



HAL
open science

Le gaullisme : un patrimoine culturel immatériel : la patrimonialisation du politique dans le discours français

Andrada Cretanu

► To cite this version:

Andrada Cretanu. Le gaullisme : un patrimoine culturel immatériel : la patrimonialisation du politique dans le discours français. Science politique. Université de Bordeaux; Universitatea București, 2021. Français. NNT : 2021BORD0219 . tel-03787893

HAL Id: tel-03787893

<https://theses.hal.science/tel-03787893>

Submitted on 26 Sep 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THESE EN COTUTELLE PRESENTÉE
POUR OBTENIR LE GRADE DE

**DOCTEUR DE
L'UNIVERSITE DE BORDEAUX
ET DE L'UNIVERSITE DE BUCAREST**

ECOLE DOCTORALE DE DROIT 41, SPECIALITE SCIENCE POLITIQUE
ECOLE DOCTORALE DE SCIENCE POLITIQUE
ECOLE DOCTORALE FRANCOPHONE EN SCIENCES SOCIALES

Par **Andrada Viorica CRETANU (Daogaru-Cretanu)**

LE GAULLISME : UN PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL
La patrimonialisation du politique dans le discours français

I

Sous la direction de **Philippe CLARET** et **Florin TURCANU**

Soutenue le 23 septembre 2021

Membres du Jury :

M. Philippe CLARET, Maître de Conférences, Université de Bordeaux, Co-directeur de recherche

M. Bernard LACHAISE, Professeur émérite à l'Université Bordeaux Montaigne, Président

M. Alain LAQUIEZE, Professeur, Université Paris Descartes – Sorbonne Paris Cité, Rapporteur

M. Sergiu MISCOIU, Professeur, Université Babès-Bolyai, Cluj-Napoca, Rapporteur

M. Florin TURCANU, Professeur, Université de Bucarest, Co-directeur de recherche

M. Alexandru GUSSI, Lecteur, Faculté de sciences politiques, Université de Bucarest, Membre invité

Titre : Le gaullisme : un patrimoine culturel immatériel. La patrimonialisation du politique dans le discours français

Résumé : Défini du point de vue de la Science politique à la fois comme doctrine politico-constitutionnelle, mouvement politique et régime, le gaullisme est historiquement compris en termes d'un « nationalisme apolitique » issu d'une « certaine idée » de la France, caractérisé par l'affirmation prioritaire de la grandeur nationale (Serge Berstein, 2001). Sujet passionnant car lié à la personnalité exceptionnelle de Charles de Gaulle, l'étude du gaullisme n'a pratiquement jamais cessé de progresser. Néanmoins, l'historiographie - dans sa grande majorité -, qu'elle traite du Général de Gaulle, de sa personnalité, de son style, de sa politique ou de sa vision du monde, produit un discours consensuel sur le gaullisme, s'accordant constamment sur le bilan positif de son héritage : pour ceux chargés aujourd'hui d'enseigner l'Histoire, « enseigner de Gaulle, c'est enseigner la France » (Tristan Lecoq, 2018) et « le gaullisme constitue désormais un lieu de mémoire qui participe de l'identité culturelle collective française » (François Audigier, 2018) comme « la dernière grande religion laïque nationale » (Sudir Hazareesingh, 2018). En même temps, l'histoire de Charles de Gaulle comme « le plus illustre des Français » et du gaullisme comme « acquis précieux pour la France » s'explique par la métamorphose du personnage gaullien dans l'imaginaire national français. « Mort comme un saint », l'image du Général de Gaulle acquiert aujourd'hui une dimension « transhistorique » : « sacralisé, icônifié », le personnage gaullien se serait à ce point confondu avec la mémoire collective des Français qu'il en est dépersonnalisé, passant du statut de grande figure historique à celui de mythe politique (Pierre Nora, 2010).

Dans ce contexte, notre étude ambitionne de sortir du discours historiographique classique, qui débouche toujours sur la confirmation de l'apport positif du gaullisme à l'histoire de la France - un récit devenu dorénavant vérité historique. Tout en y contribuant, notre thèse propose une approche interdisciplinaire, qui dépasse la lecture purement politique ou historique, pour *redécouvrir* le gaullisme - par le biais du discours - sous un angle *patrimonial* : la façon dont il est, d'abord, élaboré, en ayant réussi à concilier les diverses spécificités françaises, parfois contradictoires (comme le mythe du pouvoir incarné et l'attachement aux valeurs républicaines issues de la Révolution) et en ayant été reconnu, préservé, transmis, instrumentalisé et célébré comme « acquis précieux » pour la France, impose une nouvelle conceptualisation du gaullisme comme *patrimoine culturel immatériel* français (tel que le concept est défini et encadré officiellement dans la Convention de l'UNESCO de 2003). Prenant acte que la mémoire sociale constitue le savoir légitime qui permet aux objets immatériels d'acquérir leur statut de patrimoine, notre thèse s'articule, ainsi, autour de plusieurs versants de cette mémoire agissante. Ceux-ci se fondent dans la mémoire sociale comme vecteurs de la mise en patrimoine du gaullisme en tant qu'ensemble de valeurs, renforçant l'identité nationale, confortant les particularismes français et assurant, en définitive, la continuité historique de la nation française.

Mots clés : Gaullisme, Ve République, discours officiel, mémoire sociale, patrimoine culturel immatériel, patrimonialisation du politique

Title: Gaullism: an intangible cultural heritage. The patrimonialization process of politics in the French discourse

Abstract: Defined from a political science perspective as all political-constitutional doctrine, political movement and regime, Gaullism is historically understood in terms of an "apolitical nationalism" stemming from a "certain idea" of France, characterized by the priority affirmation of national greatness (Serge Berstein, 2001). As a fascinating research subject, due to its automatic association with the exceptional personality of Charles de Gaulle, the study of Gaullism has practically never stopped progressing. Nevertheless, historiography - in its vast majority - whether it deals with General de Gaulle, his personality, style, his politics or world view, produces a consensual discourse on Gaullism, constantly agreeing on the positive balance of his heritage: according to those responsible for teaching History nowadays, "to teach de Gaulle is to teach France" (Tristan Lecoq, 2018) and "Gaullism is now a site of memory that participates in the collective French cultural identity" (François Audigier, 2018) as "the last great national secular religion" (Sudir Hazareesingh, 2018). At the same time, the history of Charles de Gaulle as "the most illustrious of the French" and of Gaullism as "precious achievements for France" is explained by the metamorphosis of the Gaullist character in the French national imaginary. "Dead like a saint", the image of General de Gaulle acquires today a "transhistorical" dimension: "sacred, magnified", the Gaullist character would have been so confused with the collective memory of the French nation that he is depersonalized, passing from the status of great historical figure to that of a real political myth (Pierre Nora, 2010).

In this context, our study aims to move beyond the classical historiographical discourse, which always leads to the confirmation of the positive contribution of Gaullism to the history of France - a narrative that has now become historical truth. While contributing to it, our thesis proposes an interdisciplinary approach, which goes beyond the purely political or historical reading, in order to *rediscover* Gaullism - through discourse analysis - from a *cultural heritage* angle: the way in which it was particularly elaborated, having succeeded in reconciling the various French specificities, sometimes contradictory (such as the myth of an embodied power and the attachment to the Republican values stemming from the Revolution), and having been, then, recognized, preserved, transmitted, instrumentalized and celebrated as "precious achievements" for France, imposes a new conceptualization of Gaullism as a French *intangible cultural heritage* (following the definition of the concept officially framed by the UNESCO Convention from 2003). Considering that social memory constitutes the legitimate knowledge that allows intangible objects to acquire their heritage status, our thesis is thus articulated around several sides of this active memory. These merge into social memory as vectors of the patrimonialization process of Gaullism as a set of values, strengthening national identity, reinforcing French exceptionalism and, ultimately, ensuring the historical continuity of the French nation.

Key words: Gaullism, the Fifth Republic, official discourse, social memory, intangible cultural heritage, patrimonialization of politics

Unité de Recherche :

Institut de Recherches Montesquieu (IRM-CMRP) – EA 7434 IRM
PAC Pessac, 16 avenue Léon Duguit CS 50057, 33608 Pessac cedex

Remerciements

Si le Général de Gaulle m'a appris que « face à l'événement, c'est à soi-même que recourt l'homme de caractère », ce serait ingrat de ma part de ne pas reconnaître ici le concours de tous ceux qui ont marché à mes côtés dans cette aventure doctorale, que j'aime bien appeler ma « traversée du désert » à moi.

Tout d'abord, j'adresse mes remerciements les plus sincères à mes deux directeurs de thèse – Messieurs les professeurs Philippe Claret et Florin Turcanu - pour m'avoir permis de m'aventurer dans cette recherche doctorale. Leurs mots, conseils ou remarques m'ont aidée finalement à grandir du point de vue intellectuel. Au bout de ces sept années de thèse, j'en suis sortie plus mûre, plus indépendante et plus confiante, mais, en même temps, plus humble devant la grandeur et la complexité du travail de chercheur.

Compte tenu de la nature de mon sujet de recherche et du fait que j'ai passé la plupart de mon parcours doctoral en France, je tiens à exprimer ici ma reconnaissance la plus profonde à mon directeur de thèse de Bordeaux, Monsieur Claret, qui a fait preuve d'une extraordinaire qualité humaine et pédagogique, ayant toujours su trouver les mots justes pour m'orienter dans ma recherche, me motiver et, surtout, m'encourager pendant mes moments difficiles.

Ce travail n'aurait pas été possible sans le soutien de l'Université de Bucarest, du Gouvernement français, de l'Institut français de Roumanie, de l'Agence universitaire de la Francophonie et du Centre Régional Francophone de Recherches Avancées en Sciences Sociales (CEREFREA, Université de Bucarest), qui m'ont permis - grâce à des bourses d'étude, allocations de recherches et diverses aides financières - de me consacrer plus sereinement à l'élaboration de ma thèse pendant mon séjour en France.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance à l'Ecole doctorale francophone en Sciences sociales de l'Université de Bucarest (EDSS), pour m'avoir permis d'étudier pendant la première année de thèse dans un milieu universitaire qui s'élève à la hauteur des exigences académiques françaises, mais aussi pour m'avoir soutenue ensuite dans ma démarche pour obtenir le contrat de cotutelle à l'Université de Bordeaux. Des pensées d'une gratitude particulière se dirigent vers Monsieur Dragos Jipa, qui m'a accompagnée tout au long de mon parcours doctoral, non seulement du point de vue administratif, mais aussi à travers ses mots d'encouragement qui m'ont donné la force de continuer et de surmonter toutes les épreuves rencontrées pendant ces sept longues années de thèse en cotutelle.

Je remercie aussi le personnel administratif des deux Universités, à Bucarest et à Bordeaux, pour avoir fait preuve de compréhension et d'efficacité dans la gestion à distance de mon dossier administratif, étant donné que j'ai passé la plupart de mon séjour de recherche à Paris. J'exprime ma reconnaissance particulière à Madame Carole Bergerot (gestionnaire administrative et financière à l'Institut de recherche Montesquieu, Université de Bordeaux), Madame Ines Frighetto (gestionnaire des admissions au Collège des écoles doctorales, l'Université de Bordeaux), Madame Elisabeth Tournan (gestionnaire administrative à l'Ecole doctorale de Droit, Université de Bordeaux), Madame Stéphanie Danaux (chargée de projets

de cotutelle à l'Université de Bordeaux) et à Madame Gabriela Ifrim (secrétaire de l'Ecole doctorale en Science politique de l'Université de Bucarest).

Je remercie ensuite très chaleureusement le directeur de l'Ecole doctorale en Science politique de l'Université de Bucarest, Monsieur Radu Carp, pour sa bienveillance et son soutien constant dans la poursuite de mon parcours doctoral au-delà des trois années réglementaires.

Un grand merci aux professeurs de la Faculté de Sciences politiques de l'Université de Bucarest, dont les cours en Master 2 ont inspiré mon projet de thèse. Je pense notamment à Madame Caterina Preda, pour m'avoir fait découvrir le rôle de l'Art dans la compréhension du Politique et de la mémoire, et à Monsieur Alexandru Gussi, pour m'avoir confié ensuite les séminaires de son cours en M2 sur les *Identités et mémoires politiques* pendant ma première année de doctorat. Cette dernière expérience m'a permis d'approfondir les connaissances que j'ai acquises en tant qu'étudiante en Master et d'articuler le cadre théorique de ma recherche doctorale autour de la question de la mémoire et de son poids dans la construction identitaire d'une nation.

Je souhaite aussi exprimer ma gratitude au personnel de l'Historial Charles de Gaulle, en particulier à son directeur, Monsieur Vincent Giraudier, pour m'avoir donné l'opportunité de réaliser mon stage de recherche au sein de l'Historial, mais aussi pour tous les conseils, les références ou les recommandations qu'il m'a gentiment mis à disposition durant les deux mois pendant lesquels j'ai étudié et travaillé à ses côtés.

Mes plus sincères remerciements vont également et naturellement à la Fondation Charles de Gaulle, pour m'avoir ouvert les portes de sa Bibliothèque et pour m'avoir aimablement offert (avant sa sortie officielle) le dernier ouvrage collectif publié sous sa direction (en 2018), intitulé « Enseigner de Gaulle », mais aussi d'autres références précieuses, comme ses rapports annuels d'activité. Je remercie la Fondation aussi pour m'avoir donné l'occasion de rencontrer des témoins vivants du passé, dont Monsieur Jacques Godfrain – ancien homme politique gaulliste et président de la Fondation au moment de notre rencontre -, avec qui j'ai eu une longue et passionnante conversation sur le Général de Gaulle et les significations les plus profondes du gaullisme. Je souhaite remercier, enfin, Monsieur Hugues Lavoix - membre de l'Association du souvenir des Cadets de la France Libre -, que j'ai rencontré au sein de la bibliothèque de la Fondation et qui m'a fourni une liste exhaustive des références bibliographiques disponibles dans le catalogue général de la bibliothèque.

Au terme de ce parcours, mes pensées vont, enfin, à celles et ceux qui me sont chers et qui m'ont soutenue de façon inconditionnelle pendant toute cette « aventure doctorale » à moi. Je n'aurai pas assez de mots pour remercier ma famille – mes parents, ma « petite » sœur et mon cher conjoint – pour leur inébranlable soutien moral et leur patience démesurée durant mes moments de désespoir et d'angoisse, mais aussi pour leur confiance indéfectible dans mes capacités à surmonter tout défi qui se dresse sur mon chemin vers la connaissance. Un grand merci, enfin, à mes amies et « compagnonnes de souffrance » (elles s'y reconnaîtront), qui m'ont accompagnée et encouragée tout au long de ces années, et que j'ai quelque peu délaissées ces derniers mois pour pouvoir achever mon travail de rédaction.

Dédicace

A mon grand-père paternel, dont j'ai hérité la passion pour l'écriture, l'esprit de justice et le goût pour le témoignage historique

A mon père, à qui je dois mon amour pour la Patrie et ma fascination pour l'Armée

A ma mère, mon exemple d'engagement, d'ambition et de résilience

A ma « petite » sœur, la plus intime de mes *proches*

A mon amour, enfin, qui a endossé avec stoïcisme et patience cette longue « relation à trois », au point d'avoir fait sienne ma passion pour le Général de Gaulle

En espérant qu'ils soient fiers de moi...

Sigles/Abréviations

Partis, groupes et mouvements politiques

ADR – Action démocratique et républicaine

CDP – Centre démocratie et progrès

CDS – Centre des Démocrates Sociaux

CIR – Convention des institutions républicaines

CNI / CNIP – Centre national des indépendants et paysans

CNRS – Centre national des républicains sociaux

DL – Démocratie libérale

DLR – Debout la France

EELV – Europe Écologie Les Verts

FG – Front de gauche

FLN – Front de libération nationale

FN – Front National

LO – Lutte ouvrière

LR – Les Républicains

MODEM –Mouvement démocrate

MRG – Mouvement des radicaux de gauche (actuel PRG – Parti radical de gauche)

MRP – Mouvement républicain populaire

NPA – Nouveau parti anticapitaliste

PAG – Présence et action du gaullisme

PCD – Parti chrétien-démocrate

PCF – Parti Communiste Français

PR – Parti radical

PS – Parti Socialiste

PSU – Parti socialiste unifié

RI – Républicains indépendants

RPF – Rassemblement du Peuple Français

RPI – Républicains populaires indépendants

RPR – Rassemblement pour la République

SFIO – Section française de l'Internationale ouvrière
SP – Solidarité et progrès
UDF – Union pour la démocratie française
UDR – Union pour la Défense de la République
UDSR – Union démocratique et socialiste de la Résistance
UD-Ve – Union des démocrates pour la Ve République
UDT – Union Démocratique du Travail
UGF – Union Gaulliste de France
UJP – Union des jeunes pour le progrès
UMP – Union pour un mouvement populaire
UNR – Union pour la Nouvelle République
UPF – Union pour la France
UPR – Union Populaire Républicaine
URP – Union des Républicains de progrès pour le soutien au président de la République

Organisations politiques et internationales

CED – Communauté européenne de défense
FMI – Fond monétaire international
OAS – Organisation de l'armée secrète
OTAN – Organisation du traité de l'Atlantique nord
ONU – Organisation des Nations Unies
UNESCO – Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UE – Union Européenne
URSS – Union des républiques socialistes soviétiques

Institutions et associations

AFP – Agence France-Presse
AN – Archives nationales
ANR – Agence nationale de la recherche
BNF – Bibliothèque nationale de France

BNP – Banque nationale de Paris

CANOPE – Le réseau de création et d'accompagnement pédagogiques

CERAP – Centre d'étude et de réflexion pour l'action politique

CEVIPOF – Centre d'études de la vie politique française (Sciences Po)

CFDT – Confédération française démocratique du travail

CNDP – Centre National de Documentation Pédagogique

CNR – Conseil national de la Résistance

CNRA – Conseil national de la Révolution algérienne

CNRS – Centre national de la recherche scientifique

DATAR – Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale

DILA – Direction de l'information légale et administrative

DPMA – Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives

EHESS – Ecole des hautes études en sciences sociales

ENA – Ecole nationale d'administration

ENS – Ecole normale supérieure

ESA – École Supérieure des Affaires

FIPA – Festival international de programmes audiovisuels documentaires de Biarritz

GPRA – Gouvernement provisoire de la République algérienne

GPRF – Gouvernement provisoire de la République française

IFOP – Institut français de l'opinion publique

MER – Mémoire et Espoirs de la Résistance (colloque)

ORTF – Office de radiodiffusion-télévision française

PCI – Patrimoine culturel immatériel

SAC – Service d'action civique

SNESUP – Syndicat national de l'enseignement supérieur

SOFRES – Société Française d'Études et de Sondages

UNEF – Union nationale des étudiants de France

Sommaire

INTRODUCTION GENERALE

Tome 1

CONSTRUCTION IDENTITAIRE ET TRANSMISSION DU PATRIMOINE GAULLISTE

Introduction

TITRE I : DE LA DECOUVERTE A LA CERTIFICATION DU GAULLISME

Introduction

CHAPITRE 1. LE GAULLISME : L'HOMME, LE REGIME ET LA POLITIQUE NATIONALE DE GRANDEUR

Introduction

Section A. L'homme providentiel pour la France et les Français : l'orateur, le résistant, le sauveur

Section B. L'institutionnalisation du gaullisme comme synthèse du constitutionalisme républicain à la française

Section C. La politique gaullienne du « domaine réservé » : entre continuité du passé et construction à partir du présent ou la patrimonialisation de la « grandeur » nationale française

CHAPITRE 2 : LA CERTIFICATION ET L'APPROPRIATION POLITIQUE DU GAULLISME

Introduction

Section A. Le mouvement gaulliste ou la représentation partisane du gaullisme

Section B. Les compagnons « producteurs de mémoire » : témoins du passé et ordonnateurs du gaullisme

TITRE II : DE LA CONSERVATION INSTITUTIONNELLE A LA TRANSMISSION DE L'HERITAGE POLITIQUE DU GAULLISME

Introduction

CHAPITRE 1 : LA PRATIQUE DU GAULLISME INSTITUTIONNALISE DANS L'ESPRIT DE LA VE REPUBLIQUE

Introduction

Section A. La lecture immuable de la Constitution gaulliste

Section B. La gestion réussie de la dyarchie au sommet de l'Etat

Section C. Le président de la Ve République dans son rôle assumé du Souverain incarnant la France

CHAPITRE 2 : L'OBLIGATION ASSUMEE DE TRANSMETTRE LES VALEURS COMMUNES ET ACTUELLES DU GAULLISME POLITIQUE

Introduction

Section A. Le parti de filiation gaulliste : entre représentation et réinterprétation du legs gaulliste

Section B. Le compagnonnage gaulliste dans la continuité : entre l'ancrage régional des « barons » et le maintien de leur influence au niveau national

CONCLUSION TOME 1

TABLE DES MATIERES TOME 1

TOME 2

METAMORPHOSE ET SACRALISATION DU PATRIMOINE GAULLISTE

Introduction

TITRE I : LES USAGES POLITIQUES DU GAULLISME COMME ELEMENT DE L'IDENTITE NATIONALE FRANÇAISE

Introduction

CHAPITRE 1. L'INSTRUMENTALISATION ELECTORALE DU GAULLISME : L'ATTACHEMENT INTRINSEQUE AU LEGS PRESIDENTIEL GAULLISTE

Introduction

Section A. « Garder pour changer » ou le « changement dans la continuité » : les campagnes présidentielles de 1965 à 2007

Section B. « Changer pour garder » ou « le passage de relais » à une nouvelle génération de présidentiables : les campagnes présidentielles de 2007 et 2012

Section C. L'avènement de « l'obsession gaulliste » : la campagne présidentielle de 2017

CHAPITRE 2. LE CONSENSUS SUR LE GAULLISME, PORTEUR DE VALEURS FRANÇAISES COMMUNES ET ACTUELLES

Introduction

Section A. Le gaullisme : fédérateur et patrimoine de la droite française

Section B. La conciliation des lectures politiques du gaullisme

TITRE II : DE LA PRODUCTION DES « SAVOIRS » SUR LE GAULLISME A LA GLORIFICATION DE LA MEMOIRE GAULLIENNE

Introduction

CHAPITRE 1. L'OFFICIALISATION DU RECIT « CANONIQUE »

Introduction

Section A. L'Institut Charles de Gaulle : gardien légitime de la mémoire du gaullisme

Section B. Les lieux de mémoire comme lieux de patrimonialisation

CHAPITRE 2. LA CELEBRATION INCESSANTE DES VALEURS PATRIMONIALES DU GAULLISME

Introduction

Section A. Les commémorations nationales : moments d'exaltation du gaullisme héroïque

Section B. Les commémorations cinquantiennes et centennaires : des ornements pour couronner la sacralisation du culte gaulliste

CONCLUSION TOME 2

CONCLUSION GENERALE

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

TABLE DES MATIERES TOME 2

Motto :

« Ce que la bouche s'accoutume à dire, le cœur s'accoutume à le croire ».

Charles Baudelaire

Introduction générale

« Chaque Français fut, est ou sera « gaulliste » ».

Attribuée parfois à André Malraux¹, cette petite phrase fut prononcée par Charles de Gaulle, le 10 mars 1952, pour définir « ce grand mouvement » d'union nationale qui, dépassant « de loin » les limites électorales, « entre plus ou moins dans l'esprit de tout le monde »². En 1952, Charles de Gaulle identifie le gaullisme à deux moments fondateurs : « ce qui se passait déjà pendant la guerre » - avec la Résistance - et « comme cela se passe aujourd'hui » - avec le Rassemblement du Peuple Français, qui était, selon ses propres mots, « le mouvement du peuple français pour son salut », parce qu'il se trouvait « dans le peuple lui-même, avant tout et essentiellement »³. Nous avons donc ici une des rares définitions gaulliennes du gaullisme, qui suppose, avant tout, « l'union nationale » pour le « salut » du peuple français. En même temps, cette définition originaire du gaullisme - associé à la fois à la Résistance pendant la guerre et au mouvement politique fondé par le Général de Gaulle après sa démission du gouvernement en 1946 – nous impose déjà une première réflexion qui débouche sur l'idée selon laquelle l'action résistante du Général de Gaulle pendant la guerre a comporté, dès son premier moment fondateur, à savoir l'Appel du 18 juin 1940, une dimension *politique*. Si nous considérons généralement le 18 juin 1940 comme le moment fondateur du gaullisme de guerre ou résistant, les paroles gaulliennes de 1952, confirmées ensuite dans ses *Mémoires de guerre*⁴, renversent la perspective d'un gaullisme résistant, précurseur du gaullisme politique.

¹ « Tout le monde a été, est, ou sera gaulliste » , affirmait André Malraux », cf. Jacques Chaban-Delmas, *Mémoires pour demain*, Paris, Flammarion, 1997, p. 352 ; « Le Monde releva de l'apophtegme célèbre d'André Malraux : « Tout le monde a été, est ou sera gaulliste ». », cf. Pierre SaindErichin, *De Gaulle et «Le Monde»*, FeniXX (Le Monde Editions), 1990 ou, tout récemment, « Comme le dira André Malraux, Compagnon de la Libération, « tout le monde a été, est ou sera gaulliste » », cf. Pierre Servent, *Pétain/De Gaulle*, Place des éditeurs, 2020, p. 215 ;

² « Remarquez que ce grand mouvement dépasse de loin les limites de ce qui est électoral. Il entre plus ou moins dans l'esprit de tout le monde, même de ceux qui votent contre lui. C'est ce qui se passait déjà, pendant la guerre, ce qu'on appelait le « gaullisme », comme cela se passe aujourd'hui. Chaque Français fut, est ou sera « gaulliste ». », Charles de Gaulle, *Conférence de presse du 10 mars 1952*, disponible [en ligne] sur https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/media/undefined/undefined/FRAN_0145_2597_L ;

³ « Le Rassemblement du Peuple Français a été fondé par moi-même. Il est dirigé, par moi-même, avec les compagnons qualifiés qui m'entourent comme le mouvement du peuple français pour son salut. Il n'est pas, comme d'autres partis le sont, une entreprise parlementaire au premier chef. Ce n'est pas du tout son caractère. Le Rassemblement du Peuple Français est dans le peuple lui-même, avant tout et essentiellement », cf. Charles de Gaulle, *Idem* ;

⁴ « A mesure que s'envolaient les mots irrévocables, je sentais en moi-même se terminer une vie, celle que j'avais menée dans le cadre d'une France solide et d'une indivisible armée. À 49 ans, j'entrais dans l'aventure comme un homme que le destin jetait hors de toutes les séries. Pourtant, tout en faisant mes premiers pas dans cette

En 1940, comme en 1952 et, plus tard, entre 1958 et 1969, l'action de Charles de Gaulle au service de la France, visant toujours l'intérêt national et l'union nationale au-dessus des divergences doctrinaires, s'inscrit sous le signe d'une même philosophie – politique –, appelée tout simplement « gaullisme ».

Soixante-dix ans après l'Appel du 18 juin 1940, l'Académie française s'accorde sur la définition du gaullisme comme « comportement politique et civique s'inspirant des actions et des œuvres du général de Gaulle »⁵. Le *Trésor de la Langue Française informatisé*, dont la rédaction fut terminée en 1994 et dont les définitions « ne rendent pas compte des évolutions de la société »⁶, reprend l'interprétation gaullienne du gaullisme, le définissant à la fois comme : « A. - attitude politique de ceux qui ont été partisans du général de Gaulle à l'époque de la Résistance et de la Libération » et « B. - ensemble des institutions politiques, des idées politiques et sociales préconisées par le général de Gaulle en tant qu'homme politique et président de la République »⁷. Alors, qu'il s'agisse de *l'attitude*, du *comportement* de Charles de Gaulle et de ses partisans pendant la guerre ou de ses *idées* en tant que président de la République, le gaullisme est, manifestement et par définition, *politique*. Nous le retrouvons ainsi dans le *Dictionnaire de politique*, édité par Norberto Bobbio, Nicola Matteucci et Gianfranco Pasquino, qui le définit à la fois comme « doctrine politico-constitutionnelle, mouvement politique et régime »⁸. Conformément au récit fourni par le dictionnaire, le gaullisme s'explique en termes d'un nationalisme de type moderne, personnifié dans la figure du Sauveur national qui, à travers l'idéologie et les instruments de la tradition démocratique plébiscitaire, a imposé une restructuration d'en haut des institutions et des forces politiques, incapables, jusque-là, de gérer une crise nationale violente⁹.

En outre, Guy Sabatier, homme politique et député gaulliste, et Philippe Ragueneau, journaliste, écrivain et compagnon de la Libération, publient en 1994 *Le dictionnaire du*

carrière sans précédent, j'avais le devoir de vérifier qu'aucune autorité plus qualifiée que la mienne ne voudrait s'offrir à remettre la France et l'empire dans la lutte. », Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre*, *Idem* ;

⁵ Dictionnaire de l'Académie française, 9^e édition, entrée disponible [en ligne] sur <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9G0369> ;

⁶ Trésor de la Langue Française informatisé, *Présentation du dictionnaire*, disponible [en ligne] sur <http://atilf.atilf.fr/> ;

⁷ Trésor de la Langue Française informatisé, entrée disponible [en ligne] sur [http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/visusel.exe?12;s=484689975;r=1:nat=:sol=1](http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/visusel.exe?12;s=484689975;r=1:nat=:sol=1;) ;

⁸ Norberto Bobbio, Nicola Matteucci et Gianfranco Pasquino (ed.), [Carmen C. Varriale, Gaetano Lo Mònaco, João Ferreira, Luís Guerreiro Pinto Cacais e Renzo Dini (trad.)], *Dicionário de política*, vol. 1, Editora Universidade de Brasília, 11^a edição, Brasília, 1998, p. 538, texte disponible [en ligne] sur https://edisciplinas.usp.br/pluginfile.php/4197102/mod_resource/content/1/BOBBIO.%20Dicion%C3%A1rio%20de%20pol%C3%ADtica.pdf ;

⁹ Norberto Bobbio, Nicola Matteucci et Gianfranco Pasquino (ed.), Carmen C. Varriale, Gaetano Lo Mònaco, João Ferreira, Luís Guerreiro Pinto Cacais e Renzo Dini (trad.), *Dicionário de política*, *Ibidem*, p. 539 ;

*gaullisme*¹⁰. Appuyé sur les « dits et écrits » du Général de Gaulle - répartis en vingt-six ouvrages¹¹ -, et structuré en sept grands chapitres¹², suivis d'une conclusion sur *Le devenir du gaullisme*, le dictionnaire se présente comme un « excellent outil de travail »¹³. Il s'est imposé, ainsi, à « servir la vérité », livrant une étude « précise » du gaullisme, fondée sur des « réalités »¹⁴. Compris à la lumière des « principes d'action du Général de Gaulle », le gaullisme serait devenu « une donnée nouvelle dans la vie du monde et il en sera une constante », parce qu'il « a ouvert très grandes plusieurs fenêtres sur le devenir des hommes et de leurs institutions »¹⁵, de sorte que le Général de Gaulle « n'est plus action mais message »¹⁶.

Défini politiquement à la lumière de l'action gaullienne pour la France, le gaullisme est culturellement assimilé au concept de « grandeur nationale », suivant la toute première phrase des *Mémoires de guerre*, où Charles de Gaulle livre sa « certaine idée » de la France :

« Toute ma vie, je me suis fait une certaine idée de la France. Le sentiment me l'inspire aussi bien que la raison. Ce qu'il y a, en moi, d'affectif imagine naturellement la France, telle la princesse des contes ou la madone aux fresques des murs, comme vouée à une destinée éminente et exceptionnelle. J'ai, d'instinct, l'impression que la Providence l'a créée pour des succès achevés ou des malheurs exemplaires. S'il advient que la médiocrité marque, pourtant, ses faits et gestes, j'en éprouve la sensation d'une absurde anomalie, imputable aux fautes des Français, non au génie de la patrie. Mais aussi, le côté positif de mon esprit me convainc que la France n'est réellement elle-même qu'au premier rang ; que, seules, de vastes entreprises sont susceptibles de compenser les ferments de dispersion que son peuple porte en lui-même ; que notre pays, tel qu'il est, parmi les autres, tels qu'ils sont, doit, sous peine de danger mortel, viser haut et se tenir droit. Bref, à mon sens, la France ne peut être la France sans la grandeur »¹⁷.

Exprimée à un moment où le Général de Gaulle se trouvait éloigné du pouvoir et retiré à Colombey-les-Deux-Églises, cette conception de la France « vouée à une destinée éminente et exceptionnelle » et qui « ne peut être la France sans la grandeur », fut précédée et suivie par

¹⁰ Guy Sabatier et Philippe Ragueneau, *Le dictionnaire du gaullisme*, Paris, Albin Michel, 1994 ;

¹¹ Guy Sabatier et Philippe Ragueneau, *Ibidem*, p. 195 ;

¹² 1. Histoire du gaullisme ; 2. Le gaullisme, doctrine politique ; 3. Analyse de la doctrine gaulliste ; 4. L'homme Charles de Gaulle ; 5. Les « mots » du Général ; 6. Le Général de Gaulle et le concert des nations ; 7. Le gaullisme défini par les gaullistes, dans Guy Sabatier et Philippe Ragueneau. *Le dictionnaire du gaullisme*, *op.cit.* ;

¹³ Pierre Messmer, *Préface*, dans Guy Sabatier et Philippe Ragueneau, *Idem.* ;

¹⁴ Guy Sabatier et Philippe Ragueneau, *op.cit.*, p. 498 ;

¹⁵ *Ibidem*, pp. 498-499 ;

¹⁶ *Ibidem*, p. 193 ;

¹⁷ Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre. L'appel 1940-1942*, Librairie Plon, Paris, 1958, p.1 ;

de nombreux autres écrits ou discours gaulliens, et reprise, après 1969, comme synthèse absolue de ce qui fit l'essence du gaullisme¹⁸.

Présent en 1990 au grand colloque *De Gaulle en son siècle*, le politologue Jean Charlot – auteur de la première étude « objective » du *Phénomène gaulliste*¹⁹, dans un livre qui « fait honneur à la science politique française »²⁰ - soutint que le gaullisme apparaissait comme « un mouvement de pensée et d'action au service d'une « certaine idée de la France », c'est-à-dire une forme de nationalisme »²¹. Organisé par l'Institut Charles de Gaulle et tenu à l'UNESCO entre 19 et 24 novembre 1990 pour commémorer le centenaire de la naissance du Général de Gaulle, ce colloque – décrit comme « un procès de canonisation du grand homme »²² - représente, simultanément, la première grande rencontre entre universitaires et chercheurs intéressés par l'histoire du gaullisme et le premier projet mémoriel d'ampleur, ayant participé de manière scientifique à l'enracinement du mythe gaullien, fondé particulièrement autour de Charles de Gaulle comme « le plus illustre des Français ». Jean Charlot poursuivit dans sa définition du gaullisme comme nationalisme, « systématiquement épuré de toutes adjonctions au primat de la nation qui réduiraient sa force d'attraction en le marquant du sceau révolutionnaire ou contre-révolutionnaire, à gauche ou à droite, du côté de la tradition ou de la modernité, dans l'ordre de l'instinct ou du choix volontaire », ajoutant :

« tout ce qui n'appartient pas directement à l'essence, au credo, au tabou gaulliste, c'est-à-dire à la nation française, est relégué au niveau des moyens et de la gestion des circonstances »²³.

Pour Jean Charlot, donc, le gaullisme se définit, en essence, toujours par rapport à la nation française, c'est-à-dire, par rapport à ce qui fait l'identité du peuple français.

En même temps, le gaullisme fut expliqué en termes de nationalisme aussi par le politologue et historien français Jean Touchard. Publié en 1978, son ouvrage *Le gaullisme*²⁴ est le fruit d'un texte de cours remanié que l'auteur a professé à l'Institut d'études politiques de Paris en 1972. Plus qu'une étude universelle du gaullisme, le livre se présente avant tout comme une analyse de la pensée et de l'action du Général de Gaulle, Jean Touchard soulignant

¹⁸ Bernard Lachaise, *Du général de Gaulle à Jacques Chirac - Le gaullisme et les Français*, Canopé - CRDP de Bordeaux, 2006, p. 23 ;

¹⁹ Jean Charlot, *Le phénomène gaulliste*, Fayard, Paris, 1970

²⁰ François Goguel, « Charlot (Jean) - Le phénomène gaulliste... », *Revue française de science politique*, 20^e année, n°6, 1970. pp. 1235-1239, p. 1239 ;

²¹ Jean Charlot, *De Gaulle en son siècle*, *op.cit.*, p. 420 ;

²² Stanley Hoffmann, « De Gaulle en son siècle », *French Politics and Society*, Vol. 9, No. 1 (Winter 1991), pp. 112-115, p. 112 ;

²³ Jean Charlot, *Ibidem*, p. 420 ;

²⁴ Jean Touchard, *Le gaullisme*, Le Seuil, Paris, 1978 ;

qu'il n'a « étudié qu'un seul gaullisme : celui du Général de Gaulle »²⁵. A travers la présentation des thèmes dominants des dits et écrits gaulliens, l'auteur s'impose comme but de « replacer l'histoire du gaullisme dans l'histoire du nationalisme français »²⁶. Parce que, selon Jean Touchard, le gaullisme – assimilé à cette « certaine idée » de la France – « n'avait rien d'exceptionnel », il était tout simplement une « convergence entre le nationalisme d'un homme exceptionnel [...] et les sentiments d'une nation ou d'une partie de cette nation »²⁷. Cependant, ramener le gaullisme à sa dimension nationaliste serait ignorer la « complexité du phénomène »²⁸.

Tout en se situant dans la même lignée qui comprend le gaullisme comme une forme de nationalisme « apolitique » - caractérisé par « l'affirmation prioritaire de la grandeur nationale » et par « la volonté d'instaurer une réelle autorité de l'État pour la mettre en œuvre »²⁹ -, Serge Berstein développe sa réflexion sur le gaullisme dans son ouvrage monumental paru en 2001, intitulé *L'histoire du gaullisme*, où l'historien assume son ambition d'écrire une « histoire culturelle du gaullisme ». S'imposant comme ouvrage classique dans l'historiographie du gaullisme, le livre de 2001 fait suite à l'étude sur *Les cultures politiques en France*, publiée en 1999, où Serge Berstein s'est attaché à présenter le gaullisme comme « culture politique » ayant réalisé « une synthèse originale de démocratie plébiscitaire, de nationalisme et de culture républicaine »³⁰.

Mais bien avant les travaux de Serge Berstein, Jean Touchard ou de Jean Charlot, ce fut Jacques Bloch Morhange, résistant, essayiste et journaliste français, qui a publié en 1963 – du vivant même du Général de Gaulle – son ouvrage intitulé *Le Gaullisme*³¹. Structuré en cinq grands chapitres³², l'auteur ne se propose pas « d'ajouter au florilège des biographies de

²⁵ « Ce cours est à peu près achevé, et je n'ai étudié qu'un gaullisme : celui du général de Gaulle », Jean Touchard, *Le Gaullisme*, Le Seuil, Paris, 1978, p. 354 ;

²⁶ Roger Bourderon, « Jean Touchard, Le Gaullisme... », compte-rendu, *Cahiers d'histoire de l'Institut Maurice Thorez*, No 27, Vol. 2, 1978, pp. 342-344 ;

²⁷ « convergence entre le nationalisme d'un homme exceptionnel, mais dont l'idée de la France n'avait rien d'exceptionnel, et les sentiments d'une nation ou d'une partie de cette nation, ou, parfois, d'une poignée d'hommes sentiments sont très différents selon les hommes et selon les périodes », Jean Touchard, *Le gaullisme*, Le Seuil, Paris, 1978, p. 355 ;

²⁸ Roger Bourderon, « Jean Touchard, Le Gaullisme... », *Ibidem* ;

²⁹ Serge Berstein, *L'histoire du gaullisme*, Perrin, 2001, p. 39 ;

³⁰ Serge Berstein, *Les cultures politiques en France*, Paris, Le Seuil, 1999, p. 163 et 178 ;

³¹ Jacques Bloch Morhange, *Le Gaullisme*, Plon, Paris, 1963, ouvrage disponible [en ligne] sur <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k4814636x/fl.item.zoom> ;

³² Chapitre premier « Le gaullisme et les femmes », chapitre 2 « Le gaullisme et les notables », chapitre 3 « Le gaullisme et le monde », chapitre 4 « Le gaullisme et le peuple français », chapitre 5 « Le gaullisme et l'avenir », cf. Jacques Bloch Morhange, *Le Gaullisme*, *Idem* ;

cet illustre contemporaine », mais d'analyser « le phénomène en résultant »³³. Ainsi, dès 1963, Jacques Bloch Morhange s'est exprimé sur le gaullisme en termes de *phénomène*, parce que, selon lui :

« Force est donc à l'observateur de reconnaître aujourd'hui que le Gaullisme correspond au-delà de la personne même du Général de Gaulle aux caractéristiques politiques dominantes de la France contemporaine »³⁴.

S'il reste ferme sur le fait qu'objectivement, « en tant que doctrine, le Gaullisme n'existe pas », l'auteur souligne que la « pensée motrice du Gaullisme » figure pourtant « noir sur le blanc » dans le premier passage de ses *Mémoires de guerre*. De ce fait, l'auteur définit le gaullisme en termes d'« attitude, démarche politique, règle de comportement ». Ou, pour le résumer en un seul mot, « d'une simplicité aveuglante », Jacques Bloc Morhange associe le gaullisme à « l'orgueil national »³⁵. De plus, le gaullisme - cet « orgueil national ressuscité - survivra à de Gaulle »³⁶, nous indique, de façon prophétique, l'auteur. Et cela s'expliquerait, selon lui, tout simplement parce que la société française contemporaine, « par la définition qu'elle a donnée d'elle-même », serait gaulliste³⁷. Après tout, selon Jacques Bloc Morhange, le fait que « la France du XXe siècle soit devenue gaulliste appartient donc à la nature, sinon à un juste et légitime retour, des choses »³⁸.

Finalement, ce qui rend l'ouvrage de Jacques Bloc Morhange particulièrement intéressant, c'est le fait qu'il a engendré la réaction de Charles de Gaulle. Le Général a envoyé une lettre à l'auteur pour lui dire qu'il a pris « le plus grand intérêt à la lecture de [son] livre « Le gaullisme » », tout en confirmant la rectitude de « cet ensemble d'idées, de jugements, d'arguments constructifs », qui montrait bien ce qu'ils ont « été amenés à réaliser en commun des choses considérables »³⁹. Et si nous avons appris de l'auteur qu'il s'était « établi » entre

³³ « Notre propos n'est pas ici d'ajouter au florilège des biographies de cet illustre contemporain. Plus que de Gaulle, le phénomène en résultant, le Gaullisme retiendra notre attention », Jacques Bloch Morhange, *Le Gaullisme*, *Ibidem*, p. 9 ;

³⁴ *Ibidem*, p. 12 ;

³⁵ « Doctrine ? Certainement pas. Mais attitude, démarche politique, règle de comportement, cela sans doute. Le résumer en un terme ? Il est d'une simplicité aveuglante : c'est l'orgueil national », *Ibidem*, p. 14 ;

³⁶ Jacques Bloch Morhange, *Le Gaullisme*, *Ibidem*, p. 14 ;

³⁷ *Idem* ;

³⁸ *Ibidem*, p. 10 ;

³⁹ « Très simplement et très sincèrement, je veux vous dire que j'ai pris le plus grand intérêt à la lecture de votre livre « Le gaullisme ». Moins, d'ailleurs, pour ce qu'il exprime au sujet de ma personne que pour cet ensemble d'idées, de jugements, d'arguments constructifs. En somme, vous prenez acte de ce fait que nous avons été amenés à réaliser en commun des choses considérables, que les événements et les esprits en ont été forcément marqués et que la question se pose de savoir quelles en seront les suites. Celles-ci dépendront à la fois des circonstances et de nous-mêmes. Voilà qui peut être intéressant longtemps après que nous aurons disparu ! Veuillez croire, mon cher Bloch-Morhange, à mes sentiments fidèlement dévoués », Charles de Gaulle, cité par Jacques Bloch-Morhange, *Réponse à de Gaulle*, Plon, 1966, texte disponible [en ligne] sur <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k4801258x/f19.item.texteImage.zoom> ;

eux un certain « usage » - le Général lui ayant envoyé une lettre pour chacun de ses livres⁴⁰-, le fait que Charles de Gaulle réagissait aux écrits de Jacques Bloch-Morhange, tout en confirmant les récits, confère à ces travaux une valeur singulière dans l'historiographie du gaullisme.

A. L'étude du gaullisme : un chantier de recherche inépuisable

Véritable *phénomène*, dépassant le « pouvoir charismatique » du Général⁴¹, le gaullisme fit l'objet de nombreuses études - historiques, politiques, sociologiques, mémorielles, voire littéraires ou linguistiques. L'historien Benjamin Stora, spécialiste du Maghreb contemporain, des guerres de colonisation et, notamment, de la question algérienne, se prononce sur l'immense bibliographie consacrée au personnage et à la philosophie gaullienne :

« Depuis bientôt quatre décennies, pas une année, pas un mois ne passent sans qu'un livre ne vienne ajouter une pierre, petit caillou ou imposant rocher, à l'auguste monument de papier consacré au général de Gaulle »⁴².

Dans leur « Présentation » du *Dossier : Nouveaux regards sur le gaullisme et les gaullistes*, paru en 2012⁴³, François Audigier et Bernard Lachaise commentent les œuvres dédiées au Général de Gaulle et au gaullisme. Les auteurs mentionnent René Rémond et son ouvrage *La droite en France*⁴⁴ comme pionner des études sur le gaullisme dans les années 50, un sujet qui aurait connu aussi des moments de désintérêt, comme des moments florissants du point de vue académique⁴⁵. Grand historien français, membre de l'Académie française, René Remond consacra un chapitre entier au gaullisme dans son livre de référence, réédité en 1982 sous le titre *Les droites en France*. S'il admet son difficile encadrement sur l'échiquier politique droite-gauche⁴⁶, l'auteur inscrit la doctrine gaulliste dans la tradition la plus ancienne de la droite, la présentant comme le dernier avatar d'une longue histoire qui reliait le nationalisme des ligues au bonapartisme, par le relais du boulangisme⁴⁷. Depuis l'étude pionnière de René

⁴⁰ « Il s'est établi entre nous un usage : je vous adresse un livre, vous m'envoyez une lettre », Jacques Bloch-Morhange, *Réponse à de Gaulle*, *Ibidem*, p. 13 ;

⁴¹ Jean Charlot, *Le phénomène gaulliste*, Paris, Fayard, 1970 ;

⁴² Benjamin Stora, *Le Mystère de Gaulle. Son choix pour l'Algérie*, Robert Laffont, Paris, 2009, p. 7 ;

⁴³ François Audigier, Bernard Lachaise, « Présentation », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2012/4 N° 116, pp. 3-8 ;

⁴⁴ René Remond, *La Droite en France*, Paris, Aubier-Montaigne, 1954 ;

⁴⁵ François Audigier, Bernard Lachaise, « Présentation », *Ibidem*, p. 3 ;

⁴⁶ René Remond, « Le gaullismes et les droites », dans *Les Droites en France*, Paris, Aubier-Flammarion, 1982, p. 1 ;

⁴⁷ René Remond, *Les Droites en France*, op.cit., p. 4 ;

Remond, le gaullisme est progressivement accepté et étudié du point de vue de la Science politique comme un courant appartenant à la droite française⁴⁸.

Sujet passionnant car intimement lié à la personnalité exceptionnelle du Général de Gaulle⁴⁹, « la recherche dans le domaine des études gaulliennes n'a pratiquement jamais cessé de progresser », nous indique l'historien Gilles Le Béguec dans le chapitre « L'état des recherches sur De Gaulle, les gaullistes et le gaullisme », publié dans l'ouvrage collectif *Charles de Gaulle: Archives et histoire*⁵⁰, édité par les Archives nationales en 2016 afin de servir « de guide dans l'action du plus grand des Français »⁵¹. L'auteur souligne dans son chapitre notamment « l'émergence d'une génération de jeunes chercheurs », dont nous retenons l'équipe réunie par Bernard Lachaise, professeur d'histoire contemporaine à l'université Michel-de-Montaigne-Bordeaux III, membre du conseil scientifique de la Fondation Charles-de-Gaulle et auteur du programme « Gaulhore-Gaullistes : hommes et réseaux »⁵², initié en 2008 avec François Audigier et Sébastien Laurent.

De même, l'auteur observe l'intérêt historique accru pour la question des entourages ou des mouvements gaullistes, à l'exemple des travaux de : Jérôme Pozzi et son ouvrage *Les Mouvements gaullistes. Partis, associations et réseaux (1958-1976)*, publié en 2011⁵³, François Audigier et Frédéric Schwindt, avec leur *Gaullisme et Gaullistes dans la France de l'Est sous la IVe République*, paru en 2009⁵⁴, Chantal Morelle, qui a écrit en 2010 *Louis Joxe*,

⁴⁸ Jean-François Sirinelli (dir.), *Histoire des droites en France*, Paris, Gallimard, 1992, 3 vol., 684, 771 et 956 p. ; Michel Winock, *La Droite depuis 1789 : les hommes, les idées, les réseaux*, Vol. « Points Histoire », Paris: Seuil, 1995 ou, plus récemment, Michel Winock, *La Droite*, Plon, Paris, 2008 ou encore Richard Gilles, *Histoire des droites en France. De 1815 à nos jours*, Perrin, Paris, 2017

⁴⁹ Une personnalité que nous avons pu découvrir à la lumière des trois biographies du Général de Gaulle, devenues des classiques en matière des études gaullienne. Il s'agit, d'abord, de l'exceptionnelle biographie de Jean Lacouture publiée en trois volumes, *De Gaulle* (1. Le Rebelle, 1984 ; 2. Le Politique, 1985 ; 3. Le Souverain, 1986), qui a longtemps « fixé l'image historique de Charles de Gaulle », selon les mots de Serge Berstein. Ensuite, en 1999, Paul-Marie De La Gorce, publia sa biographie (en deux volumes) intitulée tout simplement, *De Gaulle*, où il conclut sur la victoire posthume du général de Gaulle qui a fait « entrer la France dans le siècle ». Enfin, la troisième grande biographie est celle écrite par Eric Roussel, *Charles de Gaulle*, publiée chez Gallimard en 2002, qui fait apparaître de Gaulle, avec le recul, comme « un aboutissement de tout le passé national ».

⁵⁰ Gilles Le Béguec, « L'état des recherches sur De Gaulle, les gaullistes et le gaullisme », dans Isabelle Chave et Nicole Even, *Charles de Gaulle: Archives et histoire*, Pierrefitte-sur-Seine: Publications des Archives nationales, 2016, texte disponible [en ligne] sur <http://books.openedition.org/pan/300> ;

⁵¹ Jacques Godfrain, « Introduction », dans Isabelle Chave et Nicole Even, *Charles de Gaulle: Archives et histoire*, Pierrefitte-sur-Seine: Publications des Archives nationales, 2016, texte disponible [en ligne] sur <http://books.openedition.org/pan/296> ;

⁵² En collaboration avec l'Agence nationale de la recherche, le Centre aquitain de recherche en histoire contemporaine, le Centre d'histoire de Sciences-Po et le Centre régional universitaire lorrain d'histoire

⁵³ Jérôme Pozzi, *Les Mouvements gaullistes. Partis, associations et réseaux (1958-1976)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011 ;

⁵⁴ François Audigier et Frédéric Schwindt (dir.), *Gaullisme et Gaullistes dans la France de l'Est sous la IVe République*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009 ;

*diplomate dans l'âme*⁵⁵ ou la thèse de doctorat d'Élisabeth Glasser-Yverneau, intitulée « Gaston Palewski, acteur et témoin d'un demi-siècle de vie publique et politique française (1929-1974) »⁵⁶. Dans la même lignée, nous mentionnons aussi l'ouvrage dirigé par Serge Berstein, Pierre Milza et Jean-François Sirinelli, *Michel Debré-Premier ministre 1959-1962*, paru en 2005⁵⁷, le travail dirigé par Bernard Lachaise sur *Jacques Chaban-Delmas en politique*, publié en 2007⁵⁸, le livre publié en 2017 par Arnaud Teyssier sur *Philippe Séguin*⁵⁹, l'ouvrage dirigé par Gilles Le Béguec et Frédéric Fogacci, portant sur le baron *Olivier Guichard* et publié en 2018⁶⁰ ou les ouvrages de Frédéric Turpin sur *Jacques Foccart, Dans l'ombre du pouvoir*, publié en 2015⁶¹ et, tout récemment, *Pierre Messmer, le dernier gaulliste*, qui vient de paraître en 2020⁶². Nous y ajoutons aussi les études de Bernard Lachaise sur le compagnonnage gaulliste, le RPF gaullien⁶³, ainsi que l'ouvrage qu'il a dirigé avec Serge Berstein, Pierre Birnbaum et Jean-Pierre Rioux sur *De Gaulle et les élites*, publié par la Fondation Charles de Gaulle en 2008⁶⁴.

En même temps, Gilles Le Béguec met en avant une génération de chercheurs étrangers dont les ouvrages font autorité dans le domaine des études gaulliennes⁶⁵. Nous retenons notamment le livre de Gaetano Quagliariello, publié en français en 2007 sous le titre *La religion gaulliste* et qui se constitue comme un « appareil critique très développé », grâce à ses nombreuses références en langue italienne. En plein processus de rédaction en 2016, Gilles Le Béguec mentionne également ce qui serait la dernière grande biographie du Général

⁵⁵ Chantal Morelle, *Louis Joxe, diplomate dans l'âme*, Bruxelles, A. Versailles, 2010 ;

⁵⁶ Gilles Le Béguec, « L'état des recherches sur De Gaulle, les gaullistes et le gaullisme », dans Isabelle Chave et Nicole Even, *Charles de Gaulle: Archives et histoire*, Pierrefitte-sur-Seine: Publications des Archives nationales, 2016, texte disponible [en ligne] sur <http://books.openedition.org/pan/300> ;

⁵⁷ Serge Berstein, Pierre Milza, Jean-François Sirinelli, *Michel Debré-Premier ministre 1959-1962*, Paris, PUF, 2005 ;

⁵⁸ Bernard Lachaise (dir.), *Jacques Chaban-Delmas en politique*, Presses Universitaires de France | « Hors collection », 2007 ;

⁵⁹ Arnaud Teyssier, *Philippe Séguin*, Perrin, Paris, 2017 ;

⁶⁰ Gilles Le Béguec et Frédéric Fogacci (éd.), *Olivier Guichard*, Nouveau Monde Editions, Paris, 2018 ;

⁶¹ Frédéric Turpin, *Jacques Foccart, Dans l'ombre du pouvoir*, CNRS Editions, Paris, 2015 ;

⁶² Frédéric Turpin, *Pierre Messmer, le dernier gaulliste*, Editions Perrin, Paris, 2020 ;

⁶³ Bernard Lachaise, « Contestataires et compagnons : les formes de l'engagement gaulliste », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 60 (octobre-décembre 1998): pp. 71-81 ; Bernard Lachaise, « Le Rassemblement du Peuple Français (RPF) 1947-1955 », *Historiens et Géographes*, n° 357 (s.d.) ou Bernard Lachaise (dir.), *Résistance et politique sous la IVe République*, Pessac: Presses universitaires de Bordeaux, 2004 ;

⁶⁴ Serge Berstein, Pierre Birnbaum, Jean-Pierre Rioux et Bernard Lachaise (dir.), « Qu'est-ce qu'un compagnon ? », dans Serge Berstein et al., *De Gaulle et les élites*, Paris, Fondation Charles de Gaulle, 2008

⁶⁵ « Riccardo Brizzi et Michele Marchi ont publié en 2008, aux éditions Il Mulino, de Bologne, une biographie très complète de Charles de Gaulle. Riccardo Brizzi est l'auteur d'un travail approfondi intitulé *L'uomo dello schermo. De Gaulle e i media*, Bologne, Il Mulino, 2010, 357 p. L'ouvrage sera prochainement traduit en langue française. Michele Marchi vient de publier, fin 2012, chez l'éditeur Rubbettino, un ouvrage de synthèse intitulé : *Alla ricerca del cattolicesimo politico. Politicæ religione in Francia da Pétain a De Gaulle* », cf. Gilles Le Béguec, « L'état des recherches sur De Gaulle, les gaullistes et le gaullisme », *Idem* ;

de Gaulle, écrite par le professeur britannique Julian Jackson et traduite de l'anglais en 2019, sous le titre *De Gaulle. Une certaine idée de la France*⁶⁶. Tout en ambitionnant se différencier des trois « plus grosses » biographies consacrées à Charles de Gaulle⁶⁷ et de s'appuyer notamment sur les écrits du Général et de ses proches - dont Alain Peyrefitte, avec son monumental ouvrage, *C'était de Gaulle*⁶⁸, et Jacques Foccart, avec son *Journal de l'Élysée*⁶⁹ -, le travail entrepris par le chercheur britannique « est incontestablement une grande biographie, un livre qui fera date et qu'il sera difficile à dépasser », nous indique l'historien Bernard Lachaise⁷⁰. Nous voulons ajouter à cette liste dressée par Giles Le Béguec le nom de l'historien anglais, Andrew Knapp, avec son ouvrage *Le gaullisme après de Gaulle*⁷¹, publié en français en 1996. Grâce à une étude documentaire « minutieuse » et à un travail de terrain « approfondi », l'auteur britannique apporte des éclaircissements sur la période post-gaullienne et notamment sur « l'esprit et le fonctionnement du parti dominant du septennat chiraquien »⁷².

B. La problématique de départ : le gaullisme, entre paradigme politique et approche mythologique

Enormément riche, la littérature de spécialité – dans sa majorité - reste pourtant ancrée dans le paradigme étudiant le gaullisme comme la réponse politique qui découle de la pensée et de l'action du Général de Gaulle. Outre les études ci-dessus mentionnées, nous tenons à rappeler aussi les travaux de Maurice Vaïsse sur la grandeur et la politique étrangère de Charles de Gaulle⁷³ ou les ouvrages de Benjamin Stora sur la politique algérienne du

⁶⁶ Julian Jackson, *De Gaulle. Une certaine idée de la France*, traduit de l'anglais par Marie-Anne de Béru, Paris, Le Seuil, 2019 ;

⁶⁷ Julian Jackson estimait à propos des trois biographies : trop de mythe dans celle de Jean Lacouture, une image excessive du décolonisateur prophétique dans celle de Paul-Marie de La Gorce et une biographie « insidieusement hostile », bien que considérée comme la meilleure, sous la plume d'Éric Roussel, cf. Bernard Lachaise, « Julian Jackson, De Gaulle. Une certaine idée de la France traduit de l'anglais par Marie-Anne de Béru, Paris, Le Seuil, 2019, 984 p », Histoire@Politique, « Comptes rendus », septembre 2020, texte disponible [en ligne] sur <https://www.histoire-politique.fr/index.php?numero=1&rub=comptes-rendus&item=752> ;

⁶⁸ Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle* (3 tomes), Fayard, Paris, 1994 ;

⁶⁹ Jacques Foccart, *Journal de l'Élysée*, tome 1 « Tous les soirs avec de Gaulle 1965-1967 », Paris, Fayard/Jeune Afrique, 1997 et tome 2 « Le Général en Mai 1968 », Fayard, Paris, 1998 ;

⁷⁰ Bernard Lachaise, « Julian Jackson, De Gaulle. Une certaine idée de la France, traduit de l'anglais par Marie-Anne de Béru, Paris, Le Seuil, 2019, 984 p », Idem ;

⁷¹ Andrew Knapp, *Le gaullisme après de Gaulle*, Seuil, Paris, 1996 ;

⁷² Andrew Knapp, *Le gaullisme après de Gaulle*, Seuil, Paris, 1996, présentation disponible [en ligne] sur <https://www.seuil.com/ouvrage/le-gaullisme-apres-de-gaulle-andrew-knapp/9782020231671> ;

⁷³ Maurice Vaïsse, *La grandeur : politique étrangère du général de Gaulle (1958-1969)*, Fayard, Paris, 1998 ; Vaïsse, Maurice (dir.), *De Gaulle et l'Algérie, 1943-1969*, Paris: Armand Colin, Ministère de la Défense/Recherches, 2012 ; ou ses articles : Maurice Vaïsse, « Le général de Gaulle et la défense de l'Europe, 1947-1958 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps Faire et refaire les armées - Penser et repenser les*

Général⁷⁴. Selon Maurice Vaisse, la politique étrangère gaullienne – avec les Institutions de la Ve République – représentent le principal héritage durable du XXe siècle français⁷⁵. La politique étrangère de la France, telle qu'imposée par le Général de Gaulle, reste, selon Maurice Vaisse, « l'axe prioritaire d'une action qui vise à confronter la France dans son identité, elle est un moyen de rassembler les Français autour d'une ambition nationale »⁷⁶. Quant à la politique algérienne de Charles de Gaulle, l'historien Benjamin Stora l'explique à la lumière du pragmatisme gaullien, de son esprit d'adaptation aux circonstances historiques, mais surtout, du principe gaullien de la primauté de l'intérêt national dans la prise de décisions politiques – et l'intérêt national de la France était moins de s'attacher à un passé colonial révolu, que de repositionner son centre de gravité en Europe. En définitive, l'indépendance de la France comptait aux yeux du Général de Gaulle plus que le sort des colonies⁷⁷.

De même, le gaullisme est étudié aussi du point de vue du régime mis en place par le Général de Gaulle en 1958 et renforcé en 1962 : il représente, comme nous l'a indiqué Maurice Vaisse, le deuxième principal héritage gaullien durable. Spécialiste de droit constitutionnel et de science politique, Maurice Duverger définit le régime spécial instauré par la Constitution de 1958 en termes de « monarchie républicaine », où le pouvoir de gouverner appartient « principalement à un homme investi de la légitimité suprême, à peu près libre de ses mouvements, qui ne partage guère l'initiative et l'impulsion, qui prend ou inspire les décisions importantes (et quelquefois les autres), qui détermine et conduit la politique de la nation »⁷⁸. De plus, pour Maurice Duverger, le choix gaullien pour la République comme forme d'organisation de l'Etat témoigne du pragmatisme et de l'adaptation de la pensée gaullienne aux circonstances et aux réalités historiques. « Monarchiste de cœur » qui admirait « les quarante-rois-qui-en-mille-ans-firent-la-France »⁷⁹, le Général de Gaulle fit son choix pour la République tout simplement parce que les Français y étaient « attachés »⁸⁰. Dans son ouvrage *La Droite*, publié en 2008, Michel Winock souligne lui-aussi le fait que le Général de Gaulle

défenses, n° 29 (1992): 5-8 ; Maurice Vaisse, « La réconciliation franco-allemande : le dialogue de Gaulle-Adenauer », *Politique étrangère*, n°4 - 1993 - 58^e année, s.d.: 963-972 ;

⁷⁴ Benjamin Stora, *Histoire de l'Algérie contemporaine : 1830-1988*, Casbah Editions, 2004 ou Benjamin Stora, *Le Mystère de Gaulle. Son choix pour l'Algérie*, Paris, Robert Laffont, 2009

⁷⁵ Maurice Vaisse, *Les relations internationales depuis 1945*, Armand Colin, Paris, 16^e édition, 2019

⁷⁶ Maurice Vaisse, *La grandeur : politique étrangère du général de Gaulle (1958-1969)*, Fayard, Paris, 1998, p. 683 ;

⁷⁷ Benjamin, Stora, *Le Mystère de Gaulle. Son choix pour l'Algérie*, Robert Laffont, Paris, 2009, p. 92 ;

⁷⁸ Maurice Duverger, *La monarchie républicaine ou comment les démocraties se donnent des rois*, Editions Robert Laffont, 1974, p. 11 ;

⁷⁹ Maurice Duverger, *Ibidem*, p. 22-23 ;

⁸⁰ « Je n'aime pas la République pour la République. Mais comme les Français y sont attachés, j'ai toujours pensé qu'il n'y avait pas d'autre choix », Charles de Gaulle à Alain Peyrefitte, cité par Michel Winock, *La Droite*, Plon, 2008, p 160 ;

« n'avait pas le culte de la République », mais qu'il l'avait acceptée parce qu'elle était « un fait accompli »⁸¹. En outre, l'historienne spécialiste du gaullisme, Odile Rudelle a dédié l'ensemble de sa carrière académique aux recherches portant sur la pensée républicaine de Charles de Gaulle, afin de comprendre ces subtilités du républicanisme gaullien qui ont permis à la Ve République de devenir « la République de toujours »⁸². La genèse du régime et l'écriture de la Constitution de 1958 ont intéressé aussi Didier Mauss, haut fonctionnaire et universitaire français, spécialiste du droit constitutionnel. Pour lui, « il ne fait aucun doute que, pour l'histoire, la Constitution du 4 octobre 1958 est synonyme de la « Constitution de Gaulle » », même si nous pouvons saisir dans le texte constitutionnel des articles qu'on pourrait relier soit à la tradition de 1875, soit au régime « revu et corrigé » de 1946⁸³. La conclusion exprimée par Didier Maus dans son chapitre sur « De Gaulle et l'écriture de la Constitution » vient à sceller le caractère gaullien du régime constitutionnel mis en place en 1958 : « si le général de Gaulle n'a pas été la plume de la Constitution, sans lui, il n'y aurait pas eu de porte-plume »⁸⁴.

De plus, pour Didier Maus, l'esprit gaullien du régime s'est « naturellement et automatiquement » prolongé avec l'élection de Georges Pompidou comme président de la République. L'héritier direct du Général de Gaulle aurait à tel point consolidé la « logique » présidentielle de la Ve République qu'après sa mort, en avril 1974, personne n'a osé revenir à une pratique antérieure⁸⁵. D'autre part, la prééminence présidentielle comme spécificité du républicanisme gaullien - ou du gaullisme institutionnalisé⁸⁶ -, fut étudiée aussi par le juriste Pierre Avril, spécialiste du droit constitutionnel. Pour lui, la domination présidentielle exprime « l'esprit de la Ve République, mais pas la lettre de sa Constitution »⁸⁷, une coutume assumée

⁸¹ Michel Winock, *La Droite*, Plon, Paris, 2008, p. 160 ;

⁸² Odile Rudelle, *La République absolue : aux origines de l'instabilité constitutionnelle de la France républicaine, 1870-1889*, Paris: Publications de la Sorbonne, 1982, rééd.1986 ; Odile Rudelle, « Le général de Gaulle et l'élection directe du président de la République : Etapes d'un processus stratégique » », *Revue française de science politique*, Vol. 34, n° 4/5, La Constitution de la Cinquième République (août-octobre 1984): 687-711 ; Odile Rudelle, *Mai 58, De Gaulle et la République*, Paris: Plon, Espoir, 1988 ; Odile Rudelle, « Le Général de Gaulle et le retour aux sources du constitutionnalisme républicain », dans Fondation Charles de Gaulle, *De Gaulle et la Libération*, Éditions Complexe, 2004 ou Odile Rudelle, « La guerre d'Algérie ou l'exténuation du modèle républicain », *Histoire&Politique*, février 2013, à propos de Maurice Vaisse (dir.), *De Gaulle et l'Algérie, 1943-1969*, Paris, Armand Colin, Ministère de la Défense/Recherches, 2012 ;

⁸³ Didier Maus, « De Gaulle et l'écriture de la Constitution », dans Isabelle Chave et Nicole Even, *Charles de Gaulle : Archives et histoire*, Pierrefitte-sur-Seine : Publications des Archives nationales, 2016, chapitre disponible [en ligne] sur <http://books.openedition.org/pan/312> ;

⁸⁴ Didier Maus, « De Gaulle et l'écriture de la Constitution », dans *Ibidem* ;

⁸⁵ Didier Maus, « Georges Pompidou et la logique de la Ve République », dans Jean-Paul Cointet et al., *Un politique : Georges Pompidou*, Presses Universitaires de France, 2001, pp. 93-113, p. 113 ;

⁸⁶ Maurice Duverger, *op.cit.*, p. 245 ;

⁸⁷ Pierre Avril, « De la domination présidentielle sous la Ve République », *Le Débat*, vol. 206, no. 4, 2019, pp. 73-83, texte disponible [en ligne] sur <https://doi.org/10.3917/deba.206.0073> ;

par tous les successeurs du Général de Gaulle et qui trouve sa légitimité dans l'appropriation de « l'héritage attaché à cette fonction telle qu'ils l'ont reçue du fondateur de la Ve République et telle qu'elle a été exercée *habituellement* depuis »⁸⁸.

S'il y a des études qui sortent de l'approche politique, il s'agit des travaux portant plutôt sur le personnage gaullien et non forcément sur le gaullisme – un constat que nous pouvons trouver également dans l'état des recherches dressé par Gilles Le Béguec, regrettant l'abandon de la question « centrale » du gaullisme qui supposerait de s'intéresser à « sa nature singulière et ses significations historiques multiples »⁸⁹. A titre d'exemple pour des études gaulliennes traitant de la personne du Général de Gaulle, nous rappelons ici l'ouvrage de l'écrivain Adrien Le Bihan, *De Gaulle écrivain*, paru en première édition en 1996 sous le titre *Le Général et son double*. En analysant « minutieusement » la construction, le style et les principes thématiques gaulliennes, le livre d'Adrien Le Bihan représente la « première étude d'ensemble consacrée aux œuvres du Général » et qui « relève le talent d'écrivain de cet homme d'action »⁹⁰. Dans la même lignée, le politologue Dominique Labbé - dont les recherches portent notamment sur le langage, le sens des mots et le vocabulaire caractéristique d'une œuvre, d'un auteur, d'un groupe social ou d'une époque - a plongé dans l'univers du Verbe gaullien, s'intéressant à la structure du vocabulaire du Général de Gaulle⁹¹, mais aussi à décrypter les métaphores récurrentes dans ses discours⁹². Plus récemment, nous avons pu noter également la publication des recherches portant sur la vie privée de Charles de Gaulle, son tempérament ou son humeur, comme l'attestent l'ouvrage de Sabine Jansen, *Les sautes d'humour du général de Gaulle*, paru en 2018⁹³ ou les travaux de l'écrivain Gérard Bardy, *Charles le Catholique - De Gaulle et l'Église*, publié en 2011⁹⁴, et son dernier livre, *Dernières heures à Colombey - La mort du général*, qui vient de paraître en 2020⁹⁵.

⁸⁸ Pierre Avril, « De la domination présidentielle sous la Ve République », *Ibidem* ;

⁸⁹ Gilles Le Béguec, « L'état des recherches sur De Gaulle, les gaullistes et le gaullisme », dans Isabelle Chave et Nicole Even, *Charles de Gaulle: Archives et histoire*, Pierrefitte-sur-Seine: Publications des Archives nationales, 2016, texte disponible [en ligne] sur <http://books.openedition.org/pan/300> ;

⁹⁰ Adrien Le Bihan, *De Gaulle écrivain*, Pluriel, Paris, 2010 ;

⁹¹ Pierre Hubert, Dominique Labbe, « La structure du vocabulaire du général de Gaulle », dans Sergio Bolasco, Ludovic Lebart et André Salem, *Troisième journée internationale d'analyse des données textuelles*, Rome: Centro d'Informazione e stampa Universitaria, 1995, pp. 165-176, chapitre disponible [en ligne] sur <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00717927> ;

⁹² Dominique Labbe, « Les métaphores du général de Gaulle », *Mots Acte d'autorité, discours autoritaires*, n° 43 (juin 1995), pp. 51-61.

⁹³ Sabine Jansen, *Les sautes d'humour du général de Gaulle*, Payot, Paris, 2018 ;

⁹⁴ Gérard Bardy, *Charles le Catholique - De Gaulle et l'Église*, Plon, Paris, 2011

⁹⁵ Gérard Bardy, *Dernières heures à Colombey - La mort du général*, Télémaque, Paris, 2020 ;

Dans le même temps, si le noyau dur des études gaulliennes s'est construit autour du paradigme politique, force est de souligner ici l'intérêt grandissant pour des recherches qui portent sur la mémoire ou le mythe gaullien et qui s'inscrivent ainsi dans une perspective historico-culturelle. Considéré un ouvrage biographique, qui « retrace le destin exceptionnel d'un homme qui incarna la France durant de longues décennies »⁹⁶, le livre publié en 1990 par Odile Rudelle, *De Gaulle pour mémoire*, est parmi les premières études, sinon la première qui associe le nom du Général de Gaulle au concept de mémoire. Valérie-Barbara Rosoux publia en 1998 son mémoire de science politique, sous le titre *La mémoire du général de Gaulle : culte ou instrument ?*⁹⁷. Si elle y avait bien souligné le phénomène de « diffraction » qui mythifiait le personnage, son travail serait considéré par l'historien Jean-Pierre Rioux comme un « petit vadémécum commode et gentiment scolaire », qui n'était qu'un « exemple supplémentaire des confusions en cours entre histoire et mémoire »⁹⁸.

Dans la même lignée, les études qui traitent du mythe gaullien et de la légende qui s'est construite autour du Général de Gaulle comme « le plus illustre des Français », enrichissent progressivement l'état de l'art du gaullisme. A titre d'exemple, nous rappelons ainsi la version remaniée de la thèse de doctorat de Brigitte Gaïti, *De Gaulle, prophète de la Ve République*, parue en 1998⁹⁹. L'auteure cherche à démonter le récit mythique autour du retour au pouvoir du Général de Gaulle en 1958, pour démontrer que la Vème République et l'action gaullienne ont été, en revanche, une affaire politique d'ambitions, de calculs et de compromis¹⁰⁰. Néanmoins, le « renversement » de perspective qu'opère Brigitte Gaïti dans son livre n'a pas manqué de soulever certaines remarques critiques, Odile Rudelle considérant son titre « alléchant » mais « trompeur » et regrettant que ce travail n'ait pas apporté d'« élucidation » dans le « mystère » de l'avènement de la Ve République¹⁰¹.

⁹⁶ Odile Rudelle, *De Gaulle pour mémoire*, Découvertes Gallimard, Paris, 1990 ;

⁹⁷ Valérie-Barbara Rosoux, *La mémoire du général de Gaulle. Culte ou instrument ?*, Louvain-la-Neuve : Academia-Bruylant, 1998 ;

⁹⁸ Jean-Pierre Rioux, « Rosoux Valérie-Barbara, La mémoire du général de Gaulle. Culte ou instrument ? », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°62, avril-juin 1999. Dossier : Le salazarisme. pp. 182-183 ;

⁹⁹ Brigitte Gaïti, *De Gaulle, prophète de la Ve République (1946-1962)*, Paris, Presses de Sciences-Po, 1998 ;

¹⁰⁰ « C'est le pari de ce livre que de montrer en quoi la confirmation des prédictions tend à rendre invisible l'ensemble des processus qui ont pu contribuer au dénouement « heureux ». En effet, la reprise de la version des gaullistes, et en premier lieu celle de leur chef, semblent (sic) bien souvent valoir aujourd'hui explication historique, comme si le général de Gaulle était à la fois prophète et analyste des conditions de réussite de ses prédictions », Brigitte Gaïti, *De Gaulle prophète de la Cinquième République (1946-1962)*, Paris, Presses de Sciences-Po, 1998, p. 15 ;

¹⁰¹ Odile Rudelle, « Brigitte Gaïti, De Gaulle, prophète de la Cinquième République (1946-1962) », *Revue française de science politique*, 48^e année, n°5, 1998. pp. 678-679, texte disponible [en ligne] sur www.persee.fr/doc/rfsp_0035-2950_1998_num_48_5_395312

Ni essai, ni biographie, l'ouvrage publié en 1999 par l'historien français, Maurice Agulhon, sous le titre *De Gaulle, histoire, symbole, mythe*¹⁰², présente le Général de Gaulle « dans une histoire nationale qui l'a fait, qu'il a contribué à façonner, qui lui attribue depuis sa mort un rôle aux contours déjà discernables — un mythe en construction »¹⁰³. De plus, à l'image des travaux en droit constitutionnel, l'historien commente aussi la spécificité de la République instaurée par le Général de Gaulle, « royaliste de tradition, de culture, de préférence intime, de nostalgie, mais républicain par raison froide », soutenant que « c'est sa raison qui lui a dit que l'intérêt national serait mieux servi par la république acceptée que par une guérilla antirépublicaine, monarchique ou fasciste »¹⁰⁴. Pour Maurice Agulhon, Charles de Gaulle était « un personnage qui a imposé sa présence dans les esprits de ses contemporains puis dans la mémoire des générations nouvelles par une puissante originalité, quelques dates, quelques signes, quelques hauts lieux, quelques fortes paroles », ayant engendré « une sorte d'admiration virtuellement unanime pour peu que s'amalgament, dans le flou et avec le recul, les thèmes divers et successifs »¹⁰⁵.

L'image exemplaire, voire mythique du Général de Gaulle est étudiée aussi par l'historien britannique Sudhir Hazareesingh dans son ouvrage intitulé *Le mythe gaullien*, publié chez Gallimard en 2010. L'historien note dans son livre que Charles de Gaulle « cumule en sa personne les grandes formes d'exemplarité : libérateur de la patrie, père fondateur de la République, éducateur civique, protecteur de la nation - avec, en prime, de par son éviction peu cérémonieuse du pouvoir, en avril 1969, une touche de martyr, composante obligatoire de la légende dans ce pays toujours profondément imprégné d'imaginaire catholique »¹⁰⁶. En se situant dans la même lignée des études qui mettent en avant « ce qui a « fabriqué » le grand homme, de l'histoire au mythe »¹⁰⁷, l'historienne Chantal Morelle publia en 2015 son ouvrage, *De Gaulle, la passion de la France*¹⁰⁸. Au travers de cette « biographie », qui « n'est ni classique ni exhaustive »¹⁰⁹, l'auteure souligne la métamorphose du personnage gaullien, le Général de Gaulle étant devenu « la principale personne de

¹⁰² Maurice Agulhon, *De Gaulle, histoire, symbole, mythe*, Hachette, Paris, 1999 ;

¹⁰³ Laurent Le Gall, « Maurice Agulhon, *De Gaulle, histoire, symbole, mythe*, Paris, Plon, 2000, 165 p. », *Cahiers d'histoire* [En ligne], 45-1 | 2000, mis en ligne le 13 mai 2009, texte disponible [en ligne] sur <https://doi.org/10.4000/ch.82> ;

¹⁰⁴ Maurice Agulhon, *De Gaulle. Histoire, symbole, mythe, Ibidem*, p. 140

¹⁰⁵ *Ibidem*, p.107 ;

¹⁰⁶ Sudhir Hazareesingh, *Le Mythe gaullien*, Gallimard, Paris, 2010, p. 14 ;

¹⁰⁷ Chantal Morelle, « De Gaulle - La passion de la France. La construction du mythe... », présentation du livre, enregistrement vidéo disponible [en ligne] <https://www.armand-colin.com/de-gaulle-la-passion-de-la-france> ;

¹⁰⁸ Chantal Morelle, *De Gaulle, la passion de la France*, Armand Colin, Paris, 2015 ;

¹⁰⁹ Chantal Morelle, « De Gaulle - La passion de la France. La construction du mythe... », dans *Ibidem* ;

l'histoire de France, bien avant Louis XIV, bien avant Napoléon, bien avant Henri IV »¹¹⁰. Et la légitimité du Général, tout comme sa place dans le panthéon de la France, sont expliquées par Chantal Morelle à la lumière du fait que de Gaulle est « à la fois un héros, un mythe, mais en même temps, une référence »¹¹¹ : il est devenu aujourd'hui « une figure qui appartient véritablement au *patrimoine* national »¹¹².

Tout récemment, en 2017, l'historien Patrice Gueniffey, reconnu pour ses travaux portant sur la Révolution française et le Premier Empire, publie son ouvrage intitulé *Napoléon et de Gaulle. Deux héros français*¹¹³. A travers une « réflexion » autour des thèmes que les deux personnages historiques ont en commun, l'auteur souligne le récit national forgé autour de la figure de l'homme providentiel, du mythe du Sauveur à savoir, celui qui, « malgré les apparences et les contraintes, change le visage de l'histoire, restaure ce qu'on croyait disparu ou fait advenir ce qu'on croit impossible »¹¹⁴. Si tous les « sauveurs » de la France depuis Napoléon ont « successivement » fait renaître « la figure royale du pouvoir incarné », ce serait Charles de Gaulle qui l'« institutionnaliserait » en 1958-1962 : la Ve République est, selon les mots de Patrice Gueniffey, « une tête royale posée sur un corps républicain »¹¹⁵. S'il s'est limité à étudier dans son livre les deux figures du panthéon national français, l'historien admet qu'on peut parler, en effet, de « trois héros français », qui, ensemble, forment ce « trio » ayant enraciné le mythe du Sauveur dans la « conscience collective française » : Louis XIV, Napoléon et de Gaulle¹¹⁶. En dépit des différences, les trois héros français « sont comparables par le regard que nous portons sur eux »¹¹⁷, les Français ayant besoin de se « reconnaître en quelqu'un » et de donner au pays le « visage » d'un grand homme, pour dépasser les divisions et se rassembler dans des périodes « de danger »¹¹⁸. Singularité française, « les grands hommes occupent dans [notre] histoire une place sans équivalent ailleurs. A travers eux, c'est de la France qu'il s'agit »¹¹⁹.

¹¹⁰ Chantal Morelle, « De Gaulle - La passion de la France. La construction du mythe... », présentation du livre disponible [en ligne] <https://www.armand-colin.com/de-gaulle-la-passion-de-la-france> ;

¹¹¹ Chantal Morelle, *Ibidem* ;

¹¹² Chantal Morelle, « De Gaulle - La passion de la France. La construction du mythe... », présentation du livre disponible [en ligne] <https://www.armand-colin.com/de-gaulle-la-passion-de-la-france> ;

¹¹³ Patrice Gueniffey, *Napoléon et de Gaulle. Deux héros français*, Perrin, Paris, 2017 ;

¹¹⁴ Patrice Gueniffey, *Napoléon et de Gaulle. Deux héros français*, *Ibidem*, p. 15 ;

¹¹⁵ *Ibidem*, p. 13 ;

¹¹⁶ Rencontre avec Patrice Gueniffey - Napoléon et De Gaulle : deux héros français, enregistrement vidéo disponible [en ligne] sur https://www.youtube.com/watch?v=hWKdB_0E6rQ&ab_channel=librairiemollat ;

¹¹⁷ Rencontre avec Patrice Gueniffey - Napoléon et De Gaulle : deux héros français, enregistrement vidéo disponible [en ligne] sur https://www.youtube.com/watch?v=hWKdB_0E6rQ&ab_channel=librairiemollat ;

¹¹⁸ Rencontre avec Patrice Gueniffey - Napoléon et De Gaulle : deux héros français, *Idem* ;

¹¹⁹ Patrice Gueniffey, *Napoléon et de Gaulle. Deux héros français*, *Ibidem*, p. 22 ;

C. L'objet de recherche : le devenir patrimonial du gaullisme

La littérature - dans sa grande majorité -, qu'elle traite du Général de Gaulle, de sa personnalité, de son style, de sa politique ou de sa vision du monde, produit un discours consensuel sur le gaullisme, s'accordant constamment sur le bilan positif de son héritage. Ce récit historique - presque répétitif - est dû à la fois, à la cohérence entre la parole et l'action gaullienne, à la souplesse idéologique de sa doctrine et à son esprit d'adaptabilité aux réalités de l'époque – tout dans le seul but de viser l'intérêt national de la France et maintenir l'unité de la nation. En même temps, l'histoire de Charles de Gaulle comme « le plus illustre des Français » se doit aussi à la métamorphose que subit le personnage gaullien dans l'imaginaire national français. Comme le note l'historien Pierre Nora en 2010 :

« Le personnage gaullien s'est sacralisé, icônifié et en même temps, d'une certaine façon, dépersonnalisé parce ce qu'il s'est à ce point confondu avec la mémoire collective des Français, il est tellement assis dans l'histoire collective des Français qu'en a été totalement métamorphosé : le nationaliste qu'il été, profondément opposé à l'Europe, antinationale en tous les cas ou fédérale, et à des idées supranationales et il est devenu le père de l'Europe et même temps que le père de la Patrie ; l'homme qui paraissait à l'époque de son vécu passéiste, incarnant une France d'autrefois, plongé dans le XIXe siècle, barrésien, Péguy, tourné vers le passé, Chateaubriand, est devenu le visionnaire du XXIe siècle, l'homme qui a anticipé tous les développements futurs, le futurologue, l'homme du futur »¹²⁰.

Dans ce contexte, notre étude ambitionne de sortir du discours historiographique classique, qui débouche toujours sur la confirmation de l'apport positif du gaullisme à l'histoire de la France - un récit devenu dorénavant *vérité historique*¹²¹. Tout en y contribuant, notre thèse propose, en s'emparant des instruments théoriques de la Science politique, d'en dépasser la lecture purement politique ou historique et de *redécouvrir* le gaullisme sous un angle *patrimonial*. Partant ainsi du postulat selon lequel le gaullisme est devenu aujourd'hui un élément intrinsèque de l'identité nationale française, nous avons construit notre argumentation générale à partir de l'hypothèse de recherche suivante : la façon dont il est, d'abord, élaboré, en ayant réussi à concilier les diverses spécificités françaises, parfois contradictoires (comme le mythe du pouvoir incarné et l'attachement aux valeurs

¹²⁰ Pierre Nora, « Le mythe gaullien, du phénomène historique à l'icône planétaire », intervention dans l'émission proposée par Anne Jouffroy sur Canal Académie, enregistrement audio disponible [en ligne] sur <https://www.canalacademie.com/ida6312-Pierre-Nora-Le-mythe-gaullien-du-phenomene-historique-a-l-iconeplanetaire.html> ;

¹²¹ Notamment à partir du moment où la Fondation Charles de Gaulle devient institution d'intérêt public, financée par l'Etat, ayant comme mission principale de veiller à la mémoire du gaullisme, tout en assumant la production d'un discours historique scientifique ;

républicaines issues de la Révolution¹²²) et en ayant été reconnu, préservé, transmis, instrumentalisé et célébré comme « acquis précieux » pour la France, impose une nouvelle conceptualisation du gaullisme comme *patrimoine culturel immatériel* français, tel que le concept est défini et encadré officiellement dans la Convention de l'UNESCO de 2003 :

« On entend par “patrimoine culturel immatériel” les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine »¹²³.

Compris comme patrimoine culturel immatériel, le gaullisme pourrait s'inscrire, conformément à la Convention unescienne, dans le domaine « pratiques sociales, rituels et événements festifs » du patrimoine français :

« Les pratiques sociales, rituels et événements festifs sont des activités coutumières qui structurent la vie des communautés et des groupes, et auxquelles un grand nombre des membres de celles-ci sont attachés et y participent. Elles sont étroitement liées à la vision du monde qu'a une communauté et à sa perception de son histoire et de sa mémoire »¹²⁴.

Familières à tous les membres de la communauté - même si tous n'y participent pas -, les pratiques sociales privilégiées dans la Convention de 2003 seraient celles particulièrement liées à une communauté, contribuant à renforcer un sentiment d'identité et de continuité avec le passé. Tout en revêtant des formes d'une extraordinaire variété¹²⁵ et recouvrant aussi une grande variété d'expressions et d'éléments physiques¹²⁶, les pratiques sociales, rituels et événements festifs sont, en même temps, durement touchés par les changements que subissent les communautés dans les sociétés modernes, tant elles dépendent d'une large participation des praticiens et d'autres acteurs de la communauté¹²⁷.

¹²² Patrick Gueniffey, *Napoléon et de Gaulle. Deux héros français*, Paris, Place des éditeurs, 2017 ;

¹²³ Définition du Patrimoine culturel immatériel, disponible [en ligne] sur <https://ich.unesco.org/fr/convention#art2>

¹²⁴ Pratiques sociales, rituels et événements festifs, dossier disponible [en ligne] sur <https://ich.unesco.org/fr/pratiques-sociales-rituels-et-00055> ;

¹²⁵ « rites culturels, rites de passage, rituels liés à la naissance, au mariage et aux funérailles, serments d'allégeance, systèmes juridiques traditionnels, jeux et sports traditionnels, cérémonies rituelles liées à la parenté et à l'appartenance au clan, modes d'habitat, traditions culinaires, cérémonies en rapport avec les saisons, pratiques spécifiques aux hommes ou aux femmes, pratiques liées à la chasse, à la pêche et à la cueillette, et bien d'autres encore », cf. *Idem* ;

¹²⁶ « gestuelles et formules spéciales, récitations, chants et danses, vêtements spécifiques, processions, sacrifices d'animaux, aliments particuliers. », cf. *Idem* ;

¹²⁷ UNESCO, « Pratiques sociales, rituels et événements festifs », dossier disponible sur <https://ich.unesco.org/fr/pratiques-sociales-rituels-et-00055> ;

Avant tout, force est de constater que, même si l'étude approfondie du gaullisme ans perspective patrimoniale est absente de l'état de l'art des études gaulliennes, les historiens sont spontanément arrivés à définir le gaullisme en termes de « patrimoine ». Dans la même lignée des propos soutenus par Pierre Nora en 2010, Benjamin Stora observe lui-aussi la « nationalisation » du gaullisme, qui l'élève au statut de patrimoine :

« Il y a incontestablement une réintégration dans l'ensemble des partis politiques français, de droite comme de gauche, d'une sorte de *patrimoine commun* du gaullisme, que ce soit la Libération ou la fondation de la Ve République. On observe une « nationalisation » de la figure du général de Gaulle. De mon point de vue, c'est lorsque la gauche revient au pouvoir, en 1988, en 1989, 1990, qu'il y a cette possibilité de construction réelle du consensus autour de sa figure. Avec l'adoption des institutions de la Ve République, l'héritage gaulliste devient partagé par tous. Il y a un second aspect : celui de la politique étrangère du général de Gaulle sur la question de l'indépendance nationale et du refus de s'aligner sur un des deux blocs. A mon sens, cette démarche a été reprise à l'époque par la gauche, mais sans l'assumer publiquement. On l'a vu dans les années 1982-1983 : le discours de Cancun, la volonté de chercher des voix intermédiaires, diplomatiques, entre l'Est et l'Ouest, le refus de l'alignement complet sur la politique américaine, étaient, sans le dire, une façon de réintégrer cet héritage. Dans un troisième aspect encore fort aujourd'hui, en 2011, le paradoxe est que, si la gauche a tout réintégré de son patrimoine – je ne parle pas de la gauche radicale-, la division, l'opposition, le refus de consensus viennent plutôt de la droite. La gauche, dans le fond, considère comme une sorte de fait acquis le *patrimoine* du gaullisme. C'est quelque chose qui rentre dans les mœurs politiques ordinaires [...] la gauche institutionnelle intègre complètement ce *patrimoine*, et même, ne cesse de s'en revendiquer »¹²⁸.

Paradoxalement, nous retrouvons le même constat dans des livres qui apparaissent pourtant critiques à l'adresse du gaullisme. A titre d'exemple, nous retenons particulièrement l'ouvrage du politologue Nicolas Tenzer, *La face cachée du gaullisme*, paru en 1998. Dans un livre qui est « tout la fois émouvant et exaspérant »¹²⁹ - mais qui ne porte pas « sur le gaullisme, politiquement situé et, comme doctrine, largement illusoire »¹³⁰ - Nicolas Tenzer s'attaquait, en 1998 déjà, « aux mythes durables » que le Général de Gaulle a suscité dans le pays, « l'imprégnant malgré lui jusqu'à la racine de la formation de sa mémoire historique »¹³¹. Et s'il se défend d'une critique *ad hominem* ou d'un renversement de perspective par rapport à la valeur historique de l'œuvre gaullien :

« Mon projet est tout autre qu'une réfutation. Il consiste à porter un jugement sur une représentation historique. Il vise à se demander dans quelle mesure la France connaît une

¹²⁸ Stéphane Renault, *De Gaulle, un destin face à l'Histoire*, Première partie « Entretien avec Max Gallo et Benjamin Stora », chapitre « Du mythe à la réalité », Editions Express Roularta, Paris, 2011 ;

¹²⁹ Odile Rudelle, « Tenzer Nicolas, La face cachée du gaullisme », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°63, juillet-septembre 1999. pp. 159-160, texte disponible [en ligne] sur https://www.persee.fr/doc/xxs_0294-1759_1999_num_63_1_3876_t1_0159_0000_2 ;

¹³⁰ Nicolas Tenzer, *La face cachée du gaullisme*, Paris, Hachette, 1998, Avant-propos ;

¹³¹ Nicolas Tenzer, *Idem* ;

propension à rester prisonnière de ses grandes figures. Celle du Général de Gaulle est, sans conteste, la plus marquante du XXe siècle, si l'on croit la totalité des sondages d'opinion même si elle parle de moins en moins en termes politiques concrets. Pourquoi la France est-elle encline à s'emprisonner dans des mythes et des références ? Et comment de Gaulle y a-t-il contribué »¹³² ?

L'auteur en avoue :

« Plusieurs m'ont demandé de modérer mes critiques éventuelles contre de Gaulle, car il était le seul point de repère qui restait dans le *patrimoine politique* de la France. Il incarnait en même temps l'honnêteté et le désintéressement personnels, l'absence de compromission avec ceux qui avaient incarné l'indignité nationale, l'affirmation sincère de l'intérêt général et du bien commun, quelque critique qu'on puisse porter sur sa conception, et, ce qui est le plus singulier, une vision organisée du monde et de la France. C'était aussi un homme qui sut assumer la charge du pouvoir longtemps sans se compromettre ; enfin, il avait pu diffuser une doctrine dépassant un seul camp »¹³³.

L'idée d'une France prisonnière de ses héritages du passé, et notamment du legs gaullien, est reprise par l'essayiste et journaliste français Eric Brunet en 2016, dans son essai intitulé *L'obsession gaulliste. Alain, François, Nicolas, Marine et les autres...*¹³⁴. Eric Brunet critique durement la classe politique française, qu'il juge « lâche » face au mythe populaire de « l'homme providentiel » - le « patriarche » sans lequel la France ne peut pas prospérer – incarné par la figure du « plus illustre des Français », le Général de Gaulle. *L'obsession gaulliste*, paru chez Albin Michel en octobre 2016, complète la série de travaux d'É. Brunet dénonçant les tares de la culture politique française, à savoir *Être de droite : un tabou français* (2006) et *Être riche : un tabou français* (2007), parus chez le même éditeur. En partant de l'exemple des candidats à l'élection présidentielle de 2017, Éric Brunet analyse dans son dernier livre ce qu'il appelle « l'obsession gaulliste », qui a touché toute la classe politique, de droite à gauche : 48 ans après la disparition du Général, tout le monde se déclare gaulliste¹³⁵. La responsabilité de cette « obsession gaulliste » reviendrait pourtant à la droite française, qui n'aurait pas fait « son job » de réformer et de rompre avec « la mythologie française » de 1944. Selon Éric Brunet, la droite française ne réussit pas à se positionner vraiment à droite pour entreprendre des réformes libérales, à cause du fait qu'elle reste prisonnière du système mis en place après-guerre par le Général de Gaulle¹³⁶. En même temps,

¹³² *Idem* ;

¹³³ *Idem* ;

¹³⁴ Éric Brunet, *L'obsession gaulliste. Alain, François, Nicolas, Marine et les autres...* Paris: Albin Michel, 2016 ;

¹³⁵ « Si j'étais taquin, je vous dirais qu'il n'y a que ça en France : 66 millions de gaullistes, du Parti de gauche au FN ! », Eric Brunet, dans un entretien pour *Le Point* : http://www.lepoint.fr/chroniques/eric-brunet-deboullonne-lastatue-du-general-de-gaulle-10-11-2016-2082129_2.php#, consulté le 20 avril 2017 ;

¹³⁶ Andrada Cretanu, « Compte-rendu : Eric Brunet, *L'obsession gaulliste...* », *Studia Politica. Romanian Political Science Review*, 2018, vol. 18, no 1, p. 143-147 ;

la gauche se contenterait de regarder le « spectacle » et de se réclamer, à son tour, d'un gaullisme social. L'auteur est encore plus sévère à l'égard de l'ancrage du gaullisme dans la culture politique française, le définissant en termes d'une « religion » et, pire encore, comme « l'opium du peuple français et le bromure de l'imagination politique »¹³⁷. La conclusion d'É. Brunet porte sur sa conviction que l'avenir de la France dépend de la capacité de la droite gaulliste à faire son aggiornamento politique et à « tuer le père »¹³⁸.

En revanche, nous revenons à Pierre Nora, qui attribue le rôle « capital » dans « l'institutionnalisation militante » du personnage et dans « l'installation » de l'image gaullienne nationale à l'Institut Charles de Gaulle, le considérant un monumental « instrument de propagande »¹³⁹. Créé en 1971 au souhait explicite du Général de Gaulle, comme centre de documentation et de recherche, fondé sur une partie de ses archives, l'Institut, et plus tard, la Fondation Charles de Gaulle est devenue aujourd'hui un véritable « berceau de l'histoire du Général et du gaullisme »¹⁴⁰, comptant « la première bibliothèque institutionnelle consacrée à un acteur de l'Histoire dont la place et la marque dominant trois décennies du XXe siècle »¹⁴¹. De plus, outre sa contribution indispensable à l'historiographie du gaullisme, la Fondation Charles de Gaulle - « institution nationale de référence vouée à l'œuvre, l'action et la mémoire de Charles de Gaulle »¹⁴² - se présente comme le gardien légitime de la mémoire historique du Général de Gaulle et du gaullisme. La reconnaissance de la Fondation comme institution d'utilité publique financée par l'Etat dès 1992, ainsi que son action assidue au service de la mémoire historique du Général, confèrent à l'Institut souhaité par Charles de Gaulle, le statut de grand depositaire de la mémoire nationale du gaullisme, reconnu officiellement comme partie intégrante de la culture politique de la France et de la personnalité collective de la nation française.

L'officialisation du récit historique patrimonial du Général de Gaulle comme « le plus illustre des Français » et du gaullisme comme « acquis précieux pour la France » serait confirmée, voire renforcée encore en 2018, avec la publication de l'ouvrage collectif

¹³⁷ Éric Brunet, *L'obsession gaulliste. Alain, François, Nicolas, Marine et les autres.....*, Paris, Albin Michel, 2016, p. 12 ;

¹³⁸ *Idem* ;

¹³⁹ Pierre Nora, « Le mythe gaullien, du phénomène historique à l'icône planétaire », dans *Idem* ;

¹⁴⁰ Bernard Lachaise, « La bibliothèque de la Fondation Charles de Gaulle, berceau de l'histoire du Général et du gaullisme ? », *Les Études Sociales*, vol. 166, no. 2, 2017, pp. 89-107, article disponible sous conditions sur <https://www.cairn.info/revue-les-etudes-sociales-2017-2-page-89.htm> ;

¹⁴¹ Bernard Lachaise, « La bibliothèque de la Fondation Charles de Gaulle, berceau de l'histoire du Général et du gaullisme ? », dans *Idem* ;

¹⁴² Tristan Lecoq (dir.), *Enseigner de Gaulle*, Editions Canopé, Paris, 2018, p. 171 ;

Enseigner de Gaulle, dirigé par Tristan Lecoq, Inspecteur général de l'Éducation nationale, et publié par les Editions du Réseau Canopé à la suite du projet homonyme, initié sous l'autorité de l'Inspection générale en partenariat avec la Fondation Charles de Gaulle¹⁴³. *Enseigner de Gaulle* se présente à la fois comme œuvre « scientifique, pédagogique et citoyenne », visant à « relier une histoire scolaire à une histoire académique »¹⁴⁴. De plus, ce qui rend ce travail collectif encore plus significatif du point de vue de la patrimonialisation du gaullisme, c'est le fait que les historiens sont parvenus au consensus autour du personnage gaullien qui, « politiquement vaincu a gagné la partie en termes de mémoire »¹⁴⁵. « Une des personnalités principales, voire la première dans le panthéon français », Charles de Gaulle est à la fois « l'archétype du héros positif » et l'incarnation de « l'idéal du politique », étant le personnage historique préféré des Français dans les sondages depuis les années 1980¹⁴⁶. Somme toute, pour ceux chargés aujourd'hui d'enseigner l'Histoire, « enseigner de Gaulle, c'est enseigner la France »¹⁴⁷ et « le gaullisme constitue désormais un lieu de mémoire qui participe de l'identité culturelle collective française »¹⁴⁸, étant « la dernière grande religion laïque nationale »¹⁴⁹.

Le devenir patrimonial du gaullisme sera incontestablement affirmé en 2020, année marquée par une triple commémoration officielle dédiée à la mémoire du Général de Gaulle : le 130e anniversaire de sa naissance, le 80e de son Appel du 18 juin et le 50e de sa mort, le 9 novembre 1970 - trois commémorations qui font de 2020 « l'année de Gaulle »¹⁵⁰. Si nous avons délimité notre étude du point de vue temporel à la période située entre le 18 juin 1940 et le 18 juin 2018¹⁵¹, force est de souligner ici que l'ampleur des événements organisés en

¹⁴³ De plus, le projet s'est concrétisé aussi dans la mise en place d'un site Internet dédié, conçu par la Fondation Charles de Gaulle comme « espace pédagogique » complémentaire : « Cet espace pédagogique propose une centaine de documents et leurs analyses ainsi que vingt-deux études, construites à partir de ces documents. Ces ressources s'appuient sur l'ouvrage *Enseigner de Gaulle* qui offre une synthèse actualisée de cette page d'histoire », présentation du site disponible sur <http://enseigner.charles-de-gaulle.org/> ;

¹⁴⁴ Tristan Lecoq (dir.), *Enseigner de Gaulle*, Editions Canopé, Paris, 2018, p. 7 ;

¹⁴⁵ Laurent Douzou, « De Gaulle : la mémoire combattante à l'épreuve de l'histoire », dans Tristan Lecoq, *Enseigner de Gaulle*, Editions Canopé, 2008, p. 152 ;

¹⁴⁶ Sudir Hazareesingh, « De Gaulle : construction et limites d'un mythe », dans Tristan Lecoq (dir.), *Enseigner de Gaulle*, Editions Canopé, Paris, 2018, p. 153 ;

¹⁴⁷ Tristan Lecoq (dir.), *Enseigner de Gaulle*, op.cit., p. 7 ;

¹⁴⁸ François Audigier, « De Gaulle, l'héritage et les héritiers », dans Tristan Lecoq, *Enseigner de Gaulle*, Editions Canopé, 2008, p. 164 ;

¹⁴⁹ Sudir Hazareesingh, « De Gaulle : construction et limites d'un mythe », dans *Ibidem*, p. 155 ;

¹⁵⁰ Événement marqué sur le site officiel de la Présidence de la République à travers 32 publications réunies sous le dossier « 2020, année de Gaulle », disponible [en ligne] sur <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020-annee-de-gaulle#beginning> ;

¹⁵¹ La limite temporelle que nous sommes imposée s'explique, d'abord, à la lumière du fait que nous considérons le 18 juin 1940 comme moment fondateur du gaullisme. Notre étude s'arrête, ensuite, au moment 18 juin 2018, ce qui nous a permis de prendre en considération pour notre argumentation générale aussi la première année du mandat présidentiel macronien et de pousser, ainsi, notre analyse jusqu'au temps présent.

2020 pour marquer cette triple commémoration en honneur à la mémoire du « plus illustre des Français » vient à certifier avant la lettre notre hypothèse de recherche. Outre les multiples gestes commémoratifs préparés sous l'égide de la Fondation Charles de Gaulle¹⁵², nous retenons notamment la grande commémoration du 80^{ème} anniversaire de l'Appel du 18 juin 1940¹⁵³, la cérémonie nationale du 14 juillet 2020 – entièrement dédiée à la mémoire du Général de Gaulle¹⁵⁴ -, mais aussi le 80^{ème} anniversaire des combats de Montcornet et de la Bataille de France¹⁵⁵ et le 50^{ème} anniversaire de la disparition du Général le 9 novembre 1970¹⁵⁶. De même, du 2 au 22 novembre 2020, « toutes les antennes de France tv » ont commémoré à l'unisson ce triple anniversaire gaullien, ayant diffusé des programmes – films, séries et documentaires -, en l'honneur à « un homme qui a marqué son temps et plusieurs générations »¹⁵⁷.

En outre, l'année gaullienne se distingue aussi en 2020 à travers l'apparition de nombreuses publications qui, tout en s'inscrivant dans le contexte commémoratif, invitent le lecteur à découvrir ou plutôt à redécouvrir la vie, le destin, la vision ou l'héritage de Charles de Gaulle sous un angle patrimonial. Sur son site Internet, la Fondation Charles de Gaulle dresse dans ce sens-là une liste des nouveautés et des rééditions publiées en 2020¹⁵⁸. Nous y retrouvons le dossier spécial du *Point, De Gaulle. Hors-série Le Point*, paru le 28 mai 2020 pour raconter « le guerrier, le politique et aussi l'écrivain, trop souvent oublié »¹⁵⁹, mais aussi

¹⁵² Fondation Charles de Gaulle, « Année de Gaulle », dossier disponible [en ligne] sur <https://www.charles-de-gaulle.org/blog/category/annee-de-gaulle/> ;

¹⁵³ Présidence de la République, « La flamme de la Résistance ne s'éteindra pas. Cérémonie d'hommage à la France combattante au Mont-Valérien », dossier « année de Gaulle », disponible [en ligne] sur <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/06/18/la-flamme-de-la-resistance-ne-seteindra-pas-ceremonie-dhommage-a-la-france-combattante-au-mont-valerien> ;

¹⁵⁴ Ministère des Armées, « 14 juillet 2020 : année de Gaulle », article disponible [en ligne] sur <https://www.defense.gouv.fr/portail/14-juillet-2020/tout-savoir/les-articles/14-juillet-2020-annee-de-gaulle> ;

¹⁵⁵ Présidence de la République, « Cérémonie de commémoration des combats de Montcornet et de la Bataille de France par le Président Emmanuel Macron », *Ibidem*, dossier disponible [en ligne] sur <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/05/16/2020-annee-de-gaulle> ;

¹⁵⁶ Présidence de la République, « 50ème anniversaire de la disparition du général de Gaulle », *Ibidem*, dossier disponible [en ligne] sur <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/11/09/50eme-anniversaire-de-la-disparition-du-general-de-gaulle>

¹⁵⁷ A titre d'exemple nous mentionnons : la série « De Gaulle, l'éclat et le secret » et le film « Charles de Gaulle : histoire d'un géant », diffusés sur France 2 ; le documentaire « De Gaulle bâtisseur », diffusé sur France 3 ; le documentaire « La France en vrai - Devenir de Gaulle », diffusé sur France 3 Régions ; le film « « Le Doc Stupéfiant » : L'Artiste de Gaulle » ou les documentaires « De Gaulle, le dernier roi de France » et « ONU, la bataille de De Gaulle – 1944-1955 », proposés sur France 5, cf. France TV, « 2020, commémoration du cinquantenaire de la mort du général de Gaulle », article disponible [en ligne] sur <https://www.francetelevisions.fr/et-vous/notre-tele/on-sengage/2020-annee-de-gaulle-sur-toutes-les-antennes-de-france-televisions-3889> ;

¹⁵⁸ Fondation Charles de Gaulle, « 2020 : De Gaulle en librairie », 22 mai 2020, dossier disponible [en ligne] sur <https://www.charles-de-gaulle.org/blog/2020/05/22/lettre-n11-2020-de-gaulle-en-librairie/> ;

¹⁵⁹ Le Point (dir.), « Penser, résister, gouverner. De Gaulle », *Hors-série Le Point*, le 28 mai 2020, 148 pp.

une vaste liste d'ouvrages d'auteur : le livre de Jean-Paul Cointet, *De Gaulle. Portrait d'un soldat en politique* - où « l'historien déroule la pelote politique du gaullisme », de l'appel du 18 juin à la constitution de la Ve République¹⁶⁰ -, Éric Branca, avec son *De Gaulle et les grands* – retraçant l'histoire « des rapports singuliers » que le Général de Gaulle a entretenus avec « tous » les chefs d'Etat¹⁶¹ -, l'ouvrage de Philippe le Guillou, *Colombey, l'autre colline inspirée* – où l'auteur se rappelle du « monarque de [son] enfance, un personnage d'une stature écrasante et mythique »¹⁶², le livre de Frédérique Neau-Dufour, *De Gaulle, homme de l'Est* - qui « met en lumière les liens familiaux, politiques et imaginaires de Charles de Gaulle avec l'Est de la France »¹⁶³ -, Aurélie Luneau, avec son livre *L'Appel du 18 juin*¹⁶⁴, l'ouvrage d'Alain Minc, *Mes Présidents, de De Gaulle à Macron* - qui se présente comme une « brillante galerie de portraits des Présidents de la Cinquième République »¹⁶⁵ -, l'ouvrage dirigé par l'historien Jean-Paul Bled, *De Gaulle, l'homme du siècle* - qui a réuni « les plus éminents spécialistes » pour dessiner « un portrait contrasté de l'homme et de son œuvre »¹⁶⁶ -, Dominique Lormier et son *De Gaulle intime et méconnu* – une étude fondée sur « des documents et des témoignages inédits » afin de montrer « un Charles de Gaulle sans masque », dévoilant en même temps « le grand homme d'État, qui a marqué la France comme aucun autre président, dans son intimité et ses réalités ignorées »¹⁶⁷ - ou le travail dirigé par la Fondation Charles de Gaulle, *Défendre la France. L'héritage de De Gaulle à la lumière des enjeux actuels* – ayant réuni « les meilleurs spécialistes du sujet » pour analyser « l'héritage du Général à l'aune des enjeux actuels : lutte contre le terrorisme, crise de l'OTAN, défense européenne, question du nucléaire »¹⁶⁸. Nous voulons y ajouter à cette longue liste aussi le numéro spécial de la revue *Pouvoirs*, intitulé « de Gaulle » et publié aux éditions du Seuil¹⁶⁹.

¹⁶⁰ Jean-Paul Cointet, *De Gaulle. Portrait d'un soldat en politique*, Perrin, 2020 ;

¹⁶¹ Éric Branca, *De Gaulle et les grands*, Perrin, 2020 ;

¹⁶² Philippe le Guillou, *Colombey, l'autre colline inspirée*, Salvatoré, mai 2020 ;

¹⁶³ Frédérique Neau-Dufour, *De Gaulle, homme de l'Est*, La Nuée bleue, 5 juin 2020 ;

¹⁶⁴ Aurélie Luneau, *L'Appel du 18 juin*, Flammarion, 2020 ;

¹⁶⁵ Alain Minc, *Mes Présidents, de De Gaulle à Macron*, Éditions Grasset, 2020

¹⁶⁶ Jean-Paul Bled (dir), *De Gaulle, l'homme du siècle*, Éditions du Cerf, 10 septembre 2020 ;

¹⁶⁷ Dominique Lormier, *De Gaulle intime et méconnu*, Alisio, 10 juin 2020

¹⁶⁸ Fondation Charles de Gaulle, *Défendre la France. L'héritage de De Gaulle à la lumière des enjeux actuels*, Nouveau Monde Éditions, 17 juin 2020 ;

¹⁶⁹ Nous y retrouvons les articles de : Frédéric Turpin, « La France et ses colonies », *Pouvoirs*, vol. 174, no. 3, 2020, pp. 39-51 ; Maurice Vaïsse, « Quelle armée pour quelle défense ? », *Ibidem*, pp. 53-63 ; Jérôme Jaffré, « De Gaulle face aux électeurs », *Ibidem*, pp. 65-76 ; Jean-François Sirinelli, « Le Général et l'Histoire », *Ibidem*, pp. 77-85 ; Bernard Lachaise, « Les gaullistes : de la France libre à aujourd'hui ? », *Ibidem*, pp. 97-109 ou Sudhir Hazareesingh, « Construction et limites du mythe gaullien », *Ibidem*, pp. 123-132, numéro spécial disponible sous conditions [en ligne] sur <https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2020-3.htm> ;

Enfin, toujours dans le contexte commémoratif de « l'année de Gaulle », nous retenons ici la rencontre de deux historiens, Michel Winock¹⁷⁰ et Serge Berstein¹⁷¹, invités par Alain Finkielkraut de *France Culture* dans son émission *Répliques*, pour « faire un effort de mémoire personnel » et s'exprimer sur ce que Charles de Gaulle a représenté pour eux, qui ont vécu les deux mandats présidentiels gaulliens¹⁷². Premier à prendre la parole, Michel Winock s'exprime sur son état d'esprit « évolutif ». S'il a considéré alors que le retour du Général de Gaulle au pouvoir en 1958 s'est fait de manière « complètement illégale », son opinion évoluerait lorsque le premier président de la Ve République décida de mettre fin à la guerre d'Algérie : « ennemi » de de Gaulle en 1958 à ses 21 ans, Michel Winock « redevient ami » du Général en 1962. De plus, s'il admet, dans le sillage de Roman Gary, que « de Gaulle a incarné dix siècles d'Histoire française », ayant comme seule ambition de maintenir « cette grandeur spirituelle » de la France qui « a fait date »¹⁷³, l'historien témoigne être devenu « plus gaulliste » - ou post-gaulliste/retro-gaulliste - après la mort du Général¹⁷⁴. Et pour souligner encore ses pensées, Michel Winock reprend une citation de Claude Lanzmann, écrite dans le contexte de la polémique autour de l'introduction des Mémoires de guerre au Baccalauréat littéraire en 2010 et qui traduit très bien son état d'esprit évolutif :

« La disparition de De Gaulle me porta un coup bien plus dur que je ne l'aurais imaginé, comme si un pan entier de mon monde s'anéantissait avec lui. Ami, ennemi, ami derechef, de Gaulle nous était consubstantiel, la France sans lui, nos vies personnelles sans lui étaient atteintes d'un manque tout à la fois historique et existentiel dont ceux de ma génération prirent d'emblée la mesure »¹⁷⁵.

Parce que, quand de Gaulle est mort, Michel Winock eut « le sentiment que nous venons de perdre le plus grand homme Français du siècle »¹⁷⁶.

¹⁷⁰ Michel Winock, *Charles de Gaulle : un rebelle habité par l'histoire*, Gallimard, 2019, (son dernier livre) ;

¹⁷¹ Serge Berstein, *Nouvelle histoire de la France contemporaine Volume 17 La France de l'expansion Volume 1, La République gaullienne, 1958-1969*, Perrin, 2019, (son dernier ouvrage) ;

¹⁷² Michel Winock et Serge Berstein, « De Gaulle revisité », dans Alain Finkielkraut, *Répliques*, émission diffusée sur France Culture le 9 mai 2020, enregistrement audio disponible [en ligne] sur <https://www.franceculture.fr/emissions/repliques/de-gaulle-revisite-0> ;

¹⁷³ Pour Michel Winock, Charles de Gaulle représente « un homme tout à fait d'une autre dimension parce qu'en lui brûle quelque chose qui s'appelle un pouvoir spirituel : il ne veut pas seulement la grandeur, il est bien certain que la France est devenue une puissance secondaire, mais il y a ce désir de maintenir par la France, sur la France, à propos de la France cette grandeur spirituelle qui a fait date...sa passion, c'est la France, c'est sa seule passion on pourrait dire et à ce sujet il veut que son pays continue son histoire mythologique », cf. Michel Winock et Serge Berstein, « De Gaulle revisité », dans *Idem* ;

¹⁷⁴ Michel Winock, dans *Idem* ;

¹⁷⁵ Claude Lanzmann, « 1970, un soir de novembre, en Méditerranée », *Les Temps Modernes*, vol. 661, no. 5, 2010, pp. 1-2 ;

¹⁷⁶ « Mardi 10 novembre. — Mort du général de Gaulle. Quelques griefs que j'aie eus contre lui, je ne peux plus, prenant du champ, que voir l'ensemble de cette destinée incomparable. Au fond de moi – et malgré tout ce que j'ai nourri contre le régime qu'il avait instauré (ai-je seulement voté une seule fois oui à ses référendums ?) – au fond de moi je retrouve l'émotion que j'avais éprouvée, l'admiration profonde que j'avais ressentie à la lecture

De son côté, Serge Berstein valide les propos du livre de Michel Winock¹⁷⁷, tout en soulignant la grande différence entre eux : il est « resté antigaulliste pendant tout le règne du Général de Gaulle », même s'il admet que le règne gaullien peut être considéré comme les « trente glorieuses économiques »¹⁷⁸. En même temps, à l'image de son collègue, Serge Berstein reconnaît que « travaillant en historien », il se rend compte que « le Général a accompli une œuvre tout à fait considérable ». Selon lui, « de Gaulle réalise, grâce à la conjoncture de l'époque, mais aussi à sa vision du monde, quelque chose qui est l'adaptation de la vie politique française au monde de l'après la Seconde guerre mondiale avec de nouveaux problèmes, de nouveaux éléments de conflictualité »¹⁷⁹. De même, les deux historiens s'accordent sur la triple incarnation du Général de Gaulle comme « le Sauveur, le Législateur, le Président », dont « la grande réussite » reste, pourtant, d'avoir établi « un régime stable », fondé sur « une identité et une histoire », ayant réalisé le passage « de la culture héritée à la réalité du moment »¹⁸⁰.

Enfin, à la question de savoir que reste-t-il du gaullisme à présent, si Michel Winock préfère « laisser de Gaulle dans son temps », parce qu'il ne croit pas dans l'existence d'un parti gaulliste sans de Gaulle, l'historien admet que le grand héritage du gaullisme reste finalement « un exemple », mais « également une Constitution »¹⁸¹. Dans la même lignée, Serge Berstein ne croit pas dans une « postériorité gaulliste à proprement parler », à l'exception notable de « l'élément institutionnel dont le socle n'a pas bougé depuis 1958 » :

« Au fond la Constitution gaullienne, son originalité, c'est de faire du chef de l'Etat le véritable Souverain du pays, un souverain qui est électif, temporaire, et qui, à la fin de son mandat cesse d'être un Souverain. Ce legs, il est remarquable et fondamental, parce que jamais aucune révision n'a touché à ce point fondamental/nodale du système constitutionnel gaulliste. Sur ce point l'héritage est évident ».

de L'Appel, quand je sortais à peine de l'adolescence. Cet homme-là nous a tous grandis », cf. Michel Winock, *Journal politique, La République Gaullienne*, Editions Thierry Marchaisse, 2015, p.240 ;

¹⁷⁷« De Gaulle sait bien qu'il n'est pas à la hauteur des grandes puissances, mais il fait comme s'il y était, et par conséquent, il va, par son Verbe et l'écho de ses discours, donner le sentiment au monde que la France se présente comme une grande puissance », cf. Serge Berstein, dans Michel Winock et Serge Berstein, « De Gaulle revisité », *Idem* ;

¹⁷⁸ « en 1958 la situation est complètement différente pour moi : je suis instituteur, de gauche, je considère que la République c'est le Parlement et de Gaulle, l'homme des fascistes, des insurgés d'Alger », cf. Serge Berstein, dans *Idem* ;

¹⁷⁹ Serge Berstein, dans *Idem* ;

¹⁸⁰ Michel Winock et Serge Berstein, « De Gaulle revisité », *Idem* ;

¹⁸¹ « de Gaulle s'inscrit dans une légende, une légende qui est à la fois celle de son pays « idéalisé », à travers ses grands hommes, ses moments, une histoire quelque peu mythologique et une légende de lui-même, de sa personne...il s'est créé légendaire, véritablement...il a fabriqué son personnage tout à fait hors du commun [...] il reste un exemple, il reste également une Constitution qui est amendable, certainement, mais par ailleurs, je ne crois plus qu'il y ait aujourd'hui un parti gaulliste car un parti gaulliste sans de Gaulle, je ne crois pas qu'il puisse exister. », cf. Michel Winock, dans *Idem* ;

Après tout, si sur d'autres points « il y a eu bien sûr des mutations », pour Serge Berstein « le gaullisme se résume, au fond, à cette double idée que le rôle du gouvernement, quel qu'il soit, est d'assurer la grandeur de la France et que pour qu'il puisse le faire, il faut que l'Etat soit fort ». Les deux historiens parviennent finalement à définir le gaullisme sous un angle patrimonial, admettant que le Général de Gaulle a réussi à rallumer toutes les « trois flammes » qui, ensemble, « ont fait d'une certaine manière la nation française » : la flamme sociale – la flamme de ceux qui ne veulent pas de l'injustice sociale ; la flamme proprement chrétienne qui tient à la même source que la première et inversement ; enfin, la flamme de la tradition, indispensable pour bâtir un grand pays¹⁸².

D. Le gaullisme comme patrimoine culturel immatériel français : une approche interdisciplinaire

Tenant compte de l'accumulation des savoirs et du croisement des regards sur le gaullisme, de la complexité de l'objet de recherche, mais aussi de la manière dont le gaullisme est problématisé et expliqué, l'étude du gaullisme comme patrimoine culturel immatériel - tel que nous le proposons dans notre thèse - suppose, avant tout, l'appel à l'interdisciplinarité comme méthode fonctionnelle de recherche¹⁸³. A la différence de la pluridisciplinarité, qui est « une addition de disciplines, sans véritable interaction entre elles »¹⁸⁴, l'approche interdisciplinaire suppose un « désir de connivence »¹⁸⁵, ainsi qu'un « processus dialogique »¹⁸⁶ entre les disciplines visées, souligne Frédéric Darbellay, professeur associé à l'Université de Genève (Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation) et responsable de la Cellule Inter- et Transdisciplinarité au sein du Centre interfacultaire en droits de l'enfant¹⁸⁷. De plus, dans son étude « Vers une théorie de l'interdisciplinarité? Entre unité et diversité »¹⁸⁸, Frédéric Darbellay propose de dépasser les obstacles qui se dressent à la mise

¹⁸² Michel Winock et Serge Berstein, « De Gaulle revisité », *Idem* ;

¹⁸³ Ève Anne Bühlera, Fabienne Cavaillé, et Mélanie Gambino, « Le jeune chercheur et l'interdisciplinarité en sciences sociales. Des pratiques remises en question », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 14, no. 4, 2006, pp. 392-398, article disponible [en ligne] sur <https://www.cairn.info/journal-natures-sciences-societes-2006-4-page-392.htm> ;

¹⁸⁴ Frédéric Darbellay, *Interdisciplinarité et transdisciplinarité en analyse des discours. Complexité des textes, intertextualité et transtextualité*, Genève, Slatkine, 2005, p. 46 ;

¹⁸⁵ Frédéric Darbellay, *Ibidem*, p. 47 ;

¹⁸⁶ Frédéric Darbellay, *Ibidem*, p. 183 ;

¹⁸⁷ Frédéric Darbellay, *A propos*, disponible [en ligne] sur <https://fdarbellay.wordpress.com/a-propos/> ;

¹⁸⁸ Frédéric Darbellay, « Vers une théorie de l'interdisciplinarité? Entre unité et diversité », *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, 7 (1), 2011, pp. 65-87, texte disponible [en ligne] sur <https://doi.org/10.7202/1007082ar> ;

en œuvre des études interdisciplinaires, par « la définition d'un cadre théorique et conceptuel *dynamique* de l'interdisciplinarité »¹⁸⁹.

Et s'il reconnaît la diversité des traditions disciplinaires - sociologie, anthropologie, psychologie, linguistique, études littéraires, science politique, histoire, géographie, sciences de l'éducation –, ainsi que leur subdivision en sous-champs disciplinaires, selon Frédéric Darbellay, l'interdisciplinarité - « non dogmatique » - serait la réponse à « la complexité spécifique de l'humain et du social qui réclament en retour une pensée *dialogique* et non-*paradigmatique* des liens qui se tissent entre les multiples disciplines qui les prennent pour objet(s) d'étude(s) »¹⁹⁰. Parce que, selon le professeur Darbellay, l'interdisciplinarité « marque le pas dans la mise en interaction de deux ou de plusieurs disciplines : le préfixe inter- signifie bien ce qui est “entre”, soit la relation de réciprocité entre plusieurs disciplines dans laquelle on se situe pour décrire, analyser et comprendre la complexité d'un objet d'étude commun »¹⁹¹. L'approche défendue en 2005 par le professeur Darbellay n'est pas pourtant nouvelle. En 2002, Gérard Fourez¹⁹² ambitionne jeter « les bases d'une didactique interdisciplinaire et transdisciplinaire », avec l'ouvrage collectif *Approches didactiques de l'interdisciplinarité*, proposant « une réflexion épistémologique légitimant ces pratiques »¹⁹³. Dans son sillage, l'interdisciplinarité consiste, ainsi, en « la mise en relation d'au moins deux disciplines, en vue d'élaborer une représentation originale d'une notion, d'une situation, d'une problématique »¹⁹⁴.

En outre, dans son étude pour une interdisciplinarité « focalisée » dans les sciences humaines et sociales, le linguiste français Patrick Charaudeau définit l'interdisciplinarité comme « l'effort d'articuler entre eux les concepts, les outils et les résultats d'analyse de différentes disciplines »¹⁹⁵. En même temps, Patrick Charaudeau nous indique que l'interdisciplinarité peut s'exercer aussi « en mettant en regard différentes disciplines sur un

¹⁸⁹ Frédéric Darbellay, *Ibidem* ;

¹⁹⁰ *Idem* ;

¹⁹¹ Frédéric Darbellay, « Vers une théorie de l'interdisciplinarité? Entre unité et diversité », *Idem* ;

¹⁹² Gérard Fourez (1937-2018) a été docteur en physique théorique et diplômé en philosophie et en mathématiques, ayant été en même temps l'initiateur du département de sciences, philosophies et sociétés de l'université de Namur, en Belgique, cf. Université de Namur, Présentation du Département, disponible [en ligne] sur

<https://www.unamur.be/sciences/philosoc> ;

¹⁹³ Gérard Fourez, Alain Maingain et Barbara Dufour (dir.), *Approches didactiques de l'interdisciplinarité*, Bruxelles, De Boeck, 2002 ;

¹⁹⁴ Gérard Fourez, Alain Maingain et Barbara Dufour, *Idem* ;

¹⁹⁵ Patrick Charaudeau, « Pour une interdisciplinarité « focalisée » dans les sciences humaines et sociales », *Questions de communication*, 17, 2010, pp. 195-222, texte disponible [en ligne] sur <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/385> ;

même objet », qui supposerait pourtant « soit de préparer le travail d'une discipline par des analyses réalisées dans une autre à propos d'un même objet d'étude, soit de prolonger les analyses fournies dans le cadre d'une discipline par le recours à une autre »¹⁹⁶. De même, reprenant l'étude de Patrick Charaudeau, le philosophe Jean-Paul Resweber définit l'interdisciplinarité en 2011 comme « élaboration herméneutique de concepts importés qui, une fois assimilés, se présentent comme des concepts *domestiques*, propres à la discipline »¹⁹⁷. Ainsi, Patrick Charaudeau nous fait comprendre qu'un même phénomène peut être construit en différents objets d'analyse, qui dépendent tous d'une même problématisation. Et l'auteur donne précisément l'exemple de l'étude des phénomènes du politique, qui n'est pas « l'exclusivité des sciences politiques, pas plus que de la sociologie politique, de l'analyse des discours politiques ni même de la philosophie politique »¹⁹⁸. Selon Patrick Charaudeau, « il n'y a donc pas, en la matière, de domaine d'étude réservé »¹⁹⁹.

Dans ce contexte, si nous avons élaboré notre hypothèse de recherche à partir de la définition unescienne du patrimoine culturel immatériel, l'angle d'analyse que nous avons choisi pour construire notre objet de recherche à savoir, le devenir patrimonial du gaullisme, nous impose un premier appel à l'état de l'art du domaine des études patrimoniales. Avant tout, force est de mentionner ici que l'étude du patrimoine constitue en soi une approche interdisciplinaire, forgée autour des disciplines comme l'histoire, l'histoire de l'art, la muséologie, mais également, la sociologie, l'anthropologie, voire le droit ou la psychanalyse. L'appel aux études patrimoniales nous a mené, ensuite, sur le terrain de la *mémoire*, tel que le concept est défini et étudié d'abord par les sociologues, les historiens ou les philosophes, et « adopté », ensuite, par les chercheurs en Science politique et, plus récemment, aussi par les universitaires s'intéressant au domaine des études patrimoniales. Les études mémorielles interviennent dans le domaine du patrimoine, notamment du moment où la Convention Unesco de 2003 encadre et définit la dimension immatérielle du bien patrimonial, la *mémoire*

¹⁹⁶ Patrick Charaudeau, « Pour une interdisciplinarité « focalisée » dans les sciences humaines et sociales », *Questions de communication*, *Idem* ;

¹⁹⁷ Jean-Paul Resweber, « Les enjeux de l'interdisciplinarité », *Questions de communication*, 19, 2011, pp. 171-200, texte disponible [en ligne] sur <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/2661> ;

¹⁹⁸ Patrick Charaudeau, « Pour une interdisciplinarité « focalisée » dans les sciences humaines et sociales », *Questions de communication*, *Idem* ;

¹⁹⁹ *Idem* ;

sociale étant considérée alors comme « le savoir légitime » qui donne à l'immatériel son statut de patrimoine²⁰⁰.

L'état de connaissances dans le domaine des études mémorielles souligne, pourtant, la complexité du concept de *mémoire* et ses divers angles d'analyse, tout en nous dévoilant la place centrale qu'y occupe la pratique sociale du discours : les cadres principaux de constitution et de transmission d'une mémoire sont à chercher dans les formes de pratique sociale du discours²⁰¹. Ce postulat nous a fait plonger dans l'état de l'art des sciences du langage, qui nous fait comprendre la complexité de l'analyse du discours comme méthode formelle²⁰², tout comme l'importance du discours comme source de recherche en sciences sociales et, implicitement, en sciences politiques²⁰³. Finalement, le rôle du discours comme producteur d'une mémoire *patrimonialisante*, nous paraît d'autant plus légitime dans le sillage des études gaulliennes, qui s'accordent toutes sur la valeur exceptionnelle des discours du Général de Gaulle, éléments centraux dans la fabrication du mythe gaullien.

De ce fait, à la suite de notre travail de lecture et de mise en dialogue de diverses approches qui nous aident à prolonger les analyses fournies par la Science politique et l'Histoire dans le cadre des recherches sur le gaullisme, nous nous proposons d'élaborer une « représentation originale » du gaullisme comme patrimoine culturel immatériel français. Bâtie sur une architecture dont les parties et les titres suivent les étapes établies du processus de patrimonialisation, l'argumentation se construit dans notre thèse au niveau des chapitres, par l'appel constant aux concepts et aux théories de la Science politique, de l'Histoire, de la mémoire et, secondairement, des sciences du langage, notamment pour ce qui concerne l'analyse linguistique et rhétorique des discours retenus.

Si nous inscrivons notre étude dans le domaine de la Science politique, cela n'empêcherait pas pourtant que notre approche suscite des interrogations de la part des chercheurs de sensibilités différentes, pour qui le gaullisme, défini comme patrimoine culturel immatériel français, imposerait, d'abord, une réflexion sur l'*identité nationale* ou le *caractère*

²⁰⁰ Jean Davallon, « Mémoire et patrimoine : pour une approche des régimes de patrimonialisation », dans Cécile Tardy et Vera Dodebei (dir.), *Mémoire et nouveaux patrimoines*, Marseille, OpenEdition Press, 2015, disponible [en ligne] sur <http://books.openedition.org/oep/444> ;

²⁰¹ Gérard Namer, *Mémoire et société*, Paris, 1987, pp. 157-158 ;

²⁰² Zellig S. Harris, Françoise Dubois-Charlier, « Analyse du discours », *Langages*, 4e année, n°13, 1969. pp. 8-45 ou Jean-Michel Adam, *Linguistique textuelle, des genres de discours aux textes*, Nathan, coll. FAC, Paris : Nathan, 1999 ;

²⁰³ Jean-François Tetu, « L'analyse française de discours », *Kommunikation – Medien - Gesellschaft. Eine Bestandsaufnahme deutscher und französischer Wissenschaftler*, AVINUS, Berlin, pp.205-217, 2002, texte en français disponible [en ligne] sur <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00396398/document> ;

national du peuple français – deux concepts familiers en Science politique. Parce que, tel défini par l’Unesco, le patrimoine culturel immatériel se caractérise, avant tout, par sa capacité à susciter un sentiment d’identité et de continuité avec le passé et, dans un cadre national, d’identification et d’appartenance à une nation. En effet, force est de souligner ici que la notion d’*identité* fait déjà, depuis un certain temps, l’objet de réflexions interdisciplinaires comme concept central en sociologie, en psychologie sociale, en anthropologie, en sémiologie, en analyse du discours, toutes ces disciplines la définissant d’une façon qui lui est propre²⁰⁴. Dans ce sens-là, nous rappelons la publication, en 1977 déjà, du Séminaire interdisciplinaire sur l’identité²⁰⁵, ouvrage pionnier dans la conceptualisation interdisciplinaire de l’identité, dirigé par le grand ethnologue et anthropologue Claude Lévi-Strauss, professeur au Collège de France entre 1974-1975²⁰⁶. S’il admet que le thème de l’identité « intéresse pratiquement toutes les disciplines »²⁰⁷, Claude Lévi-Strauss souligne l’intérêt « très spécial » que l’anthropologie accorde à l’identité, au point d’être considérée par certains comme « une entreprise frénétique pour plaquer à tout prix une identité mensongère sur des expériences vécues », lui reprochant de « fondre des cultures, qui sont radicalement différentes, dans le moule de nos catégories et de nos classifications »²⁰⁸.

Et si le rôle du séminaire dirigé par Claude Lévi-Strauss fut bien celui de « s’interroger sur la façon dont, au sein de notre propre civilisation, des disciplines diverses formulent et tentent de résoudre chacune pour son compte le problème de l’identité, en leur demandant de définir ce que chacune entend par là de son point de vue »²⁰⁹, l’anthropologue français reconnaît pourtant que « la crise de l’identité serait le nouveau mal du siècle »²¹⁰. La mise en doute de la notion d’identité résulterait, ainsi, du fait qu’« aucune des sociétés constituant un échantillon fortuit ne semble tenir pour acquise une identité substantielle : elles la morcellent en une multitude d’éléments dont, pour chaque culture bien qu’en termes différents, la *synthèse* pose un problème »²¹¹. En définitive, l’identité est comprise comme « une sorte de

²⁰⁴ Patrick Charaudeau, « Pour une interdisciplinarité « focalisée » dans les sciences humaines et sociales », *Questions de communication*, 17, 2010, pp. 195-222, texte disponible [en ligne] sur <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/385> ;

²⁰⁵ Claude Lévi-Strauss, *L’identité. Séminaire interdisciplinaire dirigé par Claude Lévi-Strauss, professeur au Collège de France, 1974-1975*, Paris, Grasset, 1977 ;

²⁰⁶ Réunis par Jean-Marie Benoist, ces textes viennent d’horizons scientifiques très différents : l’ethnologie (5 contributions), la mathématique (2), la philosophie (1), la linguistique (1), la biologie (1), la psychologie (1) ;

²⁰⁷ Claude Lévi-Strauss, *L’identité. Séminaire interdisciplinaire dirigé par Claude Lévi-Strauss, professeur au Collège de France, 1974-1975*, Paris, Grasset, 1977, p. 9 ;

²⁰⁸ *Ibidem*, p. 10 ;

²⁰⁹ *Idem* ;

²¹⁰ *Ibidem*, p. 9

²¹¹ *Ibidem*, p. 10 ;

foyer virtuel », « indispensable » à l'explication d'un « certain nombre de choses », mais qui, finalement, n'a « jamais d'existence réelle »²¹².

En outre, vingt ans plus tard, Philippe Claret suit les pas de Claude Lévi-Strauss et, tout en restreignant son objet de recherche à la question de la personnalité collective des nations au prisme des approches anglo-saxonnes et françaises, il publie en 1998 l'ouvrage intitulé *La personnalité collective des nations. Théories anglo-saxonnes et conceptions françaises du caractère national*²¹³. A travers une mise en dialogue des théories anglo-saxonnes et françaises, le politologue dresse, ainsi, l'inventaire de ces approches – en histoire, géographie, sciences politiques et juridiques, sociologie, anthropologie, mais aussi en psychologie, psychiatrie et psychanalyse – qui « ont apporté, chacune pour sa part, une contribution originale à l'étude du fait national »²¹⁴ et plus précisément, de la « personnalité ethnique » ou du « caractère national » des peuples.

Si, à l'image de Claude Lévi-Strauss, Philippe Claret reconnaît que « le thème des particularités psychologiques et culturelles des nations, ou des spécificités nationales », se heurtant à la suspicion de « racisme », semble alors « quelque peu discrédité » ou « au moins inquiétant »²¹⁵, il considère pourtant « irréaliste de négliger les travaux de type historique et sociologique qui font apparaître clairement le phénomène des tendances et des constantes de chaque nation, à travers les grands événements de son histoire »²¹⁶. Considérée « la réalité la plus conforme au concept de société globale », la nation se caractérise, donc, par « l'unité psychique de ses membres » - phénomène propre à ce type de société. Et cette unité est, selon Philippe Claret, clairement manifestée et perceptible « autant dans les pratiques sociales (modes de vie communs, comportements individuels stéréotypés, comportements collectifs spécifiques, etc.) que dans les représentations collectives (valeurs communes, symboles particuliers, imaginaire collectif, etc.) »²¹⁷.

Postulant sur « l'existence, au sein des groupes nationaux, de particularités d'ordre psychologique et/ou culturel et leur organisation en modèles théoriques, susceptibles d'influencer aussi bien les comportements individuels et collectifs que les structures

²¹² « L'identité est une sorte de foyer virtuel auquel il nous est indispensable de nous référer pour expliquer un certain nombre de choses, mais sans qu'il ait jamais d'existence réelle », *Ibidem*, p. 332 ;

²¹³ Philippe Claret, *La personnalité collective des nations. Théories anglo-saxonnes et conceptions françaises du caractère national*, Bruxelles, Bruylant, 1998 ;

²¹⁴ Philippe Claret, *La personnalité collective des nations. Théories anglo-saxonnes et conceptions françaises du caractère national*, Bruxelles, Bruylant, 1998, p. 14 ;

²¹⁵ Philippe Claret, *Idem* ;

²¹⁶ *Idem* ;

²¹⁷ *Ibidem*, p.17 ;

institutionnelles, et même de peser sur leur évolution »²¹⁸, Philippe Claret souligne pourtant que la personnalité collective « ne doit pas être perçue comme une donnée immuable, mais au contraire, comme un élément en relation et en interaction permanente avec d'autres éléments sociaux »²¹⁹. Suggérant, finalement, le besoin d'un regard interdisciplinaire des phénomènes sociaux – en relation permanente d'interdépendance totale -, le politologue conclut, au terme de son analyse comparée des recherches modernes sur la personnalité collective des nations comme phénomène social complexe, que « la clé unique qui ouvre grande la porte de la compréhension n'existe sûrement pas »²²⁰.

Sans avoir explicitement encadré notre argumentation dans une théorie qui conceptualise la notion éminemment complexe de l'identité nationale, qui reste un concept particulièrement discuté dans les sciences sociales et notamment au sein de la Science politique, notre approche du gaullisme comme patrimoine culturel immatériel postule implicitement sur la valeur intrinsèque du gaullisme comme élément de l'identité nationale française. En effet, ne pourrions pas nous nous demander, à la fin, si la raison fondamentale et profonde du fait que le gaullisme peut être défini aujourd'hui comme patrimoine culturel immatériel français, ne consisterait-elle pas précisément dans le constat que le gaullisme réussit à faire la *synthèse* des valeurs les plus propres au caractère national du peuple français ? Parce que si le gaullisme comme action politique, pratique ou méthode peut être critiqué ou rejeté, le gaullisme comme ensemble de valeurs spécifiques du caractère national ou de la personnalité collective des Français est unanimement accepté et constamment chéri et célébré, renforçant encore la phrase prophétique du Général de Gaulle : chaque Français a été, est ou sera gaulliste.

En outre, notre interprétation du gaullisme comme patrimoine culturel immatériel français pourrait soulever des réflexions autour du concept de *culture* et plus précisément, de *culture politique*, terme évoqué par les politologues dès les années 1960 comme instrument privilégié rendant possible la comparaison entre des systèmes politiques différents²²¹. Mais, à l'instar de la notion d'identité nationale, la culture politique comme concept explicatif de la Science politique fait l'objet de vives critiques, portant notamment sur son caractère trop

²¹⁸ *Ibidem*, p. 18 ;

²¹⁹ *Ibidem*, p. 419 ;

²²⁰ *Ibidem*, p. 420 ;

²²¹ Gabriel A. Almond, « Comparative political systems », *Journal of Politics*, 18, 1956 ; et plus tard, Lucian W. Pye, Sydney Verba (eds), *Political culture and political development*, Princeton, Princeton University Press, 1969

englobant²²². L'historien, pour sa part, retient généralement du concept de culture politique son acception anthropologique, la définissant comme « ensemble des comportements collectifs, des systèmes de représentation, des valeurs d'une société donnée » s'appliquant au politique, « ce qui implique que son extension peut varier d'une période à l'autre de l'histoire et d'un système politique à un autre »²²³. De plus, si la culture politique rend compte des motivations de l'action politique, pour l'historien, elle joue aussi le rôle comme « facteur d'identification du groupe qui se réclame d'elle, à l'extérieur et à l'intérieur »²²⁴ - ce qui donne à la culture politique une dimension identitaire, mais aussi sentimentale, voire émotionnelle : pour les membres du groupe concerné, la culture politique devient, ainsi, « lieu d'une véritable communion dans laquelle se retrouvent, avec un fort sentiment de solidarité, tous ceux qui participent des mêmes références, du même système de représentations et pour qui symboles et discours revêtent les mêmes significations »²²⁵. Si nous mobilisons inévitablement dans notre étude le concept de culture politique pour souligner la dimension patrimoniale du gaullisme comme style de gouverner ayant réussi la synthèse des valeurs politiques françaises communes et toujours actuelles – autrement dit, des valeurs appartenant à une culture politique qui fait la spécificité de la France – le sens que nous lui donnons converge avec l'interprétation historique du terme comme « les manières de penser, de sentir et d'agir » censées être communes à l'ensemble de la société française²²⁶.

Finalement, il nous semble nécessaire, voire essentiel, de souligner que nous avons délibérément donné pour cadre théorique à notre thèse la tradition historiographique française. Partant de la prémisse qu'indépendamment du rôle joué par la globalisation et du développement de la coopération universitaire, les historiographies nationales fonctionnent encore en concordance et en continuité avec leurs traditions propres, les théories et les principaux auteurs qui ont inspiré notre recherche appartiennent tous à l'Ecole française. Si, bien évidemment, les travaux historiographiques provenant d'autres pays ou écoles de pensée ont enrichi notre argumentation, notre choix peut être considéré un argument méta-textuel

²²² « Contrairement à l'anthropologue, le politiste va chercher à banaliser le concept, à en faire une variable parmi tant d'autres, par rapport auxquelles il conviendra de la situer. (...) Abus, erreurs et malentendus du politiste s'expliquent donc par une trop grande liberté prise à l'égard d'un acquis passé », Bertrand Badie, *Culture et politique*, Paris, Economica, 1983, p. 12 ;

²²³ Serge Berstein, « L'historien et la culture politique », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°35, juillet-septembre 1992. pp. 67-77, p. 68 ;

²²⁴ Serge Berstein, *Ibidem*, p. 77 ;

²²⁵ *Idem* ;

²²⁶ Pierre Bréchon, Annie Laurent et Pascal Perrineau, « Introduction », dans Pierre Bréchon et al., *Les cultures politiques des Français*, Presses de Sciences Po | « Académique », 2000, pp. 11-16 ;

visant à sceller l'approche générale de notre étude : la tradition historiographique française au service de la patrimonialisation du gaullisme.

E. Les instruments théoriques pour développer notre hypothèse : les concepts *nomades* du domaine de l'étude du patrimoine et de la mémoire

Impliqué activement dans la promotion du dialogue entre les disciplines, Frédéric Darbellay aborde la question de la circulation des savoirs et, plus précisément, la circulation de *concepts* entre les disciplines, tout comme les enjeux de l'interdisciplinarité, dans l'ouvrage collectif, *La circulation des savoirs. Interdisciplinarité, concepts nomades, analogies, métaphores*²²⁷, publié en 2012. Tout en ambitionnant promouvoir « un nouveau style de pensée interdisciplinaire »²²⁸, Frédéric Darbellay fait apparaître dans son Introduction générale la question centrale qui a guidé les thèmes de réflexion de ce travail collectif, à savoir « comment des concepts, des théories ou des méthodes circulent, s'échangent, s'empruntent, se transfèrent et se transforment dans le passage d'une discipline à une autre »²²⁹? Structuré en dix chapitres, couvrant les disciplines des sciences humaines et sociales, des sciences naturelles, de la vie et de la technologie et réunissant des chercheurs de tout horizon, l'ouvrage se propose de décrypter « ce qui se joue de nouveau dans le passage de concepts migrants d'une discipline à l'autre, par emprunt, détournement, analogie, métaphore ou par tout autre moyen opératoire de création d'un dialogue entre les cultures scientifiques »²³⁰. Sans insister sur les apports individuels à l'approfondissement des connaissances sur la circulation des savoirs et, plus particulièrement, des concepts, nous tenons pourtant à souligner ici la contribution de Mieke Bal, chercheuse néerlandaise spécialiste de la culture, qui définit les « concepts voyageurs » comme porteurs de « théories en miniature » d'une discipline à l'autre²³¹ et soutient, ainsi, que « la nature voyageuse des concepts est un atout plutôt qu'un handicap »²³².

²²⁷ Frédéric Darbellay (éd.), *La circulation des savoirs. Interdisciplinarité, concepts nomades, analogies, métaphores*, Berne, P. Lang, 2012 ;

²²⁸ Frédéric Darbellay (éd.), *La circulation des savoirs. Interdisciplinarité, concepts nomades, analogies, métaphores*, Berne, P. Lang, 2012, p. 21 ;

²²⁹ *Ibidem*, p. 13 ;

²³⁰ *Idem* ;

²³¹ Mieke Bal, « Chapitre 2 - L'interdisciplinarité : travailler avec des concepts », dans Frédéric Darbellay (éd.), *La circulation des savoirs. Interdisciplinarité, concepts nomades, analogies, métaphores, op.cit.*, pp. 25-58, p. 29 ;

²³² Mieke Bal, *Ibidem*, p. 25 ;

Dans ce contexte, le cadre conceptuel de notre thèse comporte, d'abord et naturellement, un socle théorique bâti sur les notions propres au domaine de la Science politique et de l'Histoire, adoptées constamment par les chercheurs pour décrypter le gaullisme, à savoir des concepts comme : régime, doctrine, idéologie, courant politique, organisation partisane ou élites politiques²³³. Sans nous lancer à répéter ce que l'état de l'art des études gaulliennes nous fournit déjà en matière de conceptualisation du gaullisme comme doctrine, régime ou mouvement politique, nous tenons pourtant à clarifier ici la distinction que nous opérons entre *gaullien* et *gaulliste*, deux mots que nous mobilisons fréquemment dans notre thèse. Dans sa contribution à l'ouvrage *Enseigner de Gaulle*, François Audigier comprend les gaullistes comme « ceux qui adhèrent à une doctrine dont les fondamentaux ont été posés par le Général et qui se réclament de son action politique » et les gaulliens comme « ceux qui admirent d'abord la figure historique et le mythe qu'elle incarne »²³⁴. Dans cette lignée, nous définissons une attitude ou une action politique *gaullienne* à la lumière de sa capacité à s'inscrire dans la logique « de ce qu'aurait *fait* le Général de Gaulle lui-même », tandis qu'une position *gaulliste* est comprise comme « ce qu'aurait *approuvé* le Général de Gaulle comme étant *compatible* avec sa vision du monde, définie par le gaullisme ». En même temps, tout comme nous l'avons annoncé, notre approche du gaullisme comme patrimoine culturel immatériel français nous invite à plonger ensuite dans le domaine des études patrimoniales et, implicitement, mémorielles, pour chercher ces « concepts-voyageurs » ou « nomades » que nous pouvons « emprunter » afin de prolonger les analyses fournies dans le cadre des études gaulliennes, tout en soulignant leur capacité de s'intégrer comme concepts « domestiques » dans le domaine de la Science politique.

²³³ Nous rappelons dans ce sens-là, à titre d'exemples, l'approche de Maurice Duverger pour définir le régime gaulliste en termes de monarchie républicaine, l'approche de René Rémond ou Michel Winock, qui situent la doctrine gaulliste dans le sillage de la droite française, l'approche historique de Serge Bernstein sur le gaullisme comme nationalisme, l'approche de Maurice Vaïsse sur la politique étrangère gaulliste comme instrument de la politique nationale de grandeur, les études de Bernard Lachaise, François Audigier ou de Jérôme Pozzi sur le gaullisme partisan et les partis de filiation gaulliste ;

²³⁴ François Audigier, « De Gaulle, l'héritage et les héritiers », dans Tristan Lecoq, *Enseigner de Gaulle, op. cit.*, p. 165 ;

1. Le patrimoine : une notion familière dans l'espace français

L'histoire de la notion de *patrimoine* est généralement décrite comme une continuité, marquée par l'élargissement régulier de son périmètre. Par conséquent, une large partie de la bibliographie concernée voit *a posteriori* le patrimoine comme une notion très englobante dès ses origines, ce qui contribuerait à rendre chaque extension du patrimoine relativement naturelle²³⁵. De plus, ce caractère englobant faciliterait des interprétations et des analyses dépassant le champ de la muséologie ou de l'histoire de l'art, intéressant également des historiens, anthropologues, sociologues, juristes etc. La notion n'est pas, pourtant, nouvelle. Force est de mentionner, d'abord, l'origine latine du mot *patrimonium*, qui désignait le « bien d'héritage qui descend, suivant la loi, des pères et des mères à leurs enfants »²³⁶, privilégiant ainsi l'idée de la transmission d'un bien appartenant au passé vers le présent. Il apparaît avec le même sens en français à la fin du XII^{ème} siècle, pour désigner l'« ensemble des biens, des droits hérités du père » (Thèbes, éd. G. Raynaud de Lage, 6760)²³⁷, tout en ayant acquis un usage prédominant ecclésiastique au Moyen âge, comme « biens ecclésiastiques et biens de l'Eglise » (Etienne de Fougères, Livre des manières, éd. R.A. Lodge, 210)²³⁸.

La notion de patrimoine *culturel* émerge véritablement au moment de la Révolution française, avec l'évolution de son acception du bien familial au trésor collectif appartenant à la communauté nationale. Cette évolution conceptuelle est, d'abord, restituée dans le dictionnaire de la langue française, qui le définit au XIX^{ème} siècle comme « ce qui est transmis à une personne, une collectivité, par les ancêtres, les générations précédentes, et qui est considéré comme un héritage commun »²³⁹. En outre, force est de mentionner aussi que, dans la lexicologie du mot *patrimoine*, les dictionnaires de la langue française, font référence au Général de Gaulle, qui « a toujours proclamé solennellement qu'il n'exercerait ses attributions qu'à titre essentiellement provisoire, comme gérant du *patrimoine* français »²⁴⁰. D'ailleurs, ce fut François Puthod de Maison-Rouge, poète et antiquaire, membre de la Commission chargée de la conservation des monuments entre 1790 et 1793, qui aurait parlé

²³⁵ Thibault Le Hegarat, « Un historique de la notion de patrimoine », 2015, texte disponible [en ligne] sur <https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-01232019> ;

²³⁶ Définition du Littré, 1863, disponible sur <https://www.littre.org/definition/patrimoine> ;

²³⁷ Centre national des ressources textuelles et lexicales, *Lexicologie du mot « patrimoine »*, disponible [en ligne] sur <https://cnrtl.fr/definition/patrimoine> ;

²³⁸ *Idem* ;

²³⁹ *Idem* ;

²⁴⁰ Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre*, Plon, Paris, 1954, p.482, cité par les dictionnaires de la langue française, réunis [en ligne] sur <https://www.lalanguefrancaise.com/dictionnaire/definition/patrimoine#tlf> ;

pour la première fois, en 1790, du *patrimoine national* devant l'Assemblée nationale, soulignant le passage du terme de la sphère privée à la sphère publique :

« L'orgueil de voir un patrimoine de famille devenir un patrimoine national ferait ce que n'a pas pu faire le patriotisme »²⁴¹.

L'historien Jean-Pierre Babelon et l'historien d'art André Chastel s'intéressent au concept de *patrimoine* dans leur texte commun, *La notion de patrimoine*, publié pour la première fois en 1980 dans la *Revue d'art* et développé ensuite en tant qu'ouvrage en 1994²⁴². Devenu « une référence pour la définition de la notion du patrimoine », le livre se propose d'« explorer les origines, les fondements, les implications » de la notion de patrimoine, à la lumière « de textes et de références historiques parfois connues, souvent oubliées »²⁴³. Tout en envisageant la perspective historique de l'émergence du concept de patrimoine en France, les auteurs considèrent que « l'histoire du développement humain est liée aux comportements à l'égard des morts », tout comme il est « lié aussi à des attitudes, à des règles concernant des objets privilégiés qui méritent d'échapper aux fatalités naturelles »²⁴⁴. Jean-Pierre Babelon et André Chastel conclurent finalement sur une définition *a minima* du patrimoine, dans leur ouvrage commun, réédité en 2008 :

« le patrimoine, au sens où on l'entend aujourd'hui dans le langage officiel et dans l'usage commun, est une notion toute récente, qui couvre de façon nécessairement vague, tous les biens, tous les « trésors » du passé »²⁴⁵.

L'évolution du terme est saisie aussi par Jean-Yves Andrieux, professeur d'histoire de l'art contemporain à l'Université de Paris-Sorbonne et expert auprès de la Direction générale des Patrimoines au sein du Ministère de la Culture et de la Communication :

« Ce beau et très ancien mot était, à l'origine, lié aux structures familiales, économiques et juridiques d'une société stable, enracinée dans l'espace et dans le temps. Requalifié par divers adjectifs (génétique, naturel, historique...) qui en ont fait un concept "nomade", il poursuit aujourd'hui une carrière autre et retentissante »²⁴⁶.

Dans le contexte de l'évolution du patrimoine vers un élargissement continu de son périmètre, Jean-Yves Andrieux parle ensuite de « transfert de signification », permettant à la notion de

²⁴¹ François Puthod De Maison-Rouge, cité par Christian Hottin, Claudie Voisenat, *Le tournant patrimonial : Mutations contemporaines des métiers du patrimoine*, Editions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 2016, version électronique ;

²⁴² Jean-Pierre Babelon, André Chastel, « La notion de patrimoine », *Revue de l'art*, no 49, 1980 ;

²⁴³ *Ibidem*, p. 11 ;

²⁴⁴ *Ibidem*, p. 12 ;

²⁴⁵ Jean-Pierre Babelon et André Chastel, *La notion de patrimoine...*, Liana Levi, 2008, p. 11 ;

²⁴⁶ Jean-Yves Andrieux, *Patrimoine et histoire*, Paris, Belin, 1997, p. 18, Cité par Françoise Choay, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, 1992, p. 9 ;

patrimoine d'englober désormais des œuvres de toutes natures, matérielles comme immatérielles, de toutes les époques, renvoyant à des symboliques toujours renouvelées²⁴⁷.

En outre, le socio-anthropologue Jean-Louis Tornatore pose la question de l'actualité du phénomène, qui dépasserait le cercle des spécialistes pour englober des « formes complexes et plurielles d'objectivation d'un passé-présent » :

« Le patrimoine est devenu aujourd'hui un phénomène d'actualité vive, excédant largement le cercle des spécialistes, libéré du monopole d'État, se développant hors de son terreau occidental d'éclosion, et qui tend à englober, par sa capacité de fixation (objet, monument, lieu, pratique culturelle, être vivant...), les formes complexes et plurielles d'objectivation d'un passé-présent ou d'un « déjà-là » : tradition, mémoire, histoire, culture, environnement, etc. »²⁴⁸.

L'inflation patrimoniale contemporaine s'expliquerait, en revanche, selon André Micoud, sociologue et directeur de recherche honoraire associé au MODYS²⁴⁹, par un retour de la *mémoire* dans notre rapport au temps, au sein d'une société qui expérimenterait la primauté de la subjectivité. De ce fait, l'inflation patrimoniale est comprise à la fois comme le résultat d'un refus de l'héritage moderne, d'une relecture d'un passé auquel on ne s'identifie plus, et d'une responsabilité active dans « l'invention » d'un « autre » futur :

« Nous ne voulons plus de ce passé hérité, notre présent n'est plus celui de l'attente confiante du bonheur pour tous, et nous avons à nous inventer un autre futur. Nous sommes donc bien déjà sortis du temps de la Modernité²⁵⁰.

En outre, André Micoud s'interroge sur la question du temps du patrimoine par rapport à ses usages sociaux, afin de comprendre dans le temps la façon dont le patrimoine a institué des collectifs. Partant de la prémisse selon laquelle, à chaque moment correspondrait un certain type de patrimoine et d'entité collective représentative, A. Micoud propose une analyse au prisme de trois différents moments : dans un premier temps, il s'agirait de l'institutionnalisation du patrimoine, traduite dans une représentation nationale qui fixe son histoire et son territoire à travers des monuments historiques et de sites nationaux emblématiques. Ensuite, le deuxième moment, qui a commencé après la Deuxième guerre mondiale, se caractériserait par le détournement des emblèmes nationaux, pour s'intéresser

²⁴⁷ J.-Y. Andrieux, *Patrimoine et histoire...*, op. cit., p. 22 ;

²⁴⁸ Jean-Louis Tornatore, « L'esprit de patrimoine », *Terrain. Revue d'ethnologie de l'Europe*, 55, 5 septembre 2010, p. 106-127 ;

²⁴⁹ Mondes et dynamiques des sociétés de l'Institut Lumière de Lyon ;

²⁵⁰ André Micoud, « La patrimonialisation ou comment dire ce qui nous relie (un point de vue sociologique) », dans Christian Barrère, Denis Barthelemy, Martino Nieddu, Franck-Dominique Vivien (dir.), *Réinventer le patrimoine, de la culture à l'économie une nouvelle pensée du patrimoine?*, Paris, l'Harmattan, 2005, p. 93;

plutôt aux identités plus locales. Et, enfin, le troisième moment - contemporain - correspondrait à la gestion du patrimoine dans un contexte de mondialisation :

« La mise en série des trois paradigmes correspondant à chacun des trois moments (conservation, sauvegarde, gestion) fait apparaître qu'il s'agit là de trois modalités de concevoir le rapport à ce qui vit (ce qui a vécu, ce qui vit encore, ce qu'il faut faire vivre) »²⁵¹.

Dominique Audrerie, juriste et avocat français, en souligne notamment la « conquête » réussie du public en France²⁵², tandis que Jacques Limouzin, agrégé d'histoire, et François Icher, historien et chercheur associé au CNRS, mettent en lumière l'instrumentalisation du patrimoine au niveau de l'Etat, qui devient, ainsi, « instrument d'unification de la nation » :

« Après une période où sa préservation est le fait d'une élite culturelle, l'Etat s'empare du patrimoine pour en faire un instrument d'unification de la nation avant que les populations ne se le réapproprient »²⁵³.

De son côté, le sociologue français Jean Davallon, professeur émérite, spécialiste des questions de médiation culturelle et de patrimoine, s'intéresse de près à la définition du concept en rapport avec sa capacité d'assurer une continuité :

« En matière de définition du patrimoine, l'idée la plus communément admise est que ce dernier assure une continuité entre ceux qui l'ont produit ou ceux qui en ont été les possesseurs – et nous, qui en sommes les héritiers puisqu'ils nous l'ont transmis. De là naîtrait la charge de le conserver, de le préserver, de le sauvegarder pour le transmettre à notre tour »²⁵⁴.

De plus, le sociologue pousse sa réflexion sur le patrimoine encore plus loin, argumentant la possible existence de deux visions du concept : une vision traditionnelle, supposant une continuité physique et symbolique des objets du passé vers le présent, suivant l'idée d'une filiation – une première vision qui serait confrontée ensuite à une deuxième dont l'origine se situerait dans le présent :

« En réalité, cette coexistence entre deux origines (transmission à partir du passé et construction à partir du présent) n'est paradoxale qu'en apparence, car sur le fond elle s'appuie sur un partage entre le patrimoine (le « vrai »), qui vient du passé, et l'usage que le présent fait de ce patrimoine. Ce partage entre le passé et le présent, entre une nature intrinsèque du patrimoine et la dimension sociale contingente de l'usage, liée quant à elle au présent, possède l'avantage de maintenir inchangées une définition et une conception d'un patrimoine objet d'étude des spécialistes et des historiens, tout en reportant ce qui

²⁵¹ André Micoud, « La patrimonialisation ou comment dire ce qui nous relie (un point de vue sociologique) », dans Christian Barrère, Denis Barthelemy, Martino Nieddu, Franck-Dominique Vivien (dir.), *Réinventer le patrimoine, de la culture à l'économie une nouvelle pensée du patrimoine ?*, Paris, le Harmattan, 2005, p. 88 ;

²⁵² Dominique Audrerie, *Questions sur le patrimoine*, Bordeaux, Éd Confluences, 2003, p. 13 ;

²⁵³ Jacques Limouzin et François Icher, *Regards sur le patrimoine*, Montpellier, CRDP académie de Montpellier, 2008, p. 66 ;

²⁵⁴ Jean Davallon, *Le don du patrimoine*. Paris, Hermes Lavoisier, 2006, p. 55 ;

peut poser problème du fait de l'évolution de la notion du côté de l'usage social qu'en fait notre société »²⁵⁵.

D'ailleurs, Dominique Poulot, historien français, professeur des universités spécialiste du patrimoine et des musées, étudie la question du patrimoine par rapport à l'histoire et à la mémoire dans son ouvrage, *Une histoire du patrimoine en Occident, XVIIIe-XXIe siècle. Du monument aux valeurs*²⁵⁶. Il définit le patrimoine par la réalité physique de ses objets, par la valeur esthétique, documentaire, mais aussi illustrative ou même de reconnaissance sentimentale que le savoir commun attribuerait à ces objets et, enfin, par un statut spécifique, légal ou administratif. Selon Dominique Poulot, ce serait précisément sous ce double rapport que le patrimoine fonderait une représentation de la civilisation dans le cadre d'un jeu complexe des diverses sensibilités à l'égard du passé, de ses appropriations diverses, et, finalement, de la construction des identités²⁵⁷. En s'appuyant sur l'article de l'historien Alphonse Dupront qui traite de l'Histoire d'après Freud²⁵⁸, Dominique Poulot présente ce qu'il appelle « l'attitude patrimoniale » sous deux aspects fondamentaux : l'assimilation du passé, supposant toujours « transformation, métamorphose des traces et des restes, recréation anachronique » et la relation de « fondamentale étrangeté qu'entretient, simultanément, toute présence de témoins du révolu dans l'actualité ». Le premier aspect, nous indique l'auteur, tiendrait à l'effort de pédagogie civique, tandis que le second, conduirait à une reconnaissance du trésor, voire à une « reconnaissance qui fait la vertu même du trésor ». De plus, analysant le patrimoine au tournant des XXème et XXIème siècles, dans un période où l'instruction et le culte de l'Etat-nation s'imposèrent comme projet de formation des citoyens, Dominique Poulot lui attribue le rôle de « contribuer à révéler à chacun son identité », par le biais de la réflexion de soi qu'il fournirait et du contact que celui-ci permettrait avec l'autre – « l'autre d'un passé perdu et comme ensauvagé, l'autre, le cas échéant, de l'ailleurs ethnographique ». En somme, conclut l'historien :

« Lieu de la personne publique, de la figure du roi en particulier, lieu de l'histoire édifiante, lieu de l'identité culturelle : ainsi pourraient se décliner très grossièrement les imaginaires du patrimoine occidental »²⁵⁹.

Enfin, en invoquant Pierre Legendre, historien du droit et psychanalyste français, fondateur du *Laboratoire européen pour l'étude de la filiation*, Dominique Poulot souligne le rôle

²⁵⁵ Jean Davallon, *Ibidem*, p. 56

²⁵⁶ Dominique Poulot, « Histoire, mémoire, patrimoine », p. 1-24, dans *Une histoire du patrimoine en Occident, XVIIIe-XXIe siècle* (2006), p. 9, chapitre disponible sur <https://www.cairn.info/une-histoire-du-patrimoine-en-occident-xviii-xxi-9782130551041-page-1.htm?contenu=article#no9> ;

²⁵⁷ Dominique Poulot, « Histoire, mémoire, patrimoine », dans *Idem* ;

²⁵⁸ Alphonse Dupront, « L'histoire après Freud », *Revue de l'enseignement supérieur*, 1968, p. 27-63, p. 46 ;

²⁵⁹ Dominique Poulot, « Histoire, mémoire, patrimoine », dans *Idem* ; ;

traditionnel du patrimoine dans la légitimité du pouvoir, incarnant, ainsi, la généalogie comprise comme « l'acte de transmettre, c'est-à-dire en définitive les montages de fiction qui rendent possible qu'un tel acte soit posé et répété à travers les générations »²⁶⁰.

2. Le processus de patrimonialisation ou « la fabrication du patrimoine »

Définissant le patrimoine comme un mécanisme visant à construire un héritage porteur de sens et de valeurs à transmettre, autour d'un « objet du passé » qui a une existence actualisée dans le présent, nous avons affaire avec un véritable *processus de patrimonialisation*. Ainsi, dans le sillage de Jean Davallon, la patrimonialisation suppose la création d'un lien social dans le temps, voué à assurer une continuité identitaire dans une société :

« En définitive, on peut donc dire que la patrimonialisation est une forme originale de production de continuité dans une société qui privilégie davantage rupture et innovation que reproduction et tradition. À partir du présent elle (re)construit un lien avec des hommes du passé en décidant de garder des objets qu'ils nous ont « transmis » pour les transmettre à d'autres à venir. Les objets patrimoniaux servent ainsi à construire du lien social dans le temps avec des doubles imaginaires de nous-mêmes »²⁶¹.

Complétant l'approche de Jean Davallon, la patrimonialisation se définit pour le sociologue Emmanuel Amougou, à travers sa dimension sociale et relationnelle comme :

« un processus social par lequel les agents sociaux (ou acteurs si l'on préfère) légitimes entendent, par leurs actions réciproques, c'est-à-dire interdépendantes, conférer à un objet, à un espace (architectural, urbanistique ou paysager) ou à une pratique sociale (langue, rite, mythe, etc.) un ensemble de propriétés ou de « valeurs » reconnues et partagées d'abord par les agents légitimés et ensuite transmises à l'ensemble des individus au travers des mécanismes d'institutionnalisation, individuels ou collectifs nécessaires à leur préservation, c'est-à-dire à leur légitimation durable dans une configuration sociale spécifique »²⁶².

En même temps, Emmanuel Amougou souligne, pourtant, la difficulté pour le chercheur de construire sa problématique devant la hétérogénéité qui définit le patrimoine :

« Le spécialiste des sciences sociales, dans la construction de sa problématique, doit d'abord affronter la question cruciale de la définition d'un certain nombre de notions nécessaires [...] le problème se pose d'abord quant à la définition même de la notion de patrimoine qui renvoie à un ensemble hétérogène d'objets aussi bien matériels

²⁶⁰ Pierre Legendre, *L'inestimable objet de la transmission. Étude sur le principe généalogique en Occident*, Paris, Fayard, 1985, p. 50, cité par Dominique Poulot, dans *Idem* ;

²⁶¹ Jean Davallon, « Comment se fabrique le patrimoine ». In *Sciences Humaines*, hors-série n° 36 (mars-avril-mai), 2002, article disponible [en ligne] sur https://www.scienceshumaines.com/comment-se-fabrique-le-patrimoine_fr_12550.html ;

²⁶² Emmanuel Amougou, *La question patrimoniale. De la « patrimonialisation » à l'examen des situations concrètes*, Paris, le Harmattan, 2004, p.25. Cité par Marie-Blanche Fourcade, *Patrimoine et patrimonialisation : entre le matériel et l'immatériel*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007. p. XVII ;

qu'immatériels. Le problème étant de déterminer ces notions en sachant qu'elles renvoient elles-mêmes à des jugements de valeurs »²⁶³.

Tout en renforçant l'approche relationnelle, Stéphane Héritier, spécialiste de l'étude du patrimoine, définit à son tour la patrimonialisation comme :

« Les processus, dits de patrimonialisation, incorporent des biens (objets, personnages, sites, lieux historiques, bâtiments, monuments, etc.) en effectuant une opération complexe associant, souvent de manière combinée et non exclusive, l'oubli (de la part des sociétés humaines) et l'abandon (de la part des propriétaires ou des usagers), la destruction (par la guerre, le temps), la sélection (par des institutions), la revendication (par certains groupes), la reconnaissance de tout ou partie d'une société »²⁶⁴.

En outre, prenant en considération le fait qu'afin d'être permanent, ce statut patrimonial supposerait des efforts de mise en valeur, de médiation ou d'interprétation, le sociologue Jean Davallon distingue six étapes dans le processus « de fabrication » du patrimoine : la découverte de l'objet comme trouvaille, la certification de l'origine de l'objet, l'établissement de l'existence du monde d'origine, la représentation du monde d'origine par l'objet, la célébration de la trouvaille de l'objet par son exposition et, finalement, l'obligation de transmettre aux générations futures²⁶⁵. En même temps, le processus de patrimonialisation serait constitué d'un double mouvement, ayant pour effet de « rétablir une continuité entre le présent et un monde passé », une continuité dont la matière et l'opérateur représentent l'objet découvert, ce que le sociologue appelle en termes de « fameuse trouvaille »²⁶⁶.

3. La mémoire sociale : le savoir « légitime » qui permet aux objets immatériels d'acquérir leur statut de patrimoine

Le concept de *mémoire* s'inscrit dans le champ de recherche des sciences sociales, faisant surgir la Sociologie de la mémoire comme discipline en 1925, avec la publication du livre de Maurice Halbwachs, *Les cadres sociaux de la mémoire*²⁶⁷. Tout en soulignant l'importance du rôle joué par la société dans le travail de mémoire, le sociologue réfute les explications psychologiques du souvenir, qui approcheraient la mémoire – comme acte individuel – au rêve, dans lequel il n'y a pas pourtant de souvenir véritable. Selon Maurice Halbwachs, l'individu « reproduit son passé sous des formes d'autant plus précises et

²⁶³ Emmanuel Amougou, *La question patrimoniale. De la « patrimonialisation » à l'examen des situations concrètes*, Paris, le Harmattan, 2004, p. 10 ;

²⁶⁴ Stéphane Héritier, « Le patrimoine comme chronogénèse. Réflexions sur l'espace et le temps », *Annales de géographie*, n° 689-1, 1 février 2013, p. 3-23 ;

²⁶⁵ Jean Davallon, « Comment se fabrique le patrimoine », *Ibidem* ;

²⁶⁶ Jean Davallon, *Ibidem* ;

²⁶⁷ Maurice Halbwachs, *Les cadres sociaux de la mémoire*, 1925 ;

concrètes qu'il distingue mieux le passé du présent, c'est-à-dire qu'il est lui-même dans le présent, qu'il a l'esprit tourné vers les objets extérieurs et vers les autres hommes, c'est-à-dire qu'il sort de lui »²⁶⁸. Maurice Halbwachs explique, ainsi, la façon dont la mémoire collective se construit à partir du moment où nous, en tant qu'individus particuliers, faisons appel à la mémoire de l'autrui afin de nous aider à nous rappeler nos propres expériences. Cet appel à la mémoire des gens, qui se trouvent généralement dans le même cadre social, se fait succéder par une appropriation de cette « mémoire autre » en tant que propre mémoire, processus que le sociologue français appelle « mémoire collective »²⁶⁹. Exprimant son ambition de poser les bases d'une théorie sociologique de la mémoire à travers son étude, le sociologue poursuit dans son argumentation : « Il ne suffisait pas en effet de montrer que les individus, lorsqu'ils se souviennent, utilisent toujours des cadres sociaux. C'est au point de vue du groupe, ou des groupes qu'il fallait se placer »²⁷⁰.

Si pour Maurice Halbwachs, la mémoire a un caractère collectif et il n'existe pas de mémoire purement personnelle²⁷¹, Paul Ricoeur voit dans « l'acte personnel du rappel », la source primaire de la recherche et de la découverte de la marque du social²⁷². Selon Paul Ricoeur, « c'est à partir d'une analyse subtile de l'expérience individuelle d'appartenir à un groupe, et sur la base de l'enseignement reçu des autres, que la mémoire individuelle prend possession d'elle-même »²⁷³. Dans le même temps, Paul Ricoeur considère valides les propos de Maurice Halbwachs qui considérait qu'« on ne se souvient qu'à condition de ce placer du point de vue d'un ou de plusieurs groupes et de se replacer dans un ou plusieurs courants de pensée »²⁷⁴. D'ailleurs, l'approche de Paul Ricoeur complète la théorie halbwachsienne de la mémoire par l'interprétation qu'il donne à la mémoire collective et à la mémoire individuelle, entre lesquelles il considère qu'on peut avoir un plan intermédiaire de référence où la mémoire vive des individus croise la mémoire publique des communautés auxquelles ils appartiennent. Ce plan est, selon Paul Ricoeur, celui de la relation qu'un individu a avec *ses proches* :

« Les proches, ces gens qui comptent pour nous et pour qui nous comptons sont situés sur une gamme de variation des distances dans le rapport entre le soi et les autres... Ce

²⁶⁸ Maurice Halbwachs, *Les cadres sociaux de la mémoire*, p. 197, document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi, Université du Québec, disponible sur http://classiques.uqac.ca/classiques/Halbwachs_maurice/cadres_soc_memoire/cadres_sociaux_memoire.pdf ;

²⁶⁹ Maurice Halbwachs, *Les cadres sociaux de la mémoire*, p. 6, dans *Idem* ;

²⁷⁰ *Ibidem*, p. 7

²⁷¹ Maurice Halbwachs, *La mémoire collective*, pp. 17-37 ;

²⁷² Paul Ricoeur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Editions du Seuil, Paris, 2000, p. 151 ;

²⁷³ *Ibidem*, p. 147 ;

²⁷⁴ Maurice Halbwachs, *La mémoire collective*, p. 63, cité par Paul Ricoeur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Editions du Seuil, Paris, 2000, p. 148 ;

que j'attends de mes proches, c'est qu'ils approuvent ce que j'atteste : que je puis parler, agir, raconter, m'imputer à moi-même la responsabilité de mes actions »²⁷⁵.

Ainsi, la construction de la mémoire collective est étroitement liée à la relation entre des proches, importante du point de vue de la mémoire partagée grâce à la contemporanéité du « prendre ensemble de l'âge ». En plus, la proximité implique de la confiance, de l'intimité, vu que les individus se confient à leurs proches en partant de l'hypothèse que ceux-ci vont partager les mêmes valeurs. Outre les gens partageant nos idées, ce sont aussi ceux qui les désapprouvent qui devraient faire partie de nos « proches », tous ensemble formant la mémoire collective. A la fin, Paul Ricoeur conclut :

« Ce n'est donc pas avec la seule hypothèse de la polarité entre mémoire individuelle et mémoire collective qu'il faut entrer dans le champ de l'histoire, mais avec celle d'une triple attribution de la mémoire : à soi, aux proches, aux autres »²⁷⁶.

En outre, Paul Ricoeur soutient, dans le sillage de John Locke, que la mémoire est « érigée en critère d'identité » et que « le cœur du problème » consisterait dans « la mobilisation de la mémoire au service de la quête, de la requête, de la revendication d'identité »²⁷⁷. De plus, le souvenir « dit, prononcé », nous indique Paul Ricoeur, « est déjà une sorte de discours que le sujet se tient à lui-même »²⁷⁸.

L'élévation du souvenir à la parole nous ramène ainsi à l'approche mémorielle de la politologue Marie-Claire Lavabre, qui postule sur l'existence d'une « volonté politique ou citoyenne d'agir sur la mémoire ». Selon l'auteure, cette volonté d'agir sur la mémoire « renvoie à l'idée que la mémoire pourrait être fédératrice, porteuse d'un vivre ensemble souhaitable »²⁷⁹. Pensée simultanément comme « trace du passé dans le présent » et comme « effet du présent et choix du passé », la notion de mémoire collective ne ferait pas forcément référence à l'expérience vécue, mais aux divers registres - didactique, politique, juridique et esthétique – de la gestion observable du passé dans une société²⁸⁰. De ce fait, l'objet privilégié de la mémoire se construit autour des symboles, réalités idéelles ou matérielles, capables d'exprimer et d'organiser les « mémoires collectives » ou autrement dit, les « identités » et

²⁷⁵ *Ibidem*, p. 161 ;

²⁷⁶ *Ibidem*, p. 163 ;

²⁷⁷ Paul Ricoeur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Editions du Seuil, Paris, 2000, p. 98 ;

²⁷⁸ *Ibidem*, p. 158 ;

²⁷⁹ Sarah Gensburger, Marie-Claire Lavabre, « Entre "devoir de mémoire" et "abus de mémoire" : la sociologie de la mémoire comme tierce position », pp.76-95, dans Bertrand Müller, *Histoire, mémoire et épistémologie. A propos de Paul Ricoeur*, Payot, 2005, p. 88 ;

²⁸⁰ Marie-Claire Lavabre, « La « mémoire collective » entre sociologie de la mémoire et sociologie des souvenirs », *Hyper Article en Ligne - Sciences de l'Homme et de la Société*, 2016, disponible sur <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01337854/document> ;

plus particulièrement, l'identité nationale²⁸¹. Tout en reprenant les propos de Friedrich Nietzsche, Marie Claire Lavabre identifie, en outre, la mémoire historique comme « une manière d'usage de l'histoire », dont l'intérêt n'est pas précisément la connaissance, mais celui de l'exemple ou de la légitimité, de l'identité, de la polémique ou enfin, du jugement critique²⁸². Doublement connotée par le national et le politique, renvoyant ainsi à toutes les formes de la présence du passé²⁸³, la mémoire acquiert en France un statut particulier :

« Une mémoire en France, c'est ce qui justifie la prétention d'une force politique au pouvoir, c'est ce qui représente un instrument de pouvoir aux mains des manipulateurs de la politique et c'est ce qui constitue, par conséquent, en soi, un capital de pouvoir »²⁸⁴.

De plus, selon Marie-Claire Lavabre, « plutôt que de mémoire collective, il conviendrait peut-être de parler ici de mémoire *commune*, ou de mémoire du *passé collectif*, c'est-à-dire partagé »²⁸⁵. Dans la même lignée, le sociologue Gérard Namer, qui s'est attaché à étudier l'approche mémorielle de Maurice Halbwachs²⁸⁶, insiste sur la distinction entre la mémoire sociale et la mémoire collective, la seconde étant nécessairement plurielle, parce que il s'agit de la mémoire d'un groupe, tandis que la première serait, en définitive, la mémoire unifiée d'une société²⁸⁷. Ce « rassemblement par la mémoire » construit un espace commun, qui peut se fonder à l'échelle de la nation, du continent ou voire du patrimoine de l'humanité²⁸⁸.

Dans le même temps, cette mémoire « performée », manifestée, prononcée et, surtout, écrite, marque le passage de la mémoire « collective » à la mémoire « sociale », qui constitue, selon le sociologue Jean Davallon, « le savoir latéral qui permet de donner aux objets immatériels leur statut de patrimoine »²⁸⁹. Dans sa contribution à l'ouvrage collectif *Mémoire*

²⁸¹ Marie-Claire Lavabre, « La « mémoire collective » entre sociologie de la mémoire et sociologie des souvenirs », *Hyper Article en Ligne - Sciences de l'Homme et de la Société*, disponible sur <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01337854/document> ;

²⁸² Marie-Claire Lavabre, dans *Ibidem* ;

²⁸³ *Idem* ;

²⁸⁴ Pierre Nora, « Quatre coins de la mémoire », 1979, cité par Marie-Claire Lavabre, « Usages et mésusages de la notion de mémoire », *Critique internationale*, No. 7 (AVRIL 2000), pp. 48-57, p. 49 ;

²⁸⁵ Marie-Claire Lavabre, « La mémoire collective comme métaphore », *Mélanges de la Casa de Velázquez*, 50-1, 2020, pp. 275-283, article disponible [en ligne] sur <https://journals.openedition.org/mcv/12894> ;

²⁸⁶ Gérard Namer, « Halbwachs et la mémoire sociale » dans Yves Déloye et Claudine Haroche, C. (Eds.), *Maurice Halbwachs : Espaces, mémoire et psychologie collective*, Éditions de la Sorbonne, Paris, 2004, chapitre disponible [en ligne] sur <http://books.openedition.org/psorbonne/409> ;

²⁸⁷ Gérard Namer, *Mémoire et société*, *Idem* ;

²⁸⁸ *Idem* ;

²⁸⁹ « L'enregistrement et le traitement de la mémoire collective, destinés à produire un savoir servant à la patrimonialisation, vont la transformer en une mémoire sociale, écrite, documentée et stockée. C'est ainsi qu'elle acquiert le statut de savoir légitime garantissant l'existence et la nature de cet objet idéal qu'est l'objet immatériel », Jean Davallon, « Mémoire et patrimoine : pour une approche des régimes de patrimonialisation », dans Tardy, Cécile, et Vera Dodebei (dir.), *Mémoire et nouveaux patrimoines*, Marseille, OpenEdition Press, 2015, disponible [en ligne] sur <http://books.openedition.org/oep/444> ;

et nouveaux patrimoines, dirigé par Cécile Tardy, chercheuse en sciences de l'information et de la communication spécialisée en muséologie, et publié en 2015²⁹⁰, Jean Davallon interroge l'évolution du modèle de patrimonialisation, qu'il avait développé en 2006 à partir du patrimoine matériel, dans son ouvrage intitulé *Le don du patrimoine*²⁹¹. Partant de l'hypothèse selon laquelle le patrimoine culturel immatériel n'est pas simplement une nouvelle catégorique, mais qu'il impose aussi un régime de patrimonialisation différent²⁹², le sociologue considère que, malgré la définition générale de l'Unesco, soulignant la dynamique du patrimoine culturel immatériel, qui peut être recréé en permanence selon l'évolution de la société, « un minimum de caractéristiques permanentes paraissent donc nécessaires pour qu'il soit reconnaissable comme tel »²⁹³.

D'abord, tout comme dans le cas du patrimoine matériel, la production de savoirs tient une place « décisive » pour « déterminer ce qui fait patrimoine, en quoi et pourquoi il le fait », suivant plusieurs conditions. Pour faire patrimoine, les objets immatériels doivent « appartenir au patrimoine culturel du groupement, posséder une singularité qui en fait quelque chose d'exemplaire du point de vue de la culture et se manifester dans une matérialité »²⁹⁴. Et si le statut du patrimoine immatériel « existe préalablement à ses manifestations », l'enjeu porte précisément sur « la validité des manifestations et des traces de ce qui fait patrimoine, de leur conformité et de leur respect de l'objet idéal et de l'appartenance de celui-ci à la classe qui fait patrimoine »²⁹⁵. En même temps, loin de servir à « reconstituer la mémoire perdue des objets pour en attester l'authenticité » - comme dans le cas du patrimoine matériel -, les savoirs, « produits et transmis au moyen de l'écriture », sont destinés à « valider les modalités d'existence physiques des idéalités patrimoniales, leurs manifestations, voire l'enregistrement de ces dernières »²⁹⁶. Le traitement de la mémoire sociale par l'écriture ou par l'enregistrement, arrêtant la recréation continue et conservant, donc, « l'origine du savoir transmis » - ce qui la rapprocherait de l'Histoire - est, selon le sociologue, « déterminant » :

²⁹⁰ Cécile Tardy et Vera Dodebei (ed.), *Mémoire et nouveaux patrimoines*, Marseille, OpenEdition Press, 2015, ouvrage disponible [en ligne] sur <http://books.openedition.org/oep/411> ;

²⁹¹ Jean Davallon, *Le don du patrimoine*, Paris, Hermes Lavoisier, 2006 ;

²⁹² Jean Davallon, « Mémoire et patrimoine : pour une approche des régimes de patrimonialisation », dans *Ibidem* ;

²⁹³ Jean Davallon, *Idem* ;

²⁹⁴ Jean Davallon, « Mémoire et patrimoine : pour une approche des régimes de patrimonialisation », dans Tardy, Cécile, et Vera Dodebei (dir.), *Mémoire et nouveaux patrimoines*, Marseille, OpenEdition Press, 2015, disponible [en ligne] sur <http://books.openedition.org/oep/444> ;

²⁹⁵ Jean Davallon, *Idem* ;

²⁹⁶ Jean Davallon, *Idem* ;

cela « engage de facto un processus de patrimonialisation »²⁹⁷. Cette mémoire sociale « écrite, documentée et stockée » acquiert, ainsi, « le statut de savoir légitime garantissant l'existence et la nature de cet objet idéal qu'est l'objet immatériel »²⁹⁸. Ce savoir « légitime » sous forme documentaire sert à la patrimonialisation à travers la constitution des objets patrimoniaux pour les transmettre et pour les rendre publiques, un savoir qui s'accompagne en même temps d'un « processus de réflexivité », apportant « un regard et une connaissance sur la société et sa culture pour les membres du groupement lui-même »²⁹⁹.

De ce fait, nous devons comprendre la mémoire aussi comme « le processus de production et de transmission particulier de ces savoirs par les membres du groupe eux-mêmes »³⁰⁰. Dans ce contexte, la patrimonialisation se présente comme « le processus par lequel un nouveau lien va être construit entre le présent et le passé » et qui s'articule autour de deux conditions : « et l'existence d'un intérêt social pour l'objet, et la possibilité d'une connaissance de cet objet et de son monde d'origine »³⁰¹. En même temps, d'une perspective communicationnelle, plus que la continuité de l'objet ou des pratiques du passé, c'est la transmission et l'appropriation de leur « signification » qui en rend possible la mise en patrimoine. De ce fait, cette « opérativité symbolique » se réalise à travers « des événements, pratiques ou dispositifs culturels susceptibles de produire de la signification transmissible dans le temps »³⁰². De plus, « dans la transmission de la signification sous forme de mémoire, le savoir et l'objet sur lequel cette signification porte, [...] ainsi que le support de transmission [...] sont produits par celui qui a l'intention de transmettre ce savoir », même si l'auteur considère pourtant « indispensable de susciter un intérêt initial » pour le savoir afférent, « à enclencher un processus d'empathie, d'identification, pour engager une appropriation par les individus et le groupe »³⁰³.

²⁹⁷ Jean Davallon, « Mémoire et patrimoine : pour une approche des régimes de patrimonialisation », dans *Ibidem* ;

²⁹⁸ Jean Davallon, *Idem* ;

²⁹⁹ Jean Davallon, *Idem* ;

³⁰⁰ *Idem* ;

³⁰¹ *Idem* ;

³⁰² *Idem* ;

³⁰³ *Idem* ;

5. Les lieux de mémoire : lieux de patrimonialisation

En 1984, Pierre Nora définit les lieux de mémoire comme les réalités historiques où « la mémoire s'est électivement incarnée et qui, par la volonté des hommes ou le travail des siècles, en sont restés comme ses plus éclatants symboles : fêtes, emblèmes, monuments et commémorations, mais aussi éloges, archives, dictionnaires et musées »³⁰⁴. Dans sa contribution à l'ouvrage collectif, *Le nouvelle histoire*, dirigé par l'historien Jacques Le Goff et publié en 1978, Pierre Nora souligne déjà le caractère abstrait des lieux de mémoire, tout à fait symboliques et destinés à démêler la dimension remémorée des objets :

« Il s'agirait de partir des lieux, au sens précis du terme, où une société quelle qu'elle soit, nation, famille, ethnie, parti, consigne volontairement ses souvenirs ou les retrouve comme une partie nécessaire de sa personnalité : lieux topographiques, comme les archives, les bibliothèques et les musées ; lieux monumentaux, comme les cimetières ou les architectures ; lieux symboliques, comme les commémorations, les pèlerinages, les anniversaires ou les emblèmes ; lieux fonctionnels, comme les manuels, les autobiographies ou les associations : ces mémoriaux ont leur histoire. Mais faire cette histoire amène vite à renverser le sens du mot pour en appeler de la mémoire des lieux aux vrais lieux de mémoire : Etats, milieux sociaux et politiques, communautés d'expériences historiques ou de générations amenées à constituer leurs archives en fonction des usages différents de la mémoire »³⁰⁵.

D'ailleurs, Pierre Nora fait la différence entre histoire et mémoire, qui loin d'être synonymes, se trouvent en opposition totale. La mémoire représente la vie, « toujours portée par des groupes », qui « en évolution permanente, ouverte à la dialectique du souvenir et de amnésie, inconsciente de ses déformations successives, vulnérable à la manipulation et à l'appropriation, susceptible de longues latences et de soudaines revitalisation ». En revanche, « l'histoire représente la reconstruction, toujours problématique et incomplète, de ce qui n'existe plus ». Ainsi, à la différence de l'histoire, qui est une « représentation du passé », la mémoire est « un phénomène toujours actuel, un lien vécu au présent éternel »³⁰⁶.

Caractérisant l'aventure de l'écriture des *Lieux de mémoire*, dans sa contribution à l'ouvrage collectif dirigé par Josefina Cuesta Bustillo³⁰⁷, comme « empirique, expérimentale et ludique »³⁰⁸, Pierre Nora commence par en souligner le lourd processus de rédaction. La difficulté en résulte du fait qu'il n'a pas cherché à conceptualiser la notion de « lieux de mémoire », il a voulu contribuer à l'institution d'une histoire de type symbolique - qui réponde

³⁰⁴ Pierre Nora, *Les Lieux de mémoire*, tome I, La République, Gallimard, 1984, 720 p ;

³⁰⁵ Pierre Nora, « La mémoire collective », dans Jacques Le Goff (dir.) *La Nouvelle Histoire*, Retz, 1978, p. 401 ;

³⁰⁶ Pierre Nora, « Entre Mémoire et Histoire. La problématique des lieux de mémoire », dans Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire, I. La République*, Paris, NRF/Gallimard, 1984, p. XIX ;

³⁰⁷ Josefina Cuesta Bustillo, *Memoria e Historia*, Marcial Pons, 1998 ;

³⁰⁸ Pierre Nora, « La aventura de « Les lieux de mémoire » » dans Josefina Cuesta Bustillo, *Memoria e Historia*, Marcial Pons, 1998, p. 19 ;

plus que l'histoire classique aux besoins scientifiques et civiques de son époque - et, à travers l'exemple français, proposer, ainsi, un autre traitement de l'histoire nationale³⁰⁹. En même temps, l'auteur prend en discussion la plasticité de la notion, mentionnant dans son article les diverses études qui ont essayé d'appliquer « ses lieux de mémoires » à d'autres cadres nationaux, comme l'Espagne franquiste, l'Italie, l'Allemagne ou Israël. Mais tout en lui reconnaissant cette plasticité, Pierre Nora se demande dans quelle mesure une notion issue du contexte français peut-elle se convertir dans un instrument d'analyse plus général, applicable à d'autres types d'identité nationale³¹⁰, postulant finalement sur la spécificité française des lieux de mémoire.

En outre, l'historienne espagnole Josefina Cuesta Bustillo, dont l'ouvrage s'inscrit pourtant dans la tradition historiographique française, soutient que la commémoration est située au carrefour de l'institutionnalisation et du lieu de mémoire, dans le double jeu entre le présent et le passé (actuel et mémorisé)³¹¹. De même, dans son ouvrage sur la commémoration en France, publié déjà en 1983³¹², le sociologue Gérard Namer, qui définit les commémorations comme des « expressions fortement dramatisées », identifie différents éléments comme possibles objets d'analyse : le lieu, le notable, le scénario, la représentation ou la dramatisation -avec ses gestes, cries et applaudissements, la minute de silence, la manifestation ou les symboles- le temps et la réécriture de l'histoire que toute commémoration suppose³¹³.

Néanmoins, si la dimension commémorative est « inhérente à tout objet patrimonial »³¹⁴, il n'y a pas pourtant de « commémoration type »³¹⁵. Dans leur article sur « Les commémorations entre anthropologie des savoirs et histoire au second degré », Régine Plas, spécialiste de l'histoire de la psychologie, et l'historienne Nathalie Richard soulignent le devenir des commémorations – à la fois politiques et scientifiques – comme « objet d'analyse » en sciences humaines sociales. Ces recherches font apparaître « la très grande diversité des pratiques de commémoration, la multiplicité des enjeux qui leur sont sous-jacents

³⁰⁹ Pierre Nora, « La aventura de « Les lieux de mémoire » » dans *Idem*, p. 19 ;

³¹⁰ *Ibidem*, p. 27 ;

³¹¹ Josefina Cuesta Bustillo, *Memoria e Historia*, *Idem* ;

³¹² Gérard Namer, *Batailles pour la mémoire. La commémoration en France de 1945 à nos jours*, Paris, Papyrus, 1983 ;

³¹³ Gérard Namer, *Batailles pour la mémoire. La commémoration en France de 1945 à nos jours*, *op.cit.*

³¹⁴ *Idem* ;

³¹⁵ Régine Plas et Nathalie Richard, « Les commémorations entre anthropologie des savoirs et histoire au second degré », *Revue d'histoire des sciences humaines*, 36 | 2020, 9-41, article disponible [en ligne] sur <http://journals.openedition.org/rhsh/4536> ;

et la variété des approches théoriques qu'elles peuvent susciter »³¹⁶. Tout en proposant « un parcours dans la littérature existante ainsi qu'une réflexion historiographique appuyée sur des exemples »³¹⁷, les auteures postulent sur la dimension « essentielle » de la commémoration comme « rituel collectif », la définissant « au sens strict » comme « une cérémonie, organisée selon des rites, dont la fonction est la remémoration collective d'un homme ou d'un fait du passé »³¹⁸.

De plus, les rites commémoratifs, par leur dimension collective, inscrivent les sciences dans l'espace public, ayant une dimension spatiale « à la fois matérielle et symbolique » comme « créateurs de hauts lieux, points géographiques d'ancrage de la mémoire d'une discipline ou d'un ensemble disciplinaire, instaurant une forme de « topographie de l'identité » »³¹⁹. En même temps, « inscrivant la science dans des lieux », les commémorations sont aussi des « instances mixtes, où enjeux internes aux disciplines ou aux groupes savants et enjeux externes, politiques et sociaux, s'entremêlent et se confrontent inévitablement »³²⁰. De ce point de vue, les commémorations comme « pratiques mémorielles » auraient souvent comme effet un « retour sur les discipline », stimulant ainsi « la réflexivité » en leur sein. Caractérisées aussi par leur temporalité complexe, « articulant la récurrence associée aux anniversaires et des chevauchements toujours réactualisés du passé et du présent », les commémorations représentent ainsi une opportunité de saisir des réécritures ou des réinterprétations du passé, étant « des instances particulièrement représentatives du « passé présent » »³²¹.

D'ailleurs, reprenant la réflexion de Paul Ricoeur, les auteures soulignent aussi la conceptualisation historique, sociologique et anthropologique de la commémoration comme « pratique d'oubli autant que de mémoire ». Les différents travaux en sciences sociales illustrent ainsi la sélection qu'opèrent les pratiques commémoratives par rapport aux éléments du passé, jugés dignes d'être célébrés en fonction des enjeux du présent. De même, selon les auteures, la question de l'oubli se décline dans ce contexte sur deux plans. D'une part, elle

³¹⁶ Régine Plas et Nathalie Richard, « Les commémorations entre anthropologie des savoirs et histoire au second degré », dans *Idem* ;

³¹⁷ Les auteures dressent un tableau des principaux chercheurs en sciences sociales qui se sont intéressés à la question de la commémoration, dont nous retrouvons notamment les approches sociologiques assumant l'héritage de Maurice Halbwachs, l'approche de Pierre Nora sur les lieux de mémoire ou l'étude de Gérard Namer sur la mémoire et la commémoration en France.

³¹⁸ Régine Plas et Nathalie Richard, *Idem* ;

³¹⁹ *Idem* ;

³²⁰ *Idem* ;

³²¹ Régine Plas et Nathalie Richard, « Les commémorations entre anthropologie des savoirs et histoire au second degré », dans *Idem* ;

porte sur « des mécanismes consensuels de l'oubli qui accompagnent les commémorations » et d'autre part, l'oubli pourrait être imposé par la « domination d'une lecture du passé sur une autre »³²².

5. La dimension immatérielle du patrimoine (UNESCO) : une approche politiquement construite

Même si relativement nouvelle, puisque définie conceptuellement autour de la Convention Unesco de 2003, l'acceptation immatérielle du patrimoine fut déjà invoquée dans les écrits de Chateaubriand, qui, dans ses *Mémoires d'outre-tombe*, parlait des « pensées du génie de l'homme », devenues « patrimoine de l'univers ». Clémenceau, évoquait, lui-aussi, le « patrimoine d'idées » de la France comme étant une des raisons pour défendre le pays, tandis que Romaine Rolland, dans son livre, *Au-dessus de la mêlée*, se réfère aux œuvres des hommes en termes de « patrimoine du genre humain »³²³. Ainsi, le patrimoine immatériel n'est pas une notion étrange pour les Français, la patrimonialisation « des idées » s'inscrivant depuis longtemps dans la culture française en tant que spécificité nationale, associée à l'idée de civilisation, servant à qualifier la sphère des idées considérées comme bien commun de l'humanité³²⁴. En même temps, force est de mentionner que la délimitation de ce qui peut être défini comme patrimoine est, depuis la Révolution française, une charge assumée par l'Etat, notamment avec la création de décrets et de lois pour sauvegarder un patrimoine reconnu de manière empirique.

La catégorie patrimoniale englobant l'immatériel fait, depuis son officialisation par la Convention unescienne en 2003, l'objet de « vives controverses », tant entre les acteurs institutionnels, que parmi les scientifiques³²⁵. Au cœur du débat anthropologique contemporain, la notion de patrimoine immatériel, tout comme ses limites et ses potentialités, sont analysées par l'anthropologue Chiara Bortolotto, chercheuse associée à l'Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain, qui, depuis 2003, s'est particulièrement

³²² *Idem* ;

³²³ Exemples cités par André Desvallées, « Emergence et cheminement du mot patrimoine », en *Musées & collections publiques de France*, no 208, 1995, p. 11 ;

³²⁴ Christian Hottin, Claudie Voisenat, *Le tournant patrimonial : Mutations contemporaines des métiers du patrimoine*, Editions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 2016, version électronique ;

³²⁵ « ce texte normatif, encore obscur pour la plupart des professionnels du patrimoine, entré en vigueur instituant, à l'échelle mondiale, une nouvelle catégorie patrimoniale », cf. Chiara Bortolotto, « Introduction. Le trouble du patrimoine culturel immatériel », dans Chiara Bortolotto (Ed.), *Le patrimoine culturel immatériel : Enjeux d'une nouvelle catégorie*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 2011, texte disponible [en ligne] sur <https://books.openedition.org/editionsmsh/3552> ;

intéressée à l'émergence et à l'évolution de la notion au sein de l'Unesco³²⁶. Dans l'ouvrage collectif qu'elle a dirigé en 2011, intitulé *Le patrimoine culturel immatériel. Enjeux d'une nouvelle catégorie*, Chiara Bortolotto souligne les perturbations subies par le domaine du patrimoine depuis que l'Unesco a introduit « la plus énigmatique et déroutante » déclinaison de la notion du patrimoine, à savoir, son acception immatérielle. « Historiquement fondé sur un « régime d'objet » », l'institution patrimoniale rencontre des difficultés pour « concevoir » la dimension immatérielle et « l'intégrer » dans son organisation parce que, nous indique Chiara Bortolotto dans *l'Introduction*, « la prise en compte des valeurs sociales du patrimoine, enjeu véritable des politiques de sauvegarde du PCI [patrimoine culturel immatériel], ne relève pas des compétences techniques et scientifiques des professionnels du patrimoine »³²⁷.

Structuré en trois parties, le livre comporte onze contributions des anthropologues, représentant la synthèse de « l'acte fondateur de la prise française du patrimoine immatériel »³²⁸. Les auteurs y interrogent « les problématiques de l'institution du « patrimoine culturel immatériel » comme conséquence de l'application de l'instrument normatif international négocié au sein de l'Unesco [en 2003] »³²⁹. Si « la réflexion sur la persistance du passé fait partie du discours fondateur de l'anthropologie dès ses origines évolutionnistes »³³⁰, « les métamorphoses patrimoniales des pratiques saisies par l'effet Unesco » peuvent attirer l'attention des chercheurs d'horizons différents, qui s'intéressent aux questions de « culture », « identité », « tradition » et « transmission » - des notions clés de la définition du patrimoine culturel immatériel – et qui, « de retour sur leur terrain, y retrouvent des versions patrimoniales des pratiques culturelles qu'ils avaient auparavant étudiées »³³¹.

En outre, si du point de vue essentialiste, l'institution du patrimoine culturel immatériel « peut prouver », elle peut aussi, d'une perspective constructiviste, « produire un lien communautaire », dans la mesure où une pratique culturelle donne au groupe un « sentiment d'identité et de continuité »³³². Par conséquent, « non seulement des communautés auront la

³²⁶ Chiara Bortolotto, Courte biographie disponible [en ligne] sur <https://www.ehess.fr/fr/personne/chiara-bortolotto> ;

³²⁷ Chiara Bortolotto, « Introduction. Le trouble du patrimoine culturel immatériel », dans Chiara Bortolotto (Ed.), *Le patrimoine culturel immatériel : Enjeux d'une nouvelle catégorie*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 2011, texte disponible [en ligne] sur <https://books.openedition.org/editionsmsh/3552> ;

³²⁸ Sylvie Grenet, Christian Hottin, « Un livre politique », dans Chiara Bortolotto (Ed.), *Le patrimoine culturel immatériel : Enjeux d'une nouvelle catégorie*, *Ibidem*, texte disponible [en ligne] sur <https://books.openedition.org/editionsmsh/3550#tocto1n1> ;

³²⁹ *Idem* ;

³³⁰ David Berliner (2010), cité dans *Idem* ;

³³¹ Chiara Bortolotto, « Introduction. Le trouble du patrimoine culturel immatériel », *Idem* ;

³³² Chiara Bortolotto, *Idem* ;

possibilité de fabriquer leur PCI mais l'aspiration patrimoniale d'un groupe plus ou moins homogène et nombreux pourra cristalliser de nouvelles communautés autour des pratiques auxquelles elles confèrent une fonction identitaire fédératrice »³³³. De plus, la réflexion sur la continuité des héritages du passé et leur poids dans la structuration des sociétés est aujourd'hui appropriée aussi par les acteurs sociaux, qui, dans un discours « parfois simplificateur et souvent politisé », instrumentalisent « le vocabulaire, les catégories et les cadres théoriques que les anthropologues ont conçus pour penser la persistance du passé »³³⁴.

Sur le plan politique, l'institution du patrimoine culturel immatériel a été perçue par les ethnologues comme une « hiérarchie globale des valeurs, expression d'une économie morale idéologiquement occidentaliste et néolibérale »³³⁵. De plus, si les textes onusiens s'appuient sur des principes universels et « utopiques » - comme le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde ou la collaboration entre nations³³⁶ -, les conventions doivent, ensuite, être ratifiées par les Etats membres. Cela implique aussi qu'elles soient « déclinées » selon les particularismes de chaque nation. Selon deux des auteurs qui ont participé à l'ouvrage collectif, l'anthropologue Sylvie Grenet et Christian Hottin, directeur des études de l'Institut national du patrimoine, ce « jeu entre l'utopie et sa déclinaison territorialisée » fait apparaître « la figure de l'expert », à savoir « le savant ou l'universitaire, spécialiste en sciences humaines, requis pour conseiller, voire orienter »³³⁷. En même temps, la Convention de 2003 instaurerait « un jeu constant de va-et-vient entre l'autodésignation de l'objet par les acteurs eux-mêmes, et la validation/diffusion internationale de la pratique par les États »³³⁸. D'ailleurs, selon les auteurs, ce « jeu » serait familier en France, étant « assez fréquent que le scientifique et le politique s'épaulent mutuellement lorsqu'il s'agit de prendre des décisions relatives à la sphère culturelle. Dans ce jeu, le savant tient le rôle de l'expert, tandis que le politique endosse celui de l'acteur, chargé de réguler et d'agir »³³⁹.

³³³ *Idem* ;

³³⁴ *Idem* ;

³³⁵ *Idem* ;

³³⁶ L'Unesco, institution spécialisée du système des Nations unies, a pour objectif de « contribuer au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde en resserrant, par l'éducation, la science, la culture et la communication, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations unies reconnaît à tous les peuples », cf. Article premier de l'Acte constitutif de l'Unesco, texte disponible [en ligne] sur http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=15244&URL_DO=DO_TOPIC ;

³³⁷ Sylvie Grenet et Christian Hottin, « Un livre politique », dans Chiara Bortolotto (Ed.), *Le patrimoine culturel immatériel : Enjeux d'une nouvelle catégorie*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2011, texte disponible [en ligne] sur <http://books.openedition.org/editionsmslh/3550> ;

³³⁸ Sylvie Grenet et Christian Hottin, « Un livre politique », *Idem* ;

³³⁹ Sylvie Grenet et Christian Hottin, *Idem* ;

En outre, l'anthropologue Jean-Louis Torantore souligne la différence entre les « deux versions patrimoniales, entre l'ethnologique et le culturel spécifié dans son immatérialité »³⁴⁰. Si « la notion de patrimoine *ethnologique* n'a pas donné lieu à une catégorie réglementaire », son originalité a été de « contribuer à introduire l'immatérialité culturelle dans le corpus patrimonial »³⁴¹. Et, si l'immatérialité est « symbolique, sociale et culturelle » parce qu'elle « se dissout dans la conception anthropologique de la culture », le patrimoine culturel immatériel est, en définitif, le résultat de « la volonté de considérer les expressions culturelles non comme des objets mais comme des processus complexes et « de les penser en termes de temps et d'usage » »³⁴². L'anthropologue opte finalement pour une « lecture *politique* » de la Convention, mettant l'accent sur « l'orientation participative » que celle-ci suggère³⁴³.

F. La méthodologie et les sources : l'analyse du *discours sur le gaullisme*

Définie à minima par les historiens et les sociologues comme « une construction discursive » attribuant une valeur symbolique à un objet concret, la patrimonialisation « manifeste une force locutoire spécifique de création de lien de dénomination »³⁴⁴. En outre, la mémoire, pour qu'elle se constitue en « savoir légitime » permettant aux objets immatériels d'obtenir leur statut de patrimoine, doit être écrite, documentée et stockée - le traitement de la mémoire par l'écriture engageant *de facto* un processus de patrimonialisation. Dans ce contexte et tout en partant de la proposition de Gérard Namer de chercher dans les formes de pratique sociale du discours, les cadres principaux de constitution et de transmission d'une mémoire³⁴⁵, nous avons adopté comme source principale et fil conducteur de notre recherche *le discours sur le gaullisme*, optant naturellement pour *l'analyse du discours* comme méthode formelle de recherche. Compris dans son acception générale comme « le langage lui-même,

³⁴⁰ Jean-Louis Torantore, « Du patrimoine ethnologique au patrimoine culturel immatériel : suivre la voie politique de l'immatérialité culturelle », dans Chiara Bortolotto, (Ed.), *Le patrimoine culturel immatériel : Enjeux d'une nouvelle catégorie*, *Idem*, texte disponible [en ligne] sur <http://books.openedition.org/editionsmslh/3573> ;

³⁴¹ Jean-Louis Torantore, « Du patrimoine ethnologique au patrimoine culturel immatériel : suivre la voie politique de l'immatérialité culturelle », *Idem* ;

³⁴² Jean-Louis Torantore, *Idem* ;

³⁴³ « si elle n'impose pas une expertise scientifique en amont de toute reconnaissance de patrimoine, mais au contraire, place les « communautés » et les praticiens au cœur du processus de désignation, elle invite à s'affranchir d'une logique d'inventaire pour s'inscrire dans une logique de remontée par délibération des singularités culturelles », Jean-Louis Torantore, *Idem* ;

³⁴⁴ Valérie Rochaix, « Quand le cinétisme culturel provoque une énucléation partielle de la signification lexicale », *Revue de Sémantique et Pragmatique*, 35-36, 2015, pp. 211-226, texte disponible [en ligne] sur <http://journals.openedition.org/rsp/1676> ;

³⁴⁵ Gérard Namer, *Mémoire et société*, Paris, 1987, pp. 157-158 ;

considéré comme activité en contexte, construisant du sens et du lien social »³⁴⁶, le discours n'a pas pourtant de sens « par lui-même » du point de vue de l'analyse du discours. Selon Michel Foucault, le corpus sur lequel peut travailler l'analyse du discours n'est intéressant que dans la mesure où il est l'expression d'une institution³⁴⁷. En même temps, « le discours n'est pas le texte mais il est porté par des textes », nous indique le linguiste Patrick Charaudeau. Selon lui :

« le discours est un parcours de signification qui se trouve inscrit dans un texte, et qui dépend de ses conditions de production et des locuteurs qui le produisent et l'interprète. Un même texte est donc porteur de divers discours et un même discours peut irriguer des textes différents »³⁴⁸.

Force est de rappeler que l'analyse du discours comme méthode d'analyse de l'énoncé (écrit ou oral) est née en 1952, avec la publication de l'article du linguiste américain Zellig Harris, « Discourse analysis » - repris et traduit en français dans le numéro spécial « L'analyse du discours », publié par la revue *Langages* en 1969 sous la direction de Jean Dubois et Joseph Sumpf³⁴⁹. Présentée comme une méthode qui fait usage des procédures « formelles, proches de celles de la linguistique descriptive », l'analyse du discours, fondée sur « l'occurrence des morphèmes en tant qu'éléments isolables »³⁵⁰, fournit des informations supplémentaires sur le texte étudié. En effet, il ne s'agirait pas de chercher à savoir « exactement *ce* que le texte dit », mais de « déterminer *comment* il le dit »³⁵¹. Selon l'auteur américain, tandis que la linguistique descriptive « ne décrit que le rôle de chaque élément dans la structure de la phrase qui le contient », l'analyse du discours « nous apprend, de plus, comment un discours peut être bâti pour satisfaire à diverses spécifications »³⁵².

Depuis la traduction de l'article pionnier de Zellig Harris, l'analyse du discours s'est invitée dans l'espace français, émergeant progressivement en France ce que les spécialistes appellent l'Ecole française d'analyse de discours³⁵³. Reprochant à l'analyse du *contenu* de

³⁴⁶ Patrick Charaudeau, Dominique Maingueneau, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Le Seuil, Paris, 2002 ;

³⁴⁷ Michel Foucault, *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969 ;

³⁴⁸ Patrick Charaudeau, « Dis-moi quel est ton corpus, je te dirai quelle est ta problématique », *revue Corpus* n°8, Nice, 2009, texte disponible [en ligne] sur <http://www.patrick-charaudeau.com/Dis-moi-quel-est-ton-corpus-je-te.103.html> ;

³⁴⁹ Zellig S. Harris, Françoise Dubois-Charlier, « Analyse du discours », *Langages*, 4e année, n°13, collection *L'analyse du discours*, sous la direction de Jean Dubois et Joseph Sumpf, 1969. pp. 8-45 ;

³⁵⁰ Zellig S. Harris, Françoise Dubois-Charlier, *Ibidem*, p. 8 ;

³⁵¹ *Idem* ;

³⁵² *Ibidem*, p. 45 ;

³⁵³ Jean-François Tétu, « L'analyse française de discours », dans Philippe Viallon, Ute Weiland, *Kommunikation Medien Gesellschaft. Eine Bestandsaufnahme deutscher und französischer Wissenschaftler*, Berlin, Avinus Verlag, 2002, p.205-217, p. 213, texte disponible [en ligne] sur <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00396398> ;

considérer les textes « transparents » aux représentations des acteurs sociaux, l'analyse du discours s'impose alors à repérer les « formations imaginaires », inévitablement liées aux formations sociales, et cherche ainsi à se différencier comme discipline autonome d'analyse textuelle³⁵⁴. De plus, la notion de contexte prend une importance majeure dans l'analyse du discours³⁵⁵. Dans son article « Contexte, interprétation et mémoire : approche standard vs approche cognitive » publié en 1994, le linguiste français Georges Kleiber souligne le rôle du contexte, qui devient ainsi nécessaire pour « lever les ambiguïtés », « justifier les effets de sens », « sauver de la défiance » et, enfin, « compléter l'interprétation »³⁵⁶. L'auteur conclut :

« Le contexte occupe surtout une place de bonne à tout faire. On lui fait régler tous les problèmes auxquels se heurte l'analyse sémantique « purement » linguistique et on ne le sonne qu'en cas de besoin »³⁵⁷.

Le linguiste français, Jean-Michel Adam soutient aussi à propos de l'analyse du discours que « toute phrase, quelle qu'elle soit, a toujours besoin d'un contexte »³⁵⁸.

D'ailleurs, dans son article publié initialement en allemand, le politologue Jean-François Tétu dresse un tableau de principaux travaux français en analyse du discours depuis la publication du numéro 13 de la revue *Langage*, dont notamment l'ouvrage de Michel Pêcheux, *Analyse automatique du discours*³⁵⁹, et *L'archéologie du savoir* de Michel Foucault³⁶⁰. De son côté, le linguiste Dominique Maingueneau, spécialisé en analyse du discours, réfléchit sur la diversité des études de discours et des chercheurs qui pratiquent des approches discursives, tout en mettant en avant, lui-aussi, les études pionnières de la revue

³⁵⁴ Jean-François Tétu, « L'analyse française de discours », dans *Ibidem* ;

³⁵⁵ L'importance du contexte dans l'analyse du discours est amplement défendue, d'ailleurs, aussi par l'école néerlandaise d'analyse du discours, dont nous retenons notamment l'approche du linguiste Teun A. van Dijk, qui encourage les chercheurs d'aller au-delà des définitions communes du discours et de se demander « qui » utilise le langage, « comment » l'utilise, « pourquoi » et « quand ». Selon lui, « on voulait expliquer ce qu'est le discours, ce serait insuffisant d'analyser simplement ses structures internes, les actions accomplies ou les opérations cognitives engagées dans l'usage du langage. Il faut rendre compte du fait que le discours en tant qu'action sociale est engagé à l'intérieur d'un cadre de compréhension, de communication et d'interaction qui constitue à son tour une partie des plus larges processus et structures socioculturels », cf. Teun A. van Dijk (éd.), *Discourse as structure and process*, Sage, London, 1997, p. 21 ;

³⁵⁶ Georges Kleiber, « Contexte, interprétation et mémoire : approche standard vs approche cognitive », *Langue française*, n°103, 1994, pp. 9-22 ;

³⁵⁷ Georges Kleiber, « Contexte, interprétation et mémoire : approche standard vs approche cognitive », in *Langue française*, n°103, Larousse, 1994, pp. 14 ;

³⁵⁸ Jean-Michel Adam, *Linguistique textuelle, des genres de discours aux textes*, Nathan, coll. FAC, Paris : Nathan, 1999, p. 125 ;

³⁵⁹ Michel Pêcheux, *Analyse automatique du discours*, Dunod, Paris, 1969 ;

³⁶⁰ Michel Foucault, *L'archéologie du savoir*, Gallimard, Paris, 1969 ;

Langages, publiées sous la direction de Jean Dubois, ainsi que les travaux de Michel Pêcheux et de Michel Foucault, dont « l'influence sur l'analyse du discours a été considérable »³⁶¹.

Dans son article, Dominique Maingueneau propose d'abord une distinction entre les « études de discours » et les « disciplines du discours ». Selon lui, l'analyse du discours est seulement une des disciplines des études de discours, tout comme la rhétorique, la sociolinguistique, la psychologie discursive ou l'analyse des conversations. Mais, à la différence de toutes ces autres disciplines, l'objet d'étude de l'analyse du discours n'est ni l'organisation textuelle ni la situation de communication : elle comprend le discours comme « articulation de textes et de lieux sociaux »³⁶². De plus, l'auteur répartit les *discursivistes*, à savoir les chercheurs intéressés par l'étude du discours, en trois catégories : ceux dont l'approche est paraphilosophique et qui viennent particulièrement du domaine de « cultural studies », ceux qui considèrent l'analyse du discours comme une simple « méthode qualitative » des sciences humaines et sociales, regardant le discours comme un faisceau d'indices révélateurs des « réalités » hors du langage, et, enfin, les chercheurs inspirés de la linguistique, qui « s'efforcent de maintenir un équilibre entre la réflexion sur le fonctionnement du discours et la compréhension de phénomènes d'ordre socio-historique ou psychologique »³⁶³.

Finalement, si le discours est « le lieu où se construit la réalité sociale » et si « toute entreprise de connaissance relève du discours », les études de discours dans les sciences humaines et sociales se trouvent « au carrefour de tous les champs de savoir », toutes les disciplines étant « soumises à l'ordre du discours »³⁶⁴. En même temps, Dominique Maingueneau souligne dans sa conclusion qu'il ne s'agit donc pas d'une « exportation » des démarches de l'analyse du discours vers des autres disciplines comme la sociologie, l'histoire ou la psychologie, mais plutôt d'une « importation » par ces dernières des seuls concepts d'ordre discursif qui ont été déjà « travaillés » par les démarches ayant rendu possible l'émergence des études de discours³⁶⁵. Ces constats nous renvoient à Frédéric Darbellay qui, dans son ouvrage, *Interdisciplinarité et trans-disciplinarité en analyse des discours. Complexité des textes, intertextualité et transtextualité*, milite pour l'inter- ou la trans-disciplinarité en analyse du discours, dénonçant en même temps la pratique mono-

³⁶¹ Dominique Maingueneau, « Que cherchent les analystes du discours ? », *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], 9 | 2012, texte disponible sur <http://journals.openedition.org/aad/1354> ;

³⁶² Dominique Maingueneau, « Que cherchent les analystes du discours ? », dans *Ibidem* ;

³⁶³ Dominique Maingueneau, « Que cherchent les analystes du discours ? », dans *Ibidem* ;

³⁶⁴ Dominique Maingueneau, *Idem* ;

³⁶⁵ *Idem* ;

disciplinaire comme vecteur d'« aliénation »³⁶⁶. Selon l'auteur, « la transition épistémologique progressive de la pluri-, à l'inter- et transdisciplinarité trouve sa raison d'être dans la nécessité de comprendre et de décrire la complexité croissante des pratiques discursives »³⁶⁷. Définissant le discours comme objet *complexe* et *paradoxal*, Frédéric Darbellay soutient que celui-ci est « déterminé à la fois par ses propriétés linguistiques et ses propriétés extralinguistiques de type situationnel, psychologique et social »³⁶⁸. De ce fait, le discours exige une approche globale comportant quatre niveaux d'analyse : le niveau linguistique ou textuel, le niveau sémiologique, le niveau communicationnel et, enfin, le niveau psychosocial³⁶⁹.

Compte tenu de la tradition historiographique et de l'approche interdisciplinaire française en analyse du discours, notre étude du gaullisme comme patrimoine culturel immatériel adopte principalement la méthode de l'analyse qualitative du discours, privilégiée par les historiens et les politologues qui s'intéressent particulièrement aux deux derniers niveaux d'analyse identifiés par Frédéric Darbellay. En même temps, par souci d'approfondir et d'élargir la connaissance sur le gaullisme, nous avons enrichi notre analyse du discours par l'appel aux sciences du langage, qui nous ont servi à aborder, de façon secondaire et sélective, aussi les niveaux linguistique et sémiologique du corpus discursif choisi.

Avant tout, force est de souligner ici que les discours et l'art oratoire de Charles de Gaulle ont suscité, depuis un bon moment, l'intérêt des scientifiques du langage, dont nous retenons notamment l'ouvrage de Thierry Herman³⁷⁰, intitulé *Au fil des discours. La rhétorique de Charles de Gaulle (1940-1945)*³⁷¹. Dans son livre, Thierry Herman analyse sept de grands discours de guerre (du 18 juin 1940 au 8 mai 1945) du Général de Gaulle, dans le but d'« explorer de quelle manière la légende a fini par l'emporter sur l'histoire ou comment l'histoire a permis de créer la légende gaullienne, avec l'aide du principal intéressé »³⁷². Tout en empruntant les mots d'André Malraux - « il devenait de Gaulle parce qu'il tenait ce

³⁶⁶ Frédéric Darbellay, *Interdisciplinarité et trans-disciplinarité en analyse des discours. Complexité des textes, intertextualité et transtextualité*, Genève, Slatkine, 2005, p. 12 ;

³⁶⁷ Frédéric Darbellay, *Interdisciplinarité et trans-disciplinarité en analyse des discours. Complexité des textes, intertextualité et transtextualité*, *Ibidem*, p. 32 ;

³⁶⁸ Frédéric Darbellay, *Ibidem*, p. 97 ;

³⁶⁹ *Ibidem*, p. 100 ;

³⁷⁰ Thierry Herman est maître d'enseignement et de recherche en rhétorique et pratique de l'écriture académique à l'Université de Neuchâtel et maître d'enseignement et de recherche pour la même matière à l'Université de Lausanne, biographie disponible [enligne] sur <http://www.thierryherman.ch/cv/> ;

³⁷¹ Il s'agit de la deuxième partie de sa thèse de doctorat, remaniée et publiée chez les Editions Lambert-Lucas ;

³⁷² Thierry Herman, *Au fil des discours. La rhétorique de Charles de Gaulle (1940-1945)*, Lambert-Lucas, Limoges, 2008, p.

langage » - l'auteur montre, à travers son analyse, que le pouvoir gaullien « s'inscrit résolument plus dans la légende que dans l'histoire »³⁷³. Et cela ne s'expliquerait pas par un désir de « glorification personnelle », mais plutôt parce que la France, « si elle veut survivre, ne peut plus guère se fonder sur le réel et doit prendre appui sur l'imaginaire »³⁷⁴.

S'appuyant sur l'analyse rhétorique du discours afin de « mettre en rapport le contexte historique des faits avec les spécificités linguistiques et textuelles des discours », l'auteur souligne pourtant que « les rapports entre l'histoire et l'analyse rhétorique du discours doivent être vus comme une forme de « pacte de solidarité » où il ne s'agit ni pour l'historien de s'approprier les outils de la linguistique, ni pour le linguiste de se prétendre historien, mais de travailler dans une interdisciplinarité pacifiée »³⁷⁵. De plus, en se situant dans le sillage de Pierre Nora, Thierry Herman définit le discours gaullien comme « objet historique particulier, voir non identifié », dont l'analyse « s'attachera pourtant nettement moins à l'histoire qu'à la mémoire »³⁷⁶. En même temps, si le travail d'analyse était « résolument un travail d'histoire », l'auteur nous indique que l'analyse du discours gaullien serait ainsi « un travail d'histoire sur la constitution d'une mémoire », d'autant qu'« une des spécificités du langage gaullien est de ne pas écrire l'histoire mais la mémoire »³⁷⁷.

En outre, l'analyse linguistique du discours gaullien a intéressé les chercheurs bien avant l'ouvrage de Thierry Herman. En 1969, le politologue Jean-Marie Cotteret et le statisticien René Moreau publient leur travail sur le vocabulaire du Général de Gaulle au prisme des discours prononcés entre 1958 et 1965, période correspondant à la phase « montante » de l'activité présidentielle gaullienne³⁷⁸. Situé au carrefour de quatre sciences « nouvelles » - la science politique, la linguistique, la statistique et l'informatique -, l'ouvrage présente un « inventaire quantitatif du nombre de mots prononcés chaque année par le Général de Gaulle », tout en recensant « la fréquence d'utilisation de chaque mot »³⁷⁹. Nous apprenons ainsi que les dix mots utilisés par le Général de Gaulle le plus souvent sont : la France, le pays, la République, l'Etat, le monde, le peuple, la nation, le progrès, la paix, l'avenir³⁸⁰. Enrichi par « d'autres renseignements statistiques totalement inédits », le livre s'impose donc comme

³⁷³ Thierry Herman, *Au fil des discours. La rhétorique de Charles de Gaulle (1940-1945)*, Ibidem, p.

³⁷⁴ Thierry Herman, *Au fil des discours. La rhétorique de Charles de Gaulle (1940-1945)*, Ibidem

³⁷⁵ Thierry Herman, *Idem* ;

³⁷⁶ Thierry Herman, *Au fil des discours. La rhétorique de Charles de Gaulle (1940-1945)*, Ibidem

³⁷⁷ *Idem* ;

³⁷⁸ Jean-Marie Cotteret, René Moreau, *Le Vocabulaire du Général de Gaulle*, Paris, Armand Colin, 1969 ;

³⁷⁹ Jean-Marie Cotteret, René Moreau, *Le Vocabulaire du Général de Gaulle*, Ibidem, p.8 ;

³⁸⁰ En laissant de côté les mots « conjoncturels » comme Algérie, cf. *Ibidem*, p. 7 ;

« instrument de référence pour tous ceux, universitaires, journalistes ou simples citoyens, qui se préoccupent de la vie politique et qui pourront trouver, grâce à un index complet, tous les mots qui ont été prononcés par le général de Gaulle dans ses allocutions radio-télévisées »³⁸¹. Et si l'ouvrage est « avant tout d'ordre méthodologique », représentant une « modeste contribution » en science politique, l'étude du vocabulaire ouvre ainsi de nouvelles perspectives pour les politologues, leur livrant « les clefs de la pensée des hommes et des époques »³⁸².

Etudiant les relations entre l'action et ses langages, François Richaudeau s'appuie en 1971 sur des exemples tirés des écrits, des déclarations et des discours des hommes politiques - Napoléon, le général Gamelin, le général de Gaulle ou Mao Tsé-toung -, pour mettre en avant l'existence d'un « langage particulier de l'action »³⁸³. Tout en soulignant la maîtrise constante chez de Gaulle de l'art du langage d'action, l'analyse du discours gaullien dévoile, au-delà de l'aspect linguistique, les « motivations essentielles » qui ont poussé le Général vers l'action. En effet, François Richaudeau prône, à travers son étude sur le langage agissant, « une nouvelle rhétorique à édifier, fondée sur les recherches de la linguistique, plus adaptée au monde actuel »³⁸⁴.

D'ailleurs, Simone Bonnafous, spécialiste de la communication politique³⁸⁵, et le linguiste Willems Dominique dressent, en 1982 déjà, un premier « état présent des études sur le discours gaulliste »³⁸⁶. Ambitionnant, « après plus de dix ans d'histoire » d'analyse du discours, de « constituer une mémoire organisée, permettant aux chercheurs de savoir où en est l'état des recherches sur tel ou tel « discours » », les auteurs plongent dans le « discours gaulliste », qui leur « a paru convenir pour un bilan de cet ordre »³⁸⁷. Dans leur sillage, le discours gaulliste, à savoir le discours du Général de Gaulle, « a donné lieu essentiellement à quatre types d'études linguistiques » : l'analyse *stylistique* – illustrée principalement par la

³⁸¹ Jean-Marie Cotteret, René Moreau, *Le Vocabulaire du Général de Gaulle*, Présentation du livre, *Idem* ;

³⁸² Guy Bouthillier, « Jean-Marie Cotteret, René Moreau, *Le Vocabulaire du Général de Gaulle*,... », compte-rendu, *Canadian Journal of Political Science*, 3(4), 1970, pp. 677-678 ;

³⁸³ François Richaudeau, « De Gaulle : la parole et l'action », *Communication et langages*, n°12, 1971, pp. 5-20 ;

³⁸⁴ François Richaudeau, « De Gaulle : la parole et l'action », *Idem* ;

³⁸⁵ Voir aussi : Simone Bonnafous et Alice Krieg-Planque, « L'analyse du discours », dans Stéphane Olivesi (éd.), *Sciences de l'information et de la communication*, Presses universitaires de Grenoble, 2014, pp. 223-238 ;

³⁸⁶ Simone Bonnafous, Willems Dominique, « Etat présent des études sur le discours gaulliste », *Mots*, mars 1982, N°4, « Abus de mots dans le discours. Désabusement dans l'analyse du discours », pp. 171-180 ;

³⁸⁷ Simone Bonnafous, Willems Dominique, « Etat présent des études sur le discours gaulliste », *Ibidem*, p. 171 ;

thèse de Jean Laurin, intitulée *Le rythme dans les discours du général De Gaulle* (1964)³⁸⁸, et les études de Jean Roche sur les discours électoraux (1971 et 1972)³⁸⁹ -, l'analyse *statistique* – avec les travaux de Jean-Marie Cotteret et René Moreau (1969) et la thèse de Muriel Collin-Platini sur *Une analyse linguistique des discours de de Gaulle* (1976)³⁹⁰ -, l'analyse en *champs notionnels* – représentée par l'étude allemande de Sigrun Schenker (1973)³⁹¹ - et l'analyse *discursive* – à travers deux articles de la linguiste Denise Maldidier sur les énoncés gaulliens concernant la guerre d'Algérie³⁹². Chacune de ces analyses comportent pourtant des objets différents : le *style* pour l'analyse stylistique, le *vocabulaire* en analyse stylistique et statistique et, enfin, les *énoncés* pour l'analyse discursive³⁹³.

Tout comme nous l'avons annoncé, l'hypothèse que nous avançons sur le devenir patrimonial du gaullisme s'inscrit essentiellement dans une étude d'analyse *discursive*. En même temps, si les discours du Général de Gaulle représentent une partie fondamentale dans la construction patrimoniale du gaullisme, la patrimonialisation dépasse le corpus discursif gaullien. De ce fait, notre approche du gaullisme comme patrimoine culturel immatériel français se construit sur un corpus *réflexif*, forgé d'abord autour de *mot-pivots*³⁹⁴ appartenant au vocabulaire gaulliste, à savoir, ces vocables employés pour définir le gaullisme ou pour s'inscrire dans la continuité de l'héritage politique du Général de Gaulle. Il se tient de mentionner ici que, si dans sa définition classique, le *corpus* désigne « un ensemble déterminé de textes sur lesquels on applique une méthode définie »³⁹⁵, l'approche historique en analyse du discours introduit la notion de corpus *naturel*, qui représente « l'ensemble des énoncés attestés dans l'archive selon une logique propre de type configurationnel »³⁹⁶. Dans ce sens, l'historien Jacques Guilhaumou, intéressé notamment par le discours comme « objet

³⁸⁸ Jean Laurin, *Le rythme dans les discours du général de Gaulle*, Doctorat d'Université, Université de Strasbourg, 1964 ;

³⁸⁹ Jean Roche, *Le style des candidats à la présidence de la République, étude quantitative de stylistique*, Toulouse, Privât, 1971 et Jean Roche, « Les appels électoraux du général de Gaulle », *Travaux de linguistique et de littérature de Strasbourg*, Paris, Klincksieck, 1972 ;

³⁹⁰ Muriel Collin-Platini, *Une analyse linguistique des discours de de Gaulle*, Doctorat de 3e cycle, Paris V, 1976. Voir aussi Muriel Collin-Platini, « Une analyse d'un discours politique », *La Linguistique*, 1 (14), 1978, p. 29-54 ;

³⁹¹ Sigrun Schenker, *Untersuchungen zum Wortschatz in den Reden Charles de Gaulles*, Narr, 1973 ;

³⁹² Denise Maldidier, « Lecture des discours de de Gaulle par six quotidiens parisiens: 13 mai 1958 », *Langue française*, 9, 1971, p. 34-46 et Denise Maldidier, « Le discours politique de la guerre d'Algérie: approche synchronique et diachronique », *Langages*, 23, 1971, p. 57-86 ;

³⁹³ Simone Bonnafous, Willems Dominique, « Etat présent des études sur le discours gaulliste », *Idem* ;

³⁹⁴ Jacques Guilhaumou, « Le corpus en analyse de discours : perspective historique », *Corpus*, vol. 1, 2002, article disponible [en ligne] sur <http://journals.openedition.org/corpus/8> ;

³⁹⁵ Jean Dubois (1969), cité par Jacques Guilhaumou, « Le corpus en analyse de discours : perspective historique », dans *Ibidem* ;

³⁹⁶ Jacques Guilhaumou, *Idem* ;

d'histoire »³⁹⁷, souligne ainsi l'avènement d'un *tournant interprétatif* en analyse du discours, qui « révoque le corpus clos, remet en cause la confrontation entre le corpus et le hors-corpus, refuse enfin la présentation référentielle des conditions de production, au profit d'une description de la réflexivité du discours à partir d'un travail configurationnel sur les énoncés d'archive »³⁹⁸.

En outre, ce tournant interprétatif ou *langagier*, introduit par la démarche *configurationnelle* de l'historien du discours et qui met l'acte d'interpréter au centre de « la constitution linguistique du monde », se matérialise ainsi dans « l'historicité des discours par une vaste gamme pragmatique d'actes de langage »³⁹⁹. Et s'il « s'agit bien alors d'attester de l'existence de l'événement discursif, d'en déclarer la signification attestée par rapport à ce qui est dit dans un moment donné au sein d'une configuration d'énoncés », le niveau interprétatif du corpus, promu par l'approche historique, « se situe alors exclusivement dans la recherche d'un positionnement adéquat du discours *politique* »⁴⁰⁰. Tout en reprenant la définition du discours politique dans le sillage de Jean-Baptiste Marcellesi, qui le comprend en termes d'un « discours tenu pour l'hégémonie par un intellectuel collectif »⁴⁰¹, Jacques Guilhaumou souligne, en échange, la dimension *pragmatique* et *stratégique* que le philosophe Jean-Pierre Faye introduit dans l'approche du discours politique, à la lumière de son étude sur le discours politique d'extrême-droite allemande⁴⁰². Selon le philosophe, l'analyse du discours politique doit permettre de faire apparaître « l'effet de récit à l'encontre de l'isomorphisme langue / discours ». De ce fait, « le fait discursif devient alors événement, action narrée », le discours dépassant l'énoncé d'une action rapportée, pour devenir « ce qui produit l'action »⁴⁰³. Le discours « *est* l'action ; il est fondamentalement acte de langage »⁴⁰⁴ - raisonnement qui nous renvoie instinctuellement à l'épigramme gaullienne, inspirée du *Faust* goethien et placée en tête du *Fil de l'épée* : « Au commencement était le verbe : non, au commencement était l'action ».

³⁹⁷ Jacques Guilhaumou, *Langage et idéologies, le discours comme objet de l'histoire*, Paris, Editions ouvrières, 1974 ; Jacques Guilhaumou, *Discours et archive, expérimentations en analyse du discours*, Liège, Mardaga, 1994 ou plus récemment, Jacques Guilhaumou, *Discours et événement, l'histoire langagière des concepts*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2006 ;

³⁹⁸ Jean Dubois (1969), cité par Jacques Guilhaumou, « Le corpus en analyse de discours : perspective historique », dans *Ibidem* ;

³⁹⁹ Jacques Guilhaumou, *Idem* ;

⁴⁰⁰ *Idem* ;

⁴⁰¹ Jean Baptiste Marcellesi, *Le Congrès de Tours (décembre 1920). Etudes sociolinguistiques*, Paris, Editions Roger Maria, 1971 ;

⁴⁰² Jean-Pierre Faye, *Langages totalitaires*, Paris, Editions Hermann, 1972 ;

⁴⁰³ Jacques Guilhaumou, « Le corpus en analyse de discours : perspective historique », dans *Ibidem* ;

⁴⁰⁴ Jacques Guilhaumou, *Idem* ;

En même temps, l'étude de Jean-Pierre Faye marquerait un *changement de terrain*, qui suppose une « ouverture vers les récits idéologiques qui rompt avec toute définition implicite, donc non réfléchie, du discours politique »⁴⁰⁵. Par conséquent, tant pour l'historien que pour le linguiste, la construction du corpus se présente comme une « donnée scientifique permettant d'élargir la continuité du social vers les phénomènes langagiers », ce qui fait apparaître trois modalités différentes d'observatoire linguistique : l'observateur *des discours* – qui confronte en permanence « la matérialité des formes linguistiques et les valeurs de l'institution sociale fortement mobilisées dans l'opération de construction du corpus » -, l'observateur-*historien* – attaché à décrire « les capacités réflexives de sujets de la langue explicitement dotés d'outils et de conscience linguistiques » - et, enfin, l'observateur *de la langue* – « toujours pris dans la tension d'une instrumentation confrontée en permanence avec les avancées de la linguistique au sein de moments de corpus où se manifeste la matérialité de la langue dans la discursivité de l'archive »⁴⁰⁶.

Finalement, la question de la réflexivité du discours a ouvert la voie au corpus réflexif qui dépasse ainsi la forme du « très grand corpus », où « texte et contexte se retrouvent dans un même espace construit », pour prendre la forme de corpus co-construits, où « le point de vue du chercheur est l'une des données majeures de la construction de ces corpus », étant « confronté lui-même à sa propre responsabilité en matière de quête d'autonomie »⁴⁰⁷. Dans ce contexte, nous assumons, d'abord, la responsabilité d'avoir construit le corpus discursif sur lequel nous avons développé notre hypothèse de recherche en toute autonomie vis-à-vis des règles imposées au sein des disciplines du discours, tout en suivant notre propre point de vue sur la pertinence des textes choisis. Quelques considérants ont, pourtant, guidé notre choix. La sélection des textes sur lesquels nous avons travaillé tient compte, avant tout, de l'acception générale du discours - compris comme le langage lui-même en tant qu'activité en contexte, productrice de sens et de lien social -, tout en respectant la limite temporelle que nous nous sommes imposée pour l'analyse, à savoir la période située entre le 18 juin 1940 et le 18 juin 2018. Le choix du corpus s'explique, ensuite, d'une perspective linguistique, par la recherche des mots-pivots récurrents dans le vocabulaire du Général de Gaulle et de ses proches pour définir le gaullisme, et qui nous servent à élargir notre corpus discursif aux textes post-gaulliens, tout en en conservant la cohérence et l'homogénéité, nécessaires à la constitution d'une entité discursive stable, que nous appelons ici le discours sur le gaullisme. Notre choix

⁴⁰⁵ *Idem* ;

⁴⁰⁶ *Idem* ;

⁴⁰⁷ Jacques Guilhaumou, *Idem* ;

se justifie, enfin, du point de vue historique, par le recours systématique aux textes qui sont restés dans la mémoire nationale comme des discours fondateurs de la légende gaullienne et dont le récit est ensuite perpétué dans le discours politique français, « recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu » et « transmis de génération en génération », assurant ce « sentiment d'identité et de continuité » au sein de la nation française.

Compte tenu de ces considérations théoriques qui ont inspiré notre étude – linguistiques, historiques, mémorielles et patrimoniales -, le corpus que nous avons constitué en tant que discours sur le gaullisme se compose de plusieurs catégories discursives ou types de discours, que nous avons identifiés comme producteurs et promoteurs de mémoire patrimonialisante, et dont nous assumons, d'ailleurs, pleinement la répartition et l'encadrement. Avant tout, et tout naturellement, nous prenons en considération pour notre analyse le discours gaullien, à savoir une sélection importante de textes parmi les 636 entrées et près de 10.000 pages de prise de parole du Général de Gaulle, disponibles en format numérique sur le site des Archives nationales, réunies dans le fond « Inventaire d'archives : Allocutions et discours de Charles de Gaulle (1944-1969) »⁴⁰⁸, comprenant aussi les Archives de Charles de Gaulle, président de la République (1959-1969), structurées en deux parties : une partie dite « Elysée », comprenant notamment « les documents concernant les relations internationales et les dossiers relatifs aux voyages présidentiels et au protocole », et une autre partie dite « Solférino », conservant « les documents relatifs aux affaires algériennes et à la modernisation du pays »⁴⁰⁹. Dans la présentation générale de l'inventaire, nous apprenons ainsi qu'il se compose des « documents – mis à la disposition de tous, grand public et chercheurs - qui reflètent l'inlassable activité du général de Gaulle, premier président de la Ve République, au service de la France ». Et si cet « état des sources concernant le général de Gaulle ne peut être exhaustif », l'inventaire « ouvre aux chercheurs des pistes pour aller plus loin dans leur travail »⁴¹⁰.

⁴⁰⁸ Archives nationales, « Inventaire d'archives : Allocutions et discours de Charles de Gaulle (1944-1969) », version numérisée disponible sur

https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/IR/Fran_IR_054957 ;

⁴⁰⁹ Archives de Charles de Gaulle, président de la République (1959-1969), Cotes : AG/5(1)/1-AG/5(1)/1090, pour la partie « Elysée » et AG/5(1)/1-AG/5(1)/2806, pour la partie « Solférino », inventaire disponible [en ligne] sur

https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/IR/Fran_IR_027940

⁴¹⁰ Archives de Charles de Gaulle, président de la République (1959-1969), *Présentation générale*, disponible [en ligne] sur https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/IR/Fran_IR_027940 ;

Etant donné l'importance de la parole chez de Gaulle, notre analyse des discours gaulliens prend en considération aussi la dimension orale des textes les plus marquants, c'est-à-dire, la tonalité, l'accent, la mise en avant de certains mots, la gestique etc. – aspects que nous avons pu étudier grâce aux archives vidéo de l'Institut national de l'audiovisuel (INA), qui réunit les allocutions gaulliennes radio-télévisées sous le volet « Charles de Gaulle, paroles publiques »⁴¹¹, mais aussi grâce aux sources mises à disposition par la Fondation Charles de Gaulle à travers ses divers moyens de diffusion – site Internet dédié, chaîne YouTube ou page Facebook⁴¹². De plus, nous avons enrichi notre analyse par l'appel aux autres discours emblématiques de l'histoire de France, pour souligner encore la spécificité dans la continuité des valeurs promues par le Général de Gaulle comme étant compatibles avec l'identité nationale et la personnalité collective des Français. Maîtrisant parfaitement l'Histoire de la France, étant lui-même presque un historien, Charles de Gaulle transforma ses discours en véritables leçons d'histoire et de mémoire nationale, ayant toujours cherché, à travers ses prises de parole publiques, à réveiller la nation, prenant soin de lui insuffler ce sentiment d'orgueil national, d'unité et de continuité avec le passé historique glorieux d'une France « vouée à une destinée éminente et exceptionnelle » et qui « ne peut être la France sans la grandeur »⁴¹³.

En même temps, si l'analyse du discours gaullien représente bien un travail d'histoire sur la constitution d'une *mémoire*, cette mémoire que le Général de Gaulle ambitionna construire en tant que mémoire nationale, pour qu'elle s'inscrive dans la sphère sociale et agisse ainsi en faveur de la patrimonialisation du gaullisme, doit d'abord passer par ce plan intermédiaire qui représente, dans le sillage de Paul Ricoeur, l'attestation de son authenticité par ses *proches*. Les proches du Général, à savoir, ces gens qui comptaient pour lui et qui ont vécu dans la stricte fidélité aux valeurs gaullistes, sont ceux qui accompagnent, approuvent et enrichissent la mémoire gaullienne, exprimant ce que l'historien appelle l'« attestation dans Soi-même comme les autres »⁴¹⁴. De ce fait, la deuxième catégorie discursive que nous avons identifiée comme vecteur de la mémoire patrimonialisante est le *discours des proches*. Nous incluons dans ce type de discours des prises de parole des fidèles ayant activé au sein du

⁴¹¹ « Charles de Gaulle, paroles publiques », médiathèque disponible sur <https://fresques.ina.fr/de-gaulle/accueil> ;

⁴¹² Fondation Charles de Gaulle, sources disponibles sur <https://www.charles-de-gaulle.org/> ; <https://www.youtube.com/user/fondationdegaulle/videos>, <https://www.facebook.com/FondationCharlesdeGaulle> e. Force est de souligner ici que nous n'avons pas consulté les archives disponibles au sein de la Fondation. Elles sont pourtant mobilisées dans notre étude à partir des sources historiques secondaires ;

⁴¹³ Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre. L'appel 1940-1942*, Librairie Plon, Paris, 1958, p.1 ;

⁴¹⁴ Paul Ricoeur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Seuil, Paris, 2000, p. 162 ;

mouvement politique créé par le Général de Gaulle en 1947, mais aussi le discours repris constamment après 1969 par le parti de filiation gaulliste et par ces compagnons devenus de véritables barons du gaullisme, qui, par leur présence active dans vie politique nationale et régionale, ont assuré la pérennisation du patrimoine gaulliste dans le système politique de la Ve République post-gaullienne. De plus, partant de l'idée selon laquelle les proches du Général de Gaulle sont des témoins *fiables* du passé, dont les souvenirs représentent ainsi les premiers *sources* historiques qui justifient la *vraie* mémoire⁴¹⁵, nous avons plongé aussi dans une sélection des écrits mémoriels des plus proches compagnons historiques, qui, par leur compréhension ou interprétation de la pensée gaullienne, se présentent finalement comme ordonnateurs du gaullisme⁴¹⁶.

Si ce qui définit le gaullisme est - conformément au *Dictionnaire de politique* - une doctrine politico-constitutionnelle, un mouvement politique et un régime, le troisième type de discours qui contribue à l'élévation du gaullisme au rang de patrimoine culturel immatériel français, c'est le texte constitutionnel de 1958, communément appelé par les constitutionnalistes « Constitution-de Gaulle »⁴¹⁷. Mise en perspective avec des textes fondateurs du constitutionnalisme français⁴¹⁸, la Constitution de la Ve République est comprise dans notre étude comme *discours sur le républicanisme français*, ayant réussi la synthèse entre le mythe du pouvoir incarné, hérité de l'Ancien Régime et les valeurs républicaines issues de la Révolution française. En même temps, le discours sur le républicanisme français, tel qu'il s'incarne dans le texte constitutionnel de 1958 et dans la pratique du pouvoir instaurée par le Général de Gaulle pendant ses mandats présidentiels, devient, après 1969, le *discours institutionnel* tenu au sommet de l'Etat. Nous le retrouvons ainsi d'abord, dans la lecture immuable du texte constitutionnel adoptée par les deux « têtes »

⁴¹⁵ Selon Paul Ricoeur, « le témoin fiable est celui qui peut maintenir dans le temps son témoignage », dans *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, *Ibidem*, p. 206 ;

⁴¹⁶ Le rôle des compagnons comme ordonnateurs du gaullisme est amplement défendu par les historiens spécialistes du Général de Gaulle, qui s'appuient sur des déclarations des gaullistes historiques dont Yves Guéna, pour qui le gaullisme se définit aussi par le compagnonnage : « Je viens peut-être de donner là une certaine définition du gaullisme : conviction, rigueur et compagnonnage », cité par Serge Berstein, Pierre Birnbaum Jean-Pierre Rioux et Bernard Lachaise (dir.), « Qu'est-ce qu'un compagnon ? », dans Serge Berstein et al., *De Gaulle et les élites*, Paris, Fondation Charles de Gaulle, 2008, p. 62 ;

⁴¹⁷ Didier Maus, « De Gaulle et l'écriture de la Constitution », dans Isabelle Chave, Nicole Even (dir.), *Charles de Gaulle : Archives et histoire*, Nouvelle édition [en ligne], Pierrefitte-sur-Seine, Publications des Archives nationales, 2016, disponible sur <http://books.openedition.org/pan/289> ;

⁴¹⁸ Nous analysons le texte constitutionnel de 1958 à la lumière des travaux du professeur de droit constitutionnel Raymond Carré de Malberg, juriste de formation classique et adepte du droit positif : Raymond Carré de Malberg, *Contribution à la théorie générale de l'Etat: spécialement d'après les données fournies par le droit constitutionnel français*, Librairie de la Société du Recueil Sirey, 1922 et Raymond Carré de Malberg, « Considérations théoriques sur la question de la combinaison du référendum et du parlementarisme », *Revue du droit public et de la science politique en France et étranger*, 18, 1931, pp. 225 -244.

du gouvernement depuis 1969. Il est identifié ensuite dans la gestion du gouvernement bicéphale et, enfin et notamment, dans la perpétuation de la domination présidentielle comme pratique légitime sous la Ve République au nom de la coutume instaurée par le Général de Gaulle⁴¹⁹.

Compte tenu de l'importance du Président de la République – véritable arbitre national et clef de voûte des institutions -, mais aussi du fait qu'il assume la mémoire nationale comme une prérogative présidentielle⁴²⁰, le discours *présidentiable* et *présidentiel* représente une partie considérable de notre corpus discursif. La patrimonialisation du gaullisme est analysée ici à la lumière d'une sélection des discours prononcés par les successeurs du Général de Gaulle dans divers contextes historiques : pendant les campagnes électorales et notamment dans le contexte de l'élection présidentielle, au moment de l'investiture officielle à l'Élysée, les messages exprimés devant le Parlement, les allocutions prononcées pendant les périodes de cohabitation, dans le cadre des prises de parole en matière de politique étrangère – « domaine réservé » du Président et héritage gaullien par excellence -, mais aussi à l'occasion des commémorations nationales dédiées à la mémoire du Général de Gaulle.

D'ailleurs, il se tient de mentionner ici qu'une partie importante des discours présidentiels que nous avons sélectionnés ont déjà fait l'objet de diverses études en analyse du discours. Dans ce sens-là, nous rappelons notamment les travaux du politologue Dominique Labbé sur l'analyse des discours présidentiels dont les plus récents concernent : le rapport de recherche rédigé en 2016 avec Edward Arnold, Cyril Labbé et Denis Monière, intitulé « Parler pour gouverner : Trois études sur le discours présidentiel français »⁴²¹, l'étude sur *Le vocabulaire des campagnes électorales*, publié avec Denis Monière en 2018⁴²² ou les travaux sur le discours macronien - « Soixante-ans de discours présidentiels français (1958 - 2018) Qu'est-ce qui singularise Emmanuel Macron ? »⁴²³, paru en 2019, et « Stylistic analysis

⁴¹⁹ Pierre Avril, « De la domination présidentielle sous la Ve République », *Le Débat*, vol. 206, no. 4, 2019, pp. 73-83, texte disponible [en ligne] sur <https://doi.org/10.3917/deba.206.0073> ;

⁴²⁰ Marie-Claire Lavabre, « Usages et mésusages de la notion de mémoire », *Critique internationale*, No. 7, avril 2000, pp. 48-57, p. 51 ;

⁴²¹ Edward Arnold, Cyril Labbé, Dominique Labbe & Denis Moniere, *Parler pour gouverner : Trois études sur le discours présidentiel français*, [Rapport de recherche], Grenoble, Laboratoire d'Informatique de Grenoble, 2016, texte disponible [en ligne] sur <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01287657> ;

⁴²² Dominique Labbé, Denis Monière, « Le vocabulaire des campagnes électorales », *14th International Conference on Statistical Analysis of Textual Data*, Univers Italia, 2018. Nous y rappelons également leur étude précédente : Dominique Labbé, Denis Monière, « Des mots pour des voix : 132 discours pour devenir président de la République française », *Revue française de science politique*, Vol. 58, No. 3 (JUN 2008), pp. 433-455 ;

⁴²³ Dominique Labbé, « Soixante-ans de discours présidentiels français (1958 -2018) Qu'est-ce qui singularise Emmanuel Macron ? », *Séminaire Mathématique et société*, Département de mathématique - Université de Neuchâtel, May 2019, Neuchâtel, Suisse ;

of the French presidential speeches: Is Macron really different ? »⁴²⁴, qui vient d'être publié en 2020. Dans la même lignée de l'étude du discours présidentiel, nous mentionnons aussi les nombreuses recherches linguistiques de l'historien Damon Mayaffre, spécialisé dans l'analyse du discours, dont nous rappelons ici ses travaux sur les discours de présidentielles⁴²⁵ ou ses analyses du discours chiraquien⁴²⁶, sarkozien⁴²⁷, hollandien⁴²⁸ ou, tout récemment, ses articles portant sur le discours d'Emmanuel Macron⁴²⁹.

En outre, si le gaullisme gaullien se présente comme une idéologie de rassemblement, récusant la distinction gauche-droite - le Général de Gaulle étant considéré comme « un homme du juste milieu »⁴³⁰ - la doctrine gaulliste évolue inévitablement – après l'emprise pompidolienne sur le leadership du mouvement gaulliste et, notamment, après la victoire socialiste de 1981 -, vers un glissement définitif à droite de l'échiquier politique national⁴³¹. De ce fait, le discours sur le gaullisme est aussi le *discours de la droite française*, tel que nous l'avons identifié au sein du parti gaulliste, de ses satellites et de ses alliés de droite et du centre, notamment après la création de l'UMP et, récemment, dans le cadre de la toute première primaire organisée au sein de la droite et du centre en 2016 pour désigner un candidat commun à l'élection présidentielle de 2017. En même temps, parce que la mémoire sociale prend forme aussi en faisant appel aux *autres*⁴³², nous ne pouvons pas ignorer l'analyse du discours politique traditionnellement *opposé* au gaullisme comme pratique du pouvoir, tel qu'il

⁴²⁴ Dominique Labbé, Jacques Savoy, *Stylistic analysis of the French presidential speeches: Is Macron really different?*, Digital Scholarship in the Humanities, 2020;

⁴²⁵ Paul Bacot, Chloé Gaboriaux, Christian Le Bart, Damon Mayaffre, « Discours présidentiels et de présidentielles », *Mots. Les langages du politique*, n° 112, 2016, 166 p., Lyon, ENS Éditions ;

⁴²⁶ Damon Mayaffre, « Arbres et généalogie politique. Représentation arborée du discours de Jacques Chirac (1995-2002) », (en collaboration avec X. Luong), *Histoire et Mesure*, volume XVIII – n°3/4, 2003, pp. 289-311 ;

⁴²⁷ Damon Mayaffre, « Sarkozysme et populisme. Approche logométrique du discours de Nicolas Sarkozy (2007-2012) », *Mots*, n°103, 2013, pp. 73-87 ; Damon Mayaffre, « L'anaphore rhétorique. Figure des figures du discours électoral de Nicolas Sarkozy », *Pratiques. Linguistique, littérature, didactique*, pp. 165-166 | 2015, disponible [en ligne] sur <http://journals.openedition.org/pratiques/2418> ;

⁴²⁸ Damon Mayaffre, « Du candidat au président. Panorama logométrique de François Hollande », *Mots. Les langages du politique*, no 112 | 2016 ;

⁴²⁹ Damon Mayaffre, Laurent Vanni, « Objectiver l'intertexte ? Emmanuel Macron, deep learning et statistique textuelle », JADT 2020 - 15èmes *Journées Internationales d'Analyse statistique des Données Textuelles*, Jun 2020, Toulouse, France ; Damon Mayaffre, Magali Guaresi, and Laurent Vanni, « Ces mots que Macron emprunte à Sarkozy. Discours et intelligence artificielle », *Corpus 21*, 2020 ;

⁴³⁰ René Remond, Chapitre « Le gaullismes et les droites », pp. 3-4, dans *Les Droites en France*, Edition Aubier-Montaigne, Paris, 1982 ;

⁴³¹ René Remond, *Ibidem*, p. 4 ; ou Michel Winock, *La Droite*, Plon, Paris, 2008, pp. 162-171 ;

⁴³² « Ce n'est donc pas avec la seule hypothèse de la polarité entre mémoire individuelle et mémoire collective qu'il faut entrer dans le champ de l'histoire, mais avec celle d'une triple attribution de la mémoire : à soi, aux proches, aux autres », cf. Paul Ricoeur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Seuil, Paris, 2000, p. 163 ;

s'incarne notamment dans les dits et les écrits de François Mitterrand⁴³³, celui qui est resté dans la mémoire historique comme le plus fervent adversaire du Général de Gaulle.

Le dernier type de discours que nous avons identifié comme vecteur de la patrimonialisation, scellant en même temps le statut du gaullisme comme patrimoine culturel immatériel français, est, en définitive, ce que nous appelons le discours *national*, à savoir le récit incarné du point de vue institutionnel, d'abord, dans l'activité de la Fondation Charles de Gaulle - institution reconnue d'utilité publique comme gardien légitime de la mémoire du Général de Gaulle – et des historiens spécialistes du gaullisme, engagés dans ses projets de recherche académique. Le discours officiel est retrouvé ensuite au sein des lieux de mémoire dédiés au personnage gaullien - à Colombey-les-Deux-Eglises et au sein de l'Hôtel des Invalides à Paris -, étant constamment renforcé par les prises de paroles qui s'invitent sur place à divers moments commémoratifs. Enfin, dévoilé particulièrement dans le cadre des commémorations nationales en l'honneur à la mémoire du Général de Gaulle, de ses plus proches compagnons et des acquis précieux que le gaullisme a légués à la France en matière de politique nationale de grandeur, le discours *commémoratif* – que nous avons pu identifier notamment dans les présentations figurant sur le site des Archives nationales⁴³⁴ - couronne ainsi la sacralisation du culte gaulliste, dernière phase du processus de fabrication du patrimoine gaulliste.

D'ailleurs, si le corpus discursif sur lequel nous avons travaillé est, avant tout, disponible au sein des Archives nationales – numérisées ou accessibles en salle de lecture -, force est de souligner ici que la plupart des textes retenus sont en libre accès sur divers sites Internet institutionnels. Dans ce sens nous rappelons : *la Collection des discours publics* disponible sur le site de la Direction de l'information légale et administrative (DILA), qui rassemble plus de 130 000 textes rendus, émanant des principaux acteurs de la vie politique⁴³⁵ ; la *Documentation française*, aussi marque de la DILA, centralisant près de 400 ouvrages et périodiques pour ses partenaires (plus de 150 administrations et organismes) ou pour son propre compte (une vingtaine de publications)⁴³⁶ ; les textes et les enregistrements

⁴³³ Parmi les textes retenus, nous soulignons ici : François Mitterrand, *Le Coup d'État permanent*, éd. 10/18, 1965 ; François Mitterrand, *Ma Part de vérité. De la rupture à l'unité*, Fayard, Paris, 1969 ; François Mitterrand, *La Paille et le Grain*, Flammarion, Paris, 1975 ; François Mitterrand, *Mémoires interrompus*, Éditions Odile Jacob, Paris, 1996 ;

⁴³⁴ Les événements culturels organisés dans le cadre des Commémorations nationales, ainsi que les présentations qui leur ont été faites, sont accessibles en ligne sur le site des Archives de France du Ministère de la culture : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/action-culturelle/celebrations-nationales/> ;

⁴³⁵ La Collection des discours publics, disponible [en ligne] sur <https://www.vie-publique.fr/> ;

⁴³⁶ La Documentation française, collection disponible [en ligne] sur <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/> ;

vidéo des discours, accessibles sur le site de l'Institut national de l'audiovisuel, entreprise publique culturelle de l'audiovisuel chargée de la sauvegarde, de la valorisation et de la transmission du patrimoine audiovisuel français⁴³⁷ ; les récits disponibles sur les sites gouvernementaux⁴³⁸ ou sur les sites de différentes institutions chargées d'entretenir et de perpétuer la mémoire du Général de Gaulle et du gaullisme comme acquis précieux pour la France⁴³⁹.

La grande diversité des sources qui contribuent au discours sur le gaullisme, tout comme leur mise à la disposition du grand public sur Internet - sous une forme synthétisée, en facilitant la lecture et la compréhension, mais aussi le partage et la transmission du récit -, représentent finalement notre deuxième grand argument méta-textuel – avec la tradition historiographique française - en faveur de la patrimonialisation du gaullisme. En effet, les sources et les ressources bibliographiques sur lesquelles nous avons développé notre argumentation générale nous révèlent l'enracinement et la perpétuation du discours *patrimonialisant* sur le gaullisme, sous tous ses aspects : recherches historiques, ouvrages mémoriels, débats partisans, discussions politiques, pratiques institutionnelles, politique de l'Etat, pratique commémorative etc.

⁴³⁷ L'Institut National de l'Audiovisuel, ressources disponibles [en ligne] sur www.ina.fr ;

⁴³⁸ Les sites des Institutions, dont nous mentionnons ici : www.elysee.fr (le site de la Présidence de la République française) ; www.gouvernement.fr (le site officiel du Gouvernement français) ; www.assemblee-nationale.fr (le site officiel de l'Assemblée Nationale Française) ; <https://www.senat.fr> (le site officiel du Sénat français) ; www.conseil-constitutionnel.fr (le site du Conseil Constitutionnel Français) ; www.legifrance.gouv.fr (le site du Service Public de la Diffusion du Droit français) ; www.diplomatie.gouv.fr (le site officiel de la Diplomatie française) ; <http://www.academie-francaise.fr> (le site officiel de l'Académie française) ; www.ecpad.fr (le site officiel de l'Etablissement de Communication et de Production Audiovisuelle de la Défense, sous les auspices du Ministère français de la Défense) ; <http://www.education.gouv.fr> (le site officiel du Ministère de l'Education nationale) ou <http://www.culture.gouv.fr> (le site officiel du Ministère de la Culture) ;

⁴³⁹ Nous rappelons ici : www.charles-de-gaulle.org (le site de la Fondation Charles de Gaulle) ; <http://www.memorial-charlesdegaulle.fr> (site officiel du Mémorial Charles de Gaulle à Colombey) ; www.gaullisme.net (Centre d'Information sur le Gaullisme) ; <https://www.ordredelaliberation.fr> (le site officiel du Musée de l'Ordre de la Libération) ou <http://www.france-libre.net> (le site officiel de la Fondation de la France libre) ;

G. La problématique de la recherche et le plan de la thèse : le discours sur le gaullisme comme promoteur de la patrimonialisation *du politique*

Si le patrimoine est finalement une construction *discursive* dont l'immatérialité est politiquement construite, ce qui rend donc compte de la *politisation du patrimoine*, la lecture de la Convention Unesco de 2003 – telle que suggérée par les anthropologues – peut susciter, chez les politologues qui s'intéressent au langage de l'action, une réflexion antipode autour d'une nouvelle problématique de recherche : la patrimonialisation *du politique*. Autrement dit, si la lecture anthropologique du texte onusien reconnaît la connotation politique de l'immatériel, la Convention de 2003 donne ainsi au politologue-analyste du discours, les instruments conceptuels pour explorer le potentiel patrimonial de ses propres objets de recherche au sein d'une certaine communauté étudiée. Compris en termes des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés », reconnus, transmis et recréés en permanence par des communautés, groupes ou des individus dans le but de leur procurer « le sentiment d'identité et de continuité », le concept de patrimoine culturel immatériel peut s'avérer utile pour comprendre et expliquer ces phénomènes politiques qui perdurent au sein d'une certaine société et dont la complexité dépasse les outils de recherche établis en Science politique ou en Histoire.

Dans ce contexte et compte tenu de la grandeur de notre sujet de recherche, le discours sur le gaullisme se présente à nos yeux comme le cas d'école par excellence pour plonger dans l'étude de la patrimonialisation du politique. Ou, pour reprendre les mots de Max Weber, le gaullisme nous apparaît alors comme l'*idéal-type*⁴⁴⁰ d'objet politique ayant réuni toutes les caractéristiques du patrimoine culturel immatériel, tel que défini par la Convention unesquienne. Dans ce sens-là, force est de réitérer ici notre hypothèse de recherche : la façon dont il est, d'abord, élaboré, en ayant réussi à concilier les diverses spécificités françaises, parfois contradictoires (comme le mythe du pouvoir incarné et l'attachement aux valeurs républicaines issues de la Révolution) et en ayant été reconnu, préservé, transmis, instrumentalisé et célébré comme « acquis précieux » pour la France, impose une nouvelle conceptualisation du gaullisme - que nous pouvons définir, ainsi, d'une perspective

⁴⁴⁰ « On obtient un idéal-type en accentuant unilatéralement un ou plusieurs points de vue et en enchaînant une multitude de phénomènes isolés, diffus et discrets, que l'on trouve tantôt en grand nombre, tantôt en petit nombre, par endroits pas du tout, qu'on ordonne selon les précédents points de vue choisis unilatéralement pour former un tableau de pensée homogène », Max Weber, *Essais sur la théorie de la science*, Plon, Paris, 1965, p.179-181 ;

patrimoniale, comme : « ensemble d'idées et de valeurs réunies sous un style particulier de gouverner, validé, perpétué, chéri et recréé en permanence par la société française comme pratique de bonne gouvernance, conforme à l'imaginaire politique et à la personnalité collective de la nation française ».

En même temps, une telle définition patrimoniale du gaullisme ne pourrait pas aboutir sans l'intervention de la mémoire sociale, considérée, comme nous l'avons montré, le savoir légitime qui permet aux objets immatériels d'obtenir leur statut de patrimoine. De plus, nous avons également précisé la riche bibliographie qui existe sur la mémoire ou l'image du Général de Gaulle et qui met en avant la sacralisation du personnage, devenu un mythe national *per se*, tout en produisant, parallèlement, un récit historique consensuel sur la valeur de l'œuvre politique gaullien et gaulliste. L'évolution mythologique du personnage gaullien dans l'imaginaire national français – passé du statut de grande figure historique à celui de mythe politique - est soulignée encore par l'historien Pierre Nora, qui en signale la métamorphose totale par « un gommage parfait de tous les échecs et de toutes les périodes noires »⁴⁴¹. En effet, « la culturation nationale de son image » s'est à ce point enracinée dans l'imaginaire français que l'historien considère, encore en 2010, « parfaitement exacte » la phrase gaullienne selon laquelle tout Français fut, est ou sera gaulliste⁴⁴².

En outre, dans le cas du gaullisme, l'« idéologisation de la mémoire », qui rend possible l'avènement du récit *canonique*, peut être comprise, dans le sillage de Paul Ricoeur, comme résultat du « travail de configuration narrative » où convergent plusieurs « stratégies d'oubli » et dont l'usage confirme le caractère « inéluctablement sélectif » du récit⁴⁴³. De plus, parce que le récit comporte *par nécessité* une dimension *sélective*, il existe, nous indique Paul Ricoeur, un « rapport étroit entre mémoire déclarative, narrativité, témoignage, représentation figurée du passé historique »⁴⁴⁴. Et si le récit canonique suppose « le maniement de l'histoire autorisée, imposée, célébrée, commémorée », à savoir sa transformation en histoire « officielle », la mémoire sociale se révèle, ainsi, comme « une organisation de l'oubli »⁴⁴⁵.

⁴⁴¹ Pierre Nora, *Le mythe gaullien, du phénomène historique à l'icône planétaire*, intervention dans l'émission proposée par Anne Jouffroy sur *Canal Académie*, enregistrement audio disponible [en ligne] sur <https://www.canalacademie.com/ida6312-Pierre-Nora-Le-mythe-gaullien-du-phenomene-historique-a-l-iconeplanetaire.html> ;

⁴⁴² Pierre Nora, *Le mythe gaullien, du phénomène historique à l'icône planétaire*, *Idem* ;

⁴⁴³ Paul Ricoeur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Editions du Seuil, Paris, 2000, pp. 579-588 ;

⁴⁴⁴ Paul Ricoeur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, *Ibidem*, p. 579 ;

⁴⁴⁵ Paul Ricoeur, citant Henry Russo, *Le syndrome de Vichy, de 1944 à nos jours*, dans *Ibidem*, p. 584 ;

Tout en invoquant l'approche d'Henry Russo sur le syndrome de Vichy⁴⁴⁶, Paul Ricoeur donne précisément l'exemple de « l'exorcisme gaullien » qui caractérise « le refoulement à la faveur de l'établissement d'un mythe dominant, le résistancialisme », et qui est d'autant plus évocatoire que l'oubli qu'il a institué « ne s'accompagne d'aucune autre lecture satisfaisante de l'histoire, à la différence de la parole gaullienne »⁴⁴⁷ - ce qui atteste, en même temps, le poids de la parole gaullienne dans la construction, l'institutionnalisation, la transmission, et la célébration d'une mémoire sociale, validée comme partie intégrante du roman historique national français. Finalement, si le philosophe suggère que l'intervention d'un oubli *commandé* condamne les mémoires *concurrents* à une « vie souterraine malsaine », *l'amnistie* - accompagnée par le travail de mémoire et guidée par l'esprit de *pardon* -, pourrait être « légitimement évoquée », non comme « devoir de taire le mal, mais de le dire sur un mode apaisé, sans colère »⁴⁴⁸. Et cela parce qu'au fond, « plus que tout, il est utile de réaffirmer l'unité nationale par une liturgie de langage, prolongée par le cérémonial des hymnes et des célébrations publiques »⁴⁴⁹.

L'utilité de l'amnistie en vue de réaffirmer l'unité nationale serait d'autant plus évidente dans le cas de l'objet patrimonial, défini par Jean Davallon comme ressource utilisée en tant que ferment social voué à reconstruire des territoires, à renforcer des identités et à conforter des particularismes. En même temps, le modèle de patrimonialisation originairement développé par le sociologue évolue à partir de la conceptualisation unescienne de l'immatériel. Si l'étape de la rupture entre le monde d'origine des objets patrimoniaux et le monde présent était considérée *nécessaire* dans la production patrimoniale, l'approche immatérielle renverserait la perspective : défini comme tel par le collectif qui en revendique la propriété *continue* depuis le passé, le patrimoine culturel immatériel se présente précisément comme élément de liaison entre les deux mondes - la continuité « venant même garantir le fait qu'il s'agit bien du patrimoine du collectif »⁴⁵⁰. Tout en se situant dans le sillage de l'approche

⁴⁴⁶ Selon Henry Russo, « la mise en ordre historique » des symptômes afférant aux syndromes a mis en évidence une évolution en quatre phases du syndrome de Vichy : phase de deuil entre 1944 et 1955, au sens de l'affliction plutôt que du travail proprement dit de deuil, qui précisément ne se fait pas – « le deuil inachevé » et qui fut marquée les séquelles de la guerre civile, de l'épuration à l'amnistie ; phase de refoulement à la faveur de l'établissement d'un mythe dominant, le résistancialisme, dans orbite du parti communiste et du parti gaulliste ; phase du retour du refoulé – le miroir se brisant et le mythe volant en éclats - et, enfin, la phase de l'obsession, qui semble encore perdurer, marquée par le réveil de la mémoire juive et l'importance des réminiscences de l'Occupation dans le débat politique interne », cf. Paul Ricoeur, *Ibidem*, p. 582 ;

⁴⁴⁷ Paul Ricoeur, *Ibidem*, p. 583 ;

⁴⁴⁸ Paul Ricoeur, *Ibidem*, pp. 588-589 ;

⁴⁴⁹ *Idem* ;

⁴⁵⁰ Jean Davallon, « Mémoire et patrimoine : pour une approche des régimes de patrimonialisation », dans Tardy, Cécile, et Vera Dodebei (dir.), *Mémoire et nouveaux patrimoines*, Marseille, OpenEdition Press, 2015, disponible [en ligne] sur <http://books.openedition.org/oep/444> ;

classique de Maurice Halbwachs, Jean Davallon comprend le patrimoine, en opposition avec la mémoire collective, comme :

« un statut reconnu par des personnes qui, pour diverses raisons, s'estiment être les dépositaires d'objets qu'elles n'ont pas produits et auxquels elles accordent un intérêt tel qu'elles estiment qu'il convient de les garder pour les transmettre, alors même qu'il y a eu rupture, réelle ou symbolique, dans la transmission »⁴⁵¹.

Dès lors, la patrimonialisation se définit comme « le processus par lequel un nouveau lien va être construit entre le présent et le passé », identifiant, comme nous l'avons déjà dévoilé, deux conditions nécessaires et indissociables à son enclenchement - l'existence d'un intérêt social pour l'objet immatériel et la possibilité d'une connaissance de cet objet et de son monde d'origine. Autrement dit, si la mémoire constitue « un ensemble de savoirs qui est transmis à l'intérieur d'un groupe social par les membres du groupe eux-mêmes », un objet ne peut pas devenir patrimoine sans susciter un intérêt « suffisant » de la part des membres du groupe et sans la possibilité d'établir son origine⁴⁵². Jean Davallon identifie trois éléments principaux qui contribuent au processus de patrimonialisation de l'immatériel : la transmission dans le temps d'objets - c'est-à-dire de réalités matérielles ou immatérielles, la transmission ou la production de savoirs ayant trait à ces objets et, enfin, la reconnaissance ou la construction du statut de ces objets en utilisant ces savoirs⁴⁵³. Par conséquent :

« la mise en mémoire ou la mise en patrimoine est à considérer comme une opération de production d'événements, de pratiques ou de dispositifs culturels singuliers permettant la transmission dans le temps d'objets et/ou de pratiques accompagnés de leurs significations sociales, autrement dit de savoirs, d'expériences et de valeurs »⁴⁵⁴.

De plus, invoquant la définition unescienne du patrimoine immatériel, le sociologue admet que la patrimonialisation se trouve à la conjonction de trois opérations : « une transmission générationnelle de l'élément à patrimonialiser ; un intérêt du groupement pour cet élément que l'on peut supposer lié au sentiment d'identité et de continuité ; et une déclaration de cette reconnaissance, sans laquelle personne ne saurait qu'il s'agit de patrimoine »⁴⁵⁵. De ce fait, le patrimoine culturel immatériel se présente, selon Jean Davallon, sous la forme d'« un héritage à la fois reçu et poursuivi »⁴⁵⁶.

⁴⁵¹ Jean Davallon, « Mémoire et patrimoine : pour une approche des régimes de patrimonialisation », dans *Ibidem* ;

⁴⁵² Jean Davallon, *Ibidem* ;

⁴⁵³ *Idem* ;

⁴⁵⁴ *Idem* ;

⁴⁵⁵ *Idem* ;

⁴⁵⁶ Jean Davallon, « Mémoire et patrimoine : pour une approche des régimes de patrimonialisation », dans Tardy, Cécile, et Vera Dodebei (dir.), *Mémoire et nouveaux patrimoines*, Marseille, OpenEdition Press, 2015, disponible [en ligne] sur <http://books.openedition.org/oep/444> ;

Dans le cas particulier du gaullisme, phénomène politique complexe, le processus de patrimonialisation est initié par le Général de Gaulle lui-même à partir du moment historique de l'Appel du 18 juin 1940, qui a représenté, à ses yeux, le début « d'une carrière sans précédent ». De ce fait, nous considérons la date du 18 juin 1940 comme étant le moment 0 de la construction identitaire du gaullisme comme patrimoine des Français ou, pour reprendre les mots de Jean Davallon, l'Appel gaullien est compris dans notre étude comme le « monde d'origine » du gaullisme en tant que phénomène politique. La valeur historique du 18 juin 1940 engage, comme nous le montrons dans notre thèse, l'opération de production ou, plutôt, de *recupération* de ces idées, événements ou pratiques qui suscitent l'orgueil national, accompagnés de leurs significations sociales – savoirs, expériences ou valeurs qui font le caractère national du peuple français -, synthétisés par le Général de Gaulle sous le nom de *gaullisme*, et qui seront, ensuite, reconnus, préservés, retravaillés, développés, transmis et, enfin, célébrés comme « acquis précieux pour la France ».

Tout en ambitionnant approfondir et prolonger l'approche de Paul Ricoeur sur l'historicité de la mémoire *au prisme du tournant patrimonial*, notre thèse s'articule autour de plusieurs versants de cette mémoire agissante, qui se fondent dans la mémoire sociale comme vecteurs de la mise en patrimoine du gaullisme en tant qu'ensemble de valeurs, renforçant l'identité nationale et confortant les particularismes français. Structurée en deux volumes dont les titres suivent les principales étapes que nous avons identifiées dans le processus de patrimonialisation du gaullisme, notre approche s'articule au niveau des chapitres et des sections, où nous étudions la façon dont ces différentes « mémoires » qui composent la mémoire sociale contribuent, par le biais de la parole, au devenir patrimonial du gaullisme.

De ce fait, le premier Tome de notre thèse, intitulé « Construction identitaire et transmission du patrimoine gaulliste », est structuré à son tour en deux Titres, correspondant aux premières grandes opérations de mise en patrimoine : d'abord, la *découverte* et la *certification* du gaullisme, analysées dans le premier Titre, et, ensuite, la *préservation* et la *transmission* de l'héritage politico-institutionnel du gaullisme, que nous prenons en considération pour le deuxième Titre. Dénommé « De la découverte à la certification du gaullisme », le tout premier titre souligne, dans son premier Chapitre, « Le gaullisme : l'homme, le régime et la politique nationale de grandeur », la manière dont la *mémoire individuelle* du Général de Gaulle intervient dans la construction identitaire du gaullisme à la lumière de la parole agissante d'un de Gaulle, toujours soucieux d'incarner les particularités françaises - comme l'histoire nationale de grandeur, les valeurs républicaines, mais aussi la

personnification du pouvoir, la figure du Sauveur ou l'autorité de l'Etat - dans le but ultime de préserver l'unité et d'assurer l'indépendance nationale de la France. Le deuxième Chapitre, intitulé « La reconnaissance et l'appropriation politique du gaullisme », met en évidence la *mémoire des proches* - considérés, conformément à l'approche de Paul Ricoeur, « ceux qui peuvent garantir une continuité dans l'inscription de soi dans la sphère sociale »⁴⁵⁷ -, telle qu'elle apparaît, d'une part, dans le discours exprimé au sein du mouvement politique créé par Charles de Gaulle et, de l'autre part, dans les ouvrages de mémoire rédigés par une sélection parmi les plus proches compagnons historiques du Général.

Le deuxième Titre traite, ensuite, comme son nom l'indique, « De la préservation institutionnelle à la transmission de l'héritage politique du gaullisme ». Structuré à son tour en deux chapitres, nous nous intéressons ici - dans un premier Chapitre - « La pratique du gaullisme institutionnalisé dans l'esprit de la Ve République » - au poids de la *mémoire institutionnelle* de la Ve République dans la patrimonialisation du régime mis en place par le Général de Gaulle en 1958, telle qu'elle se manifeste dans la lecture et la pratique du texte constitutionnel et, notamment, dans le discours et la pratique présidentielle - le Président de la République étant considéré, dans le sillage de l'héritage gaullien, comme « arbitre national » et « clef de voute des Institutions ». Le dernier Chapitre de ce deuxième titre, intitulé « L'obligation assumée de transmettre les valeurs communes et actuelles du gaullisme en politique », prolonge notre analyse sur la place centrale qu'occupe la *mémoire des proches* dans le processus de patrimonialisation, en nous intéressant ici, d'un côté, au discours entretenu au sein du parti de filiation gaulliste et, de l'autre côté, à la continuité des compagnons - devenus barons du gaullisme sous la Ve République - dans la vie politique régionale et nationale, comme marque de la pérennisation de l'héritage politique gaulliste dans la Ve République post-gaullienne.

En ce qui concerne le deuxième Tome de notre thèse, intitulé « Métamorphose et sacralisation du patrimoine gaulliste », celui-ci prend en considération les dernières étapes du processus de patrimonialisation du gaullisme : les *usages* ou l'instrumentalisation du gaullisme, la *production de « savoirs »* sur le gaullisme et, finalement, la *célébration* du gaullisme comme « acquis précieux pour la France ». De ce fait, nous prenons en considération, dans un premier Titre, « Les usages politiques du gaullisme comme élément de

⁴⁵⁷ Anaïd Mouratian, « Paul Ricoeur et la mémoire des proches: "Moi, les collectifs, les proches" », *Etudes Ricoeuriennes/ Ricoeur Studies*, Vol 10, No 1, 2019, pp. 88-101, disponible [en ligne] sur <https://doi.org/10.5195/errs.2019.456> ;

l'identité nationale française », la manière dont la mémoire du gaullisme est instrumentalisée dans le discours politique des candidats à l'élection présidentielle, dans le discours doctrinaire de la droite française et des gaullistes fidèles, mais aussi dans le récit qui apparaît dans les dits et les écrits de François Mitterrand, à savoir celui qui incarne l'opposition absolue au gaullisme comme pratique du pouvoir. Dans un premier Chapitre, « L'instrumentalisation électorale du gaullisme ou l'attachement intrinsèque au legs présidentiel gaulliste », nous prenons, ainsi, en considération le poids de la *mémoire électorale* de la Ve République, telle qu'elle se manifeste dans les prises de parole du présidentiable vainqueur, dans le cadre des campagnes présidentielles organisées depuis la révision constitutionnelle de 1962. Ensuite, notre deuxième Chapitre, intitulé « Le consensus politique sur le gaullisme, porteur de valeurs françaises communes et actuelles », met en évidence, d'un côté, la *mémoire idéologique* ou *doctrinaire*, à la lumière du récit qui apparaît au sein de la droite française, complété par les dits des gaullistes fidèles, et, de l'autre côté, il s'agit de scruter ce que Paul Ricoeur appelle la *mémoire des autres* au prisme du discours mitterrandien, qui est resté dans la mémoire historique comme le récit traditionnellement opposé au gaullisme.

Enfin, le dernier Titre de notre étude, intitulé « De la production des « savoirs » sur le gaullisme à la glorification de la mémoire gaullienne », est structuré à son tour en deux chapitres : « L'officialisation du récit « canonique » » et « La célébration incessante des valeurs patrimoniales du gaullisme ». Nous y analysons la construction et le développement de la *mémoire nationale* du gaullisme, à la lumière du récit entretenu par l'Institut Charles de Gaulle, devenu Fondation reconnue d'utilité publique financée par l'Etat, renforcé ensuite par l'activité des historiens engagés au sein du Conseil scientifique de la Fondation, à savoir, un nombre considérable parmi les plus connus spécialistes des études gaulliennes. La mémoire nationale s'incarne aussi dans ce que Pierre Nora appelle les lieux de mémoire et qui se présentent, dans le cas du gaullisme, comme véritables lieux de patrimonialisation. La mémoire nationale apparaît, en dernier ressort, dans le cadre des commémorations nationales qui honorent la mémoire du Général de Gaulle, de ses plus proches compagnons, ainsi que des « acquis précieux » que le gaullisme a légués à la France en matière de politique nationale de grandeur. La commémoration du gaullisme représente, donc, la dernière opération que nous avons identifiée dans notre thèse et qui vient à sceller définitivement la patrimonialisation du

gaullisme comme *phénomène politique* propre au génie de la France et à la personnalité collective des Français, en assurant ainsi la continuité de l'Histoire nationale de grandeur⁴⁵⁸.

D'ailleurs, si nous avons recouru à l'analyse du discours comme méthode prédominante de recherche, nous tenons à mentionner ici que nous avons enrichi notre étude qualitative par l'appel ponctuel à *l'observation participante*, outil de recherche que nous avons adopté particulièrement pendant notre stage à l'Historial Charles de Gaulle en 2016, au cours de la campagne présidentielle de 2017 – que nous avons eu l'opportunité de suivre sur place et en direct -, et durant notre visite empirique à Colombey-les-Deux-Eglises en 2019. Courant particulier de la sociologie, qui part du postulat selon lequel « il faut éprouver pour savoir », l'observation participante est comprise comme une « expérience sociale provoquée, une forme de mise à l'épreuve de soi consécutive au dépaysement suscité qui crée de nouvelles connaissances à intégrer »⁴⁵⁹. Sans avoir vraiment immergé dans la rigueur de l'approche observationnelle, avec ses implications méthodologiques et épistémologiques comme méthode de recherche en sociologie ou en anthropologie⁴⁶⁰, nous avons opté pour une observation participante dite *sauvage* ou *non contrôlée*, qui nous a permis juste d'explorer la réalité sociale décelée au sein de principaux lieux de mémoire du gaullisme et pendant la campagne électorale pour l'élection présidentielle de 2017, qui s'est présentée comme un véritable lieu de patrimonialisation du gaullisme, faisant surgir ce que l'essayiste Eric Brunet appelle « l'obsession gaulliste ». Si les difficultés d'ordre méthodologique que nous avons rencontrées pendant nos séjours de recherche⁴⁶¹ ne nous ont pas permis d'approfondir et de

⁴⁵⁸ Selon Michel Debré, le gaullisme était « la chance que la France attendait pour continuer son Histoire », dans Michel Debré, *Sur le gaullisme*, Plon, Paris, 1967, p 13 ;

⁴⁵⁹ Jean Peneff, *Le goût de l'observation. Comprendre et pratiquer l'observation participante en sciences sociales*, La Découverte, Paris, 2020 ;

⁴⁶⁰ Mathieu Hilgers, « Observation participante et comparaison : contribution à un usage interdisciplinaire de l'anthropologie. », *Anthropologie et Sociétés*, volume 37, no 1, 2013, p. 97–115, texte disponible [en ligne] sur <https://doi.org/10.7202/1016149ar> ;

⁴⁶¹ Nous pensons notamment à l'étude du public que nous avons menée au sein de l'Historial Charles de Gaulle pendant notre stage de recherche en 2016. Ayant ambitionné étudier le poids de l'Historial dans la transmission des « savoirs » sur le Général de Gaulle et son œuvre pour la France, nous avons appliqué des questionnaires aux visiteurs entre mars et avril 2016, à savoir pendant une période attractive du point de vue touristique, ayant entraîné un nombre approximatif de 400 de visiteurs par jour (voir Annexe I, 1-3). Pour une visite approfondie, le visiteur devait utiliser l'audioguide en français. Il y a également une traduction partielle en anglais, tandis que pour les autres langues (l'espagnol, l'italien, l'allemand, le russe, le chinois et japonais) la traduction concerne seulement le film documentaire qui ouvre l'exposition permanente, synthétisant en 25 minutes la biographie de Charles de Gaulle. Pour notre étude, nous avons interrogé environ 25 personnes par jour, ayant réuni un nombre dépassant les 440 personnes questionnées. Tout d'abord, il faut souligner le fait que nous avons choisi d'interroger seulement les visiteurs ayant pris de l'audioguide. Etant donné le fait que l'Historial est un espace interactif, construit des dispositifs multimédias, nous avons considéré l'utilisation de l'audioguide comme une preuve d'un intérêt minimal de la part du visiteur, d'autant plus que ceux qui ont choisi de ne pas l'utiliser y sont restés très peu de temps pour pouvoir considérer leurs réponses pertinentes. En outre, vu que les audioguides étaient en français ou en anglais pour l'ensemble de la visite, nous avons traduit le questionnaire en anglais, mais aussi en espagnol, compte tenu du grand nombre de visiteurs provenant des pays latins. La traduction du

fructifier notre étude observationnelle, les trois expériences empiriques nous ont été tout à fait précieuses dans l'approfondissement de notre propre compréhension, en tant que jeune chercheuse, de ce phénomène extraordinaire qui porte le nom de *gaullisme* et qui se présente aujourd'hui comme « la dernière grande religion laïque » de la France. Finalement, le choix pertinent du discours comme source principale et, naturellement, de l'analyse critique du discours comme méthode constante de recherche, ainsi que la façon dont nous avons structuré notre étude, nous permettent d'ancrer notre thèse dans le domaine de la Science politique, tout en lui reconnaissant le caractère interdisciplinaire comme marque d'originalité et d'utilité dans le champ des études du gaullisme.

questionnaire nous a permis de dépasser la barrière linguistique et, en conséquence, d'avoir une image globale sur la perception du gaullisme par les visiteurs de l'Historial. Néanmoins, même si tous les visiteurs questionnés ont utilisé l'audioguide, nous nous sommes confrontés à des réponses superficielles ou au refus de répondre à certaines questions, notamment aux questions ouvertes qui demandaient une réponse élaborée. En même temps, force est ici de mentionner que nous nous sommes lancés dans cette étude du public sans avoir vraiment respecté une méthodologie consacrée pour la réalisation ou l'application du questionnaire, ce qui nous a conduit, finalement, à abandonner le traitement quantitatif et l'analyse qualitative des données obtenues. Toutefois, nous nous réjouissons du privilège d'avoir mené la première étude empirique auprès de l'Historial dont l'objet portait sur la mémoire du Général de Gaulle. Cette étude, bien qu'inachevée, nous a permis d'approfondir notre propre compréhension de notre sujet de recherche.

Tome 1

**Construction identitaire et transmission du
patrimoine gaulliste**

Introduction Tome 1

« Il y a des gens qui croient m'attaquer en parlant du gaullisme. Ce que je veux, c'est l'union des Français pour chasser les Allemands de France et les empêcher d'y revenir. Si c'est ça le gaullisme, va pour le gaullisme »⁴⁶².

Recueillie par Philippe Barrès dans son ouvrage biographique sur le Général de Gaulle, paru initialement aux Etats-Unis en 1941 et réédité en 1944 chez Plon⁴⁶³, cette citation représente la toute première définition gaullienne du gaullisme. Défini comme « l'union des Français pour chasser les Allemands de France et les empêcher d'y revenir », le gaullisme trouve son monde d'origine dans le moment fatidique du 18 juin 1940. L'Appel du 18 juin 1940 – où Charles de Gaulle appelle les Français à se rassembler derrière son leadership pour combattre l'occupant nazi et regagner la grandeur perdue - acquiert une valeur historique particulière dans la construction du gaullisme comme patrimoine, d'abord, parce qu'il fit entrer le Général de Gaulle dans « une carrière sans précédent » et, ensuite, en ce qu'il engagea l'opération de production ou, plutôt, de récupération de ces idées, valeurs ou pratiques capables de susciter l'orgueil national, tout en se présentant comme « la chance que la France attendait pour continuer son Histoire »⁴⁶⁴. En même temps, s'« il devenait de Gaulle parce qu'il tenait ce langage »⁴⁶⁵, le discours constitue bien l'arme que le Général de Gaulle trouverait pour s'imposer comme le visage de la « vraie » France⁴⁶⁶.

A travers son analyse du discours gaullien, Thierry Herman montre ainsi que le pouvoir gaullien « s'inscrit résolument plus dans la légende que dans l'histoire »⁴⁶⁷, le Général de Gaulle n'étant, pourtant, pas guidé par une ambition de « glorification personnelle », mais par cette « certaine idée » de la France, convaincu que : « si elle veut survivre, [la France] ne peut plus guère se fonder sur le réel et doit prendre appui sur l'imaginaire »⁴⁶⁸. De plus, tout en s'inspirant de l'approche de Pierre Nora, Thierry Herman considère le discours gaullien en

⁴⁶² Charles de Gaulle, cf. Philippe Barrès, *Charles de Gaulle*, Plon, 1944, p. 222-223, cité par Bernard Lachaise, *Du général de Gaulle à Jacques Chirac - Le gaullisme et les Français*, Canopé - CRDP de Bordeaux, 2006, p.15 ;

⁴⁶³ Philippe Barrès, *Charles de Gaulle*, Plon, 1944 ;

⁴⁶⁴ Michel Debré, *Sur le gaullisme*, Plon, Paris, 1967, p 13 ;

⁴⁶⁵ André Malraux, cité par Thierry Herman, *Au fil des discours. La rhétorique de Charles de Gaulle (1940-1945)*, *op.cit.*, p.

⁴⁶⁶ Selon le compagnon gaulliste, Louis Terrenoire, Charles de Gaulle était « la continuité faite homme » ;

⁴⁶⁷ Thierry Herman, *Idem* ;

⁴⁶⁸ *Idem* ;

tant qu'« objet d'histoire particulier, voire non identifié »⁴⁶⁹. En effet, nous indique l'auteur, l'analyse du discours gaullien – attachée « nettement moins à l'histoire qu'à la mémoire » - se présente comme « un travail d'histoire sur la constitution d'une mémoire », d'autant qu'« une des spécificités du langage gaullien est de ne pas écrire l'histoire mais la mémoire »⁴⁷⁰. Ajoutons à cela le fait que Charles de Gaulle – par ses origines familiales et sa formation intellectuelle - maîtrisait parfaitement l'Histoire de la France⁴⁷¹, fait qui a contribué à transformer ses discours en véritables leçons d'histoire nationale.

Dans ce contexte, le tout premier Tome de notre thèse traite, d'abord, de la construction identitaire du gaullisme comme patrimoine culturel immatériel, à la lumière de la mémoire individuelle du Général de Gaulle, telle qu'elle s'est manifestée dans ses dits et écrits, de manière que le gaullisme soit perçu et validé comme synthèse de ces particularités françaises - l'histoire nationale de grandeur, les valeurs républicaines, mais aussi la personnification du pouvoir, la figure du Sauveur ou l'autorité de l'Etat – qui confèrent à la nation française le sentiment d'unité, de continuité et d'identité avec le passé glorieux d'une France « vouée à une destinée éminente et exceptionnelle » et qui « ne peut pas être la France sans la grandeur ». Néanmoins, si nous admettons que l'analyse du discours gaullien relève bien d'un travail d'histoire sur la constitution d'une mémoire, cette mémoire - à travers laquelle Charles de Gaulle ambitionna contribuer au « réveil de la nation » -, pour qu'elle s'inscrive dans la sphère sociale, doit passer par ce « plan intermédiaire » que Paul Ricoeur appelle *la mémoire des proches*. Les proches du Général de Gaulle, à savoir, cette « armée de compagnons » qui comptaient pour lui, sont ceux qui guident, consentent et complètent la mémoire gaullienne, étant en même temps « ceux qui peuvent garantir une continuité dans l'inscription de soi dans la sphère sociale »⁴⁷². Tout en partant de l'idée selon laquelle les proches du Général de Gaulle sont des témoins *fiabiles* du passé, dont les souvenirs constituent les premiers *sources*

⁴⁶⁹ Thierry Herman, *Au fil des discours. La rhétorique de Charles de Gaulle (1940-1945)*, *Ibidem* ;

⁴⁷⁰ *Idem* ;

⁴⁷¹ Force est de souligner ici les origines familiales du Général de Gaulle, issu « d'une certaine histoire, d'un milieu et d'une religion » intimement liés à l'histoire de la France, ses ancêtres ayant occupé « des fonctions de moyenne importance aux étapes successives de l'histoire du royaume de France ». Notons, d'ailleurs, que son père, « monarchiste de regret », a enseigné au collège jésuite de l'Immaculée Conception la philosophie, les mathématiques et la littérature, tandis que sa grand-mère maternelle se consacra à la littérature et à l'histoire, ayant été parmi les « rares » femmes du milieu du XIX^{ème} siècle « qui purent accomplir une œuvre aussi vaste et s'adonner aussi complètement à la vie intellectuelle et sociale de leur temps », cf. Paul-Marie de la Gorce, *Charles de Gaulle, tome 1 1890-1945*, Nouveau Monde éditions, 2013, pp. 12 et suiv. ;

⁴⁷² Anaïd Mouratian, « Paul Ricoeur et la mémoire des proches: "Moi, les collectifs, les proches" », *Etudes Ricoeuriennes/ Ricoeur Studies*, Vol 10, No 1, 2019, pp. 88-101, disponible [en ligne] sur <https://doi.org/10.5195/errs.2019.456> ;

historiques qui peuvent justifier la *vraie* mémoire⁴⁷³, notre étude de la construction identitaire du gaullisme comme patrimoine prend en considération également, d'un côté, le discours exprimé au sein du mouvement politique créé par Charles de Gaulle et, de l'autre côté, une sélection des écrits mémoriels de ses plus proches compagnons historiques, qui, à travers leur propre analyse et compréhension de la pensée gaullienne, se présentent finalement comme ordonnateurs spirituels du gaullisme.

Tout en envisageant le processus patrimonial d'une perspective socio-relationnelle, le deuxième Titre de ce premier volume traite, ensuite, de la préservation et de la transmission du gaullisme après la disparition définitive du Général de Gaulle du paysage politique français. La préservation du gaullisme comme patrimoine est analysée ici à la lumière de la mémoire institutionnelle de la Ve République, telle qu'elle s'exprime à la fois dans la lecture et la pratique constitutionnelle et, en particulier, dans le discours et la pratique présidentielle - le Président de la République étant considéré, dans le sillage de l'héritage gaullien, la « clef de voute des Institutions ». Enfin, malgré la démission du Général de Gaulle et son départ définitif de la vie politique française en 1969, le gaullisme continue aussi dans son parcours militant et partisan. De ce fait, dans le prolongement de notre analyse sur le rôle central de la mémoire des proches dans le processus de patrimonialisation du gaullisme, nous abordons la question de la transmission du patrimoine gaulliste en prenant en considération, d'une part, le récit promu et défendu au sein du parti de filiation gaulliste, et d'autre part, la continuité politique des compagnons historiques – devenus barons du gaullisme sous la Ve République - comme manifestation de la pérennisation de l'héritage politique gaulliste dans la Ve République post-gaullienne.

⁴⁷³ Selon Paul Ricoeur, « le témoin fiable est celui qui peut maintenir dans le temps son témoignage », dans *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, *Ibidem*, p. 206 ;

Titre I : De la découverte à la certification du gaullisme

Introduction

A la différence de Maurice Halbwachs⁴⁷⁴, qui réfute l'existence d'une mémoire purement personnelle, Paul Ricoeur considère « l'acte personnel du rappel »⁴⁷⁵, qu'il définit en termes d'« une analyse subtile de l'expérience individuelle d'appartenir à un groupe », la source primaire de la recherche et de la découverte de la marque du social. Selon lui, ce serait précisément à partir de cette analyse subtile de l'expérience individuelle d'appartenir à un groupe et à partir de « l'enseignement reçu des autres » que la mémoire individuelle « prend possession d'elle-même »⁴⁷⁶. Et si Paul Ricoeur admet, dans le sillage de Maurice Halbwachs, qu'« on ne se souvient qu'à condition de ce placer du point de vue d'un ou de plusieurs groupes et de se replacer dans un ou plusieurs courants de pensée »⁴⁷⁷, il soutient aussi, en reprenant l'approche de John Locke, que la mémoire est « érigée en critère d'identité ». De ce fait, « le cœur du problème » consisterait dans « la mobilisation de la mémoire au service de la quête, de la requête, de la revendication d'identité »⁴⁷⁸.

En même temps, si le souvenir « dit, prononcé » représente en effet « une sorte de discours que le sujet se tient à lui-même »⁴⁷⁹, le traitement du témoignage par la parole et l'écriture nous dévoile, selon Marie-Claire Lavabre, une « volonté politique ou citoyenne d'agir sur la mémoire », renvoyant à l'idée que cette mémoire sociale ou historique « pourrait être fédératrice, porteuse d'un vivre ensemble souhaitable »⁴⁸⁰. De même, tout en soulignant la différence entre le *collectif* et le *social*, Gérard Namer définit la mémoire sociale à la lumière de sa capacité à se présenter comme « la mémoire *unifiée* d'une société »⁴⁸¹. Et si le « rassemblement par la mémoire » construit un espace commun⁴⁸², cette mémoire

⁴⁷⁴ Maurice Halbwachs, *La mémoire collective*, *Ibidem*, pp. 17-37 ;

⁴⁷⁵ Paul Ricoeur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Editions du Seuil, Paris, 2000, p. 151 ;

⁴⁷⁶ *Ibidem*, p. 147 ;

⁴⁷⁷ Maurice Halbwachs, *La mémoire collective*, p. 63, cité par Paul Ricoeur, *Ibidem*, p. 148 ;

⁴⁷⁸ Paul Ricoeur, *Ibidem*, p. 98 ;

⁴⁷⁹ *Ibidem*, p. 158 ;

⁴⁸⁰ Sarah Gensburger, Marie-Claire Lavabre, « Entre "devoir de mémoire" et "abus de mémoire" : la sociologie de la mémoire comme tierce position », pp.76-95, dans Bertrand Müller, *Histoire, mémoire et épistémologie. A propos de Paul Ricoeur*, Payot, 2005, p. 88 ;

⁴⁸¹ Gérard Namer, *Mémoire et société*, Paris, 1987, p. 15 ;

⁴⁸² *Idem* ;

« performée » - prononcée, manifestée, écrite et travaillée – marque ainsi le passage de la mémoire « collective » à la mémoire « sociale », qui représente, selon le sociologue Jean Davallon, « le savoir latéral qui permet de donner aux objets immatériels leur statut de patrimoine »⁴⁸³, un savoir « légitime garantissant l'existence et la nature de cet objet idéal qu'est l'objet immatériel »⁴⁸⁴. De ce point de vue, la mémoire apparaît comme « le processus de production et de transmission particulier de ces savoirs par les membres du groupe eux-mêmes »⁴⁸⁵ et la patrimonialisation se présente alors comme « le processus par lequel un nouveau lien va être construit entre le présent et le passé », articulé autour de deux conditions : « et l'existence d'un intérêt social pour l'objet, et la possibilité d'une connaissance de cet objet et de son monde d'origine »⁴⁸⁶.

Tout en faisant dialoguer les deux mémoires qui se complètent et se fondent dans la mémoire sociale patrimonialisante à savoir, la mémoire individuelle et la mémoire collective, le tout premier Titre de notre thèse s'impose à souligner ici la façon dont la mémoire individuelle de Charles de Gaulle – que nous pouvons définir, selon les mots de Paul Ricoeur, comme « analyse subtile de l'expérience individuelle d'appartenir à un groupe » [en espèce, à la France] -, s'érige ainsi « en critère d'identité », pour devenir « fédératrice, porteuse d'un vivre ensemble souhaitable ». Si le modèle de patrimonialisation développé par Jean Davallon en 2006 à partir du cas du patrimoine matériel évolue à compter du moment où l'on le déplace vers l'immatériel⁴⁸⁷, le point de départ de toute construction patrimoniale, même immatérielle, reste la découverte de l'objet comme « trouvaille ». Il ne s'agirait pas simplement de découvrir un objet disparu, mais de le voir « comme on ne l'avait jamais encore vu »⁴⁸⁸. Dans ce contexte, le premier chapitre propose de regarder le gaullisme sous un angle nouveau ou, pour reprendre les paroles de Jean Davallon, de le découvrir comme « trouvaille » sous ses aspects qui perdurent encore dans l'imaginaire politique français comme éléments constitutifs d'une certaine manière française de penser et d'agir en politique. Soucieuse de concilier les divers héritages de l'Histoire et de préserver une continuité avec le passé, la « méthode gaullienne » se définit aussi par sa capacité de s'en sortir du cadre idéologique ou doctrinaire pour s'adapter

⁴⁸³ Jean Davallon, « Mémoire et patrimoine : pour une approche des régimes de patrimonialisation », dans Tardy, Cécile, et Vera Dodebei (dir.), *Mémoire et nouveaux patrimoines*, Marseille, OpenEdition Press, 2015, disponible [en ligne] sur <http://books.openedition.org/oep/444> ;

⁴⁸⁴ Jean Davallon, « Mémoire et patrimoine : pour une approche des régimes de patrimonialisation », dans *Ibidem* ;

⁴⁸⁵ *Idem* ;

⁴⁸⁶ *Idem* ;

⁴⁸⁷ *Idem* ;

⁴⁸⁸ Jean Davallon, *Idem* ;

aux exigences et au contexte de l'époque dans le seul grand but de viser l'intérêt général du pays, tout en prenant soin de se situer en conformité avec la volonté du peuple souverain, dépositaire d'une mémoire collective susceptible de devenir « nationale ».

Grand connaisseur de l'Histoire, étant lui-même presque un historien, et grande figure historique, visage de la Résistance nationale, la mémoire individuelle de Charles de Gaulle se construit comme un véritable « discours » national, entretenu et renforcé, avant tout, par la mémoire de ses « proches » compagnons à savoir, ces témoins directs dont la légitimité est justifiée à la lumière de leur lien affectif issu de la Résistance. La charge des affects est ainsi un des aspects constitutifs de la figure gaullienne de « l'Homme-monument »⁴⁸⁹. De plus, si la pensée profonde du Général de Gaulle n'était pas tout le gaullisme⁴⁹⁰, puisqu'il s'est défini d'abord en termes de « compagnonnage »⁴⁹¹, nous ne pouvons pas négliger la participation des compagnons, résistants de la première heure ou fidèles politiques, à la découverte, puis à la reconnaissance du gaullisme comme patrimoine politique des Français. Tout en considérant aussi les proches comme « ceux qui peuvent garantir une continuité dans l'inscription de soi dans la sphère sociale »⁴⁹², dans le deuxième chapitre de ce premier Titre, nous étudions ainsi la manière dont l'action et la parole des compagnons du Général de Gaulle - à la fois témoins du passé et ordonnateurs doctrinaux du gaullisme - s'inscrivent dans le processus de patrimonialisation. Ces « proches » qui approuvaient, dans la stricte fidélité au personnage, la philosophie politique gaullienne, sont en même temps les personnages centraux dans la présentation, l'organisation, la diffusion et ultimement, dans la préservation de la mémoire individuelle du Général de Gaulle, afin que son héritage soit certifié par l'ensemble de la nation comme style et pratique de gouverner les affaires publiques, propre à la personnalité collective des Français et au génie de la France.

⁴⁸⁹ Catherine Saouter, « 6. Un monument appelé de Gaulle », dans Chevrier, Marc, et Isabelle Gusse (dir.), *La France depuis de Gaulle : La Ve République en perspective*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2010, pp. 143-165, disponible [en ligne] sur <http://books.openedition.org/pum/8382> ;

⁴⁹⁰ René Remond, *Les Droites en France*, chapitre « Le gaullisme et les droites », p. 2

⁴⁹¹ Pierre Viansson-Ponte, « Les Gaullistes : rituel et annuaire », Paris, Seuil, 1963, p. 7 ;

⁴⁹² Anaïd Mouratian, « Paul Ricœur et la mémoire des proches: "Moi, les collectifs, les proches" », *Etudes Ricoeuriennes/ Ricoeur Studies*, Vol 10, No 1, 2019, pp. 88-101, disponible [en ligne] sur <https://doi.org/10.5195/errs.2019.456> ;

Chapitre 1. Le gaullisme : l'homme, le régime et la politique nationale de grandeur

Introduction

Soutenant, à l'image de Paul Ricoeur, que la mémoire serait un « dialogue intériorisé » du moment où, en pratiquant sa mémoire, en la faisant parler, un individu utilise les catégories de la perception, du jugement et de la rhétorique⁴⁹³, Gérard Namer propose de laisser l'intuition de la mémoire aux psychologues et de partir de l'observable : la pratique sociale de la mémoire. Partant ainsi de la proposition de Gérard Namer de chercher dans les formes de pratique sociale du discours, les cadres principaux de constitution et de transmission d'une mémoire⁴⁹⁴, notre chapitre se propose de suivre la façon dont Charles de Gaulle réussit d'agir sur la mémoire sociale et d'y transposer sa « certaine idée » de la France de sorte que les valeurs et les principes qu'il défendait s'inscrivent dans l'imaginaire national comme éléments définitoires de l'identité française. En outre, étant donnée l'importance du discours chez Charles de Gaulle et le fait qu'à travers le discours, le Général a créé un style propre, non seulement du point de vue de la parole, mais de la parole annonçant des actions, l'image d'un « de Gaulle-pédagogue » prend une place à part dans la construction patrimoniale du gaullisme. A travers son style, défini non forcément comme personnel ou charismatique, mais plutôt comme « pouvoir « d'incarner » par la pensée et la parole »⁴⁹⁵, Charles de Gaulle incarne une parole « performative » qui, pour celui qui la prononce, « dire c'est faire »⁴⁹⁶.

Dans ce contexte et tout en prenant en considération les trois axes fondamentaux de la mémoire – la langue, l'espace, le temps⁴⁹⁷ -, nous avons structuré notre chapitre en trois sections, suivant les trois grandes dimensions qui composent l'univers patrimonial du gaullisme : l'homme, le régime et la politique nationale de grandeur. Comprendre et expliquer le gaullisme à travers les actions du Général de Gaulle serait une démarche apparemment

⁴⁹³ Gérard Namer, *Mémoire et société*, Paris, 1987, p. 120 ;

⁴⁹⁴ Gérard Namer, *Ibidem*, pp. 157-158 ;

⁴⁹⁵ Paul Thibaud, « De l'héritage à l'exemple. De Gaulle et les Français », *Esprit*, No. 275 (6), Juin 2001, pp. 121-141, p. 124 ;

⁴⁹⁶ Le mode performatif (exemple classique : « Je parle ») qui est à la fois parole et action et traduit la disposition par chacun de son propre corps en arrive ici à signifier la maîtrise d'un homme sur une situation, cf. Paul Thibaud, « De l'héritage à l'exemple. De Gaulle et les Français », *Ibidem*, p. 124 ;

⁴⁹⁷ Gérard Namer, *Ibidem*, pp. 120 ;

difficile si nous cherchions à homogénéiser la pensée politique gaullienne. Roland Hureaux se demande :

« Comment repérer une continuité chez un homme qui, élevé dans un milieu monarchiste et catholique, prend la tête d'un gouvernement dominé par la gauche, d'un homme d'autorité qui se rebelle contre un pouvoir militaire, d'un nationaliste qui décolonise, d'un traditionaliste qui modernise la France à marche forcée, d'un militaire qui tient tant à la participation ? »⁴⁹⁸

Néanmoins, l'analyse fine des discours gaulliens, des plus célèbres aux moins connus, possible et largement facilitée grâce à l'ouverture et la numérisation de l'ensemble des prises de parole du Général de Gaulle, dans toutes les versions annotées, portant parfois la marque de l'auto-censure, nous permet d'y identifier la façon dont Charles de Gaulle construit sa philosophie politique toujours par rapport à la volonté de la nation et à la préservation de l'unité nationale, appuyé constamment sur les exemples hérités de l'Histoire et soucieux d'incarner la synthèse de ces valeurs qui donnent à la nation le sentiment d'identité, d'unité et de continuité avec son passé glorieux. Rappelé à « sauver » à nouveau la France du déshonneur en 1958, l'action du Général de Gaulle pour la France durant son mandat à la tête de l'Etat s'est avérée, à plusieurs reprises, conforme à la volonté du peuple souverain⁴⁹⁹. La personnalité imposante et son style de gouverner ont permis au Général de Gaulle d'incarner le pouvoir sans en abuser, tout en agissant librement en nom de la France, constamment appuyé sur la confiance de la nation.

A son retour en 1958, Charles de Gaulle créa en France « un nouveau monde politique »⁵⁰⁰, un monde qui dès la fin de 1962, manifestait un consensus sans précédent sur la nature du régime : des gouvernements plus stables, une division claire et nette entre la majorité et l'opposition, enfin, la primauté du président, résultat à la fois des pouvoirs que lui attribuait la nouvelle Constitution, de l'utilisation qu'en faisait de Gaulle, ainsi que de la légitimité de l'élection au suffrage universel direct. « Monarchiste de cœur » qui admirait « les quarante-rois-qui-en-mille-ans-firent-la-France »⁵⁰¹, Charles de Gaulle n'avait pas pourtant le

⁴⁹⁸ Roland Hureaux, *L'actualité du gaullisme*, Paris, Editions François-Xavier de Guibert, 2007, p. 50 ;

⁴⁹⁹ Voir les résultats des référendums organisés sous mandat gaullien, sachant que le Général de Gaulle accordait une grande importance à la pratique référendaire comme moyen de confirmation du lien de confiance entre le Président et son peuple.

⁵⁰⁰ Philip Williams, *French Politicians and Elections, 1951-1969*, Cambridge, Cambridge University Press, 1970, p. 94-112 ;

⁵⁰¹ Maurice Duverger, *La monarchie républicaine ou comment les démocraties se donnent des rois*, Editions Robert Laffont, 1974, p. 22-23 ;

culte de la République⁵⁰². Il l'acceptait parce qu'elle était un fait accompli, tout comme il l'avouait à Alain Peyrefitte :

« Je n'aime pas la République pour la République. Mais comme les Français y sont attachés, j'ai toujours pensé qu'il n'y avait pas d'autre choix »⁵⁰³.

De ce fait, dans la deuxième section du chapitre, nous montrons que le gaullisme institutionnalisé à travers le régime constitutionnel imaginé par le Général de Gaulle pour la France⁵⁰⁴ s'est avéré une belle synthèse du constitutionnalisme républicain à la française, remontant jusqu'au père du constitutionnalisme français, Raymond Carré de Malberg. Conciliant à la fois le mythe du pouvoir incarné, hérité de l'Ancien Régime, et les valeurs républicaines, issues de la Révolution française, le régime républicain gaullien a contribué définitivement à la certification de son authenticité par la nation française comme partie intégrante de son identité⁵⁰⁵. Qu'il l'ait délibérément cherché ou non, Charles de Gaulle est devenu « le plus illustre des Français » et le Père d'une république dotée du plus stable régime que la France a connu dans son histoire, ce qui, jusqu'au présent, met fin à la « recherche » d'un « père » pour la nation française. Avec Charles de Gaulle comme père de la nation, le gaullisme devient naturellement « la religion »⁵⁰⁶ invoquée pour assurer l'identité et la continuité nationale.

Finalement, partant de l'idée gaullienne selon laquelle la politique intérieure se confond avec la politique étrangère, les deux formant un ensemble voué à agir dans l'intérêt national, la dernière section de notre chapitre prend en considération l'action gaullienne sur le plan international comme un des piliers fondamentaux dans la construction du gaullisme comme style et pratique de gouverner les affaires publiques conformément au « génie » de la France. Ainsi, selon Alain Peyrefitte, homme d'Etat, diplomate et membre de l'Académie française, ce furent les principes de la politique étrangère menée par le Général de Gaulle qui avaient permis à la France d'imposer la construction de l'Europe « sur les réalités de la réconciliation franco-allemande et non sur les chimères de l'intégration supranationale » ; de se positionner comme arbitre entre Est et Ouest et jouer la carte de l'indépendance par rapport aux Etats-

⁵⁰² Michel Winock, *La Droite*, Plon, 2008, p 160 ;

⁵⁰³ Charles de Gaulle à Alain Peyrefitte, cf. Michel Winock, *Idem* ;

⁵⁰⁴ Né en 1958 avec la Ve République et renforcé en 1962 avec l'élection du Président au suffrage universel direct ;

⁵⁰⁵ La Constitution de 1958 donnant naissance à la Ve République, fut approuvée par référendum du 28 septembre 1958 par une majorité écrasante des électeurs français, à savoir, 82,6% des suffrages exprimés, données disponibles [en ligne] sur

<https://www.conseil-constitutionnel.fr/referendum-sous-la-ve-republique/tableau-recapitulatif-des-referendums-de-la-ve-republique> ;

⁵⁰⁶ Gaetano Quagliariello, *La religion gaulliste*, Perrin, Paris, 2007 ;

Unis– étant la première à reconnaître la Chine populaire, celle qui avait « inlassablement » défendu « le droit d’Israël à l’existence » en même temps que « les droits nationaux du peuple palestinien », « le seul pays européen à rester présent en Afrique sans baisser les bras devant les tentatives étrangères de subversion » et, enfin, celle qui, « par-dessus deux siècles d’oubli, avait renoué avec un Québec cherchant à « préserver son identité et à retrouver ses racines »⁵⁰⁷.

⁵⁰⁷ Alain Peyrefitte, cité par Michel Winock, *Idem* ;

Section A. L’homme providentiel pour la France et les Français : L’orateur, le résistant, le sauveur

Maître de l’art oratoire, avec une rhétorique ancrée dans l’Histoire et un langage qui « venait de loin », Charles de Gaulle incarnait la figure tutélaire, le Sauveur, le pédagogue qui faisait la leçon de la France au peuple français⁵⁰⁸. Le gaullisme né de l’Appel de 18 Juin 1940 et « exilé » à Londres, a trouvé l’adhésion de toute une nation française résistante, tant sur le plan pratique – les Français qui avaient écouté son appel à la poursuite du combat ont presque instinctivement rejoint le Général de Gaulle dans la lutte contre l’occupant -, mais aussi sur le plan affectif – son entrée triomphale dans Paris « libéré » le 25 août 1944, est restée un des moments historiques les plus marquants du XXe siècle français. Acclamé par une foule impressionnante, les paroles du Général de Gaulle – « Paris, Paris outragé, Paris brisé, Paris martyrisé mais Paris libéré ! » - resteront gravées à jamais dans la mémoire collective comme symbole du gaullisme résistant, triomphant et, surtout, élément d’unité, d’identité et de continuité avec un passé historique glorieux d’une France « vouée à une destinée éminente et exceptionnelle ». Et si le Général de Gaulle s’est vu limité dans son action pendant la période, restée dans la mémoire historique – à travers le syntagme d’André Malraux - comme « la traversée du désert », sa parole agissante le positionna à la tête de l’opposition sous la IVème République.

1. Le langage et le style d’une « certaine idée de la France » : les mots et leur emprise sur le discours gaullien

Amant du verbe, éduqué dans l’esprit de la rhétorique, le Général de Gaulle a joué la carte de la parole dès son affirmation en tant que leader, en 1940, et jusqu’au moment de sa démission en 1969. Presque 30 ans de « verbe », de « parole », plus de 800 discours très attentivement rédigés par lui-même et mis en scène comme de grands spectacles. L’étude de Jean-Marie Cotteret et René Moreau⁵⁰⁹ sur la fréquence des mots dans les discours gaulliens

⁵⁰⁸ Notamment pendant la période de sa traversée du désert ;

⁵⁰⁹ Jean-Marie Cotteret, René Moreau, *Recherches sur le vocabulaire du général de Gaulle. Analyse statistique des allocutions radiodiffusées 1958-1965*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1969, 254 p, cité par Simone Bonnafous, Willems Dominique, « Etat présent des études sur le discours gaulliste », *Mots*, mars 1982, N°4, « Abus de mots dans le discours. Désabusement dans l’analyse du discours », pp. 171-180 ;

nous permet de distinguer deux types de discours : les « discours-appel » où il y a une prédominance des pronoms personnels *Je* et *Vous*, et les « discours-bilans », caractérisés par l'emploi du pronom personnel *Nous*. Afin de compléter la typologie des discours gaulliens, nous prenons en considération aussi la thèse de M. Collin-Platini⁵¹⁰ qui répartit les discours du Général de Gaulle en discours électoraux et non électoraux, selon tout une série d'indicateurs comme la présence de différents pronoms (je, vous, nous), l'emploi de la France et ses équivalents, la longueur des phrases etc. Ancrée dans le champ de la linguistique, l'étude de Pierre Hubert et Dominique Labbé nous offre pourtant les outils d'analyse du discours gaullien à savoir, les mots que Charles de Gaulle conceptualise dans ses discours. Dans leur article, ils ont recouru au calcul des liaisons entre les mots⁵¹¹ des discours gaulliens d'entre 1958 et 1969⁵¹² afin de souligner le caractère fondamentalement non-aléatoire du discours. Selon leur approche, les mots ne sont pas choisis au hasard. L'association des mots était influencée, à la fois, par le choix de l'auteur et par les règles du français qu'ils avouent, d'ailleurs, vouloir neutraliser afin de ne pas entrer dans le domaine de la lexicologie. De ce fait, l'analyse du vocabulaire du Général de Gaulle repose sur des associations positives et négatives, notamment concernant les associations des mots qui gravitent autour des pronoms personnels à la première personne du singulière et du pluriel « je/nous » et des verbes associés.

À la suite de l'analyse linguistique du vocabulaire gaullien, nous avons également appris que les substantives gravitant autour du pronom personnel à la première personne du singulière relèvent d'un univers essentiellement politique : *gouvernement, président, élection, constitution, ministre, fonction, mandat, vote*. Quant aux verbes associés à la première personne, les auteurs de l'étude les classifient en trois ensembles : verbes d'énonciation-*répondre, répéter, poser, remercier, dire, parler, s'adresser* ; verbes dénotant la connaissance ou la pensée-*croire, savoir, penser, douter, expliquer, connaître* et verbes exprimant la volonté-*vouloir, espérer, souhaiter*⁵¹³. En outre, les verbes à la première personne présentent deux particularités : la forte présence de l'auxiliaire « avoir », qui nous indique la préférence de Charles de Gaulle pour le passé composé, et l'utilisation de la négation, qui, selon la théorie

⁵¹⁰ Muriel Collin-Platini, *Une analyse linguistique des discours de de Gaulle*, Doctorat de 3e cycle, Paris V, 1976, p. 277 ;

⁵¹¹ Les liens entre les mots (force et direction) sont calculés grâce à la loi hypergéométrique qui permet de comparer le nombre de leurs co-occurrences avec leur fréquence totale dans le corpus ;

⁵¹² « des allocutions et des conférences de presse, soit 79 textes, 201.907 mots dont 12.640 différents ("formes") et 6480 vocables », cf. Pierre Hubert, Dominique Labbé, « La structure du vocabulaire du général de Gaulle », dans Bolasco Sergio, Lebart Ludovic, Salem André, *Troisième journée internationale d'analyse des données textuelles*, décembre 1995, Rome, Italie. Centro d'Informazione e stampa Universitaria, 2, pp.165-176, 1995, p. 5 ;

⁵¹³ Pierre Hubert, Dominique Labbé, « La structure du vocabulaire du général de Gaulle », *Ibidem*, p. 5-6 ;

transformationnelle⁵¹⁴, dénote une intention de construire le texte en opposition à un énoncé formulé antérieurement par d'autres. De plus, la prédilection pour la négation est interprétée aussi comme la marque d'un discours pédagogique ou d'une sensibilité aux critiques⁵¹⁵.

En ce qui concerne le pronom personnel à la première personne du pluriel, celui-ci est associé à deux champs linguistiques : d'un côté au vocabulaire économique et social – *le progrès, les moyens, l'inflation, la recherche, l'industrie, la finance, les échanges, la concurrence* -, où « nous » prend le sens « des Français » à savoir, « nous, les Français ». De l'autre côté, le pronom « nous » est associé au vocabulaire de la politique étrangère ou du domaine international – *la défense du territoire, la coopération, les grandes puissances, le militaire, l'Allemagne, l'Asie, l'Amérique, l'univers* -, traduit comme « nous, la France »⁵¹⁶.

François Richaudeau, dans son étude portant sur les relations entre l'action et ses langages⁵¹⁷, avait déjà invoqué l'univers du vocabulaire gaullien, la fréquence des mots utilisés, ainsi que les associations de mots, afin de répondre à la question sur l'existence d'un langage spécifique de l'action, avec ses techniques capables de faire surgir l'idée d'une nouvelle rhétorique, plus adaptée au monde actuel. De ce fait, l'auteur analyse six des discours gaulliens⁵¹⁸ - qu'il classe en « discours-échec » et « discours-victoire » -, prenant en compte différents aspects, dont la longueur, la situation de force, la maîtrise du langage d'action et enfin, la conviction de l'homme d'action, cette dernière constituant l'élément indispensable au langage d'action : l'orateur doit, avant tout, croire dans son discours et dans son succès. Néanmoins, F. Richaudeau attire l'attention sur le fait qu'en pratique, il y a plusieurs facteurs à prendre en compte quand il s'agit du succès de ce langage d'action, notamment dans le domaine de la politique. En outre, l'auteur s'appuie sur l'étude collective de J.-M. Cotteret et R. Moreau à savoir, l'analyse sur ordinateur de 46 allocutions radiotélévisées prononcées par le Général de Gaulle du 13 juin 1958 au 31 décembre 1965. Cataloguant les mots utilisés par le Général en couples linguistiques antithétiques « positif-négatif », l'étude conclut que le choix des mots de l'homme d'action est basé sur une prédilection pour les mots à charge affective, positive par rapport aux mots négatifs, préférence rapportée aux instincts les plus

⁵¹⁴ Noam Chomsky, « Une conception transformationnelle de la syntaxe », *Langages*, 1^e année, n°4, 1966. La grammaire générative. pp. 39-80 ;

⁵¹⁵ Pierre Hubert, Dominique Labbé, « La structure du vocabulaire du général de Gaulle », *Ibidem*, p. 6 ;

⁵¹⁶ *Idem* ;

⁵¹⁷ François Richaudeau, « De Gaulle : la parole et l'action », *Communication et langages*, n°12, 1971, pp. 5-20 ;

⁵¹⁸ Il s'agit de : l'Appel du 18 Juin, du discours du 13 juin 1958, du 26 septembre 1958, du 24 mai 1968, du 30 mai 1968 et du 25 avril 1969 ;

primitifs, tels que l'instinct de puissance, l'instinct de survie, l'instinct de territoire et les instincts de justice et de bonheur⁵¹⁹.

a) La parole gaullienne : un style original qui trouve ses racines dans l'Histoire de France, de Danton à Clémenceau

Si les études mentionnées restent ancrées dans le champ de la linguistique, Adrien Le Bihan propose une approche différente sur les discours gaulliens. Même s'il insiste surtout sur les discours de guerre, il réussit à nous fournir une image générale de son style. Selon l'auteur, Charles de Gaulle a un style tout à fait original, qui se distingue de celui de Napoléon, Jeanne d'Arc ou Saint Bernard, mais qui ressemble à celui de Danton et de Clémenceau :

« Sa plus grande audace consista à s'en tenir au style qu'il s'était choisi, qu'il avait endossé avec son uniforme. Il se confondit avec ce style, rendit son personnage tout entier solidaire de ce style »⁵²⁰.

Les ressemblances entre les discours de Charles de Gaulle et ceux de Danton s'organisent autour de la vision de la nation et du peuple français. Le Général de Gaulle reprit souvent en épigraphe de ses livres, la parole de Danton : « Les nations qui veulent être vraiment grandes doivent être...élevées à l'école de l'infortune »⁵²¹. Néanmoins, il y a aussi des différences entre les deux : Charles de Gaulle écrivait avec soin ses discours, qu'il apprit par cœur, tandis que Danton improvisait les siens ; ou le fait que le Général de Gaulle s'adressait aux Français et Danton aux citoyens. « Choissant » un style inspiré d'un Danton, représentant une des grandes figures de l'historiographie de la Révolution française, avec un extraordinaire talent oratoire et qui avait incarné « la Patrie en danger »⁵²² dans les heures tragiques de l'invasion d'août 1792, Charles de Gaulle alimentait ainsi la « vieille » tradition française qui exigeait « l'incarnation » de la patrie par une personnalité capable d'assumer le rôle du Sauveur à chaque fois que la situation l'imposait.

En ce qui concerne le rapprochement de Charles de Gaulle et Georges Clémenceau, l'auteur invoque, entre autres, le discours soutenu en 1941 à la radio de Londres, où le Général s'adressa directement à Clémenceau en lui prêtant serment :

⁵¹⁹ François Richaudeau, « De Gaulle : la parole et l'action », *Ibidem*, p. 20 ;

⁵²⁰ Adrien Le Bihan, *De Gaulle écrivain*, Pluriel, 2010, p. 130 ;

⁵²¹ Adrien Le Bihan, *Ibidem*, p. 113 ;

⁵²² Michel Biard, Hervé Leuwers (ed.), *Danton : le mythe et l'histoire*, Colin Armand, Paris, 2016 ;

« Père-la-Victoire... La France vivra et, au nom des Français, je vous jure qu'elle vivra victorieuse. Quand la victoire sera gagnée et que justice sera faite, les Français viendront vous le dire »⁵²³.

Si en 1917, l'année « trouble » de la Grande Guerre, Georges Clémenceau est apparu comme l'ultime chance de la France, en 1940 et, plus tard, en 1958, l'histoire s'est répétée avec un Charles de Gaulle en position du nouveau « Sauveur » de la nation et « père » de la République. « L'appel au père » comme composante importante de la culture politique française fut très bien compris par le Général de Gaulle, grand connaisseur de l'Histoire de la France et des mœurs des Français, à point de se demander si l'une des préoccupations majeures du Père de la Ve République ne fut pas, finalement, celle d'épargner au pays, dans l'avenir, la quête d'un père protecteur⁵²⁴.

b) Les métaphores et les concepts gaulliens : une « certaine idée » de l'Etat, du pouvoir incarné et de la grandeur nationale

A la frontière entre langage et style, Dominique Labbé reprend l'analyse du discours gaullien dans son article intitulé *Les métaphores du général de Gaulle*. Partant de l'hypothèse selon laquelle, loin d'être simplement des procédés rhétoriques superficiels qui ornent le discours, les métaphores du Général de Gaulle représentent de « bons révélateurs de l'univers intellectuel gaullien »⁵²⁵, l'auteur y saisit la vision gaullienne sur l'action et l'autorité politique, encadrée dans deux registres d'analyse : l'opposition du haut et du bas et la mer et la navigation⁵²⁶. Selon D. Labbé, la plupart de métaphores gaulliennes s'inscrit dans la dichotomie « haut-bas », privilégiant le « haut » à savoir, la position debout, révélatrice de pouvoir. L'auteur explique cette occurrence en liaison avec la métaphore de la patrie en tant que femme et mère, récurrente chez Charles de Gaulle. Cette métaphore est illustrée dès la première page de ses *Mémoire de guerre* et citée à chaque fois qu'on fait référence à la conception gaullienne de la France. Il s'agit du concept le plus employé dans le discours gaullien : la France, « telle la princesse des contes ou la madone aux fresques des murs... doit se tenir droit et viser *haut* ». En outre, la même image de la France est reprise à la fin de ses *Mémoires de guerre* :

« Penché sur le gouffre où la patrie a roulé, je suis son fils, qui l'appelle, lui tient la lumière, lui montre la voie du salut /.../ Maintenant, j'entends la France me

⁵²³ Adrien Le Bihan, *De Gaulle écrivain*, Pluriel, 2010., p. 115 ;

⁵²⁴ Jean-Pierre Guichard, *L'appel au père : de Clémenceau à de Gaulle*, Lettre du Monde, 1992 ;

⁵²⁵ Dominique Labbé, « Les métaphores du général de Gaulle », *Mots*, n°43, juin 1995. Acte d'autorité, discours autoritaires. pp. 51-61, p. 51 ;

⁵²⁶ Dominique Labbé, *Idem* ;

répondre. Au fond de l'abîme, elle se relève, elle marche, elle gravit la pente. Ah !
mère, tels que nous sommes, nous voici pour vous servir »⁵²⁷.

Cette image gaullienne romantique de la France est comprise par D. Labbé à la lumière d'une métaphore qui n'est pas propre au Général de Gaulle mais qui remonte aux temps plus anciens à savoir, la *métaphore du sommet de l'Etat* qui vient de l'assimilation de l'Etat à la personne du roi⁵²⁸. L'apport gaullien réside donc dans l'image de l'élévation, qui place sa propre personne au sommet de l'Etat. Dans ce sens-là, l'auteur commente trois prises de parole qu'il considère emblématiques : il s'agit d'abord du discours présentant le projet de réforme de la Constitution, qui survint dans le contexte de l'attentat subi par le président de Gaulle en 1962 : « une République solide, ce qui implique qu'elle le soit au sommet »⁵²⁹. Ensuite, Charles de Gaulle reprit l'idée du sommet de l'Etat juste avant le référendum : « La réforme vise à instaurer la continuité, la fermeté, l'efficacité au sommet de l'Etat »⁵³⁰ et un mois plus tard, au moment de la victoire référendaire, ayant validé l'élection du président de la République au suffrage universel qui, selon le président de Gaulle, assurait désormais la présence « au sommet de l'Etat d'une tête qui puisse en être une »⁵³¹. Usée dans le temps, mais revigorée par le Général de Gaulle, la métaphore du sommet de l'Etat, traduite dans la personnification du pouvoir, s'inscrit, ainsi, - avec « l'appel au père » - dans la culture politique française, conférant à la nation française ce sentiment d'unité et de continuité historique.

A la métaphore du sommet de l'Etat s'ajoute celle *des profondeurs*, tout comme Charles de Gaulle l'écrit dans ses *Mémoires d'espoir* :

« Dans les profondeurs nationales, l'impression produite est que : "c'est du sérieux !", que "De Gaulle est bien toujours pareil !", que "Ah ! tout de même ! la France, c'est quelque chose !". L'effet voulu est atteint, puisque le peuple a levé la

⁵²⁷ Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre*, tome 1, Paris, Presses-Pocket, 1980, p. 223.

⁵²⁸ Dominique Labbe, « Les métaphores du général de Gaulle », *Ibidem*, p. 53 ;

⁵²⁹ Charles de Gaulle, *Allocution du 4 octobre 1962 (élection du président de la République au suffrage universel)*, disponible sur <http://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaulle00081/allocution-du-4-octobre-1962-election-du-president-de-la-republique-au-suffrage-universel.html>, consulté le 15 décembre 2017 ;

⁵³⁰ Charles de Gaulle, *Allocution du 26 octobre 1962*, disponible sur <http://fresques.ina.fr/de-gaulle/liste/recherche/26%20octobre%201962/s#sort/-pertinence-direction/DESC/page/1/size/10>, consulté le 15 décembre 2017 ;

⁵³¹ Charles de Gaulle, *Allocution du 7 novembre 1962*, disponible sur <http://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaulle00083/allocution-du-7-novembre-1961.html>, consulté le 15 décembre 2017 ;

tête et regardé vers les sommet »⁵³².

Ces deux métaphores témoignent, d'ailleurs, aussi de la conception gaullienne du chef de l'Etat, expliquée d'ailleurs au moment de la conférence de presse du 31 janvier 1964 :

« Il doit être évidemment entendu que l'autorité indivisible de l'Etat est confiée tout entière au Président par le peuple qui l'a élu, qu'il n'en existe aucune autre, ni ministérielle, ni civile, ni militaire, ni judiciaire, qui ne soit conférée et maintenue par lui, enfin qu'il lui appartient d'ajuster le domaine suprême qui lui est propre avec ceux dont il attribue la gestion à d'autres »⁵³³.

Le deuxième registre d'analyse identifié est *la mer et la navigation*. À la suite de l'analyse de diverses prises de parole du Général de Gaulle, la conclusion se forge autour de deux idées : d'un côté, il y a la naturalisation des êtres vivants et des sociétés - Charles de Gaulle prêtant aux hommes et aux peuples des caractéristiques spécifiques aux éléments naturels - et, de l'autre côté, il s'agit de l'anthropologisation de la société, de la nation, qui suppose l'attribution des traits humains à des entités abstraites ou à des choses⁵³⁴. Le passage des *Mémoires de guerre* décrivant la libération de Paris en est un exemple éloquent :

« Passant entre deux haies de drapeaux claquant au vent et de gens criant : "Vive de Gaulle !" je me sentais entraîné par une espèce de fleuve de joie [...] Que de gens, sur la route, guettent mon passage ! Que de drapeaux flottent du haut en bas des maisons ! [...] A la porte d'Orléans, près de laquelle on tiraille encore, c'est une exultante marée [...] Devant moi, les Champs-Élysées ! Ah ! c'est la mer ! Une foule immense est massée de part et d'autre de la chaussée [...] Je vais donc, ému et tranquille, au milieu de l'exultation indicible de la foule, sous la tempête des voix qui font retentir mon nom, tâchant, à mesure, de poser mes regards sur chaque flot de cette marée afin que la vue de tous ait pu entrer dans mes yeux, élevant et abaissant les bras pour répondre aux acclamations. Dans cette communauté, qui n'est qu'une seule pensée, un seul élan, un seul cri, les différences s'effacent, les individus disparaissent /.../ Et moi, au centre de ce déchainement, je me sens remplir une fonction qui dépasse de très haut ma personne, servir d'instrument au destin /.../ Tout en marchant en tête du cortège, je sens qu'en ce moment même, des ambitions me font escorte en même temps que des dévouements. Sous les flots de la confiance du peuple, les récifs de la politique ne laissent pas d'affleurer »⁵³⁵.

De plus, cette description métaphorique témoigne, elle aussi, de la conception

⁵³² Charles de Gaulle, *Mémoires d'espoir*, Paris, Le Livre de poche, 1980, p. 309 ;

⁵³³ Charles de Gaulle, *Conférence de presse du 31 janvier 1964*, disponible sur <http://fresques.ina.fr/de-gaulle/liste/recherche/31%20janvier%201964/s#sort/-pertinence-/direction/DESC/page/1/size/10>, consulté le 15 décembre 2017 ;

⁵³⁴ Dominique Labbé, « Les métaphores du général de Gaulle », *Ibidem*, p. 56 ;

⁵³⁵ Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre*, tome 2, p. 353-357, 364-366 ;

gaullienne du chef d'Etat et en même temps, de l'image de soi en tant que « tête du cortège » ou commandant du navire à savoir, cette nation qui l'acclamait. Loin d'être expliquées à la lumière d'une possible « expérience maritime », ces métaphores résultent de la conception de l'Etat, de l'autorité et, finalement, de l'action proprement française.

D'ailleurs, force est de souligner ici que la vision gaullienne de l'Etat remonte au célèbre discours soutenu par le Général à Bayeux, en 1946, discours qui allait inspirer la Constitution de 1958 instaurant la Ve République. Dirigée toujours par un gouvernement provisoire après que le premier projet de constitution a été rejeté par le référendum du 5 mai 1946, la France avait besoin de nouvelles institutions afin de construire un Etat « légitime » :

« En même temps, c'est ici que, sur le sol des ancêtres, réapparut l'Etat, l'Etat légitime...Partout, où paraissait notre Croix de Lorraine, s'écroulait l'échafaudage d'une autorité fictive bien qu'elle fut en apparence constitutionnellement fondée, tant qu'il est vrai que les pouvoirs publics ne valent que s'ils reposent sur l'intérêt supérieur du pays et sur l'adhésion générale des citoyens. En matière d'institutions, bâtir sur autre chose, ce serait bâtir sur du sable, ce serait risquer que l'édifice s'écroule. Une fois de plus, à l'occasion d'une de ces crises auxquelles, par la nature des choses, notre pays se trouve si souvent exposé. Voilà pourquoi, une fois assuré le salut de l'Etat dans la victoire remportée et dans l'unité nationale maintenue, aucune tâche n'était plus urgente et plus essentielle que de bâtir les institutions nouvelles de la France »⁵³⁶.

Le thème de l'Etat se construit dans la pensée gaullienne autour de trois « idées -force » : l'Etat doit être légitime, démocratique et il doit incarner un pouvoir légitime institutionnalisé à savoir, organisé et respecté⁵³⁷. L'Etat est légitime à condition qu'il repose « sur l'intérêt supérieur du pays et sur l'adhésion générale des citoyens ». A travers cette plaidoirie pour la légitimité de l'Etat, en rappelant les apports de « notre Croix de Lorraine », Charles de Gaulle suggérait que la légitimité de l'Etat devait trouver ses racines dans la Résistance, qui a débouché sur « le salut de l'Etat dans la victoire remportée et dans l'unité nationale maintenue ». Cette idée de la légitimité de l'Etat fondée sur la légitimité historique de la Résistance et, implicitement, de son action en tant que « chef » du GPRF, est renforcée par la décision du Général de Gaulle de se retirer du gouvernement, en vertu du fait qu'il ne voulait pas se jeter dans des luttes politiques :

⁵³⁶ Charles de Gaulle, *Discours de Bayeux*, disponible sur https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/media/undefined/undefined/Fran_0145_0008_L ;

⁵³⁷ Véronique Alibert-Fabre, « La pensée constitutionnelle du général de Gaulle à « l'épreuve des circonstances », *Revue française de science politique*, 40^e année, n°5, 1990. pp. 699-713, p. 699 ;

« nous sommes retirés de la scène pour ne pas jeter dans les luttes politiques ce que, en vertu des événements, nous pouvons symboliser, qui appartient à la nation tout entière »⁵³⁸.

Prétendant explicitement que les gens issus de la Résistance appartenaient à la nation tout entière précisément en vertu de leurs intérêts, qui, en antithèse avec les intérêts partisans, se confondaient avec l'intérêt général de la nation. Ainsi, l'Etat, en tant qu'expression des revendications de la nation, devait prendre à sa charge toutes les affaires liées à son unité, son indépendance, sa capacité, son rayonnement. Enfin, l'idée de la mission historique de l'Etat, « celui qui transcende les clivages, exprime la nation, incarne et sert intérêt général, assure tout à la fois, l'unité, l'indépendance et la grandeur du pays »⁵³⁹ constitue sans nul doute l'aspect le plus connu de la conception gaullienne de l'Etat : « Rôle immense et singulier », « tâche croissante diverse et compliquée est désormais celle de Etat ».

La conception gaullienne de l'Etat est décrite aussi dans ses *Mémoires de guerre*, où le Général de Gaulle avoua son quasi-identification à l'Etat, grâce à la légitimité que lui ont donnée la Résistance et, ensuite, le moment de la Libération :

« La nation... elle s'attachait aujourd'hui à de Gaulle pour échapper à la subversion comme elle l'avait fait hier pour échapper à l'ennemi »⁵⁴⁰.

Plus loin dans ses *Mémoires*, Charles de Gaulle se rapporta à l'Etat français, qu'il a bâti sur les institutions de la Ve République, en termes de « monarchie », avouant sa conception du chef de l'Etat comme « tête » de la nation, légitimé par le consentement général de la nation :

« En apparence, il me serait loisible de prolonger l'espèce de monarchie que j'ai naguère assumée et qu'a ensuite confirmé le consentement général »⁵⁴¹.

L'idée de la personnalisation de l'Etat fut réaffirmée par le Général de Gaulle :

« Suivant moi, il est nécessaire que l'Etat ait une tête, c'est-à-dire un chef, en qui la nation puisse voir, au-dessus des fluctuations, l'homme en charge de l'essentiel et le garant de ses destinées »⁵⁴².

En 1958, dans le contexte du projet de la nouvelle constitution, Charles de Gaulle parlait d'un chef de l'Etat qui devrait exister au-dessus des luttes politiques quotidiennes :

« Qu'il existe au-dessus des querelles politiques, qu'il existe un arbitre national élu par les citoyens qui ont un mandat public, qui soit chargé d'assurer le fonctionnement régulier des institutions, ayant le droit de recourir au jugement du peuple souverain,

⁵³⁸ Charles de Gaulle, *Discours de Bayeux*, *Idem* ;

⁵³⁹ Véronique Alibert-Fabre, « La pensée constitutionnelle du général de Gaulle à « l'épreuve des circonstances », *Ibidem*, p. 703 ;

⁵⁴⁰ Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre*, t3, Plon, p. 30 ;

⁵⁴¹ Charles de Gaulle, *Ibidem*, p. 284 ;

⁵⁴² *Ibidem*, p. 280 ;

répondant, en cas d'extrême péril, de l'indépendance, de l'honneur, de l'intégrité de la France et du salut de la République »⁵⁴³.

L'ensemble de l'action du Général de Gaulle s'inscrit ainsi dans cette perspective du pouvoir du chef de l'Etat, dont l'autorité et le prestige sont directement liés à l'ensemble des valeurs essentielles qui assurent la cohésion de la nation. En les assumant, le chef de l'Etat renforce la légitimité d'un pouvoir fondé selon les circonstances pour créer, rétablir ou restaurer l'Etat⁵⁴⁴.

Etroitement liée à la conception de l'Etat et de la nation comme produit de l'Etat, la notion de démocratie se confond chez le Général de Gaulle avec la souveraineté nationale :

« La démocratie se confond exactement pour moi avec la souveraineté nationale La démocratie est le gouvernement du peuple par le peuple et la souveraineté nationale est le peuple exerçant sa souveraineté sans entrave »⁵⁴⁵.

Des déclarations gaulliennes concernant le gouvernement de la République, nous retenons les trois éléments principaux constituant, selon l'imaginaire gaulliste, un régime démocratique : la séparation des pouvoirs, l'autorité du chef de l'Etat, qui en soit un, et le recours au peuple par la voie du référendum. Ces trois éléments devaient cependant demeurer complémentaires au principe de souveraineté. Cette conception de la démocratie s'éloigne de la conception classique du parlementarisme français sur deux points : le pouvoir exécutif et le référendum⁵⁴⁶. Néanmoins, au-dessus de la « légitimité démocratique », il existe chez Charles de Gaulle une « légitimité d'État » : avant d'être démocratique à savoir, représentatif, l'État devait être, d'abord lui-même et jouer son rôle national de repère, d'identification et de mobilisation dans l'Histoire⁵⁴⁷.

En ce qui concerne la notion gaullienne de l'intérêt général, celle-ci se définit dans le cadre de la nation. Pour de Gaulle, l'intérêt général est l'intérêt général national, précisément parce que la nation représente la plus grande communauté humaine intégrée possible. Par conséquent, Charles de Gaulle comprend l'intérêt général à travers une prise en considération de l'homme total, est-à-dire de la personne humaine dans ses deux dimensions individuelle et

⁵⁴³ Extrait du discours prononcé par le général de Gaulle le 4 septembre 1958, place de la République à Paris, INA.

⁵⁴⁴ Véronique Alibert-Fabre, « La pensée constitutionnelle du général de Gaulle à « l'épreuve des circonstances », *Ibidem*, p. 700 ;

⁵⁴⁵ Charles de Gaulle, *Conférence de presse tenue à Londres le 27 mai 1942* ;

⁵⁴⁶ Véronique Alibert-Fabre, *Ibidem*, p. 702 ;

⁵⁴⁷ Jean-Louis Bauer, « La nation et l'État », dans *Approches de la philosophie politique du général De Gaulle*, Paris, Cujas, 1983 ;

sociale⁵⁴⁸. De ce fait, l'intérêt général n'est pas la somme des intérêts particuliers, il dépasse les prétentions de certaines catégories ou groupes sociaux :

« L'intérêt général passe au-dessus des routines et des prétentions de catégories » ...
« ce qui est évidemment conforme à l'intérêt général mais qui trouble maints intérêts particuliers »⁵⁴⁹.

Enfin, tout concept que Charles de Gaulle instrumentalise dans ses discours doit être lu à la lumière de sa certaine idée de la France, indissociablement liée au concept ultime de grandeur :

« Toute ma vie, je me suis fait une certaine idée de la France. Le sentiment me l'inspire aussi bien que la raison. Ce qu'il y a, en moi, d'affectif imagine naturellement la France, telle la princesse des contes ou la madone aux fresques des murs, comme vouée à une destinée éminente et exceptionnelle. J'ai, d'instinct, l'impression que la Providence l'a créée pour des succès achevés ou des malheurs exemplaires. S'il advient que la médiocrité marque, pourtant, ses faits et gestes, j'en éprouve la sensation d'une absurde anomalie, imputable aux fautes des Français, non au génie de la patrie. Mais aussi, le côté positif de mon esprit me convainc que la France n'est réellement elle-même qu'au premier rang ; que, seules, de vastes entreprises sont susceptibles de compenser les ferments de dispersion que son peuple porte en lui-même ; que notre pays, tel qu'il est, parmi les autres, tels qu'ils sont, doit, sous peine de danger mortel, viser haut et se tenir droit. Bref, à mon sens, la France ne peut être la France sans la grandeur »⁵⁵⁰.

Pourtant, ce type de réflexion n'est pas sans précédent. François Guizot, historien, homme d'Etat français et membre de l'Académie française, écrivait dans la préface de son ouvrage charnière, pour sa 6^e édition parue en 1855, *Histoire de la civilisation en France depuis la chute de l'Empire romain*, qu'il éprouva dans ses leçons,

« le sévère et profond plaisir d'assister au développement laborieux, mais puissant, de ma patrie, et de la voir grandir et briller à travers les obstacles, les efforts et les douleurs. Il en coûte cher pour devenir la France... Nation pleine de force intelligente et vitale, qui s'emporte, s'égaré, le reconnaît, change brusquement de route, ou bien s'arrête immobile, lasse en apparence et dégoûtée de chercher en vain, mais qui ne se résigne point à l'impuissance et se distrait de ses revers politiques par d'autres travaux et d'autres gloires, en attendant qu'elle reprenne sa course vers son grand but »⁵⁵¹.

Plus tard et dans un ouvrage encore plus célèbre, Ernest Renan écrit en 1871, dans *La Réforme intellectuelle et morale*, que le pays venait de subir un désastre à la mesure de son destin :

« Il y a une justice pour elle ; il ne lui est pas loisible de s'abandonner, de négliger sa vocation ; il est évident que la Providence l'aime car elle la châtie. Un pays qui a joué un rôle de premier

⁵⁴⁸ Véronique Alibert-Fabre, *Ibidem*, p. 703 ;

⁵⁴⁹ Charles de Gaulle, *Mémoires d'Espoir, Tome 1*, Plon, 1970 ;

⁵⁵⁰ Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre. L'appel 1940-1942*, Librairie Plon, Paris, 1958, p.1 ;

⁵⁵¹ François Guizot, *Histoire de la civilisation en France depuis la chute de l'Empire romain*, préface à l'édition de 1855, que nous citons d'après C. Jullian, *Extraits des historiens français du XIXe siècle*, Paris, Hachette, 1922, p. 151-153, disponible sur Gallica <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k112127m/f282.item.zoom> ;

ordre n'a pas le droit de se réduire au matérialisme bourgeois qui ne demande qu'à jouir tranquillement de ses richesses acquises. N'est pas médiocre qui veut »⁵⁵².

Quasiment lui-même un historien⁵⁵³, Charles de Gaulle connaissait bien ces textes. Ce qui le différencie de ces deux grands historiens de siècle XIX, c'est le caractère dual qu'il attribuait à la France⁵⁵⁴. Pour lui, la France se compose d'un Etat et d'un peuple. Mais le peuple « porte en lui-même » des dispersions, étant le seul responsable « s'il advient que la médiocrité marque » le destin de la France à un moment donné de l'Histoire. Face aux « fautes des Français », c'est le « génie de la patrie » imaginé par le Général de Gaulle sous la forme d'un Etat fort⁵⁵⁵, capable de « vastes entreprises », qui donne à la France sa grandeur. Somme toute, chez de Gaulle, la grandeur est une composante clé du pays, à tel point que la France « ne peut être la France sans la grandeur ».

c) La parole agissante : un discours qui « annonce des décisions »

De 1940 à 1969, Charles de Gaulle prononça environ huit cents discours⁵⁵⁶. Le Général témoigna pourtant du lourd travail qu'il éprouvait au moment de l'écriture de ses discours : « Aux Oliviers, le soir, je m'efforce d'être seul pour travailler aux discours qui me sont une sujétion constante »⁵⁵⁷ ou « Vous ne pouvez savoir quel calvaire sont pour moi ces discours »⁵⁵⁸. D'autre part, le Général de Gaulle l'a également avoué dans de ses *Mémoires* :

« Mes allocutions à la nation étant prononcées « ex cathedra » et destinées à toutes sortes d'analyses et d'exégèses, je les écris avec soin, quitte à fournir ensuite le grand effort nécessaire pour ne dire devant les caméras que ce que j'ai d'avance préparé... Cependant, mes allocutions sont nécessairement trop sommaires pour que j'y traite des grandes questions avec assez de précision. Pour le faire, j'utilise la conférence de presse, d'ailleurs télévisée et radiodiffusée et dont la plupart des journaux reproduisent le texte intégral. [...] Un millier de participants sont assis dans la « salle des fêtes » pour assister à cette espèce de cérémonie rituelle à laquelle les souvenirs du passé et les curiosités du présent donnent une dimension mondiale. [...] Il en résulte qu'une atmosphère d'attention soutenue enveloppe la conférence et souligne le caractère qu'elle a d'être, à chaque fois, un événement. D'ailleurs, j'ai soin qu'elle annonce des décisions, en même temps qu'elle prend le tour d'un examen des problèmes. Les sujets sont, naturellement, imposés par les circonstances. Ce que je compte dire de chacun a été, quant à l'essentiel, bien préparé.

⁵⁵² Ernest Renan, *La Réforme intellectuelle et morale*, Paris, Calmann-Lévy, 1871, p. 2, disponible sur Gallica <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b86267612/f14.image> ;

⁵⁵³ Maurice Agulhon, « De Gaulle et l'histoire de France », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°53, janvier-mars 1997, pp. 3-12, p. 4 ;

⁵⁵⁴ Maurice Agulhon, « De Gaulle et l'histoire de France », *Ibidem*, p. 8 ;

⁵⁵⁵ « C'est l'État qui a fait la France, on peut dire malgré - bien qu'avec - les Français, en leur donnant des ambitions et une fierté commune. L'absence d'État défait la France », Charles de Gaulle, *Lettres, notes et carnets 1951-1958*, op. cit., p. 280, lettre du 17 juillet 1956, à Maurice André-Gillois ;

⁵⁵⁶ Adrien Le Bihan, *De Gaulle écrivain*, Pluriel, 2010., p. 127 ;

⁵⁵⁷ Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre*, en Adrien Le Bihan, *Ibidem*, p. 127 ;

⁵⁵⁸ Témoignage de Charles de Gaulle à Claude Mauriac en 1948, selon Adrien Le Bihan, *op.cit.*, p. 127 ;

D'autre part, mon chargé de mission pour la presse s'est assuré avant la réunion que des questions me seront posées à leur propos. J'y réponds donc à mesure, de telle sorte que le tout soit l'affirmation d'une politique »⁵⁵⁹.

Sa propre description de tout le processus de la mise en scène d'un discours nous aide à interpréter son style, en nous fournissant une information essentielle pour définir le discours gaullien : au-delà de la forme qu'il prenait ou des sujets discutés, « imposés par les circonstances », Charles de Gaulle cherchait soigneusement que le discours « annonce des décisions ». Dans ce sens-là, Adrien Le Bihan rappelle dans son livre le renvoi répété du Général de Gaulle à l'affirmation de Faust. Chez de Gaulle, *l'Action* et le *Verbe* ne faisaient qu'un : « Sa parole, parole écrite puisqu'il compose ses discours, est aussi une action, toujours portée, comme l'action, en avant d'elle-même »⁵⁶⁰.

Charles de Gaulle fut l'homme de l'action par excellence. En empruntant l'épigraphe du *Faust* de Goethe, « Au commencement était le verbe : non, au commencement était l'action »⁵⁶¹, le verbe devient, avec de Gaulle, l'action. Ce couple « verbe-action » définit, selon Roland Hureaux, un style à part⁵⁶². A la différence d'Adrien le Bihan, qui analyse le style gaullien du point de vue du « verbe », Roland Hureaux voit la question du style à deux niveaux qui convergent :

« si le style est pour le chef le moyen d'une action efficace, le chef exprime en lui la volonté de la nation et, en profondeur, ce qui caractérise profondément une nation, et lui donne sa légitimité c'est d'abord, on l'a vu, aussi son style. En ce sens, le grand homme d'Etat est, comme l'artiste, inséparablement l'inventeur d'un style et l'expression de celui d'un peuple »⁵⁶³.

Ce style que R. Hureaux identifie en se référant au Général de Gaulle représente, en essence, la définition même du gaullisme. Le gaullisme peut être ainsi défini comme le moyen de l'action efficace du chef d'Etat qui est, en même temps, l'expression de la volonté du peuple. En le définissant comme « l'expression du style du peuple » français, l'auteur offre au gaullisme une valeur patrimoniale : le gaullisme est le style de la nation française, ce « style » qui confère au peuple le sentiment d'identité et de continuité dont il a besoin afin d'exister en tant que nation.

⁵⁵⁹ Charles De Gaulle, *Mémoire d'espoir, Le Renouveau, Tome 1*, Paris, Plon, 1970, pp. 301 à 306 ;

⁵⁶⁰ Adrien Le Bihan, *op.cit.*, p. 111 ;

⁵⁶¹ Epigraphe placée en tête du Fil de l'épée ;

⁵⁶² Roland Hureaux, *L'actualité du gaullisme, op.cit.*, p. 133 ;

⁵⁶³ *Idem* ;

D'ailleurs, le témoignage gaullien sur le processus d'écriture du discours et de la mise en œuvre de la conférence de presse a des conséquences sur l'analyse du discours parce que nous ne pouvons pas lui associer la moindre nuance de spontanéité. Nous revenons à Adrien Le Bihan, qui comprend la rigueur de la parole gaullienne en termes de « pédagogie » :

« Ses discours, scrupuleusement répertoriés, (...) ne peuvent pas trop jouer de la spontanéité. Ils ne peuvent se payer le luxe d'être purs. Ils sacrifient à la pédagogie »⁵⁶⁴.

d) Une rhétorique gaullienne destinée à réveiller la nation

Assumant la rhétorique comme pratique utilisée par le Général de Gaulle⁵⁶⁵, il est nécessaire de la définir. Quintilien fut parmi les premiers à définir la rhétorique comme la science de bien parler⁵⁶⁶. D'autres auteurs insistent, en revanche, sur sa dimension persuasive. Pour Paul Ricoeur, la rhétorique reste l'art d'argumenter en vue de persuader un auditoire qu'une opinion est préférable à sa rivale⁵⁶⁷. Gilles Declercq comprend lui aussi la rhétorique comme l'art de persuader par le discours⁵⁶⁸. De plus, outre le caractère persuasif, la question de l'auditoire représente aussi un critère définitoire de la rhétorique :

« Ce que nous conservons de la rhétorique traditionnelle, c'est l'idée même d'auditoire, qui est immédiatement évoquée, dès que l'on pense à un discours. Tout discours s'adresse à un auditoire et on oublie trop souvent qu'il en est de même de tout écrit »⁵⁶⁹.

En outre, nous ne pouvons pas ignorer l'approche classique d'Aristote sur les trois dimensions interdépendantes de la rhétorique : le *logos* (argumentation proprement dite), l'*ethos* (l'image de soi dans le discours) et le *pathos* (les sentiments que l'on transmet à l'auditoire). De même, Cicero, le grand orateur romain, dans son ouvrage *De oratore*, établit les cinq étapes fondamentales pour un bon orateur : l'*inventio* - recherche des arguments, des idées ; la *dispositio* - l'organisation cohérente du texte, présentée en cinq parties (exorde, proposition, narration, argumentation et péroraison) ; l'*elocutio* - la mise en mots des idées à l'aide des figures de style, du vocabulaire, de la grammaire ; l'*actio* - la prononciation du discours, le

⁵⁶⁴ *Ibidem*, p. 131 ;

⁵⁶⁵ On assume l'idée selon laquelle Charles de Gaulle fit usage régulier de la rhétorique dans ses interventions publiques aussi grâce à sa formation jésuite, école qui n'avait pas abandonné cette pratique ;

⁵⁶⁶ Marci Fabii Quintiliani, *De institutione oratoria*, Italie, 1473, disponible [en ligne] sur https://webliboteca.uv.es/cgi/view.pl?source=uv_ms_0692 ;

⁵⁶⁷ Paul Ricoeur, *Du texte à l'action*, Vol. 2, Seuil, Paris, 1986, p. 155 ;

⁵⁶⁸ Gilles Declercq, *L'art d'argumenter*, Ed. Universitaires, Paris, 1993, p. 7 ;

⁵⁶⁹ C. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca, *Le traité de l'argumentation*, éd. Universitaires, Bruxelles, 1958, p. 8 ;

langage corporel, la gestuelle et la *memoria* - se souvenir de ce qu'on veut dire.

A travers ses discours, Charles de Gaulle fit preuve de l'appropriation de l'art rhétorique, tout en comprenant l'importance de son instrumentalisation dans une période où la radio et l'apparition de la télévision intervenaient activement dans le politique. Ce fut en 1940 que le Général en fit usage pour la première fois dans son Appel à la Résistance, resté dans la mémoire historique aussi grâce à sa dimension dramatique. De Gaulle lui-même en témoignait dans ses *Mémoires* :

« La première chose à faire était de hisser les couleurs. La radio s'offrait pour cela. Dès l'après-midi du 17 juin, j'exposai mes intentions à M. Winston Churchill. Naufragé de la désolation sur les rivages de l'Angleterre qu'aurais-je pu faire sans son concours ? Il me le donna tout de suite et mit, pour commencer, la B.B.C. à ma disposition. Nous convînmes que je l'utiliserais lorsque le gouvernement Pétain aurait demandé l'armistice. Or, dans la soirée même, on apprit qu'il l'avait fait. Le lendemain, à 18 heures, je lus au micro le texte que l'on connaît »⁵⁷⁰.

Connu sous le nom de l'Appel de 18 Juin, le texte que Charles de Gaulle a prononcé aux ondes de la BBC représente l'exemple de rhétorique, ayant réuni toutes ses trois dimensions - le logos, l'ethos et le pathos. Jacques Vico, un des gens qui ont écouté l'appel à la radio en direct en témoigne :

« Dans la soirée du 18 juin 1940 nous avons pu capter la B.B.C. et entendre l'Appel de ce Général de Gaulle, que nous ne connaissions pas. Le timbre de la voix de cet homme nous impressionne. Son ton ferme et déterminé, son autorité, et le contenu de son message nous réconfortent. Son appel nous apporte des certitudes, la guerre continue, la guerre deviendra mondiale, la flamme de la Résistance ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas. Ce message nous remplit d'espérance »⁵⁷¹.

En outre, le Général de Gaulle avait très bien compris qu'à cette époque-là, l'apparition télévisée était le plus fort moyen de persuader, voire de manipuler l'opinion publique. De Gaulle, lui-même, a avoué, toujours dans ses *Mémoires*, que la télévision eut un rôle accru dans l'accomplissement de ses actions :

« Au total, il se produit autour de moi, d'un bout à l'autre du territoire, une éclatante démonstration du sentiment national qui émeut vivement les assistants, frappe fortement les observateurs et apparaît ensuite partout grâce à la télévision »⁵⁷².

⁵⁷⁰ Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre, t1 – l'Appel*, Plon, 1954, p. 89 ;

⁵⁷¹ Jacques Vico, *Conférence le 17 juin 2006 au Mémorial de Caen*, disponible [en ligne] sur <https://sites.google.com/site/jacquesvicotextes/2-1-impact-de-l-appel-du-18-juin-1940-et-les-consequences-de-cet-appel>, consulté le 15 mai 2017 ;

⁵⁷² Charles de Gaulle, *op.cit. Idem* ;

2. L'Appel du 18 Juin 1940 : de la Résistance nationale à l'épopée politique du Général de Gaulle, visage légitime de la « vraie » France

Comment un militaire, ancien élève et admirateur de Pétain, a-t-il pu désobéir les règles et se tourner contre son maître ? C'est passé le 18 juin 1940, quand Charles de Gaulle lançât à la BBC de Londres l'Appel à la Résistance, le lendemain de l'appel du maréchal Pétain à cesser le combat contre l'Allemagne nazie. En nom d'une « certaine idée de la France », Charles de Gaulle, le soldat solitaire, « le traître » refusa d'accepter l'armistice et prétendit incarner la France libre, résistante et combattante. Il réussit à rassembler des gens autour de son refus, des Français qui l'ont rejoint à Londres ou d'autres qui, malgré l'occupation allemande, ont constitué la Résistance sur le sol français. Jean Lacouture, le premier biographe du Général⁵⁷³ décrit l'image de ce qui était devenu Charles de Gaulle :

« En face de son grand bureau, au bord de la Tamise, Charles de Gaulle, ex-sous-secrétaire d'État, ex-général à titre temporaire, dégradé, dénationalisé, condamné à mort, flanqué d'un vieux juriste, de trois colonels, d'une douzaine de capitaines, d'une secrétaire malhabile, de quelques journalistes, de trois bataillons de légionnaires et de la confiance d'un Premier ministre au génie phosphorescent mais aux humeurs changeantes, prétend incarner ce pays qui ne connaît de lui qu'une voix nocturne aux intonations étranges et aux élans en apparence incontrôlés. Pas une chance... »⁵⁷⁴.

Cette image d'un de Gaulle prétendant « incarner » le pays, malgré toutes les infortunes⁵⁷⁵ qui ne lui donnaient « pas une chance », reprend la même idée que le Général lui-même avait consignée dans ses *Mémoires* :

« Parmi les Français, comme dans les autres nations, l'immense concours de la peur, de l'intérêt, du désespoir, provoquait autour de la France un universel abandon... Nul homme au monde qui fut qualifié n'agissait comme s'il croyait à son indépendance, à sa fierté ; à sa grandeur... Devant le vide effrayant du renoncement général, ma mission m'apparut d'un seul coup, claire et terrible. *En ce moment, le pire de son histoire, c'était à moi d'assumer la France* »⁵⁷⁶.

La décision gaullienne « d'assumer la France » dans « le pire » moment de son histoire, pour la mener vers la victoire et regagner la grandeur qu'elle avait perdue au temps du

⁵⁷³ Jean Lacouture, *De Gaulle, 3 volumes : Le rebelle, Le politique et Le souverain*, publiés en 1984-1986, Editions du Seuil, Paris – monumentale biographie selon les commentaires des auteurs français : « Après huit cents livres sur de Gaulle, voici le premier » écrivait Pierre Nora, à la sortie voici plus de vingt ans de l'exceptionnelle biographie de Jean Lacouture ; « Une somme à ce jour inégalée. » (Alain Peyrefitte, *Le Figaro*) ; « Lacouture aura conquis ses galons de meilleur biographe français. » (Fred Kupferman, *L'Express*) ; « Magistral ! » (Henri Guillemin, *Le Monde*) ou « Un monument de la biographie. » (Yves Florenne, *Le Monde diplomatique*) ;

⁵⁷⁴ Jean Lacouture, *De Gaulle, Le rebelle 1890-1944*, Seuil, 1984, p. 397 ;

⁵⁷⁵ Comme la malheureuse affaire de Mers-el-Kébir, l'échec devant Dakar, les colères de Churchill, l'hostilité non voilée de Roosevelt, le débarquement en Afrique du Nord, l'unification de la résistance, cf. p. 76 ;

⁵⁷⁶ Charles de Gaulle, *op.cit.* ;

gouvernement de Vichy, s'inscrivait dans la continuité de l'Histoire et Charles de Gaulle en était conscient : le mouvement national qui s'était produit grâce à son Appel est récurrent dans l'histoire de la France, qui semble être dans une évolution cyclique, où la faiblesse de l'Etat fait remonter la vieille passion querelleuse entraînant le désastre qui, à son tour, fait surgir le chef, capable de refaire l'autorité de l'État, de rassembler les querelleurs et faire rebondir la nation vers le sommet⁵⁷⁷. Le passage d'une conférence gaullienne sur la défaite de Sedan en 1870, datant de 1921 en confirme :

« Il eût fallu que la France fût emportée par cet irrésistible mouvement national qui l'avait sauvée déjà tant de fois dans son histoire ; que tous les Français aient su oublier pour un temps leurs divisions et leurs passions et réunir en un faisceau toutes les énergies de la patrie. Mouvement national qui a porté à la victoire Philippe Auguste à Bouvines, Jeanne d'Arc à Orléans, Louis XIV et Villars à Denain, la France révolutionnaire de 1792 à 1795, Joffre sur la Marne, Clemenceau et Foch en 1918 »⁵⁷⁸.

En même temps, comme Charles de Gaulle l'a lancé le 18 juin 1940, la France n'était pas seule, elle disposait d'un vaste empire derrière elle. Plusieurs colonies se rallièrent à la cause du chef de la France libre, comme le Cameroun, l'Afrique équatoriale, la Syrie, le Liban, le Madagascar ou le Djibouti⁵⁷⁹. Outre l'appui français, Charles de Gaulle jouissait avant tout de la confiance du premier ministre britannique, Winston Churchill, le seul dirigeant étranger occidental qui reconnut la France libre incarnée par le Général de Gaulle en tant qu'allié dans la poursuite du combat contre l'Allemagne nazie.

Sujet d'une pléiade d'études et d'analyses, le moment 18 juin 1940 est devenu un mythe national *per se*. Sans en nier l'importance en tant que moment fondateur de la Résistance française pendant la Deuxième guerre mondiale, nous jugeons nécessaire de rappeler les suivants : tout d'abord, l'Appel que Charles de Gaulle a prononcé à la BBC le 18 juin 1940 ne fut pas enregistré. Ce fut le discours soutenu le 22 juin 1940 qui a été enregistré et que nous retrouvons souvent dans des documentaires ou sur le site de l'Institut National de l'Audiovisuel. De plus, l'Appel du 18 juin comporte plusieurs versions : il y a le texte écrit par Charles de Gaulle, le discours (révisé par les autorités anglaises) prononcé à la radio et une version amplement diffusée à travers des affiches titrant « A tous les Français ». De ce fait, lorsque nous parlons de la mémoire de l'Appel du 18 Juin, il s'agit plutôt de l'affiche, de l'image du Général de Gaulle devant le micro - photo célèbre qui, malgré le mythe, ne fut pas prise lors de la journée fatidique du 18 juin -, ou bien l'enregistrement de l'appel du 22 juin.

⁵⁷⁷ Maurice Agulhon, « De Gaulle et l'histoire de France », *Ibidem*, pp. 3-12 ;

⁵⁷⁸ Charles de Gaulle, *Lettres, notes et carnets, 1919-1940, op. cit.*, p 172 ;

⁵⁷⁹ Corinne Maier, *De Gaulle et le gaullisme. Une mythologie d'aujourd'hui*, Editions Milan, Paris, 2003, p. 10 ;

Malgré la mythologie, l'Appel prononcé à la radio londonienne ne s'adressait pas à « tous les Français », mais aux officiers et à ceux qui étaient capables de poursuivre le combat aux côtés des Alliés anglais⁵⁸⁰, tout comme il l'a dit le 18 juin :

« Moi, Général de Gaulle, actuellement à Londres, j'invite les officiers et les soldats français qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, avec leurs armes ou sans leurs armes, j'invite les ingénieurs et les ouvriers spécialistes des industries d'armement qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, à se mettre en rapport avec moi »⁵⁸¹.

Néanmoins, deux autres textes gaulliens datant de la même période - deux autoportraits exposés - viennent à nous dévoiler le sens profond que le Général de Gaulle a donné à son action résistante. D'abord, lors d'un entretien avec un journaliste anglais :

« Je suis un Français libre. Je crois en Dieu et en l'avenir de ma Patrie. Je ne suis l'homme de personne. J'ai une mission et je n'en ai qu'une seule : celle de poursuivre la lutte pour la libération de mon pays. Je déclare solennellement que je ne suis attaché à aucun parti politique, ni lié à aucun politicien quel qu'il soit, ni de la droite, ni du centre, ni de la gauche. Je n'ai qu'un seul but : Délivrer la France »⁵⁸².

et dans un télégramme envoyé à un émissaire à Tanger :

« D'une façon générale, le portrait que vous devez tracer de moi est celui d'un soldat servant son pays avec des forces qui ne dépendent d'aucune puissance étrangère. Vous pouvez insister sur mes idées et mes efforts des dix dernières années quant à une guerre mécanique et aux succès que j'ai eu la chance de remporter à Laon et à Abbeville avec une division blindée placée sur mes ordres (...). Insistez sur le fait que je ne suis solidaire d'aucun parti politique et que mon mouvement est fondé sur le service de la France réalisé avec des forces ne disposant d'aucun appui politique »⁵⁸³.

S'il s'est défendu de toute appartenance ou visée politique, ayant mis en avance sa carrière militaire et sa *seule mission* de poursuivre le combat pour la libération de *son* pays, par son refus face à la décision du gouvernement du maréchal Pétain, qui incarnait alors le pouvoir légitime, et à travers son appel à une résistance française commune, Charles de Gaulle dépassa le cadre purement militaire : l'Appel du 18 Juin marque ainsi son début en politique⁵⁸⁴. Ce fut le Général de Gaulle lui-même qui en avouait dans ses *Mémoires de guerre* :

⁵⁸⁰ Gaetano Quagliariello, *La religion gaulliste, Ibidem*, p. 24 ;

⁵⁸¹ L'Appel du 18 juin 1940, manuscrit disponible sur

<https://www.charles-de-gaulle.org/lhomme/dossiers-thematiques/refus-de-larmistice-lappel-18-juin/manuscrit-de-lappel-18-juin/> ;

⁵⁸² Charles de Gaulle, *Lettres, notes et carnets, tome 3 : 1940-1941*, Plon, 1981, p. 76 ;

⁵⁸³ Charles de Gaulle, Télégramme à François, à Tanger, Londres, LNC, 17 août 1940, cité par Henri Guaino, *De Gaulle au présent*, Edition Le cherche midi, 2015, p. 87 ;

⁵⁸⁴ Jacques, Galtier, « Autour d'un incertain 18 juin », *Autres Temps. Les cahiers du christianisme social*, N°27, 1990. pp. 65-79, p. 76 ;

« A mesure que s'envolaient les mots irrévocables, je sentais en moi-même se terminer une vie, celle que j'avais menée dans le cadre d'une France solide et d'une indivisible armée. À 49 ans, j'entrais dans l'aventure comme un homme que le destin jetait hors de toutes les séries. Pourtant, tout en faisant mes premiers pas dans *cette carrière sans précédent*, j'avais le devoir de vérifier qu'aucune autorité plus qualifiée que la mienne ne voudrait s'offrir à remettre la France et l'empire dans la lutte »⁵⁸⁵.

Ces notes nous illustrent deux grands aspects : d'un côté, l'Appel marqua la sortie de Charles de Gaulle des structures étatiques de la France de Vichy – la fin de la vie qu'il a menée dans le cadre d'une indivisible armée - et de l'autre côté, le moment de l'appel marqua le début d'une « carrière sans précédent », qui représentait, à ses yeux, une « aventure ». De plus, le fait que Charles de Gaulle se préoccupait de la possible existence d'une autre autorité capable d'incarner la légitimité et de remettre la France en guerre nous révèle son ambition d'accaparer la légitimité absolue pour représenter la France libre et rassembler ensuite la nation autour de son autorité historique – fin tout à fait politique. Enfin, le ralliement immédiat des mouvements de résistance intérieure sous le commandement du Général de Gaulle, l'adhésion massive des Français à l'appel de celui qui devint le visage de la « vraie » France, tout comme l'exaltation ultérieure de la mémoire du gaullisme héroïque à la lumière d'une mystification du moment 18 juin 1940, font de l'Appel un symbole de l'identité et de l'unité nationale dans un des moments les plus sombres de l'histoire de France.

3. La libération de Paris : du Résistant au Sauveur de la nation

Le deuxième moment qui confirme à nos yeux le début en politique du Général de Gaulle fut le moment de la Libération de Paris. Le 25 août 1944, Charles de Gaulle est rentré victorieux à Paris, annonçant la libération de la ville parisienne à travers un discours devenu, à l'image de l'Appel du 18 Juin 1940, emblème du gaullisme politique naissant. Depuis le balcon de l'Hôtel de Ville de Paris, le Général de Gaulle lança :

« Nous sommes ici. Nous sommes ici chez nous dans Paris levé, debout pour se libérer et qui a su le faire de ses mains. Non, nous ne dissimulerons pas cette émotion profonde et sacrée. Il y a là des minutes, nous le sentons tous, qui dépassent chacune de nos pauvres vies. Paris, Paris outragé, Paris brisé, Paris martyrisé mais Paris libéré ! Libéré par lui-même, libéré par son peuple avec le concours des armées de la France, avec l'appui et le concours de la France tout entière : c'est-à-dire de la France qui se bat. C'est-à-dire de la seule France, de la vraie France, de la France éternelle »⁵⁸⁶.

⁵⁸⁵ Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre*, *op.cit.* ;

⁵⁸⁶ La libération de Paris, disponible sur <http://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaule00005/la-liberation-de-paris.html>, consulté le 15 décembre 2017 ;

Conformément à la version historique officielle exposée sur le site du gouvernement français⁵⁸⁷, force est de mentionner que la Libération de Paris a commencé 15 jours avant, le 10 août 1944, lorsque les cheminots, les employés du métro et les policiers se sont mis en grève, couvrant la ville des affiches appelant à l'insurrection. Aux ordres du Général de Gaulle qui avait obtenu l'autorisation du Général Eisenhower, le Général Leclerc, gouverneur militaire de Paris par intérim depuis 1943, a libéré Paris de sous occupation allemande le 25 août 1944. Invité par le président du Conseil national de la Résistance Georges Bidault, Charles de Gaulle a su profiter de la première occasion qu'on lui a offert pour parler devant la foule parisienne. En jouant très bien la carte de la rhétorique devant un peuple dévasté par la guerre et humilié par l'ennemi allemand, Charles de Gaulle assumait la posture du Libérateur et mit ainsi les bases de sa future légitimité politique. Le soir même, le Général prit la présidence du Gouvernement provisoire de la République française pour que le lendemain il soit vivement acclamé par la foule en descendant les Champs-Élysées – moment également associé dans la mémoire collective à la Libération de la ville de Paris.

La Seconde guerre mondiale prit officiellement fin à la suite de la capitulation de l'Allemagne le 8 mai 1945. Le 21 octobre 1945, le Gouvernement provisoire de la République française organisa des élections législatives et un référendum afin de donner des pouvoirs constituants à l'Assemblée nationale issue de ces élections. Un mois plus tard, Charles de Gaulle est élu à l'unanimité par cette même Assemblée nationale en tant que président du GPRF. L'action et la parole gaulliennes paraissaient avoir atteint son but ultime : le Général de Gaulle devint le chef du gouvernement en charge de la reconstruction politique et économique du pays. Mais, faute d'un vrai appui au sein d'une Assemblée dont les grands partis lui étaient de plus en plus hostiles, le Général de Gaulle décida de démissionner en janvier 1946, mettant ainsi en sommeil « cette carrière sans précédent ».

⁵⁸⁷ "Paris libéré", discours historique du général de Gaulle à l'Hôtel de Ville, disponible sur <http://www.gouvernement.fr/partage/9406-discours-du-general-de-gaulle-place-de-l-hotel-de-ville>, consulté le 10 janvier 2018 ;

4. La traversée du désert : la seconde Résistance du Général de Gaulle ou le premier schéma de la pensée politique gaullienne visant à contribuer de nouveau au « réveil de la nation »

Entre 1946 et 1958, Charles de Gaulle prit distance par rapport à la scène politique française, considérée trop dépendante du système de partis adepte d'un régime parlementaire. Cette formule était incompatible avec l'idée gaullienne prônant un pouvoir exécutif fort et un chef de l'Etat qui soit au-dessus des partis politiques. Dénommée par André Malraux « la traversée du désert », cette période d'apparente absence du Général de Gaulle peut être comprise sous divers angles. D'abord, en démissionnant de la présidence du gouvernement, le Général de Gaulle joua à nouveau la carte du gaullisme de refus ou résistant : si en 1940, Charles de Gaulle refusait d'obéir le gouvernement de Pétain et réussit en 1943 à rassembler les mouvements de Résistance au sein du Conseil National de la Résistance, en 1946, le Général refuserait de soutenir un régime qu'il jugeait incapable de gérer la reconstruction de la France dans le contexte d'après-guerre et annonça en 1947 la création du Rassemblement du peuple français. Créé au-dessus des partis, le RPF s'est présenté comme un mouvement rassembleur, ayant permis à ses membres de garder leur appartenance partisane d'origine. Malgré les grands succès électoraux de ses premières années, le RPF gaullien ne sut pas tenir devant les « jeux stériles des partis » : après avoir perdu la majorité au sein de l'Assemblée nationale en 1951⁵⁸⁸ et après que le RPF n'obtint que 10.6% des voix aux élections municipales de 1953, le Général de Gaulle décida de retirer son mouvement des activités de l'Assemblée, ainsi que des futures élections. La première force politique gaulliste s'est mise en sommeil en septembre 1955.

En même temps, cette première étape de la traversée gaullienne du désert - de sa démission du GPRF en 1946 à la mise en sommeil du RPF et son retrait de la vie publique française en 1955 - était une période où l'action politique du mouvement gaullien fut accompagnée de la parole du Général de Gaulle. Fidèle au principe de la parole qui fait l'action, Charles de Gaulle a exprimé ses idées politiques dans les discours qu'il a tenus lors de ses voyages à travers le pays et à l'étranger. A travers sa parole agissante, Charles de Gaulle prit la tête de l'opposition contre la IVème République et ses Institutions pour critiquer la politique du gouvernement et le positionnement de la France sur les questions internationales.

⁵⁸⁸ Le Rassemblement du Peuple français (RPF) obtient 118 sièges sur 625 avec 21,7% des suffrages exprimés, conformément à la fiche chronologique disponible sur le site officiel de la Fondation Charles de Gaulle : <http://www.charles-de-gaulle.org/lhomme/frise-chronologique/> ;

Ce fut dans cette période-là que le Général de Gaulle formulait la doctrine gaulliste qui inspirait plus tard sa politique en tant que fondateur et président de la Ve République.

a) Un deuxième « 18 juin »⁵⁸⁹: donner une « tête » à la République et mettre un terme aux « jeux stériles » des partis

Isolé sur le plan politique, Charles de Gaulle voyagea à Bayeux en juin 1946 où il fit savoir sa pensée en matière constitutionnelle, notamment sur le renforcement du pouvoir exécutif face au législatif et sur l'attribution de vrais pouvoirs au chef de l'Etat. Le discours de Bayeux est resté dans la mémoire collective comme un des discours gaulliens qui firent l'Histoire, vu que les principes que le Général de Gaulle promut en 1946 allaient se retrouver dans la constitution de 1958, instaurant la Vème République :

« C'est donc, du chef de l'Etat, placé au-dessus des partis, élu par un collège qui englobe le Parlement mais beaucoup plus large et composé de manière à faire de lui le Président de l'Union française en même temps que celui de la République que doit procéder le pouvoir exécutif »⁵⁹⁰.

Pour Charles de Gaulle, le Président de la République était, en vertu de sa qualité d'arbitre « placé au-dessus des partis », le détenteur principal du pouvoir exécutif : il nomme les ministres et le Premier ministre, chargé de diriger « la politique et le travail du gouvernement ». De plus, selon les paroles gaulliennes, le devoir du chef de l'Etat était également « de promulguer les lois et de prendre les décrets », ainsi que de présider les Conseils du gouvernement. Enfin, le président du pays aurait « l'attribution de servir d'arbitre au-dessus des contingences politiques, soit normalement par le Conseil, soit, dans les moments de grave confusion, en invitant le pays, à faire connaître par des élections sa décision souveraine »⁵⁹¹. La conception gaullienne du chef de l'Etat, ainsi que sa volonté de réduire le pouvoir de l'Assemblée nationale dont la dissolution resterait à la discrétion du Président, auraient pu engendrer une critique quant à une conception gaullienne décrivant un régime dictatorial. Néanmoins, l'introduction que le Général de Gaulle a faite avant de dévoiler sa vision institutionnelle venait à rassurer la nation. Il retraça les événements subis par la France pendant et immédiatement après la guerre à la lumière de ses actions qui ont assuré « le salut

⁵⁸⁹ Charles de Gaulle avait avoué à son épouse en septembre 1946 : « Il faut refaire le 18 juin », après une réunion avec trois de ses fidèles, Jacques Chaban-Delmas, René Capitan et Jacques Soustelle, auxquels il a tenu le même discours, conformément à Christine Clerc, *De Gaulle – Malraux : Une histoire d'amour*, Nil éditions, Paris, 2008 ;

⁵⁹⁰ Charles de Gaulle, *Discours de Bayeux*, disponible sur https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/media/undefined/undefined/FRAN_0145_0008_L ;

⁵⁹¹ Charles de Gaulle, *Discours de Bayeux*, *Idem* ;

de l'Etat ». Mais, « une fois le train mis sur les rails », il « s'est retiré de la scène », précisément « pour qu'aucune considération relative à un homme, tandis qu'il dirigeait l'Etat, ne pût fausser dans aucun sens l'œuvre des législateurs ». De plus, pour Charles de Gaulle, le risque de la dictature ne résidait pas forcément dans la présence d'une figure forte, mais dans « la désaffection des citoyens à l'égard des institutions », raison pour laquelle la création de nouvelles institutions démocratiques devrait être la priorité de l'Etat. Pour saisir l'urgence d'une telle réforme, de Gaulle parlait de la dictature :

« Et pourtant, qu'est la dictature, sinon une grande aventure ? Sans doute, ses débuts semblent avantageux. Au milieu de l'enthousiasme des uns et de la résignation des autres, dans la rigueur de l'ordre qu'elle impose, à la faveur d'un décor éclatant et d'une propagande à sens unique, elle prend d'abord un tour de dynamisme qui fait contraste avec l'anarchie qui l'avait précédée. Mais c'est le destin de la dictature d'exagérer ses entreprises. A mesure que se fait jour parmi les citoyens l'impatience des contraintes et la nostalgie de la liberté, il lui faut à tout prix leur offrir en compensation des réussites sans cesse plus étendues. La nation devient une machine à laquelle le maître imprime une accélération effrénée. Qu'il s'agisse de desseins intérieurs ou extérieurs, les buts, les risques, les efforts, dépassent peu à peu toute mesure. A chaque pas se dressent, au dehors et au-dedans, des obstacles multipliés. A la fin, le ressort se brise. L'édifice grandiose s'écroule dans le malheur et dans le sang. La nation se retrouve rompue, plus bas qu'elle n'était avant que l'aventure commençât »⁵⁹².

Maître du *Verbe*, le Général de Gaulle formula, dans un langage métaphorique, une des plus complètes définitions de la dictature, tout en en saisissant finement les mirages : la dictature était une « grande aventure » à « débuts avantageux » qui venait à rétablir « l'ordre » après « l'anarchie », mais qui, destinée à « exagérer ses entreprises », finit écroulée « dans le malheur et dans le sang ». Les « bénéfiques » du début d'une dictature, présentés en antithèse immédiate avec son final dramatique, certifié par les exemples de l'Histoire, venaient à souligner l'écart frappant entre les illusions et les réalités d'un tel régime, ainsi qu'à signaler l'urgence de bâtir de nouvelles institutions fortes dont les pouvoirs soient « nettement séparés et fortement équilibrés ».

La série de « discours-voyages » du Général de Gaulle continua en septembre 1946 à Epinal où il profitait de l'anniversaire de la libération de la ville pour critiquer le projet constitutionnel de la IV^{ème} République et présenter de nouveau son propre projet constitutionnel. Dans son introduction sur le courage et les souffrances des soldats tombés pour la France, Charles de Gaulle parla d'un sentiment national de solidarité propre aux

⁵⁹² Charles de Gaulle, *Idem* ;

Français quand il s'agissait des principes régaliens de la France - grandeur, indépendance, défense :

« Quand il s'agit de l'indépendance et de la grandeur de la patrie, *il existe, entre tous les Français, une solidarité vitale*, un domaine commun indivis pour la défense duquel ils ont ensemble versé de siècle en siècle, et tout récemment encore, tant de sang et tant de larmes que toute prétention ou surenchère en sont exclues sous peine de sacrilège et où ne peuvent être de mise que le simple respect et l'humble amour de la France »⁵⁹³.

L'amour de la France s'inscrivait, ainsi, dans la culture française depuis de siècles à travers cette « solidarité vitale » commune à tous les Français. Ce que le Général de Gaulle ambitionnait à travers ses discours, c'était précisément de faire ressurgir cette solidarité au sein de la nation en nom de la grandeur et de l'indépendance de la France. Un an plus tard, Charles de Gaulle créât le RPF, dont le but de rassembler la nation s'inscrivait parfaitement dans la logique de son discours d'Epinal.

En continuité avec ses propos de Bayeux, Charles de Gaulle reprit à Epinal le thème de la dictature, ambition que certains lui avaient imputée et qu'il déconstruisait tout au long de son discours, soulignant ses réussites en contraste avec les incapacités du régime actuel. Pourtant, il considérait que ce genre d'accusations portaient atteinte à l'indépendance et à l'intégrité même de la France – s'identifiant ainsi à la nation française :

« nous accueillons avec un mépris de fer les dérisoires imputations d'ambitions dictatoriales, que certains, aujourd'hui, prodiguent à notre égard et qui sont exactement les mêmes que celle dont, depuis le 17 juin 1940, nous fumes comblé, sans en être accablé, par l'ennemi et ses complices, par la tourbe des intrigants mal satisfaits, enfin par certains étrangers qui visaient à travers notre personne l'indépendance de la France et l'intégrité de ses droits »⁵⁹⁴.

Toujours dans la continuité des principes énoncés à Bayeux, le Général de Gaulle exposait sa conception sur la démocratie et le principe de séparation des pouvoirs :

« Il nous paraît nécessaire que l'Etat démocratique soit l'Etat démocratique, c'est-à-dire que chacun des trois pouvoirs publics : exécutif, législatif, judiciaire, soit un pouvoir, mais un seul pouvoir, que sa tâche se trouve limitée et séparée de celles des autres et qu'il en soit seul mais pleinement responsable »⁵⁹⁵.

Ensuite, il s'exprimait sur le chef de l'Etat, auquel il attribuait, comme il le fit à Bayeux, le rôle d'arbitre et garant de l'intérêt national :

« Il nous paraît nécessaire que le Chef de l'Etat en soit un, c'est-à-dire qu'il soit élu et choisis pour représenter réellement la France et l'Union Française, qu'il lui appartienne,

⁵⁹³ Charles de Gaulle, *Discours d'Epinal*, disponible sur https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/media/undefined/undefined/Fran_0145_0046_L ;

⁵⁹⁴ Charles de Gaulle, *Idem* ;

⁵⁹⁵ Charles de Gaulle, *Idem* ;

dans notre pays si divisé, si affaibli et si menacé, d'assurer au-dessus des partis le fonctionnement régulier des institutions et de faire vouloir au milieu des contingences politiques, les intérêts permanents de la nation »⁵⁹⁶.

De Gaulle y développa également les prérogatives du gouvernement : investit par le chef de l'Etat, il serait responsable devant l'Assemblée nationale à savoir, la chambre « prépondérante, élue au suffrage direct » d'un Parlement bicaméral comportant une deuxième chambre, le Conseil de la République, élu « par les Conseils Généraux et Municipaux » dont le rôle tenait plutôt du domaine financier, administratif et local. Le chef de l'Etat pourrait dissoudre l'Assemblée nationale le cas où aucune majorité ne permettrait à celle-ci de jouer son rôle législatif ou de soutenir le gouvernement. Une justice « indépendante de toutes influences extérieures, en particulier des influences politiques » venait à compléter la vision constitutionnelle gaullienne, exprimée de nouveau à Epinal, le lendemain du vote de l'Assemblée nationale adoptant la Constitution de la IV^e République, qu'il considérait « un compromis qui n'est pas digne de la République »⁵⁹⁷.

Quelques jours juste avant l'annonce de la création du RPF, le 31 mars 1947, Charles de Gaulle prononça un autre discours à Bruneval devant des résistants, déplorant les « jeux stériles » du régime actuel et proférant en même temps le jour où les Français allaient se rassembler pour réformer ce système qui déqualifiait l'Etat :

« Le jour va venir où, rejetant les jeux stériles et réformant le cadre mal bâti où s'égare la nation et se disqualifie l'Etat, la masse immense des Français se ressemblera sur la France »⁵⁹⁸.

De plus, ce fut à Bruneval que le Général de Gaulle définit pour la première fois la Résistance comme « Défense nationale ». Pour lui, la Résistance témoignait de la solidarité française, devenant ainsi le symbole d'union nationale :

« En vérité, la résistance française c'était la Défense Nationale ! [...] C'est justement parce que la Résistance, c'est-à-dire la Défense Nationale, une fois de plus dans notre Histoire mais dans le plus extrême péril, a finalement et pour un temps reforgé la solidarité française, qu'elle a sauvé, non point seulement le présent, mais l'avenir de la nation, en faisant reflourir en elle, dans le sang et dans les larmes, la conscience de son unité »⁵⁹⁹.

Pendant cette période de « traversée du désert », Charles de Gaulle fit savoir son opposition aussi à la politique gouvernementale en matière de politiques sociales. A titre

⁵⁹⁶ Charles de Gaulle, *Discours d'Epinal*, *Ibidem* ;

⁵⁹⁷ *Idem* ;

⁵⁹⁸ Charles de Gaulle, *Discours à Bruneval*, disponible sur https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/media/undefined/undefined/Fran_0145_0082_L ;

⁵⁹⁹ Charles de Gaulle, *Idem* ;

d'exemple, il a condamné les conditions de travail lors d'un discours prononcé à l'occasion de la fête du Travail organisée par le RPF en mai 1950 :

« Un jour, la machine a paru. Le capital l'a épousée. Le couple a pris possession du monde. Dès lors, beaucoup d'hommes, surtout les ouvriers, sont tombés sous sa dépendance. Liés aux machines quant à leur travail, au patron quant à leur salaire : ils se sentent moralement réduits et matériellement menacés. Et voilà la lutte des classes ! Elle est partout, aux ateliers, aux champs, aux bureaux, dans la rue, au fond des yeux et des âmes. Elle empoisonne les rapports humains, affole les États, brise l'unité des nations, fomenté les guerres. Car, c'est bien la question sociale, toujours posée, jamais résolue, qui est à l'origine des grandes secousses subies depuis trente-cinq ans. Aujourd'hui, c'est la même question, toujours posée, jamais résolue, qui pousse le monde vers un drame nouveau. C'est elle qui fournit de prétextes la tyrannie qui s'étend sur les deux tiers de l'Europe et de l'Asie. C'est elle qui, chez nous, procure aux séparatistes tant de concours désespérés. C'est elle qui empêche la prospérité de prendre son essor pour adoucir les misères humaines »⁶⁰⁰.

Empruntant le registre du langage socialiste dont le concept préféré restait « la lutte des classes », le Général de Gaulle ne fit pas pourtant l'éloge du discours communiste, mais bien au contraire, il l'ironisait. Le communisme, cette « tyrannie qui s'étendait sur les deux tiers de l'Europe et de l'Asie », utilisait comme prétexte le problème social de la lutte des classes qui existait déjà depuis 35 ans afin de justifier un régime totalitaire et incompetent sur des questions économiques et sociales. Et s'il s'adressait à l'ensemble de l'électorat français, le discours gaullien visait notamment l'électorat séduit par le discours égalitariste des communistes. Maîtrisant l'art de la rhétorique, Charles de Gaulle construisait un vrai « anti-discours » socialiste, s'emparant du même langage et du même public pour un effet tout à fait pervers au sens sociologique du terme. Il finit son discours toujours dans le registre socialiste, appelant les travailleurs à bâtir avec lui la France nouvelle :

« Travailleurs ! C'est avec vous, d'abord, que je veux bâtir la France nouvelle. Quand encore une fois, ensemble, nous aurons gagné la partie, en dépit des excitations des destructeurs et des intrigues des diviseurs, on apercevra tout à coup une nation joyeuse et rassemblée où, je vous en réponde, vous aurez votre digne place. Alors, on verra sortir, des voiles qui le cachent encore, le visage radieux de la France ! »⁶⁰¹

Ce dernier passage confirme notre lecture du discours : relance de l'appel au peuple - souligné par le syntagme « encore une fois, ensemble » - afin de regagner « le visage radieux », la grandeur de la France. Si en 1940, l'appel s'adressait notamment aux militaires et à ceux habilités à prendre les armes, dix ans plus tard, l'appel s'adresserait « d'abord » aux travailleurs, capables de mettre en place avec lui les bases de la « France nouvelle ». Pourtant,

⁶⁰⁰ Charles de Gaulle, *Discours de Bagatelle*, disponible sur https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/media/undefined/undefined/FRAN_0145_1598_L ;

⁶⁰¹ Charles de Gaulle, *Discours de Bagatelle*, *Ibidem* ;

l'expression « encore une fois, ensemble » n'était pas perfide. De Gaulle tenait à rappeler de cette façon aux travailleurs, qui étaient généralement des électeurs socialistes, qu'en 1940 les communistes avaient rejoint la Résistance sous ses ordres et qu'ils avaient déjà réussi, tous ensemble, à sauver la France. C'était en vertu de ce succès qu'il faisait de nouveau appel au rassemblement de tous ceux qui ne voulaient pas céder au jeu stérile du régime des partis, ces « diviseurs » dont les « intrigues » ont affaibli l'Etat. Pour de Gaulle, il n'y avait pas de doute, ils allaient gagner la partie – conviction soulignée par l'emploi du mot « quand » dans la phrase « Quand...nous aurons gagné la partie... on apercevra tout à coup une nation joyeuse et rassemblée », qui fit de la réussite une question de temps et non pas une simple hypothèse. De plus, le Général de Gaulle assumait la responsabilité de la réussite et s'engagea à redonner une « digne place » à la nation, illustrée ici par les travailleurs.

A part les questions liées au fonctionnement du régime, le Général de Gaulle se prononça aussi sur les débats à l'échelle internationale. En effet, outre la réforme du régime, la politique externe constituait le deuxième grand terrain où la pensée gaullienne se fit remarquée pendant sa traversée du désert. Pour Charles de Gaulle, « politique interne » et « politique externe » devaient travailler ensemble pour la grandeur de la France, raison pour laquelle il prit fermement position vis-à-vis des événements internationaux de l'époque : la construction européenne, la question allemande, le Pacte Nord-Atlantique, les relations Ouest-Est, mais aussi les mouvements d'émancipation des peuples d'Afrique du Nord et d'Indochine, même si la position gaullienne serait moins évidente quant à cette vague de décolonisation.

b) La France et l'Allemagne : l'indispensable réconciliation ou les racines du mythe fondateur de l'Europe

A peine un mois après son discours de Bayeux, le 28 juillet 1946, Charles de Gaulle s'exprima à Bar-le-Duc sur la question allemande dont le règlement était indispensable au maintien de la paix en France et, naturellement, en Europe :

« La paix de la France, c'est, tout d'abord, le règlement du sort de l'Allemagne... »

Il est vrai que l'Allemagne, décimée à son tour dans sa population, ravagée dans ses villes, ses mines, ses usines, moralement chancelante sous les poids de ses crimes et de ses malheurs, occupée par de puissantes armées, n'est plus un sujet d'alarme immédiate... Quelques soient ses épreuves, l'Allemagne demeure l'Allemagne, c'est-à-dire, un grand peuple, massivement installé au cœur de l'Europe... que le démon de la guerre pourrait encore tenter un jour si la chance lui était offerte de retrouver sa grandeur... Pour mettre l'Allemagne comme on dit « hors d'état de nuire »... il faut

encore faire de sorte qu'elle ne puisse être ni tentatrice, ni tentée. C'est pourquoi la France a, vis-à-vis d'elle et vis-à-vis d'autres, le devoir de s'opposer à ce que l'Allemagne redevienne l'Etat unifié et centralisé, bref le Reich, dont l'armature et l'impulsion furent toujours les conditions de ses belliqueuses entreprises »⁶⁰².

Même si de Gaulle ne parlait pas encore littéralement d'une « coopération directe » entre l'Allemagne et la France comme fondement de la construction européenne, il suggérait déjà en 1946 que le sort de l'Allemagne était une question qui concernait plutôt la France, déplorant « la discordance des vainqueurs à propos de l'Allemagne vaincue ». De plus, dans le contexte de la Guerre froide où les Etats-Unis et l'URSS partageaient le monopole du pouvoir, le Général de Gaulle présentait l'Europe, « la vieille Europe », comme « l'élément nécessaire de compensation et de compréhension » pour rétablir l'équilibre. Il osait même insinuer que l'Europe pourrait représenter une force politique *per se* si les nations européennes « parvenaient à conjuguer leurs politiques en dépit des griefs échangés d'âge en âge ! »⁶⁰³.

Néanmoins, ce serait d'abord avec l'Angleterre que la France devait chercher l'entente pour qu'une pareille « harmonie » arrive dans le monde. Si les deux pays ont été « côté à côté, l'épée à la main, du premier jusqu'au dernier jour » contre « ceux qui prétendaient asservir l'Europe », ils n'arrivaient pas à s'entendre en temps de paix à cause de « maints sujets d'une importance capitale pour la France ». Malgré les divergences, Charles de Gaulle croyait dans une collaboration entre « les deux bon, vieux et braves peuples de France et de Grande Bretagne » pour « servir la paix comme ils le firent pour faire la guerre ». En outre, le Général soutenait la proposition du gouvernement des Etats-Unis de monopoliser dans un « organisme international et obligatoire [...] la recherche, la production, la détention de l'énergie atomique dans des conditions telles qu'elle serve au développement économique et social, mais qu'elle ne puisse jamais être employée pour la guerre ». Plus encore, Charles de Gaulle affirmait même que « cette coopération internationale est désormais pour l'Humanité la seule voie concevable de la paix et du salut »⁶⁰⁴.

⁶⁰² Charles de Gaulle, *Discours de Bar-le-Duc*, disponible sur https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/media/undefined/undefined/FRAN_0145_0021_L ;

⁶⁰³ *Idem* ;

⁶⁰⁴ *Idem* ;

c) La France et la défense de l'Europe : accepter la coopération avec les Etats-Unis mais refuser le parapluie américain

Dans le contexte des discussions sur le projet d'une Communauté européenne de défense, le Général de Gaulle se trouvait finalement dans le champ des opposants, notamment à cause du fait qu'il reprochait la subordination des armées des pays européens à l'autorité américaine⁶⁰⁵. La conception gaullienne de la défense dans cette période de la traversée du désert est délimitée par Maurice Vaïsse en trois grands thèmes, identifiés à trois périodes distinctes : de 1947 à 1949, le Général de Gaulle estimait que, face à la menace soviétique, le monde libre devrait s'unir avec le concours des Etats-Unis ; de 1949 à 1952, le général de Gaulle a dit oui au Pacte atlantique, mais il posa des conditions ; de 1952 à 1954, il combattit la Communauté Européenne de Défense et demanda la révision du Pacte atlantique⁶⁰⁶. Cette délimitation tracée par l'historien français, spécialiste des relations internationales et auteur de plusieurs ouvrages traitant de la période gaullienne, dont son livre *La Grandeur. Politique étrangère du général de Gaulle*⁶⁰⁷, articulée autour des prises de paroles du Général de Gaulle, n'a pas comme but de souligner un changement de paradigme chez de Gaulle, mais d'accentuer le caractère pragmatique de la position gaullienne qui ne suivait qu'un seul but : le repositionnement de la France parmi les grandes puissances en contrepartie de l'hégémonie américaine dans le bloc démocratique.

Le discours que Charles de Gaulle prononça le 6 avril 1947 à Strasbourg⁶⁰⁸ confirmait, selon Maurice Vaïsse, l'importance que le Général accordait au rôle des Etats Unis en tant qu'allié principal des Etats occidentaux et notamment de la France :

« Nous avons attesté que la gloire des combats où ils (*les soldats américains*) mêlèrent leur sang à celui de nos propres morts... est devenue un bien commun à leur patrie et à la nôtre. Nous avons garanti que nous serions fidèles à la grande cause pour laquelle ils se sont sacrifiés et que l'Amérique et la France viennent de servir une fois de plus ensemble. Car...c'est un fait que cette jeune nation et notre vieux pays ont montré, non seulement l'amour de leur propre liberté, mais encore le respect de celle des autres...C'est un fait que chaque fois que, dans le monde, la justice se trouve blessée, une sourde alarme s'éveille à la fois dans les consciences françaises et dans les consciences américaines et que nos deux démocraties y ont toujours trouvé la même et puissante résonance quand elles ont eu à défendre la liberté menacée. S'il devait, par malheur, arriver jamais qu'une

⁶⁰⁵ Conformément au discours du 6 juin 1952 ;

⁶⁰⁶ Maurice Vaïsse, « Le général de Gaulle et la défense de l'Europe, 1947-1958 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°29, 1992. Faire et refaire les armées - Penser et repenser les défenses. pp. 5-8, p. 5 ;

⁶⁰⁷ Maurice Vaïsse, *La Grandeur. Politique étrangère du général de Gaulle*, op.cit. ;

⁶⁰⁸ Charles de Gaulle prononce le discours à Strasbourg lors de l'inauguration du monument placé sur la muraille de la Cathédrale de Strasbourg qui rend hommage à la mémoire des « glorieux soldats américains tombés sur sa (de la France) terre meurtrie » ;

tyrannie nouvelle vînt menacer tout ou une partie de l'univers, nous sommes d'avance certains que les Etats Unis et la France seraient d'accord pour s'y opposer »⁶⁰⁹.

Cette allocution prononcée à Strasbourg comporte, à notre avis, une interprétation autre que l'expression d'un « hommage appuyé aux Etats-Unis »⁶¹⁰. Si le Général de Gaulle faisait l'éloge de la puissance des Etats Unis à travers ce discours, il le fit, avant tout, pour mettre en évidence le génie de la France. Toute louange que Charles de Gaulle attribuait au pays américain était construite autour d'une comparaison continue avec la France, comparaison qui débouchait toujours sur l'idée d'égalité entre les deux grandes puissances. En outre, le Général de Gaulle parlait conjointement de « l'amour de la liberté » et du « respect de celle des autres », mettant en avant le respect à travers la construction syntactique « mais encore ». Cela peut être lu comme une suggestion pour les Etats Unis de ne pas dépasser les limites de ce « respect » dans leur détermination - tout à fait saluée par l'Europe - d'apporter son concours aux pays européens secoués par la guerre.

De plus, dans cette comparaison continue entre les Etats-Unis et la France, Charles de Gaulle fit glisser une antithèse : « cette jeune nation et notre vieux pays ». Apparemment juste un artifice oratoire, ce syntagme est, à notre avis, chargé de signification. C'était la différence capitale entre ces deux grandes puissances qui, d'ailleurs, se retrouvaient toujours sur pied d'égalité : la durée dans l'Histoire. A la différence de la France, « vieux pays » dont l'histoire remontait au IXe siècle⁶¹¹, les Etats-Unis étaient une « jeune nation » de moins de 200 ans. De ce fait, entre les deux, c'était plutôt la France qui pourrait assumer le rôle du grand frère ou le rôle de la *mère* qui, grâce aux expériences vécues à travers l'Histoire, a gagné sinon le droit, au moins le devoir de transmettre ses acquis aux autres nations, plus « jeunes » et, par conséquent, moins avertis. En effet, cette idée fut reprise par le Général de Gaulle à chaque fois qu'il ressentait la nécessité de s'imposer sur la scène internationale⁶¹².

La défense de l'Europe fut renforcée, à partir de 1949, par la création de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, organisation militaire internationale assurant la sécurité et la défense collective des pays signataires, une organisation dont le leader restait les Etats Unis. Au cours des années suivantes, Charles de Gaulle s'exprimait favorablement sur la question du Pacte atlantique, saluant ses mérites et ses bonnes intentions. Néanmoins,

⁶⁰⁹ Charles de Gaulle, *Discours à Strasbourg*, disponible sur https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/media/undefined/undefined/Fran_0145_0098_L ;

⁶¹⁰ Maurice Vaisse, « Le général de Gaulle et la défense de l'Europe, 1947-1958 », *Ibidem*, p. 5 ;

⁶¹¹ Si on prend en compte le Traité de Verdun de 843 qui aurait donné naissance à la Francie occidentale, appelée France vers 1200 ;

⁶¹² On a également l'exemple du discours de Phnom-Penh ;

comme le note Maurice Vaïsse, ce n'était pas sans réserve que le Général de Gaulle approuvait cette organisation qu'il jugeait souvent comme trop « américaine ». Dans le contexte de la Guerre Froide, qui trouva son paroxysme avec la guerre de Corée et l'internalisation de la guerre menée par la France en Indochine, doublé par l'offensive vietminh contre Hanoi en janvier 1951, les Etats-Unis venaient avec une initiative d'organiser la défense militaire de l'Europe. L'initiative débouchait sur un projet d'armée européenne, élaboré par Jean Monnet et présenté quelques mois plus tard, le 26 octobre : le projet de la Communauté européenne de défense⁶¹³. De ce fait, en janvier 1951 à Nîmes, Charles de Gaulle reprit l'idée de la liberté, tout en insistant pourtant sur la nécessité de l'aide américaine :

« Dans le champ de la liberté, il y a des responsabilités diverses dont dépend tout l'avenir et sur lesquelles il faut que la nation et le monde soient éclairés...Les responsabilités ? Américains ! C'est à vous que, pour l'instant, incombent les principales. En tant que puissance, aucune autre ne possède les moyens que vous avez...Sur le grand tableau de l'Histoire, où s'inscrivent les mérites et les erreurs des peuples, vous avez, maintenant la case numéro un. C'est un privilège très lourd. Nous le savons, parce que la France fut longtemps le principal champion de la liberté des hommes. A force d'épreuves, elle n'y suffit plus. C'est votre tour !...Américains, défendez l'Europe ! Elle a besoin de vous. Vous avez besoin d'elle...L'Europe, étant ce qu'elle est, son salut est la condition du vôtre...Mais, si l'appui américain doit aider les Européens, il n'est pas fait pour les dispenser de leurs responsabilités, pas plus, d'ailleurs, qu'il ne saurait empiéter sur leur indépendance. Leur continent, c'est à eux, surtout, qu'il appartient de le défendre et, un jour, de le rendre tout entier à la liberté »⁶¹⁴.

A la différence du discours de Strasbourg, nous pouvons saisir ici un changement léger de position quant au rôle des Etats Unis en Europe et dans le monde : le Général de Gaulle leur reconnaissait le statut de première puissance, ce qui supposait alors des responsabilités vis-à-vis des Etats menacés par la puissance croissante de l'URSS. Dans ce contexte, les Américains avaient le devoir d'aider les Européens, sans pour autant toucher à leur liberté puisque c'était à eux d'organiser leur propre défense et, encore plus, d'espérer, « un jour », à la libération entière du continent – ce qui montra indirectement la conception gaullienne de l'Europe « de l'Atlantique à l'Oural », avec l'appartenance à l'Europe des Etats de l'Est, entrés à la fin de la guerre sous influence soviétique et qui seraient, un jour, libérés.

De Gaulle poursuivit son discours sur la défense de l'Europe critiquant le projet de la CED et qualifiant la future « armée européenne » d'apatride :

⁶¹³ Fondation Charles de Gaulle-Université de Bordeaux 3, *De Gaulle et le RPF 1947-1955*, Paris, Armand Colin, 1998 ;

⁶¹⁴ Charles de Gaulle, *Discours à Nîmes*, disponible sur https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/media/undefined/undefined/FRAN_0145_1900_L ;

« Pour organiser l'Europe, qu'on la prenne donc comme elle est, c'est-à-dire comme un ensemble formé de peuples très distincts dont chacun a, bien à lui, son corps, son âme, son génie et, par suite, doit avoir ses forces. Renvoyons aux géomètres les plans étranges qui prétendent mêler, à l'intérieur des mêmes unités, les contingents des pays divers pour fabriquer l'armée apatride »⁶¹⁵.

Le Général est allé encore plus loin dans sa critique et s'attaqua à la « tendance insulaire » de la Grande Bretagne qui, « dès lors que naîtra, sur le continent, un système solide et résolu », celle-ci « pourra et devra disparaître »⁶¹⁶. Ces paroles annonçaient à l'avance la future position gaullienne quant à l'entrée de la Grande Bretagne dans le Marché Commun : son refus serait motivé surtout par la position insulaire de la Grande Bretagne et par son attachement prioritaire aux Etats-Unis.

A la fin de son discours, Charles de Gaulle s'est prononcé sur la France qui « [devait] donner l'exemple » mais qui, à cause du système de partis défectueux qui entraîna des clivages, était « détournée de jouer son rôle et livrée aux impulsions des autres ». Néanmoins, le Général de Gaulle croyait dans la capacité de la France de revenir en tant que grande puissance sur la scène internationale :

« Nous pouvons faire une armée susceptible de frapper fort et qui soit l'essentiel des forces continentales, avec ses vingt divisions permanentes, ses vingt autres mobilisables, ses cinq mille avions, ses 350.000 tonnes de navires modernes, ses jeunes gens de qualité, ses chefs ardents et capables. Nous pouvons rétablir l'unité nationale en réalisant, par l'Association, la grande réforme sociale et économique du siècle. Nous pouvons marcher vers l'entente directe entre Français et Allemands, d'où naîtra, en pratique, l'unité européenne. Nous pouvons prendre la part que nous revient dans la stratégie commune, laquelle est, pour nous, une question de vie ou de mort ».

La défense de l'Europe était pour de Gaulle une affaire dont le fil conducteur restait la conciliation franco-allemande et non l'interventionnisme dérangeant des Etats-Unis. Pour qu'un tel but soit accompli, il faudrait d'abord reformer à l'intérieur du pays afin que la France puisse prendre « la part que lui revient dans la stratégie commune ». Cette « grande réforme sociale et économique » serait mise en place par le Général de Gaulle quelques ans plus tard, culminant, du point de vue de la défense, avec la sortie du contingent français des structures intégrées de l'OTAN et le succès des essais nucléaires français qui ont offert à la France une place dans le club exclusiviste des pays disposant de la force de frappe.

⁶¹⁵ Charles de Gaulle, *Discours à Nîmes*, *Idem* ;

⁶¹⁶ *Idem* ;

d) Rassembler et réformer la France pour lui donner les moyens d'assumer le leadership en Europe

Sans être un anti-européen à vrai dire puisque Charles de Gaulle a toujours imaginé la construction d'une Europe stable et forte aussi longtemps que la France y occupe la première place et joue son rôle de guide de la future union européenne⁶¹⁷, son opposition au projet de la CED, accompagnée par sa critique du régime de la IV^e République, devint le leitmotiv de ses prises de paroles durant sa traversée du désert. Avant tout, force est de mentionner que le Général de Gaulle avait déjà envisagé dès la période guerrière les grandes lignes de la future construction européenne. Dans son discours du 11 novembre 1942, il a présenté la France comme le moteur de l'Europe, le pays habilité à tout faire pour bâtir l'Europe :

« la France souhaite tout faire pour qu'en Europe, tous ceux dont les intérêts, le souci de leur défense et les besoins de leur développement sont conjugués avec les siens, se lient à elle comme elle à eux, d'une manière pratique et durable »⁶¹⁸.

Charles de Gaulle a confirmé sa prophétie dans le discours qu'il a tenu le 18 mars 1944 devant l'Assemblée consultative d'Alger :

« Pour que le vieux continent renouvelé puisse trouver un équilibre correspondant aux ambitions de notre époque, il nous semble que certains groupements devront s'y réaliser, sans que doive bien entendu être entamée la souveraineté de chacun. Ainsi pour ce qui concerne la France nous pensons qu'une sorte de groupement occidental réalisé avec nous, principalement sur une base économique et dont la Manche, le Rhin, la Méditerranée seraient comme les artères, en relation étroite avec l'Orient et les Etats arabes qui cherchent légitimement à unir leurs intérêts pourrait offrir de grands avantages »⁶¹⁹.

Le 23 février 1952 à Paris, le Général de Gaulle reprit l'idée selon laquelle, pour que la construction de l'Europe aboutisse, la France devrait se redresser elle-même et entreprendre les réformes nécessaires afin de pouvoir assumer le rôle de moteur de l'Europe. De plus, pour de Gaulle, ces réformes étaient impérativement nécessaires pour que la France ne tombe pas sous les auspices d'une des deux Grandes puissances :

« A moins de tomber à rien, il nous faut nous reconstruire, faire de maisons, équiper l'industrie, l'agriculture, les transports ; cela coûte cher. Sauf à subir un jour la servitude soviétique, ou, à n'être plus, demain, qu'un protectorat américain, en attendant de nous voir transférés sous l'hégémonie allemande, il nous faut avoir une armée qui soit notre armée »⁶²⁰.

⁶¹⁷ Maurice Vaïsse, « Le général de Gaulle et la défense de l'Europe, 1947-1958 », *op.cit.*, p. 7 ;

⁶¹⁸ Charles de Gaulle, *Discours du 11 novembre 1942*, cité par Paul-Marie de la Gorce, Charles de Gaulle, tome 2: 1945-1970, p. 454 ;

⁶¹⁹ Charles de Gaulle, *Discours du 18 mars 1944*, cité dans *Idem* ;

⁶²⁰ Charles de Gaulle, *Discours prononcé le 23 février 1952*, à Paris, disponible sur https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/media/undefined/undefined/FRAN_0145_2557_L ;

Pour que la sécurité de la France soit assurée, le Général de Gaulle insistait sur le besoin de « la grande réforme sociale de ce siècle ». Néanmoins, cette réforme n'était pas réalisable dans les conditions du régime politique de la IV^e République, qu'il qualifiait comme « régime de féodalités » :

« Croit-on qu'il y ait moyen d'obtenir, comme il le faut, le concours enthousiaste des travailleurs à la productivité et à la sécurité de la France si, au milieu des angoisses où les plonge l'inflation, la seule lumière qui leur soit offerte est un débat parlementaire d'échelle mobile ? [...] Mais ce n'est certainement pas du régime des féodalités : partis, affaires, presse, syndicats, qu'on doive attendre cette transformation... Pour réaliser la grande réforme sociale de ce siècle et rendre l'impulsion à l'économie française, il faut un nouveau pouvoir ! »⁶²¹.

Ce nouveau pouvoir serait également capable de s'occuper de la défense de la France, de manière que celle-ci ne soit pas subordonnée, sous prétexte de la menace soviétique, à la volonté américaine. Ce que le Général de Gaulle prônait, ce n'était pas le rejet de l'aide américain, mais un rapport de force égal entre les Etats-Unis et la France, qui avait besoin *d'alliés* et non de *maîtres* :

« La menace soviétique pèse sur nous d'un point écrasant... A l'intérieur de notre pays, l'adversaire a ses auxiliaires... En Europe, ses forces sont prêtes à marcher au premier signal. Pour tenir au respect cette masse, nous avons besoin d'alliés. Mais nous ne voulons pas de maîtres »⁶²².

En accusant le régime actuel, par sa faiblesse, d'accepter que la France soit « sous l'obéissance des autres », Charles de Gaulle lui reprochait l'acceptation sans conditions du projet de la CED, qui faisait de la France un « accessoire » en mains des Etats-Unis. Aux yeux du Général, la défense de la France et de l'Europe devrait s'achever au sein d'une « réelle Confédération », qui lierait la République de Bonn, avec d'autres Etats et notamment avec la France, « sur la base d'un accord direct entre Français et Allemands »⁶²³.

De Gaulle finit son discours par une comparaison du régime actuel, qui aurait du mal à s'imposer devant les alliés, et l'attitude de la France Combattante, qui, malgré le fait de se trouver dans « un dénuement terrible », avait réussi à gérer les relations avec les Alliés de telle manière que la France était sortie victorieuse de la guerre, en se situant au même rang que les autres Grandes puissances. Pourtant, il ne contestait pas la valeur des hommes qui « montent ou descendent sur le manège du régime », mais « le système dont procède leur pouvoir » à savoir, le système de partis. Ces partis qui :

⁶²¹ Charles de Gaulle, *Idem* ;

⁶²² *Idem* ;

⁶²³ *Idem* ;

« en effet, représentent, les uns contre les autres, des intérêts, des routines, des aversions ...Ce qu'ils appellent une majorité, ce qu'ils nomment un gouvernement, n'est que la juxtaposition de leurs rivalités opposées »⁶²⁴.

e) Une « certaine idée » de la politique nationale en tandem avec la défense européenne : les conférences de presse de 1952 et 1953

Au fur et à mesure que le débat sur le projet de la CED avançait, Charles de Gaulle durcit son discours relatif aux incapacités du régime actuel à gérer les grandes questions de l'époque : la défense vis-à-vis de la menace soviétique, l'indépendance vis-à-vis des alliés, la position dans l'Union française, la situation économique, financière et monétaire. S'il avait déjà exposé ponctuellement ses positions à l'égard du régime politique de la IV^{ème} République et de l'avenir de l'Europe, le Général de Gaulle éprouvait la nécessité de s'exprimer devant la nation pour exposer sa vision générale sur la gestion des affaires publiques du pays ou autrement dit, ce qui définirait les grandes lignes du futur gaullisme présidentiel. Le 10 mars 1952, Charles de Gaulle tint une conférence de presse au Palais d'Orsay où il reprit les critiques du régime qui n'avait fait que « végéter depuis quatre ans sur l'aide américaine »⁶²⁵. Il allait encore plus loin et exprima, à travers sa critique, sa conception sur la nature de la *politique* :

« Serait-il pas, d'ailleurs, monstrueux, dans la situation où se trouve le monde, de couper la nation en deux en invoquant des vocables aussi ridiculement périmés que « la droite » et « la gauche », de dresser les intérêts les uns contre les autres, de réveiller d'absurdes querelles politiques, sociales et religieuses ? Allons donc : il n'y a pas de politique de droite qui en soit une ; Il n'y a pas de politique de gauche. Il y a la politique du pays ou rien. Actuellement, il n'y a rien »⁶²⁶.

Selon le Général de Gaulle, le clivage « droite-gauche » était « ridiculement » désuet : la politique ne se faisait plus à droite ou à gauche – deux « vocables » qui scindaient la nation et faisaient confronter des intérêts privés. Au lieu de parler d'une politique de droite ou de gauche, il en faudrait une politique « du pays » à savoir, une politique qui rassemble la nation. C'était la politique qui servait à l'intérêt général de l'Etat, la seule politique valable « dans la situation où se trouve le monde ». Ce petit fragment du début du discours représente, à notre avis, un des énonces-clé de l'univers de la pensée politique gaullienne : l'idée du clivage politique était devenue anachronique, la politique devrait unir le peuple et converger les

⁶²⁴ *Idem* ;

⁶²⁵ Charles de Gaulle, *Conférence de presse du 10 mars 1952*, disponible sur https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/media/undefined/undefined/FRAN_0145_2597_L ;

⁶²⁶ *Idem* ;

intérêts des groupes à l'intérêt général de la nation. Ce que Charles de Gaulle proposait, *in extenso*, à travers son mouvement et sa doctrine, c'était « une troisième voie », qui ne soit pas qualifiée ni à droite, ni à gauche mais qui vise l'ensemble du pays : le gaullisme. Le gaullisme serait ainsi une doctrine sortie du cadre idéologiquement bâti, un mouvement libéré des limites imposées par les principes d'une idéologie : c'était le Rassemblement de ceux qui croyaient et voulaient que la France regagne sa grandeur, le but ultime du Général.

Cette politique imaginée par Charles de Gaulle, tout en se libérant du joug idéologique, devint capable de prendre en compte « la situation où se trouve le monde » à savoir, le contexte historique. A la différence d'une idéologie, renfermée dans ses propres principes qui l'empêchent de s'adapter aux circonstances, le gaullisme était précisément « l'action selon les circonstances », tout en préservant la cohérence de l'acte politique dans le respect des principes régaliens. De plus, afin de souligner que l'union nationale ne passait pas par les partis politiques, le Général de Gaulle fit appel aux exemples du passé glorieux de la France, ainsi qu'à la mémoire de la Résistance qu'il situait dans la continuité de l'Histoire nationale :

« Je crains bien que le régime n'aille dévoyer, comme il le fait pour tant d'autres choses, cette chose magnifique que fut et que peut être l'Union nationale. Ce que le régime appelle l'union nationale, c'est la juxtaposition d'un nombre aussi grand que possible de groupes parlementaires. Mais l'Union nationale, ce n'est pas cela. Nous l'avons faite quelques fois. Nous l'avons faite en 1914, quand Joffre gagnait la bataille de la Marne, mais l'union faite autour de Joffre, le fut sans les partis. Nous l'avons faites en 17-18 quand les Allemands menaçaient de percer le front, et d'arriver à Paris. Clémenceau l'a faite, mais sans les partis. Nous l'avons faite quand Poincaré parvint à sauver le franc pour un moment dans le silence provisoire des partis. Et, moi, est-ce que j'aurais pu sans l'Union nationale mener le pays à la libération et à la victoire si j'avais dépendu des partis ? »⁶²⁷

Tout en invoquant aussi ses discours de Bayeux et d'Epinal, Charles de Gaulle insistait sur la nécessité de créer de nouvelles institutions qui tiennent compte de « l'histoire, le caractère national et des dangers qui déjà apparaissent à l'horizon » afin que l'union nationale se poursuive en concordance et en continuité avec ce passé de grandeur.

Après l'énoncé du début, les journalistes commencèrent la série des questions, mais nous retenons notamment les réponses du Général relatives à la question de la défense de l'Europe et, implicitement, de la France dans le contexte des discussions sur la CED et les prérogatives du Pacte Atlantique. Pour Charles de Gaulle, tout comme il le répétait à chaque fois que l'occasion s'imposait, la défense de l'Europe était une affaire européenne, voire franco-allemande, et le Pacte Atlantique ne restait que ce qu'il était depuis sa création : « une

⁶²⁷ Charles de Gaulle, *Conférence de presse du 10 mars 1952, Ibidem* ;

déclaration d'intentions » à laquelle il avouait pourtant « souscrire entièrement ». Néanmoins, l'intention de « découper la terre en tranches de sécurité », plan qu'il attribuait aux Etats-Unis et au Pacte Atlantique, était à son avis une erreur, tandis « qu'il n'y [avait] qu'une terre » et « qu'un péril » face duquel « il ne [devait] y avoir qu'une seule et même alliance ». De ce fait, le Général proposait de considérer le péril à son vrai niveau à savoir, à l'échelle mondiale et de « bâtir à la fois dans l'Atlantique, le Pacifique, en Asie, en Europe, en Afrique, la sécurité commune des peuples libres »⁶²⁸.

Quant à l'Europe, Charles de Gaulle insistait à nouveau sur le besoin d'un accord direct entre la France et l'Allemagne, afin de « surmonter » la « lamentable opposition franco-allemande » qui existait depuis des siècles. Pour le Général de Gaulle, cet accord représentait la seule solution pour « faire l'Europe ». Il reprochait aux Etats-Unis de :

« prétendre arbitrer entre une Allemagne et une France qui ne se sont pas mises d'accord, notamment sur le sujet militaire, au lieu de les laisser s'entendre et faire elles-mêmes de leur entente la base d'une confédération européenne, prenant en charge l'économie, la défense, la culture »⁶²⁹.

Sans un accord direct entre les deux pays, l'Europe n'était pas faite, malgré « des apparences » imaginées comme « le pool charbon-acier » ou « cette monstruosité qu'on appelle armée européenne ». Ce fut pour la deuxième fois dans le même discours que Charles de Gaulle employait le terme « monstrueux/monstruosité » pour qualifier les faits qu'il critiquait : d'un côté, le régime de la IV^e République, tombé dans la désuétude à cause de la politique du clivage droite-gauche qui ne faisait que diviser la nation et, de l'autre côté, « ce qu'on appelle armée européenne », un projet développé à la suite de la proposition française devant l'Assemblée de Strasbourg⁶³⁰. Unies par la même épithète, les deux questions comportaient, aux yeux du Général, un degré de gravité pareil, ce qui confirmait le fait que Charles de Gaulle mettait signe d'égalité entre politique interne et politique externe. Il l'avouait aussi vers la fin de la conférence :

« Pour nous défendre, et contribuer à la défense des autres, il faut que nous apportions le maximum de nous-mêmes, et que nous amenions les autres à tenir compte de ce que

⁶²⁸ Charles de Gaulle, *Idem* ;

⁶²⁹ *Idem* ;

⁶³⁰ « En été 1950, Jean Monnet, Commissaire général du plan français et inspirateur du plan Schuman, envisage d'organiser la défense de l'Europe dans un cadre supranational comparable à celui contenu dans la proposition Schuman. Soucieux d'encadrer la mise en place d'une armée allemande dans une structure européenne, René Pleven, président du Conseil français, propose à ses partenaires un plan prévoyant la constitution d'une armée européenne de 100 000 hommes. Le plan Pleven projette de regrouper des bataillons issus de différents pays, dont l'Allemagne. L'armée européenne, dirigée par un ministre européen de la Défense et dotée d'un budget commun, serait cependant placée sous le commandement suprême de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord », cf. CVCE, *L'idée de la CED*, ressource disponible [en ligne] sur https://www.cvce.eu/obj/l_idee_de_la_ced-fr-4996601d-bd87-49e8-a5ff-f69cb86a7309.html ;

nous sommes. Les deux choses sont liées. Car, comment redresser à l'intérieur la France si les Français ont l'impression qu'à l'extérieur on leur fait jouer un rôle accessoire ? Voilà la politique nationale »⁶³¹.

La conviction gaullienne relative à l'implication trop étroite des Etats-Unis dans le processus de construction ou plutôt de reconstruction européenne sera confirmée plus tard par Robert Marjolin, universitaire et homme politique, le premier Français à occuper le poste de vice-président de la Commission européenne en tant que commissaire européen chargé de l'économie et des finances⁶³² :

« L'incapacité de l'Europe à s'unir résulte d'une décision prise implicitement par les Européens après la fin de la Seconde Guerre mondiale, celle de s'en remettre aux Américains pour leur défense »⁶³³.

Après avoir clarifié sa position concernant le projet de la CED et son rapport avec le Pacte Atlantique, le Général de Gaulle revint aux questions de politique interne, plus précisément à la question de l'union nationale, un de ses sujets de prédilection. Nous retenons sa réponse concernant le rapport entre l'union nationale et le RPF, notamment grâce au fait qu'il y formulait également sa définition du gaullisme :

« J'éclaircis d'abord, ce que j'ai dit à propos de l'union nationale. Celle-ci ne peut se faire que par-dessus les partis... Il me paraît illusoire de penser que l'on réalise l'union nationale, seulement en groupant autour d'une table, les groupes parlementaires apportant dans la discussion leurs prétentions, rivalités, arrière-pensées. Ceci dit, et puisque vous avez évoqué le groupe RPF du Parlement, je vais dire un mot des incidents récents qui ont fait tant de bruit. Le Rassemblement du Peuple Français a été fondé par moi-même. Il est dirigé, par moi-même, avec les compagnons qualifiés qui m'entourent comme le mouvement du peuple français pour son salut. Il n'est pas, comme d'autres partis le sont, une entreprise parlementaire au premier chef. Ce n'est pas du tout son caractère. Le Rassemblement du Peuple Français est dans le peuple lui-même, avant tout et essentiellement... Remarquez que ce grand mouvement dépasse de loin les limites de ce qui est électoral. Il entre plus ou moins dans l'esprit de tout le monde, même de ceux qui votent contre lui. C'est ce qui se passait déjà, pendant la guerre, ce qu'on appelait le « gaullisme », comme cela se passe aujourd'hui. Chaque Français fut, est ou sera « gaulliste » »⁶³⁴.

Fondé et dirigé par lui-même, le Rassemblement du Peuple, en tant que « mouvement du peuple français pour son salut », s'identifiait au « gaullisme ». Selon Charles de Gaulle, le gaullisme était un « grand mouvement dépassant de loin les limites électorales » qui était « entré dans l'esprit de tout le monde » à tel point que « chaque Français fut, est ou sera

⁶³¹ Charles de Gaulle, *Conférence de presse du 10 mars 1952, Ibidem* ;

⁶³² Laurent Warloutzet, *Le choix de la CEE par la France (1955-1969)*, Paris, IGPDE, 2011, pp. 339-418 ;

⁶³³ Robert Marjolin, *Le Travail d'une vie : mémoires, 1911-1986*, Paris, Robert Laffont, 1986, p. 67 ;

⁶³⁴ Charles de Gaulle, *Conférence de presse du 10 mars 1952*, disponible sur https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/media/undefined/undefined/FRAN_0145_2597_L ;

gaulliste ». Voici une des rares définitions du gaullisme offertes par Charles de Gaulle, lui-même.

Le traité instituant la Communauté européenne de défense fut signé le 27 mai 1962 à Paris⁶³⁵. Tout en affirmant « le caractère supranational, comportant des institutions communes, des Forces armées communes et un budget commun » (art. 1^{er}), la CED était censée assurer la défense des Etats membres « dans le cadre du Traité de l'Atlantique Nord et en réalisant l'intégration des forces de défense des Etats membres et l'emploi rationnel et économique de leurs ressources » (art. 2). Face au fait presque accompli puisqu'il en restait la ratification du traité par chacun des Etats membres, le Général de Gaulle ressentit « le devoir d'avertir la nation » que ce traité n'était qu'un « protocole d'abandon ». Dans sa déclaration-réaction du 6 juin 1962, de Gaulle déplorait les conditions dans lesquelles « on prétend établir une « communauté de défense » » à cause du fait que la France serait mise sur pied d'égalité avec l'Allemagne et l'Italie, étant alors obligée à « verser ses hommes, ses armes, son argent, dans un mélange apatride »⁶³⁶. Il critiquait également la continuité de la présence militaire anglophone sur le territoire allemand, qu'il jugeait illégitime en raison du fait qu'il ne considérait pas les Anglophones comme faisant partie de l'Europe et reprit le discours sur le besoin d'un accord direct entre la France et l'Allemagne :

« Il faut réaliser directement avec l'Allemagne un accord qui soit la base de la confédération de l'Europe, au lieu de laisser les puissances anglophones imposer à cette Europe, dont elles ne font pas partie, une communauté fictive et bourrée d'explosifs »⁶³⁷.

Pourtant, ce qui constituait le principal objet de la critique gaullienne de la CED, c'était le rapport trop serré entre cette « communauté de défense » qui se voulait « européenne » et le Pacte Atlantique, accusant ainsi la France d'avoir accepté « d'être une espèce de protectorat » qu'on serait naïf de penser que les Américains défendraient en cas d'attaque aux bombes atomiques, vu que « l'adversaire serait en mesure de riposter par les mêmes moyens ». Si nous osons nous lancer dans une interprétation méta-textuelle de l'idée gaullienne selon laquelle, en cas de bombardements atomiques, l'Europe et, implicitement, la France se retrouveraient toutes seules, nous pouvons affirmer que le Général de Gaulle a dévoilé dès ce moment précis son ambition ultime en matière d'indépendance nationale : l'acquisition de la

⁶³⁵ *Traité de Paris* (27 mai 1952), disponible sur https://www.cvce.eu/obj/traite_instituant_la_communaute_europeenne_de_defense_paris_27_mai_1952-fr-2af9ea94-7798-4434-867a-36c4a256d0af.html ;

⁶³⁶ Charles de Gaulle, *Déclaration du 6 juin 1952*, disponible sur https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/media/undefined/undefined/FRAN_0145_2681_L ;

⁶³⁷ Charles de Gaulles, *Idem* ;

bombe atomique. Et il le fit même avant que les Britanniques aient réalisé leur premier essai nucléaire, qui eut lieu dans les îles Montebello au large de la côte ouest de l’Australie, le 30 octobre 1952⁶³⁸.

Dans le contexte de l’année électorale française 1953, marquée par des événements décisifs à l’échelle internationale à savoir, la mort de Staline en mars - qui a rendu possible le début de la « détente » des relations internationales – , la fin de la guerre en Corée en juillet et la pression américaine de plus en plus sérieuse sur l’Europe pour ratifier le traité de Paris du 27 mai 1952, Charles de Gaulle organisa une deuxième conférence de presse le 12 novembre pour faire l’analyse de ces événements, s’exprimer sur ce qui en devrait être la position de la France et, enfin, commenter le rôle du RPF⁶³⁹. Il rappela d’abord sa conception de l’Europe « de Gibraltar à l’Oural » qui se traduisait par une « association de nations, confédération d’Etats » dont ferait partie « quiconque le voudrait sincèrement ». Tout comme dans ses prises de parole antérieures, la place de l’Allemagne dans cette « Europe unie » fut un sujet d’une importance cardinale, notamment en vue de son réarmement imminent qui devrait se réaliser à l’intérieur d’un système confédéré, « encadré notamment par la France faisant corps avec l’Union Française et l’Angleterre »⁶⁴⁰.

En ce qui concerna le Pacte Atlantique, le vocabulaire gaullien restait toujours inchangé : il reprit le syntagme « espèce de protectorat » pour qualifier le rapport entre le régime actuel français et l’alliance nord-atlantique. Il déplora également que, conformément au traité de la CED, la France devrait obtenir l’autorisation des Etats-Unis pour disposer de sa capacité militaire malgré le fait que « la politique des Etats-Unis n’est aucunement conforme à nos [de la France] propres intérêts ». Cette subordination de la défense européenne et française au « grand frère » américain fut considérée injuste par le Général de Gaulle, d’autant plus que l’Europe et la France n’avaient aucune garantie d’une protection réelle des Etats-Unis en cas d’attaque sur le continent européen. Ce fut précisément en raison de ces arguments que Charles de Gaulle insista tellement sur la question allemande, qu’il traduisait par « la nécessité de renforcer la défense de l’Europe en y incorporant l’Allemagne », à condition qu’elle se produise « dans le cadre d’une large et nombreuse confédération, avec les

⁶³⁸ Christian Bataille, Henri Revol, *Rapport sur les incidences environnementales et sanitaires des essais nucléaires effectués par la France entre 1960 et 1996 et éléments de comparaison avec les essais des autres puissances nucléaires*, Assemblée nationale, 5 février 2001, 248 p., p. 194, disponible sur <http://www.assemblee-nationale.fr/legislatures/11/pdf/rap-ocst/13571.pdf> ;

⁶³⁹ Charles de Gaulle, *Conférence de presse du 12 novembre 1953*, disponible sur https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/media/undefined/undefined/FRAN_0145_3076_L ;

⁶⁴⁰ Charles de Gaulle, *Conférence de presse du 12 novembre 1953*, *Idem* ;

engagements, limites et contrôle que comporterait celle-ci ». Ensuite, tout en durcissant le ton du discours, le Général de Gaulle exposa sa propre interprétation du traité de Paris, qu'il présenta comme le plan maléfique de « l'inspirateur »⁶⁴¹ pour dépouvoir la France de sa propre armée, qui se fondrait alors dans une armée « qualifiée d'européenne », à seul but de se remettre au commandement américain. Pour de Gaulle, le traité n'est qu'un acte qui :

« déchire la France au plus profond d'elle-même, qui la prive de sa souveraineté et de son armée, qui foule aux pieds ses plus intimes traditions, qui viole ses institutions, qui sépare la défense de sa métropole et celle des territoires d'outre-mer, ce qui revient à perdre ceux-ci, qui lui fait livrer ses soldats à un organisme sur lequel elle ne doit avoir aucun moyen d'action et dont la cause qu'il servirait pourrait n'être pas la sienne »⁶⁴².

Pourtant, la décision d'accepter un tel compromis revenait au gouvernement français, que le Général accusait de traiter la question dans l'obscurité, en lui reprochant de ne pas avoir fait connaître le texte du traité au peuple français avant de le signer. Il est allé encore plus loin dans son indignation, en osant la comparaison avec l'affaire Dreyfus en vertu du « trucage des documents et de témoignages » dont on s'était servi pour le condamner.

En guise de conclusion, le Général de Gaulle appela à une détente dans les relations avec le bloc soviétique, considérant que « le premier de tous les devoirs est de chercher si un arrangement est, ou non, possible avec le monde soviétique ». Cet arrangement devrait être négocié par la France qui était, selon lui, « par excellence » qualifiée pour le faire, non par des conférences, mais par « la voie classique d'une diplomatie active ». L'ouverture vers l'Est serait possible si une « alliance vraiment européenne » pouvant organiser sa défense au sein d'une « confédération dont l'Angleterre fasse partie et où l'Allemagne puisse entrer avec les engagements et les limites nécessaires » était créée en Occident. Cette alliance « vraiment européenne » impliquait la révision des conditions de l'alliance américaine, afin d'adapter celle-ci à l'indépendance et à la puissance de la France qui n'était pas seulement une puissance européenne, mais « africaine, asiatique, océanique ». Voilà la conception gaullienne de l'Europe : une confédération des Etats, fondée sur la réconciliation franco-allemande, où la France jouit du rôle de maître, une confédération capable d'organiser sa propre défense et de questionner le monopole américain du pouvoir dans le bloc démocratique, tout en gardant de bonnes relations avec les Etats-Unis. Il exprima sa position pour une dernière fois avant le vote de ratification de l'Assemblée nationale, en déclarant le 26 août 1954 :

⁶⁴¹ Terme employé par de Gaulle pour désigner les Etats-Unis en rapport avec la question de la défense de l'Europe, concrétisée dans le traité de Paris instituant la CED ;

⁶⁴² Charles de Gaulle, *Conférence de presse du 12 novembre 1953*, *Idem* ;

« Cependant, si la France parvient, in extremis, à se tirer du marais où certains voulaient la noyer sous prétexte de la défendre, la menace qui pèse sur le monde exige toujours qu'elle agisse, que l'Europe s'unisse, que les peuples libres organisent leur solidarité. Cela requiert une politique française. Viser délibérément à la détente internationale dont le critère soit la limitation des moyens de combat et l'interdiction contrôlée des armes atomiques ; associer les nations de l'Europe dans une confédération ayant pour artères, faute de mieux, le Rhin, la mer du Nord, la Manche, la Méditerranée ; faire prendre au Pacte Atlantique le caractère d'une bonne alliance, non d'un mauvais protectorat ; voilà la grande entreprise que le destin offre à la France »⁶⁴³.

Le traité instituant la CED fut rejeté par l'Assemblée nationale française le 30 août 1954 par 319 voix contre 264 et 12 abstentions⁶⁴⁴, confirmant ainsi les poids de la parole gaullienne qui, même au-dehors de la politique, arrivait à s'imposer ou, mieux dire, arrivait à s'identifier avec la volonté nationale. De plus, le fait que les députés avaient voté contre la ratification d'un traité issu à la base d'une proposition française, en identifiant leur décision à la parole gaullienne, confirmait ce que le Général de Gaulle avait affirmé lors de sa conférence de presse du 10 mars 1952 : même ceux qui votaient contre lui étaient « gaullistes ».

f) Un troisième « 18 juin » : la conférence de presse de 1955 ou le dernier appel au « réveil de l'esprit public »

Un an après avoir imposé ses visions concernant la politique nationale par rapport à la défense de l'Europe et au Pacte atlantique, Charles de Gaulle organisa une conférence de presse le 30 juin 1955 à l'Hôtel Continental pour annoncer *ex abrupto* la décision « de ne pas intervenir dans ce qu'il est convenu d'appeler « la conduite des affaires publiques » »⁶⁴⁵. L'annonce tout au début de la décision de se retirer de la vie politique française eut le rôle rhétorique de capter l'attention de la nation, à laquelle il témoigna adresser son discours :

« Si j'ai, cependant, provoqué cette conférence, c'est parce qu'au moment où agissent en pleine lumière les forces qui tendent à notre abaissement, celles, en particulier, qui ébranlent l'Union française, je voudrais aider la nation à discerner que les problèmes qui l'assaillent sont sans aucune proportion avec l'actuel régime. »⁶⁴⁶

Sans commenter la décision qu'il avait annoncée puisque l'affirmation citée ci-dessus venait immédiatement après l'énonciation de celle-là, Charles de Gaulle en minimalisa ainsi

⁶⁴³ Charles de Gaulle, *Déclaration du 26 août 1954*, disponible sur https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/media/undefined/undefined/FRAN_0145_3179_L ;

⁶⁴⁴ André Cocatre-Zilgien, « Les Accords de Paris devant le Parlement français », *Annuaire français de droit international*, volume 1, 1955. pp. 140-150, p. 140 ;

⁶⁴⁵ Charles de Gaulle, *Conférence de presse du 30 juin 1955*, disponible sur https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/media/undefined/undefined/FRAN_0145_3218_L ;

⁶⁴⁶ *Idem* ;

l'impact. Oui, il décidait de se retirer des affaires publiques et c'était une décision importante, mais elle suivait la logique de la mise en sommeil du RPF deux ans auparavant et ne devrait donc pas constituer une surprise. Néanmoins, ce qu'il avait encore à dire à la nation française, son dernier devoir avant de quitter les affaires publiques, c'était d'aider la nation à comprendre les tares de l'actuel régime et à agir en conséquence, puisque, selon lui, « le salut ne viendra que du réveil de l'esprit public ». Et son but, à travers cette dernière prise de parole, était, « cette fois encore, de contribuer à ce réveil ». Il avait déjà contribué au réveil de la nation française en 1940, avec son Appel à la résistance, devenu à la fois symbole de l'effort français à se lever contre l'occupant et manifestation implicite contre le régime collaborationniste de Vichy. De ce fait, ce que le Général de Gaulle cherchait, en organisant cette dernière conférence de presse, c'était de « refaire le 18 Juin » pour une troisième fois. Le Général l'affirmait explicitement :

« Le renouveau des institutions, que je n'ai pu obtenir avec la Résistance, je l'ai tenté, ensuite, avec le Rassemblement. Cette fois encore, ce fut en vain. Dans un cas, comme dans l'autre, se dressèrent les mêmes obstacles »⁶⁴⁷.

Quinze ans après l'Appel et les données semblaient tout à fait comparables : en 1940 il y avait l'occupation allemande et le régime de Vichy contre lesquels il faudrait se réveiller ; en 1955, il n'y avait plus d'occupation, mais il y avait l'ambition américaine de s'imposer à l'échelle mondiale et le défi d'un réarmement allemand qui devrait être soigneusement contrôlé. Ce qui restait pourtant inchangé, c'était la nature du régime politique caractérisé par l'incapacité de bâtir de nouvelles institutions qui soient capables de gérer les « affaires publiques », de maintenir l'indépendance nationale et de faire valoir la voix de la France dans le monde. Par conséquent, Charles de Gaulle reprit pour une dernière fois, lors de cette conférence de presse, sa conception de l'Etat, des institutions et du régime politique que la France devrait adopter afin de regagner sa grandeur et redevenir une grande puissance sur la scène internationale. Il s'agissait en grandes lignes, du tableau du futur « gaullisme de gouvernement » que le Général de Gaulle a dessiné, sans donner pourtant l'impression qu'il aurait des ambitions personnelles. En même temps, il n'exclut pas l'apparition d'une « haute personnalité » qui pourrait s'imposer, à condition que celle-ci agisse conformément à l'intérêt national. Retenons dans ce sens-là, sa conception du chef d'Etat :

« A l'Etat, il faut une tête, autrement dit, un chef d'Etat, qui, par le mode de son élection, sa qualification, ses attributions, ait à exercer une fonction d'arbitrage national. Entendez bien que mes paroles visent uniquement la nature d'une institution et n'ont aucun sens

⁶⁴⁷ Charles de Gaulle, *Conférence de presse du 30 juin 1955, Idem* ;

désobligeant à l'égard d'une haute personnalité, éminemment respectable et dont, je tiens à le dire, ne fait jamais qu'évoquer de nobles sentiments »⁶⁴⁸.

A sa conception du chef d'Etat s'ajoutait l'idée de la séparation stricte du pouvoir, puisque personne ne pouvait « être à la fois parlementaire et ministre, c'est-à-dire juge et partie, contrôleur et contrôlé ». De plus, pour les « questions les plus graves qui engagent le destin du pays », le Général de Gaulle estimait que « le concours direct du peuple », exprimé par le suffrage universel lors du référendum, devrait être également pris en compte. Tous ces principes auraient pu mettre les bases du nouveau texte constitutionnel d'après-guerre qui aurait ainsi offert à la France « une occasion presque miraculeuse de reconstruire la République ». Cette occasion, déplorait Charles de Gaulle, « a été manquée ou, pour mieux dire, délibérément repoussée » par un régime fondé sur des intérêts partisans divergents qui ont mené à « l'affaiblissement de l'esprit publique » qu'il appelait, en citant Malraux, « le cancer des peuples »⁶⁴⁹. Néanmoins, dans le contexte de « l'ouragan » qui traversait le monde, un tel régime ne saurait pas durer. Si Charles de Gaulle en prôna le changement, il ne saurait pas dire « quel facteur ou quel événement » pourrait le provoquer. Ce qu'il affirmait en échange avec certitude, c'était son désir de contribuer au redressement du pays après le changement du régime. Vu sa décision de se retirer des affaires publiques, énoncée dès le début de la conférence, la contribution gaullienne au redressement du pays se traduisait alors par une parole agissante. Cependant, « le drame » que la France avait besoin pour que le Général revienne au pouvoir⁶⁵⁰ secouait déjà le pays depuis un an : les événements d'Algérie.

Après avoir appelé la nation à saisir les tares du régime actuel à travers sa propre conception de la politique, Charles de Gaulle reprit ici pour une dernière fois le discours sur la place que la France devrait occuper à l'échelle mondiale par rapport à l'Est, à l'Afrique du nord et à l'Indochine, ainsi que ses idées concernant la défense nationale. Sa position à l'égard des affaires internationales resta inchangée : trouver « un modus vivendi » avec l'Est où la France joue le rôle de médiateur, en vertu de sa « vocation humaine » ; construire l'Europe, mais conditionner le réarmement allemand de façon que la France ne perde pas son propre pouvoir militaire. Et, dans le contexte des mouvements nationalistes qui agitaient « l'Afrique du Nord française », le Général de Gaulle se positionna pour une politique de la France qui se traduise par « une action pour un idéal à travers des réalités », une politique qui soit conforme aux principes qu'il avait énoncés à Brazzaville :

⁶⁴⁸ Charles de Gaulle, *Idem* ;

⁶⁴⁹ *Idem* ;

⁶⁵⁰ Conformément à ses affirmations à valeur prophétique énoncées dans ses *Mémoires de guerre* ;

« l'association avec la France des Etats et des territoires que nous avons ouverts à la civilisation, où nous avons accompli et continuons d'accomplir une œuvre magnifique, et qui, séparés de nous, seraient, ou bien la proie du désordre, ou bien les victimes d'une dictature totalitaire »⁶⁵¹.

Dans ce sens-là, Charles de Gaulle tenait à rappeler que ce fut lui qui avait entrepris les premières mesures immédiatement après la Libération⁶⁵², ayant assumé la création d'une « ambiance » favorable à de bons rapports entre la France et ses colonies. Tout en évitant de commenter la politique du régime à l'égard des territoires nord-africains, le Général considérait que la solution qu'il proposait n'était pas « à la portée de l'actuel régime ». Pour que la France réussisse l'association avec les Etats de l'Union française, son régime devait « inspirer confiance, paraître attrayant et, aussi, ferme et résolu » aux peuples dont elle voulait qu'ils lui soient associés. Si le Général de Gaulle parlait en termes d'une association et non d'une « domination », il excluait en même temps l'idée d'indépendance :

« les territoires de l'Afrique du Nord risqueraient fort d'être soustraits à l'Union Française, pour arborer, en dehors d'elle, des formules fictives d'indépendance. Sous ces formules, ils tomberaient, comme jadis, dans l'anarchie politique et, au point de vue économique, dans tel ou tel système d'exploitation internationale. Non ! Notre territoire d'Algérie, l'Empire du Maroc, le Royaume de Tunis, chacun pour son compte, ont beaucoup mieux à faire avec la France »⁶⁵³.

La façon tranchante dont Charles de Gaulle finit son exposé sur le rapport entre la France et ses colonies nord-africaines convainquait l'interlocuteur de la fermeté de sa position. Le syntagme « formules fictives d'indépendance » associé à « l'anarchie politique » positionnait le Général de Gaulle dans le champ des défenseurs du « régime colonial »⁶⁵⁴ de la France. De plus, nous pouvons observer le choix gaullien quant aux formules choisies pour désigner les trois colonies françaises : si Charles de Gaulle se référait au Maroc et à la Tunisie en termes de « Empire du Maroc », respectivement « Royaume de Tunis », en leur donnant ainsi une identité propre, il changeait de registre pour l'Algérie, utilisant l'expression « notre territoire d'Algérie »⁶⁵⁵. Dans le contexte où les trois colonies connaissaient des mouvements nationalistes qui revendiquaient nettement l'indépendance, ce choix pouvait témoigner d'une

⁶⁵¹ Charles de Gaulle, *Idem* ;

⁶⁵² « le droit de citoyenneté, octroyé en 1944 aux musulmans d'Algérie ; la part qui leur fut faite, en 1945, dans les conseils généraux et municipaux puis dans les assemblées françaises, l'institution d'une entité algérienne, symbolisée, ensuite, par une assemblée élue ; l'amicale collaboration établie entre le Président du Gouvernement Provisoire de la République française et les souverains du Maroc et de la Tunisie et publiquement manifestée lors du séjour en France du Sultan Mohamed Ben Youssef et du Bey Sidi Lamine, en 1945. » Charles de Gaulle, 30 juin 1955 ;

⁶⁵³ Charles de Gaulle, *Idem* ;

⁶⁵⁴ Formule trouvée dans le discours du PCF par rapport à la politique internationale française des années '50 ;

⁶⁵⁵ Charles de Gaulle, *Conférence de presse du 30 juin 1955, Idem* ;

certaine légèreté en ce qui concernait la possible perte des colonies du Maroc et de la Tunisie, en contraste avec l'Algérie qui était selon la formule gaullienne, *territoire français*. De Gaulle séduisait ainsi avec ses paroles les défenseurs de l'Algérie française. Néanmoins, la mention « chacun pour son compte » avait le rôle de calmer l'enflamme d'une telle interprétation. En effet, la façon de s'exprimer vis-à-vis de la politique africaine de la France décrivait *a priori* le pragmatisme gaullien d'après 1958 : l'effort immédiat de garder l'Algérie française, suivi par un calcul réaliste « pertes-bénéfices » qui a mené l'Algérie vers l'indépendance, tout en gardant une liaison très étroite avec la Métropole.

En ce qui concernait l'Indochine, le Général déplorait l'échec français de faire imposer les Accords de Genève⁶⁵⁶, fiasco qu'il imputait à l'instabilité institutionnelle du régime actuel. A la différence de son discours sur les pays nord-africains dont l'indépendance conduisait vers le chaos, Charles de Gaulle soutenait l'indépendance des pays d'Indochine, qui rendrait possible l'association avec la métropole ainsi qu'avec les autres Etats et territoires de l'Union Française. Il ne s'agissait pas pourtant d'une incohérence. Le changement de discours - dans le cadre de la même prise de parole - intervenait sur le fond du contexte historique : l'administration française s'était déjà retirée des pays d'Indochine, devenus indépendants en 1954, tandis qu'en Afrique du Nord on pouvait encore intervenir, certes, pour y trouver une forme nouvelle d'association avec la France, mais sans ambitionner « des formes fictives d'indépendance ». De plus, si le Maghreb était une affaire pure et dure française, l'Indochine était devenue, après les Accords de Genève et le début de la guerre de Vietnam, le cible de l'hégémonie américaine, qu'il accusait de vouloir empêcher délibérément la France de rétablir l'ordre dans la région par la voie démocratique des élections⁶⁵⁷ :

« Mais, pratiquement, tout se passe, à Hanoi, comme si quelque pression étrangère nous empêchait de régler ce qui pourrait l'être. Tout se passe, à Saïgon, comme si nous étions là à titre de cible offerte aux outrages d'un pouvoir malveillant, de témoins muets de

⁶⁵⁶ Pour de Gaulle, les Accords de Genève représentaient l'ouverture vers l'association dans l'Union française : « Théoriquement, les Accords de Genève devraient conduire à ceci-ci : qu'ayant retiré nos troupes du Tonkin, nous pourrions tenter avec le gouvernement d'Hanoi une certaine coopération, économique, culturelle et, peut-être un jour, politique » Charles de Gaulle, 30 juin 1955 ;

⁶⁵⁷ Il y avait deux faits qui témoignaient de l'ambition américaine en Indochine et qui rendaient le souci du Général vraisemblable : les Etats-Unis avaient été l'allié principal de la France dans la guerre qu'elle avait menée en Indochine entre 1945 et 1954, arrivant à soutenir financièrement l'effort de guerre en proportion de 41% en 1954. En outre, les Accords de Genève, que Charles de Gaulle considérait le cadre d'une future association des Etats d'Indochine avec la France, n'avaient pas été ratifiés par les Etats-Unis, ni par l'Etat du Viêt Nam (ou Sud-Viêt Nam), hostile à la réunification avec la République démocratique du Viêt Nam (ou Nord-Viêt Nam). Quelques mois après, le souci du Général allait s'avérer justifié : les Etats-Unis allaient s'impliquer dans la guerre du Viêt Nam, du côté de l'Etat du Viêt Nam, afin d'empêcher que celui-ci soit englobé dans le régime communiste du Nord-Viêt Nam, soutenu, à son tour, par l'URSS et la Chine. Cf. Hugues Tertrais, *La piastre et le fusil, le coût de la guerre d'Indochine 1945 - 1954*, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2002, p. 270 et suivantes ;

l'installation de l'hégémonie américaine, de garants d'une opération qui consiste à ne pas faire les élections que nous avons, cependant, promises »⁶⁵⁸.

Le dernier sujet que le Général de Gaulle a choisi de traiter lors de cette ultime prise de parole sur « les affaires publiques », était pourtant « le premier devoir de l'Etat », voire « sa raison d'être » à savoir, le thème de la défense nationale. Sans reprendre les détails de sa vision, le Général parlait de l'organisation institutionnelle de la défense dont les décisions principales seraient prises par le chef du gouvernement, appuyé sur le concours d'un conseil supérieur et d'un état-major de la Défense nationale. De plus, pour l'administration des armées, Charles de Gaulle imaginait deux ou trois ministres : « Guerre, Marine, Air » ou « Armée, armement ». En vertu d'une séparation stricte du pouvoir, le parlement « ne se mêlerait pas de la répartition des tâches de défense nationale à l'intérieur du gouvernement ». En outre, pour que l'organisation et la politique de défense nationale soient effectives, celles-ci devraient être pensées dans « l'ensemble de l'Union française », que le régime « considérerait, organiserait, équiperait comme un tout ». Il appelait à « tirer la leçon » de la guerre, qui a montré à quel point le sort de l'Europe fut lié aux événements passés en Afrique. Néanmoins, il n'était pas possible d'organiser une telle défense de l'Union française dans son ensemble sans « exiger la révision du Pacte Atlantique tel qu'il est actuellement pratiqué ».

Enfin, cette dernière conférence synthétise, à travers les sujets « de circonstance » que Charles de Gaulle a choisi de traiter, la pensée politique gaullienne sur ses aspects régaliens : un Etat fort, fondé sur de nouvelles institutions, un régime qui dépasse les intérêts particuliers des partis politiques pour qu'il soit en mesure d'organiser la défense nationale, domaine considéré essentiel pour l'existence même du pays. Le nouveau régime politique serait ainsi habilité à mener une politique étrangère visant à propulser la France parmi les grandes puissances, à garder l'influence française dans ses anciennes colonies et à bâtir une Europe dont le noyau de pouvoir réside dans une coopération directe franco-allemande, une Europe partenaire et non vassale des Etats-Unis.

Trois mois après l'annonce du retrait de Charles de Gaulle de la vie publique, le gaullisme semblait entrer dans l'Histoire avant même qu'il ne puisse vraiment poser son empreinte sur le régime politique de la France. Néanmoins, la décision de se retirer de la politique, annoncée en même temps qu'il donnait sa dernière leçon, non aux politiciens, mais à la nation française sur « ce qu'il est convenu d'appeler « la conduite des affaires publiques » » - deux faits apparemment contradictoires -, produisait finalement l'effet voulu

⁶⁵⁸ Charles de Gaulle, *Conférence de presse du 30 juin 1955*, *Idem* ;

par le Général de Gaulle. En 1955, Charles de Gaulle ne se retirait pas pour disparaître de la vie politique française à jamais, mais bien au contraire : renonçant explicitement à toute ambition de pouvoir, le Général se positionnait lui-même devant la nation française comme le vrai arbitre, au-dessus des clivages et des querelles politiques, avec le seul but de veiller à l'intérêt général du pays. Ses idées politiques n'étaient pas destinées à convaincre un électorat – raison pour laquelle il décidait de se retirer et de retirer également son RPF des structures politiques d'un régime qui ne prenait pas en compte sa vision. Ce que Charles de Gaulle voulait, à travers cette dernière conférence en particulier et lors de toutes ses prises de parole de sa « traversée du désert » en général, c'était de « contribuer au réveil de la nation », c'est-à-dire, d'identifier l'expression de la volonté du peuple à sa propre vision sur la politique. Dans ce sens-là, il décidait de risquer et se retirait « définitivement » de la vie politique, tout en sachant que le cas où on lui offrait de nouveau l'opportunité de revenir dans les « affaires publiques », il serait assuré de compter sur l'approbation unanime d'une nation déjà convertie à sa vision. Néanmoins le risque ne fut pas si grand si nous prenons en compte deux aspects : d'un part, le mythe gaullien qui s'est construit autour de l'Homme du 18 Juin qui a refusé la défaite et a libéré la France tout en agissant contre le régime de l'époque – un mythe résistant qui pourrait ressurgir en 1955 : s'il avait eu raison une fois en 1940, pourquoi ne l'aurait-il pas encore eu quinze ans plus tard ? En reprenant l'épigramme gaullien du début, « Au commencement était le verbe : non, au commencement était l'action », l'action gaullienne pendant la guerre précédant « le verbe » de ses discours de la « traversée du désert », devrait lui servir comme fondement de la légitimité et de la pertinence de ses visions.

D'autre part, le contexte de la Guerre froide, ainsi que des mouvements nationalistes qui troublaient l'Empire français, était comparable à la période de la Deuxième guerre mondiale. En 1940, le régime de Vichy, incapable à gérer le nationalisme exacerbé allemand, a fini assujéti à l'Allemagne nazie, tout en dégradant l'image historique de la France dans le monde. En 1955, la France menait déjà une véritable guerre en Algérie, la plus importante des colonies françaises en vertu de l'idée que « l'Algérie c'était la France de l'autre côté de la Méditerranée ». C'était l'événement que préconisait Charles de Gaulle dans ses *Mémoires de guerre*, « le drame » dont la France avait besoin pour qu'il soit rappelé à la sauver. La prophétie gaullienne allait s'accomplir en 1958 quand « le plus illustre des Français » est appelé au pouvoir au nom de la nation pour résoudre le problème algérien, tout en lui donnant la liberté de créer un régime politique sur sa mesure, précisément grâce à la légitimité que lui a donné le cours de l'Histoire.

5. Le décolonisateur ou le Sauveur rappelé

« Un nationaliste qui décolonise », Charles de Gaulle est rappelé au pouvoir en 1958 pour résoudre le grand chagrin de la IV^{ème} République : le problème algérien, une véritable guerre d'indépendance commencée en 1954 à laquelle le régime de Mendès France avait du mal à mettre fin. Le 13 mai 1958, un groupe de généraux⁶⁵⁹ ont essayé de prendre le pouvoir à Alger afin d'imposer au gouvernement une politique menée à garder l'Algérie française, soutenant à la fois que le Général de Gaulle serait le seul capable à gérer le problème algérien⁶⁶⁰. En conséquence, le 15 mai 1958, Charles de Gaulle se déclara « prêt à assumer les pouvoirs de la République »⁶⁶¹, devenant le 1^{er} juin⁶⁶², lors de la dénomination par le président de la IV^e République René Coty, le dernier chef du Conseil de ministres de la IV^e République.

La politique de Charles de Gaulle à l'égard du problème algérien s'est caractérisée par des prises de position très diverses et en même temps ambiguës⁶⁶³. Si dans une première phase, le Général disait « Moi vivant, jamais le drapeau du FLN ne flottera sur l'Algérie »⁶⁶⁴, il concédait finalement que « La conclusion du cessez-le-feu en Algérie [...] satisfait *la raison* de la France »⁶⁶⁵. De ce fait, il a entrepris au début une série d'actions censées maintenir l'Algérie sous administration française. Mentionnons d'abord le plan de Constantine, un programme économique qui, au but de cinq ans, devrait résoudre les problèmes économiques de l'Algérie (construire des logements, distribuer des terres cultivables à la population, scolariser 500 000 enfants algériens, indexer les salaires pour qu'ils soient au même niveau

⁶⁵⁹Cet appel des généraux au plus illustre des Français est considéré comme un « coup d'Etat » par les opposants du retour du Général de Gaulle, notamment par les communistes ;

⁶⁶⁰C.L. Sulzberger, *The test: De Gaulle and Algeria*, Harcourt, M Brace and World, New York, 1962, p. 47;

⁶⁶¹Charles de Gaulle, *Déclaration du 15 mai 1958*, disponible sur

<https://www.charles-de-gaulle.org/wp-content/uploads/2017/03/Declaration-du-15-mai-1958.pdf> ;

⁶⁶² Charles DE Gaulle, *Déclaration d'investiture en tant que président de Conseil*, prononcée à l'Assemblée Nationale, disponible sur http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/de_gaulle.asp ;

⁶⁶³ Nous mentionnons ici notre mémoire de licence dont le sujet porte précisément sur l'analyse des discours gaulliens prononcés pendant les événements d'Algérie dans le but de souligner le pragmatisme du Général de Gaulle comme partie intégrante de la politique gaullienne de grandeur, cf. Andrada Cretanu, *Politica de decolonizare a lui Charles de Gaulle în Algeria: gestionarea problemei algeriene (1958-1962) și relațiile bilaterale post-decolonizare (1962-1969)*, Mémoire de licence disponible [en ligne] sur

[https://www.academia.edu/3467527/Politica de decolonizare a lui Charles de Gaulle %C3%AEn Algeria gestionarea problemei algeriene 1958 1962 %C8%99i rela%C8%9Biile bilaterale post decolonizare 1962 1969](https://www.academia.edu/3467527/Politica_de_decolonizare_a_lui_Charles_de_Gaulle_%C3%AEn_Algeria_gestionarea_problemei_algeriene_1958_1962_%C8%99i_rela%C8%9Biile_bilaterale_post_decolonizare_1962_1969)

⁶⁶⁴ Charles de Gaulle, cf. Mohand Aziri, « Benjamin Stora parle du « choix » du Général de Gaulle... pour l'Algérie » - in *El Watan*, Juin 2010 ;

⁶⁶⁵ Charles de Gaulle, *Déclaration de 18 mars 1962*, disponible sur :

<http://www.ina.fr/fresques/de-gaulle/liste/recherche/themes/II/Colonisation%20et%20décolonisation?video=Gaulle00076#4-9-date-desc>, consulté le 15 décembre 2011 ;

que ceux de la métropole, etc.). A ceci s'ajoutait le plan Challe à savoir, plan militaire basé sur le principe de la lutte à l'intérieur du pays : « combattre à l'intérieur du pays »⁶⁶⁶.

Au fur et à mesure du temps, le Général de Gaulle s'est rendu compte que l'Algérie française était une utopie et que la politique d'assimilation des Algériens, malgré son ancienneté centenaire, ne pouvait plus aboutir. En 1959, il a proposé aux Algériens l'autodétermination, soumise au référendum et à condition d'une collaboration avec la France :

« Compte tenu de toutes les données algériennes, nationales, internationales du problème ; je considère comme nécessaire que ce recours à l'autodétermination soit proclamé aujourd'hui »⁶⁶⁷.

L'année 1959 marqua un tournant décisif dans la gestion gaullienne du problème algérien. A partir de ce moment-là, Charles de Gaulle se concentrait sur un choix devenu évident et, en même temps, nécessaire : se désengager du « Sud » et repositionner le centre de gravité français en Europe, puisque l'indépendance de la France comptait aux yeux du Général plus que le sort des colonies⁶⁶⁸. D'ailleurs, un autre facteur interne a influencé le Général de Gaulle dans son choix à savoir, le fait que la guerre était trop chère : « C'est qu'en effet, l'Algérie nous coûte, c'est le moins qu'on puisse dire, plus cher qu'elle nous rapporte »⁶⁶⁹, ce qui aurait pu empêcher la modernisation de la société française et la réaffirmation de la France comme grande puissance sur l'échiquier international. Par conséquent, la politique de décolonisation de Charles de Gaulle s'est achevée avec les Accords d'Evian, signés le 18 mars 1962 et qui ont mis fin à huit années de guerre et à 132 années de présence administrative française sur le territoire de l'Algérie.

⁶⁶⁶ Plan Challe, <http://www.ecpad.fr/wp-content/uploads/2010/06/planChalle.pdf>, consulté le 2 février 2012

⁶⁶⁷ Charles de Gaulle, *L'allocution radio-télévisée prononcée au Palais de l'Élysée le 16 septembre 1959*, <http://www.ina.fr/fresques/de-gaulle/liste/recherche/themes/II/Colonisation%20et%20décolonisation?video=Gaulle00043#2-9-date-desc>, consulté le 15 décembre 2011 ;

⁶⁶⁸ Benjamin, Stora, *Le Mystère de Gaulle. Son choix pour l'Algérie*, Robert Laffont, Paris, 2009, p. 92 ;

⁶⁶⁹ Charles de Gaulle, *La conférence du 11 avril 1961* disponible sur <http://www.veronis.fr/discours/transcript/1961-04-11/DeGaulle>, consulté le 20 février 2012 ;

6. Du Sauveur de la nation au Père de la République française

L'incapacité institutionnelle de la IV^e République à gérer le problème algérien a offert à Charles de Gaulle le prétexte idéal pour réaffirmer la nécessité de créer de nouvelles institutions imposant un régime politique innovant par rapport à la tradition française qui faisait l'éloge du régime républicain parlementaire. Dès sa prise de pouvoir en mai 1958, le Général a présenté son projet suivant les idées énoncées à Bayeux et Epinal, tout en rassurant la nation de son caractère démocratique. Le 19 mai 1958, Charles de Gaulle a organisé la première conférence de presse depuis son retrait à Colombey pour annoncer que le moment d'être « utile encore une fois directement à la France » est venu, étant donné que les événements en Algérie pouvaient conduire à « une crise nationale extrêmement grave ». Il se considérait utile à la France en vertu de ses réalisations pendant et immédiatement après la guerre⁶⁷⁰, mais aussi parce que « c'est un fait que le régime exclusif des partis n'a pas résolu, ne résout pas, ne résoudra pas, les énormes problèmes » avec lesquelles la nation était confrontée. De plus, il se considérait utile à la France parce que :

« Utile, enfin, parce que je suis un homme seul, que je ne me confonds avec aucun parti, avec aucune organisation, que depuis six ans je n'exerce aucune action politique, que depuis trois ans je n'ai fait aucune déclaration, que je suis un homme qui n'appartient à personne et qui appartient à tout le monde »⁶⁷¹.

« Je suis un homme qui n'appartient à personne et qui appartient à tout le monde ». Voilà comment le Général de Gaulle réussit à se débarrasser de tout poids politique, dans le sens partisan du terme, et à s'identifier dans le même temps à la volonté générale parce qu'il appartenait à tout le monde. Complétant l'idée énoncée dans sa conférence de presse du 10 mars 1952 selon laquelle « Chaque Français fut, est ou sera gaulliste », Charles de Gaulle légitimait son action et définissait sa philosophie en liaison avec l'adhésion de la nation à ses idées.

« Prêt à assumer les pouvoirs de la République » à la tête du gouvernement, Charles de Gaulle tenait à souligner, à travers l'exemple de sa courte expérience en tant que chef du

⁶⁷⁰ « mon mouvement a accompli une immense tâche de rénovation. Rénovation politique : droit de vote donné aux femmes, citoyenneté reconnue aux Musulmans d'Algérie, début d'association dans l'Union Française des peuples qui étaient naguère sous notre dépendance. Rénovation économique et sociale : nationalisation des mines, du gaz, de l'électricité, de la banque de France, des principaux établissements de crédit ; Régie Renault ; Comités d'entreprise ; Organisation des Assurances Sociales sur une telle échelle et de telle façon que les travailleurs soient couverts contre les fléaux séculaires ; Allocations familiales, de manière que les familles soient aidées et aussi que la natalité renaisse... ; Institution de certains organismes destinés au développement, à la modernisation, à la prospérité du pays ; par exemple, le Plan, pour investir, en prélevant sur les ressources du présent, de quoi assurer les richesses de l'avenir », Charles de Gaulle, *Conférence de presse du 18 mai 1958* ;

⁶⁷¹ Charles de Gaulle, *Conférence de presse du 18 mai 1958*, disponible sur https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/media/undefined/undefined/FRAN_0145_3327_L ;

gouvernement d'après-guerre, que la prise de pouvoir et les réformes qu'il voulait mettre en œuvre ne se confondaient pas avec un régime à ambition dictatoriale. A la dernière question portant sur les « craintes des certains » selon lesquelles, une fois revenu au pouvoir, il attendrait aux « libertés publiques », le Général de Gaulle répondait :

« L'ai-je jamais fait ? Au contraire, je les ai rétablies quand elles avaient disparu. Croit-on, qu'à 67 ans, je vais commencer une carrière de dictateur ? »

Selon Michel Winock, l'âge n'était pas un argument vu que Pétain avait 84 ans quand il « s'est lancé dans cette même « carrière », mais il admet que la formule venait à rassurer le peuple⁶⁷². Pourtant, l'âge était bien un argument dans le cas du Général de Gaulle parce que, plus jeune, il a déjà eu l'occasion de suivre une carrière de dictateur, d'autant plus que son mérite d'avoir sauvé la France lui aurait donné la légitimité historique. A 67 ans, il n'avait pas d'autre ambition que, « si le peuple le veut », de mettre en œuvre sa réforme et sa politique en conformité avec ses idées déjà exposées pendant ses années de « traversée du désert » et en vertu de la légitimité que ses actions passées lui conféraient - « son passé est le garant de ses actes futurs »⁶⁷³. C'était précisément l'argument qu'invoquât le président de la République René Coty, le 28 mai 1958 au moment de sa déclaration au Parlement quand il a annoncé la décision de faire appel au « plus illustre des Français » :

« Dans le péril de la patrie et de la République, je me suis tourné vers le plus illustre des Français, vers celui qui, aux années les plus sombres de notre histoire, fut notre chef pour la reconquête de la liberté et qui, ayant ainsi réalisé autour de lui l'unanimité nationale, refusa la dictature pour rétablir la République »⁶⁷⁴.

Après « le vote de confiance sur son programme et sa politique »⁶⁷⁵ que l'Assemblée nationale lui a conféré, Charles de Gaulle obtint la liberté de préparer le projet d'une nouvelle Constitution, qui allait établir ces nouvelles institutions imaginées dès son fameux discours de Bayeux. C'était à compter de ce moment-là que le Général de Gaulle, investi de la pleine confiance du peuple, commença à mettre en œuvre sa philosophie politique et reconstruire ainsi la grandeur de la France.

⁶⁷² Michel Winock, *L'agonie de la IV^e République, le 13 mai 1958 : 13 mai 1958*, Editions Gallimard, 512 pages, version électronique disponible sur google books ;

⁶⁷³ Michel Winock, *L'agonie de la IV^e République, le 13 mai 1958 : 13 mai 1958*, *Idem* ;

⁶⁷⁴ René Coty, *Déclaration du 29 mai 1958*, disponible sur <https://francearchives.fr/fr/facomponent/59b5331fe468798dc182cf71f651d1ef4c649514> ;

⁶⁷⁵ Séance publique de l'Assemblée nationale du 1^{er} juin 1958, document disponible sur <http://bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr/ark:/12148/bpt6k9615972p.item> ;

Section B. L'institutionnalisation du gaullisme comme synthèse du constitutionalisme républicain à la française

Ce fut l'historienne Odile Rudelle, spécialiste du gaullisme, qui s'est intéressée à décrypter la pensée républicaine du Général de Gaulle. Agée de 21 ans et étudiante à Sciences Po Paris, l'historienne vit le moment du retour du Général de Gaulle en mai 1958 qui culmine avec l'effondrement de la IV^e République et la naissance de la République gaullienne. Imputé à son incapacité de résoudre le problème algérien, faute d'institutions stables et d'un Etat fort, Odile Rudelle voulait comprendre comment une guerre de décolonisation pouvait-elle entraîner la chute du régime. Selon l'historienne, la défaite du régime pendant l'affaire algérienne trouve son explication dans « l'exténuation du modèle républicain »⁶⁷⁶. Et l'échec de la « tradition républicaine » élaborée au XIX^e siècle s'explique à son tour par le fait que la Révolution française a failli à réunir sous la forme d'un texte constitutionnel stable les droits et les libertés qu'elle a proclamées, Odile Rudelle soulignant « la difficulté d'une révolution qui, aspirée par l'avenir, n'a pu se terminer par une Constitution »⁶⁷⁷. Ainsi, l'auteur en conclut sur l'échec de la IV^e République :

« Si la IV^e République est morte de la guerre d'Algérie, c'est que sa Constitution la rendait incapable de penser le lien entre la séparation des pouvoirs et la garantie des droits individuels dans ces trois départements d'outre-mer »⁶⁷⁸.

Odile Rudelle recherche également dans les causes de l'instabilité constitutionnelle de la III^e République, qu'elle appelle « République d'un jour », insistant sur les blocages institutionnels de la République parlementaire qui n'assurait pas la séparation des pouvoirs :

« Inapte au compromis, le Parlement français excellait [...] à définir l'orthodoxie du régime [...]. [II] se sentait investi d'une fonction quasi religieuse »⁶⁷⁹.

La prééminence du Parlement sous la république parlementaire à la française, mettant l'exécutif à sa merci, faisant du Président, élu par l'Assemblée nationale, une figure

⁶⁷⁶ Odile Rudelle, « La guerre d'Algérie ou l'exténuation du modèle républicain », revue en ligne *Histoire&Politique*, 5 février 2013, à propos de Maurice Vaïsse (dir.), *De Gaulle et l'Algérie, 1943-1969*, Paris, Armand Colin, Ministère de la Défense/Recherches, 2012 ;

⁶⁷⁷ Odile Rudelle, « La démocratie en France de 1919 à 1989 », Hélène Frechet (dir.), *La démocratie aux États-Unis et en Europe*, Éditions du Temps, 1999, p. 103 ;

⁶⁷⁸ Odile Rudelle, « La démocratie en France de 1919 à 1989 », *Ibidem*, p. 126 ;

⁶⁷⁹ Odile Rudelle, *La République absolue : aux origines de l'instabilité constitutionnelle de la France républicaine, 1870-1889*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1982, rééd.1986, p. 289 ;

symbolique et, en plus, soumettant la Justice à la loi votée par les parlementaires⁶⁸⁰, relève plutôt d'un héritage de l'Ancien Régime que d'une pratique du libéralisme :

« Ne faut-il pas plutôt voir dans cette république interdisant l'alternance, une République « absolue » plus héritière de l'Ancien Régime que praticienne du libéralisme ? République une et indivisible comme le monarque avait été un et souverain, la République absolue est celle qui s'enferme dans la citadelle du gouvernement indirect pour refuser que le peuple soit appelé à trancher de questions vitales »⁶⁸¹.

En antithèse avec « La République d'un jour », contemporaine de l'échec du constitutionnalisme⁶⁸², Odile Rudelle appelle la république instaurée par le Général de Gaulle « La République de toujours ». Héritier d'un vieux courant de pensée⁶⁸³, Charles de Gaulle proclame, lors de la Libération, la continuité d'une République, qui « en droit n'a jamais cessé d'exister », et la « fidélité aux lois de la République », fidélité aux Droits de l'Homme de 1789, sources d'une légitimité constitutionnelle. En 1944, se produit « le rétablissement de la légalité républicaine » dans la fidélité aux « lois de la République »⁶⁸⁴.

1. La République dans l'imaginaire gaullien : de l'Edit de Nantes à la Constitution de 1958

Afin de comprendre la pensée constitutionnelle du Général de Gaulle, l'historienne s'est intéressée aux lectures de jeunesse qui ont contribué à la formation intellectuelle du fondateur de la « République de toujours ». L'étude des Carnets de captivité, publiés en 1916, dévoile que, pendant ses années de captivité, Charles de Gaulle a lu *Le Correspondant*, une revue du catholicisme libéral fondée en 1829, et dont plusieurs auteurs ont contribué à la rédaction des lois constitutionnelles de 1875. Après 1877, la revue *Le Correspondant* fut la seule à défendre l'existence d'un président séparé du Parlement et doté d'un pouvoir de dissolution. « La lecture du *Correspondant* du temps de la IIIe République » permet de « faire

⁶⁸⁰ « La justice fut dès l'origine la parente pauvre de la Révolution française. L'Ancien Régime avait reconnu le droit de remontrance des Parlements : l'Assemblée nationale de 1789 limiterait donc le rôle des tribunaux à l'application d'une loi, dont l'interprétation lui est réservée. », dans Odile Rudelle, *Le siècle de l'avènement républicain, op.cit.*, p. 468 ;

⁶⁸¹ Odile Rudelle, *La République absolue : aux origines de l'instabilité constitutionnelle de la France républicaine, 1870-1889, Ibidem*, p. 289 ;

⁶⁸² « Contemporain de l'établissement de la troisième République, l'échec de ce constitutionnalisme de séparation des pouvoirs fut le vice, longtemps oublié, de ce régime. », dans Odile Rudelle, « Actualité de Jules Ferry », Pierre Stadius (dir.), *Actualité de l'École républicaine, Actes du colloque d'octobre 1997*, Centre régional de documentation de Basse-Normandie, Instituts universitaires des formations des maîtres de Caen, 1998, p. 53 ;

⁶⁸³ Tout comme l'historienne l'avait prouvé lors de son étude portant sur les Carnets de captivité du Général, publiés en 1916, où elle s'est intéressée aux lectures de jeunesse de Charles de Gaulle qui ont formé sa pensée politique ;

⁶⁸⁴ Odile Rudelle, « Le Général de Gaulle et le retour aux sources du constitutionnalisme républicain », dans Fondation Charles de Gaulle, *De Gaulle et la Libération*, Éditions Complexe, 2004, p. 12 ;

l'archéologie » des discours fondateurs du Général de Gaulle, tout en y découvrant la « généalogie d'un patriotisme constitutionnel », d'abord pensé par des catholiques libéraux :

« Charles de Gaulle appartient à une génération très antérieure à celle de 1890 qui l'avait vu naître. La tradition spirituelle dont il relève est celle des chrétiens libéraux du premier XIXe siècle ; ceux-là mêmes qui faisaient de l'absence d'institutions politiques de la France postrévolutionnaire le point de départ de leurs réflexions mais qui, à l'expérience, se révélèrent singulièrement maladroits devant le suffrage universel »⁶⁸⁵.

Les catholiques libéraux qu'Odile Rudelle mentionne dans ses recherches⁶⁸⁶ sont les héritiers de l'Edit de Nantes⁶⁸⁷, « trêve, civique et patriote »⁶⁸⁸, qui entama l'élaboration d'une « citoyenneté française » et que l'historienne voit comme une étape pionnière dans l'élaboration d'un constitutionnalisme à la française, alliant à la fois séparation des pouvoirs et garantie des droits :

« Le constitutionnalisme français a depuis longtemps précédé la République. Il remonte à Henry IV, premier roi à avoir usé de son pouvoir souverain pour établir, au-dessus des différences religieuses, une « concitoyenneté » française garantie par des lois, mises en œuvre par des chambres de justice mi-parties. Pour devenir républicain, ce constitutionnalisme de garantie des droits n'aurait besoin que d'un pouvoir exécutif élu »⁶⁸⁹.

Ainsi, de l'Edit de Nantes à la Constitution de 1958, en ayant comme fil rouge l'influence des catholiques libéraux, l'historienne analyse le phénomène constitutionnel de la Ve République. Une de ses conclusions porte sur le fait que la constitution gaullienne a résolu un problème français vieux de 169 ans, issu de l'incapacité de la Révolution française de se doter d'un texte constitutionnel pour y transcrire les droits et les libertés qu'elle avait proclamées. Pour le souligner, Odile Rudelle cite le Général de Gaulle de ses *Mémoires d'Espoir* :

« Au mois de mai 1958 [...], j'ai peu d'heures pour me décider. [...] Vais-je saisir l'occasion historique que m'offre la déconfiture des partis pour doter l'État d'institutions qui lui rendent, sous une forme appropriée aux temps modernes, la stabilité et la continuité dont il est privé depuis cent soixante-neuf ans ? »⁶⁹⁰

⁶⁸⁵ Odile Rudelle, *Mai 58, De Gaulle et la République*, Paris, Plon, Espoir, 1988, p. 17 ;

⁶⁸⁶ Parmi les catholiques libéraux mentionnés, on retrouve Malesherbes, Chateaubriand, Alexis de Tocqueville ou encore Albert de Broglie ;

⁶⁸⁷ L'Edit de Nantes représente la reconnaissance, sous certaines conditions, de la minorité calviniste au sein de l'Etat et de la société française. Promulgué en 1598, l'édit royal met fin aux guerres de religion après 40 ans d'instabilité politico-religieuse et fixe légalement le statut des protestants dans le royaume, jusqu'à sa révocation par Louis XIV en 1685, cf. Jean-François Sirinelli (dir.), *Dictionnaire de l'Histoire de France*, Edition Larousse, 2006, p. 631 ;

⁶⁸⁸ Odile Rudelle, 1958-2008, *Cinquantième anniversaire de la Constitution française*, op.cit., p. 75 ;

⁶⁸⁹ Odile Rudelle, « La démocratie en France de 1919 à 1989 », *Ibidem*, p. 120 ;

⁶⁹⁰ Charles de Gaulle, cité par Odile Rudelle, 1958-2008, *Cinquantième anniversaire de la Constitution française*, op.cit., p. 70 ;

Assurant enfin la séparation des pouvoirs et la garantie des droits, la Constitution gaullienne permet l'alternance politique légitime, ouvrant, après la mort de son fondateur, une nouvelle ère constitutionnelle :

« De Gaulle portait en lui la « fabuleuse Atlantide » du constitutionnalisme catholique, continent oublié de la mémoire nationale. Il faudra rien de moins que son retour et sa mise à mort, l'échec de l'« ère nouvelle » ouverte en 1974 et enfin la victoire du socialisme et sa déception, pour que les français se remettent en marche et à leur tour, découvrent le nouveau continent de leur avenir »⁶⁹¹.

Le constitutionnalisme républicain né en 1958 s'est affirmé à travers la pratique, en traversant des périodes d'alternance et de cohabitation jusqu'à faire l'objet d'un large consensus dans la société politique française :

« Surgie dans l'urgence et la violence, la cinquième République commence dans le danger et le scepticisme [...] Aujourd'hui au contraire, la souplesse du régime et l'existence de majorités alternatives a rassuré [...] On parle d'un consensus institutionnel jamais atteint depuis 1789. À telle enseigne que la Constitution est devenue l'assise politique fondamentale de la République »⁶⁹².

2. La « monarchie républicaine » : l'unicité de la vision constitutionnelle gaullienne ou le régime républicain adapté au génie de la France et à la personnalité collective des Français

Fondée sur l'idée gaullienne centrale de la nécessité d'un Etat fort, doté des Institutions stables qui définissent la primauté de l'exécutif sur le législatif et notamment le rôle primordial accordé au chef de l'Etat, la Constitution du 4 octobre 1958, suivie de la réforme constitutionnelle de 1962, instaure ce que Maurice Duverger appelle « la monarchie républicaine » :

« La France est une monarchie républicaine. Le pouvoir de gouverner y appartient principalement à un homme investi de la légitimité suprême, à peu près libre de ses mouvements, qui ne partage guère l'initiative et l'impulsion, qui prend ou inspire les décisions importantes (et quelquefois les autres), qui « détermine et conduit la politique de la nation » comme dit la Constitution »⁶⁹³.

A la différence de la monarchie classique, au sein de laquelle le « roi héréditaire » tient son pouvoir de la divinité, dans la nouvelle forme de monarchie identifiée par M. Duverger, fondée sur l'égalité de tous, le « roi élu reste de même nature et de même essence que les

⁶⁹¹ Odile Rudelle, *Rebâtir la République : la reconstruction juridique et constitutionnelle de la France, Le discours d'Épinal*, op.cit., p. 170 ;

⁶⁹² Odile Rudelle, *Actualité de l'École républicaine*, op.cit., p. 52 ;

⁶⁹³ Maurice Duverger, *La Monarchie républicaine ou comment les démocraties se donnent des rois*, Editions Robert Laffont, 1974, p. 11 ;

citoyens qui le désignent. »⁶⁹⁴ La source de la légitimité est, selon « le Pape » de la science politique française⁶⁹⁵, la différence cardinale qui empêche la monarchie républicaine de devenir absolue : « le roi élu » est limité par une élection, qui est, d'abord temporaire et qui suppose un effort de gagner et garder ensuite la confiance des électeurs. Il est également limité dans ses pouvoirs et soumis au contrôle par d'autres élus du peuple, dont le Parlement en représente l'institution principale, ce qui prouve le caractère démocratique de la nouvelle monarchie⁶⁹⁶.

Dans une monarchie républicaine, pourtant, s'ils sont « égaux en légitimité », le monarque républicain et le Parlement ne le sont pas « en puissance »⁶⁹⁷, le premier jouant un rôle beaucoup plus important que le second. Même si les députés ont un pouvoir d'initiative en matière de lois et de débats et peuvent limiter et contrôler l'action du monarque, « les grandes orientations » et « les décisions essentielles » restent au gré du « roi élu ». De plus, en opposition à la conception traditionnelle de la fonction parlementaire dans l'idéologie démocratique des régimes libéraux d'avant 1914, celle-ci est, aujourd'hui, secondaire, parce qu'elle s'exerce en second par rapport à la fonction gouvernementale. En soulignant que neuf dixièmes des lois votées dans les monarchies républicaines d'Europe⁶⁹⁸ sont d'origine gouvernementale, Maurice Duverger affirme que, dans les faits, « la véritable initiative des parlementaires concerne l'expression des « demandes » populaires, dont le monarque républicain et ses ministres n'ont pas conscience parce qu'ils sont trop éloignés des citoyens »⁶⁹⁹. L'importance de la fonction parlementaire est d'autant plus réduite, dit M. Duverger, que ces « demandes populaires » dont les députés parviennent à initier le débat législatif au sommet de l'Etat ont d'autres moyens plus accessibles de se dévoiler, comme les grèves ou les manifestations de rue.

⁶⁹⁴ Maurice Duverger, *La monarchie républicaine ou comment les démocraties se donnent des rois*, *Ibidem*, p. 45 ;

⁶⁹⁵ « Mort de Maurice Duverger, le « pape » de la science politique française », titre du *Monde*, annonçant la mort de Maurice Duverger, article disponible sur https://www.lemonde.fr/disparitions/article/2014/12/22/maurice-duverger-professeur-de-droit-et-de-sciences-politiques-journaliste-et-editeur_4544800_3382.html ;

⁶⁹⁶ L'idéologie démocratique s'oppose à ce qu'un homme, même élu du peuple, absorbe en lui toutes les prérogatives de l'Etat, cf. Maurice Duverger, *La monarchie républicaine ou comment les démocraties se donnent des rois*, *Ibidem*, p. 81 ;

⁶⁹⁷ Maurice Duverger, *Ibidem*, p. 82 ;

⁶⁹⁸ Selon Maurice Duverger le régime semi-présidentiel de Paris « est seulement une des variétés du nouveau système politique des nations sur-industrielles » qu'il appelle « monarchie républicaine ». Le régime présidentiel de Washington et les régimes néo-parlementaires de Londres, Bonn et Stockholm sont d'autre variétés de ce système, Maurice Duverger, *Ibidem*, p. 135 ;

⁶⁹⁹ Maurice Duverger, *Ibidem*, p. 82

En outre, selon M. Duverger, l'évolution, ou plutôt l'involution de la fonction parlementaire en Europe tire, d'abord, ses explications de la façon différente de conceptualiser la théorie de la séparation des pouvoirs⁷⁰⁰, par rapport aux Etats-Unis. Si aux Etats-Unis, la séparation des pouvoirs est comprise dans une acception égalitaire, transcrite dans la Constitution américaine dès 1787, en Europe on la comprend plutôt dans un sens qui tend à la souveraineté du parlement⁷⁰¹. Maurice Duverger explique cette différence par le fait qu'en Europe, le parlement avait incarné pendant des siècles « la démocratie en lutte contre le droit divin », son prestige et son autorité se développant ainsi au même rythme que le développement de la démocratie, vu que le parlement fut la seule institution reposant sur l'élection populaire – et, ainsi, la seule expression de la démocratie dans l'Etat⁷⁰². De ce fait, la séparation des pouvoirs en Europe étant essentiellement dirigée contre le roi, ce fut le Parlement qui a assumé le rôle primordial.

L'évolution des sociétés capitalistes au XXe siècle a bouleversé le rapport de pouvoir entre les deux pouvoirs étatiques, le législatif laissant la première place à l'exécutif pour se contenter dans son nouveau rôle de « contrepoids » de ce dernier. L'affaiblissement du pouvoir parlementaire a été provoqué, affirme toujours M. Duverger, par la transformation du rôle de l'Etat. En comparant l'Etat « archéo-capitaliste »⁷⁰³ d'avant 1914 et l'Etat « néo-capitaliste »⁷⁰⁴ d'après 1945, l'auteur constate que l'Etat est devenu « l'organisme fondamental de régulation et d'expansion économiques et sociales ». Ses fonctions impliquent « des décisions rapides, ponctuelles, souples »⁷⁰⁵, tout en s'éloignant du caractère législatif

⁷⁰⁰ Conformément à la théorie de la séparation des pouvoirs, les trois fonctions dans l'Etat (législative, exécutive et juridictionnelle), doivent être confiées à des organes différents, mais ils jouissent de la « même importance » au sein de l'Etat.

⁷⁰¹ Maurice Duverger, *Ibidem*, p. 84 ;

⁷⁰² En contraste, Le Congrès des Etats-Unis ne bénéficie pas ni du monopole représentatif, ni du prestige historique des parlements européens puisqu'il n'a jamais combattu un monarque de droit divin -la fédération a été républicaine dès le début- et n'a jamais incarné seul la représentation populaire - le Président a toujours été élu, Maurice Duverger, *Ibidem*, p. 85 ;

⁷⁰³ L'Etat archéo-capitaliste « est fondé sur de petites entreprises individuelles ou familiales, sur une concurrence féroce qui éliminait les moins aptes... sur la prépondérance de l'innovation individuelle...sur une monnaie rattachée à l'or plutôt qu'aux décisions des autorités publiques, sur la régulation de l'économie par la loi du marché », Maurice Duverger, *Ibidem*, p. 88 ;

⁷⁰⁴ L'Etat néo-capitaliste d'après 1945, repose sur des bases toutes différentes de celles de l'Etat d'avant 1914 : « l'économie y est dominée par d'immenses firmes nationales ou transnationales...la production y est moins déterminée par le jeu du marché que par des plans de production préparés des années à l'avance...l'innovation dépend plus de la recherche fondamentale (...) que de l'imagination de petits inventeurs » (p.88). Maurice Duverger pousse plus loin son analyse concernant l'affaiblissement du pouvoir législatif par rapport au gouvernement, en affirmant que dans l'Etat néo-capitaliste, « le véritable contrepoids au monarque républicain, c'est la puissance économique des firmes privées », en même temps que « seule, l'autorité d'un monarque républicain permet de contenir les forces capitalistes, à condition qu'il n'en soit pas l'émanation », Maurice Duverger, *Ibidem*, p. 98 ;

⁷⁰⁵ L'Etat « assure l'équilibre de la monnaie, des prix et des salaires par sa politique conjoncturelle...il égalise relativement les niveaux de vie individuels, par une redistribution du revenu national...il favorise l'expansion de

que les fonctions de l'Etat libéral avaient auparavant. Dans ce nouveau contexte où la vie parlementaire ne correspond plus aux nouvelles activités de l'Etat, c'est le gouvernement qui s'impose comme « beaucoup mieux adapté ». Cette évolution des sociétés capitalistes, créant un Etat plus fort et orienté vers l'exécutif, représente pour Maurice Duverger le « facteur essentiel de l'avènement des monarchies républicaines »⁷⁰⁶. Par conséquent, l'auteur qualifie de « monarchie républicaine » le système politique des nations sur-industrielles d'après 1945, parmi lesquelles il inclut aussi le régime parlementaire de la monarchie constitutionnelle britannique.

3. La Constitution « de Gaulle » ou Constitution « Carré de Malberg-Capitant-Debré-de Gaulle »

Adoptée par le référendum du 28 septembre 1958 avec 82.6% des suffrages exprimés⁷⁰⁷, la nouvelle Constitution créât une République nouvelle, inédite du point de vue de l'organisation et du rôle des Institutions par rapport à la tradition républicaine française, mais qui jouissait de l'approbation quasi unanime du peuple français. Comme le note Serge Berstein :

« Le 28 septembre, la République est juridiquement fondée, et dans des conditions d'approbation populaire qui rendent désormais vaines les accusations sur le "péché originel" du 13 mai »⁷⁰⁸.

La Constitution du 4 octobre 1958 est synonyme de la « Constitution de Gaulle »⁷⁰⁹. Comme nous l'avons vu dans la section précédente, toute l'action ou plutôt, toute la parole agissante du Général de Gaulle depuis son départ du 20 janvier 1946 visait à critiquer le système institutionnel mis en place à l'automne 1946 et à faire campagne pour son remplacement par une Constitution mettant fin au « système des partis ».

Le Général de Gaulle a consacré beaucoup de temps dans l'été de l'année 1958 à préparer la nouvelle constitution, ayant eu des idées très précises sur quelques éléments du schéma constitutionnel, à commencer par le statut et les attributions du chef de l'État et une

la production par des plans de développement, par l'aménagement des infrastructures et l'établissement de services collectifs, par le financement de la recherche scientifique, par des investissements publics, par la conquête pacifique ou militaire de marchés extérieurs, etc.. », Maurice Duverger, *Ibidem*, p. 89 ;

⁷⁰⁶ Maurice Duverger, *Ibidem*, p. 88 ;

⁷⁰⁷ Conformément au

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000137-le-quinquennat-presidentiel-referendum-du-24-septembre-2000/les-referendums-de-1945-a-2000>, site appartenant à la Direction de l'Information légale et administrative (<http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr>) ;

⁷⁰⁸ Serge Berstein, *La France de l'expansion*, Vol.1, Seuil, Coll. Points, 1989, p. ;

⁷⁰⁹ Didier Maus, « De Gaulle et l'écriture de la Constitution », *Ibidem*, p. 16

stricte séparation des pouvoirs. Si les articles 5, 11, 16 et 20 contiennent un véritable vocabulaire gaullien⁷¹⁰ - par exemple « l'arbitrage » ou « l'indépendance de la nation » -, le Général de Gaulle n'avait pas littéralement écrit lui-même le texte de la constitution. Sur tous les sujets concernant les relations entre le Parlement et le Gouvernement, tout le « parlementarisme rationalisé » du Titre V, son concours est difficile à saisir⁷¹¹, Charles de Gaulle ayant accepté les choix de sa garde des sceaux, Michel Debré⁷¹², ainsi que de quatre ministres d'Etat. Il en témoigne dans ses *Mémoires* :

« Quatre ministres d'État [...] et le Garde des sceaux, représentant l'ensemble des formations politiques à l'exception des communistes, vont travailler sous ma direction à la Constitution future (...) Je dirige le travail de réforme des institutions... (...) Michel Debré, secondé par une jeune équipe tirée du Conseil d'État, élabore le projet, que j'examine à mesure avec les ministres désignés »⁷¹³.

Il poursuit, en retraçant un bilan tout à fait conforme à ses « indications » :

« Au total, le texte de la Constitution, tel qu'il sort, suivant mes indications, du travail de Debré et de ses collaborateurs [...] est conforme à ce que je tiens pour nécessaire à la République »⁷¹⁴.

Mais si le texte de la Constitution satisfaisait les besoins de la République, ce fut Michel Debré qui en assumait le rôle principal, tout comme il l'avoue aussi dans ses *Mémoires* :

« Nul ne songe à me disputer la charge de préparer le projet et je ne désire pas la partager »⁷¹⁵.

La contribution de Michel Debré à la rédaction de la Constitution est d'autant plus importante que celle-ci représente l'aboutissement de sa propre conception du constitutionnalisme français, datant de 1943, l'année de la publication, en collaboration avec Emmanuel Monick, de l'ouvrage *Refaire la France*⁷¹⁶. Dès le début du livre, le compagnon Debré note que bien des Français pensent que :

« les partisans résolus de la grandeur française » doivent simplement imposer leur volonté politique au pays, tandis que d'autres pensent que seul un long et lent effort pour réformer les mœurs peut mener à la reconstruction »⁷¹⁷.

⁷¹⁰ Didier Maus, « De Gaulle et l'écriture de la Constitution », *Idem* ;

⁷¹¹ Jean Mamert confirme que « le Général est peu intervenu sur le titre V », cf. *Archives constitutionnelles de la Ve République*, op. cit., vol. 5, p. 124 ;

⁷¹² Pour aller plus loin sur l'apport de Michel Debré à l'écriture de la Constitution, Nicholas Wahl, « Aux origines de la nouvelle Constitution », *Revue française de science politique*, 9^e année, n°1, 1959. pp. 30- 66 ;

⁷¹³ Charles de Gaulle, *Mémoires d'espoir*, Paris, Gallimard (« La Pléiade »), 2000, p. 903-905 ;

⁷¹⁴ Charles de Gaulle, *Ibidem*, p. 907 ;

⁷¹⁵ Michel Debré, *Trois Républiques pour une France*, t. II, Paris, Albin Michel, 1988, p. 348 ;

⁷¹⁶ Michel Debré, Emmanuel Monick (sous le pseudonyme Jacquier-Bruère), *Refaire ta France : l'effort d'une génération*, Paris, 1945 ;

⁷¹⁷ Jacquier-Bruère (Michel Debré et Emmanuel Monick), *Refaire ta France : l'effort d'une génération*, Paris, 1945, p. 108 ;

En rejetant les deux opinions qu'il considérait comme une fausse alternative, Michel Debré propose à la place le choix d'« une forme virile et disciplinée de démocratie capable de rendre au peuple français le sens de son devoir »⁷¹⁸, reposant sur « des institutions étroitement adaptées à la grande œuvre que le pays doit accomplir »⁷¹⁹. En donnant l'exemple de la III^e République, le compagnon Debré considérait que cette « forme virile et disciplinée de démocratie » ne pouvait pas être réalisée sans un moyen constitutionnel qui limite les « excès parlementaires » et sans un président fort qui soit le symbole d'unité, prêt et capable d'appeler les citoyens à la défense du pays si les circonstances l'imposaient⁷²⁰.

Avant d'être théorisée par Maurice Duverger, la monarchie républicaine, ou plus précisément, « le monarque républicain » fut déjà invoqué par Michel Debré comme solution propre aux mœurs des Français : « La France n'a donc pas le choix. Son chef de l'Etat ne peut être qu'un monarque »⁷²¹. Mais, parce que la monarchie héréditaire n'était plus possible dans la France du XX^e siècle, la seule « chance pour la démocratie française est ... un monarque républicain »⁷²². En faisant du président « la clef de voûte » des nouvelles institutions qu'il avait imaginées pour la France, assurant la stabilité et la permanence du pouvoir de l'Etat⁷²³, Michel Debré s'aligne, ainsi, sur la conception gaullienne du chef de l'Etat. De plus, il s'accorde avec le Général aussi sur le rôle du gouvernement par rapport au Parlement⁷²⁴, en soulignant que le gouvernement gouverne tandis que le Parlement surveille simplement et contrôle⁷²⁵. Pendant la « deuxième Résistance » à savoir, dès la démission du Général en janvier 1946 et jusqu'à son retrait à Colombey en 1954, la proximité entre Michel Debré et Charles de Gaulle⁷²⁶ a certainement influencé l'évolution et le développement des idées et de la doctrine constitutionnelle gaullienne⁷²⁷.

⁷¹⁸ *Ibidem*, p. 111 ;

⁷¹⁹ *Ibidem*, p. 114 ;

⁷²⁰ *Ibidem*, p. 118 ;

⁷²¹ *Ibidem*, p. 120 ;

⁷²² *Ibidem*, p. 122 ;

⁷²³ *Ibidem*, p. 124 ;

⁷²⁴ Pour une exposition détaillée sur la constitution de 1958, voir aussi son article paru en 1959, Debré Michel, « La nouvelle Constitution », *Revue française de science politique*, 9^e année, n°1, 1959. pp. 7-29;

⁷²⁵ Jacquier-Bruère, *Refaire ta France : l'effort d'une génération*, *Ibidem*, p. 133 ;

⁷²⁶ De la démission du Général et jusqu'à la fondation du RPF, les deux hommes travaillèrent ensemble et développèrent activement leurs critiques des nouvelles institutions, cf. Nicholas Wahl, « Aux origines de la nouvelle Constitution », *Revue française de science politique*, 9^e année, n°1, 1959. pp. 30- 66, p. 47 ;

⁷²⁷ Nicholas Wahl, « Aux origines de la nouvelle Constitution », *Revue française de science politique*, 9^e année, n°1, 1959. pp. 30- 66, pp. 46-48 ;

En outre, Michel Debré témoigna⁷²⁸ être influencé dans sa position concernant les réformes constitutionnelles par le discours que René Capitant, le deuxième principal théoricien gaulliste du droit constitutionnel, a prononcé à Strasbourg en 1936, où il avait fait l'éloge de son maître, Raymond Carré de Malberg⁷²⁹, sur sa contribution à la théorie constitutionnelle française. On apprend, ainsi, que Raymond Carré de Malberg (juriste de formation classique et adepte du droit positif, « nourri aux sources du droit romain », professeur de droit constitutionnel, matière neuve à l'époque⁷³⁰) fut un des fondateurs du droit constitutionnel en France. Il s'est inspiré de « grand noms » de philosophes, politiques, historiens, poètes ou romanciers, et René Capitant en donne l'exemple de Montesquieu, Rousseau, Sieyès, Chateaubriand, Benjamin Constant, Lamartine ou Victor Hugo – ayant tous décrit la séparation des pouvoirs, défini la démocratie et analysé le régime parlementaire.

Et si Raymond Carré de Malberg était considéré « l'interprète par excellence de la doctrine allemande », vu qu'il s'est inspiré notamment de la doctrine allemande du droit et du droit public⁷³¹, René Capitant assure que l'inspiration de son maître fut essentiellement française et que l'objet de son œuvre fut moins de construire une théorie générale de l'Etat qu'une théorie de l'Etat français - il ne s'agissait pas de philosopher sur l'Etat, mais de décrire l'Etat, « l'Etat concret, l'Etat de son pays et de son temps ». De plus, Carré de Malberg fut également admirateur d'Esmein, « historien doctrinaire », dont le traité – *Eléments du droit constitutionnel* – représente une « vaste fresque du droit constitutionnel moderne », que le maître cita « longuement et fréquemment » dans ses ouvrages.

René Capitant poursuit son éloge en affirmant que ce fut son maître qui avait repensé et reconstruit tout le droit public français, suivant l'idée de la souveraineté du Parlement⁷³² – principe qui s'est substitué au principe monarchique et auquel s'ajoute le principe de la

⁷²⁸ Le témoignage eut lieu au cours d'une discussion avec Nicholas Wahl en août 1958 ; Michel Debré confirma ses références à Carré de Malberg aussi dans l'article écrit sous le pseudonyme « Fontevault », intitulé « Vers une crise constitutionnelle », cf. Nicholas Wahl, « Aux origines de la nouvelle Constitution », *Ibidem*, pp. 58-63 (notes en bas de page no 42 et 65) ;

⁷²⁹ Raymond Carré de Malberg, *Contribution à la théorie générale de l'État*, Paris, CNRS Éditions, 1920 ;

⁷³⁰ Introduite dans les programmes de licence par le décret du 24 juillet 1889, cf. René Capitant, « Discours prononcé par M. René Capitant, professeur de droit à la Faculté de droit et des sciences politiques, sur l'œuvre juridique de Raymond Carré de Malberg », *Annales de l'Université de Strasbourg*, 1936, Strasbourg, 193, disponible sur

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k121032q/f38.image.r=ren%C3%A9%20capitant%20carr%C3%A9%20de%20malberg>

⁷³¹ Et René Capitant en donne l'exemple des auteurs allemands qui ont nourri la pensée constitutionnelle de Carré de Malberg : Jehrings, des Gierke, des Gerber, des Jellinek et des Laband.

⁷³² principe issu de la Révolution française qui réclamait la souveraineté de la nation représentée par ses délégués dans le Parlement – « le peuple parle, agit par ses représentants » (Sieyès) ;

séparation des pouvoirs⁷³³. Mais le principe de la séparation des pouvoirs n'est pas immortel, considère le compagnon Capitant, en reprenant l'idée de son maître, dont l'œuvre consiste à « déchirer la fiction qui voilait la réalité constitutionnelle aux yeux de la majorité des juristes », en adaptant « la doctrine constitutionnelle française à la réalité de l'époque » :

« le principe de séparation des pouvoirs n'a pas l'immortalité qu'ils lui prêtaient. Les principes politiques changent, comme toute chose, peut-être plus vite qu'aucune autre. Ils changent avec les régimes. Or la séparation des pouvoirs est historiquement liée à la Monarchie limitée, à ce régime essentiellement transitoire où le monarque et l'assemblée, ces deux forces qui s'affrontent depuis le XVIIIe siècle, sont, pendant un temps, à l'égalité et concluent une sorte d'armistice avant de reprendre leur lutte. Mais cette paix a été brisée depuis longtemps. L'équilibre a été rompu. La victoire de l'assemblée a instauré le règne de la démocratie parlementaire, qui, à son tour, aujourd'hui, risque de céder devant l'assaut de forces nouvelles »⁷³⁴.

En se référant à Hegel, qui « distinguait deux hémisphères dans le monde juridique : le domaine de l'Etat, où le monarque était le maître, et le domaine de la société, où il était lié à la collaboration des chambres et qui coïncidait ainsi avec le domaine de la loi », il déplorait le fait qu'une telle situation ne se transpose pas dans le constitutionnalisme français. Selon son maître, ce fut l'idée d'un Parlement « souverain »⁷³⁵, implantée en France après la Révolution française, qui empêchait alors de se développer en France, comme aux Etats-Unis, « un pouvoir constituant supérieur au pouvoir législatif et réellement distinct de lui »⁷³⁶.

Quant au pouvoir exécutif, largement approfondi par Carré de Malberg, il le considérait comme « un pouvoir subordonné » dans le régime français. Le « maître » du constitutionnalisme à la française avait montré que l'organe exécutif, à la différence de celui législatif, n'était pas représentant de la nation, n'ayant pas le pouvoir « de vouloir pour elle », mais seulement « d'agir selon ses volontés, c'est-à-dire, selon la loi » et cela à cause du principe représentatif, qui a fait prévaloir un régime moniste, à prépondérance parlementaire où le gouvernement n'est plus qu'un « comité du Parlement »⁷³⁷.

⁷³³ conformément auquel l'exécutif et le législatif sont des pouvoirs égaux et indépendants dont la constitution devrait assurer l'équilibre ;

⁷³⁴ René Capitant, « Discours prononcé par M. René Capitant, professeur de droit à la Faculté de droit et des sciences politiques, sur l'œuvre juridique de Raymond Carré de Malberg », *Idem* ;

⁷³⁵ Et René Capitant en fait la comparaison avec le Parlement britannique, qui « peut tout faire sauf changer un homme en femme »

⁷³⁶ Il déplore que la Constitution française ne contienne pas que « les règles d'organisation des pouvoirs publics, et même une partie seulement d'entre elles ; la constitution ne comportant « aucunement ce code, cette charte des libertés qui, dans certains régimes libéraux, s'impose au respect du législateur et limite son pouvoir »

⁷³⁷ Selon l'expression empruntée par Carré de Malberg aux écrivains britanniques et que René Capitant a citée dans son discours ;

Invoquant aussi la conception française de la loi, rattachée, dans le sillage de Carré de Malberg, à un imaginaire « autoritaire » :

« Notre notion de loi se rattache plutôt à la conception autoritaire. La loi est, dans notre régime, comme elle l'était déjà pour Bodin, l'expression de la volonté gouvernante »⁷³⁸,

René Capitant justifia la conception politique de son maître, qu'il avait, d'ailleurs, exposée dès le début de son discours :

« Son attitude politique, qu'il ne cherchait pas à dissimuler, était celle d'un modéré pour qui la liberté exige un pouvoir d'Etat fort et la démocratie suppose un sens moral élevé dans le peuple. Le désordre et le tumulte de la vie publique, les tendances de certains partis l'inquiétaient et l'attristaient »⁷³⁹.

Et il conclut sur « la profonde unité » de l'œuvre de Carré de Malberg :

« On peut dire, sans paradoxe, que Carré de Malberg a mis de l'ordre et de l'unité dans la constitution française »⁷⁴⁰.

Ainsi, contrairement à ce qu'on pouvait reprocher au fondateur de la Ve République quant à la « rupture » avec la tradition républicaine française, la Constitution de 1958 est en réalité, l'image en miroir de la pensée constitutionnelle française, telle qu'elle avait été inventée et imaginée par son pionnier Raymond Carré de Malberg, à la suite de ses longues réflexions sur les mœurs des Français et des moments historiques qui avaient marqué la culture politique et constitutionnelle française. Sa conception originale du constitutionnalisme, qui serait le plus compatible avec la culture politique française et qui pourrait donner au pays un régime politique stable et efficace, après l'instabilité institutionnelle qui avait régné en France dès la Révolution française, a servi d'inspiration pour les principaux architectes de la Constitution de la Ve République. De ce fait, l'appropriation de la théorie constitutionnelle originaire française du XIXe siècle - à laquelle on ajoute l'influence des catholiques libéraux sur la pensée gaullienne -, témoigne sans aucun doute du soin que les constituants de 1958 avaient pris pour faire du texte constitutionnel le fruit d'une conception constitutionnelle à la française originale, mais qui synthétise le patrimoine des « idées » constitutionnelles françaises héritées de l'Histoire. De ce point de vue, plutôt que « Constitution de Gaulle », le texte de 1958 pourrait s'intituler « Constitution Carré de Malberg-Capitant-Debré-de Gaulle » et faire, ainsi, valoir ses racines les plus profondes et les plus françaises.

⁷³⁸ René Capitant, *Idem* ;

⁷³⁹ René Capitant, *Idem* ;

⁷⁴⁰ *Idem* ;

Ainsi, le 4 septembre 1958, jour anniversaire de la proclamation de la III^e République, Charles de Gaulle, introduit par André Malraux, tint un discours sur la place de la République afin de présenter au peuple le projet de la Constitution :

« Nous l'avons fait pour le peuple que nous sommes, au siècle et dans le monde où nous sommes. Nous l'avons fait de telle sorte que notre pays puisse être en fin de compte et décidément dirigé par ceux qui le mandatent et lui accordent la confiance qui anime la légitimité, Qu'il existe au-dessus des querelles politiques, qu'il existe un arbitre national élu par les citoyens qui ont un mandat public, Qui soit chargé d'assurer le fonctionnement régulier des institutions, qui ait le droit de recourir au jugement du peuple souverain, Et qui réponde en cas d'extrême péril de l'indépendance, de l'intégrité, de l'honneur de la France et du salut de la république. Qu'il existe un gouvernement qui soit fait pour gouverner, à qui on en laisse le temps et la possibilité, qui ne se détourne pas par rien d'autre de sa tâche, et qui ainsi mérite l'adhésion du pays. Qu'il existe un parlement destiné à représenter la volonté politique de la Nation, à voter des lois, à contrôler l'exécutif mais s'en sortir de son rôle. Que le gouvernement et le parlement collaborent mais restent séparés dans leurs responsabilités, aucun membre de l'un ne pouvant en même temps être membre de l'autre. Telle est la structure équilibrée que doit revêtir le pouvoir, le reste c'est l'affaire des hommes »⁷⁴¹.

Assumé « dans la légalité », le projet de la nouvelle Constitution, tel qu'il est décrit par le Général de Gaulle, reprend, sans entrer dans les détails, l'esprit du discours de Bayeux⁷⁴². Le Président de la République était cet « arbitre national » qui aurait la charge d'« assurer le fonctionnement régulier des institutions, ayant le droit de recourir au jugement du peuple souverain, répondant, en cas d'extrême péril, de l'indépendance, de l'honneur, de l'intégrité de la France et du salut de la République ». Pour le reste, le Gouvernement doit gouverner, le Parlement, voter des lois et « représenter la volonté politique de la nation », « contrôler l'exécutif », mais « sans sortir de son rôle ». De plus, Charles de Gaulle tint à souligner le fait que la constitution qu'il a imaginée pour la France correspondait au peuple français, à l'époque présente et aux circonstances que le monde imposait. Ces remarques renforçaient le sentiment d'unité et d'identité nationale, et confirmaient en même temps le caractère proprement français du texte constitutionnel, tout en lui conférant une valeur patrimoniale. Approuvée par référendum le 28 septembre 1958, avec une majorité écrasante de 81,69% des suffrages exprimés⁷⁴³, la Constitution « de Gaulle » est, finalement, le fruit d'un travail collectif qui,

⁷⁴¹ Charles de Gaulle, *Discours place de la République*, le 28 septembre 1958, disponible sur <https://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu00070/charles-de-gaulle-presente-la-constitution-place-de-la-republique.html> ;

⁷⁴² « Ce qui va être fait c'est, en somme, ce que l'on a appelé « la Constitution de Bayeux », parce que là, le 16 juin 1946, j'ai tracé celle qu'il faut à la France », Charles de Gaulle, *Mémoires d'espoir*, *op. cit.*, p. 905 ;

⁷⁴³ Le référendum du 28 septembre 1958, résultats disponibles sur <http://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/histoire/la-ve-republique/l-installation-de-la-ve-republique/le-referendum-du-28-septembre-1958> ;

tout en visant à satisfaire les exigences du Général, ne voulait pas enterrer brutalement la tradition républicaine française.

4. L'élection du président au suffrage universel direct : le roi « élu » et l'achèvement du « gaullisme institutionnalisé »

Conscient du fait que, faute d'une légitimité historique, le futur président devrait trouver ailleurs la légitimité pour accomplir sa fonction⁷⁴⁴, le Général de Gaulle invente et applique en 1962 le principe selon lequel « il faut changer pour garder »⁷⁴⁵ et décide de « retoucher » la Constitution pour conférer au chef de l'Etat une légitimité reposant sur l'investiture populaire, remplaçant ainsi la « forme archaïque de monarchie républicaine » rappelant le système napoléonien⁷⁴⁶. Cela marque, selon Maurice Duverger, le passage du « gaullisme personnel » au « gaullisme institutionnel », puis des « institutions gaulliennes » à des institutions « acceptées par tous ou presque tous »⁷⁴⁷. Néanmoins, tout comme Charles de Gaulle l'avait affirmé deux jours avant le référendum, le 26 septembre 1962, devant le Conseil des ministres, il ne s'agissait pas d'une vaste réforme qui changerait la nature de la Constitution, mais bien au contraire, d'une petite « retouche », justement pour permettre à la Constitution de « rester elle-même » :

« J'appelle votre attention à tous sur le fait qu'il ne s'agit pas de faire une vaste réforme constitutionnelle, mais simplement une retouche destinée à permettre à la Constitution de rester elle-même ; sans quoi elle ne résistera pas »⁷⁴⁸.

De plus, pour le Général de Gaulle, modifier la Constitution ne faisait pas du tout preuve de faiblesse institutionnelle. Tout en citant Solon, il avouait à Alain Peyrefitte qu'une constitution « était bonne pour un peuple et pour un temps » et que les modifications étaient même souhaitables tant qu'elles suivaient une évolution conforme au contexte historique :

⁷⁴⁴ On retrouve le même souci chez Maurice Duverger qui, en 1959, se posait déjà la question de la survie de la Ve République après la disparition du Général de Gaulle : « Mais, pour que la Cinquième République évolue finalement vers le type « Quatrième améliorée », ce qui serait son destin le plus favorable, il faudra d'abord qu'elle vive. Rien n'est assuré, à l'heure où ces lignes sont écrites. Le régime nouveau conserve encore plus de traits d'un Consulat personnel que d'une institution durable. Si le général de Gaulle disparaissait brusquement, on peut craindre que la Constitution ne s'anéantisse avec lui, comme l'Empire avec l'Empereur. Ici, la République du 13 mai porte le poids de ses origines », dans Duverger Maurice, « Les institutions de la Ve République », *Revue française de science politique*, 9^e année, n°1, 1959, p. 134 ;

⁷⁴⁵ Principe qui s'applique aussi à son choix pour l'Algérie ;

⁷⁴⁶ Première forme de monarchie républicaine en France, le système napoléonien reposait sur le règne du Napoléon par le sacre de Notre-Dame et les plébiscites au suffrage universel, tout comme de Gaulle régnait entre 1958 et 1962 par la grâce du 18 juin 1940 et le référendum du peuple français, cf. Maurice DUVERGER, *La monarchie républicaine ou comment les démocraties se donnent des rois*, Editions Robert Laffont, 1974, p. 24 ;

⁷⁴⁷ Maurice Duverger, *La monarchie républicaine ou comment les démocraties se donnent des rois*, Editions Robert Laffont, 1974, p. 24 ;

⁷⁴⁸ Charles de Gaulle, dans Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Editions Gallimard, 2002, p. 250 ;

« Il est possible qu'à l'avenir, des modifications importantes de la Constitution paraissent souhaitables. Tout cela reste ouvert. Nous y procéderons ensuite, si nous en avons le temps. La IIIe et la IVe n'ont pas pu ou su amender leur Constitution ; la Ve pourra le faire. Mais ce n'est pas aujourd'hui la question. La Constitution évoluera, à l'avenir, d'autant mieux que nous aurons, cette fois, montré la voie d'un amendement par référendum pour un objectif précis et limité. Nous aurons montré qu'elle n'était pas immuable. Une Constitution, comme disait Solon, est bonne pour un peuple et pour un temps. Il ne faut pas la momifier »⁷⁴⁹.

Critiqué pour avoir invoqué l'article 11⁷⁵⁰ de la Constitution pour le processus référendaire, et non l'article 89 destiné spécifiquement à la révision de la Constitution, supposant le vote du Parlement, Charles de Gaulle imposa sa décision en ignorant l'avis défavorable du Conseil, ainsi que la motion de censure votée à l'Assemblée nationale – ce qui a abouti à la dissolution de l'Assemblée et à l'organisation du référendum le 28 octobre 1962. Michel Debré, alors Premier ministre, exposait les raisons derrière le choix de l'article 11, tout en précisant qu'il avait été imaginé comme un moyen mis à la disposition du président pour des cas exceptionnels :

« L'important était (et ce furent les préoccupations des rédacteurs de l'article 11 qui lui est relatif) de bien indiquer que ce moyen, évidemment assez exceptionnel, devait être à la disposition du président de la République pour des cas eux-mêmes exceptionnels, c'est-à-dire pour ce qu'il pouvait y avoir d'essentiel dans l'organisation des pouvoirs publics, ou dans le choix de certaines options fondamentales en matière internationale. C'est là l'idée centrale. Et c'est en se référant à cette idée, qui avait toujours été sienne tout au long de l'élaboration de la Constitution, que le général de Gaulle a décidé d'appliquer l'article 11 relatif au référendum, lorsque s'est posé le problème fondamental de la modification du mode d'élection du président de la République, et de l'introduire dans ce système du suffrage universel. Cette modification, d'ailleurs, je le répète, a profondément, non pas transformé la Constitution, mais accentué et définitivement fixé le rôle et la responsabilité éminente du chef de l'Etat »⁷⁵¹.

Le recours à l'article 11 de la constitution fut, dans l'histoire de la Ve République, un choix exclusif gaullien, puisque ce fut seulement le Général de Gaulle qui en fit usage à deux reprises, en 1962 et en 1969 à savoir, lors du référendum perdu sur la régionalisation, la réforme du Conseil économique et social et la réforme du Sénat. Pour les révisions constitutionnelles survenues après le départ du Général, ce fut en vertu de l'article 89 qu'elles sont intervenues : sur les 24 révisions constitutionnelles opérées depuis 1958, 22 l'ont été en

⁷⁴⁹ Charles de Gaulle, cf. Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle, Ibidem*, p. 250 ;

⁷⁵⁰ Il n'y a pas plus jamais eu de recours à cette procédure pour réviser la Constitution.

⁷⁵¹ Michel Debré, « L'élaboration de la Constitution de 1958 : entretien avec Michel Debré », disponible [en ligne] sur <https://education.francetv.fr/matiere/epoque-contemporaine/premiere/article/1-elaboration-de-la-constitution-de-1958-entretien-avec-michel-debre?#topic=de-gaulle-et-la-constitution-de-la-ve-republique> ;

application de l'article 89, 21 ayant été ratifiées par le Congrès et une seule par référendum (celle d'octobre 2000 relative à la réduction de la durée du mandat présidentiel)⁷⁵².

Pourquoi avoir attendu l'année 1962 pour engager la réforme de l'élection du président de la République ? Selon Véronique Alibert-Fabre, une double raison semble expliquer pour l'essentiel cette révision capitale : d'un côté, la volonté du Général de Gaulle d'instaurer un barrage pour empêcher les partis politiques de revenir aux « mœurs d'antan » et, de l'autre, le fait que le Général découvrit dans le procédé de l'élection du président de la République au suffrage universel la vertu de permettre à ce dernier de dépasser son rôle d'arbitrage et de s'affirmer en tant que responsable de la nation⁷⁵³. Néanmoins, nous ne pouvons pas ignorer le fait que la décision gaullienne intervint après l'attentat du Petit-Clamart du 22 août 1962, visant à assassiner le président de Gaulle. Huit jours plus tard, le 29 août, Gaston Palewski, compagnon dès les premiers jours à Londres et ministre d'Etat, fut le premier à être reçu par le Général revenu de Colombey après une semaine de méditation. D'emblée, il lui dit sa conviction :

« La preuve vient d'être donnée de la nécessité d'une révision constitutionnelle. Le moment est venu car elle permettra, en outre, de reprendre l'initiative politique »⁷⁵⁴.

En effet, le Général de Gaulle en donne la réponse dans ses *Mémoires*, où il s'explique sur le jugement qui l'a amené à attendre quatre ans pour que l'élection du président de la République passe par le suffrage universel direct, tout en avouant que cette idée fut présente dans sa pensée constitutionnelle dès le début :

« Depuis longtemps, je crois que le seul moyen est l'élection par le peuple du président de la République. Celui-ci, s'il était désigné par l'ensemble des Français - personne d'autre n'étant dans ce cas -, pourrait être " l'homme du pays " revêtu, par-là, aux yeux de tous et aux siens, d'une responsabilité capitale. Cela, bien évidemment, la loi ne peut le garantir. Car, en aucun temps et dans aucun domaine, ce que l'infirmité du chef a, en soi, d'irréparable ne saurait être compensé par la valeur de l'institution. Mais, à l'inverse, le succès n'est possible que si le talent trouve son instrument et rien n'est pire qu'un système tel que la qualité s'y consume dans l'impuissance. Il est vrai que, parlant à Bayeux en 1946 du régime qu'il faut à la France, puis dirigeant en 1958 les travaux et les débats où s'élaborait la Constitution, je n'avais pas encore spécifié que le chef de l'Etat devrait être élu au suffrage universel et m'en étais d'abord tenu, pour sa désignation, à un large collège qui serait, à l'échelon national, du même genre que ceux

⁷⁵²Les révisions constitutionnelles de la Ve République, dossier disponible sur <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/approfondissements/revisions-constitutionnelles-ve-republique.html> ;

⁷⁵³Alibert-Fabre Véronique. La pensée constitutionnelle du général de Gaulle à « l'épreuve des circonstances », *Ibidem*, p. 708 ;

⁷⁵⁴Odile Rudelle, « Le général de Gaulle et l'élection directe du président de la République : Etapes d'un processus stratégique », *Revue française de science politique*, Vol. 34, No. 4/5, La Constitution de la Cinquième République (août-octobre 1984), pp. 687-711, p. 704 ;

qui, à l'échelon départemental, choisissaient les sénateurs. C'est qu'en effet je jugeais préférable de ne pas tout faire à la fois. Dès lors que je demandais au pays d'arracher l'Etat à la discrétion des partis en décidant que le président, et non plus le Parlement, serait la source du pouvoir et de la politique, mieux valait prendre quelque délai avant d'achever cette immense mutation. J'ajoute que sur le moment, afin de ne pas contrarier le mouvement presque unanime de l'adhésion nationale, je jugeais bon de tenir compte des préventions passionnées que, depuis Louis-Napoléon, l'idée de plébiscite soulevait dans maints secteurs de l'opinion. Quand la pratique de la Constitution nouvelle aurait montré que l'échelon suprême y détenait l'autorité sans qu'il y eût dictature, il serait temps de proposer au peuple la réforme définitive. Au surplus, j'avais l'intention d'assumer moi-même, au départ, les fonctions de chef de l'Etat et, en raison de l'Histoire d'hier et des circonstances d'à-présent, la façon dont j'y accéderai ne serait qu'une formalité sans conséquence quant à mon rôle. Mais en considération de la suite, j'étais résolu à parfaire l'édifice à cet égard avant la fin de mon septennat »⁷⁵⁵.

Cette longue citation à caractère démonstratif, nous indique, tout comme l'affirme Odile Rudelle, que le mode de raisonnement du Général de Gaulle, loin d'être un raisonnement juridique renvoyant à la compréhension et à la fidélité des textes, est un raisonnement stratégique qui lance « un ensemble de manœuvres coordonnées vue de la victoire »⁷⁵⁶. La victoire a alors un sens étroit qui supposait mettre en œuvre la manœuvre de la révision constitutionnelle et, un sens beaucoup plus large, qui se traduit dans l'organisation du commandement des sociétés humaines auquel Charles de Gaulle n'a cessé de réfléchir⁷⁵⁷.

Le témoignage de Raymond Janot, un des contributeurs à la rédaction de la Constitution, confirme la version gaullienne :

« Certes, on avait pensé dès le départ au suffrage universel et le Général s'était exprimé très prudemment sur ce thème au conseil interministériel. Mais plusieurs raisons s'y opposaient : d'abord les souvenirs historiques, le prince-président s'étant transformé en empereur. Mais il y avait une autre raison : à l'époque, l'ensemble des citoyens ne sont pas seulement les citoyens d'aujourd'hui, mais aussi des citoyens des territoires qui sont devenus les Etats d'Afrique ; il était prudent d'imaginer que le corps social, à tort ou à raison, n'aurait pas supporté un président de la République élu grâce à un apport extra métropolitain. L'idée a été lancée, mais très vite abandonnée. C'est en 1962 qu'on en est venu au suffrage universel »⁷⁵⁸.

⁷⁵⁵ Charles de Gaulle, *Mémoires d'espoir*, 2, *L'effort. 1962...*, Paris, Pion, 1971, p. 18-20 ;

⁷⁵⁶Odile Rudelle, « Le général de Gaulle et l'élection directe du président de la République : Etapes d'un processus stratégique », *Ibidem*, p. 689 ;

⁷⁵⁷Odile Rudelle, *Idem* ;

⁷⁵⁸Raymond Janot, « Naissance de la Constitution de la Ve République », témoignage disponible sur <https://education.francetv.fr/matiere/epoque-contemporaine/premiere/article/naissance-de-la-constitution-de-la-ve-republique-par-raymond-janot?#topic=de-gaulle-et-la-constitution-de-la-ve-republique> ;

Toujours dans ses *Mémoires*, le Général de Gaulle commente le moment 1962 et l'idée selon laquelle le peuple français « doit trancher lui-même dans ce qui est essentiel à son destin » comme principe de base de la Ve République, ainsi que de sa « propre doctrine » :

« En l'an de grâce 1962, fleurit le renouveau de la France. Elle avait été menacée de guerre civile. La faillite allait l'accabler. Le monde oubliait sa voix. La voici tirée d'affaire. L'Etat a pu y réussir parce qu'en vertu d'un complet changement il comporte actuellement une autorité suprême légitimée par les événements et appuyée par la confiance du peuple. Mais le présent n'assure pas l'avenir. Un édifice dont la solidité dépend de la présence d'un homme est nécessairement fragile... Depuis longtemps je crois que le seul moyen est l'élection par le peuple du président de la République... En outre, c'est un principe de base de la Cinquième République et de ma propre doctrine que le peuple français doit trancher lui-même dans ce qui est essentiel à son destin »⁷⁵⁹.

Le 20 septembre 1962, Charles de Gaulle s'adressa directement aux Français pour leur expliquer les raisons et la portée de la réforme constitutionnelle qu'il venait de décider après l'épisode du Petit-Clamart. Après un rappel de la situation en 1958, il donna une description de la France depuis l'instauration de la nouvelle Constitution. Il parlait ensuite de la fonction présidentielle et de la nécessaire continuité de l'Etat et du fonctionnement des pouvoirs. Pour porter ces responsabilités suprêmes que la constitution conférait au président, il lui fallait des moyens qui soient adéquats :

« Or, la clé de voûte de notre régime, c'est l'institution nouvelle d'un Président de la République désigné par la raison et par le sentiment des Français pour être le chef de l'Etat et le guide de la France. Bien loin que le Président doit comme naguère rester confiné dans un rôle de conseil et de représentation, la Constitution lui assigne à présent la charge du destin de la France et de celui de la République. Suivant la Constitution, le Président est en effet garant, vous entendez bien, garant, de l'indépendance et de l'intégrité du pays ainsi que les traités qui l'engagent. Bref, il répond de la France. D'autre part, il lui appartient d'assurer la continuité de l'Etat et le fonctionnement des pouvoirs. Bref, il répond de la République. Pour porter ses responsabilités suprêmes, il faut au Président des moyens qui soient adéquats. La Constitution les lui donne. C'est lui qui désigne les ministres et d'abord choisit le premier. C'est lui qui préside leur conseil. C'est lui qui, sur leurs rapports, prend par décret ou par ordonnance, toutes les décisions importantes de l'Etat. C'est lui qui nomme les fonctionnaires, les officiers, les magistrats, dans les domaines essentiels de la politique extérieure et de la sécurité nationale, il est tenu à un rôle direct. Puisqu'en vertu de la Constitution, il négocie et conclut les traités puisqu'il est le chef de l'armée, puisqu'il préside à la défense. Par-dessus tout, s'il arrive que la patrie et la République soient immédiatement en danger, le Président se trouve investi en personne de tous les devoirs et de tous les droits que comporte le salut public. Il va de soi que l'ensemble de ces attributions permanentes ou éventuelles amènent le Président à inspirer, à orienter, à animer l'action nationale »⁷⁶⁰.

⁷⁵⁹ Charles de Gaulle, *Mémoires d'espoir*, *Idem* ;

⁷⁶⁰ Charles de Gaulle, *Discours du 20 septembre 1962*, texte disponible sur https://www.senat.fr/evenement/revision/allocution_20091962.html ;

Plus tard, la conférence de presse du 31 janvier 1964 définit et synthétise ce qui semble devoir être le terme final de la pensée gaullienne dans le domaine des institutions à savoir, l'autorité exclusive du chef de l'Etat :

« Le président est évidemment seul à détenir et déléguer l'autorité de l'Etat ; l'autorité indivisible de l'Etat est confiée tout entière au président par le peuple qui l'a élu qu'il n'en existe aucune autre, ni ministérielle, ni civile, ni militaire, ni judiciaire qui ne soit conférée et maintenue par lui »⁷⁶¹.

Léon Blum, une des grandes figures du socialisme français écrivit, déjà en 1946, en réaction au discours de Bayeux dans le journal *Le Populaire*⁷⁶² que, vu la conception gaullienne du rôle du Président comme « le chef effectif du gouvernement et de l'administration [...] la conclusion logique du système » était de « remettre l'élection du chef de l'exécutif au suffrage universel »⁷⁶³. Conçue comme une critique à la vision constitutionnelle exposée dans le discours de Bayeux, l'affirmation prophétique de Léon Blum laisse place à des interprétations *a posteriori*. D'abord, force est de mentionner que les paroles blumiennes n'ont pas constitué la source d'inspiration pour la décision prise en 1962, puisque le Général de Gaulle y avait pensé « depuis longtemps »⁷⁶⁴, mais la prise en compte des circonstances lui imposait alors d'agir prudemment. Néanmoins, le constat de Léon Blum nous offre une interprétation qui va dans le sens d'un consensus sur la nature du régime gaullien. En affirmant que la conclusion « logique » du système gaullien serait l'élection au suffrage universel du président, le socialiste laisse comprendre que, si le projet gaullien arrivait à s'imposer un jour, il serait logique, donc, acceptable, qu'une telle mesure y parvienne – ce qui s'est définitivement passé seize années plus tard.

De plus, conformément à Claude Mauriac, secrétaire particulier de Charles de Gaulle à la Libération, ce fut le Général lui-même qui avait avancé la « prophétie » sur la réussite de son projet, même si sa prophétie n'allait pas s'accomplir dans l'immédiat, comme il l'avait pensé avant de se rendre à Bayeux :

« Le 16 juin à Bayeux, je mettrai les Français en face de ma conception de ce que doit être la Constitution, je mettrai les constituants en face de leurs responsabilités et ils feront ce que je dirai [...] l'opinion publique cristallisera autour des idées simples et sages dont chacun saura désormais qu'elles sont les miennes »⁷⁶⁵.

⁷⁶¹ Charles de Gaulle, *Conférence de presse du 31 janvier 1964* ;

⁷⁶² L'organe central du SFIO ;

⁷⁶³ Léon Blum, cité par J.-L. Quermonne, *Le gouvernement de la France*, Paris, Dalloz, 1983, p. 632 ;

⁷⁶⁴ Odile Rudelle, « Le général de Gaulle et l'élection directe du président de la République : Etapes d'un processus stratégique », *Ibidem*, p. 690 ;

⁷⁶⁵ Claude Mauriac, *Un autre de Gaulle*, Editions Hachette, Paris, 1971, p. 202 ;

Après 21 ans, ce fut toujours Charles de Gaulle lui-même qui osât la prophétie, cette fois-ci, non pas sur l'adhésion à son projet, mais sur sa pérennisation⁷⁶⁶. Dans sa dernière conférence de presse avant de quitter l'Élysée, le 27 novembre 1967, le Général affirmait avec certitude que, « quelles que soient les contestations du moment », le régime de la Ve République prouverait, à travers sa durée et stabilité, qu'il était fait à la mesure du peuple français :

« Cependant, on peut penser que la situation actuelle dans laquelle, pour les milieux spécialisés, il se montre encore pas mal de partis pris contre les institutions, cette situation ne se perpétuera pas. A mesure que dure, que durera la cinquième république, on verra la masse immense des citoyens se désintéresser décidément de la querelle, vaine d'ailleurs, faite à un régime qu'il a adopté, auquel elle s'accoutume fort bien et dont elle estime la dignité, la solidité et l'efficacité, quelles que soient les contestations du moment »⁷⁶⁷.

Approuvée par 62,2% des Français⁷⁶⁸, la réforme constitutionnelle voulue par le Général de Gaulle confère dorénavant une nouvelle légitimité au président : le vote de la nation. A la différence de la légitimité historique issue de la Résistance, qui pouvait s'affaiblir au fur et à mesure qu'elle s'éloigna dans le temps et que les nouvelles générations émergeaient, la légitimité offerte par le vote du peuple gardera sa validité, tout en renforçant le pouvoir présidentiel. Le président de la République acquiert désormais une stature qui fait de lui un chef de l'État au sens dynamique du terme et de la fonction. La « monarchisation » de la République vient d'être scellée. Après tout, le texte de la Constitution, même si parlementaire à l'origine, a été appliqué par le Général de Gaulle dans un sens présidentiel, voire « présidentieliste » pendant les années précédant la réforme de 1962. L'interprétation gaullienne du texte constitutionnel et la pratique du pouvoir qui en résulte chez de Gaulle seraient finalement les piliers du régime politique de la Ve République parce que, tout comme l'affirme Maurice Duverger, « les premières années de d'application d'une Constitution créent des comportements, des habitudes, des traditions dont il est malaisé de se défaire ensuite »⁷⁶⁹.

⁷⁶⁶ La démonstration de l'accomplissement de la prophétie gaullienne est traitée dans le chapitre portant sur la pratique constitutionnelle de la Ve République, dans la partie consacrée à l'étude de la transmission de l'héritage gaulliste ;

⁷⁶⁷ Charles de Gaulle, *Conférence de presse du 27 novembre 1967*, disponible sur

<https://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaulle00139/conference-de-presse-du-27-novembre-1967.html> ;

⁷⁶⁸ La Documentation française, « 1962 : l'élection du Président de la République au suffrage universel direct », dossier *Les élections présidentielles sous la Ve République*, disponible sur

<https://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/elections-presidentielles-cinquieme-republique/election-president-suffrage-universel.shtml>

⁷⁶⁹ Maurice Duverger, *La monarchie républicaine ...*, *Ibidem*, p. 138 ;

5. De retour au père du constitutionnalisme français, Raymond Carré de Malberg : le référendum comme pratique complémentaire au pouvoir représentatif du Parlement et contre-poids à la politique des partis

La consultation de la nation pour des questions qui concernent l'intérêt général de l'Etat représente un autre élément constitutif du régime gaullien, vue comme un contre-poids au pouvoir représentatif du Parlement. Le référendum fut considéré par le Général de Gaulle comme un procédé particulièrement démocratique parce qu'il permettait, sur une question spécifique, une manifestation directe de la souveraineté populaire. De plus, son inscription dans la Constitution lui garantit l'entrée dans les « mœurs » des Français, tout comme Charles de Gaulle l'affirmait dans son allocution radiotélévisée d'avril 1962 :

« Prévu par la Constitution, le référendum passe ainsi dans nos mœurs, ajoutant quelque chose d'essentiel à l'œuvre législative du Parlement. Désormais, sur un sujet vital pour le pays, tout citoyen pourra être, comme il l'est à présent, directement appelé à en juger pour sa part et à prendre sa responsabilité »⁷⁷⁰.

L'insertion du référendum dans les constitutions date notamment de la période qui a suivi la Première guerre mondiale, justifiée par la volonté d'assurer un meilleur équilibre des pouvoirs et de renforcer la démocratie en donnant la parole au peuple⁷⁷¹. Pour comprendre l'attachement du Général de Gaulle à la pratique du référendum, nous revenons à la conception gaullienne du chef de l'Etat. Celle-ci trouve ses racines dans une vision française datant de l'Ancien Régime et mise en sommeil après la Révolution française. Il s'agit de la proposition du Comte de Mirabeau à l'Assemblée nationale datant du 7 septembre 1789⁷⁷², qui fut rejetée parce qu'elle aurait trop fait le jeu du Roi aux yeux d'une Assemblée qui ambitionnait s'approprier l'image de la souveraineté « une et indivisible »⁷⁷³. Il avait proposé que le roi soit doté d'une capacité d'« appel au peuple » (selon la formule de Mirabeau) contre une proposition de loi qu'il jugerait contraire à la volonté générale, conçue cette fois comme extérieure à l'Assemblée⁷⁷⁴. Pour Mirabeau, il n'était pas réaliste de considérer que la loi, définie comme « l'expression de la volonté générale » était nécessairement la loi telle que la votaient les représentants ; il fallait que la puissance exécutive soit « chargée du soin de maintenir l'équilibre, d'empêcher les partialités, les préférences vers lesquelles le petit nombre tend sans cesse au préjudice du plus grand »⁷⁷⁵. C'est, d'abord, en raison de cette

⁷⁷⁰ Charles de Gaulle, *Allocution du 6 avril 1962*, disponible sur <https://www.ina.fr/video/CAF89034337> ;

⁷⁷¹ Michèle Guillaume-Hofnung, *Le référendum*, Paris, PUF, 1987 ;

⁷⁷² Publiée ensuite sur le titre de « Dire sur le veto royal »

⁷⁷³ Lucien Jaume, « Le gaullisme et la crise de l'État », *Esprit*, No. 272 (2) (Février 2001), pp. 41-55, p. 43 ;

⁷⁷⁴ Lucien Jaume, *Idem* ;

⁷⁷⁵ *Idem* ;

réflexion datant de l’Ancien régime, sur le principe du « parlementarisme rationalisé » et du chef de l’Etat comme « arbitre » entre les pouvoirs, que nous pouvons lire le goût du Général de Gaulle pour le référendum comme expression de la « volonté nationale » à côté de la « volonté nationale représentative » du Parlement. Autrement dit, le référendum oppose « souveraineté nationale » et « souveraineté populaire », cette dernière, seule, exigeant ou permettant le recours au peuple⁷⁷⁶.

Dans l’acception française, la souveraineté nationale est transférée entièrement au Parlement⁷⁷⁷. Ce principe du « parlementarisme absolu » comme conséquence du concept représentatif issu de la Révolution française fut toujours critiqué par le professeur Raymond Carré de Malberg, dans ses *Considérations théoriques sur la question de la combinaison du référendum et du parlementarisme*, paru en 1931. Il argumentait que, si la théorie de la souveraineté nationale appelait l’existence d’un organe compétent pour vouloir au nom de la nation, elle n’impliquait nullement que l’exclusivité de l’exercice de cette fonction appartienne au Parlement⁷⁷⁸. Dans sa plaidoirie pour la compatibilité du référendum avec le parlementarisme français, Carré de Malberg accusait la souveraineté parlementaire d’être une usurpation de la souveraineté nationale : ce n’était pas la souveraineté nationale, construite sur la base du principe représentatif, qui interdisait le référendum, mais sa dégénérescence en « souveraineté parlementaire »⁷⁷⁹.

Les pratiques parlementaires en France réalisaient depuis 1875, le parlementarisme « absolu » dont l’origine était à chercher dans la conception du régime représentatif, issue de la Révolution⁷⁸⁰. Conformément aux principes du régime représentatif, le Parlement concentrait sur lui la souveraineté nationale elle-même. Souverain et représentant de la volonté générale, le Parlement était doué, déplore Carré de Malberg, d’un pouvoir qui dominait les compétences de toutes les autorités étatiques autres que lui et qui le situait en souverain même

⁷⁷⁶ Michèle Guillaume-Hofnung, *Idem* ;

⁷⁷⁷ Michèle Guillaume-Hofnung, *Idem* ;

⁷⁷⁸ Raymond Carré de Malberg, « Considérations théoriques sur la question de la combinaison du référendum et du parlementarisme », *Revue du droit public et de la science politique en France et étranger*, 18, 1931, pp. 225-244, disponible sur <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1322897/f1.item.r=.zoom> ;

⁷⁷⁹ Carré de Malberg, *La loi expression de la volonté générale*, *Idem* ;

⁷⁸⁰ « d’après cette conception, le corps des députés élus énonce la « volonté générale », attendu que « tous les citoyens » possèdent en lui leur représentation (Déclaration des Droits de 1789, art. 6)...et d’autre part, cependant, cette volonté générale ne prend naissance qu’en lui, attendu que, dans le système consacré par la Constitution, « le peuple ne peut parler, ne peut agir, que par ses représentants, tout comme l’avait déclaré Sieyès dans son discours à l’Assemblée nationale du 7 septembre 1789 », cf. Carré de Malberg, « Considérations théoriques sur la question de la combinaison du référendum avec le parlementarisme », *Ibidem*, p. 6 ;

vis-à-vis du peuple, les citoyens étant exclus de la faculté d'énoncer par eux-mêmes une volonté autre que celle contenue dans les décisions de leurs députés élus⁷⁸¹.

Au « parlementarisme absolu » issu de la Révolution, la Constitution de 1875 n'a su trouver qu'une faible limitation, à savoir, celle de la possibilité de dissolution de la Chambre des députés, limitation partielle et relative aux yeux de Carré de Malberg. Cette « toute-puissance parlementaire » a engendré un mouvement de réaction, qui envisageait diverses propositions afin de « substituer au parlementarisme absolu un régime de puissance parlementaire limitée et mitigée »⁷⁸². De ce fait, un des procédés consisterait « à reconstituer, en face du Parlement, un Exécutif doté de pouvoirs indépendants et qui formerait un second centre de représentation populaire »⁷⁸³. Néanmoins, pour Raymond Carré de Malberg, un tel procédé ne serait pas pratiquement durable qu'à condition qu'il soit « superposé au Parlement et au Gouvernement un supérieur commun, qui serait seul le maître véritable, et qui ne pourrait être que le peuple », habilité à se prononcer « souverainement »⁷⁸⁴.

Un autre procédé identifié par le professeur -pionnier du droit français, et qui tenait à la souveraineté populaire, fut celui qui : « ouvrirait au corps populaire des citoyens l'exercice des facultés de participation directe à la puissance publique dont il a été tenu à l'écart jusqu'à présent par le régime représentatif et parlementaire »⁷⁸⁵. Dans un tel scénario, le Parlement ne serait plus souverain, devant renoncer au monopole du pouvoir pour le partager avec ce « corps des citoyens », admis à exercer le pouvoir législatif par la voie de l'initiative populaire⁷⁸⁶. Ramené au rang de « simple autorité », le véritable souverain serait alors le peuple, « armé du moyen juridique de statuer en dernier ressort »⁷⁸⁷, ce qui convergerait dans l'identification de la souveraineté à la volonté générale, les deux ayant pour origine le peuple. Par conséquent, l'introduction du référendum comme moyen de participation populaire directe serait destinée non seulement à améliorer la qualité de la démocratie française mais

⁷⁸¹ Carré de Malberg, *Ibidem*, pp. 6-7 ;

⁷⁸² *Ibidem*, p. 7 ;

⁷⁸³ *Idem* ;

⁷⁸⁴ *Idem* ;

⁷⁸⁵ *Idem* ;

⁷⁸⁶ Cette transformation apportée au parlementarisme rappellerait, selon Carré de Malberg, la mutation subie jadis par les monarchies, lorsque celles-ci se sont converties en monarchies limitées, cf. Carré de Malberg, *Ibidem* p. 8 ;

⁷⁸⁷ C'est-à-dire, « de déclarer si la décision émise par les Chambres comme expression de la volonté générale est conforme ou non à la volonté de la communauté populaire elle-même », cf. Carré de Malberg, *Ibidem*, p. 9 ;

bien davantage, à apporter un élément de modération à la puissance, jugée excessive, du Parlement⁷⁸⁸.

Ainsi, pour Raymond Carré de Malberg, l'introduction dans l'organisation étatique d'une institution telle que le référendum ne supprimerait pas ni le rôle, ni le pouvoir de représentation du Parlement, celui-ci restant « l'organe représentatif »⁷⁸⁹. Dans un régime parlementaire « additionné » de référendum, le Parlement exercerait son pouvoir représentatif sous réserve des droits du peuple ; ses pouvoirs représentatifs ne seraient pas détruits, mais limités ou « plus exactement dominés » par ceux du représenté. Si le référendum et l'idée de représentation ne sont pas antinomiques, Carré de Malberg se demandait alors s'il était souhaitable que le régime parlementaire soit « amendé et régénéré » par un tel moyen. Pour en faire valoir l'utilité, l'auteur en donne l'exemple suisse avec le bilan de ses avantages, voire des « bienfaits » de la pratique de « ce procédé d'intervention directe des citoyens dans la formation de loi »⁷⁹⁰.

Afin de comprendre la spécificité qui caractérisait le parlementarisme français, le professeur fit l'histoire des idées qui avaient présidé à l'avènement moderne du parlementarisme et, notamment, à l'établissement de la forme absolutiste en France. Inaugurée au début afin de fortifier les pouvoirs du Parlement à l'encontre de la Couronne⁷⁹¹, confirmée ensuite au cours du XIXe siècle⁷⁹², il était donc devenu rationnel et conforme à la nature des choses que les droits du corps populaire aillent en croissant⁷⁹³. De ce point de vue, Carré de Malberg considérait le régime parlementaire comme un régime de transition, dont la suite normale était d'aboutir à « un mélange d'institutions démocratiques et représentatives ». En reprenant l'affirmation de Rousseau -qu'il en était des peuples comme des individus- le professeur considérait que « tant qu'ils sont dans l'enfance et en état de minorité, ils ont besoin de tuteurs ou de représentants, monarque ou Parlement, qui gèrent leurs affaires »⁷⁹⁴. Néanmoins, une fois parvenu à la maturité, un peuple devait devenir capable de saisir et d'apprécier la portée de ses intérêts et, en conséquence, de se révolter s'il demeurait maintenu dans un régime « de pure représentation passive »⁷⁹⁵.

⁷⁸⁸ *Ibidem*, p. 6 ;

⁷⁸⁹ *Idem*, p. 9 ;

⁷⁹⁰ Il cite Fritz Fleiner, *Schweizerisches Bundesstaatsrecht*, 1923, p. 309, cf. *Annuaire de l'Institut International de Droit Public*, 1930, p. 282 et s. ;

⁷⁹¹ fondés sur l'origine élective de ses membres, cf. *Ibidem* p. 10 ;

⁷⁹² en qualifiant le régime parlementaire de « système de gouvernement d'opinion » ;

⁷⁹³ *Ibidem*, p. 10 ;

⁷⁹⁴ *Ibidem*, p. 12 ;

⁷⁹⁵ *Idem* ;

Selon le père du constitutionnalisme français, seul le référendum apparaissait comme un complément suffisant de l'idée de représentation, parce que seul il donnait satisfaction au concept sur lequel reposait le régime représentatif⁷⁹⁶. Loin d'être deux pratiques inconciliables, le référendum et le parlementarisme nourrissaient une relation « immédiate et inéluctable » entre ces concepts qui ont servi à bâtir le pouvoir parlementaire et les institutions démocratiques ayant permis à la nation de faire entendre sa voix »⁷⁹⁷. Par conséquent, les particularités caractéristiques du régime parlementaire français ne pourraient être justifiées et maintenues qu'à condition d'être complétées par ce que Carré de Malberg appelait « une conséquence logique du concept d'où elles proviennent » à savoir, « l'admission, au minimum, du référendum ». Si on n'admettait pas le référendum comme pratique complémentaire au pouvoir représentatif du Parlement, il faudrait revenir au concept d'autoritarisme, selon lequel le Parlement exerçait sa puissance « en vertu uniquement de compétences qu'il puise dans la Constitution »⁷⁹⁸.

Quant aux effets que l'acceptation du référendum produirait, le professeur Carré de Malberg admettait que celui-ci aurait un effet limitatif sur le Parlement, entraînant une transformation radicale dans l'échelle hiérarchique des pouvoirs. En accordant la parole au peuple et en acceptant d'en faire valoir sa voix sur une loi votée au Parlement, le référendum entraînerait le passage en souverain du peuple devant le Parlement. Le référendum servirait également, selon Carré de Malberg, à limiter la puissance du Parlement par rapport au Gouvernement. A travers l'appel aux citoyens, le pouvoir du peuple souverain, organisé au-dessus du pouvoir législatif et exécutif, serait capable de les départager, en agissant en « arbitre » et en assurant ainsi l'unité nécessaire à l'Etat⁷⁹⁹. Dans une telle situation, tant le Parlement que l'Exécutif pourraient, chacun de son côté, faire appel au peuple pour des questions sur lesquelles ils se trouvaient en conflit.

Un autre effet bénéfique du référendum serait, dans le sillage du professeur Carré de Malberg, la subordination du Parlement à la Constitution. Celle-ci n'aurait pu prendre naissance que par l'approbation souveraine du peuple, ce qui faisait apparaître clairement l'idée que la loi constitutionnelle devait être considérée comme une œuvre populaire. De ce fait, ni l'initiative, ni la perfection de sa révision ne saurait désormais dépendre de la volonté

⁷⁹⁶ « ce concept appelle, en effet, comme conséquence forcée, la reconnaissance du droit pour les citoyens de manifester un sentiment contraire à celui qui, sur un point déterminé, a été manifesté en leur nom par les représentants », cf. *Ibidem*, p. 12 ;

⁷⁹⁷ *Ibidem*, p. 17 ;

⁷⁹⁸ *Ibidem*, p. 18 ;

⁷⁹⁹ *Ibidem*, p. 19 ;

exclusive des Chambres⁸⁰⁰. Le référendum législatif implique, *a fortiori*, le référendum constituant, ce qui correspondait à la résurrection dans le droit public français de la distinction, abolie depuis 1875, entre puissance parlementaire et puissance constituante.

Le dernier et, probablement, le plus important effet de l'admission du référendum identifié par Raymond Carré de Malberg dans son analyse était la réduction de l'influence exercée sur la formation de la volonté « dite nationale » par la politique des partis, devenue en France « une plaie »⁸⁰¹. Grâce au « système du référé au peuple », le citoyen qui, à l'occasion de l'élection des membres du Parlement, votait « en affilié d'un parti et pour un programme politique », pourrait alors voter en s'inspirant du « sentiment personnel » plutôt que du « mot d'ordre » donné par les partis. Selon le professeur Carré de Malberg, les fondateurs du droit public français furent naïfs en pensant que les décisions de l'assemblée parlementaire seraient insufflées par l'esprit national, en vertu du rôle que la Constitution avait assigné aux députés comme « représentants de la nation entière » et non « de groupes particuliers ». De plus, l'évolution du parlementarisme français l'a transformé dans un régime où prévalait la politique de parti, ce qui n'était corrigible que par le biais des appels au peuple⁸⁰². De ce fait, les décisions adoptées « par voie de votation populaire » exprimeraient la volonté générale « d'une façon plus adéquate et plus effective » que celles venues des assemblées parlementaires. Le maître conclut en soutenant que, dans un pays comme la France, la combinaison du référendum avec le parlementarisme aurait pour effet de mettre au-dessus des partis le peuple souverain et de retrouver, ainsi rétablie, la volonté générale, « sur la primauté de laquelle a été bâti originairement le système du parlementarisme français ».

Les arguments du professeur Carré de Malberg, que Charles de Gaulle connaissait, au moins, à travers son compagnon René Capitant, avaient très probablement modelé la conception gaullienne sur l'appel au peuple. Vu par le Général de Gaulle comme l'expression de la volonté du peuple, au-dessus de la volonté représentative du Parlement, ainsi qu'un moyen de rebaisser les prérogatives du pouvoir législatif et de se heurter aussi au système de partis, son attachement à cette pratique s'inscrit dans la tradition de la pensée constitutionnelle française. Pourtant, de Gaulle confère au référendum un rôle nouveau : celui d'instrument de confirmation de la confiance du peuple dans le Président, qui, dans la conception gaullienne, incarne « la volonté nationale » – et c'est ainsi que le gaullisme met son empreinte sur le

⁸⁰⁰ *Ibidem*, p. 20 ;

⁸⁰¹ A la différence du cas anglais, où la politique des partis avait été considérée une des bases du parlementarisme britannique étendu, cf. *Ibidem*, p. 22 ;

⁸⁰² *Ibidem*, p. 23 ;

constitutionnalisme français. Au reproche selon lequel le recours fréquent du Général de Gaulle au référendum ressemblait aux pratiques plébiscitaires chères aux régimes bonapartistes, Michel Debré répliquait : la différence est qu'en cas de « non », le Président s'en va⁸⁰³.

⁸⁰³ Michel Debré, *op.cit.*, p. 266 ;

Section C. La politique gaullienne du « domaine réservé » : entre continuité du passé et construction à partir du présent ou la patrimonialisation de la « grandeur » nationale française

Tout en tenant compte des moments et des événements qui avaient le plus marqué la politique étrangère gaullienne et qui sont restés dans la mémoire historique comme des éléments définitoires du gaullisme en tant que doctrine politique, notre analyse du discours présidentiel gaullien s'impose à démontrer ici que l'action gaullienne à l'échelle internationale s'inscrit dans la continuité de l'Histoire de France, un pays qui se définit avant tout comme « une grande puissance » mondiale, qui s'était toujours attribué une grande « mission civilisatrice » et un rôle d'arbitre mondial, tout en visant son but ultime : le maintien de sa grandeur dans le monde. Le gaullisme, ayant réussi à continuer cette histoire nationale de grandeur, à travers la construction d'une politique étrangère ayant ses racines dans le passé historique, mais toujours adaptée aux circonstances du temps présent, peut se définir comme une « certaine idée » de l'action politique digne de la France, menée à susciter l'orgueil national et à conférer à la nation ce sentiment de continuité et d'unité nationale.

1. Une « certaine » première idée de l'Europe : le couple franco-allemand ou le mythe de la réconciliation franco-allemande comme fondement de la construction européenne

La méthode du Général de Gaulle en matière d'Europe était, *à priori*, celle d'un pragmatisme économique et stratégique associé à un fort rejet de toute institution européenne qui priverait la France de sa souveraineté et de l'exercice de sa grandeur⁸⁰⁴. Tout comme il l'avait proclamé au long de ses discours sur la construction européenne pendant sa « deuxième

⁸⁰⁴ La politique gaullienne débuta par la décision annoncée au premier Comité de défense qu'il présida le 17 juin 1958, décision connue, pendant très longtemps, seulement par les initiés. Il s'agissait de la décision d'annuler l'accord conclu le 8 avril 1958 entre la France, l'Allemagne et l'Italie sur la coopération nucléaire, portant notamment sur le financement commun d'une usine de séparation isotopique. Cette première action gaullienne vis-à-vis de l'Europe allait renforcer la méfiance des partenaires européens à l'égard de l'arrivée du Général au pouvoir, d'autant plus qu'elle faisait ressurgir dans l'esprit à Bonn et à Rome le souvenir d'un De Gaulle critique par rapport à la politique européenne de la IV^e République, en particulier du rôle décisif que ses prises de parole ont eu dans l'enterrement du projet de la CED. Le fondateur de la V^e République devient, ainsi, « un des hommes les plus impopulaires d'Europe » qui pourrait gêner les autres traités déjà conclus, à savoir, celui portant sur l'Euratom et l'autre instituant la Communauté économique européenne, dont l'entrée en vigueur devrait commencer dès le 1^{er} janvier 1959. Malgré sa mauvaise opinion de ces traités, dérivée de la critique du régime qui les avait préparées, de Gaulle faisait entrer la France dans la Communauté économique européenne sans aucune réserve, vu par le Général comme l'opportunité pour la France d'ouvrir ses frontières et accepter la compétition économique internationale. Quant à l'Euratom, de Gaulle se méfia que celui-ci n'embarrasse pas les efforts français de développement de l'industrie nucléaire civile. Cf. Paul-Marie De La Gorce, *Charles de Gaulle*, tome 2, Editions Nouveau monde, Paris, 2013, p. 459-463 ;

résistance », Charles de Gaulle restait constant sur l'idée que l'Europe devrait se construire à partir d'un dialogue direct entre la France et l'Allemagne. Dans ce sens-là, il a misé sur une entente directe avec le chancelier Adenauer, l'invitant le 14 septembre 1958 dans sa maison de Colombey-les-Deux-Eglises. Le chancelier allemand fut alors le seul chef de gouvernement étranger jamais reçu à la Boiserie, résidence privée du Général de Gaulle. De Gaulle dans ses *Mémoires* :

« C'est à Colombey-les-Deux-Églises que je le reçois [...]. Il me semble, en effet, qu'il convient de donner à la rencontre une marque exceptionnelle et que, pour l'explication historique que vont avoir entre eux, au nom de leurs deux peuples, ce vieux Français et ce très vieil Allemand, le cadre d'une maison familiale a plus de signification que n'en aurait eu le décor d'un palais »⁸⁰⁵.

Même si les deux grands hommes d'États ne partageaient pas une conception commune des grandes questions de la politique internationale⁸⁰⁶, cette première rencontre marque le début des relations franco-allemandes, lues à la lumière du rapprochement personnel de Charles de Gaulle et Konrad Adenauer et à leur commune volonté politique : « la réconciliation des Germains et des Gaulois »⁸⁰⁷. Le fondateur de la Ve République et le chancelier allemand se sont rencontrés à 15 reprises entre 1958 et 1963, au cours de plus de cent heures d'entretiens, et ont aussi échangé une correspondance abondante comprenant 40 lettres⁸⁰⁸. Cette relation d'amitié a inspiré le président de Gaulle, qui osa proposer au chancelier Adenauer, à l'occasion de leur rencontre organisée entre les 29 et 30 juillet 1960, une organisation politique d'Europe⁸⁰⁹, proposition qui opposa les partenaires européens, mais aussi les ministres du chancelier Adenauer, qui l'avaient convaincu de résister à « la séduction du plan français, ambitieux et cohérent, mais tout à fait étranger aux idées de supranationalité ou de fédéralisme »⁸¹⁰. Le Général de Gaulle regretta finalement d'avoir parlé « aussi franchement » au chancelier allemand, témoignant dans une lettre envoyée le 30 septembre

⁸⁰⁵ Charles de Gaulle, *op. cit.* ;

⁸⁰⁶ Adenauer et de Gaulle avaient des opinions différentes quant à l'entrée de la Grande Bretagne dans le Marché commun ; le protectorat américain sur l'Europe et la politique agricole commune, conformément à p. 465 ; ;

⁸⁰⁷ Maurice Vaïsse, « La réconciliation franco-allemande : le dialogue de Gaulle-Adenauer », *Politique étrangère*, n°4 - 1993 - 58^e année, pp. 963-972, p. 963 ;

⁸⁰⁸ La Fondation Charles de Gaulle et la Fondation de la Maison du Chancelier Adenauer à Rhöndorf, *Exposition itinérante : De Gaulle-Adenauer : les bâtisseurs de l'amitié franco-allemande*, présentation disponible sur <http://www.charles-de-gaulle.org/les-activites/grand-public/expositions/de-gaulle-adenauer-les-batisseurs-de-lamitie-franco-allemande/> ;

⁸⁰⁹ proposition connue sous le nom de Plan Fouchet ;

⁸¹⁰ François Seydoux, *Dans l'intimité franco-allemande*, Albatros, 1977, cité par Paul-Marie De La Gorce, *Charles de Gaulle, tome 2*, éditions Nouveau monde, Paris, 2013, p. 469 ;

1960 à Michel Debré, alors son premier-ministre : « Je le croyais plus vraiment européen que, sans doute, il ne l'est en réalité »⁸¹¹.

Malgré les tensions surgies entre les deux⁸¹², un rapprochement spectaculaire eut lieu en 1962, au cours des voyages officiels, à savoir, celui du chancelier Adenauer en France (5-6 juillet 1962) et du Général de Gaulle en Allemagne (4-9 septembre). Charles de Gaulle fut à ce point chaleureusement reçu par le peuple allemand que l'hebdomadaire à grand tirage, *Der Spiegel*, en tirait la conclusion :

« De Gaulle est venu en Allemagne président des Français et il en repart empereur d'Europe »⁸¹³.

La suite de cette grande relation d'amitié franco-allemande s'est concrétisée dans la signature du Traité d'Elysée du 22 janvier 1963, prévoyant la réalisation de projets communs et la concertation systématique des deux pays dans les domaines de la défense, des affaires étrangères et de la culture, dans le but d'établir une politique européenne sur un axe fort, celui de Bonn-Paris⁸¹⁴. Perçu par les Européens comme la garantie de la paix en Europe, ce traité fut regardé avec scepticisme par les Etats-Unis et qualifié de « complot militariste » par les Soviétiques. Alain Peyrefitte notait l'émotion qui suivit la signature du traité :

« Nous, Pompidou et Peyrefitte, avons été aussi étonnés l'un que l'autre que le Chancelier et le général, toutes signatures échangées, se soient embrassés, dans un élan auquel personne ne s'attendait, sans doute pas eux-mêmes. Pompidou, qui connaît le Général mieux que moi, ne l'avait jamais vu, lui si maître de lui, céder ainsi à une poussée d'émotion. Le combat contre l'Allemagne, c'était toute sa vie ... Et voilà que tout basculait en cet instant de fraternité poignante »⁸¹⁵.

Dans un ouvrage récemment publié sous le titre de la *Grande Illusion*, Alain Minc écrit encore :

« Entre 1960 et 1966, le Général pouvait construire une Europe à sa main : les Allemands étaient prêts à reconnaître sa tutelle, et les autres pays s'y seraient ralliés,

⁸¹¹ Lettre de Charles de Gaulle à Michel Debré (30 septembre 1960), disponible sur

https://www.cvce.eu/content/publication/1999/1/1/9b63eee3-f1ec-4fc3-bd86-1257251d40eb/publishable_fr.pdf

⁸¹² Dans le contexte du projet américain de création d'une force atomique de l'OTAN, les discussions sur le plan atomique sont approfondies entre de Gaulle et Adenauer, le chancelier allemand s'inquiétant également de l'orientation de la défense française vers le nucléaire. De Gaulle tenait à expliquer à Adenauer que toute politique française en matière de défense visait à garantir l'indépendance de la France, tout en affirmant que « si l'Allemagne veut faire des bombes, la France ne l'empêchera pas » même s'il jugeait que « les conséquences d'un tel acte sont extrêmement graves ». En même temps, à la question du chancelier allemand concernant la capacité de la France à empêcher les Russes d'attaquer le continent européen, de Gaulle répondait : « La France...est résolue à employer sans délai et sans exception tous ses moyens pour la défense européenne », cf. Maurice Vaisse, « La réconciliation franco-allemande : le dialogue de Gaulle-Adenauer », In: Politique étrangère, n°4 - 1993 - 58^e année, pp. 963-972, p. 970 ;

⁸¹³ Paul-Marie De La Gorce, *Charles de Gaulle*, tome 2, éditions Nouveau monde, Paris, 2013, p. 476 ;

⁸¹⁴ Aude Vassallo, *De Gaulle et l'Europe, Le traité de l'Elysée*, disponible sur <http://fresques.ina.fr/de-gaulle/parcours/0004#anchor33> ;

⁸¹⁵ Alain Peyrefitte, *op.cit.* ;

faisant contre mauvaise fortune bon cœur. Sans doute aurait-il dû compenser l'édification européenne de figures de styles atlantiques, à l'époque, nécessaires : la concession était modeste au regard de l'enjeu, surtout de la part d'un homme d'Etat plus atlantiste que quiconque quand se présentaient de vrais dangers. Le culte de l'indépendance nationale, le désir de s'ébattre diplomatiquement en toute liberté, de vieilles méfiances recuites à l'égard des Etats-Unis, une haine atavique de la supranationalité : il n'en a pas fallu davantage pour laisser passer l'occasion. Ce sera l'éternel péché historique du gaullisme »⁸¹⁶.

Pourtant il serait illusoire de croire que la République fédérale d'Allemagne aurait été disposée à accepter la tutelle de la France, d'autant plus que même le Traité d'Elysée a été ratifié par l'Allemagne sous condition de l'existence d'un préambule qui en limite strictement la portée, précisant que le traité ne devait nuire ni au fonctionnement de l'Alliance atlantique, ni à son organisation militaire, ni à l'intégration économique et politique de l'Europe, ni finalement à une future adhésion britannique au Marché commun⁸¹⁷.

2. Une « certaine » deuxième idée de l'Europe : l'Europe « de l'Atlantique à l'Oural » ou les racines de la difficile entente franco-anglaise et de « l'antiaméricanisme » gaullien

A son arrivée au pouvoir, Charles de Gaulle a certes endossé l'héritage du Traité de Rome de 1957. Pour cette raison en partie, il apparaissait en 1965 aux yeux de deux Français sur cinq comme le « champion de l'Europe unie » – un jugement auquel il souscrivait lui-même très volontiers, confiant à Alain Peyrefitte : « Il m'arrive de me demander si je ne suis pas le seul véritable Européen ». Mais il ne se privait pas d'une occasion de rappeler que s'il avait été aux affaires à l'époque de sa signature, « on l'aurait fait d'une manière assez différente ». En outre, la conception de l'Europe reste inchangée chez de Gaulle, quel que soit le contexte politique dans lequel il l'a expliquée : « Oui, c'est l'Europe, depuis l'Atlantique jusqu'à l'Oural, c'est l'Europe, c'est toute l'Europe, qui décidera du destin du monde ! » ; « L'atmosphère européenne serait changée de l'Atlantique jusqu'à l'Oural » ; « [en 1945], je n'oubliais pas que l'Europe va de Gibraltar à l'Oural »⁸¹⁸.

La conception gaullienne de l'Europe « de l'Atlantique à l'Oural », thème central de la politique étrangère du Général de Gaulle, témoignait en même temps d'une certaine méfiance vis-à-vis des Anglo-saxons, qui se déclinait sur deux plans. D'une part, Charles de

⁸¹⁶ Alain Minc, *La Grande Illusion*, Grasset, Paris, 2014, fragment disponible [en ligne] sur https://books.google.fr/books?id=IjcuX0pa_TIC&printsec=frontcover&dq=alain+minc+la+grande+illusion&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKewin_Lr33qztAhVHzBoKHWJ2BxMQ6wEwAHoECAIQAQ#v=snippet&q=le%20g%C3%A9n%C3%A9ral&f=false ;

⁸¹⁷ Paul-Marie De La Gorce, *Charles de Gaulle*, tome 2, éditions Nouveau monde, Paris, 2013, p. 478 ;

⁸¹⁸ Paul-Marie De La Gorce, *Idem* ;

Gaule s'est montré sceptique à l'égard de l'appartenance de la Grande Bretagne à l'Europe en vertu de son allégeance historique et profonde avec les Etats-Unis. D'autre part, le Général de Gaulle trouvait inopportune l'influence américaine trop étroite sur le continent dans le contexte où la menace de la guerre était alors disparue, tout en déplorant en même temps le monopole du pouvoir que les Etats-Unis ambitionnaient détenir dans le monde occidental. Si nous tenons compte aussi de la conception gaullienne de l'indépendance nationale, force est de souligner que Charles de Gaulle fut généralement catalogué comme un des champions de l'antiaméricanisme⁸¹⁹. Les origines de cette antipathie remontaient pourtant à la période de la Deuxième guerre mondiale, quand les autorités de Washington ont jugé utile de maintenir des relations cordiales avec le gouvernement du maréchal Pétain et de ne pas reconnaître le Comité du Général de Gaulle comme gouvernement de la France libre. Le président Roosevelt et le secrétaire d'Etat, Cordell Hull ont toujours insisté sur le fait que Charles de Gaulle n'avait pas un mandat de la part des Français pour confirmer sa légitimité :

« Si quelqu'un peut me donner un certificat témoignant du fait que de Gaulle est le représentant du peuple français, je vais traiter avec lui, sinon, je n'ai aucune intention de changer d'avis »⁸²⁰.

A cette attitude américaine hostile, nous pouvons ajouter comme argument en faveur du scepticisme gaullien à l'égard de la politique américaine, l'exclusion de la France de la conférence de Yalta, tenue en février 1945. Ce geste représentait pour le Général de Gaulle le symbole vivant de la duplicité des Anglo-américains, ainsi que de l'ambition des Anglo-saxons et des Russes qui voulaient être les seuls bénéficiaires du partage des zones d'influence⁸²¹.

Comme il note dans ses *Mémoires de guerre*, l'antipathie du Général s'est facilement étendue aux Anglais car il avait pris au sérieux l'affirmation de Winston Churchill de 1944 :

« chaque fois qu'il nous faudra choisir entre l'Europe et le grand large, nous serons toujours pour le grand large. Chaque fois qu'il me faudra choisir entre vous et Roosevelt, je choisirai toujours Roosevelt »⁸²².

Malgré le fait que Churchill fut le seul à le soutenir pendant la guerre, c'était cette proximité des Anglais et des Américains qui a suscité finalement la méfiance de Charles de Gaulle. A son tour, Churchill aurait, d'ailleurs, affirmé que : pour s'assurer lui-même de son propre

⁸¹⁹ Aude Vassallo, *De Gaulle et les Etats-Unis*, dossier disponible sur

<http://fresques.ina.fr/de-gaulle/parcours/0005/de-gaulle-et-les-etats-unis.html> ;

⁸²⁰ Roosevelt à John G. Winant, l'ambassadeur des Etats Unis à Londres, selon Julius W. Pratt, « De Gaulle and the United States: How the Rift Began », *The History Teacher*, Vol. 1, No. 4 (May, 1968), pp. 5-15, p. 14 ;

⁸²¹ David Schoenbrun, cf. Julius W. Pratt, « De Gaulle and the United States: How the Rift Began », *Ibidem*, p. 15

⁸²² Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre. L'appel 1940-1942*, Librairie Plon, Paris, 1958, p. 224 ;

patriotisme, le Général de Gaulle jugeait nécessaire d'insulter les Britanniques au moins une fois à la semaine⁸²³.

Pour la première fois depuis la guerre, le président Charles de Gaulle se trouvait, du 5 au 8 avril 1960, en voyage officiel en Grande Bretagne. Le 7 avril, devant le Parlement anglais, il a tenu son discours pour rendre hommage au seul pays qui l'a reçu de ses côtés pour combattre ensemble l'ennemi nazi, et cela malgré les désaccords « sur des points particuliers » avec son « très illustre ami », Winston Churchill. La présence du Général de Gaulle devant le Parlement britannique « atteste au peuple de Grande-Bretagne que le peuple français lui a voué pour toujours son amitié et son admiration »⁸²⁴. Pourtant, tout en faisant l'éloge du système politique anglais, Charles de Gaulle réussit très habilement à dévoiler les conditions de la France pour construire la paix avec la Grande Bretagne, quelques semaines justement avant le sommet de Paris, organisé par les quatre grandes puissances :

« La France croit que cette paix ne peut se réaliser si d'abord la crainte générale d'un anéantissement soudain n'est pas supprimée (ce qui implique la limitation et le contrôle des armements dans l'un et dans l'autre camp !) La France veut que soit avant tout détruit les stocks d'armements nucléaires, changer la destination des installations où on les fabrique, placer sous surveillance commune les fusées et les avions capables de les lancer ainsi que les bases fixes et flottantes d'où peuvent être lancés ces véhicules de la mort. Et, pour sa part, la France serait très heureuse d'arrêter les expériences et les réalisations qu'elle entreprend pour se doter à son tour des armes que possèdent les autres dès lors que ceux-ci cesseraient d'en disposer... La France estime que, en définitive, ce qui importe par-dessus tout, c'est que s'établisse, que s'organise par-dessus les diverses politiques la coopération de ceux à qui il ne manque rien pour aider ceux qui manquent de tout... J'affirme que, dans cette très importante occasion, elle se sent, malgré les divergences dans d'autres domaines, côte à côte avec l'Angleterre ! Quels pays autant que les nôtres ont, par-dessus quelques différences passagères, des buts qui soient pareillement ressemblants ? Quels peuples, mieux que la Grande-Bretagne et la France, savent que rien ne sauvera le monde sinon ce dont elles sont l'une et l'autre par excellence capables : la sagesse et la fermeté »⁸²⁵.

L'idée d'une Europe où la Grande Bretagne aurait sa place avait été reprise à plusieurs fois par Charles de Gaulle, conscient du fait que les Britanniques n'allaient pas céder ni à la tentation de la supranationalité, ni à celle du fédéralisme parce qu'ils partageaient la même volonté de préserver l'indépendance des nations⁸²⁶. Par voie de conséquence, l'adhésion britannique à l'Europe produirait des avantages importants aux yeux du Général : un

⁸²³ David Schoenbrun, cf. Julius W. Pratt, « De Gaulle and the United States: How the Rift Began », *Ibidem*, p. 8

⁸²⁴ Charles de Gaulle, *Discours au Parlement britannique*, 7 avril 1960, disponible sur <http://fresques.ina.fr/de-gaulle/parcours/0004/de-gaulle-et-l-europe.html>;

⁸²⁵ Charles de Gaulle, *Discours au Parlement britannique*, 7 avril 1960, *Idem* ;

⁸²⁶ Paul-Marie De La Gorce, *op.cit.*, p. 479 ;

considérable renforcement de la puissance et de l'autorité de la Communauté européenne et, notamment, la garantie contre toute évolution de l'Europe vers l'intégration politique, puisque l'Angleterre resterait étroitement attachée à la souveraineté nationale⁸²⁷. En même temps, Charles de Gaulle voyait également des inconvénients : le fait que les Britanniques étaient trop attachés à l'héritage du Commonwealth pour s'orienter vers des relations plus étroites avec le continent, cherchant plutôt à diviser qu'à unir, pour se positionner en tant qu'arbitre en Europe, notamment entre la France et l'Allemagne. De plus, les liens privilégiés avec les Etats-Unis, faisaient de la Grande Bretagne, aux yeux du président français, le Cheval de Troie des Américains en Europe.

Il en a fallu deux années de négociations et de discussions pour que les entretiens franco-britanniques de Rambouillet du 15 et 16 décembre 1962⁸²⁸ soient arrivés à convaincre le Général de Gaulle que l'entrée de l'Angleterre en Europe renforcerait inévitablement la prépondérance américaine. A l'occasion de sa conférence de presse du 14 janvier 1963, le président français fit savoir au monde sa décision et ses raisons :

« L'Angleterre a demandé à son tour à y entrer mais suivant ses propres conditions. Cela pose sans aucun doute à chacun des six Etats et ça pose à l'Angleterre des problèmes d'une très grande dimension. L'Angleterre, en effet elle, est insulaire. Elle est maritime. Elle est liée par ses échanges, ses marchés, ses ravitaillements aux pays les plus divers, et souvent les plus lointains... Elle a dans tout son travail des habitudes et des traditions très marquées, très originales. Bref, la nature, la structure qui sont propres à l'Angleterre diffèrent profondément de celle des continentaux. Comment faire pour que l'Angleterre telle qu'elle vit, telle qu'elle produit, telle qu'elle échange, soit incorporée au Marché commun tel qu'il a été conçu et tel qu'il fonctionne »⁸²⁹.

Cette conférence de presse trace, en même temps, une nouvelle phase dans l'action du Général de Gaulle après les événements marquants de l'année 1962 à savoir, la fin de la guerre en Algérie, le remplacement du Premier Ministre Michel Debré par Georges Pompidou, la consolidation du système politique français après le référendum d'octobre et, finalement, le résultat des élections législatives procurant au parti gaulliste une solide majorité. Sur le plan international, il y avait l'échec des discussions sur l'organisation politique de l'Europe (Plan Fouchet), la crise des missiles de Cuba, comprise par le Général de Gaulle comme la confirmation de ses doutes concernant l'engagement nucléaire américain pour la défense de l'Europe, et, enfin, le discours de président Kennedy du 4 juillet 1962 proposant aux

⁸²⁷ Paul-Marie De La Gorce, *Ibidem*, p. 482 ;

⁸²⁸ AD, EM 15 et 16 décembre 1962, Etienne Burin des Roziers, *Retour aux sources*, Paris, Plon, 1986, cité par Paul-Marie De La Gorce, *Ibidem*, p. 484 ;

⁸²⁹ Charles de Gaulle, *Conférence de presse du 14 janvier 1963*, disponible sur <http://fresques.ina.fr/de-gaulle/parcours/0004/de-gaulle-et-l-europe.html> ;

Européens un « partnership atlantique », vu comme un défi à « l'Europe européenne »⁸³⁰. Dans ce contexte, le veto français - ou plutôt gaullien - à l'adhésion de la Grande Bretagne au Marché commun s'explique à la lumière de la méfiance du Général de Gaulle quant au monopole du pouvoir des Etats-Unis et à son ambition de faire imposer la voix de la France dans le bloc démocratique en tant que partenaire égal des Américains et pionner d'une Europe « européenne » :

« D'ailleurs cette Communauté s'accroissant de cette façon verrait se poser à elle tous les problèmes de ces relations économiques avec toute sorte d'autres Etats et d'abord avec les Etats-Unis. Il est à prévoir que la cohésion de tous ses membres qui seraient très nombreux, très divers n'y résisterait pas longtemps. Et qu'en définitive il apparaîtrait une Communauté Atlantique colossale sous dépendance et direction américaine, et qui aurait tôt fait d'absorber la Communauté de l'Europe »⁸³¹.

L'approche française sur le dossier de la candidature britannique au Marché commun resta inchangée au moment de la deuxième demande d'adhésion de la Grande Bretagne, déposée en mai 1967, se heurtant à nouveau du veto français. Charles de Gaulle expliqua sa position à l'occasion d'une conférence de presse, organisée le 16 mai 1967. Il y avança aussi la position qu'il prendrait à la réunion des dirigeants de la Communauté, destinée à avoir lieu à la fin du mois pour célébrer le dixième anniversaire du traité de Rome :

« Je dirai seulement qu'il semble qu'une impression de solidarité se fait, depuis quelque temps, jour, parmi les Six. Je parle de leur solidarité vis-à-vis de l'extérieur. Ça tient peut-être en partie à la grande confrontation tarifaire qui s'est terminée la nuit dernière, et où on est parvenu à un accord par de réciproques compensations. Mais qui a montré que les Etats atlantiques, les plus atlantiques, je veux dire : les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, les Scandinaves, avaient des intérêts qui différaient essentiellement des intérêts des continentaux... ce renforcement de l'esprit européen parmi les Six tient peut-être encore à la menace que fait peser sur eux, dans le domaine technologique, le déferlement conquérant des américains. Mais c'est surtout dans le domaine politique, conjugué naturellement avec celui de la défense, que le comportement des Etats-Unis, soutenus par les britanniques, le comportement des Etats-Unis a pu faire discerner aux Six quelles raisons proprement européennes justifieraient leur concert »⁸³².

Misant sur un « souffle nouveau » d'indépendance par rapport à l'atlantisme et sur « une solidarité vis-à-vis de l'extérieur », Charles de Gaulle expliquait ensuite aux partenaires européens que l'adhésion de la Grande Bretagne, en vertu de son caractère insulaire ainsi que de ses liens avec les Commonwealth et les Etats-Unis, allait intervenir sur la nature même du Marché commun, dans un sens totalement contraire aux vues de la France. Il présentait aussi

⁸³⁰ Charles de Gaulle, *Conférence de presse du 14 janvier 1963* ;

⁸³¹ Charles de Gaulle, *Idem* ;

⁸³² Charles de Gaulle, *Conférence de presse du 16 mai 1967*, disponible sur <http://fresques.ina.fr/de-gaulle/parcours/0004/de-gaulle-et-l-europe.html#anchor45> ;

les domaines dans lesquelles la Grande Bretagne était, selon lui, totalement incompatible avec le Marché commun : la politique agricole, la circulation des capitaux, le statut de la livre sterling ou les liens particuliers avec les Etats-Unis. Parce que les données du problème restaient inchangées pour le Général de Gaulle, il en envisageait trois solutions : accepter la dénaturation de l'Europe par l'adhésion britannique, parvenir avec la Grande-Bretagne et les Etats qui lui étaient liés dans la zone de libre-échange à des accords d'association ou tout simplement attendre que l'Angleterre change et devienne réellement européenne⁸³³. Cette dernière solution était la plus adéquate aux yeux du Général de Gaulle, tout comme il le confirma le 27 novembre 1967 à l'occasion d'une de ses plus célèbres conférences de presse. Après avoir exposé à nouveau les incompatibilités de la Grande Bretagne avec le Marché commun⁸³⁴, Charles de Gaulle trancha sa position :

« ce serait évidemment l'éclatement d'une communauté qui a été bâtie et qui fonctionne suivant des règles qui ne supportent pas une aussi monumentale exception...qui ne supporterait non plus qu'on introduise parmi ses membres principaux, un Etat qui précisément par sa monnaie, par son économie, par sa politique, ne fait pas partie actuellement de l'Europe telle que nous avons commencé à la bâtir. Faire entrer l'Angleterre, et par conséquent, engager maintenant une négociation à cet effet... ce serait pour les Six donner d'avance leur consentement à tous les artifices, délais et faux-semblants qui tendraient à dissimuler la destruction d'un édifice qui a été bâti au prix de tant de peine et au milieu de tant d'espoir...Pour que l'Europe puisse faire équilibre à l'immense puissance des Etats-Unis, il lui faut non pas du tout affaiblir mais au contraire resserrer les liens et les règles de la Communauté...Pour que les îles britanniques puissent réellement s'amarrer au continent, c'est encore une très vaste et très profonde mutation qu'il s'agit. Tout dépend donc, non pas du tout d'une négociation qui serait pour les Six, une marche à l'abandon, sonnante le glas de leur communauté, mais bien de la volonté et de l'action du grand peuple anglais qui ferait de lui un des piliers de l'Europe européenne »⁸³⁵.

⁸³³ Serge Berstein, « Eclairage de la conférence de presse du 16 mai 1967 », disponible sur <http://fresques.ina.fr/de-gaulle/parcours/0004/de-gaulle-et-l-europe.html#anchor45> ;

⁸³⁴ « Mais aujourd'hui pour ne parler que du domaine économique, le rapport qui a été adressé le 29 septembre par la commission de Bruxelles aux six gouvernements, démontre avec la plus grande clarté que le Marché Commun actuel est incompatible avec l'économie telle qu'elle est de l'Angleterre... Marché Commun incompatible aussi avec la façon dont s'alimentent les anglais, tant par les produits de leur agriculture, subventionnés au plus haut, que par des vivres achetés à bon compte partout dans le monde notamment dans le Commonwealth... Marché Commun incompatible encore avec les restrictions apportées par l'Angleterre à la sortie de chez elle des capitaux, lesquels au contraire circulent librement chez les Six. Marché commun incompatible avec l'état du Sterling tel que l'ont mis en lumière, de nouveau, la dévaluation, ainsi que les emprunts qui l'ont précédés, qui l'accompagnent. L'état du sterling aussi, qui se conjuguant avec le caractère de la monnaie, de monnaie internationale qui est celui de la Livre et les énormes créances extérieures qui pèsent sur elle, ne permettrait pas qu'elle fasse partie actuellement de la société solide et solidaire et assurée où se réunit le Franc, le Mark, la Lire, le Franc belge et le Florin. Dans ces conditions, à quoi pourrait aboutir ce qu'on appelle l'entrée de l'Angleterre dans le Marché Commun ? », Charles de Gaulle, *Conférence de presse du 27 novembre 1967* ;

⁸³⁵ Charles de Gaulle, *Conférence de presse du 27 novembre 1967*, disponible sur <http://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaule00139/conference-de-presse-du-27-novembre-1967.html> ;

Par voie de conséquence, à l'issue de la réunion des ministres des Affaires Etrangères des Six pays membres, organisée les 18 et 19 décembre 1967 à Bruxelles, le communiqué concernant la nouvelle demande d'adhésion de la Grande Bretagne au Marché commun conclut : même si aucune objection de principe n'y a été faite, mais vu la situation économique et financière du Royaume-Uni, un Etat membre estimait prématuré d'engager une négociation à cette fin. Ainsi, en 1967 Charles de Gaulle s'opposa de nouveau à l'entrée des Britanniques en Europe, ayant comme principale raison son allégeance avec les Etats-Unis, ce qui, dans le contexte de son discours critique à l'adresse de la politique étrangère américaine, ne faisait que renforcer la thèse de l'antiaméricanisme gaullien.

3. Une « certaine idée » de la défense et de l'indépendance nationale : la politique gaullienne dans le contexte de l'OTAN

Les concepts de défense et d'indépendance nationale sont étroitement liés chez Charles de Gaulle à sa conception de la nation française comme grande puissance, servant dans le même temps de contre-poids à l'influence américaine sur la scène internationale. Le discours sur la vision de la défense nationale de la France, une défense « qui soit française », soutenu par le Général de Gaulle en novembre 1959 en témoigne :

« En ce qui concerne la Défense dans son ensemble, je tiens à vous dire qu'il faut que cette défense de la France soit française... Naturellement, il faut que la défense française soit, le cas échéant, conjuguée avec la défense d'autres pays. Cela est dans la nature des choses. Mais il est indispensable qu'elle nous soit propre, que la France se défende par elle-même, pour elle-même et à sa façon. C'est pourquoi, messieurs, la conception d'une défense, et même la conception des batailles dans laquelle la France ne serait plus elle-même et n'agirait plus pour son compte avec sa part bien à elle et suivant ce qu'elle seule veut, cette conception-là ne peut être admise. ... La conception, je le répète, d'une défense nationale de la France et de la communauté, d'une défense qui soit française, cette conception-là doit être à la base de la philosophie de vos centres et de vos écoles »⁸³⁶.

Arrivé à la tête d'une France placée sous le parapluie nucléaire américain en 1958, Charles de Gaulle se débarrassât progressivement des liens qui unissaient le pays à l'OTAN, jugé sous domination américaine. Il ordonna, dans un premier temps, le retrait de la flotte française du commandement intégré (Méditerranée en mars 1959, Manche et Atlantique en juin 1960) et puis, en février 1966, le Général de Gaulle retira la France du commandement intégré de l'OTAN : au printemps 1967, toutes les bases militaires américaines et canadiennes furent évacuées⁸³⁷. Dans sa première conférence de presse en tant que président réélu du 21

⁸³⁶ Charles de Gaulle, *Discours du novembre 1959*, texte et enregistrement audio disponibles sur <https://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaull00335/vision-de-la-defense-de-la-france.html> ;

⁸³⁷ Aude Vassallo, *De Gaulle et les Etats-Unis*, disponible sur

février 1966, le Général s'exprima sur « les grandes questions de l'époque » dont l'OTAN, l'Europe et le Vietnam, annonçant alors la position de la France. Après avoir répondu largement aux questions portant sur l'élection présidentielle et « l'affaire économique, sociale et financière française », le président de Gaulle s'est exprimé sur la question de l'OTAN. Dans le contexte du retrait français du commandement intégré de l'alliance nord-atlantique, nous retenons de sa réponse notamment la conception gaullienne sur les alliances :

« Rien ne peut faire qu'une loi s'impose sans amendement quand elle n'est plus d'accord avec les mœurs. Rien ne peut faire qu'un traité soit valable intégralement quand son objet s'est modifié. Et rien ne peut faire qu'une alliance reste telle quelle quand ont changé les conditions qui étaient celles dans lesquelles elle avait été conclue. Dans ce cas-là, il faut adapter aux données nouvelles, la loi, le traité, l'alliance, si on ne le fait pas, alors, les textes seront vidés de leur substance et ce ne seront plus, le cas échéant, que de vains papiers d'archives, à moins que, il se produise une rupture brutale entre ces formes désuètes et les vivantes réalités »⁸³⁸.

Pour le Général de Gaulle, l'alliance n'était pas un acte à durée indéfinie, mais l'expression d'une action entièrement basée sur des « vivantes réalités » et qui devait « s'adapter aux données nouvelles » pour se mettre « d'accord avec les mœurs ». Même s'il parlait dans ce cas précis du Traité de l'Atlantique du Nord, ses paroles dévoilaient finalement l'essence de la pensée gaullienne : l'action dans les circonstances. Ainsi, étant donné que « l'Occident ne se trouve plus actuellement menacé comme il l'était quand le protectorat américain s'est installé en Europe » et « depuis lors que la Russie soviétique s'est dotée d'un armement nucléaire capable de frapper directement les Etats-Unis » rendant « pour le moins indéterminées les décisions des américains, quant à l'emploi éventuel de leur bombe », l'influence de l'OTAN en Europe n'était plus justifiée sans amendements. A ces « données nouvelles », s'ajoutait le fait que la France « devenant, de son côté, et par ses propres moyens, une puissance atomique, est amenée à assumer elle-même les responsabilités politiques et stratégiques que cela comporte ». Par voie de conséquence, la volonté de la France de disposer d'elle-même était devenue « incompatible avec une organisation de défense dans laquelle elle est subordonnée », fait qui justifiait sa décision, traduite par Charles de Gaulle en termes de « rétablissement » :

« Au total, il s'agit de rétablir une situation normale de souveraineté, dans laquelle ce qui est français, en fait de sol, de ciel, de mer, de force, et tout élément étranger qui se trouverait en France ne relèveront plus que des autorités françaises »⁸³⁹.

<http://fresques.ina.fr/de-gaulle/parcours/0005/de-gaulle-et-les-etats-unis.html> ;

⁸³⁸ Charles de Gaulle, *Conférence de presse du 21 février 1966*, disponible sur

<http://fresques.ina.fr/de-gaulle/parcours/0005/de-gaulle-et-les-etats-unis.html#anchor31> ;

⁸³⁹ Charles de Gaulle, *Idem* ;

De plus, dans le contexte qui suivit le compromis de Luxembourg du 28 et 29 janvier 1966⁸⁴⁰, Charles de Gaulle qualifiait l'accord conclu entre les 6 gouvernements comme « heureux » et « salubre » et tenait à rappeler ce qui devait être, selon lui, l'ambition européenne : « amener les 6 gouvernements à se réunir régulièrement pour considérer ensemble les sujets politiques d'intérêt commun » et « à commencer à vivre ensemble, politiquement parlant en Europe », de façon indépendante, organisant « leur action dans les domaines scientifique, technique, culturel, spatial, etc. ». De cette manière, les six pays pouvaient devenir « un partenaire valable dans tous les domaines » pour les Etats-Unis – « Valable, c'est-à-dire puissant et indépendant ». Finalement, la décision de faire sortir les contingents français des commandements intégrés de l'OTAN, annoncée officiellement par une lettre adressée au président américain Johnson, venait à renforcer la conceptualisation gaullienne de l'idée de défense et indépendance nationale :

« la France se propose de recouvrer sur son territoire l'entier exercice de sa souveraineté, actuellement entamé par la présence permanente d'éléments militaires alliés ou par l'utilisation habituelle qui est faite de son ciel, de cesser sa participation aux commandements "intégrés" et de ne plus mettre de forces à la disposition de l'OTAN »⁸⁴¹.

4. La France dans son rôle « naturel » d'arbitre mondial et la remise en cause du système des blocs

La conception de l'Europe « de l'Atlantique à l'Oural » et l'obstination de ne pas se laisser à l'hégémonie américaine ont conduit à une ouverture de la politique étrangère gaullienne vers l'Est, Charles de Gaulle ambitionnant positionner la France en tant qu'arbitre entre l'Ouest et l'Est et sortir ainsi de la tutelle diplomatique américaine.

a) Charles de Gaulle et l'ouverture vers l'Est : la France « de toujours », amie éternelle de la Russie « de toujours »

L'histoire des relations franco-soviétiques, ou plus précisément, gaullo-soviétiques avait déjà commencé en septembre 1941, quand le gouvernement soviétique a reconnu officiellement le Général de Gaulle comme chef de la France libre, en lui proposant sa

⁸⁴⁰ Après avoir mené la politique dite de la « chaise vide » pendant sept mois, la France reprend sa place au Conseil; elle obtient en retour que la procédure de vote à l'unanimité continue d'être appliquée lorsque des intérêts vitaux sont en jeu, conformément à « L'histoire de l'Union européenne – 1966 », disponible sur https://europa.eu/european-union/about-eu/history/1960-1969/1966_fr ;

⁸⁴¹ Charles de Gaulle, lettre adressée au président américain Johnson, texte disponible sur https://www.cvce.eu/content/publication/1997/10/13/d97bf195-34e1-4862-b5e7-87577a8c1632/publishable_fr.pdf ;

collaboration. Trois ans plus tard, l'amitié entre la France libre du Général et la Russie du Maréchal Staline allait se concrétiser dans la signature du dernier traité bilatéral, en décembre 1944⁸⁴². A l'occasion du diner officiel du 9 décembre 1944, à la veille du retour en France et après plusieurs jours de dialogues et d'entretiens entre les dirigeants russes et la délégation française, Staline porta un toast pour honorer « l'alliance » avec la France :

« Je veux boire au pacte, à l'alliance. Il faut que la France soit forte. Nous avons besoin d'une France forte. C'est comme cela que nous comprenons ce pacte. Plus la France sera forte, plus nos rapports seront étroits. La France a des chefs maintenant, des chefs intraitables, raides, ne cédant pas. C'est bien, c'est bien, c'est ce qu'il faut. J'en suis heureux. C'est ce qu'il faut à la France »⁸⁴³.

Il reprit ses bonnes intentions à la fin de la réunion, en serrant la main du Général :

« Et, si jamais la France est en difficulté, n'hésitez pas à vous adresser à moi. Tout ce que je pourrai faire pour vous, je le ferai. »⁸⁴⁴

De son côté, le Général de Gaulle ne se laissa pas séduit par les paroles optimistes du dictateur soviétique et témoigna à son interprète de russe, sur le chemin de retour à Paris :

« Ce qui est certain, c'est que ce n'est pas la domination d'un parti, ou d'une classe, mais celle d'un seul homme. Ce n'est pas un régime populaire. Il est contre la nature de l'homme »⁸⁴⁵.

Après la guerre et pendant sa période de traversée du désert, Charles de Gaulle s'aligna aux convictions de la plupart d'hommes politiques européens quant à la supériorité militaire de Moscou, qui lui aurait permis de contrôler l'Europe, tandis qu'une contre-offensive américaine n'aurait pu être qu'incertaine et lointaine. Néanmoins, la puissance russe ne justifiait pas, aux yeux du Général, l'hégémonie que les Américains prétendaient maintenir en Europe, raison pour laquelle, dans toutes ses interventions publiques, il a critiqué véhément la politique de la IV^e République la jugeant trop soumise aux exigences américaines, en détriment d'une éventuelle ouverture vers l'Est. Charles de Gaulle l'a nettement évoqué à l'occasion de sa dernière prise de parole avant son retrait de la vie publique, le 30 mai 1955 :

« S'il y avait réellement une politique française, c'est nous qui aurions pris l'initiative des conversations avec l'Est »⁸⁴⁶.

Plus tard, le 25 mars 1959, à l'occasion de la première conférence de presse qu'il tint en tant que président de la République, Charles de Gaulle exposait sa vision relative aux rapports

⁸⁴² Jean Laloy, « À Moscou : entre Staline et de Gaulle, décembre 1944 », *Revue des Études Slaves*, Année 1982 54-1-2 pp. 137-152 ;

⁸⁴³ *Ibidem*, p. 150 ;

⁸⁴⁴ *Ibidem*, p. 151 ;

⁸⁴⁵ Charles de Gaulle, cité par Jean Laloy, *Ibidem*, p. 152 ;

⁸⁴⁶ Charles de Gaulle, *Conférence de presse du 30 mai 1955* ;

avec le bloc communiste. Adaptée au contexte historique, la conception gaullienne n'était pas pourtant en contradiction avec les positions exprimées avant 1958. Il critiquait la Russie soviétique à cause de la « crise ouverte à propos de Berlin » à la suite des pressions exercées depuis l'automne 1958 par son gouvernement sur les occidentaux, à propos du statut de la ville⁸⁴⁷. Le Général de Gaulle adopta une attitude extrêmement ferme sur ce point, épousant le point de vue de la République fédérale, qu'il considérait comme la seule Allemagne, avec laquelle la France a noué des liens d'amitié :

« Mais l'Allemagne actuelle ne nous menace nullement. Nous considérons même qu'avec ses capacités, son énergie, ses ressources, elle constitue un élément essentiel de la vie et du progrès de l'Europe et du monde entier. Et puis, comme il est naturel pour deux adversaires qui, après avoir longtemps combattu, ont renoncé à s'entre-détruire, la France et l'Allemagne sont décidées à coopérer. Sur ce point, la politique du chancelier Adenauer coïncide avec la nôtre »⁸⁴⁸.

Et qui avait la vocation à réunifier l'Allemagne tout entière, puisqu'il s'agissait d'un Etat démocratique alors que l'Allemagne de l'Est n'existait que par la volonté soviétique et au prix d'une implacable dictature.

En outre, le Général de Gaulle rejetait catégoriquement la proposition soviétique de neutralisation de l'Allemagne, qui aurait ouvert la frontière française aux Soviétiques. S'il n'était pas hostile à l'ouverture des négociations entre les grandes puissances, Charles de Gaulle considérait qu'elles seraient plus pertinentes si elles avaient pour objet d'améliorer le sort des deux tiers des habitants de la terre qui vivaient dans la misère, puisque « la seule querelle qui vaille est celle de l'homme ». Cette querelle devait être portée au sein d'une organisation fraternelle regroupant l'Europe et les Etats Unis, en vertu des ressources principales de la civilisation dont ils disposaient et qu'ils pouvaient mobiliser afin de « prêter leur concours aux autres » :

« En vérité, en notre temps, il n'y a qu'une seule querelle qui vaille. Et cette querelle, c'est celle de l'Homme. C'est l'Homme qu'il s'agit de sauver, de faire vivre, de développer. Nous autres qui vivons entre l'Atlantique et l'Oural, nous autres qui sommes l'Europe disposant avec l'Amérique, sa fille, des sources et des ressources principales de la civilisation, (...), que ne dressons-nous tous ensemble l'organisation fraternelle qui prêterait concours aux autres ? »⁸⁴⁹

⁸⁴⁷ La Russie jugeait que la situation d'occupation quadripartite n'avait plus de raison d'être, menaçant d'entraver la libre circulation entre Berlin-Ouest et la République fédérale d'Allemagne et de transmettre ses droits de puissance occupante aux autorités de la République démocratique allemande, contraignant ainsi les Français, les Britanniques et les Américains à reconnaître cette entité ;

⁸⁴⁸ Charles de Gaulle, *Conférence de presse du 25 mars 1959*, disponible sur <http://fresques.ina.fr/de-gaulle/fresque> ;

⁸⁴⁹ Charles de Gaulle, *Idem* ;

Outre l'idée de la coopération entre l'Europe et les Etats Unis, en tant qu'acteurs privilégiés par rapport aux autres pays du monde, nous remarquons aussi la reprise de l'idée gaullienne sur l'Amérique, qu'il présentait pourtant en position d'infériorité face à l'Europe. Pour Charles de Gaulle, l'Amérique était la fille d'Europe, ce qui impliquait un rapport inégal de pouvoir entre les deux, tout comme la relation mère-fille. L'Amérique, en tant que fille d'Europe, devait s'aligner sur la position européenne, tout comme une fille qui devait écouter les conseils de sa mère. Dans la même logique, l'Europe devait s'imposer et tracer sa propre voie vers la construction d'une organisation capable de prendre soin « des autres » et l'Amérique, en tant que sa fille arrivée à la maturité, aurait alors le devoir de la soutenir et de l'aider à mener à bien ses propos.

La fermeté française face aux exigences soviétiques permettait de ramener à sa juste mesure le retrait engagé, quelques jours plus tôt, de la flotte française de Méditerranée du commandement intégré de l'OTAN, justifié par le Général de Gaulle au nom des intérêts stratégiques français au Moyen-Orient, en Afrique, en mer Rouge, à Madagascar, zone non couverte par les forces de l'OTAN :

« Monsieur, je vous dirai que ça ne me paraît pas être le moment ni le lieu d'expliquer, dans son ensemble, la façon dont la France juge que doit être organisée la sécurité mondiale et l'alliance Atlantique. Et je me borne à vous répondre sur un point particulier qui a été évoqué dans l'opinion publique, celui de la France reprenant la disposition de sa flotte de la Méditerranée pour le temps de guerre. Je peux observer que la zone d'action éventuelle de l'OTAN ne s'étend pas au sud de la Méditerranée. Le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord, l'Afrique Noire, Madagascar, la Mer Rouge, etc., n'en font pas partie. Tout le monde sait cela. Mais on ne peut pas contester que la France puisse avoir, à un moment ou à un autre, et à quelque moment que ce soit, à agir dans ces contrées »⁸⁵⁰.

En raison de la « coexistence pacifique » entre le monde communiste et l'Occident, notamment après la mort de Staline, intervenue en 1953, Nikita Khrouchtchev est reçu en visite officielle en France, en mars 1960. Il fut le premier chef d'Etat russe à s'y rendre en visite officielle depuis la Révolution russe de 1917. Lors du toast porté à l'occasion de la réception à l'Élysée du président soviétique et de son épouse, Charles de Gaulle justifiait leur présence tout simplement parce que « la Russie et la France ont eu besoin de se voir »⁸⁵¹. Et afin de bien montrer que l'emploi du terme « Russie » pour désigner l'URSS ne résultait pas d'une erreur ou d'une négligence quant au langage utilisé, le Général de Gaulle développait

⁸⁵⁰ Charles de Gaulle, *Conférence de presse du 25 mars 1959*, disponible sur <http://fresques.ina.fr/de-gaulle/fresque> ;

⁸⁵¹ Charles de Gaulle, « Toast adressé à Khrouchtchev », Palais de l'Élysée le 23 mars 1960, dans le fond d'archive numérisé, « Allocutions et discours de Charles de Gaulle (1944-1969) », disponible sur : https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/media/undefined/undefined/Fran_0145_4366_L ;

longuement l'histoire des relations franco-russes, en soulignant le passé historique de deux pays, « filles d'une même mère, l'Europe ». Notons également que Charles de Gaulle reprit la métaphore mère-fille pour parler cette fois-ci, de la France et de la Russie - les deux, filles de l'Europe -, tout comme il l'avait dit de l'Amérique en 1959. Néanmoins, aux yeux du Général, les trois « filles » de l'Europe ne jouissaient pas de positions égales devant leur « mère ». En adaptant la formule métaphorique « la France, fille aînée de l'Eglise », nous pouvons parler de la France gaullienne comme « fille aînée de l'Europe », en vertu du rôle principal que Charles de Gaulle accordait à son pays dans la reconstruction européenne d'après-guerre.

D'ailleurs, nous pouvons interpréter son choix pour « la Russie » par le fait qu'à ses yeux, l'idéologie ne représentait qu'un élément négligeable - en raison de son caractère passager⁸⁵² - par rapport à « l'âme éternelle des peuples » et aux réalités géopolitiques. Derrière le masque du marxisme-léninisme, l'Union soviétique n'était, pour lui, en rien différente de l'empire des tsars⁸⁵³. Toutefois, Charles de Gaulle reconnût que la France et « l'Union soviétique » appartenaient, pour l'instant, à deux camps différents :

« Je me garderai, ce soir, d'insister sur le fait que, cependant, l'Union soviétique et la France se trouvent placées chacune dans l'un des deux camps entre lesquels se divise l'univers »⁸⁵⁴.

Nous remarquons le changement de terme quant à l'Etat russe, qu'il appelait maintenant « Union soviétique » pour l'opposer à la France, d'où nous pouvons soustraire l'essence de sa vision par rapport aux relations franco-russes : la France et la Russie étaient bien « deux peuples dont l'âme profonde s'est formée à la même civilisation et qui, de tout temps, éprouvèrent l'un pour l'autre un attrait particulier », mais dès que la Russie est devenue l'Union soviétique, par le biais d'une idéologie passagère, elle se trouvait dans l'autre camp, des ceux qui divisaient l'univers. Mais, quand le communisme passerait, l'Union soviétique redeviendrait la Russie, amie et alliée de la France. Entre temps, en nom de l'histoire et des Etats, enfants de la même mère, les relations devaient dépasser l'impasse idéologique et chercher le « modus vivendi », tant que la paix et le développement moderne restaient les buts communs des nations :

« Mais il semble qu'on en soit au point où, de part et d'autre, on veuille chercher les moyens d'empêcher que les rivalités ne mènent à la destruction, d'établir des rapports

⁸⁵² « Dans le mouvement incessant du monde, toutes les doctrines, toutes les écoles, toutes les révoltes n'ont qu'un temps. Le communisme passera. », Charles de Gaulle, *Mémoires de Guerre, Idem* ;

⁸⁵³ Serge Berstein, « Visite en France de Nikita Khrouchtchev », *Eclairage*, disponible sur <https://fresques.ina.fr/de-gaulle/parcours/0008/de-gaulle-et-l-urss.html> ;

⁸⁵⁴ Charles de Gaulle, Toast adressé à Khrouchtchev, palais de l'Élysée le 23 mars 1960, dans le fond d'archive numérisé, Allocutions et discours de Charles de Gaulle (1944-1969), disponible sur : https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/media/undefined/undefined/FRAN_0145_4366_L ;

pratiques qui ne soient pas méfiants, ni malveillants et, même, peut-être, de mettre en œuvre un début de coopération pour porter une aide commune à tant de peuples qui, eux-aussi, aspirent à un développement moderne »⁸⁵⁵.

Pourtant, la collaboration entre les deux pays fut « retardée » par les diverses crises qui ont rehaussé la tension entre les blocs : l'échec de la conférence au sommet de Paris de mai 1960⁸⁵⁶, la brusque fin de la « crise de Berlin », intervenue le 13 août 1961 lorsque la ville fut coupée en deux par la construction du « mur de Berlin », et, enfin, la crise de missiles de Cuba en 1962, quand le Général de Gaulle fut le premier chef d'Etat à approuver la fermeté américaine⁸⁵⁷.

Dans le contexte où le président français cherchait à mener une politique étrangère de plus en plus autonome par rapport au grand frère américain, les relations franco-soviétiques furent marquées par un rapprochement diplomatique, à la suite de la multiplication des visites officielles des ministres des Affaires étrangères français (Couve de Murville) et russe (Gromyko) à partir de 1965. Outre l'image rebelle du président français sur la scène internationale, ce rapprochement s'est réalisé aussi grâce à l'effort des hommes politiques français, dont Valéry Giscard d'Estaing qui, en 1964, s'est rendu à Moscou pour relancer les échanges entre les deux pays⁸⁵⁸. Il s'agissait, en essence, de montrer au monde que le dialogue avec le monde communiste n'était pas un instrument de pouvoir réservé aux Américains.

Mais ce fut surtout le triomphal voyage que le président de Gaulle a réalisé à travers toute la Russie soviétique en juin 1966 à savoir, juste après que la France avait quitté l'OTAN, ce qui prouvait que l'indépendance n'était pas, pour lui, juste un mot vide de sens. Ce voyage représentait, pour le président français, l'occasion d'engager profondément les échanges entre Paris et Moscou de manière que des accords commerciaux, économiques, techniques et scientifiques soient signés. Mais avant tout, l'URSS accepta l'idée d'un « télétype rouge », chargé de relier directement l'Elysée au Kremlin – ce qui signifiait pour la France l'attestation

⁸⁵⁵ Charles de Gaulle, *Idem* ;

⁸⁵⁶ Suite au fait qu'un avion-espion américain U2 a été abattu au-dessus de l'Union soviétique alors qu'il photographiait des installations militaires, Khrouchtchev a fait savoir qu'il subordonnait sa participation à la conférence à des excuses publiques d'Eisenhower pour le vol de l'U2 et à la promesse que de nouveaux vols de ce type n'auraient plus lieu. Le président des Etats-Unis, encouragé à la fermeté par le général de Gaulle n'ayant consenti qu'à cette dernière demande, Khrouchtchev refuse de poursuivre les négociations et quitte Paris le 17 mai, cf. Serge Berstein, « Allocution du 31 mai 1960 », *Eclairages*, disponible sur <https://fresques.ina.fr/de-gaulle/parcours/0008/de-gaulle-et-l-urss.html> ;

⁸⁵⁷ Aude Vassallo, « De Gaulle et l'URSS », *parcours thématique* disponible sur <https://fresques.ina.fr/de-gaulle/parcours/0008/de-gaulle-et-l-urss.html> ;

⁸⁵⁸ Paul-Marie De La Gorce, *Charles de Gaulle, op.cit.*, p. 519 ;

que son rapport à l'URSS était autonome de la politique de la Maison-Blanche. Tout en lui gardant un parcours qui n'avait été réservé à nul autre chef d'Etat occidental⁸⁵⁹, Charles de Gaulle contribuait, de son côté, à conférer à sa présence en Russie tout son poids politique, à travers plus de trente déclarations publiques et entretiens sans repos avec les dirigeants soviétiques de chacune des régions visitées⁸⁶⁰. A la veille de son départ, le 30 juin 1966, le Général de Gaulle prononçât un dernier discours d'amitié où il résumait les résultats de cette visite « que la France de toujours rend à la Russie de toujours »⁸⁶¹, en insistant sur l'œuvre commun que les deux pays avaient à soutenir, tout en reprenant l'idée que l'Europe appartenait à la France comme à la Russie :

« Nous avons aussi à mettre en œuvre successivement la détente, l'entente et la coopération dans notre Europe toute entière afin qu'elle se donne, à elle-même, sa propre sécurité après tant de combats, de ruine et de déchirements. Il s'agit, par-là, de faire en sorte que notre ancien continent, réuni et non plus divisé, reprenne le rôle capital qui lui revient pour l'équilibre, le progrès et la paix de l'univers. »

En décembre 1966, ce fut Kossyguine, le Premier ministre russe, qui s'est rendu en France, permettant ainsi d'approfondir les accords déjà conclus⁸⁶².

b) Charles de Gaulle et la reconnaissance de la Chine « de toujours », « un Etat plus ancien que l'Histoire »

Dans la continuité de sa politique étrangère visant la mise en cause du système des blocs⁸⁶³, le 27 janvier 1964, Charles de Gaulle annonçait à Paris, en même temps que le gouvernement chinois le faisait à Pékin, la décision « d'établir des relations diplomatiques » entre les deux pays. Malgré le choc que cette décision provoqua sur la scène internationale, suscitant notamment la colère des Etats-Unis, le Général de Gaulle insista à souligner l'importance et la solennité de son geste, raison pour laquelle il en fit le thème principal de sa conférence de presse du 31 janvier 1964 :

⁸⁵⁹ Après Moscou, Leningrad, Kiev, Stalingrad – la ville symbole des espoirs des peuples en guerre contre l'Allemagne nazie et du tournant décisif vers la victoire, Novossibirzk aux lisières de l'Europe et de l'Asie, Akademgorod, cité réservée à l'élite de la science russe, Baïkonour, « cosmodrome » où de Gaulle fut le premier étranger à être accueilli et assista au lancement d'un satellite. p. 519 ;

⁸⁶⁰ Charles de Gaulle, Voyage en URSS, documentaire disponible sur <https://fresques.ina.fr/de-gaulle/parcours/0008/de-gaulle-et-l-urss.html> ;

⁸⁶¹ Charles de Gaulle, *Allocution prononcée à la radiodiffusion et à la télévision soviétiques*, 30 juin 1966, dans *Allocutions et discours de Charles de Gaulle (1944-1969)*, version numérisée disponible sur

https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/media/undefined/undefined/FRAN_0145_8326_L ;

⁸⁶² C'était de Gaulle en personne qui l'a attendu à l'aéroport d'Orly, en lui adressant une allocution de bienvenue, disponible sur

https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/media/undefined/undefined/FRAN_0145_8609_L ;

⁸⁶³ Paul-Marie De La Gorce, *Ibidem*, p. 520 ;

« Nous allons parler de la Chine. Beaucoup m'ont posé des questions, multiples, en réalité, je crois que je répondrai à tout le monde, en même temps, en expliquant ce qu'il en est, et les raisons pour laquelle ce qui est fait est fait. La Chine. Un grand peuple, le plus nombreux de la terre, une race où la capacité patiente, laborieuse, industrielle des individus, a, depuis des millénaires, compensé le défaut de cohésion et de méthode. Le défaut collectif de cohésion et de méthode, et a bâti, une très particulière et très profonde civilisation. Un très vaste pays, géographiquement compact et pourtant, sans unité... Un Etat, plus ancien que l'histoire, toujours résolu à l'indépendance, qui s'est constamment efforcé à la centralisation, d'instinct replié sur lui-même, et dédaigneux des étrangers. Mais conscient et orgueilleux d'une immuable pérennité, telle est la Chine de toujours »⁸⁶⁴.

Flattant à première lecture, Charles de Gaulle situait son discours dans l'Histoire du siècle. Tout comme il l'a fait quand il s'est prononcé sur la Russie (et non sur l'Union soviétique), le Général de Gaulle parla de la Chine « de toujours », qui était « un Etat plus ancien que l'histoire... conscient et orgueilleux d'une immuable pérennité ». Dans la même démarche antithétique, après avoir évoqué l'Histoire, Charles de Gaulle passait aux « réalités », tout en révisant l'évolution des événements qui ont contribué à la transformation de la Chine d'aujourd'hui : la révolution, l'effort du Maréchal Tchang Kai Chek qui a conduit la Chine à la victoire alliée et, enfin, la dictature communiste longuement préparée et établie par Mao Tsé Toung, mais qui, selon de Gaulle, fut la conséquence du fait que « les Américains eurent retiré au maréchal le concours direct de leur force qu'ils lui donnaient sur le continent ».

Très subtilement, le Général de Gaulle imputait aux Américains les responsabilités de l'instauration du régime communiste en Chine. En même temps, si, « comme toujours en système communiste, ce qui put être réalisé a comporté de terribles souffrances humaines, une implacable contrainte des masses, d'immenses pertes et gaspillages de biens, l'écrasement et la décimation d'innombrables valeurs humaines », Charles de Gaulle en reconnaissait pourtant le résultat : « au prix de tant de sacrifices, des résultats ont été atteints ». Il admettait également que la Russie soviétique avait prêté son concours à la Chine dans son chemin vers la modernisation, mais il soulignait qu'à travers son appui, « le Kremlin comptait garder la Chine sous sa coupe et par là, dominer l'Asie ». Néanmoins, en vertu des intérêts géopolitiques différents⁸⁶⁵, la Chine s'est politiquement éloignée du régime de Moscou, même si le Général de Gaulle ne doutait pas qu'« une certaine solidarité doctrinale qui peut se manifester dans la concurrence des idéologies mondiales » demeure entre les deux pays voisins. Saluant

⁸⁶⁴ Charles de Gaulle, *Conférence de presse du 31 janvier 1964*, disponible sur <https://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaull00382/conference-de-presse-du-31-janvier-1964.html> ;

⁸⁶⁵ « L'intérêt de la Russie, qu'il conserve et qu'il maintient, et celui de la Chine, qui a besoin de croître et de prendre, ne saurait être confondu. », Charles de Gaulle, *Conférence de presse du 31 janvier 1964* ;

l'autonomie chinoise face au géant soviétique, le président français en faisait la raison principale de la reprise du dialogue entre Paris et Pékin :

« Du fait que depuis 15 ans, la Chine presque toute entière se trouve rassemblée sous un gouvernement qui lui applique sa loi, et qu'elle se manifeste au dehors comme une puissance indépendante et souveraine, la France était disposée, en principe, et depuis des années à nouer des relations régulières avec Pékin »⁸⁶⁶

Vers la fin de son exposé sur la question chinoise, le président de Gaulle reprenait, entre lignes, les piliers de sa pensée en matière diplomatique : d'abord, la primauté de l'indépendance et de la souveraineté nationale en politique étrangère, traduite ici par la nécessité des rapports directs entre la France et la Chine sans passer par le filtre américain⁸⁶⁷, en suivant l'exemple d'autres « nations libres »⁸⁶⁸. Ensuite, le réalisme politique dans les relations internationales qui devait dépasser l'obstacle idéologique, d'ailleurs précaire et passager, et permettre aux nations de « reconnaître le monde tels qu'il est » en prenant, bien évidemment, l'exemple de la France, dont la décision de renouer avec Pékin n'impliquerait « aucune sorte d'approbation à l'égard du régime qui domine actuellement la Chine ». Celle-ci était, en revanche, la preuve du pragmatisme et du réalisme en politique.

c) Charles de Gaulle et la coopération avec les pays satellites de l'URSS : les voyages présidentiels en Pologne et en Roumanie

A travers sa politique de rapprochement vers l'Est, Charles de Gaulle cherchait à positionner la France en arbitre sur la scène internationale et à contribuer ainsi à la détente mondiale de façon autonome par rapport aux Etats-Unis, voire à jouer son rôle dans une éventuelle coopération avec les Soviétiques afin de consolider la paix et la réconciliation internationale. De plus, dans la logique de la mise en question du système des blocs, le Général a également ambitionné à contribuer à l'émancipation des peuples satellites de l'URSS, raison pour laquelle la France gaullienne a cherché à nouer des relations directes avec les pays de l'Est. Le président de Gaulle s'est rendu en visite officielle en Pologne en septembre 1967 où il a prononcé un total de six allocutions, à Varsovie et à Cracovie. Le discours gaullien quant à la nécessité de coopération entre les Etats afin d'assurer et de veiller à la sécurité du continent européen restait inchangé, qu'il s'agisse de la Russie ou de la Pologne :

⁸⁶⁶ Charles de Gaulle, *Conférence de presse du 31 janvier 1964* ;

⁸⁶⁷ « En vérité, il est clair que la France doit pouvoir entendre directement la Chine et aussi s'en faire écouter. », Charles de Gaulle, *Idem* ;

⁸⁶⁸ « En nouant avec ce pays, avec cet Etat, des relations officielles, comme maintes autres nations libres l'ont fait auparavant... », Charles de Gaulle, *Idem* ;

« C'est le cas, tout d'abord et naturellement, en Europe, où tout engage la Pologne et la France à concerter leurs actions respectives en vue de la sécurité, la leur et celle des autres...que viennent à s'établir entre tous, de l'Atlantique à l'Oural, une politique et une pratique délibérées de détente, entente et coopération »⁸⁶⁹.

Un an après le voyage en Pologne, en mai 1968, Charles de Gaulle est arrivé en Roumanie, un pays sous parapluie soviétique qui s'était, pourtant, engagé dans une voie indépendante par rapport aux exigences venues de Moscou. Dans sa réponse à l'allocution de bienvenue du président Nicolae Ceausescu, le Général de Gaulle évoquait de nouveau l'Histoire qui reliait l'une à l'autre « deux branches du monde latin » dont « les similitudes exceptionnelles de l'esprit et du cœur » ont mené les deux pays vers :

« une conception pareille quant au droit de tous les peuples, à commencer par les leurs, de disposer librement de eux-mêmes, quant au principe suivant lequel c'est l'indépendance, la personnalité, la dignité de chaque nation que doit être bâti l'équilibre de l'Europe »⁸⁷⁰.

En Roumanie, tout comme en Pologne ou en URSS, le président français cherchait la coopération : « Bref, il nous faut coopérer ». Néanmoins, ce qui rendait la Roumanie différente par rapport à la Pologne et, en même temps, semblable à la France gaullienne, fut la politique d'indépendance menée par le président roumain, considéré l'enfant rebelle de l'Union Soviétique :

« Dès lors qu'elles sont indépendantes et, par là, responsables vis-à-vis d'elles-mêmes et vis-à-vis des autres, c'est un effort politique conjugué que requiert d'elles notre temps et c'est l'union de l'Europe qui, par décret de leur propre nature, doit en être l'objectif...Ce que notre continent attend de Bucarest, de Moscou et de Paris, comme de Bonn, de Rome et de toutes ses autres capitales, c'est le grand mouvement qui l'unira pour la paix et le progrès »⁸⁷¹.

Donc, pour Charles de Gaulle, la Roumanie de Nicolae Ceausescu, en vertu de son indépendance face au géant soviétique, était devenue un possible partenaire, au même titre que l'Allemagne ou l'Italie, pour contribuer ensemble au projet européen. Dans le discours soutenu ensuite devant le Parlement roumain, le Général de Gaulle a insisté sur l'indépendance de la Roumanie au sein du bloc soviétique. Faisant la parallèle avec la France, il souhaitait que les deux en donnent ensemble l'exemple :

⁸⁶⁹ Charles de Gaulle, *Discours prononcé devant la Diète polonaise*, Varsovie, 11 septembre 1967, Inventaire d'archives : Allocutions et discours de Charles de Gaulle (1944-1969), version numérisée disponible sur https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/media/undefined/undefined/FRAN_0145_9039_L ;

⁸⁷⁰ Charles de Gaulle, *Visite d'État en Roumanie (14-18 mai 1968) : réponse à l'allocution de bienvenue prononcée par Nicolae Ceausescu, président du Conseil d'État de la République socialiste de Roumanie*, aéroport de Baneasa, Bucarest, 14 mai 1968, Inventaire d'archives : Allocutions et discours de Charles de Gaulle (1944-1969), version numérisée disponible sur https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/media/undefined/undefined/FRAN_0145_9357_L ;

⁸⁷¹ Charles de Gaulle, *Idem* ;

« On sait, chez nous, que telle est la direction que la Roumanie a choisi de prendre et que, sans qu'elle cesse de se tenir en contact étroit avec ses voisins, en particulier avec Moscou, ses rapports avec l'Ouest et, d'abord, avec Paris, revêtent un caractère nouveau. On sait, chez vous, que la France en fait tout justement autant. En effet, elle se dégage, non point certes, de ses amitiés occidentales, mais de toute subordination atlantique, qu'elle soit politique, militaire ou monétaire »⁸⁷².

En même temps que la France subissait les événements de mai 1968, Charles de Gaulle s'est rendu à l'Université de Bucarest pour soutenir un discours devant les étudiants roumains, en les rappelant les liens étroits entre la France et la Roumanie « dans les domaines de la pensée, des lettres, de l'art, de la science »⁸⁷³.

Après tout, force est de souligner que les relations franco-soviétiques sous le Général de Gaulle furent constamment marquées par la position gaullienne à l'égard de la politique américaine, la politique étrangère du Général de Gaulle étant, en essence, dirigée par son refus d'accepter la bipolarité de deux grandes puissances. Si les Etats-Unis furent le grand ami et allié, leur ambition de monopoliser le monde démocratique gênait la politique d'indépendance nationale menée par le président français. Dans ce contexte, Charles de Gaulle a exprimé sa volonté d'agir indépendamment des Américains quant aux relations avec les pays communistes, et notamment avec la Russie à partir du moment où la mort de Staline en 1953 a mis fin à la phase aigüe de la guerre froide. Finalement, l'importance que le Général de Gaulle accordait à la relation de la France avec les pays de l'Est et notamment avec l'URSS ne relevait guère d'une approbation ou d'une certaine sympathie envers le régime communiste, mais d'une vision réaliste, voire pragmatique de la politique étrangère. Tout comme il l'avait répété dans chaque prise de parole, ce fut la prise en compte partout, des réalités nationales et de leur primauté, ainsi que de la précarité et la contingence des idéologies⁸⁷⁴.

⁸⁷² Charles de Gaulle, *Discours prononcé à la Grande Assemblée nationale de la République socialiste de Roumanie*, Bucarest, 15 mai 1968, Inventaire d'archives : Allocutions et discours de Charles de Gaulle (1944-1969), version numérisée disponible sur

https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/media/undefined/undefined/FRAN_0145_9374_L ;

⁸⁷³ Charles de Gaulle, *Discours prononcé à l'Université de Bucarest, 18 mai 1968*, Inventaire d'archives : Allocutions et discours de Charles de Gaulle (1944-1969), version numérisée disponible sur

https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/media/undefined/undefined/FRAN_0145_9387_L ;

⁸⁷⁴ Paul-Marie De La Gorce, *op.cit*, p. 527 ;

d) Faire la leçon de la France à l'Etat américain : Charles de Gaulle et la question du Vietnam

Tout en recherchant la mise en cause du système des blocs, le président de Gaulle a mené une politique étrangère autonome et, parfois contraire, par rapport aux dictés de Washington, traduite d'abord par la dénonciation de l'intervention américaine en Vietnam et l'appui accordé au Laos quant à sa neutralité. Ensuite, la France gaullienne avait rejeté la proposition du président américain Kennedy de créer avec les Etats-Unis et la Grande Bretagne une force nucléaire multinationale, ainsi que le projet américain de force nucléaire multilatérale dont l'Allemagne aurait fait partie. Elle a également condamné l'intervention des forces étrangères en Congo, transportées grâce aux Etats-Unis et a refusé, comme l'Union soviétique, que soient imputées aux Nations unies les coûts qui en résultaient⁸⁷⁵.

Sur le plan diplomatique, Charles de Gaulle s'est toujours montré sceptique à l'égard de la guerre menée par les Etats Unis au Vietnam, scepticisme transformé dans une fervente critique vis-à-vis de la politique étrangère américaine, notamment après la résolution de l'affaire algérienne en 1962. Le Général de Gaulle a profité de toute occasion pour exposer sa position concernant les événements au Vietnam. Le discours prononcé à Phnom-Penh reste emblématique pour souligner sa position anti-américaine dans le contexte de la guerre du Vietnam⁸⁷⁶. Au cours d'un voyage officiel au Cambodge, le 1^{er} septembre 1966, Charles de Gaulle tint ce discours devant cent mille personnes réunies au Complexe sportif national de Phnom-Penh pour condamner ouvertement la politique américaine :

« tandis que votre pays parvenait à sauvegarder son corps et son âme parce qu'il restait maître chez lui, on vit l'autorité politique et militaire des États-Unis s'installer à son tour au Viêt Nam du Sud et, du même coup, la guerre s'y ranimer sous la forme d'une résistance nationale [...] La position de la France est prise. Elle l'est par la condamnation qu'elle porte, sur les actuels événements. Elle l'est par sa résolution de n'être pas, où que ce soit et quoi qu'il arrive, automatiquement impliquée dans l'extension éventuelle du drame et de garder, en tout cas, les mains libres. Elle l'est, enfin, par l'exemple qu'elle-même a donné naguère en Afrique du Nord, en mettant délibérément un terme à des combats stériles sur un terrain que, pourtant, ses forces dominaient sans conteste, qu'elle administrait directement depuis cent trente-deux ans et où étaient installés plus d'un million de ses enfants »⁸⁷⁷.

⁸⁷⁵ Paul-Marie De La Gorce, *Ibidem*, p. 520 ;

⁸⁷⁶ Douglas J. Snyder, « 'Fantastic and absurd utterances': the Vietnam War and misperceptions of anti-Americanism in US French relations, 1966-1967 », *Journal of Transatlantic Studies*, Vol. 10/1, 2012, pp. 84-103, p. 90 ;

⁸⁷⁷ Charles de Gaulle, Allocution prononcée à l'occasion d'une réunion populaire, Complexe sportif national de Phnom-Penh, 1er septembre 1966, discours disponible [en ligne] sur : https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/media/FРАН_IR_054957/c-co85nlj04-iaidqk64u2ay/FРАН_0145_8427_L ;

Le Général de Gaulle a construit son raisonnement autour de trois arguments : l'expérience de la guerre d'Algérie, la non-intervention dans les affaires internes d'un pays libre et le droit à l'autodétermination - ces deux derniers étant, de fait, comme l'avait dit le Général lui-même, les valeurs traditionnelles de la politique externe américaine. La position française à l'égard de l'intervention américaine dans le conflit vietnamien s'explique ainsi, d'abord, au prisme de l'expérience française en Algérie. Si la France, qui avait administré le territoire algérien depuis 132 ans, eut la force d'y renoncer, les Etats Unis, qui n'ont eu pratiquement aucune liaison affective et effective avec le Vietnam, ne devraient pas avoir de problèmes pour suivre l'exemple français. En s'étant rendu compte que le combat qu'elle menait en Algérie était stérile et que celui-ci n'engageait « ni son honneur, ni son indépendance », la France a voulu et, surtout, a su s'en sortir⁸⁷⁸. Savoir s'en sortir d'une guerre qu'on dominait militairement sans pourtant gâter son prestige et sa prospérité, c'était, aux yeux du Général de Gaulle, une preuve de sagesse politique, de puissance, voire de génie.

Le deuxième argument gaullien était le principe de non-intervention étrangère :

« il n'y aucune chance pour que les peuples de l'Asie se soumettent à la loi d'un étranger venu de l'autre rive du Pacifique, quelles que puissent être ses intentions, et quelle que soit la puissance de ses armes »⁸⁷⁹.

Cette petite phrase délégitimait totalement la politique américaine. Pour le Général de Gaulle, il était inacceptable qu'un « étranger » essaie d'imposer sa loi dans un pays libre, d'autant plus si cet étranger se trouvait géographiquement éloigné du pays en cause. Nous pouvons interpréter les paroles gaulliennes comme une instigation à une résistance légitime, qui aurait le plein soutien de la France. En tout cas, l'intervention américaine au Vietnam venait à contredire la politique traditionnelle des Etats Unis, qui se caractérisait par le refus d'intervenir militairement dans les affaires des autres pays - principe adopté après la Grande guerre et violé seulement à cause de l'attaque de Pearl Harbour, en 1941. Ce fut, d'ailleurs, en invoquant ce principe-là que les Etats-Unis ont été un des plus fervents dénonciateurs de la France pendant la guerre d'Algérie.

Le dernier argument de Charles de Gaulle, qui servait de base au non-interventionnisme, était le principe du droit des peuples à l'autodétermination. Il fallait laisser les peuples disposer d'eux-mêmes et les rendre responsables de leurs propres affaires, sans

⁸⁷⁸ « Mais, comme ces combats n'engageaient ni son bonheur, ni son indépendance et qu'à l'époque où nous sommes ils ne pouvaient aboutir à rien qu'à des pertes, des haines, des destructions, sans cesse accrues, elle a voulu et su en sortir sans qu'aient, de ce fait, souffert - bien au contraire ! - son prestige, sa puissance et sa prospérité », Charles de Gaulle, *Ibidem* ;

⁸⁷⁹ *Idem* ;

qu'aucun autre pays n'y intervienne, tout comme il l'avait déjà proposé⁸⁸⁰. Le Général finit son discours en reprenant la comparaison entre la solution envisagée par la France en Algérie et ce que les Etats Unis auraient pu choisir pour le Vietnam :

« Elle le dit avec la conviction qu'au degré de puissance, de richesse, de rayonnement, auxquels sont actuellement parvenus les Etats-Unis, le fait de renoncer à leur tour à une expédition lointaine, qui apparaît sans bénéfice, et sans justification, et de lui préférer un arrangement international organisant la paix et le développement dans cette importante région du monde, n'aurait rien qui puisse blesser leur fierté, contrarier leur idéal et nuire à leurs intérêts »⁸⁸¹.

Le fait que le Général de Gaulle choisît de reprendre cette idée rend compte de plusieurs aspects : d'un côté, l'importance que le président de la V^e République accordait au problème algérien, ayant toujours éprouvé le besoin d'expliquer son choix politique et de souligner le fait que la solution n'avait pas blessé le prestige et le statut de la France. De l'autre côté, nous pouvons y saisir le souhait de s'imposer face aux Américains, en exigeant qu'ils suivent l'exemple français, le seul digne d'une grande puissance. En effet, la France gaullienne a toujours cherché à reprendre sa position de grande puissance dans le contexte politique de la Guerre froide, sur une scène internationale dominée par les deux Grands. D'ailleurs, on aurait même affirmé que la critique gaullienne à l'égard de la politique américaine au Vietnam était issue précisément d'un orgueil national : si les Français n'y avaient pas abouti, les Américains, eux n'en auraient les moyens non plus. Le Général de Gaulle aurait probablement regretté une victoire américaine au Vietnam, puisque l'hégémonie américaine aurait ainsi pris la place de l'hégémonie française⁸⁸². De plus, si Charles de Gaulle ne niait pas la nécessité de trouver une solution internationale à la question vietnamienne, avec le concours des « cinq puissances mondiales », il soulignait l'impossibilité qu'une telle solution soit pensée avant que l'Amérique n'ait pas reconsidéré sa politique :

« Mais, la possibilité, et à plus forte raison, l'ouverture d'une aussi vaste et difficile négociation, dépendrait évidemment de la décision et de l'engagement qu'auparavant aurait voulu prendre l'Amérique de rapatrier ses forces dans un délai convenable et déterminé »⁸⁸³.

⁸⁸⁰ « Tout comme celui de 1954, l'accord aurait pour objet d'établir et de garantir la neutralité des peuples de l'Indochine, et leur droit de disposer d'eux-mêmes tels qu'ils sont effectivement, et chacun étant entièrement responsable de ses propres affaires. », Charles de Gaulle, dans *Ibidem* ;

⁸⁸¹ Charles de Gaulle, *Idem* ;

⁸⁸² *France Involvement in Vietnam*, CIA Intelligence Memorandum, June 17, 1966, Southeast Asia Special Intelligence Material Vol. X(B), Box 51, Country File, Vietnam, National Security File, LBJL (NSF CF Vietnam, LBJL), cité par Douglas J. Snyder, *op. cit.*, p. 92;

⁸⁸³ Charles de Gaulle, *Allocution prononcée à l'occasion d'une réunion populaire*, Complexe sportif national de Phnom-Penh, 1er septembre 1966, discours disponible [en ligne] sur :

https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/media/FРАН_IR_054957/c-co85nlj04-iaidqk64u2ay/FРАН_0145_8427_L ;

e) De Gaulle et le Moyen Orient : l'expression de la doctrine gaullienne « des circonstances » dans l'intérêt national, situé au-dessus des querelles identitaires et de la politique dictée par Washington

Si la France tarda à reconnaître l'Etat hébreu pour ne pas embarrasser les pays arabes⁸⁸⁴, les relations franco-israéliennes devinrent, au but de quelques années, une alliance de fait. Dans le contexte de la guerre d'Algérie éclatée le 1^{er} novembre 1954, Paris trouva en Israël un allié stable en Moyen Orient, dans le contexte où l'Egypte du président Nasser se retrouvait parmi les dénonciateurs constants de la France à l'ONU. De plus, l'échec de l'expédition franco-britannique à Suez fortifia l'approchement entre Paris et Tel-Aviv. Néanmoins, l'arrivée du Général de Gaulle au pouvoir en 1958 allait intervenir sur le déroulement des relations franco-israéliennes. D'ailleurs, Charles de Gaulle s'expliqua dans ses *Mémoires*, à l'égard du dégageant français vis-à-vis d'Israël sur le plan de la collaboration militaire :

« Je mets un terme à d'abusives pratiques de collaboration établies sur le plan militaire, depuis l'expédition de Suez, entre Tel-Aviv et Paris et qui introduisent en permanence des Israéliens à tous les échelons des états -majors et des services français »⁸⁸⁵.

Une fois l'indépendance algérienne achevée en 1962, la politique gaullienne s'est dirigée vers le rétablissement des vieilles relations « d'amitié et de coopération » avec le monde arabe, toute comme « la raison et le sentiment » ordonna à la France. Le Général de Gaulle avait lui-même admis que le désengagement d'Israël était dû aussi à la résolution de « l'affaire algérienne », parce qu'elle a facilité :

« La reprise avec les peuples arabes d'Orient, de la même politique d'amitié et de coopération qui avait été pendant des siècles celle de la France dans cette partie du monde et dont la raison et le sentiment font qu'elle doit être aujourd'hui une des bases fondamentales de notre action extérieure »⁸⁸⁶.

Cette évolution vers une politique arabe culmina en 1967, moment où la France a été le seul pays démocratique qui avait ouvertement critiqué l'attaque de l'Etat d'Israël lors de la guerre des Six jours. La position du président de la République fut fortement critiquée, tant en France comme en Israël, au point de lui avoir même imputé la réhabilitation de l'antisémitisme⁸⁸⁷,

⁸⁸⁴ Voir sur ce sujet, Elie Barnavi, « Israël et la France : des relations en dents de scie », dans Alain Dieckhoff, *L'Etat d'Israël*, Fayard, Paris, 2008 ;

⁸⁸⁵ Charles de Gaulle, *Mémoires d'espoir*, Plon, Paris, 1994, p. 279 ;

⁸⁸⁶ Charles de Gaulle, *Conférence de presse tenue au palais de l'Élysée*, 27 novembre 1967, dans *Ibidem* ;

⁸⁸⁷ Voir Raymond Aron, « Israël, de Gaulle et les Juifs », dans Raymond Aron, *Essais sur la condition juive contemporaine*, Editions de Tallandier, Paris, 2007 ;

notamment à cause de la petite phrase gaullienne à propos des Juifs, caractérisés comme « un peuple d'élite, sûr de lui-même et dominateur ».

S'il ne s'agissait pas d'antisémitisme chez Charles de Gaulle, son attitude à la suite de la guerre des Six jours témoignait d'une politique étrangère menée à servir les intérêts de la France⁸⁸⁸. A ses yeux, la France devait regagner son influence dans le Tiers monde et notamment dans les pays avec lesquels elle avait eu des liaisons ancestrales :

« Au Moyen-Orient, nos affaires sont, d'abord, au plus bas. Car la crise algérienne et celle du canal de Suez nous ont fermé l'accès de l'ensemble des pays arabes. Dans cette région où, depuis toujours, la France fut présente et active, j'entends naturellement rétablir notre (...). Tout nous commande de reparaître au Caire, à Damas, à Amman, à Bagdad, à Khartoum »⁸⁸⁹.

Paris devait offrir à ces pays une alternative à l'hégémonie russo-américaine et jouer le rôle de médiateur dans les régions sensibles du point de vue de la stabilité politique. Ainsi, la question israélo-arabe du Moyen Orient représentait pour Charles de Gaulle une opportunité pour faire valoir ses idées lors de diverses rencontres avec les dirigeants des deux côtés. Parmi ces rencontres, nous retenons celle entre le président de la République française et le Ministre syrien des Affaires Etrangères. Le 20 décembre 1966, le ministre syrien fut reçu par le Général de Gaulle, qui profita du moment pour lui faire savoir son opinion concernant la crise au Moyen Orient :

« Je vais vous parler sincèrement de la question d'Israël. Je vous rappelle que ce sont les Anglais, les Américains et les Russes qui ont constitué cet État. Nous n'y sommes pour rien et la France était dans une telle situation qu'elle ne pouvait jouer un rôle actif dans cette affaire. De toute façon, croyez-moi, il faut considérer Israël comme un fait acquis et conserver la paix à tout prix dans le Moyen-Orient. D'ailleurs, pensez comme les terres arabes sont étendues, combien les Arabes sont nombreux. Il vous faut la paix pour pouvoir organiser et mettre en valeur. C'est sur ce problème de la mise en valeur que nous pouvons vous apporter notre aide...Je vous comprends mais je pense que l'objectif principal doit être le maintien de la paix ; l'existence d'Israël est, comme je vous l'ai dit, un fait acquis »⁸⁹⁰.

Même si le Général libérait la France de toute responsabilité concernant la création d'Israël, dans le but de se rapprocher du côté arabe, il souligna au ministre syrien qu'Israël était « un

⁸⁸⁸ Voir dans ce sens-là notre étude sur la prise de position du Général de Gaulle en 1967, Andrada CRETANU, « Charles de Gaulle et le Moyen Orient après 1967. La lecture des événements politiques et leur influence sur la prise de position de De Gaulle en 1967 », *Studia Politica, Romanian Political Science Review*, janvier 2016, pp. 85-120 ;

⁸⁸⁹ Alfred Grosser, *Affaires extérieures. La politique de la France, 1944-1984*, Paris, Flammarion, 1984, cité par E Barnavi., « Israël et la France : des relations en dents de scie », in A. Dieckhoff (dir.), *L'État d'Israël*, Paris, Fayard, 2008, p. 3 ;

⁸⁹⁰ MAE, secrétariat général, entretiens et messages, 29, cité par Henry Laurens, « La diplomatie française dans le conflit israélo-arabe (1967-1970) », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2009/4 N° 96, p. 3-11.

fait acquis ». De plus, il anticipait les arguments de Ben Gourion⁸⁹¹ afin de convaincre les Arabes de laisser Israël exister, en invoquant l'ampleur de leurs territoires. Ensuite, il insistait sur l'importance de conserver la paix dans cette région-là. Pour le Général de Gaulle, la cohabitation pacifique représentait la seule solution viable pour les deux parties. En effet, l'intention du président français était de jouer le médiateur entre les Arabes et les Juifs et de conserver une position équilibrée : « Quand Israël exagère, nous lui demandons de ne pas exagérer, et nous avons la même attitude envers les pays arabes »⁸⁹².

La deuxième rencontre entre Charles de Gaulle et le ministre syrien eut lieu le 1^{er} juin 1967, soit à peine quatre jours avant l'éclatement du conflit. Le ministre fut envoyé de Damas spécialement pour faire savoir au Général la position syrienne :

« La situation est très grave et c'est pourquoi les responsables de Damas m'ont envoyé vous exposer notre point de vue. Nous ne sommes pas contre les Juifs en tant que Juifs, car nous sommes des Sémites comme eux. Mais nous sommes contre le sionisme international qui, avec l'aide de la Grande Bretagne, de l'Amérique et de la Russie, a créé l'Etat d'Israël dans un pays arabe. Cette création constitue une agression permanente contre les Arabes »⁸⁹³.

Pour la Syrie et pour tous les autres Etats arabes, Israël était un Etat implanté dans un pays arabe, ce qui rendait impossible tout accord à l'égard de son existence. De plus, le ministre syrien reprenait ce que Charles de Gaulle lui avait dit lors de leur première rencontre, soit le fait que ce furent les Britanniques, les Américains et les Russes qui avaient créé l'Etat hébreu. Or, cette affirmation dénote le fait que les Arabes croyaient dans la politique arabe de la France du Général, qu'ils considéraient leur ami – une position confirmée aussi par les visites entre les dirigeants arabes et le président français. Le compte rendu de cette rencontre rendit compte du dialogue entre Charles de Gaulle et le ministre syrien, dont nous soulignons les répliques suivantes :

« Le Général : Vous attaquez ou vous n'attaquez pas ?

Le Ministre : Nous n'attaquons pas si je veux vous assurer que jusqu'à présent la République arabe syrienne n'a pris que de mesures purement défensives.

Le Général : Vous, les Arabes, vous êtes nombreux et vous êtes rassemblés. Mais il vous manque beaucoup de choses. Si vous avez affaire à Israël, cela fera des morts et n'y aura pas de solution durable. Si vous voulez détruire Israël, je pense que votre situation sera moins bonne, car beaucoup de pays pensent qu'il faut trouver un arrangement. Israël est un peuple. Nous, Français, ne l'avons pas créé en tant qu'Etat, comme vous l'avez dit, ce sont les Américains, les Anglais et les Russes qui l'ont créé. Mais il existe, il s'est organisé, il a travaillé. Nous n'approuvons pas ses exagérations,

⁸⁹¹ Ben Gourion utilisa les mêmes arguments dans la lettre qu'il écrivit à Charles de Gaulle en décembre 1967 ;

⁸⁹² MAE, secrétariat général, entretiens et messages, 29, cité par Henry Laurens, « La diplomatie française dans le conflit israélo-arabe (1967-1970) », *Idem* ;

⁸⁹³ Ministère Des Affaires Etrangères, Commission des Archives diplomatiques - Direction des Archives, *Documents diplomatiques français 1967*, Tome I (1^{er} janvier – 1^{er} juillet), Peter Lang, Paris, 2008, p. 599 ;

et nous n'approuvons pas les raids qu'il fait chez vous. Si vous voulez le détruire, vous aurez beaucoup de gens dans le monde qui seront contre vous. Mais si Israël prend l'initiative des hostilités, s'il détruit Damas, beaucoup de gens ne l'approuveront pas. Vous avez tout à gagner à être patients. Dans de nombreux domaines, vous réalisez de grands projets, mais si vous faites la guerre, vous les compromettez beaucoup »⁸⁹⁴.

Nous observons que le Général de Gaulle reprenait l'argument du non-engagement de la France dans la création de l'Etat hébreu. Néanmoins, il avertit les Arabes que l'existence d'Israël était indiscutable et qu'ils auraient beaucoup à perdre s'ils continuaient dans leur but de le détruire. De plus, nous notons que Charles de Gaulle conseillait les Arabes à être patients. Pourquoi être patients ? Pour attendre qu'Israël attaque ? De Gaulle fut déjà convaincu que la situation au Moyen Orient allait déboucher sur une guerre. Etant donné que Paris avait annoncé qu'il allait accuser le premier à ouvrir les hostilités dans cette région, nous pouvons comprendre, en raison de son conseil, que le Général de Gaulle témoignait d'une préférence pour les Arabes. Cependant, force est de mentionner qu'il avait dit la même chose à Abba Eban, le chef de la diplomatie israélienne, le 24 mai 1967 :

« Ne faites pas la guerre ! En aucun cas ne soyez les premiers à ouvrir les hostilités »⁸⁹⁵.

Donc, le fait que Charles de Gaulle a tenu le même discours aux deux parties confirmait son intention d'être le médiateur dans la région et d'éviter la guerre entre Israël et ses voisins, une guerre qui, selon lui, aurait débouché sur une troisième guerre mondiale. Comme l'explique Jean Lacouture :

« dans les mois qui précèdent la crise de 1967, la diplomatie gaullienne se définit, au Proche-Orient, par une cordialité contrôlée à l'égard d'Israël, incité à la prudence mais constamment réapprovisionné en armes, et par un rapprochement très progressif, mais global, avec le monde arabe »⁸⁹⁶.

Même si de Gaulle a freiné la collaboration étroite entre la France et l'Etat hébreu, une collaboration qu'il avait jugée exagérée, notamment en matière de la défense et dans le domaine nucléaire, il n'a cessé de l'approvisionner en armes, et cela jusqu'à la veille de la guerre. De fait, paradoxalement, Israël a gagné la guerre avec les armes françaises. Néanmoins, la décolonisation a relancé le rapprochement avec le monde arabe, qui n'aurait pas été accepté par les Arabes sans un détachement d'Israël.

Dans ce contexte, la guerre des Six jours a représenté un des moments chauds de la politique étrangère du deuxième mandat gaullien, grâce à la position singulière que la France

⁸⁹⁴ Ministère Des Affaires Etrangères, Commission des Archives diplomatiques - Direction des Archives, *Documents diplomatiques français 1967, Ibidem*, p. 600 ;

⁸⁹⁵ Michel Bar-Zohar, *Histoire secrète de la guerre d'Israël*, Fayard, Paris, 1968, p. 113 ;

⁸⁹⁶ Jean Lacouture, *De Gaulle. Le souverain*, t.3, Paris, Le Seuil, 1986, p. 491 ;

a prise parmi les autres Grandes Puissances et la mise en sommeil des relations franco-israéliennes. En outre, la guerre des Six jours a représenté pour Charles de Gaulle l'occasion d'exposer les leçons tirées de la guerre d'Algérie, légitimant ses positions sur la scène internationale, notamment à l'égard de la politique étrangère des Etats Unis, dans l'étroite continuité avec son discours de Phnom-Penh. D'ailleurs, la position de Charles de Gaulle à l'égard des événements du Moyen Orient et d'Indochine de la fin des années 1960 doit être lue aussi à la lumière de la rivalité entre la France et les Etats-Unis, voire de sa propre antipathie pour les Américains. Plusieurs témoignages vont dans ce sens, dont celui de Charles Bohlen, l'ambassadeur américain à Paris entre 1962 et 1968. Il écrivit dans son livre qu'il croyait avoir personnellement convaincu Kennedy et Johnson qu'on ne pouvait rien faire pour améliorer les relations avec de Gaulle et qu'il était préférable de ne pas le provoquer⁸⁹⁷. En outre, il écrivit :

« Je sens, cependant, que maintenant nous devons sans aucun doute reconnaître que l'une des forces motivantes de la politique étrangère de De Gaulle est son obsession anti-américaine et je crois que nous pouvons nous attendre que presque n'importe quoi il dise à l'avenir contiendra des références peu flatteuses à l'adresse des États-Unis »⁸⁹⁸.

Le Département d'Etat eut, ainsi, des raisons suffisantes d'inquiétude pour justifier la mise en place d'un protocole de recherche intitulé « Anti-américanisme accru de De Gaulle et la crise de la politique étrangère française ». Selon celui-ci, le changement pro-arabe du Général de Gaulle au Moyen-Orient a été accompagné par un « véhément ton 'anti-américain' » - une note interprétant la politique étrangère gaullienne à la lumière de ses émotions⁸⁹⁹.

Le 27 novembre 1967, six mois après le conflit israélo-arabe, le président français décida d'organiser une conférence de presse pour s'exprimer sur les principaux événements qui occupaient la scène internationale dont la situation au Moyen Orient, reprenant ses critiques envers la politique israélienne. Le Général de Gaulle s'est rapporté aux événements de 1967 à travers une grille de lecture retraçant l'histoire franco-algérienne : l'occupation, l'immigration, la résistance, l'intervention des grandes puissances, l'évacuation des territoires occupés et la reconnaissance *de jure* et *de facto* du nouvel Etat indépendant. Toutes ces étapes avaient été reprises par Charles de Gaulle dans son discours, tout en substituant les acteurs principaux. Il ne s'agissait plus de la France et d'Algérie, mais d'Israël et des territoires qu'il avait occupés à la suite des combats. Cependant, si la structure narrative resta la même,

⁸⁹⁷ Charles Bohlen, *Witness to History*, Norton, New York, 1973, p. 503.

⁸⁹⁸ Charles Bohlen, cité par Douglas J. Snyder, *op. cit.*, p. 97 ;

⁸⁹⁹ Thomas Hughes to Secretary Rusk, Research Memorandum, 'De Gaulle's Stepped-Up Anti-Americanism and the Crisis of French Foreign Policy', July 26, 1967, cité par Douglas J. Snyder, *Idem* ;

l'acceptation de différents concepts mobilisés a changé, situant la position du Général de Gaulle en conformité avec sa « doctrine des circonstances », tout renforçant encore la thèse d'une politique étrangère gaullienne indépendante vis-à-vis de Washington, ainsi que l'intention de mettre en avant l'expérience française pour donner l'exemple mondial⁹⁰⁰.

5. En guise de conclusion : La crise de mai 1968 et le départ ou les limitations d'un certain « domaine réservé » à l'Etat que l'imaginaire gaullien ambitionnait ouvrir à la participation citoyenne

En voyage en Roumanie pendant le déroulement de la crise de mai en 1968, Charles de Gaulle est resté détaché des événements étudiants, en laissant toute la responsabilité à son Premier ministre, Georges Pompidou⁹⁰¹. Sans reprendre ici l'histoire de la crise de mai 68, nous allons nous pencher sur la lecture que le Général de Gaulle en a fait. De retour en France et indigné de la passivité de ses ministres et de tous ceux qui prétendaient le soutenir, Charles de Gaulle exposait sa philosophie de la crise au Conseil de ministres, la veille de son allocution au peuple français :

« Nous sommes dans un pays et même dans une société en pleine transformation ; et aussi dans un pays qui n'a plus peur ni de la misère ni de la guerre, qui ne connaît aucune angoisse. Mais les gens sont dépassés par les transformations de cette nouvelle civilisation. La population est troublée dans tous ses éléments et spécialement dans sa jeunesse...Ce sont les jeunes qui ont commencé...Les causes de toute cette affaire tiennent au désir général...de voir s'améliorer les conditions de vie...mais il y a aussi un désir général de participer, de ne pas être entraîné par les mécaniques des organismes...En somme, tout le monde en veut plus et tout le monde veut s'en mêler...Il faut que l'Etat fasse une opération d'ensemble dans le pays. Ce désir d'élévation et de participation, que l'Etat le prenne en compte. Que le pays démocratiquement mandate l'Etat pour le faire. Il s'agit de réformer l'Université...d'organiser l'association de tous aux responsabilités et aux résultats, y compris dans les services publics...et dans l'organisation régionale »⁹⁰².

De Gaulle admettait que la transformation profonde que subissait la société française dépassait les gens, notamment les jeunes, et qu'à part le désir d'améliorer leurs conditions de vie, il s'agissait aussi d'un désir d'y participer. A son avis, c'était précisément l'Etat, mandaté démocratiquement par le pays, qui devait prendre en compte « ce désir d'élévation et de participation » pour réaliser la réforme, tant à l'Université, que dans l'organisation régionale.

⁹⁰⁰ Andrada Cretanu, « Charles de Gaulle et le Moyen Orient après 1967. La lecture des événements politiques et leur influence sur la prise de position de De Gaulle en 1967 », *Studia Politica, Romanian Political Science Review*, janvier 2016, pp. 85-120 ;

⁹⁰¹ Paul-Marie De La Gorce, *Charles de Gaulle, tome 2*, éditions Nouveau monde, Paris, 2013, p. 652-656 ;

⁹⁰² Paul-Marie De La Gorce, *Ibidem*, p. 666 ;

Dans l'allocution prononcée le 24 mai 1968, le Général de Gaulle développait sa lecture des événements. Il admettait que la crise était un effet de profondes mutations de tous les ordres subis par la société française, une transformation commencée dans le monde universitaire et transmise « par contagion » dans d'autres milieux :

« Car dans l'immense transformation politique, économique, sociale, que la France accomplit en notre temps, si beaucoup d'obstacles, intérieur et extérieur, ont déjà été franchis, d'autres s'opposent encore au progrès. De là, les troubles profonds. Avant tout dans la jeunesse qui est soucieuse de son propre rôle, et que l'avenir inquiète trop souvent. C'est pourquoi, la crise de l'université, crise provoquée par l'impuissance de ce grand corps, à s'adapter aux nécessités modernes de la Nation, ainsi qu'au rôle et à l'emploi des jeunes, a déclenché dans beaucoup d'autres milieux, une marée de désordre, d'abandon ou d'arrêt du travail »⁹⁰³.

Ensuite, le Général se déclarait, une fois de plus, prêt à entreprendre les réformes nécessaires qui prennent en compte la participation de tous aux activités qui les concernaient, dans le monde académique comme dans celui de l'entreprise ou de la société, s'identifiant ainsi à une exigence manifestée par une large partie de la population durant la crise. La crise de mai fut ainsi le contexte où Charles de Gaulle confirma l'importance qu'il accordait au thème de la participation, proposant de nouveau la voie du référendum, à la fois, pour chercher la légitimité et pour faire de sorte que le peuple mandate l'Etat afin de mettre en œuvre ses réformes :

« J'y suis prêt, cette fois encore. Mais cette fois encore, cette fois surtout, j'ai besoin. Oui, j'ai besoin que le peuple français dise qu'il le veut. Or, notre Constitution prévoit justement par quelle voie il peut le faire. C'est la voie la plus directe et la plus démocratique possible, celle du référendum. Compte tenu de la situation tout à fait exceptionnelle où nous sommes, et sur la proposition du gouvernement, j'ai décidé de soumettre au suffrage de la Nation, un projet de loi, par lequel je lui demande de donner à l'Etat, et d'abord à son chef, un mandat pour la rénovation »⁹⁰⁴.

En concordance avec ses principes, le Général conditionnait son maintien au pouvoir à une réponse positive de l'électorat :

« Françaises, français, au mois de juin, vous vous prononcerez par un vote. Au cas où votre réponse serait non, il va de soi que je n'assumerai pas plus longtemps ma fonction. Si par un oui massif, vous m'exprimez votre confiance, j'entreprendrais avec les pouvoirs publics, et je l'espère, le concours de tous ceux qui veulent servir l'intérêt commun, de faire changer partout où il le faut, les structures étroites et périmées, et ouvrir plus largement la route au sang nouveau de la France »⁹⁰⁵.

⁹⁰³ Charles de Gaulle, Allocution du 24 mai 1968, texte et vidéo disponibles sur <https://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaulle00142/allocution-du-24-mai-1968.html> ;

⁹⁰⁴ Charles de Gaulle, *Idem* ;

⁹⁰⁵ *Idem* ;

Malgré l'analyse complète qu'il en a fait, le discours du 24 mai est resté dans la mémoire historique de cette crise comme son échec le plus évident, à cause du fait que le contenu des réformes qu'il avait proposées demeurait flou. En plus, l'effet pervers de son discours ne tardât pas à se faire ressentir : la nuit du 24 au 25 mai fut le moment la plus violente de l'histoire de la crise, avec un bilan de deux cent douze policiers blessés, six cent cinquante manifestants interpellés dont trois cent quatre-vingt-dix n'étaient pas des étudiants⁹⁰⁶.

A partir du 27 mai, la crise, jusque-là universitaire et sociale, est devenue politique en vertu de la revendication du pouvoir par l'opposition de gauche (le PSU, la CFDT, le SNESUP et l'UNEF), qui organisât un défilé et un rassemblement au stade Charléty où ils réclamaient la chute du régime⁹⁰⁷. Le lendemain, François Mitterrand, premier opposant au Général de Gaulle, tint une conférence de presse où il condamnait le référendum voulu par le président. Ce qui suscita une forte polémique fut, pourtant, l'anticipation de l'effondrement futur d'un pouvoir qu'il apparaissait désireux d'incarner personnellement, puisqu'il annonçait, d'emblée, sa candidature à l'élection présidentielle :

« Pour l'immédiat, je verse au grand débat qui occupe les Français, les réflexions suivantes. Premièrement, il va de soi que les républicains diront non au référendum plébiscite. Mais le référendum n'est lui-même qu'un subterfuge, il convient dès maintenant de constater la vacance du pouvoir et d'organiser la suite. Deuxièmement, le départ du Général de Gaulle au lendemain du 16 juin, s'il ne se produit pas avant, provoquera naturellement la disparition du Premier Ministre et de son gouvernement. Dans cette hypothèse, je propose qu'un gouvernement provisoire de transition et de gestion soit aussitôt mis en place [...] Et qui sera Président de la République ? Souverainement et librement, le suffrage universel le dira. Mais d'ores et déjà, pour votre information, je vous annonce, parce que le terme éventuel est à 18 jours et parce que c'est le même combat, je suis candidat »⁹⁰⁸.

Dans le contexte de la crise politique déjà ouverte par l'annonce de François Mitterrand et par la disposition de Pierre Mendès France de prendre la tête du futur gouvernement provisoire, le Général de Gaulle décida d'en mettre fin le 30 mai 1968 :

« Françaises, Français, étant le détenteur de la légitimité nationale et républicaine, j'ai envisagé, depuis vingt-quatre heures, toutes les éventualités, sans exception, qui me permettraient de la maintenir. J'ai pris mes résolutions. Dans les circonstances présentes, je ne me retirerai pas. J'ai un mandat du peuple, je le remplirai. Je ne changerai pas le Premier ministre dont la valeur, la solidité, la capacité méritent l'hommage de tous... Je dissous aujourd'hui l'Assemblée nationale. J'ai proposé au pays un référendum qui donnait aux citoyens l'occasion de prescrire une réforme profonde de notre économie et

⁹⁰⁶ Paul-Marie De La Gorce, *Ibidem*, p. 669-70 ;

⁹⁰⁷ Paul-Marie De La Gorce, *Charles de Gaulle, Ibidem*, p. 676 ;

⁹⁰⁸ François Mitterrand, *Conférence de presse du 28 mai 1968*, disponible sur <https://fresques.ina.fr/miterrand/fiche-media/Mitter00113/conference-de-presse-du-28-mai-1968.html> ;

de notre université et en même temps de dire s'ils me gardaient leur confiance ou non par la seule voie acceptable, celle de la démocratie. Je constate que la situation actuelle empêche matériellement qu'il y soit procédé, c'est pourquoi j'en diffère la date. Quant aux élections législatives, elles auront lieu dans les délais prévus par la constitution à moins qu'on entende bâillonner le peuple français tout entier en l'empêchant de s'exprimer en même temps qu'on l'empêche de vivre, par les mêmes moyens qu'on empêche les étudiants d'étudier, les enseignants d'enseigner, les travailleurs de travailler. Ces moyens, ce sont l'intimidation, l'intoxication et la tyrannie exercés par des groupes organisés de longue main, en conséquence, et par un parti qui est une entreprise totalitaire, même s'il a déjà des rivaux à cet égard. Si, donc, cette situation de force se maintient, je devrai, pour maintenir la république, prendre conformément à la constitution d'autres voies que le scrutin immédiat du pays... La France, en effet, est menacée de dictature. On veut la contraindre à se résigner à un pouvoir qui s'imposerait dans le désespoir national, lequel pouvoir serait alors évidemment et essentiellement celui du vainqueur, c'est-à-dire celui du communisme totalitaire... Et bien non, la République n'abdiquera pas. Le peuple se ressaisira. Le progrès, l'indépendance et la paix l'emporteront avec la liberté. Vive la République ! Vive la France ! »⁹⁰⁹

Après avoir maintenu une certaine distance par rapport à la crise, Charles de Gaulle s'est décidé finalement à prendre position ferme et à rester dans sa fonction afin de sauver la France de la dictature communiste que l'opposition voudrait instaurer, profitant du désespoir national. Il décida de maintenir Georges Pompidou comme Premier ministre et poursuivit à la dissolution de l'Assemblée nationale. En outre, il renonça pour l'instant au référendum annoncé pour le mois de juin, considérant que la situation actuelle n'offrait pas le contexte favorable à une telle démarche, mais aussi parce que des élections législatives auraient lieu à la fin du mois de juin.

Le 7 juin 1968, en pleine campagne pour les élections, le Général de Gaulle s'est présenté à la télévision pour un entretien avec le journaliste Michel Droit afin de faire savoir aux Français son analyse des événements, tout en avouant dès le début la tentation qu'il a eue de se retirer le 29 mai, tout comme il l'avait envisagé aussi dans d'autres moments au long de cette « carrière sans précédent » où il s'est aventuré en juin 1940⁹¹⁰. Conscient du fait que la

⁹⁰⁹ Charles de Gaulle, *Allocution radiodiffusée du 30 mai 1968*, disponible sur <https://fresques.ina.fr/de-gaulle/parcours/0002/de-gaulle-et-la-crise-de-mai-1968.html> ;

⁹¹⁰ « Oui, le 29 mai, j'ai eu la tentation de me retirer, et puis en même temps j'ai pensé que si je partais, la subversion menaçante allait déferler et emporter la République. Alors, une fois de plus, je me suis résolu. Vous savez, depuis quelque chose, comme 30 ans que j'ai affaire à l'histoire, il m'est arrivé, quelques fois, de me demander si je ne devais pas la quitter. Ce fut le cas, par exemple, en septembre 1940, après Dakar, où avec mes compagnons, ayant essuyé le feu des forces françaises qui tiraient sur les français libres, alors que l'ennemi était à Paris, j'ai douté qu'on ne pourrait jamais y retourner contre l'envahisseur de la France. Ça a été le cas à Londres, en mars 1942, où devant une dissidence à l'intérieur de la France Libre, dissidence dont le gouvernement britannique avait été le complice, sinon l'instigateur, je suis allé dans un coin de la campagne anglaise, en faisant savoir à Londres, que je ne poursuivrais pas mon entreprise aux côtés de la Grande-Bretagne, si mes conditions n'étaient pas acceptées. Ce fut le cas en 1946, quand, submergé par le torrent stérile des partis sur lequel je n'avais pas de prise, et ne pouvant plus agir à la place où j'étais, je l'ai quitté. Ce fut le cas en 1954, quand je voyais le

crise avait mis tout à nu : le régime, le gouvernement, l'Etat, le jeu de partis, le caractère des hommes, les travers de la société et notamment, la précarité du pouvoir, Charles de Gaulle concentrait dans cet entretien sa conception du monde et de la société, à la lumière de la notion de participation, qui ouvrait le chemin vers la troisième voie entre capitalisme et communisme, idée-clé du dogme gaullien. De ce fait, cet entretien du 7 juin serait considéré, sinon le sommet de son œuvre écrite ou parlée, au moins, un de plus importants⁹¹¹ :

« En dépit, et peut-être à cause des progrès immenses qui ont été accomplis depuis 10 ans, de la paix qui est complètement rétablie, et d'une situation internationale incomparable, eh ben, en effet, une explosion s'est produite. Et elle s'est produite, bien sûr dans le milieu où ça devait se produire, c'est-à-dire dans le milieu universitaire. Alors là, cette explosion a été provoquée par quelques groupes, quelques groupes qui se révoltent contre la société moderne, contre la société de consommation, contre la société mécanique. Qu'elle soit communiste à l'est, qu'elle soit capitaliste à l'ouest, des groupes qui ne savent pas du tout d'ailleurs par quoi il la remplacerait, mais qui se délectent de négation, de destruction, de violence, d'anarchie, qui arborent le drapeau noir. Par contagion, à partir de là, il s'est produit la même chose dans certaines usines. Et naturellement là aussi, parmi les jeunes. Mais alors, l'entreprise communiste totalitaire, inquiète et furieuse à Paris, comme dans d'autres conditions elle l'est à Moscou et ailleurs, inquiète et furieuse de voir cette fraction révolutionnaire se dresser, en dehors d'elle et contre elle, a décidé tout à coup de noyer le tout dans la grève généralisée »⁹¹².

Pour réformer la société, le Général de Gaulle, qui contestait à la fois le communisme et le capitalisme, proposait la solution de la participation, supposant la collaboration de tous pour l'intérêt national mais sans remettre en cause l'autorité - garantie d'efficacité - ni dans l'Etat, ni dans l'entreprise :

« Bref, la civilisation mécanique, qui nous apporte, encore une fois, beaucoup de malheur, nous apporte aussi une prospérité croissante et des perspectives mirifiques. Seulement voilà, elle est mécanique... Naturellement, ce sont les régimes communistes qui en viennent là surtout, et qui engagent tout et chacun dans un totalitarisme lugubre. Mais le capitalisme, lui aussi, d'une autre façon, sous d'autre forme, empoigne et asservit les gens. Comment trouver un équilibre humain pour la civilisation, pour la société mécanique moderne ? Voilà la grande question de ce siècle...D'abord, il y a le communisme qui dit : créons d'office, le plus possible de biens matériels et répartissons les d'office de telle sorte que personne n'en dispose à moins qu'on ne l'y autorise. Comment ? Par la contrainte. La contrainte morale et matérielle, constante. Autrement dit, par une dictature qui est implacable et perpétuelle... Non. du point de vue de l'homme, la solution communiste est mauvaise. Le capitalisme dit : grâce au profit qui suscite l'initiative, fabriquons de plus en plus de richesse, qui, en se répartissant par le libre marché, élèvent, en somme, le niveau du corps social tout entier. Seulement voilà.

Rassemblement que j'avais formé, qui était en train de disloquer, et qu'alors je l'ai laissé, et que je suis rentré chez moi. Ça a été le cas, le soir du 1er tour de l'élection présidentielle, où une vague de tristesse a failli m'entraîner au loin. », Charles de Gaulle, *Entretien avec Michel Droit*, le 7 juin 1968, disponible sur <https://fresques.ina.fr/de-gaulle/liste/recherche/michel%20droit/s#sort/-pertinence/direction/DESC/page/1/size/10> ;

⁹¹¹ Paul-Marie De La Gorce, *Ibidem*, p. 698 ;

⁹¹² Charles de Gaulle, *Entretien avec Michel Droit*, le 7 juin 1968, *Ibidem* ;

La propriété, la direction, le bénéfice des entreprises, dans le système capitaliste, n'appartiennent qu'au capital. Et alors, ceux qui ne le possèdent pas se trouvent dans une sorte d'état d'aliénation, à l'intérieur même de l'activité à laquelle ils contribuent. Non. Le capitalisme du point de vue l'homme n'offre pas de solution satisfaisante. Il y a une troisième solution. C'est la participation, qui, elle, change la condition de l'homme au milieu de la civilisation moderne. Dès lors que des gens se mettent ensemble, pour une œuvre économique commune, par exemple pour faire marcher une industrie, en apportant soit les capitaux nécessaires, soit la capacité de direction, de gestion et de technique, soit le travail, il s'agit que tous forment ensemble une société. Une société où tous aient intérêt à son rendement et à son bon fonctionnement, aient un intérêt direct »⁹¹³.

Il voyait dans la participation une révolution véritable, ne résidant ni dans l'agitation ni dans la gesticulation, mais dans la profonde transformation d'états de choses désuets, périmés ou indignes⁹¹⁴. La participation représentait pour Charles de Gaulle cette « troisième voie » entre communisme et capitalisme, une solution qui pourrait inciter les gens à travailler ensemble pour le bien commun, formant ainsi une société efficace, adaptée à la modernité. Invoquant cette « troisième solution », le Général de Gaulle positionnait le gaullisme au-dessus du clivage droite-gauche et des idéologies, en s'inscrivant ainsi, *a posteriori*, dans l'approche novatrice d'Anthony Giddens des années 1990, qui théorise précisément cette « troisième voie » entre capitalisme libéral et socialisme d'Etat. Selon A. Giddens, la troisième voie, qu'il formalise à partir de l'exemple britannique de Tony Blair, est une clé d'accès au monde actuel qui réponde aux questions soulevées par les mutations économiques, sociales, culturelles, scientifique⁹¹⁵.

Malgré le succès impressionnant des élections législatives de la fin du mois de mai⁹¹⁶, Charles de Gaulle perdit le pari du référendum sur la réforme du Sénat et la régionalisation⁹¹⁷, qui aurait supposé, en effet, la mise en œuvre de la participation, tellement réclamée au cours de l'année 1968 comme solution à la mécanisation de la société. L'échec ne fut pas une surprise pour le Général, qui en avait déjà pressenti le résultat. Il l'avait suggéré lors du dernier Conseil de ministres qu'il présida le 23 avril 1969 :

⁹¹³ Charles de Gaulle, *Idem* ;

⁹¹⁴ « Michel Droit : Evidemment, ce qu'on se demande tout de suite, c'est ceci : la participation, est-ce que c'est du vent, c'est du bluff ? Ou est-ce que c'est vraiment une révolution ?

Charles de Gaulle : Si une révolution, c'est des exhibitions et des tumultes, bruyants, scandaleux et pour finir sanglants, alors non. La participation ce n'est pas une révolution. Mais, si une révolution, ça consiste à changer profondément ce qui est, notamment en ce qui concerne la dignité et la condition ouvrière, alors certainement, c'en est une. », extrait de l'Entretien avec Michel Droit le 7 juin 1968, disponible sur

<https://fresques.ina.fr/de-gaulle/liste/recherche/michel%20droit/s#sort/-pertinence/direction/DESC/page/1/size/10> ;

⁹¹⁵ Anthony Giddens, *The third Way: The Renewal of Social Democracy*, Polity Press, Editions Reprint, 1998 ;

⁹¹⁶ François Goguel, *Chroniques électorales*, trois volumes, Presses de la FNSP, 1981-1983, cite par Paul-Marie De La Gorce, *Ibidem*, p. 702 ;

⁹¹⁷Résultats du référendum : 47,6% des « oui » contre 52,4% des « non », conformément au site de la Documentation française, marque de la Direction de l'Information légale et administrative (DILA),

« En principe, à mercredi prochain. Peut-être pas. S'il en était ainsi un chapitre de l'histoire de la France serait terminé. Mais nous avons espoir »⁹¹⁸.

Dans l'après-midi, Charles de Gaulle témoigna à Jacques Foccart sa certitude à propos de l'échec et lui indiqua ce qu'il devait faire ensuite :

« Je ne répondrai à aucune demande qui me serait faite pour revenir ou pour faire ou dire je ne sais quoi. Ce sera, vous entendez, Foccart, ce sera le silence total. Total : je ne prendrai aucune position. Je ne prendrai position pour personne. Au bout du compte, figurez-vous, je serai heureux et soulagé si le « non » l'emporte. Je peux vous le dire à vous...j'aurai fait ce que j'aurai pu pour mon pays ; je l'aurai mis en face d'une réforme importante qui va dans le sens du progrès et qui sera un jour adoptée. L'histoire dira que les Français ne m'ont pas suivi et l'histoire jugera »⁹¹⁹.

Le 24 avril, il était encore plus drastique :

« Bon, maintenant, c'est bien évident, c'est fini. Les Français ne veulent plus de moi ; les Français en ont assez d'une France debout, mais je n'y peux rien. Alors, je vais partir...pour Colombey, et puis voilà, ce sera terminé : je ne donnerai plus signe de vie à qui que ce soit »⁹²⁰.

Charles de Gaulle ne montra pas pourtant son pessimisme dans le dernier message qu'il adressa aux Français le 25 avril 1969. Ce fut également la dernière fois qu'il apparut à la télévision. Il y évoquait un fois de plus, l'enjeu du référendum :

« Françaises, Français, vous, à qui si souvent j'ai parlé pour la France, sachez que votre réponse dimanche va engager son destin »⁹²¹.

Il annonça ensuite, que si le « non » emportait la victoire, il partirait immédiatement :

« Votre réponse va engager le destin de la France, Parce que si je suis désavoué par une majorité d'entre vous, solennellement sur ce sujet capital, et quelles que puissent être le nombre, l'ardeur de l'armée, de ceux qui me soutiennent, et qui de toute façon détiennent l'avenir de la patrie, Ma tâche actuelle de chef de l'Etat deviendra évidemment impossible, et je cesserai aussitôt d'exercer mes fonctions »⁹²².

Déjà parti pour Colombey, Charles de Gaulle a appris les résultats officiels le soir du 27 avril. Il demanda à Bernard Tricot, secrétaire général de l'Elysée, de rendre publics les deux textes qu'il lui avait confiés, dès le minuit sans attendre le lendemain matin⁹²³. Ainsi, vers minuit, Tricot fit parvenir au premier ministre, Maurice Couve de Murville, la lettre que le Général lui avait laissée :

⁹¹⁸ Charles de Gaulle, Notes d'Yves Guena, lors de la réunion du Conseil de ministres, cité par Paul-Marie De La Gorce, *Ibidem*, p. 746 ;

⁹¹⁹ Charles de Gaulle, cf. Jacques Foccart, *Journal de l'Elysée*, cité par Paul-Marie De La Gorce, *Idem* ;

⁹²⁰ Charles de Gaulle, cf. Jacques Foccart, *Journal de l'Elysée*, cité par *Idem* ;

⁹²¹ Charles de Gaulle, *Discours du 25 avril 1969*, disponible sur <https://fresques.ina.fr/de-gaulle/liste/recherche/24%20avril%201969/s#sort/-pertinence-direction/DESC/page/1/size/10> ;

⁹²² *Idem* ;

⁹²³ Paul-Marie De La Gorce, *Charles de Gaulle*, *Ibidem*, p. 749 ;

« C'est du fond du cœur que je tiens à vous remercier et à vous donner témoignage du concours tout à fait éminent et, à tous égards, excellent que vous m'avez apporté comme premier ministre pour le service de notre pays, après l'avoir fait pendant dix ans comme ministre des Affaires étrangères. D'autre part, tous les membres du gouvernement, qui ont, autour de vous, porté la charge des affaires publiques, avec tant de distinction et de dévouement, peuvent être assurés de ma profonde estime et de mon cordial attachement. Je vous demande de le leur dire »⁹²⁴.

L'Agence France Presse publia, le 28 avril à minuit le communiqué transmis par le Général de Gaulle :

« Je cesse d'exercer mes fonctions de président de la République. Cette décision prend effet aujourd'hui à midi »⁹²⁵.

Du calme de sa maison à Colombey, déjà résigné et à la fois réconcilié à l'idée qu'il a accompli le rôle que l'Histoire lui avait assigné, à savoir, celui d'incarner et de redonner à la France sa grandeur, le Général de Gaulle tournait la page du régime gaullien, tout en ouvrant le chemin vers l'accomplissement de sa prophétie : « chaque Français fut, est ou sera gaulliste ».

Onze années à la tête de l'Etat et trente années d'existence dans la vie politique française, le gaullisme gaullien s'est dévoilé dans toute sa complexité devant la nation qui lui a répondu en adhérant à ses idées et en faisant de sa philosophie une spécificité nationale, inscrite dans la culture politique comme partie intégrante de l'identité française. Mais comment définir cette spécificité ? Qu'est-ce que le gaullisme à la fin ? Comment résumer sa vision du monde afin de prendre en compte toutes ses particularités ? Michel Debré définit le gaullisme selon les réalités qui ont inspiré sa pensée et son action : la réalité de l'Histoire, qui faisait de la France, de sa nation et de son régime le produit des siècles et des générations ; la réalité du monde, faite des nations où la France est toujours destinée à s'affirmer ; la réalité du temps, qui entraînait la France dans une compétition dans tous les domaines - démographique, économique et monétaire, scientifique et technique, culturel et idéologique ; enfin, la réalité des civilisations et des sociétés, traduite dans la conception française des rapports entre les peuples et les hommes, qui ne permet pas de renoncer à la France sans condamner les Français à adopter d'autres comportements et, enfin, une autre façon d'agir et de voir les choses : la « grande querelle de l'homme » exige une grande France à son service⁹²⁶.

⁹²⁴ Paul-Marie De La Gorce, *Ibidem*, p. 750 ;

⁹²⁵ Charles de Gaulle, *Communiqué du 28 avril 1969*, disponible sur <http://www.charles-de-gaulle.org/wp-content/uploads/2017/03/Communiqu%C3%A9-1.pdf> ;

⁹²⁶ Michel Debré, « Trois leçons du Général de Gaulle », *Revue des Deux Mondes*, septembre 1985, pp. 534-537, p. 536 ;

Chapitre 2 : La certification et l'appropriation politique du gaullisme

Introduction

Tout en se situant dans la continuité de la théorie halbwachsienne de la mémoire, Paul Ricoeur met en évidence l'existence d'un « plan intermédiaire de référence » entre « les deux pôles de la mémoire individuelle et la mémoire collective » : selon lui, la construction de la mémoire individuelle est étroitement liée à la relation entre soi et *ses proches*⁹²⁷. Importante point de vue de la mémoire partagée grâce à « la contemporanéité du « prendre ensemble de l'âge » »⁹²⁸, la relation avec les proches implique naturellement de la confiance, de l'intimité et de la « connexion de la mémoire à la reconnaissance à une échelle particulière du lien social »⁹²⁹. De ce fait, la mémoire dépasse le cadre affectif pour se présenter comme « une recollection, une praxis », devenant ainsi « un établissement, un rétablissement de lien, ou une confrontation à partir d'héritages »⁹³⁰.

Dans ce contexte, le deuxième chapitre de notre étude traite de la façon dont la mémoire des proches s'impose comme « plan intermédiaire de référence » entre la mémoire individuelle du Général de Gaulle et la mémoire collective de la nation française. Si Paul Ricoeur insiste sur le rôle des proches comme ces gens qui accompagnent et enrichissent la mémoire individuelle dans le but d'une « approbation mutuelle », exprimant ce qu'il appelle l'« attestation dans Soi-même comme les autres »⁹³¹, nous voulons souligner ici l'autre versant de cette relation entre le soi et ses proches : le rôle de ces derniers comme intermédiaires entre « le soi et le on vers lequel dérivent les relations de contemporanéité »⁹³², comprises à la lumière des « mondes des prédécesseurs et de successeurs »⁹³³. Plus précisément, si la mémoire des proches de Charles de Gaulle vient naturellement à renforcer

⁹²⁷ « Les proches, ces gens qui comptent pour nous et pour qui nous comptons sont situés sur une gamme de variation des distances dans le rapport entre le soi et les autres [...] Ce que j'attends de mes proches, c'est qu'ils approuvent ce que j'atteste : que je puis parler, agir, raconter, m'imputer à moi-même la responsabilité de mes actions », cf. Paul Ricoeur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Seuil, Paris, 2000, p. 161 ;

⁹²⁸ *Idem* ;

⁹²⁹ Anaïd Mouratian, « Paul Ricoeur et la mémoire des proches: "Moi, les collectifs, les proches" », *Études Ricœuriennes / Ricœur Studies*, Vol 10, No 1 (2019), pp. 88-101, p. 91, disponible [en ligne] sur <http://ricoeur.pitt.edu/ojs/index.php/ricoeur/article/view/456/262> ;

⁹³⁰ *Idem* ;

⁹³¹ Paul Ricoeur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, op.cit., p. 162 ;

⁹³² Paul Ricoeur, *Ibidem*, p. 161 ;

⁹³³ *Ibidem*, p. 160 ;

la mémoire individuelle du Général, nous postulons qu'elle intervient, en même temps, directement dans la reconnaissance et l'appropriation politique du gaullisme comme style et pratique de gouverner les affaires publiques digne de la France et conformément à la personnalité collective des Français. Pour ce faire, nous avons structuré notre chapitre en deux sections, suivant les deux plans sur lesquels la mémoire des proches du Général de Gaulle intervient : l'action militante et la parole écrite.

L'action militante des proches du Général est étudiée, dans la première section, à la lumière du mouvement politique créé en 1947 par le Général de Gaulle pour donner un visage partisan à sa philosophie politique. Si le gaullisme se trouvait en opposition sous la IV^e République, le succès électoral qu'enregistra le RPF attestait, dans le sillage de Jean Davallon, le statut social du gaullisme comme représentant d'une grande partie de son monde d'origine, forgé autour d'une France qui, depuis un certain 18 juin 1940, devait son indépendance et sa grandeur à l'action et à la personnalité du Général de Gaulle. Après le retour au pouvoir de Charles de Gaulle en 1958, ce fut le mouvement politique reconstruit, toujours grâce à l'action de ses compagnons, sur les ruines du RPF gaullien qui, à travers ses victoires électorales successives entre 1958 et 1969, certifia l'idée selon laquelle le gaullisme correspondait à un style et à une pratique du pouvoir conformes aux exigences de la nation française, qui s'y reconnaissait et le reconnaissait comme porteur des valeurs communes et actuelles, lui assurant ainsi ce sentiment d'identité, d'unité et de continuité avec le passé.

Dans le même temps, la relation entre le Général de Gaulle et ses proches trouve ses racines dans le moment fondateur du gaullisme à savoir, le 18 juin 1940. Les proches de Charles de Gaulle étaient, avant tout, ceux qui l'avaient rejoint à Londres dans la Résistance contre l'occupant. Ils furent, en effet, les premiers Français à l'avoir reconnu comme visage légitime de la « vraie » France. D'ailleurs, au sein du « premier cercle » des gaullistes les plus souvent en contact avec le chef de l'État, plus de la moitié ont été des gaullistes de la Résistance⁹³⁴. De ce fait, la deuxième section de ce chapitre prend en considération le phénomène du compagnonnage gaulliste, à la lumière d'une sélection de six des plus proches compagnons du Général : s'ils ont mis l'ensemble de leur action au service de la France et dans la fidélité aux idées gaulliennes, les compagnons se présentent à la fois comme témoins du passé et ordonnateurs du gaullisme. Or, si « tout souvenir se trouve mêlé au témoignage

⁹³⁴ Bernard Lachaise, « De Gaulle et les gaullistes à l'Élysée (1959-1969) », dans Isabelle Chave et Nicole Even, *Charles de Gaulle : Archives et histoire*, Pierrefitte-sur-Seine, Publications des Archives nationales, 2016, disponible [en ligne] sur <http://books.openedition.org/pan/376> ;

des autres » et s'il y a une « capacité originelle pour les collectivités à préserver et rappeler des souvenirs communs »⁹³⁵, le témoignage représente ainsi le début d'un « procès épistémologique qui part de la mémoire déclarée, passe par l'archive et les documents, et s'achève sur la preuve documentaire »⁹³⁶. Après la disparition du Général de Gaulle, beaucoup de compagnons ou fidèles gaullistes sont plongés dans l'écriture, faisant apparaître leurs témoignages : « qu'il s'agisse de présenter « l'homme » ou de se raconter, tous valorisent un âge d'or où chacun avait sa place sous l'œil bienveillant d'un chef exigeant »⁹³⁷. Et si les répétitions fabriquent souvent de la « mémoire morte »⁹³⁸, le témoignage historique reste « sujette à la corroboration des autres » : « le témoin fiable est celui qui peut maintenir dans le temps son témoignage »⁹³⁹. De ce point de vue, les répétitions retrouvées dans les ouvrages mémoriels des proches du Général de Gaulle contribueront à hisser leurs souvenirs au niveau de la mémoire de l'Etat. Dans ce sens-là, Eric Chiaradia conclut :

« Pour le public, encore nombreux à regarder avec nostalgie les « années De Gaulle » dans une ère bien morose depuis la mort du héros, ces textes, qui suivent les *Mémoires d'espoir*, entretiennent un phénomène que l'académicien Pierre Nora nomme « gaullogie ». Ils sont une des ressources, incontournable, de l'Histoire. Mais ils n'en délivrent pas moins « une certaine idée de la France », dans laquelle, d'une manière ou d'une autre, ils projettent la leur »⁹⁴⁰.

⁹³⁵ Charles Reagan, « Réflexions sur l'ouvrage de Paul Ricoeur : La Mémoire, l'histoire, l'oubli », *Transversalités*, vol. 106, no. 2, 2008, pp. 165-176, disponible [en ligne] sur <https://doi.org/10.3917/trans.106.0165>

⁹³⁶ Paul Ricoeur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Seuil, Paris, 2000, p. 201 ;

⁹³⁷ Éric Chiaradia, « Les conseillers du général de Gaulle à l'Élysée (1959-1969) », dans Isabelle Chave et Nicole Even, *Charles de Gaulle : Archives et histoire*, Pierrefitte-sur-Seine, Publications des Archives nationales, 2016, disponible [en ligne] sur <http://books.openedition.org/pan/383> ;

⁹³⁸ *Idem* ;

⁹³⁹ Paul Ricoeur, *Ibidem*, p. 206 ;

⁹⁴⁰ Éric Chiaradia, « Les conseillers du général de Gaulle à l'Élysée (1959-1969) », dans Isabelle Chave et Nicole Even, *Charles de Gaulle : Archives et histoire*, op. cit. ;

Section A. Le mouvement gaulliste ou la représentation partisane du gaullisme

« Gouverner par un parti, c'est se mettre tôt ou tard dans sa dépendance. On ne m'y prendra pas. Je suis national. », déclara Napoléon Bonaparte au Conseil d'Etat à la fin de 1799⁹⁴¹. Ce fut cette citation que Charles de Gaulle utilisait souvent pour montrer sa méfiance envers le système de partis qui caractérisait la IV^e République et qu'il considérait responsable de la faiblesse du régime. Pour lui, les partis exprimaient les divisions de la nation, raison pour laquelle ils étaient une source faible d'autorité politique. Et, selon le Général de Gaulle, le gouvernement devait se fonder sur ce qui unissait la nation, et non sur ce qui la divisait⁹⁴². Néanmoins, le contexte du régime parlementaire de la IV^e République obligeait de Gaulle à imaginer une formation qui puisse entrer dans le jeu de partis sans être un parti à vrai dire, mais un mouvement qui ait la capacité de rassembler autour de sa vision sur le politique l'ensemble de la nation française.

1. Le RPF : naissance, pouvoir rassembleur, symbolique, action

Retiré des affaires publiques depuis le 20 janvier 1946, Charles de Gaulle n'a pas pu empêcher l'adoption de la constitution de la IV^e République. Rédigée par les trois grands partis de l'époque du tripartisme - le Parti communiste, le Parti socialiste (SFIO) et le Mouvement républicain populaire (MRP) - la Constitution réservait le contrôle exclusif de partis sur la conduite du gouvernement. Le centre du pouvoir était l'Assemblée nationale⁹⁴³, domaine d'activité des partis. Ni le Président, qui était élu par le Parlement et dont les pouvoirs étaient très limités⁹⁴⁴, ni le Cabinet, qui était responsable devant l'Assemblée nationale, mais

⁹⁴¹ Antoine-Clair Thibaudeau (comte), *Histoire générale de Napoléon Bonaparte, de sa vie privée et publique, de sa carrière politique et militaire, de son administration et de son gouvernement*, vol. 6, Ponthieu & Comp., 1828, p. 115 ;

⁹⁴² Roy Pierce, "De Gaulle and the RPF--A Post-Mortem", *The Journal of Politics*, Vol. 16, No. 1 (Feb., 1954), pp. 96-119, p. 97 ;

⁹⁴³ La Constitution de 1946, TITRE II - Du Parlement, texte disponible sur le site du Conseil Constitutionnel, <http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/la-constitution/les-constitutions-de-la-france/constitution-de-1946-ive-republique.5109.html> ;

⁹⁴⁴ La Constitution de 1946, TITRE V - Du président de la République, texte disponible sur le site du Conseil Constitutionnel, <http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/la-constitution/les-constitutions-de-la-france/constitution-de-1946-ive-republique.5109.html> ;

qui ne disposait d'aucun moyen de contrôle sur l'Assemblée nationale⁹⁴⁵, n'avaient aucune source d'autorité en dehors des partis. Outre le contexte interne, ce fut aussi la faiblesse de la France sur la scène internationale en 1947, qui ne réussissait pas à s'imposer devant les exigences américaines, qui avait convaincu le Général de Gaulle à annoncer en trois temps la naissance du Rassemblement du Peuple Français⁹⁴⁶.

Ce fut d'abord à Bruneval que Charles de Gaulle lança, sous forme d'une prophétie, l'idée d'un rassemblement des Français pour la France, en réaction aux « jeux stériles » de partis :

« Le jour va venir où, rejetant les jeux stériles et réformant le cadre mal bâti où s'égaré la nation et se disqualifie l'Etat, la masse immense des Français se ressemblera sur la France »⁹⁴⁷.

Le deuxième temps de la naissance du RPF est marqué par le moment du discours-fondateur prononcé par le Général de Gaulle à Strasbourg :

« Mais il s'agit, à présent, de nous tirer d'affaire, de résoudre virilement, par un puissant et long effort, les problèmes dont dépendent notre vie et notre grandeur. La cause est maintenant entendue. Nous n'y parviendrons pas en nous divisant par catégories rigides et opposées... Il est temps que les Français et les Françaises qui pensent et qui sentent ainsi, c'est-à-dire, j'en suis sûr, la masse immense de notre peuple, s'assemble pour le prouver. Il est temps que se forme et s'organise le Rassemblement du peuple français qui, dans le cadre des lois, va promouvoir et faire triompher, par-dessus les différences des opinions, le grand effort de salut commun et la réforme profonde de l'Etat. Ainsi, dans l'accord des actes et des volontés, la République française construira la France nouvelle »⁹⁴⁸.

La décision annoncée à Strasbourg fit entrer le gaullisme dans une nouvelle phase de son histoire, celle du gaullisme partisan⁹⁴⁹. Néanmoins, le RPF n'était pas un parti aux yeux du Général de Gaulle, mais un mouvement qui aurait le concours de rassembler autour de sa vision et de son action « la masse immense » des Français, dans le but ultime du « grand effort

⁹⁴⁵ La Constitution de 1946, TITRE VI - Du Conseil des ministres, texte disponible sur le site du Conseil Constitutionnel,

<http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/la-constitution/les-constitutions-de-la-france/constitution-de-1946-ive-republique.5109.html> ;

⁹⁴⁶ A Bruneval (30 mars 1947), à Strasbourg (7 avril) puis par une déclaration le 14 avril 1947, cf. Fondation Charles de Gaulle-Université de Bordeaux 3, *De Gaulle et le RPF 1947-1955*, Paris, Armand Colin, 1998 ;

⁹⁴⁷ Charles de Gaulle, *Discours à Bruneval*, Inventaire d'archives : Allocutions et discours de Charles de Gaulle (1944-1969), version numérisée disponible sur

https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/media/undefined/undefined/FRAN_0145_0082_L ;

⁹⁴⁸ Charles de Gaulle, *Discours à Strasbourg*, Inventaire d'archives : Allocutions et discours de Charles de Gaulle (1944-1969), version numérisée disponible sur

https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/media/undefined/undefined/FRAN_0145_0106_L ;

⁹⁴⁹ Fondation Charles de Gaulle-Université de Bordeaux 3, *De Gaulle et le RPF 1947-1955*, Paris, Armand Colin, 1998 ;

de salut commun » et de « la réforme profonde de l'Etat ». Ainsi, l'annonce de la création du Rassemblement du Peuple Français venait en réaction précise à la Constitution de la IV^e République, « suivant laquelle tous les pouvoirs se trouvent précéder dans leur source et dépendre dans leur fonctionnement, d'une manière directe et exclusive, des partis et de leurs combinaisons »⁹⁵⁰. Une République soumise au jeu exclusif des partis, représentant les divisions de la société, ne serait pas capable de répondre au défi principal de la France : l'unité des Français.

La troisième étape de la naissance du mouvement gaulliste s'est achevée le 14 avril 1947, quand le Général de Gaulle prononça la déclaration à valeur d'acte fondateur du Rassemblement :

« Le système actuel, suivant lequel des partis rigides et opposés se partagent tous les pouvoirs, doit donc être remplacé par un autre où le pouvoir exécutif procède du pays et non point des partis, et où tout conflit insoluble soit tranché par le peuple lui-même. (...) Aujourd'hui est créé le Rassemblement du peuple français. J'en prends la direction. Il a pour but de promouvoir et de faire triompher, par-dessus nos divisions, l'union de notre peuple dans l'effort de rénovation et la réforme de l'État. J'invite à se joindre à moi dans le Rassemblement, toutes les Françaises et tous les Français qui veulent s'unir pour le salut commun, comme ils l'ont fait hier pour la libération et la victoire de la France »⁹⁵¹.

a) Le vaste Rassemblement politique et national

Dans les mois qui précédaient les élections municipales d'octobre, rassembler dans le RPF s'est avéré un pari gagné, notamment grâce à la « double appartenance » partisane acceptée au nom du principe de l'union au-dessus des divisions. Selon ce principe, tout Français loyal aux valeurs de la République, ce qui excluait les membres du Parti communiste français, pouvait joindre le RPF et continuer, dans le même temps, comme membre dans son parti politique initial. Néanmoins, force est de souligner que le Parti socialiste et le MRP ont interdit à leurs membres de joindre le RPF. Malgré le fait qu'il se s'est déclaré jusqu'en juin 1946, comme le « parti de la fidélité », le MRP finit par voter une motion interdisant la double appartenance, sous prétexte de s'inquiéter sur l'avenir du régime le cas où une constitution gaullienne aurait été votée :

⁹⁵⁰ Charles de Gaulle, *Discours à Strasbourg*, Inventaire d'archives : Allocutions et discours de Charles de Gaulle (1944-1969), *Idem* ;

⁹⁵¹ Charles de Gaulle, *Déclaration du 14 avril 1947*, Inventaire d'archives : Allocutions et discours de Charles de Gaulle (1944-1969), version numérisée disponible sur https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/media/undefined/undefined/FRAN_0145_0134_L ;

« Une constitution qui établirait un régime présidentiel impliquant le recours permanent au référendum deviendrait tôt ou tard l'instrument légal de conquête du pouvoir par un parti d'inspiration totalitaire »⁹⁵².

A l'autre extrême, les mouvements de droite et de centre-droit, dont l'Union démocratique et socialiste de la résistance (UDSR), le Parti républicain de la liberté (PRL), les Républicains indépendants et le Parti paysan, ayant souffert de grandes défaites électorales en 1945 et 1946, ne pouvaient pas se permettre de rejeter toute occasion de s'atteler à un mouvement qui assurait le succès électoral. Créée en 1945, l'UDSR s'est voulu être le « pré-rassemblement gaulliste »⁹⁵³ sans de Gaulle. Le Général n'avait pas accepté l'invitation d'en prendre la tête, même si Jacques Soustelle et Jacques Baumel, deux de ses plus proches collaborateurs, y appartenaient. A l'Assemblée Nationale, un « intergroupe » gaulliste a été formé à l'automne 1947, composé d'un certain nombre de députés de droite qui se sont prévalus d'une double adhésion et d'un plus petit nombre de députés qui ont démissionné de leurs partis, tous deux voués à la poursuite des objectifs du RPF. Dans le même temps, un groupe similaire a été formé au Conseil de la République⁹⁵⁴.

Quant à la composition sociologique du RPF, ses membres venaient, en proportion de plus de 50%, de la classe moyenne, principalement des commerçants, artisans, employés et un nombre non-négligeable d'ouvriers. De plus, le mouvement gaulliste attirait plus de femmes que les autres partis politiques à savoir, entre 25% et 30% des effectifs⁹⁵⁵. De ce point de vue, le RPF incarnait « l'âge d'or du gaullisme plébéien »⁹⁵⁶. Mais, ce fut finalement la réussite du rassemblement politique qui représentait le vrai succès du mouvement gaullien. Tout comme l'écrit Jean Charlot :

« les maurrassiens - Rémy et Bénouville - voisinent avec ceux qui viennent de la gauche, voire de l'extrême gauche - Malraux, Capitant, Vallon, Soustelle – en passant par les modérés – Palewski, Noel - et les démocrates-chrétiens – Michelet, Terrenoire - sans parler des radicaux – Giacobi, Chaban, Debré »⁹⁵⁷.

Et le succès du rassemblement politique était d'autant plus important que le RPF permettait à ses adhérents de garder leur identité politique d'origine. La double appartenance

⁹⁵² Éric Duhamel, « L'accueil du RPF au printemps 1947 », dans Fondation Charles de Gaulle-Université de Bordeaux 3, *De Gaulle et le RPF 1947-1955*, Paris, Armand Colin, 1998, p. 59 ;

⁹⁵³ Éric Duhamel, « L'accueil du RPF au printemps 1947 », dans *Idem* ;

⁹⁵⁴ Roy Pierce, "De Gaulle and the RPF--A Post-Mortem", *The Journal of Politics*, Vol. 16, No. 1 (Feb., 1954), pp. 96-119, p. 102 ;

⁹⁵⁵ Bernard Lachaise, « Le Rassemblement du Peuple Français (RPF) 1947-1955 », *Historiens et Géographes*, no 357, p. 3 ;

⁹⁵⁶ Patrick Guiol et Eric Neveu, « Sociologie des adhérents gaullistes », *Pouvoir*, no 28, 1984, p. 95 ;

⁹⁵⁷ Jean Charlot, « Le gaullisme », dans J.F. Sirinelli (dir.), *Histoire des droites en France*, Paris, Gallimard, 1992, p. 670 ;

partisane offrait aux adhérents du RPF, également membres d'autres formations partisans, l'opportunité de dépasser la doctrine de parti, pour se rassembler autour d'une formation qui refusait de se définir en termes partisans et dont la seule idéologie restait cette « certaine idée de la France ». Sans renier leurs propres convictions politiques, souvent différentes des idées gaulliennes, les membres du RPF réussirent à trouver le compromis au nom de l'intérêt national. Parce que le grand mérite du mouvement gaullien fut précisément le fait qu'il a réussi à concentrer tout un système de parti - réflexion de la désunion de la nation - dans un groupement unificateur ambitionnant renverser les divisions. Pour Charles de Gaulle, le RPF représentait le premier pas vers la construction d'un nouveau régime, bâti sur ce qui unissait la nation française : la volonté unanime de redresser la France pour lui redonner la grandeur et la place parmi les Grandes puissances. En outre, les adhésions au RPF comportaient aussi d'autres motivations, dont le refus de se résigner à l'impuissance de la IV^e République, doublé par l'anticommunisme alimenté par le début de la guerre froide. Mais ce qui comptait le plus était « le goût de l'ordre assuré par un pouvoir fort »⁹⁵⁸ qui complète parfaitement la conception française de « la figure royale du pouvoir incarné »⁹⁵⁹.

b) « Refaire le 18 juin » : le RPF comme réincarnation de la Résistance

En visant directement la réforme de l'Etat et promouvant une nouvelle République fondée sur des Institutions telles qu'il avait imaginées au moment de ses discours de Bayeux et Epinal, Charles de Gaulle eut l'ambition de « refaire le 18 Juin »⁹⁶⁰ à travers son nouvel *Appel* au peuple, traduit dans la convocation de « toutes les Françaises et tous les Français » à rejoindre le Rassemblement, tout en répétant l'histoire d'« hier », quand ils se sont rassemblés autour de l'Appel à la Résistance « pour la libération et la victoire de la France ». A part cette déclaration dont le style et le langage renvoyaient au texte de l'Appel, la comparaison avec le moment 18 juin 1940 était faite explicitement à travers une affiche de propagande imposant, aux nuances tricolores selon le modèle de l'affiche de Londres, parue le lendemain du discours de Strasbourg. La légitimité du RPF trouvait, ainsi, ses racines dans les idées issues de la Résistance. Il s'agissait d'un portrait photographique du Général de Gaulle, encadré par deux dates « 18 juin 1940 Londres » et « 7 avril 1947 Strasbourg » : à gauche, il y a le texte de l'affiche londonienne de juillet 1940 et à droite, une adaptation de la

⁹⁵⁸ Michel Winock, *La Droite*, Paris, Plon, 2008, p 159 ;

⁹⁵⁹ Patrice Gueniffey, *Napoléon et de Gaulle. Deux héros français*, op.cit. ;

⁹⁶⁰ De Gaulle confiait à Claude Guy le 7 septembre 1946 qu'il fallait refaire le 18 juin, cf. Claude Guy, *En écoutant de Gaulle. Journal 1946-1949*, Paris, Grasset, 1996, p. 117 ;

conclusion du discours de Strasbourg⁹⁶¹. Cette affiche n'était pas du tout un cas isolé. L'association de la Résistance de la France libre à la République, à travers l'instrument partisan inventé par le Général de Gaulle lui-même, représentait un des thèmes de propagande du RPF, illustré dans plusieurs affiches de campagne entre 1947 et 1951⁹⁶².

Un autre aspect de la symbolique gaullienne, directement lié à la Résistance et emprunté par le RPF comme insigne, fut la Croix de Lorraine. Adoptée au début de juillet 1940 sur la suggestion de Thierry d'Argenlieu, en réaction à la croix gammée, la Croix de Lorraine est devenue le symbole de la France Libre, porté par tous les Français libres⁹⁶³. A partir de 1947, la Croix de Lorraine devint le logo du RPF, créant en même temps le lien militant des compagnons, dont beaucoup portaient la Croix de la Libération ou la Croix de la Résistance, les deux frappées de la Croix de Lorraine⁹⁶⁴.

c) « Aller dire le gaullisme » : le RPF comme personnification du gaullisme ou les grands discours de propagande

En outre, si la symbolique gaullienne liée au moment 18 juin 1940 et à la Résistance fut le premier et le plus évident moyen de propagande du RPF, Charles de Gaulle préférait « aller dire le gaullisme » à travers le pays. Pour le Général, grand connaisseur de l'art de la rhétorique, et très à l'aise dans la posture de l'orateur, « dire le gaullisme » en tant que président d'un mouvement rassembleur était sa façon de revenir sur la scène politique française, vu que sa démission de 1946 n'aurait pas eu l'effet désiré, à savoir, son rappel immédiat au pouvoir⁹⁶⁵. De ce fait, dans les premiers mois du RPF et vu le contexte des élections municipales d'octobre 1947, le Général de Gaulle prononça un certain nombre de discours-propagande afin de préciser les objectifs fondamentaux du RPF. La première prise de parole en tant que chef de « parti » sur RPF eut lieu lors de la conférence de presse du 24 avril 1947, dont nous retenons particulièrement la position du RPF quant au rapport avec les autres partis politiques :

⁹⁶¹ Affiche du RPF, printemps 1947, collection particulière, dans Bernard Lachaise (dir.), *Résistance et politique sous la IVe République*, Presses universitaires de Bordeaux, Pessac, 2004, p. 33 ;

⁹⁶² Bernard Lachaise (dir.), *Résistance et politique sous la IVe République*, *Ibidem*, pp. 34-40 ;

⁹⁶³ Fondation Charles de Gaulle, « De Gaulle et la Croix de Lorraine pendant la guerre », dossier disponible [en ligne] sur www.charles-de-gaulle.org/etape-1-de-gaulle-croix-pendant-guerre/ ;

⁹⁶⁴ Bernard Lachaise (dir.), *Ibidem*, p. 41 ;

⁹⁶⁵ Serge Berstein, « Les gaullistes, de la Libération à la création du RPF », Texte de la conférence prononcée par Serge Berstein, professeur d'histoire à l'université de Paris X Nanterre, le 15 janvier 1986, à la bibliothèque de l'Institut Charles de Gaulle, dans le cadre du cycle de formation « Les gaullistes et de Gaulle », p. 10 ;

« Cher ami, nos relations avec les partis existants : je pense qu'il appartiendra aux partis de les déterminer eux-mêmes. Nous ne prétendons pas être un parti, bien sûr ; pas plus que la France combattante dont vous étiez comme moi, n'en était un... Quant au parti unique, permettez-moi de rire... Un parti unique qu'est-ce qu'est ?... Le parti unique est une dictature. Nous voulons, nous, organiser la démocratie d'une manière différente de la façon dont elle l'est. Mais la source de tout pouvoir n'a jamais été, n'est, et ne sera jamais pour nous que la volonté du peuple s'exprimant par le suffrage universel et libre et comportant le choix des hommes, que le peuple investit de tel ou tel mandat »⁹⁶⁶.

Le RPF n'était pas un parti comme les autres partis politiques du système partisan français. Il n'ambitionnait non plus accaparer la vie politique et devenir un parti unique – crainte issue de l'ambition du RPF de rassembler la nation française à travers la double appartenance partisane de ses membres. Tout Français, sans distinction de couleur politique ou appartenance partisane, pouvait rejoindre le RPF et s'unir pour le salut commun de la patrie. Le Rassemblement se voulait ainsi un parti au-dessus des partis, un mouvement intégrateur dont le but ultime restait l'intérêt général de la nation, à travers l'action principale qui visait la réforme institutionnelle de l'Etat. De ce fait, nous pouvons regarder le RPF - grâce à son caractère unificateur et détaché du système partisan, mais aussi parce qu'il fut créé en réaction à la Constitution qui instaurait la IV^e République -, comme la variante partisane de la « constitution » que Charles de Gaulle n'avait pas réussi à imposer lors de ses discours⁹⁶⁷. Si la Constitution se définit comme la loi suprême d'un Etat qui s'impose sur le système judiciaire au moment de la législation, le RPF se définissait, lui-aussi, comme « le parti » du dessus, englobant les autres partis à travers leurs membres qui, en y adhérant, acceptaient la vision politique du mouvement, sans pourtant nier leur appartenance partisane d'origine.

Tout comme une « constitution » qui ne cherche pas à néantir les lois ordinaires, mais à les organiser et aligner à sa propre philosophie juridique, le RPF ne cherchait pas à devenir un parti unique – ce qui aurait instauré la dictature. En acceptant la double appartenance partisane, il se maintenait au-dessus du système de parti traditionnel, tout en réussissant à dépasser les clivages politiques et les idéologies. De ce point de vue, le RPF n'était pas certainement un parti politique comme les autres, tout comme « une constitution » n'est pas simplement une loi parmi les autres dans un système judiciaire. Avant même que le RPF s'organise sur le territoire, afin de « commencer par le commencement » à savoir, de

⁹⁶⁶ Charles de Gaulle, *Conférence du 24 avril 1947*, Inventaire d'archives : Allocutions et discours de Charles de Gaulle (1944-1969), version numérisée disponible sur https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/media/undefined/undefined/Fran_0145_0136_L ;

⁹⁶⁷ Dans sa conférence de presse du 24 avril 1947, Charles de Gaulle confirmait le fait que la réforme de l'Etat était « la pièce maîtresse du programme du RPF », telle qu'il l'a présentée lors de son discours à Bayeux – « je suis toujours dans les mêmes idées » ;

demander qui voulait joindre le Rassemblement, le nombre de demandes d'adhésion s'enlevait en huit jours « à plusieurs centaines de milliers », pour qu'il arrive en moins d'un an, à 500.000 membres, en plaçant le RPF juste après le PCF parmi les plus gros partis de France. Le RPF était « le métro aux heures d'affluence », selon l'affirmation emblématique du chef de la propagande et un des premiers militants gaullistes, André Malraux.

Outre la Résistance, thème principal de propagande des premiers temps du RPF, le mouvement se définissait aussi par l'opposition au communisme, une position à laquelle les trois quarts des électeurs Français ont adhéré. Le RPF dénonçait également le mauvais fonctionnement des institutions, la faiblesse des gouvernements et un régime dans lequel « les marchandages des partis passent avant les intérêts de la France »⁹⁶⁸. Quant à son programme politique, le RPF suivait pleinement la vision gaullienne exprimée dans les discours-programme que Charles de Gaulle avait prononcés tout au long de sa traversée du désert, mais notamment dans la période du gaullisme partisan (entre 1947 et 1953).

Dans son allocution de propagande du 29 juin 1947 à Lille, le Général de Gaulle dépassait le discours historique sur la Résistance et lança les grandes lignes du programme politique du Rassemblement. Après avoir exposé sa position par rapport au régime actuel des partis, qu'il considérait incapable de redresser la France, Charles de Gaulle présenta à « ses concitoyens du Nord » sa vision sur la conduite des affaires publiques, assimilée totalement au programme du RPF. S'il rejetait le communisme et sa philosophie de la lutte des classes, considérée désuète et génératrice de conflits, puisqu'elle « ne correspond plus en rien aux réalités d'aujourd'hui », le Général de Gaulle proposait déjà, sans le dire explicitement, une troisième voie entre capitalisme et communisme, traduite dans « l'association capital-travail » :

« En vérité, c'est dans un régime organique d'association entre tous ceux qui travaillent ensemble à l'intérieur d'un même groupe d'entreprises que doivent se traiter d'égal à égal les rémunérations et les conditions du travail »⁹⁶⁹.

Selon de Gaulle, une telle institution devait « comporter un arbitrage organisé en permanence à chaque degré de l'association ». L'arbitre suprême était « naturellement » l'Etat, mais ce

⁹⁶⁸ Charles de Gaulle, *Conférence du 24 avril 1947*, Inventaire d'archives : Allocutions et discours de Charles de Gaulle (1944-1969), version numérisée disponible sur https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/media/undefined/undefined/FRAN_0145_0136_L ;

⁹⁶⁹ Charles de Gaulle, *Discours à Lille, le 29 juin 1947*, Inventaire d'archives : Allocutions et discours de Charles de Gaulle (1944-1969), version numérisée disponible sur https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/UD/FRAN_IR_054957/c-5695x1bgo--1q8mpuwbi8r59 ;

Etat devait être « impartial, c'est-à-dire élevé au-dessus des partis », tout comme les représentants de ceux qui prennent part à l'association, à savoir les syndicats, qui « doivent être entièrement affranchis de toute subordination politique et librement choisis par scrutin régulier et secret ».

Et parce que la France de 1947 était encore un pouvoir impérial, Charles de Gaulle s'intéressait aussi à l'organisation de l'Union Française, tout en tenant compte des réalités de l'époque. D'un côté, il fallait organiser l'empire « à la fois dans son ensemble, en un système d'ordre fédératif et dans chacun de ses territoires qui recevra ses propres règles suivant le degré de son développement ». Mais de l'autre côté, il ne devait pas que cette organisation s'échappe à l'autorité de la Métropole, qui restait la tête de l'Union, seule responsable de la diriger en faisant preuve de volonté et d'autorité, sans pourtant alterner entre « source de démagogie inflammatoire » ou « force qui réprime les excès ».

D'ailleurs, force est de souligner ici que la conception gaullienne de la politique, dans son ensemble, reposait sur l'idée cardinale de l'interdépendance entre affaires internes et politique extérieure. Le Général de Gaulle l'a ouvertement assumée à Lille :

« Tout se tient dans le monde d'aujourd'hui. Nous ne saurions imaginer que nos propres affaires puissent être considérées et traitées en faisant abstraction de l'univers tel qu'il est. En fait, il n'y a pas de question économique, sociale, financière, impériale, il n'y a même pas, croyez-moi, de problème de production, de prix, d'impôt, d'emprunt, de grève dans notre Métropole ou de désordre outre-mer, qui n'ait, dans une large mesure, sa cause et ses prolongements en dehors de nos frontières. Si nous éprouvons de si grandes difficultés à rétablir notre situation intérieure, c'est surtout parce qu'elle est conjuguée avec une situation internationale dangereuse »⁹⁷⁰.

De ce fait, quand il parle de la précarité et du danger à l'échelle internationale, nous comprenons ses paroles à la lumière de ses inquiétudes concernant la construction de l'Europe dans le contexte de la Guerre Froide et d'une Russie puissante à l'Est. Selon lui, c'était la rivalité entre les Américains et les Russes qui « s'oppose à la coopération et risque de conduire, tôt ou tard, à un conflit gigantesque auquel nul peuple et nul homme sur terre ne seraient, cette fois, soustraits ». Dans cette situation tendue, la France devait se remarquer et jouer un rôle capital dans le redressement de l'Europe. Pour le Général de Gaulle, désormais président du RPF, c'était la France qui, en vertu de son Histoire, avait le devoir d'aider, « par tous moyens en son pouvoir », à la construction du vieux continent européen, « formé d'homme libres et d'Etats indépendants, organisé en un tout susceptible de contenir toute

⁹⁷⁰ Charles de Gaulle, *Idem* ;

prétention éventuelle à l'hégémonie et d'établir entre les deux masses rivales l'élément d'équilibre ». La France imaginée par le président du RPF était une France-arbitre, une France qui devait chercher et réussir à maintenir l'équilibre dans un monde bipolaire partagé entre les deux Grands. Mais pour que la France accomplisse son rôle, il fallait bâtir l'Etat sur une nouvelle organisation institutionnelle dont la légitimité vienne du peuple :

« faut-il que l'effort commun soit guidé par un Etat qui soit bâti sur autre chose que sur nos divisions, sur un Etat dont les pouvoirs : exécutif et législatif, sortent directement du peuple, afin d'être chacun, séparément et réellement responsable, par un Etat assez fort pour imposer à chaque individu, qu'il soit grand ou qu'il soit petit, et à chaque catégorie, qu'elle soit faible ou qu'elle soit puissante, l'accomplissement de ses devoirs, par un Etat assez impartial pour ne considérer que l'intérêt commun, par un Etat assez stable pour mener à bien, à travers toutes les vicissitudes, une tâche à très longue portée »⁹⁷¹.

Pour réussir à construire un tel Etat, Charles de Gaulle appela, à la fin de son long discours, le peuple français à se rassembler pour « s'élever au-dessus de toutes les querelles qui le paralysent » :

« Ce Rassemblement a, désormais, un cadre. J'appelle à y entrer tous les Français et toutes les Françaises qui veulent servir la France et ne veulent servir que la France ! Voici l'heure où c'est le devoir de nous lier les uns aux autres. Voici l'heure du salut publique »⁹⁷².

Le 27 juillet à Rennes, le Général de Gaulle insista sur l'importance capitale de l'unité de la nation, c'est-à-dire, « la volonté commune des Français d'être et de rester Français, quoi qu'il arrive ... ce bien suprême, sans lequel une nation ne saurait subsister ». En les appelant « séparatistes », Charles de Gaulle accusa les communistes de menacer l'unité de la nation, tout en reconnaissant en même temps qu'il fut le premier à leur avoir donné une chance dans son gouvernement après-guerre, en vertu de leur indéniable lutte contre l'occupant nazi :

« A la Libération, j'avais, avec la Résistance tout entière, jugé qu'il fallait offrir à ces « séparatistes » l'occasion de s'intégrer dans la communauté nationale... Les événements terribles de la guerre avaient fait que beaucoup de ceux qui doutaient les dirigeants de cet étrange parti avaient pris une part active à la lutte contre les ennemis de la France...ces Français-là avaient lutté, enduré les persécutions, essuyé de lourdes pertes, en même temps, sur les mêmes terrains, contre les mêmes adversaires, que nos autres combattants...J'ai joué ce jeu. Je l'ai joué carrément. J'ai introduit des hommes de cette sorte dans le Gouvernement qui réunissait alors des représentants de toutes les opinions. Mais aujourd'hui, tout donne à penser que ceux à qui fut ouverte toute grande la voie du service national ont choisi d'en suivre une autre... ils ont pour but de parvenir à la dictature chez nous, comme leurs semblables ont pu réussir à le faire ailleurs »⁹⁷³.

⁹⁷¹ Charles de Gaulle, *Discours à Lille*, le 29 juin 1947, *Idem* ;

⁹⁷² *Idem* ;

⁹⁷³ Charles de Gaulle, *Discours à Rennes*, 27 juillet 1947, Inventaire d'archives : Allocutions et discours de Charles de Gaulle (1944-1969), version numérisée disponible sur

Les communistes, objectivement parlant, représentaient une section importante de la Résistance française, leurs forces effectives pouvant être estimées à environ un quart de l'ensemble des forces de la Résistance. En outre, la plupart des communistes ont souffert au début de la guerre, quand l'Allemagne s'est alliée avec la Russie soviétique, ayant éprouvé le sentiment qu'ils avaient été ségrégués du reste de la communauté en France. Beaucoup d'entre eux ont quitté le parti communiste, mais l'attitude qui a inspiré leur loyauté au régime soviétique les impliquait en même temps dans une sorte de trahison des intérêts français⁹⁷⁴.

Le discours de Rennes reste un des plus forts discours gaulliens anti-communistes, construit autour des trois éléments concentrant la menace communiste en France : l'incohérence de la doctrine communiste, dont les thèses sont « aussi catégoriques que successives et contradictoires » ; le Parti Communiste Français qui « ne cesse de jeter du sel sur chacune de nos plaies et d'ameuter les uns contre les autres » ; et, enfin, la Russie soviétique qui, à travers son action, créait une situation extérieure « dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle est nettement alarmante ». De Gaulle conclut le discours en revenant à la formule de l'appel au rassemblement :

« par-dessus les divisions et les partis, pour assurer l'unité française...pour développer le grand effort de production, de travail, d'entreprise...pour établir entre tous qui accomplissent une tâche économique commune, un régime social qui en fasse, non plus du tout, des adversaires, mais bien de loyaux et dignes associés...pour organiser et conserver l'Union Française, en les aidant tous à marcher avec nous vers le progrès en y maintenant l'autorité tutélaire de la France. Nous rassembler, pour que notre pays sache s'assurer de ce qui lui es dû...mais sache aussi prendre la tête de ceux qui veulent refaire l'Europe dans l'équilibre et dans la liberté. Nous rassembler, avant tout, pour réformer l'Etat républicain...le rendre capable de maintenir l'unité de la nation et celle de l'Union Française...de soutenir avec netteté et fermeté les intérêts du pays vis-à-vis de l'extérieur et de prévoir son éventuelle défense. Voilà la route et le devoir ! Dans les tourments du présent, devant les inquiétudes de l'Avenir, la garantie du destin de la France, c'est, une fois de plus et comme toujours, le Rassemblement du Peuple Français »⁹⁷⁵.

Créé depuis seulement quelques mois, Charles de Gaulle situa le Rassemblement du Peuple Français plus loin dans l'Histoire, suggérant, à travers le syntagme « une fois de plus et comme toujours », qu'il était l'incarnation de la Résistance. Si pendant la guerre, il a réussi à réunir - autour de son ambition à poursuivre le combat - le peuple français dans la Résistance contre l'occupant nazi, mais aussi contre le régime collaborationniste de Vichy, sept années plus tard,

https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/UD/Fran_IR_054957/c-5cksnl1d3-14qn6as73whn ;

⁹⁷⁴ Robert Aron, "The Political Methods of General de Gaulle", *International Affairs (Royal Institute of International Affairs 1944-)*, Vol. 37, No.1 (Jan., 1961), pp. 19-28, p. 24-25 ;

⁹⁷⁵ Charles de Gaulle, *Discours à Rennes*, 27 juillet 1947, *Ibidem* ;

le Général de Gaulle voulait répéter l'action et appela le peuple français à se rassembler, « une fois de plus », contre le régime actuel dicté par les « jeux stériles » des partis et menacé de dictature par « les séparatistes ». En outre, à travers ce syntagme, le président du RPF cherchait à légitimer la création du mouvement et à lui assurer le succès, en vertu de la réussite acquise avec la Résistance.

Le succès remporté aux élections municipales du 19 et 26 octobre 1947, avec 35% des suffrages, et la conquête de plus de la moitié de grandes villes dont la mairie passait sous administration gaulliste, attestait la réussite du rassemblement de la nation autour de la philosophie gaulliste incarnée dans le programme du RPF. Au lendemain de la victoire éclatante du mouvement gaulliste, Charles de Gaulle commenta ce « raz de marée » municipal⁹⁷⁶ : « Le RPF a groupé... beaucoup plus de suffrages que tous les partis réunis »⁹⁷⁷. Les résultats extraordinaires obtenus aux premières élections depuis sa création donnaient au RPF l'élan et l'opportunité de renforcer la propagande gaulliste et de préparer les élections qui s'en suivaient. De ce fait, le Général de Gaulle continua avec la série des discours-propagande pour « aller dire le gaullisme » à travers le pays, tout en nuanciant les propositions du RPF. Le 4 janvier 1948 à Saint-Etienne, le Général traitait notamment de la question sociale, présentant aux Français une « troisième voie » entre le communisme et le capitalisme, imaginée comme une association capital-travail.

Tout en suivant la méthode gaullienne du discours toujours situé et encadré dans l'Histoire, le président du RPF rappelait au début de son allocution, qu'il avait déjà commencé l'œuvre du redressement de la France dans la période où il était chef du gouvernement, tout en exposant ses réussites économiques et sociales⁹⁷⁸. Néanmoins, ses seuls efforts ne furent pas suffisants pour « aboutir au rétablissement de l'équilibre nationale, puis à la rénovation économique, sociale et morale de la France ». Pour y réussir, il fallait :

⁹⁷⁶ Expression utilisée par les observateurs contemporains, selon Bernard Lachaise, « Le Rassemblement du Peuple Français (RPF) 1947-1955 », *Historiens et Géographes*, no 357, p. 4 ;

⁹⁷⁷ Charles de Gaulle, *Déclaration du 27 octobre 1947*, dans *Discours et messages, tome 2, Dans l'attente*, Paris, Plon, 1970, p. 135-137 ;

⁹⁷⁸ «...entre août 1944 et janvier 1946, nos mines, nos chemins de fer, nos centrales, nos ports, avaient été remis en état de fonctionner. La production avait doublé. Les salaires avaient été maintenus en rapport avec les prix. La circulation des billets avait été réduite de cinquante milliards. Les avances de la Banque de France à l'Etat étaient tombées à zéro... en même temps, des réformes avaient été accomplies : nationalisation des charbonnages, du crédit, de l'électricité, création des comités d'entreprises, réorganisation des assurances sociales. », Charles de Gaulle, *Discours du 4 janvier 1948*, à Saint-Etienne, Inventaire d'archives : Allocutions et discours de Charles de Gaulle (1944-1969), version numérisée disponible sur https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/UD/Fran_IR_054957/c-6o8rq3fso--vp3mfr6i6sn9 ;

« le concours ardent d'un peuple rassemblé...l'action continue et l'autorité concentrée d'un Etat régénéré...de grands sacrifices imposés à tout le monde...il y fallait une forte discipline nationale »⁹⁷⁹.

Tous ces ingrédients nécessaires pour gouverner dans l'intérêt national étaient incompatibles avec le régime actuel des partis qui « dispose à son gré de l'Etat » :

« Mais je constate que le régime des partis étant incompatible avec un vrai gouvernement l'a remplacé par des « expériences ». Ces expériences ont, depuis vingt-trois mois, atteint le nombre d'une demi-douzaine. Chacune à son tour brandit son programme en jurant qu'il constitue la chance suprême de la patrie. Puis, après quelques épisodes, ayant conduit nos affaires, plus bas, elle cède la place à la suivante »⁹⁸⁰.

Vu la défaillance de ce régime fondé sur les partis, Charles de Gaulle avoua que le but ultime du Rassemblement du Peuple Français était « que l'Etat républicain soit rebâti de pied en cap ». Devant un public ouvrier, le président du RPF dirigeait son discours vers la question de la productivité dont dépendaient « la puissance de la nation et le sort de chacun des Français » :

« puisque le salut n'est pour nous, ni dans des conquêtes à faire, ni dans des trésors à découvrir, ni dans des cadeaux à recevoir, cherchons-le dans le rendement ! Il s'agit de produire, avec ce dont nous disposons, beaucoup plus, beaucoup mieux, beaucoup plus vite, que ce que nous produisons »⁹⁸¹.

Si le salut national se trouvait dans la productivité, alors c'était à la classe ouvrière française qu'on voyait « s'offrir le moyen de jouer le grand rôle », que « la dictature de parti que vous savez lui refuserait, tout comme le lui refuserait le capitalisme d'antan, tout comme le lui refuse la confusion d'aujourd'hui ». Ainsi, rejetant à la fois communisme et capitalisme, le président du RPF proposait nouvellement aux ouvriers français la solution de l'association :

« L'Association, qu'est-ce à dire ? D'abord, ceci que, dans un même groupe d'entreprises, tous ceux qui en font partie, les chefs, les cadres, les ouvriers, fixeraient ensemble entre égaux, avec arbitrage organisé, les conditions de leur travail, notamment les rémunérations. Et ils les fixeraient de telle sorte que tous, depuis le patron ou le directeur inclus, jusqu'au manoeuvre inclus, recevraient, de par la loi, et surtout l'échelle hiérarchique, une rémunération proportionnée au rendement global de l'entreprise. C'est alors que les éléments d'ordre moral qui font l'honneur d'un métier : autorité pour ceux qui dirigent, goût du travail bien fait pour les ouvriers, capacité professionnelle pour tous, prendraient toute leur importance, puisqu'ils commanderaient le rendement, c'est-à-dire le bénéfice commun. C'est alors qu'on verrait naître, à l'intérieur des professions, une autre psychologie que celle de l'exploitation des uns par les autres ou bien celle de la lutte des classes »⁹⁸².

⁹⁷⁹ Charles de Gaulle, *Discours du 4 janvier 1948*, à Saint-Etienne, *Idem* ;

⁹⁸⁰ Charles de Gaulle, *Discours du 4 janvier 1948*, à Saint-Etienne, *Idem* ;

⁹⁸¹ Charles de Gaulle, *Idem* ;

⁹⁸² Charles de Gaulle, *Idem* ;

Cette troisième voie imaginée par le Général représentait, à côté de la réforme institutionnelle et de la lutte contre le communisme, un des piliers fondamentaux du programme du RPF. Outre les questions d'ordre interne, le RPF suivait la ligne dictée par son président également en matière de politique externe, de sorte que le mouvement gaulliste désapprouvait la faiblesse de l'Etat en Indochine, se positionnait contre la renaissance d'un Etat allemand à l'ouest et critiquait les initiatives européennes de la France (participation à la création du Conseil de l'Europe, le plan Schumann, l'entrée dans la CECA et la proposition de la CED), mais aussi les ambitions des Etats-Unis, tout au nom de l'indépendance nationale⁹⁸³.

L'identification totale entre le programme politique du mouvement et la vision de son président faisait du RPF la traduction partisane du gaullisme, d'autant plus que le président disposait du pouvoir absolu au sein de l'organisation. Conformément à *l'Instruction sur l'organisation du Rassemblement du peuple français*, signée par le Général de Gaulle le 13 novembre 1947 et qui s'inscrivait dans le dossier des textes fondateurs⁹⁸⁴, le président dirigeait le Rassemblement, constituait le comité exécutif et le secrétariat général, donnait des instructions au secrétaire général, assurait les arbitrages à l'intérieur du RPF – brièvement, tous les organes du mouvement étaient limités à renseigner le président et à exécuter ses ordres⁹⁸⁵. Comme l'écrit Jacques Debû-Bridel en 1948 :

« Un trait essentiel du RPF c'est qu'il ne saurait se concevoir en dehors de la personnalité de Charles de Gaulle. C'est autour de lui que le groupement s'est formé. Il en est l'animateur et l'inspirateur »⁹⁸⁶.

Ce fut plus ou moins la même lecture qu'en fit le Général, lors de sa déclaration du 10 mars 1952 :

« Le Rassemblement du Peuple Français a été fondé par moi-même. Il est dirigé, par moi-même, avec les compagnons qualifiés qui m'entourent comme le mouvement du peuple français pour son salut. Il n'est pas, comme d'autres partis le sont, une entreprise parlementaire au premier chef. Ce n'est pas du tout son caractère. Le Rassemblement du Peuple Français est dans le peuple lui-même, avant tout et essentiellement... Remarquez que ce grand mouvement dépasse de loin les limites de ce qui est électoral. Il entre plus ou moins dans l'esprit de tout le monde, même de ceux qui votent contre lui. C'est ce qui

⁹⁸³ Bernard Lachaise, « Le Rassemblement du Peuple Français (RPF) 1947-1955 », *Ibidem*, p. 2 ;

⁹⁸⁴ Les autres textes du RPF à caractère fondateur furent : *le Statuts du RPF* déposés le 29 mai 1947 et signés par les fondateurs légaux du RPF – Charles de Gaulle, André Malraux, Léon Mazeaud, Louis Pasteur Valléry-Radot, Gilbert Renaud (colonel Rémy), Jacques Soustelle et Gaston Palewski ; le *Règlement concernant l'organisation et le fonctionnement des groupements* signé à Paris par de Gaulle le 20 février 1948 ; la *Note du 26 novembre 1948* et, enfin, *l'Instruction du 23 juin 1949* - p. 68 ;

⁹⁸⁵ *Idem* ;

⁹⁸⁶ *Ibidem*, p. 67 ;

se passait déjà, pendant la guerre, ce qu'on appelait le « gaullisme », comme cela se passe aujourd'hui. Chaque Français fut, est ou sera « gaulliste »⁹⁸⁷.

En assumant directement la personnification du pouvoir au sein du RPF, le Général de Gaulle ne posait pas pourtant en dictateur à pouvoirs absolus. Il assumait la création et la direction d'un mouvement qui, en suivant sa philosophie politique, réussissait à dépasser le cadre électoral pour entrer « dans l'esprit de tout le monde ». Le Rassemblement du Peuple Français fut pour de Gaulle, la réincarnation de l'histoire de la Résistance pendant la guerre, celle-ci étant en même temps un des thèmes principaux de propagande au sein du mouvement. Si la comparaison entre le RPF et la Résistance pendant la guerre n'était pas un artifice nouveau dans le discours de propagande gaullien, le choix de définir les deux mouvements en termes de « gaullisme », malgré le fait que le Général a toujours évité de donner un nom à sa doctrine, nous intéresse de façon particulière. Qu'est-ce que le gaullisme pour le Général de Gaulle ? Ce qui fut la Résistance pendant la guerre – définie par les historiens comme « gaullisme de guerre ou résistant » et ce qui était le RPF pendant la IV^{ème} République – « le gaullisme partisan ou politique » ou même « le gaullisme d'opposition » : deux grands mouvements qui se trouvèrent « dans le peuple lui-même », dépassant les limites imposées par le régime électoral et qui eurent l'habileté de pénétrer dans le mental de tous les Français, « même de ceux qui votent contre lui ».

La victoire emportée par la Résistance et la légitimité qui lui a donné la posture du Sauveur, ainsi que le succès du début du RPF, qui a réussi à rassembler des hommes politiques indépendamment de leur appartenance politique, et de séduire une majorité écrasante d'électeurs, encourageaient Charles de Gaulle à affirmer même que « chaque Français fut, est ou sera « gaulliste » ». Le Français fut gaulliste en résistant pendant la guerre contre l'occupant nazi et en sortant la France victorieuse ; il l'était alors en s'opposant au régime faible de partis, qui nuisait à la grandeur de la France ; il le sera demain et à chaque fois où lui, le Français, voyait son pays en difficulté à tenir sa « tête » haut à l'intérieur et à se maintenir « au premier rang » parmi les autres grandes puissances. « Le gaullisme » auquel le Général de Gaulle donnait, à travers sa petite phrase, l'espoir de la pérennité et lui ouvrait le chemin vers la patrimonialisation, était un gaullisme qui dépassait les limites imposées par l'idéologie pour trouver sa place dans la culture politique française. Parce que ce « gaullisme » entré « dans l'esprit de tout le monde » ne se traduit pas littéralement dans la vision politique

⁹⁸⁷ Charles de Gaulle, *Déclaration du 10 mars 1952*, Inventaire d'archives : Allocutions et discours de Charles de Gaulle (1944-1969), version numérisée disponible sur https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/UD/Fran_IR_054957/c-10n9djg2k--1g0p63fn10ex6 ;

gaullienne. Il s'agit de l'expression d'une volonté plus générale d'organiser et de gérer les affaires publiques en vertu de l'intérêt général de la nation, par un Etat fort, doté des Institutions stables et d'un régime qui échappe aux intérêts particuliers des partis politiques.

Mais ce qui rendait le gaullisme unique dans sa philosophie de l'Etat était le fait que Charles de Gaulle, grâce à son charisme, sa personnalité et à la légitimité donnée par l'Histoire, réussit, sinon à inventer, à réinventer la conception française du chef de l'Etat :

« Suivant moi, il est nécessaire que l'Etat ait une tête, c'est-à-dire un chef, en qui la nation puisse voir, au-dessus des fluctuations, l'homme en charge de l'essentiel et le garant de ses destinées »⁹⁸⁸.

La conception gaullienne du chef de l'Etat en tant que « guide » de la nation, situé au-dessus des formations partisans, ayant des pouvoirs privilégiés par rapport aux autres institutions étatiques, n'était pas tout à fait novatrice dans la culture politique française. Grand connaisseur de l'Histoire de France⁹⁸⁹, Charles de Gaulle a su réveiller la conception historique française du pouvoir⁹⁹⁰ dans l'esprit du peuple, en faisant de l'Histoire un des leit-motifs de ses discours en tant que président du RPF. Comme il l'a avoué au secrétaire général du RPF, Louis Terrenoire, à propos de l'action du gouvernement et son chef, Pierre Mendès-France :

« Comment Mendès pourrait-il, sans de fortes institutions, incarner l'intérêt national ? [...] Or il faut toujours que cet intérêt soit représenté d'une façon ou d'une autre, que ce soit par la continuité ou par le génie d'un homme. Pendant des siècles, ce fut la monarchie, qui disparut d'ailleurs, quand elle cessa de le représenter. Puis ce fut Bonaparte, à cause de toute cette gloire qu'il apportait à la France. En 1940, il n'y avait personne, car ce n'était pas ce pauvre Lebrun. Ce fut alors l'effondrement du régime. On alla chercher Pétain, puis peu à peu la France fabriqua De Gaulle »⁹⁹¹.

Ainsi, « ce qu'on appelait « le gaullisme » », ce fut la France qui l'a fabriqué en 1940. Le gaullisme était en même temps le produit de la France, de la culture française et du génie du Général de Gaulle. Acceptant sa démission de la tête du GPRF en janvier 1946, la France abandonna « le gaullisme » pour tomber dans « les jeux stériles » du régime des partis de la IVème République. Néanmoins, Charles de Gaulle trouva le moyen de le ressusciter en créant et dirigeant lui-même le RPF qu'il qualifiait de gaullisme « d'aujourd'hui ». Et le succès

⁹⁸⁸ Charles de Gaulle, *Conférence de presse du 30 juin 1955*, Inventaire d'archives : Allocutions et discours de Charles de Gaulle (1944-1969), version numérisée disponible sur https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/UD/Fran_IR_054957/c-1ovl1mrse-191vfvlawvq24 ;

⁹⁸⁹ Maurice Agulhon, « De Gaulle et l'histoire de France », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°53, janvier-mars 1997, pp. 3-12 ;

⁹⁹⁰ fondée sur une certaine idée du leadership d'un homme qui, par son « équation personnelle », guide le pays de manière « éclairée », voire le sauve dans les temps difficiles en servant d'ultime recours.

⁹⁹¹ Charles de Gaulle à Louis Terrenoire le 11 août 1954, dans Louis Terrenoire, *De Gaulle. 1947-1954. Pourquoi l'échec. Du RPF à la traversée du désert*, Paris, Plon, 1981, p. 286 ;

indéniable du Rassemblement lors des premières élections était avant tout, le succès du gaullisme en tant que mouvement politique capable de rassembler la nation française malgré les clivages alimentés par les partis politiques.

d) André Malraux : l'autre voix du Général de Gaulle

Autre les discours du Général de Gaulle, force est de souligner que de nombreux porte-parole, dont les orateurs nationaux Jacques Debû-Bridel ou Jean Fribourg, mais aussi André Malraux, chef de la propagande, Gaston Palewski, Geneviève de Gaulle ou le colonel Rémy⁹⁹², eurent la charge de propager dans le territoire les idées du mouvement gaulliste. D'entre tous, ce furent les discours d'André Malraux, prononcés immédiatement avant que le Général de Gaulle ait pris la parole, qui avaient le rôle d'électriser le public et de l'introduire à la parole gaullienne⁹⁹³. Ayant déjà nourri un style à part en vertu de son expérience comme militant de gauche contre les fascistes dans les années 1930, ainsi que de ses écritures littéraires, les discours de Malraux seraient pourtant influencés par la rhétorique gaullienne⁹⁹⁴. Ce fut lors du premier meeting du RPF, tenu au Vélodrome d'Hiver le 2 juillet 1947, qu'André Malraux prit pour la première fois la parole. Son discours reprenait fidèlement le style gaullien du discours encadré dans le contexte historique, rappelant en même temps les leçons de l'Histoire. En s'adressant notamment à la classe ouvrière, parce que « jamais la condition ouvrière et la condition populaire n'avaient été plus mauvaises en France depuis cent ans qu'elles ne l'ont été alors »⁹⁹⁵, Malraux en culpabilisa les partis politiques qui étaient liés à une certaine idéologie, dont les buts lointains ne correspondaient pas avec la réalité des problèmes de l'époque :

« Ce que signifient profondément les partis, ce sont, au-delà de leurs intérêts électoraux, des cristallisations d'un certain nombre de points de vue dont chacun correspond à une philosophie de l'histoire : or, nous estimons que, quelle que soit la philosophie de l'histoire que nous pouvons accepter ou refuser, elle a des objectifs lointains que nous n'avons ni le temps ni le droit d'attendre, et que nous devons d'abord régler les problèmes

⁹⁹² Louis Terrenoire, *Idem* ;

⁹⁹³ Alain Larcan, Marie Geffray, *De Gaulle et Malraux, le discours et l'action. Une éthique de la parole politique*, François-Xavier de Guibert, 2011 ;

⁹⁹⁴ Marie Geffrey, « L'éloquence d'André Malraux : jeux d'échos avec les discours de Charles de Gaulle », p. 1, texte disponible [en ligne] sur <https://www.charles-de-gaulle.org/wp-content/uploads/2017/06/Jeu-dechos-entre-orateurs-par-Marie-Geffray.pdf> ;

⁹⁹⁵ André Malraux, *Discours prononcé au Vélodrome d'Hiver*, le 2 juillet 1947, texte disponible [en ligne] sur <https://malraux.org/d1947-07-02-andre-malraux-discours-prononce-velodrome-dhiver-1947/> ;

qui sont en face de nous et qui, comme on l'a dit déjà, sont des problèmes de vie ou de mort »⁹⁹⁶.

Dans le même style gaullien, Malraux prenait soin que ses paroles choquent le public et qu'elles le rendent conscient de la nécessité des réformes institutionnelles voulues par le Général de Gaulle. De ce fait, il osa affirmer à pleine voix que « depuis la guerre la démocratie a cessé d'exister en Europe », tout en jetant la responsabilité sur le système communiste, dont les partis s'étaient infiltrés à l'intérieur du système démocratique :

« Le jour où, à l'intérieur d'un système démocratique, est intervenu un nouveau système de partis, totalitaires communistes, ce jour-là, la démocratie qui reposait sur le franc jeu, a parfaitement cessé d'exister – parce que mettre les loups dans la bergerie n'est pas une certaine façon de faire le berger »⁹⁹⁷.

En comparant métaphoriquement les communistes dans le système démocratique avec des loups dans une bergerie, André Malraux souligna le péril représenté par le PCF qui était, à cette époque-là, le premier parti de France. Le danger du parti communiste était un des premiers problèmes « de vie ou de mort » que la France devait éliminer pour que la République et la démocratie française survivent.

En opposition avec la dictature voulue par les communistes, le compagnon Malraux expliqua le régime politique imaginé par le Général de Gaulle à savoir, la « démocratie véritable », tout en déconstruisant les arguments de mass-média accusant de Gaulle de fascisme :

« Ce qu'il importe de changer, ce n'est pas tel ou tel ministre, c'est le système lui-même, et c'est pour cela que le général de Gaulle avait dit à Bayeux qu'il entendait fonder une démocratie véritable, car elle est à fonder, sur le recours du peuple, sur l'élection de l'exécutif par le peuple, sur l'élection du législatif par le peuple et sur le recours du peuple en cas de conflit. L'idéologie profonde que le général de Gaulle a opposée au marxisme, il l'a nommée à plusieurs reprises l'intérêt général ; je rappelle aux amateurs de fascisme que la formule appartient à Robespierre qui en est l'inventeur »⁹⁹⁸.

« Fond de leur idéologie actuelle », l'intérêt général restait le moteur du gaullisme du temps de RPF. André Malraux expliquait le refus de rédiger un programme politique pour le mouvement : non pas parce qu'ils ne savaient pas où ils se dirigeraient ou qu'ils n'avaient pas d'objectif, mais bien au contraire :

« Cette idée centrale étant admise (*l'idée centrale de l'intérêt général), il est bien évident que nous redirons que nous ne voulons pas de programme, mais que cela ne veut

⁹⁹⁶ André Malraux, *Idem* ;

⁹⁹⁷ André Malraux, *Discours prononcé au Vélodrome d'Hiver*, le 2 juillet 1947, *Idem* ;

⁹⁹⁸ André Malraux, *Idem* ;

pas dire que nous ne savons pas où nous allons et surtout que nous n'avons pas d'objectif. Notre formule n'est pas que le Rassemblement est sans programme ; notre formule est que le programme du Rassemblement, ce sont des objectifs »⁹⁹⁹.

Ainsi, le RPF n'était pas un mouvement politique sans programme, mais une force dont le programme se confondait avec ses objectifs économiques, sociales et politiques, « représentant ensemble une seule idée : la responsabilité au service de la liberté ».

L'autre critique à l'adresse du RPF à savoir, celle de la personnification du pouvoir au sein du mouvement, a été très habilement déconstruite par Malraux en trois points. D'abord, il reprit l'idée gaullienne selon laquelle le RPF était l'incarnation de la Résistance, ce qui liait le RPF plutôt à « une voix » qu'à un homme :

« Sans doute, on nous dit : Vous êtes liés à un homme. Oui, nous sommes liés à un homme ; à quoi sommes-nous liés dans cet homme ? D'abord, à une voix – bien sûr, nous le savons tous – à une voix que nous avons si souvent entendue. Ici, Londres ; Honneur et Patrie ; vous allez entendre le général de Gaulle »¹⁰⁰⁰.

En second lieu, ce fut l'association même entre l'idée d'union et le Général de Gaulle comme seul personnage qui a réussi à réaliser le rassemblement des Français, « au temps de la plus grande honte » à savoir, pendant l'occupation nazie :

« Et nous sommes liés aussi à autre chose ; à ce que, au temps de la plus grande honte, au temps où la Gestapo était la plus puissante, lorsque nous parlions d'union, il y avait un homme à qui nous pensions quelquefois, qui était le seul Français à qui l'on eût pu appliquer la vieille phrase sortie du fond séculaire du malheur de la France, et vous la connaissez tous : « Il n'est pas si pauvre fileuse en France qui ne filerait pour payer ma rançon » »¹⁰⁰¹.

Enfin, « cette voix » à laquelle le RPF était lié, était en même temps, la voix du Général de Gaulle et celle de la France. Le Général de Gaulle dans sa personne avait réussi à incarner, à la fois sa propre personnalité et la personnalité de la France, tout comme il l'avait avoué au président Roosevelt à Casablanca, cité par Malraux dans son discours :

« Je ne suis pas un soldat qui défend la France, je représente la France à cette table. Il se trouve que je la représente seul ; si quelqu'un d'autre vient la représenter, peut-être m'inclinerais-je, mais jusqu'ici personne ne s'est présenté. Le langage que je tiens, je dois continuer à le tenir parce qu'il est celui de la France et qu'il faut que le langage de la France soit tenu »¹⁰⁰².

⁹⁹⁹ *Idem* ;

¹⁰⁰⁰ André Malraux, *Idem* ;

¹⁰⁰¹ *Idem* ;

¹⁰⁰² Charles de Gaulle à Roosevelt, cité par André Malraux dans son discours prononcé au Vélodrome d'Hiver, le 2 juillet 1947 ;

2. Le gaullisme électoral : la tombée du RPF dans le jeu du système partisan

Après l'expérience des élections municipales, le RPF obtint des résultats favorables en aux élections au Conseil de la République, tenues en novembre 1948, réunissant un total de 42% des sénateurs élus adhérant à un intergroupe gaulliste, mais dont seulement 18%, soit 58 sénateurs, constituaient un groupe de purs gaullistes, sous le nom de l'Action démocratique et républicaine. Plus tard, en mars 1949, lors des élections cantonales, le mouvement gaulliste remporta entre 25 et 30% des suffrages, soit un nombre de 449 sièges, dont 283 affiliés uniquement au RPF¹⁰⁰³. Malgré le fait que la loi des apparentements¹⁰⁰⁴ - mise en place par les partis de la Troisième Force afin de réduire l'influence du PCF et du RPF - avait freiné le succès électoral lors des élections législatives de 1951, celles-ci ont révélé pour la première fois la véritable force du RPF dans le pays. Le mouvement a remporté 16,5% des votes, soit plus que tout autre parti, à l'exception du Parti communiste, ayant gagné à lui seul plus de sièges à l'Assemblée nationale que n'importe quel autre parti¹⁰⁰⁵.

Les élections ont également révélé que le RPF n'avait pu échapper à l'orientation à droite, issue de son alliance antérieure avec les groupes de la droite et du centre-droite. Malgré des succès indéniables parmi les électeurs qui donnaient habituellement la majeure partie de leur soutien au Parti communiste ou au Parti socialiste - comme la banlieue parisienne et les villes industrielles - le RPF a remporté une grande partie de suffrages dans des régions ayant traditionnellement soutenu les radicaux-socialistes ou les conservateurs.¹⁰⁰⁶ Pourtant, ce fut seulement dans l'Est et l'Ouest où la géographie électoral du gaullisme se confondait avec celle de la droite traditionnelle. Pour le général, il y avait une concordance plus nette entre la France gaulliste et la France occupée pendant la guerre, raison pour laquelle la ligne la plus gaulliste était Bordeaux-Genève avec l'Alsace, la Lorraine, le Nord, la région de Paris, l'Ouest et le littoral atlantique jusqu'au Pays basque¹⁰⁰⁷.

¹⁰⁰³ Christian Bougeard, « Les droites dans les élections cantonales de 1945 et 1949 », dans Gilles Richard et Jacqueline Sainclivier (ed.), *La recomposition des droites : en France à la Libération, 1944-1948*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2004, p. 259, ouvrage disponible [en ligne] sur <http://books.openedition.org/pur/16279> ;

¹⁰⁰⁴ Charles de Gaulle sur la loi des apparentés : « C'est vicieux, tordu et surprenant. Vous mettez dans l'urne un bulletin socialiste et il en sort un élu de droite. Dans le département voisin, vous votez pour un MRP, pieux, bien-pensant, et l'élu est un radical anticlérical et franc-maçon. Dieu seul, peut-être, reconnaîtra les siens ».

¹⁰⁰⁵ 16,5% des suffrages, en deuxième position après le PCF ce qui lui permet d'obtenir 118 députés sur 625, conformément à Pierre Lefranc, « La création et les grandes étapes du RPF, Rapport de synthèse », dans Fondation Charles de Gaulle-Université de Bordeaux II, *De Gaulle et le RPF 1947-1955*, Paris, Armand Colin, p. 33 ;

¹⁰⁰⁶ François Goguel, *France Under the Fourth Republic*, Ithaca: Cornell University Press, 1952, pp. 101-102 ;

¹⁰⁰⁷ Bernard Lachaise, « Le Rassemblement du Peuple Français (RPF) 1947-1955 », *Ibidem* p. 4 ;

Même si le groupe des élus RPF est devenu le plus important de l'Assemblée, celui-ci n'avait pas pu empêcher le fonctionnement de la IV^e République. De plus, la défection de 27 députés gaullistes en mars 1952, ayant voté l'investiture d'Antoine Pinay comme président du Conseil, ainsi que la démission de 23 députés du RPF, convainquaient déjà le Général de Gaulle que sa tentative partisane a échoué¹⁰⁰⁸. Il le conclut le 6 mai 1953, après le résultat décevant aux élections municipales, à savoir 10.6% des voix¹⁰⁰⁹ : « Voici venir la faillite des illusions. Il faut préparer le recours ». A partir de mai 1953, le RPF se dissocia de la vie politique parlementaire et électorale : « dans un régime tel qu'il est, le Rassemblement ne saurait évidemment assurer aucune responsabilité directe ou indirecte »¹⁰¹⁰.

La décision gaullienne de ne plus permettre à aucun député d'agir au nom du RPF a abouti à une crise interne de parti qui s'était de plus en plus aggravée depuis mars 1952, tout en attestant la défaite du Général. Mais la crise du RPF n'était pas une querelle ordinaire de parti : c'était une lutte entre une doctrine révolutionnaire, exposée par le Général de Gaulle, et les forces du parlementarisme français traditionnel¹⁰¹¹. La pierre angulaire de la doctrine gaulliste, reprise par le programme politique du RPF, a toujours été la réforme constitutionnelle, malgré l'ajout d'autres objectifs. Dans la conception gaullienne, celle-ci représentait la condition *a priori* pour toute amélioration durable, dans tous les autres domaines d'intérêt public. Mais, cette insistance gaullienne sur l'accomplissement d'une exigence préliminaire à savoir, la réforme du système politique, avant toute autre réforme importante, témoignant en même temps du caractère révolutionnaire de sa doctrine, a finalement conduit à l'échec de son mouvement¹⁰¹².

Néanmoins, tout comme Charles de Gaulle l'avait annoncé dans sa déclaration du 6 mai 1953, le retrait du RPF de la vie politique française ne représentait pas la fin de l'activité du mouvement gaulliste : Le RPF continua à diffuser les idées gaullistes à travers son propre réseau et les « compagnons » étaient invités à participer aux grèves, afin de ne pas paraître comme des « briseurs de grèves et des alliés de la réaction gouvernementale »¹⁰¹³. Il y avait également des mobilisations des forces contre la CED – une des questions les plus sensibles du début de la IV^e République et à laquelle Charles de Gaulle s'est vivement opposé. Le RPF

¹⁰⁰⁸ Pierre Lefranc, « La création et les grandes étapes du RPF, Rapport de synthèse », *Ibidem*, p. 34 ;

¹⁰⁰⁹ Pierre Lefranc, *Idem* ;

¹⁰¹⁰ Charles de Gaulle, cité par Bernard Lachaise, *Ibidem*, p. 1 ;

¹⁰¹¹ Roy Pierce, "De Gaulle and the RPF--A Post-Mortem", *op.cit.*, p. 96 ;

¹⁰¹² Roy Pierce, "De Gaulle and the RPF--A Post-Mortem", *Ibidem*, p. 102 ;

¹⁰¹³ Bernard Lachaise, « Le Rassemblement du Peuple Français (RPF) 1947-1955 », *Ibidem*, p. 6 ;

tenait, pourtant, à rappeler sans cesse les différences entre eux et les Républicains sociaux à savoir, le parti du compagnon Chaban-Delmas, regroupant les gaullistes qui participaient aux élections, à la vie parlementaire et aux gouvernements, tandis que les gaullistes fidèles au RPF, surnommés « républicains soucieux », ont suivi les directives de leur président et ne se sont plus impliqués dans la vie électorale de la IV^e République.

Enfin, si pour le Général de Gaulle, le RPF a été une occasion de prendre connaissance de la France profonde¹⁰¹⁴, l'apport du RPF consista aussi en l'immense travail d'élaboration doctrinale qui donnait au gaullisme les clés pour la construction de son programme futur. Ce fut dans cette paradigme que Jacques Soustelle parlait dans son ouvrage de mémoire du rôle primordial joué par le RPF quant à l'élaboration de « positions doctrinales »¹⁰¹⁵. De plus, le RPF aurait joué un rôle primordial aussi comme contrepoids au pouvoir croissant du PCF, dans le contexte immédiatement après-guerre. Gaston Palewski¹⁰¹⁶ aurait même affirmé que, si la IV^e République avait résisté aux communistes, ce fut grâce aux contrepoids que constituait le RPF. Pierre Lefranc considérait, lui-aussi, que le RPF était une force qui, pour la première fois, concurrençait le PCF¹⁰¹⁷.

3. Du RPF à l'UNR : la continuité physique et symbolique

Le RFF a été un demi-échec, puisqu'il n'a pas atteint son but ultime de réformer les Institutions, mais il fut aussi un demi-succès¹⁰¹⁸, parce que l'épisode du RPF a permis de rassembler, discipliner et former « les compagnons » dans l'esprit du gaullisme, pour les préparer à « ressaisir le pouvoir ». Ainsi, tout comme le soulignent Pierre Lefranc, Jean Charbonnel ou Claude Guiblin¹⁰¹⁹, ce fut surtout dans la formation d'un personnel politique indispensable à la Ve République que le RPF a joué un rôle essentiel, ses réseaux permettant non seulement la naissance de l'UNR cinq mois après le retour au pouvoir du Général de Gaulle en mai 1958, mais aussi l'avènement du grand succès lors des premières élections de

¹⁰¹⁴ Pierre Lefranc, « Les apports du RPF au Général de Gaulle », dans Fondation Charles de Gaulle-Université de Bordeaux II, *De Gaulle et le RPF 1947-1955, Ibidem*, p. 847 ;

¹⁰¹⁵ Jacques Soustelle, *L'Espérance trahie*, Paris, L'Alma, 1962, p. 59 ;

¹⁰¹⁶ Il fut nommé par de Gaulle, premier Directeur des affaires politiques de la France libre à Londres chargé des territoires non libérés, préparant et mettant en œuvre le retour à une administration purement française (et parisienne) dans les territoires qui se libèrent peu à peu ;

¹⁰¹⁷ Jérôme Poumeyrol, « Le RPF dans la mémoire gaulliste », dans Fondation Charles de Gaulle-Université de Bordeaux II, *De Gaulle et le RPF 1947-1955*, Armand Colin, p. 843 ;

¹⁰¹⁸ « Le RPF a été un demi-succès ou un demi-échec. Il a permis de tenir en haleine une armée de compagnons. Il a permis de préparer à ressaisir le pouvoir. Il a laissé les choses mûrir. » Charles de Gaulle, cf. Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Paris, Fayard, 1994, p. 35 ;

¹⁰¹⁹ Jérôme Poumeyrol, « Le RPF dans la mémoire gaulliste », *Ibidem*, p. 843 ;

la Ve République. D'abord, une fédération des six organisations¹⁰²⁰, l'UNR devint en seulement quelques mois, la première force politique française. Les « anciens compagnons »¹⁰²¹ du RPF représentaient 40% des députés du groupe UNR-UDT en 1958, 88% des sénateurs du même groupe en 1959 et entre 20 et 25% des responsables départementaux de l'UNR au début des années 1960¹⁰²². Plus de 25% des responsables de groupements de jeunes ou étudiants du RPF sont devenus parlementaires après 1958, tels que René Cathala, Jean-Claude Dalbos, René Hostache, Claude-Gérard Marcus, René Vaschetti, ainsi que plusieurs ministres ont commencé leur vie politique dans le cadre du RPF, parmi lesquels Jean Charbonnel et Robert Poujade¹⁰²³. Pourtant, quelques-uns des plus grands noms de la famille gaulliste ont refusé de faire partie des fondateurs de l'U.N.R. : André Malraux, Georges Pompidou, Gaston Palewski et dernièrement, René Capitant et Louis Vallon¹⁰²⁴. Ils allaient pourtant l'intégrer plus tard, à la demande du Général de Gaulle : les gaullistes de gauche, Capitant et Vallon, et André Malraux, qu'y apporta « la magie de son verbe »¹⁰²⁵, tout comme au temps du RPF.

Lors des élections législatives de 1958, l'UNR pouvait se considérer plutôt comme une coalition électorale et non comme un parti politique, présentant 351 candidats sur les 465 circonscriptions métropolitaines¹⁰²⁶ et réussissant à rassembler la majeure partie des gaullistes. La réussite de l'UNR aux élections législatives de 1958, ainsi que l'important succès remporté lors des élections de 1962¹⁰²⁷, reposait en grande partie sur le substrat du RPF, d'autant plus que l'engagement dans la Résistance et le passage par les rangs du RPF composaient l'itinéraire commun de tous ses 13 membres fondateurs¹⁰²⁸.

¹⁰²⁰ Qui s'unissent à l'invitation de Jacques Soustelle, en vue des élections législatives de 1958 ;

¹⁰²¹ Dont nous rappelons : Chaban-Delmas et Robert Frey – au nom des RS ; Jacques Soustelle – pour URF ; Fourcade et Delbecq pour la CR ; les ministres Michel Debré et E. Michelet, cf. Jérôme Pozzi, *Les mouvements gaullistes, op.cit.*, p 78 ;

¹⁰²² Jean Charlot, *L'UNR. Etude du pouvoir au sein d'un parti politique*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1967, pp. 192-203 ;

¹⁰²³ *Idem* ;

¹⁰²⁴ Jean Charlot, « L'Union pour la nouvelle république : un bilan », *Revue française de science politique*, Vol. 17, No. 1 (Février 1967), pp. 78-86, p. 79 ;

¹⁰²⁵ Jean Charlot, « L'Union pour la nouvelle république : un bilan », *Ibidem*, p. 79 ;

¹⁰²⁶ Jérôme Pozzi, *Les mouvements gaullistes, Ibidem*, p 83 ;

¹⁰²⁷ Présentés aux législatives sous l'étiquette de l'Association pour la Ve République, association de circonstance créée par André Malraux le 30 octobre 1962 – les candidats UNR-UDT connaissent un grand succès – 233 sièges, cf. Jérôme Pozzi, *Ibidem*, p 96 ;

¹⁰²⁸ *Ibidem*, p 78 ;

« Tirée du néant »¹⁰²⁹ par le Général de Gaulle, l'UNR n'avait pas d'autre lien communautaire que lui et pas d'autre doctrine que la fidélité à sa personne¹⁰³⁰. « Instrument de la politique gaullienne »¹⁰³¹, l'UNR est considérée comme le parti du Général de Gaulle, malgré le fait que celui-ci ait refusé qu'on y associait son nom pendant les campagnes électorales. Le Général l'avait explicitement affirmé dans sa conférence de presse du 23 octobre 1958, en début de campagne électorale pour les premières législatives sur la Ve République :

« Tout le monde comprend - je me permets un mot personnel - tout le monde comprend que je ne veuille, que je ne puisse pas me mêler d'une manière directe de cette compétition. La mission que le pays m'a assignée est de telle sorte qu'elle est exclusive d'une attitude de ma part qui consisterait à prendre parti. Je ne ferai, donc en faveur de personne, même pas de ceux qui m'ont toujours marqué un amical dévouement à travers toutes les vicissitudes. Bien entendu, je ne saurais pas désapprouver que des groupes ou des candidats de toute tendance publient leur adhésion à l'action de Charles de Gaulle. Et d'ailleurs, d'autres ne manqueront pas de dresser leur opposition en utilisant cette liberté qu'ils me reprochent de vouloir détruire. Cette impartialité m'oblige à tenir essentiellement à ce que mon nom, même sous la forme d'un adjectif, ne soit pas utilisé dans le titre d'aucun groupe et d'aucun candidat »¹⁰³².

En invoquant le rôle d'arbitre que la Constitution et, par extension, le pays, lui avait assigné, le président de Gaulle refusa - par « obligation » et non forcément par « volonté » - à toute formation partisane susceptible de se présenter aux élections, le droit de s'affilier à son nom, « même sous la forme d'un adjectif ». Mais le fait que le Général de Gaulle parlait en termes d'obligation et non de choix, donne lieu d'une interprétation qui va dans le sens d'une acceptation tacite du lien de fidélité qu'existait entre lui et la nouvelle UNR, une fidélité qu'il saluait au nom de « leur adhésion à l'action de Charles de Gaulle », mais qui devait rester au niveau informel, voire personnel.

Axée sur le thème de la fidélité au Général, l'UNR était avant tout une fraternité d'anciens combattants, dont le lien qui les unissait à Charles de Gaulle n'était pas politique, ce qui expliquait, avant tout, qu'ils n'avaient pas de grandes difficultés à être « inconditionnels »¹⁰³³. Dans son bilan sur l'UNR, Jean Charlot affirmait même que le mouvement ne datait pas d'octobre 1958, mais de juin 1940, soulignant ainsi la force du lien

¹⁰²⁹ Maurice Duverger, *Les régimes semi-présidentiels*, PUF, Paris, 1986, p. 252

¹⁰³⁰ Maurice Duverger, *Idem* ;

¹⁰³¹ Jérôme Pozzi, *op.cit.*, p 80 ;

¹⁰³² Charles de Gaulle, *Conférence de presse du 23 octobre 1958*, texte et vidéo disponibles sur <https://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaule00023/conference-de-presse-a-matignon.html> ;

¹⁰³³ René Rémond, « L'énigme de l'UNR », *Esprit*, Nouvelle série, No. 314 (2), Février 1963, pp. 307-319, p. 311 ;

affectif entre Charles de Gaulle et ses compagnons, actuels membres. La source de cette force n'était pas dans une adhésion à la politique, mais à la personne du Général de Gaulle, et plus précisément encore, au souvenir de la Résistance. Seul un sentiment commun et une puissante volonté de rester unis, tout comme en 1940, dans la fidélité au Général de Gaulle, avaient pu contribuer à surpasser l'épreuve algérienne et à accepter au Parlement d'abandonner « l'idéal classique du député indépendant pour l'idée nouvelle, en France, du député de gouvernement »¹⁰³⁴.

Pourtant, les événements d'Algérie furent un premier test pour l'unité du mouvement autour de la fidélité à la personne du Général de Gaulle et, naturellement, à la politique qu'il menait à la tête de la République. Une fois l'indépendance algérienne acquise, les gaullistes partisans de l'Algérie française allaient rompre « le nombril » qui les unissait à Charles de Gaulle pour devenir, paradoxalement, uns de ses plus fervents adversaires¹⁰³⁵. De ce fait, l'exclusion de Jacques Soustelle, membre fondateur et ancien secrétaire général du RPF, ardemment voulue par Michel Debré, alors Premier ministre, consacrait catégoriquement la volonté de l'UNR de soutenir le Général de Gaulle et sa vision. Estimant faire son devoir de « gardien des liens qui unissent l'U.N.R. au général de Gaulle »¹⁰³⁶, Michel Debré a écrit à Soustelle afin de justifier sa décision :

« L'UNR n'a de valeur, l'UNR n'a de sens, l'UNR n'a de légitimité, que dans la mesure où son action épouse totalement les directives politiques du général de Gaulle »¹⁰³⁷.

4. « La France-UNR-UDT » ou le gaullisme d'Etat

Autre la fidélité à Charles de Gaulle, la symbolique gaullienne - avec le drapeau à croix de Lorraine, la commémoration du 18 juin, le compagnonnage -, ainsi que l'idée gaulliste de l'honneur politique, comprise à la lumière de l'honneur militaire - dont les principes de la fidélité au chef et de la poursuite du combat jusqu'au bout faisaient le bon soldat -, contribuèrent à entretenir « le culte de la France et de son service »¹⁰³⁸. De même, ce fut pour cette raison que les gaullistes se prenaient pour « toute la France », tout comme nous pouvons

¹⁰³⁴ Jean Charlot, « L'Union pour la nouvelle république : un bilan », *Ibidem*, p. 83 ;

¹⁰³⁵ Nous rappelons dans ce sens-là l'épisode de la semaine de barricade ou du putsch de 1961 qui a obligé de Gaulle à invoquer l'article 16 ;

¹⁰³⁶ Jean Charlot, « L'Union pour la nouvelle république : un bilan », *Ibidem*, p. 81 ;

¹⁰³⁷ Maurice Duverger, *Les régimes semi-présidentiels*, *Idem* ;

¹⁰³⁸ Dans le rapport moral du secrétaire général, J. Baumel écrivait que l'UNR-UDT était une « formation moderne au service de la France » et Michel Debré affirmait : « Il est possible et nécessaire prenant le grand thème d'une politique nationale, d'être les bons combattants du service de Etat », cf. Jean Charlot, « L'Union pour la nouvelle république : un bilan », *Ibidem*, p. 84 ;

comprendre notamment des discours prononcés aux Assises nationales de l'UNR, organisées entre 22 et 24 novembre 1963 à Nice. Consacrant la fusion entre l'UNR et l'UDT, les assises ont eu comme ambition de « réussir ce que n'a pu réussir le RPF : le rassemblement des Français autour des gaullistes »¹⁰³⁹ et « l'identification totale du gaullisme à la France d'aujourd'hui et de demain », principe illustré dans la directive que René Tomasini, secrétaire des assises, avait adressée aux secrétariats fédéraux du mouvement, le 16 septembre 1963¹⁰⁴⁰.

Dans son discours d'ouverture, André Malraux soulignait déjà le statut spécial de l'UNR par rapport aux autres partis, précisément par l'identification du mouvement à la France :

« Alors que tous les autres ont derrière eux l'histoire de leur parti, nous avons derrière nous l'histoire de notre pays »¹⁰⁴¹.

Et l'histoire du pays, ce fut l'histoire que Charles de Gaulle avait, si heureusement, détournée en 1940 pour sauver la France d'une humiliante défaite qui aurait atteint à jamais sa dignité et sa grandeur. Ce fut l'histoire de la Résistance, du « Paris libéré » et des « Institutions nouvelles ». Autrement dit, ce fut de l'histoire-de Gaulle, devenue l'histoire de France, que l'UNR tirait son identité. De ce fait, les responsables de l'UNR ont pris le modèle américain des conventions de deux principaux partis politiques, selon le titre du *Combat*, « Convention vouée au culte gaulliste »¹⁰⁴². De plus, de nouveaux moyens de propagande, tel les films documentaires présentant les réussites de la Ve République, avaient contribué à alimenter l'idée d'un parti UNR « attrape-tout » :

« assez flou et souple pour permettre les interprétations les plus variées et pourtant jouissant d'un attrait suffisant – au moins, tant que le Général est aux affaires – pour servir comme point de rassemblement commode pour de nombreux groupes et individus isolés »¹⁰⁴³.

Définie d'abord comme une équipe ministérielle, puis un comité central, ensuite un groupe parlementaire, et, enfin, seulement, un parti¹⁰⁴⁴, l'UNR s'est donnée comme mission, découlant naturellement de sa doctrine de la fidélité, celle de veiller à ce que l'Exécutif dispose

¹⁰³⁹ Jean Charlot, « Les troisièmes assises nationales de l'U.N.R. », *Revue française de science politique*, 14^e année, n°1, 1964. pp. 86-94, p. 93 ;

¹⁰⁴⁰ Jean Charlot, « Les troisièmes assises nationales de l'U.N.R. », *Ibidem*, p. 93 ;

¹⁰⁴¹ Jean Charlot, *Ibidem*, p. 93 ;

¹⁰⁴² *Combat*, le 22 novembre 1963 ;

¹⁰⁴³ Otto Kirchheimer, "The transformation of the Western European party systems", dans Joseph La Palombara and Myron Weiner (ed.), *Political parties and political development*, Princeton, N.J. : Princeton University Press, 1966 ;

¹⁰⁴⁴ Jean Charlot, *L'UNR. Etude du pouvoir au sein d'un parti politique*, Paris, Presses de la Fondation nationales des sciences politiques, 1967, p. 23 :

de tous les moyens afin d'implémenter sa politique. C'était le rôle que Michel Habib-Deloncle, ancien résistant et député gaulliste, avait déjà tracé en 1959 :

« Nos députés ont été élus sur une équation : UNR = De Gaulle. Cette équation nous crée un devoir de fidélité inconditionnelle envers le Général, sa personne, sa politique et donc son gouvernement. Notre seule doctrine, c'est la politique du gouvernement. Le rôle du parti qui soutient le gouvernement, ce n'est pas de surenchérir pour se distinguer de lui, c'est de préparer pour lui le dossier de ses réalisations, le bilan positif de son action, afin que le corps électoral lui redonne un nouveau mandat »¹⁰⁴⁵.

La fidélité absolue, traduite par le soutien inconditionnel à la politique du gouvernement, sans possibilité de « surenchère », fit de l'UNR un parti de type nouveau en France, « non-doctrinaire » et « non-sectoriel ». Ce fut, selon les paroles de Jean Charlot, la rencontre entre « l'idéal national du gaullisme » et « l'opportunité électorale »¹⁰⁴⁶.

« Seule épine dans le pied gaulliste lors de la première législature de la Ve République »¹⁰⁴⁷, les gaullistes de l'UNR furent appelés satiriquement « les godillots » du Général de Gaulle. Le terme fut attribué à un de ses députés, André Valabrègue¹⁰⁴⁸ qui aurait déclaré devant les journalistes réunis dans la salle des Quatre-Colonnes de l'Assemblée nationale, après la séance du 15 janvier 1959 : « Nous, à l'UNR, nous sommes les godillots du Général... »¹⁰⁴⁹. Ce fut à partir de cette déclaration attribuée au député gaulliste que Roland Moisan, le caricaturiste du journal satirique *Le Canard enchaîné*, a critiquement tracé « le portrait » du godillot, en le nommant « Anatomie sommaire de l'inconditionnel », un portrait du « godillot » », dans un numéro spécial, intitulé *Dictionnaire des godillots*¹⁰⁵⁰. Le dessin du « député godillot type », montrant le corps à nu, mais avec ses grosses chaussures militaires, dressait une anatomie schématique, réduite à quelques organes, parfois manquantes, parfois atrophiés ou troqués, mais tous annotés. D'abord il n'y avait pas de crâne – « vide absolu au-dessus des sourcils (la cervelle est à l'Elysée » - soulignant, ainsi, le manque de doctrine, d'idéologie, ou plutôt la doctrine de « l'inconditionnel » pour reprendre le titre du dessin. « Le nez spécialement équipé pour flairer la bonne soupe » nous rappelle une petite anecdote

¹⁰⁴⁵ Cité par Antoine de Baecque, *Les Godillots : Manifeste pour une histoire marchée*, Appaloosa LHS Editions, 2017, version disponible sur https://books.google.fr/books?id=9exuDgAAQBAJ&printsec=frontcover&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false

¹⁰⁴⁶ Jean Charlot, *Le phénomène gaulliste*, op.cit., p. 61-66 ;

¹⁰⁴⁷ Antoine de Baecque, *Les Godillots : Manifeste pour une histoire marchée*, op.cit. ;

¹⁰⁴⁸ Résistant décoré, nommé par de Gaulle délégué économique du protectorat marocain, Valabrègue fut adjoint au secrétaire général du RPF ; fidèle gaulliste, il fut déstabilisé par le choix du Général pour l'Algérie et disparaît vite de la scène politique, cf. Antoine de Baecque, *Les Godillots : Manifeste pour une histoire marchée*, Idem ;

¹⁰⁴⁹ Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, vol. 1, chapitre 4, 7^{ème} note de bas de page ;

¹⁰⁵⁰ Le Canard Enchaîné, *Dictionnaire des godillots*, Christian Sopizet, 196, p. 211 ;

racontant un dialogue qui a eu lieu entre le Général de Gaulle et Olivier Guichard en 1956, ce dernier ayant accepté, malgré ses préférences, de manger la soupe que de Gaulle adorait, en suivant son « ordre » :

« Prenez de la soupe, Guichard, c'est un ordre ! Comment pourrais-je reconstruire un pays avec des gens qui n'aiment pas la soupe ? »¹⁰⁵¹.

Le portrait anatomique du godillot s'est poursuivi avec sa colonne vertébrale « particulièrement souple »¹⁰⁵², définie comme « échine de caoutchouc facilitant la prosternation » ; son cœur « à droite », ainsi que sa main droite « prenante », remplacée par une serre de rapace, insinuant le positionnement de l'UNR à droite ; sa tripe « anti-républicaine » ; son bras gauche « tentaculaire », montrant l'ambition du godillot d'accaparer l'ensemble du spectre politique, son sexe absent puisque « censuré par tante Yvonne », renvoyant à l'influence qu'elle aurait eue sur certaines décisions gaulliennes concernant les droits des femmes, et, enfin, ses genoux très endurants avec des « rotules renforcées résistant à l'agenouillement prolongé (garanties 4 ans) », suggérant la relation « d'asservissement » entre les députés godillots et leur chef.

Même si Valabrègue avait démenti avoir employé ce mot pour désigner les membres de l'UNR¹⁰⁵³, « le godillot » est resté l'adjectif préféré des mass-médias et, notamment de l'opposition¹⁰⁵⁴, pour dénoncer cette fidélité inconditionnelle. De plus, « le godillot », défini par le dictionnaire de l'Académie française à partir du nom de M. A. Godillot (1816-1893) - fabricant de brodequins militaires, qui créa ce soulier¹⁰⁵⁵ -, est entré dans le « vocabulaire gaulliste » avec l'explication du Petit Robert, qui le définit en rapport avec le Général de Gaulle, comme « Inconditionnel, fidèle qui marche sans discuter : les godillots du

¹⁰⁵¹ Sabine Jansen, *Les sautes d'humour du général de Gaulle*, Payot, Paris, 2018 ;

¹⁰⁵² Antoine de Baecque, *Les Godillots : Manifeste pour une histoire marchée*, Appaloosa LHS Editions, 2017 ;

¹⁰⁵³ « Je lis chaque jour votre estimable journal. Ce matin, j'ai été frappé par le titre : "Les communistes restent au gouvernement mais ils ne 'seront pas les godillots du gouvernement'"... Je pense que cela amuserait vos lecteurs de savoir comment cette expression godillot a vu le jour. Il y a un quart de siècle, j'ai été élu député gaulliste de l'Hérault et j'ai dit que les gaullistes étaient "les bons souliers de marche du général de Gaulle". Le lendemain, un journal de l'opposition titrait que j'avais déclaré que nous étions, d'après moi, les "godillots" du Général. Depuis, l'expression sarcastique a fait son chemin ! », dans Antoine de Baecque, *Les Godillots : Manifeste pour une histoire marchée*, *Idem* ;

¹⁰⁵⁴ François Audigier, « Les gaullistes face au discours gaullien sur l'autodétermination de l'Algérie (16 septembre 1959) », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, N°12, septembre-décembre 2010 ;

¹⁰⁵⁵ GODILLOT, subst. masc., Pop. Chaussure militaire ; p. ext., grosse chaussure (souvent déformée, usagée). Tous les soldats des derniers renforts tendaient le cou, dressés sur le bout carré de leurs godillots (DORGELÈS, *Croix de bois*, 1919, p. 47). D'énormes godillots cloutés, ferrés, des godillots de journalier ou de docker (SAINT-EXUP., *Terre hommes*, 1939, p. 247) ... Du nom de M. A. Godillot (1816-1893), fabricant de brodequins militaires, qui créa ce soulier. Fréq. abs. littér. : 54. Bbg. MIGL. 1968 [1927], p. 194. - PAULI 1921, p. 47, cf. TLFi : Trésor de la Langue Française informatisé, [http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?68;s=1136459265](http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?68;s=1136459265;);

Général (de Gaulle) ; une majorité godillot »¹⁰⁵⁶. De ce fait, même sans employer le mot, les gaullistes se sont toujours présentés comme des « soldats » totalement soumis aux ordres du « Général ».

Aux assises nationales organisées à Strasbourg en mars 1961, Jacques Richard¹⁰⁵⁷ revendiquait aussi cette condition de « godillot », tout en critiquant l'emploi de l'adjectif dans un sens péjoratif par leurs adversaires :

« L'épithète d'inconditionnel, dont nos adversaires nous affublent volontiers, n'a pas à notre sens ce caractère péjoratif qu'ils veulent y mettre. Bien au contraire, elle est pour nous un certificat de gaullisme puisque le premier et dernier devoir du gaulliste est de tout mettre en œuvre pour aider le Président de la République et le défendre contre ses ennemies. L'UNR a introduit dans ses mœurs parlementaires un état d'esprit nouveau fait de discipline nécessaire et de fidélité reconduite, seules garantes de la stabilité gouvernementale, qui a pu enfin être établie en France pour la première fois depuis 90 ans »¹⁰⁵⁸.

« Seules garantes de la stabilité gouvernementale », la discipline et la fidélité n'avaient pas pourtant fait l'unanimité parmi les parlementaires, même s'ils demeuraient toujours loyaux à la politique voulue par le chef. Marius Durbet, vieux parlementaire rallié au Général de Gaulle¹⁰⁵⁹, déplorait l'arrogance et le mépris du gouvernement vis-à-vis des députés gaullistes, appelant les membres de l'exécutif « princes du pouvoir » et illustrant, ainsi, leur attitude « monarchique » :

« Nous sommes devant vous, princes du pouvoir, comme deux cent dix sujets, plus pas mal de sujets de mécontentement ! Nous consentirions à faire de la figuration à condition qu'elle paraisse intelligente. Que deviennent sinon nos droits et notre dignité ? »¹⁰⁶⁰

La même idée fut reprise par le député gaulliste de gauche, Joël Le Tac¹⁰⁶¹, ancien résistant et compagnon de la Libération :

¹⁰⁵⁶ Définition du Petit Robert ;

¹⁰⁵⁷ « Né le 23 mars 1918 à Bellée (Mayenne), Jacques Richard, ancien élève de Saint-Cyr, officier de la Légion d'honneur et Croix de guerre (1939-1945), fut chargé de mission au cabinet du général de Gaulle de 2 juin 1958 au 7 janvier 1959. Officier des affaires indigènes en Algérie, il avait rejoint les Forces françaises libres en 1942. En 1947, il avait quitté l'armée pour militer au RPF (Rassemblement du peuple français) créé par le général de Gaulle. Elu sénateur de Seine-et-Oise, le 26 avril 1956, sous l'étiquette de l'UNR (Union pour la nouvelle République) il est propulsé dans la foulée, le 8 juillet, secrétaire général du parti gaulliste qu'il dirigera jusqu'en mars 1961. Jacques Richard fut également député de la Seine-et-Oise de mars 1967 à mars 1971. », cf. l'article « Décès de Jacques Richard, figure gaulliste », paru sur

<https://www.europe1.fr/politique/Deces-de-Jacques-Richard-figure-gaulliste-508022>, le 8 décembre 2010 ;

¹⁰⁵⁸ Antoine de Baecque, *Les Godillots : Manifeste pour une histoire marchée*, *Idem* ;

¹⁰⁵⁹ Marius Durbet, *Mandats à l'Assemblée nationale ou à la Chambre des députés*, dossier disponible [en ligne] sur http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/%28num_dept%29/2768 ;

¹⁰⁶⁰ Antoine de Baecque, *Idem* ;

¹⁰⁶¹ Joël Le Tac, *Fiche biographique* disponible sur le site officiel du Musée de l'Ordre de la Libération, <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/les-compagnons/589/joel-le-tac> ;

« Les gaullistes sont les soldats du régime, prêts à le défendre contre toute agression. Mais non les pompiers appelés à éteindre l'incendie que le gouvernement n'aura pas su éviter – quand certains de ses commis ne l'auront allumé eux-mêmes par leur suffisance et leurs insuffisances »¹⁰⁶².

Pourtant, ce type de discours indigné serait neutralisé par le discours de clôture des deuxième assises nationales de l'UNR, prononcé par Michel Debré et qui scellait la prééminence de la doctrine des godillots :

« L'UNR est l'instrument séculier du gaullisme. Elle n'a pas, elle ne peut pas et ne doit pas chercher à avoir le monopole du gaullisme car le gaullisme n'appartient à personne. Mais ce que l'UNR peut chercher à attendre, le monopole qu'elle peut revendiquer, c'est celui de la fidélité inconditionnelle au gaullisme et à sa leçon »¹⁰⁶³.

5. Les « jeunes loups » vers l'héritage

Tout en restant dominé par les gaullistes « de toujours », le parti s'ouvrait aux « nouveaux gaullistes », ceux qui n'ont pas eu de passé résistant, ni exercé de responsabilité nationale sous la IV^e République. Les « jeunes loups » gaullistes représentaient en 1962 plus de la moitié des secrétaires fédéraux et 40 % des députés de l'UNR-UDT (contre 29% seulement sous la première législature)¹⁰⁶⁴. Si à l'occasion des Assises de Nice (22-24 novembre 1963), Georges Pompidou s'était déjà insinué comme le successeur naturel du Général de Gaulle¹⁰⁶⁵, ce furent les élections législatives de 1967 qui marquèrent l'émergence d'une nouvelle génération politique, mettant l'accent sur les acquis de la Ve République gaullienne plutôt que sur des symboles identifiés au gaullisme, comme la croix de Lorraine. Le 31 janvier 1967, Georges Pompidou présenta à Versailles les 480 candidats sous le sigle « Ve République », lors d'un meeting qui voyait défiler à la tribune les grandes voix du gaullisme, dont celle du compagnon André Malraux. Avec 38,4% des suffrages exprimés et 63 de 79 candidats appartenant au mouvement gaulliste, élus dès le premier tour, le gaullisme est, une fois de plus, apparu comme la première force politique française¹⁰⁶⁶.

¹⁰⁶² Antoine de Baecque, *Idem* ;

¹⁰⁶³ *Idem* ;

¹⁰⁶⁴ Jean Charlot, « L'Union pour la nouvelle république : un bilan », *Revue française de science politique*, Vol. 17, No. 1 (Février 1967), pp. 78-86, p. 84 ;

¹⁰⁶⁵ « Le jour où cette succession devrait s'ouvrir, elle ira, soyez-en sûr, aux héritiers naturels », Cf. *L'Année politique 1963*, Paris, PUF, 1964, p. 91 ;

¹⁰⁶⁶ même si le deuxième tour n'allait pas apporté les résultats attendus – les gaullistes de l'Union des démocrates pour la Ve République (1967-1968 UD-Ve (Union des Démocrates pour la Ve République) n'ont obtenu que 200 des sièges sur un total de 244 sur 487 qui aurait fait la majorité absolue. A l'aide des RI et des gaullistes d'outre-mer, on dépasse finalement les 247 sièges, cf. Jérôme Pozzi, *Les mouvements gaullistes*, *op.cit.*, p 147 ;

Après les élections législatives de 1967, Georges Pompidou s'est proposé de moderniser le mouvement gaulliste – il entendait changer les structures et l'image d'une UNR-UDT rassemblant à un club des parlementaires fidèles et dévoués, appelés « godillots »¹⁰⁶⁷ dont le compagnonnage s'est souvent scellé dans la Résistance. le jeune loup Pompidou ambitionnait faire accéder au sommet du mouvement gaulliste une nouvelle génération, plus jeune, capable d'ouverture et qui pourrait lui apporter, en même temps, le soutien efficace le moment venu. Au lien direct entre les parlementaires et le Général de Gaulle se supposait désormais un lien indirect, dont le canal était le parti. Outre les gaullistes patentés, comme Maurice Schumann, Edmond Michelet ou Olivier Guichard, ce fut « un jeune loup du pompidolisme » qui fit son entrée au gouvernement de 1967 : Jacques Chirac, nommé secrétaire d'Etat à l'Emploi auprès du ministre des Affaires sociales, poste créé spécialement à son intention¹⁰⁶⁸. Finalement, la crise de mai 1968 et les divergences entre le Général de Gaulle et Georges Pompidou, allaient intervenir sur les rapports entre le Général et le parti. Avec un Pompidou qui s'imposa comme le nouveau leader de la majorité, c'était le glissement, dans une première phase, du gaullisme au pompidolisme, personnel l'un et l'autre¹⁰⁶⁹, pour passer, ensuite, grâce à l'avènement du système majoritaire, du gaullisme personnel au gaullisme institutionnel¹⁰⁷⁰.

¹⁰⁶⁷ Jérôme Pozzi, *Ibidem*, p 149 ;

¹⁰⁶⁸ Jacques Chirac, *op. cit.*, tome 1, p. 103, cité par Jérôme Pozzi, *Idem* ;

¹⁰⁶⁹ Maurice Duverger, *op.cit.*, p. 253 ;

¹⁰⁷⁰ Maurice Duverger, *Ibidem*, p. 191 ;

Section B. Les compagnons « producteurs de mémoire » : témoins du passé et ordonnateurs du gaullisme

1. Le compagnonnage : une notion éminemment gaullienne

Le mot « compagnon » fut associé au gaullisme par le Général de Gaulle dès 1940, quand il créa un Ordre dont les membres furent appelés « compagnons de la Libération »¹⁰⁷¹. En janvier 1946, après la signature du décret de forclusion de l'ordre de la Libération, le nombre des compagnons de la Libération s'éleva à 1036 personnes, auxquelles se sont jointes cinq communes françaises et dix-huit unités combattantes. Le nombre définitif des titulaires de cette haute distinction atteint 1038, avec l'attribution de la croix de la Libération à Winston Churchill en 1958 et au Roi d'Angleterre George VI en 1960¹⁰⁷². Pourtant, le terme prend une connotation politique au temps du RPF quand ses adhérents commençaient à s'appeler « compagnon » entre eux afin d'éviter le mot « camarade » appartenant au langage communiste, tout comme l'écrit Jacques Debû-Bridel en 1948 :

« Compagnon, vieux terme français qui permet d'éviter le "camarade" et le "citoyen" un peu galvaudés dans les campagnes électorales et l'aristocratique "monsieur", distant et qui ne saurait avoir cours entre équipiers engagés dans une lutte fraternelle »¹⁰⁷³.

De plus, la distinction explicite entre « compagnon » et « camarade » pour se distancer du langage communiste¹⁰⁷⁴ transforme les mots « compagnon » et « compagnonnage » en « éléments de l'identité gaulliste, de la culture politique gaulliste »¹⁰⁷⁵, assumés et intégrés à l'intérieur de la famille gaulliste. Pour l'illustrer, les historiens spécialistes du gaullisme s'appuient sur les allégations des gaullistes dont Yves Guéna, pour qui le gaullisme se définit aussi par le compagnonnage : « Je viens peut-être de donner là une certaine définition du gaullisme : conviction, rigueur et compagnonnage »¹⁰⁷⁶ ou Jacques Dauer, pour qui le « phénomène du compagnonnage » est :

¹⁰⁷¹ Serge Berstein, Pierre Birnbaum, Jean-Pierre Rioux et Bernard Lachaise (dir.), « Qu'est-ce qu'un compagnon ? », dans Serge Berstein et al., *De Gaulle et les élites*, Paris, Fondation Charles de Gaulle, 2008, p. 62 ;

¹⁰⁷² 1038 Compagnons de la Libération, présentation disponible sur le site officiel du Musée de l'Ordre de la Libération, <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/compagnons/1038-compagnons> ;

¹⁰⁷³ Jacques Debû-Bridel, cité par Serge Berstein, Pierre Birnbaum, Jean-Pierre Rioux et Bernard Lachaise (dir.), « Qu'est-ce qu'un compagnon ? », *Ibidem*, p. 62 ;

¹⁰⁷⁴ « Dès lors, « compagnon » appartient à la langue gaulliste comme « camarade » appartient à la langue Communiste », dans *Idem* ;

¹⁰⁷⁵ Serge Berstein, Pierre Birnbaum Jean-Pierre Rioux et Bernard Lachaise (dir.), *Ibidem*, p. 62 ;

¹⁰⁷⁶ Yves Guéna, « Le combattant FFL et de Gaulle », dans *Espoir*, revue de l'Institut Charles de Gaulle, janvier 1994, cité par Serge Berstein, Pierre Birnbaum Jean-Pierre Rioux et Bernard Lachaise (dir.), « Qu'est-ce qu'un compagnon ? », *Ibidem*, p. 62 ;

« une notion exclusivement gaulliste, une notion de fidélité, de filiation... Ces liens sont [...] indissociables de la forme de notre attachement au général de Gaulle. Des liens de vassaux à leur suzerain. Des liens de chevalerie. L'hommage lige »¹⁰⁷⁷.

En définissant le compagnon par rapport à son engagement au Général de Gaulle¹⁰⁷⁸, les auteurs identifient trois formes successives ou cumulatives, mais non excluantes, du compagnonnage gaulliste. D'abord, il y a le compagnonnage de guerre, celui de l'élite qui dispose d'un lien supposé direct avec le Général de Gaulle : ce sont avant tout ses compagnons de la France Libre, membres de l'ordre de la Libération qu'il a créé par ordonnance le 10 février 1941¹⁰⁷⁹. Leur statut dans la famille gaulliste est d'autant plus important qu'ils figuraient dans le testament du Général de Gaulle parmi ceux qui pourraient assister à ses obsèques :

« Aucun emplacement réservé pendant la cérémonie, sinon à ma famille, à mes compagnons membres de l'ordre de la Libération, au conseil municipal de Colombey »¹⁰⁸⁰.

Outre les compagnons de la Libération, ce sont aussi les combattants de la France Libre dont le nombre s'élevait à 63000 personnes, principalement des jeunes, peu politisés et pas familiarisés avec le militantisme, qu'y avaient adhéré par pur patriotisme compris à la lumière du rejet de la défaite et de l'humiliation de l'armistice¹⁰⁸¹.

Il y a ensuite, à partir de 1947, le compagnonnage du combat politique, qui supposait « la continuité de l'œuvre à laquelle le général de Gaulle appelle le peuple français »¹⁰⁸². Commencé dans l'aventure du RPF, le compagnonnage atteint l'apogée de sa force en effectifs au milieu de 1948, avec un nombre de 400000 « compagnons » du Rassemblement. La notion de compagnon faisait figure de marque au sein du RPF quand la carte d'adhésion au RPF

¹⁰⁷⁷ Jacques Dauer, entretiens avec Stéphane Giocanti, *Le Hussard du Général*, La Table Ronde, Paris, 1994, dans Serge Berstein, Pierre Birnbaum Jean-Pierre Rioux et Bernard Lachaise (dir.), « Qu'est-ce qu'un compagnon ? », *Ibidem*, p. 63 ;

¹⁰⁷⁸ « Être compagnon, c'est s'engager en faisant le choix du Général de Gaulle », dans Serge Berstein, Pierre Birnbaum Jean-Pierre Rioux et Bernard Lachaise (dir.), « Qu'est-ce qu'un compagnon ? », *Ibidem*, p. 63 ;

¹⁰⁷⁹ Ordonnance no 7, publiée au Journal officiel de la France Libre, article 1 : « il est créé un ordre dit "ordre de la Libération" dont les membres porteront le titre de "compagnon de la Libération" » et art. 3 : « l'admission dans l'ordre de la Libération est prononcée par le chef des Français Libres », texte intégral disponible sur <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k96166274.texteImage> ;

¹⁰⁸⁰ Testament olographe du général de Gaulle, 16 janvier 1952, dans le dossier « De Gaulle entre histoire et mémoire > Le mythe de De Gaulle : des funérailles aux lieux de mémoire > Les funérailles de De Gaulle », disponible sur <http://charles-de-gaulle.org/enseigner-de-gaulle/les-funerailles-de-de-gaulle/> ;

¹⁰⁸¹ Serge Berstein, Pierre Birnbaum, Jean-Pierre Rioux et Bernard Lachaise (dir.), *Ibidem*, p. 65 ;

¹⁰⁸² *Ibidem*, p. 62 ;

s'intitulait en 1954 « carte de compagnon du rassemblement »¹⁰⁸³. De plus, ce fut le Général lui-même qui en établit la mission et le rôle, en signant le message qui figurait sur la carte :

« Comme chacun des compagnons du Rassemblement, vous vous êtes engagé à participer personnellement à l'action que je dirige pour le maintien de l'indépendance nationale, une véritable transformation sociale et le changement de régime, conditions indispensables du redressement de la France »¹⁰⁸⁴.

En procédant directement de la Résistance¹⁰⁸⁵, parmi l'élite du RPF qui se trouvait « à la tête » du mouvement dans le Comité exécutif, devenu en juin 1949 le Conseil de direction, on retrouvait sept de ses treize membres¹⁰⁸⁶ ayant servi la France Libre et deux autres ayant combattu à la fois dans les FFL, les Forces françaises libres, et dans l'armée de l'intérieur¹⁰⁸⁷. De plus, les Français Libres étaient présents au niveau national et régional en tant que délégués du RPF, comme en attestent les noms de Pierre Lefranc, Philippe Ragueneau, Albert Chavanac, Roger Barberot ou Claude Guy, l'aide de camp du Général depuis janvier 1946. Quant aux délégués départementaux, plus de 40 % étaient issus de la Résistance dont 15,2 % de Français Libres.¹⁰⁸⁸ Avec une forte présence dans les rangs du RPF, les compagnons représentaient « un noyau dur oscillant entre le tiers et les deux tiers »¹⁰⁸⁹ des effectifs – ce qui prouve le lien affectif, presque familial, entre les cadres et les élus gaullistes et le Général de Gaulle, un lien ancien et fortement assumé par ceux qui se réclamaient du gaullisme.

Plus tard, au temps de l'UNR, la Résistance restait encore très présente dans la mémoire des compagnons gaullistes, d'autant plus que les anciens résistants représentaient 42% députés gaullistes en 1958, 36 % en 1962 dont 16 et 17 % (à l'exemple d'Yves Guéna) n'ont pas connu que le gaullisme de guerre¹⁰⁹⁰. Mais, au fur et à mesure que le gaullisme politique s'implantait dans la société française, les adhésions au statut de « compagnon » venaient également de la part des hommes ayant derrière eux un passé politique : au moins 30% des parlementaires gaullistes de la IV^e République avaient déjà expérimenté la politique

¹⁰⁸³ Bernard Lachaise, « Contestataires et compagnons : Les formes de l'engagement gaulliste », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, No. 60, Numéro spécial : Les engagements du 20^e siècle, Oct. - Déc., 1998, pp. 71-81 ;

¹⁰⁸⁴ Serge Berstein, Pierre Birnbaum, Jean-Pierre Rioux et Bernard Lachaise (dir.), *Ibidem*, p. 71 ;

¹⁰⁸⁵ « si l'élite politique du RPF, écrit Jean Charlot, n'est pas toute l'élite de la Résistance et de la France Libre, elle en procède directement », cf. Jean Charlot, « Le gaullisme », dans Jean-François Sirinelli (dir.), *Histoire des droites*, tome I, Gallimard, Paris, p. 670 ;

¹⁰⁸⁶ Alain Bozel, André Diethelm, Christian Fouchet, Gaston Palewski, Jean Pompéi, Jacques Soustelle, Louis Vallon, dans Serge Berstein, Pierre Birnbaum, Jean-Pierre Rioux et Bernard Lachaise (dir.), *Ibidem*, p. 66 ;

¹⁰⁸⁷ Louis Pasteur Valléry-Radot et le colonel Rémy, dans Serge Berstein et al., *De Gaulle et les élites*, Paris, Fondation Charles de Gaulle, 2008, p. 66 ;

¹⁰⁸⁸ Serge Berstein, Pierre Birnbaum, Jean-Pierre Rioux et Bernard Lachaise (dir.), *Ibidem*, p. 67 ;

¹⁰⁸⁹ *Idem* ;

¹⁰⁹⁰ *Ibidem*, p. 68 ;

sous la III^e République et 48 % à la Libération avant le RPF, ainsi que 47% d'entre eux venaient de la droite et 28% avaient des origines politiques radicales.¹⁰⁹¹

Enfin, la troisième forme du compagnonnage, celui de la fidélité, se compose - selon les auteurs de l'étude - de ces gaullistes non-militants¹⁰⁹², plus nombreux et difficilement identifiables. Il s'agit des gaullistes non impliqués dans la vie partisane, ceux qui sont restés aux côtés du Général dans les deux moments forts de l'histoire gaullienne, tel qu'on apprend des écrits de Jean Charlot :

« En 1958... ceux qui (lui) ont toujours marqué un amical dévouement à travers toutes les vicissitudes... et le 25 avril 1969... le nombre, l'ardeur et le dévouement de l'armée de ceux qui (le) soutiennent »¹⁰⁹³.

« Gaullistes d'ailleurs » ou « gaullistes virtuels » selon les formules du compagnon Olivier Guichard¹⁰⁹⁴, le compagnonnage y prend les formes les plus différentes : de l'aide financière¹⁰⁹⁵ aux adhésions à des associations de soutien au Général de Gaulle¹⁰⁹⁶.

Les compagnons de la fidélité sont aussi ceux de l'entourage du Général de Gaulle, parmi lesquels on retrouve également les « barons » du gaullisme. Ce sont ces gaullistes invités régulièrement aux déjeuners, comme le témoigne un d'entre eux, Olivier Guichard :

« Nos déjeuners d'amis étaient au fond tout ce qui nous restait avec le sentiment d'un engagement personnel et définitif auprès du général de Gaulle »¹⁰⁹⁷.

Quant aux barons, ceux « qui constituent le cœur du gaullisme politique »¹⁰⁹⁸, les plus proches furent Jacques Foccart, Georges Pompidou, Michel Debré, Jacques Chaban-Delmas, Roger Frey, Olivier Guichard et Pierre Lefranc. Ils sont définis par le gaulliste Louis Terrenoire comme « une dizaine au plus parmi les plus proches compagnons du Général »¹⁰⁹⁹. Plus

¹⁰⁹¹ *Ibidem*, pp. 68-69 ;

¹⁰⁹² Serge Berstein, Pierre Birnbaum, Jean-Pierre Rioux et Bernard Lachaise (dir.), *Ibidem*, pp. 63 et suivantes ;

¹⁰⁹³ Jean Charlot, « L'héritage gaullien », *op. cit.*, p. 428 ;

¹⁰⁹⁴ « Les gaullistes... ceux de l'UDR et ceux d'ailleurs : ces gaullistes virtuels dont la vocation a été contrariée par les péripéties et les apparences du gaullisme organisé, historique », dans Olivier Guichard, *Un chemin tranquille*, Flammarion, Paris, 1975, p. 202 ;

¹⁰⁹⁵ « La campagne du timbre consiste, en 1948, à envoyer un timbre-vignette de salut public de 50 francs au général de Gaulle à Colombey. La campagne de la carte consiste, en 1951, à demander aux Françaises et aux Français d'envoyer personnellement au général de Gaulle, à Colombey, une carte postale d'une valeur de 100 francs », dans Serge Berstein, Pierre Birnbaum, Jean-Pierre Rioux et Bernard Lachaise (dir.), *Ibidem.*, p. 70 ;

¹⁰⁹⁶ comme par exemple l'Union privée pour l'aide à l'action nationale du général de Gaulle a été créée, en décembre 1949, avec pour but d'aider financièrement le Général pour son action politique ; plus connue encore est L'Association nationale pour le soutien de l'action du général de Gaulle, la plus importante des structures de rassemblement des compagnons non encartés à l'UNR ou à l'UDR, cf. Serge Berstein, Pierre Birnbaum, Jean-Pierre Rioux et Bernard Lachaise (dir.), *Ibidem*, p. 70 ;

¹⁰⁹⁷ Olivier Guichard, *Un chemin tranquille*, *op. cit.*, p. 72 ;

¹⁰⁹⁸ Serge Berstein, Pierre Birnbaum, Jean-Pierre Rioux et Bernard Lachaise (dir.), *Ibidem.*, p. 72 ;

¹⁰⁹⁹ Louis Terrenoire, *De Gaulle 1947-1954. Pourquoi l'échec ?*, Plon, Paris, 1980, p. 204 ;

spécifique fut pourtant Jacques Chaban-Delmas, pour qui les barons étaient « Une équipe, un clan, une bande et beaucoup plus que cela : une chevalerie rassemblée... par un idéal fort »¹¹⁰⁰.

2. Les « proches » du Général de Gaulle : de l'action à la parole

Vu l'importance des compagnons dans la construction, la reconnaissance, la diffusion et l'exaltation des idées gaulliennes, nous considérons pertinent de pousser les réflexions en direction de leur rôle dans la construction du gaullisme comme patrimoine d'idées et de valeurs spécifiques du caractère national du peuple français. Pour cela, nous avons choisi d'approfondir l'analyse du compagnonnage gaulliste, en ajoutant une quatrième catégorie de compagnons, à savoir, les compagnons-mémorialistes : plus que l'engagement militant et politique ou la pure fidélité au Général de Gaulle et à sa politique, nous considérons que l'apport substantiel des compagnons à la construction du patrimoine gaulliste réside en ce qu'ils ont laissé par écrit. Autrement dit, les compagnons-mémorialistes, ceux qui ont écrit leurs *Mémoires* sur le gaullisme sont ceux qui, au-delà du politique, sont intervenus activement dans la construction du mythe gaullien. Vu l'impossibilité de l'exhaustivité, nous allons nous pencher sur une sélection d'œuvres signés par uns des plus proches « compagnons » du Général de Gaulle, en y identifiant ces passages qui confirment la vision du père ou leur fidélité à cette philosophie, parfois malgré leurs propres convictions. De plus, parmi ceux compagnons mémorialistes, nous avons sélectionné six gaullistes historiques ayant éprouvé diverses sensibilités doctrinaires : Gaston Palewski et Jacques Chaban-Delmas appartenant au courant radical ou social, Maurice Schumann et Louis Terrenoire de la famille chrétienne-démocrate et, enfin, deux gaullistes inconditionnels, Michel Debré et Alain Peyrefitte.

a) Gaston Palewski dans son rôle assumé de « porte-parole » des idées gaulliennes

Figure majeure de l'histoire du gaullisme, un des premiers gaullistes historiques, sinon le premier¹¹⁰¹, Gaston Palewski s'engagea dans la Résistance pendant la guerre sans même entendre l'Appel du général de Gaulle du 18 juin. En effet, s'il n'avait pas entendu l'appel gaullien, Gaston Palewski connaissait et admirait déjà Charles de Gaulle. En tant qu'un des principaux collaborateurs de Paul Reynaud en 1934, il a accompagné de Gaulle dans la

¹¹⁰⁰ Jacques Chaban-Delmas, *Mémoires pour demain*, Flammarion, Paris, 1997, p. 424 ;

¹¹⁰¹ François Audigier, Bernard Lachaise et Sébastien Laurent (dir.), *Les gaullistes. Hommes et réseaux*, Editions Nouveau monde, Paris, 2013, p. 151 ;

préparation des propositions parlementaire pour la création de corps autonomes de divisions blindées dans l'armée. Gaston Palewski fut donc parmi les premiers à découvrir au cours d'une « demi-journée décisive, l'évidente supériorité de ce grand officier au visage sévère », doué, selon lui, d'une grande chaleur humaine¹¹⁰². Nommé en novembre 1938 directeur du cabinet de Paul Reynaud, il continua de collaborer avec de Gaulle, ayant travaillé ensemble à l'organisation des brigades cuirassées¹¹⁰³. De plus, Gaston Palewski eut le grand mérite d'avoir convaincu Paul Reynaud, devenu entre-temps président du Conseil, d'accorder au colonel de Gaulle ses deux étoiles à titre temporaire et de le faire entrer dans le gouvernement¹¹⁰⁴.

En décembre 1940, Gaston Palewski fut nommé directeur des Affaires politiques de la France libre, puis commandant des FFL de l'Est de l'Afrique, pour devenir en septembre 1942 directeur du cabinet civil du Général¹¹⁰⁵. Il conserva ses fonctions de directeur de cabinet auprès du nouveau président du Gouvernement provisoire de la République française jusqu'à la démission du Général en janvier 1946 et refusa tout poste ou mandat électif pour rester à ses côtés¹¹⁰⁶. En avril 1947, il se trouva à Strasbourg quand le général de Gaulle annonça la création du RPF. Au sein du mouvement gaulliste, Gaston Palewski était l'homme du terrain, l'organisateur de réunions publiques et l'orateur percutant, surnommé « l'orateur gentleman »¹¹⁰⁷. Tout comme le Général de Gaulle, Gaston Palewski dénonçait la politique des partis, défendait la grandeur de la France et réclamait la réforme des institutions et une construction de l'Europe. Il continua sa carrière politique après la mise en sommeil du RPF, un parcours qu'il avait déjà commencé comme député après les élections législatives de 1951 dans la 6^e circonscription, remportant la victoire dans la plus communiste circonscription de France¹¹⁰⁸. En 1956, il s'est porté candidat aux élections législatives sur la liste des Républicains sociaux de Jacques Chaban-Delmas. En 1957 il est nommé ambassadeur en Italie et entre 23 et 26 juin 1959, il eut l'honneur de recevoir le nouveau chef d'Etat français, son Général de Gaulle, à Rome. Ce fut le premier voyage officiel du Général à l'étranger en tant que premier président de la Ve République¹¹⁰⁹. Sous de Gaulle, Gaston Palewski fut nommé

¹¹⁰² Gaston Palewski, *Biographie de la IVe République*, dossier disponible sur [http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/\(num_dept\)/5658](http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/(num_dept)/5658) ;

¹¹⁰³ Gaston Palewski, *Biographie de la IVe République*, *Ibidem* ;

¹¹⁰⁴ *Idem* ;

¹¹⁰⁵ François Audigier, Bernard Lachaise et Sébastien Laurent (dir.), *Les gaullistes. Hommes et réseaux*, *Ibidem*, p. 160 ;

¹¹⁰⁶ Gaston Palewski, *Ibidem* ;

¹¹⁰⁷ François Audigier, Bernard Lachaise et Sébastien Laurent (dir.), *Ibidem*, p. 161 ;

¹¹⁰⁸ François Audigier, Bernard Lachaise et Sébastien Laurent (dir.), *Ibidem*, p. 162 ;

¹¹⁰⁹ *Idem* ;

à la présidence du Conseil constitutionnel en février 1965 pour une durée de 9 ans - en en faisant la plus longue mission de sa carrière, le Général de Gaulle ayant souhaité récompenser « un homme de fidélité »¹¹¹⁰

Gaston Palewski, tout comme le Général de Gaulle, fut l'homme qui a su dire « non » : en 1925 lorsqu'il avait accompagné le maréchal Lyautey après avoir quitté ses fonctions au Maroc ; « non » à la politique française menée dans les années 1930, ayant soutenu les thèses du colonel de Gaulle sur la stratégie offensive et l'utilisation des blindés ; « non » en janvier 1940 lorsqu'il abandonna le cabinet de Paul Reynaud pour rejoindre le 34^e escadre de bombardement de nuit ; « non » à l'armistice et à la politique de Vichy, quand il partit pour Londres en août 1940 ; « non » encore en janvier 1946 suivant le général de Gaulle dans sa retraite ; « non » en 1947 par son participation à la fondation du RPF comme force d'opposition ; « non » enfin, en 1955, en démissionnant de son poste de ministre des Affaires atomiques et spatiales en raison de son désaccord quant à la politique conduite par le gouvernement Edgar Faure en Afrique du Nord¹¹¹¹. Élément important du gaullisme historique, Gaston Palewski en incarne toutes les étapes, les échecs comme les succès.

Inachevé au moment de sa mort intervenue le 3 septembre 1984, le manuscrit de ses *Mémoires d'action*, « assez avancé pour qu'une publication pût être envisagée »¹¹¹², fut publié par l'historien Éric Roussel, un des grands biographes du Général de Gaulle. Dans la préface de son ouvrage, Éric Roussel présente le compagnon Palewski comme « un des rares à ne pas témoigner de son vivant »¹¹¹³ malgré avoir été « un homme d'exception » devenu « le plus proche collaborateur » du Général de Gaulle à des reprises successives à Londres, Alger et Paris. Pour l'historien Roussel, Gaston Palewski « avait pourtant plus de titres que quiconque pour apporter sa contribution à l'histoire du gaullisme »¹¹¹⁴. Eric Roussel nous indique également que le compagnon préparait depuis longtemps ses *Mémoires d'action*, prenant soin particulier pour le mot juste et la nuance adaptée afin de travailler la précision de la parole. Si les premiers deux tiers de l'ouvrage « pouvaient être considérés comme définitifs, sous réserve de légères corrections de forme et de quelques ajouts », pour le dernier tiers du livre, l'historien avoue avoir adopté une méthode différente sous l'acceptation de madame Palewski,

¹¹¹⁰ François Audigier, Bernard Lachaise et Sébastien Laurent (dir.), *Ibidem.*, p. 165 ;

¹¹¹¹ *Ibidem*, p. 166 ;

¹¹¹² Eric Roussel, *Préface*, Gaston Palewski, *Mémoires d'action : 1924-1974*, éd. établie, annot. et. en accès libre sur Gallica : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k48152964/f7.image.texteImage> ;

¹¹¹³ Sauf à l'occasion d'un colloque, des allocutions ou à travers ses écrits dans la Revue des deux mondes, Eric Roussel, *Ibidem* ;

¹¹¹⁴ Eric Roussel, *Ibidem* ;

vu le fait qu'il s'agissait « des morceaux fragmentaires évoquant les principales étapes de la carrière politique de Gaston Palewski ». Pourtant, Roussel souligne, même s'il ne le considérait pas nécessaire – « ai-je besoin de le dire » ? - que son « souci constant » a été « de demeurer fidèle à la pensée de l'auteur »¹¹¹⁵.

Loin d'en faire un compte rendu¹¹¹⁶, ce que nous proposons est d'y souligner les aspects qui renforcent le mythe gaullien parce que le compagnon Palewski, « il est toujours là où se fait l'Histoire »¹¹¹⁷. Son « omniprésence » sur la scène publique durant presque cinquante ans fait de ses *Mémoires d'action* un « témoignage, reflet d'une vie consacrée au service de la France, de la liberté et à la cause de celui qui par deux fois a assuré la pérennité de ses idéaux : le général de Gaulle »¹¹¹⁸. Ainsi, dès le début de ses *Mémoires*, Gaston Palewski nous offre les clés de l'interprétation de ses écrits comme une mise en avant de son rôle de « porte-parole » des idées gaulliennes :

« Je voudrais donc insister sur le fait que l'un des services que j'ai pu rendre au pays a été de deviner, sans retard, l'importance des idées du colonel de Gaulle, de les avoir soutenues sans cesse et d'avoir fait tout ce qui était en mon pouvoir pour qu'il entrât au gouvernement »¹¹¹⁹.

De plus, « ce fut sans doute l'une des données qui lui ont permis de commencer cette extraordinaire épopée qui aboutit à la libération d'une France indépendante et victorieuse »¹¹²⁰.

La conception gaullienne se conjugue avec les idées de son premier compagnon sur tous les grands plans composant l'univers du gaullisme : le régime, les Institutions, le chef de l'Etat, la grandeur de la France et le pragmatisme en matière de politique étrangère¹¹²¹. A propos des pouvoirs du Parlement, Gaston Palewski écrit :

¹¹¹⁵ Eric Roussel, *Idem* ;

¹¹¹⁶ Pour en savoir plus : Pierre de Boisdeffre, « Gaston Palewski Vu à Travers Les « Mémoires d'action » », *Revue des Deux Mondes*, (juin 1988), pp. 182-188 ou Rudelle Odile, « Charles de Gaulle, Lettres, notes et carnets 1968-70. Compléments 1908-1968 ; Palewski Gaston, Mémoires d'action 1924-1974 », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°21, janvier-mars 1989. Dossier : Penser le fascisme. pp. 163-165 ;

¹¹¹⁷ Charles de Gaulle à propos de Gaston Palewski, cité par Eric Roussel, *Ibidem* ;

¹¹¹⁸ Eric Roussel, *Idem* ;

¹¹¹⁹ Gaston Palewski, *Mémoires d'action : 1924-1974, op.cit.* p. 21 ;

¹¹²⁰ *Idem* ;

¹¹²¹ « Quelques mois après, comme j'allais voir le général de Gaulle, il me dit : — Il se passe quelque chose d'inexplicable : les Russes viennent nous offrir leur coopération en matière spatiale. Je lui répondis : — Mon Général, vous avez bien mal écouté le récit de mon entretien avec M. Khrouchtchev. Je lui avais demandé formellement de pouvoir bénéficier de leur avance en matière spatiale. Ils ont réfléchi, et ils répondent affirmativement. — Eh bien, conclut le Général, nous allons voir ce qui peut être fait à cet égard. Dans une autre conversation, comme j'insistais sur la nécessité de pouvoir envoyer un homme dans l'espace, il me dit : — Où prendrez-vous votre lanceur ? A cet égard on ne nous fera pas de cadeau. — J'ai pensé qu'il nous serait peut-être possible de recourir à un lanceur soviétique. Le Général ne dit ni oui ni non. Il se contenta de remarquer : — La fortune sourit aux audacieux ! », Gaston Palewski, *Mémoires d'action : 1924-1974, op.cit.*, pp. 286-287 ;

« Je ne crois pas que les possibilités d'équilibre doivent être cherchées du côté du renforcement des pouvoirs du Parlement ni qu'il y ait lieu de supprimer le septennat. Par contre une réforme constitutionnelle ne permettant pas à un président de se présenter à un nouveau mandat tout en lui laissant cette possibilité pour l'avenir et l'élargissement des bases du référendum me semblent très recommandables et je souhaite vivement qu'ils fassent l'objet un jour d'une consultation nationale »¹¹²².

Le compagnon Palewski résonne dans la même logique gaullienne aussi quant à la conception du président comme véritable chef de l'Etat :

« J'ai toujours pensé que la concentration des pouvoirs entre les mains du président de la République, chef de l'Etat, appelait dans notre Constitution l'introduction de véritables contrepoids »¹¹²³.

De plus, il assume même avoir été celui qui avait proposé au Général de Gaulle le référendum sur l'élection du président au suffrage universel direct, tout en confirmant en même temps la version des historiens quant aux raisons derrière le choix de 1962 :

« à la suite du référendum que je suis très fier d'avoir suggéré au général de Gaulle au lendemain de la tentative d'assassinat du Petit-Clamart — tentative qui avait été si près de réussir —, a été introduite chez nous l'élection du président de la République au suffrage universel. Il est évident, en effet, que ce mode d'élection a bouleversé chez nous l'équilibre des pouvoirs. Pourquoi le Général y eut-il recours ? C'est qu'il avait noté des signes de retour à la persistance du régime exclusif des partis dans lequel il voyait à juste titre l'origine de l'écroulement de la III République et de l'impuissance de la IV On en revenait à ce qui, depuis Jules César, est une vieille maladie gauloise. Tant que le Général était au pouvoir, il pouvait s'en accommoder. Mais qu'allaient faire ses successeurs, dénués de son auréole historique et de cette légitimité dont il s'était trouvé investi depuis le 18 juin 1940 ? Comment ses successeurs auraient-ils pu résister à cette tendance s'ils avaient été élus par un collège par trop soumis à l'influence parlementaire ? La tentative d'assassinat du Petit-Clamart avait apporté la démonstration de la fragilité d'un équilibre qui ne reposait que sur une personne. C'est ainsi que le Général, après mon intervention, s'est décidé à ce référendum »¹¹²⁴.

Enfin, Gaston Palewski témoignait avoir cherché, de sa position du président du Conseil Constitutionnel qu'il occupa entre 1965 et 1974, à préserver et à chérir l'héritage constitutionnel gaullien : l'élection du président à suffrage universel direct qui fait du Président « un véritable monarque », une idée tout à fait conforme avec « l'âme de l'électeur » français :

« L'opinion nationale s'est fort bien accommodée, malgré le mauvais souvenir laissé par les plébiscites de jadis, de l'élection du chef de l'Etat réalisée par le suffrage de chacun ; le citoyen est heureux d'avoir voix directe et déterminante dans le choix de celui qui va exercer pendant sept ans le pouvoir. Et quel pouvoir ! Cette élection fait en effet du

¹¹²² Gaston Palewski, *Mémoires d'action : 1924-1974*, op.cit. p. 294 ;

¹¹²³ *Ibidem*, p. 290 ;

¹¹²⁴ Gaston Palewski, *Mémoires d'action : 1924-1974*, op.cit., p. 291 ;

président de la République un véritable monarque à titre temporaire. Mais l'âme de l'électeur est complexe : en même temps qu'il voulait être dirigé, il entendait que le pouvoir suprême fût contrôlé ou plutôt équilibré. Il voulait la stabilité dans les institutions et, d'ailleurs, je ne pense pas qu'on revienne jamais sur l'élection du président de la République au suffrage universel. Mais, en même temps, il entendait avoir vis-à-vis de ce pouvoir démesurément agrandi par rapport à l'époque où le président « inaugurerait les chrysanthèmes » des contrepoids en mesure de le rassurer. C'est pourquoi j'ai cherché, après que nous avons eu le malheur de perdre le général de Gaulle à la tête de la France, l'occasion de donner au public les apaisements dont il sentait confusément le besoin »¹¹²⁵.

b) Jacques Chaban Delmas : le gaullisme comme « amour infini pour la France »

Le collègue radical de Gaston Palewski, Jacques Chaban-Delmas était lui-aussi compagnon de première heure, ayant essayé sans succès de partir pour l'Angleterre dès l'été 1940. Resté à Paris, il entra à la fin de l'année dans le réseau de renseignements « Hector », organisation de résistance du Nord de la France commandée par le colonel Heurtaux¹¹²⁶. Après une très importante activité dans la Résistance à l'intérieur du pays¹¹²⁷, le compagnon Chaban-Delmas rencontra le Général de Gaulle pour la première fois le jour même de la Libération, le 25 août 1944 à Paris, moment dont il témoignait à la radio de France-Inter : « C'était, pour moi, comme si je voyais arriver la France »¹¹²⁸. Appartenant à la famille politique radicale¹¹²⁹, Jacques Chaban-Delmas était un des gens que le Général de Gaulle appréciait : « Il est un peu radical mais j'aime ça »¹¹³⁰. De plus, ce fut le Général qui l'avait conseillé d'entrer dans la politique, au moment où celui-ci avait demandé son avis :

« Entrez dans la vie politique, Chaban ; vous y ferez la guerre aux politiciens. Allez donc au parti radical. C'est encore là que vous trouverez les derniers vestiges du sens de l'Etat »¹¹³¹.

A la suite des conseils du Général de Gaulle, Jacques Chaban-Delmas se lança dans la campagne pour les élections municipales de 1947 sur les listes du RPF. Le compagnon Chaban devint maire de Bordeaux, fonction qu'il occupa jusqu'en 1995, rendant le gaullisme girondin inséparable de sa personnalité¹¹³². Le 25 septembre 1949, la visite que le Général de Gaulle

¹¹²⁵ *Idem* ;

¹¹²⁶ Jacques Chaban-Delmas, *Biographie du compagnon*, disponible sur le site du Musée de l'Ordre de la Libération, <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/les-compagnons/265/jacques-chaban-delmas> ;

¹¹²⁷ Pour approfondir : Jacques Chaban-Delmas, *Biographie du compagnon*, *Idem* ;

¹¹²⁸ Cité par Louis Terrenoire, *De Gaulle vivant*, Plon, 1971, p. 82 ;

¹¹²⁹ Patrick Troude-Chastenet, « Jacques Chaban-Delmas et le RPF », dans Fondation Charles de Gaulle-Université de Bordeaux II, *De Gaulle et le RPF 1947-1955*, Armand Colin, p. 125 ;

¹¹³⁰ De Gaulle à Olivier Guichard à propos de Chaban-Delmas, cf. Patrick Troude-Chastenet, « Jacques Chaban-Delmas et le RPF », *Ibidem*, p. 132 ;

¹¹³¹ Jacques Chaban-Delmas, *L'Ardeur*, *op.cit.*, p. 139

¹¹³² Patrick Troude-Chastenet, « Jacques Chaban-Delmas et le RPF », *Ibidem*, p. 136 ;

lui rendit à Bordeaux allait renforcer son leadership, en le confirmant dans son rôle de « patron » officieux du RPF¹¹³³.

Il continua dans la vie politique après la mise en sommeil du RPF en tant que président des Républicains sociaux et créa en 1955 avec Roger Frey, le Centre national des républicains sociaux, représentant une sorte de « gaullisme sans de Gaulle »¹¹³⁴. D'ailleurs, force est de souligner qu'entre 1954 et 1958, ce furent les Républicains sociaux qui avaient réussi à « maintenir le gaullisme politique »¹¹³⁵. De plus, grande partie d'entre eux ont joué un rôle important en 1958 : même s'ils n'avaient pas apporté de « sang neuf » au gaullisme d'avant 1958, les Républicains sociaux ont obtenu un succès remarquable aux premières élections législatives de la Ve République, douze d'entre eux étant élus députés UNR.¹¹³⁶ En outre, Jacques Chaban-Delmas participa à trois reprises aux gouvernements de la IVe République, comme ministre des Travaux publics dans le cabinet Mendès-France (juin 1954-février 1955), ministre d'Etat dans le cabinet Guy Mollet (février 1956-juin 1957) et ministre de la Défense nationale dans le cabinet Félix Gaillard (novembre 1957-avril 1958). Contrairement au Général de Gaulle ou à Michel Debré, le compagnon Chaban pensait qu'il faut participer aux gouvernements de la IVe République afin de pousser le système à se transformer¹¹³⁷.

Sous la Ve République, Jacques Chaban-Delmas continua son mandat électif obtenu en 1946 comme député de la Gironde jusqu'en 1997, période pendant laquelle il se remarqua au travers de ses interventions fréquentes¹¹³⁸. La deuxième visite que le Général de Gaulle lui rendit le 20 septembre 1958, entouré des plus grandes figures du gaullisme, Michel Debré, Olivier Guichard et Roger Frey, fut un encouragement majeur pour sa représentation aux élections municipales, lui reconfirmant en même temps le statut de « duc » gaulliste de la Gironde, renforcé par sa promotion au grade de commandeur dans l'ordre de la Légion d'honneur, moment où de Gaulle tint à rappeler que « depuis vingt ans, [son] ami Chaban n'a jamais cessé dans aucune circonstance de se trouver auprès de lui pour défendre la France »¹¹³⁹. En outre, il devint le Président de l'Assemblée nationale du 9 décembre 1958 au 20 juin 1969, du 3 avril 1978 au 21 mai 1981, du 2 avril 1986 au 12 juin 1988 et depuis le 12 novembre

¹¹³³ Patrick Troude-Chastenet, *Ibidem*, p. 135 ;

¹¹³⁴ Serge Berstein, *Histoire du gaullisme*, Paris, Perrin, 2001, p. 183 ;

¹¹³⁵ Jean Charlot, *L'UNR. Etude du pouvoir au sein d'un parti politique*, Paris, A. Colin, 1967, p. 35 ;

¹¹³⁶ Jérôme Pozzi, *Les mouvements gaullistes, op.cit.*, p 34-36 ;

¹¹³⁷ Jérôme Pozzi, *Ibidem*, p 34 ;

¹¹³⁸ Jacques Michel Pierre Chaban-Delmas, *Biographie* disponible sur [http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/\(num_dept\)/10179](http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/(num_dept)/10179) ;

¹¹³⁹ *Idem* ;

1996, il en fut le Président d'honneur. Prétendant avoir aimé le Général de Gaulle comme un père, Chaban appartient à la « confrérie suprême du gaullisme de guerre »¹¹⁴⁰. Son passé prestigieux, son assise électorale, ses liens personnels avec de Gaulle ont fait de lui la personnalité incontournable du gaullisme, sinon en Aquitaine, du moins en Gironde¹¹⁴¹.

Cinq ans après la mort du Général de Gaulle, le compagnon Chaban-Delmas décide d'écrire *L'Ardeur*, un ouvrage destiné à mieux informer ses compatriotes, ainsi qu'à :

« Compléter l'information publique sur les intentions et les actes de quelques hommes qui ont exercé une influence certaine sur le cours des événements depuis la Libération et par conséquent sur le destin de la France et des Français »¹¹⁴².

Le premier de ces hommes, s'il était nécessaire de le rappeler, fut Charles de Gaulle « entré vivant, et au plus haut, dans l'histoire et dans la légende ». Motivé par son statut de compagnon ayant servi le Général dans toutes les phases du gaullisme¹¹⁴³, Jacques Chaban-Delmas ambitionnait ainsi par son livre d'ajouter une pierre de plus « dans la longue marche qu'il a entreprise au service de la France et des Français ! ».

Son deuxième ouvrage, intitulé tout simplement *Charles de Gaulle* et paru en 1980, est un livre inédit dans la mesure où, dans son édition de luxe¹¹⁴⁴, celle-ci comporte des photographies en pleine page du Général de Gaulle et de son entourage, ainsi que de petites photos expliquées. Le livre est inédit aussi par son caractère fort élogieux, voire mystique à propos de la personnalité, des principes et de l'action de Charles de Gaulle à tel point que son auteur peut être considéré le fidèle gaulliste par excellence, celui qui a bien compris que le gaullisme était, dans son essence, l'amour infini pour la France : « la première grande caractéristique de l'homme de l'Etat de Gaulle : son amour pour la France ». Cet amour est « immodéré, et même incommensurable, non seulement par sa dimension, mais par sa nature »¹¹⁴⁵.

¹¹⁴⁰ Patrick Troude-Chastenot, « Jacques Chaban-Delmas et le RPF », *Ibidem.*, p. 125 ;

¹¹⁴¹ Patrick Troude-Chastenot, *Ibidem.*, p. 126 ;

¹¹⁴² Jacques Chaban-Delmas, « Pourquoi j'ai écrit "L'Ardeur" », *La Nouvelle Revue des Deux Mondes*, novembre 1975, p. 263 ;

¹¹⁴³ « Avoir vécu de son temps, l'avoir suivi dans l'épopée de la guerre, l'avoir servi en chaque circonstance, avoir travaillé avec lui pendant des années et bénéficié de sa confiance et de son soutien, constitue un privilège hors du commun et dont je mesure la rareté et la portée. Ensuite encore, tracer les orientations maîtresses dans les domaines essentiels de l'existence nationale et les tracer non seulement pour hier mais aussi pour demain. L'ouvrage, en effet, est ouvert sur l'avenir », cf. Jacques Chaban-Delmas, « Pourquoi j'ai écrit "L'Ardeur" », *Ibidem.*, p. 263 ;

¹¹⁴⁴ « Tirée à 1500 exemplaires dont 100 avec médaille à l'effigie du Général de Gaulle en or massif 24 carats et 1400 avec médaille à l'effigie du Général de Gaulle en argent massif 1^{er} titre », cf. Certificat de garantie attaché à l'édition parue le 15.12.1980, Jacques Chaban-Delmas, *Charles de Gaulle*, Valmer Bibliophilie, Paris, 1980 ;

¹¹⁴⁵ Et il ajoute : « Certains commentateurs ont affirmé qu'avant de se fiancer à Yvonne Vendroux, Charles de Gaulle avait épousé la France », dans Jacques Chaban-Delmas, *Charles de Gaulle*, *Ibidem.*, p. 11 ;

Si on veut comprendre « quelque chose à de Gaulle », on doit comprendre qu'il « vivait, méditait, décidait, entreprenait, avec la certitude que la France le regardait, et qu'il regardait la France » et tout réside dans « la relation sublime qu'il entretenait avec la France et l'image qu'il s'en faisait », image que le compagnon Chaban-Delmas décrit en reprenant les métaphores du Général. Pour de Gaulle, nous explique Delmas, la France :

« C'est une femme. Peut-être même est-ce la femme. A la fois mère innombrable, sans cesse fécondée par l'Histoire mais toujours intacte ; fille de roi siégeant au plus haut d'une tour ou bien endormie au creux du temps, et qu'on rêve d'aller délivrer ; voire principe féminin de la déité, fille aînée de l'Eglise et église elle-même, la marche que Dieu a donnée aux Français pour se rapprocher de lui »¹¹⁴⁶.

Pour le compagnon, cette image gaullienne de la France, loin d'être un fantasme, elle est : « la forme la plus achevée – je veux dire- la plus vivante – de ce qui s'appelle un idéal ». Et le Général de Gaulle : « l'homme qui le 18 juin, sous le soleil lugubre de la défaite, a eu l'audace de prendre le destin national sur ses épaules pour être le symbole de la France qui ne renonce pas, qui ne s'agenouille pas, qui ne meurt pas »¹¹⁴⁷. Dans un langage plus métaphorique encore, Jacques Chaban-Delmas conclut sur le portrait qu'il dresse à de Gaulle :

« de Gaulle est telle une pyramide, bâtie sur l'alliance majestueuse du complexe et du simple. Le contour en est linéaire. L'intérieur est occupé par un labyrinthe, pour décourager les pilleurs de tombes. Mais ces couloirs dérobés, ces galeries, ces détours, ramènent tous à l'essentiel : la France, si belle et dressé au cœur de l'Histoire »¹¹⁴⁸.

c) Maurice Schumann : le gaullisme comme « acte d'obéissance à l'Histoire »

Porte-parole de la France combattante, Maurice Schumann a rejoint le Général de Gaulle à Londres après avoir entendu l'Appel du 18 juin pour s'engager dans les Forces françaises libres. En tant que porte-parole de la France combattante, il fut le principal intervenant de l'émission *Honneur et Patrie* à la BBC, ayant intervenu plus de mille fois à la radio entre le 17 juillet 1940 et 30 mai 1944. Après la Libération, le compagnon Schumann fut membre de l'Assemblée consultative provisoire¹¹⁴⁹ jusqu'au moment de la clôture de ses

¹¹⁴⁶ Jacques Chaban-Delmas, *Idem* ;

¹¹⁴⁷ Jacques Chaban-Delmas, *Ibidem*, p. 18 ;

¹¹⁴⁸ *Ibidem*, p. 19 ;

¹¹⁴⁹ L'Assemblée consultative provisoire, créée par l'ordonnance du 17 septembre 1943, représente les mouvements résistants, les partis politiques et les territoires engagés dans la guerre au côté des Alliés sous la direction du Comité Français de la Libération Nationale (CFLN). L'Assemblée consultative provisoire se réunit la première fois à Alger le 3 novembre 1943, au palais Carnot, où elle siège jusqu'au 25 juillet 1944 avant de se transporter à Paris après la Libération, siégeant au Palais du Luxembourg à partir du 7 novembre 1944. cf. Les Assemblées consultatives provisoires, 3 novembre 1943 - 3 août 1945, dossier disponible sur <http://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/histoire/histoire-de-l-assemblee-nationale/la-republique-dans-la-tourmente-1939-1945/les-assemblees-consultatives-provisoires> ;

travaux, le 3 août 1945. Après la guerre, il reprit son métier de journaliste en tant que directeur politique du quotidien *L'Aube*, jusqu'en 1951¹¹⁵⁰.

Sur le plan politique, Maurice Schumann fonda en 1944 le Mouvement républicain populaire. Issu de la Résistance et présidé d'abord par Maurice Schumann¹¹⁵¹, le MRP appartenait à la famille des « démocraties chrétiennes »¹¹⁵². Autoproclamé dès le début « parti de la fidélité », le mouvement allait se distancer progressivement de la vision gaullienne, refusant en 1946 de suivre Charles de Gaulle dans le rejet du second projet de constitution et interdisant à ses membres de rejoindre « le parti des fidèles » le RPF, après sa création en 1947. D'ailleurs, entre 1951 et 1954, le compagnon Schumann participait à plusieurs gouvernements de la IV^e République¹¹⁵³. Cofondateur du Mouvement républicain populaire (MRP) dont il assura la présidence de 1945 à 1949, Maurice Schumann fut élu député du Nord à la Libération et conserva son mandat tout au long de la IV^e République¹¹⁵⁴. En tant que président du groupe parlementaire MRP à l'Assemblée, Maurice Schumann allait voter en 1958 pour le programme et la politique du Général de Gaulle, alors président du Conseil. Il allait également approuver le projet de loi relatif aux pleins pouvoirs et le projet de loi relatif à la révision constitutionnelle¹¹⁵⁵.

Réélu député du Nord sous la V^e République, Maurice Schumann s'est inscrit au groupe RPCD (Républicains populaires et centre démocratique) de 1958 à 1962, puis du Centre démocratique jusqu'en 1967¹¹⁵⁶ et présida sans interruption la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale jusqu'en 1967, à l'exception de la période où il fut nommé Ministre chargé de l'aménagement du territoire en 1962. Passionné, le compagnon Schumann allait s'exprimer régulièrement lors des grands débats sur la politique étrangère

¹¹⁵⁰ Maurice Schumann, *Biographie du compagnon* disponible sur le site du Musée de l'Ordre de la Libération, <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/les-compagnons/893/maurice-Schumannn> ;

¹¹⁵¹ Il en fut le président pendant 5 ans, entre 1944 et 1949 ; succédé par George Bidault, il en reste pourtant le président d'honneur,

¹¹⁵² Michel Winock, *La Droite*, Plon, 2008, p. 153 ;

¹¹⁵³ Il est nommé secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de 1951 à 1954 et ministre de la Justice de 1955 à 1956, cf. Maurice Schumann, *Biographie*, Extrait du Dictionnaire des parlementaires français, texte disponible sur https://www.senat.fr/senateur/schumann_maurice74044s.html ;

¹¹⁵⁴ Du 21 octobre 1945 au 27 novembre 1946 (Gouvernement provisoire de la République française 1^e et 2^e Assemblée nationale constituante) ; du 10 novembre 1946 au 8 décembre 1958 (Quatrième République - Assemblée nationale, toutes les trois législatures), cf. Maurice Schumann, *Mandats à l'Assemblée nationale ou à la Chambre des députés*, information disponible sur [http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/\(num_dept\)/6359](http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/(num_dept)/6359) ;

¹¹⁵⁵ Maurice Schumann, *Biographie*, Extrait du Dictionnaire des parlementaires français, texte disponible sur https://www.senat.fr/senateur/schumann_maurice74044s.html ;

¹¹⁵⁶ Maurice Schumann, *Biographie*, dossier disponible sur [http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/\(num_dept\)/6359](http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/(num_dept)/6359) ;

avec un discours qui s'inscrivait nettement dans la vision gaullienne prônant une politique visée à assurer la grandeur de la France sur la scène internationale. Le 28 décembre 1959, dans le débat sur une communication gouvernementale relative à la politique extérieure, il soulignait la nécessité d'« assurer à l'intérieur d'une alliance, imparfaite, mais irréversible, incomplète mais irremplaçable, le poids, le prestige et le rang de la France »¹¹⁵⁷. De même, le 13 juin 1963, dans la discussion sur le projet de loi autorisant la ratification du traité du 22 janvier 1963 entre la République française et la République fédérale d'Allemagne sur la coopération franco-allemande, Maurice Schumann déclara vouloir « poursuivre l'édification d'une communauté démocratique des peuples de l'Europe fondée sur des transferts de souveraineté limités et progressifs »¹¹⁵⁸.

Même s'il ne fut pas un gaulliste inconditionnel, ayant démissionné en mai 1962 du premier gouvernement Pompidou, au lendemain de la conférence de presse de Charles de Gaulle où celui-ci avait fustigé les partisans de l'Europe intégrée, Maurice Schumann avait catégoriquement soutenu le Général de Gaulle, parfois malgré l'opposition de sa famille politique.¹¹⁵⁹ En 1962 il fit campagne pour le « oui » au référendum pour l'élection du président à suffrage universel malgré l'opposition du MRP, privilégiant ainsi pour la première fois depuis 1946 son appartenance au gaullisme face à la démocratie chrétienne : ce fut pour la première fois depuis la création du MRP que Maurice Schumann s'est retrouvé dans l'opposition¹¹⁶⁰. De plus, ce ne fut pas une occasion isolée puisqu'en 1965, à l'occasion des élections présidentielles, il a annoncé publiquement voter dès le premier tour pour Charles de Gaulle contre le candidat du MRP.¹¹⁶¹ De plus, en 1966 il a soutenu la décision gaullienne de quitter le commandement intégré de l'OTAN. Après les législatives de mars 1967 Maurice Schumann s'apparentait définitivement au mouvement gaulliste adhérant à l'UNR, transformé en UD-Ve après la disparition progressive du MRP entre 1966-1967¹¹⁶².

¹¹⁵⁷ Maurice Schumann, *Débats parlementaires*, Session extraordinaire de 1959-1960, 1^o Séance du Lundi 28 Décembre 1959, compte rendu disponible sur <http://archives.assemblee-nationale.fr/1/cr/1959-1960-extraordinaire1/006.pdf> ;

¹¹⁵⁸ Maurice Schumann, *Assemblée nationale*, 2^e Session ordinaire de 1962-1963, 2^e Séance du jeudi 13 Juin 1963, compte rendu disponible sur http://www.assemblee-nationale.fr/14/evenements/50-ans-traite-elysee/Elysee_AN_2eme.pdf ;

¹¹⁵⁹ « A Maurice Schumann, qui fut l'un des premiers, l'un des meilleurs, l'un des plus efficaces. Amicalement », Dédicace que de Gaulle a faite à Schumann de sa photo remise à l'issue de leur entretien du 8 janvier, cf. François Audigier, Bernard Lachaise et Sébastien Laurent (dir.), *Les gaullistes. Hommes et réseaux*, Editions Nouveau monde, Paris, 2013, p. 100 ;

¹¹⁶⁰ François Audigier, Bernard Lachaise et Sébastien Laurent (dir.), *Les gaullistes. Hommes et réseaux*, *Ibidem*, p. 101 ;

¹¹⁶¹ *Ibidem*, p. 102 ;

¹¹⁶² *Idem* ;

De formation très éclectique, Maurice Schumann fut influencé par diverses personnalités : « Qu’aurais-je été si Alain ne m’avait appris à douter, Simone Weil à croire, Marc Sangnier à aimer et de Gaulle à combattre ? »¹¹⁶³. « Le plus Européen des gaullistes et le plus gaulliste des Européens »¹¹⁶⁴, il assume l’héritage gaulliste de la construction européenne par le biais de l’irréversible réconciliation franco-allemande, clé de voûte de la politique étrangère de la France :

« Il n’y aura jamais plus pour la France de politique extérieure qui ne passe par l’irréversibilité de sa réconciliation avec l’Allemagne » : cette maxime est la dernière que m’ait léguée le général de Gaulle »¹¹⁶⁵.

Dans son ouvrage *Un certain 18 juin* paru en 1980, tout en s’efforçant de le construire « en faisant taire sa mémoire »¹¹⁶⁶, Maurice Schumann ambitionnait « offrir pour la première fois une vue générale du 18 juin qui embrasse toute la planète »¹¹⁶⁷, démentant les légendes autour de cette journée-symbole¹¹⁶⁸. S’il ne traitait pas explicitement du 18 juin du Général de Gaulle¹¹⁶⁹, probablement par désir d’en garder l’objectivité, nous y pouvons trouver des passages où l’auteur apportait des détails qui déconstruisaient le mythe de l’Appel et d’autres qui, en revanche, le renforçaient. Si on savait que de Gaulle était un inconnu au moment où il lançait l’appel à la BBC, le compagnon Schumann nous dirait le contraire :

« A vrai dire, pour tous ceux qui, au début de juin, n’étaient pas prisonniers du tourbillon, mais avaient encore le loisir ou l’obligation de lire les journaux, de Gaulle n’était plus un inconnu »¹¹⁷⁰.

De plus, conformément à l’auteur, de Gaulle aurait été même glorifié comme jamais :

« Jamais, même en 1944 après la libération de Paris, il ne sera glorifié par la presse française comme il le fut à l’instant où se précipitèrent les malheurs qu’il avait prévus »¹¹⁷¹

¹¹⁶³ Marie-Louise Hespel, « Maurice Schuman et le MRP », dans Thibault Tellier, Francis Delannoy and Bruno Béthouart (ed.), *Maurice Schuman*, Publications de l’Institut de recherches historiques du Septentrion, Lille, 2009, livre en libre accès sur <https://books.openedition.org/irhis/2225?lang=en> ;

¹¹⁶⁴ Allocution prononcée le 13 février 1998 par le général d’armée Jean Simon, chancelier de l’ordre de la Libération, à l’occasion de la cérémonie des obsèques aux Invalides de Maurice Schumann, compagnon de la Libération, disponible sur le site de la Fondation de la France Libre, <http://www.france-libre.net/maurice-schumann-2/> ;

¹¹⁶⁵ Maurice Schumann, *Discours de réception*, prononcé à l’Académie Française, à l’occasion de son élection à l’Académie française à la place laissée vacante par la mort de M. Wladimir d’Ormesson, disponible sur le site de l’Académie française, <http://www.academie-francaise.fr/discours-de-reception-de-maurice-schumann> ;

¹¹⁶⁶ Maurice Schumann, *Un certain 18 juin*, Plon, Paris, 1980, Préface de Jules Lagneau ;

¹¹⁶⁷ *Idem* ;

¹¹⁶⁸ Comme le fait qu’Hitler serait venu à Paris le jour du 18 juin (il est venu, pourtant, le 23 juin), cf. Maurice Schumann, *Un certain 18 juin*, *Ibidem*, p. 245 ;

¹¹⁶⁹ Il en écrit pourtant sur le 18 juin d’Adolf Hitler et de Benito Mussolini, le 18 juin de Philippe Pétain, le 18 juin de Winston Churchill, celui de Franklin Roosevelt, Joseph Staline, Mitsumasa Yonai, Francisco Franco, le 18 juin du général Noguès et, enfin, le 18 juin de Paris ;

¹¹⁷⁰ Maurice Schumann, *Ibidem*, p. 271 ;

¹¹⁷¹ *Idem* ;

Maurice Schumann ne fondait pas, pourtant, ses affirmations sur ses propres souvenirs. Il en cita d'autres comme Pierre Fervacques, l'auteur de l'article paru dans *Le Temps* dès le 1^{er} juin quand de Gaulle fut promu général à titre provisoire :

« Je revois ce grand jeune homme pâle, si modeste, si effacé, un sourire mélancolique aux lèvres, s'élevant contre l'inertie et l'inintelligence. « Je suis bien tranquille, disait-il, on y viendra ; mais je crains qu'on y vienne un peu tard ». Et comme on objectait que ses livres étaient peut-être un peu trop systématiques : « Eh ! disait-il avec un peu d'impatience, il le faut bien pour faire mieux pénétrer la vérité » »¹¹⁷².

En outre, le compagnon Schumann rappelait que Fervacques ne fut pas « un témoin comme les autres » : il avait été « près d'un quart de siècle avant, au Fort IX d'Ingolstadt, le compagnon de captivité du capitaine de Gaulle »¹¹⁷³. Quatre jours plus tard, le 5 juin 1940 de Gaulle fut nommé sous-secrétaire d'Etat à la Guerre, ce qui aurait déclenché un nouveau vague de commentaires dans la presse dont l'ironie était qualifiée par le compagnon comme « le miroir déformant de la vérité »¹¹⁷⁴. Il en donnait des exemples :

« Tout le monde, enfin, écrira Lucien Rebatet dans Les Décembres, découvrait le futur vainqueur, le nouveau Condé, le nouveau Carnot, le général de Gaulle, ministre de la guerre depuis quatre jours » ; « Une des lumières de l'armée, un des espoirs de la patrie », proclamait M. Sanvoisin dans *Candida* » ; « Et n'oublions pas que c'est, comme Foch, un élève des jésuites, concluait Maurice Pujo »¹¹⁷⁵.

En contraste avec les ironies que Maurice Schuman rappelait dans des citations courtes, les éloges à l'adresse du nouveau promu général de Gaulle étaient sélectionnés de telle manière qu'ils comprennent des paragraphes entiers, dont nous n'allons citer ici que des fragments :

« M. Paul Reynaud a-t-il fait quelque chose de révolutionnaire en appelant à ses côtés le général de Gaulle ? Peut-être pour certains. Pour nous, il a fait acte de chef clairvoyant »¹¹⁷⁶

« Brillant » officier de cavalerie de la Belle Epoque, le « charmant gentilhomme », Léon de Lapérouse, chroniqueur du Jour, fut également cité par Schumann :

« C'est un penseur militaire. Pour être un penseur militaire, il faut être doué d'un esprit possédant le sens de l'universel. La guerre !... Pour la mener énergiquement vers la victoire d'une juste cause, ...les facteurs moraux interviennent au même titre que les facteurs matériels. L'écrivain militaire qui prépare la tâche du commandement doit être,

¹¹⁷² Pierre Fervacques, cité par Maurice Schumann, *Idem* ;

¹¹⁷³ *Idem* ;

¹¹⁷⁴ Maurice Schumann, *Ibidem*, p. 272 ;

¹¹⁷⁵ *Idem* ;

¹¹⁷⁶ *L'Aube*, dernier numéro de l'organe des démocrates-chrétiens avant la résurrection de 1944, signé par Francisque Gay sous le pseudonyme de Lucidus, cf. Maurice Schumann, *Idem* ;

selon le mot de Lyautey, le technicien des idées générales. Le général de Gaulle est ce technicien »¹¹⁷⁷.

Même Léon Blum qui, selon Schumann, avait craint une armée de métier susceptible à ses yeux de devenir une « armée de prétoriens », termina par reconnaître la valeur des théories militaires gaulliennes et, donc, le génie militaire du Général de Gaulle :

« M. de Gaulle est, en effet, un penseur en même temps qu'un soldat ; il est même, si l'on veut, un théoricien systématique ; mais il se trouve que ses théories ont reçu des événements, depuis neuf mois, une éclatante et cruelle confirmation »¹¹⁷⁸.

Pourtant, nous indiqua Maurice Schumann, l'éloge du Blum « n'est rien en regard du dithyrambe qu'étaie sur trois colonnes Le Matin du même jour » :

« Le général de Gaulle n'est pas seulement, comme on l'a dit, une des lumières de l'armée ; il est la lumière même qui éclaire les routes les plus obscures. Avoir prédit, dès 1934, le rôle foudroyant que joueraient dans la prochaine bataille les chars des divisions cuirassées, suffirait déjà à assurer la supériorité de son intelligence divinatrice. Mais cet extraordinaire soldat prophète avait lu l'avenir ailleurs que dans les choses militaires. Seul, ne disposant pas de tout l'appareil diplomatique-politique, il avait prévu, à six ans de distance, le drame de Belgique. Jamais regard plus clair n'avait percé les ténèbres du futur. Jamais voix plus juste n'avait clamé dans le désert. Ce ne sont pas les grands cerveaux qui manquent pour guider la France, mais ce sont les pauvres gens pour les écouter »¹¹⁷⁹.

Ainsi, pour le compagnon, l'Appel du 18 juin du Général de Gaulle à poursuivre le combat, « cet acte de désobéissance » :

« bien que né d'un cœur révolté- fut d'abord un acte d'obéissance à l'Histoire. Un défi au destin, mais dicté par le bon sens, c'est-à-dire par l'art de deviner le monde »¹¹⁸⁰.

d) Louis Terrenoire : De Gaulle, « la continuité faite homme »

Situé avec son compagnon Maurice Schumann au sein de la famille démocrate-chrétienne, Louis Terrenoire fut à ses 20 ans en 1928 le secrétaire de l'Union des syndicats du sud-est. Il a poursuivi ensuite une carrière dans la presse, à la *Voix sociale*, puis au *Nouveau Journal de Lyon* et enfin à *l'Aube* à Paris, dont il fut le secrétaire de rédaction de 1931 à 1939¹¹⁸¹. Après la défaite, il a rejoint la Résistance comme chef régional du mouvement *Libération* à Lyon, puis il fut appelé par Georges Bidault au secrétaire du Conseil national de

¹¹⁷⁷ Léon de Lapérouse, cité par. *Idem* ;

¹¹⁷⁸ Léon Blum, dans un article publié par Le Populaire du 8 juin, cité par *Ibidem*, p. 273 ;

¹¹⁷⁹ Maurice Schumann, *Idem* ;

¹¹⁸⁰ Maurice Schumann, *Ibidem*, p. 275 ;

¹¹⁸¹ Michel Habib-Deloncle, « Louis Terrenoire et le RPF », dans Pierre Dabezies, « Jacques Soustelle, secrétaire général puis président du groupe parlementaire du RPF », dans Fondation Charles de Gaulle-Université de Bordeaux II, *De Gaulle et le RPF 1947-1955, op.cit.*, p. 98 ;

la Résistance – qui regroupait tous les mouvements de la Résistance intérieure¹¹⁸². Après la Libération le compagnon Terrenoire revint à l'Aube dont il fut le rédacteur en chef. Sur le plan politique, Terrenoire a adhéré au Mouvement républicain populaire de l'aile démocrate-chrétienne de la Résistance, auto-proclamé « parti de la fidélité ». Ce fut au nom de cette proclamation que le compagnon protesta devant le comité national du MRP contre l'interdiction d'adhérer à l'intergroupe créé par Edmond Michelet – député présent à Strasbourg le jour de la création du RPF - et demanda la reprise du dialogue avec le Général de Gaulle. Il avait écrit même un article dans *Carrefour* pour demander l'appel au Général : « la France doit faire appel à l'homme qui l'a déjà sauvée »¹¹⁸³.

A la suite des conseils du Général de Gaulle, Louis Terrenoire a fondé avec Edmond Michelet comme président les Républicains populaires indépendants (RPI). Ils allaient pourtant échouer dans leur but de faire rallier les députés RPI à de Gaulle. A la fin de l'année 1948 six députés RPI avaient rejoint l'Action démocratique et sociale présidée par René Capitant et composée de 16 députés exclus ou démissionnaires de l'UDSR, du MRP ou du groupe des Républicains indépendants¹¹⁸⁴. Ces 22 députés constituaient le noyau dur de l'intergroupe qui prit le nom d'Intergroupe du Rassemblement du peuple français, le compagnon Terrenoire en devenant très vite un des porte-paroles les plus écoutés. Malgré le fait qu'il n'appartenait pas au cercle des compagnons ayant entouré le Général de Gaulle à Strasbourg et qu'il ne l'a pas encore rencontré en personne à cette date, Louis Terrenoire est devenu depuis les élections législatives de 1951 le secrétaire général du RPF, fonction qu'il garda jusqu'à la mise en sommeil. Le compagnon Terrenoire fut apprécié par les gaullistes de gauche de l'UDT. Il fut nommé secrétaire général de l'UNR en tant que candidat officiel du Général de Gaulle. De plus, Louis Terrenoire fut chargé « de la part du Général » d'assurer la présidence d'entretiens très ouverts sur l'Association capital-travail – vu son passé de syndicaliste¹¹⁸⁵. Autre le thème de l'association, le compagnon Terrenoire est devenu l'interprète de la pensée du Général de Gaulle dans le domaine des relations franco-allemandes, ayant soutenu qu'il n'y aurait jamais d'Europe « sans entente préalable, directe et sans intermédiaire de la France et de l'Allemagne »¹¹⁸⁶.

¹¹⁸² Michel Habib-Deloncle, « Louis Terrenoire et le RPF », *Ibidem*, p. 99 ;

¹¹⁸³ *Idem* ;

¹¹⁸⁴ Michel Habib-Deloncle, *Ibidem*, p. 100 ;

¹¹⁸⁵ Il présente un projet de loi-cadre sur l'Association capital-travail, adopté à l'unanimité par la commission, Michel Habib-Deloncle, *Ibidem*, p. 101 ;

¹¹⁸⁶ *Idem* ;

Louis Terrenoire resta fidèle au Général de Gaulle qui à ses yeux incarnait la France. Dedicacé à la mémoire de son ami et compagnon Edmond Michelet, il écrivit en 1971 son premier ouvrage sur le Général de Gaulle, intitulé *De Gaulle vivant*. Vu son statut « d'inconditionnel »¹¹⁸⁷ du Général, le compagnon Terrenoire estima qu'il avait « un témoignage à délivrer »¹¹⁸⁸, d'autant qu'il accordait une place importante au témoignage comme source historique¹¹⁸⁹, à condition qu'il respecte la véridicité du récit¹¹⁹⁰. L'auteur nous dévoila dès le début l'objet de son ouvrage : « ramener de Gaulle parmi nous, tel que nous l'avons vu vivre, tel que nous l'avons écouté, servi et aimé »¹¹⁹¹. Néanmoins, il tint à souligner qu'il ne s'agissait pas d'un livre d'histoire¹¹⁹², mais d'un « essai d'explication de son [ndrl Charles de Gaulle] action nationale, des pensées qui l'ont préparée, des desseins qu'elle a engendrés, de la morale qui l'a soutenue »¹¹⁹³.

En outre, tout comme Louis Terrenoire l'avait mentionné dès le début du livre, son but était aussi de « démolir quelques fausses vérités ». Il s'attaqua ainsi passionnellement à l'idée selon laquelle de Gaulle aurait pu être influencé par Charles Maurras :

« Formé à l'école de Descartes, pénétré de ce qu'il a appris de Bergson sur l'intelligence intuitive, Charles de Gaulle n'a été en rien marqué par le positivisme de Maurras... Sans doute comme, il a beaucoup lu, n'a-t-il pas négligé l'œuvre du doctrinaire de l'Action française. Sans doute, a-t-il pu être sensible à des résonances avec lesquelles il pouvait s'accorder telles que l'autorité de l'Etat et la critique du parlementarisme. Par contre, une « certaine idée de la France » ne l'entraîne absolument pas sur les voies du « nationalisme intégral ». De même, lui sont étrangers les concepts maurrassiens de « par tous les moyens » et de « politique d'abord » »¹¹⁹⁴.

D'ailleurs, le compagnon s'appuie sur le livre de René Rémond portant sur l'étude de la droite en France pour soutenir sa critique contre ceux qui assimilaient le gaullisme à la droite maurrassienne ou traditionaliste : « autant dire rien »¹¹⁹⁵. De plus, en écrivant sur le « sentiment » et la « raison », Louis Terrenoire défend la « synthèse » que le Général de Gaulle avait réussi à incarner entre la « droite » et la « gauche » :

¹¹⁸⁷ « Je m'honore d'avoir été traité d'inconditionnel », Louis Terrenoire, *De Gaulle vivant*, Plon, 1971, p. 17 ;

¹¹⁸⁸ « J'estime avoir un témoignage à délivrer : celui d'un Français parmi d'autres, qui a eu l'honneur d'apporter son modeste concours à de Gaulle à la fois lorsqu'il était éloigné du pouvoir et lorsqu'il y fut revenu. »

¹¹⁸⁹ « mais sur quoi se fonderait le jugement des historiens sinon sur la confrontation des événements et des témoins ? », cf. Louis Terrenoire, *De Gaulle vivant*, Plon, 1971, p. 21 ;

¹¹⁹⁰ « Les propos que je mettrai dans la bouche du Général, je puis en garantir la substance... Enfin, j'aurai la joie de démolir quelques fausses vérités, telle que sa prétendue inhumanité. », Louis Terrenoire, *De Gaulle vivant*, Plon, 1971, p. 18 ;

¹¹⁹¹ Louis Terrenoire, *De Gaulle vivant*, *Ibidem*, p. 14 ;

¹¹⁹² « Ce n'est un livre ni d'histoire ni de petite histoire. Il a pour objet l'homme de Gaulle, régnante ou non »

¹¹⁹³ *Ibidem*, p. 18 ;

¹¹⁹⁴ *Ibidem*, p. 66 ;

¹¹⁹⁵ René Rémond, *La Droite en France*, *op.cit.*, p. 282 ;

« Si la raison a pu passer pour être de droite, le sentiment était de gauche, au moins jusqu'à Lénine et à ses disciples. De Gaulle réalise la synthèse »¹¹⁹⁶.

Et, en concordance avec le mythe gaullien, le compagnon renforce l'idée d'une fusion entre de Gaulle et la France, reprenant cette « certaine idée » gaulienne de la France, une vision dont « les épisodes publics se sont déroulés jusqu'au 27 avril 1969 inclus » :

« La France est indissociable du peuple français, elle en tire l'être et la survie, mais, à travers le cours de l'Histoire, elle doit le hisser au-dessus de lui-même, ou le protéger de lui-même afin d'assurer leur commune sauvegarde. Tantôt les Français répudient le génie de la patrie jusqu'à se précipiter dans le drame, tantôt ils se confondent l'un l'autre dans la grandeur. Tel est le dilemme. Il est antérieur au général de Gaulle et existera après lui... Toute son existence - dans sa jeunesse, pendant les années d'apprentissage, puis de réflexion et d'action, jusqu'à son dernier jour - De Gaulle a été dominé par cette lutte de Jacob et de l'Ange, par ce sauvetage de la prairie par le sanctuaire. Il en a été plus que dominé, concerné. Pour mieux la maintenir à son rang, il a épousé la France [...] Il est arrivé, depuis le 18 juin, que la personne France se confonde avec la personne de Gaulle »¹¹⁹⁷.

Enfin, tout en rappelant « la mission historique de la France dans le monde », Louis Terrenoire définit le gaullisme comme « patrimoine proprement français »¹¹⁹⁸. Et si le patrimoine représente ce bien commun qui confère à une communauté le sentiment d'unité et de continuité avec le passé, le compagnon Terrenoire définit le gaullisme, invoquant précisément cette continuité qu'inspirait la politique gaulienne :

« En outre, il pouvait d'autant plus pratiquer l'ouverture qu'il était la continuité faite homme. L'Histoire qu'il a forgée, à laquelle il a imposé sa marque, porte témoignage de la même continuité dans les engagements les plus divers »¹¹⁹⁹.

Confirmer et renforcer la vérité historique à travers l'abondance des références à d'autres auteurs, témoins et historiens¹²⁰⁰ : voilà le message le plus profond de l'œuvre que Louis Terrenoire a dédié au Général de Gaulle, qui restera toujours vivant à ses yeux puisqu'il « suscitera longtemps encore de passionnés débats. Tant mieux ! »¹²⁰¹. De ce fait, Charles de Gaulle a assuré la pérennité de ses enseignements, devenus « des vertus pour affronter un devenir bouleversé » :

« Quel que soit dans l'avenir, le régime de la France, de Gaulle constituera un puits de références. L'étranger aussi viendra en tirer plus d'un enseignement [...] S'il est trop tôt pour mesurer le sillage que laissera de Gaulle dans les générations de demain, ce qu'il a enseigné quant à la maîtrise des événements, la volonté qu'il a eue de dompter de

¹¹⁹⁶ Louis Terrenoire, *op. cit.*, p. 198 ;

¹¹⁹⁷ Louis Terrenoire, *De Gaulle vivant, op. cit.*, pp.75- 82 ;

¹¹⁹⁸ *Ibidem*, p. 88 ;

¹¹⁹⁹ *Ibidem*, p. 175

¹²⁰⁰ Parmi les auteurs que Louis Terrenoire cite dans son livre, nous retrouvons : Palewski, Guichard, Joxe, Soustelle, Edgar Faure, Viasson-Ponté, de la Gorge, René Rémond, Duverger ou Weber ;

¹²⁰¹ *Ibidem*, p. 14 ;

prétendues fatalités, cet élan vers l'universel à partir de l'hexagone nationale, pour tout dire sa foi dans l'homme, ne voilà-t-il pas réuni ce qu'il faut de vertus pour affronter un devenir bouleversé ? »¹²⁰².

e) Michel Debré : le gaullisme comme « la chance que la France attendait pour continuer son Histoire »

Docteur en Droit et diplômé de l'Ecole des Sciences politiques, Michel Debré fut un des compagnons gaullistes ayant intégré la vie publique française dès la période d'entre les deux guerres comme haut fonctionnaire de la République : maître des Requêtes au Conseil d'Etat en 1934, il devint en 1937 Secrétaire général de la commission de révision douanière créée par Charles Rist, puis il fut chargé de mission auprès de Paul Reynaud, ministre des finances dans le troisième cabinet Daladier¹²⁰³. Membre du Conseil d'Etat sous Vichy, Michel Debré est entré dans la Résistance dès 1942 sous le pseudonyme de Fontevault, puis de François Jacquier dans le cadre du réseau *Ceux* (CDLR). Il fut ensuite chargé par le Général de Gaulle de rédiger la liste des futurs préfets de la Libération. En tant que commissaire de la République après la Libération, il fut chargé en 1945 de préparer une réforme de la Fonction publique, dont le résultat le plus notoire fut la création de l'Ecole nationale d'administration¹²⁰⁴. Fidèle du Général de Gaulle, le compagnon Debré participa à la fondation du RPF en 1947, ainsi qu'au combat contre la IV^e République et la CED de sa posture de sénateur d'Indre-et-Loire, mandant qu'il occupa pendant presque dix ans (entre 1948 et 1958).

Engagé dans la Résistance dès 1943, Michel Debré devint rapidement un des plus proches compagnons du Général de Gaulle : nommé commissaire de la République de la région d'Angers en 1944, il devint en 1945 chargé de mission auprès du Général de Gaulle, président du Gouvernement provisoire – position qui lui permit de se remarquer comme le concepteur de ce qui allait devenir l'école des cadres de la République à savoir, l'Ecole nationale d'administration. Après la démission du Général de Gaulle en 1946, le compagnon Debré continua son activité dans la vie publique française comme secrétaire général des affaires allemandes et autrichiennes de 1947 jusqu'à son implantation dans le département d'Indre-et-Loire à la suite des élections sénatoriales du 7 novembre 1948. Sénateur sous

¹²⁰² *Ibidem*, p. 223 ;

¹²⁰³ Michel Debré, *Biographie*, Extrait du Dictionnaire des parlementaires français, dossier disponible sur http://www.senat.fr/senateur-4eme-republique/debre_michel0147r4.html ;

¹²⁰⁴ Michel Debré, *Fiche biographique*, disponible sur le site officiel du gouvernement français, <https://www.gouvernement.fr/michel-debre> ;

l'étiquette du RPF de 1948 jusqu'en 1958, Michel Debré consacra l'ensemble de son « inlassable » activité à défendre sans relâche les valeurs promues par le gaullisme d'opposition, dénonçant « avec véhémence les méfaits du système politique instauré par la Constitution du 27 octobre 1946 », tant sur le fonctionnement des Institutions qu'au niveau du régime de partis ou de la politique étrangère menée par les gouvernements successifs¹²⁰⁵.

Michel Debré ne s'impliqua pas très activement dans la vie partisane du RPF gaullien, ayant désapprouvé la tactique suivie par le Général de Gaulle d'entrer dans le jeu des partis pour ébranler la IV^e République. Il resta néanmoins « un de ces orphelins du gaullisme » appartenant au groupe exclusiviste des compagnons qui se sont réunis régulièrement pour des déjeuners intimes à la maison de l'Amérique latine et qui devinrent sous la Ve République les « barons » du gaullisme d'Etat¹²⁰⁶. De plus, le compagnon Debré a été également un de ceux qui assuraient le lien entre les gaullistes et les milieux « nationalistes », ainsi que celui qui avait resté en contact avec les élites de l'administration française¹²⁰⁷. Michel Debré apparaissait alors comme « un des hommes-clefs de la transition démocratique » de 1958 amenant le Général de Gaulle au pouvoir. Revenu à la tête de l'Etat, le Général de Gaulle assigna au compagnon Debré le Ministère de la justice dans le dernier gouvernement de la IV^e République, en juin 1958. Sa mission la plus importante fut, pourtant, l'élaboration de la nouvelle constitution, inspirée directement du discours de Bayeux où de Gaulle a « magnifiquement décrit la Constitution telle qu'il l'estimait nécessaire au bien de la France »¹²⁰⁸.

Etant nommé dès le 1^{er} juin 1958 Garde des Sceaux, ministre de la Justice dans le dernier gouvernement de la IV^e République présidé par le Général de Gaulle, le compagnon

¹²⁰⁵ Son premier acte législatif fut le dépôt d'une proposition de résolution visant à modifier le règlement du Conseil de la République, - suivi de très nombreux autres, visant à corriger les dérives du fonctionnement de l'assemblée vers une contestation, nocive à ses yeux, des compétences de l'exécutif. Il s'est efforcé, par ses interventions, questions, et propositions de loi ou de résolution, d'infléchir et d'éclaircir la position des gouvernements successifs sur les grandes questions du moment, notamment le fonctionnement des institutions, l'outre-mer, ou la politique étrangère - il s'alarme vivement du projet de Communauté européenne de défense (CED en juin 1952. Le fonctionnement de la communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), le développement de l'Union française, l'avenir du Maroc et de la Tunisie, l'évolution de la guerre d'Indochine firent aussi l'objet de ses principales interventions. Vers la fin de son mandat, ce fut notamment la politique algérienne du gouvernement, dont il critiqua le manque de fermeté, qui se s'est trouvée au cœur de ses interventions, cf. Michel Debré, *Biographie de la Ve République*, dossier disponible sur

http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/%28num_dept%29/2196 ;

¹²⁰⁶ Aux côtés de Jacques Soustelle, Jacques Chaban-Delmas, Jacques Foccart, Georges Pompidou, Olivier Guichard et Roger Frey, cf. Michel Debré, *Biographie de la Ve République*, dossier disponible sur

http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/%28num_dept%29/2196 ;

¹²⁰⁷ Michel Debré, *Biographie de la Ve République*, dossier disponible sur

http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/%28num_dept%29/2196

¹²⁰⁸ Michel Debré, *Trois républiques pour une France. Mémoires, op. cit.*, p. 350 ;

Debré eut ainsi le grand mérite d'avoir été un des principaux rédacteurs du texte constitutionnel donnant naissance à la Ve République, imposant sa vision sur la délimitation stricte du domaine de la loi illustrée dans l'article 34. La fidélité aux valeurs républicaines gaulliennes ou plutôt, la compatibilité de vision entre les deux hommes allait déterminer le Général de Gaulle devenu président de la République de nommer Michel Debré à la tête du premier gouvernement de la Ve République. Premier-ministre de 1959 à 1962, le compagnon Debré allait s'accorder avec le Général de Gaulle sur le schéma global d'action pour que « la France soit la France », ce qui supposait d'abord trouver une solution au problème algérien qui secouait les deux côtés de la Méditerranée depuis 1954, tout en réformant l'économie, le système éducatif et la protection sociale en Métropole¹²⁰⁹. Et s'il n'abandonnait pas son autonomie de jugement, ni sa capacité d'initiative – ayant conduit une action d'une telle ampleur qu'on est arrivé à parler d'un « moment consulaire » de la Ve République –, Michel Debré finit par rejoindre la politique algérienne gaullienne. Le compagnon Debré accepta finalement le retrait français progressif mais irréversible des derniers territoires détenus en Afrique du nord, malgré son adhésion tranchante à l'idée de « l'association » étroite entre la France et l'Algérie.

Michel Debré quitta ses fonctions de Premier ministre le 14 avril 1962, quasi-immédiatement après la signature des Accords d'Evian (18 mars 1962) en faveur de Georges Pompidou. Désireux de renouer avec la politique active, le compagnon Debré avait essayé dans un premier temps de poursuivre son implantation régionale dans le département d'Indre-et-Loire dont il était, d'ailleurs, conseiller général depuis 1951 dans le canton d'Amboise. Malgré l'échec enregistré aux élections législatives de novembre 1962, Michel Debré obtint finalement son deuxième mandat électif à l'occasion de l'élection législative partielle du 5 juillet 1963 qui s'est tenue pour la 1^{ère} circonscription de la Réunion et qui lui ouvrit ainsi la « double vie » électorale – Michel Debré conservant son premier mandat local de conseiller général dans le canton d'Amboise pendant 18 ans sans interruption (jusqu'en 1970). Membre du groupe UNR-UDT de l'Assemblée nationale, le député gaulliste investit toute son énergie et son influence auprès du pouvoir métropolitain dans le combat pour le développement économique et la modernisation territoriale de la Réunion, dépassant « de loin » son rôle de « simple » député¹²¹⁰. Méfiant à l'égard de certaines baronnies locales¹²¹¹, considérant que

¹²⁰⁹ Michel Debré, *Biographie de la Ve République*, dans *Ibidem* ;

¹²¹⁰ Michel Debré, *Idem* ;

¹²¹¹ Une position que nous pouvons décrire comme paradoxale, compte tenu du fait qu'à l'image d'autres compagnons gaullistes, Michel Debré s'inscrit évidemment dans la « baronnie » gaulliste de la Ve République, conservant ses mandats locaux presque tout au long de sa carrière publique et politique ;

l'aménagement du territoire devait être au service d'une « conception unitaire de l'Etat » et que l'Etat devait jouer un rôle d'aiguillon, d'organisateur et de planificateur en matière économique, Michel Debré resta un inconditionnel de la République gaullienne : ses positions au Palais Bourbon avaient toujours suivi la ligne politique du groupe parlementaire gaulliste¹²¹².

En outre, installé confortablement dans son fauteuil de député de la Réunion, notamment après son brillante réélection dès le premier tour de scrutin en mars 1967 (79,1%), le compagnon Debré parvint nouvellement à peser dans la vie politique nationale. Il accéda, à partir du 8 janvier 1966, au troisième gouvernement de Georges Pompidou (après la réélection du Général de Gaulle à la présidence de la République en 1965) comme successeur de Valéry Giscard d'Estaing au ministère de l'Economie et des Finances. Dans la continuité de son incessante action au service de l'Etat et dans la fidélité aux valeurs du gaullisme, le ministre Debré consacra ses efforts à la relance de l'investissement, ses multiples initiatives suivant l'idée selon laquelle la modernisation du pays passait alors par une intervention résolue de l'Etat dans l'économie¹²¹³. L'avènement du 4^{ème} gouvernement Pompidou en 1967 n'allait pas écarter Michel Debré de ses fonctions ministérielles – il conserva son portefeuille au ministère de l'Economie et des Finances, où il continua dans son engagement intransigeant au nom du développement économique du pays. De même, Michel Debré poursuivit son implantation gouvernementale même après le remaniement ministériel du 31 mai 1968, changeant seulement de portefeuille – il prit, ainsi, les responsabilités du ministère des Affaires étrangères, position qu'il conserva jusqu'en juin 1969, tenant également au changement de gouvernement, installé le 10 juillet 1968 avec Maurice Couve de Murville comme Premier ministre.

Si le compagnon Debré s'était activement impliqué dans la vie politique gaulliste de la Vème République, il fut aussi parmi ceux qui ont contribué à l'édifice du gaullisme à travers leurs écrits. D'abord, pendant la traversée du désert du Général de Gaulle, Michel Debré prit

¹²¹² Il vote pour l'autorisation de ratification du traité de l'Elysée, qui consacre la réconciliation franco-allemande (13 juin 1963) comme l'encadrement du droit de grève dans les services publics (26 juillet 1963) ou la réforme du mode de scrutin pour les élections municipales (17 juin 1964). Il approuve également la transformation du service militaire en service national (26 mai 1965), cf. Michel Debré, *Biographie de la Ve République*, dans *Ibidem* ;

¹²¹³ Parmi ses initiatives nous rappelons : la création d'une Commission des opérations de bourse (COB), le lancement du « Plan Calcul » de développement d'une industrie informatique française, enfin l'accélération de la concentration dans les banques et compagnies d'assurances sous l'impulsion de l'Etat, cf. Michel Debré, *Biographie de la Ve République*, *Idem* ;

la plume pour critiquer vivement le régime politique de la IV^{ème} République et soutenir la vision institutionnelle gaullienne. En 1957, le compagnon publia le pamphlet *Ces princes qui nous gouvernent... Lettre aux dirigeants de la nation*, où il dresse la liste des « princes » à savoir, tous les dirigeants de la nation responsables des « erreurs » et d'« abus » qui « ont déjà entraîné la France très près des abîmes où s'écrasent, avec l'honneur et la gloire d'une nation, la prospérité de l'Etat et la liberté des citoyens »¹²¹⁴. Il y témoigna d'ailleurs souhaiter créer un hebdomadaire de combat dont le but « d'ouvrir les yeux de nos princes et de rappeler le général de Gaulle »¹²¹⁵, parce que selon lui, il y avait « dans l'air une volonté qui s'apparente à la Résistance et un espoir qui s'apparente à la Libération »¹²¹⁶. Editorialiste du *Courrier de la colère*, Michel Debré exposa dans un éditorial intitulé *Jusqu'à la guillotine*, son argumentation « anti IV^e République » à travers une analogie avec l'Ancien Régime incapable de se réformer¹²¹⁷. Plusieurs gaullistes y furent recrutés par la suite¹²¹⁸.

En outre, Michel Debré publia en 1967 un petit livre d'une vingtaine de pages intitulé simplement *Sur le gaullisme*. Il y retraça les « combats » du gaullisme, d'abord dans le contexte d'après-guerre où la France apparut « comme à la veille de la guerre, inapte à orienter son destin en fonction de ses intérêts de nation et les Français, leur avenir, leurs espoirs, leur idéal »¹²¹⁹. Cette faiblesse fut spéculée par les partis politiques afin de reprendre leurs « jeux stériles » et contraindre le Général de Gaulle de quitter le pouvoir :

« A peine la libération assurée, la guerre terminée, la victoire acquise, les dirigeants des partis politiques ont si facilement repris les détestables habitudes des temps passés, que le Général de Gaulle lassé des dissensions, répudié par ceux qui lui devaient tout, la vie, la liberté, l'honneur, était, par devoir de conscience, contraint de quitter le pouvoir ... »¹²²⁰

Pourtant, le compagnon Debré se souvenait des luttes politiques des années cinquante « avec un sentiment mélangé d'enthousiasme et d'amertume »¹²²¹. Défenseur véhément de l'Algérie française¹²²², Michel Debré impute dans son ouvrage la perte des colonies et notamment de

¹²¹⁴ Michel Debré, *Ces princes qui nous gouvernent...Lettre aux dirigeants de la nation*, Paris, Plon, 1957, p. 6 ;

¹²¹⁵ Michel Debré, *Ibidem*, p. 281 ;

¹²¹⁶ *Ibidem*, p. 283 ;

¹²¹⁷ Le *Courrier de la colère*, no 5, 20 décembre 1957, cité par Jérôme Pozzi, *Les mouvements gaullistes*, p. 31-33

¹²¹⁸ Jérôme Pozzi, *Les mouvements gaullistes*, *Ibidem*, p. 31-33 ;

¹²¹⁹ Michel Debré, *Sur le gaullisme*, Plon, Paris, 1967, p. 6 ;

¹²²⁰ *Ibidem*, p. 5 ;

¹²²¹ « Enthousiasme, car nous avons au fond de nous-mêmes l'assurance de mener le bon, le vrai, le seul combat. Amertume, car trop d'obstacles étaient sans cesse accumulés sur le chemin que nous avons choisi et que la nation aspirait à choisir », Michel Debré, *Sur le gaullisme*, Plon, Paris, 1967, pp. 6-7 ;

¹²²² N. Racine, « Michel Debré, homme de plume, homme de verbe, pamphlétaire » dans Serge Berstein, Pierre Milza, J-F. Sirinelli (dir.), *Michel Debré-Premier ministre 1959-1962*, Paris, PUF, 2005, p. 51-69 ;

l'Algérie, non à la politique menée par le Général de Gaulle dès son arrivée au pouvoir en 1958, mais précisément au fait qu'il n'avait pas été encouragé de prendre le destin de la France entre ses mains dès 1951, au moment où les élections législatives ont assuré « le grand retour et le grand redressement » :

« On se prend à rêver de ce qu'auraient été, dirigées par une volonté ferme, un esprit clairvoyant, avec la confiance populaire, l'évolution de l'Indochine puis celle de l'Afrique du Nord...L'histoire de l'Algérie notamment eût été transformée et sa progression vers la prise de conscience de sa complexe personnalité eût évité la brutalité des ruptures et les épreuves que nous dûmes subir »¹²²³.

En ce qui concernait le fonctionnement du régime et des Institutions, le compagnon Debré ne pouvait que confirmer la philosophie gaullienne. Pour ce faire, il présentait une anecdote sur une « réunion d'information » qu'il avait tenue deux ans auparavant devant des jeunes étudiants étonnés d'apprendre sur l'instabilité gouvernementale chronique des républiques précédentes dont le chef changeait chaque six ou sept mois¹²²⁴. En antithèse avec cette instabilité institutionnelle, Michel Debré exposait sa plaidoirie pour l'unicité de l'œuvre institutionnelle gaullienne :

« On peut dire désormais que la Ve République en huit ans n'a connu, sous le même Président de la République, que deux chefs de Gouvernement : c'est un fait unique. On peut dire aussi que la démocratie, telle que l'a instaurée la Ve République, vient de donner à la France pour la première fois dans l'histoire de sa liberté politique, une législature qui arrive à son terme sans crise ministérielle »¹²²⁵.

Et tout comme le Général de Gaulle, Michel Debré s'est montré méfiant à l'égard des partis, renforçant l'image d'un gaullisme bâti contre le système partisan :

« Car les partis, nul n'en doit douter, n'ont qu'une hâte : briser les institutions neuves, les déformer pour revenir aux délices et poisons des contestations infinies où se perdent tout à la fois l'Etat et la liberté »¹²²⁶.

Afin de contredire les critiques sur la dictature du Général de Gaulle, Michel Debré évoqua la pratique référendaire comme preuve d'une « démocratie neuve et authentique » que le gaullisme a offerte à la France :

« Un régime a été établi qui, au-delà de la personne d'un homme, bâtit la politique de la France sur un exécutif sérieux. Nous prenons ainsi la responsabilité d'une démocratie neuve et authentique ... c'est par nous, par notre persévérance gaulliste que nous pouvons faire accéder les Français au régime d'un peuple majeur où de la consultation régulière et

¹²²³ Michel Debré, *Sur le gaullisme*, *op.cit.*, p 7 ;

¹²²⁴ « Que la France changeât de chef-ou soi-disant tel- deux ou trois fois par an leur apparaît comme une monstruosité. Que les hommes politiques de l'époque se soient complus à des jeux mortels leur paraît incompréhensible. Et cependant, telle fut la règle ordinaire durant plus d'un demi-siècle d'histoire de France. Et qui explique bien des drames », cf. Michel Debré, *Ibidem*, p.8 ;

¹²²⁵ *Ibidem*, p. 9 ;

¹²²⁶ *Idem* ;

libre de millions de femmes et d'hommes naît une autorité ayant la capacité de décider et de se faire obéir »¹²²⁷.

Définissant le nationalisme comme « l'exaspération malade d'un sentiment national » animant « soit une volonté d'hégémonie, soit un refus de coopération qui traduisent une méconnaissance aussi bien de la liberté des hommes que de l'égalité des peuples », Michel Debré s'en prenait également à l'affirmation selon laquelle « qui est gaulliste est nationaliste » :

« Nationalisme le gaullisme qui a orienté la France à la fois vers la décolonisation et vers la coopération à l'égard des peuples devenus indépendants ? Nationalisme le gaullisme qui oriente notre économie vers la concurrence, toutes frontières ouvertes ? Nationalisme le gaullisme qui appelle à l'organisation des relations politiques européennes ? Nationalisme le gaullisme qui travaille à la coexistence et, à cet égard, fait ses preuves plus que quiconque ? »¹²²⁸

En invoquant l'historien Seignobos pour qui « est Français qui entend l'être et le demeurer »¹²²⁹, le compagnon Debré soutient que la conception gaullienne de la nation est « une conception humaine » qui repose sur « l'expression d'un sentiment qui traduit une volonté individuelle » et s'inscrit aussi dans l'approche de Renan¹²³⁰.

Tout en insistant de le faire sortir de tout clivage politique¹²³¹, Michel Debré s'est lancé à définir le gaullisme :

« En bref le gaullisme est, en ce vingtième siècle, l'expression de la plus forte et en même temps la mieux adaptée, la plus neuve, de ce long mouvement qui a fait des Français et des Françaises des hommes et des femmes libres au sein d'un peuple fier à la fois d'être lui-même et ouvert au travail en commun avec tous les peuples de la Terre »¹²³².

De plus, en réponse à l'affirmation d'un homme qui disait « Je vote pour de Gaulle car de Gaulle écrit superbement la dernière page de l'histoire de France » juste pour souligner l'appartenance du Général au passé, le compagnon Debré écrit :

« L'œuvre exceptionnelle et légendaire entreprise en 1940 d'abord, et menée à bien jusqu'en 1946, le réveil de l'esprit public entrepris en 1947, le redressement entrepris

¹²²⁷ *Ibidem*, p. 11 ;

¹²²⁸ *Ibidem*, p. 15 ;

¹²²⁹ *Ibidem*, p. 19 ;

¹²³⁰ Vision que nous avons rappelée dans le premier chapitre, en liaison avec la conception gaullienne de la nation ;

¹²³¹ « Ne détériorons pas notre drapeau, en nous disant au surplus de la gauche gaulliste, du centre gaulliste, ou de la droite gaulliste. Quand on est gaulliste, on est ce qu'on est et voilà qui suffit aux esprits droits », Michel Debré, *Ibidem*, p. 22 ;

¹²³² Michel Debré, *Sur le gaullisme, op. cit.*, p. 22 ;

depuis 1958 et réalisé jusqu'à maintenant : autant d'efforts qui ajoutés les uns aux autres représentent la chance que la France attendait pour continuer son Histoire »¹²³³.

Dix années plus tard, Michel Debré revient sur le gaullisme et écrit en collaboration avec son fils Jean-Louis Debré l'ouvrage *Le gaullisme* paru en 1978, renforçant et le récit mémoriel du gaullisme comme « une attitude d'esprit » nationale :

« Le gaullisme affirme une volonté nationale. Il exprime en même temps une morale politique. Il est enfin, une attitude d'esprit »¹²³⁴.

Avec toute sa carrière politique placée sous le signe de la fidélité au Général de Gaulle, Michel Debré s'inscrit certainement parmi les « bâtisseurs » du gaullisme et plus précisément, de la pratique politique et institutionnelle gaullienne.

f) Alain Peyrefitte : le gaullisme, C'était de Gaulle

Né en 1925, Alain Peyrefitte n'appartenait pas à cette génération de gaullistes issus de la Résistance, ni de ceux qui accompagnèrent de Gaulle pendant sa traversée du désert. Diplômé de la première promotion de l'École nationale d'administration en 1947 surnommée *France combattante*, Alain Peyrefitte entra en politique au moment du retour du Général de Gaulle au pouvoir en 1958 comme député UNR de Seine-et-Marne à la suite des premières élections législatives de la Ve République. Présentant un profil atypique parmi les députés gaullistes grâce à son âge et son parcours d'énarque, Alain Peyrefitte est devenu un des plus proches du Général de Gaulle. En avril 1962, il entra au gouvernement comme secrétaire d'État à l'Information et porte-parole du Général de Gaulle, fonction qui lui a permis de nouer avec ce dernier une relation privilégiée. Sous la présidence gaullienne, le ministre de l'Information était aussi l'homme chargé d'assurer le contrôle de l'État sur les moyens de communication audiovisuelle - fonction importante aux yeux du chef de l'État qui considérait que ce contrôle permettait d'aligner l'opposition de la presse écrite à sa politique. En janvier 1966, Alain Peyrefitte fut nommé ministre de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales, puis en avril 1967 il prit la charge du ministère de l'Éducation nationale. Affecté par la crise de mai 1968 où on lui avait reproché de ne pas avoir su réformer à temps et désavoué par le Premier ministre Georges Pompidou, Alain Peyrefitte démissionna

¹²³³ *Ibidem*, p. 13 ;

¹²³⁴ Michel Debré et Jean-Louis Debré, *Le gaullisme*, Plon, Paris, 1978, p. 7 ;

de son poste ministériel pour retrouver celui de député de Seine-et-Marne après les élections législatives de juin 1968¹²³⁵.

La carrière politique d'Alain Peyrefitte est indissociable de la figure du Général de Gaulle : « dès 1959, Alain Peyrefitte devient un témoin rare, privilégié, ainsi qu'un collaborateur très apprécié du Général de Gaulle »¹²³⁶. Selon son fils Benoît Peyrefitte, de toutes les fonctions qu'occupa son père, ce fut le titre de porte-parole du Général de Gaulle qui eut le plus d'importance pour lui parce que il eut ainsi l'occasion de se retrouver avec le chef de l'Etat à plus de trois cent fois dans des entretiens particuliers :

« J'ai attendu mars 1959 pour avoir avec lui mon premier entretien approfondi. Dès le début, j'avais résolu de tenir journal de toutes nos éventuelles rencontres ; ultérieurement, je n'eus aucune peine à respecter cette discipline. J'étais pourtant loin de me douter qu'entre 1959 et 1969, j'aurais la chance de converser avec lui en tête à tête plus de 300 fois ; sans compter davantage encore de conseils de gouvernement, au cours desquels, par le privilège de la fonction, puis par celui de l'habitude, je relevais aussitôt ses interventions »¹²³⁷.

Entre 1993 et 2000 Alain Peyrefitte décide de publier les confidences gaulliennes qu'il avait recueillies dans ses notes. Structuré en trois tomes, son œuvre gigantesque *C'était de Gaulle* est aujourd'hui un ouvrage incontournable pour toute étude historique du gaullisme¹²³⁸. « Par respect et par pudeur », force est de mentionner que le baron Peyrefitte attend plus de trente ans pour publier son ouvrage¹²³⁹. Et s'il se méfiait de la mémoire et des *Mémoires* parce qu'ils « reconstruisent le passé à leur façon »¹²⁴⁰, Alain Peyrefitte reconnaissait la valeur de son livre dont « le seul mérite » selon lui est que « les propos qu'il rapporte ont été notés au jour le jour »¹²⁴¹. En même temps, le baron Peyrefitte admet avoir

¹²³⁵ Alain Peyrefitte, Ancien sénateur de la Seine-et-Marne, Biographie, *Extrait du Dictionnaire des parlementaires français*, texte disponible sur

https://www.senat.fr/senateur/peyrefitte_alain95054k.html#Ve%20République ;

¹²³⁶ Benoît Peyrefitte (son fils), « Courte biographie à l'attention de ceux qui ont peu ou pas connu Alain Peyrefitte », article disponible [en ligne] sur <http://www.union-gaulliste-de-france.org/article-courte-biographie-de-monsieur-alain-peyrefitte-par-benoit-son-fils-56120025.html> ;

¹²³⁷ Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, tome 1, Fayard, 1994, p. 243 ;

¹²³⁸ Alain Peyrefitte, Ancien sénateur de la Seine-et-Marne, Biographie, *Extrait du Dictionnaire des parlementaires français*, texte disponible sur

https://www.senat.fr/senateur/peyrefitte_alain95054k.html#Ve%20République ;

¹²³⁹ Benoît Peyrefitte (son fils), « Courte biographie à l'attention de ceux qui ont peu ou pas connu Alain Peyrefitte », *Ibidem* ;

¹²⁴⁰ « Je me méfie de la mémoire : elle flanche, comme dit la chanson. Je me méfie des Mémoires : ils reconstruisent le passé à leur façon. Inévitablement, ils remodelent les souvenirs en fonction de ce qui était alors un avenir inconnaissable, mais qui est devenu entre-temps un passé trop présent. », Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, *Idem*

¹²⁴¹ « Le seul mérite de ce livre, c'est que les propos qu'il rapporte ont été notés au jour le jour. En les déchiffrant, j'ai eu la surprise d'y découvrir maints détails que j'avais oubliés. Il en est auxquels j'aurais eu de la peine à croire, tellement ils contredisent les idées reçues, si je ne savais que je me suis toujours imposé de les prendre

« tenu » à délivrer son témoignage dans le but de « confirmer des dires déjà signalés par un autre »¹²⁴² parce que « un témoignage [...] ce n'est qu'un témoin. Deux témoignages, c'est l'Histoire »¹²⁴³.

Ces échanges « uniques et passionnants »¹²⁴⁴ représentent ainsi indubitablement l'œuvre charnière d'Alain Peyrefitte, comparé à Saint-Simon, à Joinville ou à Las Cases pour ses talents de mémorialiste. En 1994, Jean d'Ormesson écrit dans *Figaro Magazine* :

« Plus qu'un livre : une date dans l'histoire contemporaine. L'habileté suprême du peintre est de s'effacer devant celui qu'il fait revivre en un portrait saisissant. Peyrefitte est à de Gaulle ce que Joinville est à Saint Louis »¹²⁴⁵.

Valéry Giscard d'Estaing compara Alain Peyrefitte à Las Cases, exaltant la qualité mémorialiste de son œuvre :

« Je souhaite que son vœu (être associé au souvenir du Général comme étant son mémorialiste, tel Las Cases pour Napoléon) soit réalisé et que l'affection dont nous entourons sa mémoire l'associe à la grande ombre disparue du général de Gaulle »¹²⁴⁶.

De son côté, Bernard de Fallois, son éditeur est allé jusqu'à comparer l'ouvrage mémoriel d'Alain Peyrefitte aux *Mémoires* du Général de Gaulle pour en souligner la valeur extraordinaire :

« Je pense que les trois tomes de Peyrefitte sont bien plus importants que les *Mémoires* du Général. On y retrouve tout de Gaulle, tel qu'il était, ses qualités mais ses défauts aussi »¹²⁴⁷.

L'exceptionnel biographe de Charles de Gaulle, Jean Lacouture en confirme la grandeur et l'authenticité dans *Le Nouvel Observateur* en 1994 :

« Tous les historiens se féliciteront de disposer de tels matériaux, dont l'authenticité n'a pas besoin d'être prouvée »¹²⁴⁸.

avec ma sténographie personnelle, ou de les jeter sur le papier tant que les mots résonnaient à mon oreille. », Alain Peyrefitte, *Idem* ;

¹²⁴² « Mais j'ai tenu à apporter mon témoignage pour confirmer des dires déjà signalés par un autre, s'il était resté isolé. Ce qui ne m'empêchera pas d'indiquer, en revanche, pourquoi je trouve sujet à caution tel autre mot qu'on lui a prêté. », Alain Peyrefitte, *Ibidem*, p. 387 ;

¹²⁴³ Cette citation est attribuée par Alain Peyrefitte à son compagnon André Malraux, cf. *Idem* ;

¹²⁴⁴ Benoît Peyrefitte (son fils), « Courte biographie à l'attention de ceux qui ont peu ou pas connu Alain Peyrefitte », *Ibidem* ;

¹²⁴⁵ Jean d'Ormesson, cf. Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Fayard, 1997, description disponible sur <https://www.fayard.fr/histoire/cetai-de-gaulle-9782213597812> ;

¹²⁴⁶ Valéry Giscard d'Estaing, cité par Guillaume Tabard, « Alain Peyrefitte, le gaulliste mémorialiste », *La Croix*, le 29 novembre 1999, article disponible pour les abonnés sur <https://www.la-croix.com/Archives/1999-11-29/Alain-Peyrefitte-le-gaulliste-memorialiste- NP -1999-11-29-488174> ;

¹²⁴⁷ Bernard de Fallois, « A la poursuite du général de Gaulle », *Le Figaro*, le 27 août 2017, article disponible sur <http://www.lefigaro.fr/livres/2017/08/27/03005-20170827ARTFIG00107-bernard-de-fallois-a-la-poursuite-du-general-de-gaulle.php> ;

¹²⁴⁸ Jean Lacouture, cf. Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, *op.cit.*, Description disponible sur

De ce fait, la valeur historique et mémorielle exceptionnelle de l'œuvre d'Alain Peyrefitte ne laisse pas de place aux questionnements autour de son apport essentiel à l'édifice patrimonial du gaullisme. Sans nous lancer dans une relecture de son livre, nous tenons cependant à rappeler brièvement quelques passages introductifs qui renforcent la reconnaissance du gaullisme comme partie intrinsèque de l'identité nationale française. D'abord, le compagnon Peyrefitte tint à souligner qu'il n'avait pas l'intention de compléter l'œuvre du Général de Gaulle qui était déjà « achevée » grâce à « sa vie, son action, ses discours publics, ses ouvrages publiés », les seuls éléments qui « l'engage »¹²⁴⁹. Décrivant la philosophie gaullienne qu'il reprit dans son ouvrage en termes d'une « réflexion en travail, [...] des invitations provocantes à aller plus loin et plus profond [...] et surtout de patientes leçons pratiques », Alain Peyrefitte comprend finalement l'œuvre gaullienne comme l'intention du Général de Gaulle de préserver intacte l'héritage qu'il a légué à la France :

« On ne trouvera ici qu'une pensée en train de se constituer, une réflexion en travail, une pédagogie instantanée à l'intention de ses ministres, des invitations provocantes à aller plus loin et plus profond. Mais aussi des vues cavalières sur l'histoire de France et sur sa relation avec l'actualité ; de fulgurantes analyses de la conjoncture ; des fresques sur l'avenir du monde ; des jugements à l'emporte-pièce sur les personnages contemporains ; des réflexions sur le destin des civilisations ; et surtout de patientes leçons pratiques, comme s'il voulait qu'après lui rien ne fût perdu de l'incomparable expérience qu'il lui avait été donné d'accumuler à travers des événements extrêmes, et au long d'une vie consacrée au service du pays »¹²⁵⁰.

De plus, cette « incomparable expérience » gaullienne que le compagnon Peyrefitte prit soin de révéler à travers la transcription de nombreux comptes rendus de ses entretiens avec le Général laisse apparaître le personnage historique dans toute sa grandeur :

« Un vieil homme qu'habite le génie de la France ; un héros follement épris de sa patrie ; oscillant, comme tous les amoureux, de la jubilation au dépit ; mais reprenant vite ses marques en relativisant les péripéties ; incarnant l'État, parce que c'est l'État qui doit soutenir la France et inciter les Français à être dignes d'elle face à l'univers ; se confondant avec la France de toujours et de partout – celle de Clovis et de Clemenceau, celle de l'Indépendance américaine et de l'incendie de Moscou ; s'installant sur les hauteurs pour en descendre de moins en moins souvent ; réaliste à long terme, excessif et injuste à l'occasion, jamais mesquin ; un homme hanté par une idée plus grande que lui »¹²⁵¹.

<https://www.fayard.fr/histoire/cetait-de-gaulle-9782213597812> ;

¹²⁴⁹ « L'œuvre de De Gaulle est achevée : ce furent sa vie, son action, ses discours publics, ses ouvrages publiés ; c'est cela, et cela seul, qui l'engage. », cf. Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, op. cit., p. 406 ;

¹²⁵⁰ *Idem* ;

¹²⁵¹ Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, op. cit., p. 243 ;

Et si Alain Peyrefitte assumait ce portrait comme « l'image » du Général de Gaulle qu'il portait en lui-même car « à chacun son de Gaulle »¹²⁵², chaque mot et chaque expression qu'il choisît pour le décrire sont voués à définir l'héritage gaullien en termes de patrimoine culturel immatériel français. En effet, c'était précisément cet imaginaire patrimonial de Charles de Gaulle qui impressionne et renforce les écrits du compagnon. Dans ce sens-là, le philosophe Jean-François Revel, membre de l'Académie française, affirme en 1995 à propos du livre :

« Ce qui rend ce livre si vivant, ce n'est pas que de Gaulle ait toujours raison, il en est fort loin: c'est qu'il ne dit rien qu'il ne pense lui-même. De Gaulle est toujours original... La résurrection d'une voix, d'un individu, d'un tempérament, qu'à chaque seconde nous voyons exister et entendons s'épancher, réagir, réfléchir »¹²⁵³.

Tout en reprenant des fragments relatant le jour de l'enterrement du Général à Colombey, l'historien Max Gallo souligne lui-aussi l'impact du caractère émotionnel de l'ouvrage d'Alain Peyrefitte :

« Si l'œuvre d'Alain Peyrefitte nous touche particulièrement, c'est qu'elle est pleine d'une émotion contenue, d'une pudeur qui ne cède que le jour de l'enterrement de De Gaulle à Colombey, le 12 novembre 1970. Peyrefitte est reçu à la Boisserie. Le Général « a été miné par le chagrin, dit Mme de Gaulle. Vous n'imaginez pas à quel point il a souffert ». « Il vous aimait bien, il appréciait la façon dont vous traduisiez sa pensée » ajoute Philippe de Gaulle. Peyrefitte s'éloigne. « Il ne faut pas que je m'incruste, explique-t-il. Je retiens mes larmes jusqu'au seuil de la maison »¹²⁵⁴.

Et l'historien conclut son commentaire avec une phrase qui vient à sceller l'importance que cet ouvrage monumental a acquise dans l'imaginaire collectif français : « Et lorsque l'on sait que ce livre, ces mots, sont les derniers écrits par Alain Peyrefitte avant sa mort, on ne les oublie pas »¹²⁵⁵.

¹²⁵² « Cette silhouette de plus en plus précise qui s'impose à moi, est-ce seulement l'image de lui que je portais en moi ? À chacun son de Gaulle. », *Idem* ;

¹²⁵³ Jean-François Revel, *Commentaire* (Printemps 95), cf. Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, *op.cit.*, Description disponible sur <https://www.fayard.fr/histoire/cetai-de-gaulle-9782213597812> ;

¹²⁵⁴ Max Gallo, cité par Benoît Peyrefitte, « Courte biographie à l'attention de ceux qui ont peu ou pas connu Alain Peyrefitte », article disponible sur <http://www.union-gaulliste-de-france.org/article-courte-biographie-de-monsieur-alain-peyrefitte-par-benoit-son-fils-56120025.html> ;

¹²⁵⁵ *Idem* ;

3. En guise de conclusion : les souvenirs des « proches » du Général de Gaulle comme premiers témoignages historiques qui justifient « la vraie mémoire »

Quoique sommaire, cette section nous permet finalement de faire apparaître la singularité du compagnonnage gaulliste parmi d'autres formes de copinage ou de camaraderie, comme une des principales composantes de la mémoire du Général de Gaulle, participant en même temps activement au processus de patrimonialisation du gaullisme comme synthèse des valeurs propres à la nation française. Le compagnonnage ne se limite donc pas seulement à un groupe de fidèles prêts à soutenir l'action du Général de Gaulle, à exécuter ses ordres ou, pour reprendre les mots de Paul Ricoeur, à ceux qui approuvaient ce que le Général attestait¹²⁵⁶. Si l'action des compagnons s'inscrit certainement dans la fidélité absolue aux principes gaulliens, la relation entre le Général de Gaulle et son armée de compagnons dépasse le cadre militant, professionnel ou politique pour s'inscrire dans une dimension affective. Si les compagnons sont bien des gens qui comptaient aux yeux du Général, ils sont en même temps ces proches pour qui Charles de Gaulle comptait plus que tout : tout en leur arrivant parfois de désapprouver son action, les proches du Général de Gaulle sont ceux qui, partageant avec lui un amour infini pour la France, n'avaient jamais questionné son existence comme sauveur, père et guide de la nation¹²⁵⁷. Une existence qui se confond, pour ces proches, avec l'histoire même de la nation.

En outre, ce qui rend le compagnonnage gaulliste encore plus particulier, c'est le fait que cette relation affective qui s'est tissée entre le Général de Gaulle et ses proches compagnons dépasse, grâce à l'écriture, le cadre temporel et spatial de l'existence physique des personnages, pour s'inscrire ainsi dans l'Histoire. Par la force de la mémoire qui prétend être fidèle au passé, le témoignage constitue la structure fondamentale de transition entre la mémoire et l'histoire¹²⁵⁸. Mais pour que le témoignage franchisse cette étape historique, ou autrement dit, pour que le témoignage devienne institution¹²⁵⁹, celui-ci doit être stable, prêt à être réitéré et doit ensuite contribuer, en vertu de sa fiabilité, « à la sûreté du lien social en tant qu'il repose sur la confiance dans la parole d'autrui »¹²⁶⁰. De plus, si « ce que la confiance dans la parole d'autrui renforce, ce n'est pas seulement l'interdépendance, mais la similitude en humanité des membres de la communauté »¹²⁶¹, nous pouvons donc affirmer que les

¹²⁵⁶ Paul Ricoeur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Editions du Seuil, Paris, 2000, p. 162 ;

¹²⁵⁷ *Idem* ;

¹²⁵⁸ *Ibidem*, p. 26 ;

¹²⁵⁹ *Ibidem*, p. 206-207 ;

¹²⁶⁰ *Idem* ;

¹²⁶¹ *Idem* ;

souvenirs des proches du Général de Gaulle, travaillés et formulés par l'écrit, constituent la « certification en commun »¹²⁶² du mythe gaullien et du récit historique qui aboutit à expliquer le gaullisme en termes de patrimoine commun de tous les Français et d'acquis précieux pour la France. En outre, si les souvenirs des compagnons représentent bien une certification en commun de la valeur historique du personnage gaullien et de son œuvre pour la France, ils se constituent en même temps comme les premiers témoignages légitimes qui justifieront ensuite « la vraie mémoire » : « mis en archive »¹²⁶³, le témoignage des proches sera finalement validé et assumé institutionnellement comme partie composante de la « juste » mémoire du Général de Gaulle à savoir, d'une mémoire qui mérite d'être intégrée dans le roman historique national.

Finalement, si nous avons étudié ici seulement une courte sélection de compagnons mémorialistes, nous ne pourrions pas conclure notre analyse sur le poids du témoignage des proches dans la construction et la certification de la mémoire patrimoniale du Général de Gaulle et de son héritage pour la France sans évoquer brièvement d'autres ouvrages mémoriels qui font autorité dans la matière. Nous mentionnons d'abord le gaulliste historique, devenu secrétaire général à l'Elysée, Jacques Foccart avec son monumental *Journal de l'Elysée* dont les premiers deux tomes font entrer le lecteur dans l'intimité du Général de Gaulle et découvrir, jour après jour, ses réactions et ses décisions en tant que président de la République¹²⁶⁴. Jacques Foccart fut le seul homme à avoir rencontré chaque jour, pendant plus de dix ans, le Général de Gaulle à l'Elysée. Le compagnon Foccart est devenu, de son vivant, tout un mythe grâce à sa proximité avec le Général et notamment à travers son image de « personnage incontournable des réseaux et pouvoirs parallèles gravitant autour de la haute figure du général de Gaulle et du gaullisme au pouvoir »¹²⁶⁵. De ce fait, ces « quelques réflexions, anecdotes et souvenirs ayant trait au général de Gaulle »¹²⁶⁶ que Jacques Foccart s'était promis à consigner pour l'Histoire constituent aujourd'hui un des ouvrages obligatoires pour tout historien intéressé par le gaullisme présidentiel mais aussi pour toute personne curieuse de découvrir ces « petites phrases » gaulliennes qui dévoilent la personnalité du Général. Dix ans après la mort du Général de Gaulle, ce fut le baron Olivier Guichard qui

¹²⁶² Paul Ricoeur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, *Idem* ;

¹²⁶³ *Ibidem*, p. 203-204 ;

¹²⁶⁴ Jacques Foccart, *Journal de l'Elysée*, tome 1 « Tous les soirs avec de Gaulle 1965-1967 », Paris, Fayard/Jeune Afrique, 1997 et tome 2 « Le Général en Mai 1968 », 1998 ;

¹²⁶⁵ Frédéric Turpin, *Jacques Foccart, Dans l'ombre du pouvoir*, *op.cit.*, p. 5 ;

¹²⁶⁶ Jacques Foccart, *Journal de l'Elysée*, tome 1 « Tous les soirs avec de Gaulle 1965-1967 », Paris, Fayard/Jeune Afrique, 1997, Présentation du livre disponible sur <https://www.fayard.fr/documents-temoignages/tous-les-soirs-avec-de-gaulle-9782213595658>

décida de livrer son témoignage sur « l'histoire d'amour, [...] l'état de dépendance volontaire » qu'il avait choisi « dès le début » vis-à-vis de celui qu'il considérait comme « un père »¹²⁶⁷. Dans son ouvrage de mémoire, paru en 1980 et intitulé tout simplement *Mon Général*, le baron Guichard assumait avoir refait tout le parcours et raconté toute l'histoire de son Général à lui, tel qu'il l'a « jugé, aimé, servi » :

« J'ai refait tout le parcours. J'ai raconté toute l'histoire, celle de "mon Général" - le Général que j'ai jugé, aimé, servi. [...] J'ai eu, moi, quatre ans de longues fiançailles, neuf ans de vie commune, heureuse et retirée, puis dix ans de plus lointaine tendresse : vingt-trois ans. Une génération quoi ! A travers toutes ces années, je me suis fait une certaine idée du Général ; et je m'aperçois dix ans après sa mort qu'il est aussi présent que les plus chers des vivants. Ma courte mémoire n'y change rien, je le porte en moi, tel qu'en lui-même »¹²⁶⁸.

D'autres compagnons historiques ont également laissé leurs témoignages, gages de la « vraie » mémoire : le gaulliste historique Pierre Messmer et son livre, *Après tant de batailles : mémoires*, paru chez Albin Michel en 1992 ; Jean Charbonnel, avec son ouvrage *A la gauche du Général*, paru chez Pion en 1996 ; le gaulliste social, Philippe Séguin et son *Itinéraire dans la France d'en bas, d'en haut et d'ailleurs*, publié chez les Editions du Seuil en 2003 ; le résistant Jean Foyer, un des artisans de la Constitution de 1958, et son livre, *Sur les chemins du droit avec le Général : mémoires de ma vie politique, 1944-1988*, paru chez Fayard en 2006 ; le gaulliste orthodoxe, Charles Pasqua avec son témoignage, *Ce que je sais...*, publié chez les Editions du Seuil entre 2007-2008, Pierre Lefranc, *Gouverner selon de Gaulle*, publié chez Fayard en 2008 ou encore plus récemment, Yves Guéna et ses *Mémoires d'outre Gaulle*, parus en 2010 chez Flammarion et Robert Poujade, *Avec de Gaulle et Pompidou : mémoires*, publié chez L'Archipel en 2011. Trop nombreux pour être tous répertoriés ici, les témoignages écrits des proches du Général de Gaulle, entretenant tous ce que Pierre Nora nomme la « gaullologie »¹²⁶⁹, servent ainsi comme premières sources et ressources historiques ayant contribué au monument de Gaulle.

¹²⁶⁷ « Comme il arrive pour un père, la mort du général de Gaulle m'a livré sa vie toute entière. J'ai voulu la faire mienne jusque dans ces cinquante années d'avant 40, où il était pour presque tous un inconnu, et ces années de la guerre où, pour un jeune homme en France, il n'était presque qu'un nom. [...] Ce que j'entreprends de conter ressemble un peu à une histoire d'amour, puisque j'ai choisi dès le début, vis-à-vis de lui, un état de dépendance volontaire. », Olivier Guichard, *Mon Général*, Grasset, Paris, 1980, présentation disponible sur <https://www.grasset.fr/livres/mon-general-9782246009559> ;

¹²⁶⁸ Olivier Guichard, *Mon Général*, Grasset, Paris, 1980, *Ibidem* ;

¹²⁶⁹ Pierre Nora, « Les Mémoires d'État », et « Gaullistes et communistes », dans Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, t. 1 et 2, Gallimard Quarto, 1997, p. 1417 et p. 2498-2499 ;

Titre II : De la conservation institutionnelle à la transmission de l'héritage politique du gaullisme

Introduction

Dans le sillage de Jean Davallon, une des étapes du processus de patrimonialisation concerne l'obligation de conserver l'objet pour le transmettre aux générations futures afin d'assurer, ainsi, « la continuité de l'humanité entre le passé et le futur »¹²⁷⁰. Compris à la lumière d'un homme à qualités exceptionnelles, d'un régime politique spécifique, défini comme « monarchie républicaine à la française »¹²⁷¹, et d'une politique de grandeur en matière d'affaires étrangères, visant constamment à maintenir le statut de grande puissance de la France à l'échelle internationale, ainsi que son rôle directeur au sein de l'Union européenne, le gaullisme fait l'objet d'une obligation et d'un désir presque instinctif de le conserver et de transmettre son héritage comme étalon d'un style et d'une pratique de gouverner le pays conformes au caractère national du peuple français.

Intimement lié à la personne du Général de Gaulle, le gaullisme comme courant politique réussit à survivre à la double disparition de son fondateur, politique (en avril 1969), puis physique (en novembre 1970). Dans son étude « De Gaulle, l'héritage et les héritiers »¹²⁷², François Audigier explique la survie du gaullisme à la disparition de son inspirateur, ainsi que son prolongement durable et actif sur la scène politique française, à la lumière de sa capacité de « pénétrer en profondeur la société française », tout en « répond[ant] aux besoins de modernisation du cadre politique, socio-économique et culturel de la France de la seconde moitié du XXe siècle »¹²⁷³. L'auteur met aussi en évidence la longue durée dans le temps du gaullisme politique gaullien qui, de la démission du Général de Gaulle de la présidence du GPRF en janvier 1946 à son départ définitif en avril 1969, « a eu le temps de s'ancrer profondément »¹²⁷⁴ dans l'imaginaire politique français comme style et pratique de gouverner dignes de la France et conformes à la personnalité collective des Français.

¹²⁷⁰ Jean Davallon, « Comment se fabrique le patrimoine », *Sciences Humaines*, hors-série n° 36 (mars-avril-mai), 2002 ;

¹²⁷¹ Maurice Duverger, *La monarchie républicaine ou comment les démocraties se donnent des rois*, Editions Robert Laffont, 1974, p. 11 ;

¹²⁷² François Audigier, « De Gaulle, l'héritage et les héritiers », dans Tristan Lecoq (dir.), *Enseigner de Gaulle*, Editions Canopé, Paris, 2018, p. 159 ;

¹²⁷³ François Audigier, « De Gaulle, l'héritage et les héritiers », dans *Ibidem*, p. 160 ;

¹²⁷⁴ *Ibidem*, p. 159 ;

De même, tout en renvoyant à l'ouvrage qu'il a dirigé avec Bernard Lachaise et Sébastien Laurent, *Les gaullistes, hommes et réseaux*, François Audigier souligne également ces aspects définitoires du gaullisme qui ont permis son enracinement profond dans la société française et qui forment tous ce que Serge Berstein appelle « la culture politique gaulliste »¹²⁷⁵ : un programme politique et socio-économique structuré autour d'idées « fortes » et de valeurs « fondamentales », une pratique du pouvoir dans le cadre des nouvelles institutions de la Ve République et une certaine « jurisprudence » gaullienne, un parti politique organisé et « régulièrement refondé », avec « ses satellites catégoriels et ses réseaux », des symboles rassembleurs comme la Croix de Lorraine ou l'Appel du 18 juin, de grandes figures tutélaires à l'image de ses plus proches compagnons, des assises sociologiques et une géographie électorale clairement délimitées¹²⁷⁶.

Dans ce contexte, notre Titre traite ici de la nécessité de préserver l'héritage gaulliste pour le transmettre aux générations futures, un impératif qui témoigne de la valeur patrimoniale prêtée au gaullisme et que nous pouvons observer sous plusieurs aspects : d'abord, sur le plan institutionnel, la lecture immuable du texte constitutionnel et la pratique constante du pouvoir dans le respect de l'esprit gaullien de la prédominance présidentielle, assumées par tous les successeurs du Général de Gaulle et de son Premier ministre, Georges Pompidou, attestent la valeur patrimoniale du gaullisme institutionnel comme régime politique propre au caractère national du peuple français. Ensuite, l'héritage institutionnel gaulliste est transmis au sommet de l'Etat dans la mesure où tous les présidents de la Ve République ont assumé sans réserve la conception gaullienne de l'Etat et du rôle dominant du chef de l'Etat, tout comme l'ambition de poursuivre, sur le plan international, la même politique gaullienne de grandeur visant à maintenir la France « au premier rang » parmi les grandes puissances.

En outre, la transmission de l'héritage du gaullisme est présente aussi au niveau partisan. Le parti de filiation gaulliste suivant à l'UNR du temps du Général de Gaulle, tout en passant par les diverses transformations imposées par ses leaders, est longtemps resté en position de pouvoir comme premier parti de France. Défini comme « le sixième avatar du mouvement gaulliste, le parti *Les Républicains* se positionne à présent comme le dernier

¹²⁷⁵ Serge Berstein, *Histoire du gaullisme*, Paris, Fayard, 2002 ;

¹²⁷⁶ François Audigier, Bernard Lachaise et Sébastien Laurent (dir.), *Les gaullistes, hommes et réseaux*, Paris, Nouveau Monde, 2013 ;

héritier du RPF gaullien¹²⁷⁷, assurant ainsi la continuité du gaullisme dans le paysage partisan français. De plus, si la liaison psychologique des générations représente bien un de ses moyens de transmission d'une mémoire¹²⁷⁸, la continuité des compagnons - devenus « barons » du gaullisme - sur la scène politique française se révèle une contribution importante et « de longue durée » à la préservation et à la transmission de l'héritage du gaullisme, la plupart restant actifs en politique jusqu'au moment de leur disparition définitive.

¹²⁷⁷ Les Républicains, « Notre histoire », dossier disponible [en ligne] sur <https://www.republicains.fr/republicains/notre-histoire> ;

¹²⁷⁸ Florence Haegel, « Mémoire, héritage, filiation. Dire le gaullisme et se dire gaulliste au RPR », *Revue française de science politique*, 40^e année, n°6, 1990. pp. 864-879, p. 874 ;

Chapitre 1 : La pratique du gaullisme institutionnalisé dans l'esprit de la Ve République

Introduction

« Foyer de bavardage et d'impuissance »¹²⁷⁹, le Parlement ne fut pas l'institution privilégiée, ni par les conservateurs français, ni par le Général de Gaulle. A travers ses lectures du *Correspondant* - la seule revue à défendre l'existence d'un président séparé du Parlement et doté d'un pouvoir de dissolution¹²⁸⁰ - Charles de Gaulle a nourri une vision constitutionnelle qui contrebalançait l'étendue du pouvoir législatif, principe issu de la Révolution française et qui réclamait la souveraineté de la nation représentée par ses délégués dans le Parlement – « le peuple parle, agit par ses représentants ». Considérant le Parlement comme lieu de dispute et de division, renforçant les clivages politiques et les querelles partisans, le père des Institutions françaises a rompu avec la tradition parlementaire française issue de la Révolution, pour revenir à l'essence du constitutionnalisme à la française :

« Le constitutionnalisme français a depuis longtemps précédé la République. Il remonte à Henry IV, premier roi à avoir usé de son pouvoir souverain pour établir, au-dessus des différences religieuses, une « concitoyenneté » française garantie par des lois, mises en œuvre par des chambres de justice mi-parties. Pour devenir républicain, ce constitutionnalisme de garantie des droits n'aurait besoin que d'un pouvoir exécutif élu »¹²⁸¹.

En 1962, avec l'élection du président au suffrage universel direct, Charles de Gaulle a achevé son œuvre constitutionnelle, transformant la France en une véritable monarchie républicaine où, peu à peu, les parlementaires ont pris conscience d'un double déplacement du pouvoir, du législatif à l'exécutif, puis, au sein de celui-ci, du Premier ministre au chef de l'Etat¹²⁸².

¹²⁷⁹ Maurice Duverger, *La monarchie républicaine ou comment les démocraties se donnent des rois*, Editions Robert Laffont, 1974, p. 180 ;

¹²⁸⁰ Odile Rudelle, « Le Général de Gaulle et le retour aux sources du constitutionnalisme républicain », dans Fondation Charles de Gaulle, *De Gaulle et la Libération*, Éditions Complexe, 2004, p. 12 ;

¹²⁸¹ Odile Rudelle, « La démocratie en France de 1919 à 1989 », dans Hélène Frechet (dir.), *La démocratie aux États-Unis et en Europe*, Éditions du Temps, 1999, p. 120 ;

¹²⁸² Jean Luc Parodi, « Quatre années de controverses constitutionnelles », *Revue française de science politique*, 12^e année, n°4, 1962. pp. 845-876, p. 855 ;

D'ailleurs, force est de souligner que la « monarchie républicaine » en tant que telle n'est pas une invention française, puisque Maurice Duverger l'associe à tous les grands pays industrialisés, tout en y identifiant trois formes¹²⁸³. La troisième forme représente, en effet, « le type français », parce que la France est « la seule grande nation à le pratiquer »¹²⁸⁴. La monarchie républicaine française, ni vraiment présidentielle, ni vraiment parlementaire, pas facile à comprendre, ni à confronter aux autres régimes occidentaux¹²⁸⁵ tire sa spécificité de la dualité du pouvoir exécutif au sommet de l'Etat. Le monarque républicain à la française est un Président officiellement élu par les citoyens, doté d'un pouvoir gouvernemental important, mais partagé avec un Premier ministre qui peut être renversé par le parlement et qui peut, en contrepartie, le dissoudre »¹²⁸⁶.

Structuré en trois sections, notre chapitre traite, dans ce contexte, de la façon dont la mémoire institutionnelle du gaullisme intervient dans la lecture et la pratique constitutionnelles assumées après la disparition du Général de Gaulle pour préserver l'esprit gaullien des Institutions, compris comme patrimoine constitutionnel dans la mesure où la Vème République manifeste un consensus sans précédent dans l'histoire républicaine française. De ce fait, nous suivons, dans une première section, le rapport de pouvoir inscrit dans le texte constitutionnel faisant du Président, selon le souhait explicite du Général de Gaulle, un véritable « arbitre national » qui garde, en même temps, des pouvoirs réguliers importants et, notamment, le plein pouvoir de prendre toutes « les mesures exigées par ces circonstances » qui pourraient menacer « les institutions de la République, l'indépendance de la nation, l'intégrité de son territoire ou l'exécution de ses engagements internationaux »¹²⁸⁷. De même, nous poursuivons dans notre analyse sur le couple Président-Premier ministre et leurs pouvoirs communs au sein de l'Exécutif, tout en soulignant également le recours au

¹²⁸³ Les trois formes de monarchie identifiées par Maurice Duverger sont : « la monarchie présidentielle » ou le type américain, caractérisée par l'élection du « monarque » par les citoyens à travers un scrutin « spécial », par un parlement qui ne peut ni renverser les ministres, ni être dissous et par un Exécutif qui n'est jamais sûr d'obtenir la majorité et faire voter les lois. La deuxième forme, « la monarchie parlementaire » ou le type britannique, où le monarque républicain est désigné par les citoyens de façon masquée, à travers l'élection des députés -le chef du parti ayant obtenu la majorité devient Premier ministre et domine le parlement à travers son autorité sur le parti, ce qui lui permet de faire voter les réformes qu'il veut, d'obtenir les crédits qu'il désire, sans risque d'être renversé par le député et sans avoir besoin de dissoudre la Chambre. Entre ces deux formes, Duverger identifie une troisième, à savoir « la monarchie semi-présidentielle » ou « le type français » Maurice Duverger, *La monarchie républicaine ou comment les démocraties se donnent des rois*, Editions Robert Laffont, 1974, p. 99 ;

¹²⁸⁴ Si on ne prend pas en compte la République de Weimer entre 1925 et 1933 (p. 99) ; il y en a aujourd'hui d'autres Etats (mais pas de « grandes nations ») pratiquant « le type français » comme l'Autriche, la Finlande, l'Irlande ou l'Islande, cf. Maurice Duverger, *Ibidem*, p. 122 ;

¹²⁸⁵ Maurice Duverger, *Ibidem*, p. 92 ;

¹²⁸⁶ *Ibidem*, p. 100 ;

¹²⁸⁷ Article 16, alinéa 1 de la Constitution française, texte disponible [en ligne] sur <https://www.conseil-constitutionnel.fr/le-bloc-de-constitutionnalite/texte-integral-de-la-constitution-du-4-octobre-1958-en-vigueur> ;

référendum assumé par le Président, dans la continuité de l'héritage gaullien, comme pratique complémentaire contrebalançant le pouvoir parlementaire, dans le but de confirmer et renforcer la domination institutionnelle présidentielle.

Néanmoins, parce que le Président n'existe pas dans les monarchies néo-parlementaires et le Premier ministre, quant à lui, il n'existe pas dans les monarchies présidentielles, le type français « juxtapose deux logiques différentes »¹²⁸⁸ et même des modifications peu importantes peuvent le faire basculer tantôt du côté présidentiel, tantôt du côté parlementaire¹²⁸⁹. Pour que le Premier ministre puisse exercer les pouvoirs importants attribués par la Constitution, il doit forcément s'appuyer sur la confiance de l'Assemblée nationale. A la différence des autres monarchies républicaines semi-présidentielles¹²⁹⁰, en France, la majorité parlementaire considère le Président et non le Premier ministre comme son chef, ce qui oblige ce dernier à se rallier au Président et de le suivre dans toutes ses directives¹²⁹¹. Mais, faute d'une majorité stable, le monarque républicain français pourrait être un « roi-protée », changeant de visage et de puissance selon la situation des forces parlementaires¹²⁹². Dans ce sens, même si apparemment le Parlement s'est vu rabaissé dans ses prérogatives sous la Ve République, son pouvoir et son autorité éclatent au moment où la majorité qui le compose à la suite de l'élection législative ne coïncide plus avec la majorité soutenant la politique présidentielle. Le cas échéant, la nouvelle majorité parlementaire ne reconnaît plus le Président comme son chef, ce rôle passant, ainsi, au Premier ministre. Et si celui-ci est nommé par le Président, il doit appartenir à la nouvelle majorité pour que les Institutions continuent à travailler ensemble et à en maintenir l'équilibre, selon la stricte lettre de la Constitution. Il s'agit de ce qu'on appellera à compter des années 1980 en termes juridiques une « cohabitation » : « coexistence d'un chef de l'Etat élu au suffrage universel sur un programme politique et d'un Premier ministre s'appuyant sur une majorité parlementaire élue pour soutenir une politique opposée »¹²⁹³.

De ce fait, la deuxième section de notre chapitre porte sur l'analyse de la gestion de la dyarchie installée au sommet de l'Etat, postulant sur le fait que l'expérience des trois

¹²⁸⁸ Maurice Duverger, *La monarchie républicaine ou comment les démocraties se donnent des rois*, op.cit., p. 137 ;

¹²⁸⁹ Maurice Duverger, *Ibidem*, 122 ;

¹²⁹⁰ Duverger en donne l'exemple de l'Autriche, dans *Ibidem*, p. 157 ;

¹²⁹¹ Pour en savoir plus sur la cohabitation, ses règles et sa pratique sous la Ve République, voir Maurice Duverger, *Bréviaire de la cohabitation*, PUF, Paris, 1986 ;

¹²⁹² Maurice Duverger, *La monarchie républicaine ou comment les démocraties se donnent des rois*, p. 188 ;

¹²⁹³ Jean Massot, « Alternance et cohabitation sous la Ve République », *La Documentation française*, 1997 ;

cohabitations intervenues sous la Vème République a débouché sur la confirmation de la préservation de l'esprit gaullien d'adaptabilité du texte constitutionnel aux circonstances électorales issues de la volonté nationale. Conformément à la Constitution, le gouvernement détermine et conduit la politique de la nation. Néanmoins, lorsque les majorités présidentielle et parlementaire sont identiques, il revient au chef de l'Etat de jouer le rôle décisif et au Premier ministre, de se limiter à mettre en œuvre le programme présidentiel. En situation de cohabitation le Premier ministre retrouve pourtant toutes ses prérogatives et le Président se voit limité dans son rôle d'agir pour l'essentiel à savoir, en matière de politique étrangère et de défense. Il s'agirait, donc, d'un effacement temporaire de la fonction présidentielle au profit du Premier ministre¹²⁹⁴, même s'il assumerait toujours des pouvoirs importants¹²⁹⁵.

Finalement, l'élection au suffrage universel - considérée par Maurice Duverger une condition nécessaire mais pas suffisante pour transformer un régime parlementaire en régime semi-présidentiel - a changé l'interprétation des pouvoirs que la Constitution attribue au chef de l'Etat : si dans un régime parlementaire, le Président n'a que des pouvoirs nominaux, exercés en effet par le Gouvernement, avec l'élection au suffrage universel, les pouvoirs du « roi élu » deviennent des pouvoirs « réels », puisqu'il devient ainsi un représentant du peuple « plus authentique et plus proche de la souveraineté nationale que le Premier ministre et les ministres »¹²⁹⁶. Ainsi, la dernière section de ce chapitre s'impose à suivre la manière dont chacun des successeurs du Général de Gaulle à la présidence de la République a assumé la mémoire institutionnelle du gaullisme, afin de s'imposer comme Souverain incarnant la

¹²⁹⁴ « S'il nomme toujours le chef du Gouvernement, il doit impérativement le choisir dans les rangs de la majorité parlementaire issue des urnes, faute de quoi il devra s'engager dans une épreuve de force avec cette nouvelle majorité, susceptible de se solder par le vote d'une motion de censure à l'encontre du Gouvernement qu'il souhaiterait désigner. Le Président perd en outre tout pouvoir sur la composition de l'équipe gouvernementale, à l'exception, ce qui n'est pas négligeable, des ministres ayant des responsabilités dans le domaine dit « réservé » du chef de l'État (Défense et Affaires étrangères). Ensuite, le Président ne peut plus exiger que le Premier ministre démissionne. La pratique établissant la responsabilité du Premier ministre devant le président de la République n'a plus lieu d'être. Les deux chefs de l'exécutif étant de bords politiques opposés, le Premier ministre n'est responsable que devant l'Assemblée nationale, conformément à la lettre de la Constitution. » cf. *Les cohabitations*, dossier Découverte des Institutions, texte disponible [en ligne] sur <https://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/veme-republique/transformations/cohabitations.html> ;

¹²⁹⁵ Il conserve le droit de dissolution, il préside le Conseil de ministres, Il signe les ordonnances et les décrets en Conseil des ministres et dispose du pouvoir de nommer les fonctionnaires civils et militaires de l'État. Ces pouvoirs continuent d'être pleinement exercés par le président de la République, et obligent le Gouvernement et sa majorité parlementaire à composer avec lui et enfin, le président de la République dispose d'un pouvoir propre incontournable en matière constitutionnelle. Il détient l'initiative dans ce domaine et décide de la convocation du Congrès (réunion de l'Assemblée nationale et du Sénat) ou du corps électoral pour l'approbation des révisions par référendum, cf. *Les cohabitations*, dossier Découverte des Institutions, texte disponible [en ligne] sur <https://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/veme-republique/transformations/cohabitations.html> ;

¹²⁹⁶ Maurice Duverger, *La monarchie républicaine ou comment les démocraties se donnent des rois*, op.cit., p. 123 ;

France : d'abord, à travers l'appropriation de la conception gaullienne de l'Etat et du chef de l'Etat dans son rôle rassembleur, et, enfin, avec la perception de la politique étrangère comme « domaine réservé » du Président, dans le but de maintenir et de poursuivre la politique nationale de grandeur sur la scène internationale.

Section A. La lecture immuable de la Constitution gaulliste

1. Le rapport de pouvoir : le Président comme « arbitre national »

Si, tout comme Maurice Duverger le soutient, dans la monarchie républicaine à la française, le pouvoir du Président se développe par rapport à celui du Premier ministre, il faut ainsi, distinguer dans la Constitution, les pouvoirs propres au Président, les pouvoirs propres du Premier ministre et les pouvoirs communs au Président et au Premier ministre. Les pouvoirs propres du Président de la République sont ceux qu'il peut exercer sans contreseing ministériel et sans l'exigence d'une proposition¹²⁹⁷ du gouvernement, du parlement ou de toute autre autorité. Même si la Constitution française attribue peu de pouvoirs propres au Président de la République, ceux-ci ne manquent pas pourtant d'une importance hors du commun. Le président français peut décider sans contreseing la nomination du Premier ministre, l'envoi d'un message aux chambres, la dissolution de l'Assemblée nationale, le recours à l'article 16, la saisine du Conseil constitutionnel et l'organisation du référendum. Il peut également refuser sa signature aux ordonnances et aux décrets délibérés au Conseil des ministres¹²⁹⁸.

Avant tout, l'article 5, ouvrant la série des articles dédiés au pouvoir présidentiel, détermine le grand rôle du Président de la République :

« Le Président de la République veille au respect de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État. Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités »¹²⁹⁹.

Garant de l'indépendance nationale, du respect de la Constitution, ainsi que du fonctionnement régulier des pouvoirs publics et de la continuité de l'Etat, le Président de la Ve République devient, tout comme de Gaulle l'avait imaginé et clamé à plusieurs reprises dans ses discours, « un arbitre national ». Sans nous pencher sur les interprétations que le mot

¹²⁹⁷ Il faut distinguer « proposition » et « avis » - si l'exercice du pouvoir par son titulaire est subordonné à la proposition qu'en fait une autre autorité, il ne s'agit pas d'un pouvoir propre puisque faute de proposition, l'usage du pouvoir est paralysé ; En revanche, si le titulaire du pouvoir doit demander « l'avis » d'une autre autorité, cela n'altère guère le caractère propre du pouvoir puisque son titulaire peut ignorer l'avis (il suffit seulement que l'avis ait été sollicité), Maurice Duverger, *La monarchie républicaine ou comment les démocraties se donnent des rois*, Editions Robert Laffont, 1974, p. 139 ;

¹²⁹⁸ Maurice Duverger, *Ibidem*, p. 126 ;

¹²⁹⁹ La Constitution française, Titre II, Article 5, texte en vigueur disponible sur <https://www.conseil-constitutionnel.fr/le-bloc-de-constitutionnalite/texte-integral-de-la-constitution-du-4-octobre-1958-en-vigueur> ;

« arbitrage » peut susciter¹³⁰⁰ puisque dans la pratique constitutionnelle, l'arbitrage du président fut toujours compris d'une manière présidentialiste¹³⁰¹, il en reste pourtant une observation à faire. Le choix du mot pour qualifier le rôle ultime du Président de la République, témoigne sans doute de l'apport gaullien porté à la rédaction de la Constitution : « l'arbitrage » est un mot appartenant à l'univers conceptuel gaullien, fortement récurrent dans ses discours. Mais si la contribution du Général de Gaulle à l'écriture de la Constitution est évidente, l'emploi des termes renvoyant au vocabulaire gaullien représente, à notre avis, une marque importante du leg gaullien.

2. Les pouvoirs présidentiels

Selon Maurice Duverger, le Président ne possède que deux pouvoirs réguliers importants : le droit de nommer le Premier ministre et le droit de dissoudre l'Assemblée nationale¹³⁰² - les autres pouvoirs propres - et notamment le recours à l'article 16 - sont considérés par l'auteur comme des pouvoirs « discontinus » et applicables dans des conditions exceptionnelles.

a) La dissolution de l'Assemblée nationale : du moyen de gestion d'une crise à la pratique personnelle du Président pour préserver la prééminence de son exécutif

En France, de façon unique, la dissolution est une prérogative personnelle du Président. Même si la Constitution l'oblige de consulter en préalable le Premier ministre et les présidents des deux chambres, il n'a pas l'obligation de prendre en compte leur avis¹³⁰³. Le pouvoir de dissolution devient, pourtant, inopérable dans les 12 mois qui suivent une dissolution précédente, pendant l'application de l'article 16, ainsi que durant les périodes d'intérim de la présidence. Utilisée comme moyen de résoudre une crise ou un blocage institutionnel en cours ou à venir, la dissolution est un pouvoir « d'arbitrage », qui s'inscrit dans la logique de l'article 5 stipulant que le Président « assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État ».

Depuis 1958 cinq dissolutions ont eu lieu : en 1962, 1968, 1981, 1988 et 1997. Les quatre premières ont été une victoire, ayant renforcé le pouvoir présidentiel, tandis que la

¹³⁰⁰ Maurice Duverger, *Idem* ;

¹³⁰¹ Conformément à l'interprétation gaullienne du mot ;

¹³⁰² Maurice Duverger, *Ibidem*, p. 145 ;

¹³⁰³ Isabelle Flahaut, « La dissolution de l'Assemblée nationale, une arme présidentielle ? », dans Philippe Tronquoy « Le président de la République en 30 questions », 2017, dossier disponible sur <http://www.vie-publique.fr/questions/dissolution-assemblee-nationale-arme-presidentielle.html> ;

dernière s'est soldée par une défaite, ayant ramené à l'Assemblée nationale une majorité opposée au Président, forçant ainsi le « roi élu » à céder de ses pouvoirs au profit de l'autre chef du gouvernement, le Premier ministre-issu de la nouvelle majorité dans le cadre de ce qu'on appelle « une cohabitation ». En 1962, le Général de Gaulle lance la révision de la Constitution pour élire le président au suffrage universel - réforme amplement contestée, tant sur le fond que sur la forme, et même dans les rangs de sa majorité. En conséquence, dans la nuit du 4 au 5 octobre, une motion de censure est adoptée à la majorité absolue par les députés pour renverser le gouvernement Pompidou. La dissolution de l'Assemblée nationale fut la solution trouvée par le Général de Gaulle afin d'aboutir à la révision constitutionnelle. Les élections législatives qui s'en sont suivies entre le 18 et 25 novembre furent un réel succès pour le Président, les gaullistes réunissant plus de 40 % des voix au second tour.

Proposée de nouveau en 1966, au seul but d'anticiper sur le terme normal du mandat de l'Assemblée, par son ministre de l'Intérieur, Roger Frey, ainsi que par son ministre de Recherche scientifique, Alain Peyrefitte, qui en plaida en invoquant les traditions anglaises qui donnaient à l'exécutif la faculté de procéder à la dissolution au moment le plus favorable pour lui¹³⁰⁴, Charles de Gaulle rejeta l'idée d'une dissolution hors crise :

« Quelle idée ! Les Français ne comprendraient pas. Nous ne sommes pas l'Angleterre. Il n'y a vraiment pas de raison d'écourter le mandat. La dissolution est une arme précieuse qu'il ne faut pas émousser. Pourquoi renvoyer une Assemblée où il y a une majorité et la remplacer par une Assemblée où il n'y en aurait peut-être pas ? L'opposition ferait sa campagne contre cette décision injustifiée. Elle pourrait bien entraîner la conviction des électeurs [...]. La dissolution n'est faite que pour résoudre des crises »¹³⁰⁵.

Six années plus tard, à la suite des événements de mai 1968 et après avoir laissé dans un premier temps la gestion de la crise à son Premier ministre, le président de Gaulle a décidé de reprendre la situation dans ses mains et dissout finalement l'Assemblée, ayant fait usage pour la deuxième fois de son pouvoir propre. Soldée avec une victoire à plus de 47% des voix, la dissolution reste la solution à choisir face à la crise, d'autant plus qu'elle donne la parole finale au peuple qui, à travers son vote, se positionne en vrai « arbitre » entre l'exécutif et le législatif conflictuels.

¹³⁰⁴ « [...] Vous abrégerez la fin de la législature, toujours pénible. Vous introduiriez en France les traditions anglaises, qui donnent à l'exécutif la faculté de procéder à la dissolution au moment le plus favorable pour lui », dans La Documentation française, *Documents pour servir à l'histoire de l'élaboration de la Constitution du 4 octobre 1958*, op. cit., vol. 3, p. 86 ;

¹³⁰⁵ *Ibidem*, p. 87 ;

Si dans la pratique gaullienne, la dissolution n'avait de sens qu'en période de crise - idée qui s'est maintenue sous les deux présidences qui s'en sont suivies¹³⁰⁶ -, le premier président de l'alternance, le socialiste François Mitterrand allait s'en user différemment. Le fait que les deux dissolutions de 1981 et 1988 furent décidées au lendemain de chacune de ses élections a introduit dans la pratique constitutionnelle ce qu'on appelle une dissolution de « confort »¹³⁰⁷. Entraînant la première alternance depuis le fondement de la Ve République, l'élection du candidat socialiste à la tête de l'Etat en 1981 exigeait un renouvellement de la majorité parlementaire. Tout comme il l'avait déclaré pendant la campagne électorale¹³⁰⁸, le nouveau « roi élu » décide immédiatement après son élection de dissoudre l'Assemblée nationale pour se doter d'une majorité favorable à sa propre vision politique. Les nouvelles élections ont reconfirmé l'efficacité de la dissolution comme moyen de renforcement du pouvoir exécutif, dotant le président d'une majorité confortable.

Mais si François Mitterrand ne fut « pas du tout partisan de la dissolution »¹³⁰⁹, après sa réélection comme président de la République le 8 mai 1988, il décida de mettre fin à la cohabitation¹³¹⁰ et procéda à la dissolution de l'Assemblée - décision « politiquement inévitable, juridiquement incontestable »¹³¹¹ :

« Françaises, Français, fort de la confiance que vous m'avez accordé dimanche dernier, 8 mai, et comme je m'y étais engagé devant vous, j'ai voulu assurer sans délai le fonctionnement normal de nos institutions. Dès mardi, j'ai nommé un nouveau Premier ministre, Monsieur Michel Rocard, qui a reçu pour mission de former le gouvernement, en recherchant l'ouverture politique qui permettra aux Français de s'unir autour des

¹³⁰⁶ « Le général de Gaulle affirme hautement et en ses propres termes qu'il demeure attaché à la notion de « dissolution de crise » : ses propos sont, de ce point de vue, explicites jusqu'à en faire une quasi-illustration pédagogique de la tradition constitutionnelle française. Georges Pompidou se montre plus circonspect, hésitant entre le renvoi des députés et celui du Premier ministre, tranchant finalement pour la seconde solution : il n'est pas convaincu de la nécessité d'accélérer les échéances. Giscard d'Estaing n'est pas a priori hostile à l'idée de consulter les Français au moment le plus favorable, mais il n'est pas assuré que la conjoncture soit plus favorable en 1976 qu'en 1978 : pour la première fois, la différence d'appréciation apparue à ce sujet entre le chef de l'État et son Premier ministre constitue l'un des éléments responsables de la rupture finalement intervenue entre eux. », cf. André Cabanis et Michel Louis Martin, « Chapitre 4. La dimension contestée : la dissolution de confort », dans Michel Louis Martin et André Cabanis (ed.), *La dissolution parlementaire à la française*, Paris, Presses de Sciences Po, « Académique », 2001, p. 165-206, p. 190 ;

¹³⁰⁷ André Cabanis et Michel Louis Martin, « Chapitre 4. La dimension contestée : la dissolution de confort », dans *Ibidem*, p. 181 ;

¹³⁰⁸ « J'ai l'intention de dissoudre et j'ai l'intention de faire procéder à des élections avant le 1er juillet [...]. Le problème pour moi serait de disposer d'une majorité, parce qu'on ne peut pas mener une autre politique sans une autre majorité », François Mitterrand dans le débat télévisé au second tour de l'élection, cf. Editions du Boucher, *Face à face. Le débat télévisé au second tour de l'élection*, 2002 ;

¹³⁰⁹ Selon les témoignages de Franz-Olivier Giesbert, *Le président*, Paris, Seuil, 1990, p. 300 ;

¹³¹⁰ intervenue à la suite des élections législatives de 1986 qui l'avaient contraint de nommer le gaulliste Jacques Chirac en tant que Premier ministre ;

¹³¹¹ Antoine Rensonnet, *Eclairage*, « Annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale », dossier disponible sur <https://fresques.ina.fr/miterrand/fiche-media/Mitter00022/annonce-de-la-dissolution-de-l-assemblee-nationale.html> ;

valeurs permanentes, des valeurs essentielles de la démocratie... Je constate, pour le déplorer, que l'ouverture que j'appelle de mes vœux n'a pu se réaliser jusqu'ici, aussi largement que je l'avais souhaitée. J'ai donc le devoir d'en tirer les conséquences. Conformément à l'article 12 de la Constitution, et après avoir procédé aux consultations qu'il prévoit, j'ai signé voici quelques instants le décret prononçant la dissolution de l'Assemblée nationale »¹³¹².

Cette fois-ci encore, la dissolution s'est avérée être la pratique adéquate pour préserver la prééminence de l'exécutif par rapport au législatif.

En 1996, à l'occasion d'une intervention télévisée, le nouveau président Jacques Chirac, s'exprima sur la question de la dissolution de l'Assemblée. Demandé s'il ne regrettait pas ne pas avoir dissout l'Assemblée pour se donner une majorité confortable après son élection comme président de la République, Chirac reprit l'idée gaullienne de la « dissolution de crise », tout en invoquant « l'esprit » des Institutions :

« Il faut avoir des principes si l'on veut gouverner sainement une démocratie. La dissolution n'a jamais été faite dans notre constitution pour la convenance du Président de la République. Elle a été faite pour trancher une crise politique. Il n'y a pas aujourd'hui, il n'y avait pas au lendemain de mon élection une crise politique. Donc la dissolution aurait été - permettez-moi le terme - une sorte de "combine" tout à fait contraire à l'esprit de nos institutions. Je suis respectueux de nos institutions, je vous l'ai dit pour la justice, et vous aurez souvent l'occasion de le constater. Je le dis aussi pour les institutions. Ce n'est pas mon confort personnel qui est en cause, c'est l'esprit même de la démocratie »¹³¹³.

Le 21 avril 1997, le président Jacques Chirac annonça finalement la dissolution de l'Assemblée¹³¹⁴ à « ses chers compatriotes », tout en évoquant « le risque de les surprendre », mais avec la conviction qu'il fallait « redonner la parole au peuple » :

« Pourquoi, au risque de vous surprendre, me suis-je résolu à user maintenant du pouvoir, que me confère l'article 12 de la Constitution, pour abrégier le mandat d'une Assemblée que j'ai tenu à conserver en 1995 et dont la majorité a soutenu loyalement le gouvernement ?... Aujourd'hui, je considère, en conscience, que l'intérêt du pays commande d'anticiper les élections. J'ai acquis la conviction qu'il faut redonner la parole

¹³¹² François Mitterrand, *Annnonce de la dissolution de l'Assemblée nationale*, texte et vidéo disponibles sur <https://fresques.ina.fr/miterrand/fiche-media/Mitter00022/annonce-de-la-dissolution-de-l-assemblee-nationale.html> ;

¹³¹³ Jacques Chirac, *Intervention télévisée du Président de la République* accordée à TF1 et France 2 le 14 juillet 1996, sur le moral des Français, sur l'aménagement du temps de travail, la baisse des impôts, sur la réforme du service national, l'indépendance de la justice, l'immigration clandestine et sur la Corse, texte disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/967010200.html> ;

¹³¹⁴ « Après consultation du Premier ministre, du Président du Sénat et du Président de l'Assemblée nationale, j'ai décidé de dissoudre l'Assemblée nationale. Le décret de dissolution et le décret fixant la date des élections législatives au 25 mai et au 1er juin seront publiés demain matin. »

au peuple, afin qu'il se prononce clairement sur l'ampleur et le rythme des changements à conduire pendant les cinq prochaines années »¹³¹⁵.

Dans l'espérance que les Français choisiraient « donner à la France une majorité qui aura la force et la durée nécessaire pour relever les défis d'aujourd'hui ».

Exceptionnellement, la dissolution de l'Assemblée nationale, décidée par le président Jacques Chirac deux années après son élection, n'eut pas l'effet attendu. Au lieu de conforter la majorité présidentielle, les nouvelles élections entraînèrent la troisième cohabitation. La victoire de la gauche plurielle ayant obtenu la majorité absolue à l'Assemblée nationale n'inquiétait pas le président Chirac, qui s'attachait à l'interprétation présidentialisée de la Constitution :

« La Constitution prévoit des choses et ces choses donnent, notamment, une prééminence, et je dirais, donnent un peu le dernier mot au Président de la République »¹³¹⁶.

b) Le droit d'adresser des messages au Parlement : une coutume héritée de la III^{ème} République et adaptée à l'esprit gaullois de la V^{ème} République

Outre le pouvoir de dissoudre l'Assemblée nationale, le Président de la République a aussi le droit d'adresser des messages au Parlement, en vertu de l'article 18 de la Constitution¹³¹⁷. Toutefois, ces messages ne donnent lieu à aucun débat. Ayant ses racines dans la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875¹³¹⁸, le droit du Président de s'adresser au Parlement fut aussi inscrit dans la Constitution de la IV^{ème} République¹³¹⁹ et repris en 1958,

¹³¹⁵ Jacques Chirac, *Allocution radio-télévisée du Président de la République*, sur l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale, les raisons de cette décision et la date des élections législatives, Paris le 21 avril 1997, texte disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/977012600.html> ;

¹³¹⁶ Jacques Chirac, citation extraite de *l'Entretien télévisé du 14 juillet 1997*, disponible sur <https://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000132-la-cohabitation-dans-la-vie-politique-francaise/1997-2002-une-cohabitation-surprise> ;

¹³¹⁷ Article 18 : « Le Président de la République communique avec les deux assemblées du Parlement par des messages qu'il fait lire et qui ne donnent lieu à aucun débat.

Il peut prendre la parole devant le Parlement réuni à cet effet en Congrès. Sa déclaration peut donner lieu, hors sa présence, à un débat qui ne fait l'objet d'aucun vote.

Hors session, les assemblées parlementaires sont réunies spécialement à cet effet. », texte disponible sur <https://www.conseil-constitutionnel.fr/le-bloc-de-constitutionnalite/texte-integral-de-la-constitution-du-4-octobre-1958-en-vigueur> ;

¹³¹⁸ Loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 sur les rapports des pouvoirs publics, art. 6 : « Le Président de la République communique avec les chambres par des messages qui sont lus à la tribune par un ministre. - Les ministres ont leur entrée dans les deux chambres et doivent être entendus quand ils le demandent. Ils peuvent se faire assister par des commissaires désignés, pour la discussion d'un projet de loi déterminé, par décret du Président de la République », texte disponible sur le site du Conseil constitutionnel, <https://www.conseil-constitutionnel.fr/les-constitutions-dans-l-histoire/constitution-de-1875-iii-republique> ;

¹³¹⁹ Constitution de la IV^{ème} République, Titre V – Du Président de la République, art. 37 : « Le président de la République communique avec le Parlement par des messages adressés à l'Assemblée nationale », texte disponible sur le site du Conseil constitutionnel,

dans le texte fondateur de la République gaullienne, tout en y apportant des « innovations importantes »¹³²⁰. Dans sa formulation de 1958, l'article ne prévoyait pas une prise de parole devant le Parlement réuni en Congrès, mais la révision constitutionnelle intervenue en juillet 2008, sous le mandat du « présidentialiste » gaulliste Nicolas Sarkozy, introduit la possibilité nouvelle pour le chef de l'État de venir s'adresser directement aux parlementaires. Parce que le Président n'est pas responsable devant le Parlement, sa déclaration devant le Congrès ne fera l'objet d'aucun vote, même si, hors sa présence, elle pourra être suivie d'un débat. Entre 1958 et 2008, l'importance du contenu de ces messages diffère en fonction du contexte historique dans lequel ils furent adressés. Il y avait des messages de pure courtoisie, à l'exemple des ceux adressés « à l'Assemblée nouvellement élue », mais aussi des messages de portée plus large, comme celui du Général de Gaulle, en avril 1962, sur les pouvoirs du Parlement pendant l'application de l'article 16, ou celui de François Mitterrand, en avril 1986, « théorisant » les pratiques de cohabitation¹³²¹.

Le premier message adressé au Parlement de la Ve République, fut le message « d'entrée en fonction » du Général de Gaulle. Lu au Sénat par son président, Gaston Monnerville, le 15 janvier 1959, et suivi d'une communication du Gouvernement lue par Jacques Soustelle, ministre délégué auprès du Premier ministre¹³²², le message portait sur le rôle du nouveau Parlement de mettre en pratique la réforme de l'institution parlementaire que la nouvelle Constitution a réalisée en théorie :

« Délibérer avec dignité, élaborer de bonnes lois, dégager des choix politiques et les exprimer clairement, c'est là, bien certainement, ce que le pays attend de ses représentants ; ce qu'eux-mêmes ont l'intention de faire, ce qu'ils feront, j'en suis sûr. Il est vrai que la Constitution leur ouvre une carrière renouvelée. Le caractère de notre temps, le péril couru par l'Etat faute de l'avoir discerné, ont conduit le peuple français à réformer profondément l'institution parlementaire. Cela est fait dans les textes. Il reste à mettre en pratique les grands changements apportés au fonctionnement des Assemblées et aux rapports entre les pouvoirs »¹³²³.

<https://www.conseil-constitutionnel.fr/les-constitutions-dans-l-histoire/constitution-de-1946-ive-republique> ;

¹³²⁰ Le message présidentiel est dispensé de contreseing ministériel et il n'est assorti d'aucun avis, d'aucune demande, d'aucune condition préalable, cf. Vie publique, « Le message du président de la République au Parlement : quel fondement, quel historique ? » dossier disponible sur

<http://www.vie-publique.fr/actualite/dossier/institutions/message-du-president-republique-au-parlement-quel-fondement-quel-historique.html> ;

¹³²¹ Vie publique, « Le message du président de la République au Parlement : quel fondement, quel historique ? » dossier disponible sur <http://www.vie-publique.fr/actualite/dossier/institutions/message-du-president-republique-au-parlement-quel-fondement-quel-historique.html> ;

¹³²² Sénat, *Les messages du Président de la République au Parlement*, « Les messages du Général de Gaulle », dossier disponible sur le site officiel du Sénat, <https://www.senat.fr/evenement/archives/D46/degaulle.html> ;

¹³²³ Charles de Gaulle, *Message adressé au Sénat*, disponible sur https://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/archives/D46/Charles_de_Gaulle/DeGaulle_15011959.pdf ;

En respectant les pratiques imposées par la Constitution, « le Sénat assurera, pour ce qui le concerne, à l'Etat républicain l'efficacité, la stabilité et la continuité indispensables à toutes les grandes entreprises et exigées, avant tout, par le redressement de la France ». Outre le fonctionnement des Institutions, le rôle du parlement est « d'approuver » la grande politique du gouvernement¹³²⁴ et de se tenir ferme et droit devant les « sollicitations fractionnelles », qui engendraient le retour de la menaçante crise des institutions¹³²⁵.

Au total, le premier Président de la Ve République adressa cinq messages au Parlement. Les trois messages qui suivirent le premier portaient, non sur le fonctionnement et le rôle du Parlement, mais sur des circonstances inhabituelles. Le 25 avril 1961, ce fut en vertu de l'avant-dernier alinéa de l'article 16 de la Constitution¹³²⁶ que le Président, ayant décidé de recourir aux pouvoirs exceptionnels et de faire, ainsi, réunir le Parlement de plein droit, transmit son deuxième message¹³²⁷. Suivant la lettre de la Constitution, Charles de Gaulle informât le parlement et, implicitement, la nation sur les raisons et les circonstances qui l'ont poussé à recourir à l'article 16, afin de prendre les « mesures exigées par ces circonstances »¹³²⁸. Pourtant, ces pouvoirs ne faisaient pas de lui un dictateur. Le Général de Gaulle assurait, en même temps, que la mise en œuvre de l'article 16 n'allait pas intervenir sur le fonctionnement du Parlement « dans des conditions normales » :

¹³²⁴ « Mais, avant qu'il puisse aboutir, chacun voit qu'une mise en ordre rigoureuse de nos affaires est absolument nécessaire dans tous les domaines où se joue notre destin national : pacification et transformation de l'Algérie, qui sont, bien évidemment, les conditions indispensables d'une solution politique laquelle ne saurait procéder que du suffrage universel ; mise en œuvre de la Communauté, place de la France dans les alliances et rôle qu'elle joue dans le monde ; modernisation des moyens de notre défense nationale ; finances, échanges, économie, monnaie ; progrès social, culturel, scientifique. -3 - Ce grand but, les Assemblées voudront, à coup sûr, l'approuver. Mais, pour l'atteindre, beaucoup d'efforts sont requis des diverses catégories françaises. Là, sera - qui ne le sait? - l'épreuve décisive du Parlement. »

¹³²⁵ Si le malheur voulait - ce que j'exclus pour ma part - qu'il cédât aux sollicitations fractionnelles, au lieu de se confondre avec le bien national commun, la crise des institutions reviendrait menaçante. Au contraire, si, comme je le crois, il ne laisse pas les arbres des intérêts particuliers, des surenchères partisans, des excitations locales lui cacher la forêt de l'unité française, alors l'avenir, un grand avenir, est assuré à notre nouvelle République et, par elle, à la Nation » ;

¹³²⁶ « Il en informe la nation par un message. »

¹³²⁷ Lu respectivement par Jacques Chaban-Delmas, à l'Assemblée nationale, et Gaston Monnerville, au Sénat ; dans chaque chambre, une « déclaration sans débat du Premier ministre » suit la lecture du message présidentiel. Au Sénat, elle est lue par Louis Jacquinot, ministre d'État, cf. Les messages du Président de la République au Parlement, *Les messages du Général de Gaulle*, dossier disponible sur le site officiel du Sénat, <https://www.senat.fr/evenement/archives/D46/degaulle.html> ;

¹³²⁸ « La rébellion de certains chefs et éléments militaires: provoquée en Algérie par un complot contre l'Etat, favorisée localement par la tension morale résultant d'épreuves prolongées et encouragée par diverses menées organisées en métropole, fait peser sur les institutions de la République, l'indépendance de la Nation et l'intégrité de son territoire une menace grave et immédiate. Conformément à la Constitution, j'ai, après avoir procédé aux consultations officielles qu'elle prévoit, notamment à celle de votre président, décidé de faire application de l'article 16 et commencé de prendre les mesures nécessaires pour faire prévaloir l'autorité des pouvoirs constitutionnels. D'autre part, le Parlement se trouve réuni de droit », Charles de Gaulle, *Message au Parlement*, https://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/archives/D46/Charles_de_Gaulle/DeGaulle_25041961.pdf ;

« Dans les circonstances actuelles, je considère que la mise en œuvre de l'article 16 ne saurait modifier les activités du Parlement : exercice du pouvoir législatif et contrôle. De ce fait, les rapports du Gouvernement et du Parlement doivent fonctionner dans les conditions normales pour autant qu'il ne s'agisse pas des mesures prises ou à prendre en vertu de l'article 16. Le Parlement, dont s'ouvre aujourd'hui la seconde session, est donc appelé à poursuivre sa tâche »¹³²⁹.

L'année suivante, ce fut l'achèvement de l'affaire algérienne qui a provoqué la convocation du Parlement en session extraordinaire pour écouter le message que le Général de Gaulle fit communiquer le 20 mars 1962, le lendemain de la signature des Accords d'Evian. Recapitulant d'abord brièvement la politique « poursuivie par la République » en Algérie, qui avait été « approuvée par le Parlement » et dont « l'accord massif du pays » avait été confirmé par le référendum du 8 janvier 1961¹³³⁰, Charles de Gaulle s'est adressé au Parlement pour exprimer sa conviction concernant le fait que l'organe législatif ratifierait sa décision de soumettre au référendum l'approbation des Accords d'Evian¹³³¹ :

« Au moment où semblent s'achever enfin les combats qui se déroulent depuis plus de sept ans et où s'ouvre à la France nouvelle et à l'Algérie nouvelle la perspective d'une féconde et généreuse coopération, je suis sûr~ mesdames, messieurs les Sénateurs : que vous voudrez vous joindre à moi pour élever le témoignage de notre confiance et de notre espérance vers la Patrie et vers la République »

Six mois plus tard, le 2 octobre 1962, un nouveau message venant de l'Elysée est adressé au Parlement. Il porta sur un nouveau projet de consultation populaire à savoir, le référendum pour faire élire le Président de la République au suffrage universel, considéré d'une importance cardinale pour la perpétuation et la pérennisation du régime de la Ve République :

« Il s'agit maintenant de faire en sorte que nos institutions demeurent. C'est dire que, dans l'avenir et à travers les hommes qui passent, l'Etat doit continuer d'avoir à sa tête un garant effectif du destin de la France et de celui de la République. Or, un tel rôle implique, ici comme ailleurs, pour celui qui doit le tenir, la confiance directe et explicite de l'ensemble des citoyens »¹³³².

¹³²⁹ Charles de Gaulle, *Message au Parlement*, transmis le 25 avril 1961, texte disponible sur https://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/archives/D46/Charles_de_Gaulle/DeGaulle_25041961.pdf ;

¹³³⁰ Charles de Gaulle, *Message au Parlement*, transmis le 20 mars 1962, texte disponible sur https://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/archives/D46/Charles_de_Gaulle/DeGaulle_20031962.pdf ;

¹³³¹ « des déclarations gouvernementales du 19 mars 1962 ; autorisant le Président de la République à conclure les actes qui seront à établir au sujet de la coopération de la France et de l'Algérie si l'autodétermination institue un Etat algérien indépendant ; enfin ~ et jusqu'à ce que soient dans cette éventualité, créés en Algérie des pouvoirs publics algériens, attribuent au Président de la République le pouvoir d'arrêter, par ordonnance ou par décret pris en Conseil des ministres toutes mesures relatives à l'application de ces mêmes déclarations.», Charles de Gaulle, message au Parlement, transmis le 20 mars 1962 ;

¹³³² Charles de Gaulle, *Message au Parlement*, transmis le 2 octobre 1962 et disponible sur https://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/archives/D46/Charles_de_Gaulle/DeGaulle_02101962.pdf ;

Donnant, ainsi, au futur Président, la légitimité nécessaire pour « porter la charge suprême » après qu'il serait parti :

« Quand sera achevé mon septennat ou s'il advenait que je ne sois plus en mesure de m'acquitter de ma fonction, je suis convaincu que l'investiture populaire sera nécessaire pour donner, quoi qu'il arrive, à ceux qui me succéderont. la possibilité et l'obligation de porter la charge suprême, quel qu'en puisse être le poids »¹³³³.

Enfin, le dernier message transmis par le président de Gaulle le 11 décembre 1962¹³³⁴ ne fut adressé qu'à l'Assemblée nationale, à l'occasion de son renouvellement les 18 et 25 novembre 1962 après dissolution et cela pour « saluer », « au nom de la République et du peuple français », l'assemblée nationale nouvellement élue¹³³⁵.

Son successeur, George Pompidou, fit usage de son droit de s'adresser au Parlement à trois reprises pendant son mandat. Ce fut à l'occasion de son élection à l'Élysée que le président Pompidou transmit son premier message, qui se présentait d'abord comme un hommage au Général de Gaulle :

« Au moment où le Parlement reprend ses travaux et au commencement de mon septennat, je tiens d'abord à exprimer à chacun de vous mes sentiments de considération et de confiance. Le Sénat voudra s'associer unanimement à l'hommage qu'il convient d'adresser au Général de Gaulle, libérateur de la Patrie et qui, après avoir restauré puis sauvé la République, l'a dotée d'institutions auxquelles notre peuple n'a cessé d'exprimer son adhésion. Que cet hommage parvienne jusqu'à lui dans sa retraite volontaire comme le témoignage de la reconnaissance nationale à l'égard de celui qui demeure et demeurera pour l'Histoire le plus grand des Français »¹³³⁶.

Et un appel à poursuivre l'œuvre institutionnelle gaullienne, dans le strict respect de la Constitution :

« Il nous appartient maintenant de poursuivre l'œuvre de redressement entreprise en assurant le fonctionnement sans heurt des institutions de la République. Je compte pour ma part, avec l'aide du Premier Ministre et du Gouvernement, développer entre l'exécutif et le Parlement tout entier des relations confiantes et efficace [...] A vous et à nous, Mesdames et Messieurs les Sénateurs, de faire que les pouvoirs publics français réalisent dans leur propre fonctionnement l'équilibre entre une force écrasante et une faiblesse mortelle. Gardien et garant de notre Constitution républicaine, j'y veillerai, pour ma part, avec la plus grande vigilance »¹³³⁷.

¹³³³ Charles de Gaulle, *Idem* ;

¹³³⁴ Jacques Chaban-Delmas, réélu président de l'Assemblée nationale, lit ce message, cf. Les messages du Président de la République au Parlement, *Les messages du Général de Gaulle*, dossier disponible sur le site officiel du Sénat,

<https://www.senat.fr/evenement/archives/D46/degaulle.html> ;

¹³³⁵ Charles de Gaulle, *Message au Parlement*, transmis le 11 décembre 1962,

https://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/archives/D46/Charles_de_Gaulle/DeGaulle_11121962.pdf ;

¹³³⁶ Georges Pompidou, *Message au Parlement*, texte disponible sur

https://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/archives/D46/Georges_Pompidou/Pompidou_25061969.pdf ;

¹³³⁷ Georges Pompidou, *Idem* ;

Le 5 février 1972, à l'occasion du décret soumettant au référendum l'adhésion de quatre pays aux Communautés européennes¹³³⁸, le président Pompidou en profitât pour lui adresser son deuxième message. Il s'agissait d'exposer les avantages d'une Europe « élargie »¹³³⁹, tout en demandant au Parlement de « joindre » ses efforts aux siens pour témoigner de leur foi commune « dans la grandeur de la France au sein d'une Europe maîtresse de son destin ».

Les élections législatives de mars 1973 ont représenté la dernière occasion pour le Président de la République, Georges Pompidou, de rappeler la portée « de son salut et de sa confiance au Parlement », réuni en session ordinaire le 3 avril 1973. De son long message de six pages, nous retenons son souhait quant à la relation entre le législatif et l'exécutif :

« Je souhaite en effet que ses relations avec le pouvoir exécutif soient étroites, confiantes, efficaces et que sa participation à la vie politique du pays réponde pleinement aux droits et obligations qui découlent de nos institutions »¹³⁴⁰.

En faisant preuve d'innovation protocolaire¹³⁴¹, Valéry Giscard d'Estaing allait transmettre un seul message au Parlement, à la suite de son élection à l'Élysée le 30 mai 1974. Loin d'être un message de pure courtoisie, le texte comprenait en effet les ambitions présidentielles, d'abord, quant à la politique étrangère et intérieure de la France, et ensuite, quant à sa mission d'être le Président de « tous les Français »¹³⁴². Sur le plan externe, les perspectives du nouveau président s'inscrivaient dans la continuité avec l'œuvre gaullienne et

¹³³⁸ Signature par le Danemark, l'Irlande, la Norvège et le Royaume-Uni des traités d'adhésion aux Communautés européennes, cf. L'histoire de l'Union européenne – 1972, texte disponible sur https://europa.eu/european-union/about-eu/history/1970-1979/1972_fr ;

¹³³⁹ « Mais quelles perspectives s'ouvrent du même coup devant l'Europe élargie ! Forte de près de 300 millions d'habitants, d'une économie en progrès constant, d'une civilisation ancienne fondée sur le respect de la personne humaine, d'une volonté affirmée de paix et de coopération avec tous, d'une même conception des libertés démocratiques à travers la diversité des constitutions, l'Europe pourra jouer à nouveau le rôle qui lui revient dans le monde, au service de la paix et de la justice. Elle offrira à tous ses enfants, à nos enfants, en même temps que le progrès économique et social, la fierté d'une grande œuvre collective à accomplir. Intérêt et idéal se rejoignent et se complètent », cf. Georges Pompidou, *Message au Parlement*, texte disponible sur https://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/archives/D46/Georges_Pompidou/Pompidou_5041972.pdf ;

¹³⁴⁰ Georges Pompidou, *Message au Parlement*, texte disponible sur https://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/archives/D46/Georges_Pompidou/Pompidou_3041973.pdf ;

¹³⁴¹ Les présidents des Assemblées, Edgar Faure et Alain Poher, ont fait part respectivement aux députés et sénateurs des vœux du nouveau Président de la République souhaitant que les parlementaires écoutent le message assis, cf. Les messages du Président de la République au Parlement, *Le message de Valéry Giscard d'Estaing*, dossier disponible sur <https://www.senat.fr/evenement/archives/D46/giscard.html> ;

¹³⁴² « L'élection du 19 mai dernier, acte essentiel de la vie des institutions de la Ve République, m'a conféré, comme à tout autre qui eût été élu à ma place, une double responsabilité, celle de mettre en œuvre l'action politique que j'ai proposée au pays et celle de me comporter en Président de tous les Français, cf. *Le message de Valéry Giscard d'Estaing*, texte disponible sur https://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/archives/D46/Valery_Giscard_d_Estaing/Giscard_30051974.pdf

pompidolienne, dont le but ultime était de préserver l'indépendance nationale, tout en positionnant la France en tant qu'arbitre sur la scène internationale :

« La France maintiendra l'indépendance de sa politique, c'est-à-dire qu'elle fera le nécessaire pour prendre elle-même, en toute liberté, les décisions qu'appellent la défense de ses intérêts et sa volonté de contribuer à l'équilibre et à la paix du monde »¹³⁴³.

En ce qui concerna la diplomatie, la continuité était également confirmée :

« La France confirmera et accentuera la mission libérale de sa diplomatie, en soutenant partout dans le monde la cause de la liberté et du droit des peuples, je dis bien des peuples, à disposer d'eux-mêmes. Elle s'interdira toute vente d'armements qui serait contraire à l'exercice d'une telle mission »¹³⁴⁴.

Sur le plan interne, tout en soutenant la poursuite du développement de l'économie et de la transformation de la société, le président libéral s'attachait au principe gaullien de la justice sociale :

« La société française doit être plus égale, qu'il s'agisse des chances des plus jeunes, de l'écart entre les revenus, de la protection sociale des différents groupes de travailleurs. Elle doit être plus juste, concernant le sort de ceux dont la situation est la plus éloignée de la moyenne nationale, je veux dire les personnes âgées qui ne sont pas moins dignes que les autres, et en faveur desquelles un effort exceptionnel doit être accompli »¹³⁴⁵.

Enfin, Valéry Giscard d'Estaing, issu de la famille libérale, ambitionnait se comporter comme « Président de tous les Français », tout en confirmant être « partisan d'une possibilité d'alternance », conformément à son devoir de « veiller qu'elle respecte les institutions de la Ve République ». Dans le même temps, le nouveau président s'est présenté aux élections en adepte du changement, position qu'il confirmait vers la fin de son message par sa petite phrase isolée, « La France veut devenir autre ». Et ce changement commençait déjà par le fait que le président se tournait vers le Parlement - le représentant de la Nation -, pour y trouver son allié afin de mettre en œuvre sa politique, et non vers le gouvernement, ni directement vers le peuple par le biais du référendum¹³⁴⁶ :

« C'est avec vous que ce changement doit se faire, parce que vous représentez le pays et parce qu'il vous a élus. C'est donc avec vous que je souhaite le conduire. Je n'ignore rien des différends, des irritations, des divergences qui surgissent inévitablement de toute grande consultation nationale. Seuls les ignorent les pays qui organisent la succession du pouvoir dans des conciliabules feutrés, échappant à la souveraineté populaire »¹³⁴⁷.

¹³⁴³ Le message de Valéry Giscard d'Estaing, texte disponible sur https://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/archives/D46/Valery_Giscard_d_Estaing/Giscard_30051974.pdf

¹³⁴⁴ Valéry Giscard d'Estaing, *Idem* ;

¹³⁴⁵ *Idem* ;

¹³⁴⁶ Valéry Giscard d'Estaing fut le premier président de la Ve République à ne pas faire usage de la pratique référendaire ;

¹³⁴⁷ Valéry Giscard d'Estaing, *Idem* ;

Celui qui a le plus usé de cette prérogative présidentielle fut, pourtant, le premier président de « l’alternance », le socialiste François Mitterrand, élu à la tête de l’Etat en 1981. Il avait transmis un total de six messages au Parlement, dont seul le premier portât sur une question de courtoisie, à savoir, sa prise de fonction, mais qui n’était pas pourtant moins significatif. S’il y rappelait le changement qu’il avait proposé au pays en campagne électorale et qui portait sur un élargissement du rôle du Parlement, notamment sur le contrôle de l’exécutif :

« Le changement que j’ai proposé au pays pendant la campagne présidentielle, que les Françaises et les Français ont approuvé, que la majorité de l’Assemblée nationale a fait sien, commande désormais nos démarches. J’attache à cette observation d’autant plus d’importance que le rôle du Parlement, voter la loi et contrôler l’exécutif, est appelé à s’élargir non seulement parce que le fait doit rejoindre le droit, mais aussi parce que j’attends des institutions, toutes les institutions, qu’elles participent à l’œuvre de redressement national »¹³⁴⁸.

Le président socialiste conserverait les mêmes ambitions de grandeur en matière de politique étrangère et européenne :

« Si, sur le plan de la Communauté, des progrès ont été accomplis, même encore imparfaits, en matière de charbon, d’acier, d’agriculture ou de techniques, il reste à construire l’espace social européen où pourront vivre mieux, autrement et ensemble, les travailleurs de nos pays. C’est dans ce sens que je conduirai l’action de la France, une France ouverte sur le monde qui fonde sa sécurité à la fois sur sa propre défense, sur ses alliances et sur la libre coopération internationale »¹³⁴⁹.

Ce fut dans le contexte inédit de la première législature de cohabitation que François Mitterrand transmît son deuxième message au Parlement, le 8 avril 1986. Uns des plus sévères opposants du régime et de la Constitution gaullienne, le président socialiste s’y engageât à assurer la continuité de l’Etat, précisément dans le respect *ad litteram* de la Constitution :

« Mon devoir était d’assurer la continuité de l’Etat et le fonctionnement régulier des institutions. Je l’ai fait sans retard et la Nation sans crise... Mais nos institutions sont à l’épreuve des faits. Depuis 1958 et jusqu’à ce jour. le Président de la République a pu remplir sa mission en s’appuyant sur une majorité et un Gouvernement qui se réclamaient des mêmes options que lui. Tout autre, nul ne l’ignore. est la situation issue des dernières élections législatives [...] Devant un tel état de choses, qu’ils ont pourtant voulu, beaucoup de nos concitoyens se posent la question de savoir comment fonctionneront les pouvoirs publics. A cette question, je ne connais qu’une réponse, la seule possible, la seule raisonnable, la seule conforme aux intérêts de la Nation : la Constitution. rien que la Constitution. toute la Constitution »¹³⁵⁰.

¹³⁴⁸ François Mitterrand, *Message au Parlement*, 8 juillet 1981, texte disponible sur https://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/archives/D46/Francois_Mitterrand/Mitterrand_8071981.pdf ;

¹³⁴⁹ François Mitterrand, *Idem* ;

¹³⁵⁰ François Mitterrand, *Message au Parlement*, 8 avril 1986, texte disponible sur https://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/archives/D46/Francois_Mitterrand/Mitterrand_8041986.pdf ;

De plus, en se positionnant en stricte défenseur de la Constitution gaullienne, malgré ses propres convictions, le président Mitterrand scellait, ainsi, le consensus unanime sur la nature du régime, tel que le Général de Gaulle l'avait inventé :

« Quel qu'idée qu'on en ait- et je n'oublie pas moi-même ni mon refus initial, ni les réformes, qu'au nom d'un vaste mouvement d'opinion, j'ai naguère proposées et que je continue de croire souhaitables – elle (la Constitution) est la loi fondamentale. Il n'y a pas, en la matière, d'autre source du droit. Tenons-nous en à cette règle »¹³⁵¹.

Quelques mois plus tard, à l'occasion de la célébration du centenaire de la naissance de Robert Schuman, François Mitterrand solennisa l'événement par un message qu'il fit lire au Parlement le 25 juin 1986. Outre l'hommage apporté au père de l'Europe¹³⁵², le message présidentiel en assumait l'héritage et en confirmait la continuité :

« Convainquons-nous d'abord qu'il n'est pas en Europe de pays, pour ancien et glorieux qu'il soit, qui puisse maîtriser isolément sa croissance, sa monnaie, son emploi. ni atteindre à la modernité scientifique et technique. par ses seules capacités nationales ; que mettre en commun nos ressources, notre savoir, nos recherches, nos industries, nos moyens de transport, la défense de notre environnement, j'en passe, après l'avoir fait pour notre agriculture, est la plus sûre manière de préserver nos acquis nationaux. nos façons d'être et de faire »¹³⁵³.

Le président socialiste est allé encore plus loin dans son élan européen, en plaidant pour une « union politique de l'Europe », condition de sa « grandeur » et de la grandeur des pays qui la composeraient :

« Mais rien ne sera finalement acquis si l'on perd de vue l'ultime objectif hors duquel tout restera fondamentalement menacé : la volonté, l'union politique de l'Europe, condition non seulement de sa grandeur et de son rang, mais aussi de la grandeur et du rang dans le monde des pays qui la composent »¹³⁵⁴.

Le 26 octobre 1988, ce fut un message relatif au recours au référendum pour « la victoire de la concorde et de la paix » en Nouvelle-Calédonie que le président Mitterrand, reconfirmé dans sa fonction pour un second mandat, a transmis au législatif :

¹³⁵¹ François Mitterrand, *Idem* ;

¹³⁵² « Cet homme discret. modeste et bon. qu'inspirait sa foi profonde en Dieu, montrait quand il le fallait une résolution que rien ne pouvait fléchir. Homme public, sa vie obéissait à un rythme intérieur qui échappait aux agitations de l'action. Membre de son Gouvernement, je l'ai vu tel qu'il était. levé tôt le matin, abordant son travail le bureau ; vide de tout papier, après une longue méditation quotidienne que nul n'aurait osé troubler. Son projet pour l'Europe lui valut d'âpres attaques qui cherchaient à l'atteindre dans son honneur et son patriotisme. Lui qui ne connaissait ni la colère ni le ressentiment dut supporter la haine. D'où lui venait cette étonnante maîtrise qui demeure pour ceux qui l'ont connu un bel exemple d'achèvement humain? De ce qu'il croyait aux vertus simples de notre peuple. Son patriotisme était là. Il ne doutait pas de la France. », cf. François Mitterrand, *Message au Parlement*, 25 juin 1986, texte disponible sur https://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/archives/D46/Francois_Mitterrand/Mitterrand_25061986.pdf

¹³⁵³ François Mitterrand, *Message au Parlement*, 25 juin 1986, texte disponible sur

https://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/archives/D46/Francois_Mitterrand/Mitterrand_25061986.pdf

¹³⁵⁴ François Mitterrand, *Idem* ;

« Sans référendum, il n’y aurait pas eu d’accord. Le référendum n’a pas d’autre objet que de le confirmer, pour ratifier ce qui s’est fait et rendre possible tout ce qui reste à faire. Ainsi que je l’ai dit ailleurs et le redirai, il ne marquera ni le triomphe d’un camp, ni la défaite d’un autre, aussi bien en métropole qu’en Nouvelle-Calédonie. Il annoncera la victoire de la concorde et de la paix »¹³⁵⁵.

Le 27 août 1990, le Parlement est réuni en session extraordinaire pour écouter le cinquième message du Président de la République, dans le but de « permettre à la représentation nationale d’entendre le Gouvernement et de débattre de la politique de la France »¹³⁵⁶ concernant la situation au Moyen-Orient et en Irak. Apparemment un message qui portait seulement sur la politique étrangère, cet avant-dernier message de Mitterrand gagne une signification à part. Afin de justifier la position de la France, le président choisit d’invoquer le préambule de la Constitution, qui date de 1946 et qui représente, donc, la marque la plus évidente de l’héritage constitutionnel de la IV^e République :

« Je sais qu’au-delà des divergences naturelles qui vous opposent légitimement et que garantit notre démocratie, le Parlement de la République saura, avec nous, mobiliser le pays autour du message simple qui guide l’action de la France, si bien exprimé, depuis 1946, par le préambule de la Constitution : « La République française, fidèle à ses traditions, se conforme aux règles du droit public international. Elle n’entreprendra aucune guerre dans des vues de conquête et n’emploiera jamais ses forces contre la liberté d’aucun peuple »¹³⁵⁷.

Selon François Mitterrand, c’était le préambule hérité du régime précédent, « si bien exprimé depuis 1946 » qui « guidait » l’action de la France à l’étranger. Bien qu’on puisse interpréter cette affirmation comme un essai de réhabiliter l’image d’une IV^e République institutionnellement instable, la politique et l’attitude du président socialiste allaient confirmer sa pleine acceptation des règles constitutionnels imposés en 1958¹³⁵⁸. Le dernier message que le président Mitterrand a adressé au Parlement, le 16 janvier 1991, portait nettement sur l’engagement des forces militaires de la France dans la guerre du Golfe, en se résumant à informer le législatif sur la décision prise :

« L’heure est donc venue pour nous, comme pour tout pays responsable et garant des règles sur lesquelles reposent l’équilibre et la sécurité de la Communauté internationale, d’appliquer les principes dont nous nous réclamons. Je le dis avec regret, mais détermination : le recours à la force armée pour contraindre l’Irak à évacuer le Koweït est désormais légitime. C’est pourquoi j’ordonnerai l’emploi des moyens militaires que

¹³⁵⁵ François Mitterrand, *Message au Parlement*, 26 octobre 1988, texte disponible sur

https://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/archives/D46/Francois_Mitterrand/Mitterrand_26101988.pdf

¹³⁵⁶ François Mitterrand, *Message au Parlement*, 27 août 1990, texte disponible sur

https://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/archives/D46/Francois_Mitterrand/Mitterrand_27081990.pdf

¹³⁵⁷ François Mitterrand, *Idem* ;

¹³⁵⁸ Nous rappelons ici la petite phrase de Mitterrand : « Les institutions n’étaient pas faites à mon intention. Mais elles sont bien faites pour moi » ;

commande la participation de notre pays à la mise en œuvre des résolutions des Nations-Unies. Après avoir entendu le Gouvernement, vous aurez à vous prononcer sur ce point, selon la procédure de l'article 49, alinéa 4, de la Constitution »¹³⁵⁹.

Après 14 ans d'expérience socialiste au sommet de l'Etat, ce fut le gaulliste déclaré, Jacques Chirac qui accéda à l'Elysées. Son premier message adressé au Parlement, datant du 19 mai 1995, portait évidemment sur sa prise de fonction. Plus qu'un simple message de courtoisie, le texte que le nouveau président fit lire au Parlement exposait les grandes lignes de ses ambitions réformatrices, notamment dans le domaine institutionnel. Plusieurs fois député, Jacques Chirac s'est adressé à la « représentation nationale » pour lui exprimer la « confiance », mais aussi pour lui présenter son projet réformateur visant à rééquilibrer les pouvoirs et « remettre le Parlement à sa vraie place, une place centrale, permettant de restaurer les liens entre les citoyens et leurs dirigeants » :

« Après m'en être entretenu avec le Premier ministre et ayant consulté à ce sujet le Président du Sénat et le Président de l'Assemblée nationale, je souhaite vous soumettre sans délai un projet de loi constitutionnelle tendant à étendre le champ d'application du référendum prévu par l'article 11 de la Constitution, et à apporter les modifications nécessaires pour organiser une session unique du Parlement... Ainsi modernisé, renforcé dans ses moyens, reconnu dans ses missions, le Parlement prendra toute sa part dans les combats majeurs de demain : l'emploi, le renforcement de la démocratie, le renouveau de la France »¹³⁶⁰.

Malgré ses aspirations, Jacques Chirac tint à confirmer son attachement à la Constitution gaullienne et au rôle que le Général de Gaulle avait assigné à chaque institution :

« La Constitution de la Ve République, après presque trente-sept ans d'existence, a témoigné de ses vertus. Si l'on excepte la IIIe République, c'est le dispositif institutionnel qui, depuis 1789, a offert le cadre le plus long à notre vie publique. Cette durée, cette permanence, l'adhésion qu'elles suscitent auprès des Français, nos institutions les doivent à l'organisation originale et équilibrée des pouvoirs, voulue par le général de Gaulle. Le Président de la République incarne la continuité du pays, le Gouvernement conduit la politique de la Nation, le Parlement, expression politique du suffrage universel, légifère, contrôle et débat des grandes orientations de la Nation »¹³⁶¹.

A l'occasion de l'ouverture du débat sur la ratification du traité d'Amsterdam, le président Chirac transmit son deuxième message au Parlement, afin de lui « dire l'idée qu'il se faisait de l'Europe et de la place que la France devait y tenir ». Lu à l'Assemblée nationale le 3 mars 1999, le message présidentiel comprenait la vision chiraquienne sur l'Europe, une

¹³⁵⁹ François Mitterrand, *Message au Parlement*, le 16 janvier 1991, texte disponible sur https://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/archives/D46/Francois_Mitterrand/Mitterrand_16011991.pdf

¹³⁶⁰ Jacques Chirac, *Message au Parlement*, le 19 mai 1995, texte disponible sur https://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/archives/D46/Jacques_Chirac/Chirac_19051995.pdf ;

¹³⁶¹ Jacques Chirac, *Idem* ;

vision qui s'inscrivait dans la continuité de l'œuvre européenne voulu par le Général de Gaulle : bâtir une Europe forte pour une France puissante :

« Pour mieux servir les Français, je veux bâtir une Europe humaine et puissante. Être ambitieux pour la France, c'est aussi être ambitieux pour l'Europe »¹³⁶².

Jacques Chirac usa pour la dernière fois de son droit d'adresser des messages au législatif à l'occasion de sa réélection à la présidence de la République, en juillet 2002. Tout comme dans ses messages précédents, le souci primordial du président restât l'équilibre des pouvoirs, notamment dans le nouveau contexte de la reprise en compte de la décentralisation, une des principales ambitions chiraquiennes :

« Le moment est venu par ailleurs de reprendre la longue marche, si souvent contrariée, vers la décentralisation, pour mettre en place une nouvelle architecture des pouvoirs. Les décisions intéressant nos concitoyens devront désormais être prises au niveau le plus proche des réalités. J'appelle à un grand débat national sur les libertés et les responsabilités locales. Je souhaite une réforme profonde du Titre XII de notre Constitution qui traite des rapports de l'État et des collectivités locales, en métropole comme outre-mer »¹³⁶³.

Proposée en campagne électorale par le candidat gaulliste Nicolas Sarkozy, afin de moderniser la pratique des Institutions de la Ve République, la possibilité pour le chef de l'État de venir s'adresser directement et personnellement aux parlementaires fut incluse dans la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008¹³⁶⁴. Ainsi, le droit d'adresser des messages au Parlement est complété par cette disposition nouvelle permettant au Président de prendre la parole devant le Parlement réuni en Congrès, déclaration qui peut désormais donner lieu à un débat, hors sa présence, mais qui reste toujours au niveau informel, celui-ci ne pouvant pas faire l'objet d'aucun vote¹³⁶⁵.

Ce fut le 22 juin 2009, deux années après son élection, que le président Nicolas Sarkozy a ouvert la série des monologues présidentiels, prononçant son discours-message devant le Congrès réuni à Versailles. Consacré aux priorités nationales, ayant comme fil rouge

¹³⁶² Jacques Chirac, *Message au Parlement*, le 3 mars 1999, texte disponible sur https://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/archives/D46/Jacques_Chirac/Chirac_2031999.pdf ;

¹³⁶³ Jacques Chirac, *Message au Parlement*, le 2 juillet 2002, texte disponible sur https://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/archives/D46/Jacques_Chirac/Chirac_2072002.pdf ;

¹³⁶⁴ LOI constitutionnelle n° 2008-724 du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la Ve République, texte disponible sur <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019237256> ;

¹³⁶⁵ Art. 18 en vigueur : « Le Président de la République communique avec les deux assemblées du Parlement par des messages qu'il fait lire et qui ne donnent lieu à aucun débat. Il peut prendre la parole devant le Parlement réuni à cet effet en Congrès. Sa déclaration peut donner lieu, hors sa présence, à un débat qui ne fait l'objet d'aucun vote. Hors session, les assemblées parlementaires sont réunies spécialement à cet effet. », texte de la Constitution disponible sur <https://www.conseil-constitutionnel.fr/le-bloc-de-constitutionnalite/texte-integral-de-la-constitution-du-4-octobre-1958-en-vigueur> ;

les principes républicains, le discours du nouveau président abordât des problèmes de société, comme le respect des croyances et la dignité de la femme¹³⁶⁶ ou des soucis économiques, en s'exprimant ainsi sur les mesures à prendre pour lutter contre les déficits générés par la crise économique de 2008, tout en annonçant le lancement d'un emprunt national¹³⁶⁷. Il annonça aussi un remaniement ministériel pour le surlendemain, en dressant la feuille de route pour la nouvelle équipe ministérielle. De son long discours qui plaidait le changement, nous retenons l'attachement au modèle républicain qui exigea une synchronisation avec la logique économique, ce qui était le « rêve » de « tous », une ambition issue de la Résistance et dont l'héritage s'inscrivait, donc, dans le patrimoine commun des Français :

« Le modèle républicain reste notre référence commune. Et nous rêvons tous de faire coïncider la logique économique avec cette exigence républicaine. Ce rêve nous vient, pourquoi ne pas le dire, du Conseil National de la Résistance qui, dans les heures les plus sombres de notre histoire, a su rassembler toutes les forces politiques pour forger le pacte social qui allait permettre la renaissance française. Cet héritage, j'en ai conscience, est notre héritage commun »¹³⁶⁸.

Force est de souligner qu'une partie de l'opposition refusa d'y assister et ceux qui avaient pourtant accepté d'être présents, quittèrent le Congrès après l'intervention du président Sarkozy, refusant de participer au débat¹³⁶⁹. Pour les parlementaires de la majorité, ce premier exercice de la nouvelle prérogative présidentielle a été « un moment historique », selon Bernard Accoyer, alors président de l'Assemblée nationale¹³⁷⁰. En outre, pour le président de l'Assemblée, plus qu'un moyen de réaffirmation de la prééminence

¹³⁶⁶ « Mais je reste ferme sur l'idée que la laïcité, ce n'est pas le refus de toutes les religions. Ce n'est pas le rejet du sentiment religieux. La laïcité, c'est un principe de neutralité et un principe de respect. La laïcité, c'est le respect de toutes les opinions et de toutes les croyances... Le problème de la burka n'est pas un problème religieux, c'est un problème de liberté, c'est un problème de dignité de la femme. La burka n'est pas un signe religieux, c'est un signe d'asservissement, c'est un signe d'abaissement. Je veux le dire solennellement : la burka ne sera pas la bienvenue sur le territoire de la République française. Nous ne pouvons pas accepter dans notre pays des femmes prisonnières derrière un grillage, coupées de toute vie sociale, privées de toute identité. Ce n'est pas l'idée que la République française se fait de la dignité de la femme. » dans Nicolas Sarkozy, *Message au Parlement*, le 22 juin 2009, texte disponible sur <https://www.senat.fr/evenement/archives/D46/sarkozy.html> ;

¹³⁶⁷ « Quant à l'emprunt, son montant et ses modalités seront arrêtés une fois que nous aurons fixé ensemble les priorités. Nous le ferons soit auprès des Français, soit sur les marchés financiers, et je prendrai les dispositions nécessaires pour que cet emprunt soit affecté exclusivement à ces priorités stratégiques pour l'avenir. Je dis bien exclusivement, car j'entends, dans le même temps, porter le fer dans les dépenses de fonctionnement, dans celles qui s'avéreront inutiles ou non prioritaires. », Nicolas Sarkozy, *Message au Parlement*, le 22 juin 2009, texte disponible sur <https://www.senat.fr/evenement/archives/D46/sarkozy.html> ;

¹³⁶⁸ Nicolas Sarkozy, *Idem* ;

¹³⁶⁹ La principale critique apportée par l'opposition à cette nouvelle règle constitutionnelle fut de donner au Président un moyen de communication supplémentaire alors qu'elle estimait que le temps de parole et d'image présidentiel est déjà très important, cf. Le message du président de la République au Parlement : quel fondement, quel historique ?, dossier disponible sur <https://www.vie-publique.fr/actualite/dossier/institutions/message-du-president-republique-au-parlement-quel-fondement-quel-historique.html> ;

¹³⁷⁰ Bernard Accoyer : « Le Congrès est un moment historique », entretien avec Bernard Accoyer, disponible sur <http://www.lefigaro.fr/politique/2009/06/19/01002-20090619ARTFIG00533-accoyer-le-congres-est-un-moment-historique-.php> ;

présidentielle, le message que le président pouvait désormais lire personnellement devant les parlementaires, représentait un signe de respect :

« En venant s'exprimer devant leurs représentants, c'est naturellement aux Français que le Président s'adresse. C'est une marque de considération pour les élus de la Nation. Les parlementaires attendent du président de la République qu'il délivre sa vision de l'état de la France et du monde frappés par la crise, ainsi que les orientations qu'il entend donner à la politique de notre pays pour en sortir dans les meilleures conditions »¹³⁷¹.

Trois ans après la deuxième alternance, le nouveau président socialiste s'adressa pour la première et seule fois au Parlement réuni en Congrès, à la suite des attentats de Paris et de Saint-Denis. Ainsi, le 16 novembre 2015, trois jours après les attentats, François Hollande s'est présenté devant le législatif « pour marquer l'unité nationale face à une telle abomination et pour répondre avec la détermination froide qui convient à l'attaque ignoble dont le (notre) pays a été la cible »¹³⁷². Il annonça le prolongement de l'état d'urgence¹³⁷³ et une réforme de la Constitution afin d'admettre, entre autres mesures, la déchéance de nationalité pour les binationaux nés Français¹³⁷⁴. Mais cette ambition voire, passion présidentielle pour ajuster et remodeler la Constitution, que nous retrouvons, d'ailleurs, chez tous les présidents de la Ve République, y compris Charles de Gaulle, ne se traduit guère dans une critique à l'adresse du régime fondé en 1958 ou dans une intention de le renverser¹³⁷⁵. Il s'agit simplement de l'appropriation unanime de la vision constitutionnelle gaullienne, inspirée de Solon, selon laquelle une constitution « était bonne pour un peuple et pour un temps ». Ainsi, tout comme le Général de Gaulle avait affirmé, les modifications étaient même souhaitables pour que la Constitution s'adapte toujours au contexte historique¹³⁷⁶. Et ce fut la même idée que le président Hollande a invoquée dans son message :

¹³⁷¹ Bernard Accoyer, *Idem* ;

¹³⁷² François Hollande, *Message au Parlement*, le 16 novembre 2015, texte disponible sur <https://www.senat.fr/evenement/archives/D46/hollande.html> ;

¹³⁷³ « J'ai décidé que le Parlement serait saisi dès mercredi d'un projet de loi prolongeant l'état d'urgence pour trois mois et adaptant son contenu à l'évolution des technologies et des menaces. », cf. *Idem* ;

¹³⁷⁴ « Cette révision de la Constitution doit s'accompagner d'autres mesures. Il en va de la déchéance de nationalité. La déchéance de nationalité ne doit pas avoir pour résultat de rendre quelqu'un apatride, mais nous devons pouvoir déchoir de sa nationalité française un individu condamné pour une atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation ou un acte de terrorisme, même s'il est né français, je dis bien « même s'il est né français » dès lors qu'il bénéficie d'une autre nationalité », cf. *Idem* ;

¹³⁷⁵ Tout comme le président de l'Assemblée nationale, Bernard Accoyer a confirmé à la suite de la révision constitutionnelle de 2008, la plus importante modification apportée à la Constitution gaullienne :

N'assiste-t-on pas à l'émergence d'une Ve République bis ?

Non. Nous n'avons pas changé de République. », dans entretien avec Bernard Accoyer, disponible sur <http://www.lefigaro.fr/politique/2009/06/19/01002-20090619ARTFIG00533-accoyer-le-congres-est-un-moment-historique-.php> ;

¹³⁷⁶ Nous reprenons ici les paroles gaulliennes que nous avons déjà analysées dans la première partie de notre étude : « Il est possible qu'à l'avenir, des modifications importantes de la Constitution paraissent souhaitables. Tout cela reste ouvert. Nous y procéderons ensuite, si nous en avons le temps. La IIIe et la IVe n'ont pas pu ou su amender leur Constitution ; la Ve pourra le faire. Mais ce n'est pas aujourd'hui la question. La Constitution

« La Constitution, c'est la charte commune, c'est le contrat qui unit tous les citoyens d'un même pays. Dès lors que la Constitution est le pacte collectif indispensable pour vivre ensemble, il est légitime que la Constitution comporte les réponses pour lutter contre ceux qui voudraient y porter atteinte, de la même manière que sont voués à la dissolution les associations ou les groupements de fait qui provoquent la haine ou incitent à la commission d'actes terroristes »¹³⁷⁷.

Si la révision constitutionnelle permettant au Président de se présenter devant le Parlement réuni en Congrès pour s'adresser personnellement aux représentants de la nation n'avait engendré qu'une seule prise de parole par mandat sous Nicolas Sarkozy et François Hollande, le nouveau président élu en 2017, Emmanuel Macron annonça, à l'occasion de son premier message au Parlement, qu'il s'y présenterait chaque année de son mandat pour s'expliquer : « Tous les ans, je viendrai devant vous pour rendre compte »¹³⁷⁸. Contrairement à l'idée véhiculée par « certains », selon laquelle cette promesse de se présenter devant le Parlement chaque année serait « une dérive condamnable »¹³⁷⁹, le président Macron le justifiait à travers son désir d'expliquer sa politique et celle de son gouvernement devant les représentants du peuple, afin de reconformer la responsabilité de l'exécutif et de renforcer la souveraineté nationale. Et cela en adoptant la méthode gaullienne de la pédagogie, élément-clé de la pratique du pouvoir présidentiel :

« Trop de mes prédécesseurs se sont vu reprocher de n'avoir pas fait la pédagogie de leur action, ni d'avoir « exposé le sens et le cap de leur mandat »¹³⁸⁰.

En outre, le premier message que le président Macron adressa au Parlement le 3 juillet 2017 était en même temps sa première « expression politique » depuis son élection, ce qui apportait un argument de plus en faveur de son intention de consolider le poids du législatif, qu'il considérait comme l'expression de la souveraineté nationale à travers laquelle il pouvait s'adresser indirectement aux Français¹³⁸¹. Par conséquent, sa première prise de parole en tant

évoluera, à l'avenir, d'autant mieux que nous aurons, cette fois, montré la voie d'un amendement par référendum pour un objectif précis et limité. Nous aurons montré qu'elle n'était pas immuable. Une Constitution, comme disait Solon, est bonne pour un peuple et pour un temps. Il ne faut pas la momifier. », cf. Charles de Gaulle, dans Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Editions Gallimard, 2002, p. 250 ;

¹³⁷⁷ François Hollande, *Message au Parlement*, le 16 novembre 2015, texte disponible sur

<https://www.senat.fr/evenement/archives/D46/hollande.html> ;

¹³⁷⁸ Emmanuel Macron, *Message au Parlement*, le 3 juillet 2017, texte disponible sur

https://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/archives/D46/Emmanuel_Macron/discours-du-president_2017.pdf

¹³⁷⁹ « Si la considération et la bienveillance que cela traduit à l'égard du Parlement apparaissent à certains comme une dérive condamnable, c'est sans doute qu'ils ont de leur rôle de parlementaire et du rôle du Président de la République une conception vague que masque mal l'arrogance doctrinaire ou le sectarisme. », Emmanuel Macron, *Idem* ;

¹³⁸⁰ Emmanuel Macron, *Idem* ;

¹³⁸¹ « J'ai voulu vous réserver, et à travers vous, aux Français, ma première expression politique depuis mon élection », Emmanuel Macron, *Idem* ;

que président exposait, devant le peuple représenté, les lignes de la future politique présidentielle¹³⁸², tout en conférant au message présidentiel une importance sans précédent. Mais si, comme ses prédécesseurs, Emmanuel Macron ambitionnait des réformes institutionnelles, il restait pourtant attaché aux Institutions dont il reconnaissait la puissance et déplorait l'atteinte portée à « l'esprit qui les a fait naître » :

« Mais tout cela, tout cela ne sera possible que si nous avons une République forte et il n'est pas de République forte sans institutions puissantes. Nées de temps troublés, nos institutions sont résistantes aux crises et aux turbulences, elles ont démontré leur solidité mais comme toutes les institutions elles sont aussi ce que les hommes en font. Depuis plusieurs décennies maintenant l'esprit qui les a fait naître s'est abîmé au gré des renoncements et des mauvaises habitudes »¹³⁸³.

En considérant que la représentativité restait pourtant « un combat inachevé », le président Macron en envisageait plusieurs réformes, dont l'introduction partielle du système proportionnel pour l'élection législative, « pour que toutes les sensibilités y soient justement représentées », mais aussi la révision du droit de pétition, « afin que l'expression directe de nos concitoyens soit mieux prise en compte et que les propositions des Français puissent être présentées, dans un cadre défini et construit, à la représentation nationale », révision qui permettrait une représentativité qui « ne vivrait pas seulement une fois tous les cinq ans, mais au quotidien dans l'action du législateur »¹³⁸⁴. En allant plus loin en nom de la représentativité et de la souveraineté populaire, les réformes annoncées seraient d'abord soumises au vote parlementaire. Néanmoins, le président Macron n'excluait pas, « si cela était nécessaire », le recours au référendum, comme moyen d'obtenir directement le vote du citoyen¹³⁸⁵, en s'attachant, ainsi, à la pratique référendaire comme instrument de légitimation politique et de confirmation de la confiance populaire, conformément à l'esprit de la Ve République, tel que le Général de Gaulle lui avait insufflé.

Si la présentation des réformes envisagées représentait le noyau dur du message présidentiel, celui-ci dévoila, en même temps, l'idée macronienne de la France, une vision nettement compatible avec cette « certaine idée » gaullienne. Une France qui, en nom de sa mission historique, devait occuper une « place éminente » à l'échelle mondiale :

« Au sein de la culture mondialisée et dont on observe la prolifération parfois inquiétante, la voix de la France et de la culture française doivent occuper une place

¹³⁸² « Je veux aujourd'hui vous parler du mandat que le peuple nous a donné, des institutions que je veux changer, et des principes d'action que j'entends suivre. », Emmanuel Macron, *Idem* ;

¹³⁸³ Emmanuel Macron, *Idem* ;

¹³⁸⁴ Emmanuel Macron, *Idem* ;

¹³⁸⁵ « Ces réformes seront soumises à votre vote. Mais si cela est nécessaire, je recourrai au vote de nos concitoyens par voie de référendum. », Emmanuel Macron, *Idem* ;

éminente, associant tous les Français de métropole et d'outre-mer [...] La vocation de la France, sa fidélité à son histoire est de savoir construire la paix et promouvoir la dignité des personnes »¹³⁸⁶.

Une France à vocation universelle, qui défendait « le bien commun » de la planète :

« Dans les années à venir, le rôle de la France sera de défendre la sécurité, l'égalité face aux excès, les libertés, la planète face au réchauffement climatique, tout ce qui constitue notre bien commun universel et qui aujourd'hui dans trop d'endroits est remis en cause ! »¹³⁸⁷

Mais une France puissante dans une Europe encore « plus forte et refondée », suivant l'idée gaullienne de l'Europe selon laquelle la grandeur de la France devait se fonder sur la grandeur de l'Europe :

« Pour réussir à tenir ce cap, nous avons besoin d'une Europe plus forte et refondée. Plus que jamais, nous avons besoin de l'Europe. Or, là aussi, plus que jamais sans doute elle est affaiblie par les divisions, par le doute qui s'est installé dans notre peuple. Pourtant, l'Europe est chez nous autant que nous sommes en Europe. Parce qu'il est impossible de penser notre destinée continentale autrement qu'au travers du projet Européen. L'Europe, l'Europe, c'est nous. C'est un projet de paix, de liberté, de progrès, qui a été pensé et agi avec courage par les générations qui nous ont précédés et avaient vécu la guerre »¹³⁸⁸.

Et si pour Charles de Gaulle, l'Europe se construisait sur les bases de la réconciliation franco-allemande et des relations bilatérales entre la France et l'Allemagne, redoublées par la relation d'amitié qu'il entretenait avec le chancelier Adenauer, Emmanuel Macron semblait en assumer l'héritage, tout en envisageant à s'entendre directement avec la chancelière allemande, Angela Merkel :

« Nous avons une tâche au quotidien à mener, humblement. Je l'ai commencé, grâce au mandat du peuple, d'avoir une Europe qui protège davantage, de procéder aux réformes indispensables, de porter l'ambition européenne dans de nombreux sujets qui font notre quotidien. Mais cela ne suffira pas. Il revient à la France de prendre l'initiative et je souhaite le faire, dans les prochains mois, grâce et par le travail étroit que j'ai d'ores et déjà engagé, en particulier avec la Chancelière d'Allemagne »¹³⁸⁹.

Enfin, invoquant l'histoire et les exemples du passé¹³⁹⁰, non pour s'y attacher aveuglement, mais pour le regarder « lucidement » et en tirer la leçon du pragmatisme et de

¹³⁸⁶ *Idem* ;

¹³⁸⁷ Emmanuel Macron, *Idem* ;

¹³⁸⁸ *Idem* ;

¹³⁸⁹ *Idem* ;

¹³⁹⁰ « Que l'on veuille lui donner une forme réactionnaire ou une forme progressiste, cela ne signifie pas que l'histoire de France n'existe pas, qu'il ne faut pas en être fier tout en regardant lucidement ses parts d'ombre, ses bassesses. Mais pour nous elle doit prendre la forme non d'un commentaire, non d'une revendication ou d'une transformation mais d'une action résolue en faveur du meilleur. Parce que c'est dans cette action que nous pouvons retrouver les grands exemples du passé, nous en nourrir et les prolonger », Emmanuel Macron, *Idem* ;

l'action politique « à l'épreuve du réel », le président Macron s'est présenté, dès sa première prise de parole, en tant que promoteur de la doctrine gaullienne « des circonstances », libérée des contraintes idéologiques ou des « principes abstraites » :

« Et à la fin nous aussi, nous aussi nous aurons fait l'histoire sans nous être réclamés abusivement ce qu'elle pourrait être mais en regardant le réel et en gardant nos esprits et nos volontés tendus vers le meilleur, c'est ce que nous appelons le progressisme. Ce n'est pas de penser que toute nouveauté est forcément bonne, ce n'est pas d'épouser toutes les modes du temps, c'est à chaque moment pas après pas de discerner ce qui doit être corrigé, amendé, rectifié, ce qui à certains endroits doit être plus profondément refondé... C'est une éthique de l'action et de la responsabilité partagée, c'est la fidélité à notre histoire et à notre projet républicain en actes car la République ce n'est pas des lois figées, des principes abstraits, c'est un idéal de liberté, d'égalité, de fraternité, chaque jour resculpté et repensé à l'épreuve du réel »¹³⁹¹.

Ainsi, la prérogative présidentielle d'adresser des messages au Parlement dépasse - avec Emmanuel Macron et sa promesse de se présenter chaque année devant les élus du peuple - l'effet purement moral identifié par Duverger¹³⁹², pour acquérir un sens plus profond : celui de l'expression de la responsabilité présidentielle devant le peuple représenté, de l'engagement pour une politique transparente, soumise au débat et à la volonté de la nation, mais surtout, l'expression d'un régime démocratique où, malgré les pouvoirs étendus du Président, la tentation d'une dérive autoritaire serait, ainsi, impossible d'envisager.

c) L'article 16 : la marque gaullienne de la Constitution et l'esprit du pouvoir présidentiel

Considéré par Maurice Duverger comme « la seule discrétion du Président », l'article 16 donne, dans des conditions exceptionnelles, les pouvoirs absolus au Président de la République :

« Lorsque les institutions de la République, l'indépendance de la nation, l'intégrité de son territoire ou l'exécution de ses engagements internationaux sont menacées d'une manière grave et immédiate et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu, le Président de la République prend les mesures exigées par ces circonstances, après consultation officielle du Premier ministre, des présidents des assemblées ainsi que du Conseil constitutionnel »¹³⁹³.

Conformément à la lecture qu'en fait le Conseil constitutionnel, le Président de la République prend « toutes les mesures exigées par les circonstances, le cas échéant, au mépris du principe

¹³⁹¹ Emmanuel Macron, *Idem* ;

¹³⁹² Maurice Duverger, *op. cit.*, p. 144 ;

¹³⁹³ Article 16, alinéa 1 de la Constitution française, texte disponible sur <https://www.conseil-constitutionnel.fr/le-bloc-de-constitutionnalite/texte-integral-de-la-constitution-du-4-octobre-1958-en-vigueur> ;

de la séparation des pouvoirs »¹³⁹⁴. De ce fait, le Président est habilité à prendre « des mesures qui relèvent normalement de la compétence du Parlement », tout en lui donnant à la fois le plein pouvoir réglementaire, attribué, conformément à la lettre de la Constitution, au Premier ministre et à son gouvernement. Selon Duverger, l'article 16 est « dangereux » parce que cette procédure faciliterait une entreprise de coup d'Etat, le Président devenant, une fois toutes les formalités accomplies, « un dictateur temporaire »¹³⁹⁵. Les « formalités » à accomplir sont, conformément aux dispositions de l'article, de consulter officiellement le Premier ministres, les présidents des assemblées, ainsi que le Conseil constitutionnel. Néanmoins, le Président n'est pas obligé de prendre en considération leur avis. Le deuxième alinéa impose au Président d'en informer la nation par un message, mais cela reste aussi « une simple information » qui n'exige en rien une approbation, tout comme la consultation du Conseil constitutionnel regardant les moyens présidentiels de rétablir « le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels »¹³⁹⁶ ne suppose pas que le Président tienne compte de ses délibérations.

Dans sa forme d'origine, le recours à l'article 16 imposait au président seulement deux limites – il ne pouvait pas dissoudre l'Assemblée, ni interdire au Parlement de se réunir. Après la révision constitutionnelle de 2008, survenue sous le mandat du président gaulliste Nicolas Sarkozy, l'article est complété par un alinéa donnant au Conseil constitutionnel la possibilité de vérifier, au bout de 30 jours d'exercice des pouvoirs exceptionnels, sur demande de 60 députés ou sénateurs ou par les présidents des assemblées, si les conditions ayant permis le recours à l'article sont toujours réunies. De plus, au bout de 60 jours, le Conseil constitutionnel se saisit lui-même¹³⁹⁷. Avec la décision n° 92-312 DC du 2 septembre 1992, portant sur le Traité sur l'Union européenne, conformément à laquelle le Président ne peut pas engager ou

¹³⁹⁴ « Quel pouvoir donne l'article 16 de la Constitution au Président de la République ? », dossier disponible sur <https://www.conseil-constitutionnel.fr/la-constitution/quel-pouvoir-donne-l-article-16-de-la-constitution-au-president-de-la-republique> ;

¹³⁹⁵ Maurice Duverger, *La monarchie républicaine ou comment les démocraties se donnent des rois*, Editions Robert Laffont, 1974, p. 142 ;

¹³⁹⁶ Article 16, alinéa 3, « Ces mesures doivent être inspirées par la volonté d'assurer aux pouvoirs publics constitutionnels, dans les moindres délais, les moyens d'accomplir leur mission. Le Conseil constitutionnel est consulté à leur sujet. », texte disponible sur http://www.assemblee-nationale.fr/connaissance/constitution_version_origine_04101958.asp#titre_2 ;

¹³⁹⁷ Article 16, alinéa 6, « Après trente jours d'exercice des pouvoirs exceptionnels, le Conseil constitutionnel peut être saisi par le Président de l'Assemblée nationale, le Président du Sénat, soixante députés ou soixante sénateurs, aux fins d'examiner si les conditions énoncées au premier alinéa demeurent réunies. Il se prononce dans les délais les plus brefs par un avis public. Il procède de plein droit à cet examen et se prononce dans les mêmes conditions au terme de soixante jours d'exercice des pouvoirs exceptionnels et à tout moment au-delà de cette durée. », texte de la Constitution disponible sur <https://www.conseil-constitutionnel.fr/le-bloc-de-constitutionnalite/texte-integral-de-la-constitution-du-4-octobre-1958-en-vigueur> ;

poursuivre une révision de la Constitution pendant l'application de l'article 16, la révision de 2008 complète la courte liste des limites des pouvoirs exceptionnels du « roi élu ».

Compris à la lumière de la conception du Général de Gaulle quant à la mission du chef de l'Etat, l'article 16 ne connaît pas d'équivalent dans les constitutions françaises précédentes, ni dans d'autres constitutions instaurant un régime semi-présidentiel. Michèle Voisset, professeure agrégée de droit public, ancienne conseillère juridique auprès du ministère de l'Economie et des Finances et auteure du livre « L'article 16 de la Constitution du 4 octobre 1958 »¹³⁹⁸ en souligne l'originalité, « à la fois en droit public français et en droit comparé »¹³⁹⁹. Lié au destin personnel d'un homme, aussi bien pour son élaboration que pour sa première application¹⁴⁰⁰, l'article 16 tire son originalité de la vision gaullienne du pouvoir issue de l'expérience historique du Général de Gaulle, concentrée dans le célèbre discours de Bayeux, que l'auteure considère comme le premier « brouillon » de cet article¹⁴⁰¹. En effet, ce fut le Général de Gaulle lui-même qui avait argumenté la nécessité de l'article 16 en invoquant son expérience du temps de la Résistance. Si un tel article avait existé dans la Constitution française en 1940, conférant au chef de l'Etat la légitimité « normale » pour agir dans les circonstances exceptionnelles de l'époque, Charles de Gaulle n'aurait pas joué le rôle historique qu'il a été « obligé » de jouer :

« Si M. Lebrun avait été à Alger, emmenant avec lui la légitimité de la République, Messieurs, celui qui est ici n'aurait pas eu à jouer le rôle qu'il a été obligé de jouer, faute que personne d'autre pût le jouer et alors qu'il était normal que ce fût le chef de l'État qui le joue »¹⁴⁰².

Marque incontestable du caractère gaullien de la Constitution française, l'article 16 a fait l'objet de la principale critique qu'on attribue au régime constitutionnel mis en place en 1958 et notamment aux pouvoirs étendus que celui-ci donne au chef de l'Etat :

« L'article 16 était devenu une sorte de résumé de toutes les accusations de pouvoir personnel qui étaient faites au chef de l'Etat par ceux qui s'opposaient à sa politique »¹⁴⁰³.

¹³⁹⁸ Michèle Voisset, *L'article 16 de la Constitution du 4 octobre 1958*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence : R. Pichon et R. Durand-Auzias, 1969 ;

¹³⁹⁹ Michèle Voisset, « Une formule originale de pouvoirs de crise : l'article 16 », *Pouvoirs*, 10, 1979, p. 105 ;

¹⁴⁰⁰ Michèle Voisset, *Ibidem*, p. 110 ;

¹⁴⁰¹ *Idem* ;

¹⁴⁰² Charles de Gaulle, cité par Didier Maus, « De Gaulle et l'écriture de la Constitution », p. 24, dans Isabelle Chave, Nicole Even (dir.), *Charles de Gaulle : Archives et histoire*, Nouvelle édition [en ligne], Pierrefitte-sur-Seine : Publications des Archives nationales, 2016, disponible sur <http://books.openedition.org/pan/289> ;

¹⁴⁰³ Michèle Voisset, « Une formule originale de pouvoirs de crise : l'article 16 », *Pouvoirs*, 10, 1979, p. 105 ;

Considéré une « anomalie »¹⁴⁰⁴ des pouvoirs du chef de l'Etat dans le rapport du Comité de réflexion et de proposition sur la modernisation et le rééquilibrage des institutions de la Ve République, publié en octobre 2007, l'article 16 y est pourtant justifié, les accusations d'anachronisme étant ainsi délégitimisées :

« la diversité des menaces potentielles qui pèsent sur la sécurité nationale à l'ère du terrorisme mondialisé justifie le maintien de dispositions d'exception »¹⁴⁰⁵.

Michèle Voisset indiquera dès 1979 que :

« le silence s'est fait autour de l'article 16 qui, bien que demeurant inchangé dans la Constitution, n'est plus évoqué que très rarement, et l'on a l'impression de devoir parler d'une pièce de musée, de faire de l'archéologie constitutionnelle »¹⁴⁰⁶.

Expliqué à la lumière de « la mémoire constitutionnelle et, en particulier, du souvenir de la « crise épouvantable » de 1940 », à travers une citation du Général de Gaulle¹⁴⁰⁷, le Conseil constitutionnel légitime et officialise, ainsi, l'argument gaullien en faveur de la nécessité d'un tel article. Gaullien d'abord dans sa forme, empruntant le vocabulaire spécifique, l'article 16 s'inscrit, avec la lecture officielle qui lui est faite sur le site du Conseil constitutionnel, dans le patrimoine du *leg gaulliste*.

3. Le Premier « collaborateur » du Président et ses pouvoirs « propres »

Outre le pouvoir de dissolution de l'Assemblée et le droit de lui adresser des messages, le Président de la République est investi, en vertu de l'article 8, du pouvoir de nomination du Premier ministre, considéré comme pouvoir propre parce qu'il confère au chef de l'Etat « une complète liberté dans son choix »¹⁴⁰⁸, sans besoin du contreseing ministériel. Mais, même si la Constitution ne le limite pas de façon explicite, celle-ci restreint indirectement les possibilités de choix puisqu'elle donne en même temps au Parlement le pouvoir d'obliger le

¹⁴⁰⁴ Comité de réflexion et de proposition sur la modernisation et le rééquilibrage des institutions de la Ve République, *Une Ve République plus démocratique*, rapport public, p. 20, disponible sur <https://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/074000697.pdf> ;

¹⁴⁰⁵ *Idem* ;

¹⁴⁰⁶ Michèle Voisset, « Une formule originale de pouvoirs de crise : l'article 16 », *Pouvoirs*, 10, 1979, p. 105 ;

¹⁴⁰⁷ « La présence de cet article dans la Constitution s'explique par la mémoire constitutionnelle et, en particulier, par le souvenir de la « crise épouvantable » de 1940 : « il n'y avait plus moyen d'obtenir, dans les circonstances où l'on était, un fonctionnement régulier des pouvoirs de la République » (Charles de Gaulle) », cf. « Quel pouvoir donne l'article 16 de la Constitution au Président de la République ? », article disponible sur le site du Conseil Constitutionnel,

<https://www.conseil-constitutionnel.fr/la-constitution/quel-pouvoir-donne-l-article-16-de-la-constitution-au-president-de-la-republique> ;

¹⁴⁰⁸ « Le fonctionnement des Institutions - Qui désigne le Premier-ministre », dossier disponible sur <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/fonctionnement/premier-ministre/gouvernement/qui-designe-premier-ministre.html> ;

Premier ministre à démissionner¹⁴⁰⁹. Par conséquent, le Président ne peut pas nommer un Premier ministre inacceptable pour la majorité parlementaire, sauf s'il prend ensuite la décision de dissoudre l'Assemblée. Ce fut le cas dans les nominations de Jacques Chirac en 1986, d'Édouard Balladur en 1993 et de Lionel Jospin en 1997, intervenues après que les élections législatives ont doté l'Assemblée d'une majorité opposée au Président¹⁴¹⁰. De plus, le Président de la République ne peut pas révoquer lui-même le Premier ministre qu'il a désigné (art. 8). La démission du Premier ministre surgit seulement dans le cas où l'Assemblée nationale a adopté une motion de censure ou désapprouvé le programme du gouvernement ou une déclaration de politique générale. Néanmoins, le Président peut demander la démission du Premier ministre, sans pour autant que ce dernier soit obligé à accepter.

Les pouvoirs propres du Premier ministre diffèrent des pouvoirs propres, discontinus et exceptionnels, du Président par leur application régulière, permanente et générale, faisant de lui un chef de gouvernement¹⁴¹¹. Le Premier ministre a un pouvoir réglementaire, devenu considérable en France grâce à la limitation du domaine de la loi par l'article 34 – toute matière non visée par l'article 34, même si elle devient essentielle, nous indique Maurice Duverger, relève du pouvoir réglementaire que le Premier ministre exerce librement¹⁴¹², même s'il peut soumettre au gouvernement ses projets de décrets réglementaires, qui doivent être également approuvés par le Président. Mais ces consultations sont tout à fait volontaires¹⁴¹³. Du pouvoir réglementaire, on distingue aujourd'hui le pouvoir d'exécution des lois qui, à la différence du pouvoir réglementaire exercé en dehors du domaine législatif délimité par l'article 34, est exercé précisément dans le cadre de l'article 34. Et même si ce pouvoir est mis en œuvre par le parlement - la loi étant celle qui décide si elle doit être complétée par les dispositions réglementaires établies par l'Exécutif -, le Premier ministre peut retarder indéfiniment

¹⁴⁰⁹ Article 50, « Lorsque l'Assemblée nationale adopte une motion de censure ou lorsqu'elle désapprouve le programme ou une déclaration de politique générale du Gouvernement, le Premier ministre doit remettre au Président de la République la démission du Gouvernement. », Constitution française, texte disponible sur <https://www.conseil-constitutionnel.fr/le-bloc-de-constitutionnalite/texte-integral-de-la-constitution-du-4-octobre-1958-en-vigueur> ;

¹⁴¹⁰ La cohabitation dans la vie politique française, dossier disponible sur

<https://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000132-la-cohabitation-dans-la-vie-politique-francaise> ;

¹⁴¹¹ Maurice Duverger, *La monarchie républicaine ou comment les démocraties se donnent des rois*, Editions Robert Laffont, 1974, p. 148 ;

¹⁴¹² Le Premier ministre peut librement réglementer la circulation, décider les heures d'ouverture des magasins et des bureaux, définir les règles de sécurité à observer par les entreprises et les individus, fixer les principes de la protection de la nature et de l'environnement, préciser la discipline de l'armée et de la police, organiser la fonction publique, déterminer la fixation des prix et des salaires, créer et organiser des services publics etc. Maurice Duverger, *Ibidem*, p. 151 ;

¹⁴¹³ Maurice Duverger, *Ibidem*, p. 149 ;

l'application des lois¹⁴¹⁴. Ainsi, le pouvoir réglementaire et le pouvoir d'exécution des lois du Premier ministre complètent et précisent le pouvoir législatif, les trois déterminant ensemble le cadre juridique des activités gouvernementales¹⁴¹⁵.

Conformément à l'article 21, le Premier ministre « dirige l'action du gouvernement ». Duverger y saisit très bien la confusion qui peut surgir de la formule choisie – le Premier ministre ne dirige donc pas le gouvernement, mais « l'action » de celui-ci. Cela suppose l'application des décisions prises collectivement en Conseil de ministres, dont les délibérations sont dirigées par le Président de la République¹⁴¹⁶, qui est, en même temps, le président du Conseil, ayant comme conséquence ce qu'on appelle un « exécutif bicéphale ». Ce fut dans cette logique que le Général de Gaulle avait pensé le rôle du Premier ministre : s'il coordonnait l'action des ministres, il le faisait « sous la responsabilité du président de la République, qui dirige l'exécutif sans partage »¹⁴¹⁷. Néanmoins, c'est le Premier ministre qui choisit la composition du gouvernement qu'il propose ensuite à la nomination du Président de la République. Dans la même logique, c'est le Premier ministre qui peut proposer la révocation des ministres, même s'il ne peut pas les écarter qu'avec l'accord du monarque républicain. Et même si le Président n'est pas obligé de suivre la proposition du Premier ministre, il ne peut pas agir sans elle¹⁴¹⁸.

Le Premier ministre représente toutefois le gouvernement et agit en son nom, sans avoir besoin de le consulter. Il intervient aussi dans le débat des Chambres, il peut décider la réunion d'une commission mixte en cas de désaccord entre l'Assemblée nationale et le Sénat ; il soumet au Sénat l'approbation d'une déclaration de politique générale sans avoir besoin de l'autorisation du Conseil de ministres qui est en échange nécessaire pour une déclaration devant l'Assemblée nationale vu qu'elle engage la responsabilité du gouvernement. Conformément à l'article 29, le Premier ministre peut également saisir le Conseil constitutionnel et peut décider de réunir le parlement en session extraordinaire.

¹⁴¹⁴ Le pouvoir d'exécution de lois se transforme, ainsi, en pouvoir d'empêcher l'exécution des lois, Maurice Duverger, *Ibidem*, p. 150 ;

¹⁴¹⁵ Maurice Duverger, *Ibidem*, p. 151 ;

¹⁴¹⁶ *Ibidem*, p. 152 ;

¹⁴¹⁷ Dans ses entretiens avec Alain Peyrefitte, de Gaulle déclare : « Le chef du Gouvernement, c'est moi. Le Premier ministre est le premier des ministres, *primus inter pares*, il coordonne leur action, mais il le fait sous la responsabilité du Président de la République, qui dirige l'exécutif sans partage. », cf. Michel Winock, *Compte rendu n° 7 du Groupe de travail sur l'avenir des institutions*, 13 mars 2015, texte disponible sur <http://www.assemblee-nationale.fr/14/cr-gtinsttit/14-15/c1415007.asp> ;

¹⁴¹⁸ *Idem* ;

4. Le couple Président-Premier ministre et les pouvoirs communs au sein de l'Exécutif bicéphale

Dans le cadre du corpus exécutif formé par le Président, le Premier ministre et le gouvernement, Maurice Duverger distingue plusieurs moyens juridiques dont l'Exécutif dispose afin de mettre en place la collaboration¹⁴¹⁹. Les pouvoirs communs y sont très nombreux puisque tous les actes du Président sont soumis au contreseing du Premier ministre, sauf ceux qui relèvent de ses pouvoirs propres. Les pouvoirs communs concernent également les rapports avec le parlement, puisque dans la situation où le Président se voit obligé de renvoyer en seconde lecture une loi votée par celui-ci, il doit impérativement s'appuyer sur le contreseing du Premier ministre. De la même façon, une initiative gouvernementale de révision constitutionnelle exige l'accord du Premier ministre, qui propose, et du Président de la République, qui décide en dernier. Maurice Duverger souligne qu'en effet, aucune disposition de la Constitution n'oblige pas le Premier ministre à signer contre son gré un acte du Président.

Quant aux ordonnances et aux décrets délibérés en Conseil de ministres, ceux-ci relèvent des pouvoirs communs à la fois au Président, au Premier ministre et au gouvernement. Tant les ordonnances qui - afin de permettre l'exécution du programme gouvernemental - autorisent le Premier ministre à prendre des mesures relevant du domaine de la loi, comme les décrets délibérés en Conseil de ministres suivent la même procédure de la signature présidentielle et du contreseing du Premier ministre. Les pouvoirs communs concernent aussi le domaine diplomatique, bien qu'il soit considéré comme un des domaines réservés du Président. Le contreseing du Premier ministre est nécessaire pour la ratification des traités, qui est décidée par le Président, mais délibérée par le Conseil des ministres, conformément au pouvoir qui lui est attribué par l'article 20 de la Constitution. Néanmoins, parce que le Président est celui qui préside le Conseil de ministres, il est automatiquement associé à la décision que ce dernier prend.

Entre 1958 et 2017, la Ve République accueillit à l'Hôtel Matignon, la résidence officielle du Premier Ministre, un nombre de 22 Premiers ministres qui, hors période de cohabitations, se sont tous conformés à se présenter en tant que « Premier-collaborateur » du Président. En effet, dès ses premières années, la Constitution aurait à ce point évolué vers une « présidentialisation excessive » que le Président, originairement imaginé comme « arbitre en

¹⁴¹⁹ Maurice Duverger, *La monarchie républicaine ou comment les démocraties se donnent des rois*, Editions Robert Laffont, 1974, p. 159 ;

charge de l'essentiel », se serait transformé en « acteur principal » - le Premier ministre et le Parlement étant relégués à des « fonctions subalternes »¹⁴²⁰. Ce fut, pourtant, Georges Pompidou, le deuxième Premier ministre de la Ve République et le détenteur du record de durée en fonction, qui a largement contribué à l'enracinement de la lecture présidentialisée de la Ve République¹⁴²¹. Nommé à la tête du gouvernement en avril 1962 par le Général de Gaulle, Georges Pompidou assumait pleinement la charge de « premier collaborateur » du Président et défendit la prééminence présidentielle tout au long de son destin politique¹⁴²². Dans les archives orales de Jean Donnedieu de Vabres, nous retrouvons ce témoignage qui synthétise la vision pompidolienne et confirme la pratique institutionnelle que le dauphin du Général a imposée à Matignon :

« dans l'exercice de ses fonctions successives, Georges Pompidou n'a cessé de mettre l'accent sur la prééminence du président de la République. Il l'a supporté quand il était Premier ministre, il l'a fait supporter par les autres quand il était président de la République »¹⁴²³.

Elu Président de la République en 1969, Georges Pompidou se positionna dans le « prolongement naturel et automatique » de la manière dont son prédécesseur et maître avait exercé la fonction présidentielle, consolidant, ainsi, la logique de la Ve République, à tel point qu'après sa mort, intervenue prématurément le 2 avril 1974, personne ne fut tenté de revenir à une pratique antérieure¹⁴²⁴.

5. Une autre marque de l'esprit gaullien du régime républicain : le référendum

Le recours au référendum, entré dans les mœurs comme une prérogative présidentielle, relève également d'un pouvoir commun au Président et au gouvernement, où le Premier ministre ne participe pas en tant que tel, mais dans sa qualité de membre du Conseil des ministres. S'il n'est pas soumis au contreseing, le référendum doit être proposé soit par les deux chambres, soit par le gouvernement, afin que le Président puisse y recourir. Depuis l'adoption de la Constitution de 1958, un nombre de neuf référendums furent organisés¹⁴²⁵,

¹⁴²⁰ Alain Laquièze, « Le modèle du régime présidentiel sous la Ve République », *Droits*, vol. 43, no. 1, 2006, pp. 45-60, p. 51 ;

¹⁴²¹ Didier Maus, « Georges Pompidou et la logique de la Ve République », dans Jean-Paul Cointet et al., *Un politique : Georges Pompidou*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001, pp. 93-113, p. 94 ;

¹⁴²² Georges Pompidou à l'Hôtel de Matignon, dossier disponible sur <https://www.gouvernement.fr/georges-pompidou> ;

¹⁴²³ Entretien de J. Donnedieu de Vabra avec M. Castagnez-Ruggiu et Th. De Valence, 12 et 26 janvier, 9 février, 2 mars, 6 avril et 18 mai 1998, AN, AGP, 1AV314 à 319, dans Didier Maus, Georges Pompidou et la logique de la Ve République, in Jean-Paul Cointet et al., *Un politique : Georges Pompidou*, Presses Universitaires de France | « Politique d'aujourd'hui », 2001 | pages 93 à 113, p. 96 ;

¹⁴²⁴ Didier Maus, « Georges Pompidou et la logique de la Ve République », *Ibidem*, p. 113 ;

¹⁴²⁵ Sans compter le référendum du 28 septembre 1958, ayant approuvé l'adoption de la Constitution ;

dont quatre sous mandat gaullien (ayant tous procédés de la décision du Président) et huit organisés selon la procédure prévue par l'article 11. Ce fut seulement le référendum du 24 septembre 2000, portant sur la question du quinquennat, qui fut organisé en application de l'article 89 du texte constitutionnel¹⁴²⁶.

Le premier référendum de la Ve République, organisé le 8 janvier 1961, portait sur la validation de la politique d'autodétermination algérienne du Général de Gaulle. L'enjeu du référendum, misant sur la confirmation de la confiance que les Français lui avaient pleinement accordé en 1958 pour apporter une solution au problème algérien, fut « dramatisé »¹⁴²⁷ par le président de Gaulle à l'occasion du discours prononcé deux jours avant le vote :

« C'est là, sans nul doute, un des événements principaux de notre histoire. D'abord, parce que l'affaire d'Algérie est, en elle-même, capitale... La solution, conforme au bon sens, à la justice, au génie de la France est proposée à la décision du pays. Y répondre par la négative, pour quelque raison que ce soit, c'est refuser que le problème soit jamais résolu par la France. S'abstenir, c'est choisir l'impuissance pour la France. Voter le projet, c'est vouloir que la France puisse gagner en Algérie, pour l'Algérie, avec l'Algérie, la cause de la paix et de la raison »¹⁴²⁸.

Pour de Gaulle, il ne s'agissait pas seulement d'un sujet précis, l'autodétermination algérienne, mais du destin national de la France. Son action en Algérie ne relevait pas simplement de la politique étrangère, il s'agissait de réussir dans l'unité nationale, pour la grandeur de la France :

« Autant que du sujet lui-même, il s'agit, en réalité, de notre propre destin, car la nation française voit s'offrir à elle l'occasion solennelle soit de prouver son unité, soit d'étaler sa division. Il (le pays) peut être certain que si, dimanche prochain, devant le monde qui regarde et qui écoute, il manifeste la volonté immense et positive d'un grand peuple, alors, rien ne pourra prévaloir contre lui, ni au-dedans, ni au-dehors »¹⁴²⁹.

Mais à la fin, il s'agissait, avant tout, de rappeler aux Français que le référendum était un dialogue direct entre eux et lui-même, ce qui signifiait qu'une réponse négative remettrait en cause le contrat passé avec la France « depuis plus de vingt ans », soit depuis 1940 :

« C'est à moi que vous allez répondre. Depuis plus de vingt années, les événements ont voulu que je serve de guide au pays dans les crises graves que nous avons vécues. Voici que, de nouveau, mon devoir et ma fonction m'ont amené à choisir la route. Comme la

¹⁴²⁶ Vie publique, *Découverte des Institutions : Les référendums de la Ve République et leurs résultats*, dossier disponible sur

<https://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/approfondissements/referendums-ve-republique-leurs-resultats.html> ;

¹⁴²⁷ Serge Berstein, « Eclairage », *Charles de Gaulle, Allocution du 6 janvier 1961*, texte disponible sur <https://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaule00070/allocution-du-6-janvier-1961.html> ;

¹⁴²⁸ Charles de Gaulle, *Allocution du 6 janvier 1961*, texte disponible sur <https://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaule00070/allocution-du-6-janvier-1961.html> ;

¹⁴²⁹ Charles de Gaulle, *Idem* ;

partie est vraiment dure, il me faut, pour la mener à bien, une cohésion nationale, c'est-à-dire une majorité qui soit en proportion de l'enjeu. Mais aussi, j'ai besoin, oui, j'ai besoin de savoir ce qu'il en est dans les esprits et dans les cœurs. C'est pourquoi, je me tourne vers vous par-dessus tous les intermédiaires »¹⁴³⁰.

Avec une participation élevée¹⁴³¹ et une réponse catégorique en faveur de la solution proposé par Charles de Gaulle (avec près de 74,99% des suffrages exprimés¹⁴³²), la première consultation nationale a représenté un véritable succès politique pour le président¹⁴³³, d'autant plus que sa politique algérienne avait entraîné de nombreuses discussions, même au sein de la famille gaulliste. De plus, la victoire du référendum confirmait le caractère spécifique du pouvoir du Général de Gaulle, dont la source est à chercher dans le rapport charismatique au peuple. Dans la même lignée, le rôle de l'appel au peuple n'était pas, pour de Gaulle, simplement une réponse à une question posée, mais une vérification de la pérennité de ce rapport¹⁴³⁴, qui, à ce moment-là, représentait la source de légitimité de son pouvoir.

Le deuxième référendum que le Général de Gaulle a organisé porta toujours sur le dossier algérien. Le 8 avril 1962, il s'agissait d'autoriser le président de la République à négocier un traité avec le futur gouvernement algérien ou, plus précisément, de faire approuver par les Français les accords d'Évian du 18 mars¹⁴³⁵ instaurant le régime d'une République algérienne associée à la France, ainsi qu'il l'avait prévu. Conscient du fait qu'une majorité écrasante des Français désirait mettre fin à la déchirure que l'affaire algérienne a apportée à la fois en France et en Algérie, le Général de Gaulle ne joua plus la carte de la persuasion. S'il prononça, deux jours auparavant, une allocution pour inciter à voter « oui », celle-ci constituait en effet un éloge de la pratique référendaire qu'il considérait comme la procédure démocratique par excellence¹⁴³⁶. Ainsi, dans son discours du 6 avril 1962, Charles de Gaulle attribuait tous les mérites du changement de politique en Algérie à la nation dans son ensemble

¹⁴³⁰ *Idem* ;

¹⁴³¹ L'abstention est assez faible, puisqu'elle se limite à un taux de 26,24%, cf. Vie publique, « Découverte des Institutions : Les référendums de la Ve République et leurs résultats », dossier disponible sur <https://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/approfondissements/referendums-ve-republique-leurs-resultats.html>

¹⁴³² *Idem* ;

¹⁴³³ La question même du référendum fut posée de telle manière que la réponse vise l'approbation ou la désapprobation de la politique présidentielle, en renforçant ainsi l'argument de confiance dans le Président : « Approuvez-vous le projet de loi soumis au peuple français par le président de la République et concernant l'autodétermination des populations algériennes et l'organisation des pouvoirs publics en Algérie avant l'autodétermination ? », cf. Décret 60-1299 du 8 décembre 1960 décidant de soumettre un projet de loi au référendum, article 2, JORF du 9 décembre 1960, p. 11043, texte disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?numJO=0&dateJO=19601209&numTexte=&pageDebut=11043&pageFin= ;

¹⁴³⁴ Serge Berstein, « Eclairage », *Idem* ;

¹⁴³⁵ Vie publique, « Découverte des Institutions : Les référendums de la Ve République et leurs résultats », *Idem*

¹⁴³⁶ Serge Berstein, *Idem* ;

et à tout Français qui, en répondant à l'appel du président et votant « oui » au référendum, en serait « personnellement » l'artisan :

« Dimanche va s'accomplir en France un événement d'une immense portée. Tout Français en sera personnellement l'artisan, si comme je le lui demande, il vote "Oui" au référendum. Car la très grave question algérienne sera tranchée au fond, et le sera par la Nation elle-même... Ainsi pourront s'établir dans la paix et dans l'association, c'est-à-dire conformément au bon sens et à l'amitié, les rapports nouveaux de l'Algérie et de la France. Déjà, par le référendum, nous avons en quatre années réalisé trois changements capitaux qui jusqu'alors n'avaient pu aboutir, malgré d'innombrables épreuves et d'interminables débats »¹⁴³⁷.

Les « oui » l'emportant avec 90,81% des suffrages exprimés, alors même que le taux d'abstention ne fut que de 24,66%¹⁴³⁸, le deuxième référendum renforçait catégoriquement l'autorité du président, en lui accordant la pleine légitimité d'agir selon sa volonté, qui se confondait avec celle de la nation.

Le 18 octobre 1962, avant le vote sur la modification de la Constitution, Charles de Gaulle développe largement sa conception du référendum comme l'expression de la volonté nationale, tout comme celle de la confiance que son peuple avait dans son président :

« Si votre réponse est non comme le voudraient les anciens partis afin de rétablir leur régime de malheur, ainsi que tous les factieux pour se lancer dans la subversion ou, même si la majorité des oui est faible, médiocre, aléatoire, il est bien évident que ma tâche sera terminée aussitôt et sans retour. Car que pourrais-je faire ensuite sans la confiance chaleureuse de la nation ? Mais, si comme je l'espère, comme je le crois, comme j'en suis sûr, vous me répondez oui une fois de plus et en masse alors me voilà confirmé dans la charge que je porte ! Voilà le pays fixé, la République assurée et l'horizon dégagé ! Voilà le monde décidément certain du grand avenir de la France ! »¹⁴³⁹

Parce que le Général de Gaulle ambitionnait toujours incarner la volonté de la nation, faire du référendum l'instrument de confirmation de la confiance du peuple et engager son mandat au cas où le lien de confiance est rompu, s'inscrivent à la fois dans la logique du parlementarisme rationalisé et dans la conception du chef de l'Etat comme « père » de la nation. Au-dessus de toute querelle politique, c'est dans la confiance entre le peuple et son Président que repose l'essence de la réforme constitutionnelle gaullienne :

« Le peuple souverain en élisant le président l'investit de sa confiance. C'est là d'ailleurs le fond des choses et l'essentiel du changement accompli. Aussi les rapports entre le ministère et le Parlement tels qu'ils sont réglés par la Constitution ne prévoient

¹⁴³⁷ Charles de Gaulle, *Allocution du 6 avril 1962*, texte et vidéo disponibles sur

<https://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaule00077/allocution-du-6-avril-1962.html> ;

¹⁴³⁸ Vie publique, « Découverte des Institutions : Les référendums de la Ve République et leurs résultats », *Idem*

¹⁴³⁹ Charles de Gaulle, *Allocution du 18 octobre 1962*, texte disponible sur

<https://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaule00082/allocution-du-18-octobre-1962-election-du-president-de-la-republique-au-suffrage-universel.html> ;

la censure que dans des conditions qui donnent à cette rupture un caractère d'extraordinaire gravité. En ce cas extrême le Président qui a la charge d'assurer la continuité de l'Etat, a aussi les moyens de le faire puisqu'il peut recourir à la nation pour la faire juge du litige par voie de nouvelles élections ou par celle de référendum ou par les deux. Ainsi a-t-il toujours une *issue démocratique* »¹⁴⁴⁰.

De même, le 25 avril 1969, deux jours avant le référendum sur la réforme du Sénat et des régions, Charles de Gaulle reconfirma sa philosophie :

« Votre réponse va engager le destin de la France parce que si je suis désavoué par une majorité d'entre vous, ma tâche actuelle de chef de l'Etat deviendra impossible et je cesserai aussitôt d'exercer mes fonctions »¹⁴⁴¹.

Cette fois-ci, le général de Gaulle devait tirer la conclusion du vote négatif du peuple français et le 28 avril 1969, les services de l'Élysée diffusaient un communiqué du Général de Gaulle :

« Je cesse d'exercer mes fonctions de président de la République Cette décision prend effet aujourd'hui à partir de midi »¹⁴⁴².

Conçu comme un contre-poids au pouvoir représentatif du Parlement, permettant une manifestation directe de la souveraineté populaire, le référendum devient, sous Charles de Gaulle, un instrument de confirmation de la confiance du peuple dans le Président. Après le départ du Général de Gaulle à la suite de l'échec du référendum de 1969, le recours direct au peuple retrouva son sens primaire, à savoir, celui de balancer le pouvoir parlementaire, puisqu'aucun de ses successeurs n'y avaient engagé son mandat au cas où il serait désavoué par la majorité.

Le premier référendum post-gaullien fut organisé le 23 avril 1972 par le président Pompidou afin de permettre la ratification du traité d'élargissement de la Communauté économique européenne, comprenant l'adhésion de quatre nouveaux Etat, dont la Grande Bretagne, refusée auparavant par le Général. Suivant la tradition gaullienne et la lettre de la constitution, le président Pompidou demanda aux Français d'approuver par référendum le traité d'adhésion à la CEE. Tout comme son prédécesseur, Georges Pompidou s'est présenté devant la nation pour expliquer « l'essentiel » des enjeux de l'engagement dans la voie de la construction européenne :

« Je voudrais en quelques mots vous ramener à l'essentiel. Faut-il nous engager hardiment dans la voie de la construction européenne ? J'affirme que oui. A l'époque des superpuissances, une nation comme la France ne peut préserver sa pleine existence politique, économique, monétaire qu'en s'unissant étroitement à ses voisins. Faut-il

¹⁴⁴⁰ Charles de Gaulle, *Idem* ;

¹⁴⁴¹ Charles de Gaulles, Discours du 25 avril 1969, texte disponible sur <https://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaule00134/discours-du-25-avril-1969.html> ;

¹⁴⁴² Charles de Gaulle, Communiqué du 28 avril 1969, texte disponible sur <https://www.charles-de-gaulle.org/wp-content/uploads/2017/03/Communique-1.pdf> ;

ouvrir les portes de l'Europe à 4 nouveaux pays dont l'Angleterre ? J'affirme que oui. L'Angleterre a maintenant accepté toutes les règles communautaires. Lui refuser l'entrée condamnerait le marché commun à dépérir d'une maladie de langueur. En l'accueillant, nous donnerons à l'Europe sa véritable dimension »¹⁴⁴³.

Mais si « l'essentiel » était, pour le président Pompidou, d'accepter l'évolution de la Communauté européenne comprenant l'adhésion de la Grande Bretagne, il ne s'est pas pourtant éloigné du crédo gaullien. Si le Général de Gaulle avait refusé l'entrée des Britanniques dans l'Europe, ce fut parce qu'il jugeait que « la nature, la structure...propres à l'Angleterre » différaient « profondément de celle des continentaux »¹⁴⁴⁴. Néanmoins, la position du Général de Gaulle n'était pas ni permanente, ni intransigeante, parce que, tout comme il l'avait affirmé en 1967, à l'occasion du deuxième veto français ou mieux dit, gaullien, « ... pour que les îles britanniques puissent réellement s'amarrer au continent », il fallait « encore une très vaste et très profonde mutation... » qui dépendait, non d'une négociation, « mais bien de la volonté et de l'action du grand peuple anglais qui ferait de lui un des piliers de l'Europe européenne »¹⁴⁴⁵. De ce fait, affirmant que « l'Angleterre a maintenant accepté toutes les règles communautaires », Georges Pompidou soulignait en effet que la Grande Bretagne a accompli la « mutation » exigée par le Général de Gaulle et qu'en conséquence, le pays anglais était prêt à intégrer la famille européenne comme « un des piliers de l'Europe européenne ». En outre et surtout, il s'agissait de continuer la politique gaullienne fondée sur la « doctrine » des circonstances et des réalités, dans le but étroit et incontournable de faire falloir la voix de la France à l'échelle internationale et préserver sa grandeur :

« Chaque fois que la France a voulu se boucher les yeux devant les réalités, se réfugier dans la passivité ou l'abstention, elle l'a chèrement payé par l'abaissement politique et par la médiocrité matérielle. Le choix s'impose. Il faut aller de l'avant. Mais pour cela, il faut que la France soit plus que jamais unie et résolue. Cette résolution, c'est à vous de l'affirmer dimanche »¹⁴⁴⁶.

Avec une participation médiocre (39,76% d'abstention), le premier référendum post-gaullien a représenté, pourtant, un premier succès pour le successeur « naturel » du Général de Gaulle,

¹⁴⁴³ Georges Pompidou, *Allocution radiotélévisée du 21 avril 1972*, texte disponible sur https://www.cvce.eu/content/publication/1999/1/1/4d01d60d-bd64-4fa2-aabb-4d8f0fb3c145/publishable_fr.pdf ;

¹⁴⁴⁴ Charles de Gaulle, *Conférence de presse du 14 janvier 1963*, disponible sur <http://fresques.ina.fr/de-gaulle/parcours/0004/de-gaulle-et-l-europe.html> ;

¹⁴⁴⁵ Charles de Gaulle, *Conférence de presse du 27 novembre 1967*, disponible sur <http://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaull00139/conference-de-presse-du-27-novembre-1967.html> ;

¹⁴⁴⁶ Georges Pompidou, *Idem* ;

le « oui » l'emportant nettement avec 68,3 % des suffrages exprimés¹⁴⁴⁷, confirmant la politique présidentielle et renforçant, ainsi, la confiance entre le Président et le peuple.

S'il s'agissait en 1962 de faire accepter aux Français les accords scellant l'avenir de l'Algérie, en 1988 ce serait pour approuver le projet de loi portant sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, conformément à l'accord signé le 26 juin 1988¹⁴⁴⁸, que le président Mitterrand a recours à l'appel au peuple. De plus, le premier président de l'alternance accorda une importance particulière à la pratique référendaire, comprise comme instrument présidentiel de confirmation et reconfirmation de la confiance du peuple : il choisit d'écrire et d'envoyer une lettre aux Français en plus de l'allocution « habituelle » pour les appeler à voter « oui ». Dans sa lettre, François Mitterrand en souligna l'importance et son choix pour le référendum qui, en vertu de l'expression directe de la volonté nationale, assurerait la pérennité de l'accord concernant l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. Et si en 1959, Charles de Gaulle a proposé « la paix des braves »¹⁴⁴⁹, le président Mitterrand proposa, lui-aussi, à travers le référendum, « la victoire de la paix » :

« Pourquoi recourir au référendum ? Parce que les Calédoniens ont demandé que la France engage sa parole contre tout retour en arrière et que cette parole soit donnée solennellement par le peuple français. Sans référendum, il n'y aurait pas eu l'accord. Il en sera la consécration et en assurera la pérennité. Plus vous serez nombreux à dire oui, plus les Calédoniens seront encouragés à poursuivre dans la voie de la réconciliation, plus grandes seront les chances de l'avenir... Le référendum ne marquera ni le triomphe d'un camp, ni la défaite d'un autre, aussi bien en Nouvelle-Calédonie qu'en métropole. Il consacrerait la victoire de la paix. C'est ce que je vous demande aujourd'hui »¹⁴⁵⁰.

Et dans son allocution du 4 novembre 1988, le président Mitterrand rappela l'essentiel de l'enjeu du référendum :

¹⁴⁴⁷ Découverte des Institutions : Les référendums de la Ve République et leurs résultats, dossier disponible sur <https://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/approfondissements/referendums-ve-republique-leurs-resultats.html> ;

¹⁴⁴⁸ « Ces accords prévoient le report de la question de l'indépendance à l'organisation d'un référendum d'autodétermination en 1998 ; fixent le cadre du statut transitoire de la Nouvelle-Calédonie ; amnistient les crimes commis lors de l'attaque d'Ouvéa ; et engagent une politique de rééquilibrage socio-économique en faveur des kanak. Ils permettent la reprise du dialogue entre les principales forces politiques du territoire et par leur biais, l'Etat recouvre sa fonction d'arbitre et de garant du développement économique et politique du territoire. », cf. Sarah Mohamed-Gaillard, *Eclairage*, « Référendum sur la Nouvelle-Calédonie », fiche média disponible sur <https://fresques.ina.fr/miterrand/fiche-media/Mitter00071/referendum-sur-la-nouvelle-caledonie.html> ;

¹⁴⁴⁹ Charles de Gaulle, *Discours du 16 septembre 1959*, disponible sur <https://www.ina.fr/audio/P12025174> ;

¹⁴⁵⁰ Lettre de M. François Mitterrand, Président de la République, adressée aux électeurs en vue du référendum du 6 novembre 1988 sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, Paris, novembre 1988, texte disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/887027600.html> ;

« Oui ou non approuvez-vous cet accord, voulez-vous les aider, allez-vous prendre la main tendue ou bien la refuser ? C'est, je le répète la seule, la vraie question à laquelle vous aurez à répondre dimanche. »¹⁴⁵¹

Malgré une abstention de 63,11%, les électeurs se prononcèrent à 79,99%¹⁴⁵² en faveur du projet de loi portant sur la préparation à l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie.

Quatre ans plus tard, en 1992, François Mitterrand a recours directement au peuple pour la dernière fois pendant son mandat, afin de l'appeler à ratifier le Traité sur l'Union européenne. Communément nommé le Traité de Maastricht, celui-ci a représenté un des moments décisifs dans la construction européenne, notamment grâce à l'introduction de la monnaie unique européenne. Critiqué par l'opposition de vouloir transformer le référendum en un plébiscite, parce qu'il avait fortement fait campagne pour le « oui », la position du président socialiste confirma son attachement à la pratique référendaire comme l'expression la plus légitime de la volonté nationale souveraine. L'importance du référendum pour le président Mitterrand était d'autant plus grande qu'il aurait pu s'en passer : parce que ce fut lui-même qui avait signé le traité, il aurait pu demander seulement l'approbation du Parlement, dont la majorité y était favorable. Dans le même style gaullien, le président socialiste dramatisait, à l'occasion de l'annonce de la date du référendum, les enjeux d'une telle décision, tout en laissant au peuple le dernier mot pour trancher « l'avenir de la France » :

« J'ai signé ce matin le décret qui soumet à vos suffrages le traité d'union européenne, ou traité de Maastricht, et j'ai fixé au dimanche 20 septembre prochain la date de ce référendum. Pourquoi un référendum ? J'aurais pu me contenter de l'approbation du Parlement où il existe, cela vient d'être démontré, une forte majorité favorable au traité, mais j'ai pensé que sur un tel sujet qui engage, comme rarement dans notre histoire, l'avenir de la France, je devais m'adresser directement à vous. Le 20 septembre, vous mesurerez, j'en suis sûr, l'importance de votre choix. En disant "oui" à la question très simple, dégagée de toute politique partisane, qui vous sera posée vous déciderez de mener à bien la construction européenne commencée au lendemain de la deuxième guerre mondiale, il y a plus de quarante ans et poursuivie depuis lors, chacun à sa manière, par tous ceux qui ont eu la charge du pays. Mais si vous votez "non", vous refuserez à l'Europe le moyen de se faire »¹⁴⁵³.

Après une campagne extrêmement animée qui marqua intensément l'opinion publique française au cours de l'année 1992, le « oui » l'emporta de justesse, avec 51,04% des suffrages

¹⁴⁵¹ François Mitterrand, *Allocution du 4 novembre 1988*, texte disponible sur

<https://fresques.ina.fr/miterrand/fiche-media/Mitter00071/referendum-sur-la-nouvelle-caledonie.html> ;

¹⁴⁵² Découverte des Institutions : Les référendums de la Ve République et leurs résultats, dossier disponible sur <https://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/approfondissements/referendums-ve-republique-leurs-resultats.html> ;

¹⁴⁵³ Déclaration de M. François Mitterrand, Président de la République, aux radios et télévisions, annonçant le référendum pour la ratification du traité de Maastricht, Paris le 1er juillet 1992, texte disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/927009100.html> ;

exprimés, mais avec un taux d'abstention faible par rapport aux référendums précédents (30,30%)¹⁴⁵⁴.

Presque 40 ans après le référendum instaurant l'élection du président par suffrage universel direct, en 2000 les Français furent appelés au vote pour s'exprimer sur une nouvelle question institutionnelle touchant la fonction présidentielle, s'agissant à la fois de la seule révision constitutionnelle soumise au référendum sur la base de l'article 89. Voulu dès 1973 par le président Pompidou, la révision constitutionnelle instaurant le quinquennat fut finalement proposée aux Français par son disciple, Jacques Chirac. Le 6 juillet 2000, le président Chirac annonça sa décision de soumettre à la volonté du peuple, exprimée par la voie du référendum, la réduction de la durée du mandat présidentiel de sept à cinq ans. Tout comme pour son prédécesseur, la décision de faire appel directement au peuple fut un choix délibéré et non imposé, et Jacques Chirac, soucieux de se présenter comme un président proche des Français, tenait à le souligner :

« J'ai décidé d'appeler les Français à se prononcer par voie de référendum sur la réduction de la durée du mandat présidentiel...Maintenant, mes Chers Compatriotes, c'est à vous de choisir. Cette réforme constitutionnelle aurait pu être définitivement adoptée par un vote du Parlement convoqué en Congrès. Je ne l'ai pas voulu. S'agissant du Président de la République, élu par l'ensemble des Français, c'est aux Français, à vous toutes et à vous tous, de vous exprimer par voie de référendum pour fixer la durée de son mandat...C'est votre liberté et votre droit, un droit essentiel car la démocratie c'est d'abord l'expression par le peuple, seul souverain, d'un choix et d'une volonté. Par cette consultation, c'est la vitalité même de la démocratie qu'il s'agit de renforcer. Elle requiert un engagement constant. Il n'en est pas de plus élevé »¹⁴⁵⁵.

En outre, pour le président Chirac, la pratique du référendum était plus qu'un moyen de renforcer et vitaliser la démocratie, c'était dans l'esprit même de la Ve République, raison pour laquelle il ambitionnait en faire un « usage régulier » :

« Dans cet esprit, je souhaite que le référendum devienne d'un usage plus régulier. La consultation directe du peuple est à la source de la 5ème République. Les Français doivent pouvoir s'exprimer directement eux-mêmes sur certains grands sujets »¹⁴⁵⁶.

Mais si le président Chirac s'attachait à la pratique référendaire, il ne s'est pas engagé personnellement en faveur du « oui » au référendum qu'il avait proposé. Malgré un taux

¹⁴⁵⁴ Découverte des Institutions : Les référendums de la Ve République et leurs résultats, dossier disponible sur <https://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/approfondissements/referendums-ve-republique-leurs-resultats.html> ;

¹⁴⁵⁵ Intervention radiotélévisée de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la réduction de la durée du mandat présidentiel, Paris le 6 juillet 2000, texte disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/007000204.html> ;

¹⁴⁵⁶ Jacques Chirac, *Idem* ;

d'abstention à nouveau très élevé (69,81%), le « oui » l'emporta avec 73,21% des suffrages exprimés et le quinquennat prendrait effet à partir de l'élection présidentielle qui s'en suivrait.

En 2005, Jacques Chirac opta nouvellement pour la consultation populaire directe afin de ratifier le traité « établissant une constitution pour l'Europe », adopté le 19 juin 2004 au Conseil européen de Bruxelles et officiellement signé à Rome le 29 octobre suivant. Ainsi, le 24 mai 2005, à l'occasion de sa déclaration annonçant l'organisation du référendum, le président reprit sa vision sur la signification et les poids de l'appel au peuple :

« J'ai voulu ce référendum. C'est l'honneur et la vitalité de notre démocratie. Vous vous êtes informés, vous avez écouté, dialogué, pesé les arguments pour comprendre et apprécier les enjeux du Traité. Le 29 mai, chacune et chacun de nous devra faire un choix en responsabilité et en conscience »¹⁴⁵⁷.

Pour la seconde fois dans l'histoire de la Ve République - et cela malgré le soutien de la plupart des partis parlementaires - le « non » l'emporta avec 54,67% des suffrages exprimés, la France devenant le premier pays de l'Union Européenne à rejeter le traité de Rome¹⁴⁵⁸. Néanmoins, à la différence du Général de Gaulle, pour Jacques Chirac l'échec du référendum ne représentait pas une rupture de confiance entre le Président et le peuple, mais plutôt un désaveu gouvernemental¹⁴⁵⁹, raison pour laquelle il choisit de remplacer le Premier ministre au lieu de quitter lui-même le pouvoir :

« La France s'est démocratiquement exprimée. Vous avez majoritairement rejeté la Constitution européenne. C'est votre décision souveraine. J'en prends acte... Je tiens à vous dire, à dire à nos partenaires européens et à tous les peuples de l'Europe que la France continuera à y tenir toute sa place, dans le respect de ses engagements. J'y veillerai... Au cours de ce débat, vous avez également aussi exprimé vos inquiétudes et vos attentes. J'entends y répondre en donnant une impulsion nouvelle et forte à l'action gouvernementale »¹⁴⁶⁰.

¹⁴⁵⁷ Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur les apports de la Constitution européenne à la construction d'une Europe compétitive, sociale et démocratique, à Paris le 26 mai 2005, texte disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/057000112.html> ;

¹⁴⁵⁸ Découverte des Institutions : Les référendums de la Ve République et leurs résultats, dossier disponible sur <https://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/approfondissements/referendums-ve-republique-leurs-resultats.html> ;

¹⁴⁵⁹ Malgré le fait qu'il avait soutenu à l'occasion de l'annonce du référendum, que celui-ci ne supposait par « de dire oui ou non au Gouvernement » : « Avant tout, nous ne devons pas nous tromper de question. La décision qui est devant nous dépasse de très loin les clivages politiques traditionnels. Elle n'est ni de droite ni de gauche. Il ne s'agit pas de dire oui ou non au Gouvernement. », cf. Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur les apports de la Constitution européenne à la construction d'une Europe compétitive, sociale et démocratique, à Paris le 26 mai 2005, texte disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/057000112.html>

¹⁴⁶⁰ Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur les résultats du référendum pour la ratification du traité établissant une Constitution pour l'Europe, à Paris le 29 mai 2005, texte disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/057000116.html> ;

Les conséquences de cet épisode de 2005 s'avéreront durables : aucun référendum n'a été organisé par les successeurs de Jacques Chirac¹⁴⁶¹, et cela malgré le fait qu'à l'occasion de la campagne électorale pour l'élection présidentielle de 2012, les principaux candidats (sauf un) ont promis le recours au référendum¹⁴⁶².

¹⁴⁶¹ Découverte des Institutions : Les référendums de la Ve République et leurs résultats, dossier disponible sur <https://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/approfondissements/referendums-ve-republique-leurs-resultats.html> ;

¹⁴⁶² Gil Delannoi, « Pour un bon usage du référendum », *Esprit*, No. 395 (6) (Juin 2013), pp. 127-129, p. 128 ;

Section B. La gestion réussie de la dyarchie au sommet de l'Etat

1. La cohabitation : une hypothèse problématique pour le monarque républicain français

L'hypothèse de la cohabitation dans la Ve République fut posée pour la première fois en 1967 par les partisans du Général de Gaulle, qui craignaient l'échec à l'approche des élections législatives. Quant à la position du président de Gaulle, il avait refusé de mettre son mandat en jeu, invoquant le principe selon lequel « 487 élections locales "ne peuvent prévaloir" contre la seule élection nationale ». Il l'a ouvertement affirmé à l'occasion de la conférence de presse du 16 mai 1967 :

« Bien. Ben écoutez, théoriquement, les élections n'avaient pas pour objet les institutions de la République. Ce n'était pas référendum national, à cet égard, c'était simplement, quand je dis simplement c'est une manière de dire, 487 compétitions locales »¹⁴⁶³.

S'il reconnaissait que l'objet des élections ne concernait pas les institutions de la République, il pensait pourtant que cette élection avait, d'une certaine manière, mis en cause le fonctionnement des institutions, par le fait que ses opposants se sont donné comme but « de remettre le pouvoir à la discrétion des partis », « en faisant élire à l'Assemblée Nationale, une majorité négative », ce qui aurait engendré le chaos et la confusion. Pour Charles de Gaulle, la « cohabitation » aurait signifié :

« Ils comptaient y parvenir en faisant élire à l'Assemblée Nationale, une majorité négative. Qui, ils espéraient, tout au moins, en censurant tous les gouvernements qu'aurait nommé le Chef de l'Etat, auraient, je répète, ils l'espéraient, amené celui-ci à se soumettre ou à se démettre, et contrairement aux obligations du mandat, qu'il tient, lui, du peuple tout entier, d'abandonner la responsabilité suprême de la République et de la France »¹⁴⁶⁴.

Selon de Gaulle, la « cohabitation » aurait contraint le chef de l'Etat « d'abandonner la responsabilité suprême de la République et de la France » et engendré, en conséquence, la destruction du régime¹⁴⁶⁵, parce que le Général de Gaulle n'y envisagea pas « une action politique commune » avec ceux qui en voulaient « en venir à un régime totalitaire » :

« Qu'aurait pu faire, je dis : faire, ensemble, dans le domaine économique et social, sauf une galopante inflation, ceux qui ont pour but la nationalisation de tous les moyens de

¹⁴⁶³ Charles de Gaulle, *Conférence de presse du 16 mai 1967*, texte disponible sur <https://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaule00129/conference-de-presse-du-16-mai-1967.html> ;

¹⁴⁶⁴ Charles de Gaulle, *Idem* ;

¹⁴⁶⁵ « Si ils y étaient d'aventure parvenus, il va de soi qu'ils n'auraient rien pu mettre que la confusion en lieu et place du régime qu'ils auraient ainsi détruit. »

production, et ceux qui s'appliquent seulement à incriminer tout ce qui est entrepris sans, bien entendu, proposer jamais, aucun plan d'ensemble qui soit différent et cohérent. Qu'auraient pu accomplir à l'extérieur, les dévoués à Moscou et les nostalgiques de Washington ? »¹⁴⁶⁶

Pour Charles de Gaulle, la cohabitation - qu'il décrit à travers le concept de « majorité négative » à savoir, une majorité qui ne soit pas favorable à la politique présidentielle - serait une « obstruction législative », qui aurait empêché l'existence même d'une « politique française » et favorisé une intervention « d'outre atlantique » dans les affaires internes, voire l'instauration d'une dictature « au profit des soviets » :

« Devant leur obstruction législative, le gouvernement de la France n'aurait été de nouveau qu'une kaléidoscopique répartition de portefeuilles, une combinaison constamment changeante et impuissante de rivalités et de tendances diverses. Faute que dans ces conditions, il ait pu y avoir une politique française, c'en est sans doute une autre venue d'outre atlantique à travers l'esprit d'abandon et les groupes de pression qui auraient été suivis à Paris, à moins que l'élément qui dans ce mélange est le plus résolu, organisé et discipliné, l'élément totalitaire ait imposé, d'abord sa prépondérance, ensuite son autorité, enfin sa dictature au profit des soviets »¹⁴⁶⁷.

Et enfin, le Général de Gaulle interpréta cet essai de faire élire au Parlement une « majorité négative » comme une attaque à sa personne, en tant que président de la République puisque, au fond, « l'objectif commun à toutes les formations opposantes » était de « battre la Vème République en la frappant à la tête » - et la tête de la République était, sans aucun doute, le Président. Néanmoins, Edgar Faure, mais aussi Alain Peyrefitte, qu'y témoigna dans ses ouvrages, avaient soutenu qu'à la suite du scrutin, où les gaullistes n'obtinrent la majorité absolue que d'une seule voix, Charles de Gaulle leurs aurait avoué qu'il « aurait été amusant de voir comment on peut gouverner avec la Constitution »¹⁴⁶⁸.

La question d'une possible « cohabitation » fut posée de nouveau à l'occasion des élections législatives de mars 1973 où la gauche s'est présentée pour la première fois unie sur la base d'un programme commun de gouvernement. Georges Pompidou, alors président, avait refusé de dévoiler son attitude en cas où la gauche sortirait gagnante, tout en assurant qu'il ne ferait qu'appliquer la Constitution :

« Il y a quelque temps j'ai fait dire par le porte-parole du gouvernement qu'au lendemain des élections j'appliquerais la Constitution. Certains ont cru qu'il s'agissait d'affirmer solennellement une vérité d'évidence. Ce n'était point mon intention. Mon intention, c'était de déclarer, de la façon la plus claire possible, que je me refusais à dire quoi que

¹⁴⁶⁶ Charles de Gaulle, *Idem* ;

¹⁴⁶⁷ *Idem* ;

¹⁴⁶⁸ Faure Edgar, *Le Quotidien de Paris*, le 30 novembre 1979, cité par Maurice Duverger, *Bréviaire de la cohabitation*, *Idem* ;

ce soit sur ma conduite au lendemain des élections sauf que ce que je ferais serait conforme à la Constitution »¹⁴⁶⁹.

De plus, il s'est montré « stupéfié », voir énervé par « les combinaisons » et les possibles scénarios envisagés quant à sa position et le fait que d'autres - et il cita Mitterrand - auraient déjà « décidé » de ce qu'on devrait « garder » ou non le président en cas où la majorité parlementaire s'avèrerait « négative » :

« Seulement, l'action politique, pour moi, n'est pas un jeu. Lorsque j'ai répondu à l'appel du général de Gaulle me chargeant des fonctions de Premier ministre, c'est, entre autres, parce que j'avais parfaitement conscience qu'à ce niveau de responsabilités, il ne s'agit pas de plaisir, de vanité ou d'intérêt personnel. La préoccupation, c'est le destin de la France et des Français. Et c'est pourquoi je ne veux pas me prêter au jeu des pronostics et des combinaisons. Et c'est pourquoi j'ai lu avec stupeur - au point que j'ai lu deux fois, car je ne le croyais pas- les déclarations de Ms François Mitterrand à un poste radiophonique disant : il faut- il s'agissait de moi- excusez le vocabulaire, ce n'est pas le mien- « il faut qu'il nous prenne et on le gardera et on lui laissera les pouvoirs qu'il a reçus du peuple » Je voudrais bien savoir à quel titre Ms Mitterrand ou tout autre de ses alliés est qualifié pour me garder ou ne pas me garder, pour me laisser les pouvoirs que je tiens du peuple, comme il le dit lui-même, ou pour me les retirer. Donc, je me refuse à ces combinaisons »¹⁴⁷⁰.

Et, en faisant référence à la pratique institutionnelle sous le mandat de Charles de Gaulle et à sa propre expérience gouvernementale, Georges Pompidou s'est nettement positionné comme défenseur de la continuité de la lecture gaullienne de la Constitution, mettant le chef de l'Etat au-dessus des autres institutions, et plus précisément, au-dessus du Premier-ministre.

Enfin, tout comme son prédécesseur et maître, le président Pompidou s'est montré pessimiste devant un tel possible compromis comme une « cohabitation » :

« Malheureusement, l'histoire de France démontre que nous ne sommes pas un peuple de compromis et qu'en pareil cas on se heurte violemment et on s'en tire, finalement, par la mainmise de l'un sur l'autre ou de l'autre sur l'un. Si c'est l'exécutif qui jette le législatif dehors, cela s'appelle un coup d'État ; et si c'est le législatif qui jette l'exécutif dehors, cela s'appelle une révolution. Nous sommes passés, tout au long de notre histoire, de coups d'État en révolutions et de révolutions en coups d'États Ce n'est pas ce que je souhaite pour la France de demain »¹⁴⁷¹.

Quant à François Mitterrand, tout comme nous l'avait indiqué Georges Pompidou, il ne remettait pas en cause le mandat du Président. En réaction à l'attitude du Président, le leader de l'opposition et l'initiateur du programme commun de la gauche organisa à son tour

¹⁴⁶⁹ Georges Pompidou, *Conférence de presse du 9 janvier 1973*, texte disponible sur <https://georges-pompidou.org/georges-pompidou/portail-archives/conference-presse-du-9-janvier-1973> ; et pour la vidéo : <https://www.ina.fr/video/CAF94084948> ;

¹⁴⁷⁰ Georges Pompidou, *Idem* ;

¹⁴⁷¹ *Idem* ;

une conférence de presse pour exposer ses vues. S'il ne questionnait pas la légitimité du président, il déplorait que celui-ci voulait « être à tout prix que le Président de la moitié » :

« C'est vrai que Monsieur Pompidou, Président de tous les Français, nous le reconnaissons comme tel, semble mettre un point d'acharnement à ne vouloir être à tout prix que le Président de la moitié. C'est dommage ! Nous le déplorons ! Mais je le répète, nous pensons que la sagesse l'emportera et nous n'émettons aucune passion particulière »¹⁴⁷².

Quant aux ambitions de la gauche concernant l'attitude présidentielle en cas de sa victoire, elles ne visaient pas d'autre scénario que le respect de la pratique constitutionnelle :

« Ayant gagné les élections, ce qui suppose une majorité parlementaire, constituer une majorité. Et elle attendra du Président de la République qu'il veuille bien désigner un Premier ministre capable de former un gouvernement dans la ligne générale de cette majorité qui elle-même se sera constituée sur la base du programme commun. Voilà la logique, je le répète volontairement, la sagesse, voilà l'intérêt du pays »¹⁴⁷³.

En, pour conclure, François Mitterrand rassurait, en nom de la gauche, qu'elle ne souhaitait pas le départ du président, qui engendrait des nouvelles élections et jetterait la France dans un jeu électoral contant à un moment où il y avait « mieux à faire » :

« J'ai dit et j'engage la gauche, que le Président de la République est élu jusqu'en 1976, et que, sauf accident, que nous ne souhaitons pas, il doit parvenir au terme de sa charge. S'il estime lui-même qu'il doit en être autrement, cela le regarde. Mais nous ne souhaitons pas une succession d'élections qui occupe constamment le pays, alors qu'il y a mieux à faire »¹⁴⁷⁴.

Même si à l'issue des législatives, la droite, en dépit du recul gaulliste, conservait une nette majorité à l'Assemblée nationale, cette élection marquait un véritable progrès de la gauche, qui obtint 177 sièges contre 91 en juin 1968, et, notamment, du PS qui, en suffrages, a presque égalé le PCF¹⁴⁷⁵.

Cinq ans plus tard, à l'occasion des élections législatives de 1978, on s'est retrouvé devant le même scénario d'une éventuelle cohabitation, surtout dans un contexte où la gauche est sortie victorieuse après les élections municipales du printemps 1977. Tout comme en 1973, la question d'une éventuelle démission du Président ne figurait pas parmi les exigences de la gauche. Le président libéral en charge depuis 1974, Valéry Giscard d'Estaing avait déjà

¹⁴⁷² François Mitterrand, *Conférence de presse du 12 février 1973*, texte et vidéo disponible sur <https://fresques.ina.fr/miterrand/fiche-media/Mitter00007/conference-de-presse-avant-les-legislatives.html> ;

¹⁴⁷³ François Mitterrand, *Idem* ;

¹⁴⁷⁴ *Idem* ;

¹⁴⁷⁵ Antoine Renonnet, *Eclairage*, « Conférence de presse de François Mitterrand », le 12 février 1973, texte et vidéo disponible sur <https://fresques.ina.fr/miterrand/fiche-media/Mitter00007/conference-de-presse-avant-les-legislatives.html> ;

annoncé qu'il laisserait la nouvelle majorité gouverner. Le 27 janvier 1978 à Verdun-sur-le-Doubs, il déclara :

« Vous pouvez choisir l'application du programme commun. C'est votre droit. Mais si vous le choisissez, il sera appliqué. Ne croyez pas que le Président de la République ait, dans la Constitution, les moyens de s'y opposer »¹⁴⁷⁶.

Malgré son attitude apparente déçagée, le président Giscard d'Estaing a mené une véritable campagne visant à diaboliser les risques encourus par la France en cas d'une victoire de la gauche, ce qui l'obligerait à accepter le programme commun de la gauche :

« l'application en France d'un programme d'inspiration collectiviste plongerait la France dans le désordre économique »¹⁴⁷⁷.

Quant à François Mitterrand, il conserva les mêmes critiques qu'il avait adressées au président Pompidou, à savoir, le fait que le président Giscard, à travers son alignement à droite et son implication dans la campagne électorale, se positionnait, lui-aussi, en tant que président d'une « équipe » et non en tant que président-arbitre, qui devait parler en nom de tous les Français :

« On ne peut pas jouer les deux rôles à la fois, (...) l'arbitre sur le terrain et le capitaine d'une équipe (...). Si Monsieur Giscard d'Estaing entend -très bien qu'il le fasse ! - être le capitaine d'une équipe, le capitaine de l'équipe apparemment mal placée, peut-être battue, celle de la droite et des partis conservateurs, alors il ne peut pas réclamer devant les Français le statut de l'arbitre qui parle au nom de tous »¹⁴⁷⁸.

Néanmoins, Mitterrand conserva la même disponibilité de « cohabiter » avec le Président dans l'intérêt national, tout en précisant que le cas échéant, il y aurait « deux politiques pour la France » :

« nous cohabiterons dans le même pays, désireux de préserver le tissu national commun, mais il y aura deux politiques pour la France : la sienne et la nôtre, et elles ne pourront être confondues »¹⁴⁷⁹.

En outre, sur cette question, ce fut seulement le président du RPR, Jacques Chirac, qui ne partageait pas l'interprétation du président Giscard d'Estaing et de François Mitterrand. Selon Chirac, la victoire de la gauche compromettrait le mandat du président de la République, qui devrait démissionner si la majorité parlementaire ne correspondait plus à la majorité présidentielle¹⁴⁸⁰. Ainsi, il s'est distingué même par rapport à ses compagnons au sein du RPR,

¹⁴⁷⁶ Valéry Giscard d'Estaing, *Allocution du 27 janvier 1978 à Verdun-sur-le-Doubs*, texte disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/787003100.html>

¹⁴⁷⁷ Valéry Giscard d'Estaing, *Idem* ;

¹⁴⁷⁸ François Mitterrand, cité par Marie-Anne Cohendet, *La cohabitation : Leçons d'une expérience*, *Ibidem* ;

¹⁴⁷⁹ François Mitterrand, *Idem* ;

¹⁴⁸⁰ Olivier Duhamel, « De l'alternance à la cohabitation ou l'énigme résolue de la constitution », *Revue française de science politique*, 1984, p. 1105 ;

dont Michel Debré, qui soutenait en campagne que le RPR choisirait la solution du référendum en cas de cohabitation :

« Le président de la République agira selon la manière qui paraîtra le plus digne et il appliquera la constitution, et cette constitution lui donne tous les moyens de faire intervenir le peuple pour trancher un hypothétique conflit »¹⁴⁸¹.

Les élections législatives ont confirmé la victoire de la majorité sortante, qui obtint 51,06% des suffrages exprimés¹⁴⁸², ce qui déjouât pour une troisième fois le scénario d'une possible cohabitation.

2. La cohabitation dans la Ve République : trois exceptions qui confirment l'esprit gaulliste de l'adaptabilité du texte constitutionnel

Il a fallu attendre les élections législatives de 1986 - organisées pour la première fois au scrutin proportionnel¹⁴⁸³ - pour que la pratique du pouvoir soit remise en cause, permettant une alternance politique au sein du législatif en plein mandat présidentiel. « Ironie de l'histoire »¹⁴⁸⁴, le scénario de ce qu'on appellerait la première cohabitation était à l'opposé de ce qu'on avait envisagé entre 1967 et 1978, à savoir, un président de gauche, François Mitterrand, élu en 1981, et une assemblée nationale de droite :

« une gauche génétiquement parlementaire s'est trouvée en situation de défendre la présidence face à une droite génétiquement présidentielle devenue parlementaire par nécessité »¹⁴⁸⁵.

A deux semaines du scrutin, à l'occasion d'un entretien accordé à *TF1*, le président Mitterrand exprima sa position quant au choix du Premier ministre, le cas où la cohabitation serait finalement installée, tout en assurant qu'il respecterait à la lettre le texte de la Constitution :

« Le Président de la République nomme qui il veut. Il doit naturellement se placer en conformité avec la volonté populaire. (...) Je devrai m'adresser à une personnalité de la

¹⁴⁸¹ Lettre de Michel Debré, mai 1977, cité par Olivier Duhamel « De l'alternance à la cohabitation ou l'énigme résolue de la constitution », *Ibidem*, p.1106 ;

¹⁴⁸² Nicolas Denis, « Les élections législatives de mars 1978 en métropole », *Revue française de science politique*, 1978 ;

¹⁴⁸³ Il s'agissait d'une des promesses inscrites dans les 110 propositions de François Mitterrand lors de la campagne électorale de 1981, cf. Jean-Claude Lescure, « Les résultats des élections législatives de mars 1986 », *Contexte historique*, dossier disponible sur

<https://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu00153/les-resultats-des-elections-legislatives-de-mars-1986.html>

¹⁴⁸⁴ La cohabitation dans la vie politique française, *Un peu d'histoire*, dossier disponible sur <https://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000132-la-cohabitation-dans-la-vie-politique-francaise/un-peu-d-histoire> ;

¹⁴⁸⁵ Ph. Ardant, O. Duhamel, « La dyarchie », *Pouvoirs*, n° 91, 1999, p. 7 ;

majorité pour conduire le gouvernement. (...) Personne ne désignera le Premier ministre à ma place, croyez-moi »¹⁴⁸⁶.

Tout comme ses prédécesseurs - qu'il avait, d'ailleurs, critiqués à cet égard -, le président Mitterrand s'engageait à soutenir la majorité présidentielle sortante, renforçant ainsi la pratique institutionnelle qui mettait signe d'égalité entre majorité parlementaire et majorité présidentielle :

« Q : ... "Avec le Président", ça veut dire quoi ?

Le président : Ca veut dire que j'entends bien soutenir la majorité sortante. Elle a bien travaillé. Elle a été courageuse. Elle a élargi le champ des libertés. Elle a vraiment créé un réveil culturel formidable. Elle a modernisé ou commencé de le faire. Elle a commencé une sérieuse formation des hommes, des femmes, pour les métiers nouveaux. Eh bien | moi, j'estime que c'est mon devoir que d'être auprès de cette majorité pour dire : Français, ne soyez pas injustes avec elle »¹⁴⁸⁷.

Et, tout en invoquant les circonstances et l'attitude du Général de Gaulle à la veille des élections législatives de 1958, François Mitterrand partageait le même pessimisme par rapport aux conséquences d'une cohabitation :

« Il s'agissait sans doute de circonstances particulières. On sait bien ce qui s'est produit dans les premières années de la présidence du Général de Gaulle, notamment avec le drame algérien. Donc les circonstances ne sont pas aussi dramatiques, mais une majorité qui prétendrait disputer au chef de l'Etat les pouvoirs que la Constitution lui confère, une majorité qui prétendrait briser l'élan aujourd'hui entrepris et dont, je crois, on peut attendre de bons résultats, commettrait une très grave erreur »¹⁴⁸⁸.

En outre, dans le même esprit de ses prédécesseurs et en cohérence avec ses positions antérieures, le président Mitterrand ne considérerait pas qu'un résultat négatif aux élections législatives l'obligerait à quitter le pouvoir :

« ma position, on la connaît - mais permettez-moi de la répéter. Moi, je suis là ; je suis Président de la République ; j'ai été élu à cet effet, quoi qu'il advienne, ce qui veut dire que j'assume mes responsabilités et que je les assumerai quelle que soit la majorité politique et quels que soient les événements. Bref, je remplis mon mandat »¹⁴⁸⁹.

Mais, s'il était décidé de rester en fonction, il tenait à préciser qu'il n'exercerait pas de « présidence au rabais » :

¹⁴⁸⁶ Entretien de M. François Mitterrand, Président de la République, accordé à TF1 lors de l'émission "Ca nous intéresse monsieur le Président", texte disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/867005500.html> ;

¹⁴⁸⁷ François Mitterrand, *Idem* ;

¹⁴⁸⁸ *Idem* ;

¹⁴⁸⁹ *Idem* ;

« Je préférerais renoncer à mes fonctions que de renoncer aux compétences de ma fonction, des compétences qui me sont reconnues par la Constitution. Il n'est pas question pour moi d'être un Président au rabais »¹⁴⁹⁰.

a) La première cohabitation : « une campagne permanente » entre contention et détente

Les résultats des élections législatives de 1986 ont confirmé les reflets du détachement de l'opinion publique après les attentes soulevées au printemps 1981, la majorité présidentielle étant déjà compromise depuis 1983, à la suite des échecs électoraux successifs (élections municipales de 1983, élections européennes de 1984, élections cantonales de 1985). Ainsi, le 16 mars 1986, la coalition RPR-UDF, ayant obtenu un résultat de 43,9 % des suffrages exprimés¹⁴⁹¹, est sortie victorieuse des élections législatives. Avec un total à droite de 54,5 %, le RPR, l'UDF et les diverses droites obtiennent cette fameuse majorité absolue en sièges. A gauche, avec l'extrême gauche, le pourcentage en voix s'établit à 44,1 %¹⁴⁹². Noël Mamère, présentateur du *Journal télévisé - Midi 2*, annonça le 17 mars « la rupture avec les traditions institutionnelles depuis 1958 » :

« Le Président de la République n'a plus de majorité parlementaire pour gouverner. C'est une rupture avec les traditions institutionnelles depuis 1958, qui voulaient que le chef de l'Etat choisisse un premier ministre parmi les siens, choisisse son premier ministre. Avec un parti socialiste fort et une opposition qui devient majoritaire de justesse, le Président de la République garde cependant une bonne marge de manœuvre »¹⁴⁹³.

Le soir-même du 17 mars, le président Mitterrand se présenta devant les Français pour déclarer son intention de nommer un Premier ministre qui respecte ce verdict populaire :

« Mes chers compatriotes, vous avez élu dimanche une majorité nouvelle de députés à l'Assemblée Nationale. Cette majorité est faible numériquement mais elle existe. C'est

¹⁴⁹⁰ Reprenant ainsi l'affirmation déjà énoncée un an plus tôt : " On n'élit pas un Président pour qu'il soit inerte. (...) La Constitution ne prévoit aucunement que les députés et l'Assemblée nationale puissent censurer le Président de la République. Alors à tous ceux qui, parce qu'ils ont un gros appétit se précipitent vers ce qu'ils croient être un fromage, je leur dis que je ne resterai pas inerte " (TF1, 28 avril 1985), François Mitterrand, cité par La documentation française, « La cohabitation dans la vie politique française », dossier disponible sur <https://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000132-la-cohabitation-dans-la-vie-politique-francaise/1986-1988-une-campagne-electorale-permanente> ;

¹⁴⁹¹ François Mitterrand, *Idem* ;

¹⁴⁹² Olivier Lerner, dans *Journal télévisé*, Antenne 2 (Collection : *Journal télévisé - Midi 2*), texte et vidéo disponibles sur <https://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu00153/les-resultats-des-elections-legislatives-de-mars-1986.html>

¹⁴⁹³ Noël Mamère, *Journal télévisé*, Antenne 2 (Collection : *Journal télévisé - Midi 2*), texte et vidéo disponibles [en ligne] sur <https://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu00153/les-resultats-des-elections-legislatives-de-mars-1986.html>

donc dans ses rangs que j'appellerai demain la personnalité que j'aurai choisie pour former le Gouvernement, selon l'article 8 de la constitution »¹⁴⁹⁴.

Conscient de l'impact que ce changement de logique électorale, débouchant sur une majorité « négative » au Parlement, aurait sur le fonctionnement de la démocratie en France, le président Mitterrand conclut son allocution en rappelant que, indépendamment de toute coutume institutionnelle, c'était la Constitution qui établissait les règles et le bon fonctionnement des Institutions :

« Je mesure l'importance du changement qu'implique dans notre démocratie l'arrivée aux responsabilités d'une majorité politique dont les choix diffèrent sur des points essentiels de ceux du Président de la République. Il n'y a de réponse à cette question que dans le respect scrupuleux de nos institutions et dans la volonté commune de placer au-dessus de tout l'intérêt national. Quant à moi, dans la charge que vous m'avez confiée, et que j'exerce, je m'attacherai à défendre partout, à l'intérieur comme à l'extérieur, nos libertés et notre indépendance, notre engagement dans l'Europe, notre rang dans le monde »¹⁴⁹⁵.

Nommé Premier ministre le 20 mars, pour la deuxième fois¹⁴⁹⁶, Jacques Chirac confirma ses propos de campagne¹⁴⁹⁷ et imposa comme règle à la cohabitation, l'étroit respect de la Constitution, tout comme il le déclara immédiatement après sa nomination :

« Tout d'abord les règles de notre Constitution et la volonté du peuple français doivent être respectées. Les prérogatives et les compétences du Président de la République, telles qu'elles sont définies dans la Constitution sont intangibles. Le Gouvernement, dirigé par le Premier ministre, détermine et conduit la politique de la nation en vertu de l'article 20 de notre Constitution »¹⁴⁹⁸.

Deux jours après, le 22 mars, se tint le premier Conseil de ministres de la cohabitation, rencontre où le seul socialiste parmi trente-huit représentants du nouveau gouvernement, fut le président François Mitterrand. Cette première rencontre n'a duré que 25 minutes, sans donner lieu à des déclarations autres que celle de Maurice Ulrich, directeur de cabinet de Jacques Chirac, rendant compte des discussions qui se sont tenues. Les images diffusées lors

¹⁴⁹⁴ François Mitterrand, *Allocution après le résultat des élections législatives*, texte et vidéo disponibles sur <https://fresques.ina.fr/miterrand/fiche-media/Mitter00120/allocution-apres-le-resultat-des-elections-legislatives.html> ;

¹⁴⁹⁵ François Mitterrand, *Idem* ;

¹⁴⁹⁶ Il fut nommé Premier ministre pour la première fois en 1974 par le président Valéry Giscard d'Estaing ;

¹⁴⁹⁷ « Nous avons une Constitution qui a fait ses preuves, appliquons-la purement et simplement », TF1, 9 février 1986 », cité par <https://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000132-la-cohabitation-dans-la-vie-politique-francaise/1986-1988-une-campagne-electorale-permanente> ;

¹⁴⁹⁸ Jacques Chirac, cité par <https://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000132-la-cohabitation-dans-la-vie-politique-francaise/1986-1988-une-campagne-electorale-permanente> ; Ce texte inspirait le message de François Mitterrand au Parlement, le 8 avril 1986 : "Beaucoup de nos concitoyens se posent la question de savoir comment fonctionneront les pouvoirs publics. A cette question, je ne connais qu'une réponse, la seule possible, la seule raisonnable, la seule conforme aux intérêts de la nation : la Constitution, rien que la Constitution, toute la Constitution" ;

du journal télévisé montraient l'atmosphère tendue : sans déclarations, ni la traditionnelle photo de famille. Le présentateur Rachid Arhab, en soulignait la tension :

« La toute première image de la cohabitation, François Mitterrand face à Jacques Chirac, le nouveau chef du gouvernement, entouré de ses 36 ministres : une ambiance grave. Ce premier conseil, Jacques Chirac l'avait en quelque sorte répété le matin même à Matignon. Le chef du gouvernement avait réuni tous ses ministres, avec en tête Edouard Balladur, pour préciser à toute l'équipe sa conception du travail gouvernemental »¹⁴⁹⁹.

Dans son discours d'investiture prononcé le 9 avril 1986, le Premier ministre gaulliste Chirac présenta les projets de son gouvernement en matière de politique générale, en se positionnant nettement contre la gauche et en se montrant critique par rapport au système mis en place sous le mandat du président socialiste¹⁵⁰⁰. De plus, en invoquant le bon fonctionnement des institutions, Jacques Chirac rappela son « engagement solennel de rétablir sans délai le scrutin uninominal majoritaire à deux tours », afin de revenir au « seul » mode de scrutin « véritablement conforme » à l'esprit des institutions de la Ve République :

« Nous avons pris, devant le pays, l'engagement solennel de rétablir sans délai le scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Nos concitoyens ont bien compris que ce mode de scrutin était le seul véritablement conforme à l'esprit de nos institutions, parce qu'il est le plus apte à dégager des majorités solides et parce qu'il crée entre l'électeur et l' élu un lien plus direct et donc plus démocratique »¹⁵⁰¹.

Si la politique étrangère relevait « traditionnellement » du « domaine réservé », le Premier ministre s'y prenait également, tout en invoquant l'héritage du Général de Gaulle :

« En matière de politique étrangère nos principes sont clairs. Il s'agit d'abord et avant tout d'affirmer notre indépendance au sein de nos alliances librement choisies et fidèlement maintenues. Cette politique repose sur la décision prise par le général de Gaulle, appliquée au prix d'un effort scientifique et industriel qui a mobilisé les énergies et les talents, de construire une force nucléaire moderne intégrant au fur et à mesure tous

¹⁴⁹⁹ Rachid Arhab, *Commentaire au Journal télévisé de 20h*, Antenne 2, texte et vidéo disponibles sur : <https://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu00155/le-premier-conseil-des-ministres-de-cohabitation-en-mars-1986.html> et <https://fresques.ina.fr/miterrand/fiche-media/Mitter00094/premier-conseil-des-ministres-de-la-premiere-cohabitation.html>

¹⁵⁰⁰ « Pourtant, notre économie n'a pas réussi le rétablissement qu'ont déjà opéré plusieurs de nos grands concurrents. Les comptes provisoires de l'année 1985 sont particulièrement décevants : l'an dernier, la croissance de notre production s'est ralentie par rapport à 1984 et n'a atteint que 1,3 % ; notre commerce extérieur est resté déficitaire de 24 milliards malgré la réduction de la facture énergétique ; le taux d'épargne national a connu une nouvelle et grave baisse en tombant de 13,4 à 12 %...Ce qui est sûr, c'est que l'économie française perd massivement des emplois : 170.000 en 1984, près de 100.000 en 1985...Il est grand temps de tourner le dos aux idéologies fermées, aux systèmes construits pour substituer à l'autonomie défaillante de l'individu tel ou tel mode de prise en charge par la collectivité. Il faut aller vers les valeurs qui nous ouvrent l'avenir, tout en nous rattachant, à la longue lignée de l'humanisme occidental. Ces valeurs s'appellent : liberté, création, responsabilité, dignité de la personne humaine...Il fallait, avant toute chose, apurer le passé et tirer les conséquences du retard que la France avait pris, depuis 1983, par rapport à certains de ses partenaires européens et principalement par rapport à l'Allemagne... », Jacques Chirac, *Discours de politique générale*, le 9 avril 1986, texte disponible sur https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2014/06/chirac_1986-discours_de_politique_generale.pdf ;

¹⁵⁰¹ Jacques Chirac, *Idem* ;

les progrès techniques nécessaires pour relever les défis des autres puissances et pour garantir notre propre sécurité ; nous veillerons, je l'ai dit, à la renforcer. Notre sécurité ainsi garantie, les grandes orientations de la politique extérieure française restent liées à notre histoire. La France a été présente dans le monde. Elle l'est toujours. Elle entend le demeurer »¹⁵⁰².

Après avoir longuement développé « les grandes lignes de la politique que le Gouvernement à l'intention de conduire » en matière économique, sociale et de relations internationales, il conclut en insistant sur le « bon fonctionnement des institutions » grâce au génie du texte constitutionnel, adaptable, « sans crise, aux changements politiques » et qui reposait sur « l'équilibre des trois centres de pouvoirs » :

« - le Président de la République qui incarne l'unité de la Nation et la continuité de l'Etat, et dispose pour cela de pouvoirs qui lui sont conférés par la Constitution ;
- le Gouvernement qui détermine et conduit la politique de la Nation, toute sa politique, et qui en est responsable devant l'Assemblée nationale
- le Parlement qui légifère. Il est exclu, bien entendu, d'amoindrir de quelque manière que ce soit les prérogatives essentielles de la représentation nationale »¹⁵⁰³.

Ce qui signifiait finalement que « chacun joue son rôle, dans le strict respect de la lettre et de l'esprit de la Constitution ». Et, conformément au texte constitutionnel, l'essentiel du pouvoir exécutif fut transféré pour la première fois à l'Hôtel Matignon, même si le Président conservait des prérogatives qui demeuraient importantes : il pouvait à tout moment mettre fin à la cohabitation, soit en quittant le pouvoir, soit en décidant la dissolution de l'Assemblée nationale. De plus, il comptait également sur le fait que la fonction présidentielle, telle que le Général de Gaulle avait inventée, restait prééminente dans le mental collectif des Français.

Dans ce contexte, le président Mitterrand allait exercer une « magistrature tribunicienne », l'Élysée devenant une sorte de « cour d'appel » des citoyens. Alain Juppé, alors ministre délégué au budget et porte-parole du gouvernement, en témoigna ultérieurement :

« En tant que ministre délégué au budget et porte-parole du gouvernement, j'ai retenu de cette période de constante tension que le Président, même s'il ne peut s'appuyer sur une majorité parlementaire et un gouvernement, est loin de perdre toute capacité d'action, mais peut exercer, grâce à une habile politique de communication et à la légitimité qu'il tire du suffrage universel, une sorte de magistrature tribunicienne »¹⁵⁰⁴.

¹⁵⁰² Jacques Chirac, *Idem* ;

¹⁵⁰³ *Idem* ;

¹⁵⁰⁴ Alain Juppé, « L'évolution de la relation entre le Président de la République et le Premier ministre », témoignage à l'occasion du cinquantième anniversaire du référendum instituant l'élection au suffrage universel du Président de la République, faisant suite à l'invitation de la Fondation Charles de Gaulle, texte publié dans *Espoir*, no 171 et disponible sur

Le président François Mitterrand se remarqua à diverses occasions. Il manifesta d'abord son désaccord au moment où le gouvernement Chirac décidait d'abroger la loi sur l'autorisation administrative de licenciement¹⁵⁰⁵. Ensuite, en décembre 1986, sur le fond du mouvement de contestation des étudiants, le président déclara comprendre et être « sur la même longueur d'onde »¹⁵⁰⁶ que les lycéens et les étudiants qui refusaient le projet de réforme de l'enseignement supérieur¹⁵⁰⁷. Dans son entretien du 9 décembre, lors de l'émission « Découvertes » sur *Europe 1*, François Mitterrand s'exprima également sur son rôle dans le contexte de la cohabitation, en invoquant une énième fois l'attachement au texte constitutionnel :

« J'ai coutume de m'exprimer selon ma pensée et je le ferai, ce soir, comme je le ferai en toutes circonstances. Simplement, il faut bien se pénétrer de cette réalité : le 16 mars, j'ai tenu compte de la volonté populaire ; j'ai presque envie de dire - mais je ne voudrais pas que mes propos soient interprétés d'une façon abusive - s'il y avait une autre fois, j'agis de même. Quel est mon devoir ? Tenir compte du sentiment et de la volonté des Français. Mais moi, je ne dois pas me perdre dans des débats inutiles. J'assure la permanence de l'Etat. J'applique la Constitution que se sont donné les Français. Je ne dois rien laisser passer de ce qui peut atteindre à l'essentiel dans ma conception de la démocratie. Voilà, c'est simple à dire ; c'est plus difficile à faire, bien entendu »¹⁵⁰⁸.

<http://www.charles-de-gaulle.org/wp-content/uploads/2017/06/L%E2%80%99C3%A9volution-de-la-relation-entre-le-Pr%C3%A9sident-de-la-R%C3%A9publique-et-le-Premier-ministre-par-Alain-Jupp%C3%A9.pdf>

¹⁵⁰⁵ Loi n° 86-797 du 3 juillet 1986 relative à la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, texte disponible sur <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000317533> ;

¹⁵⁰⁶ « M. Elkabbach. - Mais vous savez, monsieur Mitterrand, qu'il y avait une polémique qui était née, je vous avais interrompu en disant "on va en reparler", c'est le moment...

- Le Président - Je vous ai répondu là-dessus ...

- M. Elkabbach. - Oui, oui, mais on a dit que l'Elysée avait encouragé la révolte des étudiants et des lycéens...

- Le Président - Qui est-ce qui a dit ça ?... Dans la mesure où les étudiants et les lycéens savaient bien que j'étais sur la même longueur d'ondes, dans la mesure aussi où c'était des étudiants remarquablement maîtres d'eux-mêmes, d'une grande sagesse, d'un esprit indiscutablement pacifique et respectueux de la démocratie, à partir de là oui, je me sentais, c'est le mot que j'ai employé à Auxerre, bien en phase », François Mitterrand, *Interview du Président de la République*, lors de l'émission "Découvertes" sur Europe 1, notamment sur le mouvement de contestation des étudiants, le rôle du Président de la République dans le fonctionnement de la cohabitation, ainsi que sur les otages du Liban, Paris, Palais de l'Elysée, mardi 9 décembre 1986, texte disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/877000100.html> ;

¹⁵⁰⁷ « Ce texte prévoyait la création d'une nouvelle catégorie d'établissements publics nationaux, les établissements publics d'enseignement supérieur (EPES), pouvant regrouper des établissements publics fédérés et des unités internes n'ayant pas le statut d'établissement public. Ces établissements publics fédérés, dont la création était strictement encadrée, devaient disposer de la personnalité morale et de l'autonomie financière et étaient chargés d'élaborer eux-mêmes leurs statuts. Rappelons que ce projet de loi ambitieux avait été retiré par le Gouvernement, en particulier après la mort d'un étudiant - Malek Oussékine - lors de manifestations contre le texte. », cf. *Le Rapport législatif* sur le Projet de loi relatif aux libertés des universités, texte disponible sur <https://www.senat.fr/rap/106-372/106-3725.html> ;

¹⁵⁰⁸ François Mitterrand, *Interview du Président de la République*, lors de l'émission "Découvertes" sur Europe 1, notamment sur le mouvement de contestation des étudiants, le rôle du Président de la République dans le fonctionnement de la cohabitation, ainsi que sur les otages du Liban, Paris, Palais de l'Elysée, mardi 9 décembre 1986, texte disponible sur

<http://discours.vie-publique.fr/notices/877000100.html> ;

Et il en insistait sur ses prérogatives présidentielles, qui n'étaient pas affectées par la situation inhabituelle de la cohabitation :

« Je l'ai souvent dit à l'opinion publique. Il existe une Constitution. Cette Constitution, dans son article 20, laisse au gouvernement de larges pouvoirs, accorde au gouvernement de larges pouvoirs, puisqu'il détermine et conduit la politique de la nation. Mais cela, bien entendu, sous couvert des articles qui précèdent, notamment l'article 5, et qui définissent les compétences du Président de la République. Et ces compétences touchent, je l'ai dit pour commencer, à la permanence ou à la continuité de l'Etat, à la défense de la République »¹⁵⁰⁹.

Tout en soulignant également le rôle du Parlement et du Gouvernement :

« Celui qui fait la loi, en politique intérieure, économique, sociale, des faits de sociétés, c'est le Parlement. Et la relation qui préside à l'édification de la loi - projet, initiative, élaboration, vote - c'est une relation entre le gouvernement et le parlement. Le Président de la République n'a pas cette initiative. Il lui reste donc, dans le domaine de la politique intérieure, tel que je viens de le définir, à faire connaître - lorsqu'il le juge nécessaire - son jugement ou à mettre en garde l'opinion contre ce qu'il penserait dangereux pour ce que j'ai appelé la cohésion nationale »¹⁵¹⁰.

Les tensions entre les deux « têtes » de l'Exécutif ont atteint le point culminant en juillet 1986, moment où le président a refusé de signer les ordonnances élaborées par Edouard Balladur et Jacques Chirac. En conséquence, l'entretien que le président accorda à la télévision nationale le 14 juillet 1986 fut largement dédiée à la question de la signature des ordonnances sur la privatisation des entreprises publiques, cataloguée comme « un événement de première importance puisqu'il pourrait marquer un tournant décisif dans la cohabitation »¹⁵¹¹. Demandé sur les ordonnances qu'il devrait signer, le président Mitterrand dramatisa sur les intentions du gouvernement, appuyé par la majorité parlementaire actuelle, l'accusant de vouloir

¹⁵⁰⁹ François Mitterrand, *Idem* ;

¹⁵¹⁰ « M. Elkabbach.- Même après le 16 mars 'élections législatives 1986' ?

- Le Président.- Bien entendu, dans les domaines que je viens d'indiquer, la Constitution n'a pas changé. On m'avait dit - je crois l'avoir lu quelque part, entendu assez souvent - le Président de la République, moi en l'occasion, devra, s'il y a un changement de majorité, se soumettre ou se démettre : référence historique bien connue. Je ne me suis pas soumis et je ne me suis pas démis. J'ai continué d'exercer ma fonction selon l'idée que j'en ai et dans l'intérêt du pays. Alors, si vous me posez une question de caractère institutionnel, quel est le rôle exact du Président de la République ? Vous dites, est-ce un arbitre ? Oui, c'est un arbitre dans de nombreux domaines. On dira pour être plus juste, que c'est un peu un juge - arbitre, c'est-à-dire qu'il lui appartient de temps à autres de siffler, quand ce ne serait que la fin de la partie. », François Mitterrand, *Interview du Président de la République*, lors de l'émission "Découvertes" sur Europe 1, notamment sur le mouvement de contestation des étudiants, le rôle du Président de la République dans le fonctionnement de la cohabitation, ainsi que sur les otages du Liban, Paris, Palais de l'Élysée, mardi 9 décembre 1986, texte disponible sur

<http://discours.vie-publique.fr/notices/877000100.html> ;

¹⁵¹¹ Bernard Rapp, *Journal télévisé*, 20h, Antenne 2, texte et vidéo disponibles sur

<https://fresques.ina.fr/miterrand/fiche-media/Mitter00121/les-ordonnances-sur-la-privatisation-des-entreprises-publiques.html> ;

« vendre aux intérêts privés une partie du patrimoine national »¹⁵¹². Pour François Mitterrand, les privatisations envisagées par le gouvernement nuiraient à l'intérêt et à l'indépendance nationale, dont il, en tant que Président, était le garant :

« On ne peut pas nuire aux intérêts nationaux, c'est-à-dire qu'on ne peut pas rétrocéder des biens qui appartiennent aujourd'hui à la Nation, sous couleur de les repasser à des intérêts privés, à des intérêts étrangers : il faut que cela reste dans les mains françaises [...] moi, j'ai une responsabilité supplémentaire : je suis non seulement chargé de veiller au respect de la Constitution mais, au regard d'un certain nombre de données qui sont écrites dans cette Constitution, je dois être le garant de l'indépendance nationale.

- Je ne peux donc pas accepter que ces biens, ces biens qui appartiennent à la Nation - je le répète une fois de plus pour bien être compris - soient vendus de telle sorte que demain, alors que l'on fabrique - il s'agit de l'industrie - des objets, des produits, des marchandises nécessaires à l'indépendance nationale, on puisse les retrouver dans les mains d'étrangers, je ne les citerai pas, mais je vois très bien de qui il s'agit »¹⁵¹³.

L'attachement du président Mitterrand à la lettre du texte constitutionnel à forte résonance gaullienne et gaulliste, assignant au chef de l'Etat « le devoir d'assurer l'indépendance nationale », et « de faire prévaloir l'intérêt national »¹⁵¹⁴, le positionnait nettement en héritier et défenseur du legs gaulliste.

Si le Premier ministre Chirac n'a pas réagi aux accusations du Président, Edouard Balladur, alors Ministre de l'Economie, décida d'éclairer « les inquiétudes » présidentielles :

« Il faut être tout à fait clair afin de dissiper, si faire se peut, les inquiétudes. Tout d'abord, il ne s'agit pas de vendre aux intérêts privés le patrimoine national. La plupart des entreprises concernées ne font partie, je l'ai dit, du secteur nationalisé que depuis 1982. Même après leur privatisation, le secteur nationalisé demeurera en France l'un des plus importants en Europe. Ces entreprises ne seront pas bradées, elles seront vendues à leur juste prix selon des modalités très précisément fixées. En second lieu, il ne s'agit pas de vendre ces entreprises à l'étranger. Les dispositions très précises seront prises afin d'interdire toute prise de contrôle par des intérêts étrangers. Et ce n'est pas au Gouvernement actuel ni, permettez-moi de le dire, à moi-même, que l'on peut faire le reproche de négliger les intérêts nationaux et de ne pas veiller avec la plus grande vigilance à leur respect. Dans ces conditions, je considère que le souci exprimé par le Président de la République a été totalement pris en compte et ce, d'autant plus que ce souci rejoint totalement mes propres conceptions, comme je l'ai indiqué dès l'origine »¹⁵¹⁵.

¹⁵¹² François Mitterrand, *Interview du Président de la République*, accordée à TF1 à l'occasion de la fête nationale, notamment sur son refus de signer l'ordonnance relative aux dénationalisations, Paris, lundi 14 juillet 1986, texte disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/867009700.html> ;

¹⁵¹³ François Mitterrand, *Idem* ;

¹⁵¹⁴ « Mon devoir, c'est d'assurer l'indépendance nationale, de faire prévaloir l'intérêt national. C'est, pour moi, un cas de conscience ; et pour moi, ma conscience, la conscience que j'ai de l'intérêt national, passe avant toute autre considération. Yves Mourousi.- Alors, la conscience vous dit : non, je ne signe pas... Le Président.- Dans l'état présent des choses, certainement pas. », *Idem* ;

¹⁵¹⁵ Edouard Balladur, dans *L'interview du Président du 14 juillet 1986*, texte et vidéo disponibles sur

Selon le ministre de l'Economie, le projet du gouvernement ne visait qu'à revenir à la situation d'avant 1982 et non à faire une tabula rasa du secteur nationalisé, d'autant que, même après ces privatisations, ce secteur resterait un des plus importants de l'Europe. Ce fut le principe, toujours gaulliste, selon lequel il fallait « changer pour garder » qui guidait l'action du gouvernement. De plus, en affirmant que « le reproche de négliger les intérêts nationaux » n'était pas à faire à l'actuel gouvernement (de droite, gaulliste), Edouard Balladur se situait nettement dans une position défensive, voire ouvertement critique par rapport à la gouvernance socialiste instaurée depuis 1981. Et si les assurances du gaulliste Balladur à propos de l'engagement gouvernemental, « d'interdire toute prise de contrôle par des intérêts étrangers », venaient à déconstruire, une par une, les craintes présidentielles, le ministre de l'Economie rejoignait le Président dans ses conceptions sur la défense de l'intérêt général et l'indépendance nationale – ce qui détendait légèrement les tensions au sein de l'Exécutif. Cette « affaire » a duré, pourtant, plusieurs mois depuis mars 1986, restant dans la mémoire collective et sociale comme le symbole de la première cohabitation¹⁵¹⁶.

Cataloguée « d'hyperconflictuelle »¹⁵¹⁷, cette première cohabitation n'a pas pourtant apporté que de discorde chez les deux « têtes » de l'Exécutif. Dès leur apparition en commun à Tokyo en mai 1986, le président Mitterrand et le Premier ministre Chirac ont marqué la spécificité française, telle que le Père fondateur l'avait articulée : un exécutif à deux têtes, mais qui parlait d'une seule voix. Ainsi, à l'occasion du Sommet des pays industrialisés de Tokyo, organisé entre les 4 et 6 mai 1986, la France fut représentée par le président François Mitterrand et le Premier ministre Jacques Chirac, situation inhabituelle qui suscita des questions¹⁵¹⁸ quant à la gestion de la politique étrangère de la France, « domaine réservé » du Président, d'autant que les deux hommes appartenaient à des familles politiques opposées. Si naturellement le Président devait être accompagné par le ministre des Affaires étrangères et le ministre des Finances, celui-ci accèderait au souhait de « son » Premier ministre de participer aux consultations¹⁵¹⁹. Dans sa conférence de presse à l'issue du sommet, le président Mitterrand tenait à dissiper toute ambiguïté. La France n'a tenu à Tokyo qu'un seul discours :

<https://fresques.ina.fr/miterrand/fiche-media/Mitter00121/les-ordonnances-sur-la-privatisation-des-entreprises-publiques.html> ;

¹⁵¹⁶ Bernard Lachaise, *Les cohabitations de François Mitterrand*, parcours disponible sur

<https://fresques.ina.fr/miterrand/parcours/0004/les-cohabitations-de-francois-mitterrand.html> ;

¹⁵¹⁷ *Idem* ;

¹⁵¹⁸ Des rumeurs auxquelles Mitterrand répond : « Il n'y a qu'une voix de la France », cf. INA, « La cohabitation au sommet de Tokyo », texte et vidéo disponibles sur

<https://fresques.ina.fr/miterrand/fiche-media/Mitter00095/la-cohabitation-au-sommet-de-tokyo.html> ;

¹⁵¹⁹ s'il est d'accord pour que Chirac y participe, il demande au Premier ministre de choisir lequel des deux ministres ne sera pas présent dans la capitale japonaise. Edouard Balladur, ministre des Finances, restera

« C'est tellement évident. Les représentants de la France sont d'abord des patriotes en tant que citoyens. Ensuite ils représentent un grand pays, ils en sont fiers. S'ils avaient besoin de faire appel à la notion du devoir, ils s'imposeraient déjà à eux-mêmes cette discipline, mais ils ne sont pas obligés de recourir à la notion de devoir, parce que c'est un mouvement naturel que de représenter la France comme il convient. Il n'y a qu'une voix de la France, ceci est dit une fois pour toutes »¹⁵²⁰.

En outre, quant à la question « innovante » de la présence du Premier ministre à côté du Président en tant que représentants de la France au sommet, François Mitterrand en minimalisa l'effet. S'il pouvait être innovant de voir précisément le Premier ministre à ses côtés, cela n'aurait rien d'étonnant, parce que « la règle absolue » dans les réunions internationales exigeait que le Président soit accompagné par des représentants du gouvernement :

« Donc, c'est plus qu'une tradition, c'est une règle absolue que le Président de la République soit toujours dans les réunions internationales de ce type accompagné de représentants du gouvernement. Donc ce n'est pas une novation. Là où il y a novation, je ne veux pas dire dans la qualité mais peut-être dans la responsabilité, c'est le fait que ce soit le Premier ministre qui soit à mes côtés à Tokyo »¹⁵²¹.

De plus, le président salua « le poids » que la présence du Premier ministre aurait pu ajouter à la délégation française pour le bien de la France, en se positionnant en défenseur de sa relation avec celui-ci, en nom du lien qui fut établi « depuis toujours » :

« Cela se reproduira dans d'autres capitales mais si cela ajoute du poids, et c'est le cas, à la délégation française, tant mieux pour la France. De toutes façons, le lien gouvernement - Président de la République, et j'emploie cet ordre car c'est la politesse qui l'exige, ce lien est établi depuis toujours. Alors au-delà des personnes, ayez la bonté de considérer que c'est une règle que nous respectons »¹⁵²².

Mais, « depuis toujours » signifie, par rapport à ce lien gouvernemental, depuis l'existence de la Ve République, puisque dans les républiques parlementaires d'avant, le Président n'avait pas autant de pouvoirs pour s'imposer devant le chef d'un gouvernement investi de la confiance d'une Assemblée encore plus puissante. Ainsi, l'attachement du président socialiste à la « règle » imposant un lien gouvernemental consigné dans le texte constitutionnel et conforme à la vision gaulliste sur le rapport de pouvoirs à la tête de l'Exécutif, en établissant

finaleme nt à Paris, cf. Ilaria Parisi, *Eclairage*, « La cohabitation au sommet de Tokyo », texte et vidéo disponibles sur <https://fresques.ina.fr/miterrand/fiche-media/Mitter00095/la-cohabitation-au-sommet-de-tokyo.html> ;

¹⁵²⁰ François Mitterrand, *Conférence de presse du Président de la République*, à l'issue du sommet des pays industrialisés à Tokyo, notamment sur les décisions en matière de coopération économique et de terrorisme, mardi 6 mai 1986, texte disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/867011000.html> et l'extrait vidéo <https://fresques.ina.fr/miterrand/fiche-media/Mitter00095/la-cohabitation-au-sommet-de-tokyo.html> ;

¹⁵²¹ François Mitterrand, *Idem* ;

¹⁵²² *Idem* ;

la primauté du Président, représentait une reconfirmation, voire une « normalisation » de l'appropriation du *leg institutionnel* gaullien.

Si au sommet de Tokyo, le président Mitterrand avait « largement tiré la couverture à lui »¹⁵²³, à tel point que le Premier ministre aurait avoué à ses proches que sa présence n'a fait que renforcer la prééminence présidentielle¹⁵²⁴, le sommet européen de La Haye, organisé entre 26 et 27 juin 1986 illustrerait l'équilibre institutionnel trouvé par le couple Mitterrand-Chirac. Sous prétexte que les affaires européennes relevaient de la politique intérieure dont la conduite revenait au chef du gouvernement, Jacques Chirac sollicitait, comme à Tokyo, d'intégrer la délégation française pour La Haye, malgré la coutume imposant comme représentants le Président et le Ministre des Affaires étrangères et revendiqua à La Haye une place de premier rang. Néanmoins, si les deux personnalités éprouvaient des visions politiques différentes, entraînant souvent des querelles quant à la conduite des affaires publiques à l'intérieur du pays, à l'étranger ce fut l'accord tacite d'une « seule voix » qui guidait leurs comportements. Ainsi, le président Mitterrand allait clarifier « le suspense » quant au rôle du Premier ministre à La Haye qui, à la différence du sommet de Tokyo, prenait la place à côté du chef de l'Etat et s'exprima à l'occasion de leur conférence conjointe. Dérangé par la question de savoir si les deux hommes d'Etat avaient la même position quant à la politique française en Afrique du Sud, le chef de l'Etat rétorqua :

« Ce que je puis vous dire, c'est qu'avant la rencontre de La Haye, cette question avait justifié, vous le comprenez bien, une conversation sérieuse entre le Chef du Gouvernement et moi-même, ainsi que Monsieur le Ministre des Affaires Étrangères, qui a d'ailleurs en cette affaire, une connaissance particulière et une initiative constante. Et constatant que la France devait avoir une politique étrangère, nous sommes parvenus à une prise de position dont le point de départ est, ne supposait d'ailleurs aucun différend »¹⁵²⁵.

Et le Premier ministre confirma : « Rien d'autre à ajouter Monsieur Amar, vous devez être parfaitement satisfait »¹⁵²⁶. La conclusion était, donc, évidente :

¹⁵²³ Sylvie Pierre-Brossolette, Dominique de Montvalon, *Le Couple impossible*, Paris, 1987, ouvrage disponible [en ligne] sur Gallica, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k4802872k/f7.item.texteImage> ;

¹⁵²⁴ « Si je n'y étais pas allé (à Tokyo), j'avais l'air de reconnaître au Président un domaine réservé mais, décidément, Tokyo, c'était bien un piège ! ... », cité par Sylvie Pierre-Brossolette, Dominique de Montvalon, *Le Couple impossible*, *Idem* ;

¹⁵²⁵ François Mitterrand, « La cohabitation au sommet européen de La Haye », texte et vidéo disponibles sur <https://fresques.ina.fr/miterrand/fiche-media/Mitter00096/la-cohabitation-au-sommet-europeen-de-la-haye.html> ;

¹⁵²⁶ Paul Amar, *Journal télévisé* 20h, Antenne 2, le 27 juin 1986 : « Tous les regards se tournent alors vers Jacques Chirac, la mise au point est laconique », texte et vidéo disponibles sur <https://fresques.ina.fr/miterrand/fiche-media/Mitter00096/la-cohabitation-au-sommet-europeen-de-la-haye.html> ;

« Pas une seule fausse note donc aujourd'hui à La Haye. Une répartition parfaite des rôles entre un Président, chef de délégation, et un Premier Ministre qui souhaitait et qui a pu s'exprimer, il n'avait rien dit à Tokyo. Et surtout, une partition très bien écrite et bien jouée, impossible de les prendre en défaut ou en flagrant délit de divergence. Deux voix peut-être, mais un seul et même discours pour une seule et même raison, l'union et l'image de la France à l'étranger... consensus sur la politique étrangère, autonomie sur la politique intérieure, le livre de la coexistence vient de s'enrichir d'un nouveau chapitre à La Haye »¹⁵²⁷.

Le bilan de cette première cohabitation, qui - pour la première fois dans l'histoire de la Ve République - avait posé la question de la répartition des prérogatives et des rôles entre le Président et le Premier ministre, fut dressé par les deux hommes à l'occasion du débat télévisé qui les opposa dans la course pour l'Élysées. Premier à en fournir la réponse fut le président sortant, qui a reconfirmé son intention constante de préserver les intérêts du pays, ce qui supposait, « surtout sur le plan extérieur », de parler d'une « seule voix » :

« la cohabitation a été voulue par le peuple français et j'ai, nous avons respecté sa volonté. Et donc, pendant le temps qui nous a été donné, nous avons veillé aux intérêts de la France. Bien entendu, cohabiter lorsque l'on vient de deux majorités différentes élues à des moments différents, cela suppose, comme on dit, une dialectique, une discussion. Les points de vue, a priori, ne sont forcément pas les mêmes. Si l'on veut défendre les intérêts de la France surtout sur le plan extérieur et s'exprimer d'une même voix, il faut se mettre d'accord »¹⁵²⁸.

Tout en confirmant les paroles de François Mitterrand, Jacques Chirac souligna que cette situation inhabituelle fut gérée avec succès, précisément grâce à la souplesse des institutions élaborées par le Général de Gaulle à partir de 1958 et par le consensus qui s'est construit autour de la vision gaullienne de ce qui « devait être la politique de la France » :

« C'est vrai que la cohabitation a été voulue par les Français et qu'elle était inévitable dans la mesure où elle correspondait à un vœu clairement exprimé. Elle s'est déroulée, je crois pouvoir le dire, dans des conditions qui ont été facilitées par nos institutions et par une certaine idée que se fait dans son ensemble notre pays sur les problèmes de politique étrangère... Sur le plan de la politique étrangère où des divergences de vue auraient pu être nuisibles à l'image de marque de notre pays et à nos intérêts, depuis que, dans ce domaine comme dans celui de la défense, le Général de Gaulle a marqué ce que devait être la politique de la France et que cette orientation, après avoir été fortement critiquée par les uns et par les autres, est aujourd'hui considérée comme admise par tous ; il était

¹⁵²⁷ Paul Amar, *Journal télévisé* 20h, Antenne 2, le 27 juin 1986 : « Tous les regards se tournent alors vers Jacques Chirac, la mise au point est laconique », texte et vidéo disponibles sur <https://fresques.ina.fr/miterrand/fiche-media/Mitter00096/la-cohabitation-au-sommet-europeen-de-la-haye.html> ;

¹⁵²⁸ François Mitterrand, dans « Jacques Chirac et François Mitterrand sur la cohabitation et la montée du Front national », Vidéo – Débat, Face à face : François Mitterrand Jacques Chirac, le 28 avril 1988, texte et vidéo disponibles sur <https://fresques.ina.fr/miterrand/fiche-media/Mitter00123/jacques-chirac-et-francois-miterrand-sur-la-cohabitation-et-la-montee-du-front-national.html> ;

évidemment plus facile, là aussi, de défendre dans cet esprit les intérêts de notre pays »¹⁵²⁹.

« Campagne électorale permanente », « cohabitation hyperconflituelle »¹⁵³⁰ ont été les épithètes employées pour caractériser cette première cohabitation, achevée par l'affrontement inédit entre les deux « têtes » qui avaient dirigé l'Exécutif pendant deux ans. La réélection du président socialiste confirma le fait que la cohabitation a favorisé le chef de l'Etat qui, appuyé toujours sur le texte constitutionnel, l'avait utilisée pour reconquérir le pouvoir¹⁵³¹. Si François Mitterrand avait été un des principaux, voire le principal critique des institutions de 1958, l'alternance réussie de 1981 et cette première cohabitation le désigneraient comme garant des institutions, initialement créées par et pour le Général de Gaulle. Finalement, cette première cohabitation représente une preuve évidente de la patrimonialisation du gaullisme comme pratique institutionnelle et conduite des affaires publiques dans le but ultime et incontestable de préserver l'intérêt national et de donner à la France « une seule voix », notamment à l'échelle internationale, domaine réservé par excellence au Président.

b) La deuxième cohabitation : une collaboration « courtoise » ou une cohabitation « de velours »

Réélu président en 1988, François Mitterrand dissout l'Assemblée nationale et les résultats des élections qui s'en sont suivies, avec 275 sièges pour le PS¹⁵³², mettaient fin à la première cohabitation. Cinq années plus tard, à l'occasion des élections législatives des 21 et 28 mars 1993, le Parti socialiste allait connaître, pourtant, une défaite sans précédent : il n'a pas réussi à recueillir que 17,6 % des suffrages exprimés au premier tour, deux fois moins qu'en 1988, perdant ainsi 4/5^e de ses députés. Des personnalités importantes comme le Premier ministre en fonction, Michel Rocard ou Lionel Jospin, ministre d'Etat, ont été battus,

¹⁵²⁹ Jacques Chirac, dans « Jacques Chirac et François Mitterrand sur la cohabitation et la montée du Front national », Vidéo – Débat, Face à face : François Mitterrand Jacques Chirac, le 28 avril 1988, texte et vidéo disponibles sur <https://fresques.ina.fr/miterrand/fiche-media/Mitter00123/jacques-chirac-et-francois-mitterrand-sur-la-cohabitation-et-la-montee-du-front-national.html> ;

¹⁵³⁰ La Documentation française, « 1986-1988 : une campagne électorale permanente », dossier disponible sur <https://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000132-la-cohabitation-dans-la-vie-politique-francaise/1986-1988-une-campagne-electorale-permanente> ;

¹⁵³¹ Ph. Ardant, O. Duhamel, « La dyarchie », *Pouvoirs* n° 91, 1999, p. 7 ;

¹⁵³² Les résultats des élections législatives des 5 et 12 juin 1988, disponibles sur <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/leg5repnew.asp> ;

le groupe parlementaire socialiste et apparentés ayant été réduit à 56 membres¹⁵³³. De l'autre côté, l'opposition a enregistré un succès historique : les candidats RPR-UDF et diverses droites ont totalisé plus de 45% des voix au premier tour et la nouvelle majorité pouvait désormais compter sur le nombre impressionnant de 472 élus sur un total de 577¹⁵³⁴.

Tout comme en 1986, François Mitterrand a rappelé que, réélu pour sept ans en 1988, il accomplirait la totalité de son second mandat, même si les élections législatives produisaient « un changement de majorité » :

« Ce que je peux vous dire c'est que je n'ai pas l'intention de démissionner si se produisait un changement de majorité comme beaucoup le prévoient au mois de mars, c'est-à-dire s'il y a une majorité de droite. Quelle que soit son ampleur, cela n'a aucune importance, je veux dire, sur ce plan-là »¹⁵³⁵.

De plus, pour s'expliquer, il n'évoqua pas une cohérence dans sa conduite, mais une appropriation de la tradition dictée par Charles de Gaulle et soigneusement préservée par tous ses prédécesseurs :

« En ce sens, je suis peut-être un peu conformiste puisque je vous fais une réponse qui est exactement celle du Général de Gaulle, celle de M. Pompidou et celle de M. Giscard d'Estaing, lorsqu'on pensait qu'il pourrait perdre les élections législatives, je crois que c'était en 1978. Il disait : il n'en est pas question. Je dois exécuter le mandat pour lequel j'ai été élu (...). Une élection législative ce n'est pas une élection présidentielle »¹⁵³⁶.

« Une élection législative, ce n'est pas une élection présidentielle », tout comme « 487 élections locales "ne pouvaient pas prévaloir" contre la seule élection nationale », et le président Mitterrand se conformait à la réalité nouvelle - pas inédite car déjà vécue - de cohabiter avec un Premier ministre issu d'une majorité parlementaire d'une couleur politique différente. Dans une allocution officielle transmise en direct le soir du 29 mars 1993, François Mitterrand annonça la nomination d'Edouard Balladur comme Premier ministre, ancien ministre de l'Economie pendant la première cohabitation et membre du RPR :

« Mes chers compatriotes, en élisant une majorité nouvelle très importante à l'Assemblée nationale, vous avez marqué votre volonté d'une autre politique. Cette volonté sera scrupuleusement respectée... Je confie dès ce soir, la charge de Premier Ministre, à Monsieur Édouard Balladur, député de Paris, ancien Ministre d'État. Non

¹⁵³³ La Documentation française, « La cohabitation de velours », dossier disponible [en ligne] sur <https://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000132-la-cohabitation-dans-la-vie-politique-francaise/1993-1995-la-cohabitation-de-velours>

¹⁵³⁴ Les résultats des élections législatives des 21 et 28 mars 1993, disponibles sur <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/leg5repnew.asp> ;

¹⁵³⁵ François Mitterrand, *Première interview du Président de la République*, accordée à France 3 le 18 février 1993 en réponse à des questions posées sur le Minitel, notamment sur le chômage, les acquis sociaux, l'après-législatives et la cohabitation éventuelle et l'avenir du PS, texte disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/937003300.html> ;

¹⁵³⁶ François Mitterrand, *Idem* ;

seulement parce qu'il apparaît comme le plus apte à rassembler les différentes composantes de la majorité, mais aussi, en raison de ses compétences »¹⁵³⁷.

Dans le même temps, il réaffirma son rôle en tant que Président et son attachement acharné au respect de la Constitution, tout en assumant l'héritage gaullien du « domaine réservé » en ce qui concernait la politique étrangère et la défense nationale :

« Quant à moi, je me conformerai aux devoirs et aux attributions que la constitution me confère. Je veillerai à la continuité de notre politique extérieure et de notre politique de défense. L'Europe, la construction communautaire, l'unité progressive de notre continent doivent demeurer au premier rang de nos préoccupations »¹⁵³⁸.

La première confrontation officielle entre le président et son Premier ministre eut lieu à l'occasion du premier Conseil des ministres de la deuxième cohabitation du 2 avril 1993. Cette rencontre a représenté pour le chef de l'Etat l'occasion de rappeler qu'en dépit de la cohabitation et de son désir de collaborer, les décisions seraient prises lors du Conseil restreint qu'il présidait, marquant ainsi, la prééminence présidentielle dans le « domaine réservé »¹⁵³⁹.

Devenu le théoricien de la cohabitation avant que celle-ci ne devienne une réalité et, ensuite, défenseur de l'idée d'une cohabitation pacifiée, qui respecte la fonction présidentielle¹⁵⁴⁰, le Premier ministre Edouard Balladur s'est présenté devant l'Assemblée nationale le 8 avril 1993 pour prononcer son discours de politique générale. Il y présenta son programme de gouvernement qui marquait, conformément à « la volonté du peuple français », « une rupture avec la précédente gestion ». Ainsi, en dépit des divisions politiques, le Premier ministre s'imposait comme mission « d'orienter la France vers le renouveau », dans le but, très gaullien, de « rassembler tous les Français » :

« Telle est la mission qui nous est impartie : orienter la France vers le renouveau. Mais ce n'est pas tout et notre conception de la République nous impose des devoirs : celui de pratiquer la tolérance et le respect d'autrui ; celui de rester ouverts aux autres, attentifs aux propositions, d'où qu'elles viennent ; celui en somme de rassembler tous les

¹⁵³⁷ François Mitterrand, dans « François Mitterrand nomme Edouard Balladur Premier ministre », fiche média disponible sur <https://fresques.ina.fr/miterrand/fiche-media/Mitter00126/francois-miterrand-nomme-edouard-balladur-premier-ministre.html> ;

¹⁵³⁸ François Mitterrand, *Idem* ;

¹⁵³⁹ François Mitterrand, conversation avec Edouard Balladur, raconté par ce dernier dans Edouard Balladur, *Le pouvoir ne se partage pas. Conversations avec François Mitterrand*, Paris, Fayard, 2009 : « F.M. : Autre chose : je tiens chaque semaine, après le Conseil des ministres, un Conseil restreint consacré aux problèmes de défense. Y participent les ministres des Affaires Etrangères, de la Défense, de la Coopération. Si vous souhaitez, compte tenu de la lourdeur de vos charges, vous en dispenser, je n'y verrai pas d'inconvénient. E.B. : J'en verrais au contraire beaucoup à m'en dispenser, et souhaite y être présent. Si vous le voulez bien, j'organiserai à la veille, le mardi à 18 heures, un comité à Matignon avec les ministres responsables et vos collaborateurs. Ainsi les questions seront-elles débrouillées afin que nous en parlions ensemble le mercredi matin, avant le Conseil restreint. F.M. : Entendu. Mais c'est lors du Conseil restreint que je préside que les décisions seront prises... E.B. : Ca va de soi... » ;

¹⁵⁴⁰ Edouard Balladur à l'Hôtel de Matignon, dossier disponible sur <https://www.gouvernement.fr/edouard-balladur>

Français. Renouveau, tolérance, rassemblement, tels sont les principes de l'action du gouvernement »¹⁵⁴¹.

Et pout que le gouvernement réussisse à appliquer « l'ambitieux programme de réformes », Edouard Balladur en appela, lui aussi, au strict respect du texte constitutionnel, clef de voûte du bon fonctionnement des institutions :

« La mise en œuvre d'un ambitieux programme de réformes requiert l'efficacité et la cohésion des pouvoirs publics, efficacité et cohésion qui reposent sur un fonctionnement des institutions scrupuleusement conforme à leur lettre et à leur esprit. C'est dire que l'action du gouvernement reposant sur votre confiance doit pouvoir se développer normalement. Le gouvernement, aux termes de la Constitution, "détermine et conduit la politique de la nation", et il le fait sous votre contrôle... Tel est le sens de mes propos et de mes actes depuis huit jours. Mais pour autant j'entends exercer dans leur plénitude les attributions que me confère la Constitution »¹⁵⁴².

Tout comme son prédécesseur en situation de cohabitation, Edouard Balladur s'engagea, en tant que tête du gouvernement, aussi sur des questions concernant la politique du « domaine réservé » :

« J'indique d'ores et déjà que quelles que soient les difficultés, nous ferons tout pour garantir la pérennité de notre capacité nucléaire et de sa modernisation. Notre statut de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies nous y aidera... Mais la politique étrangère de la France ne se réduit ni à sa politique européenne, ni à sa politique de défense. Elle doit avoir une autre ampleur, une vision mondiale. Nous devons réaffirmer nos responsabilités particulières vis-à-vis de l'Afrique, tant dans le domaine culturel qu'économique, au moment où ce continent traverse une crise très profonde et souffre de ces plaies terribles que sont les épidémies, les guerres et les famines. Notre solidarité doit y être sans faille, mais exigeante. Là comme ailleurs, nous appelons de tous nos vœux un développement au service de l'homme et de sa dignité »¹⁵⁴³.

Mais le sens le plus profond du message que le Premier ministre a transmis à la nation, par le biais de sa déclaration de politique générale devant l'Assemblée nationale, se cristallisait, à notre avis, autour de cette petite phrase :

« La France fut à plusieurs reprises dans son histoire un exemple pour le monde... Plus près de nous, au XXème siècle, elle a inventé un modèle de protection sociale et de justice, tout en devenant une nation forte, ambitieuse et prestigieuse, grâce au Général DE GAULLE dont aujourd'hui tous les Français se reconnaissent les disciples »¹⁵⁴⁴.

¹⁵⁴¹ Edouard Balladur, dans *Déclaration de politique générale de M. Edouard Balladur*, Premier ministre, à l'Assemblée nationale le 8 avril 1993, texte disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/933091200.html>

¹⁵⁴² Edouard Balladur, *Idem* ;

¹⁵⁴³ *Idem* ;

¹⁵⁴⁴ *Idem* ;

Si l'appropriation de l'héritage gaulliste n'est pas surprenante, puisque Edouard Balladur était un gaulliste fidèle ayant servi l'Etat aux côtés du président Georges Pompidou¹⁵⁴⁵, son affirmation selon laquelle tous les Français se reconnaissaient à ce jour disciples du Général de Gaulle, renforcerait l'argument sur le consensus autour du régime instauré par la Constitution de 1958 comme « modèle de protection sociale et de justice », rendant le pays fort, ambitieux, prestigieux, mais surtout digne de son Histoire et fier de sa grandeur. Autrement dit, ce modèle de « bonne gouvernance », qu'on appelle communément « le gaullisme », est soigneusement préservé, transmis et validé par l'ensemble des Français comme « acquis précieux de la France ». En 1993, la prophétie gaullienne semblait se confirmer aux yeux du Premier ministre : « Chaque Français fut, est ou sera gaulliste ».

Le premier événement qui verrait ensemble le président Mitterrand et son Premier ministre gaulliste fut le Sommet européen de Copenhague, organisé en juin 1993. Dans le cadre des discussions portant notamment sur l'établissement d'une position européenne commune dans le contexte de « l'Uruguay Round »¹⁵⁴⁶, le chef de l'Etat et son Premier ministre ont tenté de protéger l'agriculture française dans le contexte de la libéralisation des échanges qui s'accéléraient à l'échelle mondiale¹⁵⁴⁷. Ce fut aussi l'occasion pour étaler le visage d'un couple exécutif capable de surmonter ses divergences politiques afin de travailler ensemble dans le même but de défendre les intérêts de la France dans l'Europe et sur la scène internationale¹⁵⁴⁸. Il s'agissait, selon le chef de l'Etat, d'un minimum d'effort commun en nom de certaines valeurs patriotiques que les deux hommes partageaient au-dessus de leur appartenance politique différente :

« Si un effort doit être fait pour que les positions s'harmonisent, cet effort a été et sera fait. Mais en vérité, cet effort n'est pas considérable parce que l'intérêt de la France, tel

¹⁵⁴⁵ « Vous me permettez, Mesdames et Messieurs les députés, de terminer par une note plus personnelle...Durant la plus grande partie de ma vie, j'ai servi l'Etat, notamment aux côtés du Président Georges Pompidou, ce grand Français dont je tiens à saluer la mémoire et dont je m'honore d'avoir été le collaborateur. Ce fut pour moi une période féconde et heureuse à laquelle le destin assigna un terme trop brutal. »

¹⁵⁴⁶ Le Cycle d'Uruguay, dossier disponible sur https://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/tif_f/fact5_f.htm ;

¹⁵⁴⁷ « Je crois que nos partenaires ont compris nos préoccupations. Tous ne les ont pas toutes approuvées mais enfin, ils les ont comprises et c'est déjà quelque chose et c'est même la première fois, je le crois, qu'un communiqué d'un Conseil Européen reprendra autant de dispositions concernant le commerce international et le GATT. Donc là, de ce côté-là, je suis tout à fait réconforté par la façon dont les choses se sont passées. », Edouard Balladur, *Sommet européen de Copenhague*, le 22 juin 1993, fiche média disponible sur <https://fresques.ina.fr/miterrand/fiche-media/Mitter00269/la-cohabitation-francaise-au-conseil-europeen.html> ;

¹⁵⁴⁸ Vincent Duchaussoy, *Eclairage*, « La cohabitation française au Conseil européen », fiche média disponible <https://fresques.ina.fr/miterrand/fiche-media/Mitter00269/la-cohabitation-francaise-au-conseil-europeen.html> ;

qu'il se pose en 1993, vu par des hommes responsables en 1993, répond à certaines données fondamentales qu'en tant que patriotes, nous partageons »¹⁵⁴⁹.

Ainsi, cette première apparition publique ensemble ouvrit le chemin vers une cohabitation « courtoise » qui facilitait le dialogue entre l'Élysée et Matignon, tout en montrant une France plus forte face à ses partenaires internationales¹⁵⁵⁰.

Moins problématique que la première, cette deuxième cohabitation connaissait aussi quelques moments de contradictions entre le Président et le chef du gouvernement. Nous rappelons notamment le refus de François Mitterrand d'inscrire à l'ordre du jour de la session parlementaire extraordinaire de juillet 1993 la révision de la loi Falloux¹⁵⁵¹ - en vigueur depuis 1850 - sur le financement des investissements dans les établissements scolaires privés, le problème de la reprise - souhaitée par le Premier ministre - des essais nucléaires français dans le Pacifique et refusée par le Président ou la question de la nécessité d'une révision constitutionnelle pour l'application des accords de Schengen¹⁵⁵². Dans son premier entretien télévisé portant sur la question de cette nouvelle cohabitation qui, en contraste avec la première, plus conflictuelle, semblait « marcher »¹⁵⁵³, le président Mitterrand en rétorqua, reprenant l'argument de son attachement au respect étroit du texte constitutionnel et de la volonté de la nation souveraine qui avait doté l'Assemblée d'une majorité politiquement opposée au Président :

« Les Français l'ont décidée, c'est tout. Pourquoi chercher d'autres raisons ? Les Français l'ont décidée, et ils ont voté, ils ont changé de majorité. Je suis là pour le constater, quelque opinion que j'en ai, et pour appliquer la Constitution, c'est-à-dire veiller à ce que la nation vive le mieux possible dans les circonstances difficiles... Même si les élections au suffrage universel du Président de la République confèrent à ce dernier un rôle d'une importance particulière - c'est évident, j'en ai l'expérience depuis de

¹⁵⁴⁹ François Mitterrand, *Déclaration lors du sommet européen de Copenhague*, le 22 juin 1993, La cohabitation française au Conseil européen, fiche média disponible sur

<https://fresques.ina.fr/miterrand/fiche-media/Mitter00269/la-cohabitation-francaise-au-conseil-europeen.html> ;

¹⁵⁵⁰ Arlette Chabot, *Journal télévisé 20H Antenne 2*, fiche média disponible sur

<https://fresques.ina.fr/miterrand/fiche-media/Mitter00269/la-cohabitation-francaise-au-conseil-europeen.html> ;

¹⁵⁵¹ Loi relative à l'enseignement du 15 mars 1850, *Repères, histoire et patrimoine*, dossier disponible sur

<https://www.education.gouv.fr/cid101199/loi-relative-a-l-enseignement-du-15-mars-1850.html&xtmc=bourse&xtnp=1&xter=8> ;

¹⁵⁵² La Documentation française, « La cohabitation dans la vie politique française > 1993-1995 : la "cohabitation de velours" », dossier disponible sur

<https://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/cohabitation/velours.shtml>

¹⁵⁵³ « Ce 14 juillet 1993 contrastera peut-être avec le 14 juillet 1986, la question sera simple : comment vivez-vous, vous-même, monsieur le Président, cette nouvelle cohabitation et pourquoi cela marche ? », dans Interview de M. François Mitterrand, Président de la République, accordée à TF1, France 2 et Europe 1 le 14 juillet 1993, sur la nouvelle cohabitation, l'emprunt Balladur et les privatisations, la lutte contre l'immigration, la réforme de la constitution et sur les questions internationales, texte disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/937007300.html> ;

longues années - je dois tenir compte de la majorité parlementaire, c'est toute la différence
»¹⁵⁵⁴.

Mais s'il parlait de cette deuxième cohabitation en termes de « circonstances difficiles », le Président reconnaissait le concours du nouveau gouvernement et notamment, du Premier ministre, vu que celui-ci était le produit de son propre choix :

« Vous me demandez une appréciation ? Monsieur Balladur, c'est moi qui l'ai choisi, pas par hasard, non seulement parce qu'il répondait, vraisemblablement, d'après beaucoup d'indications, au sentiment général de la nouvelle majorité, mais aussi parce qu'il a des qualités... dans le cadre de la majorité choisie par le peuple au mois de mars dernier, j'ai choisi celui qui me paraissait le mieux convenir à la période actuelle »¹⁵⁵⁵.

Et si le Président ne regrettait pas son choix¹⁵⁵⁶, ce fut parce que le Premier ministre était « un homme avec lequel on pouvait discuter »¹⁵⁵⁷, à tel point que, selon François Mitterrand, il n'y avait pas de politique du gouvernement différente de la politique présidentielle. Il s'agissait d'une seule politique « de la France » :

« Question : Sur le fond, vous avez défendu la politique du gouvernement ou votre propre politique, celle que vous inspirez quand vous dites ?

Mitterrand : Mais c'est la même, monsieur Elkabbach, c'est la même je n'ai pas du tout besoin de me tordre dans tous les sens, c'est la politique de la France fixée depuis longtemps »¹⁵⁵⁸.

« Fixée depuis longtemps », cette politique de la France connaissait, pourtant, certains différends, inévitables dans un régime ayant établi la dyarchie au sommet de l'Exécutif. Interrogé sur son refus d'inscrire la révision de la loi Falloux sur l'ordre du jour de la session parlementaire extraordinaire de juillet, le président Mitterrand s'expliqua :

« On me présente l'ordre du jour, l'ensemble des lois que l'on aimerait bien voir examiner dans cette session extraordinaire. On me les soumet, c'est moi qui signe et je

¹⁵⁵⁴ Il en ajoutait : « Je pense que dans le cadre de la majorité actuelle il est souhaitable que nous n'allions pas de crise en crise. » et à la question de savoir s'il était « satisfait » des relations institutionnelles établies : « Satisfait ? J'applique les institutions. », François Mitterrand, *Interview du Président de la République*, accordée à TF1, France 2 et Europe 1 le 14 juillet 1993, sur la nouvelle cohabitation, l'emprunt Balladur et les privatisations, la lutte contre l'immigration, la réforme de la constitution et sur les questions internationales, texte disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/937007300.html> ;

¹⁵⁵⁵ François Mitterrand, *Idem* ;

¹⁵⁵⁶ « Question : Vous avez dit tout à l'heure : j'ai choisi le Premier ministre, c'est moi qui l'ai choisi. Vous ne regrettez pas votre choix ? Le Président : Non, dans le cadre de la majorité choisie par le peuple au mois de mars dernier, j'ai choisi celui qui me paraissait le mieux convenir à la période actuelle. Je n'ai aucune raison de le regretter, par rapport à la situation. », dans Interview de M. François Mitterrand, Président de la République, accordée à TF1, France 2 et Europe 1 le 14 juillet 1993, sur la nouvelle cohabitation, l'emprunt Balladur et les privatisations, la lutte contre l'immigration, la réforme de la constitution et sur les questions internationales, texte disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/937007300.html> ;

¹⁵⁵⁷ « Le Président de la République n'est pas l'exécutant d'un gouvernement, mais on discute, on a beaucoup discuté avec M. Balladur, c'est un homme avec lequel on peut discuter. J'ai fait valoir mes arguments, il fait valoir les siens et celui qui se trouve en situation d'être là défend les positions de la France. Il n'y a pas lieu à interprétation », François Mitterrand, dans *Idem* ;

¹⁵⁵⁸ *Idem* ;

dis - ce qui s'est produit - cela fait beaucoup, ce n'est peut-être pas nécessaire d'avoir une session extraordinaire aussi chargée, alors je retire les projets qui me paraissent devoir être retirés de l'ordre du jour...Et quand, comme c'est le cas de la révision de la loi Falloux qui date de 1850, on me dit, il y a une extrême urgence, je me dis, voyons, cela fait exactement 143 ans qu'elle attend, cette loi, elle ne peut pas attendre le mois d'octobre ? Je le dis, et alors je retire le projet de révision de la loi Falloux, pas simplement pour une raison de simple bon sens, mais aussi parce que je pense que c'est un débat de fond extrêmement important qui touche à la conscience des Français, qui peut réveiller une guerre scolaire que j'ai voulu faire cesser, qui est toujours sous-jacente dans la société française depuis très longtemps et qui mérite donc une grande réflexion »¹⁵⁵⁹.

Ainsi, malgré le « veto » présidentiel, il ne s'agissait pas d'une divergence sur le fond, mais sur la forme ou, plutôt, sur le timing. Le président Mitterrand ne s'opposait pas à la révision en tant que telle, il s'opposait justement à ce que le débat au sein de la session extraordinaire soit « chargé » de façon « précipitée »¹⁵⁶⁰ d'une question « extrêmement importante » qui méritait une plus « grande réflexion ».

Une autre question « chaude », « héritée » de la première cohabitation, fut la politique gouvernementale de privatisations. Légèrement irrité par la façon dont la question lui fut posée¹⁵⁶¹, François Mitterrand clarifia le dilemme autour de sa position par rapport à celle qu'il avait eue en 1986 :

« Vous faites une comparaison. Ce que je veux dire, c'est que lorsque le Parlement vote une loi, je deviens un notaire et quand dans le délai qui m'est imparti, je dois signer, je signe, sans quoi je serais en situation de forfaiture. C'est la volonté du Parlement qui s'impose. Lorsqu'on me propose une ordonnance, ce n'est pas pareil. Cela veut dire que c'est le gouvernement qui fait la loi avec l'accord du Président de la République - on va le voir - et ce n'est qu'après coup que la loi en question est ou n'est pas soumise pour approbation, donc postérieure, au Parlement. C'est donc une tout autre procédure. Autant dans le vote de la loi, je n'ai pas de rôle, puisque c'est une initiative du gouvernement, et c'est le Parlement qui examine et quand on dispose d'une majorité, il faut des lois, naturellement, qui correspondent, pense-t-on, aux vœux de cette majorité, mais moi, qu'est-ce que j'ai à faire ? Si on me demande une initiative pour faire des lois que je n'approuve pas, je ne prête pas ma plume à cela. Donc, j'ai refusé les ordonnances, je n'étais pas tenu par la Constitution. En l'occurrence, le gouvernement actuel ne m'a pas du tout demandé d'ordonnances »¹⁵⁶².

¹⁵⁵⁹ François Mitterrand, *Idem* ;

¹⁵⁶⁰ « Se précipiter dans une session extraordinaire, cela m'a paru anormal, j'ai dit : non. Je crois que c'est tout à fait conforme à mes pouvoirs constitutionnels. », François Mitterrand, dans *Idem* ;

¹⁵⁶¹ « Question : Justement, l'emprunt et son succès vont l'encourager dans la voie des privatisations. Il engage sa politique de privatisations, est-ce que cette fois vous allez le laisser faire ? Le Président : Cette fois, le laisser faire ? Question : En 1986... Le Président : Pourquoi dire "cette fois-ci" ?... Question : En 1986, il s'est passé quelque chose un 14 juillet... », dans *Idem* ;

¹⁵⁶² *Idem* ;

Il ne s'agissait donc pas, pour François Mitterrand, de « laisser » le gouvernement « faire sa politique », mais tout simplement de bien savoir faire usage de ses prérogatives présidentielles, tout en respectant les autres institutions, dans le strict respect de la Constitution. S'il s'était opposé à la politique des privatisations, ce fut parce qu'il était constitutionnellement en mesure d'empêcher une loi contraire à sa propre vision politique, vu qu'elle provenait d'une initiative gouvernementale - sous forme d'ordonnance - exigeant la signature du Président. Mais si une telle loi était initiée et votée en préalable au Parlement, lui, en tant que Président, serait obligé d'accepter la décision de la majorité parlementaire - représentante de la volonté populaire - qui s'imposerait au-dessus de ses propres convictions politiques. Son observation finale selon laquelle le gouvernement « actuel » ne lui avait « pas du tout » demandé d'ordonnances, confirmait, d'ailleurs, la relation « cordiale » qui s'était établie au sommet de l'Exécutif en mars 1993.

En outre, le président Mitterrand profita des questions sensibles posées par son interlocuteur lors de cette première prise de parole relative à la cohabitation pour trancher aussi un autre « souci » qui confronterait l'équipe exécutive à savoir, la question des essais nucléaires¹⁵⁶³. Après avoir expliqué que sa politique était issue d'un accord équitable avec les autres grandes puissances dotées de la force de dissuasion¹⁵⁶⁴ et qui était, en même temps, conforme à la « doctrine française de la suffisance nucléaire »¹⁵⁶⁵, François Mitterrand trancha de nouveau le dilemme :

¹⁵⁶³ « Question : Monsieur le Président, il y a une question qu'on ne peut pas occulter le jour où l'armée a défilé devant vous et devant les Français : vous avez décidé un moratoire des essais nucléaires, le Premier ministre est d'accord, le ministre de la défense, François Léotard, a déclaré hier qu'il n'excluait pas une reprise des essais nucléaires. On voudrait comprendre... », dans *Idem* ;

¹⁵⁶⁴ « Le Président : Il a le droit de le penser. Il n'exclut pas une reprise, il ne s'est pas élevé contre une décision qui était la mienne. Mais cette décision est déjà engagée, elle date du 6 avril 1992, le gouvernement n'était pas en place. J'ai pris cette initiative d'ordonner la suspension des essais nucléaires à la condition que les autres puissances nucléaires agissent de même, et j'ai envoyé une lettre au Président Bush, à l'époque président américain, au président russe et au Premier ministre britannique pour leur demander d'observer la même attitude et de suspendre leurs essais nucléaires. Je leur ai dit : si vous maintenez cette suspension des essais, ou moratoire, la France agira de même. Mais nous commençons, nous donnons l'exemple. La France a donné l'exemple. Qu'on en finisse avec ces essais nucléaires, cela veut dire en finir avec le surarmement nucléaire. Par une chance extrême pour l'humanité, les Etats-Unis d'Amérique et la Russie, qui avaient déjà commencé à prendre des décisions dans ce sens, et la Grande Bretagne, ont suivi. Plus d'un an se passe, 6 avril 1992 - juillet 1993. Le Président Clinton m'écrit pour me dire : vous aviez décidé la suspension, vous nous aviez écrit pour demander qu'on agisse de même, nous l'avons fait, et je vous demande maintenant, à mon tour, de proroger la période pendant laquelle il n'y aura pas d'essais nucléaires. Bien entendu, j'ai dit oui. », François Mitterrand, *Idem* ;

¹⁵⁶⁵ « La doctrine française, c'est la doctrine de la suffisance nucléaire. Donc, le problème n'est pas de courir après, ce serait au-dessus de nos forces et de nos moyens, le problème est d'en avoir assez pour que notre force nucléaire soit dissuasive, pour qu'elle interdise à quiconque d'oser nous attaquer. Cela, nous l'avons atteint depuis de nombreuses années, déjà, après la décision du général de Gaulle, ensuite par ses successeurs M. Pompidou, M. Giscard d'Estaing, et par moi-même. J'ai même donné l'ordre de construire un nouveau sous-marin nucléaire qu'on appelle de la nouvelle génération. Nous sommes passés d'un chiffre qui était d'environ 300 armes nucléaires à un chiffre qui est du double peut-être. », *Idem* ;

« si un autre pays devait reprendre ses essais, la France les reprendrait tout aussitôt pour ne pas se trouver en situation de faiblesse en cas de grand conflit qui, aujourd'hui comme demain, peut opposer les états »¹⁵⁶⁶.

Ainsi, à la différence de l'année 1986, le président Mitterrand laissait l'impression, au début de cette deuxième cohabitation, d'une approche plus détendue de la situation, se montrant plus ouvert à la collaboration avec « son » Premier ministre Edouard Balladur.

Dans le contexte de la crise « la plus grande » du système monétaire européen, dont il a parlé à l'occasion d'un entretien accordé à « Sud-Ouest » le 16 août 1993, le président se positionna catégoriquement du côté de « son » gouvernement, tout en insistant sur la bonne collaboration avec le Premier ministre et sur ses efforts d'y apporter « la moins mauvaise des solutions » :

« Cette crise a été suivie sans désespérer par le Premier ministre et par moi-même et nous n'avons pas cessé de nous entretenir de l'évolution des choses. Je ne vais pas désapprouver après coup ce que j'ai approuvé sur le moment. D'autant plus que c'était la moins mauvaise des solutions »¹⁵⁶⁷.

Au bout de cinq mois de cohabitation, le bilan dressé par le président assurait l'opinion publique du bon fonctionnement du régime, fondé sur le respect mutuel de la « loi suprême » et sur « l'obligation commune de servir le pays » :

« La règle de la cohabitation, ce sont nos institutions. Si les Français ont aujourd'hui le sentiment que la cohabitation fonctionne correctement, c'est parce que les principaux partenaires respectent la loi suprême. Ce qui ne signifie pas que nous ayons renoncé les uns ou les autres à nos convictions, à nos choix politiques et économiques, et à notre désir de les exprimer. On le constate de-ci, de-là. Mais l'obligation commune est de servir le pays »¹⁵⁶⁸.

Le 25 octobre 1993, après une pause qu'il lui serait, d'ailleurs, reprochée¹⁵⁶⁹, François Mitterrand accorda un nouvel entretien pour s'exprimer sur les principaux problèmes qui pesaient en France et à l'étranger dans le contexte de la crise : la grève d'Air France, le

¹⁵⁶⁶ François Mitterrand, *Idem* ;

¹⁵⁶⁷ François Mitterrand, *Interview du Président de la République*, accordée à "Sud-Ouest" le 16 août 1993, sur la crise du système monétaire européen et la spéculation contre le franc, sur les initiatives françaises en Bosnie, sur l'Europe de l'Est et sur la cohabitation, texte disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/937007700.html>

¹⁵⁶⁸ François Mitterrand, *Idem* ;

¹⁵⁶⁹ « Question : On vous attend aussi sur la montée du chômage, la progression de la pauvreté et de l'exclusion, sur l'immigration, sur l'avenir des retraites et les menaces qui pèsent sur les acquis sociaux, en général. En fait, les Français trouvent même que vous ne parlez pas beaucoup depuis quelques mois, alors tout cela...Le Président : Je n'ai jamais beaucoup parlé. Question : Oui, mais depuis les législatives, vous n'avez pratiquement pas parlé, sauf une fois, le 14 juillet à la bibliothèque d'ailleurs et dans le cadre des journaux télévisés. », dans *Interview de M. François Mitterrand, Président de la République*, accordée à France 2 lors de l'émission "L'heure de vérité" le 25 octobre 1993, notamment sur la grève d'Air France, le chômage, la relance économique en Europe et les négociations du GATT, la cohabitation, le PS, la Russie et le drame yougoslave, texte disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/937011900.html> ;

chômage, la relance économique en Europe et les négociations du GATT, la cohabitation, le PS, la Russie et le drame yougoslave. Clarifiant, d'abord, qu'il n'existait pas de domaine « réservé » inscrit dans la Constitution¹⁵⁷⁰, les réponses du chef de l'Etat soulignaient toutes que la politique de la France était le fruit d'une bonne entente au sein du pouvoir exécutif. D'abord, sur la situation délicate d'Algérie, qui connaissait « des turbulences extrêmement graves », avec l'enlèvement de trois Français et l'assassinat d'autres deux. Considérée par François Mitterrand comme « une des situations les plus dramatiques et les plus difficiles » que la France ait eu à connaître, celui-ci se contentait d'approuver les mesures prises par le gouvernement, tout en s'y identifiant :

« Le gouvernement agit, comme moi, demande des explications au gouvernement algérien et surtout demande de veiller autant qu'il lui est possible pour assurer la sécurité des autres, pour préserver leur vie, mais aussi tenter de retrouver ceux qui ont enlevé les Français.

Qu'est-ce qu'on peut faire, monsieur le Président, pour éviter que cela ne recommence car c'est cela la question ?

Il y aurait une mesure : organiser au plus vite - le gouvernement s'en préoccupe - le retour de tous les Français qui le voudront en territoire français »¹⁵⁷¹.

Dans le contexte difficile où les Français se sont prononcés à une forte majorité (80%) de façon négative sur le bilan de la Communauté européenne, justement après que le traité de Maastricht venait d'être définitivement ratifié - opinion fortement affectée par la guerre d'Yougoslavie qui secouait l'Europe -, le président Mitterrand affirma qu'il se présenterait au prochain sommet de Bruxelles avec des propositions issues de ses discussions avec le gouvernement français, avec lequel il était « tout à fait » sur la même « longueur d'onde » :

« Donc, vous ferez des propositions, monsieur le Président, au prochain sommet de Bruxelles sur cette question ?

Nous en avons déjà parlé avec le gouvernement français, M. Balladur, M. Juppé, M. Léotard, je pense qu'ils sont tout à fait sur cette longueur d'onde »¹⁵⁷².

Après avoir dissipé toute trace de soupçon quant à sa relation avec le gouvernement, d'abord en matière de politique étrangère, domaine plutôt « partagé » que « réservé », le président

¹⁵⁷⁰ « Question : Monsieur le Président, vous avez vu, comme moi, les gros titres des journaux d'aujourd'hui. L'enquête d'opinion réalisée par BVA et que les quotidiens régionaux ont publiée ce matin, montre qu'on vous considère un peu comme le Père de la Nation, celui dont le rôle est de s'expliquer publiquement quand cela va mal, et pas seulement, comme on aurait pu le croire, sur les grands sujets du domaine réservé : la politique étrangère...LE Président : Il n'y a pas de domaine réservé, je le répète depuis douze ans et vous ne voulez pas m'écouter...Question : ... du domaine partagé ?...Le Président :Partagé ou pas partagé, il n'y a pas de domaine réservé. On n'en parle pas du tout dans la Constitution. »

¹⁵⁷¹ Interview de M. François Mitterrand, Président de la République, accordée à France 2 lors de l'émission "L'heure de vérité" le 25 octobre 1993, notamment sur la grève d'Air France, le chômage, la relance économique en Europe et les négociations du GATT, la cohabitation, le PS, la Russie et le drame yougoslave, texte disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/937011900.html> ;

¹⁵⁷² François Mitterrand, *Idem* ;

Mitterrand fut interrogé sur « sa part de responsabilité » dans le domaine économique et social, dans le contexte précis de cette deuxième cohabitation. En invoquant de nouveau la souveraineté de la majorité parlementaire, le président se contenta de son pouvoir tribunicien, tout en rappelant pourtant qu'il restait « le premier responsable devant l'histoire » de l'image de la France dans le monde :

« Sur la politique économique et sociale de la France, j'espère pouvoir peser par le conseil et par l'opinion que j'exprime devant les Français. Mais il y a une majorité en France, une majorité parlementaire, une majorité politique ; ce n'est pas moi qui l'ai choisie, ce sont les Français au mois de mars dernier. Cette majorité doit disposer des pouvoirs que la République attribue à une majorité politique dans une République. Alors, je peux aider à infléchir ou à corriger parce que j'ai quand même quelque expérience et la fonction que j'occupe me confère certains droits. Car je suis responsable, je suis le premier responsable devant l'histoire et devant nos contemporains, du visage que prend et que prendra la France dans le monde »¹⁵⁷³.

Et toujours en nom de la souveraineté parlementaire, le président Mitterrand refusa de porter tout jugement qui engagerait une « polémique » entre lui et le gouvernement, « produit » de la majorité voulue par les Français :

« Je ne porte pas de jugement. Je ne vous donnerai pas l'occasion d'engager, entre le gouvernement et moi une polémique. Je vous ai dit que le gouvernement, c'est le produit d'une majorité. Cette majorité n'est point la mienne, mais celle des Français. Mon rôle est de respecter la volonté des Français. Cela ne veut pas dire que j'approuve. Je considère que j'ai un devoir, et ce devoir s'impose à moi. Quand je parle avec M. Balladur, qui est le Premier ministre, un homme très estimable avec lequel on peut toujours discuter, je ne cache pas ma pensée »¹⁵⁷⁴.

Enfin, demandé à donner son avis sur le fonctionnement de cette deuxième cohabitation, le président Mitterrand se positionna dans la nette majorité de Français pour lesquels cela fonctionnait « bien », tout en assumant son apport à la stabilité institutionnelle :

« *Q : Si on se fonde sur le sondage BVA il y a une nette majorité de Français qui considère que la cohabitation fonctionne bien. Est-ce que vous faites partie de cette majorité de Français ?*

R : Oui, étant donné la situation très difficile que le Premier ministre et moi avons à gérer, je pense que nous le faisons dans l'intérêt du pays et que nous devons passer par-dessus certaines de nos convictions pour parvenir à préserver cet équilibre institutionnel

¹⁵⁷³ François Mitterrand, *Idem* ;

¹⁵⁷⁴ Sa réponse dans le contexte de la discussion sur la cohésion sociale : « - Le Président : La cohésion sociale le sera si on ne cherche pas à défendre l'intérêt de ces millions de gens qui sont considérés comme des petites gens, les salariés modestes mais aussi ceux qui ne sont pas salariés et qui sont à la limite de l'exclusion. A ce moment-là, cette cohésion sera menacée. Il faut veiller à ce qu'un certain nombre de grandes lois sociales soient respectées... Question : ... que le gouvernement fera respecter ? dans Interview de M. François Mitterrand, Président de la République, accordée à France 2 lors de l'émission "L'heure de vérité" le 25 octobre 1993, notamment sur la grève d'Air France, le chômage, la relance économique en Europe et les négociations du GATT, la cohabitation, le PS, la Russie et le drame yougoslave, texte disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/937011900.html> ;

qui assure tout de même, pour une large part, la sécurité des Français. Il ne serait pas bon pour la France de vivre dans un désordre institutionnel permanent et je ne suis pas pour autant un théoricien de la cohabitation, mais je la vis et la vivant je préfère que cela se passe bien pour l'intérêt général »¹⁵⁷⁵.

S'il approuvait pleinement l'opinion publique quant au bon fonctionnement de cette seconde cohabitation, il évita de s'accorder sur l'idée, issue du même sondage¹⁵⁷⁶, que cela se passait mieux que la première, jetant la responsabilité de cette opinion déformée sur le discours média :

« Plutôt, mais il faut dire qu'avec la description que vous faites, vous tous, vous les journalistes, de la cohabitation de 1986, naturellement je comprends très bien que les Français n'aient pas envie d'y revenir »¹⁵⁷⁷.

Même s'il était catégorique dans sa réponse à la question s'il regrettait son ancien Premier ministre¹⁵⁷⁸ Chirac, François Mitterrand avouait qu'il conservait le contact avec celui-ci, malgré les moments tendus, tels que la question des ordonnances ou le fait que les deux avaient fini par se confronter à l'occasion de l'élection présidentielle en 1988 :

« Je vois encore M. Chirac... au fond, cela s'est gâté à la fin, parce que le Premier ministre et le Président de la République étaient tous deux candidats à l'élection présidentielle, ce n'était pas une situation rêvée... Au point de départ, il y a eu une grande difficulté qui a été celle des ordonnances, mais moi je n'étais pas obligé par la Constitution de les signer, je ne les ai pas signées. Je ne veux pas être complaisant, je fais ce que la loi suprême m'ordonne, mais je n'en fais pas plus, c'est quand même bien normal... Mes rapports avec M. Chirac sont souvent déformés, vous savez, j'ai toujours reconnu ses qualités et il en a »¹⁵⁷⁹.

D'ailleurs, évoquant plus tard les années 1986-1988, Edouard Balladur commentait les « nombreux conflits » entre Jacques Chirac et François Mitterrand, qu'il attribuait avant tout aux tempéraments de deux personnages :

« C'est sans doute affaire de tempérament. J'ai, moi-même connu des difficultés identiques lors de la seconde cohabitation, mais je ne les ai pas résolues de la même manière »¹⁵⁸⁰.

Tout en ajoutant à propos de François Mitterrand que :

¹⁵⁷⁵ François Mitterrand, *Idem* ;

¹⁵⁷⁶ « Question : Le même sondage considère encore plus largement que cela se passe mieux que cela n'avait été le cas entre 1986 et 1988. Là aussi, est-ce que vous êtes d'accord avec la majorité des Français ou pas ? », *Idem* ;

¹⁵⁷⁷ François Mitterrand, *Idem* ;

¹⁵⁷⁸ « Question : Vous regrettez Jacques Chirac ?... Le Président : Non, non, je ne veux pas plaisanter sur ce sujet (j'ai le droit de le faire naturellement), je pense qu'on a un peu caricaturé cette première cohabitation. », *Idem* ;

¹⁵⁷⁹ François Mitterrand, *Idem* ;

¹⁵⁸⁰ Edouard Balladur, *Deux ans à Matignon*, Plon, Paris, 1995, fragment disponible sur <https://books.google.fr/books?id=kP1XDwAAQBAJ&pg=PT50&lpg#v=onepage&q&f=false> ;

« ce n'est pas un homme intraitable ; il est assez porté aux concessions lorsqu'elles sont de forme et qu'elles ne lui paraissent pas remettre en cause ce qu'il croit essentiel »¹⁵⁸¹.

Le président Mitterrand, quant à lui, expliqua la différence entre les deux cohabitations qu'il avait vécues à la lumière de l'expérience déjà acquise en 1993, par rapport à la situation inédite de 1986, mais aussi - et ici il s'accordait avec Edouard Balladur - grâce au tempérament différent de ce dernier Premier ministre, qu'il considérait « un homme d'Etat » et « un honnête homme qui défend[ait] ses idées » :

« Je ne sais pas si cette cohabitation de 1986 n'était pas heureuse ; on y a mis un terme par l'élection présidentielle de 1988. Celle de 1993 est quand même riche de la première expérience et le Premier ministre que j'ai choisi a beaucoup de fermeté, de conviction, il est fidèle à sa majorité, mais il a un tempérament qui lui permet d'aborder chaque problème avec moi dans des termes qui ne sont pas, a priori, antagonistes. Voilà, cela durera ce que cela durera »¹⁵⁸².

Et pour conclure sur la cohabitation - cette pratique constitutionnelle improbable en 1958 -, qui a imposé à la fois un Président de la République, doté des pouvoirs considérables, et un Premier ministre qui en avait également beaucoup, François Mitterrand estima que, même si cela a compliqué les affaires internes, sur le plan international la cohabitation a renforcé l'image de la France dans le monde. Plutôt qu'un signe de faiblesse institutionnelle, la cohabitation a montré aux partenaires internationales une France mieux représentée, d'autant plus qu'à l'étranger on avait appliqué rigoureusement la politique d'une seule voix :

« Si on est d'accord, cela renforce parce que le partenaire a l'impression d'avoir affaire à toute la France ou presque. Si on n'est pas d'accord, cela arrive, à ce moment-là on cherche une voie moyenne. Si l'on était en désaccord total au point de l'afficher à la face du monde, ce serait déplorable et il vaudrait mieux mettre un terme à ce type d'expérience »¹⁵⁸³.

Le Premier ministre Edouard Balladur avait commenté, toujours dans son ouvrage, le caractère « particulier » que cette seconde cohabitation revêtirait pour lui, dont les causes étaient à chercher notamment dans l'état détérioré de santé d'un Président, alors fatigué de se disputer un pouvoir que, de toute façon, « ne se partageait pas » :

« si l'on veut en assumer toutes les responsabilités, le pouvoir ne se partage pas (...). Je ne l'ai pas partagé, même si j'ai subi des contraintes, connu des épreuves (...). Certes ma cohabitation avec François Mitterrand revêtirait un caractère particulier : compte tenu de son état de santé, et alors qu'il était parvenu à la fin de son second septennat, mes pouvoirs seraient les plus grands de ceux détenus par un Premier ministre de cohabitation, plus que

¹⁵⁸¹ Edouard Balladur, *Idem* ;

¹⁵⁸² François Mitterrand, *Ibidem* ;

¹⁵⁸³ François Mitterrand, *Interview du Président de la République*, accordée à France 2 lors de l'émission "L'heure de vérité" le 25 octobre 1993, notamment sur la grève d'Air France, le chômage, la relance économique en Europe et les négociations du GATT, la cohabitation, le PS, la Russie et le drame yougoslave, texte disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/937011900.html> ;

ceux de Jacques Chirac face à François Mitterrand auparavant, plus que ceux de Jospin face à Jacques Chirac »¹⁵⁸⁴.

c) La troisième cohabitation : un consensus dans une « unité complète » ou une cohabitation « constructive »

Elu Président de la République à la suite de sa troisième candidature, Jacques Chirac disposait en 1995 d'une majorité parlementaire écrasante au soutien du gouvernement de son Premier ministre, Alain Juppé. Néanmoins, les divisions qui existaient déjà du temps du Premier ministre Balladur au sein de la même majorité¹⁵⁸⁵, empirées par la confrontation entre ce dernier et Jacques Chirac pour le fauteuil présidentiel, ont fini par convaincre le Président que la dissolution de l'Assemblée était la solution opportune, étant donné que les réformes en cours nécessiteraient « une majorité ressourcée et disposant du temps nécessaire à l'action » pour que celle-ci « monte en puissance pendant les cinq années » à venir. Ainsi, le 21 avril 1997, le président Chirac décida que ce « nouvel élan » dont la France avait besoin pour réussir devrait être donné par « l'adhésion, clairement exprimée, du peuple français » et appela prématurément ce dernier à voter ses représentants.

Mais à l'approche du scrutin législatif, la possibilité d'une nouvelle cohabitation fut de nouveau envisagée. De ce fait, le 20 mai 1997, avant de rencontrer le chancelier allemand Helmut Kohl pour « préparer ensemble les importants Sommets européens », Jacques Chirac fit une déclaration suggestive visant à avertir subtilement l'électorat sur l'avenir en cas de succès de l'opposition parlementaire : « N'oublions jamais qu'elle [la France] ne pourra défendre ses intérêts que si elle est capable de parler d'une seule voix, et d'une voix forte »¹⁵⁸⁶. Le leader du Parti socialiste, Lionel Jospin a réagi à la déclaration faite par le Président, en rappelant que la cohabitation était déjà entrée dans la pratique constitutionnelle, insinuant que

¹⁵⁸⁴ Edouard Balladur, *Deux ans à Matignon*, *Idem* ;

¹⁵⁸⁵ De fait, l'originalité de la deuxième cohabitation consistait dans le fait que des critiques à l'encontre de la politique économique et sociale du gouvernement avait émané aussi de sa majorité parlementaire et plus précisément du parti dont était issu le Premier ministre. A l'intérieur même du RPR il existait des voix critique à l'adresse de la méthode de gouvernement d'Edouard Balladur : une politique de réformes fondée sur le plus large consensus possible. Ainsi, progressivement, à la cohabitation entre les deux responsables de l'exécutif se substituerait une "deuxième cohabitation" entre le Premier ministre et une partie de sa majorité parlementaire, cf. La Documentation française, « La cohabitation dans la vie politique française > 1993-1995 : la "cohabitation de velours" », dossier disponible [en ligne] sur <https://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000132-la-cohabitation-dans-la-vie-politique-francaise/1993-1995-la-cohabitation-de-velours> ;

¹⁵⁸⁶ Jacques Chirac, cité dans La Documentation française, « La cohabitation dans la vie politique française > 1997-2002 : une cohabitation surprise », dossier disponible sur <https://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000132-la-cohabitation-dans-la-vie-politique-francaise/1997-2002-une-cohabitation-surprise> ;

les deux exemples précédents assureraient déjà, le cas échéant, la réussite de la doctrine « d'une seule voix » de la France :

« En matière de cohabitation, la Constitution est claire sur les pouvoirs de chacun. La cohabitation n'est plus une situation mystérieuse, puisqu'il y en a eu déjà deux. Ce qui compte c'est de respecter la fonction de chacun »¹⁵⁸⁷.

Pour la troisième fois dans l'histoire de la Ve République les élections législatives allaient déboucher sur une majorité parlementaire « négative » et la nette victoire de la « gauche plurielle »¹⁵⁸⁸ imposa, donc, une nouvelle période de cohabitation. Le 2 juin 1997, Jacques Chirac annonça Lionel Jospin de sa décision de le nommer Premier ministre :

« Les élections ont donné ce résultat, vous êtes le premier secrétaire du PS, vous avez mené une campagne vigoureuse, vous l'avez emporté, je vais donc vous nommer Premier ministre »¹⁵⁸⁹.

Deux semaines après sa nomination, le 19 juin 1997, le Premier ministre Jospin prononça son discours de politique générale devant l'Assemblée nationale. Il présenta son programme, fondé sur l'idée d'un pacte avec les Français¹⁵⁹⁰, et qui supposait une action réformatrice, comprenant la formation du citoyen à l'école, la réforme de la nationalité, l'égalité entre les hommes et les femmes, en politique comme dans le monde du travail, la réforme de l'Etat et la valorisation de la fonction publique, ainsi que l'indépendance de la Justice, la rénovation de la vie démocratique locale et la mise en place d'une police de proximité¹⁵⁹¹.

Si le Premier ministre consacra une bonne partie de sa déclaration à l'idée d'un retour aux sources et à l'esprit de la République, qui avait existé « avant même de s'inscrire dans des institutions »¹⁵⁹², il ne se lança pas, pourtant, dans une politique de la tabula rasa. En adoptant

¹⁵⁸⁷ Lionel Jospin, cité dans *Ibidem* ;

¹⁵⁸⁸ La « gauche plurielle » fut l'appellation qu'on prêtait à la coalition comprenant le PS, le PC, les radicaux de gauche et les Verts ; pour les résultats du scrutin : INA, « Les résultats du second tour des élections législatives de 1997 », fiche média disponible sur <https://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu00171/les-resultats-du-second-tour-des-elections-legislatives-de-1997.html> ;

¹⁵⁸⁹ Marie-Eve Malouines, *Deux hommes pour un fauteuil : Chronique de la cohabitation (1997-2001)*, Fayard, 2001, fragment disponible sur https://books.google.fr/books?id=LWicHPkeEl0C&printsec=frontcover&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false ;

¹⁵⁹⁰ « Aux Françaises et aux Français que vous représentez ici et qui, au-delà de cette enceinte, nous écoutent, je veux dire ceci : faisons un pacte. -Un pacte républicain. -Un pacte de développement et de solidarité. », Déclaration de Politique générale de M. Lionel Jospin, Premier ministre, à l'Assemblée nationale, le 19 juin 1997, texte disponible sur https://www.vie-publique.fr/documents-vp/decl_jospin_190697.pdf ;

¹⁵⁹¹ Lionel Jospin à Matignon, dossier disponible sur <https://www.gouvernement.fr/lionel-jospin> ;

¹⁵⁹² « Il convient de faire retour à l'esprit républicain Avant même de s'inscrire dans des institutions, la République, c'est un état d'esprit », Déclaration de Politique générale de M. Lionel Jospin, Premier ministre, à l'Assemblée nationale, le 19 juin 1997, texte disponible sur https://www.vie-publique.fr/documents-vp/decl_jospin_190697.pdf

indirectement le principe gaulliste selon lequel « il faut changer pour garder », Lionel Jospin ne voyait pas dans la décision des Français d'envoyer au Parlement une nouvelle majorité opposée au Président une volonté de changement « en général », mais ponctuel :

« La nouvelle majorité a été choisie par les Français parce qu'elle leur paraissait la mieux à même d'incarner non "le changement" en général, mais un changement précis, dont il importe de tracer le mouvement »¹⁵⁹³.

C'était dans cette logique-là que le nouveau Premier ministre présenta devant « sa » majorité parlementaire, les projets du gouvernement : non pour renverser ou banaliser les acquis de ses prédécesseurs, mais pour en souligner les corrections « précises » qu'il ambitionnait y apporter en vue de « nouer avec les Français une relation démocratique et citoyenne » pour donner « tous ensemble » à la France « le ressort et la force d'affronter son avenir ».

Et pour que la France retrouve sa force, Lionel Jospin plaida pour le maintien, voire l'extension du principe qui exigeait que la France parle « d'une seule voix » :

« De la base au sommet de l'Etat, du fonctionnaire au ministre, une seule façon d'être et d'agir, une seule façon de décider, doit prévaloir : celle du service de la Nation. Nous sommes des citoyens responsables de l'Etat au service des citoyens nous leur devons compte, nous leur rendrons compte »¹⁵⁹⁴.

De ce fait, en matière institutionnelle, le premier ministre envisagea des « changements précis », comme le renforcement de la législation sur le cumul des mandats et sur les incompatibilités ou « l'harmonisation » des mandats électifs « sur une base de cinq ans », tout en rappelant le rôle du gouvernement et du parlement dans leur mission commune, à savoir, celle de veiller à l'intérêt national. S'il confirmait l'importance institutionnelle du Parlement comme « incarnation de la souveraineté nationale », qui devait « pleinement exercer son rôle éminent » au sein des Institutions, Lionel Jospin insinuait que ce rôle serait renforcé notamment par l'alignement de la majorité parlementaire à la politique du gouvernement et par l'évolution du Parlement en « lieu de communication gouvernementale »¹⁵⁹⁵. Ce fut dans ce sens-là que le Premier ministre engagea son gouvernement dans le dialogue, tout en soulignant pourtant que, conformément à la Constitution, c'était l'exécutif qui s'imposait sur la politique de la nation :

¹⁵⁹³ Lionel Jospin, *Idem* ;

¹⁵⁹⁴ Lionel Jospin, *Idem* ;

¹⁵⁹⁵ « Incarnation de la souveraineté nationale, le Parlement doit pleinement exercer son rôle éminent au sein de nos institutions. Associer étroitement la majorité à la conception de la politique suivie, respecter les droits de l'opposition, impliquer davantage le Parlement dans la construction européenne sont les trois objectifs que mon Gouvernement poursuivra. Le Parlement doit être un lieu essentiel de la communication gouvernementale. », *Idem*

« Le Gouvernement sera toujours prêt au dialogue, toujours attentif aux critiques d'où qu'elles viennent, pourvu qu'elles soient inspirées par l'intérêt national. Il négociera sa route mais il ne se laissera pas dévier de son but. Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la nation. Le Premier ministre dirige l'action du Gouvernement. Telles sont les prescriptions claires et précises de la Constitution. Elles seront mises en œuvre »¹⁵⁹⁶.

En assumant indirectement la vision gaullienne qui mettait signe d'égalité entre politique interne et politique étrangère, car les deux contribueraient indissociablement à la grandeur de la France¹⁵⁹⁷, le Premier ministre s'engageait à continuer la mission historique du pays d'agir « partout » « en faveur des droits de l'homme et de la démocratie »¹⁵⁹⁸, pour maintenir ou rétablir la paix et contribuer au développement du monde¹⁵⁹⁹. Mais si la France avait cette vocation universelle de « répondre au besoin de solidarité de l'ensemble du monde en développement », la priorité - et ici nous pouvons remarquer de nouveau l'héritage gaulliste - visait les relations avec l'Afrique, en vertu des « liens anciens, profonds et confiants » qui les unissaient :

« Mais la France conservera une priorité marquée en faveur de l'Afrique, à laquelle nous unissent des liens anciens, profonds et confiants, tout en définissant avec les Etats concernés les conditions d'un nouveau partenariat »¹⁶⁰⁰.

Quant à l'Europe, nous remarquons, d'abord, la vision défendue par le Premier ministre, qui la définissait, non en opposition avec le concept de nation, mais bien au contraire, comme « espace supplémentaire » visant à « amplifier » la Nation :

« Pour moi, l'Europe doit être un espace supplémentaire de démocratie, doit ouvrir des perspectives nouvelles pour la citoyenneté. Elle ne saurait se substituer à la Nation, mais la prolonger, l'amplifier »¹⁶⁰¹.

De ce fait, « dans le cadre de ses compétences », le chef du gouvernement annonça que « la politique qu'il entendait conduire en matière européenne, irait dans le sens d'un renforcement de l'Union », mais d'un renforcement qui « soit d'abord au service des peuples qui la

¹⁵⁹⁶ Lionel Jospin, *Idem* ;

¹⁵⁹⁷ « Au-delà de notre espace national, changer notre avenir, c'est aussi prendre part à l'avenir du monde. »

¹⁵⁹⁸ « Il nous faut partout agir en faveur des droits de l'homme et de la démocratie. La France se doit d'être la voix de ceux qui en sont privés. Rappelons avec force la valeur universelle des droits fondamentaux de la personne humaine au moment où nous nous préparons à célébrer le 50ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par les Nations Unies à l'initiative de René Cassin. », *Idem* ;

¹⁵⁹⁹ « Notre deuxième message est celui de la paix. Maintien ou rétablissement de la paix, prévention des crises, ingérence humanitaire : la France a marqué de son empreinte ces champs d'action depuis 1988...J'en viens maintenant au troisième grand objectif de notre action internationale : la coopération pour le développement. Notre coopération a vocation à répondre au besoin de solidarité de l'ensemble du monde en développement », Lionel Jospin, *Idem* ;

¹⁶⁰⁰ Lionel Jospin, *Idem* ;

¹⁶⁰¹ *Idem* ;

composent »¹⁶⁰² - une conception qui s'inscrit incontestablement dans la continuité de l'idée gaullienne d'une Europe « des nations ».

Enfin, « pour tenir sa place dans le monde, la France avait besoin d'une défense moderne » :

« La sécurité, la protection de notre communauté et de nos intérêts nationaux constituent l'ambition première de notre défense. Nos armées sont un pilier essentiel de l'édifice républicain dans l'exercice de cette mission, mais aussi en raison des nombreuses actions d'intérêt général qui leur sont confiées »¹⁶⁰³.

L'importance accrue que le Premier ministre accordait à la défense nationale, « pilier essentiel de l'édifice républicain » et dont « l'ambition première » serait à protéger l'intérêt national, s'inscrivait également dans la continuité de l'œuvre gaullienne. Ainsi, en dépit de ses positions doctrinaires différentes de celles du chef de l'Etat, l'action que le gouvernement de Lionel Jospin ambitionnait mettre en œuvre ne contredisait guère la politique « traditionnelle » de la France, telle que le Général de Gaulle avait imposée comme « spécifiquement » française : le respect étroit des Institutions, une politique interne et externe visant à renforcer la place de la France dans le monde, tout en faisant de la défense nationale, l'instrument privilégié d'action dans l'intérêt national.

Dans sa première adresse aux Français depuis les élections législatives, à l'occasion du traditionnel entretien télévisé du 14 juillet 1997, le président Jacques Chirac aborda la question de la cohabitation à la lumière des projets du gouvernement Jospin, mais aussi au travers des pouvoirs que la Constitution lui accordait en tant que Président de la République. Après avoir clarifié qu'il ne regrettait pas la dissolution, puisque ce fut, à son avis, « la meilleure solution »¹⁶⁰⁴, le président Chirac poursuivait dans une longue discussion sur la nature et les pratiques que cette troisième cohabitation pourrait réserver, mais tout en restant prudent et refusant tout jugement prématuré sur le nouveau gouvernement. Sollicité de

¹⁶⁰² « Nous irons vers une Europe plus sociale, garante de progrès, de paix et d'indépendance. », Lionel Jospin, *Idem* ;

¹⁶⁰³ *Idem* ;

¹⁶⁰⁴ « est-ce que vous vous dites que vous n'auriez pas dû le faire, avez-vous quelques regrets, pensez-vous que c'était une erreur ?

Le Président - Je ne me dis pas du tout que je n'aurais pas dû le faire, même si naturellement, j'aurais préféré un résultat différent... La France ne pouvait pas se permettre de rester ainsi bloquée, ou immobile, ou agitée, pendant une telle période, alors qu'il y avait des échéances européennes, alors qu'il y avait la nécessité du mouvement. C'est ce qui m'a conduit à décider une dissolution, et de ce point de vue, je crois que c'était la meilleure solution. », Jacques Chirac, dans Intervention télévisée de M. Jacques Chirac, Président de la République, le 14 juillet 1997, notamment sur les projets du Gouvernement Jospin, la nécessité de réduire le déficit budgétaire, les pouvoirs du Président de la République, la cohabitation, texte disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/977016636.html> ;

qualifier sa cohabitation avec Lionel Jospin par un seul adjectif, à l'exemple des autres deux¹⁶⁰⁵, Jacques Chirac acceptait de le faire, tout en rappelant qu'il était prématuré de s'exprimer sur un gouvernement qui n'était pas encore entré dans l'action proprement dite. Si « la courtoisie, naturellement, allait de soi », parce que c'était la Constitution qui établissait les règles quant au rapport entre le Président et son Premier ministre¹⁶⁰⁶, ce serait le consensus sur les objectifs à attendre qui montrerait à la fin le bon fonctionnement de cette troisième cohabitation, que le Président s'avance à caractériser comme « constructive », pour répondre finalement à la question initiale :

« Nous avons pour objectif d'assurer ce que je disais tout à l'heure, à la fois un renforcement de la cohésion nationale, sociale et une adaptation, une modernisation de notre pays qui est indispensable et qui ne peut s'obtenir que par un retour à plus de liberté des uns et des autres, notamment dans le domaine économique. Si ces objectifs sont bien ceux du gouvernement, alors il n'y aura pas de problème, naturellement il le fera à sa manière, avec ses convictions et sa différence par rapport à l'ancien Gouvernement. Je respecte cela. Dans cette hypothèse, naturellement, ce serait, puisque vous voulez que je la caractérise, une « cohabitation constructive » »¹⁶⁰⁷.

Ouvert à la modernisation de la France, mais hostile à tout ce qui menacerait l'esprit institutionnel de la Ve République¹⁶⁰⁸, le président Chirac se montrait, tout au long de l'entretien, optimiste et confiant dans le concours de son gouvernement¹⁶⁰⁹ et refusa à plusieurs fois d'entrer dans le jeu de ses interlocuteurs pour y porter des jugements sur un

¹⁶⁰⁵ « A. Chabot - Cela ne pèse pas sur ce début de cohabitation. Comment qualifiez-vous cette cohabitation ? On se souvient qu'en 1986, vous étiez de l'autre côté, vous étiez Premier ministre. Cela avait commencé effectivement difficilement, un 14 Juillet, par le refus du Président de la République, de signer des ordonnances. On avait dit « cohabitation dure ». Après avec Edouard Balladur, on avait dit « cohabitation courtoise ». Alors quel est l'adjectif que vous employez, pour qualifier la cohabitation avec Lionel Jospin ? », Jacques Chirac, *Idem* ;

¹⁶⁰⁶ « Je crois, d'abord, qu'il faut attendre un peu, pour voir comment les choses se déroulent. La courtoisie, naturellement, va de soi. Mais ce n'est pas le fond du problème. Dans nos institutions, dans la Constitution, dans leur pratique, il y a des rôles à peu près définis entre le Président de la République et le Gouvernement. Le Président de la République ayant, notamment, des responsabilités pour ce qui concerne tous les grands aspects essentiels de la vie internationale et interne de la Nation », Jacques Chirac, *Idem* ;

¹⁶⁰⁷ Jacques Chirac, dans Intervention télévisée de M. Jacques Chirac, Président de la République, le 14 juillet 1997, notamment sur les projets du Gouvernement Jospin, la nécessité de réduire le déficit budgétaire, les pouvoirs du Président de la République, la cohabitation, texte disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/977016636.html> ;

¹⁶⁰⁸ « En ce qui concerne la cohabitation, puisque c'est le sujet que vous évoquez, je voudrais simplement vous dire une ou deux choses. D'abord, moi je suis pour tout ce qui va dans le sens de l'adaptation de la France au monde moderne, tout ce qui va dans le sens de la modernisation de la vie démocratique, et tout ce qui conforte la morale civique... En revanche, je suis, et je tiens à le dire puisque vous l'avez, tout à l'heure évoqué, hostile à tout ce qui pourrait mettre en cause l'équilibre de nos institutions, l'esprit de notre constitution, la stabilité de l'Etat. », *Idem*

¹⁶⁰⁹ Il en approuvait, par exemple, la mesure voulue par le gouvernement de limiter le cumul de mandats : « Je suis favorable à la limitation du cumul des mandats et même à la restriction à un seul mandat. Je l'avais déjà dit depuis un certain temps. », Jacques Chirac, *Idem* ;

exécutif qui ne s'était pas encore engagé dans l'action proprement dite¹⁶¹⁰. Néanmoins, Jacques Chirac est resté ferme sur son interprétation présidentialiste du texte constitutionnel, tout comme sa réponse à la question du « domaine réservé »¹⁶¹¹ l'atteste :

« Je ne crois pas qu'il y ait de domaine réservé ou un domaine partagé. La Constitution prévoit des choses et ces choses donnent, notamment, une prééminence, et je dirais, donnant un peu le dernier mot au Président de la République »¹⁶¹².

Par conséquent, si Jacques Chirac reconnaissait au gouvernement des domaines où celui-ci avait la totale liberté, voire le devoir de « faire sa politique » selon « ses conceptions »¹⁶¹³, c'était le Président qui s'imposerait dans « quelques domaines essentiels », comme « gardien dans le domaine de la vigilance »¹⁶¹⁴. De ce fait, tout comme François Mitterrand procéda entre 1986-1988, Jacques Chirac, invoquant son rôle de gardien de l'intérêt général, envisageait déjà exercer une magistrature « tribunicienne », en faisant connaître ses désapprobations ou les méfiances à propos de la politique gouvernementale, notamment pour « s'assurer que la cohabitation pourrait être constructive » :

¹⁶¹⁰ « P. Poivre d'Arvor - Vous vous réservez le droit de donner des conseils, éventuellement, au Gouvernement, des mises en garde ?

Le Président - De donner des conseils, des mises en garde, informer l'opinion publique, bien-sûr. Je n'ai eu aucunement l'occasion de le faire jusqu'ici. J'attendrai que le Gouvernement commence à prendre les premières mesures qu'il souhaite prendre pour porter un jugement et notamment m'assurer que la cohabitation pourrait être constructive...

A. Chabot - Vous comprenez qu'il demande un peu de temps en arrivant, après des élections plus rapides qu'il n'imaginait ou est-ce du temps perdu à vos yeux ?

Le Président : Je ne porte aucun jugement. Je n'ai pas encore eu l'occasion de porter un jugement sur des initiatives du Gouvernement puisqu'il a souhaité, puisque M. Jospin a souhaité, prendre le temps nécessaire avant de s'engager dans l'action et bien j'attendrai qu'il s'engage dans l'action pour porter des jugements. », Jacques Chirac, *Idem* ;

¹⁶¹¹ « quelle est votre expression favorite ? S'agit-il de : domaine réservé ou domaine partagé, comme l'utilisait l'ancien Président sous la cohabitation ? », *Idem* ;

¹⁶¹² Deux jours après l'entretien chiraquien, le Premier ministre, Lionel Jospin, corrigea, dans une déclaration en Conseil des ministres, les commentaires présidentiels par ces termes : « Il n'y a pas de domaine de la politique française où le Président aurait le dernier mot » ;

¹⁶¹³ « Alors, à partir de là, il y a des domaines où le Gouvernement est tout à fait libre de suivre, notamment sur le plan de la politique intérieure, non seulement libre, mais il a le devoir de faire sa politique, compte tenu des engagements pris, compte tenu de ses conceptions », Jacques Chirac, *Idem* ;

¹⁶¹⁴ « Mais, il y a quelques domaines essentiels où le rôle du Président, je dirais, s'impose comme gardien dans le domaine de la vigilance. Il y a d'abord tout ce qui touche à la place de la France dans le monde, c'est-à-dire, non seulement naturellement son rang, non seulement sa sécurité et sa défense, et la défense de ses intérêts, mais aussi, ses parts de marchés...Deuxièmement, il y a tout ce qui concerne l'acquis européen. On n'imagine pas une France isolée. Ce serait la décadence immédiate. Et donc, la France doit être un moteur de la construction européenne, et l'un des moteurs de l'Europe de demain. Elle a les moyens de le faire. Donc tous les acquis européens sont également l'objet d'un souci vigilant de la part du Président de la République...Il y a tout ce qui touche à la modernisation que j'ai évoquée tout à l'heure et notamment dans le domaine de l'enseignement, de la recherche et tout ce qui tient à la mise en œuvre des hautes technologies...Et enfin il y a tout ce qui touche à l'équilibre de notre société : sa protection sociale, ses acquis sociaux -sens le plus noble du terme- sa cohésion sociale, tout ce qui touche à la solidarité. Sur tous ces points-là, le Président de la République, selon moi, doit-être extrêmement vigilant pour s'assurer que rien n'est fait qui puisse mettre en cause ces grands principes sur lesquels finalement sont fondés ceux de la République. », Jacques Chirac, *Idem* ;

« P. Poivre d'Arvor - Vous vous réservez le droit de donner des conseils, éventuellement, au Gouvernement, des mises en garde ?

Le Président - De donner des conseils, des mises en garde, informer l'opinion publique, bien-sûr. Je n'ai eu aucunement l'occasion de le faire jusqu'ici. J'attendrai que le Gouvernement commence à prendre les premières mesures qu'il souhaite prendre pour porter un jugement et notamment m'assurer que la cohabitation pourrait être constructive »¹⁶¹⁵.

De plus, interrogé sur la question particulière de la durée de cette cohabitation qui intervenait au début de son septennat et qui, théoriquement, devrait durer cinq ans, le président Chirac n'y voyait, de son côté, aucune raison pour que celle-ci n'arrive pas à son terme¹⁶¹⁶. Il n'y voyait non plus une occasion pour se précipiter à se lancer dans le débat sur le quinquennat, comme lui avait suggéré son interlocuteur¹⁶¹⁷, puisqu'il restait fermement attaché aux Institutions que le Général de Gaulle avait créées pour la France et qui avaient déjà prouvé leur bon fonctionnement en période de cohabitation :

« Je vous ai dit tout à l'heure, que j'étais très attentif à tout ce qui touchait les institutions. En 1958, sous l'impulsion du Général de Gaulle et pour la première fois depuis longtemps dans son histoire, la France s'est dotée d'institutions stables qui font l'admiration de tous les pays qui ne bénéficient pas de cette stabilité politique, tous les grands pays modernes, je pense à l'Italie. Il faut donc voir quel est l'acquis et avant de vouloir changer quelque chose, il faut voir si cela vaut la peine de changer, si l'on peut améliorer les choses... Cette constitution de 1958 a été suffisamment ferme et souple pour garantir la stabilité et permettre la cohabitation démocratique. Vous savez, ce sont des institutions qui sont bonnes »¹⁶¹⁸.

Et, même si cette question fut posée pour la première fois par son maître, Georges Pompidou, Jacques Chirac s'est montré réservé quant à « l'utilité de revenir au quinquennat » parce que - à son avis - cela conduirait « presque automatiquement au régime présidentiel » « à la américaine », auquel il était « hostile »¹⁶¹⁹ :

« Oui, le quinquennat conduit à cela. Moi je suis hostile à cela, parce que nous ne sommes pas des américains. Nous avons une vie politique qui a ses caractéristiques et qui notamment est peut-être plus idéologique que dans d'autres pays, où les affrontements idéologiques sont plus forts et par conséquent quels sont les risques d'un système présidentiel ? C'est le blocage des institutions et la paralysie ou alors cela peut être dans certaines circonstances le retour à un régime trop parlementaire c'est-à-dire à un régime

¹⁶¹⁵ Jacques Chirac, *Idem* ;

¹⁶¹⁶ « Je n'ai pas de souhait à formuler, mais je le pense. La majorité actuelle a été élue pour cinq ans. Il appartient au Gouvernement de faire en sorte qu'aucune crise n'intervienne, qui pourrait remettre ce contrat en cause... A. Chabot - Vous ne le souhaitez pas, vous non plus ? ... Le Président - Je ne le souhaite pas. », *Idem* ;

¹⁶¹⁷ « P. Poivre d'Arvor - Ne pourrait-on pas en profiter pour voter ce fameux quinquennat que tous les Présidents de la République ont souhaité de leurs vœux mais qu'ils n'ont jamais mis en application ? », *Idem* ;

¹⁶¹⁸ Jacques Chirac, *Idem* ;

¹⁶¹⁹ « Oui, moi je suis très réservé parce que cela mérite, le moins qu'on puisse dire, une vraie réflexion, car le quinquennat conduit presque automatiquement, je dirais automatiquement au régime présidentiel. Et moi, je suis hostile au régime présidentiel », Jacques Chirac, *Idem* ;

du type de celui de la IV^{ème} République. Voilà le risque que l'on court. C'est une première raison pour laquelle je suis très réservé, je ne dis pas hostile par principe, n'est-ce pas, toute discussion mérite d'avoir lieu, mais très réservé sur cette affaire de quinquennat qui me paraît comporter un risque d'aventure institutionnel. Et moi, je suis le garant de nos institutions »¹⁶²⁰.

En outre, une deuxième raison pour laquelle le président Chirac s'est montré sceptique à l'égard du quinquennat concerna l'existence, dans la culture politique française, d'un temps présidentiel différent du temps gouvernemental :

« Vous savez dans notre vie politique, dans nos institutions, on le voit depuis longtemps, il y a le temps du Gouvernement qui est forcément un temps relativement court et en tous les cas qui ne va pas au-delà de cinq ans au moment des modifications législatives et ce temps court est normal puisqu'il s'agit de gérer les affaires quotidiennes, de faire face aux problèmes instantanés et Dieu sait qu'un Gouvernement a des problèmes à gérer instantanément et souvent difficiles.

Et puis il y a un temps présidentiel c'est une des caractéristiques de nos institutions qui donne au Président de la République, qui lui n'a pas les soucis de la gestion quotidienne, le temps nécessaire à une certaine vision, à une certaine réflexion sur l'évolution du monde. Et cela c'est très également utile et c'est très important »¹⁶²¹.

Pourtant, le président Chirac ne s'y opposa catégoriquement, plaidant en échange pour une réflexion « approfondie » qui éviterait de « se laisser aller à des improvisations », tout en insistant sur le risque de tomber dans un régime présidentiel qui, selon lui, « serait plus une aventure institutionnelle qu'un progrès institutionnel ».

Après ces questions menées à clarifier la vision chiraquienne sur cette troisième cohabitation du point de vue institutionnel, la discussion fut orientée vers les décisions gouvernementales annoncées par Lionel Jospin dans sa déclaration de politique générale. Restant fidèle au principe annoncé au début de l'entretien, selon lequel il était prématuré de se lancer dans des jugements concernant une action gouvernementale qui ne dépassait pas, pour l'instant, le niveau déclaratif, le président Chirac s'en montra détaché par rapport aux choix du gouvernement et à la façon dont il envisageait agir. Pour lui, le primordial était de travailler ensemble dans l'intérêt national, même si cela supposerait des mesures idéologiquement contraires à sa philosophie politique. Questionné d'abord sur la justice et sur les conclusions du rapport Truche¹⁶²², le président s'est montré toujours détaché, n'excluant, pourtant, de la réflexion aucune hypothèse :

¹⁶²⁰ Jacques Chirac, *Idem* ;

¹⁶²¹ *Idem* ;

¹⁶²² Le rapport Truche est un rapport de réflexion sur la justice consacré à deux sujets majeurs : - les moyens de mieux assurer le respect de la présomption d'innocence, - l'indépendance de la justice à l'égard du pouvoir politique et, plus particulièrement, les liens du parquet avec le garde des Sceaux, dont le texte est disponible sur <https://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/974072100.pdf> ;

« Aucune hypothèse ne doit être exclue de la réflexion...Je trouve que ce que dit M. Truche dans son rapport est très intéressant, il appartient maintenant à chacun d'en tirer les conséquences »¹⁶²³.

Quant à l'immigration, autre thème inclus dans le projet gouvernemental, Jacques Chirac reconfirma sa position d'arbitre quant aux questions touchant les affaires internes. Et à la question s'il conseillait au gouvernement « de ne pas revenir sur les lois Pasqua, Debré », il répondit de nouveau en termes neutres, laissant au gouvernement la liberté d'agir selon sa propre volonté :

« Je trouve que c'étaient de bonnes lois. Le gouvernement fera ce qu'il voudra naturellement, je porterai un jugement le cas échéant, mais je considère que ce sont de bonnes lois »¹⁶²⁴.

De même, si les décisions du gouvernement par rapport aux allocations familiales, mises sous condition, ne le « choquaient » pas¹⁶²⁵, le président Chirac invitait, toutefois, à une interrogation plus approfondie :

« Choqué, ce n'est pas le mot, mais je me suis interrogé dans la mesure où, traditionnellement, en France, et peut-être est-ce la raison pour laquelle nous sommes en matière de démographie moins mal situés que la plupart de nos voisins, et c'est un vrai drame dont on ne parle pas assez, les allocations familiales n'étaient pas un élément de redistribution des revenus... Et je crois, qu'avant de prendre une décision définitive, on serait bien inspiré d'interroger, de façon approfondie, les grandes organisations familiales qui savent, elles, de quoi elles parlent »¹⁶²⁶.

Le gouvernement envisageant aussi un retour à l'autorisation administrative de licenciements, créée en 1975 et supprimée ensuite en 1986 par lui-même au temps de ses passages à Matignon¹⁶²⁷, Jacques Chirac s'expliqua en adoptant la doctrine gaulliste des circonstances qui, sans nier les principes « qui fondaient l'équilibre de la société française », exigeait l'adaptation au contexte historique :

¹⁶²³ Jacques Chirac, dans Intervention télévisée de M. Jacques Chirac, Président de la République, le 14 juillet 1997, notamment sur les projets du Gouvernement Jospin, la nécessité de réduire le déficit budgétaire, les pouvoirs du Président de la République, la cohabitation, texte disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/977016636.html> ;

¹⁶²⁴ *Idem* ;

¹⁶²⁵ « A. Chabot - Revenons sur les décisions du Gouvernement. Les allocations familiales, mises sous condition. Est-ce une décision qui vous a choqué ? », *Idem* ;

¹⁶²⁶ Jacques Chirac, *Idem* ;

¹⁶²⁷ Le 3 janvier 1975 La loi instaure l'obligation pour un employeur envisageant un « licenciement, individuel ou collectif, fondé sur un motif économique, d'ordre conjoncturel ou structurel », de recueillir l'« autorisation de l'autorité administrative compétente » et le 3 juillet 1986 La loi prévoit en son article premier qu' « à compter du 1er janvier 1987, l'autorisation administrative de licenciement pour motif économique est supprimée », invoquant comme raison le fait qu'« un chef d'entreprise hésitera à accroître ses effectifs en période favorable s'il sait dès le départ qu'il ne pourra pas les diminuer aussi aisément en cas de difficultés », selon le rapporteur de la loi à l'Assemblée nationale, le député RPR Étienne Pinte, cf. le Compte rendu de la seconde session ordinaire de 1985-1986, texte du rapport disponible sur <http://archives.assemblee-nationale.fr/8/cr/1985-1986-ordinaire2/050.pdf> ;

« Je crois que c'est une discussion d'un autre temps. Vous savez, si j'ai mis l'accent très fortement sur la nécessité pour l'Europe d'avoir un modèle social européen, c'est parce que je refuse les excès que l'on voit dans les pays anglo-saxons, de la libéralisation, de la mondialisation, etc... Nous avons conservé un certain nombre de principes qui fondent l'équilibre de notre société. Mais ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas voir le temps passé et qu'il faut réfléchir avec vingt ans de retard. Il faut impérativement, aujourd'hui si l'on veut avoir une économie qui prospère, si l'on veut avoir de l'emploi, si l'on veut s'adapter au monde, à un monde qui change extrêmement vite, il faut qu'il y ait beaucoup plus de liberté. Il n'y a pas antagonisme entre liberté et solidarité, à condition d'avoir un modèle social européen, mais il faut plus de liberté »¹⁶²⁸.

Mais si le président Chirac considérait qu'il fallait plus de liberté, il n'était pas partisan de la doctrine blairiste, comme l'insinua son interlocuteur¹⁶²⁹. Il ne souhaitait pas que son Premier ministre s'en inspire, considérant la politique du Premier ministre britannique trop libérale pour la France :

« Non, je ne veux pas qu'il s'inspire de l'exemple de Tony Blair, parce que je vous ai dit tout à l'heure, avec tout le respect que j'ai pour le Premier ministre britannique, que la France ne pouvait pas aller aussi loin dans ce que l'on appelle la libéralisation, la flexibilité, en quelque sorte, la remise en cause des garanties et des acquis sociaux. Donc je ne propose pas ce modèle-là, je vous l'ai dit... Tony Blair, est un homme très libéral. Je l'observe et je l'écoute dans toutes les discussions internationales, c'est un homme très très libéral. Il a peut-être raison. mais c'est l'Angleterre, ce n'est pas la France, et d'ailleurs ils ne réussissent pas si mal au total »¹⁶³⁰.

Arrivé à la question de l'Europe, Jacques Chirac se montra de nouveau ferme dans la confiance qu'il accordait à son Premier ministre. Le président ne douta guère des convictions européennes de Lionel Jospin, d'autant plus que le traité de Maastricht fut ratifié par sa propre famille politique :

Je n'ai aucune raison d'en douter. Je l'ai vu affirmer ses convictions européennes. D'ailleurs ce serait étonnant, n'est-ce pas, compte tenu de la famille politique d'où il vient, qu'il remette en cause un traité qui a été façonné, forgé, décidé par sa famille politique ?¹⁶³¹

Néanmoins, parce que « le nouveau gouvernement n'a pas encore pris de décision, pratiquement », le président Chirac ne voulut pas tomber dans la spéculation, en lui faisant « un procès d'intention », préférant attendre « qu'il fasse quelque chose » pour s'en

¹⁶²⁸ Jacques Chirac, *Idem* ;

¹⁶²⁹ P. Poivre d'Arvor - Et ce même Gouvernement envisage de revenir sur l'idée des privatisations de Thomson, d'Air-France, de France-Télécom. Est-ce que vous avez envie de dire à Lionel Jospin : « inspirez-vous un petit peu de l'exemple de votre collègue Tony Blair ? », *Ibidem* ;

¹⁶³⁰ Jacques Chirac, dans Intervention télévisée de M. Jacques Chirac, Président de la République, le 14 juillet 1997, notamment sur les projets du Gouvernement Jospin, la nécessité de réduire le déficit budgétaire, les pouvoirs du Président de la République, la cohabitation, texte disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/977016636.html> ;

¹⁶³¹ Jacques Chirac, *Idem* ;

exprimer¹⁶³². Mais « pas dans le détail », puisqu'il y en avait des différences qu'il fallait respecter¹⁶³³.

Enfin, à l'image de son prédécesseur François Mitterrand, quand il fut interrogé sur sa relation avec le nouveau leader du parti qu'il avait fondé, le président Chirac refusa de se prêter aux commentaires relatifs à la nouvelle direction du RPR, tout en invoquant son rôle, en tant que Président de la République, de se situer au-dessus de la vie partisane :

« Le Président de la République n'a aucune vocation à s'occuper de la vie des partis politiques, aucune. Je voudrais que ceci soit tout à fait clair, parce que, ici ou là, j'ai entendu des choses qui n'étaient pas justes. Je respecte absolument ce principe »¹⁶³⁴.

Mais le respect « absolu » de ce principe ne supposait pas la négation de son affiliation politique et le président Chirac tenait à le préciser :

« Ceci étant, l'ancienne majorité, c'est-à-dire l'opposition, et en particulier le RPR, c'est ma famille, alors naturellement je ne l'oublie pas : je suis et je reste gaulliste »¹⁶³⁵.

Plus tard, à l'occasion de la conférence de presse conjointe du Président de la République, du Premier ministre et du Président de la Commission européenne organisée le 11 décembre 2000, après le sommet européen de Nice, la question du bon fonctionnement de la cohabitation fut de nouveau posée. Demandés s'ils estimaient que la situation particulière de la cohabitation « a été un atout, un handicap ou qu'elle a été neutre pour la réussite de la présidence française », les deux « têtes » de l'Exécutif répondirent à l'unisson :

« Jacques Chirac : Ce que je peux vous dire en tous les cas, et ce qui est certain, c'est qu'elle n'a pas été un handicap. Et la preuve en est, nous avons réussi ce sommet. Nous l'avons réussi ensemble.

Lionel Jospin : Comme je pense que c'est un atout, cela veut dire que le résultat est neutre. (...) Ces trois jours de discussions très difficiles ont été menées non seulement bien sûr avec une unité complète des ministres, du chef de l'Etat et du Premier ministre, mais je dirai même aussi avec une fusion intellectuelle et humaine des équipes qui a été extrêmement frappante »¹⁶³⁶.

¹⁶³² « Le nouveau gouvernement n'a pas encore pris de décision, pratiquement. Je ne vais pas lui faire un procès d'intention. Il a dit qu'il lui fallait du temps. Alors, il prend son temps, et j'attendrai qu'il fasse quelque chose pour, le cas échéant, et si j'estimais que cela mérite un commentaire, faire ce commentaire. »

¹⁶³³ A. Chabot - Donc, vous direz votre sentiment si vous pensez qu'on ne va pas dans la bonne voie ? ... Le Président - Naturellement. Pas dans le détail, n'est-ce pas, il y a des différences, il faut respecter les différences.

¹⁶³⁴ Jacques Chirac, *Idem* ;

¹⁶³⁵ Jacques Chirac, *Idem* ;

¹⁶³⁶ Conférence de presse conjointe de M. Jacques Chirac, Président de la République, M. Lionel Jospin, Premier ministre et M. Romano Prodi, Président de la Commission européenne, sur les accords obtenus à la conférence de Nice, la réforme des institutions européennes en vue de l'élargissement de l'Union européenne, la repondération des voix et le bilan de la présidence française, Acropolis, Nice, 11 décembre 2000, texte disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/007000305.html> ;

Trois jours plus tard, à l'occasion d'un entretien télévisé sur *TF1*, Jacques Chirac confirma cette « unité complète » qui existait au sommet de l'Etat, en réagissant agressivement à une question insinuante sur l'existence d'une certaine polémique entre lui et son Premier ministre :

« Vous n'imaginez pas que je vais ouvrir une polémique avec le Premier ministre, de quelle que nature qu'elle soit. Ce serait tout à fait ridicule. Nous avons maintenant une situation qui est sur ce point satisfaisante, grâce à l'initiative du Gouvernement, je l'avais souhaité. Nous sommes allés dans le même sens et le résultat est positif. C'est la seule chose qui compte »¹⁶³⁷.

Et à la question de savoir si « globalement quand même la cohabitation, ça marchait », le Président est toujours resté ferme sur ses convictions :

« La seule chose qui compte et c'est ma conviction - je suis persuadé que c'est aussi celle du Premier ministre-, c'est d'avoir présent à l'esprit, que nous sommes là pour servir les Français et non pas pour nous disputer »¹⁶³⁸.

Tenant compte que la cohabitation avait été voulue par les Français, les deux partenaires avaient le devoir de respecter la volonté nationale souveraine et de se conformer à « jouer » le jeu français selon les seules et strictes règles de la Constitution, afin que leur comportement soit « digne de la France et des Français » :

« A partir du moment où les Français ont voulu la cohabitation, au nom de quoi est-ce que nous aurions pu mal jouer le jeu. Et aussi bien le Premier ministre que moi, avons eu pour souci, en permanence, de faire en sorte que, tout en gardant chacun nos convictions, bien entendu, tout en ayant chacun nos responsabilités dans les domaines qui étaient les nôtres, nous ayons un comportement qui soit digne de la France et des Français (...). Alors je ne dis pas qu'il n'y a pas des difficultés ou des problèmes. Il ne peut pas ne pas y en avoir, à partir du moment où il y a une divergence de vues sur certaines orientations essentielles, tout est dans la manière de les exprimer »¹⁶³⁹.

Deux ans plus tard, à l'approche du scrutin présidentiel d'avril 2002, le président Chirac s'est exprimé à l'occasion d'un entretien accordé à *France 2* le 11 mars 2002 sur ces « certaines orientations essentielles » que le gouvernement Jospin aurait eu du mal à gérer, mais en gardant toujours un ton apaisé, voire amical à l'égard de l'action gouvernementale. Il s'en prit d'abord avec sévérité à la question de l'insécurité et de la violence sur laquelle le

¹⁶³⁷ Jacques Chirac, *Interview du Président de la République*, à "TF1" le 14 décembre 2000, sur le bilan du Conseil européen de Nice, la construction européenne, la cohabitation, l'inversion du calendrier électoral, le futur statut de la Corse, la guerre d'Algérie, l'élection du nouveau Président des Etats Unis, les affaires, le financement des partis politiques, la justice et la position du Président de la République face à l'instruction des affaires par les juges, texte disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/017000001.html> ;

¹⁶³⁸ Jacques Chirac, *Idem* ;

¹⁶³⁹ Jacques Chirac, *Idem* ;

Premier ministre s'était engagé et que le gouvernement a refusé d'en faire une priorité. Et cela, malgré les propositions qu'il, en tant que Président, avait envoyées¹⁶⁴⁰ :

« L'insécurité a fait un véritable bond en avant, la fiscalité n'a pas diminué, la pauvreté non plus, malgré quatre années de croissance, elle touche en particulier les plus jeunes... Ma différence avec Lionel Jospin, c'est que je dis clairement ce que je ferai. Lui dit qu'il fera ce qu'il n'a pas fait pendant cinq ans. Or l'insécurité s'est considérablement accrue pendant ces cinq années. Selon les statistiques officielles, elle a décru de 11,5 % entre 1995 et 1997. Elle a augmenté de 16% depuis »¹⁶⁴¹.

Une autre question essentielle sur laquelle Jacques Chirac s'est exprimée en termes critiques par rapport au gouvernement Jospin fut l'incompatibilité des certaines lois qu'il avait fait voter, malgré les reproches venus de l'Élysées. Selon le chef de l'État, ces lois auraient porté atteinte aux institutions et lui, en tant que gardien de la Constitution, eut le devoir de saisir toute déviation de l'idée qu'il se faisait de l'État de droit et de la République :

« Je suis le gardien de la constitution. Une démocratie, une république, doit respecter ses institutions. J'ai suffisamment reproché, à maintes reprises, au gouvernement, d'avoir fait voter des lois inconstitutionnelles, sur la Corse par exemple, car le mépris des institutions n'est pas compatible avec l'idée que je me fais de l'État de droit et de la République »¹⁶⁴².

Néanmoins, force est de souligner que l'attitude réprobatrice du président Chirac intervenait dans le contexte où les deux hommes au sommet de l'Exécutif allaient se confronter dans moins d'un mois pour conquérir le fauteuil de l'Élysée. Cette situation, qui compliquait la relation entre les deux personnalités, a beaucoup pesé sur les remarques chiraquiennes assez critiques à l'égard d'un gouvernement et d'un Premier ministre dont le Président s'était toujours exprimé en termes amiables, prônant la « cohabitation constructive ».

Le 21 avril 2002, Jacques Chirac est arrivé en tête du premier tour de l'élection présidentielle, avec un score relativement faible pour un Président sortant (19,9% des suffrages exprimés). Néanmoins, vu le contexte très particulier du second tour - avec la présence de Jean-Marie Le Pen - le résultat final lui assurerait une réélection triomphale (82,2%)¹⁶⁴³. De plus, un mois plus tard, à l'occasion des élections législatives, l'Union pour

¹⁶⁴⁰ « Pour lutter contre la délinquance, il faut une justice de proximité, qui fera en sorte qu'il y ait pour chaque acte de délinquance, une sanction proportionnée, juste et exécutée. Il faut créer des centres où l'on pourra mettre les délinquants multirécidivistes. J'ai proposé toute une gamme de mesures pour lutter contre la délinquance et l'insécurité »

¹⁶⁴¹ Jacques Chirac, *Interview du Président de la République et candidat à l'élection présidentielle 2002*, à France 2 le 11 mars 2002, sur le bilan comparé de l'action de MM. Juppé et Jospin, l'insécurité, le statut du chef de l'État, la crise du secteur de la santé, l'emploi, la baisse des charges et le Proche-Orient, texte disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/027000062.html> ;

¹⁶⁴² Jacques Chirac, *Idem* ;

¹⁶⁴³ Les résultats du scrutin présidentiel de 2002, dossier disponible sur

la majorité présidentielle (devenue à l'automne 2002 l'Union pour un mouvement populaire) obtint la majorité absolue des sièges (309 députés) à l'Assemblée nationale, ayant recueilli 47,26% des suffrages exprimés¹⁶⁴⁴. Le chapitre de la troisième et dernière cohabitation de la Ve République était, ainsi, définitivement fermé.

Si les deux premières périodes de cohabitation étaient considérées comme des épisodes exceptionnels et momentanés de la vie institutionnelle française, cette troisième cohabitation, ayant duré cinq ans, n'avait pas ce caractère temporaire. Aux yeux de certains observateurs, cette situation aurait engendré l'avènement d'une nouvelle forme de gouvernement, imposant une nouvelle lecture de la Constitution et un affaiblissement de la fonction présidentielle¹⁶⁴⁵. Néanmoins, « la Constitution de 1958 fixant un cadre d'exercice du pouvoir où les acteurs ont un large espace pour agir », les trois cohabitations intervenues n'ont guère révélé de faiblesse institutionnelle, mais une adaptabilité des Institutions, constatée, par ailleurs, à plusieurs fois : en 1961, avec la mise en œuvre de l'article 16 ; en 1967, quand la majorité restreinte au sein de l'Assemblée nationale avait conduit à gouverner par ordonnances ; en 1974, avec l'élection d'un Président de la République qui ne fut pas issu du principal parti de la majorité parlementaire ou en 1981, avec la double alternance¹⁶⁴⁶. Toutefois, la cohabitation a marqué une nouvelle réflexion sur la nature des Institutions et leur fonctionnement, qui aboutissait en 2000 à la réforme constitutionnelle instaurant la réduction du mandat présidentiel à cinq ans. Ainsi, entre autres, le quinquennat a pour but de réduire la possibilité d'un retour à une telle pratique inhabituelle et même inimaginable au début de la Ve République.

<https://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000127-l-election-presidentielle-francaise-de-2002/les-resultats-du-scrutin-de-2002> ;

¹⁶⁴⁴ Les résultats des élections législatives des 9 et 16 juin 2002, dossier disponible sur <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/leg5repnew.asp> ;

¹⁶⁴⁵ La Documentation française, « Pourquoi la cohabitation ? », dossier disponible sur <https://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000132-la-cohabitation-dans-la-vie-politique-francaise/pourquoi-la-cohabitation> ;

¹⁶⁴⁶ Christian Bigaut, « La cohabitation dans la vie politique française > Questions à Christian Bigaut », Entretien réalisé en avril 2001 pour la Documentation française, disponible sur <https://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000132-la-cohabitation-dans-la-vie-politique-francaise/questions-a-christian-bigaut> ;

Section C. Le président de la Ve République dans son rôle assumé du Souverain incarnant la France

1. La conception de l'Etat et du chef de l'Etat

Phénomène « millénaire »¹⁶⁴⁷ en France, qu'il soit républicain ou monarchique, l'Etat est considéré la matrice de la nation¹⁶⁴⁸. Selon le vice-président du Conseil d'État, Jean-Marc Sauvé, qui reprend les considérations de la philosophe Blandine Barret-Kriegel¹⁶⁴⁹, l'Etat français, par sa « remarquable continuité historique », vérifie « plus que tout autre » les propos de l'historien Pierre Chaunu, selon lesquels « l'histoire ne détruit pas, elle sédimente »¹⁶⁵⁰. Jean-Marc Sauvé poursuit :

« Au travers des soubresauts de l'histoire, par-delà les ruptures les plus marquées, même celle de la Révolution française, l'Etat, pensé comme centralisation administrative et centralisation gouvernementale, pour reprendre une distinction chère à Tocqueville, a constitué la trame de fond sur laquelle s'est construite notre nation, et ce jusqu'aux périodes les plus sombres »¹⁶⁵¹.

Le vice-président du Conseil d'État appuya ses affirmations précisément sur le moment du « rétablissement de la légalité républicaine par l'ordonnance du 9 août 1944 », qui s'est imposé comme but « la continuité avec le « dernier gouvernement légitime de la République », en date du 16 juin 1940, jour de la démission de Paul Reynaud et de la nomination de Pétain comme chef du Gouvernement ». Et si tout cela « relève en partie d'une fiction salvatrice »,

¹⁶⁴⁷ Jean-Marc Sauvé, « Où va l'Etat », Intervention à l'occasion des 80 ans de la Revue Esprit. Table-ronde sur les transformations de l'État, effacement ou montée en puissance ?, le 8 décembre 2012, texte disponible [en ligne] sur <https://www.conseil-etat.fr/actualites/discours-et-interventions/ou-va-l-etat> ;

¹⁶⁴⁸ Jean-Marc Sauvé, « Quelle déontologie pour les hauts fonctionnaires ? », Intervention à l'Ecole nationale d'administration le 27 mars 2013, texte disponible [en ligne] sur https://www.conseil-etat.fr/actualites/discours-et-interventions/quelle-deontologie-pour-les-hauts-fonctionnaires#_ftnref6 ;

¹⁶⁴⁹ « Blandine Kriegel, philosophe, écrivain, Professeur des Universités, a joué un rôle pionnier dans le redéploiement de la philosophie politique en France en remettant notamment à l'honneur l'Etat de droit. Elle a étudié l'histoire de l'Etat et les fondements historiques et philosophiques des droits de l'homme et des concepts de république et de démocratie. », présentation disponible [en ligne] sur <https://www.blandinekriegel.com/> ;

¹⁶⁵⁰ « Il y a là une remarquable continuité historique et « plus que tout autre, l'État français vérifie l'observation de Pierre Chaunu : 'L'histoire ne détruit pas, elle sédimente'. Superposition, stratification où s'emboîtent comme des schistes le féodal et le moderne, la suzeraineté et la souveraineté » », Jean-Marc Sauvé, « Où va l'Etat », *Ibidem* ;

¹⁶⁵¹ Jean-Marc Sauvé, « Où va l'Etat », *Idem* ;

Jean-Marc Sauvé osa affirmer que « l'État véritable, alors, n'était pas à Vichy »¹⁶⁵², qui a représenté une « parenthèse autoritaire » dans l'histoire récente de la France¹⁶⁵³.

Construit comme « le garant de l'intérêt général », l'Etat est considéré en France « la pierre angulaire de l'action publique, dont il détermine la finalité et fonde la légitimité »¹⁶⁵⁴. L'histoire de la France est donc celle d'une nation où l'État, dans sa continuité, occupe une place à part¹⁶⁵⁵. Et, pour donner encore du poids à son intervention, Jean-Marc Sauvé reprit la conception gaullienne de l'Etat, telle qu'elle se présente dans les *Mémoires d'espoir* :

« L'État, écrivait le Général de Gaulle, « qui répond de la France, [est] en charge, à la fois, de son héritage d'hier, de ses intérêts d'aujourd'hui et de ses espoirs de demain ». L'État, dont la tâche consiste « non pas à faire entrer de force la Nation dans un carcan » continue de Gaulle, mais à « conduire son évolution », ce qui implique « une impulsion, une harmonisation, des règles qui ne sauraient procéder que [de lui] »¹⁶⁵⁶.

La conception gaullienne de l'Etat se construit, ainsi, autour de trois idées fortes : en premier lieu, l'Etat doit être légitime¹⁶⁵⁷, cette exigence de légitimité supposant par ailleurs une incarnation de l'Etat ; ensuite l'Etat doit être démocratique¹⁶⁵⁸ et, enfin la notion de Etat évoque l'idée d'un pouvoir légitime institutionnalisé, à savoir, non seulement organisé mais également respecté¹⁶⁵⁹. L'Etat se présente comme le garant de la stabilité du régime constitutionnel et le gage de l'indépendance nationale. Encore faut-il noter que le choix de 1958 ne fut pas un choix doctrinal¹⁶⁶⁰ - le sens de l'Etat, accompagné de fortes formules, à l'exemple de celles inscrites dans le discours de Bayeux¹⁶⁶¹, suffisait, en cette matière, à orienter son action.

¹⁶⁵² *Idem* ;

¹⁶⁵³ Jean-Marc Sauvé, reprenant les conclusions de Sophie Boissard, sous CE, le 12 avril 2002, Papon, n° 238689, cf. *Idem* ;

¹⁶⁵⁴ Jean-Marc Sauvé, « Les ressources de la culture politique française », *Esprit*, No. 392 (2) (Février 2013), pp. 57-68, p. 64 ou Jean-Marc Sauvé, « Où va l'Etat », *Ibidem* ;

¹⁶⁵⁵ Jean-Marc Sauvé, « Où va l'Etat », dans *Ibidem* ;

¹⁶⁵⁶ Jean-Marc Sauvé, citation de Charles de Gaulle, *Mémoires d'Espoir. Le renouveau (1958-1962)*, Paris, Plon, 1999, dans *Idem* ;

¹⁶⁵⁷ « En même temps, c'est ici que, sur le sol des ancêtres, réapparut l'Etat, l'Etat légitime, parce qu'il reposait sur l'intérêt et le sentiment de la nation », Charles de Gaulle, Discours de Bayeux, 16 juin 1946, dans Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre et Mémoires d'espoir*, *Ibidem*, p. 865 ;

¹⁶⁵⁸ « Partout, où paraissait notre Croix de Lorraine, s'écroulait l'échafaudage d'une autorité fictive bien qu'elle fut en apparence constitutionnellement fondée, tant qu'il est vrai que les pouvoirs publics ne valent que s'ils reposent sur l'intérêt supérieur du pays et sur l'adhésion générale des citoyens. En matière d'institutions, bâtir sur autre chose, ce serait bâtir sur du sable, ce serait risquer que l'édifice s'écroule. », Charles de Gaulle, *Discours de Bayeux*, 16 juin 1946 ;

¹⁶⁵⁹ Alibert-Fabre Véronique, « La pensée constitutionnelle du général de Gaulle à « l'épreuve des circonstances », *Revue française de science politique*, 40^e année, n°5, 1990. pp. 699-713, P. 699 ;

¹⁶⁶⁰ Michel de Villiers, « La Vème République et le régime semi-présidentiel », *La Revue administrative*, 29^e Année, No. 174 (Novembre Décembre 1976), pp.589-600, p. 589 ;

¹⁶⁶¹ « arbitrage national qui fasse valoir la continuité au milieu des combinaisons », Charles de Gaulle, *Idem* ;

Et si toute l'histoire de France fut « l'alternance des immenses douleurs d'un peuple dispersé et des fécondes grandeurs d'une nation libre groupée sous l'égide d'un Etat fort »¹⁶⁶², pour Charles de Gaulle, l'Etat était la condition même de la survie de la nation :

« La fonction de l'Etat consiste tout à la fois à assurer le succès de l'ordre sur l'anarchie et à réformer ce qui n'est plus conforme aux exigences de l'époque. Faute, parfois, qu'il l'ait remplie, le malheur national s'est installé. Mais parce qu'il a su souvent, s'en acquitter, la nation a pu survivre. Laissez-moi vous dire, Monseigneur, que cette permanente leçon est, à mes yeux, impérative »¹⁶⁶³.

Ainsi, dans sa première allocution adressée à la Nation en tant que président de la République, annonçant l'acceptation du mandat présidentiel, Charles de Gaulle définit très bien le rôle du « chef » de l'Etat en tant que « guide » de la nation :

« La mission nationale qui m'incombe, depuis 18 ans, se trouve, de ce fait, confirmée : guide de la France, chef de l'état républicain, j'exercerai le pouvoir suprême dans toute l'étendue qu'il comporte désormais, et suivant l'esprit nouveau qui me l'a fait attribuer »¹⁶⁶⁴.

L'idée du pouvoir « suprême » du chef de l'Etat est reprise dans plusieurs discours par le Général de Gaulle, dont son allocution du 4 novembre 1960, prononcée dans le contexte de l'affaire algérienne qui a mené le président à faire pleinement usage de ses prérogatives conférés par la Constitution :

« Et puis, enfin, il y a un chef de l'Etat. Concurrément avec la position que la nécessité nationale m'amène à prendre de tout temps, il se trouve que l'esprit et les termes de notre actuelle Constitution m'imposent un devoir qui domine tout. Il m'appartient en effet, étant donné que la nature des fonctions du président de la République ait complètement changé par rapport à ce qu'elle fut autrefois... Il m'appartient d'assurer quoi qu'il arrive la continuité de l'Etat et le fonctionnement régulier des pouvoirs publics. Il m'appartient d'être quoi qu'il arrive le garant de l'indépendance et de l'intégrité de la France et celui des traités qu'elle a conclu ; c'est-à-dire de son honneur. Si le cours ordinaire des pouvoirs ne suffit pas, il m'appartient de recourir directement au pays par la voie du référendum. Quand la patrie et la république sont menacées, il m'appartient de prendre des mesures exigées par les circonstances, ce qui pourrait, le cas échéant, permettre d'avancer d'une manière décisive la solution algérienne tout en sauvegardant l'Etat »¹⁶⁶⁵.

Parce que le « sauveur » se distingue dans les moments tendus de l'Histoire, ce fut notamment dans le contexte des événements d'Algérie que le Général de Gaulle mettait en avant les pouvoirs conférés par la Constitution au président de la République. Dans le même

¹⁶⁶² Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre et Mémoires d'espoir*, *Ibidem*, p. 869 ;

¹⁶⁶³ Charles de Gaulle, *Lettre au comte de Paris*, 31 décembre 1968, LNC, *Ibidem*, p. 264-265 ;

¹⁶⁶⁴ Charles de Gaulle, *Allocution du 28 décembre 1958*, disponible sur <https://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaule00024/allocution-du-general-de-gaulle-premier-president-de-la-ve-republique.html> ;

¹⁶⁶⁵ Charles de Gaulle, *Allocution du 4 novembre 1960*, disponible sur <https://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaule00216/allocution-du-4-novembre-1960.html> ;

temps, toujours sur le fond du problème algérien, la question de la légitimité du Président, tout comme la continuité et l'autorité de l'Etat après son départ, représentaient des soucis constants pour de Gaulle. Si le Général de Gaulle, en tant que fondateur de la Ve République, comptait sur une légitimité à part, grâce au rôle du sauveur joué dans l'histoire de la France, il s'agissait, en même temps, d'une légitimité que ses successeurs ne pourraient pas assumer. Ce fut dans la même logique que Maurice Duverger fit son observation, selon laquelle « De Gaulle régnait par la grâce du 18 juin 1940 et le référendum du peuple français, comme l'Empereur par le sacre du Notre-Dame et les plébiscites au suffrages universel »¹⁶⁶⁶, tout en admettant que la première forme de monarchie républicaine en France fut, pourtant, le système napoléonien.

Dans sa conférence de presse du 11 avril 1961, le Général de Gaulle répondait à la question concernant l'utilité de la révision constitutionnelle, tout en reprenant le rôle du chef de l'Etat, ainsi que la question du mode d'élection du président de la République, dont le suffrage universel direct représentait la solution envisagée déjà par le Général pour renforcer « l'équation personnelle » du futur président, en d'autres mots, sa légitimité :

« Je considère comme légitime que les hommes qui ont le souci du bien public et de la continuité nationale se préoccupent de ce qui pourrait être prévu pour le jour où j'aurais disparu. Je sais que beaucoup considèrent que le mode d'élection du président de la République par un collège électoral limité aux seuls élus - tels qu'il serait composé d'après le texte actuel - répondrait mal, pour celui qui aura à me succéder, au caractère du mandat populaire et national qui convient à la fonction et que m'ont conféré, en dehors d'ailleurs de toute élection, des événements exceptionnels, qui ne se reproduiront pas, tout au moins obligatoirement. Je reconnais, pour ma part, qu'il y aurait en effet dans ce mode de désignation du chef de l'Etat qui viendra après moi quelque chose d'inadéquat. Pour y remédier, en renforçant, si je puis m'exprimer ainsi, " l'équation personnelle " du futur président, on peut penser qu'il faudrait qu'il soit choisi par la nation au suffrage universel. Cela peut être envisagé. Si l'échéance de mon remplacement devait survenir avant qu'on ait eu le temps de résoudre ce problème, il appartient à ceux qui seront là quand je n'y serai plus de prendre les initiatives voulues. Mais si moi-même j'ai le temps et la possibilité, je pourrai, au moment voulu, mettre à l'ordre du jour ce point fort important pour l'avenir de la France »¹⁶⁶⁷.

La conception gaullienne concentre donc l'idée qu'à l'Etat lui faut « une tête », un chef à pouvoirs exceptionnels qui se situe au-dessus des partis et pose en « arbitre » et « guide » de la nation. Cette vision est conforme à la culture française du chef de l'Etat incarnant la grandeur de la nation et représentant le « Sauveur » de la patrie. Tous les grands hommes de la France, « les sauveurs » - Napoléon, Cavaignac, Louis-Napoléon Bonaparte, Gambetta,

¹⁶⁶⁶ Patrice Gueniffey, *Napoléon et de Gaulle. Deux héros français*, Editions Perrin, Paris, 2017, p. 24.

¹⁶⁶⁷ Charles de Gaulle, *Conférence de presse du 11 avril 1961*, disponible sur https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/UD/Fran_IR_054957/c-31fbb1paw--1mn68zqv9yz3r ;

Clemenceau, Poincaré, Gaston Doumergue, Pétain et de Gaulle - ont successivement fait renaître ce qui l'historien Patrice Gueniffey appelle « la figure royale du pouvoir incarné », comme si la République ne pouvait composer la fragilité de son assise qu'en renouant avec la sacralité monarchique appliquée à l'exécutif¹⁶⁶⁸. Selon l'auteur, Charles de Gaulle a institutionnalisé cette figure royale du pouvoir en 1958-1962, à tel point que la Ve République est devenue « une tête royale posée sur un corps républicain »¹⁶⁶⁹. Et si la posture du « sauveur » ne fut pas inventée par le Général de Gaulle, celle-ci étant « un des fils conducteurs de l'histoire de la France », ce fut la Ve République, créée par et pour le Général de Gaulle, qui a installé au sommet de l'Etat la figure de l'homme providentiel. Tous les sept ans, maintenant tous les cinq ans, les Français choisissent un président dont on n'attend pas seulement qu'il dirige le gouvernement et garantisse l'unité nationale, mais qu'à l'exemple du fondateur de la Ve République, il endosse en même temps l'habit du sauveur¹⁶⁷⁰.

Après le départ du Général de Gaulle en 1969, ses successeurs ont soigneusement gardé l'héritage gaullien quant à la conception de l'Etat doté d'un chef, clef de voûte des Institutions, gardien de l'intérêt national, « à la fois arbitre et premier responsable national ». Dans sa première conférence de presse en tant que nouveau président de la République, Georges Pompidou confirma son désir de faire perpétuer la conception gaullienne :

« Je crois que le choix qu'a fait le peuple français démontre son adhésion à la conception que le général de Gaulle a eue du rôle du président de la République : à la fois chef suprême de l'exécutif, gardien et garant de la Constitution, il est à ce double titre chargé de donner les impulsions fondamentales, de définir les directions essentielles et d'assurer et de contrôler le bon fonctionnement des pouvoirs publics ; à la fois arbitre et premier responsable national »¹⁶⁷¹.

Quant à sa vision de l'Etat, le successeur « naturel » du Général en assumait, dans la tradition gaulliste, le rôle indispensable :

« Depuis plus de mille ans d'ailleurs, il n'y a eu de France que parce qu'il y a eu l'Etat, l'Etat pour la rassembler, l'organiser, l'agrandir, la défendre (...). Aujourd'hui plus que jamais sa force n'est pas seulement indispensable à la nation pour assurer son avenir et sa sécurité, mais aussi à l'individu pour assurer sa liberté »¹⁶⁷².

¹⁶⁶⁸ Patrice Gueniffey, *Napoléon et de Gaulle. Deux héros français*, *Ibidem*, p. 12 ;

¹⁶⁶⁹ *Idem* ;

¹⁶⁷⁰ Le sauveur étant précisément celui « qui peut le plus et le mieux » et qui, malgré les apparences et les contraintes, change le visage de l'Histoire, restaure ce qu'on croyait disparu ou fait advenir ce qu'on croit impossible, cf. Patrice Gueniffey, *Ibidem*, p. 13 ;

¹⁶⁷¹ Déclaration de Georges Pompidou, cité par Éric Roussel, *Georges Pompidou*, Paris, Jean-Claude Lattès, 1984, p. 342-343 ;

¹⁶⁷² Georges Pompidou, *Discours devant le Conseil d'Etat*, le 28 avril 1970, disponible sur <https://www.georges-pompidou.org/sites/default/files/documents/Pompidou-Conseil-Etat.pdf> ;

Président « du changement »¹⁶⁷³, Valéry Giscard d'Estaing, quant à lui, est resté pourtant ferme sur la nature des Institutions établies par la Constitution gaullienne, qui plaçaient le chef de l'Etat en « gardien » de ces mêmes institutions. De plus, la lecture présidentiale que fit Giscard d'Estaing du texte constitutionnel, témoignait indubitablement de l'appropriation de l'idée gaullienne du chef de l'Etat doté des « attributions très importantes » :

« Pour moi, gardien des Institutions, les Institutions françaises vont de soi. Il n'y a donc pas un problème permanent des Institutions en France. Mais il y a un problème de l'évolution des Institutions et vous savez qu'à l'heure actuelle notre régime, la Ve République, modifié par le référendum de 1962, est un régime présidentiel, c'est-à-dire, un régime dans lequel les attributions du président de la République, concernant l'impulsion de la politique, sont des attributions très importantes. C'est un régime qui n'est pas présidentiel parce qu'il existe, au sein de notre régime constitutionnel, les pouvoirs propres du Parlement qui lui permettent de remettre en cause, par la voie de la motion de censure, l'orientation de la politique qui est suivie par le Gouvernement nommé par le Président de la République. Je ne me propose nullement, dans les circonstances actuelles, de modifier cet état de choses »¹⁶⁷⁴.

Si « le changement » fut le lait-motif de son programme électoral, au point qu'on s'était posé la question de la fin même du gaullisme avec l'élection de Valéry Giscard d'Estaing à la présidence du pays en 1974, le successeur de Georges Pompidou resta totalement gaulliste en matière institutionnelle. Pour Giscard d'Estaing, les Institutions françaises, telles qu'elles furent créées par le Général de Gaulle en 1958, modifiées ensuite en 1962, « vont de soi » et le régime, qu'il appelait de « présidentiel », était un « état de choses » assumé dans la culture politique française. C'est la spécificité française que Maurice Duverger décrit comme « régime semi-présidentiel ».

La victoire de François Mitterrand en 1981, « le plus grand adversaire de la Ve République », « l'Anti-de Gaulle » par définition, n'allait pas représenter pourtant un défi majeur pour la survie de la République gaulliste. Le président socialiste inscrit sa propre conception de l'Etat et du chef de l'Etat dans la logique des Institutions de la Ve République, ayant la même interprétation « présidentiel »¹⁶⁷⁵ que son prédécesseur. Tout en critiquant la Constitution et la pratique du pouvoir sous la Ve République dans ce qu'il considérait

¹⁶⁷³ « Vous vous souvenez que cette campagne présidentielle a fait apparaître partout en France une volonté de changement et, parlant deux mois après l'élection, il est normal que je m'interroge très brièvement sur le changement qui a été réalisé », Valéry Giscard d'Estaing, *Conférence de presse du 25 juillet 1975*, disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/747001600.html> ;

¹⁶⁷⁴ Valéry Giscard d'Estaing, *Conférence de presse du 25 juillet 1975*, disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/747001600.html> ;

¹⁶⁷⁵ Philippe Raynaud, *L'esprit de la Ve République. L'histoire, le régime, le système*, Paris, Perrin, 2017 ;

comme « son meilleur livre », *Le Coup d'Etat permanent*¹⁶⁷⁶, François Mitterrand assumait les pouvoirs que celle-ci lui conférait¹⁶⁷⁷. Dans l'entretien accordé le 2 juillet 1981 au *Monde*, il conclut : « Les institutions n'étaient pas faites à mon intention. Mais elles sont bien faites pour moi »¹⁶⁷⁸, ce qui supposait nettement l'appropriation d'une conception du chef de l'Etat compatible avec la vision gaullienne. Loin de détruire les institutions qu'il avait, dès l'origine, si vigoureusement combattues, le président socialiste allait les utiliser pleinement pour s'imposer à la tête de l'Etat et imposer ses réformes, mais aussi pour résister à la surenchère communiste¹⁶⁷⁹.

Ainsi, la première alternance survenue après la victoire du candidat socialiste en 1981 n'allait pas interférer dans la préservation et la transmission du legs institutionnel gaulliste. Le régime de la Ve République est resté gaulliste en vertu du fait que ses Institutions avaient l'habileté de s'adapter et de se plier sur le profil idéologique de l'acteur politique. Qu'il soit démocrate, autoritaire, libéral ou socialiste, le président de la République réussit, et cela grâce à la façon dont Charles de Gaulle a imaginé l'Institution présidentielle, à assumer pleinement ses attributions en tant que « tête » de l'Etat et « guide » de la nation, indépendamment de ses convictions idéologiques et au-dessus du jeu partisan.

Après quatorze ans « d'alternance au gaullisme »¹⁶⁸⁰, ce fut son héritier acclamé¹⁶⁸¹, Jacques Chirac, qui s'est installé à l'Élysée pour les prochains douze ans. Prêt à assumer « la plus haute charge de l'Etat »¹⁶⁸², le président Chirac dévoila, dès son discours d'investiture, l'ambition et le devoir même de veiller à ce que le régime et les Institutions de la République défendent et suivent la volonté de leur « père », le Général de Gaulle :

¹⁶⁷⁶ François Mitterrand, *Le Coup d'État permanent*, Paris, Plon, 1964 ;

¹⁶⁷⁷ « J'exercerai dans leur plénitude les pouvoirs que me confère la Constitution. Ni plus, ni moins. », François Mitterrand, Interview accordée par M. François Mitterrand, Président de la République, au journal "Le Monde", notamment sur les institutions, le projet de loi sur la décentralisation, l'entrée des ministres communistes au gouvernement, les relations franco-américaines, Paris, Palais de l'Élysée, jeudi 2 juillet 1981, disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/817803100.html> ;

¹⁶⁷⁸ François Mitterrand, *Interview accordée au journal "Le Monde"*, notamment sur les institutions, le projet de loi sur la décentralisation, l'entrée des ministres communistes au gouvernement, les relations franco-américaines, Paris, Palais de l'Élysée, jeudi 2 juillet 1981, disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/817803100.html>

¹⁶⁷⁹ Spectator Griotteray et Alain Griotteray, « Premier bilan d'un septennat », *La Nouvelle Revue des Deux Mondes*, (Novembre 1981), pp. 261-278, p. 268 ;

¹⁶⁸⁰ Nous avons mis entre guillemets « alternance au gaullisme » parce que, selon notre approche du gaullisme en tant que patrimoine immatériel français, que nous démontrons tout au long de cette étude, il n'y a pas eu d'alternance au gaullisme, celui-ci étant assumé comme « patrimoine commun » par tous les acteurs politiques et notamment par les présidentiables, indépendamment de leur couleur politique ;

¹⁶⁸¹ Jacques Chirac : « Personnellement je veux être fidèle à l'héritage moral et politique du gaullisme », dans *Le Figaro*, 23 novembre 1996, disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/967020200.html> ;

¹⁶⁸² Jacques Chirac, Président de la République, *Discours d'investiture du 17 mai 1995*, disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/957005700.html> ;

« Je ferai tout pour que notre démocratie soit affermie et mieux équilibrée, par un juste partage des compétences entre l'exécutif et le législatif, ainsi que l'avait voulu le Général de Gaulle, fondateur de la Vème République. Le Président arbitrera, fixera les grandes orientations, assurera l'unité de la Nation, préservera son indépendance. Le Gouvernement conduira la politique de la Nation. Le Parlement fera la loi et contrôlera l'action gouvernementale. Telles sont les voies à suivre »¹⁶⁸³.

Dans la même croyance gaullienne, devenue ensuite, gaulliste car acceptée et assumée par l'ensemble de la classe politique française, l'Etat était pour Jacques Chirac le cœur et le cerveau de la politique française. Sans être idéologiquement encadré, l'Etat devait préserver son pouvoir et imposer son autorité dans tous les domaines qui convergeaient dans l'intérêt général de la nation. En utilisant *ad litteram* le langage gaullien, le discours chiraquien se construisait autour de l'idée que l'Etat était l'expression de l'unité de la nation française dont il défendait les intérêts, tant à l'intérieur comme à l'international, grâce à son pouvoir d'assumer « toutes ses missions, et notamment ses missions essentielles de service public » :

« Mais je veux être clair : pour être plus efficace au service de l'intérêt général, l'Etat ne doit pas être affaibli. L'Etat, c'est la loi égale pour tous partout en France. Un Etat faible serait un Etat injuste. L'Etat doit faire respecter son autorité. L'Etat c'est aussi l'unité de tous les Français au sein de la Nation...L'Etat républicain est son expression la plus forte. Il est responsable de la cohésion sociale et de la solidarité nationale. Il garantit l'exercice des libertés fondamentales. Il définit le cadre de la vie économique et sociale. Il rend la justice. Il veille à la sécurité des Français sur les plans extérieur et intérieur. Il défend leurs intérêts sur tous les continents. L'Etat doit ouvrir les chemins d'une mondialisation maîtrisée. Il contribue avec nos partenaires à la construction d'une Europe de la paix, des libertés et de la prospérité, respectueuse de toutes les identités nationales. Les Français ont besoin de leur Etat. Ils ont besoin qu'il assume toutes ses missions, et notamment ses missions essentielles de service public. Ils ont besoin qu'il les rassemble autour d'un projet commun »¹⁶⁸⁴.

Tout en conservant l'idée gaullienne centrale d'un Etat fort, Jacques Chirac défendit en même temps, une conception plus ouverte sur ses pouvoirs « exclusifs ». Compris à la lumière de sa longue expérience dans l'administration locale¹⁶⁸⁵, le maire devenu président saisit dans la décentralisation de l'Etat non un affaiblissement de son pouvoir, mais un renforcement du régime démocratique, à travers le dialogue social qui engagerait « la participation, l'innovation et l'initiative ». L'Etat devait certainement préserver et imposer son autorité dans tous les domaines « essentiels » de la vie publique, mais il devait s'adapter au

¹⁶⁸³ Jacques Chirac, *Idem* ;

¹⁶⁸⁴ Jacques Chirac, *Discours et interview télévisée de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la démocratie, la réforme de l'Etat, le référendum instituant le quinquennat, l'affaire Méry, le financement des partis politiques, la question Corse, le partage des fruits de la croissance, la décentralisation et le développement de la Région Poitou-Charente et de la Charente, Rouillac le 21, Angoulême les 21 et 22 septembre 2000*, disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/007000235.html> ;

¹⁶⁸⁵ Jacques Chirac fut maire de Paris pendant 18 ans, entre le 25 mars 1977 et le 16 mai 1995 ;

nouveau siècle où la démocratie « passe par l'essor de la démocratie locale », ce qui imposerait de nouveaux transferts de compétence renforçant l'autonomie locale :

« Mais ils ont besoin aussi d'un Etat qui ne prétende pas exercer un pouvoir sans partage sur l'économie et la société. D'un Etat plus ouvert à ce qui ne vient pas de lui. D'un Etat qui donne plus d'oxygène à toutes les forces d'initiative et de progrès par lesquelles notre pays entrera dans le nouveau siècle...La vitalité de notre démocratie passe aujourd'hui par l'essor de la démocratie locale : au lieu d'être étouffée, encadrée, entourée de méfiance, l'action de proximité, sous toutes ses formes, doit être encouragée. L'autonomie financière des collectivités locales doit être respectée. C'est la condition de leur liberté d'action et de leur efficacité au service de tous...Les responsabilités doivent être clarifiées. De nouveaux transferts de compétence devront être réalisés... La France du XXIe siècle progressera sur le plan social comme sur le plan économique par la participation, l'innovation et l'initiative, par l'expérimentation et la reconnaissance de la diversité, et donc par le dialogue et le contrat. L'Etat doit encourager le dialogue social. Il doit comprendre que c'est un atout pour notre démocratie, non une menace »¹⁶⁸⁶.

Plusieurs fois ministre sous le mandat de Jacques Chirac et présent sur la scène politique française parmi les gaullistes déclarés dès le début de sa carrière politique¹⁶⁸⁷, Nicolas Sarkozy assumait le 16 mai 2007 la fonction présidentielle pour une durée de cinq années. Dans son discours d'investiture, il se positionna en tant que représentant de la France, en vertu du statut qui lui conférait le titre de Président de la République, promettant, à l'image de son prédécesseur, « le changement » et « la rupture avec le passé », en même temps que la préservation et la défense de l'autorité, de l'indépendance, de l'impartialité et de l'identité de l'Etat :

« Je pense avec gravité au mandat que le peuple français m'a confié et à cette exigence si forte qu'il porte en lui et que je n'ai pas le droit de décevoir...Exigence de changement parce que jamais l'immobilisme n'a été aussi dangereux pour la France que dans ce monde en pleine mutation où chacun s'efforce de changer plus vite que les autres, où tout retard peut être fatal et devient vite irrattrapable...Exigence d'ordre et d'autorité parce nous avons trop cédé au désordre et à la violence, qui sont d'abord préjudiciables aux plus vulnérables et aux plus humbles...Exigence de rompre avec les comportements du passé, les habitudes de pensée et le conformisme intellectuel parce que jamais les problèmes à résoudre n'ont été aussi inédits. Le peuple m'a confié un mandat. Je le remplirai. Je le remplirai scrupuleusement, avec la volonté d'être digne de la confiance que m'ont manifesté les Français. Je défendrai l'indépendance et l'identité de la France. Je veillerai au respect de l'autorité de l'Etat et à son impartialité »¹⁶⁸⁸.

¹⁶⁸⁶ Jacques Chirac, *Discours et interview télévisée de M. Jacques Chirac, Ibidem*;

¹⁶⁸⁷ Dans son premier discours, prononcé lors du congrès de Nice de juin 1975, en tant que délégué

¹⁶⁸⁸ Nicolas Sarkozy, *Discours d'investiture*, prononcé le 16 mai 2007 au Palais de l'Élysée et disponible sur <http://www.elysee.fr/la-presidence/discours-d-investiture-de-nicolas-sarkozy/> ;

Quant à sa conception du chef de l'Etat et de sa mission ultime de « travailler à l'union de tous les Français », Nicolas Sarkozy s'est situé pleinement dans la vision gaullienne¹⁶⁸⁹ :

« Je l'ai dit : je serai un Président qui gouverne. Les Français élisent le Président de la République pour qu'il agisse et pour qu'il décide. C'est la haute idée que je me fais de la fonction présidentielle. Je serai un Président qui gouverne. Je le serai avec le souci de préserver l'autorité de la fonction présidentielle. Je le serai avec le souci de rester au-dessus des partis et de conserver ce rôle de rassembleur qui est l'essence même de la fonction présidentielle »¹⁶⁹⁰.

L'appropriation du legs institutionnel gaullien et notamment de la vision gaullienne du chef de l'Etat par le président Sarkozy fut encore plus évidente au moment de son déplacement à Epinal le 12 juillet 2007. Il a choisi la ville d'Epinal pour exposer sa vision sur « le rôle des institutions de la Cinquième République dans la stabilité de la démocratie française », précisément pour s'associer au Général de Gaulle, dont le discours d'Epinal est resté dans la mémoire historique, avec le discours de Bayeux, comme l'avatar de la conception institutionnelle gaullienne et « la source primaire » de la Constitution de la Ve République. Nicolas Sarkozy a, d'ailleurs, dévoilé son intention de faire surgir dans la mémoire collective le discours que le Général de Gaulle avait prononcé à Epinal en 1946, en y faisant explicitement référence :

« Oui, Cher Michel, en 1946, Le Général de GAULLE était ici à Epinal. Il avait déclaré quelque chose qui m'a beaucoup touché et qui a compté pour moi : "il faut que le chef de l'Etat en soit un (...). Il faut que le gouvernement en soit un (...). Il faut que le Parlement en soit un". Ainsi parlait le Général de GAULLE »¹⁶⁹¹.

Le discours gaullien sur les Institutions fut, ensuite, naturellement assumé par Nicolas Sarkozy :

¹⁶⁸⁹ Lors de sa déclaration Nicolas Sarkozy invoque deux fois la mémoire du Général de Gaulle afin de renforcer ses arguments sur le rôle du président de la République « de travailler à l'union de tous les Français », sans distinction politique, et sur la nécessité de « l'audace » dans la politique : « La France ce n'est pas la droite, la France ce n'est pas la gauche, la France c'est tous les Français, disait le Général De Gaulle. C'est le rôle du Président de la République de travailler à l'union de tous les Français. » ; « Pour bousculer les contraintes, pour en trancher les nœuds, il faut frapper fort, il faut agir sur tous les fronts à la fois, il faut créer un effet d'entraînement, il faut une masse critique. Souvenez-vous du Général De Gaulle en 1958, quand la France allait si mal et que tout fut rétabli en six mois : la Constitution, la réforme de l'Etat, le plan Rueff, ce fut un grand choc d'où jaillirent ensemble la stabilité, la confiance et la croissance... Il en a fallu de l'audace, aux grands moments de l'histoire, pour sortir du statu quo et de l'immobilisme... Il en a fallu de l'audace aux hommes du Conseil National de la Résistance et à ceux de 1958. Sans cette audace, nous ne ferons rien. Sans cette audace, la machinerie administrative imposera sa logique routinière qui répète à l'infini les mêmes idées, les mêmes paroles, les mêmes gestes, les mêmes certitudes que rien ne peut changer. Cette audace, la politique doit l'imposer aux administrations, aux experts, aux notables, aux frileux. », Nicolas Sarkozy, *Déclaration sur la mise en œuvre de son projet présidentiel et la nécessité de disposer d'une large majorité présidentielle à l'Assemblée nationale*, Le Havre le 29 mai 2007, disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/077001823.html>

¹⁶⁹⁰ Nicolas Sarkozy, *Ibidem* ;

¹⁶⁹¹ Nicolas Sarkozy, *Déclaration sur le rôle des institutions de la Cinquième République dans la stabilité de la démocratie française et la création d'un comité de réflexion pour les adapter aux exigences démocratiques du XXI^e siècle*, à Epinal le 12 juillet 2007, disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/077002273.html> ;

« Je veux m'inscrire dans cette tradition gaulliste qui a donné à la France les meilleures institutions qu'elle n'ait jamais connue. Le Général de GAULLE voulait que la France fût gouvernée ! Il voulait que la France tirât les leçons de son histoire et qu'elle se souvînt que l'absence si durable d'un véritable gouvernement avait conduit la France au précipice »¹⁶⁹².

Malgré un discours sur « le changement » et « l'ouverture », la conception gaullienne d'un Etat fort, doté des Institutions stables qui visaient à renforcer son autorité, tout en soutenant la volonté politique dans l'intérêt national, était défendue par le président Sarkozy comme une marque indéniable du caractère spécifique du régime politique français :

« Si vous m'avez élu à la tête de l'Etat, c'est pour conduire le changement que chacun d'entre vous appelle de ses vœux...Je ne parle pas (non plus) d'une politique de la table rase. Je ne parle pas d'une politique qui voudrait faire comme si la France était un pays neuf, sans histoire, sans mémoire, sans héritage...C'est dans les moments où tout doit changer sous peine du plus grand péril que les institutions se révèlent alors pour ce qu'elles sont. Car nos institutions, ce sont les points fixes des sociétés humaines. Les institutions, ce sont les règles qui sont connues par avance qui permettent à chacun d'entre vous de savoir raisonnablement ce que vous pouvez attendre de tous les autres. Les institutions, c'est le pont entre le passé et l'avenir...La France a besoin d'être gouvernée. Le Général de GAULLE avait la conviction que la France a besoin d'institutions qui soutiennent la volonté politique, qui renforcent l'autorité de l'Etat. Le Général de GAULLE avait la conviction que tout ce qui ruine l'autorité de l'Etat, qui étouffe la volonté politique, qui nuit à la continuité de l'effort, fait courir à notre pays un danger mortel...C'est une vérité éternelle que les institutions ne valent qu'au regard de l'identité des peuples pour lesquels elles sont faites. *Il y a une singularité française. On ne gouverne pas la France comme l'Allemagne, le Royaume-Uni ou l'Espagne* »¹⁶⁹³.

En affirmant l'existence d'une « singularité française » que les Institutions de la Ve République réussiraient parfaitement à incarner grâce à la préservation étroite de la conception gaullienne de l'Etat, le discours de Nicolas Sarkozy donne au legs institutionnel gaullien une valeur patrimoniale.

Le président Nicolas Sarkozy a manqué sa réélection en 2012 en faveur du candidat socialiste François Hollande, qui a emporté la victoire avec 51,64 % des suffrages exprimés¹⁶⁹⁴. La cérémonie d'investiture eut lieu le 15 mai 2012, occasion pour le président entrant d'exposer dès son premier discours, sa vision sur le rôle du Président de la République, à qui il lui attribuait « la plus haute charge de l'État », ainsi que l'engagement de situer ses responsabilités dans le respect de la Constitution :

¹⁶⁹² Nicolas Sarkozy, *Idem* ;

¹⁶⁹³ Nicolas Sarkozy, *Idem* ;

¹⁶⁹⁴ Résultats de l'élection présidentielle de 2012, disponibles sur [https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Les-resultats/Presidentielles/elecresult_PR2012/\(path\)/PR2012/FE.html](https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Les-resultats/Presidentielles/elecresult_PR2012/(path)/PR2012/FE.html)

« La première condition de la confiance retrouvée, c'est l'unité de la Nation. Nos différences ne doivent pas devenir des divisions. Nos diversités des discordes. Le pays a besoin d'apaisement, de réconciliation, de rassemblement. C'est le rôle du président de la République d'y contribuer. Faire vivre ensemble tous les Français sans distinction, autour des mêmes valeurs, celles de la République. Tel est mon impérieux devoir »¹⁶⁹⁵.

Indépendamment du fait que l'élection présidentielle de 2012 a entraîné la deuxième alternance politique, François Hollande s'approprià à son tour de l'héritage gaulliste, en assumant nettement le rôle du Président de la République de « faire vivre ensemble tous les Français », de se situer au-dessus des clivages politiques pour contribuer au « rassemblement » de la nation. Seul l'emploi du mot « rassemblement » pour désigner la mission du président renvoyait déjà à la conception gaullienne. Lié par définition même¹⁶⁹⁶ à l'œuvre du Général de Gaulle, le « rassemblement » fut un des concepts-clé du programme politique gaulliste, mais surtout, ce fut le mot qu'il a choisi pour définir son mouvement politique en stricte opposition avec le concept de « parti », qui supposait la division par le parti-pris pour une certaine idéologie, entraînant les clivages de la société au lieu de les réconcilier.

De plus, François Hollande assumait les pouvoirs exceptionnels du président, tout en renvoyant au respect étroit de la Constitution :

« Président de la République, j'assumerai pleinement les responsabilités exceptionnelles de cette haute mission. Je fixerai les priorités mais je ne déciderai pas de tout ni à la place de tous. Conformément à la Constitution, le gouvernement déterminera et conduira la politique de la Nation. Le Parlement sera respecté dans ses droits. La justice disposera de toutes les garanties de son indépendance. Le pouvoir d'Etat sera exercé avec dignité mais simplicité. Avec une grande ambition pour le pays. Et une scrupuleuse sobriété dans les comportements. L'Etat sera impartial parce qu'il est la propriété de tous les Français et qu'il n'appartient donc pas à ceux qui en ont reçu la charge. Les règles de nomination des responsables publics seront encadrées. Et la loyauté, la compétence, et le sens de l'intérêt général seront les seuls critères pour déterminer mes choix pour les plus hauts serviteurs de l'Etat »¹⁶⁹⁷.

¹⁶⁹⁵ François Hollande, *Discours d'investiture*, Paris, le 15 mai 2012, disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/127000944.html> ;

¹⁶⁹⁶ Dans la définition politique du « rassemblement » dans le dictionnaire de l'Académie française, 9^e édition, on retrouve le mot défini par rapport au mouvement gaulliste : « – polit. Un programme de rassemblement, qui vise à rallier plusieurs formations politiques et à recueillir les suffrages de courants très divers de l'opinion publique. S'emploie aussi dans la dénomination de partis politiques. Rassemblement du peuple français ou, par abréviation, R.P.F., fondé en 1947 par le général de Gaulle et actif jusqu'en 1953. Rassemblement pour la République ou, par abréviation, R.P.R., qui fut créé en 1976 pour rénover le mouvement gaulliste et disparut en 2002, cf. *Dictionnaire électronique de l'Académie française*, 9^e Edition, disponible sur : <https://academie.atilf.fr/9/consulter/rassemblement?page=1> ;

¹⁶⁹⁷ François Hollande, *Discours d'investiture*, Paris, le 15 mai 2012, disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/127000944.html> ;

Même si au cours de son mandat, il a fait preuve d'un manque de certaines qualités essentielles dans le domaine du leadership¹⁶⁹⁸, en s'éloignant de la pratique du pouvoir à la gaullienne, son discours sur l'Etat et l'effort de préserver les Institutions dans le respect de la Constitution, telle qu'elle a été imaginée par le Général de Gaulle, signalent le président François Hollande en tant que gardien du patrimoine institutionnel gaulliste, sans distinction de ses prédécesseurs.

L'élection présidentielle de 2017, véritable lieu de patrimonialisation, où tous les candidats se sont positionnés en héritiers et défenseurs du gaullisme¹⁶⁹⁹, s'achève avec la victoire d'Emmanuel Macron, qui devient, à ses 39 ans, le plus jeune président français de l'Histoire. Appartenant à une génération de blairistes, en train d'émerger et d'ubériser la droite sans, pourtant, trahir la gauche¹⁷⁰⁰, Emmanuel Macron suit l'exemple du Général de Gaulle et refuse de se situer sur l'un ou l'autre côté de l'échiquier politique, tout comme l'a ouvertement déclaré lors de son dernier grand rassemblement parisien¹⁷⁰¹, dix jours avant le premier tour de l'élection, le 17 avril 2017 : « Comme De Gaulle, je choisis le meilleur de la gauche, le meilleur de la droite, et même le meilleur du centre »¹⁷⁰².

Dès son discours d'investiture, le nouveau président s'est attaché à veiller à ce que les Institutions préservent l'empreinte gaullienne, puisqu'elles devraient fonctionner « selon l'esprit qui les a fait naître » :

« Nos institutions, décriées par certains, doivent retrouver aux yeux des Français l'efficacité qui en a garanti la pérennité. Car je crois aux institutions de la V^e République et ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour qu'elles fonctionnent selon l'esprit qui les a fait naître. Pour cela, je veillerai à ce que notre pays connaisse un regain de vitalité démocratique. Les citoyens auront voix au chapitre. Ils seront écoutés »¹⁷⁰³.

¹⁶⁹⁸ Raymond Kuhn, "Mister Unpopular: François Hollande and the Exercise of Presidential Leadership, 2012–14", *Modern & Contemporary France*, Volume 22, 2014 - Issue 4, 435-457 p.

¹⁶⁹⁹ Éric Brunet, *L'obsession gaulliste. Alain, François, Nicolas, Marine et les autres...*, Paris, Albin Michel, 2016 ;

¹⁷⁰⁰ Éric Brunet, *L'obsession gaulliste. Alain, François, Nicolas, Marine et les autres...*, *Ibidem*, p. 253 ;

¹⁷⁰¹ Il s'agit du dernier meeting tenu par le candidat Emmanuel Macron à Bercy, avant le premier tour de l'élection présidentielle, le 17 avril 2017 ;

¹⁷⁰² La parallèle avec de Gaulle est mise en avant également par l'équipe de campagne d'Emmanuel Macron qui fit projeter sur un grand écran où l'on put voir le Général dire, dans un extrait de ses fameux entretiens télévisés avec Michel Droit : « La France, c'est tout à la fois. C'est tous les Français. C'est pas la gauche, la France, c'est pas la droite, la France... Le fait que les partisans de droite et les partisans de gauche, me déclarent que j'appartiens à l'autre côté prouve précisément ce que je vous dis. C'est-à-dire que maintenant, comme toujours, je ne suis pas d'un côté, je ne suis pas de l'autre, je suis pour la France. », dans Jean-Noël Jeanneney, *Le moment Macron*, Editions Seuil, Paris, 2017 ;

¹⁷⁰³ Emmanuel Macron, *Discours d'investiture*, Paris, 15 mai 2017, disponible sur <http://www.elysee.fr/declarations/article/discours-d-investiture-du-president-de-la-republique/> ;

Outre la mission de veiller au « bon » fonctionnement des Institutions, Emmanuel Macron assumait aussi le rôle « rassembleur » du président de la République, en s'inscrivant, à son tour, dans la tradition institutionnelle gaulliste :

« J'aurai, dans le même temps, la volonté constante de réconcilier et rassembler l'ensemble des Français »¹⁷⁰⁴.

D'ailleurs, à l'occasion de l'interview accordé le 14 octobre 2017 dans *Der Spiegel*, portant sur « la fonction de président de la République, la construction européenne, la politique gouvernementale et sur ses goûts artistiques », le président Macron a montré qu'il comprenait en profondeur les subtilités de la culture politique française, ancrée dans la nécessité d'une « figure royale » qui gouverne et guide la nation et qui puisse, en même temps, être contestée si le peuple y saisit un dérapage despotique. Pour Emmanuel Macron, la France est un pays de « monarchistes régicides » et, contrairement aux critiques¹⁷⁰⁵, il nie toute intention de « se prendre pour un roi » :

« Je ne me prends pas pour un roi -, mais qu'on le veuille ou non, l'histoire de la France est unique en Europe. On pourrait aller jusqu'à dire : la France est un pays de monarchistes régicides. C'est paradoxal : les Français ont besoin d'élire un roi et ils ont besoin de pouvoir le renverser à chaque instant s'ils le veulent. La fonction présidentielle n'est pas une fonction normale. Il faut l'assumer quand on l'occupe, mais il faut aussi accepter d'être contesté, d'être vilipendé, d'être brocardé parce que ça va avec l'âme du peuple français. Comme président, on ne doit pas vouloir être aimé. C'est difficile, bien sûr, car on veut tous être aimés dans la vie. Mais rien de tout cela n'est grave parce qu'à la fin il faut être utile pour le pays et donc le faire avancer »¹⁷⁰⁶.

S'il n'aspirait pas « au trône », il reconnaîtrait pourtant que la fonction présidentielle, en France, « n'est pas une fonction normale », mais, qu'une fois élu, le président de la République devrait impérativement l'assumer et se lever à la hauteur de ses exigences, au risque même de ne pas « être aimé », puisque le but ultime « du Prince » n'était pas de plaire au peuple, mais d'être utile et faire progresser le pays. De plus, si le président Macron « ne se prend pas pour un roi », il encourageait le poids symbolique de la fonction présidentielle, admettait la nécessité « d'une forme d'héroïsme politique » traduit dans « la volonté d'écrire de grandes histoires » et condamnait en même temps le post-modernisme dans la démocratie prônant la « tabula rasa », qu'il considérait « la chose la plus grave qui pouvait arriver » aux démocraties contemporaines :

¹⁷⁰⁴ Emmanuel Macron, *Idem* ;

¹⁷⁰⁵ Emmanuel Macron est surnommé « Jupiter » ;

¹⁷⁰⁶ Emmanuel Macron, *Entretiens dans "Der Spiegel"*, le 14 octobre 2017, sur la fonction de président de la République, la construction européenne, la politique gouvernementale et sur ses goûts artistiques, disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/177001943.html> ;

« Pour moi, ce n'est pas d'abord une fonction politique ou technique, mais symbolique. Et pour moi, la vie politique contemporaine doit retrouver le sens du symbole. Pour cela, nous avons besoin d'une forme d'héroïsme politique. Je ne dis pas ici que je veux jouer au héros, mais on devrait redevenir accessible à la volonté d'écrire de grandes histoires. En quelque sorte, le post-modernisme a été la chose la plus grave qui pouvait arriver à nos démocraties. Cette idée, qu'il faut déconstruire, détruire tous les grands récits, n'est pas une bonne idée. Depuis, on se méfie de tout et de chacun »¹⁷⁰⁷.

Décidément, compte tenu des « premiers pas » du Président nouvellement élu, la transformation en profondeur des Institutions de la Ve République semble encore bien lointaine, Emmanuel Macron endossant ouvertement « la figure gaullo-miterrandienne du monarque présidentiel »¹⁷⁰⁸.

2. La notion de majorité présidentielle et le rôle rassembleur du chef

La conception gaullienne du chef de l'Etat, inscrite d'abord dans la Constitution de 1958, renforcée ensuite en 1962 (avec l'élection du Président de la République au suffrage universel direct), est intervenue de façon décisive sur l'ensemble de l'architecture institutionnelle de la Ve République. Devenu l'événement majeur de la vie politique française, l'élection présidentielle entrainerait en même temps la restructuration des partis politiques¹⁷⁰⁹, qui s'imposeraient désormais comme rôle principal, avant tout, celui de « donner » le Président. En outre, la « presidentialisation »¹⁷¹⁰ des partis politiques français, comprise d'abord comme leur transformation en des « véhicules pour gagner l'élection présidentielle »¹⁷¹¹, pourrait s'expliquer, ensuite, par leur souci constant de donner au Président, une fois élu, les moyens de gouverner. Pour ce faire, le parti du Président doit se retrouver, conformément à l'esprit et à la pratique de la Ve République¹⁷¹², en position majoritaire au sein du Parlement. Autrement dit, le parti présidentiel doit s'identifier à la majorité parlementaire, ce qui déboucherait à l'avènement d'un autre concept propre à l'esprit

¹⁷⁰⁷ *Idem* ;

¹⁷⁰⁸ Alain Laquièze, « L'élection présidentielle de 2017 annonce-t-elle une mutation de la Ve République ? », *Cités*, vol. 71, no. 3, 2017, pp. 85-94, p. 91 ;

¹⁷⁰⁹ Vincent Feré, « Les conséquences des élections présidentielles », *Commentaire*, 2017/1 No 157, pp. 113-122, p. 115 ;

¹⁷¹⁰ Christine Pütz, « Chapitre 9 - La presidentialisation des partis français », dans Florence Haegel, *Partis politiques et système partisan en France*, Presses de Sciences Po, 2007, pp. 321-357 ;

¹⁷¹¹ Olivier Duhamel, Howard Machin, "The President, the Parties and Parliament", dans J. Hayward (ed.), *De Gaulle to Mitterrand: Presidential power in France*, London, Hurst, 1993, p. 129 ;

¹⁷¹² Problématique développée dans les sections portant sur l'institutionnalisation du gaullisme ;

de la Ve République, à savoir, la notion de « majorité présidentielle »¹⁷¹³, pour définir la majorité parlementaire favorable à la politique présidentielle.

Définie du point de vue arithmétique comme le nombre des suffrages obtenus par le candidat élu¹⁷¹⁴, comprenant une population anonyme, réunie par la seule opération du scrutin et qui ne lui survit pas¹⁷¹⁵, « la majorité présidentielle », incarnant le soutien populaire dont dispose le chef de l'Etat, est devenue « la figure centrale des septennats »¹⁷¹⁶, avant de se projeter totalement sur « la majorité parlementaire » après l'instauration du quinquennat. Référence privilégiée, la majorité présidentielle est chargée d'assurer l'articulation politique entre le ressort présidentiel et celui parlementaire, réalisant et imposant, en même temps, son rôle directeur au couplage entre l'élection présidentielle et le fonctionnement des institutions¹⁷¹⁷. Premier à formuler le principe de la majorité présidentielle fut Valéry Giscard d'Estaing, après la première élection présidentielle à suffrage universel direct, que le Général de Gaulle emportait avec 55% des voix au deuxième tour. Le 15 février 1966, après avoir démissionné du gouvernement, Valéry Giscard d'Estaing soutenait à la télévision :

« La majorité, ce sont ces 55 % de Français, et le problème des élections législatives, c'est non pas de reconduire la majorité actuelle, mais permettre la représentation de cette majorité-là. Je ne crois pas que tous ceux qui ont voté pour le général de Gaulle se considèrent comme représentés par l'actuelle majorité parlementaire ... Ce qu'il faut faire, c'est orienter la majorité, lui donner une représentation qui soit celle des 55 % des Français qui ont voté pour le Général »¹⁷¹⁸.

Repris par *Le Monde* sous le titre « M. Giscard d'Estaing définit les contours d'une nouvelle majorité parlementaire à l'image des 55 % de voix obtenues par le général de Gaulle », les propos giscardiens allaient être confirmés par le Général de Gaulle, à l'occasion de sa conférence de presse du 21 février 1966 :

« Au total, je crois qu'à l'occasion de l'élection présidentielle on a vu, pour la première fois depuis tantôt cent années, se dégager dans le pays une majorité définie et positive pour approuver une politique, qui est, dans tous les domaines, positive et définie... Cette politique implique naturellement que les pouvoirs publics la fassent. Chef de l'Etat mandaté par le peuple précisément pour cela, gouvernement procédant de lui de façon à

¹⁷¹³ « Elle sert à déterminer la composition du gouvernement aussitôt nommé ; ce gouvernement aura besoin d'un soutien à l'Assemblée pour mettre en œuvre la politique du chef de l'Etat : la majorité présidentielle, notion arithmétique et fugitive, se projette alors sur la majorité parlementaire, notion organique et permanente, dont elle définit les contours », cf. Pierre Avril, « Les chefs de l'Etat et la notion de majorité présidentielle », *Revue française de science politique*, Vol. 34, No. 4/5, la constitution de la Cinquième République, août-octobre 1984, pp. 752-765 ;

¹⁷¹⁴ M. Olivier Guichard l'a naguère souligné dans *Le Monde*, 17 décembre 1976.

¹⁷¹⁵ Pierre Avril, « Les chefs de l'Etat et la notion de majorité présidentielle », *Revue française de science politique*, Vol. 34, No. 4/5, la constitution de la Cinquième République, août-octobre 1984, pp. 752-765, p. 752 ;

¹⁷¹⁶ Pierre Avril, « Les chefs de l'Etat et la notion de majorité présidentielle », *Ibidem*, p. 752 ;

¹⁷¹⁷ Pierre Avril, *Ibidem*, p. 753 ;

¹⁷¹⁸ Cité par Pierre Avril, dans *Ibidem* ;

la mettre en œuvre, Parlement qui, pour la soutenir, doit comporter une majorité fidèle à celle qui s'est réunie dans la nation à l'appel et autour du président »¹⁷¹⁹.

Même si Charles de Gaulle n'avait jamais ambitionné « être le chef de la majorité »¹⁷²⁰, soutenant toujours l'idée d'un rassemblement transcendant les clivages idéologiques, il finit par comprendre qu'afin de pouvoir gouverner en pleine liberté d'action, il fallait avoir une majorité « fidèle » au Parlement. Préférant le terme de « majorité positive » à celui de « majorité présidentielle »¹⁷²¹, le Général de Gaulle allait en fixer la coutume : afin de donner au Président les moyens de gouverner, les élections législatives auraient comme vocation tacite d'envoyer au Parlement une majorité qui soit favorable et fidèle à la politique présidentielle. Une coutume, d'ailleurs, clairement assumée par le successeur immédiat du Général, à l'occasion de sa conférence de presse du 21 janvier 1971 :

« Dans notre régime, tel qu'il existe depuis le référendum de 1962 ... le président de la République est la clef de voûte du système et, par conséquent, il est souhaitable et normal que ce qu'on appelle la majorité se calque plus ou moins sur la majorité qui l'a porté à la présidence »¹⁷²².

Et même s'il restait prudent, affirmant que ce n'était pas une obligation, mais une situation « souhaitable »¹⁷²³, Georges Pompidou reconfirmerait ses paroles quelques mois plus tard, employant ouvertement le terme de « majorité présidentielle » au moment de sa conférence de presse du 23 septembre 1971¹⁷²⁴ :

« Il y a des majorités. Par exemple, il y a une majorité présidentielle qui m'a porté où je suis. Il y a des majorités électorales qui se traduisent ... à l'occasion des élections législatives, et il y a toujours plus ou moins, pas toujours forcément, accord ou parallélisme entre la majorité présidentielle et la majorité législative...Je crois qu'il est bon, pour le fonctionnement des institutions, qu'il se trouve à l'Assemblée une majorité qui accepte de soutenir dans ses grandes lignes la politique définie par le chef de l'Etat lorsqu'il s'est présenté aux élections présidentielles »¹⁷²⁵.

¹⁷¹⁹ Charles de Gaulle, *Conférence de presse du 21 février 1966* ;

¹⁷²⁰ De Gaulle aurait déclaré à René Mayer en 1945 « Mon ambition, n'a jamais été d'être le chef de la majorité », cf. G. Elgey, *La République des illusions*, Paris, Fayard, 1965, p. 55, cité par J.-L. Quermonne, *Le gouvernement de la France sous la Cinquième République*, Paris, Dalloz, 1983, p. 549 ;

¹⁷²¹ Le Général de Gaulle employa souvent dans ses discours le terme de « majorité positive » pour se référer à la majorité parlementaire ;

¹⁷²² Georges Pompidou, cité par Pierre Avril, *Idem* ;

¹⁷²³ « Ce n'est pas une obligation, ce ne sera pas forcément toujours une réalité, mais c'est souhaitable », Georges Pompidou, cf. *Idem* ;

¹⁷²⁴ De même, George Pompidou en souligna la coutume, pas l'obligation : « Mais, je le répète, il n'y a pas forcément identité exacte, l'une ne colle pas forcément sur l'autre, tout est fonction, après tout, des circonstances, et il appartiendra, le cas échéant, au président de la République de voir ce qu'il a à faire en fonction de telle ou telle majorité. Je ne suis nullement engagé dans cela, sinon, je le répète, dans la mesure où cela concernerait le bon fonctionnement des institutions », dans *Idem* ;

¹⁷²⁵ *Idem* ;

Justifiée au nom du bon fonctionnement des institutions, l'identification de la majorité parlementaire à la majorité présidentielle serait encore plus évidente sous le mandat de Valéry Giscard d'Estaing. Si, tout comme son prédécesseur, le nouveau président libéral trouvait à l'Assemblée une majorité dont les membres avaient soutenu sa candidature, la grande différence entre les deux consisterait en ce que Valéry Giscard d'Estaing n'était pas issu du principal parti de la majorité, le RPR, mais de son « associé-rival », les RI, obtenant en même temps le renfort des ralliés du centrisme d'opposition¹⁷²⁶. Vu le contexte particulier, le nouveau président allait œuvrer à recentrer la majorité parlementaire, en s'y référant en termes de « majorité présidentielle ». Le président Giscard d'Estaing avait déjà expliqué, immédiatement après son élection en mai 1974, qu'il était « normal, ayant à choisir un Premier ministre au lendemain d'une élection présidentielle, que l'on choisisse un homme qui a soutenu la candidature du nouveau président de la République », indiquant ensuite que la composition du nouveau gouvernement donnait « une image de la nouvelle majorité présidentielle »¹⁷²⁷. Valéry Giscard d'Estaing a développé ensuite le thème de la majorité « présidentielle » à l'occasion de sa première conférence de presse du 25 juillet 1974 où, tout en s'attachant au respect étroit des Institutions, il définit la Ve République comme un « régime présidentieliste »¹⁷²⁸, présentant la majorité présidentielle comme la pierre angulaire de ce présidentielisme rationalisé¹⁷²⁹. Tout en soulignant que le gouvernement disposait d'une « majorité large et solide »¹⁷³⁰, voire « la plus large » par rapport à celle dont ses prédécesseurs avaient pu « bénéficier »¹⁷³¹, il a employé le concept de « majorité présidentielle » dans sa réponse à la question portant sur ce qu'il pensait de son Premier ministre, Jacques Chirac :

¹⁷²⁶ Pierre Avril, *Ibidem*, p. 759 ;

¹⁷²⁷ Allocution télévisée de M. Valéry Giscard d'Estaing, Président de la République, Paris, Palais de l'Élysée, le 29 mai 1974, texte disponible sur <https://www.vie-publique.fr/discours/262854-allocution-televisee-de-m-valery-giscard-destaing-president-de-la-rep> ;

¹⁷²⁸ « pour moi, gardien des Institutions, les institutions françaises vont de soi. Il n'y a donc pas un problème permanent des institutions en France. Mais il y a un problème de l'évolution des institutions et vous savez qu'à l'heure actuelle notre régime, la Ve République, modifié par le référendum de 1962, est un régime présidentieliste, c'est-à-dire un régime dans lequel les attributions du président de la République, concernant l'impulsion de la politique, sont des attributions très importantes. », *Première réunion de presse de Monsieur Valéry Giscard d'Estaing*, sur la politique intérieure, le changement en matière politique, économique et sociale, les institutions, la fonction présidentielle, l'économie et l'inflation, l'agriculture, la défense, le régime pénitentiaire, la réforme de l'ORTF, l'avortement, palais de l'Élysée, le jeudi 25 juillet 1974, texte disponible sur <https://www.vie-publique.fr/discours/262870-premiere-reunion-de-presse-de-monsieur-valery-giscard-destaing-sur-la-p> ;

¹⁷²⁹ Pierre Avril, *Ibidem*, p. 759 ;

¹⁷³⁰ « pour conduire cette politique de changement, le gouvernement dispose à l'heure actuelle d'une majorité large et solide. », Valéry Giscard d'Estaing, le 25 juillet 1974, *Idem* ;

¹⁷³¹ « pour le faire (la réforme de l'ORTF) le gouvernement a eu le soutien très large d'une majorité qui s'est dégagée à l'occasion de l'élection présidentielle et qui est, par sa composition politique, la plus large de celle dont mes prédécesseurs ou moi-même avons pu bénéficier », Valéry Giscard d'Estaing, *Idem* ;

« C'est un excellent Premier ministre par l'activité qu'il déploie et également par le rôle qu'il a joué et qui est un des rôles fondamentaux du premier ministre en France pour la réunion de la majorité présidentielle nouvelle. En effet, cette majorité présidentielle nouvelle, il faut bien voir qu'elle naît de deux causes. Elle naît d'abord du fait politique fondamental de l'élection présidentielle, et on le verra bien dans les élections partielles de toute nature, on ne peut pas se soustraire, on ne peut pas se dérober en réalité à la définition de la majorité présidentielle nouvelle. Mais elle est également née au parlement très largement des efforts qui ont été déployés par le premier ministre pour organiser cette majorité présidentielle nouvelle et pour faire en sorte qu'elle apporte, comme elle l'a fait, son soutien actif et son soutien loyal à l'œuvre de réforme que nous avons entreprise »¹⁷³².

Ainsi, tout en exprimant sa gratitude quant à l'activité et le rôle joué par Jacques Chirac « pour la réunion de la nouvelle majorité présidentielle », Valéry Giscard d'Estaing théoriserait le concept : née « d'abord » comme conséquence des résultats de l'élection présidentielle – ce qui attestait l'institutionnalisation de la coutume acclamée par Charles de Gaulle et prolongée « naturellement » par son successeur direct, en quoi la légitimité tirée de l'élection présidentielle devrait, « pour le bon fonctionnement des Institutions » se confirmer, ensuite, à l'Assemblée nationale – la « majorité présidentielle » nouvelle serait également le fruit d'une négociation parlementaire ultérieure. Mais si cette nouvelle majorité présidentielle « naît de deux causes », c'était justement parce que le nouveau président se trouvait, au moment de sa candidature et ensuite, de son élection, dans la situation particulière de compter plutôt sur une majorité parlementaire « alliée » - il ne s'agissait pas de sa majorité, dans le sens partisan du terme, raison pour laquelle la négociation ultérieure devint nécessaire pour bâtir une majorité qui soit vraiment « présidentielle ». Si Valéry Giscard d'Estaing était issu du parti détenant la majorité à l'Assemblée, les négociations ultérieures auraient été inutiles, la majorité présidentielle s'identifiant « naturellement » à la majorité parlementaire. Néanmoins, la coutume qui exige la majorité présidentielle reste ancrée dans le couplage entre l'élection présidentielle et le fonctionnement des Institutions, son noyau dur se forgeant autour de l'élection présidentielle et non à la table des négociations partisans – la seule légitimité du Président dépassant celle des parlementaires, membres et porteurs des intérêts des partis. De fait, Valéry Giscard d'Estaing en avait repris l'idée, soulignant la primauté de l'élection présidentielle comme facteur déterminant dans la formation de la majorité à l'Assemblée, à l'occasion de sa deuxième réunion¹⁷³³ de presse organisée le 24 octobre 1974. Dans sa réponse vis-à-vis des « mouvements divers » ayant « agité » la majorité et l'opposition, en vue d'un éventuel « regroupement au sein de la majorité », Valéry Giscard d'Estaing souligna :

¹⁷³² Valéry Giscard d'Estaing, *Idem* ;

¹⁷³³ Le président libéral aurait préféré le terme de réunion à celui de la conférence de presse ;

« Il y a eu un grand évènement. L'élection présidentielle a été un grand évènement. Il est ressenti encore comme tel, à la fois par l'opposition qui ne se console pas - ce que je comprends - d'avoir aperçu le pouvoir à la portée de la main et d'avoir vu les Français, brusquement, le lui refuser. Alors, elle ne s'en console pas, elle se comporte encore comme si le problème, pour elle, était de retrouver un pouvoir que les Français ne lui ont pas confié et qu'elle ne peut retrouver nécessairement, dans l'avenir, qu'à l'issue de consultations électorales qui sont, vous le savez, à la fois certaines mais lointaines. Et puis, il y a le problème de l'organisation de la majorité. La majorité, en France, est une majorité présidentielle. Elle s'était donc organisée en fonction des personnalités, des fortes personnalités des présidents successifs de la Ve République. Elle doit désormais s'organiser autour de la nouvelle élection présidentielle »¹⁷³⁴.

Si les paroles de Valéry Giscard d'Estaing se sont confirmées à l'occasion des élections législatives de 1978, en ayant abouti à un renouvellement de la majorité présidentielle RPR-UDF, avec le renforcement du parti présidentiel qui compta 123 des élus (le RPR en compta 154), le président libéral n'en profiterait que pendant les trois dernières années de son mandat. Parce qu'il manqua sa réélection en 1981, François Mitterrand s'est trouvé, au lendemain de son élection, devant une Assemblée dont la majorité lui était évidemment opposée. Sans reprendre, donc, l'analyse de sa position concernant le besoin de procéder à la dissolution de l'Assemblée après son élection¹⁷³⁵, nous nous intéressons à la façon dont François Mitterrand entendit bâtir sa majorité présidentielle - sans s'attaquer à l'architecture institutionnelle de la Ve République et tout en suivant le même principe gaulliste du rassemblement autour de l'action présidentielle afin de « donner au Président les moyens de gouverner ».

Analysé par Pierre Avril dans son article sur les chefs de l'Etat et la notion de majorité présidentielle, le principe du couplage sous le mandat mitterrandien se caractérise *ex ante*, par une exploitation rigoureuse de la séquence élection présidentielle-élection législative et, *ex post*, par le recours systématique au parti comme relais dans la conduite des affaires publiques¹⁷³⁶. François Mitterrand aurait énoncé ce principe du couplage et, donc, sa conception de la majorité présidentielle avant même d'être élu, tout en prenant soin d'en

¹⁷³⁴ Il continue son argumentation en affirmant que « et regardez les votes : chaque fois qu'il y a un grand problème, qu'il vient un grand débat, qu'il vient un grand texte, la majorité présidentielle est conforme à ce qu'elle était au lendemain de l'élection présidentielle, c'est-à-dire qu'elle comporte l'ensemble de ceux qui font partie des formations politiques qui ont soutenu ma candidature au 2eme tour », dans *Deuxième réunion de presse de monsieur Valéry Giscard d'Estaing*, président de la République, sur la politique extérieure, Paris, Palais de l'Elysée, le jeudi 24 octobre 1974, texte intégral disponible sur <https://www.vie-publique.fr/discours/262856-deuxieme-reunion-de-presse-de-monsieur-valery-giscard-destaing-preside> ;

¹⁷³⁵ Nous l'avons développée dans les sections précédentes portant sur la pratique du gaullisme institutionnalisé, où nous avons analysé la pratique des pouvoirs présidentiels, dont le pouvoir de dissolution de l'Assemblée, mais aussi les situations de cohabitation qui illustraient précisément le fonctionnement de ce « couplage » entre le président et la majorité parlementaire, ou, mieux dire, la gestion du « découplage » ;

¹⁷³⁶ Pierre Avril, *Ibidem*, p. 761-763 ;

marquer « la séquence, les distances et la hiérarchie », à l'occasion du débat télévisé d'entre les deux tours de scrutin, organisé le 5 mai 1981 :

« J'ai personnellement le sentiment qu'élus Président de la République, c'est-à-dire disposant d'une majorité - la majorité, elle se formera le 10 mai - cette majorité-là aura une force entraînante, formidable. Ce sera un événement vous savez, pour la France, que l'élection d'un Président de la République socialiste ! Le rassemblement qui se constituera nous placera dans une situation psychologique et politique différente de celle d'aujourd'hui et j'espère, en effet, que ce rassemblement populaire se constituera [...]

On élira d'abord un Président de la République, ce Président de la République, ensuite, indiquera à quel moment auront lieu des élections législatives, et ceux qui voudront constituer une majorité, dans un camp comme dans l'autre, se réuniront pour en discuter. Voilà. A ce moment-là, bien entendu, je tiendrai compte de ce qui aura été décidé et je verrai bien quelle majorité aura été adoptée par les Français, puisque ce sont les Français qui décideront »¹⁷³⁷.

En faisant explicitement appel à la majorité qui se formerait le 10 mai, le jour du deuxième tour de scrutin, comme conséquence directe de l'élection présidentielle, François Mitterrand assumait, d'emblée, l'esprit gaulliste de la Constitution, exigeant une majorité parlementaire à l'image de la majorité présidentielle, comprise dans son sens originaire comme le nombre des suffrages obtenu par le candidat élu. De plus, la mise en avant de la séquence élection présidentielle-élection législative au moment de la question portant sur un éventuel accord de gouvernement avec le Parti communiste pour en souligner la distance qu'il prenait, en tant que candidat à la présidentielle, par rapport aux arrangements partisans, viendrait à renforcer encore cette appropriation coutumière. Laisant la charge de « constituer une majorité » aux « partis de gauche », dont le PS serait en même temps le parti présidentiel, qui en décideraient « souverainement »¹⁷³⁸ au moment de la campagne électorale pour l'élection législative, tout en soulignant que la décision finale appartiendrait aux Français, François Mitterrand suggérait de façon subtile et pédagogique, qu'il attendait des Français qu'ils confirment leur choix du 10 mai, en votant aux élections législatives pour la majorité construite autour de son parti :

¹⁷³⁷ Face à face télévisé entre MM. Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand, lors de la campagne officielle pour le second tour de l'élection présidentielle, Paris, mardi 5 mai 1981, texte intégral disponible sur <https://www.vie-publique.fr/discours/136226-face-face-televisé-entre-mm-valery-giscard-destaing-et-francois-mitt> ;

¹⁷³⁸ « Bien entendu, à-partir du moment où les élections législatives devront être préparées, les organisations politiques responsables - vous savez que les partis politiques existent, ont des droits, sont reconnus par la Constitution dans son article 4, même quand le Président de la République les met gravement en cause - les organisations politiques se rencontreront, discuteront. - Est-ce que les partis de gauche, notamment socialiste `PS` et communiste `PCF`, seront en mesure d'aboutir, c'est-à-dire de signer un accord de gouvernement, de s'entendre pour la suite ? Je le saurai à ce moment-là. Est-ce qu'ils auront réussi à vaincre les obstacles qui les ont dominés en 1977 ? C'est cette discussion sérieuse qu'il faut engager, que j'ai toujours souhaitée en tant que responsable du parti socialiste, hier. Donc, cette discussion aura lieu, les organisations politiques décideront souverainement, elles-mêmes, de ce qu'elles doivent faire, c'est-à-dire de leurs accords ou de leurs désaccords, et si elles sont d'accord il appartiendra aux Français de choisir c'est-à-dire que ce sont les Français qui auront le dernier mot puisqu'ils voteront pour l'élection des députés. A ce moment-là, je pourrai vous apporter la réponse.», dans *Idem* ;

sans l'affirmer ouvertement, François Mitterrand projetait la majorité présidentielle sur la future majorité parlementaire. La déclaration commune du Parti socialiste et du Parti communiste après la victoire enregistrée le 21 juin, en confirme le couplage :

« Réunis au lendemain des élections législatives, comme ils en étaient convenus, les représentants du Parti socialiste et du Parti communiste français se félicitent du choix que vient de faire le peuple français qui a confirmé le 21 juin son vote du 10 mai en donnant à la majorité présidentielle une large majorité à l'Assemblée nationale »¹⁷³⁹.

Le même jour, le nouveau Premier ministre, Pierre Mauroy employa la logique du couplage pour justifier l'entrée du PCF dans le gouvernement :

« C'est la façon la plus naturelle d'honorer tous ceux qui se sont rassemblés dans la majorité présidentielle ... Nous avons estimé que tous ceux qui avaient voté pour François Mitterrand ... devaient être représentés au gouvernement »¹⁷⁴⁰.

En outre, le principe du couplage analysé *ex post* se traduit par le sens « fonctionnel » que le président Mitterrand donna à la notion de majorité présidentielle, comprise comme « engagements du président de la République »¹⁷⁴¹ : des engagements qui constituaient, après le 10 mai, « la charte de l'action gouvernementale » et, après le 21 juin, « la charte de l'action législative ». Le message qu'il fit lire au Parlement le 8 juillet 1981 vient à confirmer cette absorption du « contrat », passé d'abord entre les partis, par le contrat « originel et direct du président de la République avec le peuple »¹⁷⁴² :

« le Premier ministre vous demandera les moyens dont dispose la représentation nationale pour que soit fidèlement exécuté le contrat qui, depuis les 10 mai et 21 juin derniers, nous lie au peuple français »¹⁷⁴³.

L'expérience du « découplage » vécue par le président Mitterrand depuis 1986, avec la première cohabitation intervenue dans la Ve République, allait le convaincre pleinement de la nécessité d'une majorité présidentielle à l'Assemblée nationale. Dans son intervention télévisée sur TF1 du 9 juin 1988, à la veille de la clôture légale de la campagne électorale pour

¹⁷³⁹ La déclaration commune du Parti socialiste et du Parti communiste du 23 juin 1981, dans Albert Lebacqz, 1981 : *L'année Mitterrand*, Editions France-Empire, Paris, 1982, extrait disponible sur https://books.google.fr/books?id=U2h8DwAAQBAJ&pg=PT157&lpg=PT157&dq=%22Le+peuple+fran%C3%A7ais+a+confirm%C3%A9+le+21+juin+son+vote+du+10+mai+en+donnant+%C3%A0+la+majorit%C3%A9+pr%C3%A9sidentielle+une+large+majorit%C3%A9+%C3%A0+l%27Assembl%C3%A9e+national&source=bl&ots=cHNwQdb6ER&sig=ACfU3U3ero2qj5JGA2DpULiB9jKjuKHeFw&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKEwik3_fN3P7nAhXT3oUKHYoRANAQ6AEwAXoECA0QAQ#v=onepage&q=%22Le%20peuple%20fran%C3%A7ais%20a%20confirm%C3%A9%20le%2021%20juin%20son%20vote%20du%2010%20mai%20en%20donnant%20%C3%A0%20la%20majorit%C3%A9%20pr%C3%A9sidentielle%20une%20large%20majorit%C3%A9%20%C3%A0%20l'Assembl%C3%A9e%20national&f=false ;

¹⁷⁴⁰ *Le Monde*, le 25 juin 1981 ;

¹⁷⁴¹ Pierre Avril, *Ibidem.*, p. 762 ;

¹⁷⁴² *Ibidem*, p. 763 ;

¹⁷⁴³ François Mitterrand, *Message au Parlement*, le 8 juillet 1981, texte intégral disponible sur https://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/archives/D46/Francois_Mitterrand/Mitterrand_8071981.pdf

les élections législatives, François Mitterrand s'est exprimé sur ce qu'il définissait comme « une vraie majorité » :

« Une vraie majorité, ce sera de toute manière avec des socialistes et leurs alliés une vraie majorité. Sa légitimité sera acquise, ce sera une majorité de progrès [...] Et une majorité nette sans qu'elle soit excessive me conviendrait très bien dimanche ; mais que cette majorité soit quand même nette, qu'elle existe, qu'elle soit conforme à mes options, qu'il y ait une majorité stable : la France en a besoin. C'est quand même bien normal que je demande aux Françaises et aux Français de se donner à eux-mêmes cette majorité, dont j'ai besoin moi-même pour conduire à bien les options qui sont les miennes »¹⁷⁴⁴.

Fervent opposant, sinon forcément à la lettre, au moins à l'esprit des Institutions, François Mitterrand finit par assumer l'héritage constitutionnel gaullien et affirmer ouvertement qu'une « vraie » majorité parlementaire était, à ses yeux aussi, celle qui saurait se confondre avec la majorité présidentielle. Mais, à l'image d'un Général de Gaulle refusant de devenir « le chef de la majorité », pour ambitionner rassembler la nation et, implicitement, les autres formations partisans autour de la politique présidentielle, François Mitterrand ambitionnait un large rassemblement au sein du gouvernement, comprenant « le maximum de familles d'esprit correspondant aux options générales qu'exprime le Président de la République »¹⁷⁴⁵.

Elu président en 1995, Jacques Chirac comptait sur l'appui de la majorité RPR-UDF de 1993 qui, avec un total de 472 élus¹⁷⁴⁶, était la plus large majorité qu'un président ait connue sous la Ve République. Néanmoins, vu les tensions internes au sein de la majorité et même au sein du parti présidentiel, ainsi que le mouvement social opposé à la réforme des retraites du gouvernement Juppé, le président Chirac décida de dissoudre l'Assemblée nationale en 1997, sans attendre la fin de la législature qui serait intervenue une année plus tard. La décision chiraquienne, loin d'aboutir à un renforcement de la majorité présidentielle, allait entraîner la troisième cohabitation – qui serait en même temps la dernière et la plus longue cohabitation enregistrée sous la Ve République. Expérimentant le « découplage » pendant les cinq dernières années de son premier mandat, Jacques Chirac finit par suivre l'exemple mitterrandien et déclarer, pendant la campagne pour l'élection présidentielle de 2002, qu'une

¹⁷⁴⁴ Intervention télévisée de M. François Mitterrand, Président de la République, à TF1 le 9 juin 1988, sur la nécessité d'une majorité présidentielle à la future Assemblée nationale, texte disponible sur <https://www.vie-publique.fr/discours/139771-intervention-televee-de-m-francois-mitterrand-president-de-la-republ> ;

¹⁷⁴⁵ « J'ai dit, par exemple, en 1981 : j'ai obtenu la majorité absolue et c'est le parti socialiste qui en a récolté les fruits ; et pourtant j'ai souhaité qu'il y ait une coalition au gouvernement. J'ai fait entrer dans le gouvernement le parti communiste dont je n'avais pas besoin. Je pense qu'il est absolument indispensable qu'il y ait le maximum de familles d'esprit, le maximum possible, correspondant aux options générales qu'exprime le Président de la République, qu'il y ait plusieurs familles d'esprit au gouvernement et c'est pourquoi nous n'en avons pas fini avec cela. », dans *Idem* ;

¹⁷⁴⁶ Effectifs des groupes constitués le 2 avril 1993, information disponible sur <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/leg5repnew.asp> ;

fois élu, il s'engagerait « de toutes ses forces » pour que les Français lui « donnent » une majorité « capable » de poursuivre son programme et sa politique. Comme ses prédécesseurs, Jacques Chirac assumait finalement la coutume exigeant le couplage entre l'élection présidentielle et l'élection législative et, en conséquence, la projection de la majorité présidentielle sur la majorité parlementaire. Il l'a déclaré ouvertement lors de ses prises de parole en tant que présidentiable, comme par exemple dans l'entretien accordé au *Figaro* du 11 mars 2002 :

« Croyez que je m'engagerai fortement pour que les Français me donnent une majorité capable de mettre en œuvre la politique sur laquelle j'aurai été élu. C'est la condition pour que les engagements pris devant les Français soient respectés »¹⁷⁴⁷.

Ou dans la déclaration qu'il a faite à Lille le 18 avril 2002 :

« Si je suis élu, je m'engagerai de toutes mes forces pour que les Français désignent une majorité de députés résolus à soutenir ma politique. Le Président de la République doit pouvoir s'appuyer sur un gouvernement en qui il puisse avoir confiance...Un gouvernement qui permettra au Chef de l'Etat de déployer toute la puissance d'efficacité dont le vote des Françaises et des Français l'aura rendu porteur...La supériorité de la démocratie, c'est le suffrage universel, la liberté, l'égalité. Mais c'est aussi sa capacité à répondre efficacement aux attentes des citoyens. Cette exigence d'efficacité, vous allez devoir l'imposer et pour cela affirmer une volonté claire, forte, indiscutable, qui donne à la France les moyens de l'action »¹⁷⁴⁸.

Facilement réélu face à Jean-Marie Le Pen, le second mandat de Jacques Chirac fut renforcé par le renouvellement normal de l'Assemblée nationale, décalé, certes, de quelques semaines après la modification législative du calendrier. L'UMP chiraquienne, fondée précisément dans le but de bâtir la nouvelle majorité présidentielle¹⁷⁴⁹, obtint un nombre de 365 députés¹⁷⁵⁰, ce qui lui conférait, à elle seule, la majorité parlementaire absolue – le couplage a fonctionné à son plein potentiel. De plus, l'instauration du quinquennat, doublée par la modification du calendrier électoral, de sorte que les élections législatives passent après l'élection présidentielle, allait sceller, voire institutionnaliser la projection de la majorité

¹⁷⁴⁷ Interview de M. Jacques Chirac, Président de la République et candidat à l'élection présidentielle 2002, dans "Le Figaro", le 11 mars 2002, sur la campagne présidentielle, les affaires, l'insécurité, les projets de M. Lionel Jospin, les 35 heures, la politique fiscale, la baisse des impôts, son attitude après l'échec des élections législatives de 1997 et les autres candidats à l'élection présidentielle, texte intégral disponible sur <https://www.vie-publique.fr/discours/129294-interview-de-m-jacques-chirac-president-de-la-republique-et-candidat> ;

¹⁷⁴⁸ Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République et candidat à l'élection présidentielle 2002, sur la nécessité d'une mobilisation des électeurs dès le premier tour, la politique du gouvernement de M. Jospin et les propositions de M. Chirac, notamment en matière de sécurité, de sécurité sociale, d'éducation et d'insertion professionnelle des jeunes, Lille le 18 avril 2002, texte intégral disponible sur <https://www.vie-publique.fr/discours/128330-declaration-de-m-jacques-chirac-president-de-la-republique-et-candidat> ;

¹⁷⁴⁹ Le nom du mouvement créé pendant la campagne présidentielle, l'Union pour la majorité présidentielle, englobant le RPR gaulliste, en constituait déjà une première preuve évidente ;

¹⁷⁵⁰ Effectifs des groupes constitués le 25 juin 2002, information disponible sur <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/leg5repnew.asp> ;

présidentielle sur la majorité parlementaire comme norme non-écrite, mais certes, inscrite dans l'esprit de la Ve République – les chances d'une nouvelle situation de découplage et, donc, d'une cohabitation seraient, ainsi, sinon neutralisées, au moins, fortement réduites. Dans ce sens-là, la constitutionnaliste Marie Claire Ponthoreau, citée dans *l'Exposé sommaire sur l'Amendement no CL311* du 19 juin 2018, aurait déclaré :

« Le quinquennat a eu pour effet de renforcer le présidentielisme majoritaire ; la réforme s'est, de plus, accompagnée de l'inversion du calendrier électoral, ce qui a eu pour conséquence de faire des élections législatives une simple confirmation de l'élection présidentielle –elles ont perdu leur autonomie. Désormais, la majorité présidentielle et la majorité parlementaire se confondent »¹⁷⁵¹.

« Candidat de l'ouverture » pour succéder à Jacques Chirac à l'occasion des élections présidentielles de 2007, Nicolas Sarkozy établit, à l'image de tous ses prédécesseurs, les limites de cette ouverture à l'adhésion à son projet présidentiel et rejetait, d'emblée, tout compromis ou action qui pourrait nuire à ses « convictions » ou à sa « sincérité »¹⁷⁵². Dans sa déclaration prononcée à Dijon le 23 avril 2007, après sa qualification au deuxième tour de scrutin, le candidat Sarkozy employa le terme de « majorité présidentielle », plutôt dans son sens originel, du rassemblement des Français autour de son programme :

« La majorité présidentielle que je veux rassembler c'est une majorité dans laquelle tous les Français, quelles que soient leurs croyances, quelle que soit leur sensibilité, quelles que soient leurs origines, doivent pouvoir se reconnaître, doivent pouvoir retrouver cette part d'eux-mêmes, cette part de leur identité qui leur donne le sentiment qu'ils appartiennent à la même république et que ce qui les unit est plus fort que ce qui les sépare »¹⁷⁵³.

Néanmoins, les propos relatifs à « l'ouverture » qu'il ambitionnait, exprimés dans cette même déclaration, pourraient constituer des indices nous relevant la même conception de la majorité présidentielle, identifiée - une fois l'élection présidentielle achevée et la campagne électorale pour les législatives commencée - à la future majorité parlementaire. Dans ce sens, la première déclaration de Nicolas Sarkozy comme président de la République portait précisément sur la mise en œuvre de son projet présidentiel et la nécessité de disposer d'une large majorité présidentielle à l'Assemblée nationale :

¹⁷⁵¹ L'Amendement no CL311 du 19 juin 2018, *Exposé sommaire*, texte intégral disponible sur http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/amendements/0911/CIION_LOIS/CL311 ;

¹⁷⁵² « Que l'on ne compte pas sur moi pour renier mon projet dans le but d'obtenir un consensus entre les partis. Je ne scellerai pas d'alliance au détriment de mes convictions. Je ne construirai pas une union des partis sur le sacrifice de ma sincérité. », Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, président de l'UMP et candidat à l'élection présidentielle de 2007, sur l'ouverture politique, sa majorité présidentielle, l'identité nationale, sa vision de la France et sa conception de la société et sur la critique de la gauche, Dijon le 23 avril 2007, texte intégral disponible sur <https://www.vie-publique.fr/discours/166500-declaration-de-m-nicolas-sarkozy-president-de-lump-et-candidat-lel> ;

¹⁷⁵³ Nicolas Sarkozy, *Idem* ;

« le Président de la République ne peut pas agir sans le Parlement. Françaises, Français, en m'élisant vous avez indiqué dans quelles directions vous vouliez aller. Vous avez choisi votre Président. Il vous faut maintenant désigner la nouvelle Assemblée. De deux choses l'une : ou bien une majorité présidentielle qui a choisi de me soutenir est élue et le projet que vous avez approuvé lors de l'élection présidentielle pourra être mis en œuvre. Ou bien la majorité qui s'installe à l'Assemblée Nationale s'oppose à ce projet, et alors commence une cohabitation avec son cortège de conflits larvés et de paralysie. Françaises, Français, je vous demande de donner une majorité à la France pour qu'elle puisse avancer. Elle ne peut plus attendre cinq ans de plus dans l'immobilisme. Il vous reste deux semaines pour choisir. Il vous reste deux semaines pour parachever l'impensable révolution que vous avez accomplie le 22 avril et le 6 mai. Il vous reste deux semaines pour décider ou non de me renouveler votre confiance. Françaises, Français, je vous demande de me donner la majorité dont j'ai besoin pour gouverner et pour tenir les engagements que j'ai pris envers vous »¹⁷⁵⁴.

En outre, la rhétorique dramatique dont revêt le premier discours présidentiel de Nicolas Sarkozy, insistant de façon ouverte et claire sur le besoin absolu de « lui » donner la majorité dont « il avait besoin pour gouverner », utilisant l'allégorie « progrès -conflits/paralysie » pour mettre en antithèse la majorité présidentielle et une éventuelle nouvelle situation de cohabitation, s'inscrit pleinement dans la continuité de l'héritage d'un discours gaullien fortement dramatique quand il s'agit du thème du rassemblement autour du Président comme solution à l'instabilité causée par les jeux mesquins des partis¹⁷⁵⁵. De plus, le dramatisme du discours construit autour de l'appel personnel du Président¹⁷⁵⁶ directement au peuple français pour lui donner à lui une majorité qui restait finalement une majorité « parlementaire », formée des partis politiques, témoigne, à notre avis, de l'ambition du président Sarkozy d'incarner la légitimité absolue. Après tout, les députés seraient élus pour « renouveler » la confiance que le peuple avait dans le Président et non dans les partis qui avaient soutenu leurs candidatures, puisqu'ils auraient comme mission de mettre en œuvre son projet, celui que les Français avaient « approuvé lors de l'élection présidentielle ». Osant l'analogie, ce raisonnement nous rappelle les paroles gaulliennes de 1967 selon lesquelles 487 « compétitions locales » ne pouvaient prévaloir contre la seule élection nationale¹⁷⁵⁷, le

¹⁷⁵⁴ Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur la mise en œuvre de son projet présidentiel et la nécessité de disposer d'une large majorité présidentielle à l'Assemblée nationale, Le Havre le 29 mai 2007, texte intégral disponible sur <https://www.vie-publique.fr/discours/166769-declaration-de-m-nicolas-sarkozy-president-de-la-republique-sur-la-mi> ;

¹⁷⁵⁵ A revoir dans ce sens-là, notre tout premier chapitre dans sa première section portant qui analyse amplement la rhétorique des discours gaulliens, notamment pour ceux de la période du RPF ou du gaullisme « d'opposition » ;

¹⁷⁵⁶ Par l'emploi du pronom personnel à la première personne du singulier, « je vous demande »

¹⁷⁵⁷ « Bien. Ben écoutez, théoriquement, les élections n'avaient pas pour objet les institutions de la République. Ce n'était pas référendum national, à cet égard, c'était simplement, quand je dis simplement c'est une manière de dire, 487 compétitions locales. », Charles de Gaulle, *Conférence de presse du 16 mai 1967* à propos des élections législatives, texte disponible sur

discours sarkozien s'inscrivant, ainsi, dans une clé de lecture respectueuse de l'esprit gaulliste des Institutions.

La pratique du couplage « élection présidentielle-élection législative » - et du net prolongement de la majorité présidentielle sur la majorité parlementaire - serait encore plus évidente après les résultats des élections législatives de 2007. Si l'UMP obtint 46% des suffrages exprimés et un nombre de 215 élus¹⁷⁵⁸, la majorité présidentielle compta sur 320 députés, englobant d'autres partis non-affiliés. Dans ce contexte et à but express de renforcer la cohésion de la majorité présidentielle au Parlement, le président Sarkozy décida une année plus tard, en 2008, de créer le « Comité de liaison de la majorité présidentielle ». Décidé à l'issue d'une réunion de la majorité présidentielle, dans le but précis de « renforcer les liens à l'intérieur de la majorité, intensifier le travail en commun et préparer les futures échéances politiques », le Comité se présenta comme « un lieu où on échange, où on discute, où il y ait une concertation »¹⁷⁵⁹. Si l'idée de l'organisation et du renforcement de la majorité présidentielle s'inscrivait dans la logique de la Ve République, la décision sarkozienne serait amplement critiquée – Nicolas Sarkozy étant catalogué comme « le roi des sectaires », « plus hyperprésident que jamais », « patron omnipotent »¹⁷⁶⁰ etc. L'impression générale était claire – le président de la République s'est « réapproprié » l'ensemble du champ politique et la création du comité en était la confirmation :

« Témoignage de cette réappropriation totale du champ politique, la réunion du tout nouveau comité de liaison de la majorité confirme que les filtres sont éliminés. Que la tactique politique aussi bien que la stratégie relèvent directement du chef de l'Etat. Et que l'organisation du camp présidentiel procède précisément... du président. Les choses ont au moins le mérite de la clarté, à défaut d'être dénuées de risques pour l'intéressé »¹⁷⁶¹.

D'ailleurs, quelques mois plus tard, en octobre 2007, Patrick Devedjian, alors secrétaire général de l'UMP, confirmerait « l'institutionnalisation » - avec le quinquennat - de la coutume ayant instauré la domination présidentielle sous la Ve République. Dans l'entretien conjoint avec le Premier secrétaire du PS, François Hollande (publié dans *Le Figaro* du 17

<https://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaulle00129/conference-de-presse-du-16-mai-1967.html> ;

¹⁷⁵⁸ Les résultats des élections législatives des 10 et 17 juin 2007, disponibles sur

<http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/leg5repnew.asp> ;

¹⁷⁵⁹ Information transmise depuis l'Élysée et citée dans *Le Figaro*, le 9 avril 2008, article disponible sur

<https://www.lefigaro.fr/flash-actu/2008/04/09/01011-20080409FILWWW00426-sarkozy-pour-un-comite-de-liaison.php> ;

¹⁷⁶⁰ Les commentaires de la presse, jeudi 3 septembre, sur le comité de la majorité présidentielle, recueil de citations disponible sur

<https://www.nouvelobs.com/revue-de-presses/20090903.OBS9745/le-comite-de-la-majorite-presidentielle.html>

¹⁷⁶¹ *Idem* ;

octobre 2007), Patrick Devedjian invoqua ouvertement la mémoire du Général de Gaulle pour expliquer et justifier l'exceptionnalité du pouvoir présidentiel :

« Le général de Gaulle avait déjà dit qu'au sommet de l'État, il n'y avait pas de dyarchie, et il n'y en a jamais eu. Cela dit, nous vivons une évolution institutionnelle amorcée par le quinquennat et par la concomitance de l'élection présidentielle et des législatives. Le président est, en raison de cette mécanique, le porteur principal de la légitimité politique. Il a été élu lui-même au suffrage universel et la majorité législative, fait nouveau, est issue de son élection quelques semaines après celle-ci. Les députés empruntent donc leur légitimité au président de la République puisqu'ils sont élus par rapport à lui. Le Parlement en est très affaibli et le premier ministre se trouve mécaniquement dans une situation d'évolution institutionnelle. Il est nommé et le soutien du Parlement est quasiment automatique puisque les députés sont issus de l'élection présidentielle »¹⁷⁶².

L'hyperprésidence de Nicolas Sarkozy, même si elle s'inscrivait dans la logique institutionnelle de la Ve République, bâtie sur la domination présidentielle¹⁷⁶³, aurait comme effet pervers l'avènement de la deuxième alternance de l'histoire de la Ve République, à savoir, l'élection du candidat socialiste François Hollande, qui avait construit sa campagne présidentielle en opposition avec le mandat sarkozien, s'étant présenté comme un futur président « normal ». Néanmoins et malgré le fait que 10 ans auparavant, à l'occasion des élections législatives de 2002, François Hollande, alors Premier secrétaire du PS, aurait promu l'idée d'une cohabitation¹⁷⁶⁴, élu président, il se conformerait à l'esprit des Institutions : à

¹⁷⁶² Interview de MM. Patrick Devedjian, secrétaire général de l'UMP et François Hollande, Premier secrétaire du PS, dans "Le Figaro" du 17 octobre 2007, sur la réforme des institutions et le renforcement du Parlement, texte intégral disponible [en ligne] sur <https://www.vie-publique.fr/discours/168188-interview-de-mm-patrick-devedjian-secretaire-general-de-lump-et-franc> ;

¹⁷⁶³ Pierre Avril, « De la domination présidentielle sous la Ve République », Gallimard « *Le Débat* », 2019/4 n° 206, pp. 73-83 ;

¹⁷⁶⁴ « La droite s'en tient à un triple refus : Le refus de la cohabitation c'est son programme, son viatique ; il faudrait là encore que cette même droite qui refuse la cohabitation aujourd'hui l'appelait tellement de ses vœux ! En 1986, durant le premier septennat de François Mitterrand, lorsqu'il s'agissait d'accéder de nouveau aux responsabilités gouvernementales, Jacques Chirac était le prétendant ; en 1993, lors du second septennat de François Mitterrand, la droite demandait -Raymond Barre la mettait d'ailleurs en garde- le pouvoir et la cohabitation ne la gênait pas -Edouard Balladur l'avait même théorisée, l'avait même évoquée comme une évolution doctrinale de nos institutions. Il avait conclu que c'était les élections législatives qui devaient être la consultation majeure. C'était aussi son intérêt jusqu'à ce qu'il fût pris, lui aussi, par le vertige de la candidature à l'élection présidentielle. Et puis, en 1997, lorsque les candidats du Parti socialiste déjà en lice pour ce scrutin se prétendaient ouverts à toutes les solutions institutionnelles, nous n'étions que dans notre droit fondamental de dire que si nous nous présentions à des élections, c'était pour gouverner. Lorsque Jacques Chirac s'est retrouvé défait dans ces élections qu'a-t-il décidé sinon que de rester. Nul ne le contraignait, nul ne l'y obligeait. Mais, n'écouter que son courage, sa conscience et sans doute ses intérêts, il a préféré rester. Et il en avait le droit comme nous avons le droit de dire, aujourd'hui, qu'après ce qui s'est passé le 5 mai, après ce que nous avons fait, après ce que les Français ont voulu, Oui, nous avons le droit de nous présenter au suffrage en disant cette chose simple : si nous gagnons, nous avons vocation à gouverner le pays. », Déclaration de M. François Hollande, premier secrétaire du PS, sur les enjeux de l'élection législative, la question de la cohabitation, le refus du débat à droite, les premières mesures du gouvernement de Jean-Pierre Raffarin, le danger d'une domination exclusive de l'UMP, les projets et les perspectives de la gauche et du PS, à Villeurbanne le 6 juin 2002, texte intégral disponible sur <https://www.vie-publique.fr/discours/131169-declaration-de-m-francois-hollande-premier-secretaire-du-ps-sur-les-e> ;

l'exemple de ses prédécesseurs, il demanda aux Français qu'ils confirment leur vote en lui donnant « sa » majorité à l'Assemblée. Ainsi, le 6 mai 2012, le jour de sa victoire, après avoir « exprimé toute sa gratitude » aux Français pour avoir « permis » son élection à la tête de l'Etat, le président nouvellement élu leur « demande » de ne pas se « démobiliser » puisqu'il y avait « encore beaucoup à faire » :

« Je veux aussi vous demander de ne pas vous démobiliser... Il y a encore beaucoup à faire dans les mois qui viennent. Et d'abord, donner une majorité au président de la République ! Et ensuite prendre votre part, oui votre part, chacune, chacun d'entre vous au redressement, à l'effort de justice, au rassemblement autour de la plus belle cause qui vaille : la jeunesse de France. Je suis le président de la jeunesse de France ! Je suis le président de toutes les fiertés de France, le président de la justice en France ! »¹⁷⁶⁵

A la différence de ses prédécesseurs et pour se démarquer encore de l'hyperprésidence sarkozienne, nous remarquons la mise en avant par le président socialiste de la participation citoyenne à la politique de l'Etat – une attitude que nous pouvons interpréter dans une clé de lecture qui rappellerait au thème gaullien de la participation, un principe moins travaillé par la mémoire du gaullisme, mais qui reste, pourtant, une des valeurs chères aux héritiers, notamment à ceux prônant un gaullisme social ou de gauche. De ce fait, malgré la « normalisation » de la fonction présidentielle voulue par François Hollande, ses propos relatifs à la participation citoyenne et au rassemblement des Français au-delà des « rancœurs » pourraient s'inscrire dans la continuité de l'héritage social du gaullisme.

Le résultat de l'élection présidentielle de 2017 serait l'effet « inverse » de ce qu'avait représenté l'élection de François Hollande : si l'hyperprésidence sarkozienne avait déterminé les électeurs à voter pour un président « normal », la « normalisation », voire la « banalisation » de la fonction présidentielle promue par le président socialiste aurait provoqué l'élection d'un président ayant promis le retour au fonctionnement des Institutions selon « l'esprit qui les a fait naître ». La victoire d'Emmanuel Macron, « sans passé politique et sans le soutien d'un parti installé »¹⁷⁶⁶, mais qui avait, en échange, bâti son propre mouvement « rassembleur » au-delà des factions partisans, est un premier faisceau d'indice que l'esprit gaullien des Institutions fonctionnerait encore en 2017 comme principe suscitant ce sentiment d'unité, d'identité et de continuité nationale. En outre, l'élection présidentielle

¹⁷⁶⁵ Déclaration de M. François Hollande, sur le sens de sa victoire à l'élection présidentielle 2012 et la nécessité de lui donner une majorité au Parlement, Paris (place de la Bastille) le 6 mai 2012, texte intégral disponible sur <https://www.vie-publique.fr/discours/185036-declaration-de-m-francois-hollande-sur-le-sens-de-sa-victoire-lelec>

¹⁷⁶⁶ Alain Laquière, « L'élection présidentielle de 2017 annonce-t-elle une mutation de la Ve République ? », *Cités*, vol. 71, no. 3, 2017, pp. 85-94, p. 91 ;

de 2017 reprendrait, du point de vue du processus de « fabrication » de la future la majorité présidentielle, l'histoire de l'élection présidentielle de 2002 : en 2002, comme en 2017, celui qui deviendrait le président de la République avait créé un vaste « mouvement », l'Union pour la majorité présidentielle, respectivement, En Marche, ayant comme mission principale de rassembler des hommes politiques autour du projet présidentiel et non sur des critères d'appartenance partisane¹⁷⁶⁷, en vue explicite de gagner l'élection. Ce serait la première étape du processus de couplage « élection présidentielle-élection législative » chez Emmanuel Macron ou, pour emprunter les paroles de Pierre Avril, une interprétation *ex ante* et plus subtile¹⁷⁶⁸ du mécanisme visant à projeter la majorité présidentielle sur la future majorité parlementaire. La déclaration qu'Emmanuel Macron fit le jour de sa démission du gouvernement, le 30 août 2016, en annonçait déjà le scénario :

« C'est la raison pour laquelle je souhaite aujourd'hui entamer une nouvelle étape de mon combat, et construire un projet qui serve uniquement l'intérêt général. Ce projet nécessite d'abord de rassembler toutes celles et ceux qui le partagent, et ont en commun les valeurs qui le fondent, quelle que soit leur sensibilité politique, et même s'ils ne croient plus à la politique : c'est pour cela que nous avons créé En Marche »¹⁷⁶⁹.

Un scénario ouvertement confirmé le 28 mars 2017, à l'occasion de la conférence de presse organisée spécialement autour de la proposition de « construire une majorité de projet ».

« Je voulais vous présenter la méthode de la vraie alternance que nous sommes en train de construire. Non pas l'alternance entre la gauche et la droite, le mouvement de balancier que notre pays vit depuis trop longtemps, mais l'alternance entre l'impuissance et l'efficacité, entre le monde d'hier et le siècle nouveau...Il est temps maintenant d'expliquer comment nous mettrons en œuvre ce que nous proposons, s'ils nous choisissent le 23 avril et le 7 mai prochains. Et cette capacité de rassemblement que j'évoque à l'instant, c'est à mes yeux, pour cela, une force. Une force, demain, pour gouverner et faire réussir le pays...En Marche ! a été créé, justement, pour libérer plus, protéger mieux les Français, dépasser ce clivage devenu aujourd'hui obsolète et pour faire travailler ensemble tous ceux qui partagent nos valeurs et notre projet, peu importe le camp d'où ils viennent »¹⁷⁷⁰.

De plus, tout comme François Mitterrand, Emmanuel Macron en présenta la séquence élection présidentielle-élection législative :

¹⁷⁶⁷ Avec un seul contrainant pour l'UMP, qui ambitionnait rassembler la droite ;

¹⁷⁶⁸ Parce que le mouvement « En marche » fut créé assez tôt (en avril 2016) pour susciter dès le début une interrogation relative à son devenir comme « machine pour gagner les élections » ;

¹⁷⁶⁹ Déclaration de M. Emmanuel Macron, ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, sur le bilan de son activité au ministère pendant deux années et son projet pour la France avec son mouvement "En marche", Paris le 30 août 2016, texte intégral disponible sur <https://www.vie-publique.fr/discours/200258-declaration-de-m-emmanuel-macron-ministre-de-leconomie-de-lindustrie> ;

¹⁷⁷⁰ Construire une majorité de projet : Conférence de presse d'Emmanuel Macron, le 28 mars 2017, texte intégral disponible sur <https://en-marche.fr/articles/discours/macron-conference-de-presse-renouvellement-politique-construction-majorite-de-projet-discours> ;

« C'est pourquoi j'ai présenté ma candidature à l'élection présidentielle, avec un objectif qui est donc de transformer notre pays et, je vous le dis ici très clairement, de tourner la page... Pour cela, il faudra constituer un gouvernement. Celui que je nommerai, si les Français me choisissent, aura les caractéristiques suivantes. Il sera dirigé par un Premier ministre que je choisirai pour ses compétences, pour son expérience, y compris politique, pour sa capacité à faire travailler ensemble et à obtenir des résultats de la large majorité que nous travaillons à construire. Je ne ferai pas mon gouvernement avec les états-majors des partis politiques. Il sera composé d'une quinzaine de ministres tout au plus, qui seront d'abord choisis pour leurs qualités et pour leur expérience, notamment en rapport avec leur portefeuille, pas pour leur supposé poids politique... Ce gouvernement pourra s'appuyer sur une majorité parlementaire. Elle sera obtenue grâce à la cohérence dont les Français ont toujours fait preuve : si c'est notre projet qui est choisi, il ne fait pas de doute que les Français iront jusqu'au bout de leur choix et nous donneront les moyens de l'appliquer »¹⁷⁷¹.

La fin de cette longue citation mérite une attention particulière : la future majorité parlementaire « sera obtenue grâce à la cohérence dont les Français ont *toujours* fait preuve ». Emmanuel Macron serait le premier candidat et futur président qui oserait affirmer et souligner la pérennité de la coutume imposée par le fondateur de la Ve République, puisque les Français en ont « toujours » fait preuve. De plus, la légitimité de cette coutume à laquelle Emmanuel Macron avait ouvertement adhéré, trouverait ses racines dans la « cohérence » des Français – autrement dit, dans une qualité exceptionnelle commune à tous les Français et qui fait le caractère national du peuple français : la cohérence de ses choix politiques. Vue de cette manière, la coutume exigeant le couplage élection présidentielle-élection législative par le prolongement de la majorité présidentielle sur la future majorité parlementaire serait, à partir de 2017, ouvertement assumée comme règle non-écrite mais constitutive du système politique et constitutionnel français.

Ensuite, à l'instar de tous ses prédécesseurs, le plus jeune président de la République française assumait la coutume, devenue déjà une sorte de loi « constitutionnelle » non-écrite car respectée et priorisée par tous, de se présenter devant les Français pour leur demander de lui donner sa majorité, qu'il définit en termes de « majorité de changement » :

« Notre tâche est immense et elle imposera de construire, dès demain, une majorité vraie, une majorité forte. Cette majorité de changement, c'est ce à quoi le pays aspire et c'est ce qu'il mérite, cette majorité de changement, c'est cela, ce que j'attends de vous dans six semaines, car j'aurai encore et encore besoin de vous »¹⁷⁷².

¹⁷⁷¹ Emmanuel Macron, *Idem* ;

¹⁷⁷² Déclaration de M. Emmanuel Macron, candidat élu à l'élection présidentielle 2017, sur son projet pour la France, à Paris le 7 mai 2017, texte intégral disponible sur <https://www.vie-publique.fr/discours/202850-declaration-de-m-emmanuel-macron-candidat-elu-lelection-presidentie> ;

En marche, devenu *La République en marche* après la victoire d'Emmanuel Macron, s'est lancé dans la campagne pour les élections législatives suivant les règles imposées par son leader quant à l'élargissement du mouvement¹⁷⁷³ et à l'investiture des candidats¹⁷⁷⁴. Avec des candidats ouverts aux sensibilités politiques différentes, mais investis tous « sous la bannière de la majorité présidentielle » et « exemplaires en termes de probité », La République en marche emporta largement les élections : le mouvement a obtenu, aux côtés de son proche allié MoDem, la majorité absolue à l'Assemblée nationale¹⁷⁷⁵. La nouvelle majorité parlementaire, organisée à l'Assemblée dans le groupe La République en Marche, scellerait, ensuite, le couplage élection présidentielle-élection législative, en assumant ouvertement son rôle de catalyseur du contrat passé entre le peuple et le Président de la République :

« Engagés aux côtés du Premier ministre et du Gouvernement, nous donnerons vie au contrat avec la Nation passé entre le président de la République et nos concitoyens... Nous, députés de la majorité présidentielle, resterons fidèles à ce que nous sommes et à ce pour quoi nous avons été élus : nous serons proches des Français, pragmatiques, intègres et ouverts au dialogue »¹⁷⁷⁶.

L'éclatant succès de La République en marche s'inscrit, ainsi, dans l'histoire de grandes réussites électorales obtenues par les mouvements créés autour du projet à vocation présidentielle de son leader, à l'image du RPF gaullien de 1947, de l'UDR gaulliste de 1968, du RPR néo-gaulliste de 1993 ou de l'UMP de 2002 et 2007. En 2017, la continuité de la Ve République, dans « l'esprit qui l'a fait naître », serait toujours pleinement assurée.

¹⁷⁷³ « Très concrètement, cela signifie que, par vagues successives, dans les prochaines semaines et d'ici au lendemain du second tour de la présidentielle, nous investirons cinq cent soixante-dix-sept candidats. Chacun de nos candidats sera investi sous la bannière de la majorité présidentielle et non d'une étiquette ancienne et devra se rattacher politiquement et administrativement à cette majorité. Notre mouvement est aujourd'hui ouvert, mais cohérent. Et j'entends qu'il le reste. Il pourra y avoir des sensibilités différentes, dès lors que l'accord sur les grands chantiers à conduire est total. », Emmanuel Macron, Conférence de presse du 28 mars 2017, texte intégral disponible sur <https://en-marche.fr/articles/discours/macron-conference-de-presse-renouvellement-politique-construction-majorite-de-projet-discours> ;

¹⁷⁷⁴ « Et donc nous aurons, aujourd'hui, des candidats qui seront pour moitié issus de la société civile. Ensuite, ces candidats seront pour moitié des femmes, pas parce que nous craignons des amendes : parce que nous pensons que c'est une bonne chose. Et afin que les femmes ne représentent pas simplement la moitié des candidats, mais bien la moitié de nos élus. Ces candidats seront exemplaires en termes de probité, aucun candidat détenteur d'un casier judiciaire B2 ne pourra être investi, aucun candidat ayant fait l'objet d'une peine d'inéligibilité ne pourra être investi. Nous sommes aujourd'hui les seuls, non pas à le promettre pour dans cinq ans, à le pratiquer pour aujourd'hui. Nos candidats seront représentatifs du pluralisme politique de notre mouvement, ce qui nous conduira à investir, pour l'autre moitié de candidats, des citoyens qui pourront avoir déjà été élus et qui seront issus de la gauche, de l'écologie, des radicaux, du centre, de la droite. », Emmanuel Macron, *Ibidem* ;

¹⁷⁷⁵ Résultats des élections législatives 2017, dossier disponible sur [https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Les-resultats/Legislatives/elecresult_legislatives-2017/\(path\)/legislatives-2017/FE.html](https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Les-resultats/Legislatives/elecresult_legislatives-2017/(path)/legislatives-2017/FE.html) ;

¹⁷⁷⁶ Groupe La République en Marche, *Déclaration*, texte intégral disponible sur [http://www2.assemblee-nationale.fr/15/les-groupes-politiques/groupe-la-republique-en-marche/\(block\)/42244](http://www2.assemblee-nationale.fr/15/les-groupes-politiques/groupe-la-republique-en-marche/(block)/42244) ;

3. La politique étrangère : le « domaine réservé » du Président et l'instrument de la politique nationale de grandeur

La politique étrangère gaullienne est, avec les Institutions de la Ve République, le principal héritage durable du XXe siècle français, conclut Maurice Vaïsse, un des principaux historiens français des relations internationales et des questions de politique étrangère de la France¹⁷⁷⁷. Tellement liée à la personnalité de Charles de Gaulle, sa politique étrangère - contestée parfois par la classe politique française à l'époque - serait, après sa mort, assumée et réclamée par tous ses successeurs. La politique étrangère gaullienne reste, ainsi, partie intégrante de la spécificité française, même si certains de ses aspects ont fait l'objet d'une révision¹⁷⁷⁸. Finalement, Maurice Vaïsse définit la politique étrangère gaullienne en termes de patrimoine culturel immatériel français comme :

« Axe prioritaire d'une action qui vise à confronter la France dans son identité, elle est un moyen de rassembler les Français autour d'une ambition nationale »¹⁷⁷⁹.

En outre, si la Science politique reconnaît la présence de la mémoire dans la politique étrangère à travers les usages stratégiques qu'en font les acteurs, la mémoire serait surtout un « objet » de la politique étrangère : une ressource dont les acteurs peuvent faire usage à des fins politiques¹⁷⁸⁰. Et dans le cas français, le premier acteur à en faire usage à des fins politiques est, conformément à la lettre et à l'esprit de la Constitution de la Ve République, le Président de la République. L'héritage du « domaine réservé » du Président, tout comme l'ambition de poursuivre la politique étrangère gaullienne de la France, seront assumés par tous les successeurs du Général de Gaulle comme éléments d'identité d'une France qui « ne peut être la France sans la grandeur ». Dans le même temps, si la politique étrangère gaullienne avait fait l'objet de certaines critiques et contestations à l'époque du Général de Gaulle, la mémoire intervint sur la transmission de son héritage, de sorte qu'il soit compris et assumé comme partie intégrante de l'identité nationale française sous ses principes essentiels : l'indépendance de la France à l'échelle internationale et la préservation de son rôle d'arbitre mondial, une politique européenne qui fructifie la coopération franco-allemande, une relation privilégiée avec ses anciennes colonies, une position équilibrée par rapport à la situation en

¹⁷⁷⁷ Voir son ouvrage monumental, dans sa 16^e édition : Maurice Vaïsse, *Les relations internationales depuis 1945*, Armand Colin, Paris, 16^e édition, 2019 ;

¹⁷⁷⁸ Maurice Vaïsse, *La grandeur : politique étrangère du général de Gaulle (1958-1969)*, Fayard, Paris, 1998, p. 681 ;

¹⁷⁷⁹ Maurice Vaïsse, *La grandeur : politique étrangère du général de Gaulle (1958-1969)*, *Ibidem*, p. 683 ;

¹⁷⁸⁰ Mathias Delori, « Le poids de la mémoire sur la politique étrangère. Une exploration des imaginaires historiques des experts des politiques de défense et de sécurité de la France, du Royaume-Uni et de l'Allemagne », *Politique européenne*, 2011/2 (n° 34), p. 231-241, p. 232 ;

Moyen Orient et, par-dessus de tout, une attitude pragmatique dans la gestion des relations avec les autres Grandes puissances, de manière que l'intérêt national et l'indépendance de la France en soient scrupuleusement respectés. La continuité de la politique étrangère gaullienne de grandeur, sous tous ces aspects indiqués, fut assurée par tous les présidents de la Ve République ayant succédé au Général de Gaulle et à son héritier direct, Georges Pompidou, indépendamment de leur appartenance idéologique et en dépit de leurs méthodes ou de leurs positions parfois divergentes.

En tant que représentant de la France à l'étranger, le chef de l'Etat participe à un nombre considérable de réunions ou « sommets » : d'abord, la conférence bisannuelle franco-allemande instaurée en janvier 1963 par le traité de l'Elysée, signé entre le Général de Gaulle et le chancelier allemand Adenauer et qui, maintenue par tous les successeurs, représente déjà un premier argument en faveur de la préservation de l'héritage gaullien en matière de politique européenne. Au niveau européen il y a également au moins trois conseils qui se tiennent chaque année, ainsi qu'une conférence avec les gouvernements anglais, italien et espagnol. Sur le plan mondial, le président de la République participe chaque année aux réunions avec les chefs d'Etats africains, avec les pays francophones et avec les groupes des 7 ou 8 ou 20 pays les plus importants, notamment les Etats-Unis, le Japon, la Chine, la Russie ou l'Inde. Il s'agit des réunions à la fin desquelles le chef de l'Etat français prononce des allocutions ou tient des conférences de presse¹⁷⁸¹.

D'ailleurs, la tradition impose aussi au chef de l'Etat français de parler devant l'assemblée générale de l'ONU, de visiter les principaux Etats de l'Union Européenne, les pays du G20, ainsi que tous les autres pays avec lesquels la France entretient des liens particuliers en Afrique noire, au Maghreb ou au Moyen-Orient. Les chefs d'Etat de ces pays rendent visite, à leur tour, au président de la République en France, ce qui transforme l'activité internationale en principale préoccupation présidentielle, occupant la moitié de son temps de travail avec des conférences de presses, des « toasts » et notamment de nombreuses allocutions. Dans leur ouvrage collectif, *Parler pour gouverner : Trois études sur le discours présidentiel français*, publié en 2016, Cyril Labbe et Dominique Labbe retracent l'histoire des 57 années de communication présidentielle, analysant le discours du chef de l'Etat français de 1958 à 2015 et arrivant à la conclusion qu'indépendamment des sensibilités idéologiques du

¹⁷⁸¹ Cyril Labbé, Dominique Labbé, « 57 ans de communication présidentielle (1958-2015) », dans Edward Arnold, Cyril Labbe, Dominique Labbe, Denis Moniere, *Parler pour gouverner : Trois études sur le discours présidentiel français*, Grenoble, Laboratoire d'Informatique de Grenoble, 2016, p. 38-53, p. 13 ;

Président de la République, ces messages présidentiels se ressemblent « par la force des choses »¹⁷⁸². De plus, le plan « immuable instauré par le Général de Gaulle » concernant les visites à l'étranger et les prises de paroles qui s'y imposeraient¹⁷⁸³ serait scrupuleusement respecté par ses successeurs.

En outre, inventé toujours par le Général de Gaulle, le rituel de la conférence de presse présidentielle régulière, déroulée généralement depuis l'Élysée, où le Président s'exprime sur les grands axes de sa politique devant les Français - tout en dévoilant en même temps son état d'esprit - serait également assumé par tous ses successeurs. De ce fait, dans notre analyse portant sur l'appropriation extrinsèque ou intrinsèque de l'héritage gaulliste en matière de politique étrangère, nous nous intéressons notamment aux discours présidentiels prononcés dans le cadre des conférences ou des entretiens de presse où le Président aborde ouvertement sa politique étrangère, mais aussi lors des réunions annuelles avec ses ambassadeurs, moment que le Président utilise pour expliquer sa vision de la gestion des affaires internationales de la France, tout en engageant le corps diplomatique dans la mise en place de sa lignée politique. Dans le même temps, force est de rappeler ici que notre étude suit la manière dont la politique étrangère est construite en continuité avec l'héritage gaullien au niveau du *discours*, sans aborder la pratique ou la dynamique des décisions prises sur le plan international.

a) La politique étrangère de premières années post-gaulliennes (1969-1981)

« Voter pour Pompidou, c'est voter comme de Gaulle, faute de pouvoir voter pour de Gaulle »¹⁷⁸⁴, déclara Maurice Schumann à Lille pendant la campagne présidentielle de 1969. Considéré par le Général de Gaulle comme « le plus digne de lui succéder »¹⁷⁸⁵, Georges Pompidou devint en 1969 le premier président de la Ve République post-gaullienne. Fidèle à la philosophie et à la pratique du pouvoir de son maître, l'attitude du président Pompidou s'inscrit pleinement dans la continuité de l'œuvre politique gaullien, « pour l'essentiel, c'est-

¹⁷⁸² Cyril Labbé, Dominique Labbé, « 57 ans de communication présidentielle (1958-2015) », dans Edward Arnold, Cyril Labbe, Dominique Labbe & Denis Moniere, *Parler pour gouverner : Trois études sur le discours présidentiel français*, *Ibidem*, p. 13 ;

¹⁷⁸³ « Par exemple, les visites à l'étranger suivent un plan immuable instauré par le général de Gaulle et respecté depuis lors. Elles sont précédées par un entretien avec un ou plusieurs des principaux quotidiens du pays visité. Au cours du séjour, le président prononce des allocutions devant les milieux économiques, le parlement, une ou plusieurs institutions culturelles, la communauté française installée dans le pays et lors de repas officiels. Enfin le président tient une ou plusieurs conférences de presse. », cf. *Idem* ;

¹⁷⁸⁴ Maurice Schumann, *Discours à Lille*, cf. Maurice Schumann, « La vérité sur la politique extérieure de Georges Pompidou », *Revue des deux mondes*, mars 1990, pp.105-112, p. 106, article disponible [en ligne] sur <https://www.revuedesdeuxmondes.fr/article-revue/la-verite-sur-la-politique-exterieure-de-georges-pompidou-2/> ;

¹⁷⁸⁵ Maurice Schumann, « La vérité sur la politique extérieure de Georges Pompidou », dans *Ibidem*, p. 105 ;

à-dire la sauvegarde des institutions, mais aussi les maximes fondamentales de la politique étrangère »¹⁷⁸⁶. Sans nous lancer dans une analyse minutieuse de la politique étrangère pompidolienne¹⁷⁸⁷, nous limitons notre approche à la mise en avant de ces déclarations qui, tout en attestant la continuité de la politique gaullienne par le président Pompidou, confirment aussi sa vision patrimoniale de l'héritage gaullien en matière de gestion des affaires internationales et de la place que la France devait occuper dans le monde parmi les grandes puissances.

Si l'élection de Georges Pompidou a ouvert les perspectives d'évolution de la CEE, en ayant proposé une conférence intergouvernementale à La Haye trois ans auparavant¹⁷⁸⁸, malgré le souvenir d'une attitude gaullienne intransigeante, la politique européenne du dauphin du Général s'inscrit, pourtant, dans la continuité gaulliste : la présence des responsables de l'exécutif des six pays membres à la conférence écartait toute tentation supranationale, tandis que les décisions prises furent le résultat d'un accord unanime entre les chefs d'Etats¹⁷⁸⁹. En effet, l'appropriation de l'idée gaullienne de l'Europe par le président Pompidou est ouvertement assumée dès le discours qu'il a soutenu à Strasbourg le 27 juin 1970 :

« De quelle Europe peut-il dès lors s'agir, sinon d'une Europe groupant des États souverains, qui acceptent librement d'abaisser les barrières qui les séparent, d'harmoniser progressivement leurs politiques agricoles, monétaires, industrielles, sociales, pour avancer avec réalisme, c'est-à-dire avec précaution et par degrés, vers une union qui, lorsqu'elle sera suffisamment entrée dans les faits et dans les esprits, mais alors seulement, pourra avoir sa propre politique, sa propre indépendance, son propre rôle dans le monde ? L'Europe se fera dans le respect de la personnalité des États qui en feront partie ou ne se fera pas. L'Europe ne se fera d'ailleurs que si elle entretient des rapports étroits et amicaux avec tous les pays et en particulier avec l'est de notre continent, c'est-à-dire si elle n'apparaît pas comme un bloc mais comme un instrument puissant de liaison, de détente et de coopération »¹⁷⁹⁰.

Et quant à l'entrée de la Grande Bretagne dans la Communauté européenne, la position pompidolienne se situa tout à fait dans la continuité de la vision du Général de Gaulle, qui considérait que « la négociation pourrait être engagée sans danger quand la Communauté

¹⁷⁸⁶ Maurice Schumann, « La vérité sur la politique extérieure de Georges Pompidou », *Ibidem*, p. 106 ;

¹⁷⁸⁷ Thierno Diallo, *La politique étrangère de Georges Pompidou*, Paris, LGDJ, 1992 ;

¹⁷⁸⁸ Tenue entre le 1er et le 2 décembre 1969 ;

¹⁷⁸⁹ Marie-Thérèse Bistch, *Histoire de la construction européenne, Georges Pompidou et l'Europe, Actes du colloque du CNRS, les 25 et 26 novembre 1993*, Éditions Complexe, février 1995, cité par Claude Robinot, *Contexte historique*, « Georges Pompidou présente le référendum sur l'élargissement de l'Europe », texte disponible [en ligne] sur <https://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu05116/georges-pompidou-presente-le-referendum-sur-l-elargissement-de-l-europe.html> ;

¹⁷⁹⁰ Georges Pompidou, *Discours du 21 juin 1970*, Strasbourg, texte disponible [en ligne] sur

serait définitivement établie »¹⁷⁹¹. De plus, adoptant une démarche et un discours dans un style fort gaullien, le président Georges Pompidou appela les Français à confirmer, par référendum, le 23 avril 1972, sa position concernant l'élargissement de la Communauté européenne¹⁷⁹² - une position qu'il avait assumée comme personnelle, toujours dans un style gaullien, en janvier 1971¹⁷⁹³. Il fut encore plus catégorique sur son propre rôle dans le processus d'intégration européenne de la Grande Bretagne au moment de sa conférence de presse du 21 septembre 1972 :

« Petit à petit, j'ai vu grandir l'idée 'un sommet destiné en quelque sorte à célébrer l'entrée de la Grande Bretagne et des trois autres pays dans la Communauté. J'ai toutes les raisons de m'en réjouir, de cette entrée, je crois même y avoir joué un certain rôle »¹⁷⁹⁴.

Dans le même temps, le successeur immédiat du Général de Gaulle est resté ferme sur le rôle « fondamental » de la « réconciliation » et de « l'entente » franco-allemande dans la « construction européenne » et le maintien de la « stabilité en Europe », tout en invoquant l'héritage du traité de janvier 1963 comme fil conducteur des relations entre la France et l'Allemagne¹⁷⁹⁵. Finalement, si « de toute manière » la France ne prétendait pas « diriger » l'Europe, le président Pompidou mit en évidence la singularité de son pays en Europe, qui aurait un « certain prestige politique et même moral, qu'[elle] a toujours su garder ou rétablir depuis la Révolution jusqu'à de Gaulle »¹⁷⁹⁶. En vertu de ce « certain prestige politique »

¹⁷⁹¹ « Le "bon moment", annoncé par de Gaulle, était venu. Sans doute le Général n'était-il pas d'un avis différent puisque, parfaitement informé du cours des événements et du sens de la "trilogie", il n'éleva pas la moindre critique avant que sa mort nous consternât », cf. Maurice Schumann, « La vérité sur la politique extérieure de Georges Pompidou », *Ibidem*, p. 111 ;

¹⁷⁹² Georges Pompidou présente le référendum sur l'élargissement de l'Europe, texte disponible sur <https://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu05116/georges-pompidou-presente-le-referendum-sur-l-elargissement-de-l-europe.html> ;

¹⁷⁹³ « Nous avons souvent eu l'occasion de dire que la France souhaitait l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun, et qu'elle y croyait. C'est toujours ma position, mais bien entendu cela dépend d'abord des Anglais », Georges Pompidou, Conférence de presse à l'Élysée le jeudi 21 janvier 1971, texte disponible [en ligne] sur <http://www.georges-pompidou.org/georges-pompidou/portail-archives/conference-presse-21-janvier-1971> ;

¹⁷⁹⁴ Georges Pompidou, Conférence de presse du 21 septembre 1972, texte disponible [en ligne] sur <http://www.georges-pompidou.org/georges-pompidou/portail-archives/conference-presse-du-21-septembre-1972>

¹⁷⁹⁵ « Je crois que la réconciliation d'abord, et l'entente franco-allemande telles qu'elles ont été scellées par le traité de janvier 1963 constituent l'élément nécessaire, et j'ajoute l'élément fondamental de la construction européenne et de la stabilité en Europe », Georges Pompidou, *Conférence de presse du 27 septembre 1973*, texte disponible [en ligne] sur

<http://www.georges-pompidou.org/georges-pompidou/portail-archives/conference-presse-du-27-septembre-1973>

¹⁷⁹⁶ « Mais de toute manière la France ne prétend pas diriger l'Europe, ni l'Europe des Six, ni encore moins l'Europe des Dix [...] L'Allemagne gardera longtemps encore un certain avantage économique, mais d'autres pays comme l'Angleterre ou la France, et d'autres aussi, ont un certain nombre d'atouts : par exemple nous avons notre situation géographique, par exemple nous avons, pourquoi ne pas le dire, un certain prestige politique et même moral, que la France a toujours su garder ou rétablir depuis la Révolution jusqu'à de Gaulle », Georges Pompidou, Conférence de presse (23 septembre 1971), texte disponible [en ligne] sur <http://www.georges-pompidou.org/georges-pompidou/portail-archives/conference-presse-23-septembre-1971> ;

hérité du Général de Gaulle, Georges Pompidou poursuit dans la même ligne gaulliste, assumant le rôle de la France comme arbitre entre Est et Ouest dès sa conférence de presse du 2 juillet 1970 :

« Or, toute la politique de la France est de faire tomber ce rideau, toute la politique de la France est d'établir entre l'Est et l'Ouest entre tous les pays de l'Ouest et tous les pays de l'Est, le maximum de relations, le maximum de coopération, le maximum d'entente dans tous les domaines »¹⁷⁹⁷.

Si la coopération avec l'Est était un des thèmes récurrents dans son discours¹⁷⁹⁸, il fut encore plus catégorique sur la revendication explicite de l'héritage du Général de Gaulle – auquel on était « profondément attachés », notamment en ce qui concerna les rapports avec l'URSS. Et s'il s'est déjà exprimé sur les relations franco-soviétiques, ayant affirmé que « la coopération franco-soviétique [était alors] meilleure que jamais »¹⁷⁹⁹, Georges Pompidou insista, dans sa conférence de presse du 27 septembre 1973, sur la continuité de l'œuvre gaullien en matière des relations avec l'Est :

« Dans la situation actuelle nous sommes profondément convaincus que c'est l'intérêt commun des deux parties de l'Europe, que c'est l'intérêt commun de l'Union soviétique et de la France, et que c'est l'intérêt commun du monde que de développer cette entente et, par conséquent, nous restons attachés à la politique de détente, d'entente et de coopération, telle qu'elle a été initiée avec l'Europe de l'Est, notamment avec l'Union soviétique par le

¹⁷⁹⁷ Georges Pompidou, *Conférence de presse à l'Élysée* (2 juillet 1970), texte disponible [en ligne] sur <http://www.georges-pompidou.org/georges-pompidou/portail-archives/conference-presse-lelysee-2-juillet-1970> ;

¹⁷⁹⁸ Georges Pompidou, *Conférence de presse du 21 septembre 1972* : « La France et la Pologne sont des amies traditionnelles [...] Par ailleurs la Pologne est, je crois, le pays le plus peuplé de l'Europe de l'Est et le plus important après l'Union Soviétique. Cette amitié cette place géographique, ce poids démographique et donc économique, forcément, cela viendra même si ce n'est pas encore parfaitement réalisé, tout cela fait que la France a toutes les raisons sentimentales et d'intérêt général de nouer des relations étroites et particulièrement confiantes avec la Pologne. Cela n'a rien à voir avec les régimes. Cela ne change rien au fait, je l'ai dit en d'autres circonstances que nous soyons un pays occidental et que nous entendions le rester. Mais la France entend développer la coopération avec l'Europe de l'Est et la France se réjouit particulièrement de la développer avec la Pologne », texte disponible [en ligne] sur <http://www.georges-pompidou.org/georges-pompidou/portail-archives/conference-presse-du-21-septembre-1972>

¹⁷⁹⁹ « J'ai été à Moscou et nous avons établi un certain nombre de documents communs avec le Gouvernement soviétique. Et puis, nous avons reçu, en effet, la visite de M. Leonid Brejnev, Premier secrétaire du Parti communiste de l'Union soviétique. C'était sa première visite dans un pays non-communiste, si je ne me trompe pas. C'était, donc, un événement considérable. A l'occasion de cette visite, nous avons parlé avec la plus grande franchise de tous les problèmes, y compris de conceptions différentes que nous avons sur les systèmes économiques, sociaux et politiques. Mais nous avons établi des documents et en particulier une déclaration de principes qui sont les principes sur lesquels l'Union soviétique et la République française affirment que se fondent leurs politiques dans leurs relations réciproques et dans les relations internationales. Et je considère cette déclaration comme capitale. Je suis convaincu qu'elle peut inspirer de la façon la plus heureuse, les relations entre tous les pays européens et entre tous les pays du monde, et aujourd'hui, comme à l'époque, j'attache donc à cette déclaration un intérêt primordial [...] eh bien, je vous affirme que la coopération franco-soviétique est aujourd'hui meilleure que jamais », cf. Georges Pompidou, *Conférence de presse du 21 septembre 1972*, texte disponible sur <http://www.georges-pompidou.org/georges-pompidou/portail-archives/conference-presse-du-21-septembre-1972>

général de Gaulle, telle qu'elle a progressé au cours des rencontres successives qui ont eu lieu entre les plus hauts responsables : nous y sommes profondément attachés »¹⁸⁰⁰.

Outre la politique européenne, le successeur immédiat du Général de Gaulle s'est positionné en continuateur de la politique étrangère de son maître, revendiquant son héritage comme étalon de la conduite des affaires internationales, conformément au rôle mondial de la France :

« Son rôle, à l'heure actuelle, consiste d'abord, comme vous l'avez dit, à entretenir des relations avec tout le monde. Son rôle consiste, ensuite, à essayer, partout où elle le peut, de donner des conseils et de se faire entendre. Son rôle consiste, enfin, à essayer partout où elle le peut de protéger les vies et les intérêts, notamment culturels »¹⁸⁰¹.

« L'esprit de continuité » fut ainsi ouvertement assumé par Georges Pompidou également en ce qui concernait les relations avec les autres pays du monde ou les grands événements sur la scène internationale à l'époque comme la question du Moyen Orient¹⁸⁰², le problème du Vietnam¹⁸⁰³ dont il attribuait, dans l'étroite lignée gaulliste, une partie de la responsabilité aux Etats-Unis¹⁸⁰⁴, les rapports avec les pays africains¹⁸⁰⁵ ou les relations avec la Chine¹⁸⁰⁶, ayant

¹⁸⁰⁰ Georges Pompidou, *Conférence de presse du 27 septembre 1973*, texte disponible [en ligne] sur <http://www.georges-pompidou.org/georges-pompidou/portail-archives/conference-presse-du-27-septembre-1973>

¹⁸⁰¹ Georges Pompidou, *Conférence de presse à l'Élysée (2 juillet 1970)*, texte disponible [en ligne] sur <http://www.georges-pompidou.org/georges-pompidou/portail-archives/conference-presse-lelysee-2-juillet-1970> ;

¹⁸⁰² Georges Pompidou, *Conférence de presse à l'Élysée le jeudi 21 janvier 1971* : « Depuis le début, la France a pris une position, elle n'en a jamais changé, et si certains croient quelquefois déceler des changements, c'est parce que, par passion, peut-être, ou par inattention, ils avaient mal écouté au départ. Car nous avons toujours maintenu sur le même plan le droit pour l'État d'Israël d'exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, et l'obligation pour Israël du retrait de tous les territoires occupés à la suite de la guerre des Six jours. Cette position reste la même », texte disponible [en ligne] sur <http://www.georges-pompidou.org/georges-pompidou/portail-archives/conference-presse-21-janvier-1971> ;

¹⁸⁰³ Georges Pompidou, *Conférence de presse du 21 septembre 1972* : « Les principes généraux de la position française sur le problème du Vietnam ont été exprimés, peut-être vous en souvenez-vous, par le Général de Gaulle à Phnom-Penh, dans un discours qui, à l'époque, fit un certain bruit. Ces principes sont toujours les mêmes », texte disponible [en ligne] sur <http://www.georges-pompidou.org/georges-pompidou/portail-archives/conference-presse-du-21-septembre-1972>

¹⁸⁰⁴ Georges Pompidou, *Conférence de presse à l'Élysée (2 juillet 1970)* : « Et je ne peux pas ne pas répéter ce que j'ai d'ailleurs dit au Congrès des États-Unis, à savoir qu'il n'y aura de perspective de paix en Indochine que le jour où les États-Unis auront pris d'eux-mêmes et volontairement la ferme résolution d'évacuer l'Indochine. Là est la base de tout, et à partir de là, on peut espérer que toutes les interventions et toutes les immixtions de toute espèce cesseront, et que chacun de ces malheureux États de l'Indochine retrouvera la possibilité de la vie, de la paix, de l'indépendance et je le souhaite, de la neutralité », *Idem* ;

¹⁸⁰⁵ Georges Pompidou, *Conférence de presse à l'Élysée le jeudi 21 janvier 1971* : « Je vais en Afrique, je commence plus exactement à aller en Afrique, parce que je crois qu'après tout ce qui s'est passé depuis dix ans entre les pays d'Afrique noire et la France, ceux-ci attendaient impatiemment la visite du chef de l'État français. Je sais bien qu'ils auraient souhaité que ce chef de l'État ce fut le général de Gaulle. Il se trouve que c'est moi, mais j'irai dans l'esprit de la continuité », *Idem* ;

¹⁸⁰⁶ Georges Pompidou, *Conférence de presse donnée à Pékin le 14 septembre 1973* : « Car vous le savez la Chine qui est en Extrême-Orient s'intéresse à ce qui se passe en Europe et la France qui est en Europe s'intéresse aussi à ce qui se passe en Extrême-Orient [...] nous nous sentons une certaine vocation à connaître les problèmes mondiaux et à en parler. C'est probablement la meilleure diplomatie [...] Je peux dire que tous ces échanges de

déclaré en septembre 1973 : « N'attendez pas de moi que je vous dessine une grande fresque de la Chine. Le général de Gaulle l'a fait dans cette même salle, en décembre 1964, et je me garderai bien de rivaliser »¹⁸⁰⁷.

Finalement, tout comme Charles de Gaulle, le président Pompidou s'est attaché à rejeter fermement toute hégémonie sur la scène internationale :

« La position française est connue, elle n'est favorable à aucune hégémonie. Au cours de l'histoire, différents pays ont cherché les uns après les autres à conquérir l'hégémonie, la France elle-même a participé une fois ou deux à cette course. En général cela ne se finit pas bien, en tout cas cela ne dure jamais très longtemps. Notre attitude et l'attitude du général de Gaulle étaient l'hostilité à l'hégémonie d'un pays. Elle le serait aussi à une double hégémonie, à une triple hégémonie qui pourrait surgir d'ici, de là, n'importe où, nous ne sommes pas pour l'hégémonie des autres, nous ne sommes pas pour notre hégémonie non plus, ayant d'ailleurs conscience que ce serait hors de nos moyens »¹⁸⁰⁸.

Et s'il s'est montré ouvert à l'idée d'une possible coopération nucléaire entre la France et la Grande Bretagne, Georges Pompidou réfuta d'emblée tout scénario qui puisse déboucher sur un retour des troupes française dans l'OTAN¹⁸⁰⁹, dans le strict respect de l'héritage gaullien qui exigeait une complète indépendance en matière de défense nationale, en continuité avec le passé historique de la France, caractérisé par un certain « refus français de la soumission » :

« Bien sûr, c'est ce refus français de la soumission qui guidait Jeanne d'Arc sur les chemins qui la menaient de Vaucouleurs au bûcher de Rouen, mais enfin la devise « Vivre libre ou mourir », c'est une devise révolutionnaire, c'est celle de Danton, de Saint-Just, de Carnot. C'est elle qui animait aussi bien les soldats de Kellermann à Valmy que les soldats du maréchal Pétain à Verdun. C'est elle qui animait les combattants, je dis les combattants, de la France libre [...] Nous entendons bien poursuivre notre effort de défense nationale [...] le général de Gaulle, lui, a repris l'effort, l'a mené à bien. Je le poursuivrai et mon gouvernement le poursuivra »¹⁸¹⁰.

La mort prématurée du successeur direct du Général de Gaulle en 1974 a ouvert le chemin vers le premier mandat présidentiel dont le détenteur ne s'est pas ouvertement réclamé du gaullisme comme doctrine directrice de sa politique. Premier président libéral de la Ve

vues ont montré que des contacts directs entre dirigeants français et chinois étaient extrêmement utiles et qu'ils permettaient de cerner beaucoup de convergences et nous avons décidé que ces contacts, ces contacts personnels se poursuivraient, pas forcément par des voyages, mais par tous les moyens en notre possession [...] », texte disponible sur <http://www.georges-pompidou.org/georges-pompidou/portail-archives/conference-presse-donnee-pekin-14-septembre-1973> ;

¹⁸⁰⁷ Georges Pompidou, *Conférence de presse du 27 septembre 1973*, dans *Ibidem* ;

¹⁸⁰⁸ Georges Pompidou, *Conférence de presse donnée à Pékin le 14 septembre 1973*, *Idem* ;

¹⁸⁰⁹ Georges Pompidou, *Conférence de presse à l'Élysée (2 juillet 1970)* : « Qu'il puisse y avoir des accords en matière nucléaire entre la France et la Grande-Bretagne, c'est en effet possible. C'est même probablement souhaitable. Mais il y a des limites qu'il ne faut pas espérer nous faire franchir et en particulier on ne nous fera pas rentrer dans l'OTAN », *Idem* ;

¹⁸¹⁰ Georges Pompidou, *Conférence de presse du 27 septembre 1973*, *Idem* ;

République, étant alors à la fois le plus jeune chef d'Etat de l'histoire républicaine française, Valéry Giscard d'Estaing a mis l'ensemble de son action politique sous le signe de la modernité, ayant opté en même temps pour un « changement sans risque »¹⁸¹¹. Si le jeune président libéral a laissé sa propre empreinte sur la conduite des affaires internationales de la France¹⁸¹², grâce à l'esprit de dialogue et de « décripation » qu'il a apporté à la « nécessaire » évolution d'un monde divisé en deux blocs, « la politique suivie entre 1974 et 1981 était dans le droit fil de celle du fondateur de la Ve République »¹⁸¹³. D'abord, dans l'appropriation du leadership politique en Europe :

« J'ai proposé un certain nombre d'éléments à prendre en considération pour progresser en direction de cette limitation des armements ou du désarmement, notamment en Europe [...] ce que nous avons fait, c'est d'ouvrir la voie à une étude en profondeur, entre l'union soviétique et la France, des possibilités de progresser dans la voie du désarmement et nous allons l'hiver prochain poursuivre et approfondir ces réflexions et ces propositions »¹⁸¹⁴.

Et l'affirmation du rôle de la France comme « arbitre » et guide sur la scène internationale, dans le but ultime de préserver la paix dans le monde :

« Il faut donc poursuivre systématiquement, dans l'ensemble du monde et non pas seulement dans les relations entre l'Ouest et l'Union soviétique, la politique de la détente et les initiatives en direction de la détente [...] il n'y a pas automatisme de la détente, mais qu'il y a nécessité de la détente. Il faut donc constamment prendre des initiatives, développer des actions qui consolideront et poursuivront cette détente »¹⁸¹⁵.

De plus, toujours en ce qui concernait le contexte politique de la Guerre froide – qui divisait le monde en deux blocs -, Valéry Giscard d'Estaing osa proposer même un « réaménagement » des relations internationales, suivant son idée du « trilogue », formé de l'Afrique, des pays arabes et de l'Europe afin de « contribuer à un meilleur équilibre d'un monde, trop soumis aux risques des concurrences et des affrontements entre les

¹⁸¹¹ Valéry Giscard d'Estaing, *Campagne électorale officielle : élection présidentielle 1er tour*, vidéo disponible sur <https://www.ina.fr/video/CAF94054939/valery-giscard-d-estaing-video.html> ;

¹⁸¹² Voir dans ce sens l'épisode de l'émission *L'esprit public*, « La politique étrangère de Valéry Giscard d'Estaing », par Philippe Meyer, avec la participation de Michaela Wiegel, correspondante à Paris de la Frankfurter Allgemeine Zeitung, Jean-Louis Bourlanges, professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, François Bujon de l'Estang, ambassadeur de France, Thierry Pech, directeur général de la Fondation Terra Nova, 2014, dossier disponible [en ligne] sur <https://www.franceculture.fr/emissions/lesprit-public/la-politique-etrangere-de-valery-giscard-destaing> ou encore, Samy Cohen et Marie-Claude Smouts (dir.), *La politique extérieure de Valéry Giscard d'Estaing*, Presses De Sciences Po, Paris, 1985 ;

¹⁸¹³ Charles Hargrove, « Valéry Giscard d'Estaing », *Politique étrangère*, n°1 - 1986 - 51^eannée. pp. 115-128, p. 128, article disponible [en ligne] sur : <https://doi.org/10.3406/polit.1986.3556> ;

¹⁸¹⁴ Interview de Valéry Giscard d'Estaing, accordée à la télévision française à l'ambassade de France à Moscou, sur la situation internationale et les relations franco-soviétiques, samedi 28 avril 1979, texte disponible [en ligne] sur <https://www.elysee.fr/front/pdf/elysee-module-4507-fr.pdf> ;

¹⁸¹⁵ Interview de Valéry Giscard d'Estaing, accordée à la télévision française à l'ambassade de France à Moscou, *Ibidem* ;

superpuissances »¹⁸¹⁶. Il s'est ouvertement exprimé contre le système des blocs à la veille de son voyage officiel en Chine du 15 au 21 octobre 1980 :

« Si, prenant du recul, l'on situe les relations internationales dans une perspective historique, une évidence s'impose : la division du monde en deux blocs accroît les risques pour la paix et les contraintes pour l'indépendance. C'est pourquoi la France souhaite l'avènement d'un monde multipolaire. La Chine constitue tout naturellement l'un de ces pôles. Sa présence croissante sur la scène internationale est, à nos yeux, un facteur d'équilibre et de paix. La Communauté européenne `CEE` doit devenir un autre pôle du monde. Une des grandes ambitions de la France est de rendre à l'Europe la place importante qui fut la sienne jusqu'à la seconde guerre mondiale »¹⁸¹⁷.

Et si « une des grandes ambitions de la France [était] de rendre à l'Europe la place importante qui fut la sienne jusqu'à la seconde guerre mondiale »¹⁸¹⁸, le président Giscard eut une « certaine » idée de l'Europe et de l'unité européenne, encore plus « profonde et dynamique que celle de ses deux prédécesseurs »¹⁸¹⁹. Dans le même temps, Valéry Giscard d'Estaing s'est positionné dans la continuité historique, assumant l'héritage gaullois à la veille des élections européennes de 1979 :

« La France, puissance moyenne, qui en 2000 ne comptera que un pour cent de la population mondiale, ne peut être une grande nation que dans le cadre de la Communauté européenne... Elle ne disparaîtra pas en Europe, mais elle y sera présente comme ont souhaité tous les grands dirigeants historiques de Charlemagne à Louis XIV, et de Bonaparte à de Gaulle »¹⁸²⁰.

L'empreinte giscardienne sur la construction européenne et sur l'orientation de la politique européenne française, de sorte que cette continuité historique en soit assurée, peut être observée aussi au niveau de ses discours sur l'élargissement de la Communauté européenne¹⁸²¹. En effet, l'ambition du président Giscard fut de poursuivre au développement

¹⁸¹⁶ « L'objectif est double : assurer aux uns et aux autres notamment par le développement économique, les conditions d'une meilleure sécurité de l'ensemble. Mais aussi, par une coopération multiforme et exemplaire entre les trois régions, ces "continents médians", contribuer à un meilleur équilibre d'un monde, trop soumis aux risques des concurrences et des affrontements entre les superpuissances [...] En proposant une approche à la fois économique, politique et culturelle, notre projet se veut d'abord un -cadre commun de réflexion susceptible de contribuer utilement au réaménagement en-cours des relations internationales. », Interview de M. Valéry Giscard d'Estaing aux correspondants de la presse chinoise à Paris à la veille de son voyage officiel en Chine du 15 au 21 octobre 1980, texte disponible [en ligne] sur <https://www.elysee.fr/front/pdf/elysee-module-4898-fr.pdf> ;

¹⁸¹⁷ Interview de M. Valéry Giscard d'Estaing, *Idem* ;

¹⁸¹⁸ Il poursuivit : « La poursuite de la construction européenne est l'une des composantes essentielles de la politique étrangère française, à côté du maintien de son indépendance et de la -recherche d'une solidarité internationale accrue. », cf. Interview de M. Valéry Giscard d'Estaing, *Idem* ;

¹⁸¹⁹ Charles Hargrove, « Valéry Giscard d'Estaing », *Ibidem*, p. 125 ;

¹⁸²⁰ Valéry Giscard d'Estaing, cité par Charles Hargrove, « Valéry Giscard d'Estaing », *Ibidem* ;

¹⁸²¹ « La sagesse est de réfléchir à ce que serait la situation de la France s'il apparaissait, comme c'est certain maintenant, que tous nos partenaires européens acceptent l'entrée de l'Espagne dans la communauté `CEE`, et que la France soit seule à s'y opposer. Quel ne serait pas le ressentiment profond d'un pays non seulement blessé dans l'orientation qu'il a choisie mais en plus blessé par son plus proche voisin, par notre pays, qui a précisément tout intérêt historiquement à ce que l'Espagne contribue à un meilleur équilibre de l'Europe ? Une telle situation serait-elle politiquement défendable ? [...] Elle pourra fonctionner a douze comme elle fonctionne, c'est-à-dire

de l'Europe, puisque « malgré les difficultés, l'Europe se fait »¹⁸²². Il a osé même de proposer une organisation « confédérale » de l'Europe comme « seul schéma réaliste de l'organisation de l'union de l'Europe à l'heure actuelle »¹⁸²³ - une proposition qui, malgré les éventuelles critiques, s'inscrit dans la continuité de l'idée gaullienne de la construction européenne, dont la défense pourrait prendre la forme d'une « réelle confédération », une idée que le Général de Gaulle a exprimée en 1952¹⁸²⁴. En outre, l'influence de la France - incarnée par le président Giscard - sur la politique européenne en matière internationale serait, ensuite, repérable dans les décisions prises au Conseil européen en décembre 1980, et qui furent conformes à la politique étrangère dictée à l'Élysée¹⁸²⁵. Après tout, les « nombreux » succès enregistrés par la Communauté européenne pendant le mandat giscardien venaient à confirmer le renforcement de la coopération politique entre les pays membres, leur ayant permis « d'affirmer une position commune dans les principales crises que connaît le monde »¹⁸²⁶.

Dans le même temps, l'appropriation du leadership en Europe et l'ambition du président Giscard « d'affirmer le rôle » que la France « devait tenir dans les affaires du

d'une manière qui n'est pas satisfaisante. Là aussi, c'est une occasion, et je l'ai dit aux dirigeants espagnols, de poser le problème de l'amélioration des institutions de la communauté. Ces institutions ont été faites pour six, elles ne fonctionnent pas de manière satisfaisante à neuf. Il est évident que l'élargissement donne l'occasion d'en rechercher l'amélioration », cf. Interview de Valéry Giscard d'Estaing accordée au journal le monde du 12 juillet 1978 sur la situation économique internationale et la construction européenne avant le sommet des pays industrialisés de Bonn, texte disponible [en ligne] sur <https://www.elysee.fr/front/pdf/elysee-module-4309-fr.pdf> ;

¹⁸²² Entretien télévisé de Valéry Giscard d'Estaing, avec quatre journalistes de la presse écrite, mercredi 14 décembre 1977, texte disponible [en ligne] sur <https://www.elysee.fr/front/pdf/elysee-module-4190-fr.pdf> ;

¹⁸²³ « Je lui [au président Carter] ai indiqué que notre vue était celle de la confédération de l'Europe. Il y avait en effet de puissants motifs historiques, des réalités humaines et sociales qui faisaient que le seul schéma réaliste de l'organisation de l'union de l'Europe à l'heure actuelle était le schéma confédéral. Je lui ai indiqué d'ailleurs qu'à la suite des conversations que j'ai eues récemment, soit avec le chancelier Schmidt, soit en Grande-Bretagne, cette conception d'une organisation confédérale de l'Europe était actuellement celle qui recueillait l'assentiment croissant de nos partenaires », cf. Rencontre de Valéry Giscard d'Estaing, avec la presse à l'issue de la visite en France de m. Carter, président des Etats-Unis d'Amérique, palais de l'Élysée, vendredi 6 janvier 1978, texte disponible [en ligne] sur <https://www.elysee.fr/front/pdf/elysee-module-4207-fr.pdf> ;

¹⁸²⁴ Charles de Gaulle, *Discours prononcé le 23 février 1952*, à Paris, texte disponible [en ligne] sur : https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/media/undefined/undefined/FRAN_0145_2585_L ;

¹⁸²⁵ Conférence de presse de M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la République, à l'issue du Conseil européen, Luxembourg, le mardi 2 décembre 1980, texte disponible [en ligne] sur <https://www.elysee.fr/front/pdf/elysee-module-4926-fr.pdf> ;

¹⁸²⁶ « Les succès enregistrés par cette Communauté sont nombreux : établissement d'une union douanière, adoption d'une politique agricole commune, développement de politiques communes dans les principaux secteurs d'activités : énergie, transports, pêche, etc... depuis près de deux ans, institution d'un système monétaire européen reliant entre elles les principales monnaies des pays membres. La Communauté s'est élargie, en augmentant de six à neuf le nombre de ses membres. Elle a conclu des accords avec un grand nombre de pays, y compris la Chine en 1978. Elle a instauré avec 58 pays en développement d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique un régime d'association et de coopération exemplaire. Enfin la coopération politique entre les différents pays européens s'est renforcée, ce qui a permis récemment aux neuf membres de la Communauté d'affirmer une position commune dans les principales crises que connaît le monde », cf. Interview de M. Valéry Giscard d'Estaing aux correspondants de la presse chinoise à Paris à la veille de son voyage officiel en Chine du 15 au 21 octobre 1980, texte disponible [en ligne] sur <https://www.elysee.fr/front/pdf/elysee-module-4898-fr.pdf> ;

monde » comme « facteur d'équilibre, de paix et de progrès » ont été confirmées aussi dans la position de la France par rapport à ses relations avec la Chine - tout comme il le fit savoir, à la veille de son voyage officiel en Chine du 15 au 21 octobre 1980, aux correspondants de la presse chinoise à Paris :

« Ma visite en Chine exprime d'abord une volonté, celle d'affirmer le rôle que doivent tenir dans les affaires du monde des pays comme les nôtres, soucieux de leur indépendance, respectueux de celle des autres, avec le capital que représentent leur expérience, leurs ressources et leur richesse humaine et culturelle. Une Chine forte, une France contribuant avec ses partenaires européens à rendre à l'Europe une place conforme à sa tradition et à sa vocation, constituent, pour le monde, un facteur d'équilibre, de paix et de progrès. Ma visite témoigne aussi de la qualité de nos relations. Entre la Chine et la France existent de réelles affinités [...] Ces affinités et une longue tradition de contacts ont trouvé leur expression dans la reprise de nos relations en 1964 »¹⁸²⁷.

Quant à la gestion des rapports entre la France et les Etats-Unis, même s'il était plus libéral que ses prédécesseurs, Valéry Giscard d'Estaing ne s'est pas éloigné de la politique gaullienne, exigeant que la France soit traitée comme partenaire de même niveau, dans le respect de son indépendance, tant sur le plan politique et diplomatique, que par rapport à sa défense nationale. Il l'a explicitement assumé dans sa rencontre avec la presse à l'issue de la visite officielle du président américain Carter, en janvier 1978 :

« Vous vous souvenez que pendant longtemps, il y avait le sentiment d'un désir de voir modifier l'attitude de la France en ce qui concerne le caractère indépendant de sa défense. Or, non seulement il n'y a pas eu de pression dans ce domaine, mais encore le président Carter, dans ses déclarations, a reconnu l'intérêt pour l'ensemble de l'occident de l'existence d'une défense indépendante de la France [...] L'aspect qui avait, dans le passé, compliqué les relations entre les Etats-Unis d'Amérique et la France, c'était le fait qu'il y avait la volonté, soit proclamée, soit pratiquée, de modifier la politique de notre pays et notamment de vouloir infléchir les choix essentiels de la France sur certains sujets. A l'heure actuelle, au contraire, [...] j'ai constaté qu'il y avait le respect de la liberté et de l'autonomie des décisions de part et d'autre. Ce sont donc des relations qui sont à la fois cordiales et ouvertes, mais également équilibrées [...] Ce que j'ai trouvé positif dans nos conversations, c'est que l'administration américaine actuelle réalise que l'indépendance de la politique de la France, le fait qu'il y ait en Europe ce facteur autonome de décisions, cette volonté nationale d'assurer sa propre sécurité, c'était au total un facteur positif »¹⁸²⁸.

De même, Valéry Giscard d'Estaing assumait l'héritage de la politique gaullienne en matière des rapports avec l'Union soviétique, conservant la même attitude d'ouverture, ou, pour

¹⁸²⁷ Interview de M. Valéry Giscard d'Estaing aux correspondants de la presse chinoise à Paris à la veille de son voyage officiel en Chine du 15 au 21 octobre 1980, texte disponible [en ligne] sur <https://www.elysee.fr/front/pdf/elysee-module-4898-fr.pdf> ;

¹⁸²⁸ Rencontre de Valéry Giscard d'Estaing, avec la presse à l'issue de la visite en France de M. Carter, président des Etats-Unis d'Amérique, palais de l'Élysée, vendredi 6 janvier 1978, texte disponible [en ligne] sur <https://www.elysee.fr/front/pdf/elysee-module-4207-fr.pdf> ;

reprendre ses propres mots, une position qui était « plutôt une étape et une accentuation »¹⁸²⁹, sachant que la France fut celle qui « a eu avec les dirigeants soviétiques, au-cours des dernières années, les entretiens les plus nombreux »¹⁸³⁰.

En fin, la politique étrangère giscardienne suivit l'exemple gaullien aussi dans les rapports avec les autres régions : le président Giscard s'est positionné dans la continuité des relations établies depuis « vingt ans »¹⁸³¹ en Afrique, fondées sur le respect de la souveraineté nationale¹⁸³² et dépassant les obstacles idéologiques¹⁸³³, pour aboutir à un « resserrement de la solidarité franco – africaine »¹⁸³⁴. De même, le jeune président libéral adopta, dans le bon style gaullien, une position d'arbitre en Moyen Orient, ayant plaidé pour une solution que soit dans

¹⁸²⁹ « Non, je ne dirai pas qu'il s'agit d'un tournant, car il ne s'agit pas d'un changement. Je dirai qu'il s'agit plutôt d'une étape et d'une accentuation [...] C'est donc une étape, une étape importante, cela n'est pas un changement », cf. Interview de Valéry Giscard d'Estaing, accordée à la télévision française à l'ambassade de France à Moscou, sur la situation internationale et les relations franco-soviétiques, samedi 28 avril 1979, texte disponible [en ligne] sur <https://www.elysee.fr/front/pdf/elysee-module-4507-fr.pdf> ;

¹⁸³⁰ « Notons d'abord en passant pour ceux qui se préoccupent de la place et de l'influence de la France dans le monde, qu'au-cours des dernières années, c'est entre les dirigeants français et les dirigeants soviétiques que les rencontres ont été les plus fréquentes. Nous sommes ceux qui avons eu avec les dirigeants soviétiques, au-cours des dernières années, les entretiens les plus nombreux », cf. Interview de Valéry Giscard d'Estaing, accordée à la télévision française à l'ambassade de France à Moscou, sur la situation internationale et les relations franco-soviétiques, samedi 28 avril 1979, texte disponible [en ligne] sur <https://www.elysee.fr/front/pdf/elysee-module-4507-fr.pdf> ;

¹⁸³¹ « La France a placé et placera sa politique d'aide et de coopération au service des objectifs de l'Afrique. C'est ainsi que je vais rappeler brièvement l'action de coopération que la France a proposée à certains de vos pays, il y a déjà vingt ans, et qui s'est développée depuis », Valéry Giscard d'Estaing, Discours sur le développement de l'Afrique lors de la séance inaugurale de la 7ème conférence franco-africaine, Nice, vendredi 9 mai 1980, texte disponible [en ligne] sur <https://www.vie-publique.fr/discours/134261-discours-prononce-par-m-valery-giscard-destaing-sur-le-developpement-d> ;

¹⁸³² « La France conserve à l'heure actuelle, en Afrique, le réseau le plus solide d'amitiés. Je dirai que nous sommes le seul pays du monde, aujourd'hui, à avoir ce réseau d'amitiés en Afrique, parce que les africains savent très bien que nous n'agissons jamais - le mot "intervenir" va au-delà - sauf le cas du Zaïre, nous n'intervenons jamais contre leur autorité ou contre leur responsabilité, mais uniquement à leur demande lorsqu'ils se trouvent dans une situation d'injuste faiblesse. Eh bien, je trouve que, pour la France, assurer la sécurité de ceux qui sont dans une situation d'injuste faiblesse, à l'intérieur de leurs droits, c'est une certaine tradition de la France », cf. Entretien télévisé de Valéry Giscard d'Estaing, avec quatre journalistes de la presse écrite, mercredi 14 décembre 1977, texte disponible [en ligne] sur <https://www.elysee.fr/front/pdf/elysee-module-4190-fr.pdf> ;

¹⁸³³ « Je vous indique qu'en Afrique, il y a des pays qui ont toutes sortes d'options politiques, et avec lesquels j'ai rétabli des relations confiantes [...] nous n'avons pas à nous préoccuper de l'option politique interne de l'Algérie, pas plus que nous ne nous occupons de celle d'autres pays. mais nous demandons, en sens inverse, qu'il n'y ait pas d'interférence algérienne dans la politique intérieure de la France, car les Français ne l'acceptent de personne », Entretien télévisé de Valéry Giscard d'Estaing, *Ibidem* ;

¹⁸³⁴ « Le resserrement de la solidarité franco - africaine, avant-garde du resserrement de la solidarité entre l'Europe et l'Afrique, et je le souhaite également les pays arabes, représente pour chacun de nos Etats un atout de progrès », cf. Valéry Giscard d'Estaing, Discours sur le développement de l'Afrique lors de la séance inaugurale de la 7ème conférence franco-africaine, Nice, vendredi 9 mai 1980, texte disponible [en ligne] sur <https://www.vie-publique.fr/discours/134261-discours-prononce-par-m-valery-giscard-destaing-sur-le-developpement-d> ;

l'intérêt de toutes les parties impliquées, « particulièrement » des Palestiniens¹⁸³⁵, et dans le seul but de maintenir la paix – une ligne politique que la France n'avait « jamais dévié »¹⁸³⁶.

b) La politique étrangère aux temps de l'alternance (1981-1995)

Après sept années de présidence libérale mais finalement gaulliste, les Français ont décidé d'envoyer à l'Élysée le premier président de l'alternance, dans la personne du socialiste François Mitterrand. Sans reprendre ici le récit historique sur la politique étrangère mitterrandienne, selon lequel « François Mitterrand a revêtu avec aisance les habits gaulliens »¹⁸³⁷ - d'autant plus que nous en avons montré la prééminence présidentielle en politique étrangère dans la section portant sur la gestion de la cohabitation - nous limitons ici notre analyse à la position mitterrandienne, telle qu'elle fut exprimée dans l'entretien accordée à l'Europe 1 le 9 décembre 1985, à savoir, trois mois avant les élections législatives de 1986, ayant entraîné la première cohabitation du mandat mitterrandien. Si François Mitterrand a certainement exprimé sa vision sur la politique étrangère de la France dans plusieurs prises de paroles, ainsi que dans son propre ouvrage, *Réflexion sur la politique extérieure de la France*¹⁸³⁸, l'entretien du 9 décembre 1985 nous intéresse particulièrement grâce à la façon tranchante dont il choisit de se positionner dans la continuité historique, assumant ouvertement l'héritage du Général de Gaulle comme étalon d'une politique étrangère digne de la France.

¹⁸³⁵ « La France est en faveur d'un accord au Proche-Orient qui aille au fond des choses et qui traite en-particulier le problème palestinien dont nous voyons bien tous les jours qu'il n'est pas réglé à l'heure actuelle », cf. Interview de Valéry Giscard d'Estaing, accordée à la télévision française à l'ambassade de France à Moscou, sur la situation internationale et les relations franco-soviétiques, samedi 28 avril 1979, texte disponible [en ligne] sur <https://www.elysee.fr/front/pdf/elysee-module-4507-fr.pdf> ;

¹⁸³⁶ « Je considère pour ma part que l'intérêt de toutes les parties en présence, c'est la paix [...] donc, une paix globale. une paix globale doit être acceptable par toutes les parties intéressées, c'est-à-dire d'une part par l'ensemble des pays arabes intéressés, et d'autre part par Israël. et pour être acceptable, au total, il faut que ce soit une paix juste, c'est-à-dire dans laquelle chacun trouve une réponse à ses préoccupations fondamentales. et nous n'avons jamais dévié de cette ligne », cf. Entretien télévisé de Valéry Giscard d'Estaing, avec quatre journalistes de la presse écrite, mercredi 14 décembre 1977, texte disponible [en ligne] sur <https://www.elysee.fr/front/pdf/elysee-module-4190-fr.pdf> ou « Je vous ai rappelé quelle était la position de la France. La position de la France c'est qu'elle est en faveur d'une paix globale, qu'il ne peut y avoir de paix globale que si l'ensemble des problèmes est effectivement traité, et d'autre part que si cette paix peut recueillir l'assentiment de l'ensemble des parties intéressées, c'est-à-dire l'ensemble des pays directement concernés par cette paix », cf. Rencontre de Valéry Giscard d'Estaing, avec la presse à l'issue de la visite en France de m. Carter, président des États-Unis d'Amérique, palais de l'Élysée, vendredi 6 janvier 1978, texte disponible [en ligne] sur <https://www.elysee.fr/front/pdf/elysee-module-4207-fr.pdf> ;

¹⁸³⁷ Thierry de Montbrial, « Quatorze ans de politique étrangère », *Revue des deux mondes*, mai 1995, pp. 112-124, texte disponible [en ligne] sur <https://www.revuedesdeuxmondes.fr/wp-content/uploads/2016/11/50cf8f3a62fe2c17a425f4083067c359.pdf> ;

¹⁸³⁸ François Mitterrand, *Réflexion sur la politique extérieure de la France*, Fayard, Paris, 1986.

Répondant à une invitation lancée il y a dix-huit mois, le président Mitterrand a reçu les journalistes d'*Europe 1* dans la bibliothèque de l'Élysée pour répondre à leurs questions sur la visite du général Jaruzelski et les pouvoirs de l'exécutif en politique étrangère, le bilan économique et social de la gauche depuis 1981 et la préparation des élections législatives de 1986. S'exprimant sur les rapports que le président de la République devait entretenir avec tous les principaux responsables de la politique, notamment en Europe, François Mitterrand expliqua son attitude relative aux relations franco-polonaises, assumant ouvertement l'héritage gaullien en matière de la gestion des rapports avec les pays du bloc communiste¹⁸³⁹. De plus, la façon dont François Mitterrand prôna le pragmatisme dans les relations de la France avec le monde communiste, se situant dans la continuité de l'héritage gaullien, qui représentait à ses yeux, une « vérité historique » - assumée aussi par ses prédécesseurs - ne laisse pas lieu d'interprétation :

« Le système lui-même et la relation directe avec l'ensemble du monde communiste, qui n'autorise pas la Pologne à y échapper, ne devraient pas durer encore longtemps. L'Europe de Yalta ne va pas cesser demain matin [...] *Le général de Gaulle s'en est accommodé, M. Pompidou s'en est accommodé, M. Giscard d'Estaing s'en est accommodé.* J'ai ici la liste - je ne veux pas la lire, parce que je n'ai pas du tout l'intention d'entrer en polémique avec mes prédécesseurs - mais j'ai la longue liste des voyages qu'ils ont faits dans les différents pays d'Europe, notamment à Moscou, particulièrement à Varsovie, ou des visites qu'ils ont reçues à Paris [...] Maintenir un dialogue, maintenir un dialogue avec un certain nombre de personnalités ou de dirigeants de systèmes qui ne nous plaisent pas, que l'on critique, dont on essaie de tirer bien entendu un certain nombre de résultats, à la fois dans l'intérêt de la France et dans l'intérêt des droits de l'homme [...] *C'est une vérité historique : depuis 1944, nous avons constamment entretenu des relations* »¹⁸⁴⁰.

Si la question européenne n'a pas été une préoccupation principale immédiate du président Mitterrand, dès son premier Conseil européen, en juin 1981, celui-ci allait prendre des initiatives pour affirmer la place de la France en Europe, lançant même l'idée d'un « espace social européen », qui supposait, en effet, la communautarisation du Programme

¹⁸³⁹ « Les Français savent que le chef de l'Etat, que le Président de la République française, doit voir les principaux responsables de la politique, spécialement en Europe dès lors que ces chefs d'Etats, quelle que soit leur physionomie ou leur réputation, se situent dans un monde, généralement un monde clos qui se ressemble beaucoup, je veux dire l'Europe de l'Est, une certaine partie de l'Europe centrale. Partout s'exercent les tutelles soviétiques après que, il y a bien longtemps, pendant la dernière guerre mondiale, ait été décidée une sorte de partage d'influence entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique. Cette situation-là, elle existe, ce n'est pas moi qui l'aie créée. Le général de Gaulle a dû en tenir compte en 1944-45. Il était même à Moscou au moment où la Pologne est allée à la dérive, c'est-à-dire où il a fallu, en somme, renoncer à un système démocratique. Depuis les relations ont été constantes entre la France et la Pologne », cf. Interview de M. François Mitterrand, Président de la République, lors de l'émission "Découvertes" sur *Europe 1*, sur la visite du général Jaruzelski et les pouvoirs de l'exécutif en politique étrangère, le bilan économique et social de la gauche depuis 1981 et la préparation des élections législatives de 1986, Paris, lundi 9 décembre 1985, texte disponible [en ligne] sur <https://www.elysee.fr/front/pdf/elysee-module-6282-fr.pdf> ;

¹⁸⁴⁰ Interview de M. François Mitterrand, Président de la République, lors de l'émission "Découvertes" sur *Europe 1*, *Idem* ;

commun de la gauche¹⁸⁴¹. Et si, dès janvier 1985, François Mitterrand s'impliqua dans l'établissement d'un nouvel agenda pour l'Europe, avec l'objectif commun de parvenir à l'achèvement du marché unique pour 1992¹⁸⁴², en décembre 1985, il oserait proposer même une « réconciliation des deux parts de l'Europe » - s'inscrivant ainsi dans la continuité de l'idée gaullienne de l'Europe « de l'Atlantique à l'Oural » :

« Il faut absolument se fixer en perspective la future réconciliation des deux parts de l'Europe. Et, en tout cas, des pays qui se trouvent aujourd'hui de l'autre côté du rideau de fer - expression banale - mais enfin du côté du monde dominé par l'Union soviétique. - Il ne faut pas couper les ponts. Il faut que ces peuples-là, roumains, bulgares, polonais, tchèques, hongrois, etc... puissent retrouver un dialogue avec les peuples d'Occident [...] Je pense, en effet, que le grand mouvement que nous devons rechercher, c'est à reprendre conscience que nous sommes tous européens »¹⁸⁴³.

De même, le président Mitterrand assumait explicitement l'héritage gaullien aussi dans la relation avec l'Union soviétique, s'exprimant à propos de son leader, Mikhaïl Gorbatchev :

« M. Gorbatchev après tout est un homme aimable, agréable à rencontrer. J'ai tiré beaucoup de profit de ces rencontres, nous avons beaucoup parlé pendant 5 heures 1/2 et nous en avons gardé une relation directe, mais M. Gorbatchev, dans ce monde-là, c'est quand même lui qui a la plus grande autorité, et qui donne le "la" de ce type de système [...] Le général de Gaulle était en 1944 à Moscou. Il a d'ailleurs bien fait »¹⁸⁴⁴.

Finalement, si François Mitterrand endossa le pragmatisme en politique étrangère, dans le seul but de « servir la France »¹⁸⁴⁵, tout comme la prééminence présidentielle dans la matière, selon l'exemple gaullien¹⁸⁴⁶, il en conclut sur les pouvoirs « réels » – et, surtout, « les

¹⁸⁴¹ En outre, force est de souligner aussi que, de janvier à juillet 1984, le président français exerça justement la présidence de la Communauté européenne, tout en se saisissant alors personnellement du dossier. Une à une, il a visité toutes les capitales européennes, ayant proposé à chaque gouvernant, un compromis d'ensemble et, surtout, des propositions pour l'avenir de l'Europe. En échange, la France fit par ailleurs d'importantes concessions, acceptant de réformer la Politique agricole commune. Plus tard, devant le Parlement européen de Strasbourg, en mai 1984, François Mitterrand précisa ses propositions pour l'Europe et lors du Conseil européen de Fontainebleau, en juin 1984, Margaret Thatcher a dû s'incliner devant le « à prendre ou à laisser » d'Helmut Kohl et François Mitterrand, soutenus par le reste des membres de la CEE, séduits par les propositions de relance., cf. Institut François Mitterrand, « 1981-1988 : Politique internationale », dossier disponible sur <https://www.mitterrand.org/1981-1988-Politique-internationale.html> ;

¹⁸⁴² Institut François Mitterrand, « 1981-1988 : Politique internationale », dans *Idem* ;

¹⁸⁴³ Interview de M. François Mitterrand, Président de la République, lors de l'émission "Découvertes" sur Europe 1, dans *Idem* ;

¹⁸⁴⁴ Interview de M. François Mitterrand, Président de la République, lors de l'émission "Découvertes" sur Europe 1, sur la visite du général Jaruzelski et les pouvoirs de l'exécutif en politique étrangère, le bilan économique et social de la gauche depuis 1981 et la préparation des élections législatives de 1986, Paris, lundi 9 décembre 1985, texte disponible [en ligne] sur <https://www.elysee.fr/front/pdf/elysee-module-6282-fr.pdf> ;

¹⁸⁴⁵ « Il m'est arrivé d'accepter, il m'est arrivé de refuser, selon des critères qui sont à la fois des critères personnels, aussi, et je le crois, qui se réfèrent à la morale internationale. Mais, vraiment, quand je considère que je dois servir la France et puis certaines causes qui me sont chères, je le fais », cf. Interview de M. François Mitterrand, Président de la République, lors de l'émission "Découvertes" sur Europe 1, *Idem* ;

¹⁸⁴⁶ « Est-ce qu'on aurait demandé à M. Debré ce qu'il pensait des accords du général de Gaulle avec l'Algérie ? Qu'est-ce que pensait M. Pompidou alors que le général de Gaulle était à Baden-Baden et que lui ne le savait pas ? », cf. Interview de M. François Mitterrand, Président de la République, lors de l'émission "Découvertes" sur Europe 1, *Idem* ;

habitudes » que le Général de Gaulle a établies au sommet de l'Etat, conférant au Président « de grands pouvoirs »¹⁸⁴⁷. Et s'il n'ambitionna pas « réclamer tous ces pouvoirs », l'auteur du *Coup d'Etat permanent* revendiqua, « bien entendu », la pleine liberté de décision « dans le cadre de l'action qu'il menait »¹⁸⁴⁸. En effet, dans le domaine de la politique extérieure, il ne s'agissait pas, pour François Mitterrand, de rompre avec l'action de ses prédécesseurs, mais plutôt « de clarifier certains choix et de délivrer, partout, le même message »¹⁸⁴⁹. Il inscrivit aussi sa politique dans la continuité quant aux relations franco-algériennes¹⁸⁵⁰ et aux liens particuliers avec l'Afrique¹⁸⁵¹, ayant plaidé également pour une alliance « sincère » et « franche » avec les Etats Unis, dans le strict respect de l'indépendance nationale de la France et de sa « propre politique de défense »¹⁸⁵².

¹⁸⁴⁷ « Il [le Président] a de grands pouvoirs. Il a des pouvoirs réels qui lui sont conférés par la Constitution, et il y a aussi les habitudes qui ont été prises depuis le général de Gaulle, et qui se sont souvent imposées comme des usages d'interprétation parfois abusifs », cf. Interview de M. François Mitterrand, *Idem* ;

¹⁸⁴⁸ « QUESTION.- Le général de Gaulle disait, en 1964, "Le Président est évidemment seul à détenir et à déléguer l'autorité de l'Etat". C'était en 1964. Est-ce qu'on peut dire qu'en 1986, c'est comme en 1964, que le Président de la République c'est le patron et que le patron, c'est vous ? - LE PRESIDENT.- Le général de Gaulle, dans cette déclaration, je pense que c'est dans celle-là, je n'ai pas la mémoire exacte de toutes ses déclarations, il en avait dit bien d'autres, puisqu'il avait estimé que tous les pouvoirs procédaient de lui et en particulier le pouvoir judiciaire. - Je n'ai jamais dit une chose pareille, le général de Gaulle a dit des choses admirables, au demeurant, mais cette fois-ci c'était un peu trop. Donc, je ne réclame pas tous ces pouvoirs, non. Quant à dire si c'est moi le patron dans le -cadre de l'action que je mène, mais bien entendu ! Je respecte les droits constitutionnels du gouvernement car le chef du gouvernement conduit et dirige la politique », cf. Interview de M. François Mitterrand, *Idem* ;

¹⁸⁴⁹ Institut François Mitterrand, « 1981-1988 : Politique internationale », dossier disponible sur <https://www.mitterrand.org/1981-1988-Politique-internationale.html> ;

¹⁸⁵⁰ « Les relations franco - algérienne sont bonnes, il y a des problèmes économiques et financiers difficile à régler. Nous le faisons avec la volonté politique de les régler », cf. Conférence de presse de François Mitterrand, à l'issue de la conférence nord-sud de Cancun au Mexique, vendredi 23 octobre 1981, texte disponible [en ligne] sur <https://www.elysee.fr/front/pdf/elysee-module-5240-fr.pdf> ;

¹⁸⁵¹ « Notre domaine à nous, il a été davantage fixé par entendu, du côté de l'Afrique », cf. Conférence de presse de François Mitterrand, à l'issue de la conférence nord-sud de Cancun au Mexique, *Idem* ;

¹⁸⁵² « La position de la France est claire : vous le savez, avec votre pays et d'autres, nous avons constitué l'Alliance atlantique. Au sein de cette alliance défensive, la France poursuit sa propre politique de défense comprise et soutenue par une large majorité de Françaises et de Français. Entre pays libres, une alliance suppose sincérité, franchise, consultation permanente, mais aussi acceptation de points de vue différents. C'est en restant eux-mêmes que les Etats-Unis et la France se comprennent et se respectent. L'essentiel est que nos deux pays puissent compter l'un sur l'autre », cf. Allocution de M. François Mitterrand, Président de la République, devant le Congrès américain, sur la politique étrangère, la situation économique de la France et les relations économiques internationales, Washington, jeudi 22 mars 1984, texte disponible [en ligne] sur <https://www.elysee.fr/front/pdf/elysee-module-5878-fr.pdf> ;

c) La politique étrangère des années néo-gaullistes (1995-2012)

Après quatorze ans d'alternance socialiste au sommet de l'Etat, le gaullisme, incarné par Jacques Chirac, regagna l'Elysée à la suite des élections présidentielles de 1995. Avant de nous pencher sur l'analyse du discours chiraquien relatif à la conduite des affaires internationales de la France, force est de souligner que la politique étrangère de Jacques Chirac fit l'objet d'un grand colloque organisé en décembre 2011, par le CERI et le Centre d'histoire de Sciences Po, - dont les présentations ont été ensuite publiées en 2013, sous la direction de l'historien des relations internationales, Maurice Vaïsse, et le politiste Christian Lequesne, dans l'ouvrage collectif intitulé *La politique étrangère de Jacques Chirac*¹⁸⁵³. Ayant réuni « quelques-uns des meilleurs spécialistes pour aborder l'histoire de la politique extérieure de la France sous les présidences de Jacques Chirac », afin de couvrir « l'essentiel de l'activité diplomatique de Jacques Chirac », l'ouvrage a pour « principale problématique la question de la continuité et des changements dans la politique étrangère de la France entre 1995 et 2007 »¹⁸⁵⁴. Avec un style « moins monarchique », la continuité dans la politique étrangère chiraquienne fut démontrée sous différents aspects¹⁸⁵⁵, et notamment du point de vue du pragmatisme, « amplifié » par le président Chirac, qui avait « compris »¹⁸⁵⁶, dans le bon style du Général, l'évolution du contexte historique et la nécessité d'une adaptation continue aux circonstances, gage de la préservation d'une politique nationale de grandeur¹⁸⁵⁷. Finalement, les deux éditeurs, Christian Lequesne et Maurice Vaïsse considèrent que « la contribution la

¹⁸⁵³ Maurice Vaïsse, Christian Lequesne (ed.), *La politique étrangère de Jacques Chirac*, Paris, Riveneuve Editions, 2013 ;

¹⁸⁵⁴ Bernard Lachaise, « Histoire@ Politique: comptes-rendus: Christian Lequesne et Maurice Vaïsse (dir.), La politique étrangère de Jacques Chirac. », texte disponible [en ligne] sur <http://www.histoire-politique.fr/index.php?numero=35&rub=comptes-rendus&item=448>

¹⁸⁵⁵ A titre d'exemple nous rappelons les continuités dans les relations franco-britanniques et franco-américaines, mais aussi au Moyen-Orient et en Afrique. Christian Lequesne et Maurice Vaïsse le voient parfois chausser « les bottes de Mitterrand » et s'inscrire dans la continuité d'une politique « gaullo-mitterrandiste ». Ainsi, pour Pierre Mélandri, « sous bien des aspects, la crise franco-américaine s'inscrit dans la continuité (...) Si en 2003, elle fait figure de paroxysme historique », c'est parce qu'elle a conjugué plusieurs sujets de heurts anciens dans un contexte de fin de guerre froide et de lendemain des attentats du 11 Septembre. À propos du monde arabe, Jean-Pierre Filiu montre le poids des relations privilégiées de la France avec le Liban et les États du Maghreb », cf. Bernard Lachaise, *Idem* ;

¹⁸⁵⁶ « Le pragmatisme est présent dans la politique gaullienne depuis le président de Gaulle mais Jacques Chirac l'amplifie car il a compris que l'univers des années 1990 et 2000 n'est plus celui des années 1960 », cf. Bernard Lachaise, *Idem* ;

¹⁸⁵⁷ D'ailleurs, Christian Lequesne souligne la continuité dans la politique étrangère chiraquienne, affirmant que Jacques Chirac a incarné « une diplomatie française sans surprise », aussi dans son article, paru en 2007 : « La politique étrangère de Jacques Chirac ou la France sans surprise », *DGAP-Analyse Frankreich*, 2, Berlin: *Forschungsinstitut der Deutschen Gesellschaft für Auswärtige Politik e.V.*, texte disponible [en ligne] sur : https://www.ssoar.info/ssoar/bitstream/handle/document/13137/ssoar-2007-lequesne-la_politique_etrangere_de_jacques.pdf?sequence=1

plus originale de Jacques Chirac, c'est son ouverture sur le monde qui privilégie le dialogue des cultures et favorise la diversité culturelle »¹⁸⁵⁸.

Etant donné que le gaullisme chiraquien en matière des affaires internationales est déjà un fait établi, et tenant compte de notre analyse précédente sur la troisième cohabitation - intervenue entre 1997 et 2002 -, nous restreignons ici notre argumentation sur l'appropriation de l'héritage diplomatique gaullien par Jacques Chirac à la lumière d'une de ses prises de paroles que nous considérons péremptoire, à savoir, celle prononcée à la toute première réunion des ambassadeurs, organisée du 31 août au 2 septembre 1995 à Paris. Ce premier discours de politique étrangère, que le président Chirac prononça tout au début de son premier mandat, nous paraît ainsi pertinent pour synthétiser la vision chiraquienne de la conduite des affaires internationales de la France - une conception qui s'inscrit, certes, en conformité et en continuité avec l'esprit et les ambitions gaulliennes de grandeur nationale. Le 31 août 1995, Jacques Chirac a reçu ses ambassadeurs pour la première fois en tant que Président de la République, afin de leur faire part des « grandes orientations » de sa politique étrangère¹⁸⁵⁹. En tant que représentants de la France - « un pays singulier, qui a beaucoup apporté au monde et qui a encore beaucoup à lui offrir », « une puissance mondiale » capable « d'influer sur le cours des événements », à travers « une vision lucide et une approche pragmatique des grandes évolutions de notre monde »¹⁸⁶⁰ -, les ambassadeurs avaient le devoir de « démultiplier la voix de la France » dans leurs pays de résidence¹⁸⁶¹. Et cette « voix de la

¹⁸⁵⁸ Bernard Lachaise, « Histoire@ Politique: comptes-rendus: Christian Lequesne et Maurice Vaisse (dir.), La politique étrangère de Jacques Chirac. », *Ibidem* ;

¹⁸⁵⁹ « Je suis heureux de vous saluer, de vous présenter en quelques mots les grandes orientations de notre politique étrangère et puis tout simplement de vous dire ce que j'attends de vous », cf. Discours de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la politique étrangère et notamment sur la défense de l'Europe, la force de dissuasion française, sur les relations de l'Europe avec l'Afrique et la Méditerranée et sur le refus du partage de la Bosnie, Paris le 31 août 1995, texte disponible [en ligne] sur <https://www.vie-publique.fr/discours/195252-discours-de-m-jacques-chirac-president-de-la-republique-sur-la-politi> ;

¹⁸⁶⁰ « Il s'agit d'incarner un pays singulier, qui a beaucoup apporté au monde et qui a encore beaucoup à lui offrir ; un pays qui porte des valeurs devenues des références universelles, et qui entend rester en première ligne du combat pour faire reculer l'injustice, l'intolérance et la guerre ; un pays enfin qui dispose d'atouts culturels, économiques, militaires, lui donnant la capacité d'influer sur le cours des événements. Pour autant, la France ne conservera son rang de puissance mondiale que par un effort constant de volonté, d'adaptation, d'imagination, à partir d'une vision lucide et d'une approche pragmatique des grandes évolutions de notre monde », cf. Discours de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la politique étrangère et notamment sur la défense de l'Europe, la force de dissuasion française, sur les relations de l'Europe avec l'Afrique et la Méditerranée et sur le refus du partage de la Bosnie, Paris le 31 août 1995, texte disponible [en ligne] sur <https://www.vie-publique.fr/discours/195252-discours-de-m-jacques-chirac-president-de-la-republique-sur-la-politi> ;

¹⁸⁶¹ « Je compte sur vous pour démultiplier la voix de la France dans vos pays de résidence. Soyez présents partout, sur le terrain, sur les écrans de télévision, à la radio, dans les colonnes des journaux », cf. Discours de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la politique étrangère et notamment sur la défense de l'Europe, la force de dissuasion française, sur les relations de l'Europe avec l'Afrique et la Méditerranée et sur le refus du partage de la Bosnie, Paris le 31 août 1995, *Ibidem* ; Puis, en 1996, il reprit le même discours devant les ambassadeurs, se positionnant dans la continuité de l'héritage gaullien : « J'ai esquissé les contours d'une

France » était, aux yeux du président Chirac, celle que Charles de Gaulle avait imposée avec la Ve République, à savoir une politique qui porte « un regard lucide sur le monde », affirmant ouvertement sa volonté de « renouer avec [cette] pratique instaurée par le Général de Gaulle »¹⁸⁶².

Dans son allocution, Jacques Chirac se situa, d'abord, dans la continuité d'une attitude diplomatique rejetant la division du monde en deux blocs, parce que l'intérêt de la France était « de contribuer à l'instauration progressive d'un ordre mondial multipolaire » dont l'équilibre « plus souple pourrait ainsi remplacer la rigidité bipolaire subie pendant près de cinquante ans »¹⁸⁶³. De plus, dans ce monde américano-centré, Jacques Chirac assumait l'héritage gaullien - suivant le « sacro-saint principe » de l'indépendance nationale¹⁸⁶⁴-, tout en se positionnant comme arbitre « pour rassembler la communauté internationale, à commencer par les principaux partenaires de l'Union Européenne », à savoir les Etats-Unis et la Russie¹⁸⁶⁵. De ce fait, le président Chirac afficha des ambitions gaulliennes en matière de politique européenne, s'imposant trois objectifs « majeurs », à savoir « une Europe plus efficace ; une Europe plus démocratique ; une Europe plus forte dans le monde »¹⁸⁶⁶. De plus, sa « certaine idée » de l'Union européenne, qui avait vocation à « devenir l'un de ces pôles et sans doute

politique étrangère prolongeant l'héritage du général de Gaulle, tout en cherchant à répondre, avec pragmatisme, aux exigences de notre temps », cf. Discours de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur le rôle des ambassadeurs pour le développement du commerce extérieur, notamment avec l'Asie et l'Amérique latine dans le cadre de la mondialisation de l'économie, la place de la France dans l'Union européenne, la défense européenne, la poursuite de l'aide à l'Afrique et le désarmement, Paris le 29 août 1996, texte disponible [en ligne] sur <https://www.vie-publique.fr/discours/144675-discours-de-m-jacques-chirac-president-de-la-republique-sur-le-role-d> ;

¹⁸⁶² « Mesdames et messieurs les ambassadeurs, j'ai comme vous-mêmes, une haute idée de la mission qui vous est confiée. C'est pourquoi, je compte renouer avec une pratique instaurée par le Général de Gaulle et qui s'est perdue depuis, je crois, en recevant, avant leur départ, chaque ambassadeur nouvellement nommé. Conduire la politique étrangère de la France, c'est d'abord porter un regard lucide sur le monde », cf. *Idem* ;

¹⁸⁶³ « L'intérêt de la France est de contribuer à l'instauration progressive d'un ordre mondial multipolaire. Un équilibre plus souple pourrait ainsi remplacer la rigidité bipolaire que nous avons subie pendant près de cinquante ans », cf. *Idem* ;

¹⁸⁶⁴ Laurent Lombart, « La politique extérieure du président Jacques Chirac dans un monde américano-centré », *Annuaire Français des Relations Internationales*, 8 (2007), pp. 378-392, p. 380 ;

¹⁸⁶⁵ « La France ne réussira pas seule. Elle ne ménagera aucun effort pour rassembler la communauté internationale, à commencer par ses principaux partenaires de l'Union Européenne. Elle se félicite de l'engagement récent mais déterminé des Etats-Unis. Elle poursuivra avec la Russie un dialogue indispensable », cf. Discours de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la politique étrangère et notamment sur la défense de l'Europe, la force de dissuasion française, sur les relations de l'Europe avec l'Afrique et la Méditerranée et sur le refus du partage de la Bosnie, Paris le 31 août 1995, *Ibidem* ;

¹⁸⁶⁶ Discours de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la politique étrangère et notamment sur la défense de l'Europe, la force de dissuasion française, sur les relations de l'Europe avec l'Afrique et la Méditerranée et sur le refus du partage de la Bosnie, Paris le 31 août 1995, texte disponible [en ligne] sur <https://www.vie-publique.fr/discours/195252-discours-de-m-jacques-chirac-president-de-la-republique-sur-la-politi> ;

l'un des deux ou trois plus puissants de la planète »¹⁸⁶⁷, s'inscrit catégoriquement dans la continuité des aspirations gauliennes de grandeur.

D'ailleurs, Jacques Chirac s'inscrit dans la même lignée gaulienne quant à l'importance du couple franco-allemand qui était au cœur du développement de l'Union européenne : la France et l'Allemagne devaient « montrer la voie et, par leurs initiatives, maintenir l'élan de la construction communautaire »¹⁸⁶⁸. De plus, l'idée chiraquienne concernant la place de la France au sein de l'Europe - une France qui « dispose de tous les atouts pour demeurer au premier rang, entraîner ses partenaires, leur faire partager sa vision et son ambition » -, est indubitablement compatible avec l'idée gaulienne d'une France maîtrisant la construction européenne¹⁸⁶⁹. De même, la proposition française sur « l'Eurocorps », qui supposerait de « donner une nouvelle impulsion à la construction de l'Europe de la Défense » et obligerait l'Alliance atlantique à « reconnaître à l'Europe la place qui lui revient »¹⁸⁷⁰, et que Jacques Chirac ambitionna d'avancer en Europe, témoigne en même temps d'une ambition gaulienne encore plus profonde, renvoyant au moment historique quand le Général de Gaulle osa envisager le Plan Fouchet, « un premier projet de traité d'Union politique européenne »¹⁸⁷¹. Et, dans le sillage, toujours gaulien, exigeant de maintenir l'indépendance nationale sur la gestion des affaires extérieures de la France¹⁸⁷², le président

¹⁸⁶⁷ *Idem* ;

¹⁸⁶⁸ « Mais il est clair que demain plus que jamais, la France et l'Allemagne devront montrer la voie et, par leurs initiatives, maintenir l'élan de la construction communautaire », Jacques Chirac, *Idem* ;

¹⁸⁶⁹ « Dans cet ensemble européen, la France dispose de tous les atouts pour demeurer au premier rang, entraîner ses partenaires, leur faire partager sa vision et son ambition. », Jacques Chirac, *Idem* ;

¹⁸⁷⁰ « L'Eurocorps, comme les initiatives récemment lancées avec l'Espagne, l'Italie, la Grande-Bretagne, dessine les contours d'une future Force d'intervention Rapide européenne, qui bénéficiera des capacités d'observation spatiale que nous devons construire avec nos partenaires, allemand, italien et espagnol. L'UEO doit progressivement devenir à la fois la composante de défense de l'Union européenne et le pilier européen de l'Alliance atlantique. Elle devrait, dans un premier temps, s'attacher à développer une véritable industrie européenne de l'armement, condition d'une coopération efficace de nos armées. La France estime que ces progrès, pour réels qu'ils soient, demeurent beaucoup trop lents. Elle proposera à ses partenaires de donner une nouvelle impulsion à la construction de l'Europe de la Défense. L'Alliance atlantique devra reconnaître à l'Europe la place qui lui revient », Jacques Chirac, dans *Idem* ;

¹⁸⁷¹ Projet de traité - Plan Fouchet I (2 novembre 1961), texte disponible [en ligne] sur https://www.cvce.eu/obj/projet_de_traite_plan_fouchet_i_2_novembre_1961-fr-485fa02e-f21e-4e4d-9665-92f0820a0c22.html ;

¹⁸⁷² D'ailleurs, bien qu'il ne l'ait pas détaillé dans ce premier discours de politique étrangère, Jacques Chirac adopta une attitude étroitement gaulienne par rapport aux relations de la France avec les deux grandes puissances antagonistes, à savoir les Etats-Unis et la Russie. Dans ce sens-là, nous tenons à souligner les allocutions chiraquiennes dans le contexte des visites que le président Chirac a faites dans les deux pays. D'abord, après sa visite à Washington le 1^{er} février 1997 « "Dans l'Amérique, j'ai vu plus que l'Amérique ; j'ai cherché une image de la démocratie elle-même". Ainsi s'exprimait Alexis de Tocqueville, l'un de nos plus grands penseurs. C'est parce que vous incarnez aux yeux du monde, depuis plus de deux siècles, une exigence, un symbole, que je suis heureux et fier de saluer aujourd'hui votre assemblée. C'est sous le signe de la fidélité et de l'amitié qu'est placée ma visite aux Etats-Unis [...] Tissée par les liens du sang, cette amitié ne s'est jamais démentie [...] la France a été dès l'origine, et restera, à égalité de droits et de devoirs, l'allié des Etats-Unis. Un allié sûr. Un allié solide. Chaque fois que l'essentiel était en cause, la France était à vos côtés », cf. Discours de M. Jacques Chirac,

Chirac se positionna ouvertement dans la continuité de la politique du Général de Gaulle et de ses successeurs quant à la poursuite du développement militaire et nucléaire de la France, « seul » gage de la sécurité du pays¹⁸⁷³.

Enfin, tout en synthétisant « les priorités » qui s'imposaient à la diplomatie française¹⁸⁷⁴, la conclusion chiraquienne, à la suite de cette première allocution adressée aux ambassadeurs français, scelle définitivement la vision patrimoniale de Jacques Chirac sur l'héritage gaullien en matière de politique étrangère :

« Face aux dangers, mais aussi aux opportunités d'un monde nouveau qui cherche ses marques et son équilibre, la vocation de notre pays doit être, dans la droite ligne de l'enseignement que nous a légué le Général de Gaulle, de faire prévaloir, par un effort d'imagination et de volonté, des solutions aux problèmes de notre temps conformes aux valeurs qui nous inspirent : la liberté, la paix et la solidarité »¹⁸⁷⁵.

Souhaitant « revitaliser » la politique, le successeur de Jacques Chirac à la présidence de la République, Nicolas Sarkozy représente l'incarnation d'une pratique présidentieliste,

Président de la République, sur les relations franco-américaines, le règlement du conflit yougoslave, la réforme de l'OTAN, l'arrêt définitif des essais nucléaires français et l'aide au développement, Washington le 1er février 1996, texte disponible [en ligne] sur <https://www.vie-publique.fr/discours/172725-discours-de-m-jacques-chirac-president-de-la-republique-sur-les-relat> ; et, ensuite, au cours du voyage d'Etat en Russie du 25 au 28 septembre 1997 « Voilà pourquoi la Russie et la France sont restées, malgré la fracture issue de Yalta, deux interlocuteurs attentifs, respectueux de l'autre, soucieux de se comprendre et de préserver l'avenir de l'Europe. Deux interlocuteurs, c'est bien le mot, privilégiés. Ici, à Moscou, il y a trente ans, le 20 juin 1966, le Général de Gaulle en appelait naturellement à notre amitié séculaire, à notre solidarité pour refaire l'unité de l'Europe. « Lorsqu'il s'agit, disait-il, de faire évoluer dans le bon sens la situation internationale, de rétablir l'Europe en un ensemble fécond au lieu quel que soit divisée et paralysée, Paris s'adresse nécessairement à Moscou. C'est le cas, poursuivait le Général de Gaulle, pour les échanges intellectuels et matériels qui favorisent les progrès communs. C'est le cas pour le règlement qui devra bien, un jour, fixer la sécurité de notre continent ». Le Général était un visionnaire. Trente ans après, sous l'impulsion des extraordinaires changements survenus en Russie, cette vision du Général de Gaulle prend corps sous nos yeux », cf. Discours de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur l'ancienneté des relations franco-russes, la coopération culturelle et économique entre la France et la Russie et sur la vocation de la Russie à devenir partenaire de l'Union européenne et des organisations internationales, politiques et économiques, Moscou le 26 septembre 1997, texte disponible [en ligne] sur : <https://www.vie-publique.fr/discours/180204-discours-de-m-jacques-chirac-president-de-la-republique-sur-lancien> ;

¹⁸⁷³ « Depuis trente-cinq ans, sous l'égide du Général de Gaulle et de tous ses successeurs, notre pays a consenti un effort considérable pour développer des armes nucléaires qui assurent sa sécurité. Responsable devant la Nation de l'avenir et de la sécurité de notre pays, il est de mon devoir de rappeler aux Français que seule la force de dissuasion garantit la France contre l'éventuel recours à des armes de destruction massive, quelle qu'en soit leur nature. La notion de dissuasion face à toutes les menaces d'où qu'elles viennent conserve - et conservera longtemps encore - tout son sens », cf. Discours de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la politique étrangère et notamment sur la défense de l'Europe, la force de dissuasion française, sur les relations de l'Europe avec l'Afrique et la Méditerranée et sur le refus du partage de la Bosnie, Paris le 31 août 1995, texte disponible [en ligne] sur <https://www.vie-publique.fr/discours/195252-discours-de-m-jacques-chirac-president-de-la-republique-sur-la-politi> ;

¹⁸⁷⁴ « « Réussir l'Union, faire de l'Europe une zone de paix et de prospérité, construire un partenariat stable avec la Russie, rééquilibrer l'Alliance atlantique en développant son pilier européen, renforcer la solidarité de l'Europe avec la Méditerranée et l'Afrique, prendre l'initiative sur les grands sujets de notre temps, notamment le combat contre le racisme et l'exclusion mais aussi la lutte contre la drogue et le Sida. Telles sont les priorités qui s'imposent à notre diplomatie », Jacques Chirac, *Idem* ;

¹⁸⁷⁵ Jacques Chirac, *Idem* ;

voire « hyper-présidentieliste » de la Constitution, sa politique étrangère, également « omniprésente » et « hyperactive », étant souvent comprise en termes de « rupture » ou d'un « changement radical » par rapport à la pratique chiraquienne¹⁸⁷⁶. Mais si « le changement de style et de procédure en politique étrangère est frappant », la politique étrangère du président Sarkozy présente certainement des « continuités » dans « la substance et les grands axes de l'action extérieure de la France »¹⁸⁷⁷. De plus, s'il y eut, chez Nicolas Sarkozy, « une accentuation certaine de la présidentialisation de la politique étrangère », ce serait vu plutôt comme « le renforcement d'une tendance, qu'une véritable innovation »¹⁸⁷⁸. Dans ce contexte, nous poursuivons ici notre analyse sur le gaullisme sarkozien en politique étrangère, au travers du premier discours de politique étrangère que Nicolas Sarkozy prononça en tant que président de la République, devant le corps diplomatique français à l'occasion de la XV^e conférence des ambassadeurs, organisée à Paris du 27 au 29 août 2007. Si nous admettons bien la rupture du président Sarkozy par rapport à la pratique, la vision générale sarkozienne de ce que devait être la conduite de la France sur la scène internationale s'inscrit certes dans la continuité des ambitions nationales de grandeur.

Le 27 août 2007, Nicolas Sarkozy tint, devant les ambassadeurs réunis à Paris, sa première allocution de politique étrangère, une tradition annuelle qui lui serve à établir les grandes directions en matières des affaires internationales. Avant d'exposer ses vues générales sur les principales questions qui concernaient l'action extérieure de la France, le président Sarkozy exposa sa vision de la politique étrangère de la France - « inséparable » de ses affaires internes -, dans un passage dont chaque mot renvoie à la conception gaullienne selon laquelle la politique intérieure se confond avec la politique extérieure, les deux formant un ensemble destiné à servir l'intérêt national :

« Je suis aussi de ceux qui pensent que la France est grande et écoutée quand elle est rassemblée derrière une vision et une volonté. Les Français m'ont élu sur un programme clair et détaillé. Ils veulent un Président qui agisse et obtienne des résultats. C'est vrai à l'intérieur. C'est vrai en politique étrangère. Ces deux dimensions de mon action sont d'ailleurs inséparables : la France, pas plus que toute autre nation, n'a de droits acquis à son statut international, son message dans le monde ne restera entendu que s'il est porté par un peuple ambitieux et confiant, une société réconciliée avec elle-même et une

¹⁸⁷⁶ Sophie Meunier, « Chapitre 5. La politique étrangère de Nicolas Sarkozy. Rupture de fond ou de style ? », Jacques de Maillard (éd.), *Politiques publiques 3. Les politiques publiques sous Sarkozy*. Presses de Sciences Po, 2012, pp. 133-151, texte disponible [en ligne] sur <https://www.cairn.info/politiques-publiques-3--9782724612387-page-133.htm> ;

¹⁸⁷⁷ Sophie Meunier, « Chapitre 5. La politique étrangère de Nicolas Sarkozy. Rupture de fond ou de style ? », dans *Idem* ;

¹⁸⁷⁸ Pascal Boniface, « Éditorial », *Revue internationale et stratégique*, vol. 77, no. 1, dossier « La politique étrangère de Nicolas Sarkozy Rupture ou continuité ? », 2010, pp. 67-70 ;

économie performante. Les réformes que je veux conduire à l'intérieur pour rendre aux Français foi en l'avenir, moderniser notre économie et adapter nos institutions, participent de ma vision de la France dans le monde. Je veux une France plus forte chez elle, car c'est la condition de son influence au-delà de nos frontières. C'est là, aussi, que réside la cohérence de mon projet »¹⁸⁷⁹.

De même, à l'image de ses prédécesseurs et dans l'étroite continuité gaulliste, Nicolas Sarkozy fit de l'Europe « la priorité absolue » de sa politique étrangère, la grandeur de la France étant inéluctablement liée à la force de l'Europe¹⁸⁸⁰. Et cette force de l'Europe résidait, aux yeux du président Sarkozy, dans la « parfaite entente franco-allemande, moteur essentiel de l'Union européenne »¹⁸⁸¹ - une vision qui confirme la pérennisation du mythe fondateur de l'Europe dans la mémoire présidentielle française comme fil conducteur de la construction européenne. Mais s'il fallait « élaborer ensemble une nouvelle "stratégie européenne de sécurité" », ce serait la France qui en assumerait le rôle directeur, y contribuant avec son propre « livre blanc sur la défense et la sécurité nationale »¹⁸⁸². Assumant le pragmatisme comme mot d'ordre de sa politique étrangère « ambitieuse », Nicolas Sarkozy tint à souligner que « ces progrès de l'Europe de la défense » n'entraient « en aucun cas » en compétition avec l'Alliance atlantique, les deux mouvements partageant avec la France le même souci pour « la sécurité du monde occidental »¹⁸⁸³. Et s'il était considéré comme un ami des Etats-Unis et

¹⁸⁷⁹ Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur les priorités de la politique étrangère de la France, notamment la construction européenne, les relations entre l'Islam et l'Occident, et le multilatéralisme, à Paris le 27 août 2007, texte disponible [en ligne] sur <https://www.elysee.fr/front/pdf/elysee-module-11306-fr.pdf>

¹⁸⁸⁰ « Je suis de ceux qui pensent qu'il n'y a pas de France forte sans l'Europe, comme il n'y a pas d'Europe forte sans la France. Je suis de ceux qui pensent que l'émergence d'une Europe forte, acteur majeur sur la scène internationale, peut contribuer de façon décisive à la reconstruction de cet ordre mondial plus efficace, plus juste, plus harmonieux, que réclament nos peuples [...] La construction de l'Europe restera la priorité absolue de notre politique étrangère. Sans Union européenne forte et active, la France ne pourrait apporter de réponse efficace aux trois défis de notre époque. Sans Europe assumant son rôle de puissance, le monde serait privé d'un pôle d'équilibre nécessaire », Nicolas Sarkozy, Discours sur les priorités de la politique étrangère de la France, notamment la construction européenne, les relations entre l'Islam et l'Occident, et le multilatéralisme, à Paris le 27 août 2007, *Ibidem* ;

¹⁸⁸¹ « C'est pourquoi j'ai voulu, en toute priorité, remettre l'Europe en marche en proposant le traité simplifié et le succès était loin d'être acquis d'avance et il a été obtenu grâce à une parfaite entente franco-allemande, moteur essentiel de l'Union européenne », Nicolas Sarkozy, *Idem* ;

¹⁸⁸² « il aussi besoin d'une vision commune des menaces qui pèsent sur nous et des moyens d'y répondre : il nous faut élaborer ensemble une nouvelle "stratégie européenne de sécurité" [...] Notre Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, dont j'ai demandé l'élaboration dans les prochains mois, sera la contribution de la France à ce travail nécessaire », Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur les priorités de la politique étrangère de la France, notamment la construction européenne, les relations entre l'Islam et l'Occident, et le multilatéralisme, à Paris le 27 août 2007, texte disponible [en ligne] sur <https://www.elysee.fr/front/pdf/elysee-module-11306-fr.pdf>

¹⁸⁸³ « Ces progrès de l'Europe de la défense ne s'inscrivent en aucun cas dans une compétition avec l'Otan. Cette Alliance atlantique, faut-il le rappeler, elle est la nôtre: nous l'avons fondée, nous en sommes aujourd'hui un des principaux contributeurs. Sur 26 membres, 21 sont aussi membres de l'Union. Opposer l'Union à l'OTAN n'a pas de sens : nous avons besoin des deux [...] Nous devons progresser avec pragmatisme, avec ambition, sans a priori idéologique, avec pour principal souci la sécurité du monde occidental. Parce que les deux mouvements

d'Israël, Nicolas Sarkozy se positionna dans la continuité de l'héritage diplomatique gaullien quant au rôle de la France comme arbitre au Moyen Orient¹⁸⁸⁴ et à l'indépendance nationale dans les rapports avec les Américains, parce qu'« alliés ne veut pas dire alignés »¹⁸⁸⁵. La « haute idée » sarkozienne de la France dans le monde est, finalement, une vision compatible - même si moins romantique et plus centrée sur les circonstances - avec cette « certaine idée » gaullienne de la France, qui doit occuper, dans le cadre de l'Europe, « sa place naturelle au cœur d'un système multilatéral efficace et juste »¹⁸⁸⁶.

d) La politique étrangère aux temps de la présidence « normale » de François Hollande (2012-2017)

Perçu dans l'opinion publique comme un « aventurier sans scrupule » sur la scène internationale¹⁸⁸⁷, Nicolas Sarkozy a manqué sa réélection en 2012. Les Français ont finalement préféré un président « normal » à un président « spécial », considéré « excessif dans ses propos, agressif dans ses querelles, vulgaire dans ses manières, dispendieux dans sa campagne »¹⁸⁸⁸. Si le style de François Hollande, caractérisé par « une forme de tempérance »¹⁸⁸⁹, a certainement marqué la rupture par rapport au style « hyper-présidentiel » de son prédécesseur, nous ne pouvons pas ignorer les éléments qui marquent une continuité à l'égard de la politique étrangère sarkozienne, notamment en ce qui concerna la politique européenne, avec la ratification du pacte de stabilité et de croissance, la poursuite des engagements budgétaires, la défense de l'euro et le maintien d'une relation privilégiée avec

sont complémentaires, je souhaite que dans les prochains mois nous avançons de front vers le renforcement de l'Europe de la défense et vers la rénovation de l'OTAN et de sa relation avec la France », Nicolas Sarkozy, *Idem* ;¹⁸⁸⁴ « J'ai la réputation d'être l'ami d'Israël et c'est vrai. Je ne transigerai jamais sur la sécurité d'Israël. Mais tous les dirigeants des pays arabes, à commencer par le président Mahmoud Abbas, qui sont venus nombreux à Paris depuis mon élection, connaissent mes sentiments d'amitié et de respect envers leurs peuples. Que cette amitié m'autorise à dire aux dirigeants israéliens et palestiniens que la France est déterminée à prendre ou à soutenir toute initiative utile », Nicolas Sarkozy, *Idem* ;

¹⁸⁸⁵ « Je suis de ceux qui pensent que l'amitié entre les Etats-Unis et la France est aussi importante aujourd'hui qu'elle l'a été au cours des deux siècles passés. Alliés ne veut pas dire alignés et je me sens parfaitement libre d'exprimer nos accords comme nos désaccords, sans complaisance ni tabou », Nicolas Sarkozy, *Idem* ;

¹⁸⁸⁶ « Je me fais une très haute idée de la France et de son rôle dans le monde d'aujourd'hui et j'ai de grandes ambitions pour l'Union européenne, sa place naturelle au cœur d'un système multilatéral efficace et juste », Nicolas Sarkozy, *Idem* ;

¹⁸⁸⁷ Renaud Dely, *La Droite brune. UMP-FN, les secrets d'une liaison fatale*, Flammarion, 2012, p. 11 ;

¹⁸⁸⁸ Jean-Claude Casanova, « Un président trop normal ? », *Commentaire*, vol. numéro 157, no. 1, 2017, pp. 105-112, texte disponible [en ligne] sur <https://doi.org/10.3917/comm.157.0105> ;

¹⁸⁸⁹ Olivier Schmitt, « Bilan de la politique étrangère de François Hollande », *Esprit*, 2016, texte disponible [en ligne] sur <https://esprit.presse.fr/actualites/olivier-schmitt/bilan-de-la-politique-etrangere-de-francois-hollande-40150> ;

l'Allemagne¹⁸⁹⁰. En effet, selon Jean-Claude Casanova¹⁸⁹¹, « on ne peut rien reprocher à François Hollande » en matière de politique étrangère, ni sur le plan européen, ni par rapport aux relations « renforcées » avec l'OTAN et à la position « de fermeté et de diplomatie » à l'égard de la Russie de Vladimir Poutine¹⁸⁹². De plus, faisant le bilan de la première année de présidence hollandienne, le socialiste François Loncle est même parvenu à affirmer que la diplomatie française a retrouvé, avec François Hollande, « de la dignité, de la clairvoyance et de l'influence »¹⁸⁹³, parce que les principes et les valeurs promues par le chef de l'Etat positionnait la France comme « un acteur et un médiateur du dialogue entre les civilisations »¹⁸⁹⁴.

Dans ce contexte, si nous ne pouvons pas parler explicitement de l'appropriation du gaullisme en politique étrangère chez François Hollande, nous voulons pourtant souligner l'existence des éléments discursifs qui dévoilent la compatibilité de vision entre le Général de Gaulle et le deuxième président de l'alternance et qui confirment, ainsi, la valeur patrimoniale des grandes directions que le gaullisme a établi en matière d'affaires internationales françaises. Le 27 août 2012, François Hollande tint son premier discours de politique étrangère, comme l'exige la tradition, devant le corps diplomatique français pour leur « exposer les principes qui guident la politique étrangère de la France »¹⁸⁹⁵ - des principes qu'il reconfirmerait devant les ambassadeurs chaque année de sa présidence et qui s'inscrivaient nettement dans la continuité historique. D'abord sur le rôle de la France comme arbitre mondial¹⁸⁹⁶, François Hollande exaltant en même temps la grandeur de la France,

¹⁸⁹⁰ Olivier Schmitt, « Bilan de la politique étrangère de François Hollande », *Idem* ;

¹⁸⁹¹ Jean-Claude Casanova est le cofondateur d'une des « principales revues intellectuelles » en France, *Commentaire*, avec Raymond Aron, dont il fut « l'élève, l'assistant, le collaborateur et l'ami », cf. François Quinton, « Entretien avec Jean-Claude Casanova (1) : La création de la revue », 10 avril 2008, texte disponible [en ligne] sur

https://www.nonfiction.fr/article-919-entretien_avec_jean_claude_casanova_1_la_creation_de_la_revue.htm

;

¹⁸⁹² Jean-Claude Casanova, « Un président trop normal ? », *Commentaire*, vol. numéro 157, no. 1, 2017, pp. 105-112, texte disponible [en ligne] sur <https://doi.org/10.3917/comm.157.0105> ;

¹⁸⁹³ François Loncle, « François Hollande et la nouvelle donne diplomatique française », *Géoéconomie*, vol. 65, no. 2, 2013, pp. 47-56, texte disponible [en ligne] sur <https://doi.org/10.3917/geoec.065.0047> ;

¹⁸⁹⁴ François Loncle, « François Hollande et la nouvelle donne diplomatique française », *Idem* ;

¹⁸⁹⁵ Déclaration de M. François Hollande, Président de la République, sur les défis et priorités de la politique étrangère de la France, à Paris le 27 août 2012, texte disponible [en ligne] sur <https://www.elysee.fr/front/pdf/elysee-module-12501-fr.pdf> ;

¹⁸⁹⁶ « La France est un pont entre les nations, y compris les émergentes, entre le Nord et le Sud, entre l'Orient et l'Occident. Notre pays est un acteur et un médiateur du dialogue entre les civilisations », François Hollande, *Idem* ;

« puissance mondiale »¹⁸⁹⁷, et assumant ouvertement le leadership sur la scène internationale, pour que la France « porte l'exigence d'une meilleure gouvernance mondiale »¹⁸⁹⁸.

De même, tout comme nous venons de l'annoncer, le président Hollande s'est positionné dans la continuité de la politique européenne française : il a poursuivi la lignée sarkozienne, prônant l'approfondissement de la coopération en matière de défense européenne¹⁸⁹⁹, tout en présentant à son tour, son propre projet européen, suivant l'idée d'une « intégration solidaire » de l'Union, qui déboucherait finalement sur « l'union politique ». François Hollande ambitionna, ainsi, proposer une « réorientation » de l'Europe, fondée sur la relation « réelle » d'amitié franco-allemande, qui était, « bien sûr, fondamentale » dans cette « nouvelle impulsion » qui s'imposait au moment du 50^e anniversaire du Traité de l'Élysée¹⁹⁰⁰ – une position qui nous démontre que l'idée gaullienne d'une organisation politique de l'Europe où la France se trouverait au premier rang, restait encore présente dans l'esprit présidentiel français.

En outre, la continuité en matière de principes et d'attitude par rapport aux affaires internationales de la France fut assumée par le président Hollande dans tous les aspects essentiels de l'héritage gaullien : la poursuite de la relation de « confiance » avec les États-Unis, tenant compte de l'engagement de la France dans l'OTAN, mais aussi des objectifs et

¹⁸⁹⁷ « C'est son indépendance qui la rend précieuse au monde. La France est une puissance mondiale, nous sommes un des rares pays qui dispose encore d'un très large éventail d'actions, doté d'une capacité nucléaire, un pays constamment impliqué dans la vie internationale par sa responsabilité de membre permanent du Conseil de sécurité », François Hollande, *Idem* ;

¹⁸⁹⁸ « Je veux continuer, au nom de la France, à faire de l'organisation des Nations unies l'instance centrale de la gouvernance mondiale pour préserver la paix, mais aussi pour protéger les populations [...] Sous ma présidence, j'entends donc que notre pays porte l'exigence d'une meilleure gouvernance mondiale », François Hollande, *Idem* ;

¹⁸⁹⁹ « L'Europe est une force qui souvent s'ignore. Elle est, je le rappelle, la première puissance économique du monde. Je veillerai à ce qu'elle soit plus active et surtout vigilante quant au respect des règles commerciales, à la réciprocité des échanges, à l'ouverture des marchés publics partout [...] J'ai décidé d'approfondir encore les coopérations en matière de défense avec le Royaume-Uni et nous les inscrivons dans le renforcement des capacités européennes. D'autres grands partenaires, notamment allemands, partagent les mêmes besoins. Le nouveau Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, qui est confié à M. Jean-Marie Guehenno, ses conclusions s'inscriront dans la perspective de l'Europe de la défense dans le cadre de nos alliances », François Hollande, *Idem* ;

¹⁹⁰⁰ « D'une manière générale, j'ai proposé que l'Union avance autour de l'idée d'une intégration solidaire qui permette qu'à chaque étape, des mécanismes nouveaux soient accompagnés par des avancées permette qu'à chaque étape, des mécanismes nouveaux soient accompagnés par des avancées démocratiques. C'est l'union politique [...] Nous pouvons ouvrir cette discussion immédiatement avec les Européens et en premier lieu avec l'Allemagne [...] Dans cette réorientation de l'Europe, la relation franco-allemande est bien sûr fondamentale. Le 50^e anniversaire du traité de l'Élysée offre l'occasion de donner une nouvelle impulsion. Cette amitié, elle est réelle et elle n'a pas besoin d'être démontrée. Cette amitié, elle doit être prolongée », Déclaration de M. François Hollande, Président de la République, sur les défis et priorités de la politique étrangère de la France, à Paris le 27 août 2012, texte disponible [en ligne] sur <https://www.elysee.fr/front/pdf/elysee-module-12501-fr.pdf> ;

de l'intérêt national français¹⁹⁰¹ ; la reconnaissance du « lien historique singulier » avec la Russie, tout en restant ferme sur les divergences¹⁹⁰² ; le maintien pragmatique des engagements en Afrique, mais l'adaptation du discours français aux nouvelles circonstances, le continent africain « plein de promesses » et « en forte croissance » ne supportant plus « le discours larmoyant à son endroit »¹⁹⁰³ ; le maintien de la position française à l'égard du conflit israélo-arabe, insistant sur la reconnaissance du « droit d'autodétermination » des Palestiniens, tout en assurant le droit d'existence et la sécurité d'Israël¹⁹⁰⁴. Enfin, la « conviction » du président Hollande, selon laquelle c'était la « responsabilité » de la France de travailler « l'intégration de tous les pays dans le jeu mondial »¹⁹⁰⁵, vient à confirmer ses ambitions de grandeur sur le plan international.

Finalement, s'il s'est éloigné - dans sa pratique ou dans ses positions ponctuelles - du gaullisme diplomatique, François Hollande affirma en fin de son mandat sa pleine adhésion au message gaullien, qui « a inspiré et inspirera tous les présidents de la République »¹⁹⁰⁶. De plus, à l'occasion de la visite qu'il a faite à la Fondation Charles de Gaulle en 2017, le chef de l'Etat reconnaissait le devenir patrimonial du gaullisme présidentiel, ayant soutenu, en

¹⁹⁰¹ « Alliance, oui, nous en avons une avec les Etats-Unis d'Amérique et cette relation aujourd'hui est marquée par la confiance. J'ai pu constater, avec le président Obama, l'importance de nos convergences sur les grandes questions internationales, sur la crise économique, sur l'impératif de croissance. Je souhaite que la qualité de la relation entre la France et les Etats-Unis se prolonge encore ces prochaines années. Lors du Sommet de Chicago, j'ai rappelé l'engagement de la France dans l'Alliance Atlantique. Ce qui ne m'a pas empêché, avec les ministres des Affaires étrangères et de la Défense, d'exprimer mes réserves ou de poser des conditions, notamment sur la défense antimissiles [...] Mais la France a des objectifs propres, qui correspondent à sa situation, à son rôle et même à ses intérêts », François Hollande, *Idem* ;

¹⁹⁰² « Avec la Russie, la France garde un lien historique, singulier, économique aussi, culturel et nous devons nous appuyer sur cette relation pour aussi clarifier ce que nous avons à dire à la Russie », François Hollande, *Idem* ;

¹⁹⁰³ « Avec l'Afrique, je veux établir une nouvelle donne. La France maintiendra ses engagements vis-à-vis de ce continent plein de promesses [...] Mais notre politique doit être différente du passé. [...] Notre vision de l'Afrique doit refléter ce qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire un continent en forte croissance et qui le sait et qui ne supporte plus le discours larmoyant à son endroit », François Hollande, *Idem* ;

¹⁹⁰⁴ « La France considère -- et ce n'est pas une position nouvelle - que la résolution du conflit israélo-palestinien reste la clef de la stabilité au Proche-Orient et ne peut s'accomplir qu'en reconnaissant aux Palestiniens le droit à l'autodétermination et en garantissant à Israël sa sécurité. Une solution durable du conflit israélo-palestinien passe par une paix négociée sur toutes les questions », François Hollande, *Idem* ;

¹⁹⁰⁵ « ma conviction est claire : la France pèsera sur l'avenir du monde en renforçant ses liens avec les pays émergents, d'Amérique latine, d'Asie, d'Océanie, d'Afrique, du Golfe arabo-persique [...] C'est en travaillant à l'intégration de tous les pays dans le jeu mondial -- c'est la responsabilité de la France -- que nous éviterons la marginalisation de certaines populations qui ne parviennent pas à sortir de la pauvreté », François Hollande, *Idem* ;

¹⁹⁰⁶ « Partout où le général de Gaulle est passé, l'Histoire est là. Nous le ressentons ici, rue de Solferino [...] Le message de son action (...) a inspiré et inspirera tous les présidents de la République », François Hollande, cité par Marcelo Wesfreid, *Le Figaro*, le 12 avril 2017, article disponible [en ligne] sur <https://www.lefigaro.fr/elections/presidentielles/2017/04/12/35003-20170412ARTFIG00370-francois-hollande-penche-de-plus-en-plus-pour-emmanuel-macron.php> ;

paraphrasant André Malraux, que « tout président de la République a été, est ou sera gaulliste »¹⁹⁰⁷.

e) La politique étrangère de la première année d'une présidence « jupitérienne » (2017-2018)

Si l'élection de 2017 fut cataloguée comme la plus « disruptive » de l'histoire des élections présidentielles sous la Ve République¹⁹⁰⁸, l'arrivée d'Emmanuel Macron à l'Élysée a « incontestablement » assuré « la continuité du présidentielisme », dans la bonne lignée du Général de Gaulle¹⁹⁰⁹. Dans son article « Macron ou l'illusion de la république gaullienne », le constitutionnaliste Olivier Duhamel soutient ouvertement l'appropriation de l'héritage présidentiel gaullien par le président Macron :

« Le président Macron est présidentieliste, comme le président de Gaulle fut présidentieliste, les présidents Pompidou et Giscard autant qu'ils purent, Mitterrand et Chirac, Sarkozy et Hollande autant qu'ils purent ou voulurent. [...] Macron n'est plus le continuateur des successeurs du Général. Il devient celui qui retourne vers le fondateur »¹⁹¹⁰.

Selon Olivier Duhamel, Emmanuel Macron ne se situe pas dans la continuité de ses successeurs, mais il opère un véritable retour aux sources de l'esprit républicain originaire de la Ve République, tel que son fondateur l'a imaginé comme spécifique du caractère national de l'État français¹⁹¹¹. De plus, tout comme l'a toujours souligné l'auteur, parce qu'Emmanuel Macron a évoqué « la culture politique française et particulièrement sa dimension monarchique pour récuser toute idée d'une présidence normale »¹⁹¹² - ce concept hollandien

¹⁹⁰⁷ « Comme le disait André Malraux, tout le monde a été, est ou sera gaulliste, a dit le président, usant de termes pour le moins inhabituels à gauche. À l'époque, je n'avais pas trop apprécié ces mots. Mais aujourd'hui, je pense que tout président de la République a été, est ou sera gaulliste », François Hollande, dans *Idem* ;

¹⁹⁰⁸ Pascal Perrineau (dir.), *Le vote disruptif. Les élections présidentielle et législatives de 2017*, Paris, Presses Sciences Po, 2017 ;

¹⁹⁰⁹ Olivier Duhamel, « Macron ou l'illusion de la république gaullienne », *Pouvoirs*, vol. 166, no. 3, 2018, pp. 5-12, texte disponible[en ligne] sur <https://doi.org/10.3917/pouv.166.0005> ;

¹⁹¹⁰ Olivier Duhamel, « Macron ou l'illusion de la république gaullienne », *Idem* ;

¹⁹¹¹ En effet, Emmanuel Macron a exprimé son ambition de revenir à l'esprit gaullien de la Ve République dans son premier message au Parlement en tant que Président de la République, où il en a déploré la dégradation « t il n'est pas de République forte sans institutions puissantes. Nées de temps troublés, nos institutions sont résistantes

aux crises et aux turbulences, elles ont démontré leur solidité mais comme toutes les institutions elles sont aussi ce que les hommes en font. Depuis plusieurs décennies maintenant l'esprit qui les a fait naître s'est abîmé au gré des renoncements et des mauvaises habitudes. En tant que garant du bon fonctionnement des pouvoirs publics, j'agirai en suivant trois principes, l'efficacité, la représentativité et la responsabilité », Emmanuel Macron, Discours du Président de la République devant le Parlement réuni en congrès, le 3 juillet 2017, texte disponible sur https://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/archives/D46/Emmanuel_Macron/discours-du-president_2017.pdf ;

¹⁹¹² Olivier Duhamel, « Macron ou l'illusion de la république gaullienne », *Pouvoirs*, vol. 166, no. 3, 2018, pp. 5-12, texte disponible[en ligne] sur <https://doi.org/10.3917/pouv.166.0005> ;

qui « déstabilise » et « insécurise » les Français ¹⁹¹³, le président français ne fit qu'alimenter, malgré lui, les convictions de ceux qui se sont lancés à caractériser sa présidence de « jupitérienne ». En même temps, l'évidence de ses discours nous impose à reconnaître dans la vision macronienne de la France et de son rôle au sein de la communauté internationale une dimension parfaitement compatible, voire renforcée ou revitalisée de cette « certaine idée » gaullienne de la France.

Parce que la synthèse qui s'impose à notre analyse de la préservation du gaullisme diplomatique après 1969 ne nous permet pas de traiter les nombreux discours énoncés par le président Macron durant le premier an de son mandat¹⁹¹⁴, nous restreignons notre argumentation toujours au moment traditionnel de la première allocution présidentielle, prononcée devant les ambassadeurs réunis à Paris. Le 29 août 2017, Emmanuel Macron endossa la coutume présidentielle de se présenter devant le corps diplomatique français pour « appeler » les ambassadeurs à devenir agents de son projet présidentiel pour « la transformation de la France » et « à porter à travers le monde le message d'une France plus forte, plus unie, plus ouverte, désireuse partout où elle le pourra de porter le flambeau de l'action multilatérale, du dialogue politique et de la résolution de crise »¹⁹¹⁵. Avant même de poursuivre à la mise en avant du retour macronien à l'esprit gaullien de la gestion des affaires internationales françaises, force est de souligner ici le choix pour le verbe « appeler », qui renvoie instinctivement à l'appel gaullien du 18 juin 1940 à poursuivre le combat français

¹⁹¹³ « François Hollande ne croit pas au “président jupitérien”. Il considère que le président est devenu un émetteur comme un autre dans la sphère politico-médiatique. Pour ma part, je ne crois pas au “président normal”. Les Français n'attendent pas cela. Au contraire, un tel concept les déstabilise, les insécurise. Pour moi, la fonction présidentielle dans la France démocratique contemporaine doit être exercée par quelqu'un qui, sans estimer être la source de toute chose, doit conduire la société à force de convictions, d'actions, et donner un sens clair à sa démarche. », Emmanuel Macron, *Entretien à Challenges*, 16 octobre 2016, cité par Olivier Duhamel, dans *Idem* ;

¹⁹¹⁴ Nous rappelons pourtant ici certains de ses prises de parole les plus emblématiques qui attestent l'appropriation du gaullisme diplomatique par le président Macron comme fil conducteur de ses actions au nom de la France : le discours de Strasbourg, le 18 avril 2018 ; Conférence de presse Macron-Merkel mars 2018 ; Conférence de presse Macron-Merkel novembre 2017 ; Discours du 6 décembre 2017 à Alger ; L'inauguration de l'Historial franco-allemand de la guerre 14-18, novembre 2017 ; le Grand interview, octobre 2017 ; discours sur l'Initiative pour l'Europe, en septembre 2017 ; Discours devant l'Assemblée générale de l'ONU en septembre 2017 ; Entretien Macron-Trump septembre 2017 ; Conférence Macron-Merkel juin 2017 ; Conférence de presse du 22 juin 2017 au Conseil européen ; Déclaration Macron-May juin 2017, auxquels s'ajoutent les prises de parole lors de la visite présidentielle d'Emmanuel Macron à Washington, les 23-25 avril 2018. D'ailleurs, la première année de la politique étrangère du président Emmanuel Macron fut amplement analysée dans l'ouvrage collectif publié sous l'égide de l'Institut français des relations internationales par Thomas Gomart et Mark Hecker (dir.), *Macron, an I : Quelle politique étrangère ?*, Institut français des relations internationales, avril 2018 ;

¹⁹¹⁵ « Vous êtes ainsi appelés à devenir les ambassadeurs de la transformation de la France, à porter à travers le monde le message d'une France plus forte, plus unie, plus ouverte, désireuse partout où elle le pourra de porter le flambeau de l'action multilatérale, du dialogue politique et de la résolution de crise », Discours du Président de la République à l'ouverture de la conférence des Ambassadeurs, 29 août 2017, texte disponible [en ligne] sur <https://www.elysee.fr/front/pdf/elysee-module-779-fr.pdf> ;

pour regagner la grandeur perdue – d’autant plus qu’il présente les grandes lignes de son projet présidentiel en termes de « combat », mot qu’il répète huit fois pendant son discours¹⁹¹⁶.

Et si Emmanuel Macron mit son projet sur le signe du « changement profond », ses ambitions pour « une France reprenant son rang parmi les Nations en Europe, répondant aux défis du monde actuel et faisant entendre clairement son point de vue »¹⁹¹⁷, s’inscrivent en parfaite continuité avec l’idée gaullienne de la France « qui n’est pas réellement elle-même qu’au premier rang », une France qui « ne peut être la France sans la grandeur ». A travers un langage moins métaphorique certes – et plus centré sur les « enjeux globaux » -, l’idée macronienne de la France dans le monde, à laquelle « revient, dans ce nouveau jeu mondial, de définir un nouvel humanisme au cœur des mutations », une France qui « a besoin de faire entendre son identité », qui aspire « à un ordre multilatéral de progrès et de justice » et qui est présente partout, car « soucieuse de toutes les crises, attentive à tous les enjeux globaux »¹⁹¹⁸, est une vision encore plus avivée de la grandeur nationale comme partie constitutive de l’identité de la France, complétée aussi par la définition macronienne de l’indépendance nationale, qui « permet de faire entendre à la France sa voix, de faire valoir ses intérêts sur la scène internationale, *celle qui permet d’influencer le cours du monde au lieu d’en être l’otage* ».

De ce fait, la revigoration du gaullisme en politique étrangère, découlant aussi de la direction « jupitérienne » qu’Emmanuel Macron a imposée pour que la France assume

¹⁹¹⁶ « En me rendant à Gao, puis à Bamako, j’ai voulu soutenir l’effort collectif des pays de la région au sein du G5 Sahel, le combat militaire que nous menons dans cette région [...] il ne s’agit d’avoir aucune naïveté sur ce qui a pu être fait ou ce qui parfois est encore fait, en lien avec des mouvements terroristes que nous combattons sur certains théâtres d’opérations [...] Ce combat (celui de revenir sur les dispositifs qui ont rendu parfois l’Europe inexplicable ou insupportable aux Européens eux-mêmes) remet en cause les consensus apparents, je l’assume pleinement, parce que ce sont souvent des consensus paresseux, qui ont pu prévaloir ces 20 dernières années [...] l’une des raisons pour lesquelles nous combattons avec tant de détermination ce terrorisme que j’évoquais tout à l’heure [...] C’est ce combat que nous devons mener partout à l’international où ces biens culturels sont menacés, parce qu’ils font partie de nos biens communs [...] La francophonie, C’est au cœur du combat que nous avons à livrer sur tous les continents, celui de la défense de nos valeurs, celui de notre objectif de développement, de la défense des biens communs, que j’évoquais tout à l’heure [...] c’est au niveau européen et international que nous devons mener ce combat, en éclaireurs [...] », Discours du Président de la République à l’ouverture de la conférence des Ambassadeurs, 29 août 2017, *Idem* ;

¹⁹¹⁷ Il poursuivit « Membre du Conseil de sécurité, puissance nucléaire, la France doit savoir exercer son rôle de contrepoids quand des déséquilibres apparaissent. Elle doit en particulier maintenir les liens avec les grandes puissances dont les intérêts stratégiques divergent, parfois peuvent entrer sur certains points en conflit », Emmanuel Macron, Discours du Président de la République à l’ouverture de la conférence des Ambassadeurs, 29 août 2017, *Idem* ;

¹⁹¹⁸ « Il revient à la France, dans ce nouveau jeu mondial, de définir un nouvel humanisme au cœur des mutations, qui affectent l’idée même que l’on se fait de l’humain. Au-delà de la sécurité, au-delà de la souveraineté, la France a besoin de faire entendre son identité [...] car la France, si elle en a la volonté et s’en donne les moyens, conservera toujours une voix originale dans le concert des nations, une voix d’expérience et d’espérance, aspirant à un ordre multilatéral de progrès et de justice, soucieuse de toutes les crises, attentive à tous les enjeux globaux, environnementaux, numériques, de développement », Emmanuel Macron, *Idem* ;

« l'ambition d'être une grande puissance » et « ressaisisse son destin dans la marche du monde »¹⁹¹⁹, serait assumée pour toutes les questions internationales de première importance : le rôle de la France comme arbitre sur la scène internationale¹⁹²⁰ et notamment pour ce qui concernait le Moyen Orient et la question israélo-palestinienne¹⁹²¹, la primauté de l'indépendance et de l'intérêt national dans la gestion des affaires internationales¹⁹²², à propos des relations appuyées « sur une tradition historique » avec la Chine¹⁹²³ ou des rapports justes avec les pays d'Afriques, « grands partenaires » de la France¹⁹²⁴. Mais au-dessus de toutes ces questions, l'ambition ultime d'Emmanuel Macron en matière de politique internationale, son combat à lui, est d'entraîner l'Europe entière dans la transformation qu'il voulait pour la France, parce que « la transformation de l'Europe autour d'une vision partagée est la condition d'un *nouvel ordre mondial* plus stable, apaisant les rivalités des puissance ». Si nous pouvons nous arrêter sur la conception macronienne de l'Europe, telle qu'il la définit dans cette première allocution de politique étrangère¹⁹²⁵, nous ne pouvons pas conclure notre argumentation sur le gaullisme macronien en matière européenne sans évoquer ici son célèbre

¹⁹¹⁹ « Mesdames et messieurs, les mutations profondes que nous voyons partout à l'œuvre constituent bien un défi considérable, une responsabilité immense pour notre pays, un défi parce qu'il s'agit de mettre la France en situation de ressaisir son destin dans la marche du monde, d'assumer l'ambition d'être une grande puissance qui pèse et qui compte dans un monde multilatéral », Emmanuel Macron, *Idem* ;

¹⁹²⁰ « Oui, Daesh est notre ennemi. Le retour de la paix et la stabilisation de l'Irak puis de la Syrie sont à cet égard une priorité vitale pour la France [...] En instaurant un dialogue exigeant avec les Turcs, les Iraniens et les Russes, nous avons pu faire avancer concrètement la situation. Dès le déclenchement de la crise entre le Qatar et ses voisins, j'ai tenu à placer la France dans un rôle d'appui à la médiation [...] Et la force de notre diplomatie, c'est cette capacité, là aussi, à parler à tous pour construire les éléments d'une stabilité et lutter efficacement contre toutes les formes de financement du terrorisme. J'ai donc établi un dialogue étroit, autant avec la Jordanie, l'Égypte et les pays du Golfe, qu'avec l'Irak et l'Iran. », Emmanuel Macron, *Idem* ;

¹⁹²¹ « il est fondamental que la France continue à peser sur la question israélo-palestinienne. Nous poursuivrons nos efforts avec l'ONU pour une solution à deux États, Israël et Palestine, vivant côte à côte en sécurité dans des frontières reconnues par la communauté internationale, avec Jérusalem comme capitale des deux États », *Idem* ;

¹⁹²² « Par ce terme je n'entends nullement un splendide isolement, je tire simplement les leçons de ce monde multipolaire et instable, où nous devons, chaque jour, manœuvrer par nous-mêmes selon nos intérêts. Pour cela il nous faut être mobiles, autonomes, capables de nouer des alliances et de jouer pleinement le jeu multilatéral, à la fois nous inscrire dans la tradition des alliances existantes et, de manière opportuniste, construire des alliances de circonstances qui nous permettent d'être plus efficaces. La France ne saura faire valoir ses priorités qu'à travers une indépendance sans arrogance, mais assumée », Emmanuel Macron, *Idem* ;

¹⁹²³ « Durant ces dernières années un travail diplomatique important a été conduit, pour justement reconstruire un partenariat solide, s'appuyant sur une tradition historique, avec la Chine, je souhaite poursuivre ce travail et construire, avec la Chine, aux côtés de laquelle nous siégeons au Conseil de sécurité, une relation solide en temps, qu'elle contribuera à la stabilité des équilibres internationaux, mais en ne laissant aucune ambiguïté planer sur ses équilibres, et les valeurs qui les sous-tendent », Emmanuel Macron, *Idem*

¹⁹²⁴ « c'est en Afrique que se joue largement l'avenir du monde. La France ne saurait être ce pays postcolonial hésitant entre un magistère politique affaibli et une repentance malsaine, les pays d'Afrique seront nos grands partenaires », Emmanuel Macron, *Idem* ;

¹⁹²⁵ « L'Europe est un des derniers havres où les idéaux des Lumières que sont la démocratie électorale et représentative, le respect de la personne humaine, la tolérance religieuse et la liberté d'expression, la croyance au progrès, sont encore largement partagés, et nourrissent encore un horizon collectif. Ces idéaux, je les appelle nos biens communs. La France doit en être l'infatigable avocat, parce que c'est le cœur de sa vocation, et parce que c'est ainsi que la France est solidaire avec le monde », Emmanuel Macron, *Idem* ;

discours « pour une Europe souveraine, unie, démocratique », prononcé à Sorbonne le 26 septembre 2017 et qui représente - par le ton employé, par la force des mots choisis, par la hauteur des ambitions énoncées – un des discours révélateurs de l’appropriation totale du gaullisme présidentiel, voire héroïque par Emmanuel Macron, qui, au nom de la France, se positionne en leader absolu de l’Europe et, à l’image du Général de Gaulle en 1940, il propose à tous ceux qui veulent la renaissance de l’Europe dans la grandeur, de poursuivre son combat avec lui :

« Je suis venu vous parler d’Europe. « Encore », diront certains. Ils devront s’habituer parce que je continuerai. Et parce que notre combat est bien là, c’est notre histoire, notre identité, notre horizon, ce qui nous protège et ce qui nous donne un avenir. L’Europe aussi est une idée. Une idée portée depuis des siècles par des pionniers, des optimistes, des visionnaires, et que sans cesse, il nous appartient de nous réapproprier [...] le temps où la France propose pour avancer avec l’Europe et avec tous les Européens qui le souhaitent, ce temps-là est revenu [...] aujourd’hui, je prends la responsabilité de proposer, d’aller plus loin, d’oser parler d’Europe et de retrouver pour elle des mots d’affection et d’ambition [...] Alors je le dis à tous les dirigeants d’Europe, quelles que soient nos difficultés, quels que soient les soubresauts, nous n’avons qu’une responsabilité, celle à laquelle notre jeunesse nous oblige, celle pour les générations qui viennent, celle de gagner leur gratitude sinon nous mériterons leur mépris. J’ai choisi. »¹⁹²⁶.

Après tout, s’il est difficile de trancher sur l’histoire du temps présent et de nous prononcer définitivement sur le gaullisme macronien¹⁹²⁷, le geste fortement symbolique d’Emmanuel Macron, qui a choisi d’inscrire la Croix de Lorraine - emblème du Général de Gaulle et du gaullisme - sur le logo de la Présidence utilisé pour la communication publique, représente un argument irréfutable de la consécration du gaullisme présidentiel comme patrimoine culturel immatériel français.

¹⁹²⁶ Discours d’Emmanuel Macron pour une Europe souveraine, unie, démocratique, le 26 septembre 2017, texte disponible [en ligne] sur <https://www.elysee.fr/front/pdf/elysee-module-795-fr.pdf> ;

¹⁹²⁷ Compte tenu du contexte politique et institutionnel, le nouveau président se retrouve devant le défi de « conserver le bon équilibre entre la nécessaire incarnation de la majesté et de la continuité de l’Etat et l’exigence qui n’est pas moindre de rendre quotidiennement des comptes, sous le contrôle désormais permanent de l’opinion publique », cf. Alain Laquière, « L’élection présidentielle de 2017 annonce-t-elle une mutation de la Ve République ? », *Cités*, vol. 71, no. 3, 2017, pp. 85-94, p. 92 ;

4. En guise de conclusion : la légitimité de la domination présidentielle, un héritage par excellence gaullien

Devenue politiquement « la convention fondamentale de la Constitution de la Ve République », la domination présidentielle exprime, finalement, « l'esprit de la Ve République, mais pas la lettre de sa Constitution »¹⁹²⁸. Cet « esprit de la Ve République », qui l'emporte sur la lettre du texte constitutionnel¹⁹²⁹ - rendant exceptionnel le caractère de la fonction présidentielle en France - et qui fut assumé par tous les successeurs du Général de Gaulle, représente la marque la plus évidente de la préservation et de la perpétuation du gaullisme institutionnel comme régime politique propre au génie de la France et à la personnalité collective des Français. Et si la domination présidentielle a originellement trouvé sa légitimité « spéciale » dans l'autorité charismatique - au sens wébérien du terme¹⁹³⁰ - exercée par le Général de Gaulle, l'élection du président au suffrage universel direct objectiverait cette légitimité de la domination présidentielle : dépourvus du charisme gaullien, les successeurs du Général de Gaulle bénéficieraient désormais d'une autorité rationnelle-légale, fondant leur légitimité sur le suffrage direct du peuple¹⁹³¹.

En même temps - hors période de cohabitation -, la légitimité revendiquée par le Président de la République depuis 1969 dépasse, selon Pierre Avril, le cadre de l'autorité rationnelle-légale, propre à la fonction telle qu'elle est encadrée dans la Constitution, pour s'approprier « l'héritage attaché à cette fonction telle qu'ils l'ont reçue du fondateur de la Ve République et telle qu'elle a été exercée habituellement depuis »¹⁹³². De ce fait, nous pouvons parler, dans le sillage de Pierre Avril, d'un mélange des trois types de légitimité identifiés par Max Weber, l'appropriation de l'héritage institutionnel gaullien relevant de la légitimité « traditionnelle » ou, selon les mots wébériens, de « l'autorité des coutumes sanctionnées par leur validité immémoriale et par l'habitude enracinée en l'homme qui les respecte »¹⁹³³. Selon Pierre Avril, « les trois types purs se mêlent, en fait, dans des proportions variables, et on les

¹⁹²⁸ Pierre Avril, « De la domination présidentielle sous la Ve République », *Le Débat*, vol. 206, no. 4, 2019, pp. 73-83, texte disponible [en ligne] sur <https://doi.org/10.3917/deba.206.0073> ;

¹⁹²⁹ « En temps normal, l'ordre apparent reflète l'ordre profond. Il s'exprime par les lois, par les règlements. [...] Mais il ne faut pas en être esclave. Il faut l'interpréter, le relativiser. Toujours faire passer l'esprit avant la lettre », Charles de Gaulle, cf. Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Paris, Fayard et de Fallois, 1994, p. 434 ;

¹⁹³⁰ Max Weber, *Le Savant et le Politique*, Paris, Plon, 1959 ;

¹⁹³¹ Pierre Avril, « De la domination présidentielle sous la Ve République », *Ibidem* ;

¹⁹³² Pierre Avril, *Ibidem* ;

¹⁹³³ Max Weber, *Le Savant et le Politique*, *Ibidem*, p. 114 ;

retrouve dans l'évolution de la Ve République dont, ensemble, ils éclairent sociologiquement la nature »¹⁹³⁴.

Mais, si les trois types de légitimité se mêlent pour éclairer « ensemble » l'esprit ou « la nature » de la Ve République, leurs proportions sont catégoriquement « variables ». Ce que nous avons, après tout, démontré à travers notre étude sur la pratique du gaullisme institutionnalisé dans l'esprit de la Ve République, ce fut précisément la prééminence de cette légitimité « traditionnelle » sur les autres deux types de légitimité. « L'autorité de la coutume » - instaurée par le Général de Gaulle, perpétuée comme « règle non écrite » par les présidents gaullistes, « explicitement » énoncée par la gauche au lendemain de l'alternance¹⁹³⁵ et revitalisée avec la présidence « jupitérienne » d'Emmanuel Macron - acquiert en France une valeur patrimoniale : le gaullisme institutionnalisé, « perçu comme immémorial »¹⁹³⁶ et « enraciné » dans l'esprit des Présidents, qui l'ont tous respecté, voire exalté, est devenu aujourd'hui partie intégrante de l'identité républicaine française.

¹⁹³⁴ Pierre Avril, *Ibidem* ;

¹⁹³⁵ Pierre Mauroy, Premier ministre de François Mitterrand, a explicitement énoncé ce principe au lendemain de l'alternance : « Le Premier ministre est doublement responsable. Devant le président de la République, bien sûr, mais aussi devant le Parlement... », l'adverbe « bien sûr » exprimant une évidence qui n'a pas besoin de figurer dans la Constitution pour s'imposer, tant elle va de soi., cf. Pierre Avril, *Idem* ;

¹⁹³⁶ « Le caractère coutumier de [la reconnaissance de l'autorité présidentielle], qui n'est plus charismatique mais devient traditionnelle, selon Max Weber, parce qu'elle découle d'une pratique qui n'est pas étymologiquement « immémoriale », mais qui est perçue comme telle au rythme précipité de notre vie constitutionnelle », *Idem* ;

Chapitre 2 : L'obligation assumée de transmettre les valeurs communes et actuelles du gaullisme politique

Introduction

Le gaullisme a su survivre à son fondateur grâce à son habilité de se « réinventer partiellement pour mieux s'adapter à des contextes évolutifs, forcément différents de ceux dans lesquels s'était inscrit le gaullisme gaullien des années 1944-1969 »¹⁹³⁷. François Audigier voit dans la question de l'héritage du gaullisme la possibilité de prendre conscience de la « grande plasticité de cette pensée politique » - qui réussit à rassembler au-delà des clivages traditionnels -, ainsi que de « l'originalité de ce courant politique, plus complexe, ouvert et évolutif que l'on ne le présente souvent », dans le but de postuler sur l'existence d'une « pluralité des gaullismes en termes de séquences chronologiques, d'espaces géographiques, de milieux sociologiques et de sensibilités politiques »¹⁹³⁸. Si nous acceptons bien la thèse défendue par François Audigier sur l'existence d'un gaullisme au pluriel ou « des » gaullismes, suivant notamment les sensibilités politiques des compagnons, devenus barons sous la Ve République, notre chapitre traite ici de la façon dont la transmission de l'héritage politique du gaullisme s'inscrit comme étape dans le processus de patrimonialisation. En continuité avec l'approche de notre chapitre antérieur portant sur la reconnaissance et l'appropriation politique du gaullisme, nous nous proposons ici de suivre la transmission de l'héritage politique gaulliste comme patrimoine sur les deux plans que nous avons identifiés et qui s'inscrivent comme composants de la « culture politique gaulliste » : d'abord, sur le plan partisan – avec le grand parti de filiation gaulliste qui réussit à survivre au Père – et, ensuite, à la lumière de l'action politique de « grandes figures » du gaullisme, à savoir, ces compagnons gaullistes de la première heure qui, sous la Ve République, sont devenus de véritables barons du gaullisme, ayant mis l'ensemble de leur carrière politique au service de la France, dans la stricte fidélité aux valeurs promues par le Général de Gaulle.

Force est, d'abord, de rappeler ici qu'à la différence du gaullisme d'opposition, concentré autour du seul RPF, le gaullisme des années 1960-1970 s'est affirmé sous une forme de sociabilité militante originale : le parti fut entouré d'une multitude de satellites - mouvement de jeunesse, antenne féminine, service d'ordre, organisation gaulliste de gauche,

¹⁹³⁷ François Audigier, « De Gaulle, l'héritage et les héritiers », dans *op.cit.*, p. 160 ;

¹⁹³⁸ *Idem* ;

association de la mémoire, comité de vigilance citoyenne, syndicat étudiant¹⁹³⁹. En 1970, Jean Charlot comptait environ 30 organisations « gaullistes » dont les RI de Valéry Giscard d'Estaing et les « mini-partis » ou « partis d'accueil », tels les démocrates-chrétiens de la Ve République de Maurice Schuman, le Nouveau contrat social d'Edgar Faure ou l'Université moderne de Léo Hamon¹⁹⁴⁰. Entre 1958 et 1976, il y avait une véritable « constellation »¹⁹⁴¹ des mouvements gaullistes, formant un ensemble hétérogène. Le mouvement était pourtant dominé par l'Union des démocrates pour la Ve République (UDR), mais les plus petits républicains indépendants m(RI) et les groupes encore plus petits gardaient leur autonomie¹⁹⁴². Alors que la coalition gaulliste était fondamentalement stable, sa cohésion ne pouvait pas être considérée comme acquise : la présence du Général de Gaulle était une partie importante du ciment qui a réuni la coalition¹⁹⁴³. Dans ce contexte, notre première section suit la manière dont le grand parti de filiation gaulliste parvint à survivre à la disparition politique et physique du Général de Gaulle, tout en gardant jalousement le gaullisme comme fil rouge de leur philosophie doctrinaire.

Après avoir montré à quel point le compagnonnage représente « une des composantes majeures et durables du gaullisme, survivant même au général de Gaulle »¹⁹⁴⁴, nous nous intéressons ensuite à la continuité des compagnons, devenus « barons » du gaullisme dans la vie politique de la Ve République, comme marque de la survie du gaullisme post-gaullien. Etant donné que la liaison psychologique des générations est considérée un des moyens de transmission d'une mémoire¹⁹⁴⁵, le gaullisme historique personnifié par « les barons », même s'ils furent finalement supplantés par une génération plus jeune¹⁹⁴⁶, continua à peser dans la conduite des affaires publiques sous la Ve République après le départ définitif du Général de

¹⁹³⁹ François Audigier, Bernard Lachaise et Sébastien Laurent (dir.), *Les gaullistes. Hommes et réseaux*, Editions Nouveau monde, Paris, 2013, p. 11 ;

¹⁹⁴⁰ André Knapp, *Le gaullisme après de Gaulle*, op.cit. p. 374 ;

¹⁹⁴¹ Jérôme Pozzi, *Les mouvements gaullistes*, op.cit., p. 318 ;

¹⁹⁴² Jean Charlot, *Le Phénomène gaulliste*, Paris, Fayard, 1969, p. 188 ;

¹⁹⁴³ Frank Wilson, "Gaullism without de Gaulle", *The Western Political Quarterly*, Vol. 26, No. 3 (Sep., 1973), pp. 485-506, p. 486 ;

¹⁹⁴⁴ Serge Berstein, Pierre Birnbaum et Jean-Pierre Rioux (dir.), « Qu'est-ce qu'un compagnon ? », dans Serge Berstein et al., *De Gaulle et les élites*, Paris, Fondation Charles de Gaulle, 2008, p. 74 ;

¹⁹⁴⁵ Florence Haegel, « Mémoire, héritage, filiation. Dire le gaullisme et se dire gaulliste au RPR », *Revue française de science politique*, 40^e année, n°6, 1990. pp. 864-879, p. 874 ;

¹⁹⁴⁶ Lors des Assises de Toulouse l'influence des barons au sein du RPR serait réduite par Jacques Chirac, le « chef de file » d'une nouvelle génération n'ayant pas connu directement le Général de Gaulle et pour qui le gaullisme de guerre n'était plus qu'une référence livresque et le RPF une tradition orale, cf. René Remond, *Les Droites en France*, *Ibidem*, et André Knapp, *Le gaullisme après de Gaulle*, *Ibidem*, p. 129 ;

Gaulle en 1969. Conformément au sociologue allemand Simmel Georg, théoricien de la « socialisation » comme « l'action réciproque de plusieurs individus »¹⁹⁴⁷ :

« ce qui fait l'efficacité de ce facteur c'est que les générations ne se remplacent pas d'un seul coup. De cette façon, l'immense majorité des individus qui vivent ensemble à un moment donné existent encore au moment qui suit, et le passage de l'un à l'autre est continu. Les personnes qui changent entre deux instants voisins, soit qu'elles sortent de la société, soit qu'elles y entrent sont toujours en très petit nombre comparées à celles qui demeurent »¹⁹⁴⁸.

De ce fait, la deuxième section de notre chapitre prend en compte le parcours politique de ces barons ayant eu des fonctions ou des responsabilités politiques considérables¹⁹⁴⁹, afin d'y saisir leur contribution à la préservation et à la transmission de l'héritage politique du gaullisme. La continuité politique des barons dans la Ve République post-gaullienne est comprise dans cette section à la lumière de leur ancrage régional, centrant notre étude sur la façon dont leur philosophie aurait contribué au maintien du gaullisme comme « moteur » de leur action au service des territoires et, implicitement, de l'Etat français. A l'exception notable de Maurice Schumann et René Tomasini, les barons que nous avons sélectionnés pour cette section de notre étude couronnèrent leur implantation régionale cumulant aussi des mandats électifs locaux (comme maire ou conseiller général). Prenant la forme d'une brève biographie commentée – recensant les barons en fonction de leur région d'appartenance -, cette étude vient à compléter le section précédente portant sur le rôle des compagnons comme témoins et ordonnateurs du gaullisme, tout en confirmant en même temps l'idée - devenue désormais commune - selon laquelle la pensée profonde du Général de Gaulle ne constitue pas tout le gaullisme¹⁹⁵⁰.

¹⁹⁴⁷ Simmel Georg, *Sociologie. Études sur les formes de la socialisation*, PUF, Paris, 1999, p. 43 ;

¹⁹⁴⁸ Simmel Georg, « Comment les formes sociales se maintiennent », dans *Sociologie et épistémologie*, Paris, PUF 1981, 176-177 ;

¹⁹⁴⁹ Cumulant ou alternant des responsabilités tant au niveau national que sur le plan régional ;

¹⁹⁵⁰ René Remond, *Les Droites en France*, chapitre « Le gaullismes et les droites », p. 2 ;

Section A. Le parti de filiation gaulliste : entre représentation et réinterprétation du legs gaulliste

Expression à contre-cœur puisque Charles de Gaulle a catégoriquement réfuté tout positionnement qui aurait risqué de diviser la nation, le gaullisme partisan est né du discours-fondateur du RPF, prononcé à Strasbourg le 7 avril 1947¹⁹⁵¹. Après l'expérience du RPF, qu'il considérait comme un « demi-échec », le Général de Gaulle n'allait plus s'affilier ou soutenir directement aucune formation partisane. Il n'a pas fait exception même pour l'UNR, le parti qui s'est organisé et a tout organisé pour son retour au pouvoir en mai 1958 et qui fut considéré comme « l'instrument de la politique gaullienne »¹⁹⁵². Ce fut, d'ailleurs, dès sa première conférence de presse depuis la prise du pouvoir que le Général de Gaulle trancha la question de son affiliation partisane :

« Tout le monde comprend - je me permets un mot personnel - tout le monde comprend que je ne veuille, que je ne puisse pas me mêler d'une manière directe de cette compétition. La mission que le pays m'a assignée est de telle sorte qu'elle est exclusive d'une attitude de ma part qui consisterait à prendre parti. Je ne ferai, donc en faveur de personne, même pas de ceux qui m'ont toujours marqué un amical dévouement à travers toutes les vicissitudes. Bien entendu, je ne saurais pas désapprouver que des groupes ou des candidats de toute tendance publient leur adhésion à l'action de Charles de Gaulle. Et d'ailleurs, d'autres ne manqueront pas de dresser leur opposition en utilisant cette liberté qu'ils me reprochent de vouloir détruire. Cette impartialité m'oblige à tenir essentiellement à ce que mon nom, même sous la forme d'un adjectif, ne soit pas utilisé dans le titre d'aucun groupe et d'aucun candidat »¹⁹⁵³.

1. Les Assises de Lille : entre l'après de Gaulle et l'après gaullisme

Tout comme l'avait affirmé Jean Charlot, « l'après de Gaulle avait déjà commencé, de Gaulle présent »¹⁹⁵⁴. A partir d'avril 1967, la réorganisation du mouvement gaulliste fut directement dirigée par Georges Pompidou¹⁹⁵⁵, qui comptait toutefois sur l'appui de Charles de Gaulle. Le dauphin du Général était pourtant conscient de la nécessité de reformer afin de rester une force politique sur la scène partisane :

¹⁹⁵¹ Sur la construction du gaullisme partisan, voir notre chapitre sur la reconnaissance et l'appropriation politique du gaullisme, plus précisément, la première section qui traite de la représentation partisane du gaullisme ;

¹⁹⁵² Jérôme Pozzi, *Les mouvements gaullistes*, *Ibidem*, p 80 ;

¹⁹⁵³ Charles de Gaulle, *Conférence de presse* à Matignon du 23 octobre 1958 ;

¹⁹⁵⁴ Jean Charlot, *Le phénomène gaulliste*, *op. cit.*, p. 96 et Jean Charlot, « L'après-gaullisme », *Revue française de science politique*, 18 (1), 1968 ;

¹⁹⁵⁵ *Le Monde*, les 15 et 29 avril 1967 ;

« Il faut absolument que nous fassions un effort, non pas un effort simplement électoral ; nous devons exister en permanence, même en dehors des élections »¹⁹⁵⁶.

En octobre 1967, Pompidou exposa les raisons qui devaient conduire à la création d'une grande formation politique moderne, capable d'agir en médiateur entre l'Etat et le peuple :

« Il faut qu'il y ait une possibilité permanente de dialoguer par l'existence d'une formation politique qui soit, pour l'opinion, un moyen de lui expliquer ce qu'est la politique du chef de l'Etat et du gouvernement et qui soit également le moyen de leur traduire les aspirations du pays et l'évolution qu'il peut y avoir dans l'opinion et dans ses aspirations. Ce rôle de courroie de transmission dans les deux sens est indispensable, non seulement entre les élections mais aussi au moment des élections »¹⁹⁵⁷.

Ainsi, s'il ne s'agissait pas de marquer le début de l'après-gaullisme, les Assises nationales de l'UNR, organisées entre 24 et 26 novembre 1967 à Lille, allaient préparer le mouvement précisément à la survie du gaullisme sans la présence du Général de Gaulle. De plus, la naissance de l'UD-Ve à la suite des Assises de Lille a permis à Georges Pompidou de se placer en leader de la majorité¹⁹⁵⁸. Pourtant, le nouveau souverain n'avait pas le prestige du Père. Il a eu du mal à convaincre les gaullistes de gauche à se rassembler derrière l'UD-Ve : Jacques Dauer, « ce chevalier blanc du gaullisme »¹⁹⁵⁹, refusait d'y adhérer, tandis que les dirigeants de l'UG-Ve avaient accepté de participer aux Assises, à condition de conserver leur indépendance. Quant à René Capitant et Louis Vallon, les deux fondateurs de l'UDT éprouvaient une forte hostilité envers la personne de Georges Pompidou, accusé de vouloir « tuer le père »¹⁹⁶⁰. Les deux gaullistes « orthodoxes » rapprochaient au « dauphin » du Général « l'hérésie » de vouloir créer un véritable parti gaulliste. La « religion gaulliste »¹⁹⁶¹ s'était d'abord construite au-delà et même contre le système de partis, trouvé coupable des divisions et de l'instabilité des républiques précédentes. De ce fait, être gaulliste signifiait « croire » au dialogue direct entre le président de la République et le peuple qui l'a élu au suffrage universel direct, parce que ce n'était pas un parti qui engendrait un président, mais le président qui, à l'occasion de l'élection présidentielle, engendrait un nouveau rassemblement autour de sa propre vision¹⁹⁶². Néanmoins, il ne faut pas oublier que ce fut Charles de Gaulle lui-même qui avait joué la carte partisane pour la première fois en 1947. De ce fait, vouloir

¹⁹⁵⁶ Jacques Foccart, *Journal de l'Elysée, op.cit.*, tome 1, p. 616 ;

¹⁹⁵⁷ AGP, discours de Georges Pompidou devant les membres du comité de l'UNR-UDT, le 19 octobre 1967, dans Jérôme Pozzi, *Les mouvements gaullistes, Ibidem*, p. 154 ;

¹⁹⁵⁸ Jérôme Pozzi, *Ibidem*, p. 318 ;

¹⁹⁵⁹ Jacques Dauer, entretiens avec Stéphane Giocanti, *Le hussard du Général*, préface de Jean Charlot, La table ronde, 1994 ;

¹⁹⁶⁰ Jérôme Pozzi, *Ibidem*, p. 155 ;

¹⁹⁶¹ Gaetano Quagliariello, *La religion gaulliste*, Perrin, Paris, 2007 ;

¹⁹⁶² Jean Charlot, « L'après-gaullisme », *Revue française de science politique*, 18^e année, n°1, 1968. pp. 68-76, p. 72-73 ;

s'appuyer sur un parti qui soit mieux organisé, qui soit présent en permanence sur la scène politique et non seulement au moment des élections et qui soit capable de conserver le patrimoine du gaullisme au niveau électoral, ne contrevenait guère au crédo gaulliste.

A part ces gaullistes de gauche intransigeants, d'autres ont, en revanche, accepté de participer aux Assises : Léo Hamon, G. Grandval ou C. Servan-Schreiber, ainsi que les cadets gaullistes de l'UJP¹⁹⁶³ qui, par la présence de R. Grossmann, annonçaient leur participation « dans l'esprit de liberté et d'indépendance totale »¹⁹⁶⁴. Cette participation symbolique a réconforté Georges Pompidou dans son ambition de montrer un visage jeune et progressiste¹⁹⁶⁵. Le discours de Grossmann synthétisait très bien l'émergence de cette jeune génération qui n'avait pas connu d'autre de Gaulle que le président et pour qui la Résistance passait déjà dans les livres d'histoire :

« Pour tous ceux qui sont nés en 1940, en 1945, en 1950, pour nous tous, le 18 juin est une affaire de livres et de manuels. Il est pour nous ce qu'était Verdun pour un jeune résistant de 20 ans en 1942, il est ce que l'histoire est à la politique, il n'est pas la politique. Notre adhésion à de Gaulle n'est pas l'adhésion à un homme auquel nous serions liés par une mystique faite de souvenirs et de sentiments profonds. Nous sommes pour de Gaulle parce qu'il a instauré la Ve République et qu'il est le promoteur d'une pensée et d'une action que nous estimons adaptées à notre siècle et à son mouvement »¹⁹⁶⁶.

Cette déclaration du jeune gaulliste témoigna également du passage du gaullisme personnifié - supposant l'adhésion à la personne du Général de Gaulle - au gaullisme institutionnalisé, qui se définit - pour cette nouvelle génération - par l'attachement aux institutions de la Ve République et par « une pensée et une action adaptées » et adaptables aux exigences du temps. Ce fut finalement ce « nouveau » gaullisme, incarné non plus par la personne du Général mais par la République elle-même, avec ses Institutions et adoptant une philosophie et une action pragmatiques, que la nouvelle génération aspirait préserver :

« Notre gaullisme aujourd'hui est donc avant tout un engagement de la raison et de la réflexion. Il est une philosophie de la pensée et de l'action qui sans cesse épouse l'évolution du siècle [...] C'est pourquoi aussi, le gaullisme, non seulement n'est pas un phénomène passager voué à l'extinction, mais, avec cette jeunesse, il ne fait que commencer »¹⁹⁶⁷.

¹⁹⁶³ Lancée par Robert Grossmann en 1965, l'UJP se voulait une organisation originale et indépendante de la rue de Lille, en se situant à gauche du gaullisme, cf. François Audigier, *L'union des jeunes pour le progrès, 1965-1975, une école de formation politique*, thèse de doctorat d'histoire, Université de Paris X – Nanterre, dir. G. Le Béguec, novembre 1999, 962 p ;

¹⁹⁶⁴ Robert Grossmann, *Communiqué de presse* dans *Le Monde*, le 23 novembre 1967 ;

¹⁹⁶⁵ François Audigier, « Georges Pompidou et les jeunes gaullistes de l'UJP », dans Jean-Paul Cointet et al., *Un politique : Georges Pompidou*, Presses Universitaires de France, 2001 pp. 223 à 238 ;

¹⁹⁶⁶ Robert Grossmann, *Ibidem*, p. 127-143 ; ;

¹⁹⁶⁷ *Idem* ;

De ce fait, par leur participation aux assises nationales, organisées dans le but précis de réformer le mouvement gaulliste, les jeunes gaullistes n'ambitionnaient pas faire une *tabula rasa* du patrimoine gaulliste, mais bien au contraire. En voulant faire sortir le gaullisme du mythe de la Résistance et de « l'Homme providentiel » - un passé qui, pour la nouvelle génération, n'avait qu'une valeur historique - et reconstruire, ainsi, la philosophie gaulliste à partir de la pensée et de l'action qui sachent « épouser l'évolution du siècle », cette nouvelle génération ne voulait que s'assurer de la survie et de la bonne transmission du legs gaulliste. Parce que, pour eux, le gaullisme ne représentait pas une parenthèse historique liée au destin d'un homme, mais une philosophie dépassant le contexte de son apparition et la personne de son fondateur. Pour cette nouvelle génération, représentée aux assises par le jeune Grossmann, c'était précisément la philosophie de la doctrine « des circonstances » qui pouvait assurer la pérennisation du gaullisme, même si celui-ci pourrait souffrir des métamorphoses selon « l'évolution du siècle ». R. Grossmann pouvait ainsi conclure : « L'après-gaullisme sera encore du gaullisme »¹⁹⁶⁸.

En ce qui concernait les Républicains Indépendants de Valéry Giscard d'Estaing, ils n'avaient pas accepté de se « sacrifier sur l'autel du pompidolisme ». Malgré les exigences du Général, ils ont formé un groupe parlementaire unique avec l'UD-Ve¹⁹⁶⁹. Néanmoins, les Assises de Lille ont aussi marqué l'entrée dans l'UD-Ve des certaines personnalités emblématiques, dont Maurice Schumann, Louis Joxe ou Edouard Faure. La naissance de l'UD-Ve symbolisa ainsi le passage d'un mouvement politique vers un parti de gouvernement, moderne et rajeuni¹⁹⁷⁰.

Georges Pompidou s'est rendu aux assises le 25 novembre, accompagné de sa femme, d'Edgar Faure, Roger Frey, Olivier Guichard et Jacques Chaban-Delmas¹⁹⁷¹. Il commença son discours par mettre en avant le choix non-hasardeux de la ville de Lille pour organiser les Assises du mouvement gaulliste :

¹⁹⁶⁸ François Audigier, « Georges Pompidou et les jeunes gaullistes de l'UJP », *Ibidem*, p. 226 ;

¹⁹⁶⁹ Jacques Foccart, *Journal de l'Elysée*, *Ibidem*, p. 583 ;

¹⁹⁷⁰ Jérôme Pozzi, *Ibidem*, p. 161 ;

¹⁹⁷¹ « M. le Premier ministre a quitté Lille-Lesquin à 17h43 à bord d'un avion ministériel accompagné de MM. Edgar Faure, Frey, Guichard Chaban-Delmas et Madame. », cf. Compte rendu des assises, document mis à disposition par l'Institut Georges Pompidou sur <https://georges-pompidou.org/georges-pompidou/portail-archives/assises-lunr-udt-lille-26-novembre-1967> ;

« Ce n'est pas par hasard que vous avez choisi de les tenir à Lille ville où est né le général de Gaulle. De quoi s'agit-il en effet aujourd'hui sinon de rassembler tous ceux qui soutiennent sa politique et participent à son action ? »¹⁹⁷²

Pour le successeur naturel du Général de Gaulle, le choix de la ville représentait une première preuve évidente que le but des Assises nationales de l'UNR-UDT était, avant tout, de rassembler l'ensemble des gaullistes. Mais, outre l'hommage au Général ou l'idée d'un « retour aux sources », les raisons derrière le choix de la ville natale de Charles de Gaulle pour annoncer les réformes du mouvement gaulliste en 1967 comportaient déjà une interprétation allant à l'idée d'une « renaissance » du gaullisme¹⁹⁷³, tel que le discours du plus jeune Grossmann l'avait, d'ailleurs, très bien annoncé.

Ensuite, le nouveau leader de la majorité gaulliste choisit de s'attaquer directement aux rumeurs qui percevaient dans les assises de Lille la marque de l'après-gaullisme, en les définissant comme des « choquantes spéculations ». Tout en suivant finement le style rhétorique de son maître, enrichi des métaphores pour amplifier la gravité d'un tel scénario où de Gaulle ou le gaullisme auraient disparu, Georges Pompidou voulait convaincre les gaullistes qu'au-delà de son ambition de réformer et de moderniser le mouvement, il restait fidèles aux valeurs que le Général de Gaulle avait insufflées à la France sous le nom du gaullisme – ces « acquis précieux »¹⁹⁷⁴ sans lesquels le pays aurait de nouveau tombé dans les pièges du passé, comme la perte de l'indépendance nationale et le retour aux jeux partisans :

« J'ai lu il est vrai – vous avez lu comme moi – que ces Assises s'ouvraient sous le signe de l'après-gaullisme. Rien de plus choquant que ces spéculations sur la disparition du général de Gaulle que l'espoir étalé dans une certaine presse étrangère et hélas aussi parfois française que ce grand empêcheur de danser en rond pourrait quitter la scène. Alors oui alors enfin la France rentrerait dans le rang et dans l'obéissance ; alors oui alors enfin les jeux de la politique partisane pourraient reprendre de plus belle »¹⁹⁷⁵.

De ce fait, il s'agissait bien d'organiser et de développer ensemble « l'offensive du gaullisme » contre l'opposition et non de préparer « l'après-gaullisme » que les Assises de Lille se sont imposés en rassemblant tous les gaullistes, indépendamment de leurs sensibilités idéologiques :

¹⁹⁷² Georges Pompidou, *Discours aux Assises de l'UNR-UDT à Lille*, le 26 novembre 1967, texte disponible sur le site de l'Institut Georges Pompidou,

<https://georges-pompidou.org/georges-pompidou/portail-archives/assises-lunr-udt-lille-26-novembre-1967> ;

¹⁹⁷³ Jérôme Pozzi, *Les mouvements gaullistes*, *Ibidem*, p 156 ;

¹⁹⁷⁴ La formule méditerranéenne qui définit le gaullisme en tant que patrimoine, formule que nous avons choisi d'utiliser à plusieurs reprises dans notre thèse afin de souligner le poids qu'une telle définition patrimoniale du gaullisme puisse avoir venant de la part d'un de plus fervents adversaires du Général de Gaulle, le président socialiste François Mitterrand ;

¹⁹⁷⁵ Georges Pompidou, *Discours aux Assises de l'UNR-UDT à Lille*, *Ibidem* ;

« Il apparaissait donc nécessaire à la fois d'organiser des structures qui permettent d'accueillir de façon large et souple des éléments politiques extérieurs à l'UNR-UDT de développer dans le pays l'offensive du gaullisme contre une opposition hétéroclite par ses origines comme par ses objectifs mais déterminée dans son action destructrice de rénover enfin les cadres et les méthodes pour atteindre les jeunes générations à qui le gaullisme historique est étranger et qui cherchent leur voie »¹⁹⁷⁶.

Tout en marquant clairement son parti à droite à travers sa critique fervente du communisme - dans le bon style du Général¹⁹⁷⁷ - Georges Pompidou dévoila son ambition de bâtir un mouvement ouvert, où l'attachement au gaullisme historique ne soit plus une condition nécessaire pour emprunter l'étiquette gaulliste, chacun étant libre de « chercher sa propre voie » vers le gaullisme. Néanmoins, il tenait à rassurer que, malgré cette ouverture, les grandes lignes de la politique française n'allaient pas s'éloigner de la directive gaulliste, ni en matière de la politique étrangère :

« Cela (la critique du système communiste) n'a rien à voir avec la politique étrangère de la France. Nous poursuivons et nous continuerons de poursuivre la politique de détente d'entente et de coopération avec les démocraties populaires comme avec l'Union soviétique. Nous avons reconnu la Chine. Nous condamnons la guerre du Vietnam. Mais cette attitude nous est dictée par notre respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes par notre volonté de paix et d'entente entre toutes les nations et non par je ne sais quel penchant pour des régimes totalitaires. Bien au contraire nous restons convaincus que ces régimes restreignent les libertés sans être pour autant générateurs d'un progrès économique et social plus rapide ni plus certain »¹⁹⁷⁸.

Ni en ce qui concernait le fonctionnement du régime et la préservation de la République, telle que Charles de Gaulle l'avait imaginée - forte, indépendante, focalisée sur le maintien de sa grandeur à l'échelle européenne et mondiale :

« Car notre dessein ... est de rassembler tous ceux qui par-delà leurs intérêts de classe et professionnels par-delà leurs différences d'origine et leurs préoccupations particulières sont d'accord avec nous sur les grands objectifs que nous nous sommes assignés je veux

¹⁹⁷⁶ *Idem* ;

¹⁹⁷⁷ Le passage du discours critiquant le communisme nous rappelle le discours du Général de Gaulle :

« Ailleurs il n'y avait et il n'y a que confusion absence totale de programme – on le voit bien – divergence sur tous les grands problèmes – on le sait bien – ailleurs on ne débouche que sur le désordre de la Ve République ou sur le triomphe du plus fort du plus nombreux du plus déterminé je veux dire le parti communiste. Et c'est pourquoi j'ai affirmé à la tribune de l'Assemblée notre ferme volonté de nous opposer à la prise du pouvoir sous quelque masque que ce soit par le parti communiste. Et cette volonté je la réaffirme ici clairement... Alors je le sais on parle « d'anti-communisme éculé ». Mais ce qui est éculé pour la France c'est le communisme idéologie plus que centenaire et inadaptée à un pays évolué politiquement et économiquement. Ce qui est éculé c'est par je ne sais quel snobisme bourgeois d'hésiter à condamner un système qui va contre la tendance évidente des pays développés y compris de ceux où ce système s'est installé. Il n'y a jamais rien d'éculé dans le bon sens. Or le bon sens nous dit qu'en France les communistes au pouvoir cela veut dire la fin de la politique d'indépendance politique qui n'a pas eu pour but de nous faire changer de maître cela veut dire un appareil d'état pesant et bureaucratique conduisant inmanquablement au parti unique cela veut dire le ralentissement du progrès économique et donc fatalement du progrès social. Voilà la vérité. Elle est évidente. Pourquoi hésiterions-nous à la proclamer ? »

¹⁹⁷⁸ Georges Pompidou, *Discours aux Assises de l'UNR-UDT* à Lille, *Ibidem* ;

dire la défense des institutions de la Ve République une politique extérieure fondée sur l'indépendance nationale et demain sur l'indépendance européenne sur le rapprochement avec tous les peuples la sauvegarde de la paix l'aide des pays riches aux pays sous-développés et à l'intérieur le progrès, progrès économique par la rénovation de nos structures progrès sociale par la défense des déshérités l'élévation du niveau de vie des travailleurs et leur association aux profits du capital »¹⁹⁷⁹.

Parce que le gaullisme, qui « est d'abord une certaine idée de la France », est une idée « non pas passagère, mais éternelle » - c'est l'idée de la France « de demain ». Autrement dit, le gaullisme entre dans le patrimoine de la France comme « l'idée » qui a assuré la stabilité et la durée du régime et qui a sauvé le peuple français « de la décadence », une idée qui devait persister dans le temps afin de préserver la grandeur de la France, le rêve ultime du Général de Gaulle, un rêve personnel que son génie réussit à le faire insuffler à tous les Français.

Ainsi, malgré les rumeurs prévoyant l'après-gaullisme et la disparition politique du Général de Gaulle, et en dépit même des analyses politiques ayant soutenu que les Assises de Lille en avaient accentué « l'après »¹⁹⁸⁰, celles-ci n'ont pas représenté le moment déclencheur d'une imminente fin du gaullisme. Bien au contraire. A travers leurs discours, jeunes et « barons » du gaullisme se sont tous mis d'accord sur le fait que la modernisation et l'ouverture ne pouvaient pas se réaliser que si le mouvement restait fidèle à la philosophie gaulliste. Que le gaullisme, tant qu'on saurait l'arracher de ses racines mythiques et lui emprunter le vêtement de la nouvelle époque qui s'ouvrait, resterait la pierre angulaire de la politique républicaine française.

En outre, l'importance accrue accordée à l'opinion du Général de Gaulle et le souci d'avoir sinon son soutien direct, au moins l'approbation des idées discutées à Lille, ainsi que la présence à Lille d'un de ses plus proches « compagnons », Jacques Foccart¹⁹⁸¹, contredisaient également l'intention reprochée de vouloir préparer le chemin vers un certain après-gaullisme. Dans sa fameuse conférence de presse du lendemain des événements de Lille, le 27 novembre 1967, Charles de Gaulle a - à *posteriori*, mais dans l'immédiat - tranché le dilemme sur les éventuelles raisons occultes derrière Lille. Après avoir pris en discussion les grands thèmes du moment à l'échelle internationale¹⁹⁸², le Général de Gaulle a laissé en dernier la question du régime qu'il a donné à la France et de savoir ce que l'avenir pourrait lui

¹⁹⁷⁹ *Idem* ;

¹⁹⁸⁰ Jean Charlot, « L'après-gaullisme », *Revue française de science politique*, 18^e année, n°1, 1968. pp. 68-76 ;

¹⁹⁸¹ Jean Charlot, « L'après-gaullisme », *Ibidem*, p. 69 ;

¹⁹⁸² « La question du conflit d'Orient bien sûr, il y a la grande affaire du Québec, il y a tout ce qui se rapporte à l'Angleterre et en particulier au point de vue de sa candidature au Marché Commun », Charles de Gaulle, le 27 novembre 1967 ;

réserver. Avant d'entrer dans le discours sur les institutions, le Général éludait la question qui lui avait été posée sur l'après-gaullisme, scénario qu'il considérait possible dans un futur plus ou moins lointain, mais dont le moment n'était pas encore arrivé :

« On m'a demandé ce que ce serait l'après gaullisme. Eh bien, c'est par là que nous allons terminer. Tout a toujours une fin et chacun se termine. Pour le moment ce n'est pas le cas. De toute façon, après de Gaulle, ce peut être ce soir ou dans six mois ou dans un an. Ça peut être dans cinq ans puisque c'est là le terme de ce que fixe la constitution au mandat qui m'est confié. Mais, si je voulais faire rire quelques-uns ou en faire grogner d'autres, je dirais que cela peut encore durer 10 ans, 15 ans. Franchement, je ne le pense pas, et sur ce qui se passe actuellement, alors je demande à Monsieur [Charpie] de répéter la question qu'il m'a posé, je vais y répondre pour en finir »¹⁹⁸³.

« Après-gaullisme » et « après de Gaulle » n'avaient pas la même signification pour le Général. Si pour « l'après-gaullisme » il se limitait à donner une réponse euphémiste – « tout a toujours une fin et chacun se termine », pour ce qui est de « l'après de Gaulle », le Général avait une réponse articulée et basée sur sa bible, la Constitution. Et même s'il en envisageait d'autres termes pour son départ, de plus pessimistes – « ce soir » - au plus fantaisiste – « 10 ans, 15 ans », la réponse fut centrée sur sa personne et non sur sa philosophie – le gaullisme. Pour lui, « l'après de Gaulle » allait devenir tôt ou tard une réalité, tandis que « l'après-gaullisme » était une notion plus complexe qui ne se limitait pas à la disparition de sa personne, puisque le gaullisme, celui politique, dont la survie après le Père était questionnée, s'est enraciné, voire enclavé dans la Constitution, qui conférait au chef de l'Etat la mission « de maintenir les institutions dans leurs esprit » et « d'orienter la politique de la France » et qui serait « devenue politiquement » la « seconde nature » du pays. Ce fut dans cette perspective-là que le Général de Gaulle a salué « ceux qui se sont réunis à Lille », précisément afin de travailler « à adapter aux conditions qui vont changeant » les conceptions et les aspirations gaullistes :

« Bref, un jour viendra sans doute, notre Constitution, avec tout ce qu'elle implique, nous sera devenue politiquement comme notre seconde nature. De toute façon quoiqu'il arrive, il appartient au Président de la République, au Chef de l'Etat, de maintenir les institutions dans leur esprit et dans leur terme et d'orienter la politique de la France pour tout le temps où il est et où il est seul, le mandataire du peuple français tout entier. C'est d'ailleurs, je le crois bien, ce qu'ont voulu manifester ardemment et solennellement ceux qui se sont réunis à Lille, tandis que leurs assises travaillaient à adapter aux conditions qui vont changeant, nos conceptions et nos inspirations »¹⁹⁸⁴.

¹⁹⁸³ Charles de Gaulle, *Conférence de presse du 27 novembre 1967*, disponible sur <https://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaullle00139/conference-de-presse-du-27-novembre-1967.html> ;

¹⁹⁸⁴ Charles de Gaulle, *Idem* ;

Ainsi, pour Charles de Gaulle, les Assises de Lille n'ont pas représenté le début de l'après-gaullisme, mais le début d'un travail collectif qui, même s'il visait la « de-personnification » du gaullisme, il ne s'éloignait guère de son crédo. En effet, l'enjeu de séparer le gaullisme de la personne du Général de Gaulle s'est avéré gagnant, tant pour la survie du mouvement gaulliste, que pour la survie pure et dure du gaullisme en tant que courant politique. De ce fait, la « passation » du leadership partisan entre Charles de Gaulle et Georges Pompidou s'est faite avec le plein accord du Père et, en plus, avec la certitude – « je crois bien » - que « ceux réunis à Lille » ont « ardemment et solennellement » travaillé le gaullisme afin de lui assurer la capacité de s'adapter aux « conditions changeantes », tout en restant ferme sur « l'esprit » des Institutions et le fonctionnement du régime.

2. La machine partisane efficacement organisée au service du présidentiable

La pratique et la nature institutionnelle de la Ve République, faisant du président la clef de voûte des Institutions, a eu pour résultat de transformer les partis français qui y survécurent en des « véhicules pour gagner l'élection présidentielle »¹⁹⁸⁵. Le parti présidentiel n'existait ni pour ses militants, ni pour ses élus, mais pour son chef¹⁹⁸⁶ et, malgré le transfert du leadership partisan à son dauphin, Charles de Gaulle restait sans doute « le chef » naturel du mouvement gaulliste. Après les Assises de Lille, l'UNR-UDT changea de nom pour devenir l'Union des démocrates pour la Cinquième République (UD-Ve). Ensuite, aux élections législatives de juin 1968, le mouvement devint l'Union pour la Défense de la République, nom pris en réaction aux événements de mai 1968. La mission que l'UDR s'est imposée fut le soutien total à un homme, tout en restant fidèle à l'idée que le parti devait soutenir son chef, bien que l'homme providentiel ne soit plus là¹⁹⁸⁷. Ce fut dans cette logique que Habib-Deloncle, chabaniste, affirmait le 25 juin 1968 devant ses compagnons de l'UDR que « l'UDR avait comme mission d'appuyer l'action du Général »¹⁹⁸⁸. La victoire écrasante de l'UDR lors des élections législatives anticipées de juin 1968, obtenant la première majorité monocolore de l'histoire de l'Assemblée nationale, soit 293 sièges sur 487¹⁹⁸⁹, allait

¹⁹⁸⁵ Olivier Duhamel et Howard Machin, "The President, the Parties and Parliament", dans *Ibidem*, p. 129 ;

¹⁹⁸⁶ André Knapp, *Le gaullisme après de Gaulle*, *Ibidem*, p. 358 ;

¹⁹⁸⁷ Mark Kesselman, « Systèmes de pouvoir et cultures politiques au sein des partis politiques français: Les cas du Parti Socialiste et de l'Union des Démocrates pour la Ve République », *Revue française de sociologie*, Vol. 13, No. 4 (Oct. - Déc., 1972), pp. 485-515, p. 514 ;

¹⁹⁸⁸ André Knapp, *Idem* ;

¹⁹⁸⁹ André Knapp, *Ibidem*, p. 28 ;

réconforter les gaullistes dans leurs efforts de préserver la domination du gaullisme sur la scène politique française.

Mais la naissance de l'Union pour la Défense de la République en juin 1968 s'inscrivait dans la continuité de l'UD-Ve, avec l'émergence sur la scène politique d'une génération politique pour qui Georges Pompidou incarnait le « chef de famille »¹⁹⁹⁰. Les symboles traditionnels de l'organisation furent mis en sourdine, à l'images des affiches qui n'illustraient ni la croix de Lorraine, ni l'image du Général de Gaulle, mais des photographies de gens anonymes et une invitation à s'associer à la modernisation de la société engagée par le pouvoir¹⁹⁹¹. Dans le cadre de la campagne d'adhésion et d'information menée dans les premiers mois de l'année 1968, Robert Poujade, le nouveau secrétaire général du mouvement, faisait cette déclaration que nous pouvons situer dans la continuité du discours du jeune gaulliste Grossmann aux Assises de Lille, ajoutant ainsi, une pierre de plus sur la tombe du gaullisme héroïque : « Il y a désormais des motivations nouvelles dans l'adhésion au gaullisme. Celle-ci n'est plus seulement sentimentale, instinctive »¹⁹⁹².

La transformation de ce mouvement charismatique en un parti politique moderne a commencé, comme nous l'avons vu, avant même le départ définitif du Général de Gaulle de la vie politique en avril 1969. Georges Pompidou et d'autres dirigeants gaullistes ont perçu la nécessité d'adapter les structures et le style du parti afin de survivre après de Gaulle. Ils ont imposé avec succès les changements nécessaires contre l'opposition de certains « puristes », qui craignaient la dilution du mouvement par l'addition de personnes dont la loyauté personnelle envers Charles de Gaulle n'avait pas été testée¹⁹⁹³. Ainsi, malgré une certaine opposition de la part des gaullistes « orthodoxes »¹⁹⁹⁴, Georges Pompidou et les autres architectes de l'UDR ont façonné un parti « attrape-tout », suivant les lignes décrites par Otto Kirchheimer¹⁹⁹⁵. Large parti électoral combinant la plupart des éléments de la droite et du centre autrefois fragmentés, l'UDR offrit toutes les indications pour être considéré une force

¹⁹⁹⁰ Jérôme Pozzi, *Les mouvements gaullistes*, *Ibidem*, p. 161 ;

¹⁹⁹¹ Brigitte Gaiti, « La décision à l'épreuve du charisme. Le général de Gaulle entre mai 1968 et avril 1969 », *Politix*, 2008/2 (n° 82), p. 39-67 ;

¹⁹⁹² *Le Monde*, 12-13 mai 1968. La campagne a été lancée avant les manifestations étudiantes, cf. Gaiti Brigitte, « La décision à l'épreuve du charisme. Le général de Gaulle entre mai 1968 et avril 1969 », *Idem* ;

¹⁹⁹³ Louis Vallon, *L'Anti de Gaulle*, Paris, Editions de Seuil, 1969 ;

¹⁹⁹⁴ Notamment les gaullistes de gauche qui depuis quelques années éprouvaient une hostilité croissante envers le gouvernement et leur chef, en nom de l'attachement exclusif au général de Gaulle, concentrant, à leurs yeux, sur sa personne exclusive toute la légitimité d'action que lui confère l'accord profond venant du peuple, cf. Gaiti Brigitte, *Ibidem*, p. 49 ;

¹⁹⁹⁵ Otto Kirchheimer, *La transformation des partis du parti d'Europe occidentale et du développement politique*, éd. Joseph La Palombara, et Myron ton: Princeton University Press, 1966 ;

politique durable et peut-être dominante¹⁹⁹⁶. Il attira l'appui politique et électoral d'un large éventail de forces socio-économiques, ayant réussi à pénétrer et à conquérir des zones où, dans le passé, la droite avait été pratiquement inexistante dans la politique¹⁹⁹⁷. De plus, l'installation à l'Élysée du leader de l'UDR en 1969, qui avait emporté la victoire lors du second tour de l'élection présidentielle avec 58,21% des suffrages face à Alain Poher¹⁹⁹⁸, confirma l'étiquette de « parti présidentiel » pour l'UDR, ainsi que le succès du gaullisme, dorénavant « de-gaullisé » et incarné par le nouveau « roi-élu ».

Dans son adaptation réussie à la vie sans de Gaulle et aussi aux exigences de la démocratie moderne, l'UDR contrastait nettement avec toutes les autres forces politiques françaises, d'autant plus que ses adversaires de la gauche étaient tellement fragmentés que, malgré le programme commun produit par l'alliance des communistes et des socialistes, ils n'ont pas réussi à trouver des leaders avec la vision et la capacité de mener à bien cette initiative ambitieuse¹⁹⁹⁹. La coalition a été renforcée par l'adhésion d'un certain nombre de leaders centristes qui se trouvaient autrefois dans l'opposition²⁰⁰⁰. Même si les gaullistes avaient enregistré des gains modestes lors des élections sénatoriales biennales et lors de l'élection municipale nationale de 1971²⁰⁰¹, ils ont réalisé des profits significatifs quant au nombre de nouveaux adhérents, faisant de l'UDR la deuxième formation après le Parti communiste dans la taille des membres²⁰⁰².

Si, tout comme l'affirme de façon convaincante Samuel P. Huntington, « la force institutionnelle d'un parti politique est mesurée en premier lieu, par sa capacité à survivre à son fondateur ou au dirigeant charismatique qui l'amène d'abord au pouvoir »²⁰⁰³, l'UDR et ses alliés ont réussi leur premier test. La succession aisée de Georges Pompidou au poste présidentiel de Charles de Gaulle témoigna de cette institutionnalisation de l'UDR, voire de

¹⁹⁹⁶ Jean Charlot, *Le phénomène gaulliste*, *Idem* ;

¹⁹⁹⁷ François Goguel, « Les élections législatives des 23 et 30 juin 1968 », *Revue française de science politique*, 18^e année, n°5, 1968, pp. 837-858 ;

¹⁹⁹⁸ Le président par intérim qui s'était présenté comme le candidat de l'union par défaut, cf. Eve Bonnivard, <https://fresques.ina.fr/jalons/liste/recherche/pompidou/s#sort/-pertinence-/direction/DESC/page/1/size/10> ;

¹⁹⁹⁹ Frank L. Wilson, « Gaullism without de Gaulle », *the Western Political Quarterly*, vol. 26, no 3 (Sep., 1973), pp. 485-506, p. 504 ;

²⁰⁰⁰ Frank L. Wilson, « Gaullism without de Gaulle », *Idem* ;

²⁰⁰¹ *Idem* ;

²⁰⁰² *Le Monde*, Septembre 24, 1971. Ce chiffre semble exact. Un chercheur extérieur a placé le nombre de membres à 86 000 en 1963. Jean Charlot, *L'UNR: Etude du pouvoir au sein d'un parti politique* (Paris: Armand Colin, 1967), p. 116. Depuis lors, le parti a grandement accru son intérêt à obtenir des membres de rang et de dossier et a connu une croissance très rapide, surtout après 1968, conformément à Frank L. Wilson, *Ibidem*, p. 487 ;

²⁰⁰³ Samuel P. Huntington, *Ordre politique dans les sociétés en mutation*, New Haven: Yale University Press, 1968, p. 409 ;

l'institutionnalisation du gaullisme en tant que « doctrine » du parti. Certains ont fait valoir que le culte d'un leader charismatique original pourrait bien survivre à sa mort et ont milité contre la transmission de son charisme à son successeur²⁰⁰⁴. De même, Georges Pompidou évita judicieusement de chercher à remplacer le charisme gaullien par le sien. Alors que le culte du Général de Gaulle continuait, cela n'a pas gêné les efforts pompidoliens en vue d'accaparer la maîtrise du mouvement et de s'imposer comme le présidentiable pour lequel la machine partisane UDR devait mobiliser toutes ses ressources. Pour compenser son manque d'autorité charismatique, le président Pompidou s'est concentré sur la construction d'une base politique puissante dans un parti bien organisé et efficace mais parfois critiqué d'avoir devenu un vrai « Etat-UDR »²⁰⁰⁵.

3. Des assises de Strasbourg (20-21 novembre 1971) aux assises de Nantes (16-18 novembre 1973) ou le début de « l'après Pompidou »

Si les Assises nationales UNR-UD-Ve organisées à Lille en 1967 avaient marqué « l'après de Gaulle » et l'affirmation de Georges Pompidou en tant que leader de la majorité, en novembre 1971, à l'occasion des Assises nationales UDR de Strasbourg, ce fut l'opportunité du jeune gaulliste Jacques Chirac, ministre des Relations avec le Parlement, de s'affirmer sur la scène politique, en tant que porte-parole de l'Elysée²⁰⁰⁶. Il fut présenté par René Tomasini comme « un homme du Président » et « un grand espoir du gaullisme »²⁰⁰⁷, avant de lui céder la parole pour un discours mémorable. En se situant nettement dans le camp des « anti-Chaban », son discours fut d'abord une critique directe de la politique d'ouvertement défendue par le chef du gouvernement²⁰⁰⁸ :

« Prétendre enlever à l'UDR son rôle directeur de la majorité, c'est en vérité remettre en cause l'œuvre gaulliste tout entière. Force nous est de constater que l'UDR est le seul mouvement politique, je dis bien le seul qui, depuis 1958, a soutenu sans défaillance le général de Gaulle et ses gouvernements. Tous les autres, qu'ils appartiennent à l'opposition ou même à la majorité, ont, à un moment ou à un autre, collectivement ou individuellement manqué l'appel »²⁰⁰⁹.

²⁰⁰⁴ Robert C. Tucker, "The Theory of Charismatic Leadership", *Daedalus*, 97: 3 (Summer 1968): 731-56, p. 754

²⁰⁰⁵ La formule de « l'Etat-UDR » est lancée par Jean-Jacques Servan-Schreiber en septembre 1972, Jérôme Pozzi, *Les mouvements gaullistes*, *Ibidem*, p. 276 ;

²⁰⁰⁶ Robert Poujade, *Avec de Gaulle et Pompidou*, Paris, Archipel, 2011 ;

²⁰⁰⁷ Patrick Girard, *Chirac, les combats d'une vie*, Paris, Archipel, 2011 ;

²⁰⁰⁸ Blancheton Bertrand, Bonin Hubert, « La politique conjoncturelle de Chaban-Delmas Premier ministre », dans Bernard Lachaise (éd.), *Jacques Chaban-Delmas en politique*, Paris, Presses Universitaires de France, « Hors collection », 2007, p. 201-222

²⁰⁰⁹ Jacques Chirac, *Discours aux Assises nationales de l'UDR à Strasbourg*, cf. Patrick Girard, *Chirac, les combats d'une vie*, *Idem* ;

En se référant huit fois au Général de Gaulle dans son discours²⁰¹⁰, Jacques Chirac se positionnait sans doute en défenseur de l'héritage gaulliste. Pourtant, sa plaidoirie en faveur de l'UDR comme pilier de l'œuvre gaulliste à travers le pouvoir qui lui conférait la majorité à l'Assemblée, ainsi que son affirmation selon laquelle « Le bon fonctionnement des Institutions suppose l'existence au sein de la majorité d'un parti détenant à lui seul la majorité absolue à l'Assemblée nationale » lui avaient attiré des critiques d'une dérive partisane éloignée du gaullisme originaire construit contre le système de partis²⁰¹¹.

La période qui suivit les Assises de Strasbourg, avec l'élaboration du programme commun de la gauche en juin 1972, a obligé le président Pompidou à prendre en compte la nécessité d'un « homme à poigne » à la tête de l'UDR, capable de contrebalancer le pouvoir croissant de la gauche qui remit le parti communiste sur la scène politique française. De plus, la montée en puissance des RI de Valéry Giscard d'Estaing, ainsi que la dégradation de l'état de santé de Georges Pompidou, ont poussé l'UDR à se tourner vers l'avenir²⁰¹². Dans ce contexte, le président Pompidou décida de confier au jeune Chirac, alors ministre délégué chargé des Relations avec le Parlement, la responsabilité des négociations entre l'UDR, les RI et le CDP, en vue d'organiser la majorité vers l'unité de candidature pour les élections législatives des 4 et 11 mars 1973. Malgré l'opposition des certains gaulliste orthodoxes comme Michel Debré²⁰¹³, 415 candidats ont été validés pour se présenter sous l'étiquette de l'Union des Républicains de progrès pour le soutien au président de la République (URP)²⁰¹⁴ - ce qui reconfirmait l'évolution de la majorité parlementaire en majorité présidentielle, scellant, ainsi, l'héritage d'un gaullisme partisan qui se définissait avant tout comme un mouvement politique dont la mission principale visait à soutenir le chef de l'Etat.

Organisée le 5 février 1973, la journée nationale de l'URP rassembla environ 1500 participants et confirma la solidarité et l'union des trois partis de la majorité dont les discours soulignaient le danger d'une victoire de la gauche qui, à travers son programme commun, menaçait la stabilité du régime et entraînerait même un retour à la IVe République où le Président se verrait réduit dans son rôle, pour simplement « inaugurer des

²⁰¹⁰ Jérôme Pozzi, *Les mouvements gaullistes*, *Idem* ;

²⁰¹¹ Jacques Chaban-Delmas a prononcé un excellent discours de clôture dans lequel il réaffirma que l'UDR est un mouvement et non un parti, cf. Jacques Foccart, *Journal de l'Elysée*, *op. cit.*, tome 4, p. 148 ;

²⁰¹² Jérôme Pozzi, *Ibidem*, p. 272 ;

²⁰¹³ Michel Debré s'est positionné contre les « gens de la majorité qui ne sont pas UDR » et il a soutenu « qu'il faudrait avoir partout une candidature UDR », cf. Jacques Foccart, *Journal de l'Elysée*, *Ibidem*, p. 495-496 ;

²⁰¹⁴ Jérôme Pozzi, *Ibidem*, p. 276 ;

chrysanthèmes »²⁰¹⁵. Ce fut aussi l'occasion pour le Premier ministre, Pierre Messmer de s'affirmer, à travers son long discours-programme²⁰¹⁶, comme le véritable chef de la majorité²⁰¹⁷. La campagne électorale de l'URP s'organisa, ainsi, autour de trois axes : la dénonciation radicale du programme commun, le fonctionnement des Institutions en cas de victoire de la gauche et, enfin, l'ouverture de la majorité aux Réformateurs de Jean Lecanuet²⁰¹⁸. La coalition URP, formée par l'UDR, les Républicains indépendants et le CDP remporta de justesse la majorité absolue aux élections législatives, ayant obtenu un nombre de 268 sièges après le second tour²⁰¹⁹.

Quelques mois après, les assises de Nantes, organisées entre 16 et 18 novembre 1973 autour du thème gaulliste de la « recherche d'une troisième voie entre capitalisme et le socialisme », eurent pour ambition de reconquérir les électeurs de gauche perdus lors de l'élections législative, tout comme nous pouvons comprendre de l'entretien que Jacques Chaban-Delmas accorda quelques jours avant, où il définit le gaullisme à gauche : « Le gaullisme doit rester populaire, doit rester inlassablement massif, doit attirer des paysans, des employés, des ouvriers »²⁰²⁰. En même temps, si le gaullisme de l'UDR pouvait englober des idées de gauche, il devait rester catégoriquement fidèle à la conception gaullienne du chef de l'Etat, principe énoncé dans le discours du ministre de l'Agriculture, pour qui « toute mise en cause de l'autorité du chef de l'Etat est la négation du gaullisme et le retour au système des partis »²⁰²¹.

Cinq mois à peine avant la disparition du président Pompidou, les assises de Nantes marquèrent, de façon presque prophétique, un renforcement de l'autorité des barons, aux dépens des cadets de la République pompidolienne : Michel Debré ambitionnait le poste de président de l'UDR et Jacques Chaban-Delmas, quant à lui, se plaçait en position du futur candidat à l'élection présidentielle. De plus, Alexandre Sanguinetti, co-fondateur de l'UNR avec Roger Frey, est devenu le nouveau secrétaire général, s'imposant comme mission une

²⁰¹⁵ Alain Peyrefitte : « M. Mitterrand, sa rose au poing, souhaiterait que M. Pompidou inaugure les chrysanthèmes de la société collectiviste », cf. *Le Monde*, 9 janvier 1973 et *La Nation*, 9 janvier 1973, cité par Jérôme Pozzi, *Les mouvements gaullistes*, *Ibidem*, p. 277 ;

²⁰¹⁶ Le Premier ministre organisa son discours comme « une déclaration de principe qui sont surtout des lieux communs », regroupé en trois catégories : « Des réformes que nous avons déjà réalisées, des projets que nous réaliserons, des bouleversements que nous refusons », cf. *Le Monde*, 9 février 1973, cité par Jérôme Pozzi, *Idem* ;

²⁰¹⁷ Jérôme Pozzi, *Ibidem*, p. 277 ;

²⁰¹⁸ *Idem* ;

²⁰¹⁹ Les résultats des élections législatives des 4 et 11 mars 1973, dossier disponible [en ligne] sur <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/leg5renew.asp> ;

²⁰²⁰ *Le Point*, 12 novembre 1973, cité par Jérôme Pozzi, *Ibidem*, p. 287 ;

²⁰²¹ L'Année politique 1973, Paris, PUF, 1974, p. 109, cité par Jérôme Pozzi, *Idem* ;

sorte de retour aux sources du gaullisme, tout en relançant le thème gaulliste - moins exploré - de la participation, afin que l'UDR parvienne à « retrouver tout ou partie de son électorat populaire »²⁰²². Néanmoins, la montée en puissance de Jacques Chirac dans les instances dirigeantes de l'UDR, ainsi qu'au sein du gouvernement – ascension marquée par le passage de Jacques Chirac du ministère de l'Agriculture à celui de l'Intérieur²⁰²³, fut considérée comme un « plan de mise sur orbite présidentielle de Jacques Chirac »²⁰²⁴.

4. L'après-Pompidou : Le rôle du cadet du gaullisme, Jacques Chirac, et l'appropriation de l'héritage

Bien que prévisible puisque l'état de santé du président français s'était considérablement détérioré, sa mort, intervenue le 2 avril 1974, allait provoquer un choc dans la famille gaulliste²⁰²⁵. Sans même attendre que les cérémonies de deuil aient terminé, l'ancien Premier ministre, Jacques Chaban-Delmas annonça sa candidature pour succéder au président défunt. Et même si aux assises de l'UDR, en novembre 1973, une entente avec les barons Michel Debré et Alexandre Sanguinetti l'aurait assuré du ralliement de la formation gaulliste à son éventuelle candidature,²⁰²⁶ le fait que Chaban-Delmas a annoncé son intention le 4 avril, au moment même où l'Assemblée nationale rendait hommage à Georges Pompidou, aurait eu un impact négatif sur l'opinion publique²⁰²⁷. De plus, l'annonce précipitée de sa candidature aurait été une des raisons pour laquelle la majorité n'avait pas réussi à parvenir à une candidature unique, tel que le Premier ministre, alors un des barons du gaullisme, Pierre Messmer déclara le 5 avril :

« Nous n'y sommes pas parvenus, déclare-t-il, en particulier par l'action de certains et parce que Jacques Chaban-Delmas a jugé que son devoir était de maintenir sa candidature ».

Malgré des discussions mouvementées lors de la réunion du comité central de l'UDR organisée le 7 avril 1974, la majorité des membres avaient approuvé la candidature de Chaban-Delmas. Néanmoins, les pressions multiples de Jacques Chirac, principal opposant à la

²⁰²² *Le Monde*, 9 octobre 1973, cité par Jérôme Pozzi, *Les mouvements gaullistes*, *Ibidem*, p. 288 ;

²⁰²³ Dans le troisième et dernier gouvernement Messmer du 1er mars 1974 ;

²⁰²⁴ R. Marcellin, *op.cit.*, p. 292, cité par Jérôme Pozzi, *Ibidem*, p. 291 ;

²⁰²⁵ Jérôme Pozzi, *Ibidem*, p. 293 ;

²⁰²⁶ Jérôme Jaffré, *L'échec de Jacques Chaban-Delmas à l'élection présidentielle de 1974*, dans Bernard Lachaise et al., *Jacques Chaban-Delmas en politique*, *Ibidem*, p. 315 ;

²⁰²⁷ ? 57 % des Français interrogés par la Sofres croient que Chaban-Delmas est « prêt à tout pour satisfaire ses ambitions personnelles », dans Jérôme Jaffré, *L'échec de Jacques Chaban-Delmas à l'élection présidentielle de 1974*, dans Bernard Lachaise et al., *Jacques Chaban-Delmas en politique*, *Ibidem*, p. 318 ;

candidature chabaniste, allaient pousser le Premier ministre à déposer le 9 avril sa candidature, à condition que les autres candidats de la majorité (Chaban-Delmas, Valéry Giscard d'Estaing, E. Faure et C. Fouchet) retirent leurs candidatures à sa faveur. Si E. Faure et C. Fouchet avaient percuté, Chaban-Delmas resta ferme sur sa position, fait qui a déterminé Messmer à retirer sa candidature le jour même où il l'a déposée²⁰²⁸.

Le maintien de la candidature chabaniste au détriment du Premier ministre fut l'arme que l'entourage chiraquien instrumentalisa pour présenter Chaban-Delmas comme le candidat de la division, en contraste avec la mystique gaullienne du rassemblement²⁰²⁹, afin d'empêcher son accession à l'Élysée. D'abord, Jacques Chirac allait annoncer ouvertement son soutien pour Valéry Giscard d'Estaing. Ensuite, le 13 avril 1974, il rendit public, en tant que ministre de l'Intérieur, « l'appel des 43 », un manifeste signé par 39 parlementaires et quatre membres du gouvernement, appelant à l'union et à l'avenir de la majorité. Les signataires regrettaient « la pluralité des candidatures qui se manifestent de la part d'hommes qui, à des titres divers ont participé à l'œuvre entreprise par le général de Gaulle et Georges Pompidou », tout en rappelant que leur intention était de « faire échec à la coalition socialo-communiste en respectant l'esprit de rassemblement de la Ve République »²⁰³⁰. En effet, cet appel fut pensé comme un nouveau coup porté à Jacques Chaban-Delmas, désigné implicitement comme le responsable de la division, malgré la tendance unitaire qu'existait bien au sein de l'UDR²⁰³¹. Trois jours plus tard, le 16 avril, Valéry Giscard d'Estaing s'y rallia, déclarant : « Je comprends et j'approuve l'appel des 43 »²⁰³². D'ailleurs, si la majorité des 43 signataires étaient des membres UDR ou apparentés, les deux autres partis de la majorité étaient également représentés, ce qui pouvait susciter la question du mécontentement de toute une génération gaulliste²⁰³³.

Dans le même temps, malgré les critiques²⁰³⁴, « l'appel des 43 » témoigna aussi de l'admiration que les 43 signataires éprouvaient pour le jeune Chirac, perçu comme « un cadet

²⁰²⁸ Jérôme Pozzi, *Ibidem*, p. 295 ;

²⁰²⁹ *Idem* ;

²⁰³⁰ Jérôme Pozzi, « L'appel des 43 et le mouvement gaulliste : manœuvre politique, relève générationnelle et fronde des « godillots » », *Parlement[s], Revue d'histoire politique* » 2007/1 n° 7, pp. 109-120, p. 115 ;

²⁰³¹ *Idem* ;

²⁰³² Jérôme Jaffré, *L'échec de Jacques Chaban-Delmas à l'élection présidentielle de 1974*, dans Bernard Lachaise et al., *Jacques Chaban-Delmas en politique*, *Ibidem* p. 320 ;

²⁰³³ L'âge de la majorité des signataires (28 sur 43) était compris entre 40 et 60 ans, il s'agissait donc de générations nées entre 1914 et 1933 et qui s'étaient presque essentiellement engagées en politique sous la Ve République, cf. Jérôme Pozzi, L'appel des 43 et le mouvement gaulliste : manœuvre politique, relève générationnelle et fronde des « godillots », *Ibidem*, p. 115 ;

²⁰³⁴ L'appel fut ressenti par les chabanistes comme une pure trahison au profit du candidat libéral. Ainsi Gilbert Grandval, gaulliste de la première heure, critiquait ces « 43 gribouilles qui tournant le dos à l'enseignement du

du gaullisme » et le « fils spirituel » de Georges Pompidou, incarnant un renouveau interne de la vie démocratique du parti²⁰³⁵, dont les membres étaient considérés comme des simples « godillots ». De plus, indépendamment de la gêne que l'appel aurait engendré chez le candidat gaulliste, il ne pouvait pas être considéré comme la cause de son échec : en effet, depuis les élections législatives de 1973, l'électorat gaulliste s'était éloigné progressivement des valeurs sociales du gaullisme, en se convertissant à une approche plus libérale de l'économie sous la présidence de Georges Pompidou²⁰³⁶. Ainsi, si Jacques Chaban-Delmas s'inscrivait bien dans la fidélité gaulliste, cette dimension sociale de la doctrine n'était plus valable pour la majorité de l'électorat UDR. D'ailleurs, au deuxième tour de scrutin, l'UDR avait officiellement annoncé son soutien pour le candidat libéral.

5. De l'UDR au RPR : l'interprétation chiraquienne du legs gaulliste

La victoire de Valéry Giscard d'Estaing a engendré l'ascension de Jacques Chirac à Matignon, qui en profitait pour se présenter comme « l'ultime rempart pour sauver le mouvement gaulliste d'une mort annoncée »²⁰³⁷. De plus, le « fils spirituel » de Georges Pompidou bénéficiait aussi du soutien d'Alexandre Sanguinetti et du trio Garaud-Pasqua-Tomasini, fait qui allait faciliter son emprise du pouvoir sur le mouvement, d'autant plus qu'il se présentait comme seul capable de maintenir les principes du gaullisme face aux assauts giscardiens²⁰³⁸. La motion de synthèse, adoptée presque à l'unanimité, exprimait, ainsi, le succès de la stratégie chiraquienne, tout en apportant le soutien partisan au « compagnon » Chirac :

« Notre mouvement apporte en confiance, en tant qu'élément fondamental de la majorité, son soutien au gouvernement dont notre compagnon Jacques Chirac est le chef, pour autant que ne seront pas mises en cause les valeurs essentielles du gaullisme »²⁰³⁹.

Dans ce contexte et après la démission d'Alexandre Sanguinetti, intervenue avant l'organisation des élections prévues en février 1975, aux conseils des barons Tomasini et Pasqua afin de « mettre un terme aux manœuvres de division » et d'ouvrir la voie au jeune

général de Gaulle, ont choisi, pour tenter de barrer la route au candidat qu'inspire la pensée socialiste, humaniste et libérale, celui du conservatisme ». Dans le même sens, mais plus agressif, Robert-André Vivien, « grognard » de la famille gaulliste, affirmait que « Jacques Chirac a l'attitude d'un néo-pétainiste qui collabore avant la défaite, qu'il s'efforce de préparer ».cf. Jérôme Pozzi, L'appel des 43 et le mouvement gaulliste : manœuvre politique, relève générationnelle et fronde des « godillots », *Ibidem*, p. 118 ;

²⁰³⁵ *Ibidem*, p. 117 ;

²⁰³⁶ *Ibidem*, p. 118 ;

²⁰³⁷ *Ibidem*, p. 120 ;

²⁰³⁸ Jérôme Pozzi, *Les mouvements gaullistes, op.cit.*, p. 305 ;

²⁰³⁹ Le Monde, 8 octobre 1974, cité par Jérôme Pozzi, *Ibidem*, p. 305 ;

Chirac²⁰⁴⁰, ce dernier parvint à prendre en main le Secrétariat général en décembre 1974, devenant, ainsi, le nouveau leader officiel du mouvement gaulliste. Considérée comme un « viol », un « hold-up » ou même un « 18 Brumaire », l'ascension de Jacques Chirac à la tête du mouvement gaulliste s'inscrivait, pourtant, en parfaite continuité avec une culture bonapartiste, intrinsèquement liée à l'histoire de sa famille politique²⁰⁴¹ - une culture qui s'était également enracinée dans l'ADN même du peuple français, tel que nous pouvons l'identifier dans son incessant besoin d'une « figure royale du pouvoir incarné », une figure qui endosse en même temps l'habit du Sauveur²⁰⁴². Ainsi, la stratégie du jeune Chirac de se positionner en « sauveur » du mouvement gaulliste considéré « cliniquement mort »²⁰⁴³, allait lui faire bénéficier d'une image « salvatrice » qui lui permettrait de procéder à une réorganisation de l'UDR, en vue de relancer le grand rassemblement gaulliste « autour des idées fondamentales du général de Gaulle et de Georges Pompidou », mais tout en « prenant en considération la transformation profonde » de la société française. Et, dans la droite ligne du leg gaulliste, Jacques Chirac s'enforçait à rejeter l'étiquette partisane de l'UDR :

« L'UDR est un mouvement et non pas un parti. Nous ne voulons pas être un état-major de notables, une machine politique, un instrument au service des jeux de la politique. Nous sommes et nous devons rester une union, un rassemblement, dont les racines doivent plonger profondément dans le peuple de France... Je ne me considère pas comme l'héritier du gaullisme. J'en suis le serviteur »²⁰⁴⁴.

Le renouveau du mouvement est illustré à l'occasion des Assises de Nice organisées en juin 1975, moment où le plus jeune, Nicolas Sarkozy, membre de l'UDR-Jeunes, se remarqua au sein du mouvement à travers son discours sur les lycéens²⁰⁴⁵. De même, les assises furent aussi l'occasion pour Jacques Chirac de consolider sa position de leader. Néanmoins, imprévisible, le jeune loup Chirac choisit de démissionner du poste de Secrétaire général, considérant que sa mission de remettre l'ordre l'UDR est terminée²⁰⁴⁶. Ce départ est interprété comme bénéfique pour l'image de Jacques Chirac, qui déconstruisait, ainsi, les critiques relatives à une dérive autocratique, tout en conservant l'image du « serviteur » du gaullisme – à travers sa proposition de confier le secrétariat général à A. Bord, un gaulliste

²⁰⁴⁰ Jérôme Pozzi, *Ibidem*, p. 306 ;

²⁰⁴¹ René Remond, *Les droites en France*, Paris, Aubier, 1982, p. 322-333 ;

²⁰⁴² Patrice Gueniffey, *Napoléon et de Gaulle. Deux héros français*, Editions Perrin, Paris, 2017, p. 13 ;

²⁰⁴³ Robert Poujade, Interview du 12 février 2004 : « Lorsque Jacques Chirac prend l'UDR, il ne prend pas un instrument en état de marche, il prend un mouvement qui ne marche plus, qui est cliniquement mort », cité par Jérôme Pozzi, *Ibidem*, p. 307 ;

²⁰⁴⁴ Discours de Jacques Chirac devant les membres du conseil national de l'UDR, le 23 février 1975, cité par Jérôme Pozzi, *Ibidem*, p. 309 ;

²⁰⁴⁵ Nicolas Sarkozy prétendait que les lycéens étaient « bien seuls face à la coalition des communistes et d'autres gauchistes », cf. *Le Monde*, 17 juin 1975, cité par Jérôme Pozzi, *Ibidem*, p. 309 ;

²⁰⁴⁶ Jérôme Pozzi, *Ibidem*, p. 309 ;

apprécié des compagnons²⁰⁴⁷ et grâce à sa réussite de réorganisation et de renouvellement du mouvement à l'été 1975.

Après la déception provoquée par les résultats obtenus aux élections cantonales en mars 1976, le poste de secrétaire général fut confié au baron et gaulliste historique, Yves Guéna, qui était à la fois un réputé fidèle de Jacques Chirac. Favorable à une dissolution de l'Assemblée et à l'organisation des élections anticipées, Yves Guéna assumait la mission assignée par le Premier ministre d'envisager la tactique UDR pour les éventuelles prochaines élections législatives. En même temps, le nouveau secrétaire général essaya de maintenir l'unité de la famille gaulliste dans le contexte d'une tension accrue entre le président libéral et son Premier ministre. Pressé par les désaccords entre la politique voulue par le président libéral et ses propres vues, ainsi que par son entourage, Jacques Chirac finit par démissionner le 25 août 1976 du poste de Premier ministre, scellant, ainsi, la rupture entre les gaullistes et le président Giscard d'Estaing. Ce fut dans ce contexte de rupture que le cadet du gaullisme saisit l'opportunité de s'attaquer ouvertement aux conceptions giscardiennes, tout en invoquant la nécessité d'une métamorphose profonde du mouvement gaulliste :

« J'appelle à l'union toutes les forces qui luttent pour la démocratie, la justice, le progrès social. A mon tour, je vous dis, c'est l'heure du rassemblement et du renouveau »²⁰⁴⁸.

L'histoire du Général de Gaulle annonçant la création d'un grand mouvement de rassemblement le 7 avril 1947 à Strasbourg allait inspirer le cadet Jacques Chirac qui, devant 2000 militants UDR, allait dévoiler ses intentions sur l'avenir du mouvement gaulliste. Ainsi, le 3 octobre 1976 à Egletons, Chirac s'adressa à « tous les Français » pour l'appuyer dans le vaste mouvement de rassemblement qu'il ambitionnait constituer :

« Je m'adresse à tous les Français sans exclusive, aucune, pour que se constitue le vaste mouvement populaire que la France a toujours su tirer de ses profondeurs lorsque le destin paraît hésiter. Par vous, autour de vous, au-delà de vous, nous allons essayer de créer le Rassemblement de toutes celles et tous ceux qui cherchent, avec obstination, à se faire entendre, à travailler, à préserver leur liberté de choix et d'expression et qui aspirent à plus de justice, à plus de bonheur sans pour autant renier les principes auxquels ils sont attachés. Le grand rassemblement auquel je vous convie qui devra allier la défense des valeurs essentielles du gaullisme aux aspirations d'un véritable travaillisme à la française et qui permettra à la majorité de se renforcer pour continuer son œuvre, vous allez devoir en délibérer lors des assises extraordinaires de l'UDR »²⁰⁴⁹.

²⁰⁴⁷ *Idem* ;

²⁰⁴⁸ Jacques Chirac, dans *La Lettre de la Nation*, 15 septembre 1976, cité par Jérôme Pozzi, *Ibidem*, p. 312 ;

²⁰⁴⁹ Jacques Chirac, *Discours d'Egletons*, le 3 octobre 1976, texte disponible sur <http://www.jacqueschirac-asso.fr/fr/wp-content/uploads/2009/06/Discours-dEgletons.pdf> ;

Si le RPF du Général de Gaulle fut conçu pour critiquer et attaquer les Institutions de la IV^e République, le grand rassemblement ambitionné par le cadet gaulliste aurait comme première mission de veiller à ce que les Institutions léguées par le même Général de Gaulle soient scrupuleusement respectées :

« Les institutions politiques stables et démocratiques que le peuple français s'est donné à l'appel du Général de Gaulle ont fait la preuve de leur efficacité au cours des dernières années parfois mouvementées, souvent difficiles que nous avons vécues. Pourtant les signataires du programme commun socialo-communiste veulent les remettre en cause par le biais de retouches, de réformes ou de modifications plus ou moins hypocrites. Nous ne le permettrons pas. Notre régime politique serait irrémédiablement détruit et nous reviendrions d'abord à la faiblesse d'autrefois, aussitôt suivie par l'autoritarisme et la dictature. Le respect scrupuleux du texte de nos institutions constitue pour nous un dogme sur lequel il ne nous est pas possible de transiger »²⁰⁵⁰.

Ensuite, toujours à l'image du Père, puisque « personne, dans l'histoire de notre République, n'a plus que le Général de Gaulle, transformé notre société », le jeune loup Chirac se positionna « dans cette voie » et annonça brièvement les réformes qu'il envisageait nécessaires pour la France et auxquelles il s'engagerait après la victoire des élections législatives de 1978, qu'il considérait déjà un fait accompli :

« J'ai déclaré il y a quelque temps, m'adressant aux élus de notre Mouvement : je vous conduirai à la victoire en 1978. Eh bien ! je déclare aujourd'hui que ma volonté et ma conviction n'ont pas changé. Je suis en effet résolu à contribuer à notre victoire parce que je me refuse à laisser des millions de citoyens qui nous ont fait confiance attendre dans la résignation que se joue leur sort, parce que des élections cela se prépare, certes grâce à l'action efficace et soutenue d'un gouvernement responsable mais aussi par l'explication sans relâche de ce que nous croyons, de ce que nous voulons. Il faut convaincre les Français que nous sommes véritablement porteurs d'espérances ».

Le discours d'Egletons fut réceptionné avec enthousiasme par les compagnons barons du gaullisme, dont J. Charbonnel qui n'hésita pas à s'y rallier, convaincu du gaullisme chiraquien : « Après avoir pendant deux ans, fait don du gaullisme à sa personne, M. Chirac semble aujourd'hui vouloir faire don de sa personne au gaullisme »²⁰⁵¹. En outre, jusqu'à la fin du mois d'octobre, l'ensemble des fédérations de l'UDR allaient approuver l'initiative chiraquienne, fait qui a réduit la réunion du comité central du 28 novembre à une simple formalité ratifiant le programme du futur RPR.

Ainsi, le 5 décembre 1976, les Assises extraordinaires organisées au Parc des expositions de la Porte de Versailles allait marquer la disparition de l'UDR et la naissance

²⁰⁵⁰ Jacques Chirac, *Idem* ;

²⁰⁵¹ Jean Charbonnel, cité par Jérôme Pozzi, *op.cit.*, p. 312 ;

officielle du Rassemblement pour la République, qui représentait en même temps le passage du gaullisme au néo-gaullisme²⁰⁵², Jacques Chirac s'imposant avec 96% des suffrages comme le premier Président du mouvement.

6. Le gaullisme du RPR : entre appropriation et réinterprétation de l'héritage

Créé en 1976, en faisant suite à l'UDR née en 1968 de l'UNR, fondée en 1958 sur les ruines du RPF, le RPR se présentait indubitablement comme le parti héritier du gaullisme²⁰⁵³. Parti de masse organisé dans des fédérations départementales, le RPR comptait sur de nombreux adhérents qui se réunissaient au moins une fois par an. De même, le mouvement s'est doté de toutes les instances nécessaires à la marche d'un grand parti : bureau politique, commission exécutive, comité central etc.²⁰⁵⁴. De plus, même si la génération de la Résistance fut remplacée par des hommes neufs²⁰⁵⁵, tous les barons s'y étaient ralliés - René Tomasini en prit en main le secrétariat général, ayant comme ambition de recréer les structures de masse du RPF suivant les intentions chiraquiennes, déclarées à Kay Lawson : « Nous devons retrouver notre inspiration gaulliste à la base et pour cela nous avons besoin de la participation de nos adhérents »²⁰⁵⁶. Le dernier des barons à intégrer le RPR chiraquien fut Jacques Chaban-Delmas en 1978²⁰⁵⁷, une adhésion qui, vu les divergences idéologiques passées entre les deux hommes, confirmait et renforçait en même temps son statut de parti héritier. D'ailleurs, ce fut précisément Jacques Chaban Delmas qui avait confirmé le caractère gaulliste du RPR, ayant soutenu que « le RPR [était] le mouvement où il y [avait] le plus de gaullistes »²⁰⁵⁸. Selon les chiffres officiels, le nombre des adhérents RPR a atteint en 1984 850.000 de membres²⁰⁵⁹, réussissant, ainsi, son ambition de se présenter comme un véritable parti de masses, à l'instar de son « ancêtre », le RPF.

Conformément au comité central et au nouveau statut validé en décembre 1976, le RPR assumait les principes fondamentaux du gaullisme : une certaine idée de l'homme – la foi

²⁰⁵² Jérôme Pozzi, *Ibidem*, p. 313 ;

²⁰⁵³ Reportage sur la fondation du RPR en 1976, dans « De Gaulle entre histoire et mémoire > De Gaulle : l'héritage et les héritiers », dossier disponible sur <http://charles-de-gaulle.org/enseigner-de-gaulle/reportage-sur-la-fondation-du-rpr-en-1976/> ;

²⁰⁵⁴ Michel Winock, *La Droite*, op.cit., p. 170 ;

²⁰⁵⁵ A l'instar du jeune Nicolas Sarkozy, qui fit son entrée en politique comme dirigeant des jeunes RPR et protégé de Pasqua contre Chaban, cf. André Knapp, *Le gaullisme après de Gaulle*, op.cit., p. 108 ;

²⁰⁵⁶ Cité par André Knapp, *Le gaullisme après de Gaulle*, op.cit. p. 372 ;

²⁰⁵⁷ André Knapp, *Ibidem*, p. 107 ;

²⁰⁵⁸ Chaban-Delmas dans *Le Monde*, 12 octobre 1979

²⁰⁵⁹ André Knapp, *Ibidem*, p. 128 ;

dans la liberté, la responsabilité, le respect de l'autrui ; une certaine idée de la France ; l'enracinement populaire de l'action politique - la recherche permanente de la justice et du progrès ; et, finalement, l'attachement aux institutions de la Ve République²⁰⁶⁰. En outre, un certain nombre de symboles en témoignait : le RPR revint s'installer dès 1977 dans le siège de l'UDR, au 123 rue de Lille ; la croix de Lorraine, devenue le symbole de la France Libre dès 1940, figura sur l'emblème du RPR, après avoir accompagné tous les mouvements gaullistes depuis 1947²⁰⁶¹. De plus, l'Hôtel de Ville de Paris, « fief » de Jacques Chirac, est devenu depuis 1977 un symbole pour le RPR, l'endroit rappelant aux plus anciens gaullistes, le discours du 25 août 1944 et le raz-de marée du RPF aux municipales de 1947²⁰⁶². En outre, à l'instar des adhérents du RPF, les membres du RPR furent aussi désignés sous le nom de compagnons. Le compagnonnage, fondé sur la fidélité à un homme et né des liens tissés entre Charles de Gaulle et la Résistance unissait, au sein du RPR, les militants à Jacques Chirac, comme celui-ci l'avait rappelé en 1990 :

« Au cours de tant d'années et de tant de combats, il s'est créé entre nous, entre vous et moi, un lien qui n'est pas seulement politique, mais qui est d'abord un lien de cœur »²⁰⁶³.

Enfin, il y avait les grands rassemblements comme « marque » du gaullisme du RPR, dont les grandes réunions à l'exemple de celles organisées lors des assises nationales ou des commémorations, comme celle du 18 juin notamment²⁰⁶⁴, qui étaient très appréciées par les compagnons²⁰⁶⁵.

En outre, Florence Haegel, directrice de recherche à Sciences Po et auteure de l'ouvrage *Les droites en fusion : transformations de l'UMP*²⁰⁶⁶, ainsi que de plusieurs articles portant sur le gaullisme partisan, a identifié trois principales formes de référence au gaullisme repérables au sein du RPR²⁰⁶⁷. D'abord, se dire gaulliste était souvent un moyen de prendre

²⁰⁶⁰ *Ibidem*, p. 736-737 ;

²⁰⁶¹ Le RPR l'a toujours gardée alors qu'il abandonnerait en 1991 le bonnet phrygien qui servait de toile de fond à la croix de Lorraine depuis 1976, cf. Bernard Lachaise, « Le RPR et le Gaullisme. Les infortunes d'une fidélité », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, No. 44, « Numéro spécial : La culture politique. En France depuis de Gaulle », (Oct. - Déc., 1994), pp. 25-30, p. 28 ;

²⁰⁶² Bernard Lachaise, « Le RPR et le Gaullisme. Les infortunes d'une fidélité », *Ibidem*, p. 28 ;

²⁰⁶³ Repères. Bulletin de liaison des cadres du mouvement, 306. Lettre de J. Chirac aux militants, 19-26 janvier 1990, Service de documentation du RPR, dans Bernard Lachaise, « Le RPR et le Gaullisme. Les infortunes d'une fidélité », *Ibidem*, p. 29

²⁰⁶⁴ Voir notre chapitre sur « La célébration incessante des valeurs patrimoniales du gaullisme » (Tome 2) ;

²⁰⁶⁵ Fiers d'être alors nombreux et de réunir toutes les générations – des gaullistes historiques aux jeunes militants, de regrouper toutes les catégories sociales, ils ont le sentiment de réaliser l'idéal du rassemblement. Ils ressentent, de façon affective, leurs liens, « communistant » dans l'évocation des souvenirs communs et s'enflammant à l'idée des combats futurs. cf. Bernard Lachaise, *Idem* ;

²⁰⁶⁶ Florence Haegel, *Les droites en fusion : transformations de l'UMP*, Paris, Presses de Science Po, 2012 ;

²⁰⁶⁷ Florence Haegel, « Mémoire, héritage, filiation. Dire le gaullisme et se dire gaulliste au RPR », *Revue française de science politique*, 40^e année, n°6, 1990. pp. 864-879, p. 878 ;

position vis-à-vis d'un concurrent extérieur. Si les références explicites au Général de Gaulle et au gaullisme comme moyen de se positionner sur l'échiquier politique allaient ressurgir notamment après l'apparition du parti d'extrême droite, nous pourrions remarquer déjà dès 1976, une première intention du RPR de se démarquer de l'UDF giscardien. Dans ce sens, contrairement à la politique présidentielle et à la position européenne de l'UDF, le RPR chiraquien allait mener une véritable « bataille » contre tout glissement vers l'institution d'une supranationalité, à l'occasion des élections à l'Assemblée européenne de 1979, en continuité avec l'héritage du RPF gaullien, positionné contre la CED en 1954. Dans le cadre de la « précampagne » du RPR pour les premières élections européennes au suffrage universel, l'appel que Jacques Chirac, président du RPR et maire de Paris, élaborait le 6 décembre 1978 depuis son lit d'hôpital, connu sous le nom de « L'appel de Cochin », s'inscrivait dans la continuité politique gaulliste avec sa critique à l'égard d'une entité européenne au-dessus de la souveraineté nationale. S'il affirmait être favorable à « l'organisation » européenne, Jacques Chirac dénonça la politique atlantiste et pro-européenne du président Giscard, qui dispenserait la France d'une politique étrangère propre et contribuerait à l'effacement de la France sur le plan international au profit des grandes puissances et notamment des Etats Unis²⁰⁶⁸. Le leader du RPR, le parti « héritier » du RPF, reprit, ainsi, l'argumentation gaullienne de 1954 contre le projet de la CED, plaidant pour une Europe « européenne » et indépendante par rapport au grand frère américain, une Europe où la France « conduise son destin de grande nation »²⁰⁶⁹. Les accents gaulliens de l'appel chiraquien seraient encore plus évidents dans le langage que Jacques Chirac choisit pour faire passer son message : les accusations visant une implication du « parti de l'étranger », l'appel pour sauver « l'honneur » de la France et mener un nouveau « combat » contre le « renoncement » ou encore, le ton dramatique du texte chiraquien, imitant l'appel gaullien de 1940.

En effet, les disputes entre le président libéral Giscard d'Estaing et son ancien Premier ministre ont poussé le RPR à se positionner « par défaut » en opposition avec les propos

²⁰⁶⁸ « La politique européenne du gouvernement ne peut, en aucun cas, dispenser la France d'une politique étrangère qui lui soit propre. L'Europe ne peut servir à camoufler l'effacement d'une France qui n'aurait plus, sur le plan mondial, ni autorité, ni idée, ni message, ni visage. Nous récusons une politique étrangère qui cesse de répondre à la vocation d'une grande puissance, membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies et investie de ce fait de responsabilités particulières dans l'ordre international. », Jacques Chirac, *Appel de Cochin*, le 6 décembre 1978, texte disponible sur

http://www.clubdelhorloge.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=181:l-appel-de-cochin-de-jacques-chirac-6-decembre-1978&catid=21:documents ;

²⁰⁶⁹ « Favorables à l'organisation européenne, oui, nous le sommes pleinement. Nous voulons, autant que d'autres, que se fasse l'Europe. Mais une Europe européenne, où la France conduise son destin de grande nation. Nous disons non à une France vassale dans un empire de marchands, non à une France qui démissionne aujourd'hui pour s'effacer demain. », Jacques Chirac, *Appel de Cochin*, le 6 décembre 1978 ;

promus au sein de l'UDF ou du gouvernement. Ce fut dans ce sens-là qu'Alain Duhamel écrit en 1980 à propos de la vision politique du chef de l'Etat : « ...si le chef de l'Etat démarque le gaullisme, il (le RPR) dénonce le plagiat. S'il s'en éloigne, il se répand solennellement des cendres sur la tête »²⁰⁷⁰. Mais si pour Alain Duhamel, la France entière se gaullisait peu à peu, tandis que le RPR se dégaullisait partiellement²⁰⁷¹, René Rémond souligna en 1982 le contraire : une « continuité indiscutable » dans la politique étrangère, illustrée notamment dans les positions européennes manifestées en 1978²⁰⁷² - le RPR ressemblant à la formation gaulliste au temps du Général et Pompidou et le gaullisme retrouvant, ainsi, son originalité²⁰⁷³.

En outre, si dans son histoire de près d'un quart de siècle, le RPR n'a pas toujours privilégié ses revendications gaullistes, préférant d'autres étiquettes comme le « travaillisme à la française »²⁰⁷⁴, « la sociale démocratie »²⁰⁷⁵ ou « le courant national populaire »²⁰⁷⁶, cités comme modèles par Jacques Chirac²⁰⁷⁷, la référence gaulliste fut reprise de façon accentuée après l'apparition électorale du Front national, parti d'extrême droite. L'identité gaulliste du RPR fut évoquée d'abord comme principal argument pour se délimiter et contrecarrer l'extrême droite. A titre d'exemple, ce fut Bernard Pons, le secrétaire général du mouvement qui illustra cette stratégie en 1984, le lendemain des élections européennes : « Nous devons revenir aux sources de la République et de la démocratie telles que les concevait le général de Gaulle »²⁰⁷⁸ - une déclaration reprise et commenté par *Le Matin* du 22 juin 1984 :

« Le RPR choisit le gaullisme. Pour répondre à la percée de Le Pen une seule solution selon ses dirigeants revenir aux sources de la pensée du Général »²⁰⁷⁹.

De même, s'il fut parfois soupçonné de convergences thématiques avec le Front National, Charles Pasqua s'en défendit à l'occasion des assises de la Porte de Versailles, organisées le 24 mars 1987, en invoquant la mémoire de son passé résistant :

« Nous les anciens qui avons lutté contre le racisme et le fascisme les armes à la main, nous nous réjouissons de voir les plus jeunes que nous prendre la même route »²⁰⁸⁰.

²⁰⁷⁰ Alain Duhamel, *La République giscardienne*, Paris, Grasset, 1980, p. 236 ;

²⁰⁷¹ *Idem* ;

²⁰⁷² René Rémond, *Les Droites en France*, *op.cit.* p. 338 ;

²⁰⁷³ René Rémond, chapitre « Le gaullismes et les droites », dans *Ibidem*, p. 4

²⁰⁷⁴ Jacques Chirac, *Discours d'Egletons*, 3 octobre 1976 ;

²⁰⁷⁵ Emission télévisée « L'Evénement » citée par *Le Quotidien de Paris*, 18 novembre 1976 ;

²⁰⁷⁶ *Le Monde* 16-17 octobre 1977 ;

²⁰⁷⁷ Florence Haegel, « Mémoire, héritage, filiation. Dire le gaullisme et se dire gaulliste au RPR », *Ibidem*, p. 866 ;

²⁰⁷⁸ Cité par Florence Haegel, *Ibidem*, p. 868 ;

²⁰⁷⁹ *Idem* ;

²⁰⁸⁰ Charles Pasqua, dans *Le Monde*, 26 mai 1987, cité par *Idem* ;

Et, plus tard, pendant la campagne présidentielle, le compagnon Pasqua reprit l'argument gaulliste comme moyen de se démarquer des propos extrémistes :

« Je suis gaulliste. Être gaulliste, cela veut dire ne pas oublier et je crois avoir dit il y a déjà assez longtemps. Quand on a été comme nous dans la France libre ou dans les camps de concentration ou au maquis on se rappelle avec nous il y avait des gens qui n'avaient pas notre couleur de peau ni notre religion. Donc le racisme on ne connaît pas »²⁰⁸¹.

Dans le même temps, le RPR s'est défini comme le parti indéfectiblement attaché aux institutions que le Général de Gaulle a léguées à la France, jusqu'à ce qu'il lui soit arrivé de considérer que seuls les gaullistes étaient capables de les appliquer correctement, ce qui les poussaient à contester à tout autre le droit de les interpréter. Véritable « épice du legs gaulliste »²⁰⁸², le respect de la Constitution gaullienne devint le noyau dur de « l'idéologie » gaulliste. En 1978, Jacques Chirac plaça en tête « la stabilité d'institutions soustraites aux jeux des partis » et Pierre Messmer déclara en 1986, à l'heure du bilan sur le RPR : « Avoir été gaullistes depuis dix ans, c'est d'abord et surtout être restés fidèles aux institutions de la Cinquième République »²⁰⁸³.

Ensuite, dire le gaullisme ou plutôt dire « un certain gaullisme » renvoyait davantage à une situation de concurrence interne, notamment après l'échec de Jacques Chirac à l'élection présidentielle de 1988, qui voyait son autorité de président de parti de plus en plus remise en question. Ainsi, quand J. Chirac déclara en 1990 que « bâtir un gaullisme moderne, telle est notre vraie responsabilité », Charles Pasqua lui répliqua :

« Nous ne pensons pas qu'il y ait un gaullisme moderne et un gaullisme archaïque. Nous pensons qu'il y a un gaullisme tout court »²⁰⁸⁴.

Néanmoins, la consécration officielle des « courants » au sein du RPR à l'occasion des assises nationales du 11 février 1990, ainsi que la reconquête de la présidence du parti par Jacques Chirac, allaient engendrer l'apparition de différents « gaullismes », plus ou moins éloignés de « l'orthodoxie » gaulliste, définie notamment autour de la vision « sociale » du gaullisme, mais aussi en fonction du discours savant et journalistique sur le gaullisme²⁰⁸⁵. Revendiquant chacun l'héritage gaulliste, parmi les principales tendances qui divisaient le RPR, notamment

²⁰⁸¹ Charles Pasqua, *Idem* ;

²⁰⁸² Pierre Nora, *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1992, p. 368 ;

²⁰⁸³ Jacques Chirac, *La leçon de l'espérance*, Paris, La Table ronde, 1978, p. 59 et le discours de Pierre Messmer dans le dossier des dix ans du RPR, 1986 (Service de documentation du RPR), dans Bernard Lachaise, « Le RPR et le Gaullisme. Les infortunes d'une fidélité », *Ibidem*, p. 26 ;

²⁰⁸⁴ Dossier Assises nationales du RPR, 11 II 1990, consulté au Service de la documentation du RPR (123 me de Lille 75007) par Bernard Lachaise, *Ibidem*, p. 25 ;

²⁰⁸⁵ Florence Haegel, « Mémoire, héritage, filiation. Dire le gaullisme et se dire gaulliste au RPR », *Ibidem*, p. 869 ;

pendant les années 1990, figuraient : les chiraquiens ou les néo-gaullistes légitimes, attachés à la figure charismatique de Jacques Chirac²⁰⁸⁶ ; les balladuriens ou les néo-gaullistes libéraux, partisans de la politique menée par Edouard Balladur pendant ses mandats gouvernementaux²⁰⁸⁷ ; et les séguinistes ou les gaullistes sociaux, héritiers du courant incarné dans les années 1970 par Jacques Chaban-Delmas, et représentés dans les années 1990 par Philippe Séguin²⁰⁸⁸. En revanche, sans dénier explicitement « l'identité gaulliste » des dirigeants, les gaullistes « orthodoxes » se positionnaient en hérauts d'un « retour au gaullisme originel » et en gardiens de la fidélité. Représentés particulièrement par Charles Pasqua, les gaullistes orthodoxes défendaient le principe gaullien d'indépendance nationale, en refusant toute réintégration de la France dans l'OTAN et toute évolution vers une Europe supranationale ou fédérale. Leur dissidence au sein du RPR allait déboucher à la fin des années 1990 par la création du Rassemblement pour la France, mouvement fondé par Charles Pasqua et Pierre de Villiers pour « disputer » le gaullisme au RPR chiraquien²⁰⁸⁹.

Enfin, selon F. Haegel et partant de l'idée selon laquelle le discours politique peut être générateur de phénomène de mémoire²⁰⁹⁰, l'appropriation de l'héritage gaulliste passe par la reproduction, dans le discours des dirigeants du RPR, de la phraséologie gaulliste, moyen formel de construire une filiation²⁰⁹¹. Les discours politiques au sein du RPR portent certainement des marques gaullistes, avec la répétition fréquente des mots et des expressions issues du vocabulaire gaullien comme appel, sursaut, recours, ardeur, combat, renouveau, avec un langage d'espoir et de fierté, marqué par « la force de convaincre »²⁰⁹² ou « la lueur

²⁰⁸⁶ Adeptes d'un certain pragmatisme idéologique, oscillant d'un côté, entre un libéralisme tempéré et un progressisme social et de l'autre côté, entre l'attachement à l'idée très gaullienne de l'indépendance nationale et le ralliement à une Europe politique et économique mieux intégrée. Parmi les chiraquiens, on cite d'abord Alain Juppé, Jacques Toubon, Bernard Pons, Jean-Louis Debré, ainsi que Jean-Paul Delevoye (candidat à la présidence du RPR en 1999), Dominique de Villepin, Josselin de Rohan ou même Michèle Alliot-Marie ;

²⁰⁸⁷ Assez proches de l'UDF de Valéry Giscard d'Estaing, ils se présentent comme nettement pro-européens, attaché à un certain conservatisme fiscal, ainsi qu'à une certaine forme de dérégulation dans le domaine économique et social. Les partisans du courant balladurien étaient Patrick Balkany, Bernard Accoyer, le résistant Jacques Baumel et Nicolas Sarkozy, l'homme qui allait en prendre l'initiative après 1997 ;

²⁰⁸⁸ Héritiers du courant chabaniste, les séguinistes étaient généralement hostiles à l'Europe supranationale et trop libérale, ambitionnant, tout comme les gaullistes « orthodoxes », un retour aux valeurs fondamentales du gaullisme, notamment sur le plan social. Parmi les gaullistes sociaux, on identifiait d'abord François Fillon, futur candidat à l'élection présidentielle, Nicolas Dupont-Aignan, lui aussi futur aspirant à la fonction présidentielle, et les barons Yves Guéna et Alain Terrenoire ;

²⁰⁸⁹ « Le Rassemblement pour la France dispute le gaullisme à Jacques Chirac », *Le Monde*, 21-22 novembre 1999, article, disponible sur <https://scholar.lib.vt.edu/InterNews/LeMonde/issues/1999/lm991121.pdf> ;

²⁰⁹⁰ Complétant les analyses Halbwachs, Gérard Namer propose de chercher dans les formes de pratique sociale du discours les cadres principaux de constitution et de transmission une mémoire, cf. Gérard Namer, *Mémoire et société*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1987, pp. 157-158 ;

²⁰⁹¹ Florence Haegel, *Ibidem*, p. 878 ;

²⁰⁹² Titre d'un livre de Philippe Seguin en 1990 ;

de l'espérance »²⁰⁹³. Le style du Général de Gaulle était également imité, tout comme nous pouvons remarquer dans l'allocution chiraquienne du 23 janvier 1983 - « Nous gaullistes, nous ne saurions renoncer ; nous ne renoncerons pas ; nous ne renoncerons jamais... » - ou dans la déclaration de Jacques Toubon le lendemain de la défaite de Jacques Chirac à l'élection présidentielle en 1988 - « Chers compagnons, la France a perdu une bataille, elle n'a pas perdu la guerre »²⁰⁹⁴. Comme le démontre aussi l'historien spécialiste du gaullisme Bernard Lachaise, la continuité entre le RPR et le gaullisme, du point de vue de l'imitation discursive, se révélait « frappante », ce langage commun « galvanisant » les militants²⁰⁹⁵.

En outre, le livre paru en 1980, intitulé « Les sources du Rassemblement : premiers éléments de réflexion pour une contribution au nécessaire et vital sursaut national » et diffusé par la 31^e circonscription de Paris du RPR, venait à assumer ouvertement l'héritage gaulliste dès ses premières lignes. Un héritage qui, en dépit des refondations successives, présentait « des constantes » qui justifiaient son existence et sa pérennité :

« L'essence du gaullisme est dans le rassemblement. Rassemblement dont Jacques Chirac a pris aujourd'hui la tête...Le gaullisme ne prétend pas être une philosophie ; en effet, il n'entend pas être un système abstrait. Il est d'abord un vécu historique ; un mouvement qui est resté lui-même en dépit de toutes les mutations que les péripéties de la vie politique lui ont imposées et que ses dénominations successives retraduisent...C'est ainsi que le mouvement gaulliste se caractérise, pour reprendre une formule par « le changement dans la continuité ». Au-delà des personnes, le gaullisme présente en effet des constantes qui justifient son existence et caractérisent sa mission historique »²⁰⁹⁶.

D'ailleurs, en 1984 le programme du RPR commençait par le mot « Libres » et le secrétaire général du RPR rappela dans *La Lettre de la nation*²⁰⁹⁷ combien la liberté était aux sources mêmes du gaullisme, tout en refusant « cette mode du libéralisme a tout crin »²⁰⁹⁸. En effet, de 1981 à 1984, nous assisterions à la mutation néo-libérale clairement revendiquée, à

²⁰⁹³ Titre d'un livre de Jacques Chirac en 1978 ;

²⁰⁹⁴ Florence Haegel, *Ibidem*, p. 876 ;

²⁰⁹⁵ Bernard Lachaise, « Le RPR et le Gaullisme. Les infortunes d'une fidélité », *Idem* ;

²⁰⁹⁶ Rassemblement pour la République (France). Fédération (Paris). Circonscription (31), Les Sources du Rassemblement [Texte imprimé] : premiers éléments de réflexion pour une contribution au nécessaire et vital sursaut national / diffusés par la 31 circonscription de Paris du R.P.R. [Rassemblement pour la République], quartiers Père-Lachaise et Charonne, Paris (37, rue des Orteaux, 75020) : R.P.R., [1980], p. 1 ;

²⁰⁹⁷ L'organe du mouvement gaulliste, paru pour la première fois en 1962 quand Pompidou est nommé Premier ministre afin d'avoir un journal du gouvernement pour « dire ce qu'il avait à dire », cf. *Libération*, « Le mouvement gaulliste perd son journal. « La Lettre de la Nation » cesse de paraître 10 jours après l'élection de Séguin » du 17 juillet 1997, disponible sur https://www.liberation.fr/france-archive/1997/07/17/le-mouvement-gaulliste-perd-son-journal-la-lettre-de-la-nation-cesse-de-paraître-10-jours-après-l-el_210614 ;

²⁰⁹⁸ La lettre de la Nation. 29 octobre 1984, dans Bernard Lachaise, « Le RPR et le Gaullisme. Les infortunes d'une fidélité », *Ibidem*, p. 27 ;

travers une conversion à l'idée européenne²⁰⁹⁹ et une référence estompée au gaullisme²¹⁰⁰. Cette mutation serait conclue à l'occasion des Assises de Toulouse (23 et 24 janvier 1982), où on assisterait à une sorte de « table rase du passé symbolique du gaullisme », à travers l'effacement des emblèmes gaullistes, comme les portraits du Général de Gaulle et de Georges Pompidou, la Croix de Lorraine ou le remplacement des témoins historiques du gaullisme (à l'exception de Maurice Schumann) au profit de la jeune génération²¹⁰¹. Néanmoins, quand Jean Charbonnel analysa en 1990 les références au Général de Gaulle au sein du parti chiraquien, il conclut :

« Le général est encore le sésame qui ouvre la porte des prestigieuses légendes, le dieu lare que l'on aime invoquer avant les élections, une sorte de totem de la tribu qui mérite a tout le moins quelques genuflexions de convenance »²¹⁰².

De ce fait, le RPR ne pouvait pas se passer du legs gaulliste, puisque le gaullisme était « une mystique de l'unité nationale » et le mouvement restait « un parti national »²¹⁰³. Le chiraquisme reprenait donc quelques des thèmes majeurs du gaullisme, comme le souci de l'indépendance nationale ou la défense autonome articulée sur la force de dissuasion nucléaire. En même temps, force est de souligner aussi que Jacques Chirac serait critiqué par les députés du RPR pour avoir mené une diplomatie trop complaisante à l'égard des autres puissances, à l'instar de sa position par rapport à l'agression soviétique en Afghanistan²¹⁰⁴.

D'ailleurs, le RPR se situait dans la continuité du mouvement gaulliste également à travers l'effort pour préserver son caractère de parti « attrape-tout ». Si entre 1981 et 1984, le RPR se trouvait dans l'opposition, en juillet 1984, il arriverait à être considéré le parti le plus populaire de la France²¹⁰⁵. De plus, dans un sondage réalisé en décembre 1992, 31% des personnes considéraient le RPR comme « le parti le plus capable de proposer des réformes » et il comptait sur 41% des opinions favorables. En conséquence, à l'occasion des élections législatives de 1993, la liste RPR-UDF a obtenu 40% des suffrages exprimés, soit 85% des

²⁰⁹⁹ Les choix de présenter depuis 1984 une liste unique avec l'UDF pour l'élection au Parlement européen, de ratifier l'Acte unique en 1986 et surtout le traité de Maastricht en 1992 témoignaient de cette évolution européenne du RPR, cf. François Saint-Ouen, « Le RPR est-il devenu européen ? », *Revue politique et parlementaire*, 1, 1988, p. 51-54 ;

²¹⁰⁰ L'opposition au gouvernement d'Union de la gauche ne serait donc pas menée au nom de la fidélité au gaullisme mais au nom de la tradition républicaine et plus précisément de la défense des libertés fondamentales de la République, cf. Florence Haegel, « Mémoire, héritage, filiation. Dire le gaullisme et se dire gaulliste au RPR », *Ibidem*, p. 866 ;

²¹⁰¹ Florence Haegel, *Ibidem*, p. 866 ;

²¹⁰² Jean Charbonnel, *De Gaulle au présent*, Paris, Flammarion, 1990, p. 341 ;

²¹⁰³ André Knapp, *Le gaullisme après de Gaulle, op.cit.*, p. 316 ;

²¹⁰⁴ René Remond, chapitre « Le gaullismes et les droites », *Ibidem*, p. 4

²¹⁰⁵ 46% des opinions positives chez les Français, cf. Olivier Duhamel et Jean-Luc Parodi, « Profil de l'année politique (septembre 1983-août 1984) », *Pouvoirs*, no 31, 1984, p. 170-171 :

sièges, partagés entre 257 députés RPR et 215 députés UDF à l'Assemblée nationale²¹⁰⁶. Le RPR a, ainsi, regagné son ancien statut de parti « attrape-tout »²¹⁰⁷.

Après tout, comme l'affirme Bernard Lachaise, ce sont trois noms qui figurent au sein du « panthéon » du RPR : Charles de Gaulle, Georges Pompidou et Jacques Chirac. Les trois furent associés dans la plupart des documents élaborés pour les grandes messes commémoratives, ayant réussi à « forger des mots en -isme qualifiant les trois phases du mouvement politique fondé par de Gaulle en 1947 : gaullisme, pompidolisme et chiraquisme »²¹⁰⁸.

7. Du RPR à l'UMP : l'union de la droite sous les auspices du chiraquisme mais dans l'esprit gaulliste du rassemblement pour la France

L'incapacité du RPR à surmonter les querelles internes des années 1990, qui ont débouché en 1995 sur les candidatures distinctes de Jacques Chirac et d'Edouard Balladur à l'élection présidentielle, allaient imposer une nouvelle réformation du mouvement gaulliste, suivant « les volontés d'unir organiquement les droites gouvernementales »²¹⁰⁹. De ce fait, après l'épisode du premier tour du scrutin présidentiel de 2002 - où Jacques Chirac avait obtenu le plus faible score de toute la Ve République pour un président sortant²¹¹⁰, aboutissant à l'arrivée du candidat d'extrême droite au deuxième tour - les chiraquiens se sont organisés pour lancer un grand parti de droite et de centre-droit, ayant comme premier but de soutenir le président sortant en vue de sa réélection et de présenter aux élections législatives de juin des candidats communs engagés à soutenir l'action présidentielle²¹¹¹. Sous le nom, encore provisoire, de « l'Union pour la majorité présidentielle », la nouvelle organisation est créée le 23 avril 2002 par Jacques Chirac et son « dauphin », Alain Juppé, afin d'« unir les forces politiques de toutes les droites »²¹¹².

Le comité politique du RPR s'est réuni pour la dernière fois le 10 juillet 2002 pour préparer les assises extraordinaires de Villepinte du 21 septembre 2002, qui allaient

²¹⁰⁶ André Knapp, *Ibidem*, p 232 ;

²¹⁰⁷ SOFRES, *L'état de l'opinion, op.cit.*, 1989, p. 76 ;

²¹⁰⁸ Bernard Lachaise, « Le RPR et le Gaullisme. Les infortunes d'une fidélité », *Ibidem*, p. 28

²¹⁰⁹ Abel Hermel, « Etude d'un parti politique français : l'UMP », *Pouvoirs*, 2004/4 n° 111, pp. 147-158, p. 149 ;

²¹¹⁰ 19.88% des suffrages ;

²¹¹¹ Florence Haegel, « L'UMP Bilan d'une transformation », *Commentaire*, 2013/3 No 143, pp. 555-562, p. 555

²¹¹² *Le Monde*, le 24 avril 2002, article disponible sur

https://www.lemonde.fr/societe/article/2002/04/24/les-partisans-de-jacques-chirac-annoncent-la-creation-de-l-union-pour-la-majorite-presidentielle-ump_272914_3224.html ;

officialiser la dissolution du mouvement gaulliste au sein de l'UMP²¹¹³. Michèle Alliot-Marie, alors présidente du RPR, même si s'était montrée méfiante à l'égard de la dissolution²¹¹⁴, elle en était consciente de la nécessité, afin de faire « renaître » le grand parti gaulliste, parce que « le Gaullisme n'est ni immobilisme, ni nostalgie »²¹¹⁵. Pour la présidente du RPR, le gaullisme : « C'est aussi une renaissance. Sans nous il n'y a pas de grand parti. Nous rassemblons dans la grande tradition gaulliste »²¹¹⁶. De plus, l'idée d'une union ou du rassemblement pour finir avec les divisions partisans, ainsi que l'esprit de l'ouverture et de l'adaptation au contexte historique, s'inscrivaient bien dans la ligne gaulliste :

« Les Gaullistes ne savent pas vivre repliés sur eux-mêmes. Il leur faut des défis, un idéal, une ouverture aux autres. Parce que nous nous inscrivons dans la lignée gaulliste, nous savons qu'à travers des noms différents, nos idées ont toujours résisté. Elles sont les mieux adaptées aux défis du monde moderne, parce qu'elles placent l'Homme au cœur de toute préoccupation, parce qu'elles expriment la fierté de notre histoire et de la France. Nous savons bien que pour faire triompher cette certaine idée de la France qui nous habite, nous avons vocation à attirer toujours plus de partisans, à rassembler encore et encore, en un mot, à construire un grand parti populaire »²¹¹⁷.

La présidente du RPR conclut son discours en assurant les militants que la nouvelle union n'allait pas intervenir dans leurs propres convictions gaullistes :

« Comme vous, je veux entrer dans la nouvelle union et je veux rester gaulliste. Comme vous je crois en notre nouveau parti et je reste la même. Fière de notre passé, sûre de notre force, portée par nos convictions, je vous lance un appel : celui de l'audace et de l'ardeur. Entrons avec confiance, avec raison et avec cœur, dans l'union pour servir mieux encore notre idéal, le Gaullisme, notre pays, conduit par Jacques Chirac, notre passion, la France »²¹¹⁸.

De même, dans un entretien publié dans *Le Monde* le 21 septembre 2002, Alain Juppé rassura les militants de la préservation des idées gaullistes au sein de la nouvelle union :

« Pour moi, la réponse ne fait aucun doute, tout simplement parce que ces idées sont profondément modernes »²¹¹⁹.

²¹¹³ Abel Hermel, « Etude d'un parti politique français : l'UMP », *Ibidem*, p. 154 ;

²¹¹⁴ Michèle Alliot-Marie : « plus que la crainte de voir disparaître les idéaux gaullistes, certains militants s'inquiètent de voir s'éteindre ce qui constituait notre spécificité : le côté familial et la convivialité », citée dans *Le Monde*, 21 septembre 2002 ;

²¹¹⁵ Déclaration de Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la défense et présidente du RPR, sur l'histoire et l'action du RPR, sa dissolution et son rôle pour bâtir l'union de la majorité, Villepinte le 21 septembre 2002, texte disponible sur <https://www.vie-publique.fr/discours/130973-declaration-de-mme-michele-alliot-marie-ministre-de-la-defense-et-presi> ;

²¹¹⁶ *Le Monde*, 21 septembre 2002 ;

²¹¹⁷ Déclaration de Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la défense et présidente du RPR, sur l'histoire et l'action du RPR, sa dissolution et son rôle pour bâtir l'union de la majorité, Villepinte le 21 septembre 2002, texte disponible sur <https://www.vie-publique.fr/discours/130973-declaration-de-mme-michele-alliot-marie-ministre-de-la-defense-et-presi> ;

²¹¹⁸ Michèle Alliot-Marie, *Idem* ;

²¹¹⁹ Alain Juppé, entretien dans *Le Monde*, 21 septembre 2002 ;

René André, député RPR, s'en montra lui aussi confiant :

« Je ne suis pas inquiet. L'UMP sera la continuité du RPR. Les idées gaullistes ne disparaissent pas »²¹²⁰.

Outre le RPR, la Démocratie libérale, jusqu'alors partie composante de l'UDF, et Écologie bleue furent également dissous à l'intérieur de l'UMP, tout comme le CNI, le Parti radical et d'autres groupes ou individus provenant de toutes les sensibilités de la droite. Seule exception notable : une partie des « centristes » rassemblés autour de François Bayrou, souhaitant préserver l'UDF giscardien en tant que force politique indépendante. Ainsi, tout comme l'indique Florence Haegel, la filiation de l'UMP était double : elle représentait à la fois « le fruit de l'installation ancienne du parti gaulliste et du changement introduit par l'UDF en regroupant les centristes et les libéraux à partir de 1978 »²¹²¹.

Si traditionnellement, les mouvements se réclamant du gaullisme étaient toujours « férues de refondations », la dissolution au sein de l'UMP allait engendrer de nouvelles transformations : outre le nouveau nom, il y avait un nouveau logo, de nouvelles composantes, mais aussi une nouvelle direction et de nouveaux statuts. Mais ce qui était encore plus marquant, l'idée centrale du « retour aux sources du gaullisme » s'est effacée au profit des références à l'europanisation et de la modernisation²¹²². Néanmoins, les partis gaullistes, puis néo-gaullistes, constituaient bien la matrice de l'UMP²¹²³. Après la réélection de Jacques Chirac, le mouvement est devenu « l'Union pour un mouvement populaire », avec Alain Juppé comme président, lors du congrès fondateur organisé au Bourget le 17 novembre 2002. L'union de la droite au sein de l'UMP allait s'imposer aussi dans les élections législatives de la même année, réussissant à remporter la majorité absolue, avec 358 sièges sur 577²¹²⁴, donnant ainsi, au président Chirac, tous les moyens de gouverner en vue d'appliquer son programme politique.

²¹²⁰ Jean-Claude, dans *Le Parisien*, 21 septembre 2002 ;

²¹²¹ Colette Ysmal, « Centristes et libéraux », dans Dominique Chagnollaud (dir.), *La Vie politique en France*, Seuil, 1993, p. 260-261 ;

²¹²² Florence Haegel, « L'UMP Bilan d'une transformation », *Ibidem*, p. 556 ;

²¹²³ *Ibidem*, p. 558 ;

²¹²⁴ Résultats des élections législatives 2002, dossier disponible sur [https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Les-resultats/Legislatives/electresult_legislatives_2002/\(path\)/legislatives_2002/index.html](https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Les-resultats/Legislatives/electresult_legislatives_2002/(path)/legislatives_2002/index.html) ;

8. Le passage du chiraquisme au sarkozisme : un nouvel -isme toujours gaulliste

Depuis sa création en 2002 et l'élection d'Alain Juppé comme président, l'UMP allaient devenir un véritable théâtre de combat entre chiraquiens et sarkozystes. Les faibles résultats obtenus aux élections régionales, cantonales et européennes de 2004²¹²⁵, ainsi que la mise en examen d'Alain Juppé pour « prise illégale d'intérêt », allaient déboucher sur sa démission et sur la prise du pouvoir par Nicolas Sarkozy, qui devint le nouveau président de l'UMP après les assises de Bourget, organisées le 28 novembre 2004. Tout en rivalisant à distance avec Jacques Chirac, le nouveau président allait concentrer sa politique partisane autour de son grand objectif : se préparer pour accéder à l'Élysée en 2007. Dans ce contexte, l'UMP s'est distancé du refrain gaulliste²¹²⁶ pour entreprendre un vaste chantier de modernisation et de réflexion interne, afin d'élaborer le programme politique du futur candidat aux élections présidentielles de 2007²¹²⁷.

Mais, si on ne trouvait guère de références au gaullisme ou à la mémoire du Général de Gaulle dans son projet politique²¹²⁸, Nicolas Sarkozy retrouverait, pourtant, les rites gaullistes pendant la campagne pour l'élection présidentielle : il s'est amplement rapporté au gaullisme, revendiquant son héritage et ses symboles, tout en s'en appropriant le vocabulaire et les thèmes²¹²⁹. D'ailleurs, force est de souligner que le président de l'UMP avait milité sans discontinuité et à tous les niveaux de l'appareil partisan, depuis 1974²¹³⁰, dans un mouvement politique où il « a appris » le gaullisme, dont il demeurait « profondément marqué ». Et, lorsqu'il n'a pas été invité par le président Jacques Chirac à la commémoration du 9 novembre 2006 à Colombey-les-deux-Eglises, Nicolas Sarkozy prit la parole le soir même lors d'un meeting organisé à Saint-Etienne pour répliquer que : « Le gaullisme ne se commémore pas, il se vit »²¹³¹. Ensuite, le 16 avril 2007, il s'est déplacé à Colombey pour se recueillir seul sur

²¹²⁵ Résultats des élections régionales 2004, dossier disponible sur [https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Les-resultats/Regionales/electresult_regionales_2004/\(path\)/regionales_2004/index.html](https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Les-resultats/Regionales/electresult_regionales_2004/(path)/regionales_2004/index.html) ;

²¹²⁶ D'ailleurs, Nicolas Sarkozy s'est moqué même ouvertement du pèlerinage annuel du RPR à Colombey-les-Deux-Églises, « rituel » auquel il avouait regretter « d'avoir sacrifié cette année encore », ces « simagrées » entretenant « une caricature, chaque jour plus désuète, dans Nicolas Sarkozy, *Libre*, Paris, Pocket, 2001, p. 181 ;

²¹²⁷ Seul candidat en lice, Nicolas Sarkozy est désigné candidat de l'UMP à l'élection présidentielle par les militants du parti le 14 janvier 2007 ;

²¹²⁸ Nicolas Sarkozy, *Mon projet : ensemble tout devient possible*, conçu pour la campagne présidentielle de 2007 ;

²¹²⁹ Stephen Lequet, « Nicolas Sarkozy et le Gaullisme », *French Politics, Culture & Society*, Vol. 28, No. 1 (Spring 2010), pp. 92-105, p. 92 ;

²¹³⁰ Déjà membre de l'UJP dès son arrivée à la faculté, Nicolas Sarkozy adhère à l'UDR en 1974. Dans son premier discours, prononcé à l'occasion des assises de Nice de 1975 en tant que délégué départemental des jeunes UDR des Hauts-de-Seine, il s'est fait remarquer par Charles Pasqua et Jacques Chirac, notamment grâce à sa petite phrase « Être jeune gaulliste, c'est être révolutionnaire » ;

²¹³¹ *Reuters*, 9 novembre 2006 ;

la tombe du Général de Gaulle et devant la Croix de Lorraine – marque du lien intime qui le relierait au grand homme, dans cette « solitude » qui habitait, selon lui, « celui qui, à un moment donné, reçoit la confiance de ses compatriotes »²¹³². Lors de son déplacement, Nicolas Sarkozy a salué la mémoire du « symbole de l'espérance, qui espérait encore et a fait espérer des millions de gens quand tout était perdu », puisque pour lui, « le général de Gaulle incarnait la passion de la France, la passion au service de l'intérêt général, l'oubli de soi. Il incarnait la fidélité à ses convictions. Ses valeurs n'ont pas pris une ride »²¹³³. Dans le contexte de la campagne électorale, Nicolas Sarkozy assumait ouvertement, à Colombey, l'héritage gaullien :

« À quelques jours de l'élection présidentielle et du choix qu'auront à faire les Français, je veux m'inscrire dans cette partie de l'histoire de France car l'histoire de France je veux l'assumer dans un bloc. Je veux parler à tous les Français, j'aime la France, je veux aimer chaque Français, lui donner de l'espoir, je veux lui dire qu'il n'y a pas de fatalité »²¹³⁴.

Ainsi, ce déplacement lui a permis de relier ses thèmes de campagne au gaullisme, vu qu'il avait affirmé aussi que « la rupture » qu'il proposait « dans la façon de faire de la politique », n'était « rien d'autre qu'un retour aux valeurs du gaullisme », et qu'il saluait à Colombey le « témoignage d'une époque où la France ne doutait pas d'elle-même »²¹³⁵. En outre, Nicolas Sarkozy reprenait également la symbolique résistante - partie intégrante de l'héritage gaulliste - à l'occasion de son déplacement du 4 mai 2007 au plateau des Glières²¹³⁶, qu'il présentait comme « un symbole de la Résistance française », « un lieu de mémoire, un lieu d'avenir qui donne du sens à une campagne »²¹³⁷. Le président de l'UMP poursuivait cette stratégie du « retour » à la rhétorique gaulliste tout au long de la campagne électorale, avec l'intention de réhabiliter et de renforcer la croyance dans ses capacités à incarner le renouveau de cet héritage²¹³⁸. D'ailleurs, l'évolution idéologique sarkozienne était perçue par certains commentateurs de la vie politique comme un « retour à de Gaulle »²¹³⁹, une réinscription « dans la lignée gaulliste »²¹⁴⁰.

²¹³² *Libération*, 17 avril 2007 ;

²¹³³ Nicolas Sarkozy, cité dans *Le Figaro*, « Sarkozy exalte les vertus du gaullisme », 17 avril 2007 ;

²¹³⁴ Nicolas Sarkozy, *Idem* ;

²¹³⁵ *Le Figaro*, 17 avril 2007 ;

²¹³⁶ Le maquis des Glières est l'un des symboles du martyre, mais aussi celui de son unité réalisée autour du général puisqu'il réunissait des éléments de l'Armée secrète et des Partisans, dont la fusion théorique dans les Forces Françaises avait été décidée le 29 décembre 1943 mais qui allait être longue à devenir effective partout ailleurs, cf. Stephen Lequet, « Nicolas Sarkozy et le Gaullisme », *Ibidem*, p. 95 ;

²¹³⁷ *Reuters*, 4 mai 2007 ;

²¹³⁸ Stephen Lequet, *Ibidem*, p. 95 ;

²¹³⁹ Alain-Gérard Slama, « De Gaulle revient », *Le Figaro Magazine*, 18 novembre 2006 ;

²¹⁴⁰ Marcel Gauchet, Alain-Gérard Slama, « Droite, gauche : la nouvelle donne », *Le Débat*, 146 (2007), p. 8 ;

De même, après les résultats de l'élection présidentielle qui confirmaient la victoire de Nicolas Sarkozy, le nouveau président n'allait pas renoncer à se positionner sous les auspices du gaullisme. A peine élu, il déposa une gerbe devant la statue du Général de Gaulle sur les Champs-Élysées et organisa une cérémonie devant le Monument de la Cascade du Bois de Boulogne afin de commémorer la mémoire de 35 jeunes résistants. En outre, le lendemain de son élection à la présidence de la République, la fonction de président de parti a disparu au motif que « moralement le président [de l'UMP] reste Nicolas Sarkozy »²¹⁴¹, ce qui pourrait être interprété toujours dans la logique gaulliste. D'ailleurs, la personnification du processus de décision politique et l'affaiblissement des partis au profit de leurs leaders²¹⁴² restent une thèse dominante dans la recherche sur les partis politiques français sous la Ve République²¹⁴³, constituant une thématique de l'exception française défendue en science politique²¹⁴⁴. La « présidentialisation » de l'UMP, largement étudiée et théorisée par l'historienne Florence Haegel à la lumière des études de Jean-Luc Parodi sur le système de partis, adapté aux règles du jeu constitutionnel²¹⁴⁵, s'inscrirait, ainsi, dans la logique institutionnelle de la Ve République, imaginée et imposée comme pratique par le Général de Gaulle, notamment après 1962 : la vocation ultime des partis politiques devint, sous la Ve République, la recherche perpétuelle du « trophée présidentiel »²¹⁴⁶. De ce point de vue, l'UMP sarkozien reprit clairement l'héritage partisan gaulliste, supposant l'alignement du mouvement à la politique de son leader, comme une sorte d'obligation « morale » non-écrite d'y rester fidèle, tout en marginalisant ceux qui essaient de s'en éloigner pour figer leur propre vision²¹⁴⁷.

²¹⁴¹ Florence Haegel, « L'UMP Bilan d'une transformation », *Ibidem*, p. 559 ;

²¹⁴² Jean-Louis Quermonne, « La présidence de la République et le système de partis », *Pouvoirs*, 41, 1987, p. 93-115 ;

²¹⁴³ Force est de souligner que, dans son article de 1984 portant sur les « combinatoires institutionnelles », Jean-Luc Parodi a distingué trois caractéristiques notables de l'évolution de la Ve République depuis 1962 : la « majoritarisation », la constitutionnalisation et la présidentialisation, estimant que ces trois processus étaient amplement déterminés par la combinaison des caractéristiques institutionnelles originelles et originales du régime : le scrutin uninominal majoritaire à deux tours pour l'élection des députés, l'élection présidentielle au suffrage universel direct, le droit sans contreseing du président de la République de dissoudre l'Assemblée nationale (la « dissolution pure »), cf. Jean-Luc Parodi, « Imprévisible ou inéluctable, l'évolution de la Cinquième République. Éléments constitutifs et combinatoires institutionnelles », *Revue française de science politique*, 34 (4-5), 1984, p. 628-647 ;

²¹⁴⁴ Jill Lovecy, « Comparative Politics and The Fifth French Republic: "La fin de l'exception française" », *European Journal of Political Research*, 21 (4), 1992, p. 385-408 ;

²¹⁴⁵ Florence Haegel et Frédéric Sawicki, « Chapitre 1 - Résistible et chaotique, la présidentialisation de l'UMP et du PS », dans Yves Déloye et al., *Institutions, élections, opinion*, Presses de Sciences Po, « Académique » 2014, pp. 19-40 ;

²¹⁴⁶ *Ibidem*, p. 22 ;

²¹⁴⁷ A noter que, même si l'UMP consentait la formation des « courants » au sein du mouvement, l'institutionnalisation proprement dite de ces courants allait être constamment ajournée. Voir dans ce sens, Florence Haegel, « Chapitre 6 - Le pluralisme à l'UMP. Structuration idéologique et compétition interne », dans Florence Haegel, *Partis politiques et système partisan en France*, Presses de Sciences Po, « Références », 2007, pp. 219-254 ;

Compte tenu de cette présidentialisation du mouvement, les élections législatives de 2007 se sont organisées autour du thème qui supposait de donner ou non au président les moyens de gouverner. Les résultats ont confirmé cette thèse puisque l'UMP a enregistré des scores très importants dès le premier tour de scrutin, pour réussir au second tour à obtenir - pour la deuxième fois consécutive - la majorité absolue au Parlement, soit 313 sièges sur 577²¹⁴⁸, reconfirmant ainsi le statut de parti héritier du gaullisme, qui restait « le premier parti de France ». Présidés par intérim depuis l'ascension de Nicolas Sarkozy à la tête de l'Etat, les adhérents de l'UMP allaient renforcer les propos de Jean-Claude Gaudin²¹⁴⁹, décidant de se doter d'une direction bicéphale, « animée par deux équipes »²¹⁵⁰ et de se passer, ainsi, « temporairement » de président.

En outre, tout au long de son mandat, Nicolas Sarkozy a joué la carte d'un « hyperprésident », omniprésent, moderne et ouvert, mais également soucieux de garder l'étiquette gaulliste. Le 22 février 2008 il assista à l'inauguration de l'Historial Charles de Gaulle au sein de l'Hôtel national des Invalides à Paris. A travers son discours voué à rendre hommage à la mémoire du Général de Gaulle²¹⁵¹, le président Sarkozy a dressé des « parallèles implicites »²¹⁵², y associant sa propre démarche politique et les obstacles qu'il rencontrait, présentant le gaullisme comme le mot désignant « la volonté » et « le refus du conservatisme » et décrivant le Général de Gaulle comme « le premier à comprendre la nécessité de l'ouverture ». Les mêmes thèmes sont repris quelques mois plus tard, à l'occasion de l'inauguration du Mémorial Charles de Gaulle à Colombey-les-Deux-Eglises, le 11 octobre 2008. Le président y exposait « la leçon du gaullisme » - « plus que jamais d'actualité » - comme « l'esprit de la rupture » et « la volonté humaine fermement opposée au renoncement », défini par un pragmatisme plus fort que l'idéologie. Tout en reprenant encore une fois le parallèle, Nicolas Sarkozy assumait la mission de « faire comprendre en quoi le

²¹⁴⁸Résultats des élections législatives de 2007, dossier disponible sur [https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Les-resultats/Legislatives/elecresult_legislatives_2007/\(path\)/legislatives_2007/FE.html](https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Les-resultats/Legislatives/elecresult_legislatives_2007/(path)/legislatives_2007/FE.html) ;

²¹⁴⁹ « Nous considérons que, moralement, le président (de l'UMP) reste Nicolas Sarkozy et, par conséquent, nous pensons qu'il n'est pas utile d'élire à nouveau un triumvirat (président, vice-président et secrétaire général) comme les statuts l'exigent. Nous y reviendrons peut-être un jour », Jean-Claude Gaudin, dans *L'Express*, 26 juin 2007, article disponible sur https://www.lexpress.fr/actualite/politique/devedjian-raffarin-une-direction-a-deux-tetes-pour-l-ump_465179.html ;

²¹⁵⁰ Une équipe de trois vice-présidents pour le Conseil national qui représenterait le "parlement" du parti et une autre équipe constituée d'un secrétaire général et de deux adjoints représentant l'exécutif et chargée de faire vivre l'UMP au quotidien ;

²¹⁵¹ Pour l'analyse détaillée de son discours, voir notre chapitre portant sur « La célébration incessante des valeurs patrimoniales du gaullisme » (Tome 2) ;

²¹⁵² Stephen Lequet, « Nicolas Sarkozy et le Gaullisme », *Ibidem*, p. 96 ;

gaullisme rest[ait] vivant et pourquoi il [devait] continuer à l'être », pour légitimer ainsi son ambition à incarner l'héritage institutionnel et politique du Général de Gaulle²¹⁵³.

Malgré le fort leadership du président Sarkozy et ses efforts de maintenir l'unité au sein du mouvement, l'UMP a enregistré des reculs du point de vue électoral : si à l'occasion des élections municipales de 2008, la liste de la « majorité présidentielle » est arrivée en tête du point de vue du nombre de voix et de sièges²¹⁵⁴, la droite allait perdre dix des 21 grandes villes qu'elle avait contrôlées en 2001. Et, si après les élections régionales de 2010, l'UMP conserva l'Alsace et remporta la Réunion et la Guyane, elle allait perdre la Corse²¹⁵⁵. Néanmoins, le grand échec de l'UMP s'est traduit dans l'incapacité de son leader « moral », le président Sarkozy, de réussir sa réélection en 2012 face au candidat socialiste, François Hollande. Après la défaite de Nicolas Sarkozy, l'UMP poursuivit au renouvellement de sa direction, ce qui allait engendrer la première crise majeure du mouvement²¹⁵⁶. Dans le même temps, le Parti radical, jusqu'alors composant de l'UMP, allait reprendre son indépendance, pour se regrouper avec d'autres partis de centre droit - à l'instar du Nouveau Centre ou de l'Alliance centriste - dans l'Union des démocrates et indépendants (UDI), créée le 21 octobre 2012 et soutenue par Valéry Giscard d'Estaing et Simone Veil.

Le 18 novembre 2012, à l'occasion du congrès de l'UMP, réuni notamment en vue de l'élection de son président et qui allait, pourtant, déboucher sur un nouvel ajournement, les militants se sont exprimés également sur la nouvelle Charte des valeurs, afin de renforcer l'union de la droite dans le contexte où l'UMP avait perdu la majorité lors des élections législatives de 2012, pour se trouver pour la première fois dans l'opposition. Ainsi, conformément au Préambule de la Charte, l'UMP réaffirma son ambition unificatrice, tout en situant le courant gaulliste au premier rang parmi les diverses « nuances » de la droite :

²¹⁵³ Pour l'analyse détaillée de son discours, voir notre chapitre portant sur « La célébration incessante des valeurs patrimoniales du gaullisme » (Tome 2) ;

²¹⁵⁴ Municipales 2008 : France entière Tours 1 et 2, résultats disponibles sur [https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Les-resultats/Municipales/elecresult_municipales_2008/\(path\)/municipales_2008/index.html](https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Les-resultats/Municipales/elecresult_municipales_2008/(path)/municipales_2008/index.html) ;

²¹⁵⁵ Les résultats des élections régionales de 2010, dossier disponible [en ligne] sur [https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Les-resultats/Regionales/elecresult_regionales_2010/\(path\)/regionales_2010/FE.html](https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Les-resultats/Regionales/elecresult_regionales_2010/(path)/regionales_2010/FE.html) ;

²¹⁵⁶ Après l'élection du président de l'UMP, prévue pour le 18 novembre 2012, les résultats avaient désigné comme gagnant Jean-François Copé, au détriment de François Fillon, considéré favori – ce qui allait déterminer les partisans de ce dernier de contester les résultats, et François Fillon d'annoncer la création d'un groupe parlementaire dissident, le Rassemblement-UMP. Enfin, après un mois de divergences, les deux candidats conclurent un accord prévoyant une nouvelle élection en septembre 2013, ainsi que la dissolution de groupe filloniste ;

« L'UMP répond à une exigence d'unité entre les familles de la droite et du centre : gaulliste, démocrate-chrétienne, libérale, radicale, sociale et indépendante »²¹⁵⁷.

Mais si le gaullisme n'était pas explicitement assumé en tant que fondement doctrinaire du mouvement, les valeurs sur lesquelles reposa le projet politique de l'UMP s'inscrivaient parfaitement dans la vision gaulliste : la liberté à la lumière du rejet des systèmes, des idéologies et des totalitarismes²¹⁵⁸ ; la responsabilité par le respect des lois et de l'autorité de l'Etat²¹⁵⁹ ; la générosité et la solidarité sans tomber dans des illusions socialistes²¹⁶⁰, la nation comme « socle » du rassemblement de tous les Français²¹⁶¹, l'Europe comme le symbole de la réconciliation et du lien franco-allemand²¹⁶² et, dernièrement, la vocation internationale de la France, un des piliers cardinaux du gaullisme²¹⁶³. La conclusion ne laissait pas de place à d'autre interprétation que celle suivant l'ultime ambition gaullienne, avancée dès son Appel du 18 juin 1940 – une réhabilitation de la politique, libérée des chaînes idéologiques, placée sous le signe du courage et engagée dans l'intérêt national :

« Partageant le même dessein pour la France, nous voulons réhabiliter la politique avec des principes simples : efficacité, pragmatisme, ouverture, dialogue. Nous plaçons notre engagement sous le signe du courage pour préparer l'avenir, de l'autorité pour protéger chacun et de la générosité pour renforcer la justice »²¹⁶⁴.

²¹⁵⁷ Charte des valeurs UMP, texte disponible sur <http://www.u-m-p.org/congres-de-lump/charte-des-valeurs>, consulté le 20 novembre 2014 ;

²¹⁵⁸ « Nous rejetons les systèmes, les idéologies ou les totalitarismes qui étouffent la liberté en cherchant à tout encadrer. Nous pensons que c'est le libre arbitre qui garantit l'épanouissement des talents. La liberté est la valeur essentielle qui permet d'imaginer, d'agir et de créer. », Charte UMP, *Idem* ;

²¹⁵⁹ « Elle exige de respecter les lois de la République et implique d'être responsable de ses actes... L'autorité de l'État et la justice doivent assurer que chacun réponde de ses actes. », *Idem* ;

²¹⁶⁰ « La générosité est à la base de notre modèle social. La solidarité doit permettre de protéger chacun contre les aléas de la vie : maladie, handicap, dépendance ou chômage... La solidarité ne doit pas se transformer en assistantat, par une distribution uniforme d'aides qui conduit à perdre toute considération pour le travail, ce qui est contraire à la dignité et au respect de chaque personne. L'assistantat décourage ceux qui travaillent et risque de maintenir dans l'inactivité ceux qui sont en difficulté. Le sens de la solidarité, c'est de donner à chacun la possibilité de rebondir, de se former tout au long de la vie », Charte UMP, *Idem* ;

²¹⁶¹ : « La Nation n'est pas pour nous un concept figé. Elle est, avec l'idéal républicain qui nous anime, le socle sur lequel nous voulons rassembler tous les Français... Notre attachement à la Nation française est enfin une adhésion à son message de fraternité. C'est une attitude de rassemblement... » ;

²¹⁶² « Le symbole le plus fort de ce changement d'époque est la robustesse du lien franco-allemand qui est un des moteurs européens dans les domaines politique et économique auquel nous sommes attachés et que nous souhaitons toujours renforcer », *Idem* ;

²¹⁶³ « La France n'a pas vocation à vivre repliée sur elle-même. Elle doit assumer sa vocation internationale, pour défendre ses intérêts et promouvoir ses valeurs. Le rayonnement de la France dans le monde passe par un soutien sans faille à la francophonie et à la culture, et par un effort diplomatique et militaire continu, conforme aux responsabilités de notre pays dans le monde et à sa position de membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU. Nous réaffirmons ainsi notre attachement à la dissuasion nucléaire au service de la stabilité et de la paix dans le monde. », *Idem* ;

²¹⁶⁴ Charte UMP, *Idem* ;

9. De l'UMP aux Républicains : un nouveau « retour aux sources » du gaullisme

Malgré les efforts de Nicolas Sarkozy de maintenir l'unité au sein d'un UMP affaibli, pendant l'été de 2013, la question de « l'inventaire » de son quinquennat fut élevée par l'entourage de son ancien Premier ministre, François Fillon, qui se positionnait déjà comme son rival, annonçant son intention de se présenter à la primaire de la droite et du centre, prévue en 2016²¹⁶⁵. De plus, en février 2014, ce serait l'éclatement de l'affaire Bygmalion - un soupçon de surfacturations au préjudice de l'UMP et au profit de la campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy²¹⁶⁶ - qui a elle-aussi empiré la situation au sein du mouvement sarkozien. Même si la victoire aux élections municipales de mars 2014 a encore permis à Jean-François Copé - toujours président par intérim - d'affirmer que « le premier parti de France, c'[était] l'UMP »²¹⁶⁷, la défaite enregistrée aux élections européennes de mai 2014 a débouché sur sa démission. Le départ de Jean-François Copé représenta l'opportunité pour Nicolas Sarkozy d'annoncer sa candidature à la présidence de l'UMP et de relancer l'idée réformatrice. Elu président le 29 novembre 2014, Nicolas Sarkozy a procédé au changement de nom et de statuts, le mouvement gaulliste et fédérateur de la droite s'appelant officiellement « Les Républicains », dénomination votée à 83% par les militants à l'occasion du congrès fondateur, organisé quelques mois plus tard, le 29 mai 2015²¹⁶⁸. Les nouveaux statuts réaffirmèrent l'attachement aux valeurs énoncées par la Charte et promues « au service de la France et des Français », tout comme la dévotion à l'ultime mission de la France, telle que le Général de Gaulle l'avait imposée, à savoir, son rôle dans le monde :

« Il agit pour le rayonnement de la France dans le monde, pour la pérennité de la nation française, de son identité et de sa culture, pour le développement de la francophonie, pour la construction d'une Europe libre et démocratique et pour le progrès de la démocratie dans le monde »²¹⁶⁹.

En outre, la refondation du mouvement passa également par un « nouveau » retour « aux sources du gaullisme », Les Républicains se positionnant ouvertement en sixième avatar du mouvement gaulliste, revendiquant toute son histoire dès la naissance du RPF. Sans nier

²¹⁶⁵ *L'Opinion*, le 11 juillet 2013, article consulté le 15 décembre 2015, disponible sur

<https://www.lopinion.fr/edition/politique/francois-fillon-ouvre-l-inventaire-quinquennat-nicolas-sarkozy-1967>

²¹⁶⁶ Michel Hastings, *De l'impunité : Tensions, controverses et usages*, Presses universitaires du Septentrion, Paris, 2017, pp. 124-125 ou François Vignolle, Cyril Touaux, *Les Fusibles: Enquête sur ceux qui payent à la place des autres*, L'artilleur, 2018 ;

²¹⁶⁷ *Public Sénat*, le 2 juin 2009, article disponible [en ligne] sur

<https://www.publicsenat.fr/article/politique/de-l-ump-a-lr-une-histoire-mouvementee-un-parti-divise-141653>

²¹⁶⁸ *Le Parisien*, le 30 mai 2015, article disponible [en ligne] sur <http://www.leparisien.fr/politique/les-republicains-reunis-a-paris-pour-leur-congres-fondateur-30-05-2015-4817071.php> ;

²¹⁶⁹ Les Républicains, *Nouveaux Statuts*, mai 2015, Editions de l'Union, texte disponible sur https://www.republicains.fr/sites/default/files/2019-01/Nouveaux_statuts_mai_2015.pdf ;

son positionnement à droite, sur leur site Internet, dans la rubrique intitulée « Notre histoire », LR se présente comme le dernier parti gaulliste : si l'histoire commençait avec le RPF, présenté comme « la naissance de la droite moderne », elle s'achèverait avec LR, qui représente dès 2016, « la droite de retour »²¹⁷⁰. De plus, la façon dont LR présente cette histoire, ayant comme fil rouge le maintien du gaullisme comme source et ressource doctrinaire, témoigne indubitablement de son ambition d'incarner l'héritage du gaullisme partisan. L'histoire du mouvement gaulliste est divisée, selon la version historiographique présentée sur le site LR, en sept grandes parties, correspondant aux périodes de chaque avatar du mouvement gaulliste. D'abord, la période entre 1947 et 1958, qui a vu naître le RPF gaullien de l'ambition personnelle du Général de Gaulle d'offrir aux Français une alternative aux erreurs de la IV^{ème} République, sous forme d'un projet fondé sur des principes clairs : « l'autorité de l'Etat, la libre entreprise, la justice sociale et la grandeur de la France »²¹⁷¹ - des valeurs qui se retrouvent aujourd'hui dans la Charte de LR. La deuxième période qui constitue l'histoire du mouvement gaulliste - délimitée entre 1958 et 1967 - est le temps de « la force du gaullisme » au pouvoir. Retraçant le récit du retour au pouvoir du Général de Gaulle à la suite de l'incapacité du régime en place de gérer le problème algérien, l'instauration de la nouvelle République est définie en termes de patrimoine immatériel français, comme :

« le remède à plus d'un siècle d'instabilité institutionnelle, en opérant la synthèse entre tous les éléments constitutifs de l'identité politique française depuis la Révolution : une République parlementaire, menée par un exécutif fort, et dont le chef de l'Etat est légitimé par le suffrage universel direct »²¹⁷².

C'était dans ce contexte que l'UNR, fondée sur les ruines du RPF et fidèle à la seule vision politique du Général de Gaulle, se donna comme mission de défendre et de maintenir le régime mis en place en 1958 par « une Constitution dont le temps a, aujourd'hui, prouvé la valeur ».

Les quatre périodes qui s'en suivent sur le site LR correspondent à la période post-gaullienne. Entre 1967 et 1974, c'était le temps de « l'après de Gaulle » où le mouvement changea deux fois de nom « mais pas d'identité », l'UDR assurant, à travers la présidence de Georges Pompidou, « la continuité des idéaux gaullistes et de la Cinquième République ». Après la mort de l'héritier direct du Général de Gaulle, « le renouveau avec le RPR » caractérise la période entre 1974 et 1995 où Jacques Chirac, qui avait été l'un des plus jeunes

²¹⁷⁰ Les Républicains, « Notre histoire », onglet disponible sur le site officiel

<https://www.republicains.fr/republicains/notre-histoire> ;

²¹⁷¹ Les Républicains, « Notre histoire », « 1947-1958 : La naissance de la droite moderne », texte disponible sur <https://www.republicains.fr/republicains/notre-histoire> ;

²¹⁷² Les Républicains, « Notre histoire », « 1958-1967 : La force du gaullisme », cf. *Idem* ;

ministres de De Gaulle, souhaitait « renouer avec les fondamentaux du gaullisme ». Ainsi, le RPR, « évoquant l'ancien Rassemblement pour la France » et devenu vite « une force politique populaire de premier plan », arrive en 1995 à mettre fin à « quatorze années de règne mitterrandien ». Devenu président de la République, Jacques Chirac, « fidèle à son objectif permanent de rassemblement », procède à l'ouverture du mouvement « à ses alliés du centre-droit, notamment ceux venus de l'UDF et de Démocratie libérale », transformant le RPR en UMP : un mouvement qui était « à la fois moderne et gaulliste », tout en conservant aussi son caractère de parti présidentiel²¹⁷³, une qualité spécifique aux mouvements gaullistes, créés autour d'un leadership fort et charismatique. Et si en 2007 un nouveau président succéda à Jacques Chirac, dans la personne de Nicolas Sarkozy, « les fondamentaux restent invariables » et la période entre 2007 et 2016 s'est caractérisée par « la fermeté dans les crises »²¹⁷⁴. Toujours dans la fidélité à son leader « moral », l'UMP reste, pendant le quinquennat de Nicolas Sarkozy, « l'allié indispensable du président sur le terrain comme au Parlement ». Après la défaite à l'élection présidentielle de 2012, Nicolas Sarkozy propose de reformer l'UMP et « d'inaugurer un nouveau cycle de son histoire : celui des Républicains », le nouveau nom sous lequel survit à présent le mouvement gaulliste. Enfin, la dernière période, délimitée de 2016 à aujourd'hui, c'est le temps du retour de la droite²¹⁷⁵, marqué par l'organisation de la première primaire ouverte à droite menée à désigner le candidat commun de la droite et du centre à la future élection présidentielle française de 2017.

Malgré une mise en examen en février 2016, Nicolas Sarkozy annonça sa candidature à la primaire de la droite, ce qui poussa Laurent Wauquiez à assurer la présidence intérimaire. Fin novembre, ce fut pourtant François Fillon qui remporterait la primaire face à Alain Juppé. Mais, « entre la primaire et l'élection présidentielle de 2017, le paysage politique a été considérablement transformé »²¹⁷⁶, Fillon ayant été mis en examen pour des soupçons d'emplois fictifs de son épouse Penelope. Il a terminé en troisième position, avec 20,01% des suffrages exprimés²¹⁷⁷ au premier tour de la présidentielle, derrière Emmanuel Macron, arrivé en première place, et Marine Le Pen, un traumatisme et « un avertissement historique »²¹⁷⁸ pour la droite. Le 10 décembre 2017, Laurent Wauquiez est élu dès le premier tour président

²¹⁷³ Les Républicains, « Notre histoire », « 1995-2007 : Les victoires présidentielles », cf. *Idem* ;

²¹⁷⁴ Les Républicains, « Notre histoire », « 2007-2016 : La fermeté dans les crises », cf. *Idem* ;

²¹⁷⁵ Les Républicains, « Notre histoire », « De 2016 à aujourd'hui : La droite de retour », cf. *Idem* ;

²¹⁷⁶ *Idem*

²¹⁷⁷ Résultats de l'élection présidentielle 2017, dossier disponible sur

[https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Les-resultats/Presidentielles/elecresult_presidentielle-2017/\(path\)/presidentielle-2017/FE.html](https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Les-resultats/Presidentielles/elecresult_presidentielle-2017/(path)/presidentielle-2017/FE.html) ;

²¹⁷⁸ Les Républicains, « Notre histoire », « De 2016 à aujourd'hui : La droite de retour », cf. *Idem* ;

des Républicains, avec 74,64% des suffrages exprimés – « son mot d'ordre : la droite est de retour »²¹⁷⁹.

Néanmoins, sortie vaincue de façon surprenante de l'élection présidentielle de 2017, la droite française, héritière du gaullisme, mais « orpheline » de tous ses grands leaders (Charles de Gaulle, Georges Pompidou, Valéry Giscard d'Estaing, Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy), se trouve à présent en pleine crise d'identité quant à ses stratégies d'alliance et ses axes programmatiques. Selon Pascal Perrineau, professeur des universités à Sciences PO, spécialiste de sociologie électorale et ancien directeur du CEVIPOF, l'année 2017 - et notamment l'élection présidentielle - a marqué la fin d'un cycle, « celui de l'union d'un bloc conservateur organisé autour du rapprochement des deux familles issues du gaullisme et de la droite libérale »²¹⁸⁰. Dans son article, « Les droites en France à l'horizon de 2017 », Pascal Perrineau retrace les diversités et les fractures que la droite avait vécues sous la Ve République, tout en soulignant les plusieurs sensibilités, ainsi que les évolutions et les recompositions de la scène politique française comme des « défis jetés aux droites » - les mêmes défis qui avaient, d'ailleurs, déstabilisé aussi la gauche²¹⁸¹. Dans ces conditions nouvelles – de la dynamique nationale populiste du Front national à la séduction centriste du macronisme - la droite doit finalement redéfinir son espace, ses valeurs, son projet et sa stratégie, nous indique Pascal Perrineau²¹⁸².

²¹⁷⁹ *Idem* ;

²¹⁸⁰ Pascal Perrineau, *Le vote disruptif*, Presses de Sciences Po, « Chroniques électorales », 2017, p. 20 ;

²¹⁸¹ Pascal Perrineau, « Les droites en France à l'horizon de 2017. Fractures, diversités et unité », *Gallimard / Le Débat* », 2016/4 n° 191, pp. 113-120 ;

²¹⁸² Pascal Perrineau, *Le vote disruptif*, *Ibidem*, p. 20 ;

Section B. Le compagnonnage gaulliste dans la continuité : entre l’ancrage régional des « barons » et le maintien de leur influence au niveau national

Après la disparition du Général de Gaulle, l’étiquette de « baron » du gaullisme est attachée à « toute personnalité importante des formations gaullistes que son expérience qualifie comme un « sage » gardien d’une certaine orthodoxie²¹⁸³. Le terme de « baron du gaullisme » fut pourtant employé pour la première fois en 1963 dans le *Nouvel Observateur*²¹⁸⁴. Il serait ensuite repris par les gaullistes historiques qui s’efforceraient à en donner chacun sa propre définition pour contrecarrer les versions des journalistes²¹⁸⁵. En même temps, les auto-dénominations nous permettent de distinguer les traits communs de ces « barons ». Parmi les évocations du baron Foccart nous trouvons des références comme les « vieux compagnons que nous sommes », « vielle équipe », « la petite équipe habituelle », « le déjeuner des 7 », « une petite phalange », « les gaullistes historiques » ou « les mousquetaires du gaullisme »²¹⁸⁶. Jacques Chaban-Delmas parlait d’une « équipe, un clan, une bande et beaucoup plus que cela : une chevalerie rassemblée par un idéal fort [...] unis par un idéal commun, menant ensemble leur quête d’amour et d’aventures [...] loyaux nous étions, disant toujours le vrai au Général au risque de déplaire »²¹⁸⁷. Enfin, Robert Poujade nous offre une des plus complètes définitions :

« Un groupe d’hommes jouissant tous d’une proximité ancienne avec le Général, de titres souvent éclatants de la Résistance et liés par de longues habitudes, des ambitions partagées, quand elles n’étaient pas concurrentes, des amitiés intermittentes mais jamais

²¹⁸³ Andrew Knapp, *Le Gaullisme après de Gaulle*, *op.cit.*, p. 52 ;

²¹⁸⁴ Anthony Rio, « Olivier Guichard et le premier acte de son implantation locale en Loire-Atlantique », dans Jalabert Laurent, *Gaullistes dans l’Ouest atlantique: Dans les élections législatives de 1958 à 1981*, Presses universitaires de Rennes, 2013, pp. 151-163, texte intégral disponible sur <http://books.openedition.org/pur/133719>

²¹⁸⁵ A titre d’exemple nous retenons les commentaires de Jacques Chaban Delmas : « Des barons ? Une imagerie monarchiste a fleuri dans la presse satirique de ces années-là. A partir du postulat, énoncé par l’intelligentsia de gauche selon lequel de Gaulle nourrissait des intentions homicides à l’encontre de la République – lui qui l’a sauvée -, tout un édifice de symboles oligarchiques s’est construit au fil de la plume... », dans Jacques Chaban-Delmas, *Mémoires pour demain*, Paris, Flammarion, 1997, p. 367 ; ou les explications de Robert Poujade : « Les journalistes avaient ainsi baptisé, en souvenir des romans de la Table ronde, ou des pairs médiévaux du royaume de France, un groupe d’hommes », tout en invoquant « les barons, le clan des gaullistes historiques au surnom anachroniquement hérité du cycle arthurien... », cf. Robert Poujade, *Avec de Gaulle et Pompidou. Mémoires*, Paris, L’Archipel, 2011, p. 76 et 192 ;

²¹⁸⁶ Jacques Foccart, *Journal d’Elysée*, *op.cit.* et *Foccart parle...*, *op.cit.*, p. 468, cité par Bernard Lachaise, « Le temps des barons », dans Gilles Le Béguet et Frédéric Fogacci (éd.), *Olivier Guichard*, Nouveau Monde Editions, 2018, p. 35 ;

²¹⁸⁷ Jacques Chaban-Delmas, *Mémoires pour demain*, Paris, Flammarion, 1997, p. 368, cité par Bernard Lachaise, « Le temps des barons », *Ibidem*, p.35 ;

rompues [...] des copains pas toujours dépourvus d'arrière-pensées, partageant un attachement profond au Général de Gaulle »²¹⁸⁸.

1. Des compagnons aux barons : les proches du Général de Gaulle dans la continuité

Les diverses acceptions du terme soulèvent le débat quant au nombre de ces barons du gaullisme, avec un chiffre qui oscille souvent entre six et sept dans les écrits de la plupart des gaullistes historiques. Jacques Foccart, par exemple, cite toujours les noms de Jacques Chaban-Delmas, Michel Debré, Roger Frey, Olivier Guichard, Georges Pompidou et lui-même²¹⁸⁹. De même, le baron Chaban-Delmas mentionne toujours « les sept », syntagme qu'il utilisa pour désigner ses déjeuneurs avec Michel Debré, Georges Pompidou, Roger Frey, Jacques Foccart, Pierre Lefranc, Olivier Guichard²¹⁹⁰. En revanche, le baron Guichard évoque plusieurs noms dont Emilien Amaury, Gaston Palewski, Georges Pompidou, André Malraux, Jacques Foccart, Louis Terrenoire, Edmond Michelet, Jacques Chaban-Delmas, Michel Debré, Roger Frey et Jacques Soustelle²¹⁹¹. De même, la liste proposée par Robert Poujade est encore plus flexible :

« Les « barons » c'est-à-dire les gaullistes historiques, André Malraux, Michel Debré, Jacques Chaban-Delmas, Roger Frey, Christian Fouchet, Olivier Guichard, Jacques Foccart et bien d'autres »²¹⁹².

Si le noyau central est composé toujours de six à sept noms, force est de constater que l'étiquette de « baron du gaullisme » peut être portée dignement par d'autres compagnons de la fidélité, dont nous retenons pour notre étude les noms de Yves Guéna, René Tomasini, Maurice Schumann, Alain Peyrefitte, Charles Pasqua, Robert Poujade et Pierre Messmer – auxquels s'ajoutent ceux de Jacques Chaban-Delmas, Michel Debré et Olivier Guichard. Les barons que nous avons choisis pour aborder le thème de la continuité du compagnonnage gaulliste dans la Ve République sont ces gaullistes fidèles – anciens et nouveaux compagnons – qui, une fois entrés aux côtés du Général de Gaulle dans l'aventure de la Ve République, allaient perdurer dans la vie politique française après le départ définitif de leur maître en avril 1969. Vu l'impossibilité de l'exhaustivité, notre choix tient également compte de la longévité

²¹⁸⁸ Témoignage écrit par Robert Poujade (janvier 2015) cité par Bernard Lachaise, « Le temps des barons », *Ibidem* ;

²¹⁸⁹ Jacques Foccart, cf. Bernard Lachaise, « Le temps des barons », *Ibidem*, p. 33 ;

²¹⁹⁰ Archives nationales. 2000 0 254. Archives Jacques Chaban-Delmas 1945-1972, Article 1, Agendas tenus par Jacques Chaban-Delmas et son secrétariat, cité dans Bernard Lachaise, *Ibidem*, p. 34 ;

²¹⁹¹ Olivier Guichard, cité par Bernard Lachaise, *Idem* ;

²¹⁹² Robert Poujade, *Avec de Gaulle et Pompidou. Mémoires*, Paris, L'Archipel, 2011, p. 29, cité par Bernard Lachaise, *Idem* ;

politique des barons notamment après 1970, ayant opté pour ces gaullistes de longue durée qui ont choisi de consacrer l'ensemble de leur carrière au service de cette « certaine idée de la France » - une carrière dont le parcours, pour la plupart d'entre eux, ne s'achève qu'au moment de leur disparition définitive.

2. Les barons d'Aquitaine : Jacques Chaban-Delmas et Yves Guéna

a) Jacques Chaban-Delmas : de la courte expérience primo-ministérielle au retour à l'Assemblée nationale et la conquête définitive de l'Aquitaine, en passant par le rêve présidentiel

Avec son parcours uniment gaulliste de la Résistance jusqu'à sa mort en 2000, le premier des compagnons « de longue durée » du Général de Gaulle qui nous vient à l'esprit est certainement Jacques Chaban-Delmas, le « duc d'Aquitaine » et le recordman de longévité au perchoir du Palais Bourbon, celui qui incarne dans la mémoire historique un gaullisme social bâti sur le thème de la « Nouvelle société » - idée qu'il a, d'ailleurs, défendue tout au long de son activité politique. Elu président de l'Assemblée nationale pour la première fois en 1958, le compagnon Chaban-Delmas annonçait, dès son discours d'intronisation du 11 décembre, son ambition d'y « faire régner » la coopération et la tolérance dans une atmosphère impartiale, consensuelle, sereine et apaisée²¹⁹³. De plus, en tant que président de l'Assemblée, le compagnon Chaban-Delmas participa, sous l'impulsion directe du Général de Gaulle, à plusieurs missions à l'étranger : à Moscou en mars 1960 pour rencontrer son homologue, le président du soviet suprême, mais aussi Nikita Khrouchtchev ou aux Etats-Unis en mars 1961 pour rendre visite au président américain John F. Kennedy à la Maison-Blanche afin de délivrer le message gaullien de l'indépendance nationale française, et de le mettre en garde contre la tentation d'une guerre au Vietnam²¹⁹⁴.

Affecté par la décision gaullienne d'avril 1969, le baron Chaban-Delmas prononça un discours émouvant dans la séance parlementaire du 29 avril 1969 - le lendemain du départ

²¹⁹³ « Il nous incombera de faire régner entre nous l'esprit de coopération, de mesure, et aussi ou peut-être surtout de tolérance, comme le disait un célèbre maire de Bordeaux, Michel Eyquem de Montaigne, il y aura bientôt quatre siècles. », Jacques Chaban-Delmas, *Discours à l'Assemblée nationale*, le 11 décembre 1958, extrait disponible sur

https://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/%28num_dept%29/10179 ;

²¹⁹⁴ Jacques, Michel, Pierre Chaban-Delmas, *Biographie* disponible sur [http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/\(num_dept\)/10179](http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/(num_dept)/10179) ;

définitif du Général de Gaulle - pour rendre l'hommage de la Nation au « promoteur de la Résistance », au « restaurateur puis sauveur des institutions républicaines », à celui qui « a rendu à la France, successivement, l'honneur, l'espérance, la victoire, la liberté, sa mission universelle, son rayonnement dans le monde, enfin la paix »²¹⁹⁵. Après l'élection de Georges Pompidou à la présidence de la République le 15 juin 1969, Chaban-Delmas abandonna son fauteuil de président à l'Assemblée pour occuper le poste de Premier ministre, étant considéré celui qui incarnait le mieux l'ouverture dans la continuité, prônée pendant la campagne présidentielle²¹⁹⁶. Le gouvernement Chaban-Delmas en assurait, ainsi, la continuité par la présence de plusieurs barons du gaullisme comme Pierre Messmer, Michel Debré, Edmond Michelet, Robert Poujade, Roger Frey, Jacques Chirac, René Pleven, Maurice Schumann ou Olivier Guichard²¹⁹⁷.

Dès son discours d'investiture, prononcé le 16 septembre 1969 devant l'Assemblée nationale, Jacques Chaban-Delmas imposa sa vision sur la nécessité d'une « nouvelle société », prospère, jeune et libérée. S'il s'était inspiré des travaux du sociologue Michel Crozier²¹⁹⁸, prônant le changement d'une « société bloquée », le Premier ministre en assumait pleinement l'héritage gaullien sur le rôle de la France, tel que « le Général de Gaulle l'a clairement défini » :

« Assurer l'indépendance nationale, condition du combat pour la paix du monde, et pour la solidarité entre tous les peuples. Mais il serait illusoire d'affirmer, en ces domaines majeurs, une telle continuité pleine d'exigences, si nous ne dotions pas la France des moyens de réaliser nos raisonnables ambitions »²¹⁹⁹.

Néanmoins, son long discours sur les malaises de la société et le besoin de « transformation » du pays était vu comme un « discours programme », plus présidentiel que gouvernemental²²⁰⁰. Cela a provoqué l'indignation du président Pompidou²²⁰¹, d'autant que ce projet de la

²¹⁹⁵ Jacques Chaban-Delmas, *Discours du 29 avril 1969*, extrait disponible sur [http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/\(num_dept\)/10179](http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/(num_dept)/10179) ;

²¹⁹⁶ « Je prends Chaban, ce n'est pas l'idéal... , mais après tout, je n'ai pas le choix, je ne vois pas bien qui je pouvais prendre », Georges Pompidou, cf. Jacques Foccart, *Journal de l'Elysée, tome 3, op. cit.*, p. 49-50 ;

²¹⁹⁷ Assemblée nationale, « Les gouvernements et les assemblées nationales sous la Ve République (1958-2004) », juillet 2004, pp. 36-41, texte disponible sur <http://www.assemblee-nationale.fr/connaissance/collection/connaissance-2-gouvernements.pdf> ;

²¹⁹⁸ Jérôme Pozzi, *Les mouvements gaullistes, op. cit.*, p. 256 ;

²¹⁹⁹ Jacques Chaban-Delmas, *Discours du 16 septembre 1969*, texte disponible sur https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2014/06/chaban-delmas-discours_de_politique_generale.pdf ;

²²⁰⁰ « (...) le Premier ministre ayant fait la semaine dernière devant l'Assemblée nationale un discours de président de la République, le chef de l'État s'est trouvé condamné à faire une déclaration de chef de gouvernement devant la presse. », Jacques Fauvet dans *Le Monde*, rapporté par Serge Berstein, Jean-Pierre Rioux, *La France de l'expansion*, Paris, Le Seuil, 1995, p. 52 ;

²²⁰¹ Eric Roussel, *De Gaulle*, Paris, Gallimard, 2008, p. 317-318 ;

« nouvelle société » lui avait été proposé pour sa campagne présidentielle et qu'il l'avait refusé, ayant estimé que c'était « une fausse bonne idée »²²⁰².

Malgré ses propres ambitions et son activisme à la tête du gouvernement, Jacques Chaban-Delmas partageait avec le président Pompidou la conception gaullienne de la prééminence présidentielle absolue dans les domaines des affaires étrangères et de la défense. De ce fait, dans sa déclaration à l'Assemblée nationale du 23 mai, le chef du gouvernement insista sur son attachement à l'ordre républicain²²⁰³, tout en rappelant qu'il appartenait aux seules institutions politiques de trancher les grandes questions d'intérêt général, au-dessus des intérêts des groupes sociaux²²⁰⁴. Et après avoir dressé le bilan de son gouvernement, portant notamment sur des questions économiques et sociales, le Premier ministre réaffirma le principe gaullien de la primauté du Président par rapport au gouvernement, comme marque essentielle de l'esprit de la Ve République²²⁰⁵.

Néanmoins, même si le baron Chaban-Delmas affirma à plusieurs occasions que son action se situait « dans le droit fil du gaullisme »²²⁰⁶ - tout en essayant à chercher la confiance des gaullistes²²⁰⁷ -, le groupe UDR dont faisaient partie les gaullistes historiques - tels J. Charbonnel, J. Foyer, A. Peyrefitte, A. Sanguinetti ou M. Lemaire, auxquels s'est joint Hubert Germain, président de la PAG (Présence et action du gaullisme, amicale parlementaire) - se montra critique à l'adresse du Premier ministre et de sa politique. En conséquence, le 12 juillet 1971, les cinq présidents UDR des commissions de l'Assemblée publièrent dans la presse le « Manifeste des présidents »²²⁰⁸ qui, formulé comme une critique à l'adresse de la politique

²²⁰² Le 7 octobre 1969, le président Pompidou s'était de nouveau montré ironique à propos du projet chabaniste : « Chaban croit le moment venu de faire du neuf ! On ne fait jamais de neuf ! Ce sont là des fantasmes d'adolescents et de romantiques ! Il n'y a jamais de pages blanches ! (...) Une Nouvelle société, c'est impossible ! », cf. Alain Peyrefitte, *Le mal français*, op.cit., p. 94, cité par Bernard Lachaise, *Idem* ;

²²⁰³ « L'autorité de l'Etat, garante de la sécurité et de la tranquillité des citoyens, consiste à maintenir cette règle, selon laquelle il n'y a ni paix ni justice dans le désordre. Je constate que l'ordre règne en France et qu'il s'agit bien de l'ordre républicain. », Jacques Chaban-Delmas, *Déclaration du 23 mai 1972*, texte disponible sur <http://archives.assemblee-nationale.fr/4/cr/1971-1972-ordinaire2/028.pdf> ;

²²⁰⁴ « Mais il appartient aux institutions politiques, et à elles seules, de trancher les grandes questions d'intérêt général par-dessus les intérêts forcément divergents des divers groupes sociaux. », Chaban-Delmas, *Idem* ;

²²⁰⁵ « Le Gouvernement, instrument du pouvoir exécutif, procède du Président de la République et de lui seul... Dois-je rappeler en même temps que le Président de la République, de qui seul il dépend de choisir et de nommer le Premier ministre, peut à tout moment mettre fin à ses fonctions ? Il y a deux ans déjà, je vous avais dit qu'à mes yeux un Premier ministre digne de ce nom ne saurait un seul instant chercher à rester ni même imaginer rester en place contre le sentiment du Président de la République qui l'a désigné. Je le redis clairement à tous : contester ce principe, si peu que ce soit et en quoi que ce soit, serait s'en prendre directement à nos institutions elles-mêmes... »

²²⁰⁶ *Le Figaro*, le 27 juin 1970, cf. Jérôme Pozzi, *Les mouvements gaullistes*, op.cit., p. 259 ;

²²⁰⁷ « J'espère ne plus avoir à rappeler aux gaullistes que nous sommes une famille fraternelle qui repose sur la confiance, sinon nous serons déchirés et la France sera perdue », Jacques Chaban-Delmas cf. *L'Année politique*, 1970, Paris, PUF, 1971, p. 49 ;

²²⁰⁸ Jérôme Pozzi, *Ibidem*, p. 264 ;

du gouvernement - mettant en cause les relations entre le pouvoir législatif et exécutif -, visait, avant tout, à démythifier le monopole de l'exécutif sur l'héritage gaulliste :

« Nous voulions au contraire rappeler, alors que nous étions réputés être de simples « godillots », que, nous aussi, nous avons la capacité de conduire une réflexion sérieuse pour « dire le gaullisme » et, même, que nous avons un peu plus de légitimité que d'autres pour le faire »²²⁰⁹.

Le 5 juillet 1972 le Premier ministre Chaban-Delmas démissionna à la demande de Pompidou, tournant une page de l'histoire du gaullisme²²¹⁰, pour préparer en silence son combat présidentiel. Le 4 avril 1974, le jour même des obsèques de Georges Pompidou et avant même le délai ouvert pour l'inscription des candidats à l'élection présidentielle, fixé du 5 au 16 avril, Jacques-Chaban-Delmas se déclara, ainsi, candidat à la présidence de la République²²¹¹. Trois jours plus tard, le 7 avril, le comité central et les parlementaires de l'UDR lui apportaient officiellement leur soutien, tout comme le Centre démocratie et progrès (CDP), le Centre indépendant et le Mouvement pour le socialisme par la participation. Néanmoins, l'élection présidentielle anticipée trouva la famille gaulliste divisée entre la candidature du candidat officiel UDR et celle annoncée le 8 avril du ministre d'Etat, ministre de l'Economie et des finances, Valéry Giscard d'Estaing - qui reçut l'appui immédiat du jeune loup gaulliste, Jacques Chirac. Ce fut, d'ailleurs, dans le contexte d'une majorité divisée²²¹² qu'il fut rendu public, le 13 avril, un manifeste signé par 4 ministres et 39 députés du groupe des Quarante-trois remettant en cause publiquement la décision de l'UDR de soutenir Jacques Chaban-Delmas, tout en étant interprété en même temps comme un soutien à Valéry Giscard d'Estaing. La double référence du baron Chaban-Delmas à la « Nouvelle société » et au gaullisme comme leit-motif de ses discours de campagne s'était avérée anachronique dans la France du milieu des années 1970²²¹³ - les Français lui ayant finalement préféré « le changement sans risque et dans la continuité » du candidat libéralo-gaulliste, Valéry Giscard d'Estaing.

Grand vaincu de l'élection présidentielle de 1974, le baron Chaban-Delmas a repris ses fonctions en Aquitaine comme président du conseil régional et maire de Bordeaux. Réélu

²²⁰⁹ Témoignage de Jean Charbonnel, cité par Bernard Lachaise et al., *Jacques Chaban-Delmas en politique*, Presses Universitaires de France, « Hors collection », 2007, pp. 267-272, p. 271 ;

²²¹⁰ Jérôme Pozzi, *Les mouvements gaullistes, op.cit.* p. 268 ;

²²¹¹ Déclaration de Jacques Chaban-Delmas à propos de la succession de Georges Pompidou, vidéo disponible sur <https://www.ina.fr/video/I12286157/declaration-de-jacques-chaban-delmas-a-propos-de-la-succession-de-georges-pompidou-video.html> ;

²²¹² Le 9 avril, dans le souci de ne pas ajouter une division supplémentaire au sein de la famille gaulliste, Pierre Messmer, Premier ministre, retire sa candidature le jour même où il l'avait annoncée ;

²²¹³ Jérôme Jaffré, « L'échec de Jacques Chaban-Delmas à l'élection présidentielle de 1974 », dans Bernard Lachaise et al., *Jacques Chaban-Delmas en politique, Ibidem*, p. 323 ;

le 12 mars 1978 député de la Gironde dès le premier tour, avec 55,3 % des suffrages face à six candidats²²¹⁴, il se fit réélire à la présidence de l'Assemblée, malgré l'opposition des gaullistes historiques Michel Debré, Pierre Messmer et Yves Guéna. Dans la continuité de ses propres visions en matière institutionnelle, le député Chaban-Delmas se positionna en défenseur fervent des prérogatives de l'Assemblée, assumant une pratique plus parlementaire des institutions. Dans son allocution de clôture du 19 décembre 1979, il rappela, d'ailleurs, la nature « à la fois parlementaire et présidentielle » de la Ve République²²¹⁵.

La première alternance de la Ve République, issue de l'élection du candidat socialiste à la présidence de la République le 10 mai 1981, n'allait pas influencer le parcours politique du baron Chaban-Delmas - le 14 juin 1981, il fut réélu député de la Gironde dès le premier tour avec 57,7% des suffrages exprimés. De plus, la présidence socialiste ne l'aurait pas gêné de revenir à Matignon en cas de changement de majorité en 1986 : selon ses déclarations, il aurait accepté de devenir « le Premier ministre désigné par François Mitterrand », quitte à « faire une politique différente de la sienne et à certains égards opposée »²²¹⁶. Le Premier ministre de cohabitation allait être nommé finalement Jacques Chirac, le chef de la nouvelle majorité issue des élections législatives de 1986. Chaban-Delmas, quant à lui, refusa d'intégrer le gouvernement Chirac comme ministre des Affaires étrangères, pour retrouver son poste de « prédilection » à la présidence de l'Assemblée nationale. Jacques Chaban-Delmas fut réélu député pour la quatorzième fois consécutive, le 28 mars 1993 - sans même avoir fait campagne - avec 75,1 % des suffrages exprimés au second tour.

Si le baron Chaban-Delmas se remarqua dans la Ve République notamment à travers son action au niveau national, sa présence ininterrompue pendant près de cinquante ans en Aquitaine - d'abord comme maire de la ville de Bordeaux (depuis 1947) - le transforma « sans conteste » en « l'homme politique le plus important de sa région »²²¹⁷. De plus, pendant plus

²²¹⁴ Jacques, Michel, Pierre Chaban-Delmas, *Biographie* disponible sur [http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/\(num_dept\)/10179](http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/(num_dept)/10179) ;

²²¹⁵ « Pour reprendre la définition qu'en donnait son fondateur. Une institution parlementaire rénovée et une autorité gouvernementale restaurée, l'une et l'autre bien séparées, retiennent l'État de tomber dans cette confusion des pouvoirs et des responsabilités que le général de Gaulle dénonçait dès le 27 août 1946. Que le Gouvernement gouverne et que le Parlement contrôle et légifère ! L'un est le contrepoids nécessaire de l'autre, nécessaire pour le bon fonctionnement de la démocratie... Pour maintenir dans les rapports entre les pouvoirs un tel équilibre, par nature précaire, il appartient à l'exécutif d'abord, que les règles institutionnelles mettent à l'abri des empiètements, aux groupes de la majorité ensuite, de recréer les conditions d'une concertation permanente, sincère, fructueuse, dans le cadre approprié fourni par nos institutions. », Jacques Chaban-Delmas, Président de l'Assemblée nationale, *Allocution de fin de session*, texte disponible sur <http://archives.assemblee-nationale.fr/6/cr/1979-1980-ordinaire1/126.pdf> ;

²²¹⁶ Jacques, Michel, Pierre Chaban-Delmas, *Biographie*, *Idem* ;

²²¹⁷ Pierre Sadran, « Jacques Chaban-Delmas et « sa » région », dans Bernard Lachaise éd., *Jacques Chaban-Delmas en politique*, *Ibidem*, p. 395-409 ;

de vingt-cinq ans, Jacques Chaban-Delmas occupa plusieurs positions à dimension et à vocation régionale, comme président du Centre d'expansion Bordeaux - Sud-Ouest, puis comme président de la Commission de développement économique régional d'Aquitaine (dès sa création en 1964) et, enfin, comme président du Conseil régional d'Aquitaine (fonction qu'il occupa à deux reprises jusqu'à sa démission en 1988)²²¹⁸. Ses records de longévité comme maire de Bordeaux et député de la Gironde, ayant nourri le mythe d'un Jacques Chaban-Delmas, « duc d'Aquitaine », ne sont pas pourtant des indices d'une implication profonde dans le pilotage de la région. Contrairement à l'image que le « duc d'Aquitaine » peut susciter dans l'imaginaire collectif, la conception chabanienne de la région cantonnait celle-ci dans un rôle d'intermédiaire, ayant toujours cherché, à travers cet outil régional, à « moderniser le tissu économique et social de la ville et de la France »²²¹⁹.

Jacques Chaban-Delmas ne se représenta pas finalement aux élections législatives qui suivirent la dissolution d'avril 1997, laissant son siège de député à son protégé, Alain Juppé - qui lui avait aussi succédé à la mairie de Bordeaux en juin 1995²²²⁰. Affaibli par la maladie, Jacques Chaban-Delmas s'éteint le 10 novembre 2000, à l'âge de 85 ans. Le jour de ses obsèques à Invalides, toute la classe politique - qui avait unanimement salué la mémoire de ce résistant « humaniste » et « ouvert » - s'était réunie pour lui rendre un dernier hommage²²²¹. Dans la cour d'honneur des Invalides, le président Chirac prononça un discours émouvant en hommage à « celui qui pendant un demi-siècle a marqué la vie politique française » :

« Ce qui touche beaucoup de Français c'est la certitude d'avoir perdu en Jacques Chaban-Delmas, un homme de cœur, un homme de conviction et de courage, un homme de passion partagée »²²²².

Avec sa longue et fructueuse carrière politique au service du gaullisme, étant en même temps le recordman de longévité au « perchoir » de l'Assemblée et l'incarnation même de cette fonction, tout comme le détenteur du record de longévité comme maire d'une ville d'importance régionale, Jacques Chaban-Delmas – surnommé « le duc d'Aquitaine » - est

²²¹⁸ Pierre Sadran, « Jacques Chaban-Delmas et « sa » région », dans *Ibidem* ;

²²¹⁹ Pierre Sadran, *Idem* ;

²²²⁰ Jacques, Michel, Pierre Chaban-Delmas, *Biographie, Idem* ;

²²²¹ Le Premier ministre Lionel Jospin, accompagné de cinq ministres, Laurent Fabius, Daniel Vaillant, Alain Richard, Jean-Jack Queyranne et Christian Pierret, ainsi que les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat, Raymond Forni et Christian Poncelet, et les successeurs de Jacques Chaban Delmas au perchoir, Louis Mermaz, Henri Emmanuelli et Philippe Séguin, tout comme les anciens Premiers ministres, Pierre Messmer, Pierre Mauroy, Edith Cresson, Edouard Balladur et Alain Juppé.

²²²² Jacques Chirac, *Discours à Invalides*, le 14 novembre 2000, vidéo disponible sur <https://www.ina.fr/video/CAC00059892> ;

resté dans la mémoire sociale comme l'une des figures majeures de la Ve République, représentant en même temps la personnification du gaullisme aux accents radicalisants²²²³.

b) Yves Guéna : toute une vie d'élus au service de la France et de la Dordogne dans la fidélité à un gaullisme intransigeant aux accents sociaux

L'un des plus jeunes gaullistes de la première heure – engagé dans la Résistance immédiatement après avoir entendu l'Appel gaullien du 18 juin 1940 à l'âge de seulement 17 ans - Yves Guéna accompagna le compagnon Chaban-Delmas dans son destin dédié entièrement au service de la France et dans la fidélité au Général de Gaulle. Il eut un parcours similaire, posant son empreinte tant sur le plan national - au sein du gouvernement et du Conseil constitutionnel -, qu'au niveau régional de la Nouvelle-Aquitaine - comme député, puis sénateur de la Dordogne et maire de Périgueux²²²⁴. Diplômé de la première promotion de l'ENA, baptisée symboliquement « France combattante », Yves Guéna débuta en 1947 sa carrière de haut fonctionnaire en tant que contrôleur civil au Maroc pour intégrer, dix années plus tard, en 1957, le Conseil d'Etat comme maître de requêtes. Après le retour du Général de Gaulle au pouvoir en 1958, le jeune compagnon Guéna se remarqua d'abord sous la tutelle de Michel Debré, alors Garde de sceaux, comme conseiller technique (en juin 1958), ayant participé à l'élaboration de la Constitution de la Ve République, et, puis, comme directeur de son cabinet (d'août 1958 à janvier 1959), pour s'installer - une fois ce dernier devenu Premier ministre - comme son directeur adjoint de cabinet à Matignon (de janvier à juin 1959)²²²⁵.

Son action dans la fidélité au Général de Gaulle s'est poursuivie tout au long de la Ve République gaullienne : après avoir été nommé en juin 1959 par le Général de Gaulle haut-commissaire en Côte d'Ivoire, afin d'y négocier les conditions de son indépendance proclamée en août 1960, Yves Guéna devint l'envoyé extraordinaire et plénipotentiaire de la République française en Côte d'Ivoire - fonction qu'il occupa jusqu'en 1961. Puis, engagé en politique sous l'étiquette de l'Union démocratique du travail, il est élu député de la Dordogne pour la première fois en 1962 et conserva son siège au Palais Bourbon pendant sept législatures (jusqu'en 1988)²²²⁶. En outre, vers la fin de la période gaullienne, Yves Guéna connut

²²²³ Jérôme Pozzi, *op.cit.*, p. 256 ;

²²²⁴ Yves Guéna, cf. *Extrait du Dictionnaire des parlementaires français*, disponible sur https://www.senat.fr/senateur/guena_yves89032q.html#Ve%20R%C3%A9publique ;

²²²⁵ Yves Guéna, cf. *Extrait du Dictionnaire des parlementaires français*, dans *Ibidem* ;

²²²⁶ Député de la Dordogne de 1962 à 1968, de 1973 à 1981 et de 1986 à 1988, Yves Guéna perdit, pourtant, son siège de député lors des élections législatives des 14 et 21 juin 1981 à la faveur de Roland Dumas qui bénéficia alors de la vague rose prolongeant l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République le 10 mai

différentes expériences ministérielles : d'abord comme ministre des Postes et Télécommunications (du 7 avril 1967 au 31 mai 1968 dans le gouvernement de Georges Pompidou) puis, à l'issue des événements de mai 1968, comme ministre de l'Information (du 31 mai au 10 juillet 1968), tout en revenant, ensuite, au Ministère des Postes et Télécommunications (dans le gouvernement Couve de Murville, du 12 juillet 1968 au 20 juin 1969)²²²⁷.

Si, dans une première période post-gaullienne, le compagnon Yves Guéna fut privé pendant quelques années de son mandat parlementaire, après avoir quitté le gouvernement²²²⁸, il allait poursuivre son implantation électorale dans la Dordogne comme conseiller général dans le canton de Périgueux à partir de 1970, responsabilité qu'il détint jusqu'en 1989. De même, son ancrage régional serait d'autant plus important qu'il devint le premier édile de la ville de Périgueux en 1971, conservant le fauteuil de maire pendant près de 26 ans sans discontinuité (jusqu'en 1997). Son parcours au service de la région d'Aquitaine serait enrichi au travers des responsabilités qu'il assumait à la Commission de développement économique régional d'Aquitaine de 1971 à 1973 et au sein du comité directeur du bureau de l'Association des maires de France à partir de 1983.

Candidat de l'Union des républicains de progrès, Yves Guéna parvint facilement à retrouver son siège de député de la Dordogne aux élections législatives du 11 mars 1973. Il céda, pourtant, de nouveau son fauteuil à la faveur de son suppléant, à la suite de sa nomination le 5 avril 1973 comme ministre des Transports dans le gouvernement de Pierre Messmer. Sa courte expérience ministérielle post-gaullienne s'acheva en 1974, après avoir été chargé pendant trois mois (du 1^{er} mars au 27 mai 1974) du portefeuille du ministère de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat. De ce fait, le compagnon Guéna revint au Palais Bourbon après avoir emporté l'élection législative partielle organisée le 6 octobre 1974 à la suite de la démission de son suppléant, parvenant, pour la sixième fois consécutive, à vaincre son éternel adversaire communiste, Yves Péron. Il fut, ensuite, reconfirmé dans son siège de député lors des élections législatives organisées en mars 1978. Fidèle à sa sensibilité de gaulliste de gauche, Yves Guéna se fit remarquer à l'Assemblée nationale notamment grâce à son vote en

1981, cf. Yves Guéna, *Mandats à l'Assemblée nationale ou à la Chambre des députés*, dossier disponible sur [http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/\(num_dept\)/3621](http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/(num_dept)/3621) ;

²²²⁷ Yves Guéna, « Membre du Gouvernement », dossier disponible sur http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/tables_archives/yves-guena.asp ;

²²²⁸ « À son départ du gouvernement après l'élection de Georges Pompidou à la présidence de la République, il ne retrouve pas son siège au Palais-Bourbon. Son suppléant, le républicain indépendant Claude Guichard, refuse en effet de démissionner. », cf. *Extrait du Dictionnaire des parlementaires français, Ibidem* ;

faveur de la loi Veil relative à l'interruption volontaire de grossesse en 1974, de la loi sur la réforme du divorce en 1975 et de la loi Peyrefitte renforçant la sécurité et protégeant la liberté des personnes en 1980. D'ailleurs, s'il a perdu son siège à l'Assemblée - après la première alternance intervenue sous la Ve République avec l'élection de François Mitterrand comme président en 1981 -, Yves Guéna y revint pour un dernier mandat à la suite des élections législatives de 1986. Inscrit au groupe du RPR chiraquien et vice-président de la commission des finances (en 1987 et 1988), le baron gaulliste posa son empreinte sur des questions diverses comme la coopération de la France avec les pays africains (1986 et 1987), les thèses négationnistes (1986) ou le caractère inégalitaire du service militaire (1987). De plus, Yves Guéna vota en 1986 en faveur de la loi relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France, tout en ayant été en même temps rapporteur spécial du budget de la défense (en 1986 et 1987) et rapporteur pour avis en 1986 du projet de loi de programme relatif à l'équipement militaire pour les années 1987-1991²²²⁹.

D'ailleurs, sur le plan partisan, le compagnon Yves Guéna activa pendant toute sa carrière politique au sein du mouvement gaulliste, ayant suivi ses différentes transformations - de l'UNR gaullien au RPR chiraquien -, tout en assumant constamment des responsabilités de haut-niveau²²³⁰. Son affinité pour le côté social du gaullisme l'a conduit, pourtant, à soutenir la candidature de Jacques Chaban-Delmas au premier tour de l'élection présidentielle de 1974, avant de se prononcer finalement en faveur du candidat libéral, Valéry Giscard d'Estaing. De plus, critique à l'adresse du manque de concertation au sein de la direction du RPR, Yves Guéna prit ses distances par rapport au chiraquisme, démissionnant de ses fonctions de conseiller politique en 1979 et soutenant au premier tour de l'élection présidentielle de 1981 la candidature du gaulliste historique Michel Debré, au détriment de celle de Jacques Chirac.

Ayant manqué de justesse²²³¹ un nouveau mandat de député aux élections législatives qui suivirent la réélection de François Mitterrand à la présidence de la République en 1988, le

²²²⁹ Yves Guéna, cf. *Extrait du Dictionnaire des parlementaires français, Ibidem* ;

²²³⁰ « À l'UDR, il est successivement délégué national aux affaires économiques et financières en 1971 et 1972 avant d'en être nommé secrétaire général adjoint en 1974 puis de devenir son dernier secrétaire général en 1976. Au RPR, il est délégué politique de 1976 à 1978, membre du comité central en 1977 puis conseiller politique et trésorier national en 1978 et 1979. Avec Pierre Juillet, Marie-France-Garaud et Charles Pasqua, il forme un quatuor qui entoure le président du RPR Jacques Chirac. », cf. *Idem* ;

²²³¹ « En obtenant 43,4 % des suffrages exprimés, il devance pourtant au premier tour le socialiste Bernard Bioulac sur lequel se portent 37,2 % des voix. Mais au second tour il est victime d'un bon report des voix en faveur du président du conseil général de la Dordogne : il ne réunit que 48,1 % des suffrages exprimés contre 51,9 % pour Bernard Bioulac. », cf. *Idem* ;

baron Yves Guéna allait prendre sa revanche, emportant les élections sénatoriales de 1989 sous l'étiquette de l'Union de la droite en Dordogne contre le sénateur socialiste sortant. Inscrit au groupe du RPR au Palais de Luxembourg, le gaulliste historique siégea à la commission des finances (de 1989 à 1992), puis à celle des affaires étrangères (de 1992 à 1997) et devint le vice-président du Sénat à partir de 1992 (position qu'il gardera jusqu'à la fin de son deuxième mandat, en 1997). Ayant consacré l'essentiel de son mandat sénatorial aux questions internationales, Yves Guéna se fit remarquer notamment par son opposition à toute supranationalité européenne. Gaulliste intransigeant, il défendit, dans le strict respect de l'héritage gaullien, une Europe des nations et rejeta, au nom de la souveraineté nationale, la loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution le titre « De l'Union européenne » en 1992. Néanmoins, à l'image de son héros, Yves Guéna ne pouvait pas être catalogué d'anti-européen, ayant plaidé en 1991 en faveur de l'élargissement de la Communauté européenne à l'ensemble des anciennes démocraties populaires²²³². De plus, comme membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (de 1990 à 1997), le baron gaulliste présenta des rapports d'information sur l'évolution institutionnelle de l'Union européenne (1993), la préparation de la Conférence intergouvernementale de 1996 (1994), la réforme des institutions (1995) et l'action collective des parlements nationaux au sein de l'UE (1996)²²³³.

S'il s'était préoccupé, en tant que sénateur de la Dordogne, des sujets « très variés »²²³⁴, Yves Guéna ne pouvait pas négliger les questions institutionnelles, d'autant plus qu'il avait participé, comme collaborateur de Michel Debré, à l'élaboration de la Constitution de la Ve République. Résolu à défendre l'esprit gaullien du texte constitutionnel, Yves Guéna s'est opposé à la création de la Cour de justice de la République en 1993, ainsi qu'au projet de réforme du mode de désignation du Conseil supérieur de la magistrature. De plus, tout en invoquant sa crainte pour le « retour au régime d'assemblée », le gaulliste historique s'est également positionné contre la réforme constitutionnelle prévoyant l'institution d'une séance parlementaire ordinaire unique en 1995, après avoir déjà fustigé en 1994 « la politisation de

²²³² « Ne pas répondre à l'appel de ces États, c'est les désespérer, donc les abandonner à leurs démons. », Yves Guéna, cité par *Extrait du Dictionnaire des parlementaires français, Ibidem* ;

²²³³ Biographie d'Yves Guéna, *Idem* ;

²²³⁴ « Il rapporte ainsi en 1991 un projet de loi sur la ratification de la convention relative à l'élimination des doubles impositions en cas de correction des bénéficiaires d'entreprises associées. Il cosigne aussi une proposition de loi en 1990 visant à créer une possibilité de recours contre les décisions des architectes des bâtiments de France et une autre en 1991 tendant à permettre aux associations d'anciens combattants d'ester en justice. », cf. *Ibidem* ;

l'administration quand y sont intégrés des hommes politiques en difficultés »²²³⁵. D'ailleurs, cet « ancien Français libre » défendit régulièrement en séance publique au Palais du Luxembourg la professionnalisation de l'armée française – une approche militaire imaginée et défendue par le Général de Gaulle dès 1934 dans son ouvrage de référence, *Vers l'armée de métier*. Assumant le rôle d'« avocat des anciens combattants » et toujours fidèle à ses sensibilités de gaulliste de gauche, Yves Guéna s'est prononcé aux scrutins publics en faveur de la loi relative aux pensions de retraite et à la sauvegarde de la protection sociale en 1993²²³⁶.

La carrière politique active du baron gaulliste Yves Guéna prit fin en janvier 1997 quand le président du Sénat, alors René Monory, le désigna comme membre du Conseil constitutionnel en remplacement d'Etienne Dailly, décédé en décembre 1996 - nomination qui l'a contraint à renoncer à ses mandats électifs en Dordogne et au Parlement. Et s'il exerçait depuis le 24 mars 1999 la présidence par intérim du Conseil constitutionnel au titre de doyen d'âge, à la suite de la démission de Roland Dumas - son ancien adversaire et vainqueur aux élections législatives de 1981 -, Yves Guéna est devenu officiellement le septième président du Conseil Constitutionnel par nomination du président Jacques Chirac le 1^{er} mars 2000²²³⁷. En dépit de son âge avancé, la vie publique de cette « figure du gaullisme » s'est poursuivie même après la fin de son mandat au Conseil constitutionnel (le 9 mars 2004). Yves Guéna continua dans la vie publique comme président de l'Institut du monde arabe (de 2004 à 2007), de l'Institut/Fondation Charles de Gaulle (de 2000 à 2006) et, enfin, comme président de la Fondation de la France libre (de 2007 à 2011). De plus, à partir de 2006, le baron Guéna devint également membre du Haut Conseil de la mémoire combattante et en 2009 il est nommé par le président Nicolas Sarkozy à la présidence de la commission de contrôle du redécoupage électoral²²³⁸.

Avec une vie entière au service de la France et de la Dordogne, ayant comme guide ultime de son action l'attachement inconditionné au gaullisme et l'effort permanent d'en assurer la transmission de l'héritage, Yves Guéna s'éteint le 3 mars 2016 à l'âge de 93 ans. Le 8 mars 2016 le président de la République, François Hollande exprima l'hommage de la nation à ce « Français libre », « un gaulliste de toujours, un gaulliste pour toujours »²²³⁹, à

²²³⁵ Yves Guéna, cf. *Idem* ;

²²³⁶ *Idem* ;

²²³⁷ Yves Guéna, Président du Conseil constitutionnel, dossier disponible sur <https://www.conseil-constitutionnel.fr/membres/yves-guena> ;

²²³⁸ Yves Guéna, cf. *Extrait du Dictionnaire des parlementaires français*, *Idem* ;

²²³⁹ François Hollande, *Discours du Président de la République*, en hommage à Yves Guéna, combattant de la France libre et homme politique de la Ve République, à Paris le 8 mars 2016, texte intégral disponible sur

travers un discours émouvant prononcé dans la cour d'honneur des Invalides devant sa famille, ses proches, ses amis, ses compagnons, les élus de la Dordogne, les plus hautes autorités de l'Etat et notamment les présidents successifs du Conseil constitutionnel. « Resté fidèle à cette idée [gaullienne] de la France » qui l'avait « habité très jeune », le président Hollande reprit dans son discours l'ensemble du parcours de ce baron du gaullisme qui, une fois revenu à la vie civile, « consacra le reste de sa longue vie à servir la République », tout en soulignant pourtant que c'était « le retour du Général de Gaulle en mai 1958 » qui « [changerait] son destin »²²⁴⁰. Et si François Hollande tint à rappeler toutes les hautes responsabilités qu'Yves Guéna avait honorées au service de la France, tant au niveau national que sur le plan régional, le président de la République lui reconnut également le grand mérite d'avoir fait de son « dernier combat » celui de la « transmission » de l'héritage gaulliste :

« Son dernier combat fut celui de la transmission. A la tête de l'institut et de la fondation Charles-de-Gaulle de 1999 à 2006 puis, de la fondation de la France libre de 2007 à 2011, il a fait vivre la mémoire de l'homme du 18 juin et de ses compagnons. A Lille, il a rénové la maison natale du Général de GAULLE à Colombey-les-Deux-Églises il a fait bâtir le mémorial et à Paris, ici même, aux Invalides, il a créé avec l'Historial Charles-de-Gaulle, un monument audiovisuel, le lieu qui manquait à la capitale pour honorer la mémoire du chef de la France Libre et du premier Président de la Vème République »²²⁴¹.

3. Les barons du Nord : René Tomasini et Maurice Schumann

a) René Tomasini : une carrière politique permanente et « efficace » au service du gaullisme post-gaullien

Résistant dès 1941, René Tomasini fut choisi à la Libération par Michel Debré, alors Commissaire de la République à Angers, comme directeur de cabinet et sous-préfet de première classe. Puis, en mai 1945, René Tomasini entra au cabinet du Général de Gaulle, alors président du Gouvernement provisoire de la République, comme chargé de mission, expérience qui lui a assuré l'entrée dans la « famille gaulliste »²²⁴². Après la démission du Général de Gaulle en janvier 1946, le compagnon Tomasini continua son activité dans la vie politique au cabinet du ministre de l'Intérieur, André Le Troquer, pour quelques mois avant qu'il soit nommé sous-préfet des Andelys, dans l'Eure - poste qu'il conserva jusqu'à son

<https://www.elysee.fr/francois-hollande/2016/03/08/declaration-de-m-francois-hollande-president-de-la-republique-en-hommage-a-yves-guena-combattant-de-la-france-libre-et-homme-politique-de-la-ve-republique-a-paris-le-8-mars-2016> ;

²²⁴⁰ François Hollande, *Discours du Président de la République*, en hommage à Yves Guéna, *Ibidem* ;

²²⁴¹ François Hollande, *Idem* ;

²²⁴² René, François Tomasini, *Biographie* disponible sur http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/%28num_dept%29/7096 ;

départ pour l'Algérie en tant que sous-préfet de Constantine en juin 1950. S'il n'avait pas adhéré au RPF créé par le Général en 1947, ce fut à cause de la contrainte de la neutralité imposée par ses fonctions. Il conserva toutefois des contacts réguliers avec Michel Debré et Jacques Foccart sous la IV^{ème} République, dans l'espoir d'un retour au pouvoir du Général de Gaulle. En juin 1958, René Tomasini fut un de ces hauts fonctionnaires²²⁴³ qui avait soutenu le retour du Général de Gaulle et qui obtint, ensuite, l'investiture de l'Union pour la Nouvelle République pour la 4^{ème} circonscription de l'Eure à l'occasion des élections législatives de novembre 1958. Il poursuivit, ainsi, sa carrière politique au service du gaullisme dès le début de la Ve République comme député de l'Eure - fonction qu'il maintint pendant six législatures (jusqu'en septembre 1980²²⁴⁴) et qu'il valorisa au travers de nombreuses activités parlementaires²²⁴⁵.

En 1961, René Tomasini fut nommé secrétaire général du Conseil national et des Assises de l'UNR. Gaulliste convaincu, il assumait pleinement le statut UNR comme parti de la « fidélité inconditionnelle » au Général de Gaulle :

« L'UNR affirmera à nouveau non seulement sa fidélité à la République et singulièrement à la Ve République, mais réaffirmera aussi et surtout sa fidélité au Général de Gaulle, sa fidélité inconditionnelle au Général de Gaulle et son soutien à Michel Debré »²²⁴⁶.

La même année, Tomasini s'investit d'un autre mandat électif, celui de maire de la commune de Corny, fonction qu'il conserva jusqu'en 1965, quand il changea de ville pour devenir maire des Andelys jusqu'en 1983²²⁴⁷. Tomasini succéda à Robert Poujade au secrétariat général de l'UDR en 1971 où il imposait sa vision sur la question de l'élargissement de la majorité, en s'attachant à défendre les valeurs gaullistes :

« Il serait intolérable, au nom de cette ouverture, d'envisager des alliances avec des hommes qui sont le symbole de l'antigaullisme et qui l'ont manifesté...Le mouvement ne saurait être ouvert à n'importe qui »²²⁴⁸.

²²⁴³ En mars 1953, René Tomasini retrouva la métropole comme sous-préfet de Riom, dans le Puy-de-Dôme ; en 1954 il devint conseiller technique auprès du Résident général au Maroc et en novembre 1955 il fut nommé directeur du travail et de la main d'œuvre à la Résidence générale. Il devient de fait directeur du Centre d'orientation des Français rapatriés du Maroc et de Tunisie en 1957, cf. René, François Tomasini, *Biographie* disponible sur http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/%28num_dept%29/7096 ;

²²⁴⁴ René, François Tomasini, *Mandats à l'Assemblée nationale ou à la Chambre des députés, Idem* ;

²²⁴⁵ René, François Tomasini, *Biographie, Idem* ;

²²⁴⁶ Interview de René Tomasini, le 16 mars 1961, vidéo disponible sur <https://www.ina.fr/video/CAF97505282> ;

²²⁴⁷ René Tomasini, maire de 1961 à 1965, cf. Les anciens maires, information disponible sur <http://www.mairie-corny-27.fr/decouvrir-corny/ole-village/%EF%82%A7les-anciens-maires/> ;

²²⁴⁸ *La Nation*, le 15 janvier 1971 ;

A la tête du mouvement gaulliste, l'objectif de Tomasini était d'en doubler l'effectif avant 1973. Il a créé, ainsi, une agence de publicité pour la presse du parti, mais aussi des écoles de cadres régionales²²⁴⁹. Il fut considéré par les gaullistes de gauche, à cause de ses attaques et critiques, comme le responsable d'un « glissement de l'UDR vers la droite et l'extrême droite »²²⁵⁰.

Après la mort de Georges Pompidou le 2 avril 1974, René Tomasini fit partie de ceux parlementaires gaullistes qui ont soutenu Valéry Giscard d'Estaing à l'élection présidentielle dès le premier tour de scrutin contre le candidat officiel du mouvement gaulliste, Chaban-Delmas. Après l'élection de Valéry Giscard d'Estaing et la nomination de Jacques Chirac à Matignon, René Tomasini entra au gouvernement en juin 1974 comme Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé du portefeuille des relations avec le Parlement. Il soutint Jacques Chirac lorsque celui-ci imposa son autorité au sein d'une UDR encore fortement influencée par les autres barons historiques tels Olivier Guichard, Michel Debré ou Jacques Chaban-Delmas. En août 1976, René Tomasini se solidarisa avec le Premier ministre Chirac et quitta le gouvernement pour participer à la création du Rassemblement pour la République (RPR) en décembre 1976²²⁵¹.

Député jusqu'en 1980, il poursuit ensuite son mandat électif comme sénateur de l'Eure jusqu'à sa mort en 1983, fonction qui lui avait permis de se remarquer à travers ses ferventes critiques contre les projets des gouvernements socialistes²²⁵². René Tomasini est mort le 5 mai 1983 à l'âge de 64 ans, dans son département de l'Eure. Il fut alors décrit dans les médias comme un compagnon fidèle du gaullisme, de Charles de Gaulle à Jacques Chirac, qui, à travers ses fonctions de secrétaire général de l'UDR, avait fait preuve d'« efficacité » et de « méthode »²²⁵³. Le 9 juin 1983, dans son éloge funèbre, le président du Sénat, Alain Poher qualifiait l'ancien secrétaire d'Etat d'« homme de fidélité à la pensée gaulliste »²²⁵⁴. Pour son engagement contre l'Occupant, René Tomasini fut décoré de la médaille de la Résistance, de la Croix de guerre 1939-1945 et de la Légion d'honneur.

²²⁴⁹ Jérôme Pozzi, *op.cit.*, p. 260 ;

²²⁵⁰ *La Monde*, 5 mars 1971 ;

²²⁵¹ René, François Tomasini, *Biographie, Idem* ;

²²⁵² René Tomasini, Biographie, dans *Anciens sénateurs Vème République*, dossier disponible sur http://www.senat.fr/senateur/tomasini_rene000417.html ;

²²⁵³ René, François Tomasini, *Biographie, Idem* ;

²²⁵⁴ René Tomasini, Biographie, Extrait du Dictionnaire des parlementaires français, dans *Anciens sénateurs Vème République*, dossier disponible sur http://www.senat.fr/senateur/tomasini_rene000417.html ;

b) Maurice Schumann : assurer la continuité du gaullisme sur le plan national et implanter le « schumannisme » au niveau régional, tout en donnant un nouveau départ à l'Europe

Resté dans la mémoire historique comme le « porte-parole de la France combattante », Maurice Schumann faisait partie de la vieille garde des compagnons du Général de Gaulle, l'ayant rejoint à Londrès presque immédiatement après en avoir entendu l'Appel, le 26 juin 1940. Elu député du Nord à la Libération, il conserva son siège pendant 28 ans, jusqu'en 1973. S'il s'était, d'abord, présenté sous l'étiquette chrétienne-démocrate du MRP, parti qu'il fonda en 1945, Maurice Schumann finit par s'apparenter définitivement au mouvement gaulliste après les élections législatives de 1967²²⁵⁵. Réélu lors des élections législatives de 1967 et 1968, il allait rapidement abandonner le Palais Bourbon pour assumer des fonctions gouvernementales en tant que ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales entre 1967 et 1968, ministre d'Etat chargé des affaires sociales entre 1968 et 1969, et, enfin, comme chef de la diplomatie française dans les gouvernements de Jacques Chaban-Delmas et Pierre Messmer, de 1969 jusqu'à sa démission en mars 1973²²⁵⁶.

Passionné par la politique étrangère, ce fut indubitablement au Quai d'Orsay que Maurice Schumann laissa son empreinte la plus profonde, renforçant les alliances traditionnelles de la France, donnant un élan nouveau, marqué par sa personnalité, aux relations avec l'URSS et avec la Chine et contribuant à l'entrée dans le Marché commun de la Grande-Bretagne, à laquelle il resta très attaché - une des rares questions, d'ailleurs, qui l'éloignait du crédo européen gaullien. Néanmoins, tout comme en témoigna l'annonce de sa nomination au gouvernement, prononcé par le Premier ministre Chaban-Delmas, son gaullisme ne fut jamais mis en question :

« Il nous faut à la fois assurer la continuité du gaullisme et donner un nouveau départ à l'Europe. Tu es notre homme »²²⁵⁷.

Vaincu aux législatives de 1973, il fut élu sénateur du Nord en 1974. Au Palais du Luxembourg, Maurice Schumann s'est apparenté au groupe UDR, avant de s'inscrire au nouveau groupe sénatorial du Rassemblement pour la République, dès sa création en

²²⁵⁵ Maurice Schumann, *Mandats à l'Assemblée nationale ou à la Chambre des députés*, information disponible sur [http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/\(num_dept\)/6359](http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/(num_dept)/6359) ;

²²⁵⁶ Assemblée nationale, « Les gouvernements et les assemblées nationales sous la Ve République (1958-2004) », juillet 2004, pp. 29, 31, 33, 39, 43, texte disponible sur <http://www.assemblee-nationale.fr/connaissance/collection/connaissance-2-gouvernements.pdf> ;

²²⁵⁷ Cité par René de Castries, dans *Réponse au discours de réception de Maurice Schumann*, 30 janvier 1975, texte disponible sur <http://www.academie-francaise.fr/reponse-au-discours-de-reception-de-maurice-schumann>

décembre 1976. Cette adhésion est vue comme « l'étape finale d'un rapprochement entre l'ancien président du Mouvement républicain populaire et le gaullisme de la Ve République »²²⁵⁸. Mais si, d'ailleurs, Maurice Schumann ne se reconnaissait pas du tout dans le discours des gaullistes de gauche, tels Capitant ou Vallon, qui avaient présenté Georges Pompidou comme un « anti-de-Gaulle », il rejoignit le Mouvement pour le socialisme par la participation (MSP), fondé par le résistant et gaulliste de gauche, Philippe Dechartre en 1971. Le baron Schuman appartenait, ainsi, au courant le plus social du gaullisme, à la tendance gaulliste de gauche la plus proche du parti majoritaire et, en même temps, la moins contestataire, suscitant, au moins dans le Nord, un courant « schumanniste » qui ferait la synthèse entre le gaullisme et la démocratie chrétienne²²⁵⁹. Selon Jean Oberlé, correspondant de presse à Londres pendant la guerre, le gaullisme de Maurice Schumann passait, avant tout, par son attachement total à la personne du Général de Gaulle :

« Maurice Schuman l'admirait avec une foi absolue et intransigeante sur n'importe quelle contradiction. Je n'ai jamais vu Schuman varier d'une ligne dans cette conviction »²²⁶⁰.

Maurice Schumann appartenait aussi à la majorité présidentielle et parlementaire sous le septennat de Valéry Giscard d'Estaing. En s'y imposant comme une personnalité éminente, il apportait tout son soutien à la politique du chef de l'Etat et de son Premier ministre à plusieurs occasions en mai 1977, puis en mai 1978. Reconfirmé dans son siège de sénateur à l'occasion des élections d'octobre 1983, il exerça son mandat au sein du groupe parlementaire du RPR jusqu'au jour de sa mort, le 9 février 1998²²⁶¹.

D'ailleurs, Maurice Schumann devint un « immortel » en 1974, année de son élection à l'Académie française au fauteuil de Wladimir d'Ormesson (13e fauteuil)²²⁶². Il devint également président de l'Association des écrivains catholiques en 1979²²⁶³. Dans son discours de réception à l'Académie, Schumann fit l'éloge de son prédécesseur, tout en exaltant son titre de « gaulliste » et le partage de la conception gaullienne sur la politique étrangère de la France :

²²⁵⁸ Maurice Schumann, *Biographie*, Extrait du Dictionnaire des parlementaires français, texte disponible sur https://www.senat.fr/senateur/schumann_maurice74044s.html ;

²²⁵⁹ François Audigier, Bernard Lachaise et Sébastien Laurent (dir.), *Les gaullistes. Hommes et réseaux*, Editions Nouveau monde, Paris, 2013, p. 103 ;

²²⁶⁰ Jean Oberlé, *Jean Oberlé vous parle !*, La Jeune Parque, 1945, p. 81 ;

²²⁶¹ Maurice Schumann, *Biographie*, *Idem* ;

²²⁶² Maurice Schumann, Élu en 1974 au fauteuil, biographie disponible sur <http://www.academie-francaise.fr/les-immortels/maurice-schumann?fauteuil=13&election=07-03-1974> ;

²²⁶³ Maurice Schumann, *Biographie*, dossier disponible sur [http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/\(num_dept\)/6359](http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/(num_dept)/6359) ;

« Il n’y aura jamais plus pour la France de politique extérieure qui ne passe par l’irréversibilité de sa réconciliation avec l’Allemagne » : cette maxime est la dernière que m’ait léguée le général de Gaulle. Aucun de ceux auxquels je la confiai ne fut plus heureux de l’entendre que le gaulliste Wladimir d’Ormesson. Si je lui donne ce titre, c’est parce qu’il l’a revendiqué »²²⁶⁴.

Maurice Schumann en soulignait également l’admiration que le Général de Gaulle éprouvait pour « son cher maître », Wladimir d’Ormesson, à qui lui aurait même proposé d’être le premier président du Conseil d’administration de l’ORTF²²⁶⁵. Le 18 octobre 1990, Schumann fut ainsi le mieux placé pour prononcer le discours élogieux à l’adresse du Général de Gaulle, à l’occasion de la Séance solennelle pour le centenaire de sa naissance. Dès son introduction, Maurice Schumann donna au premier acte du Général de Gaulle une valeur comparable au moment du 14 juillet, posant, ainsi, la première pierre sur le chemin de la patrimonialisation de l’Appel du 18 juin 1940 :

« Paradoxe sur le 18 Juin. Pourquoi la célébration collective d’un tel anniversaire est-elle sans précédent ? Le 14 juillet commémore la Fête de la Fédération, le 11 Novembre et le 8 Mai la fin victorieuse de deux carnages. Quand un peuple a-t-il jamais tiré « son plus unique bien » (sic !) — comme dit audacieusement Corneille à propos d’un grand amour — non d’un fait qui vaut souvent mieux que cent discours, mais d’un discours qui pèse plus lourd que les faits apparents ? La réponse est de celles qu’il n’est pas besoin d’établir, tant elles sont ressenties : l’appel du 18 Juin n’est pas un développement oratoire, mais un acte »²²⁶⁶.

Invoquant sa qualité exceptionnelle d’orateur²²⁶⁷, Maurice Schumann cita le Général de Gaulle pour en souligner la « forme de style indirect propre au discours gaullien »²²⁶⁸, tout en rappelant également son style d’agir aussi par le silence²²⁶⁹. Et si, finalement, le style discursif

²²⁶⁴Discours de réception de Maurice Schumann, prononcé le 30 janvier 1995, texte disponible sur <http://www.academie-francaise.fr/discours-de-reception-de-maurice-schumann> ;

²²⁶⁵Discours de réception de Maurice Schumann, *Idem* ;

²²⁶⁶ Maurice Schumann, « Charles de Gaulle écrivain : L’orateur. Séance solennelle pour le centenaire du général de Gaulle », le 18 octobre 1990, texte disponible sur <http://www.academie-francaise.fr/charles-de-gaulle-ecrivain-seance-solennelle-pour-le-centenaire-du-general-de-gaulle-1> ;

²²⁶⁷ « Ainsi naquit et brilla pendant trois décennies un style oratoire qui ne fut jamais que la promesse orale de l’action...Si de Gaulle évoque Clemenceau un certain 11 Novembre, c’est pour lui dire : « Ce soir, dans votre tombe vendéenne, vous ne dormez pas. » S’il s’adresse à Foch, c’est pour se présenter à lui comme un soldat qui vient « faire son rapport » [...] de Gaulle bannit le point d’interrogation et se sert sans lésiner de l’impératif ou du futur ; les exigences qu’il présente ne sont pas les siennes ; elles correspondent aux conditions qui doivent être remplies pour que la France soit un pays vainqueur, mais non pas un pays libéré, et n’oublie pas de mériter sa victoire en tirant, cette fois, les leçons du désastre. », Maurice Schumann, « Charles de Gaulle écrivain : L’orateur. Séance solennelle pour le centenaire du général de Gaulle, le 18 octobre 1990 », dans *Ibidem* ;

²²⁶⁸« les mots de tous les jours que nous venons d’entendre ont une portée plus vaste que leur sens littéral. Ils annoncent que, quoi qu’on fasse et quoi qu’on tente pour entraver ses décisions, le gouvernement provisoire assurera, lui et lui seul, la relève des autorités balayées par l’ouragan de la Libération. », *Idem* ;

²²⁶⁹ « Quand il n’est pas encore ou quand il n’est plus possible d’agir par la parole, de Gaulle se tait... Une fois recensés les résultats du référendum perdu, ajouter un mot eût été prendre l’éloquence comme une fin et non plus comme une arme. De Gaulle quitta l’Élysée en lui tordant son cou, après l’avoir beaucoup aimée. », *Idem* ;

gaullien suivait les circonstances²²⁷⁰, le style de l'orateur Charles de Gaulle était, aux yeux de celui qui fut sa voix à la radio pendant la guerre, « le son d'une voix qui vient de loin et de haut. D'assez haut pour réveiller l'Histoire »²²⁷¹.

Malgré son âge avancé (plus de 80 ans), Maurice Schumann poursuivit dans son activité à la Haute assemblée avec de nombreuses interventions en séances publiques jusqu'en 1995. De même, le 2 octobre 1995 il présida la séance de rentrée parlementaire en qualité de doyen d'âge du Sénat et en profita pour revenir sur l'ensemble de sa carrière parlementaire et politique, tout en soulignant sa double fidélité à la démocratie chrétienne et au Général de Gaulle. Il s'éteint trois ans plus tard, le 10 février 1998, à l'âge de 87 ans et fut inhumé dans le cimetière de la commune normande d'Asnelles, non loin de l'endroit où il avait débarqué en juin 1944²²⁷². Le 21 avril 1998, le président du Sénat exprima l'éloge funèbre de Maurice Schumann, ce « compagnon par excellence » qui « voua au Général une fidélité sans faille »²²⁷³. Il en conclut sur le message « d'une vivante actualité » que le baron Schumann avait laissé à la France :

« Intellectuel en politique, il nous a proposé, des années durant, une véritable vision du monde : la culture comme condition de la liberté, l'Europe comme facteur de la paix. Ses paroles résonneront encore longtemps sur les bancs de notre assemblée parce qu'elles avaient parfois un parfum d'éternité »²²⁷⁴.

Présent à cette séance d'éloge qui l'a « beaucoup touché », le Premier ministre, Lionel Jospin eut le dernier mot pour exprimer son hommage à celui dont la vie « s'est confondue avec toute l'histoire de notre République pendant plus d'un demi-siècle » et qui « par sa personnalité, et par son intransigeance lorsque étaient en cause les principes et les valeurs de notre République, [...] a conquis le respect de tous, quelles que fussent leurs opinions politiques »²²⁷⁵.

²²⁷⁰ « En vérité, le style des discours du général de Gaulle, c'est la date à laquelle ils furent prononcés. D'où cette étrange impression : ses déclarations les plus banales sont parfois les plus saisissantes, pour peu qu'on veuille bien se souvenir du jour choisi par lui pour les livrer à des oreilles souvent distraites ou rebelles. », *Idem* ;

²²⁷¹ Maurice Schumann, « Charles de Gaulle écrivain : L'orateur. Séance solennelle pour le centenaire du général de Gaulle », *Idem* ;

²²⁷² Maurice Schumann, *Biographie*, Extrait du Dictionnaire des parlementaires français, texte disponible sur https://www.senat.fr/senateur/schumann_maurice74044s.html ;

²²⁷³ Séance du 21 avril 1998, Eloge funèbre de Maurice Schumann, Sénateur du Nord, texte intégral disponible sur <https://www.senat.fr/seances/s199804/s19980421/sc19980421001.html> ;

²²⁷⁴ Séance du 21 avril 1998, Eloge funèbre de Maurice Schumann, Sénateur du Nord, dans *Ibidem* ;

²²⁷⁵ Lionel Jospin, Séance du 21 avril 1998, Eloge funèbre de Maurice Schumann, Sénateur du Nord, dans *Ibidem* ;

4. Les barons en Ile-de-France : Alain Peyrefitte et Charles Pasqua

a) Alain Peyrefitte : de « l'homme de fidélité » à « l'homme le plus important du vingtième siècle en Seine-et-Marne »

S'il n'avait pas été compagnon de la Libération, ni de l'aventure du RPF, Alain Peyrefitte allait s'imposer dans l'entourage du Général de Gaulle comme un de ses plus proches collaborateurs. Il fut d'abord un des partisans inconditionnels de la vision gaullienne sur l'Algérie²²⁷⁶ et ensuite, grâce à son rôle comme porte-parole du gouvernement, étant à la fois le ministre de l'Information, Alain Peyrefitte allait nouer une relation singulière avec Charles de Gaulle, qu'il rencontra à trois cents fois dans des entretiens particuliers. Il fut également nommé en janvier 1966, ministre de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales, puis, en avril 1967, ministre de l'Éducation nationale²²⁷⁷.

A part ses fonctions gouvernementales, Alain Peyrefitte servit la cause gaulliste aussi au travers de longs mandats électifs. Décroché en 1958, il conserva son siège de député gaulliste de la Seine-et-Marne dans toutes les législatures de la Ve République jusqu'en 1995, quand il en fut élu sénateur, poste qu'il honora jusqu'à sa mort en 1999²²⁷⁸. Le baron Peyrefitte cultiva en même temps son ancrage local en Seine-et-Marne, où il fut également élu conseiller général et maire de Provins pendant 32 ans, de 1965 à 1997, complétant ainsi le cercle de barons « ducs » du gaullisme, ayant contribué à la préservation et à la transmission du legs gaulliste comme marque incontestable de la Ve République. D'ailleurs, l'hebdomadaire *La République de Seine-et-Marne* le désigna, après un sondage auprès de ses lecteurs, comme « l'homme le plus important du vingtième siècle en Seine-et-Marne »²²⁷⁹. De plus, sa passion pour la Seine-et-Marne et pour la ville médiévale dont il était le maire, le détermina à se battre pendant plus de 15 ans (à partir de 1988) pour faire inscrire la ville sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO. L'inscription définitive fut annoncée le 15 décembre 2001, étant suivie d'une cérémonie officielle le 31 janvier 2002 en présence de Jacques Chirac, président

²²⁷⁶ Charles de Gaulle aurait convaincu Alain Peyrefitte de défendre la thèse d'une partition de l'Algérie, ce que ce dernier avait fait par le biais de plusieurs articles dans *Le Monde* en septembre et octobre 1961, cf. Alain Peyrefitte, *Biographie*, Extrait du Dictionnaire des parlementaires français, dans Anciens sénateurs Vème République, dossier disponible sur https://www.senat.fr/senateur/peyrefitte_alain95054k.html#Ve%20R%C3%A9publique ;

²²⁷⁷ Alain Peyrefitte, *Biographie*, Idem ;

²²⁷⁸ Alain Peyrefitte (1925 – 1999), *Mandats à l'Assemblée nationale ou à la Chambre des députés*, information disponible sur [http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/\(num_dept\)/5862](http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/(num_dept)/5862) ;

²²⁷⁹ Courte biographie à l'attention de ceux qui ont peu ou pas connu Alain Peyrefitte, par Benoît Peyrefitte, son fils, disponible sur <http://www.union-gaulliste-de-france.org/article-courte-biographie-de-monsieur-alain-peyrefitte-par-benoit-son-fils-56120025.html> ;

de la République²²⁸⁰. L'ambassadeur de l'Unesco pour la France annonça que Provins devenait « la seule ville de France à être classée dans son entier patrimoine mondial de l'Unesco », constituant « un témoignage unique d'une capitale européenne des foires commerciales au Moyen Age »²²⁸¹.

Sur le plan partisan, après la disparition du Général de Gaulle, Alain Peyrefitte s'attacha à en préserver l'héritage, tout comme il l'avait lancé à Strasbourg en 1971, à l'occasion des assises nationales du mouvement gaulliste : « le gaullisme doit être la rigueur, la cohésion et le mouvement »²²⁸². En septembre 1972, Alain Peyrefitte fut nommé secrétaire général de l'UDR et après le scrutin législatif de 1973 où il fut réélu député, il revint au gouvernement en tant que ministre chargé des Réformes administratives et du Plan et, à partir de mars 1974, comme ministre des Affaires culturelles et de l'Environnement jusqu'à l'élection de Valéry Giscard d'Estaing²²⁸³.

Eloigné du pouvoir après la victoire du candidat libéral et la nomination de Jacques Chirac comme Premier ministre, Alain Peyrefitte fut élu à 51 ans benjamin de l'Académie Française en février 1977, au fauteuil de Paul Morand. Il fut reçu sous la Coupole par le très célèbre ethnologue Claude Lévi-Strauss et, pour la première fois dans l'histoire de l'Académie, en présence du Président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, et de la télévision²²⁸⁴. Tout au long de son discours de réception, Alain Peyrefitte fit l'éloge de son prédécesseur, tout en minimalisant son passé vichyste, présenté comme un épisode malheureux issu des conjonctures qui auraient empêché « cet écrivain célèbre » de se rallier à la France libre :

« Mais ses convictions pacifistes, son pessimisme foncier, les liens anciens de sa famille avec le maréchal Pétain, les inclinations de sa femme – tout dissuadait Morand de se ranger sous le drapeau à croix de Lorraine. Comment aurait-il épousé la passion de ce général inconnu qui parlait le soir à la radio ? Comment aurait-il cru que de Gaulle redonnerait aux Français le courage de lutter ? Qu'il marquerait si profondément notre génération ? Et que, devenu libérateur de la patrie, il ramènerait la France au premier rang des vainqueurs ? Morand rejoignit donc, à Vichy, avec sa mission à peu près au complet,

²²⁸⁰ Alain Peyrefitte (1925-1999), « Son histoire avec la Seine-et-Marne », article disponible sur <https://archives.seine-et-marne.fr/alain-peyrefitte-1925-1999> ;

²²⁸¹ Jacques Chirac en visite à Provins le 31 janvier, *Le Parisien*, 23 janvier 2002, article disponible sur <http://www.leparisien.fr/seine-et-marne/jacques-chirac-en-visite-a-provins-le-31-janvier-23-01-2002-2002757802.php> ;

²²⁸² *Le Monde*, 22 novembre 1971 ;

²²⁸³ Peyrefitte Alain, Ancien sénateur de la Seine-et-Marne, *Biographie*, Extrait du Dictionnaire des parlementaires français, texte disponible sur https://www.senat.fr/senateur/peyrefitte_alain95054k.html#Ve%20République ;

²²⁸⁴ INA, « Réception d'Alain Peyrefitte à l'Académie française », vidéo disponible sur <https://www.ina.fr/video/CAA77016343/reception-d-alain-peyrefitte-a-l-academie-francaise-video.html> ;

un gouvernement qu'il considérait comme légal – ainsi que le faisaient alors presque tous les Français »²²⁸⁵.

L'artifice rhétorique qu'utilisa Alain Peyrefitte pour justifier la participation de l'académicien Paul Morand au gouvernement de Vichy abritait en effet sa profonde admiration pour celui qu'il avait servi scrupuleusement tout au long de sa carrière politique. Ainsi, de sa position apolitique d'académicien, Peyrefitte reprit le même discours du mythe fondateur du gaullisme comme refus de la défaite, incarné par la personne du Général de Gaulle qui, devenu le Libérateur de la patrie, fut celui qui a redonné à la France la grandeur perdue après l'armistice du maréchal Pétain. En faisant cela, Peyrefitte attesta la valeur patrimoniale du legs que le Général de Gaulle, à travers toute son action au service de la France, avait laissé au pays et au peuple français. Peyrefitte fut également élu à l'Académie des Sciences Morales et Politiques en 1987²²⁸⁶.

Retourné vers la politique après la rupture entre Jacques Chirac et le président Giscard d'Estaing, Alain Peyrefitte fut nommé en mars 1977 Garde des sceaux, ministre de la Justice, dans le deuxième gouvernement Raymond Barre²²⁸⁷, après avoir présidé en 1976 le comité chargé d'étudier les formes violentes de la délinquance dans la société. En 1978, il fut reconfirmé au Ministère de la justice au sein du troisième gouvernement Barre, position qu'il occupa jusqu'en mai 1981²²⁸⁸. Il est resté dans la mémoire sociale comme celui qui fit adopter la loi renforçant la sécurité et protégeant la liberté des personnes, raison pour laquelle il fut considéré comme le ministre emblématique du tournant conservateur et répressif de la fin du mandat de Valéry Giscard d'Estaing dénoncé par l'opposition²²⁸⁹.

D'ailleurs, Alain Peyrefitte se remarqua dans la Ve République aussi pour son activité de journaliste, devenant en septembre 1983, Président du Comité éditorial du *Figaro*, fonction qu'il maintint jusqu'à sa mort en 1999. « Éditorialiste curieux de tout et exigeant », il écrivait en moyenne un éditorial par semaine en première page, ainsi que des articles de fond sur des problèmes de société ou des éditoriaux pour des événements particulièrement importants. Il

²²⁸⁵ Discours de réception d'Alain Peyrefitte, le 13 octobre 1977, texte disponible sur <http://www.academie-francaise.fr/discours-de-reception-dalain-peyrefitte> ;

²²⁸⁶ Les immortels : Alain Peyrefitte, *biographie* disponible sur <http://www.academie-francaise.fr/les-immortels/alain-peyrefitte> ;

²²⁸⁷ Assemblée nationale, « Les gouvernements et les assemblées nationales sous la Ve République (1958-2004) », juillet 2004, p. 63, texte disponible sur <http://www.assemblee-nationale.fr/connaissance/collection/connaissance-2-gouvernements.pdf> ;

²²⁸⁸ Assemblée nationale, *Idem* ;

²²⁸⁹ Peyrefitte Alain, Ancien sénateur de la Seine-et-Marne, *Biographie*, Extrait du Dictionnaire des parlementaires français, texte disponible sur https://www.senat.fr/senateur/peyrefitte_alain95054k.html#Ve%20République ;

publia aussi de nombreux entretiens exclusifs avec des leaders politiques du monde entier et même avec des dissidents chinois qu'il eut la chance d'avoir rencontrés²²⁹⁰. Il collabora également avec d'autres journaux et revues, dont Les Cahiers du Sud, La Revue des Deux Mondes, Le Point, L'Express ou Le Monde²²⁹¹.

Le 3 décembre 1996, ce fut lui qui rendit l'hommage solennel au Sénat à André Malraux, dont les cendres ont été transférées au Panthéon. Dans son discours élogieux, Alain Peyrefitte a présenté Malraux comme le réconciliateur de la nation au-delà de ses « pauvres divisions », au travers de l'amour qu'il éprouvait, et qu'il s'était efforcé de partager, pour toutes les valeurs qui composaient la culture française :

« S'il nous réconcilie si aisément, s'il appartient à tous au-delà de nos pauvres divisions, c'est qu'il n'a jamais blessé une conviction, jamais insulté une valeur ; c'est qu'il a toujours voulu faire partager, non la haine, mais l'amour. L'amour de compassion pour les hommes humiliés, pour les peuples brutalisés, pour sa patrie défaite ; l'amour d'admiration pour tant d'œuvres sublimes, tant de civilisations étrangères, tant d'accomplissements disparus - pour Jeanne d'Arc, pour ses frères de combat, pour de Gaulle, pour son pays »²²⁹².

Et parmi ces valeurs communes chéries par André Malraux, on retrouvait naturellement l'amour pour le Général de Gaulle, Peyrefitte reconfirmant la valeur patrimoniale qu'il accorda au legs gaullien, tout en développant dans un style fort rhétorique la relation particulière qu'entretenaient les deux géants de l'histoire de France :

« Comment n'aurait-il pas rencontré de Gaulle ? Etonnant compagnonnage que le leur, sans une faille, sans une interruption pendant vingt-cinq ans ; et quels vingt-cinq ans ! Le devoir de libération accompli, comme il l'a été par Jeanne, il ne suffit pas de relever l'épée. Il faut relever le sceptre. C'est la tâche politique. Jeanne pousse le roi à Reims. Pour de Gaulle, il s'agit de fonder l'expression moderne de la légitimité, de donner à la France une République qui ne fasse pas mentir son nom : res publica »²²⁹³.

Et si « les compagnons de la Libération n'ont pas été tous, loin de là, les compagnons de la fondation », Malraux allait rester aux côtés du Général à tous les moments-clé du gaullisme - d'abord dans l'aventure du RPF²²⁹⁴ et ensuite, dans l'édification de la Ve République, comme le ministre exclusif du Général de Gaulle « sans interruption du 1^{er} juin 1958 au 28 avril

²²⁹⁰ Courte biographie à l'attention de ceux qui ont peu ou pas connu Alain Peyrefitte, par Benoît Peyrefitte, son fils, *Ibidem* ;

²²⁹¹ Alain Peyrefitte, *Présentation* disponible sur <https://www.canalacademie.com/ida738-Alain-Peyrefitte.html>

²²⁹² Alain Peyrefitte, « Hommage solennel à André Malraux », *Séance du 3 décembre 1996*, texte disponible sur <https://www.senat.fr/seances/s199612/s19961203/sc19961203004.html> ;

²²⁹³ Alain Peyrefitte, *Idem* ;

²²⁹⁴ « Malraux va parler sur toutes les tribunes du Rassemblement du peuple français. Il en partagera tous les espoirs, et toutes les déceptions. », *Idem* ;

1969 »²²⁹⁵. De ce fait, pour celui qui « semaine après semaine, cinquante fois par an pendant six ou sept ans » les avait vus « côte à côte à la table du Conseil », les images de ces deux grands hommes étaient inséparables²²⁹⁶. Alain Peyrefitte finit son discours en paraphrasant Malraux de ses *Antimémoires*²²⁹⁷ pour souligner la valeur patrimoniale de cet « homme qui a su porter tout le désarroi de ce siècle » :

« C'était le devoir de la France de placer la dépouille de Malraux dans la crypte des grands hommes. Mais c'est notre chance que sa présence demeure incrustée en nous »²²⁹⁸.

Trois ans plus tard, le 27 novembre 1999, Alain Peyrefitte s'éteint à l'âge de 74 ans. Le président de la République Jacques Chirac apprit « avec émotion, tristesse, gravité » la disparition de ce « très grand Français, qui servit l'Etat autant que la pensée, l'histoire en train de s'écrire autant que la réflexion sur l'histoire ». Dans son communiqué officiel, le président Chirac salua la mémoire de celui qui fut « surtout homme de fidélité » :

« Alain Peyrefitte était l'intelligence, l'acuité, l'anticipation et la pénétration intellectuelle du monde contemporain. Il était aussi, et cette conjonction est rare, homme d'action, homme de gouvernement, et surtout homme de fidélité. Fidélité d'abord, et bien sûr, au général De Gaulle, qu'il servit avec constance et qu'il sut faire revivre dans toute sa vérité au fil de deux ouvrages admirables. Fidélité à un idéal politique. Fidélité à ses engagements d'écu, et en particulier fidélité à sa ville, Provins, dont il fut un maire exemplaire »²²⁹⁹.

Ses obsèques se sont déroulées à l'église Saint-Louis des Invalides le 1^{er} décembre 1999, en présence du Président de la République, ainsi que de très nombreux élus gaullistes. Jean d'Ormesson de l'Académie française, son ami de toujours lui rendit hommage dans la cour de l'Hôtel des Invalides :

« Entre le crépuscule du matin et le crépuscule du soir, c'est le miroir d'une vie merveilleusement dominée et multiple que nous tend Alain Peyrefitte : une carrière exemplaire au service de la République, doublée, d'un bout à l'autre, par le spectacle d'un monde qui défile et s'ordonne sous le regard souverain d'un témoin engagé »²³⁰⁰.

²²⁹⁵ « Ministre du général de Gaulle » : ce titre, beaucoup ne peuvent s'en prévaloir qu'à la suite d'un bref épisode. Malraux fut le seul à être ministre dans tous les gouvernements de de Gaulle, et à ne l'être que dans les gouvernements de de Gaulle. », *Idem* ;

²²⁹⁶ « Je ne peux imaginer le Général au Conseil sans apercevoir Malraux assis à sa droite, tout proche, comme deux bas-reliefs sur le même médaillon. », *Idem* ;

²²⁹⁷ « Mes morts, écrit-il dans les *Antimémoires*, sont incrustés en moi, mais je ne vais au cimetière que par devoir. », *Idem* ;

²²⁹⁸ Alain Peyrefitte, *Idem* ;

²²⁹⁹ Communiqué de M. Jacques Chirac, Président de la République, à l'occasion de la disparition d'Alain Peyrefitte, Paris le 27 novembre 1999, texte disponible sur

<http://discours.vie-publique.fr/notices/997000236.html>

²³⁰⁰ Jean d'Ormesson, Hommage prononcé à l'occasion du décès de M. Alain Peyrefitte, dans la cour d'honneur de l'hôtel des Invalides, texte disponible sur

<https://www.academie-francaise.fr/hommage-prononce-loccasion-du-deces-de-m-alain-peyrefitte-dans-la-cour-dhonneur-de-lhotel-des> ;

Mais cette carrière exemplaire, il le dédia « des débuts à la fin », au service du gaullisme :

« Et, des débuts à la fin, sur sa vie d'écrivain comme sur sa vie d'homme public, toujours familière et suprême, la grande ombre du général de Gaulle dont il devient le Joinville, le Saint-Simon, le Las Cases... Partout, il est le premier, le plus jeune, le plus brillant. Il ne cesse jamais de tisser des liens entre la pensée et l'action. Il est le plus gaulliste – et peut-être le seul gaulliste – des disciples de Tocqueville et de Max Weber. Conseiller général, maire de Provins, député, sénateur, huit fois ministre du Général, de Georges Pompidou, de Valéry Giscard d'Estaing – dont nous savons depuis ce matin qu'il avait pensé à lui comme Premier ministre »²³⁰¹.

Ainsi, grâce à sa capacité « si rare » de réunir dans sa personne le goût de la pensée et de la culture les plus hautes et le sens de l'Etat « qu'il a servi mieux que personne », « Alain Peyrefitte fait honneur à la France ». Le 9 décembre 1996, l'académicien M. Pierre Moinot, lui rendit hommage à l'Académie française, en soulignant lui-aussi, sa fidélité au Général de Gaulle et son apport à la construction du gaullisme à travers son ouvrage mémorialiste :

« Dès 1958, il témoigne au général de Gaulle une fidélité ancienne, qu'affirment encore les deux volumes de C'était de Gaulle. Le mémorialiste s'y efface si bien devant son sujet, qu'il a vu dans l'intimité du travail quotidien, qu'on peut lire ces ouvrages comme des sortes d'annexes aux Mémoires du général de Gaulle lui-même, auxquels il ajoute une contribution importante à l'histoire de notre siècle »²³⁰².

b) Charles Pasqua : un gaulliste « d'ordre » au service de l'Etat souverain

Appartenant à « l'armée » des plus jeunes résistants gaullistes, engagé dans la Résistance à l'âge de seulement 15 ans, Charles Pasqua peut être associé au groupe select des barons de la Ve République gaulliste ayant mis l'ensemble de leur longue carrière politique au service de cette « certaine idée » gaullienne de la France. « Fervent gaulliste », ayant débuté en politique comme membre du RPF gaullien dès sa fondation en 1947, puis de l'UNR en 1958, Charles Pasqua se fit remarquer sous la Ve République gaullienne notamment comme promoteur et défenseur d'un gaullisme conservateur : il fut en 1959 vice-président et cofondateur du Service d'action civique²³⁰³ avec Jacques Foccart, organisme de protection

²³⁰¹ Jean d'Ormesson, *Idem* ;

²³⁰² Pierre Moinot, *Hommage prononcé à l'occasion du décès de M. Alain Peyrefitte*, le 9 décembre 1999, texte disponible sur <http://www.academie-francaise.fr/hommage-prononce-loccasion-du-deces-de-m-alain-peyrefitte> ;

²³⁰³ Le SAC prit la suite du service d'ordre (SO) du parti gaulliste d'opposition de la IVe République, le Rassemblement du peuple français (RPF), ayant été catalogué par les adversaires du Général de Gaulle « d'officine de barbouzes » et de « police parallèle », cf. « Ce qu'était vraiment le Service d'action civique », Entretien avec François Audigier, historien, spécialiste du gaullisme et plus particulièrement des réseaux proches de l'homme du 18 juin, auteur de *Histoire du S.A.C. La part d'ombre du gaullisme* (Stock, 2003), dans *Le Figaro*, le 25 juillet 2018, texte intégral disponible sur <https://www.lefigaro.fr/vox/histoire/2018/07/25/31005-20180725ARTFIG00105-ce-qu-etait-vraiment-le-service-d-action-civique.php> ;

regroupant de « gros bras gaullistes » ayant suivi le Général de Gaulle depuis la France libre et le RPF et dont la fidélité militante l'avait toujours emporté sur le simple engagement professionnel²³⁰⁴. De son rôle de président du SAC depuis 1964 (et jusqu'en 1969), Charles Pasqua s'engagea activement dans le maintien du « gaullisme d'ordre », constitué politiquement et idéologiquement en réaction à la crise de mai 1968 et qui s'est défini « en lutte contre la chienlit et la subversion marxiste »²³⁰⁵. Pour ce faire, le baron Pasqua fonda les Comités de défense de la République, formation satellite du SAC mobilisée dans l'organisation de la grande manifestation de soutien au Général de Gaulle du 30 mai 1968 sur les Champs-Élysées²³⁰⁶.

Dans la continuité de son action mobilisatrice pour réprimer « la chienlit » de mai 1968, Charles Pasqua emporta son premier mandat électif de député des Hauts-de-Seine sous l'étiquette UDR aux élections législatives organisées en juin 1968. Au Palais Bourbon, le député Pasqua s'est inscrit au groupe de l'Union des démocrates pour la République dont il fut le vice-président en 1972 et 1973, en même temps que le président de l'amicale parlementaire *Présence et action du gaullisme*. Il fut également membre de la commission de la défense nationale (de 1968 à 1971), avant d'intégrer celle des finances (de 1971 à 1973), tout en siégeant également à la commission de contrôle de la gestion de l'ORTF en 1971. De même, s'il fut rapporteur spécial du budget de la défense nationale concernant les dépenses en capital en 1972, Charles Pasqua s'impliqua également dans la question de l'assurance maladie des chauffeurs de taxi (1969), des simplifications fiscales (1970) ou de la création de la zone de l'établissement public pour l'aménagement de La Défense (1971). Enfin, en 1972, il s'exprima en faveur de la loi portant création et organisation des régions²³⁰⁷. Le passage du baron Pasqua au Palais Bourbon prit fin à la suite des élections législatives du 11 mars 1973, ayant échoué à conserver son mandat de député au profit de son adversaire communiste.

Sur le plan partisan, le baron Pasqua s'impliqua au sein du mouvement gaulliste comme membre du Comité central de l'UDR (de 1971 à 1976) et de son bureau exécutif (de 1973 à 1976). De sa position partisane stratégique, le compagnon Pasqua poursuivit son action mobilisatrice au service du gaullisme et plus précisément du leadership gaulliste, organisant

²³⁰⁴ « Ce qu'était vraiment le Service d'action civique », Entretien avec François Audigier, dans *Le Figaro*, le 25 juillet 2018, *Ibidem* ;

²³⁰⁵ François Audigier, « Le gaullisme d'ordre des années 68 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2012/4 (N° 116), p. 53-68, p. 53 ;

²³⁰⁶ Charles Pasqua, Biographie, cf. *Extrait du Dictionnaire des parlementaires français*, texte disponible sur https://www.senat.fr/senateur/pasqua_charles77053g.html ;

²³⁰⁷ Charles Pasqua, Biographie, *Idem* ;

à l'été 1974 une tournée en province pour présenter son « patron » comme le seul recours « face aux menées antigauillistes de l'entourage de V. Giscard d'Estaing »²³⁰⁸. De même, à partir de 1974, Charles Pasqua joignit le nouveau secrétaire général de l'UDR, après sa nomination par Jacques Chirac comme secrétaire national chargé de l'animation et délégué national à l'action. En tant que « la cheville ouvrière » de la réorganisation de l'UDR²³⁰⁹, le baron gaulliste participa activement aux côtés de Jacques Chirac à la fondation du Rassemblement pour la République en décembre 1976. Préservant ses responsabilités de l'animation au sein du nouveau mouvement gaulliste, il poursuivit son travail dans l'organisation des grands rassemblements du RPR jusqu'en 1979. En 1981, Jacques Chirac lui confia également l'organisation de sa campagne électorale en vue d'accéder à la présidence de la République contre le président sortant Valéry Giscard d'Estaing²³¹⁰.

Outre son incessante action militante, Charles Pasqua posa son empreinte au niveau national au travers d'un nouveau mandat électif, toujours comme représentant des Hauts-de-Seine à la suite des élections sénatoriales de 1977. Au Palais du Luxembourg, il intégra la commission des affaires culturelles (de 1977 à 1986) dont il fut le vice-président, tout comme la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes (de 1982 à 1986). Vice-président (de 1977 à 1981), puis président du groupe sénatorial RPR (de 1981 à 1986), Charles Pasqua se lança - après l'alternance intervenue le 10 mai 1981 avec l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République -, dans une vraie bataille contre les gouvernements socialistes, entraînant, ainsi, le RPR chiraquien vers une lente, mais véritable droitisation. Dans ce sens, il s'engagea contre certains projets de loi socialistes emblématiques²³¹¹, tout en ayant déposé en même temps plusieurs propositions de loi et de résolution en vue de la création de diverses commissions d'enquête. De plus, en tant que membre de la délégation parlementaire pour la radiodiffusion-télévision française (de 1977 à 1986) et rapporteur pour avis du budget de l'audiovisuel (de 1980 à 1985), Charles Pasqua s'impliqua également dans

²³⁰⁸ Charles Pasqua, *Ce que je sais..., t. 1, Les Atrides 1974-1988*, Paris, Le Seuil, 2007, p. 34, cité par Jérôme Pozzi, « Chapitre XIII. La famille gaulliste de 1974 à 1976 : des chemins sinueux entre divisions et rassemblement », *Les mouvements gaullistes: Partis, associations et réseaux (1958-1976)*, New Edition [online]. Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2011, chapitre disponible sur <http://books.openedition.org/pur/111641>

²³⁰⁹ Jérôme Pozzi, « Chapitre XIII. La famille gaulliste de 1974 à 1976 : des chemins sinueux entre divisions et rassemblement », *Ibidem* ;

²³¹⁰ Charles Pasqua, *Biographie, Idem* ;

²³¹¹ « En 1983, il s'engage particulièrement contre le projet de loi relatif à la liberté de la presse : dénonçant les atteintes qu'il fait à ses yeux peser sur cette dernière, il préside la commission spéciale chargée d'examiner ce projet de loi. Il mène aussi la lutte contre le projet de loi sur l'enseignement privé en 1984. animateur des cercles Jules Ferry pour l'école publique qu'il a créés la même année, il dépose une motion tendant à proposer au président de la République un référendum sur ce projet de loi porté par le ministre de l'Éducation nationale Alain Savary. », cf. Charles Pasqua, *Biographie, Idem* ;

plusieurs questions audiovisuelles²³¹². Selon son témoignage, les affaires de radio et de télévision l'avaient « beaucoup intéressé », surtout parce qu'il « [avait] l'expérience de la nocivité que cela pouvait représenter en période difficile »²³¹³. En même temps, dans la continuité des valeurs promues par ce gaullisme d'ordre qu'il endossa depuis mai 1968, le baron Pasqua s'intéressa aussi très sérieusement à la question de la sécurité, ayant entrepris plusieurs actions dans ce sens-là²³¹⁴. Au fond, s'il a eu certains thèmes majeurs de prédilection, Charles Pasqua n'hésita pas à se prononcer sur d'autres sujets assez divers²³¹⁵, marquant son premier mandat sénatorial d'une ardente activité au service de l'Etat français.

La continuité de ce baron du gaullisme d'ordre dans la vie politique de la Ve République ne fut pas gênée par l'alternance intervenue en 1981. Le 20 mars 1986 l'opposition de droite RPR-UDF allait emporter la victoire aux élections législatives, menant à la nomination de Charles Pasqua comme ministre de l'Intérieur dans le gouvernement de cohabitation de Jacques Chirac. Dans la stricte fidélité à l'orthodoxie gaulliste, le baron Pasqua a mené au sein du ministère de l'Intérieur une véritable politique de fermeté, dont nous retenons notamment le renforcement des conditions d'entrée des étrangers sur le territoire français et le rétablissement du régime d'expulsion en vigueur jusqu'en 1981, ayant fait voter la loi du 9 septembre 1986²³¹⁶. La réélection de François Mitterrand à la présidence de la République le 8 mai 1988 allait mettre fin à la cohabitation et, implicitement, au mandat gouvernemental de Charles Pasqua, qui retrouva, ainsi, son fauteuil à la Haute assemblée.

De retour au Palais du Luxembourg pour un deuxième mandat, Charles Pasqua reprit aussi la présidence du groupe sénatorial du RPR. En tant que membre de la commission des

²³¹²« Il rapporte aussi des textes sur la dérogation au monopole d'État de la radiodiffusion en 1981, la communication audiovisuelle en 1982 et 1985, la création du carrefour international de la communication en 1984 et l'exploitation des services de radio-télévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé en 1984. », cf. Charles Pasqua, Biographie, *Idem* ;

²³¹³ Charles Pasqua, dans « Entretien avec Charles Pasqua. Réalisé par David Bellamy au Sénat, le 15 décembre 2008 », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, vol. hors-série 5, no. 3, 2009, pp. 113-123, p. 117 ;

²³¹⁴« Il cosigne des propositions de résolution sur la création d'une commission de contrôle des services chargés, au ministère de l'intérieur, d'une mission de sécurité publique (1982), sur l'organisation de la police nationale ainsi que sur la réglementation des contrôles d'identité en matière de police administrative et de police judiciaire (1984). Charles Pasqua, qui avait voté contre la loi portant abolition de la peine de mort en 1981, dépose en 1984 avec d'autres collègues du RPR une proposition de loi relative au rétablissement de la peine capitale pour les crimes les plus odieux. », cf. Charles Pasqua, Biographie, dans *Idem* ;

²³¹⁵ « Il cosigne aussi des propositions de loi sur l'institution d'un référendum d'initiative populaire (1983), l'aide aux entreprises en difficulté (1984) ou la réforme de la Banque de France (1985). Il vote la loi Peyrefitte renforçant la sécurité et protégeant la liberté des personnes en 1980, la loi Defferre relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ainsi que la loi relative aux prestations de vieillesse, d'invalidité et de veuvage en 1982. », cf. Charles Pasqua, Biographie, cf. *Extrait du Dictionnaire des parlementaires français*, texte disponible sur https://www.senat.fr/senateur/pasqua_charles77053g.html ;

²³¹⁶ Charles Pasqua, Biographie, *Idem* ;

affaires étrangère (en 1988), puis de celle des affaires culturelles (de 1988 à 1993), le baron Pasqua s'engagea, avec les membres de son groupe politique, en faveur de plusieurs propositions de loi portant sur plusieurs sujets²³¹⁷, mais tout en accordant une attention particulière aux thèmes relatifs à la sécurité de l'Etat²³¹⁸ – reconfirmant une nouvelle fois son attachement indéfectible à une orthodoxie gaulliste dont le fil rouge s'est construit autour de l'autorité inviolable de l'Etat. Dans ce sens, il s'exprima aussi sur d'autres questions, ayant pris la parole en séance publique à propos de la liberté de communication (1988), la réforme du code pénal (1989), l'invasion du Koweït par l'Irak (1990) ou le statut de la collectivité territoriale de la Corse (1991)²³¹⁹. Néanmoins, ce qui allait constituer le noyau dur de l'activité sénatoriale de ce gaulliste intransigeant, ce serait sa ferme opposition au projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution le titre « De l'Union européenne », ainsi que son combat pour le « non » au référendum sur le traité de Maastricht de 1992 – un combat qu'il a mené avec son allié, le gaulliste social, Philippe Séguin, qui avait, d'ailleurs, prononcé un remarquable discours à l'Assemblée nationale pour dénoncer « le culte fédéral » du « véritable terrorisme intellectuel » qui voulait imposer à l'Europe la « logique » d'un « fédéralisme au rabais fondamentalement anti-démocratique, faussement libéral et résolument technocratique »²³²⁰.

La victoire de l'opposition RPR-UDF aux élections législatives de mars 1993 - entraînant la deuxième cohabitation de la Ve République - allait propulser de nouveau Charles Pasqua au gouvernement : le 30 mars 1993, il fut nommé ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire dans le gouvernement d'Edouard Balladur. A l'image de la politique qu'il avait déjà menée au ministère de l'Intérieur pendant la première cohabitation, le baron Pasqua s'engagea pour le renforcement de la sécurité et de l'autorité de l'Etat, plaidant pour la maîtrise de l'immigration et la lutte contre les clandestins²³²¹. Il

²³¹⁷ Il cosigne différentes propositions de loi notamment sur la mise en place d'un service minimum en cas de grèves dans les services publics (1988), sur le renforcement des sanctions applicables en cas de violation de sépultures ou sur le financement des établissements d'enseignement privé par les collectivités territoriales (1990) [...] Il vote la loi relative au revenu minimum d'insertion en 1988. », cf. Extrait du Dictionnaire des parlementaires français, dans *Idem* ;

²³¹⁸ Il continue également de plaider pour une politique migratoire plus ferme, dénonçant en 1989 la régularisation des immigrés clandestins par le gouvernement de Michel Rocard. Il cosigne aussi des propositions de loi sur la réforme du code de la nationalité en 1990, sur l'organisation du certificat d'hébergement par les communes et sur la réforme de la procédure d'asile en 1991. »

²³¹⁹ Charles Pasqua, *Biographie*, *Idem* ;

²³²⁰ Philippe Seguin, *Discours prononcé le 5 mai 1992* à l'Assemblée nationale, texte intégral disponible sur <https://www.senat.fr/evenement/revision/seguin05051992.html> ;

²³²¹ Il fit ainsi voter en 1993 une loi pour durcir les conditions d'entrée, d'accueil et de séjour des étrangers en France. De plus, en 1994, il dirigea les opérations qui allaient conduire à arrêter le terroriste Carlos et à neutraliser

conserva ses fonctions ministérielles jusqu'à l'élection de Jacques Chirac comme président de la République en mai 1995, retrouvant, ensuite, son fauteuil au Palais du Luxembourg à la suite des élections sénatoriales du 24 septembre 1995.

Toujours fidèle à un gaullisme qu'il comprit surtout à la lumière de l'autorité et de la souveraineté de l'Etat, Charles Pasqua poursuivit dans son combat pour la défense de l'Europe des nations. De ce fait, il critiqua d'abord l'adoption de l'euro en 1998 et, en tant que président du comité national pour le référendum sur le traité d'Amsterdam, ce gaulliste souverainiste dénonça à la tribune du Sénat en 1998 et 1999 l'« inconstitutionnalité » des transferts de compétences prévus dans ce texte, refusant de façon catégorique « la primauté du droit communautaire sur le droit national ». Si l'Europe représentait un de ses sujets de prédilection, Charles Pasqua n'allait pas, pourtant, négliger les autres thèmes autour desquels il avait construit son action au service de la sécurité et de l'autorité l'Etat, dont notamment la question de l'immigration clandestine en France²³²². De même, dans la continuité de son attitude hostile envers la politique menée par les socialistes, le baron Pasqua s'opposa aussi à d'autres propositions du gouvernement de Lionel Jospin dont la loi d'orientation et d'incitation relative à la réduction du temps de travail (en 1998) ou le projet de loi constitutionnelle relatif à la Nouvelle-Calédonie²³²³.

La position souverainiste du baron Pasqua, implacable à l'égard de la défense de l'Europe des nations – une vision qu'il assumait au nom de l'orthodoxie gaulliste –, l'avait pourtant éloigné de la ligne directrice du RPR, notamment à partir du moment de la croisade menée avec Philippe Séguin contre la ratification du Traité de Maastricht en 1992. D'ailleurs, force est de mentionner que le couple Pasqua-Séguin, critique par rapport au chiraquisme, datait depuis les assises nationales du parti gaulliste au Bourget du 11 février 1990. Ils y avaient présenté une motion sur le renforcement de l'originalité du RPR, afin qu'il devienne un grand parti à vocation majoritaire, tout en proposant en même temps de désigner, par le biais de primaires, un candidat commun à l'élection présidentielle²³²⁴. De plus, si Charles Pasqua avait déjà pris ses distances avec Jacques Chirac après son échec à l'élection

sur l'aéroport de Marseille le commando du Groupe islamique armé qui avait détourné un Airbus parti d'Alger., cf. Extrait du Dictionnaire des parlementaires français, dans *Idem* ;

²³²² Il critiqua en 1997 les mesures de régularisation des immigrés en situation irrégulière et s'opposa en 1998 le projet de loi relatif à l'entrée et au séjour des étrangers en France., cf. Charles Pasqua, *Biographie*, *Idem* ;

²³²³ Néanmoins, force est de souligner qu'il fit voter en revanche en 1999 la loi relative au pacte civil de solidarité et la loi constitutionnelle relative à l'égalité entre les femmes et les hommes., cf. *Idem* ;

²³²⁴ Jérôme Pozzi, « Le RPR face au traité de Maastricht : divisions, recompositions et réminiscences autour de la dialectique souverainiste », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 24, septembre-décembre 2014, pp. 131-152, p. 143 ;

présidentielle de 1988, la décision de soutenir la candidature d'Edouard Balladur à la présidence de la République en 1995 allait consommer sa rupture avec le président du RPR.

Finalement, les divergences sur les questions européennes ont déterminé ce gaulliste historique de quitter le RPR chiraquien, pour prendre la tête d'une liste souverainiste aux élections européennes du 13 juin 1999 aux côtés du député de la Vendée, Philippe de Villiers. Sous la dénomination du Rassemblement pour la France et l'indépendance de l'Europe, la liste de Charles Pasqua obtint un remarquable score de 13,05% des suffrages, qui le classa en deuxième position derrière celle du Parti socialiste conduite par François Hollande (21,95 %), parvenant même à devancer la liste du RPR et de la Démocratie libérale dirigée par Nicolas Sarkozy (12,82 %) ²³²⁵. Ainsi, le gaulliste souverainiste obtint son siège de député au Parlement européen (de 1999 à 2004) où il présida le groupe Union pour l'Europe des nations. En même temps, ébloui par son succès électoral, le baron Pasqua fonda en novembre 1999 un nouveau mouvement politique, acronyme du RPF gaullien, le Rassemblement pour la France et l'indépendance de l'Europe (RPF) dont il devint le président ²³²⁶.

S'il avait mis toute sa carrière politique au service des questions qui visaient l'intérêt national de la France, le baron Pasqua ne s'est pas privé de l'influence qu'il pouvait exercer au niveau régional. Dans la continuité de sa première victoire comme représentant des Hauts-de-Seine au Palais Bourbon en 1968, Charles Pasqua s'est ancré dans la région dès 1970, comme conseiller général des Hauts-de-Seine dans le canton de Levallois-Perret-Sud. De même, il poursuivit son implantation régionale comme président du Conseil général des Hauts-de-Seine, position qu'il conserverait pendant trois années, de 1973 à 1976. Pendant son premier séjour au Palais du Luxembourg (1977-1986), Charles Pasqua devint en 1983 conseiller municipal de Neuilly-sur-Seine, poste qu'il garda jusqu'en 2001. Puis, en octobre 1988, le baron Pasqua emporta le canton de Neuilly-sur-Seine-Nord. Réélu à deux reprises, il s'y installa pendant 15 ans, jusqu'à sa démission en 2004 ²³²⁷. En outre, il a encore renforcé son ancrage dans la région, accédant nouvellement (dès 1988) à la présidence du conseil général des Hauts-de-Seine. Ainsi, le baron Pasqua s'est trouvé à la tête du plus riche département de France pendant près de 16 ans, de 1988 à 2004 où il se fit remarquer notamment comme « le principal acteur de la transformation du Département » ²³²⁸, avec son

²³²⁵ Charles Pasqua, Biographie, *Idem*

²³²⁶ *Idem* ;

²³²⁷ *Idem* ;

²³²⁸ Charles Pasqua, Biographie, dans « Inauguration de la place Charles Pasqua », dossier disponible sur <https://www.plessis-robinson.com/fr/agenda/detail/article/inauguration-de-la-place-charles-pasqua.html> ;

projet de rénovation urbaine « le Pacte 92 », mais aussi grâce à la création du pôle universitaire Léonard-de-Vinci en 1995²³²⁹.

Ayant renoncé à ses fonctions territoriales en Hauts-de-Seine en 2004, Charles Pasqua couronne sa longue carrière au service de l'Etat français et dans la stricte fidélité à l'orthodoxie gaulliste, emportant un dernier mandat électif à la suite des élections sénatoriales du 26 septembre 2004. Apparenté alors au groupe de l'Union pour un mouvement populaire, il intégra de nouveau la commission sénatoriale des affaires étrangères, tout en poursuivant dans son intérêt particulier pour les affaires concernant la sécurité de l'Etat. De ce fait, en tant qu'administrateur de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (en 2006 et 2007), le baron Pasqua déposa une proposition de loi en 2006 visant à durcir la peine pour les crimes les plus odieux et consigna en 2008 un rapport d'information sur l'avenir de la gendarmerie. Tout comme il l'avait fait tout au long de ses mandats antérieurs, ce baron gaulliste de longue durée s'est exprimé sur plusieurs sujets divers, dont le budget des anciens combattants (2006), le tunnel routier de Tende (2007) ou les biocarburants (2009). D'ailleurs, en 2008 il déposa aussi une proposition de loi visant à confier à des conseillers territoriaux l'administration des départements et des régions. Et s'il resta ferme sur ses convictions souverainistes – s'opposant à la loi constitutionnelle sur la Constitution européenne en 2005 tout comme à la celle autorisant la ratification du traité de Lisbonne modifiant le traité sur l'Union européenne et le traité instituant la Communauté européenne en 2008 – Charles Pasqua fit également preuve d'une réelle adaptation au contexte historique et aux circonstances – dans le bon esprit du gaullisme –, soutenant une série de lois réformatrices²³³⁰.

Charles Pasqua se retira définitivement de la vie politique française en 2011, après avoir pris la décision de ne pas se représenter aux élections sénatoriales organisées le 25 septembre de la même année – une décision comprise à la lumière de sa mise en cause dans une dizaine d'affaires politico-financières, ayant subi deux condamnations définitives en 2010²³³¹. Malgré son départ de la vie politique, Charles Pasqua participa au congrès fondateur

²³²⁹ Charles Pasqua, Biographie, cf. Extrait du Dictionnaire des parlementaires français, dans *Ibidem* ;

²³³⁰ Il a voté la loi constitutionnelle de modernisation des institutions de la Ve République, la loi généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion (2008), la loi favorisant la diffusion et la protection de la création sur Internet (2009), la loi de réforme des collectivités territoriales (2010) et la loi constitutionnelle sur l'équilibre des finances publiques (2011), cf. Charles Pasqua, Biographie, *Idem* ;

²³³¹ Il fut condamné à dix-huit mois de prison avec sursis pour le financement illégal de sa campagne des élections européennes de 1999 par le biais de la vente du casino d'Annemasse qu'il avait autorisée lorsqu'il était ministre de l'intérieur en 1994. Il fut également condamné pour complicité d'abus de biens sociaux et complicité de recel à un an de prison avec sursis par la Cour de justice de la République dans l'affaire des détournements de fonds au préjudice de la Sofremi, société d'exportation de matériel de sécurité, cf. Extrait du Dictionnaire des parlementaires français, dans *Ibidem* ;

du parti successeur de l'UMP, Les Républicains, qui s'est tenu à Paris le 30 mai 2015. Ce fut, ainsi, sa dernière apparition publique, avant de succomber des suites d'un problème cardiaque à l'hôpital Foch de Suresnes le 29 juin 2015. Grande « figure du gaullisme », Charles Pasqua est resté dans la mémoire comme un des barons qui a dédié toute sa carrière politique au service d'une « certaine idée » de la France dont la grandeur se confond avant tout avec sa souveraineté.

5. Le baron Michel Debré en Outre-Mer et en Val de Loire : entre ses responsabilités gouvernementales et sa « double vie » électorale au service de l'Etat français et dans le strict respect de l'orthodoxie gaulliste

Resté dans la mémoire historique comme le principal rédacteur du texte constitutionnel de 1958 et le premier à occuper le fauteuil de Matignon sous la Ve République, Michel Debré est sans doute un des premiers barons du gaullisme. Sans insister ici sur l'apport de Michel Debré à la Constitution « de Gaulle », ni sur sa contribution en tant que Premier-ministre à l'enracinement du régime²³³², nous allons simplement rappeler ici le fait qu'il fut aussi ministre de l'Education nationale pendant quelques semaines, du 23 décembre 1959 au 15 janvier 1960. A partir de 1966 il fut ministre de l'Economie et des Finances (jusqu'en 1968) et ministre des Affaires étrangères (entre le 31 mai 1968 et le 20 juin 1969). Outre les positions ministérielles, Michel Debré obtint aussi des mandats électifs de longue durée, en tant que maire d'Amboise (de 1966 à 1989) et député français de la Réunion (dans toutes les législatures de la Ve République entre 1963 et 1988).

S'il a mal vécu la démission de Charles de Gaulle en 1969, Michel Debré n'a pas suivi son maître dans son retrait définitif de la vie politique française. Ayant soutenu loyalement Georges Pompidou comme héritier direct du Général à la présidence de la République, le baron Debré intégra ensuite le gouvernement de Jacques Chaban-Delmas comme ministre d'Etat, chargé de la Défense nationale, à condition « expresse » qu'il puisse y poursuivre dans son action réformatrice en toute autonomie²³³³, s'intéressant notamment à la transformation des rapports entre les civils et les militaires et à la modernisation de l'armée – un thème à forte résonance gaullienne, que nous pouvons considérer comme un des premiers piliers du

²³³² Nous en avons discuté dans le chapitre portant sur la construction du régime politique gaullien et l'apport implicite à l'institutionnalisation, puis à la patrimonialisation du gaullisme en tant qu'ensemble de valeurs ayant permis la construction d'un régime politique stable, républicain et conforme aux mœurs du peuple français ;

²³³³ Sachant que, selon l'article 21 de la Constitution, le « responsable de la défense nationale » était, en principe, le Premier ministre ;

gaullisme, dont les racines les plus profondes se trouvaient dans les écrits du colonel de Gaulle d'entre les deux guerres et notamment dans son ouvrage de théorie militaire, *Vers l'armée de métier*, paru en 1934²³³⁴. De même, dans la continuité des valeurs promues par le Général de Gaulle, Michel Debré se montra aussi un défenseur passionné de la force de frappe, ainsi qu'un partisan obstiné d'une certaine idée de l'Europe des nations. Il a regretté que le premier élargissement de la Communauté économique européenne du 1^{er} janvier 1973 n'ait pas donné lieu à une renégociation du traité de Rome pour enterrer, alors, définitivement la perspective d'une Europe intégrée. Enfin, le changement du gouvernement intervenu en juillet 1972, avec le remplacement de Jacques Chaban-Delmas par Pierre Messmer à Matignon, n'a pas affecté Michel Debré, qui resta au ministère de la Défense jusqu'en mars 1973²³³⁵.

Aspirant sans succès à redevenir Premier ministre ou, à défaut, ministre de l'Économie et des Finances, le baron Debré finit par quitter le gouvernement pour retrouver son fauteuil et sa liberté d'action et de parole à l'Assemblée nationale. Il siégea au groupe de l'Union des démocrates pour la République (UDR) et appartint, dès lors, à tous les groupes se réclamant du gaullisme politique au Palais-Bourbon jusqu'en 1988. Membre de la Commission des finances, de l'économie générale et du plan sous la cinquième législature de la Ve République (1973-1978), le député Debré fut particulièrement présent dans l'hémicycle, ayant déposé six projets de loi en cinq ans²³³⁶, tout en se préoccupant également d'autres sujets divers qui touchaient notamment des questions monétaires²³³⁷. En outre, après l'élection de Valéry Giscard d'Estaing à la présidence de la République en 1974 et, surtout, après le départ de Jacques Chirac de Matignon en 1976²³³⁸, le baron Michel Debré s'attacha à critiquer vivement la politique gouvernementale en nom de la « grandeur » de la France – une critique qui n'allait pas pourtant jusqu'à l'indiscipline vis-à-vis des positions publiques des formations

²³³⁴ Charles de Gaulle développa, d'ailleurs, ses théories militaires dans d'autres ouvrages dont *La Discorde chez l'ennemi* (1924), *Le Fil de l'épée* (1932) et enfin *La France et son armée* (1938) ;

²³³⁵ Michel Debré, Biographie de la Ve République, dossier disponible sur http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/%28num_dept%29/2196

²³³⁶ Les propositions de loi visaient la nationalisation de l'électricité dans le département de la Réunion (28 juin 1973), la création d'un ministère de la science (9 octobre 1974), une politique résolue en faveur de la recherche et l'équipement informatiques en France (20 mai 1975) ou un « service civil » complétant le service national (29 octobre 1975), cf. Michel Debré, Biographie de la Ve République, *Idem* ;

²³³⁷ Lors de la séance publique du 19 décembre 1973, l'ancien ministre de l'économie et des finances soulignait ainsi les dangers de la « dérégulation » de l'ordre monétaire international à la suite de la suspension de la convertibilité en or du dollar, en 1971, et de l'adoption du système des changes flottants en mars 1973. Il préconisait également le retour à des parités monétaires fixes et à un étalon commun de valeur (séances des 24 octobre 1973, 22 janvier 1974 et 4 juin 1975), cf. Michel Debré, *Idem* ;

²³³⁸ D'ailleurs, force est de mentionner que si Michel Debré avait soutenu Jacques Chaban-Delmas à l'élection présidentielle de 1974, le député gaulliste allait adopter une attitude plus conciliante à l'égard de Jacques Chirac, à la différence d'autres gaullistes de fidélité, cf. Michel Debré, *Idem* ;

se réclamant du gaullisme²³³⁹. De même, toujours dans la fidélité à l'héritage gaullien et gaulliste en matière de politique européenne, le député Debré continua dans sa lutte acharnée contre toute dérive intégraliste ou supranationale de la construction européenne, s'opposant avec vigueur à l'élection des membres de l'assemblée des communautés européennes au suffrage universel direct – une réforme qu'il jugeait inspirée par une logique « supranationale et fédérale ». De plus, afin de préparer les élections européennes de 1979, ce gaulliste orthodoxe lança en novembre 1977 un « Comité français pour l'indépendance et l'unité de la France ».

Reconfirmé dans la 1^{ère} circonscription de la Réunion dès le premier tour des élections législatives de 1978, le baron Debré poursuivit dans son positionnement critique, notamment par rapport à la politique économique et européenne du président Giscard d'Estaing et de son Premier ministre, Raymond Barre, jusqu'à ce qu'il allait proposer aux gaullistes de déposer une motion de censure contre le gouvernement – une proposition qui n'aurait pas fait le consensus au sein des barons gaullistes, Jacques Chaban-Delmas et Olivier Guichard ayant jugé infondés et excessives les critiques du député Debré et de son allié, Jacques Chirac²³⁴⁰. En outre, si le rapprochement avec Jacques Chirac s'est matérialisé à l'occasion des élections européennes du 10 juin 1979 - le baron Michel Debré ayant figuré en deuxième position derrière le président du RPR sur la liste « Défense des intérêts de la France en Europe (DIFE) » -, l'échec enregistré²³⁴¹ marqua le début d'une certaine marginalisation du gaulliste historique au sein du RPR. En même temps, le député Debré resta très actif au Palais Bourbon, ayant déposé entre 1978 et 1981 pas moins de huit propositions de loi, tout en restant ferme sur ses critiques à l'encontre d'une orientation trop « fédéraliste » de la construction européenne et de l'insuffisante « fermeté » de la diplomatie française. Et s'il s'était préoccupé notamment des questions de « politique générale », Michel Debré n'a pas négligé pour autant les doléances réunionnaises, ayant demandé l'application d'une législation identique en

²³³⁹ A titre d'exemple, nous rappelons que malgré la désapprobation de Michel Debré de la réforme visant le passage de sept à cinq ans du mandat présidentiel, le député gaulliste orthodoxe allait préférer s'abstenir plutôt que de s'exprimer contre au moment du vote. De même, s'il s'opposait à la loi sur l'interruption volontaire de grossesse à l'automne 1974, c'était dans un style plus « retenu » et moins péremptoire que celui qu'il allait adopter plus tard. cf. Michel Debré, *Biographie de la Ve République, Ibidem* ;

²³⁴⁰ Michel Debré allait, d'ailleurs, soutenir l'appel chiraquien de Cochin du 6 décembre 1978 et qui attaquait violemment la politique européenne du président Giscard d'Estaing, cf. Michel Debré, *Idem* ;

²³⁴¹ La liste Chirac-Debré n'obtint que 16,3% des voix le 10 juin 1979, loin derrière les 27,20% de la liste emmenée par Simone Veil., cf. *Idem* ;

métropole et dans les départements d'outre-mer en ce qui concernait la santé, la scolarité et les équipements de base²³⁴².

Fervent défenseur de la souveraineté et de la grandeur de la France, le baron Michel Debré se lança dans le combat présidentiel, portant à trois le nombre des candidats se réclamant du gaullisme à l'élection présidentielle de 1981²³⁴³. Le résultat décevant obtenu au premier tour (1.66% des suffrages) et l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République, suivie par la dissolution de l'Assemblée nationale n'ont pas pourtant découragé Michel Debré, qui choisit de poursuivre son action politique au service de la France par le biais d'un nouveau mandat de député de la Réunion, obtenu confortablement au deuxième tour des élections législatives de juin 1981 (59.2% des suffrages)²³⁴⁴. De plus en plus associé à une certaine « orthodoxie gaulliste », le député Debré resta fidèle à ses convictions souverainistes, s'opposant vigoureusement au projet de loi relatif aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, auquel il reprocha notamment le fait de ne plus donner aux préfets le pouvoir de faire respecter les « intérêts nationaux » face aux conseils municipaux, généraux et régionaux. Finalement, dans la continuité de son activité depuis la perte du pouvoir gouvernementale par les gaullistes, le baron Debré usa de toutes ses prérogatives à l'Assemblée nationale pour mettre en difficulté les gouvernements socialistes (de Pierre Mauroy, puis après 1984, de Laurent Fabius)²³⁴⁵, tout en respectant pour autant la ligne directive des députés RPR.

En outre, l'apport du baron Michel Debré à la préservation de l'héritage gaulliste dans la Ve République post-gaullienne serait d'autant plus particulièrement important qu'il incarnait l'exemple parfait de la transmission intergénérationnelle du patrimoine politique : deux des fils de Michel Debré ont été élus députés à la suite des élections législatives de 1986²³⁴⁶, marquant la huitième législature de la Ve République d'un phénomène familial inédit : pour la première fois depuis 1958, un père et ses deux fils siégeaient en même temps et sous la même étiquette à l'Assemblée nationale. Son fils Bernard Debré perdura au Palais Bourbon pendant plus de vingt ans (entre 1986 et 2017), tandis que son autre fils Jean-Louis

²³⁴² Michel Debré, Biographie de la Ve République, dans *Ibidem* ;

²³⁴³ Les deux autres candidats gaullistes étaient le président du RPR, Jacques Chirac, et l'ancienne conseillère de Georges Pompidou, Marie-France Garaud ;

²³⁴⁴ Michel Debré, *Idem* ;

²³⁴⁵ Il dénonça, entre autres, le projet de loi instituant la représentation proportionnelle dans le cadre départemental comme nouveau mode de scrutin pour les élections législatives, au printemps 1985, demandant, avec d'autres élus gaullistes comme l'ancien Garde des sceaux Jean Foyer, que le président de la République saisisse les Français par référendum sur cette modification de la loi électorale (24 avril 1985), cf. *Idem* ;

²³⁴⁶ Bernard dans l'Indre-et-Loire et Jean-Louis dans l'Eure ;

Debré occupa, lui-aussi, le siège de député durant plus de dix-huit ans (entre 1986 et 2007), ayant été également président de l'Assemblée nationale entre 2002 et 2007. De plus, élu membre de l'Académie française en 1988 et éloigné de la vie politique active depuis l'abandon en 1992 de son dernier mandat électif comme conseiller général d'Indre-et-Loire²³⁴⁷, Michel Debré eut une dernière confirmation que les valeurs qu'il avait défendues tout au long de sa carrière au service de la France continueraient à animer la politique nationale même après son départ définitif : ses deux fils, anciens collègues au Palais Bourbon, parvinrent au pouvoir gouvernemental - Bernard Debré comme ministre de la Coopération en 1994, puis Jean-Louis comme ministre de l'Intérieur en 1995.

S'il éprouvait une passion particulière pour les questions qui visaient l'intérêt national et la grandeur de la France, Michel Debré s'imposa aussi au niveau régional. L'influence du baron gaulliste sur la vie politique, économique et sociale de la Réunion fut fondamentale, Michel Debré étant intervenu à tous les niveaux de la société réunionnaise²³⁴⁸. Les « années Debré » ont constitué, ainsi, « un tournant majeur de l'histoire contemporaine de la Réunion » : la politique générale que le baron Debré avait menée à l'égard de la Réunion pendant un quart de siècle a « transfiguré » l'île, marquant sa « véritable entrée dans la modernité »²³⁴⁹. De plus, à travers le département de la Réunion, devenu selon les mots de Jacques Foccart, « le fief de Michel Debré »²³⁵⁰, ce furent tous les départements d'Outre-mer qui seraient alors, à des degrés divers, les héritiers directs du « règne » de ce baron historique à l'ancienne Ile Bourbon²³⁵¹.

Finalement, si Michel Debré est resté dans la mémoire historique et collective notamment comme le père de la Constitution de 1958, le chef du premier gouvernement de la Ve République ou comme le député gaulliste orthodoxe de la Réunion, force est de mentionner qu'il n'a jamais renoncé à l'idée de retrouver son implantation régionale dans le département métropolitain d'Indre-et-Loire. Le gaulliste historique a emporté la victoire à la suite des élections municipales de juillet 1966 et devint maire de la ville d'Amboise - fauteuil qu'il conserva pendant 23 ans (jusqu'en 1989) et auquel s'ajouta un nouveau mandat de conseiller

²³⁴⁷ Après la réélection de François Mitterrand à la présidence de la République, Michel Debré fut dissuadé par certains de ses amis ou anciens alliés politiques de se présenter aux législatives des 5 et 12 juin 1988, cf. . Michel Debré, *Biographie de la Ve République*, dans *Ibidem* ;

²³⁴⁸ Gilles Gauvin, *Michel Debré et l'Île de la Réunion (1959-1967)*, Editions le Harmattan, 1996, p. 10 ;

²³⁴⁹ Gilles Gauvin, *Michel Debré et l'Île de la Réunion: Une certaine idée de la plus grande France*, Presses Universitaires du Septentrion, 2020, p. 369 ;

²³⁵⁰ Jacques Foccart, *Foccart parle. Entretiens avec Philippe Gaillard*, Fayard/Jeune Afrique, Paris, 1995, p. 254, cité par Gilles Gauvin, *Michel Debré et l'Île de la Réunion (1959-1967)*, op.cit., p. 9 ;

²³⁵¹ Gilles Gauvin, *Ibidem*, p. 8 ;

général d'Indre-et-Loire, obtenu en 1976 et conservé durant plus de 16 ans (jusqu'en 1992). De plus, le baron Debré eut le mérite d'avoir pérennisé sa mission concernant l'implantation régionale du gaullisme dans le département d'Indre-et-Loire, passant le relais à son fils, Bernard Debré, qui en devint conseiller général (de 1992 à 1994), puis maire d'Amboise pendant plus de huit ans (de 1992 à 2001). Michel Debré compléta, ainsi, le cercle des barons « ducs » qui ont contribué à l'ancrage régional du gaullisme et à son maintien comme force politique durable sous la Ve République française post-gaullienne. Commandeur dans l'ordre de la Légion d'honneur, titulaire de la croix de guerre 1939-1945 et de la médaille de la Résistance avec rosette, ce gaulliste historique s'éteint à 84 ans, le 2 août 1996, dans sa maison de Montlouis-sur-Loire²³⁵².

6. Un « véritable » baron au Pays de la Loire, Olivier Guichard : entre incarnation du pouvoir national et enjeux régionaux

Engagé dans les campagnes de France et d'Alsace en 1944, Olivier Guichard devint rapidement un des plus proches collaborateurs du Général de Gaulle, ayant commencé sa carrière politique comme chargé de mission du RPF dès sa création en 1947²³⁵³. Un de plus jeunes « barons du gaullisme »²³⁵⁴, qui avait accompagné de près le Général de Gaulle comme son chef de cabinet pendant sa « traversée du désert »²³⁵⁵ et qui prît une grande part des responsabilités dans le retour du Général de Gaulle au pouvoir en 1958, Olivier Guichard fut sous la Ve République gaullienne « un homme de l'ombre »²³⁵⁶. Tout comme il l'avoua dans son ouvrage de mémoire, sa mission auprès du Général de Gaulle était, avant tout, tout simplement d'être à ses côtés, prêt pour aider, rapporter, conseiller :

« Je faisais partie des meubles du Général. Un grand meuble, pratique, qu'il avait toujours sous la main. De plus, pour lui, j'étais un gamin [...] Mon travail a longtemps consisté à trouver de bons candidats : le nombre des possibles est plus limité qu'on ne

²³⁵² Michel Debré, Biographie de la Ve République, *Ibidem* ;

²³⁵³ Comme le rapporte Alain Peyrefitte : « Au Conseil du 16 janvier [1963]. Pompidou : « Je n'ai pas besoin de présenter au Conseil des ministres M. Olivier Guichard, que je propose au Conseil comme délégué à l'Aménagement du territoire. Il est à votre cabinet, mon général, depuis 1947... », dans Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, tome 1, Paris, Fayard, 1994, p. 476 ;

²³⁵⁴ En effet, Olivier Guichard fut « doublement baron » car il était « le seul véritable baron », descendant du baron de l'Empire Louis Guichard, anobli en 1806., cf. Gilles Le Béguec, Frédéric Fogacci (dir.), *Olivier Guichard*, Nouveau Monde éditions, Paris, 2018, p. 35 ;

²³⁵⁵ Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, Comité d'Histoire, « Biographie Olivier Guichard », dossier disponible sur

<http://www.histoire-dac.developpement-durable.gouv.fr/biographies.xsp?biographie=GUICHARD-OLIVIER>

²³⁵⁶ Anthony Rio, « Olivier Guichard et le premier acte de son implantation locale en Loire-Atlantique », dans Jalabert Laurent, *Gaullistes dans l'Ouest atlantique: Dans les élections législatives de 1958 à 1981*, Presses universitaires de Rennes, 2013, pp. 151-163, texte intégral disponible sur

<http://books.openedition.org/pur/133719>

l'imagine. Il s'agit d'arbitrer, d'aider celui qui a une chance, de dissuader ceux qui n'en ont pas »²³⁵⁷.

Ainsi, jusqu'à sa nomination comme délégué de l'organisation commune des régions sahariennes (OCRS) en 1961, ce compagnon discret avait agi « quasi secrètement », ayant excellé « en conseiller occulte, en stratège de coulisse »²³⁵⁸. Olivier Guichard occupa pourtant des fonctions qui lui avait permis de rester près du Général de Gaulle, comme directeur-adjoint de son cabinet en juin 1958, puis comme conseiller technique à l'Élysée en janvier 1959. Sa fidélité au Général de Gaulle et le désir de préserver sa relation privilégiée avec cet homme qu'il admirait tellement auraient, pourtant, retenu le baron Guichard à affronter le corps électoral, ayant refusé de se présenter aux élections législatives de 1951, de 1958 ou de 1962²³⁵⁹.

S'il s'est tenu à l'écart de l'Institution parlementaire tout au long de la IV^e République et dans la première décennie de la Ve République²³⁶⁰, Olivier Guichard fit cependant son entrée en politique régionale dès 1945 comme conseiller municipal de Néac, son village natal en Gironde²³⁶¹. Après sept ans au Conseil municipal, le gaulliste Guichard devint en 1962 maire de Néac, fauteuil qu'il garda jusqu'en 1971. La même année, en 1962, Olivier Guichard fut chargé de mission au cabinet du Premier ministre Georges Pompidou, avec lequel il partageait la même fidélité au Général de Gaulle, ainsi que la même conception de l'engagement politique²³⁶². De même, Olivier Guichard fut nommé également le premier responsable de la délégation à l'Aménagement du territoire et à l'Action régionale (DATAR), engageant, ainsi, entre 1963 et 1967, de nombreuses initiatives gouvernementales en matière de planification spatiale et de décentralisation²³⁶³. De ce fait, lorsque Georges Pompidou demanda à Olivier Guichard en 1966 de s'engager personnellement dans l'élection législative en se présentant devant l'électorat, il lui fut impossible de décliner la proposition, ayant vu

²³⁵⁷ Olivier Guichard, *Un chemin tranquille*, Paris, Flammarion, 1975, pp. 77-79 ;

²³⁵⁸ Anthony Rio, « Olivier Guichard et le premier acte de son implantation locale en Loire-Atlantique », *Ibidem* ;

²³⁵⁹ Dans son ouvrage, Olivier Guichard s'explique : « C'est qu'une fois entré dans le monde des élus – je veux dire au Parlement –, on avait quitté le sien. Le sien propre, sa maison », cf. Olivier Guichard, *Mon Général*, Paris, Grasset, 1980, p. 382 ;

²³⁶⁰ D'ailleurs, force est de mentionner qu'Olivier Guichard avait hérité, par sa filiation, une certaine réserve patente envers le parlementarisme, qui l'a rendu méfiant « de la plèbe versatile et de l'opinion inconstante et capricieuse », cf. Anthony Rio, *Idem* ;

²³⁶¹ « C'est à Bucheim encore que j'ai appris mon élection au conseil municipal de Néac, mon village natal en Gironde, l'on m'avait porté candidat sans m'en prévenir », cf. Olivier Guichard, *Mon Général*, op. cit., p. 195 ;

²³⁶² « Nous nous étions liés sans presque nous en apercevoir [...]. Avec des hommes aussi fidèles que lui, les amitiés naissent lentement, mais leur fin est un terrible accident. [...] Nous avions la même conception de l'engagement politique », cf. Olivier Guichard, *Mon Général*, op. cit., p. 290 ;

²³⁶³ Éric Lengereau, « Biographie des témoins », dans *L'Etat et l'architecture, 1958-1981, une politique publique?*, éd. Picard, 2001, p. 533 ;

dans la demande du Premier ministre, le souhait explicite du Général de Gaulle²³⁶⁴. Etant donné que la petite commune de Néac, où il s'était implanté depuis 1945, se trouvait au cœur de la neuvième circonscription d'Aquitaine, qui appartenait depuis 1958 à un autre gaulliste « indétronable »²³⁶⁵, Robert Boulin, Olivier Guichard choisit alors la septième circonscription de la Loire-Atlantique – la terre de son père – pour se présenter aux élections législatives de 1967. Oscillant entre incarnation du pouvoir national et enjeux régionaux²³⁶⁶, le baron Guichard fut élu député de la Loire-Atlantique en mars 1967, victoire qui lui permettait de prendre une autre ampleur sur le plan national²³⁶⁷. Ce premier mandat de député représenta pour le baron Guichard un « sésame » qui lui ouvrit les portes du gouvernement, ayant été nommé tout de suite ministre de l'Industrie dans le IV^e gouvernement de Georges Pompidou (du 7 avril 1967 au 31 mai 1968).

En effet, le baron Olivier Guichard s'installa au sein du pouvoir gouvernemental pour une période de dix ans après sa première installation en 1967, ayant occupé plusieurs postes ministériels. Son passage au gouvernement se poursuivit après le remaniement intervenu à la suite des événements de mai 1968, comme ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire (du 31 mai 1968 au 10 juillet 1968), position qu'il garderait également sous le gouvernement Couve de Murville (du 12 juillet 1968 au 21 juin 1969)²³⁶⁸. Olivier Guichard entra aussitôt dans le gouvernement de Chaban-Delmas comme ministre de l'Education (du 22 juin 1969 au 5 juillet 1972). Nommé Premier ministre le 6 juillet 1972, le baron Pierre Messmer assigna son compagnon Olivier Guichard au ministère de l'Équipement, du logement et de l'aménagement du territoire (du 6 juillet 1972

²³⁶⁴ « Pour moi, le Général se contenta de me faire dire par Pompidou qu'il souhaitait que je me présente. Bien que peu enthousiaste, j'avais pris l'habitude de faire ce qu'il me demandait », cf. Olivier Guichard, *Mon Général*, op. cit., p. 426 ;

²³⁶⁵ Il s'agissait de Robert Boulin, « ancien résistant, maire de Libourne et secrétaire d'État, l'homme est indétronable » cf. Anthony Rio, *Ibidem* ;

²³⁶⁶ Olivier Guichard s'est appuyé sur l'utilité de sa charge de délégué : « malgré d'importants progrès, [la circonscription] connaît encore de nombreux besoins d'équipements pour assurer son développement économique et social. C'est une des raisons qui a décidé le Délégué à l'Aménagement du Territoire et l'Action Régionale que je suis, à s'y présenter à vos suffrages puisque ses fonctions sont de veiller au développement économique et social harmonieux de toutes les régions de France », tout en se positionnant en même temps en défenseur du régime et des Institutions : « Je vous dirai aussi pourquoi le maintien de la "Cinquième République" dont je suis le candidat, est la condition de ce progrès ; pourquoi et comment, sous la présidence du Général de Gaulle, cette Cinquième République continuera à vous assurer l'indépendance et la paix », cf. Archives départementales des Pays de Loire, 23W277, élections législatives de 1967, message de Guichard, cité dans Anthony Rio, *Idem* ;

²³⁶⁷ Comme l'écrivit Alain Peyrefitte : « Mais soudain, en 1967, tout s'éclairera : élu député de Loire-Atlantique, il sera aussitôt nommé ministre. Et un ministre écouté », cf. Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, op. cit. p. 477 ;

²³⁶⁸ Assemblée nationale, « Olivier Guichard : Tables nominatives des interventions devant l'Assemblée nationale », *Membre du gouvernement*, dossier disponible sur http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/tables_archives/olivier-guichard.asp ;

au 28 mars 1973). Le baron Guichard perdura dans les deux prochains gouvernements Messmer, comme ministre de l'équipement, du logement et du tourisme (du 5 avril 1973 au 27 février 1974) et comme Ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports (du 1er mars 1974 au 27 mai 1974). Le parcours gouvernemental d'Olivier Guichard s'acheva avec sa nomination le 27 août 1976 comme Ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice dans le premier gouvernement de Raymond Barre, restant en fonction pendant presque une année, jusqu'au 29 mars 1977²³⁶⁹.

Constamment réélu député de la Loire Atlantique jusqu'en 1997, le baron Guichard a, ainsi, marqué durablement de son empreinte cette région héritée de son grand-père paternel. L'ancrage régional de ce baron discret du gaullisme devint encore plus catégorique à partir de 1970, quand il fut élu conseiller général du canton de Guérande et, notamment, dès qu'il devint en 1971 le maire de la ville de La Baule-Escoublac. De plus, le baron Guichard compléta son implantation régionale en 1974, comme président du Conseil régional des Pays-de-Loire, position qu'il garda jusqu'en 1998. Il fut également conseiller d'Etat de 1978 à 1987. Député de la Loire Atlantique pendant 30 ans, conseiller général du canton de Guérande jusqu'en 1982 et maire de La Boule-Escoublac durant près de 25 ans (jusqu'en 1995), l'empreinte régionale exercée par Olivier Guichard est comparable, à bien des égards, à celle laissée par son collègue Jacques Chaban-Delmas en Gironde²³⁷⁰.

Considéré parfois comme le père de l'aménagement du territoire, le baron Guichard reste une figure politique majeure des années 1970 - 1990, tant sur le plan local que national²³⁷¹. Un des « piliers du gaullisme » et « partisan sans faille » du Général de Gaulle, le baron Guichard décida de ne pas se représenter au conseil régional des Pays de la Loire en 1998, marquant, ainsi, « l'effacement progressif de toute une génération »²³⁷² et le passage de relais à une nouvelle génération gaulliste : le départ du gaulliste historique permit au jeune loup François Fillon, élu de la Sarthe, d'y succéder à la présidence du conseil régional des Pays de la Loire (1998-2002). Après avoir placé toute sa carrière politique sous le signe de la

²³⁶⁹ « Olivier Guichard : Tables nominatives des interventions devant l'Assemblée nationale », *Membre du gouvernement*, dossier disponible sur

http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/tables_archives/olivier-guichard.asp ;

²³⁷⁰ Anthony Rio, *Olivier Guichard, un baron du gaullisme en Loire-Atlantique*, Editions Rio, 2017 ;

²³⁷¹ Archives Régionales des Pays de la Loire, « Guide des Archives régionales des Pays de la Loire », juillet 2017, p. 15 ;

²³⁷² Jacqueline Sainclivier, « La succession d'Olivier Guichard au Conseil régional des Pays de la Loire », *Eclairage*, dossier disponible sur

<https://fresques.ina.fr/ouest-en-memoire/fiche-media/Region00181/la-succession-d-olivier-guichard-au-conseil-regional-des-pays-de-la-loire.html> ;

fidélité au gaullisme, Olivier Guichard, l'un des « derniers » barons, s'éteint le 20 janvier 2004 à l'âge de 83 ans²³⁷³.

7. Le baron Pierre Messmer en Lorraine : un gaulliste historique au service du néogaullisme chiraquien

Lui aussi compagnon de la première heure, Pierre Messmer n'a jamais été pourtant membre du RPF et ce fut à peine en 1967, à l'occasion des élections législatives, qu'il prit l'étiquette UD-Ve pour s'y présenter. Battu au second tour, il se représenta à la demande du Général de Gaulle en juin 1968, pour remporter finalement son siège de député²³⁷⁴. Le lendemain du départ du Général du pouvoir en avril 1969, le compagnon Messmer prit la décision de créer une association, *Présence du gaullisme*, afin de « préserver l'héritage du gaullisme »²³⁷⁵ avec Michel Debré et Louis Joxe. Plus tard, le 8 mai 1969, Pierre Messmer adhéra au sous-groupe parlementaire dénommé *La Présence et action du gaullisme* (PAG), véritable « comité de défense du gaullisme »²³⁷⁶, formé par 40 députés UDR (parmi lesquels Louis Vallon, J. Vendroux, A. Sanguinetti, Charles Pasqua). Il s'agissait du courant parlementaire des gaullistes orthodoxes²³⁷⁷. A l'occasion de la visite que Pierre Messmer a rendue au Général de Gaulle à la Boisserie, celui-ci lui aurait avoué qu'avec la PAG, ils seraient « le ferment dans la pâte »²³⁷⁸. L'amicale parlementaire fut lancée le 8 juillet 1969, pour fusionner avec l'association quelques mois plus tard sous la direction d'Hubert Germain, Pierre Messmer en ayant été l'inspirateur. Considérée comme un club de grognards du gaullisme²³⁷⁹, la PAG s'était imposée comme mission de développer le gaullisme, tout en en gardant jalousement « les grands principes »²³⁸⁰.

Le 26 février 1971, Pierre Messmer s'est vu de nouveau contraint à écourter son mandat de député, à la suite de son entrée dans le gouvernement Chaban-Delmas comme

²³⁷³ *Maire Info*, « La disparition d'Olivier Guichard », 21 janvier 2004, article disponible sur

<https://www.maire-info.com/%C3%89lus/la-disparition-d'olivier-guichard-article-3888> ;

²³⁷⁴ Néanmoins, sa nomination le même jour à la charge du ministère des Armées dans le gouvernement Couve de Murville, l'obligea à cesser son mandat de député qu'il regagnerait en 1969 avec un score exceptionnel de 80 % des voix au premier tour, cf. Pierre Messmer, *Biographie*, dossier disponible sur

[http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/\(num_dept\)/5220](http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/(num_dept)/5220) ;

²³⁷⁵ Entretien, le 24 mai 2002 ;

²³⁷⁶ Jacques Foccart, *Journal de l'Elysée, op. cit., tome 3*, p. 14 ;

²³⁷⁷ André Knapp, *Le gaullisme après de Gaulle, op.cit.* p. 382 ;

²³⁷⁸ Sur l'intention de Messmer de créer une « amicale parlementaire », cf. J. Mauriac, *op. cit.* p. 39-40, cité par Jérôme Pozzi, *Idem* ;

²³⁷⁹ Jérôme Pozzi, *Ibidem*, p. 263 ;

²³⁸⁰ « Nous voulons développer la pensée politique du Général. Si nous reconnaissons que les circonstances changent, les grands principes qu'il a posés demeurent », Hubert Germain, président de la PAG, cf. *Le Monde*, 11 septembre 1969, ou J. Vendroux, *Le Figaro*, 16 septembre 1969 ;

ministre d'État chargé des Départements et Territoires d'Outre-mer, fonction qu'il quitta ensuite pour entrer à Matignon. Ainsi, deux ans après avoir été élu conseiller général (1970) et un an seulement après avoir été élu maire de Sarrebourg (1971)²³⁸¹, Pierre Messmer est nommé Premier ministre par le président Pompidou le 6 juillet 1972, sur les conseils de sa directrice de cabinet, Anne-Marie Dupuy²³⁸². En tant que chef d'un gouvernement considéré « de combat »²³⁸³, il s'entoura des fidèles comme Michel Debré, qu'il garda en place aux Armées, Olivier Guichard, qui prit la charge du ministère de l'Aménagement du Territoire, « taillé sur mesure »²³⁸⁴, ainsi que J. Charbonnel, J. Foyer, H. Germain, René Pleven ou Robert Poujade²³⁸⁵. Néanmoins, par manque d'autorité au sein de la famille gaulliste, Pierre Messmer s'est vu critiqué par les représentants de différents courants du gaullisme et peina à s'imposer face à ses deux rivaux de la majorité, Jacques Chaban-Delmas et Valéry Giscard d'Estaing.

À la mort de Georges Pompidou, Pierre Messmer, soutenu par certains gaullistes comme Charles Pasqua et Jean Foyer, annonça le 9 avril 1974 sa candidature à l'élection présidentielle, justifiée par souci de rassembler la majorité, déjà divisée à cause des multiples déclarations de candidature qu'il appela à retirer : « Je serai candidat si tous les autres candidats se retirent »²³⁸⁶. Mais faute de soutien et parce que son appel est resté sans écho, le Premier ministre s'est vu obligé à retirer lui-même sa candidature. Après l'élimination du candidat officiel UDR, le baron Messmer se rallia à Jacques Chirac pour soutenir sans réserve le candidat libéral. En outre, Pierre Messmer reconfirma son allégeance avec Jacques Chirac à plusieurs occasions, en le soutenant d'abord, à l'hiver 1974, dans son coup de force afin de prendre le leadership du parti gaulliste. Fidèle à l'héritage du Général de Gaulle, Pierre Messmer considérait que la survie de son legs passait par la survie du mouvement gaulliste, assurée par Jacques Chirac, grâce à sa présence à Matignon. Or, cette présence était conditionnée, à son tour, par l'influence que le Premier ministre exerçait sur l'UDR²³⁸⁷. En soutenant Jacques Chirac qui, par sa proximité avec le pouvoir, ainsi que par sa personnalité,

²³⁸¹ Jérôme Pozzi, *Les mouvements gaullistes*, *op.cit.* p. 272 ;

²³⁸² « Pierre Messmer a toujours été un homme d'une grande fidélité, d'une discipline et d'une droiture exemplaires. Si vous le prenez comme Premier Ministre, il vous sera tout aussi dévoué », Anne-Marie Dupuy, *op. cit.*, p. 194, cité par Jérôme Pozzi, *Idem* ;

²³⁸³ Jérôme Pozzi, *Ibidem*, p. 275 ;

²³⁸⁴ *Ibidem*, p. 273 ;

²³⁸⁵ Premier Gouvernement Pierre Messmer, dans Assemblée nationale, *Les gouvernements et les assemblées nationales sous la Ve République (1958-2004)*, juillet 2004, pp. p. 42-43, texte disponible sur <http://www.assemblee-nationale.fr/connaissance/collection/connaissance-2-gouvernements.pdf> ;

²³⁸⁶ Inter actualités de 19H00 du 9 avril 1974, Déclaration de Pierre Messmer qui annonce sa candidature sous réserve du retrait des autres candidats de la majorité, enregistrement audio disponible sur <https://www.ina.fr/audio/PHF08004688> ;

²³⁸⁷ Pierre Messmer, Biographie, dossier disponible sur [http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/\(num_dept\)/5220](http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/(num_dept)/5220) ;

lui semblait le mieux placé pour préserver l'héritage gaullien, Pierre Messmer avait, en effet, cherché à concilier « fidélité » et « pragmatisme », deux éléments indispensables de l'univers gaulliste. Il fut, d'ailleurs, le seul gaulliste historique à avoir validé le coup de force chiraquien, à un moment où le Premier ministre était accusé d'être le « fossoyeur » du gaullisme. « Véritable mémoire du gaullisme », l'ancien héros de Bir-Hakeim confirma, ainsi, par sa propre personne, que l'UDR et, bientôt, le RPR restaient fidèles à la dynamique initiée en 1958²³⁸⁸.

Après la démission de Jacques Chirac en 1976, comme conséquence des divergences entre chiraquiens et giscardiens, Pierre Messmer adhéra au RPR pour suivre la nouvelle ligne chiraquienne destinée à engager un rapport de force avec le chef de l'État dans la perspective de l'élection présidentielle de 1981. « Seule exception à la règle », Pierre Messmer fut le seul gaulliste historique à être présent, en février 1981, au congrès RPR organisé à Vincennes pour soutenir la candidature de Chirac à l'élection présidentielle²³⁸⁹, même s'il en niait être pourtant le seul à s'y rallier :

« je ne suis pas le seul gaulliste de la première heure à soutenir Jacques Chirac. Il est vrai qu'il y a autour de Michel Debré un certain nombre de gaullistes ayant rallié le général de Gaulle dès 1940 et dont les noms sont très connus mais il y en a beaucoup ici même qui soutiennent Jacques Chirac »²³⁹⁰.

De plus, le baron Messmer se positionna en défenseur du gaullisme du RPR, répondant habilement à la question sur le caractère chiraquien du parti, vu que Jacques Chirac se déclarait « gaulliste »²³⁹¹. Et s'il avait fait allusion au risque de division que les autres candidatures gaullistes, à savoir celles de Michel Debré et Marie-France Garaud, pouvaient entraîner au sein de la famille gaulliste²³⁹², Pierre Messmer se montra très catégorique sur la question de savoir si le RPR allait se scinder en deux à la suite des deux candidatures annoncées²³⁹³.

²³⁸⁸ Pierre Messmer, *Biographie*, *Idem* ;

²³⁸⁹ « je crois que Chirac est en effet le meilleur candidat que le RPR puisse soutenir et c'est pourquoi, selon toute vraisemblance, nous déciderons toute à l'heure à une très grande majorité de le soutenir. », cf. Pierre Messmer, Congrès RPR à Vincennes, le 7 février 1981, vidéo disponible sur <https://www.ina.fr/video/CAB8100041601> ;

²³⁹⁰ Pierre Messmer, Congrès RPR à Vincennes, le 7 février 1981, *Idem* ;

²³⁹¹ « J'avoue que ce genre d'observations, ce genre de remarques ne me frappent pas beaucoup. Je ne sais pas ce qu'est un parti chiraquien et d'ailleurs, Jacques Chirac déclare qu'il est gaulliste. », dans *Idem* ;

²³⁹² « Pour être forts, les gaullistes devront à nouveau s'unir. Rien ne serait pire que d'aggraver les divisions pour en venir à une rupture que je suis sûr personne ne souhaite. Car ce serait une mauvaise action, d'ailleurs, vouée à l'échec comme presque toute tentative de ce genre. », Pierre Messmer, Congrès RPR à Vincennes, *Ibidem* ;

²³⁹³ « Je ne le crois pas du tout. Je crois que dans trois mois le RPR se ressoudera comme il s'est ressoudé après toutes les grandes crises de son histoire. Car au fond les gaullistes ont avant tout, le goût de l'unité », Pierre Messmer, *Idem* ;

Réélu député de Moselle à la suite des élections législatives suivant la victoire de François Mitterrand en 1981, Pierre Messmer allait se concentrer sur son activité au sein du groupe parlementaire du RPR, en tant que membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. Parallèlement, il fut également député européen entre 1979 et 1984. Maire de Sarrebourg depuis 1971, Pierre Messmer est réélu avec 75 % des voix lors des municipales de 1983 et trois ans plus tard, en 1986 il est de nouveau reconfirmé aussi dans son siège de député de Moselle. De sa position de président du groupe RPR, le baron Messmer allait intervenir à plusieurs occasions pour soutenir le gouvernement de son protégé, Jacques Chirac²³⁹⁴. Après vingt ans de mandat législatif, Pierre Messmer perdit de justesse son siège de député lors des élections législatives anticipées de juin 1988²³⁹⁵, conséquence de la réélection de François Mitterrand. L'année suivante, en 1989, il renonça à se représenter aux élections pour la mairie de Sarrebourg, déclarant : « Si j'étais élu, j'aurais 79 ans en fin de mandat. Il faut parfois se déterminer par rapport à soi-même. C'est la sagesse qui le veut. »²³⁹⁶.

S'il restait proche de Jacques Chirac - qu'il défendait au sein du RPR et qu'il soutenait une fois de plus à l'occasion de la campagne présidentielle de 1995, contre son collègue de famille et Premier ministre en fonction, Edouard Balladur -, Pierre Messmer s'éloignerait de la vie politique pour s'intéresser à l'écriture²³⁹⁷. Il entra à l'Académie des sciences morales et politiques en novembre 1988 et onze années plus tard, en 1999 il succédait à son compagnon de la Libération décédé, Maurice Schumann, à l'Académie française. En outre, en 1992, Pierre Messmer s'installa à la présidence de l'Institut Charles de Gaulle jusqu'en 1995, puis de la Fondation Charles de Gaulle, jusqu'en 1997. En 2003, le compagnon prit aussi le fauteuil de président de la Fondation de la France libre, position qu'il conserva jusqu'à sa mort. Le 6 juin 2006 il fut nommé par décret Chancelier de l'Ordre de la Libération pour une période de quatre ans, après le décès du général Alain de Boissieu.

²³⁹⁴ Pour un compte rendu détaillé de ses activités parlementaires, voir Pierre Messmer, Biographie, dossier disponible sur [http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/\(num_dept\)/5220](http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/(num_dept)/5220) ;

²³⁹⁵ Contraint pour la première fois à un second tour, il est battu par le centriste local Aloys Warhouver (49,31 % des voix), cf. *Idem* ;

²³⁹⁶ Pierre Messmer, cité par Pierre Messmer, L'après Matignon, dossier disponible sur <https://www.gouvernement.fr/pierre-messmer> ;

²³⁹⁷ Il publia en 1985 aux PUF et avec la collaboration du Professeur Alain Larcen *Les écrits militaires de Charles de Gaulle*, essai d'analyse thématique ; Il publia ensuite deux ouvrages chez Albin Michel composant un ensemble de mémoires : *Après tant de batailles : Mémoires* (1992) et *Les blancs s'en vont : récits de décolonisation* (1998).

Eloigné de la vie politique, Pierre Messmer n'hésita pas cependant à s'exprimer sur les grandes questions de l'époque, comme le référendum de 2005 sur le traité établissant une constitution pour l'Europe, auquel il avait appelé à voter « non », ou son analyse assez dure sur l'évolution de la France dans un livre d'entretien avec Philippe de Saint-Robert, intitulé *Ma part de France* et publié en 2003. Frappé par la maladie, Pierre Messmer est mort le 29 août 2007, à l'âge de 91 ans. Comme pour les autres barons, ses obsèques ont eu lieu le 4 septembre 2007 aux Invalides et avaient réuni de nombreuses personnalités militaires et politiques, dont le président de la République Nicolas Sarkozy, l'ancien président Jacques Chirac ou le Premier ministre François Fillon²³⁹⁸. Pour le Président de la République, Pierre Messmer aurait « incarné la fidélité sans faille au général de Gaulle », la France ayant perdu « un de ses plus grands serviteurs », qui « restera dans la mémoire nationale comme l'un des plus illustres enfants de notre République et de notre pays »²³⁹⁹.

L'ancien président et protégé du baron Messmer, Jacques Chirac, quant à lui, avait appris « avec énormément de tristesse » la nouvelle de son décès :

« Avec lui, c'est un grand Français qui s'en va, un héros de la France combattante, de Bir-Hakeim à la Libération de Paris, un homme d'Etat passionnément engagé pour son pays, et un homme de grande culture, au service du rayonnement de la France »²⁴⁰⁰.

Le dernier des « Mohicans »²⁴⁰¹ du gaullisme, Pierre Messmer est resté dans la mémoire collective française comme le compagnon fidèle du Général de Gaulle, ainsi qu'un « des promoteurs de la force de frappe qui garantit l'indépendance de la France et sa place dans le monde »²⁴⁰².

²³⁹⁸ Pierre Messmer, Biographie, *Ibidem* ;

²³⁹⁹ Nicolas Sarkozy, cité par *Le Monde*, dans « La classe politique française rend hommage à un "serviteur exemplaire de l'Etat" », le 29 août 2007, article disponible sur https://www.lemonde.fr/disparitions/article/2007/08/29/hommage-unanime-a-un-serviteur-exemplaire-de-l-etat_949066_3382.html ;

²⁴⁰⁰ Jacques Chirac, *Communiqué diffusé par son bureau*, cité par *L'Obs*, dans La classe politique salue la mémoire de Messmer, le 30 août 2007, article disponible sur <https://www.nouvelobs.com/politique/20070830.OBS2636/la-classe-politique-salue-la-memoire-de-messmer.html> ;

²⁴⁰¹ Sylvain Rakotoarison, « Pierre Messmer, le dernier des Mohicans du gaullisme », dans *Agora Vox*, le 30 août 2007, <https://www.agoravox.fr/actualites/politique/article/pierre-messmer-le-dernier-des-28445> ;

²⁴⁰² Jean-Louis Debré, président du Conseil constitutionnel, cité par *Le Monde*, dans « La classe politique française rend hommage à un "serviteur exemplaire de l'Etat" », le 29 août 2007, article disponible sur https://www.lemonde.fr/disparitions/article/2007/08/29/hommage-unanime-a-un-serviteur-exemplaire-de-l-etat_949066_3382.html ;

8. Robert Poujade en Bourgogne : le baron de la nouvelle génération de fidèles

Elu secrétaire général de l'UD-Ve le 19 janvier 1968, Robert Poujade appartenait à la nouvelle génération marquée par les combats de la Ve République, plutôt que par ceux de la Seconde guerre mondiale²⁴⁰³. Il s'était, pourtant, engagé dès l'âge de 18 ans au sein du RPF gaullien. Robert Poujade activa, ensuite, successivement chez les RI, à l'UNR, à l'UDR et finalement, au RPR chiraquien²⁴⁰⁴. Il commença sa carrière politique au service du gaullisme comme candidat aux élections municipales sous l'étiquette UNR de Dijon en 1959 et en 1965. Mais ce fut à peine en 1968 qu'il réussit à s'implanter dans la région comme conseiller municipal - position qu'il garda jusqu'en 1971, lorsqu'il en devint le maire. Réélu en 1977, le baron gaulliste Poujade se maintint à la tête de la ville de Dijon jusqu'en 2001. Dès le début de son mandat, Robert Poujade s'attela à la protection du centre-ville, de sorte qu'en 1971, Dijon devint le premier secteur sauvegardé de France déclaré comme tel²⁴⁰⁵. En outre, il poursuivit son implantation régionale comme conseiller général de la Côte-d'Or (de 1967 à 1988), puis comme président du Conseil général de la Côte-d'Or (de 1982 à 1988) et, enfin, comme conseiller régional de Bourgogne, entre 1970 et 1986. Robert Poujade se remarqua notamment pour sa longue carrière de député de la Côte-d'Or. Elu pour la première fois député UDR en 1967, il a maintenu son siège, avec des interruptions, jusqu'en 2002²⁴⁰⁶, ce qui faisait de lui, à l'exemple des autres barons cités, le « duc » gaulliste de la Côte-d'Or.

En 1971, sous l'impulsion du président Pompidou, Robert Poujade parvint au pouvoir gouvernemental en tant que premier titulaire du Ministère de l'environnement, dont il prit la charge jusqu'en 1974. Mais son implication au niveau national dans les questions d'environnement s'est prolongée au-delà de l'activité ministérielle, par d'autres fonctions qu'il occupa, comme président du Conservatoire du littoral en 1978 (qu'il avait fondé avec Olivier Guichard en 1975)²⁴⁰⁷ ou en tant que président de la Commission nationale des

²⁴⁰³ Jérôme Pozzi, *Les mouvements gaullistes, op. cit.*, p. 252 ;

²⁴⁰⁴ En 1958, il fut nommé secrétaire général de la fédération de l'UNR de Côte-d'Or, pour entrer en 1960 au comité central de l'UNR. En 1967, il devint l'un des secrétaires nationaux de l'UNR avant d'être, de 1968 à 1971, secrétaire général de l'UDR, cf. Biographie de Robert Poujade, dans *Rencontre avec Robert Poujade*, texte disponible sur <https://www.georges-pompidou.org/manifestations/rencontre-robert-poujade> ;

²⁴⁰⁵ « Dijon poursuit son rêve industriel », *Le Monde*, 20 février 2008, disponible sur https://www.lemonde.fr/municipales-cantoniales/article/2008/02/20/dijon-poursuit-son-reve-industriel_1013351_987706.html ;

²⁴⁰⁶ Député de la Côte-d'Or (mars 1967-janvier 1971, 1978-mai 1981, mars 1986-juin 2002), cf. Biographie de Robert Poujade, dans *Rencontre avec Robert Poujade, Ibidem* ;

²⁴⁰⁷ « En matière de protection de la nature, il y eut la création du Conservatoire du littoral en 1975. Je l'ai fondé avec Olivier Guichard, un peu en m'inspirant du National Trust britannique, qui s'occupait aussi bien du patrimoine bâti que de la protection des côtes, et dont l'exemple m'avait beaucoup impressionné. J'en ai été le premier président. », Robert Poujade dans *Robert Poujade*, Stéphane Frioux, « Le premier ministère de

secteurs sauvegardés. De plus, il a été également président de l'Association des Villes d'art et d'histoire, président du Conseil d'administration de la Bibliothèque nationale et vice-président de l'Association des maires des grandes villes de France²⁴⁰⁸. Dans un entretien accordé le 23 juin 2011, Robert Poujade témoigna de son attachement profond aux questions environnementales, qui était en fait une « tradition familiale » :

« En effet, lorsque je suis devenu ministre de l'Environnement [en janvier 1971], c'est quelque chose qui m'intéressait beaucoup. Je dirais même que le seul ministère qui m'ait intéressé profondément était celui-là, parce que ça touchait à une tradition familiale : mon père [professeur de lettres classiques] était très soucieux de la protection de la nature, de la protection de l'environnement »²⁴⁰⁹.

Outre son activité politique au sein de divers mandats qui lui furent confiés sous la Ve République, Robert Poujade s'impliqua aussi dans le journalisme militant. Il a lancé en avril 1968 la revue *Démocrates* - un mensuel destiné aux militants²⁴¹⁰ qui s'est imposé dans la famille gaulliste jusqu'en 1973. « Instrument de cohésion, de liaison et de communication à l'intérieur de l'UDR »²⁴¹¹, *Démocrates* eut comme but de faire circuler les informations entre la rue de Lille, les fédérations et les parlementaires²⁴¹², ainsi que de « fournir aux adhérents des documents et une information interne sur la vie du mouvement »²⁴¹³. Robert Poujade se disait très satisfait de la progression des adhésions, dont l'augmentation serait de « 419% entre janvier 1968 et janvier 1969 »²⁴¹⁴.

Considéré par le Général de Gaulle « comme un animal politique très doué, de fiabilité aléatoire, avec plus de rouerie que de perfidie, plus de capacité d'escapades que de virtualités de trahison », Robert Poujade « ne rêvait de la France qu'à travers la figure du Général de Gaulle »²⁴¹⁵. Dans son ouvrage de mémoire, *Avec de Gaulle et Pompidou*, paru en 2011, Robert Poujade témoigna de son admiration et fidélité pour les deux grands hommes :

« L'un et l'autre furent des hommes de caractère, d'énergie, d'autorité forgés pour la lutte et l'action. L'un et l'autre furent des intellectuels, nourris de culture et d'histoire, mais jamais prisonniers des idéologies et des systèmes, pragmatiques dans leurs

l'environnement (1971-1974) L'invention d'un possible », *Presses de Sciences Po, Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2012/1 n° 113, pp. 51-54, p. 54 ;

²⁴⁰⁸ Biographie de Robert Poujade, dans Rencontre avec Robert Poujade, *Ibidem* ;

²⁴⁰⁹ Robert Poujade et Stéphane Frioux, « Le premier ministère de l'environnement (1971-1974) L'invention d'un possible », *Ibidem*, p. 51 ;

²⁴¹⁰ « On avait besoin d'un journal qui symbolise le militantisme », Robert Poujade, Entretien du 16 janvier 2009, cf. Jérôme Pozzi, *Les mouvements gaullistes, op.cit.*, p. 254 ;

²⁴¹¹ Robert Poujade, Entretien du 16 janvier 2009, *Idem* ;

²⁴¹² Jérôme Pozzi, *Idem* ; ;

²⁴¹³ *Démocrates*, no 16, mars 1971

²⁴¹⁴ D'ailleurs, il fut probable que l'UDR ait quasiment doublé son effectif entre 1967 et 1971, passant, ainsi, de 80000 à près de 140000 adhérents., cf. Robert Poujade, Entretien du 16 janvier 2009, cité par Jérôme Pozzi, *Idem* ;

²⁴¹⁵ Jérôme Monod, dans la Préface de Robert Poujade, *Avec de Gaulle et Pompidou, op.cit.* ;

démarches, enracinés dans le réel. L'un et l'autre avaient en commun une certaine idée, une idée exigeante de la France, de l'Etat, de la dignité de son service, de la dignité de la vie publique »²⁴¹⁶.

De plus, Robert Poujade y avoua aussi qu'à la différence de certains « barons », il n'avait jamais mis en question son attachement à de Gaulle pour se rapprocher de son dauphin, Georges Pompidou²⁴¹⁷- auquel il reconnaissait cependant tous les mérites d'avoir réussi à « enraciner » le régime de la Ve République, en assurant « dignement la succession la plus impossible »²⁴¹⁸. Quant à son gaullisme, même s'il fut considéré un gaulliste de la Ve République, Robert Poujade soutint dans ses *Mémoires* qu'il fut gaulliste de la première heure, sans avoir même entendu l'Appel du Général :

« Que mon gaullisme soit né de l'été 1940, c'est pour moi une absolue certitude, alors qu'à l'époque – je venais d'avoir douze ans- j'ai totalement ignoré l'Appel de 18 juin, comme la presque totalité des Français. Je n'ai guère entendu parler du Général dans ma famille avant 1941, si ce n'est 1942, lorsqu'une de mes très proches cousines, antinazie résolue qui aidait à cacher des Juifs, m'a parlé de lui avec ferveur, et avant que mon meilleur camarade de classe commence à distribuer des tracts de la Résistance »²⁴¹⁹.

Après tout, ce fut sa propre conviction de la nécessité de changer profondément les Institutions qui l'avait conduit à soutenir le Général de Gaulle et à s'attacher au gaullisme politique²⁴²⁰. Ainsi, si Robert Poujade n'avait pas entretenu une relation d'intimité avec le Général de Gaulle, ni, ensuite, avec son successeur, il fut, à ses dix ans en 1940, un des plus jeunes gaullistes, ayant nourri « une admiration sans réserve pour la Général de Gaulle » qui représentait pour lui « l'espoir de la génération nouvelle »²⁴²¹. Robert Poujade est certainement le dernier baron du gaullisme : il vient juste de s'éteindre le 8 avril 2020 à l'âge de 92 ans.

²⁴¹⁶ Robert Poujade, *Idem* ;

²⁴¹⁷ « Je n'ai pas songé un seul instant à renier, à estomper, mon attachement au Général pour me rapprocher de Georges Pompidou. Ni avant 1968, quand on commençait à spéculer sur leurs divergences, ni en 1968 quand Pompidou apparut pourtant comme un recours, ni après 1968, où des turbulences ébranlèrent des fidélités en stimulant des ambitions », *Idem* ;

²⁴¹⁸ « Un des grands et nobles soucis de Georges Pompidou a été d'assurer dignement la succession la plus impossible, mais en restant lui-même. Et c'est bien en étant lui-même, et sans dévier du chemin, qu'il a été non pas un épigone, mais un cofondateur. Ainsi fut enracinée la Ve République », *Idem* ;

²⁴¹⁹ Robert Poujade, *Idem* ;

²⁴²⁰ « C'est ce que proposait le Général de Gaulle, et c'est bien vers le réformateur, celui qui pouvait incarner et conduire une république moderne, que je me suis tourné sans hésiter quand je n'avais pas vingt ans »

²⁴²¹ Jérôme Monod, *Idem* ;

9. En guise de conclusion : l'archéologie de la baronnie gaulliste comme marque de la pérennisation de l'héritage politique gaulliste dans la Ve République post-gaullienne

Bien que restreint, si nous tenons compte de l'intérêt grandissant pour l'étude du réseau politique gaulliste²⁴²², notre travail de synthèse nous permet de suivre le mécanisme de préservation et de transmission de l'héritage politique gaulliste en tant qu'étape supplémentaire dans le processus de patrimonialisation du gaullisme. L'engagement politique des barons – cette « armée de godillots » - qui, grâce à leur proximité avec le Général de Gaulle, représentaient la vive incarnation des valeurs gaulliennes notamment après 1970, ne se limite pas seulement à préserver ou à transmettre un certain héritage idéologique : le but ultime et commun à ces barons, ayant consacré l'ensemble de leur carrière au service de la Ve République et dans la fidélité à la philosophie gaulliste, a été de montrer que le gaullisme restait le seul « système de pensée et d'action » capable d'assurer la continuité de la France ou, autrement dit, la « solution » toujours valide pour que « la France soit/reste la France ».

En outre, si nous nous sommes arrêtés sur le parcours d'une courte sélection de ces barons du gaullisme, force est de souligner ici encore qu'il y en a « bien d'autres ». Nous ne pouvons pas conclure notre étude sans rappeler ainsi d'autres parcours individuels : le baron Roger Frey, député de Paris (entre 1962 et 1974), plusieurs fois ministre (entre 1959 et 1972) et président du Conseil constitutionnel pendant plus de 8 ans (1974-1983)²⁴²³ ; Jacques Foccart, le bras droit du Général de Gaulle à l'Élysée, ayant été pendant près de 15 ans le Secrétaire général de l'Élysée aux affaires africaines et malgaches (1960-1974)²⁴²⁴ ; Edmond Michelet, ancien résistant, député (1945-1969), sénateur (1952-1959) et plusieurs fois ministre d'Etat (entre 1959 et 1970)²⁴²⁵ ; Louis Terrenoire, député d'Orne pendant près de trente ans (entre 1945 et 1973), maire de la ville de Ceaucé durant près de vingt ans (1959-1977) et deux fois ministre sous la Ve République gaullienne²⁴²⁶ ; Jean Charbonnel, député

²⁴²² Pour n'en citer que les plus évocatrices : Laurent Jalabert (ed.), *Gaullistes dans l'Ouest atlantique: Dans les élections législatives de 1958 à 1981*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013 ; François Audigier, Frédéric Schwindt (ed.), *Gaullisme et gaullistes: dans la France de l'Est sous la IVe République*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009 ; Jérôme Pozzi, *Les mouvements gaullistes: Partis, associations et réseaux (1958-1976)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011 ; François Audigier, Bernard Lachaise, Sébastien Laurent (ed), *Les gaullistes: hommes et réseaux*, Edition Nouveau Monde, 2013 ; *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, « Gaullistes au Parlement sous la Ve République », vol. hs 5, no. 3, 2009 ;

²⁴²³ Roger Frey, liste de mandats détenus disponible sur http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/tables_archives/roger-frey.asp ;

²⁴²⁴ Frédéric Turpin, « Jacques Foccart et le secrétariat général pour les Affaires africaines et malgaches », *Histoire@Politique*, vol. 8, no. 2, 2009, pp. 85-85 ;

²⁴²⁵ Edmond Michelet, ancien sénateur, Biographie, *Extrait du Dictionnaire des parlementaires français*, dossier disponible sur https://www.senat.fr/senateur/michelet_edmond000025.html ;

²⁴²⁶ Louis Terrenoire, Biographie, dossier disponible sur http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/%28num_dept%29/6994 ;

gaulliste pendant cinq législatures (entre 1962 et 1993), maire de la ville de Brive-la-Gaillarde durant près de trente ans (1966-1995), conseiller général de la Corrèze (1964-1988) et plusieurs fois aux postes gouvernementaux (entre 1966 et 1974)²⁴²⁷ ; Philippe Séguin, gaulliste social, député de Vosges pendant vingt ans (entre 1978 et 2002), maire d'Epinal (1983-1997), ministre des Affaires sociales et de l'Emploi (1986-1988) et premier président de la Cour des comptes (2004-2010)²⁴²⁸ ou bien évidemment Georges Pompidou qui, à part d'avoir été le plus longévif Premier ministre de la Ve République et le successeur direct du Général de Gaulle à la présidence du pays, fut également élu régional comme député du Cantal (entre 1967 et 1969)²⁴²⁹.

Sachant que le retour au mode de scrutin uninominal de circonscription « a indéniablement façonné des carrières particulières, révélant la permanence de certaines formes de notabilité »²⁴³⁰, la continuité politique et l'ancrage régional de la majorité des barons comme élus locaux témoignent aussi d'une autre composante du patrimoine gaulliste : le prestige ou le charisme - au sens wébérien du terme - de celui qui assume ou incarne les valeurs gaulliennes. C'est ainsi que nous pouvons comprendre par exemple « l'exceptionnelle emprise » du baron Jacques Chaban-Delmas sur la vie politique bordelaise pendant un demi-siècle et son surnom de « duc d'Aquitaine »²⁴³¹. De même, considérés ou autoproclamés « représentants privilégiés » parmi les élus locaux, si les sénateurs sont des « acteurs déterminants dans la territorialisation de la vie politique »²⁴³², la spécificité du mode de scrutin sénatorial témoigne également de la prégnance du facteur personnel dans l'élaboration du fief²⁴³³. De plus, un des traits distinctifs qui caractérise ces bastions sénatoriaux consiste précisément dans le fait que la domination d'une famille politique sur un département lui permettait d'instrumentaliser le scrutin sénatorial comme solution de repli pour ses leaders²⁴³⁴.

²⁴²⁷ Jean Charbonnel, ancien député, liste des mandats obtenus disponible sur http://www2.assemblee-nationale.fr/deputes/fiche/OMC_PA816 ;

²⁴²⁸ Philippe Séguin, Biographie, dossier disponible sur http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/%28num_dept%29/6371 ;

²⁴²⁹ Georges Pompidou, Biographie, dossier disponible sur [http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/\(num_dept\)/6410](http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/(num_dept)/6410) ;

²⁴³⁰ François Dubasque, Eric Kocher-Marboeuf, (éd.), « Présentation », dans *Terres d'élections: Les dynamiques de l'ancrage politique (1750-2009)*, Presses universitaires de Rennes, 2014, texte disponible sur <http://books.openedition.org/pur/51507> ;

²⁴³¹ François Dubasque, Eric Kocher-Marboeuf, (éd.), « Présentation », dans *Ibidem* ;

²⁴³² Fabien Conord, « Les bastions sénatoriaux sous la Ve République (1959-2008). Essai de définition », dans François Dubasque, Eric Kocher-Marboeuf, *Ibidem*, pp. 353-364, chapitre disponible sur <http://books.openedition.org/pur/51560> ;

²⁴³³ François Dubasque, Eric Kocher-Marboeuf, (éd.), « Présentation », dans *Ibidem* ;

²⁴³⁴ Fabien Conord, « Les bastions sénatoriaux sous la Ve République (1959-2008). Essai de définition », *Ibidem* ;

Ce fut, d'ailleurs, au Palais du Luxembourg que le premier groupe parlementaire gaulliste fut créé le lendemain du succès aux élections sénatoriales de l'automne 1948, le 16 novembre, sous le nom de groupe d'Action démocratique et républicaine (ADR)²⁴³⁵. Et, si à la différence de celui de l'Assemblée nationale, le groupe sénatorial gaulliste resta marginal pendant les 25 premières années de la Ve République, au début des années 1980, le changement intervint de manière « très spectaculaire » : l'effectif du groupe gaulliste passa de 41 à 58 membres en 1983, puis devint le plus important du Sénat en 1986 - avec 77 membres – et, en 1989, il compta finalement 91 sénateurs, soit près de trois fois plus qu'en 1977²⁴³⁶. Après tout, formant « le cadre précieux de l'action de centaines de députés et sénateurs gaullistes pendant plus d'un demi-siècle », et dominant souvent les assemblées, les groupes parlementaires gaullistes représentent « des forces d'attraction et des acteurs essentiels de la vie politique »²⁴³⁷.

*

Enfin, si la majorité des barons historiques avaient choisi la carrière politique pour défendre les valeurs du gaullisme et ont continué d'exercer leurs engagements après le départ définitif du Général de Gaulle en novembre 1970, trois de ses plus proches compagnons – évoqués toujours parmi les « sept » - décidèrent de s'éloigner de la politique pour accomplir le dernier souhait de leur maître : le 20 février 1971 Pierre Lefranc, André Malraux et Gaston Palewski ont participé à la création de l'Institut Charles de Gaulle - le centre de documentation et de recherche imaginé par le Général de Gaulle après avoir quitté le pouvoir en avril 1969, pour y léguer une partie de ses archives, afin que son exemple soit « source d'ardeurs nouvelles »²⁴³⁸. Reconnu d'utilité publique sous le mandat du président socialiste François Mitterrand, par décret du 22 septembre 1992 et renommé *Fondation Charles de Gaulle*, l'institut créé par ces barons historiques - dont la mission reste toujours celle de « servir la mémoire du général de Gaulle, faire connaître, tant en France qu'à l'étranger, l'exemple qu'il a donné et les enseignements qu'il a laissés par ses actions et par ses écrits pour la défense des valeurs qui sont le patrimoine commun des Français »²⁴³⁹ -, s'imposera ensuite comme un autre acteur important dans ce processus de patrimonialisation²⁴⁴⁰.

²⁴³⁵ David Bellamy, « Historique des groupes parlementaires gaullistes », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, vol. hs 5, no. 3, 2009, pp. 8-21, article disponible sur <https://www.cairn.info/revue-parlements1-2009-3-page-8.htm> ;

²⁴³⁶ David Bellamy, « Historique des groupes parlementaires gaullistes », *Ibidem* ;

²⁴³⁷ David Bellamy, *Idem* ;

²⁴³⁸ Historique de la Fondation, « Une association indépendante de toute appartenance politique », dossier disponible sur <http://www.charles-de-gaulle.org/la-fondation/historique/> ;

²⁴³⁹ Historique de la Fondation, « La mission de la Fondation Charles de Gaulle », *Ibidem* ;

²⁴⁴⁰ Argument que nous avons développé dans la Deuxième partie de notre thèse, Chapitre « De la production des « savoirs » sur le gaullisme à la glorification de la mémoire gaullienne » ;

Conclusion Tome 1

« Au commencement était le Verbe : non, au commencement était l'Action », écrit Charles de Gaulle en épigraphe du *Fil de l'épée*.

Tout comme nous l'avons amplement exposé dans le premier Titre, la construction identitaire du gaullisme comme patrimoine fut initiée et développée par le Général de Gaulle lui-même, à partir de l'Appel du 18 juin 1940 et jusqu'au jour de son bref communiqué du 28 avril 1969 annonçant sa décision de démissionner de ses fonctions de Président de la République. Maître du Verbe et de l'art rhétorique, l'analyse du discours gaullien nous a permis de montrer la façon dont le Général de Gaulle a instrumentalisé ses connaissances historiques, son expérience et sa propre mémoire pour transformer ses paroles en véritables leçons d'Histoire, ayant réussi à transposer sa « certaine idée » de la France dans le mental collectif comme synthèse absolue de ce qui fait son identité en tant qu'Etat et nation : endossant l'idée d'un Etat fort et d'un chef de l'Etat puissant - père de la nation et « tête royale » de la République -, incarnant le refus face à la fatalité et la volonté de préserver la grandeur française dans le monde, le Général de Gaulle se présente aujourd'hui comme « une figure qui appartient véritablement au patrimoine national »²⁴⁴¹. En définitif, l'analyse minutieuse des discours gaulliens nous a confirmé l'idée selon laquelle le mythe gaullien représente « la forme la plus achevée du mythe politique national », ayant assimilé « l'idéal jacobin de l'intérêt général, le volontarisme et le refus de la fatalité du communisme, la synthèse véritable de la « monarchie républicaine » que tenta en vain d'incarner le bonapartisme »²⁴⁴². Redécouvert, ainsi, à travers la parole gaullienne qui, chez de Gaulle, s'est automatiquement transposée dans l'action politique – une action qui a suscité l'orgueil national et a assuré la continuité historique d'une France qui « ne peut pas être la France sans la grandeur » - le gaullisme franchit la toute première étape du processus de patrimonialisation.

En même temps, la « fabrication » du gaullisme comme patrimoine suppose aussi la certification et le partage des valeurs qu'il incarne au sein de la société française, le processus patrimonial ne pouvant pas aboutir sans une reconnaissance publique. Assimilé du point de vue partisan au mouvement politique créé par le Général lui-même pendant sa « traversée du

²⁴⁴¹ Chantal Morelle, « De Gaulle - La passion de la France. La construction du mythe... », *Présentation du livre*, enregistrement vidéo disponible [en ligne] <https://www.armand-colin.com/de-gaulle-la-passion-de-la-france> ;

²⁴⁴² Sudir Hazareesingh, « De Gaulle : construction et limites d'un mythe », dans Tristan Lecoq (dir.), *Enseigner de Gaulle*, Editions Canopé, Paris, 2018, p. 157 ;

désert », le gaullisme a réussi son pari rassembleur. La nation française, dans son écrasante majorité, a reconnu et authentifié le gaullisme d'abord, comme alternative véridique aux « jeux stériles des partis » ayant mené à l'instabilité politique de la IV^e République et, plus tard, sous la Ve République gaullienne, comme seule « doctrine » d'Etat valable. En outre, tout comme nous l'avons illustré en nous situant dans le sillage de Paul Ricoeur, les *proches* du Général de Gaulle eurent un rôle essentiel dans la certification et l'adhésion massive des Français au gaullisme en tant qu'ensemble de valeurs communes reconnues comme spécifiques du caractère national du peuple français. A la fois témoins du passé héroïque et ordonnateurs du gaullisme en politique, les compagnons du Général de Gaulle - à travers leur action, mais surtout, grâce au témoignage qu'ils ont laissé par écrit -, ont participé à la construction identitaire du gaullisme comme « amour infini pour la France », « acte d'obéissance à l'Histoire » et « la chance que la France attendait pour continuer son Histoire ».

L'approche patrimoniale implique ensuite l'étape de préservation et de transmission intergénérationnelle de l'objet immatériel qui aspire à son statut de patrimoine. De ce fait, dans le deuxième et dernier Titre de notre premier Volume, nous avons suivi la manière dont le gaullisme est préservé et transmis après la démission du Général de Gaulle en 1969. D'abord, du point de vue institutionnel, l'analyse du discours présidentiel et primo-ministériel nous a permis de confirmer la valeur patrimoniale du texte constitutionnel qui, malgré les critiques qu'on lui a apporté sous le règne gaullien, comporte une lecture consensuelle sans précédent sur l'esprit et le fonctionnement du régime mis en place en 1958, tous les successeurs du Général de Gaulle ayant endossé l'héritage du gaullisme comme style et pratique du pouvoir digne du Souverain incarnant la France. En fin de compte, l'esprit gaullien du régime – défini à la lumière de la domination présidentielle – se maintient sous la Ve République post-gaullienne comme règle non-écrite caractéristique du système constitutionnel français, étant ouvertement assumée, respectée et poursuivie par les Présidents français après 1969, « telle qu'ils l'ont reçue du fondateur de la Ve République et telle qu'elle a été exercée *habituellement* depuis »²⁴⁴³.

Si le gaullisme institutionnalisé est préservé et perpétué comme régime républicain taillé à la mesure du caractère national du peuple français, nous avons montré aussi qu'il parvint non seulement à survivre au sein du système partisan français sans la figure tutélaire du Général de Gaulle, mais également à maintenir le parti de filiation gaulliste dans sa position

²⁴⁴³ Pierre Avril, « De la domination présidentielle sous la Ve République », dans *op.cit.* ;

de premier parti de France, même dans ses années d'opposition. La transmission de l'héritage du gaullisme sur la scène politique française est, enfin, confirmée grâce à la durabilité des compagnons historiques – devenus des barons du gaullisme sous la Ve République - dans leurs fonctions publiques, ayant marqué de leur empreinte la politique régionale et nationale française, tout en s'inscrivant constamment dans la fidélité aux valeurs promues par le Général de Gaulle.

Table des matières

Tome 1

Résumé	3
Abstract	4
Remerciements	5
Sigles/Abréviations	9
Sommaire	13
INTRODUCTION GENERALE	17
A. L'étude du gaullisme : un chantier de recherche inépuisable	23
B. La problématique de départ : le gaullisme, entre paradigme politique et approche mythologique	26
C. L'objet de recherche : le devenir patrimonial du gaullisme	33
D. Le gaullisme comme patrimoine culturel immatériel français : une approche interdisciplinaire	43
E. Les instruments théoriques pour développer notre hypothèse : les concepts <i>nomades</i> du domaine de l'étude du patrimoine et de la mémoire	51
1. Le patrimoine : une notion familière dans l'espace français	53
2. Le processus de patrimonialisation ou « la fabrication du patrimoine »	58
3. La mémoire sociale : le savoir « légitime » qui permet aux objets immatériels d'acquérir leur statut de patrimoine	59
5. Les lieux de mémoire : lieux de patrimonialisation	65
5. La dimension immatérielle du patrimoine (UNESCO) : une approche politiquement construite	68
F. La méthodologie et les sources : l'analyse du <i>discours sur le gaullisme</i>	71
G. La problématique de la recherche et le plan de la thèse : le discours sur le gaullisme comme promoteur de la patrimonialisation <i>du politique</i>	88
 CONSTRUCTION IDENTITAIRE ET TRANSMISSION DU PATRIMOINE GAULLISTE	 97
Introduction Tome 1	99
TITRE I : DE LA DECOUVERTE A LA CERTIFICATION DU GAULLISME	103
Introduction	103
CHAPITRE 1. LE GAULLISME : L'HOMME, LE REGIME ET LA POLITIQUE NATIONALE DE GRANDEUR	107
Introduction	107
Section A. L'homme providentiel pour la France et les Français : l'orateur, le résistant, le sauveur	111
1. Le langage et le style d'une « certaine idée de la France » : les mots et leur emprise sur le discours gaullien	111
a) La parole gaullienne : un style original qui trouve ses racines dans l'Histoire de France, de Danton à Clémenceau	114
b) Les métaphores et les concepts gaulliens : une « certaine idée » de l'Etat, du pouvoir incarné et de la grandeur nationale	115
c) La parole agissante : un discours qui « annonce des décisions »	122

d) Une rhétorique gaullienne destinée à réveiller la nation	124
2. L'Appel du 18 Juin 1940 : de la Résistance nationale à l'épopée politique du Général de Gaulle, visage légitime de la « vraie » France	126
3. La libération de Paris : du Résistant au Sauveur de la nation	129
4. La traversée du désert : la seconde Résistance du Général de Gaulle ou le premier schéma de la pensée politique gaullienne visant à contribuer de nouveau au « réveil de la nation »	131
a) Un deuxième « 18 juin »: donner une « tête » à la République et mettre un terme aux « jeux stériles » des partis	132
b) La France et l'Allemagne : l'indispensable réconciliation ou les racines du mythe fondateur de l'Europe	137
c) La France et la défense de l'Europe : accepter la coopération avec les Etats-Unis mais refuser le parapluie américain	139
d) Rassembler et réformer la France pour lui donner les moyens d'assumer le leadership en Europe	143
e) Une « certaine idée » de la politique nationale en tandem avec la défense européenne : les conférences de presse de 1952 et 1953	145
f) Un troisième « 18 juin » : la conférence de presse de 1955 ou le dernier appel au « réveil de l'esprit public »	152
5. Le décolonisateur ou le Sauveur rappelé	159
6. Du Sauveur de la nation au Père de la République française	161
Section B. L'institutionnalisation du gaullisme comme synthèse du constitutionalisme républicain à la française	163
1. La République dans l'imaginaire gaullien : de l'Edit de Nantes à la Constitution de 1958	164
2. La « monarchie républicaine » : l'unicité de la vision constitutionnelle gaullienne ou le régime républicain adapté au génie de la France et à la personnalité collective des Français	166
3. La Constitution « de Gaulle » ou Constitution « Carré de Malberg-Capitant-Debré-de Gaulle »	169
4. L'élection du président au suffrage universel direct : le roi « élu » et l'achèvement du « gaullisme institutionnalisé »	176
5. De retour au père du constitutionnalisme français, Raymond Carré de Malberg : le référendum comme pratique complémentaire au pouvoir représentatif du Parlement et contre-poids à la politique des partis	183
Section C. La politique gaullienne du « domaine réservé » : entre continuité du passé et construction à partir du présent ou la patrimonialisation de la « grandeur » nationale française	190
1. Une « certaine » première idée de l'Europe : le couple franco-allemand ou le mythe de la réconciliation franco-allemande comme fondement de la construction européenne	190
2. Une « certaine » deuxième idée de l'Europe : l'Europe « de l'Atlantique à l'Oural » ou les racines de la difficile entente franco-anglaise et de « l'antiaméricanisme » gaullien	193
3. Une « certaine idée » de la défense et de l'indépendance nationale : la politique gaullienne dans le contexte de l'OTAN	199
4. La France dans son rôle « naturel » d'arbitre mondial et la remise en cause du système des blocs	201

a) Charles de Gaulle et l'ouverture vers l'Est : la France « de toujours », amie éternelle de la Russie « de toujours »	201
b) Charles de Gaulle et la reconnaissance de la Chine « de toujours », « un Etat plus ancien que l'Histoire »	207
c) Charles de Gaulle et la coopération avec les pays satellites de l'URSS : les voyages présidentiels en Pologne et en Roumanie	209
d) Faire la leçon de la France à l'Etat américain : Charles de Gaulle et la question du Vietnam	212
e) De Gaulle et le Moyen Orient : l'expression de la doctrine gaullienne « des circonstances » dans l'intérêt national, situé au-dessus des querelles identitaires et de la politique dictée par Washington	215
5. En guise de conclusion : La crise de mai 1968 et le départ ou les limitations d'un certain « domaine réservé » à l'Etat que l'imaginaire gaullien ambitionnait ouvrir à la participation citoyenne	220

CHAPITRE 2 : LA CERTIFICATION ET L'APPROPRIATION POLITIQUE DU GAULLISME 228

Introduction 228

Section A. Le mouvement gaulliste ou la représentation partisane du gaullisme 231

1. Le RPF : naissance, pouvoir rassembleur, symbolique, action	231
a) Le vaste Rassemblement politique et national	233
b) « Refaire le 18 juin » : le RPF comme réincarnation de la Résistance	235
c) « Aller dire le gaullisme » : le RPF comme personnification du gaullisme ou les grands discours de propagande	236
d) André Malraux : l'autre voix du Général de Gaulle	247
2. Le gaullisme électoral : la tombée du RPF dans le jeu du système partisan	250
3. Du RPF à l'UNR : la continuité physique et symbolique	252
4. « La France-UNR-UDT » ou le gaullisme d'Etat	255
5. Les « jeunes loups » vers l'héritage	260

Section B. Les compagnons « producteurs de mémoire » : témoins du passé et ordonnateurs du gaullisme 262

1. Le compagnonnage : une notion éminemment gaullienne	262
2. Les « proches » du Général de Gaulle : de l'action à la parole	266
a) Gaston Palewski dans son rôle assumé de « porte-parole » des idées gaulliennes	266
b) Jacques Chaban Delmas : le gaullisme comme « amour infini pour la France »	271
c) Maurice Schumann : le gaullisme comme « acte d'obéissance à l'Histoire »	274
d) Louis Terrenoire : De Gaulle, « la continuité faite homme »	279
e) Michel Debré : le gaullisme comme « la chance que la France attendait pour continuer son Histoire »	283
f) Alain Peyrefitte : le gaullisme, C'était de Gaulle	290
3. En guise de conclusion : les souvenirs des « proches » du Général de Gaulle comme premiers témoignages historiques qui justifient « la vraie mémoire »	295

TITRE II : DE LA CONSERVATION INSTITUTIONNELLE A LA TRANSMISSION DE L'HERITAGE POLITIQUE DU GAULLISME	299
Introduction	299
CHAPITRE 1 : LA PRATIQUE DU GAULLISME INSTITUTIONNALISE DANS L'ESPRIT DE LA VE REPUBLIQUE	303
Introduction	303
Section A. La lecture immuable de la Constitution gaulliste	308
1. Le rapport de pouvoir : le Président comme « arbitre national »	308
2. Les pouvoirs présidentiels	309
a) La dissolution de l'Assemblée nationale : du moyen de gestion d'une crise à la pratique personnelle du Président pour préserver la prééminence de son exécutif	309
b) Le droit d'adresser des messages au Parlement : une coutume héritée de la IIIème République et adaptée à l'esprit gaullien de la Vème République	313
c) L'article 16 : la marque gaullienne de la Constitution et l'esprit du pouvoir présidentiel	330
3. Le Premier « collaborateur » du Président et ses pouvoirs « propres »	333
4. Le couple Président-Premier ministre et les pouvoirs communs au sein de l'Exécutif bicéphale	336
5. Une autre marque de l'esprit gaullien du régime républicain : le référendum	337
Section B. La gestion réussie de la dyarchie au sommet de l'Etat	348
1. La cohabitation : une hypothèse problématique pour le monarque républicain français	348
2. La cohabitation dans la Ve République : trois exceptions qui confirment l'esprit gaulliste de l'adaptabilité du texte constitutionnel	353
a) La première cohabitation : « une campagne permanente » entre contention et détente	355
b) La deuxième cohabitation : une collaboration « courtoise » ou une cohabitation « de velours »	366
c) La troisième cohabitation : un consensus dans une « unité complète » ou une cohabitation « constructive »	380
Section C. Le président de la Ve République dans son rôle assumé du Souverain incarnant la France	395
1. La conception de l'Etat et du chef de l'Etat	395
2. La notion de majorité présidentielle et le rôle rassembleur du chef	409
3. La politique étrangère : le « domaine réservé » du Président et l'instrument de la politique nationale de grandeur	427
a) La politique étrangère de premières années post-gaulliennes (1969-1981)	429
b) La politique étrangère aux temps de l'alternance (1981-1995)	440
c) La politique étrangère des années néo-gaullistes (1995-2012)	444
d) La politique étrangère aux temps de la présidence « normale » de François Hollande (2012-2014)	451
e) La politique étrangère de la première année d'une présidence « jupitérienne » (2017-2018)	455
4. En guise de conclusion : la légitimité de la domination présidentielle, un héritage par excellence gaullien	460

CHAPITRE 2 : L'OBLIGATION ASSUMÉE DE TRANSMETTRE LES VALEURS COMMUNES ET ACTUELLES DU GAULLISME POLITIQUE	463
Introduction	463
Section A. Le parti de filiation gaulliste : entre représentation et réinterprétation du legs gaulliste	466
1. Les Assises de Lille : entre l'après de Gaulle et l'après gaullisme	466
2. La machine partisane efficacement organisée au service du présidentiable	474
3. Des assises de Strasbourg (20-21 novembre 1971) aux assises de Nantes (16-18 novembre 1973) ou le début de « l'après Pompidou »	477
4. L'après-Pompidou : Le rôle du cadet du gaullisme, Jacques Chirac, et l'appropriation de l'héritage	480
5. De l'UDR au RPR : l'interprétation chiraquienne du legs gaulliste	482
6. Le gaullisme du RPR : entre appropriation et réinterprétation de l'héritage	486
7. Du RPR à l'UMP : l'union de la droite sous les auspices du chiraquisme mais dans l'esprit gaulliste du rassemblement pour la France	494
8. Le passage du chiraquisme au sarkozisme : un nouvel -isme toujours gaulliste	497
9. De l'UMP aux Républicains : un nouveau « retour aux sources » du gaullisme	503
Section B. Le compagnonnage gaulliste dans la continuité : entre l'ancrage régional des « barons » et le maintien de leur influence au niveau national	507
1. Des compagnons aux barons : les proches du Général de Gaulle dans la continuité	508
2. Les barons d'Aquitaine : Jacques Chaban-Delmas et Yves Guéna	509
a) Jacques Chaban-Delmas : de la courte expérience primo-ministérielle au retour à l'Assemblée nationale et la conquête définitive de l'Aquitaine, en passant par le rêve présidentiel	509
b) Yves Guéna : toute une vie d'élus au service de la France et de la Dordogne dans la fidélité à un gaullisme intransigeant aux accents sociaux	515
3. Les barons du Nord : René Tomasini et Maurice Schumann	520
a) René Tomasini : une carrière politique permanente et « efficace » au service du gaullisme post-gaullien	520
b) Maurice Schumann : assurer la continuité du gaullisme sur le plan national et implanter le « schumannisme » au niveau régional, tout en donnant un nouveau départ à l'Europe	523
4. Les barons en Ile-de-France : Alain Peyrefitte et Charles Pasqua	527
a) Alain Peyrefitte : de « l'homme de fidélité » à « l'homme le plus important du vingtième siècle en Seine-et-Marne »	527
b) Charles Pasqua : un gaulliste « d'ordre » au service de l'Etat souverain	532
5. Le baron Michel Debré en Outre-Mer et en Val de Loire : entre ses responsabilités gouvernementales et sa « double vie » électorale au service de l'Etat français et dans le strict respect de l'orthodoxie gaulliste	540
6. Un « véritable » baron au Pays de la Loire, Olivier Guichard : entre incarnation du pouvoir national et enjeux régionaux	545
7. Le baron Pierre Messmer en Lorraine : un gaulliste historique au service du néo-gaullisme chiraquien	549
8. Robert Poujade en Bourgogne : le baron de la nouvelle génération de fidèles	554
9. En guise de conclusion : l'archéologie de la baronnie gaulliste comme marque de la pérennisation de l'héritage politique gaulliste dans la Ve République post-gaullienne	557
Conclusion Tome 1	561
Table des matières Tome 1	565

THESE EN COTUTELLE PRESENTÉE
POUR OBTENIR LE GRADE DE

**DOCTEUR DE
L'UNIVERSITE DE BORDEAUX
ET DE L'UNIVERSITE DE BUCAREST**

ECOLE DOCTORALE DE DROIT 41, SPECIALITE SCIENCE POLITIQUE
ECOLE DOCTORALE DE SCIENCE POLITIQUE
ECOLE DOCTORALE FRANCOPHONE EN SCIENCES SOCIALES

Par **Andrada Viorica CRETANU (Daogaru-Cretanu)**

LE GAULLISME : UN PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL
La patrimonialisation du politique dans le discours français

II

Sous la direction de **Philippe CLARET** et **Florin TURCANU**

Soutenue le 23 septembre 2021

Membres du Jury :

M. Philippe CLARET, Maître de Conférences, Université de Bordeaux, Co-directeur de recherche

M. Bernard LACHAISE, Professeur émérite à l'Université Bordeaux Montaigne, Président

M. Alain LAQUIEZE, Professeur, Université Paris Descartes – Sorbonne Paris Cité, Rapporteur

M. Sergiu MISCOIU, Professeur, Université Babès-Bolyai, Cluj-Napoca, Rapporteur

M. Florin TURCANU, Professeur, Université de Bucarest, Co-directeur de recherche

M. Alexandru GUSSI, Lecteur, Faculté de sciences politiques, Université de Bucarest, Membre invité

Tome 2

**Métamorphose et sacralisation du
patrimoine gaulliste**

Introduction Tome 2

« De Gaulle est tous les personnages de l'Histoire de France. Il est à la fois Jeanne d'Arc, Clémenceau, Carnot, Louis XIV...Napoléon »¹.

C'est dans ces termes que le Général de Gaulle est portraitisé, quarante ans après sa disparition définitive, par l'historien Pierre Nora, membre de l'Académie française, reconnu pour ses travaux sur le « sentiment national » et notamment pour la notion de « lieux de mémoire », indispensable à toute étude mémorielle. Invité en 2010 dans l'émission de *Canal Académie* intitulée *Le mythe gaullien, du phénomène historique à l'icône planétaire*, Pierre Nora analyse l'évolution de l'image du Général de Gaulle dans l'imaginaire national français, passé du statut de grande figure historique à celui de mythe politique². « Mort comme un saint », l'image du Général de Gaulle acquiert aujourd'hui une dimension « transhistorique » : « sacralisé, icônifié », le personnage gaullien « s'est à ce point confondu avec la mémoire collective des Français qu'il en est dépersonnalisé », passant de « l'aventure individuelle » à « l'œcuménisme républicain »³. Totalement métamorphosé à travers « un gommage parfait de tous les échecs et de toutes les périodes noires »⁴, le personnage confirme aujourd'hui la phrase du Général de Gaulle que Pierre Nora considère « parfaitement exacte » : tout le monde a été, est ou sera gaulliste.

Tout en nous situant dans le sillage de Pierre Nora et tenant compte des différentes logiques mémorielles qu'y interviennent⁵, le deuxième Tome de notre thèse identifie et analyse les principaux phénomènes qui ont contribué à cette métamorphose du personnage gaullien et,

¹ Pierre Nora, *Le mythe gaullien, du phénomène historique à l'icône planétaire*, intervention dans l'émission proposée par Anne Jouffroy sur Canal Académie, enregistrement audio disponible sur <https://www.canalacademie.com/ida6312-Pierre-Nora-Le-mythe-gaullien-du-phenomene-historique-a-l-icone-planetaire.html> ;

² Pierre Nora, *Le mythe gaullien, du phénomène historique à l'icône planétaire*, dans *Ibidem* ;

³ « Le personnage gaullien s'est « sacralisé, icônifié et en même temps, d'une certaine façon, dépersonnalisé parce ce qu'il s'est à ce point confondu avec la mémoire collective des Français, il est tellement assis dans l'histoire collective des Français que en a été totalement métamorphosé : le nationaliste qu'il été, profondément opposé à l'Europe, antinationale en tous les cas ou fédérale, et à des idées supranationales et il est devenu le père de l'Europe et même temps que le père de la Patrie ; l'homme qui paraissait à l'époque de son vécu passéiste, incarnant une France d'autrefois, plongé dans le XIXe siècle, barrésien, Péguy, tourné vers le passé, Chateaubriand, est devenu le visionnaire du XXIe siècle, l'homme qui a anticipé tous les développements futurs, le futurologue, l'homme du futur », Pierre Nora, *Idem* ;

⁴ Pierre Nora, *Idem* ;

⁵ Catherine Saouter, « 6. Un monument appelé de Gaulle », dans Marc Chevrier et Isabelle Gusse, *La France depuis de Gaulle : La Ve République en perspective*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2010, pp. 143-165, chapitre disponible sur <http://books.openedition.org/pum/8382> ;

par cela, au processus de « canonisation » du gaullisme. Pour ce faire, nous prenons en considération dans un premier Titre, le récit mémoriel qui s'articule dans le cadre de l'élection présidentielle et autour du consensus politique qui définit le gaullisme comme porteur de valeurs françaises communes et actuelles. Si l'ordre des successions présidentielles a certainement favorisé le développement de la figure du Général de Gaulle comme « la dernière image forte de l'identité nationale »⁶, cela n'avait pas pourtant empêché que les présidentiables aient tous rêvé, non seulement d'emporter la victoire, mais d'occuper la place de Charles de Gaulle à l'Élysées : l'enjeu majeur de l'élection présidentielle dépasse ainsi l'objectif purement électoral pour acquérir une dimension mémorielle dans la mesure où les candidats se présentent plutôt en successeurs du Général de Gaulle qu'en tant que simples aspirants au fauteuil présidentiel. L'instrumentalisation électorale de la mémoire du Général comme étalon de la figure présidentielle par excellence et de son œuvre pour la France comme guide de gouverner les affaires publiques font de Charles de Gaulle l'image du *Prince* français.

En ce qui concerne le consensus politique exprimé dans les diverses lectures du gaullisme, celui-ci peut être étudié tant du point de vue doctrinaire, comme d'une perspective purement sémantique. Si, tout en la « lavant » du pêché de la défaite et de la collaboration, « le grand homme a sauvé la droite de ses vieux démons » à savoir, de son antirépublicanisme enraciné depuis la Révolution Française, le Général de Gaulle eut le mérite d'avoir facilité le ralliement définitif de la droite contre-révolutionnaire à la République – fait « capital » du point de vue de l'effet en profondeur sur l'Histoire de France⁷. Or si la droite antirépublicaine s'est ralliée à la République en ayant le gaullisme comme socle, le récit mémoriel de la droite française évolue vers une lecture qui fait aujourd'hui du gaullisme son fédérateur et patrimoine. Sur le plan sémantique, les définitions prêtées au gaullisme convergent vers un consensus qui l'explique finalement à la lumière des valeurs défendues par le Général de Gaulle comme spécifiques de l'histoire et du caractère national du peuple français. Ce consensus politique illustré dans la conceptualisation du gaullisme est d'autant plus important dans le processus de patrimonialisation à partir du moment où l'antigaulliste par excellence, François Mitterrand a ratifié les Institutions de la Ve République et a défini le gaullisme comme « acquis précieux pour la France ». Le ralliement posthume de la gauche au Général de Gaulle représente ainsi le pas décisif pour la « culturisation nationale de son image »⁸.

⁶ Pierre Nora, *Le mythe gaullien, du phénomène historique à l'icône planétaire*, *Ibidem* ;

⁷ Pierre Nora, *Idem* ;

⁸ *Idem* ;

La nationalisation de la mémoire patrimoniale du Général de Gaulle ou, pour reprendre les mots de Pierre Nora, la culturation nationale de son image constitue finalement l'objet que nous prenons en considération dans le dernier Titre de notre étude. Pour ce faire, nous avons identifié trois alcôves de la mémoire nationale patrimonialisante : l'Institut Charles de Gaulle, les deux grands lieux de mémoire qui dévoilent la complexité du personnage – Colombey-les-Deux-Eglises et Invalides – et, enfin, les commémorations nationales en l'honneur de la mémoire du Général de Gaulle, de ses proches compagnons et des acquis précieux que le gaullisme a établi dans le « domaine réservé » du Président. Si la « grandeur physique et morale » tout comme ses qualités oratoires « phénoménales » font de Charles de Gaulle son propre lieu de mémoire⁹, l'Institut Charles de Gaulle a joué un rôle « capital » dans le motif de l'installation de l'image gaullienne nationale et du récit canonique qui en découle : « dans l'institutionnalisation militante du personnage », l'Institut Charles de Gaulle se présente donc comme un monumental « instrument de propagande »¹⁰ devenant au fil des années le gardien légitime de la mémoire nationale du gaullisme.

Enfin, la logique mémorielle qui rend possible l'édification de « l'Homme monument » et qui s'associe à celle du patrimoine autorise ainsi « l'instauration de rituels remémoratifs et commémoratifs »¹¹ : matérialisés dans d'institutions muséales telles l'Historial des Invalides ou le Mémorial de Colombey-les-Deux-Églises et incarnés dans des gestes commémoratifs comme les discours des acteurs nationaux dont notamment du Président de la République qui assume la mémoire nationale comme une prérogative présidentielle¹² ou le récit mémoriel porté par les autorités nationales à l'occasion des multiples commémorations qui offrent ainsi « un véritable parcours patrimonial jalonné par ce que l'on nomme désormais les lieux gaulliens »¹³.

⁹ Pierre Nora, *Le mythe gaullien, du phénomène historique à l'icône planétaire*, *Ibidem* ;

¹⁰ Pierre Nora, *Idem* ;

¹¹ Catherine Saouter, « 6. Un monument appelé de Gaulle », dans Marc Chevrier et Isabelle Gusse, *La France depuis de Gaulle : La Ve République en perspective*, *op.cit.* ;

¹² Marie-Claire Lavabre, « Usages et mésusages de la notion de mémoire », *Critique internationale*, No. 7, avril 2000, pp. 48-57, p. 51 ;

¹³ Catherine Saouter, « 6. Un monument appelé de Gaulle », *Ibidem*;

Titre I : Les usages politiques du gaullisme comme élément de l'identité nationale française

Introduction

Définie par Marie Claire Lavabre comme usages du passé et de l'histoire, telle que groupes sociaux, partis, Eglises, nations ou Etats se l'approprient, la mémoire sociale ou historique joue le rôle principal dans le processus de patrimonialisation du gaullisme. Comprise à la fois comme « trace du passé dans le présent » et « effet du présent et choix du passé », la mémoire sociale ne concerne pas uniquement l'expérience vécue mais aussi les divers registres - didactique, politique, juridique et esthétique – de la gestion observable du passé dans une société¹⁴. De plus, tout en se situant dans le sillage de Friedrich Nietzsche, Marie Claire Lavabre se réfère à la mémoire historique en termes d'une « manière d'usage de l'histoire » dont le but n'est pas précisément la connaissance, mais celui de l'exemple ou de la légitimité, de l'identité, de la polémique ou enfin, du jugement critique¹⁵. Par conséquent, l'objet privilégié de la mémoire prend forme – nous indique l'auteure - autour de ces symboles, réalités idéelles ou matérielles, susceptibles d'exprimer et d'ordonner les « mémoires collectives » ou, autrement dit, les « identités » et, plus particulièrement, l'identité nationale¹⁶.

Dans ce contexte, le premier titre de notre étude porte ici sur le poids de la mémoire électorale et doctrinaire dans le processus de patrimonialisation du gaullisme, telle qu'elle peut être observée sur les deux plans que nous avons identifiés : l'instrumentalisation électorale et le consensus politique autour de ce qui définit la force du gaullisme. Pour ce faire, notre premier chapitre prend en considération l'instrumentalisation électorale de la mémoire du gaullisme dans le cadre des élections présidentielles intervenues sous la Ve République. Si nous admettons bien évidemment que l'instrumentalisation du gaullisme intervient également dans les autres épisodes électoraux de la vie politique française, le choix que nous avons opéré en faveur de l'élection présidentielle s'explique à la lumière de l'importance acquise par la

¹⁴ Marie-Claire Lavabre, « La « mémoire collective » entre sociologie de la mémoire et sociologie des souvenirs », *Hyper Article en Ligne - Sciences de l'Homme et de la Société*, article disponible [en ligne] sur <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01337854/document> ;

¹⁵ Marie-Claire Lavabre, *Ibidem* ;

¹⁶ Marie-Claire Lavabre, « La « mémoire collective » entre sociologie de la mémoire et sociologie des souvenirs », *Ibidem* ;

fonction du Président sous la Ve République. Traditionnellement effacé sous les IIIe et IVe Républiques, le Président devient grâce à la Constitution instaurant la Ve République l'acteur politique principal du pays ou, selon les mots célèbres de Michel Debré prononcés devant le Conseil d'Etat le 27 août 1958, « la clef de voûte des institutions » :

« Si vous me permettez une image empruntée à l'architecture, je dirai qu'à ce régime parlementaire neuf, et à cette Communauté qui commence à s'ébaucher, il faut une clef de voûte. Cette clef de voûte, c'est le Président de la République »¹⁷.

De ce fait, l'élection présidentielle nous apparait le cadre pertinent pour souligner la patrimonialisation du gaullisme à la lumière de l'instrumentalisation électorale de sa mémoire : par la force de l'héritage institutionnel gaullien, les présidentiables se voient lancés dans une compétition presque providentielle, au bout de laquelle le candidat qui gagne est celui qui aurait le mieux réussi à endosser l'habit présidentiel tel qu'il fut initialement imaginé par le Général de Gaulle comme spécifique du caractère national du peuple français ou autrement dit, de ce que les Français attendent du chef de leur Etat. Ou, pour reprendre les mots de Jean Charbonnel :

« Chaque élection présidentielle est le moment d'un rêve collectif, celui d'un homme providentiel, à la fois père de la nation et artisan de la vie quotidienne des Français »¹⁸.

Si la mémoire du gaullisme est électoralement instrumentalisée, les usages politiques qui lui ont été faits convergent finalement vers un consensus sur le gaullisme comme porteur des valeurs françaises communes et actuelles. De ce fait, le deuxième chapitre de notre étude sur le rôle de la mémoire politique dans le processus de patrimonialisation du gaullisme aborde la question du consensus politique développé sur deux plans : doctrinaire et sémantique. Tout en nous situant dans le sillage de René Remond, pour qui la doctrine gaulliste s'inscrit bien dans la tradition la plus ancienne de la droite, représentant « le dernier avatar » d'une longue histoire qui reliait le nationalisme des ligueurs au bonapartisme, par le biais du boulangisme¹⁹, nous postulons ici l'avènement du consensus doctrinaire qui dépasse l'encadrement du gaullisme comme une partie de la droite pour le reconnaître désormais comme fédérateur et patrimoine de l'ensemble de la droite française. Finalement, le consensus politique s'incarne également dans l'évolution sémantique du gaullisme comme patrimoine commun de tous les Français qui fut possible grâce à la conciliation des lectures qui lui ont été faites : des définitions données par ses héritiers légitimes aux explications fournies par François

¹⁷ Michel Debré, *Discours devant le Conseil d'Etat*, 27 août 1958, texte disponible sur <http://mjp.univ-perp.fr/textes/debre1958.htm> ;

¹⁸ Jean Charbonnel, *De Gaulle au présent*, *op.cit.* p. 17 ;

¹⁹ René Remond, chapitre « Le gaullisme et les droites », dans *Les Droites en France*, *op.cit.*, p. 4 ;

Mitterrand, celui qui incarne dans l'imaginaire national français l'opposition absolue au Général de Gaulle et à la pratique gaullienne du pouvoir, le gaullisme en tant que concept est unanimement accepté aujourd'hui comme partie intégrante de la culture et de l'identité politique française.

Chapitre 1. L'instrumentalisation électorale du gaullisme : l'attachement intrinsèque au legs présidentiel gaulliste

Introduction

Fruit d'une conception constitutionnelle à la française originale, profondément marquée par « une certaine idée de la France », la Constitution de 1958 institutionnalise ce qui a constitué le besoin acharné des Français tout au long de l'histoire de la France : une figure paternelle au sommet de l'Etat, issue du mythe du « Sauveur »²⁰, qui sache incarner le pouvoir sans en abuser, afin de satisfaire l'ambition nationale encore plus profonde à savoir, celle de préserver et défendre la grandeur de la France. Ce fut parce qu'ils étaient condamnés à se présenter comme de sauveurs que tous les candidats « ont fait campagne sur le thème du bouleversement heureux, des lendemains qui chantent et de l'ère nouvelle » : Valéry Giscard d'Estaing, qui « prétendait donner un nouveau départ à l'histoire de France », François Mitterrand qui voulait « changer la vie », Jacques Chirac qui promettait de « réduire la fracture sociale », Nicolas Sarkozy garantissant la rupture et François Hollande ambitionnant « de réenchanter la politique »²¹. Ou encore, Emmanuel Macron qui considère que « la vie politique contemporaine doit retrouver le sens du symbole » sous « une forme d'héroïsme politique »²². Et cette « condamnation » très monarchique a été imposée dans la République par le Général de Gaulle en 1962 avec l'élection du président au suffrage universel direct, conférant dans le même temps au chef de l'Etat la légitimité et la responsabilité absolues devant le peuple qui l'a élu. A partir de ce moment-là, l'élection présidentielle devient le moment fort de la vie politique nationale française où se brosse, pour une période limitée certes, le destin même de la France.

De ce fait, qu'il s'agisse de l'appropriation explicite de l'héritage politique gaulliste, de l'imitation du style gaullien, des ambitions politiques de grandeur ou même des revendications

²⁰ « Le sauveur est précisément celui « qui peut le plus et le mieux » et qui, malgré les apparences et les contraintes, change le visage de l'histoire, restaure ce qu'on croyait disparu ou fait advenir ce qu'on croit impossible. », dans Patrice Gueniffey, *Napoléon et de Gaulle. Deux héros français*, *op.cit.*, p. 15 ;

²¹ Patrice Gueniffey, *Ibidem*, p. 14 ;

²² Emmanuel Macron, Entretien dans "Der Spiegel" du 14 octobre 2017, sur la fonction de président de la République, la construction européenne, la politique gouvernementale et sur ses goûts artistiques, disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/177001943.html> ;

démagogiques, nous avons remarqué que le gaullisme est devenu la référence par excellence des présidentiables pour justifier ou expliquer une position politique. De plus, ce constat reste valable aussi parmi ceux qui se sont positionnés généralement contre le style gaullien, la pratique du pouvoir ou la doctrine gaulliste. Voir dans cette revendication directe ou indirecte du leg gaulliste un acte d'opportunisme politique visant simplement à séduire l'électorat, c'est l'expliquer d'une manière qui ne satisfait pas pourtant notre compréhension du phénomène. Si nous admettons qu'il peut s'agir des revendications démagogiques, le simple fait que le gaullisme est instrumentalisé dans le discours des présidentiables en campagne électorale représente à notre avis une validation unanime, volontaire ou non, de la valeur patrimoniale du gaullisme comme partie intégrante de l'identité politique française. C'est dans cette grille d'analyse que nous allons interpréter les paroles de ceux qui, après le départ définitif du Général de Gaulle, ont aspiré au titre de « roi élu » dans le cadre d'une élection présidentielle dont les règles avaient pourtant été déjà imposées par la Général de Gaulle à l'occasion de la toute première élection du président au suffrage universel direct, organisée en 1965. Parce que, somme toute, devenir président de la République Française après 1969, c'est occuper la place du Général de Gaulle.

Notre chapitre traite ainsi de la façon dont l'instrumentalisation de la mémoire du Général de Gaulle dans le discours électoral du candidat vainqueur s'inscrit dans le processus de patrimonialisation du gaullisme. Pour ce faire, nous avons structuré notre étude en trois sections qui suivent les trois « temps » que nous avons délimités dans l'histoire des élections présidentielles sous la Ve République. Le premier temps qui comprend les campagnes électorales de 1965 à 2002 était le temps de la première génération de candidats, ceux qui ont vécu la guerre, ont connu directement le Général de Gaulle et qui ont enfin vécu l'expérience de l'exercice gaullien du pouvoir présidentiel. Synthétisé sous le syntagme « garder pour changer », ce premier temps se caractérise par un discours électoral construit certes autour du thème du changement – mot que nous trouvons même dans le discours gaullien - mais qui se traduit toujours dans l'impératif de préserver les « acquis précieux » que le Général de Gaulle a légués à la France, précisément pour pouvoir avancer. Le deuxième temps, celui des campagnes électorales de 2007 et 2012, était le moment du « passage de relais » à une nouvelle génération de présidentiables nés sous la Ve République et éloignés de l'expérience gaullienne. Résumé à travers la formule « changer pour garder » le discours électoral s'inscrit naturellement - vu ce passage intergénérationnel - dans la perspective du changement mais d'un changement compris ici en termes de « retrouvailles ». Il s'agissait en 2007 d'un changement traduit chez le discours

du candidat vainqueur dans le retour à l'héritage du gaullisme héroïque incarné par le refus de la fatalité et la revalorisation de la conception historique de la nation en quête du rassemblement au-delà du clivage classique gauche-droite²³, considéré désuète à maintes fois par le Général de Gaulle. En 2012, face au mandat hyper-présidentiel qui venait de s'achever, la victoire du candidat socialiste s'explique à la lumière de son discours centré sur le respect étroit du texte constitutionnel, prônant le retour à un président « normal » compris précisément dans le sillage de l'héritage gaullien comme « arbitre en charge de l'essentiel ». Enfin, le troisième temps qui correspond à la dernière élection présidentielle organisée en 2017, c'est le moment de l'avènement d'une véritable « obsession gaulliste » : de la gauche radicale à l'extrême droite, tous les candidats invoquent constamment la mémoire du Général de Gaulle pour inscrire leurs projets présidentiels dans la continuité de l'héritage politique gaullien, vu unanimement comme partie intégrante de la personnalité collective de la nation française²⁴.

²³ Angeliki Koukoutsaki-Monnier, « La construction symbolique de l'identité nationale française dans les discours de la campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy », *Communication, Information médias théories pratiques*, Vol. 28/1 | 2010, p. 11-39 ;

²⁴ Patrice Gueniffey, *Napoléon et de Gaulle. Deux héros français*, *op.cit.* ;

Section A. « Garder pour changer » ou le « changement dans la continuité » : les campagnes présidentielles de 1965 à 2007

Avant tout, force est de mentionner que la première élection présidentielle de la Ve République eut lieu le 21 décembre 1958 après que la nouvelle Constitution a consigné la désignation du chef de l'Etat par un collège élargi de plus de 80000 d'électeurs, constitué par les parlementaires, les conseillers généraux, les membres des assemblées des territoires d'outre-mer et par des représentants élus des conseils municipaux. Des trois candidats qui se sont présentés, Charles de Gaulle est élu avec 78,5% des suffrages²⁵, loin devant ses concurrents, Georges Marrane pour le Parti communiste français (PCF) et Albert Châtelet (centre gauche). On a dû attendre la révision constitutionnelle de 1962 introduisant l'élection du Président à suffrage universel direct pour assister à la première campagne électorale, définie comme lieu de rencontre « d'un Président et de son peuple ». Ce fut également pendant cette campagne que la télévision a joué pour la première fois en France un rôle important²⁶.

1. L'élection présidentielle à suffrage universel direct : la campagne présidentielle de 1965 et les règles imposées par le Général de Gaulle

Chaque détail des préparatifs de la première campagne présidentielle visant l'élection du président de la République à suffrage universel direct a été soigneusement surveillé par le Général de Gaulle²⁷, même s'il n'a pas pris la décision de se représenter qu'au dernier instant. Ouverte depuis septembre 1965 le Général de Gaulle a attendu deux mois avant de s'y lancer, ayant annoncé sa décision le 4 novembre 1965, à l'extrême limite de la date-butoir de dépôt des candidatures²⁸. Après avoir rappelé brièvement la légitimité historique en nom de laquelle il

²⁵ Vie publique, « Les élections présidentielles depuis 1958 », dossier disponible sur <https://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/approfondissements/elections-presidentielles-depuis-1958.html#1958> ;

²⁶ La réglementation de la campagne électorale résultait d'un décret publié en mars 1964, par application des dispositions organiques adoptées au référendum d'octobre 1962. Son principe fondamental était la stricte égalité des moyens de propagande mis à la disposition de chacun des candidats, en particulier sur les antennes de l'O.R.T, cf. François Goguel, « L'Élection Présidentielle Française de Décembre 1965 », *Revue française de science politique*, Vol. 16, No. 2 (Avril 1966), pp. 221-254 ;

²⁷ François Audigier, « De Gaulle victime puis acteur de la modernisation de la communication politique », *Espoir*, no 150, mars 2007, p. 28 ;

²⁸ Serge Berstein, *Éclairage*, « De Gaulle fait acte de candidature en 1965 », fiche media disponible sur <https://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaule00109/de-gaulle-fait-acte-de-candidature-en-1965.html> ;

avait pu « servir la France » jusqu'à ce moment-là²⁹, le président en fonction s'est présenté enthousiaste³⁰ devant les Français pour leur demander de l'investir d'une nouvelle légitimité : « l'adhésion franche et massive des citoyens » exprimée à travers le suffrage universel direct à l'œuvre qu'il, en tant que chef de l'Etat, ambitionnait poursuivre afin que la France puisse « accomplir son développement intérieur, recouvrer la paix complète, et acquérir dans l'univers une situation politique et morale digne d'elle » :

« Aujourd'hui, je crois devoir me tenir prêt à poursuivre ma tâche, mesurant en connaissance de cause de quel effort il s'agit, mais convaincu qu'actuellement c'est le mieux pour servir la France... Que l'adhésion franche et massive des citoyens m'engage à rester en fonctions, l'avenir de la République nouvelle sera décidément assuré »³¹.

L'intervention du Général ne produisit pas pourtant l'effet espéré car ratée dans la forme en raison de l'éclairage défectueux de la salle des fêtes de l'Élysée qui rendait le Général très blanc à l'image³². Cet échec détermina de Gaulle à annoncer Alain Peyrefitte qu'il n'interviendrait plus qu'une seule fois à la télévision et pour seulement cinq minutes dans les jours précédant le premier tour, refusant de nouveau la carte d'une communication politique moderne³³. C'était Pierre Lefranc qui, grâce à sa relation de fidélité très particulière avec le Général, fut le seul autorisé de s'occuper des matériaux de campagne. Néanmoins de Gaulle a limité la propagande autour de sa personne par divers moyens : il refusa de rencontrer les délégués départementaux, il refusa également de corriger le projet de lettre-circulaire rédigée par le Premier Ministre qui devrait être envoyée à deux millions d'électeurs pour s'opposer finalement à son envoi. Charles de Gaulle interdit aussi toute réponse aux questionnaires

²⁹ « Françaises, Français ! Il y a vingt-cinq ans, lorsque la France roulait à l'abîme, j'ai cru devoir assumer la charge de la conduire jusqu'à ce qu'elle fût libérée, victorieuse et maîtresse d'elle-même. Il y a sept ans, j'ai cru devoir revenir à sa tête pour lui éviter la guerre civile, lui épargner la faillite monétaire et financière et bâtir avec elle des institutions répondant à ce qu'exigent l'époque et le monde modernes. Depuis lors, j'ai cru devoir exercer les pouvoirs de Chef de l'Etat afin qu'elle puisse accomplir au profit de tous ses enfants une étape sans précédent de son développement intérieur, recouvrer la paix complète, et acquérir dans l'univers une situation politique et morale digne d'elle. »

³⁰ « quel élan nouveau prendra notre République quand celui qui a l'honneur d'être à sa tête aura été approuvé par vous dans son mandat national ! », Charles de Gaulle, le 4 novembre 1965 ;

³¹ Charles de Gaulle, *Allocution du 4 novembre 1965*, fiche media disponible sur <https://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaulle00109/de-gaulle-fait-acte-de-candidature-en-1965.html> ;

³² Conformément à la note reçue par Claude Contamine de la part du ministère de l'Intérieur insistant sur l'impact négatif sur l'opinion de cette première allocution présidentielle, invoquée par François Audigier, « De Gaulle victime puis acteur de la modernisation de la communication politique », *Ibidem*, p. 29 ;

³³ Il a manifesté déjà son refus fin 1964, lorsque Michel Bongrand, participant au lancement du RPF en 1947 et devenu célèbre dans le monde de la communication en 1964, proposa à Jacques Foccart de s'occuper de la campagne du Général à la présidentielle de 1965 ;

envoyés aux candidats par les fédérations d'Anciens Combattants et divers groupements et associations³⁴.

Face au président sortant, François Mitterrand - alors président de la Convention des institutions républicaines (CIR) - s'est porté candidat le 9 septembre 1965. Il obtint rapidement le soutien du parti socialiste SFIO alors même qu'il n'en était pas membre, du Parti radical, du Parti socialiste unifié (PSU), ainsi que du Parti communiste français, le candidat Mitterrand étant parmi les rares hommes politiques de gauche à promouvoir une alliance comprenant les communistes³⁵. La troisième grande figure de cette première campagne électorale fut le président du Mouvement républicain populaire (MRP) et sénateur de Seine-Maritime, Jean Lecanuet qui, comme François Mitterrand, tira profit de sa jeunesse pour se présenter comme un homme neuf incarnant la modernité³⁶. D'autres candidats avaient également fait figure de présence dont Jean-Louis Tixier-Vignacourt, candidat de l'extrême droite qui, reprochant ardemment au Général de Gaulle l'abandon de l'Algérie française, s'était présenté comme le candidat présidentiel « de l'opposition nationale »³⁷.

Le refus du Général de Gaulle de s'aventurer dans une campagne électorale dont il fut l'acteur principal trouvait ses raisons dans son changement d'humeur expliqué par Jacques Foccart, familier déjà avec « ces baisses de moral et ces crises de pessimisme ». Après avoir catalogué d'inutile toute propagande puisqu'il considérait que la victoire était assurée du simple fait qu'il s'y était engagé, de Gaulle a connu ensuite des moments d'abattement puis d'écœurement à tel point d'envisager une démission en cas de ballottage. Néanmoins de Gaulle expliqua lui-même ses raisons à Alain Peyrefitte à la lumière du fait que cette campagne présidentielle donnait aux Français l'occasion de se prononcer pour la première fois sur sa personne et son aptitude de diriger le pays :

« Cette fois, ils votent sur des hommes, qu'ils jugent en fonction de leur capacité à assumer le destin de la Nation, c'est autre chose, ils ne l'ont jamais fait »³⁸.

De ce fait, étant donné que les Français connaissaient très bien sa personnalité depuis la guerre, il considérait inutile de recourir aux médias ou à tout autre moyen de propagande afin de les

³⁴ François Audigier, *Ibidem*, p. 31 ;

³⁵ Jean-François Sirinelli, *La France de 1914 à nos jours*, op.cit. p. 347 ;

³⁶ Face à un Charles de Gaulle vieillissant, François Mitterrand se présente comme un "candidat jeune pour une France moderne" et Jean-Louis Tixier-Vignancour "Pour l'avenir, pour la liberté", cf. INA, « Affiches électorales : l'image au pouvoir », dossier disponible sur <https://www.ina.fr/contenus-editoriaux/articles-editoriaux/affiches-electorales-l-image-au-pouvoir/> ;

³⁷ François Goguel, « L'Élection Présidentielle Française de Décembre 1965 », *Ibidem*, p. 222 ;

³⁸ Charles de Gaulle, cité par Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, tome 2, Editions de Fallois, 1997, p. 596 ;

convaincre : « Qu'ai-je besoin de me faire connaître ? De présenter mon bilan ? Allons Peyrefitte... »³⁹. Ou, ironisant son adversaire Jean Lecanuet, qui débuta son discours à la télé par la formule « Je m'appelle Jean Lecanuet, je suis agrégé de philosophie » :

« Vous ne voulez tout de même pas que je proclame devant les caméras : « Je m'appelle Charles de Gaulle et j'ai 75 ans ! ça les ferait rigoler ! »⁴⁰

Selon de Gaulle, « le candidat gaulliste » devait « se contenter d'une campagne sobre, extrêmement précise sans y consacrer tout son temps »⁴¹. De plus, sa méfiance envers les partis expliquait aussi sa réticence à s'engager dans la lutte médiatique à côté des autres candidats soutenus ouvertement par ces partis politiques « qui divisent et grenouillent » :

« Croyez-moi, je vous le dis une fois de plus : moins nous nous mêlerons à leurs querelles, mieux cela vaudra. Il ne faut en aucune façon que nous soyons mélangés avec eux dans l'esprit des Français. Il faut que nous soyons tout à fait différents »⁴².

Dans la même logique, de Gaulle refusa que ses partisans recourent aux attaques *ad hominem* quant à ses adversaires dans la course pour l'Elysée, raison pour laquelle il repoussa catégoriquement le dossier sur « le parcours accidenté » de François Mitterrand relatif à son passé vichyssois :

« Que Mitterrand soit un arriviste et un imprudent, je ne vous ai pas attendu pour le penser. Mitterrand est une arsouille (...) Non, je ne ferai pas la politique des boules puantes (...) Non, n'insistez pas ! Il ne faut pas porter atteinte à la fonction pour le cas où il viendrait à l'occuper »⁴³.

Le président de Gaulle refusait, ainsi, toute action qui pourrait désacraliser la fonction présidentielle estimant qu'il devait garder intact le prestige lié à ce statut en vertu de sa dimension historique particulière. La mise en ballottage du général de Gaulle fut pourtant une surprise étant donné qu'on s'attendait à sa victoire dès le premier tour, mais le résultat du second tour le reconfirma dans sa fonction pour les prochaines sept années, avec un total de 55,2% des suffrages exprimés⁴⁴.

Sans insister sur les détails de cette première campagne électorale pour l'élection du président à suffrage universel direct⁴⁵, nous allons retenir les principes gaulliens qui en découle

³⁹ *Idem* ;

⁴⁰ Charles de Gaulle, cité par Alain Peyrefitte, *Ibidem*, p. 603 ;

⁴¹ Charles de Gaulle, cité par François Audigier, « De Gaulle victime puis acteur de la modernisation de la communication politique », *Ibidem*, p. 32 ;

⁴² Jacques Foccart, *Journal de l'Elysée*, tome 1, *Tous les soirs avec de Gaulle*, 1965-1967, Fayard, 1997, p. 272 ;

⁴³ Éric Roussel, *Charles de Gaulle*, Gallimard, 2002, p. 782 ;

⁴⁴ Vie publique, « Les élections présidentielles depuis 1958 », dossier disponible sur <https://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/approfondissements/elections-presidentielles-depuis-1958.html#1958> ;

⁴⁵ Pour en savoir plus, voir François Goguel, « L'Élection Présidentielle Française de Décembre 1965 », *Ibidem* ;

comme fil rouge de notre lecture des campagnes électorales qui se sont suivies entre 1969 et 2017. En même temps, nous ne pouvons pas ignorer le fait que, malgré les réticences gaulliennes, la campagne électorale de 1965 a représenté un tournant dans l'histoire des élections et des médias grâce à l'émergence dominante de la télévision et des instituts de sondage⁴⁶. L'éloquence parlementaire, qui caractérisait la IV^e République, mais aussi le début de la V^e République - devenue désormais désuète -, fut remplacée par la communication politique influencée par le marketing à l'américaine où le débat sur le petit écran s'imposait. De ce fait, l'émission de débats intitulée *Face à face* et modérée par le journaliste de Paris-Match, Jean Farran⁴⁷ deviendrait rapidement le moment culminant des campagnes électorales. Lors de ce premier scrutin présidentiel le Général de Gaulle fut le lien entre deux époques : il était à la fois l'homme de la vieille éloquence politique, ayant refusé pendant le premier tour de se prêter au jeu médiatique, et l'homme de la communication moderne, ayant finalement accepté pour le deuxième tour d'accorder des entretiens tête à tête aux journalistes suivant les conseils de ses fidèles, Michel Debré et George Pompidou, qui les considéraient nécessaires afin de moderniser le style éloquent du Général en le rapprochant à la télévision⁴⁸.

2. L'après de Gaulle, de Gaulle présent : la campagne présidentielle pour la succession au Père ou le simple exercice d'une passation « naturelle » du pouvoir à son dauphin et héritier direct, Georges Pompidou

George Pompidou fut le premier homme politique à avoir manifesté son intention de se porter candidat aux élections pour succéder à Charles de Gaulle- souhait annoncé dès le début de l'année 1969, soit plusieurs mois avant la brusque démission du Général. Il a confirmé sa décision le lendemain du départ gaullien, le 29 avril 1969 - une décision prise dans « la plus pure orthodoxie gaulliste », sans consulter ni le groupe parlementaire de son parti UDR ni « les frères séparés », à savoir les Républicains indépendants⁴⁹. Depuis les Assises de Lille de 1967 Georges Pompidou a été le véritable chef de l'UDR, considéré par les députés gaullistes comme le leader de fait de l'écrasante majorité sortie des urnes en juin 1968. En effet, George Pompidou avait compris lors de la campagne électorale de 1965 où il avait encadré l'effort

⁴⁶ Isabelle Veyrat-Masson, « La télévision au centre de la bataille présidentielle », *La Revue des médias*, le 23 janvier 2017, dossier disponible [en ligne] sur <https://larevuedesmedias.ina.fr/la-television-au-centre-de-la-bataille-presidentielle> ;

⁴⁷ François Audigier, « De Gaulle victime puis acteur de la modernisation de la communication politique », *Ibidem*, p. 49 ;

⁴⁸ Pierre Lefranc, *La tentation de Charles de Gaulle*, Flammarion, 1994, p. 131 ;

⁴⁹ Serge Berstein, *Histoire du gaullisme*, 2^editions Perrin, 2001, p. 339 ;

militant gaulliste, l'importance accrue pour un homme politique visant à la plus haute fonction de l'Etat de disposer d'un parti capable d'encadrer la mobilisation militante et d'orienter l'opinion, ce qui se s'est traduit d'ailleurs par son ambition de contrôler l'UNR⁵⁰. Selon son premier biographe Pierre Rouanet la campagne de 1965 allait représenter pour Pompidou « sa campagne », ainsi que l'occasion de prendre conscience de son destin politique :

« Jusqu'en 1965, il se posait en interlocuteur de la majorité parlementaire...à partir de l'élection présidentielle, il s'en veut l'inspirateur. Jusqu'à la fin de 1965, il avait toujours marqué qu'il n'appartenait pas au parti gouvernemental UNR, désormais il va le prendre main »⁵¹.

De ce fait, quatre ans plus tard, le 28 avril 1969 - soit le lendemain du départ officiel du Général de Gaulle -, Georges Pompidou annonça officiellement sa candidature :

« Après la décision du Général de Gaulle de renoncer à son mandat et dans l'incertitude que connaît actuellement le pays, j'ai résolu de me présenter au suffrage des Français. En le faisant, j'ai le sentiment d'obéir à mon devoir. J'ai la volonté de maintenir une continuité et une stabilité nécessaires et j'ai l'espoir de préparer l'avenir »⁵².

Au total, sept candidats se sont inscrits dans la course pour la succession au Père : d'abord et tout naturellement Georges Pompidou, Premier ministre de 1962 à 1968, qui incarnait la continuité du gaullisme sans De Gaulle. Puis c'était Alain Poher, Président du Sénat, le principal animateur de la campagne du « non » au référendum, Président de la République par intérim depuis le 27 avril. Quant à la gauche, elle s'était divisée entre Jacques Duclos soutenu par le PCF et Gaston Defferre, de la part du PS et, pour la première fois, l'extrême gauche présenta deux candidats - Michel Rocard pour le PSU et Alain Krivine pour la LCR. La candidature de Georges Pompidou fut approuvée par le Général de Gaulle à travers une lettre envoyée en réponse à sa déclaration du 28 avril 1969 par laquelle Pompidou l'assurait de sa sympathie, de la tristesse causée par sa démission, ainsi que de sa fidélité⁵³. Cette lettre a demeuré confidentielle jusqu'en 1974 :

« J'approuve votre candidature. Sans doute eût-il mieux valu que vous ne l'annonciez pas plusieurs semaines à l'avance. Cela a fait perdre certaines voix aux « Oui », vous en fera perdre quelques-unes à vous-même et surtout vous gênera un peu dans votre personnage si

⁵⁰ François Audigier, *Ibidem*, p. 47 ;

⁵¹ Pierre Rouanet, *Pompidou*, Grasset, 1969, p. 172 ;

⁵² Déclaration de candidature de Georges Pompidou, vidéo disponible sur <https://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/approfondissements/elections-presidentielles-depuis-1958.html#1958> ;

⁵³ Annonce de la candidature de Georges Pompidou à la présidence de la République, vidéo disponible sur <https://www.ina.fr/video/CAF94038630/elections-presidentielles-annonce-de-la-candidature-de-monsieur-pompidou-video.html> ;

vous êtes élu. Mais dans les circonstances présentes, il est archinaturel et tout à fait souhaitable que vous vous présentiez. J'espère, donc, vivement votre succès »⁵⁴.

Effectivement, afin de dépasser le seuil des 47% de voix qui ont dit « oui » à de Gaulle le 27 avril 1969, George Pompidou a fait campagne pour le « changement dans la continuité », tout en recherchant à construire un néo-gaullisme adapté aux aspirations des électeurs français⁵⁵ :

« Il est évident que pour gagner il faut passer le seuil de 47 (%) ; si nous restons à 47, ce n'est pas difficile, imaginez que nous serons battus ! Donc, d'une façon ou d'une autre, il faut pouvoir faire comprendre que nous ne sommes pas repliés sur nous-mêmes, que nous sommes ouverts sur ceux qui sont disposés à travailler avec nous, dès lors bien entendu que, sur les principes, rien ne les choque, qu'en tous cas [...] ils nous choisissent plutôt que le candidat du Parti communiste »⁵⁶.

Dans ce contexte, le message politique pompidolien répondait donc à un double objectif : d'une part, maintenir l'essentiel de l'héritage et d'autre part, mettre en place une tactique électorale visant à transformer l'échec référendaire en victoire présidentielle ce qui imposait la pratique de l'ouverture politique afin d'élargir sa base électorale⁵⁷. D'abord, le candidat Pompidou a su reconstituer autour de lui l'alliance à droite déterminant Valéry Giscard d'Estaing - malgré ses propres ambitions présidentielles - de rallier sa candidature⁵⁸. En outre, sachant qu'il existait au sein du centrisme une tendance à rejoindre la majorité où on retrouvait des hommes comme Jacques Duhamel, Joseph Fontanet ou Pierre Sudreau, Georges Pompidou concevait une stratégie pour élargir la majorité vers le centre, d'autant que le contexte politique laissait entrevoir une possibilité que son adversaire politique puisse surgir des rangs centristes. René Pleven et Joseph Fontanet avaient annoncé eux aussi leur ralliement à la candidature de Georges Pompidou, scellant ainsi l'alliance du centre et de la droite autour du gaullisme - une alliance qui s'éloignait pourtant des gaullistes de gauche et qui a coûté au candidat certaines

⁵⁴ Serge Berstein, *Histoire du gaullisme*, Editions Perrin, 2001, p. 340 ;

⁵⁵ Conformément aux sondages publiés mi-mai, les électeurs qui ont provoqué le départ du Général de Gaulle en votant « non » au référendum, l'ont fait par désir évident de rupture : 51% des personnes interrogées contre 31% attendaient du nouveau président qu'il introduise un changement fondamental dans la pratique du pouvoir, dans Serge Berstein, *Ibidem*, p. 341 ;

⁵⁶ Georges Pompidou, extrait du discours prononcé devant le groupe UDR le 29 avril 1969, cité par Jean-Paul Cointet, Bernard Lachaise, Sabrina Tricaud, *Georges Pompidou et les élections (1962-1974)*, PIE-Peter Lang, 2008, p. 153-154 ;

⁵⁷ François Dubasque, « 1969, Le moment Pompidou ? » dans Jean-Marc Guislin (ed.), *1969 en Europe. Année des relèves ou des ruptures ?*, Lille, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 2010, disponible sur <http://books.openedition.org/irhis/2340> ;

⁵⁸ Interview de Valéry Giscard d'Estaing entouré de la délégation des Républicains Indépendants à la sortie d'un entretien avec Georges Pompidou. Il déclare que dans les circonstances actuelles, il ne souhaite pas poser sa candidature à la présidence de la République et qu'il apporte son soutien à la candidature de Georges Pompidou. Il évoque ensuite les grandes lignes politiques du communiqué des Républicains Indépendants qu'il a fait connaître à M. Pompidou, vidéo disponible sur

<https://www.ina.fr/video/CAF94061048/valery-giscard-d-estaing-election-presidentielle-video.html> ;

concessions aux conceptions politiques de ses alliés, les mêmes hommes qui ont fait échouer le Général en avril 1969⁵⁹.

Néanmoins, en continuité avec la vision gaullienne, le candidat Pompidou défendit - tout comme il l'avait fait savoir à ses collègues du groupe UDR - l'organisation d'une campagne électorale « modérée » :

« Mon impression première est ce que cette campagne doit être modérée, modérée de ton. Je crois que le pays est saturé de luttes électorales, il est saturé de débats à la radio et à la télévision, on l'en a gavé depuis un mois, c'était normal. Mais si on continue pendant un mois à le priver de films à la télévision, à le priver de chansons à la radio pour entendre M... discutant avec M. x et M. Habib-Deloncle ou M... je dis que le public fermera les postes- donc je dis qu'il faut que la campagne soit modérée, il ne faut pas e campagne à l'américaine, je ne le crois pas, d'ailleurs nous n'en aurions pas les moyens »⁶⁰.

Si par décence vis-à-vis du général de Gaulle⁶¹, Georges Pompidou souhaitait mener une campagne modérée, il ne renonça pas pourtant au temps d'antenne qui lui était attribué, variant entre des allocutions solennelles et des entretiens avec des journalistes ou des hommes politiques de sa majorité. De plus, il est intervenu à plusieurs reprises sur les ondes des radios périphériques. Dans toutes ses interventions, l'héritier naturel du Général de Gaulle visait à imposer l'image d'un homme compétent, énergique⁶², modéré et proche des préoccupations quotidiennes des Français, image d'une politique de continuité et d'ouverture.

Dès le début de son discours de campagne électorale prononcé le 16 mai 1969, le candidat Pompidou s'attacha au legs gaullien rendant un hommage appuyé au Général de Gaulle⁶³ qui, grâce à sa personnalité et à son action politique, avait « condamné » ses successeurs à poursuivre une tâche « écrasante » pendant leur passage à l'Élysée. En invoquant

⁵⁹ Serge Berstein, *Histoire du gaullisme*, *op.cit.*, p. 340 ;

⁶⁰ Georges Pompidou, extrait du discours prononcé devant le groupe UDR le 29 avril 1969, cité par Jean-Paul Cointet, Bernard Lachaise, Sabrina Tricaud, *Georges Pompidou et les élections (1962-1974)*, *op.cit.*, p. 154 ;

⁶¹ « Il faut d'autre part, que cette campagne soit d'un ton décent, c'est-à-dire que nous soyons à la fois décents vis-à-vis du Général de Gaulle, que nous n'ayons pas l'air de l'enterrer sous des fleurs mais qu'en même temps nous soyons décents vis-à-vis du pays... »

⁶² Dans un sondage réalisé en pleine campagne électorale, Georges Pompidou était un homme énergique (24% des personnes interrogées) ; compétent (19%) et intelligent (15%), cf. André Knapp, *Le gaullisme après de Gaulle*, *op.cit.*, p. 238 ;

⁶³ « Au moment où s'ouvre la campagne présidentielle, je voudrais, Français, Françaises, vous demander à tous, sans distinction d'opinions, d'avoir une pensée pour le général de Gaulle. Il a refusé la défaite, incarné la résistance et la libération. Il n'a cessé de dénoncer les faiblesses, l'impuissance d'un régime dont les hommes, tous presque sans exception, sont venus, un jour de 1958, lui demander de sauver la République et de résoudre le drame algérien. La République a été sauvée, le drame algérien a été résolu, au prix, je le sais, de souffrances et de sacrifices pour les Français d'Algérie, et le pays ne doit pas l'oublier. Mais enfin, pour la première fois, depuis plus de cinquante ans, nos soldats, vos fils, vos frères, vos maris ne se battent plus nulle part sur la Terre. C'est dire combien la tâche de qui prendra la suite paraît écrasante. Et pourtant, je suis candidat... », *Georges Pompidou, Allocution du 16 mai 1969* ;

son expérience aux côtés de son maître ainsi que la confiance qu'il inspirait et qui lui fut confirmée à plusieurs occasions⁶⁴, Georges Pompidou décida de faire suite aux rumeurs véhiculées autour de la succession du Général issues des événements de mai 1968⁶⁵ et de reconfirmer sa candidature :

« Je suis donc candidat. Et je voudrais vous dire deux choses. D'abord, je n'imiterai pas le style du général de Gaulle. Nul ne le pourrait, d'ailleurs, et puis, vous le voyez bien, je suis un homme différent. Je me propose une politique d'ouverture et de dialogue. Ouverture : cela veut dire qu'un gouvernement rénové, reposant sur une majorité très large, étendue à tous ceux qui acceptent les principes essentiels de la Vème république. Dialogue : cela veut dire des rapports constants, confiants entre le gouvernement et le parlement, Assemblée et Sénat, avec tous les élus, élus locaux en particulier, et avec le pays. Car j'ai l'intention de lui expliquer fréquemment, simplement, franchement la politique et, naturellement, de permettre aux oppositions de la critiquer »⁶⁶.

S'il s'était présenté comme le candidat de l'ouverture et du dialogue, mettant en lumière la différence de personnalité entre lui et le Général de Gaulle, ce fut parce que - tout comme il l'avait insinué dans ses déclarations sur les relations du nouveau président avec les parlementaires - le successeur du Père devait convaincre avant de se lancer dans l'action, à la *différence* du Général de Gaulle qui en « savait d'avance » :

« Il sera nécessaire que le président de la République suive d'un peu plus près les affaires que ne le faisait le général de Gaulle qui savait d'avance, si je puis dire, et avant d'avoir donné des instructions qu'on le suivait »⁶⁷.

Néanmoins, Georges Pompidou rappela à chaque fois que l'occasion l'imposait sa fidélité à la vision du Père et ses ambitions de continuer l'œuvre gaullienne pour la France. Le 22 mai 1969 Georges Pompidou annonça à Rennes sa candidature dans le but de « sauver tout

⁶⁴ « Pendant longtemps, vous le savez peut-être, je n'ai pas désiré une carrière politique active. Et puis, en 1962, le général de Gaulle m'a nommé, d'emblée, premier ministre. J'ai fait mon apprentissage. J'ai fait des fautes, comme tout le monde. Mais je ne crois pas avoir été indigne de ma fonction. Et d'ailleurs, le chef de l'État, deux assemblées successivement, et le pays, chaque fois qu'il a été consulté d'une façon ou d'une autre, m'ont confirmé, ou même accru, leur confiance. », *Idem* ;

⁶⁵ « Et pendant toute cette période, chaque fois qu'on parlait de succession et de dauphin, et Dieu sait si la presse en parlait, eh bien je ressentais plutôt une impression d'effroi. Et puis, est venu mai 1968...Je me trouvais malheureusement en voyage officiel loin de la France et quand je suis revenu, j'ai trouvé Paris hérissé de barricades, la grève générale proclamée, des milliers, des dizaines de milliers de gens qui défilaient derrière des drapeaux rouges et des drapeaux noirs et un complot politique qui s'ébauchait...Il fallait remettre la France au travail et ce furent les discussions, les longues nuits de Grenelle, vous vous en souvenez ? Et puis, des accords qui ont, je crois, donné satisfaction à beaucoup de travailleurs. Et puis, il fallait déjouer le complot politique, faire comprendre à l'opinion ce qui se passait, jusqu'au jour où le chef de l'État, dans un appel historique, put renverser la situation. C'est à ce moment-là que j'ai compris : quand viendrait le jour, je n'aurai pas le droit de me dérober. », *Idem* ;

⁶⁶ Georges Pompidou, *Allocution du 16 mai 1969*, fiche média disponible sur <https://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu00119/allocution-de-georges-pompidou-en-1969.html> ;

⁶⁷ Georges Pompidou, Discours prononcé devant le groupe UDR, le 29 avril 1969, cf. Gilles Le Béguec, Frédéric Turpin, *Georges Pompidou et les institutions de la Ve République*, Peter Lang, 2006, p. 175 ;

ce qui est essentiel » du legs précieux que le Général de Gaulle avait laissé à la France⁶⁸. Et, dans le même style gaullien, la candidat-héritier dramatisait l'enjeu de l'élection présidentielle qui n'aurait que deux possibles résultats -soit la continuité vers le progrès, soit le retour au désordre d'avant 1958 :

« Voulez-vous choisir entre le retour au désordre, à l'impuissance, à l'incapacité de gouverner, quelle que soit la volonté des hommes, et même leur bonne volonté ? Voulez-vous au contraire que la France essaie librement, démocratiquement, mais avec l'ordre et la fermeté possible s'il le fallait, de progresser vers l'avenir ? C'est cela votre choix, c'est pour cela et pour cela seulement que j'ai osé poser ma candidature et non pas, croyez le bien, par goût des honneurs ou des palais nationaux »⁶⁹.

De plus, dans un de ses entretiens télévisés de campagne accordé le 29 mai, Georges Pompidou s'attaqua à ses adversaires qu'il accusait de faire campagne contre lui parce qu'ils voulaient « tous » détruire l'œuvre gaullienne dont il se voulait être le continuateur :

« c'est qu'ils ont tous envie d'essayer d'effacer tout ce que le Général de Gaulle et la Ve République nous ont apporté, c'est leur envie profonde, même s'ils ne l'avouent pas »⁷⁰.

Et le 30 mai 1969, juste avant le premier tour, le dauphin du Général reprit la comparaison entre lui et « les autres ». Si tous les autres voulaient « effacer » l'œuvre gaullienne soit par le communisme du candidat Duclos, soit par le retour à la IVe République des candidats Poher et Defferre dont ils sont l'émanation, Georges Pompidou se présentait, à l'image du Général de Gaulle, comme le candidat de la « troisième voie » :

« Je représente la 3ème voie. Il s'agit de maintenir ce que le Général de Gaulle et la 5ème république nous ont acquis d'essentiel : à l'extérieur, l'indépendance, qui permet de travailler pour la paix, la paix dans le maintien de nos alliances, dans le rapprochement avec tous les peuples et dans la construction d'une Europe réaliste. A l'intérieur, grâce aux Institutions et à la stabilité gouvernementale, la sécurité et l'action... Si c'est cette voie que vous choisirez, alors tous ensemble, avec tous les hommes de bonne volonté, nous travaillerons à bâtir une communauté nationale rénovée... Dimanche dès le premier tour, apportez-moi massivement vos suffrages... Vive la République, vive la France »⁷¹.

⁶⁸ « Déjà, certains se réjouissent, et comme dit Victor Hugo : « Les chevaux de la mort se mettent à hennir et sont contents car l'âge éclatant va finir ». Eh bien non, il faut qu'il ne finisse pas ! Il faut que nous essayions de sauver tout ce qui est essentiel, et qu'essayant de sauver tout ce qui est essentiel, nous essayons de marcher encore et toujours sur la voie du progrès. Pour nous, par respect pour ce qui a été fait hier, par nécessité aujourd'hui, et pour l'avenir, l'avenir de nos enfants. », *Discours de Georges Pompidou à Rennes*, le 22 mai 1969, fiche média disponible sur

<https://fresques.ina.fr/ouest-en-memoire/fiche-media/Region00212/discours-de-georges-pompidou-a-rennes.html>

⁶⁹ *Idem* ;

⁷⁰ Georges Pompidou, Entretien du 29 mai 1969, vidéo disponible sur <https://www.ina.fr/video/CAF94038661/georges-pompidou-video.html> ;

⁷¹ Georges Pompidou, Discours du 30 mai 1969, vidéo disponible sur <https://www.ina.fr/video/CAF94038665/georges-pompidou-video.html> ;

Si son objectif de gagner dès le premier tour ne fut pas atteint, Pompidou restait pourtant le grand favori à la succession face à son adversaire, alors président par intérim, Alain Poher. Celui-ci s'est efforcé tout au long de sa campagne à développer la thèse d'un « président animateur » au-delà d'un « président-arbitre », tout en concentrant sa « lutte » contre le pouvoir personnel par le biais d'une conception rigide du mandat présidentiel⁷². Dans ce contexte, les derniers jours de campagne, l'héritier naturel du Général de Gaulle joua la carte de la fidélité. Le 6 juin 1969 au moment de présenter « les grandes lignes de la politique extérieure de la France », le candidat Pompidou s'attacha fermement à la politique extérieure gaullienne dont les principes étaient, selon lui, conformes à l'intérêt général et au « génie national » :

« Voilà, rapidement résumées, les grandes lignes de la politique extérieure de la France. Si je suis élu, je la poursuivrai, sans outrecuidance, mais fermement, conscient du prestige particulier que donnait à notre patrie la personnalité exceptionnelle du général de Gaulle, mais persuadé que les principes de cette politique sont conformes à nos intérêts comme à notre génie national »⁷³.

Cinq jours plus tard, le 11 juin, Georges Pompidou fit preuve d'innovation dans la communication politique et choisit de laisser la parole à deux de ses principaux partenaires : Edmond Michelet, ancien ministre et déporté, et Valéry Giscard d'Estaing, ancien ministre et député, pour « le substituer » et témoigner en sa faveur. Le premier à prendre la parole fut le « compagnon fidèle, une sorte de mameluk, un élu de la fidélité »⁷⁴, le compagnon Michelet qui « voulait apporter son témoignage à cet autre fidèle » Georges Pompidou qui « a voulu affirmer dès le début de sa campagne que toute son action serait celle de la continuité » :

« Continuité d'abord, dans le maintien et si c'est nécessaire, la défense des Institutions que nous a données le Général de Gaulle en 1958... des institutions, comme il l'a dit, adaptées au peuple que nous sommes, dans le monde où nous nous trouvons et à l'époque où nous vivons...continuité aussi dans ce visage de la France que par la politique étrangère George Pompidou veut maintenir. Cette France exemplaire, présente aussi bien à Moscou qu'à Pékin, à Washington qu'à la Havane, cette France qui possède grâce à de Gaulle et qui continuera à posséder grâce à Georges Pompidou, ce passeport intérieur dans la vie des peuples pauvres...continuité par conséquent dans le maintien des Institutions, continuité dans la politique étrangère, continuité aussi, il faut le dire, dans l'œuvre ininterrompu, depuis quelques mois, dans l'œuvre interrompu, de Charles de Gaulle pour le problème social qu'a déjà abordé Georges Pompidou...continuité aussi dans cet esprit de dialogue...continuité d'autres également, je le répète, dans l'œuvre interrompu de Charles

⁷² André Knapp, *Le gaullisme après de Gaulle*, op.cit., p. 236 ;

⁷³ Georges Pompidou, *Discours du 6 juin 1969*, texte disponible sur

<https://www.georges-pompidou.org/georges-pompidou/portail-archives/extrait-du-discours-mulhouse-6-juin-1969>

;

⁷⁴ Selon la description que Michelet lui-même s'en faisait en guise d'introduction, dans *Discours du 11 juin 1969*, vidéo disponible sur <https://www.ina.fr/video/CAF94038716/georges-pompidou-video.html> ;

de Gaulle...nos fidélités sont des citadelles disait Charles Péguy...George Pompidou est une citadelle de la fidélité voilà pourquoi lui va tout ma confiance »⁷⁵.

Mais si Pompidou était une « citadelle de la fidélité », il était aussi « un homme de dialogue, un homme ouvert aux problèmes contemporains », le seul qui aux yeux de ce compagnon fidèle historique pourrait « assurer la continuité du gaullisme », adapté au monde et à l'époque présents, mais gardant fermement ses deux piliers fondamentaux : le maintien des Institutions et d'une politique étrangère digne d'une France « exemplaire ».

Valéry Giscard d'Estaing, quant à lui, soutenait que « la seule explication nationale », « le motif final » qui l'avait déterminé à soutenir la candidature de Georges Pompidou, était sa capacité personnelle et politique d'agir, dans un contexte où la France avait du mal à entrer dans le monde moderne :

« Je constate objectivement qu'aujourd'hui, c'est Monsieur Georges Pompidou qui est le plus capable personnellement et politiquement. Le plus capable personnellement : en raison d'abord de ses qualités que vous connaissez mais aussi de sa préparation...et le plus capable politiquement car il lui est possible de réunir autour de lui pour gouverner et pour légiférer une large équipe libérale dont l'opinion française depuis longtemps souhaite instinctivement qu'elle se rassemble. Puisqu'il est le mieux placé pour agir, c'est-à-dire, pour faire entrer le progrès dans la réalité de chaque jour...vous tous, Françoise, Pierre, Jacques et Henri, vous voterez pour lui dimanche prochain ! »⁷⁶

Paradoxalement, l'homme du « Non » au référendum gaullien, celui qui, à travers sa campagne pour le « Non » avait contribué indirectement au départ du Général de Gaulle, soutenait quelques mois plus tard son héritier « unique » et cela malgré ses propres ambitions présidentielles. Pourtant, si du point de vue idéologique Valéry Giscard d'Estaing se différenciait du candidat qu'il soutenait, la raison de son adhésion au successeur naturel du Général de Gaulle s'inscrivait dans le principe gaulliste du rassemblement au-delà des idéologies « passagères ». De plus, en trouvant le candidat gaulliste « le mieux placé pour agir » dans l'intérêt national, Valéry Giscard d'Estaing marqua également le début d'un consensus sur le gaullisme comme « acquis précieux » pour la France.

Tout comme Georges Pompidou l'a avoué à la fin des leurs interventions, le choix pour les deux hommes, qui représentaient « à la fois la voix de la fidélité, et celle de l'ouverture, la voix des traditions gaullistes et celle de la volonté d'avenir et d'évolution », venait à confirmer d'une part les « deux signes » sous lesquels il avait placé sa candidature – la continuité et

⁷⁵ Edmond Michelet, *Discours du 11 juin 1969*, vidéo disponible sur <https://www.ina.fr/video/CAF94038716/georges-pompidou-video.html> ;

⁷⁶ Valéry Giscard d'Estaing, *Discours du 11 juin 1969*, vidéo disponible sur <https://www.ina.fr/video/CAF94038716/georges-pompidou-video.html> ;

l'ouverture - et d'autre part son désir de « concilier » puisque cette conciliation était en même temps « le gage de l'union entre les Français ». Sa tactique du « double signe » allait lui garantir le succès : le 15 juin 1969, le candidat Pompidou fut élu deuxième président de la Ve République. Tout comme il le déclara le soir même, cette journée du 15 juin fut « une victoire de la Ve République »⁷⁷ mais aussi une victoire du gaullisme qui trouvait dans la personne de Pompidou la façon de survivre à son fondateur, au moins, pour le temps qui durerait son mandat.

La campagne électorale de 1969 fut la dernière confrontation présidentielle où le Général de Gaulle, même éloigné du pouvoir, avait été physiquement présent. S'il ne s'est pas impliqué dans la campagne, il a fait savoir dès le début que l'héritier naturel était à ses yeux son ancien Premier ministre, Georges Pompidou. Après la mort du Général de Gaulle, la France est certainement devenue « veuve » mais la Ve République - avec ses Institutions assez matures et stables - assurait la continuité de l'Etat et le fonctionnement du régime au-delà de la disparition physique de son fondateur. L'élection de Georges Pompidou, en vertu de sa capacité de continuer l'œuvre gaullien, constituait déjà une première preuve de confiance que les Français accordaient au gaullisme post-gaullien. De plus, l'élection du premier héritier du Général de Gaulle après son départ du pouvoir attestait que la crise de mai 1968 et les mécontentements des Français n'avaient pas concerné la mise en question de la politique gaullienne en général, mais qu'ils visaient plutôt des changements ponctuels sans s'en heurter à l'essentiel : l'image d'un président fort, capable de tenir la tête de la France en haut, tant à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, dans le respect étroit de la Constitution gaullienne qui garantissait une force et une stabilité des Institutions républicaines jamais atteintes sous les Républiques précédentes⁷⁸.

La façon dont le premier successeur du Général a réussi à préserver le style et la pratique gaullienne du pouvoir⁷⁹, en s'imposant comme une véritable « tête » de la République

⁷⁷ « Le scrutin d'aujourd'hui me paraît d'abord constituer une consolidation et je dirais même une consécration de cette vaste réforme qu'on doit au Général de Gaulle – l'élection au suffrage universel...grâce à laquelle est conciliée la nécessaire autorité avec le libre exercice de la démocratie- dans ce sens cette journée du 15 juin est une victoire de la Ve République ! »
<https://www.ina.fr/video/CAF91026994/elections-presidentielles-declaration-de-georges-pompidou-video.html> ;

⁷⁸ 64% des Français contre 18% attendaient un changement de cap dans le domaine de la politique économique et sociale, mais une large majorité se dégage (51% contre 29%) pour désirer la poursuite de la politique étrangère du Général de Gaulle, cf. Jérôme Jaffré, « Georges Pompidou et les Français à travers les sondages : un président populaire », cité par François Dubasque, « 1969, Le moment Pompidou ? » dans Jean-Marc Guislin (ed.), *1969 en Europe. Année des relèves ou des ruptures ?*, op.cit. ;

⁷⁹ Stéphane Rials, « Pour un anniversaire : La conception du pouvoir de Georges Pompidou », *La Revue administrative*, 37e Année, No. 218 (mars-avril 1984), pp. 126-132 ;

suisant fidèlement l'image de son « Père », renforça l'acquis politique et institutionnel gaullien. Après la disparition prématurée de Georges Pompidou, la question de la survie du gaullisme fut de nouveau posée. Néanmoins, le style et la pratique du pouvoir que le Général de Gaulle et Georges Pompidou avaient imposés comme règle sous la Ve République, en s'appuyant sur une lecture présidentialisée du texte constitutionnel, allaient entrer sinon dans les mœurs au moins dans les ambitions des futurs aspirants à la fonction suprême.

3. Valéry Giscard d'Estaing : un libéral converti au gaullisme au nom de la continuité de l'Etat

La mort inattendue du président Pompidou intervenue le 2 avril 1974 a laissé pour la deuxième fois dans l'histoire de la Ve République le mandat présidentiel inachevé. De ce fait, le scrutin pour la première élection où la figure du père fondateur n'allait plus jouer un rôle central⁸⁰ fut organisé entre les 5 et 19 mai 1974. La campagne électorale pour la désignation du troisième président de la République fut marquée d'abord par la présence d'un nombre record de douze candidats⁸¹ dont une femme, Arlette Laguiller, se présentant pour la première fois. Le 8 avril Valéry Giscard d'Estaing s'est rendu à Chamalières pour déclarer officiellement sa candidature :

« Il y a moins d'une semaine disparaissait Georges Pompidou, j'ai pensé, je pense encore que ceux qui s'inspirent de sa mémoire devaient s'associer au deuil du peuple Français avant de se préoccuper de sa succession- je m'adresse à vous aujourd'hui, ici...pour vous dire que je suis candidat à la Présidence de la République »⁸².

Secrétaire d'Etat aux Finances (1959-1962), puis ministre des Finances et des Affaires économiques (1962-1966) sous la présidence du Général de Gaulle, Valéry Giscard d'Estaing n'avait pas caché ses ambitions présidentielles qui dataient d'ailleurs dès l'élection présidentielle organisée prématurément en 1969. Néanmoins tout comme il l'avait avoué, vu les conditions particulières de cette première confrontation à la succession, Valéry Giscard d'Estaing mit « la continuité de la nation » au-dessus de ses propres aspirations et décidait de soutenir la candidature de celui qui l'incarnait « le mieux » :

⁸⁰ Philippe Raynaud, *L'esprit de la Ve République. L'histoire, le régime, le système*, Editions Perrin, 2017, p. 79 ;

⁸¹ Ce qui a justifié par la suite une modification des règles de présentation : on passe en 1976 de 100 à 500 parrainages nécessaires pour concourir ;

⁸² Valéry Giscard d'Estaing, *Candidature à l'élection présidentielle de Valéry Giscard d'Estaing à Chamalières*, 8 avril 1974, vidéo disponible sur

<https://www.ina.fr/video/CAF94054925/candidature-a-l-election-presidentielle-de-valery-giscard-d-estaing-a-chamalieres-video.html> ;

« J'ai décidé de soutenir la candidature de M. Pompidou [...] Dans des circonstances normales, c'est-à-dire en 1972, j'aurais posé ma candidature à la présidence de la République. Dans la situation présente, nous avons cherché la personne qui pouvait le mieux assurer la continuité de la nation »⁸³.

Il prit ensuite sous la présidence de Georges Pompidou le portefeuille de ministre de l'Economie et des Finances où il se fit remarquer notamment par sa contribution au succès de la première dévaluation du franc depuis 1958, jugée nécessaire au redressement compétitif des produits français⁸⁴. Valéry Giscard d'Estaing se rallia ensuite à la position du président Pompidou qui prit distance par rapport à son Premier ministre, alors Jacques Chaban Delmas et son projet de la « Nouvelle Société »⁸⁵, ce qui détermina ce dernier à présenter sa démission le 5 juillet 1972. Valéry Giscard d'Estaing conserva pourtant ses fonctions ministérielles dans les trois gouvernements Messmer qui s'en sont suivis obtenant même le titre de ministre d'Etat le 1er mars 1974.

Si Valéry Giscard d'Estaing apparaissait comme le candidat libéral - l'étiquette gaulliste étant déjà prise par le compagnon Jacques Chaban-Delmas - il situa toutefois sa candidature dans la continuité de la politique pompidolienne, en invoquant la confiance que le président Pompidou lui avait accordée⁸⁶. De plus, s'il n'était pas un gaulliste déclaré, le candidat Giscard d'Estaing adopta le principe gaullien du rassemblement national au-delà des divisions partisans tout en proposant un projet rassembleur, dépassant les frontières de la droite classique⁸⁷ et invitant les Français à voter pour une nouvelle majorité présidentielle « élargie » :

« Depuis des années j'affirme publiquement que la France a besoin d'une majorité élargie. Dans les circonstances difficiles que nous traversons et que nous traverserons il faut créer cette majorité élargie. C'est pourquoi je m'adresse à vous tous, électeurs UDR, Républicains indépendants, centristes, réformateurs et aussi à tous ceux qui ont en commun malgré certaines divergences des principes politiques fondamentaux et qui refusent la société bureaucratique. Je m'adresse à vous tous pour créer cette nouvelle majorité Présidentielle élargie »⁸⁸.

⁸³ Georges Valance, *VGE - Une vie*, Paris, Flammarion, 2011, p. 281 ;

⁸⁴ Valéry Giscard d'Estaing parlait de « franc amaigri, mais guéri », cf. Georges Valance, *VGE - Une vie, op.cit.*, p. 291 ;

⁸⁵ Georges Pompidou, sur la "Nouvelle Société" de Jacques Chaban Delmas, la consommation et l'inflation, vidéo disponible sur <https://www.ina.fr/video/I00016825> ;

⁸⁶ « Pourquoi cette candidature ? pourquoi faire ? il me paraît d'abord normal que figure dans cette consultation un homme exerçant des fonctions qui lui ont été confiées par le président Pompidou et auquel il a renouvelé sa confiance jusqu'au but. », Valéry Giscard d'Estaing, cf. INA, Candidature à l'élection présidentielle de Valéry Giscard d'Estaing à Chamalières, dossier disponible sur <https://www.ina.fr/video/CAF94054925> ;

⁸⁷ Philippe Raynaud, *L'esprit de la Ve République. L'histoire, le régime, le système, op.cit.*, p. 80 ;

⁸⁸ Valéry Giscard d'Estaing, cf. INA, Candidature à l'élection présidentielle de Valéry Giscard d'Estaing à Chamalières, *Ibidem* ;

Et compte tenu du fait qu'une élection présidentielle était un « commencement », cette nouvelle majorité présidentielle élargie représentait « l'occasion de définir et de conduire une politique nouvelle pour la France ». Néanmoins, cette politique nouvelle s'inscrivait également dans la continuité de l'œuvre gaullien et pompidolien visant à maintenir la grandeur de la France à l'intérieur comme à l'extérieur du pays :

« A l'intérieur faire de notre pays un modèle de justice et de progrès social... de respect des règles démocratiques, de protection de la liberté de chacun. A l'extérieur, défendre scrupuleusement les intérêts de notre pays, atteindre en 1980, l'objectif essentiel de l'union politique de l'Europe proposée par le président Pompidou. Faire de la France le partenaire égal de plus grands et des plus petits pays, apporter notre soutien à la cause des pays en développement les plus pauvres »⁸⁹.

Finalement, Valéry Giscard d'Estaing annonça, tout comme l'avait fait le Général de Gaulle en 1965, qu'il mènerait une campagne « exemplaire » sans recourir à l'attaque personnel, préservant ainsi la sacralisation de la fonction présidentielle :

« Comment conduirais-je cette campagne : je voudrais regarder la France au fond des yeux, lui dire mon message et écouter le sien. Je m'efforcerai de mener une campagne exemplaire, faisant une place plus large aux idées comme moyen matériel. Je n'attaquerai personne, qu'il s'agisse, bien entendu, des candidats de la majorité présidentielle d'hier, qu'il s'agisse aussi des candidats de l'opposition. Depuis 18 ans de vie politique ceci a été constamment ma règle, je n'ai pas l'intention d'en changer. Et maintenant que chaque candidat propose sa politique et qu'à la fin ce soit la France qui gagne »⁹⁰.

Deux jours après sa déclaration de candidature, le Centre démocrate de Jean Lecanuet lui apporta son soutien. Le rassemblement autour du candidat libéral se matérialisa également avec l'appui du parti centriste de Michel Durafour et le soutien des membres de l'UDR hostiles à la candidature de Jacques Chaban-Delmas⁹¹, notamment les signataires du « manifeste des 43 » dirigés par Jacques Chirac. Ce dernier, alors ministre de l'Intérieur et « jeune loup » pompidolien, lança cet « appel des 43 » signé par 39 parlementaires et 4 ministres gaullistes⁹² apparemment pour dénoncer la pluralité des candidatures au sein de la majorité. Néanmoins, l'appel dévoila en effet l'antichabanisme du ministre Chirac, mais aussi son ambition de

⁸⁹ Valéry Giscard d'Estaing, *Idem* ;

⁹⁰ *Idem* ;

⁹¹ Jacques Berne, *La Campagne présidentielle de Valéry Giscard d'Estaing en 1974*, Paris, PUF, 1981, pp. 105-111 ;

⁹² Sur les 39 parlementaires qui ont apposé leur signature, 29 appartiennent à l'UDR, 2 aux Républicains indépendants (Romain Buffet et Marcel Papet) et 5 sont apparentés à l'UDR (Gaston Girard, Lucien Meunier, Pierre Godefroy, Émile Bizet et Paul Granet). Enfin, on remarque la présence parmi cet aréopage de trois centristes inscrits à l'Assemblée nationale au groupe des Réformateurs (Jean Desanlis, Jean Seitlinger et Pierre de Montesquiou). Quant aux quatre ministres signataires (Jacques Chirac, Jean-Philippe Lecat, Olivier Stirn et Jean Taittinger), ils appartiennent à l'UDR, cf. Jérôme Pozzi, « L'appel des 43 et le mouvement gaulliste : manœuvre politique, relève générationnelle et fronde des « godillots » », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 2007/1 n° 7, p. 115 ;

s'imposer face aux « barons » du gaullisme qui avaient déjà approuvé la candidature du « duc d'Aquitaine »⁹³. A la veille de sa publication dans la presse Jacques Chirac rencontra le candidat Giscard d'Estaing pour lui faire savoir qu'il allait lui apporter son appui :

« Tout votre problème, c'est le premier tour. Si vous arrivez au-dessous de la barre des 30%, je crois que vous aurez du mal à être élu. Je peux vous apporter des voix. Pas grand-chose : deux points, peut-être deux points et demi. Et je ne peux les prendre qu'à Chaban. C'est votre seul réservoir. Il faut le pomper au maximum afin que vous soyez le mieux placé possible pour le deuxième tour »⁹⁴.

Adoptant le même slogan de campagne que son prédécesseur, à savoir « le changement dans la continuité », Valéry Giscard d'Estaing prônait pourtant une conception plus libre et détendue de la vie politique⁹⁵. Par conséquent, pendant la campagne électorale le candidat des Républicains indépendants adopta la position d'un futur Président « humanisé » qui « voudrait regarder la France au fond des yeux » : il est arrivé jusqu'à s'exposer dans des hypostases plus intimes, en action sur le terrain, disputant un match de football ou à la plage, en maillot de bain⁹⁶. Le 19 avril 1974, assis sur un fauteuil, l'air dégagé, Valéry Giscard d'Estaing s'adressa pour la première fois aux Français en tant que candidat⁹⁷. S'il s'était déjà adressé à la nation pour commenter la situation économique de la France lorsqu'il avait « la responsabilité de l'économie [...] aux côtés du président Georges Pompidou », maintenant il s'agissait « d'une autre fonction », la Présidence de la République, qui supposait un tout autre sujet, « la politique de la France » :

« Vous allez choisir votre Président, c'est-à-dire, l'homme qui exercera les plus hautes responsabilités et qui aura le devoir de conduire la France dans des circonstances prévisibles, mais aussi de faire face à l'imprévu et qui parlera en votre nom dans le monde moderne »⁹⁸.

Néanmoins, en empruntant presque les mêmes paroles de Georges Pompidou, Valéry Giscard d'Estaing évita lui-aussi le mot « programme » pour parler de ses projets en tant que futur président. A l'instar de ses prédécesseurs, pour lui, le Président de la République devrait

⁹³ Jérôme Pozzi, « L'appel des 43 et le mouvement gaulliste : manœuvre politique, relève générationnelle et fronde des « godillots » », *Idem* ;

⁹⁴ Jacques Chirac, cité par Franz-Olivier Giesbert, *Jacques Chirac*, Paris, Seuil, 1987, p. 208 ;

⁹⁵ Valéry Giscard d'Estaing pour une conception de la vie politique plus libre et détendue, vidéo disponible sur <https://www.ina.fr/video/I17090586/valery-giscard-d-estaing-pour-une-conception-de-la-vie-politique-plus-libre-et-detendue-video.html> ;

⁹⁶ Qui sont Ils ? Valéry Giscard d'Estaing, vidéo disponible sur <https://www.ina.fr/video/CAF94054932/qui-sont-ils-valery-giscard-d-estaing-video.html> ;

⁹⁷ « Je vous parle pour la première fois comme candidat à la Présidence de la République... », Valéry Giscard d'Estaing, Campagne électorale officielle : élection présidentielle 1er tour, vidéo disponible sur <https://www.ina.fr/video/CAF94054939/valery-giscard-d-estaing-video.html> ;

⁹⁸ Valéry Giscard d'Estaing, Campagne électorale officielle : élection présidentielle 1er tour, vidéo disponible sur <https://www.ina.fr/video/CAF94054939/valery-giscard-d-estaing-video.html> ;

assurer les « perspectives », la direction du pays, et laisser aux autres deux Institutions, le Gouvernement et le Parlement, la charge et le devoir de se préoccuper pour un « programme » pour la France :

« Concernant le programme je voudrais rappeler que le président de la République a en France des pouvoirs très importants, les plus importants, mais qu'il y a aussi un gouvernement qui a ses responsabilités et qu'il y a aussi un parlement qui a ses droits. Et c'est pourquoi il s'agit moins d'un programme que des perspectives, dans quelle direction le président se propose-t-il de conduire, d'orienter d'entraîner la France. Pour moi, ces perspectives sont les suivantes : l'indépendance et la puissance pour la France ; la justice et la sécurité pour les Français et pour la politique française le changement sans le risque »⁹⁹.

Et les « perspectives » giscardiennes s'inscrivaient nettement dans la continuité de l'œuvre gaullien de grandeur, y compris son ambition de changement qui renforçait encore la doctrine gaulliste des circonstances. L'explication du candidat en fit la preuve :

« Le changement sans le risque...le changement pourquoi ? parce que le monde change, parce que le temps change, parce que vous changez et que la politique française doit s'adapter à ce changement...je vous propose le changement sans le risque »¹⁰⁰.

Il ne s'agissait donc pas de tout changer. Tout comme pour le président Pompidou, c'était un changement qui suive l'évolution du monde, les circonstances et les besoins du peuple, un changement « sans risque », c'est-à-dire, sans atteinte à l'essentiel : l'indépendance nationale et la grandeur de la France – les deux pierres angulaires du gaullisme qui reposaient, avant tout, sur le fondement d'un régime démocratique, bâti sur les plus stables Institutions que la République française avait connues, des institutions créées et façonnées non seulement à la mesure de la personne du Général de Gaulle, mais taillées par le Général de Gaulle à la mesure de l'Histoire et des mœurs des Français. Et, tout comme le Général, Valéry Giscard d'Estaing en assumait l'héritage et en mesura les poids de l'étiquette du présidentiable qui, malgré la tentation du pouvoir, devait toujours chercher la légitimité dans la confiance du peuple :

« Je n'ai pas le désir de gagner seul ou de gouverner seul. J'ai le désir de gagner et de gouverner avec l'appui, avec le soutien, avec la confiance des Françaises et des Français, c'est pourquoi il faut m'aider ! Madame, mademoiselle, monsieur, je compte sur vous pour que le jour venu, vous puissiez compter sur moi ! »¹⁰¹

Quelques jours plus tard, le 22 avril le candidat Giscard d'Estaing s'est présenté aux téléspectateurs dans une allocution qui traçait son enfance, sa participation à la Résistance et à la guerre, ses études à Polytechnique et à l'inspection des finances au sein de l'ENA, son travail auprès d'Edgar Faure, puis son élection comme député au Puy de Dôme ainsi que sa

⁹⁹ Valéry Giscard d'Estaing, *Idem* ;

¹⁰⁰ *Idem* ;

¹⁰¹ Valéry Giscard d'Estaing, *Idem* ;

participation au gouvernement formé par de Gaulle en 1959, sa nomination au poste de Ministre des finances en 1962 et son parcours ministériel sous Pompidou¹⁰². Fier de son passé résistant, le candidat a décrit sa participation en détail, tout en soulignant cette période du début de sa vie au service de la France comme une expérience dont il se souviendrait « toujours ». Il souligna ensuite qu'en tant que député, il avait voté l'investiture du Général de Gaulle le 1^{er} juin 1958 et que le Général de Gaulle lui-même l'a nommé quelques mois plus tard, en janvier 1959, Secrétaire d'Etat aux Finances auprès du Ministre des Finances, devenant ainsi le « plus jeune ministre de la Ve République », pour qu'en 1962 il devienne ministre « plein » des affaires économiques. Si Valéry Giscard d'Estaing est sorti du gouvernement en 1966, ce ne fut pas pourtant parce que le Général de Gaulle l'aurait écarté, mais parce qu'il n'avait pas accepté un autre poste dans le nouveau gouvernement :

« Et j'avais conservé ce poste jusqu'en 1966. En 1966, au lendemain de l'élection présidentielle de 1965, le Général de Gaulle a formé un nouveau gouvernement et il a confié le portefeuille de l'Economie et des Finances à Monsieur Michel Debré. Il m'a proposé un autre ministère que je n'ai pas accepté et j'ai donc cessé de faire partie du gouvernement »¹⁰³.

Et s'il était vrai qu'il a eu « un certain différent avec le Général de Gaulle », Valéry Giscard d'Estaing témoigna de sa considération et du respect qu'il éprouvait toujours pour le Père de la Ve République, tout en mystifiant sa relation avec le Général de Gaulle sous le secret « scrupuleusement » gardé de leurs conversations :

« Il est vrai que j'ai eu certain différent avec le Général de Gaulle mais je lui ai toujours conservé ma considération et mon respect et j'ai maintenu scrupuleusement le secret sur le contenu de 170 entretiens que j'ai eu en tête à tête avec lui lorsque j'ai été le responsable des finances et de l'économie »¹⁰⁴.

Le candidat libéral s'est vanté aussi de sa relation avec le successeur naturel du Général, qu'il avait accompagné au cours de certains de ses voyages officiels à l'étranger, soulignant ainsi qu'il avait « représenté la France dans toutes les conférences monétaires internationales ». A la fin, Valéry Giscard d'Estaing conclut sa présentation en sortant l'arme de la continuité et de son attachement total à la Ve République :

« Je suis le seul des candidats qui ait un change d'accéder au second tour de l'élection présidentielle qui n'ait exercé de fonction gouvernementale que sous la Ve République. Je

¹⁰² Valéry Giscard d'Estaing, *Campagne électorale officielle : élection présidentielle 1er tour*, allocution enregistrée le 22 avril 1974, vidéo disponible sur <https://www.ina.fr/video/CAF94054946> ;

¹⁰³ Valéry Giscard d'Estaing, *Campagne électorale officielle : élection présidentielle 1er tour*, *Idem* ;

¹⁰⁴ Valéry Giscard d'Estaing, *Idem* ;

suis également le seul de ces candidats auxquels les deux présidents de la République successifs aient confié des fonctions ministérielles »¹⁰⁵.

En outre, dans ses apparitions télévisées d'avant le premier tour, même s'il prônait le changement, il ne s'agissait pas d'une « rupture » mais d'une alternative au changement radical proposé par le candidat socialiste dans le programme commun de la gauche. Conscient du fait que la gauche avait déjà remporté des voix aux élections législatives de l'année dernière - ce qui montrait un certain désir du changement de la part des Français -, Valéry Giscard d'Estaing dramatisa pourtant, dans le même style gaullien, les conséquences qui pourraient arriver si François Mitterrand gagnait au second tour, au point de se poser la question d'une possible cohabitation - même si le mot n'était pas encore entré dans le vocabulaire institutionnel de la Ve République :

« Pourquoi faut-il battre au deuxième tour Monsieur Mitterrand ?... Si je vous dis qu'il faut battre Monsieur Mitterrand au deuxième tour de l'élection présidentielle, ce n'est pas parce qu'il est François Mitterrand. C'est parce qu'il est le candidat du programme commun socialo-communiste...quelle est la société qu'il propose ? C'est le collectivisme autoritaire...Or, je sais, que vous qui m'écoutez...vous n'êtes pas partisans du collectivisme autoritaire...il faut regarder le fond de choses...si Monsieur Mitterrand est élu au second tour...que fera-t-il ? Il devra dissoudre l'Assemblée nationale, il l'a dit et il a raison...Pour appliquer le programme commun il ne pourra pas évidemment compter sur la majorité qui a été élue l'année dernière et qui a été élue contre l'application de ce programme commun et qui a été élue d'ailleurs par vous...Lorsque les élections auront lieu ou bien ces candidats auront gagné et à ce moment-là, nous aurons le Président du programme commun et la majorité du programme commun, alors nous aurons en France la marche vers le collectivisme autoritaire. Ou bien au contraire, les électeurs, ayant réfléchi, préoccupés enverront une autre majorité, la nôtre, à l'Assemblée nationale. Et alors que peut-il se passer ? Est-ce qu'on imagine que le Président...va décider de mettre en œuvre l'autre politique, celle de la majorité qu'il a combattue et qu'il ne l'a pas élue...Nous entrevoyons dans cette hypothèse d'un brusque retournement, nous entrerions dans une période de désordres sociaux, économiques et politiques »¹⁰⁶.

A « l'image d'une France livrée aux désordres sociaux, économiques et politiques », un scénario que le pays avait connu dans le passé et qui fut « si attristant et si humiliant », Valéry Giscard d'Estaing proposait le rassemblement, l'unité autour de sa candidature pour une « nouvelle » majorité élargie comprenant tous les autres hostiles au programme commun de la gauche¹⁰⁷.

¹⁰⁵ *Idem* ;

¹⁰⁶ Valéry Giscard d'Estaing, *Campagne électorale officielle : élection présidentielle 1er tour*, allocution du 25 avril 1974, vidéo disponible sur <https://www.ina.fr/video/CAF92033828/valery-giscard-d-estaing-video.html> ;

¹⁰⁷ « D'abord en étant le candidat de l'unité de la majorité nouvelle...il faut réunir dans une majorité nouvelle tous les autres...cela veut dire les électeurs UDR, Républicains indépendants, centristes de la majorité qui ont soutenu

S'il voulait être le candidat de l'unité et de la continuité de l'action pompidolienne, Valéry Giscard d'Estaing a misé aussi - et dans le même style que son prédécesseur - sur le changement, mais un changement comme alternative à la rupture proposée par le candidat socialiste, un changement « sans la rupture et sans le risque » :

« Je veux être aussi le candidat du changement...Je vous propose un changement, mais un autre changement, c'est-à-dire un changement qui fasse de la France un pays plus ouvert, plus libre, plus fraternel, plus juste mais qui en même temps respecte l'initiative, la responsabilité, les droits de chacune et de chacun d'entre vous. Ce que je vous propose c'est le changement, mais le changement sans la rupture et sans le risque »¹⁰⁸.

Le discours du changement sans rupture auquel se sont ralliés l'ensemble de partis opposés à la gauche a assuré à Valéry Giscard d'Estaing la qualification au second tour de l'élection présidentielle à côté de François Mitterrand. Et si les apparitions ou les enregistrements vidéo faisaient déjà partie de la stratégie de campagne, le second tour de cette campagne de 1974 connaissait une innovation : le débat radio-télévisé opposant les deux finalistes. Regardé par 23 millions de téléspectateurs, ce débat organisé le 10 mai 1974 représenta le triomphe de la théâtralisation de la vie politique¹⁰⁹. Véritable choc frontal, ce premier débat visait à confronter les projets politiques des deux candidats qui, pour la première fois dans l'histoire des élections présidentielles, se trouvaient face à face pour répondre - en direct et devant les Français - aux critiques de l'adversaire.

Pendant les 45 minutes allouées à ce premier débat final de l'histoire des élections présidentielles de la Ve République, Valéry Giscard d'Estaing se concentra, d'une part, à expliquer ses projets et, d'autre part, à contester les propositions du candidat socialiste¹¹⁰. Quant à ses ambitions présidentielles, le candidat Giscard d'Estaing maintint inchangé son discours sur le changement dans la continuité, qu'il reprit en réaction aux critiques de son interlocuteur¹¹¹ :

l'action du président Pompidou. Cela veut dire aussi ceux qui ont des propositions, une contribution nouvelle à apporter à la politique française, c'est-à-dire, les électeurs centristes, réformateurs et même les électeurs de gauche qui rejettent le programme commun. Je veux être le candidat de l'unité de cette majorité nouvelle... », Valéry Giscard d'Estaing, *Ibidem* ;

¹⁰⁸ Valéry Giscard d'Estaing, *Idem* ;

¹⁰⁹ Didier Maus, *Face à face. Le débat télévisé du second tour de l'élection présidentielle (1974-1995). Textes rassemblés*, Editions Boucher, 2002, p. 3, livre numérique disponible sur <http://www.leboucher.com/pdf/president/debats.pdf>

¹¹⁰ « je consacrerai la moitié du temps qui m'est donné à expliquer ce que je propose de faire pour les prochaines années, et je consacrerai l'autre moitié du temps qui m'est donné à discuter, à contester, les propositions que fait monsieur François Mitterrand. », dans *Ibidem*, p. 7 ;

¹¹¹ « C'est vrai qu'il n'y a aucune chance avec moi qu'il y ait un quatrième gouvernement Messmer, c'est vrai qu'il n'y aura plus la petite valse qui consiste, d'une part, à avoir comme hier une majorité UDR-Républicains

« Alors, lorsque je dis le changement sans risque, qu'est-ce que je veux dire ? Je veux dire que, par rapport à ce qui a été accompli, il est certain que nous devons, à l'heure actuelle, ouvrir de nouvelles perspectives. Mais au lieu d'ouvrir ces nouvelles perspectives par le renversement de la société française, par le bouleversement de la société française, nous allons le faire en donnant une nouvelle dimension à ce qui a été entrepris... Alors nous allons continuer dans la même direction, c'est à-dire maintenir la croissance de l'économie française et en même temps lui donner une dimension beaucoup plus humaine »¹¹².

En outre Valéry Giscard d'Estaing reprit aussi l'argument rassembleur, qui faisait de lui « l'homme de réconciliation » et qui lui donnait l'allure d'un Président conforme à l'esprit de la Ve République, c'est-à-dire, un arbitre national capable de s'élever au-dessus des querelles et des divisions partisans :

« moi, je serai un homme de réconciliation, je ne serai pas un homme de revanche. Et il est frappant de voir la percée, l'ouverture politique que j'ai pu faire en quelques semaines. Vous faisiez de l'ironie sur le soutien du Centre démocrate ou sur le soutien des Réformateurs, que vous auriez bien aimé avoir, pourtant : eh bien, en quelques semaines, malgré les divergences d'opinions, malgré les souvenirs que pouvaient avoir les uns ou les autres, on a pu organiser, déjà, en France, un large rassemblement qui va, en effet, plus loin que ce rassemblement n'est jamais allé. Et moi, je souhaite qu'un jour ce rassemblement aille plus loin »¹¹³.

Mais si les projets du candidat libéral s'inscrivaient dans la logique de la continuité et de la préservation du legs gaulliste¹¹⁴, sa réaction aux paroles de son adversaire - qui tout en prônant la rupture avec le passé, s'est appuyé sur l'action gaullienne pour s'en justifier -, montrait sinon l'essai giscardien d'en monopoliser l'héritage, au moins l'intention de souligner l'hypocrisie miterrandienne :

« Monsieur Mitterrand, n'invoquez pas trop le général de Gaulle. Rappelez-vous mai 68, monsieur Mitterrand. Lorsque vous avez déjà voulu faire la même tentative en mai 1968, parce que vous aviez songé à faire également un gouvernement avec les communistes, rappelez-vous les termes, ils sont présents dans la mémoire de tous les Français, et je les ai là, d'ailleurs, dans lesquels le général de Gaulle s'est exprimé à propos de cette tentative, la sévérité avec laquelle il en a parlé et avec laquelle il a parlé de ceux qui menaient cette tentative. Alors, je vous conseille, sur un sujet de cette nature, de ne pas invoquer le précédent du général de Gaulle »¹¹⁵.

indépendants, pour avoir demain une majorité tout à fait transformée (c'est cela le changement sans risque) Républicains indépendants-UDR » ;

¹¹² Valéry Giscard d'Estaing, dans *Ibidem* ;

¹¹³ Valéry Giscard d'Estaing, dans *Ibidem*

¹¹⁴ Il a parlé aussi de la politique étrangère dont il se faisait la même conception que le Général de Gaulle quant au rôle du Président : « Pour moi, ce qui est très important c'est d'abord le maintien de l'indépendance et de la grandeur de la France. La France, pour moi, n'est pas un pays quelconque, c'est un pays dont le Président de la République doit servir l'indépendance et la grandeur. », Valéry Giscard d'Estaing, cf. Didier Maus, *Ibidem*, p. 58 ;

¹¹⁵ Valéry Giscard d'Estaing, dans *Idem* ;

Accusé par le candidat Mitterrand d'avoir « poignardé » le Général de Gaulle en 1969¹¹⁶, Valéry Giscard d'Estaing rétorqua en invoquant l'esprit démocratique en nom duquel il avait agi selon sa propre conscience à ce moment précis. De plus, c'était justement un différend portant sur un texte de loi et non sur la personne ou la politique du Général de Gaulle, qu'il a longuement soutenu et servi :

« Lorsqu'il s'est agi de voter pour le général de Gaulle comme Président de la République, j'ai voté pour lui ; lorsqu'il s'est agi de voter son investiture, monsieur Mitterrand, j'ai voté pour lui ; mais, lorsqu'il s'est agi de se prononcer sur un texte à propos duquel mon opinion n'était pas d'accord avec ce texte, j'ai voté contre, et je trouve singulier et peu conforme à l'esprit démocratique que vous m'en fassiez le reproche »¹¹⁷.

Ce premier débat tête à tête, qui est resté dans la mémoire historique à travers la petite phrase giscardienne, « Vous n'avez pas, monsieur Mitterrand, le monopole du cœur », témoigna après tout de la bipolarisation de la vie politique française - gauche contre droite - qui venait de s'installer et qui deviendrait dorénavant une constante du débat public¹¹⁸. Le 15 mai 1974, Valéry Giscard d'Estaing fut élu président de la République avec 50,8% des suffrages exprimés devançant de justesse son adversaire.

Malgré le contexte de désunion de la majorité sortante et des critiques chiraquiennes à l'égard de la politique économique et européenne du gouvernement, Valéry Giscard d'Estaing décida de se représenter à l'élection présidentielle organisée en 1981. Il a confronté au premier tour son ancien Premier-ministre, Jacques Chirac, Michel Debré, ancien Premier ministre du Général de Gaulle de 1959 à 1962, Marie-France Garaud, ancienne conseillère de Georges Pompidou¹¹⁹, mais aussi François Mitterrand pour le PS, Georges Marchais pour le PCF et Michel Crépeau pour le MRG. Scénario repris, les deux candidats qui s'étaient déjà affrontés en 1974, se sont trouvés de nouveau face à face opposant deux projets différents : libéralisme tempéré pour le président sortant et intervention de l'Etat pour le candidat socialiste. Finalement ce fut François Mitterrand qui accéda au Palais de l'Élysée,

¹¹⁶ « Vous m'avez parlé du général de Gaulle. C'est vrai que je l'ai combattu, franchement, loyalement, devant le pays tout entier. Mes thèses n'étaient pas les siennes le plus souvent. Vous avez dit, un jour, que vous aviez eu avec lui — je ne sais comment vous avez noté ce chiffre — 170 rendez-vous. Mais vous n'avez pas parlé du 171^e, le 28 avril 1969; c'est le jour où vous l'avez politiquement poignardé puisque vous avez décidé sa chute. », Didier Maus, *Ibidem*, pp. 60-61 ;

¹¹⁷ Valéry Giscard d'Estaing, dans *Ibidem* ;

¹¹⁸ Didier Maus, *Face à face. Le débat télévisé du second tour de l'élection présidentielle (1974-1995). Textes rassemblés, op.cit.* ;

¹¹⁹ La Documentation française, « L'élection présidentielle des 26 avril et 10 mai 1981 », dossier disponible sur <https://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000069-les-elections-presidentielles-sous-la-ve-republique/l-election-presidentielle-des26-avril-et-10-mai-1981>

emportant la victoire avec 51,8% des voix et montrant, au bout de vingt-trois ans, que l'alternance était bien possible sous la Ve République¹²⁰.

4. François Mitterrand : l'incarnation d'un « certain » gaullisme mitterrandien ou le socialisme à visage gaullien

Engagé pour la troisième fois dans la course présidentielle, François Mitterrand a proclamé sa candidature dès le 9 novembre 1980 depuis le fief électoral de Jean-Jaurès à Carmaux, s'appuyant sur les 110 propositions inspirées du projet socialiste. Critiqué à gauche par le Parti Communiste et au sein de son propre parti par Michel Rocard, François Mitterrand s'est imposé finalement comme le candidat de la gauche : il fut investi par les militants socialistes réunis en Congrès extraordinaire à Créteil le 24 janvier 1981, avec 83,64 % des votes exprimés en sa faveur¹²¹. Pendant cette troisième campagne électorale à laquelle il s'est lancé du début mars et jusqu'au 24 avril (l'avant-veille du premier tour), François Mitterrand s'est dédié à développer ses 110 propositions ainsi qu'à insister sur la thématique centrale de sa campagne, à savoir, la réponse à la crise¹²². En même temps, le candidat socialiste a profité de nombreux meetings organisés à l'occasion de ses déplacements dans le territoire¹²³ pour attaquer son principal contre-candidat, le président sortant. François Mitterrand a ironisé Valéry Giscard d'Estaing à plusieurs reprises en le cataloguant de « champion du monde des promesses non tenues » ou encore de « petit télégraphiste » de M. Brejnev, employant aussi des appellatives comme « candidat sortant » ou « candidat-finissant » pour éviter de prononcer son nom. De plus, le 24 avril, à Toulouse, lors de son dernier meeting de campagne, François Mitterrand s'est déclaré certain de sa victoire.

Depuis le moment où le Général de Gaulle a proposé l'élection du Président de la République à suffrage universel direct en 1962, François Mitterrand fut parmi les premiers à avoir saisi le sens de la « présidentialisation » du régime. De ce fait, avant de nous lancer dans l'analyse du discours politique mitterrandien, tel qu'il apparaît dans cette troisième campagne

¹²⁰ Vie publique, « Les élections présidentielles depuis 1958 », dossier disponible sur <https://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/approfondissements/elections-presidentielles-depuis-1958.html> ;

¹²¹ Jean-Jacques Becker, *Nouvelle Histoire de la France contemporaine : Crises et alternances (1974-2000)*, t. 19, Paris, Seuil, 2002, p. 226 ;

¹²² Georges Saunier, « François Mitterrand dans la campagne de 1981 », article disponible sur le site de l'Institut François Mitterrand, <http://www.mitterrand.org/Francois-Mitterrand-dans-la.html> ;

¹²³ *Idem* ;

électorale, nous considérons pertinent de passer brièvement en revue ses positionnements politiques des campagnes présidentielles précédentes, d'autant plus que le candidat socialiste garde le grand mérite d'avoir réussi à mettre le Général de Gaulle en ballottage à l'occasion de la toute première campagne présidentielle ayant expérimenté l'élection du président à suffrage universel direct. D'ailleurs, dès 1963, François Mitterrand s'est positionné en tant que principal opposant face à la droite, ayant abouti en 1965 à recueillir le soutien indispensable de l'ensemble de la gauche¹²⁴ pour se porter candidat à l'élection présidentielle contre le Général de Gaulle, qui apparaissait alors « à l'apogée de son pouvoir »¹²⁵. Après avoir déclaré sa candidature le 9 septembre 1965, François Mitterrand s'en expliqua le lendemain dans un reportage où il se présentait comme le candidat incarnant l'opposition à « l'arbitraire du pouvoir » :

« Il va de soi qu'il s'agit essentiellement, pour moi, d'opposer à l'arbitraire du pouvoir, au nationalisme chauvin et au conservatisme social, le respect scrupuleux de la loi et des libertés, la volonté de saisir toutes les chances de l'Europe et le dynamisme de l'expansion, ordonnée par la mise en œuvre d'un plan démocratique »¹²⁶.

Ensuite, dans sa première allocution télévisée de cette campagne électorale, François Mitterrand présenta les deux axes majeurs de sa campagne¹²⁷ : d'une part il se positionna comme le candidat opposé au seul Général de Gaulle, accusé de transformer le régime en pouvoir personnel. Et d'autre part, « car lui seul compte, à droite »¹²⁸, le candidat soutenu par l'ensemble des partis d'une gauche « enfin réunie » présentait cette élection comme l'affrontement entre une gauche progressiste et une droite conservatrice « dominée sans doute par la personnalité du Général de Gaulle »¹²⁹.

¹²⁴ Pierre Gaudibert, *Eclairage*, dans « Candidature de François Mitterrand aux élections présidentielles de 1965 », dossier disponible sur

<https://fresques.ina.fr/miterrand/fiche-media/Mitter00169/candidature-de-francois-mitterrand-aux-elections-presidentielles-de-1965.html> ;

¹²⁵ Serge Berstein, « Les élections présidentielles », Parcours thématique disponible sur

<https://fresques.ina.fr/miterrand/parcours/0010/les-elections-presidentielles.html> ;

¹²⁶ Candidature de François Mitterrand aux élections présidentielles de 1965, Déclaration disponible sur

<https://fresques.ina.fr/miterrand/fiche-media/Mitter00169/candidature-de-francois-mitterrand-aux-elections-presidentielles-de-1965.html> ;

¹²⁷ Antoine Renonnet, *Eclairage*, dans « Intervention télévisée lors de la campagne présidentielle », vidéo et texte intégral disponibles sur

<https://fresques.ina.fr/miterrand/fiche-media/Mitter00036/intervention-televisee-lors-de-la-campagne-presidentielle.html> ;

¹²⁸ « Je suis candidat contre le Général de Gaulle, et contre lui seul, car lui seul compte, à droite. », François Mitterrand, dans Intervention télévisée lors de la campagne présidentielle, vidéo et texte intégral disponibles sur

<https://fresques.ina.fr/miterrand/fiche-media/Mitter00036/intervention-televisee-lors-de-la-campagne-presidentielle.html> ;

¹²⁹ « C'est parce qu'elle a compris cela que la gauche, pour la première fois depuis 30 ans s'est enfin réunie. C'est pour cela que pour la première fois depuis 30 ans, la gauche autour de moi s'est rassemblée face, à une droite

Cette intervention télévisée du candidat socialiste marqua le début de la première campagne présidentielle dont le but ultime visait, aux yeux de François Mitterrand, à briser la légitimité du Général de Gaulle, qui avait transformé le régime en « propriété personnelle »¹³⁰. S'il accusait l'actuel chef de l'Etat d'avoir instauré le pouvoir personnel, le candidat Mitterrand admettait pourtant l'existence d'une sorte de tradition française qui supposait, dans l'histoire des instabilités républicaines, « l'abdication de la souveraineté populaire au profit d'un guide, ou d'un maître »¹³¹. Lue à la lumière de la continuité d'une histoire bonapartiste commencée un certain 18 Brumaire et, passant par un autre 5 décembre, s'achèverait en 1958 avec le 13 mai gaullien, la philosophie politique du fondateur de la Ve République est définie, malgré la critique apportée, en termes d'une spécificité française entrée déjà dans les mœurs des Français, soulignée notamment à travers la petite phrase mitterrandienne : « Rien d'étonnant dès lors si le 13 mai 1958 nous a rendu Charles de Gaulle ». Par l'emploi de l'attribut « rien d'étonnant » pour décrire l'arrivée du pouvoir du Général de Gaulle en 1958, François Mitterrand atténua les circonstances que lui-même s'est acharné à critiquer - une critique qui constituait, d'ailleurs, le fondement de son opposition.

Si tout au long de cette première campagne présidentielle François Mitterrand a construit son discours offensif contre « le pouvoir personnel » pratiquée à la tête de l'Etat, ayant poussé ainsi le Général de Gaulle en ballottage¹³², nous pouvons y saisir une légèreté

dominée sans doute par la personnalité du Général de Gaulle, mais profondément divisée. La gauche contre la droite, peut-être pensez-vous que ces mots sont bien vieux et qu'ils ne signifient plus grand-chose. Je vous les abandonne si nous sommes d'accord sur le reste, c'est-à-dire, si nous admettons qu'il y a dans toute société ceux que révolte l'injustice, et ceux qui s'en accommodent, ceux qui refusent de changer par indifférence ou bien par intérêt, quoi que ce soit, aux structures du passé. Et ceux qui, au contraire, recherchent dans le présent, les chances de l'avenir. Eh ben moi, ce que je vous propose, c'est un choix et un choix dans tous les domaines : extérieur, intérieur, économique et social. », François Mitterrand, dans *Ibidem* ;

¹³⁰ « La Cinquième République elle, c'est un régime propriété personnelle du Général de Gaulle. Est-ce tellement mieux ? J'ai l'impression que si le chef de l'État, malgré les atteintes de l'âge veut encore sept ans de pouvoir, c'est d'abord parce qu'il ne voit qu'autour de lui et parmi ses amis personne qui soit digne d'assumer la fonction. Et c'est bien ce qu'il voulait dire l'autre jour, lorsqu'il proclamait ; "moi, ou le néant" [...] Mais était-il bien sûr qu'en 1965, la majorité des Français, tiraillés par une propagande de caractère totalitaire, et fatigués qu'ils sont de cette république anonyme, ou plutôt, de cette république aux mille et un visages qu'ils ont vu défiler depuis un demi-siècle, est-il bien sûr que la majorité des Français soit hostile au pouvoir personnel ? », François Mitterrand, *Ibidem* ;

¹³¹ « Certes, ce n'est pas nouveau, on a déjà vu cela dans notre histoire. Une république impuissante, des républiques indivisées, et cela produit selon le cas, un 18 brumaire avec le premier Bonaparte, ou un 2 décembre, avec le second. Rien d'étonnant dès lors si le 13 mai 1958 nous a rendu Charles de Gaulle. Seulement voilà, qu'est-ce que le pouvoir personnel, sinon, l'abandon par près de 30 millions de citoyens français de leur destin dans les mains d'un seul homme, sinon, l'abdication de la souveraineté populaire au profit d'un guide, ou d'un maître. », François Mitterrand, *Ibidem* ;

¹³² François Mitterrand réussit à recueillir 31,7%, arrivant en deuxième position après les 44,6% des suffrages obtenus par le Général de Gaulle, cf. Scrutin des 5 et 19 décembre 1965, dossier disponible sur <https://www.interieur.gouv.fr/Espace-presse/Dossiers-de-presse/Dossier-de-presse-de-l-election-du-President-de-la-Republique-2017/Annexe-n-12-les-resultats-des-elections-presidentielles-de-1965-a-2012> ;

adaptation de son positionnement dans son intervention télévisée du 15 décembre 1965, quatre jours avant le vote du deuxième tour. Le candidat socialiste y développa, certes, sa véhémence critique à l'adresse du « pouvoir personnel »¹³³ mais nous observons une atténuation, voire une remise en cause de l'attaque visant directement et uniquement la personne du Général de Gaulle, seul responsable du régime, devenu sa « propriété personnelle » :

« Pour ce qui concerne l'autre candidat, enfin le chef de l'État actuel, je n'ai pas à le juger sinon qu'il a rempli sa tâche comme il devait la remplir, et que jamais, la polémique politique n'a dépassé les limites que lui, comme moi-même, nous nous devons, et nous devons au peuple. Et je dois dire que je me félicite de la grande tenue maintenue de tous côtés pour la campagne présidentielle, cela valorise l'esprit civique. Mais je pense que le général de Gaulle ne peut pas tout voir. Simplement sur des détails, lorsque hier soir, je relève les erreurs nombreuses, permanentes dans les citations et dans les proportions de chiffres qu'il émet. Je n'accuse pas sa mauvaise foi, je dis seulement qu'il est mal informé. Mais comment voulez-vous qu'il soit bien informé, il ne peut pas tout faire, il ne peut pas tout voir [...] Donc, je n'incrimine aucunement le général de Gaulle lorsqu'il énonce des chiffres inexacts, je pense seulement que pour la bonne marche de l'État, il faudrait que le circuit ne soit pas fermé et qu'il n'y ait pas un homme tout seul comme cela, isolé, et qui est un peu à la disposition de son entourage »¹³⁴.

Interprétées comme un approfondissement de son positionnement critique puisqu'elles visaient l'entourage du chef de l'Etat assimilé à un « syndicat d'intérêts anonymes »¹³⁵, les paroles miterrandiennes pourraient transmettre un autre message, certes, plus subtil et involontaire : en affirmant ouvertement qu'il « n'incriminait aucunement le Général de Gaulle » ni « sa mauvaise foi » mais « seulement qu'il était mal informé », jetant la pleine responsabilité sur « son entourage », puisque naturellement le président « ne pouvait tout faire » ni « tout voir », François Mitterrand délégitimait ainsi tout son discours politique centré sur l'attaque directe et personnelle contre le fondateur de la Ve République. Et si nous y ajoutons ses remarques selon lesquelles « le chef de l'Etat a rempli sa tâche comme il devait la remplir, et que jamais, la polémique politique n'a dépassé les limites », les accusations du candidat socialiste faisant du

¹³³ « C'est très difficile, un chef d'État qui veut tous les pouvoirs, d'arriver à les maintenir dans ses mains. La démocratie, c'est autre chose ! La démocratie, c'est le contrôle précisément, c'est la possibilité d'obtenir le conseil de plusieurs, la délibération de plusieurs [...] S'il en a désormais le temps, nous avons encore quatre jours devant nous, mes observations se résumeront à ceci : rien n'est pire que le pouvoir personnel, parce que le pouvoir personnel est toujours mal informé, parce que le pouvoir personnel ne peut pas concentrer dans ses mains toute la connaissance d'un pays et parce que le pouvoir personnel, c'est finalement un syndicat d'intérêts anonymes qui se substitue au pouvoir populaire. », François Mitterrand, dans *Intervention télévisée lors de la campagne présidentielle*, le 15 décembre 1965, vidéo et texte intégral disponibles sur <https://fresques.ina.fr/miterrand/fiche-media/Mitter00172/intervention-televisee-lors-de-la-campagne-presidentielle.html> ;

¹³⁴ François Mitterrand, dans *Intervention télévisée lors de la campagne présidentielle*, le 15 décembre 1965, *Idem* ;

¹³⁵ Antoine Rensonnet, *Eclairage*, dans « Intervention télévisée lors de la campagne présidentielle, le 15 décembre 1965 », fiche média disponible sur *Ibidem* ;

Général de Gaulle « un dictateur » et du régime qu'il avait instauré sa « propriété personnelle » à la suite d'un « coup d'Etat permanent », seraient, à quelques jours seulement du vote décisif, dénouées de toute charge sémantique. De ce fait, même si François Mitterrand était certainement devenu « le premier opposant à l'Etat gaulliste », le Général de Gaulle emporta sans difficulté l'élection présidentielle le 19 décembre 1965, avec 55,2% des suffrages exprimés, reconfirmant ainsi sa légitimité à la tête de l'Etat.

Malgré ses déclarations datant de la tumultueuse période de mai 1968, affirmant qu'il se porterait candidat à la succession du Général de Gaulle¹³⁶, François Mitterrand manqua, faute de soutien partisan, l'élection présidentielle prématurément organisée en 1969. La mort du président Pompidou a trouvé Mitterrand - devenu dès juin 1971 Premier secrétaire d'un parti socialiste rénové - en position beaucoup plus solide pour affronter les autres présidentiables, notamment Jacques Chaban-Delmas (désigné par les gaullistes de l'UDR) ou le libéral Valéry Giscard d'Estaing¹³⁷. En dépit du fait qu'il a remporté facilement le premier tour de scrutin, ayant obtenu 43,2% des suffrages exprimés, devançant de loin son adversaire principal, Valéry Giscard d'Estaing (32,6%)¹³⁸, François Mitterrand a manqué pour une deuxième fois l'occasion d'accéder à Elysée. Le débat télévisé imposé pour la première fois entre les deux candidats accédant au second tour de scrutin n'avait pas favorisé le candidat socialiste, qui s'en est sorti, tout comme nous l'avons déjà souligné, avec l'étiquette de « l'homme du passé ».

Pour la troisième fois candidat à l'élection présidentielle en 1981, François Mitterrand changea de stratégie rhétorique, endossant alors le habit du gaullisme dans son discours électoral - fait qui a été saisi aussi par son contre-candidat. Dans le discours qu'il a soutenu à Porte de Pantin le 3 mai 1981, le président sortant Giscard d'Estaing s'est explicitement positionné en seul représentant et défenseur du courant gaulliste, rappelant l'incessant combat que le candidat socialiste avait mené depuis toujours contre le Général de Gaulle :

« La famille gaulliste est l'un des grands courants permanents de la politique française. Elle a toujours servi la France dans la guerre comme dans la paix. C'est pourquoi j'ai besoin de son concours, pour assurer le maintien des institutions de la Vème République...Dans

¹³⁶ « Et qui sera Président de la République ? Souverainement et librement, le suffrage universel le dira. Mais d'ores et déjà, pour votre information, je vous annonce, parce que le terme éventuel est à 18 jours et parce que c'est le même combat, je suis candidat. », François Mitterrand dans *Conférence de presse du 28 mai 1968*, vidéo et texte intégral disponibles sur

<https://fresques.ina.fr/miterrand/fiche-media/Mitter00113/conference-de-presse-du-28-mai-1968.html> ;

¹³⁷ Serge Berstein, « Les élections présidentielles », parcours thématique disponible sur

<https://fresques.ina.fr/miterrand/parcours/0010/les-elections-presidentielles.html> ;

¹³⁸ Scrutin des 5 et 19 mai 1974, dossier de presse disponible sur

<https://www.interieur.gouv.fr/Espace-presse/Dossiers-de-presse/Dossier-de-presse-de-l-election-du-President-de-la-Republique-2017/Annexe-n-12-les-resultats-des-elections-presidentielles-de-1965-a-2012> ;

cette élection, je suis le seul - je suis le seul - à pouvoir maintenir l'héritage institutionnel du Général de Gaulle. Je suis le seul, et non son adversaire du premier jour, qui n'a pas cessé de le combattre, en 1958, en 1965, et en mai 1968 : François Mitterrand. Je vous demande de vous en souvenir »¹³⁹.

Si les paroles giscardiennes visaient notamment à convaincre l'électorat que le maintien de l'héritage gaulliste dépendait de sa réélection, nous pouvons y saisir également une certaine crainte concernant la possibilité que le candidat socialiste, celui qui n'avait pas cessé de « combattre » le Général de Gaulle et sa philosophie politique, puisse être considéré par les Français comme possible gardien de cet héritage. La position défensive du président sortant était d'autant plus justifiable que François Mitterrand a recouru, trois jours après le discours giscardien, à la mémoire de la Résistance – élément constitutif du mythe gaullien, invitant le Colonel Passy à l'accompagner au moment de l'entretien qu'il a accordé le 6 mai 1981, dans le cadre de la campagne officielle à la télévision. Tout en invoquant sa place primordiale dans l'histoire de la Résistance française, placé « directement sous les ordres du Général de Gaulle », le candidat Mitterrand ambitionnait tirer les bénéfices du témoignage du Colonel Passy, un témoignage qui était « fort important » pour lui :

« C'est au Colonel Passy que j'ai demandé aujourd'hui de venir parler avec moi, avec nous. Le Colonel Passy, beaucoup d'entre vous le connaissent, soit qu'ils aient vécu cette époque, c'est-à-dire celle de la résistance française, soit qu'ils aient tout simplement lu les livres d'histoire dans lesquels ce nom figure. Le Colonel Passy était le chef des services de renseignements et d'action des Forces Françaises Libres, il était directement sous les ordres du Général de Gaulle dont il a été un des principaux collaborateurs. C'est un des grands noms de la résistance...bref, j'étais très heureux de pouvoir vous présenter aujourd'hui, vraiment très heureux, le Colonel Passy car je l'ai connu moi-même à Londres en 1943. Et son témoignage aujourd'hui est pour moi fort important »¹⁴⁰.

De son côté, le Colonel Passy expliqua son adhésion « libre » au projet de François Mitterrand et sa confiance « la plus totale » en raison de l'expérience commune vécue aux temps de la Résistance, mais aussi comme conséquence de la déception qu'il aurait éprouvée à l'égard du septennat giscardien. En même temps, il tint à souligner que son choix n'était pas en contradiction avec son statut de grande figure de la Résistance, de « gaulliste de la première heure » et de compagnon de la Libération :

¹³⁹ Discours de M. Valéry Giscard d'Estaing à la Porte de Pantin, lors du deuxième tour des élections présidentielles, Paris, dimanche 3 mai 1981, texte disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/817011400.html> ;

¹⁴⁰ Interview de M. François Mitterrand, candidat du PS à l'élection présidentielle de 1981, dans le cadre de la campagne officielle à la télévision, sur le calendrier en cas de victoire et les mesures immédiates, le 6 mai 1981, texte intégral disponible sur <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/discours/PDF/miterrand810506.pdf> ;

« Cela ne peut pas être contradictoire, car je me rappelle que la première formation politique qui s'est recréée clandestinement en France en 1940 a été le Comité d'action socialiste sous l'impulsion de Daniel Mayer et de Gaston Defferre et qu'elle n'a pas cessé dès ce moment de nous apporter le maximum de son concours. Donc, je ne vois pas pourquoi, le Parti Socialiste n'aurait pas, je ne pourrais pas en tant que gaulliste, adhérer aux thèses du Parti Socialiste aujourd'hui...Donc, je suis tout à fait libre de penser et, normal que, parmi tous les camarades que nous avons eus en 40, on puisse aujourd'hui recréer cet état d'esprit que nous avons connu lors des combats de la Résistance et de la Libération »¹⁴¹.

Etant donné qu'en 1981 91 % des Français possédaient une télévision qu'ils considéraient la principale source d'information en matière politique¹⁴², le débat télévisé entre les deux candidats fut choisi par plus de 62 % des électeurs comme moyen de communication politique préféré. Ainsi, sept ans après le premier débat radio-télévisé, les deux protagonistes de 1974 se sont retrouvés à nouveau face à face. Tout comme en 1974, V. Giscard d'Estaing a joué le rôle très gaullien du professeur interrogeant un élève embarrassé - une tactique qui ne fut plus efficace en 1981, puisque, depuis sept ans, ce même professeur gouvernait et il devait alors répondre sur le bilan de son mandat plutôt que donner des leçons à son contre-candidat. D'ailleurs, il convient de mentionner que ce débat s'est cristallisé autour de quatre thématiques : la politique intérieure, qui en avait représenté 26%, les questions économiques et sociales (43%), la politique internationale (21%) et la conclusion des deux candidats, constituant 10% du débat¹⁴³.

D'abord, il est intéressant pour notre analyse de souligner le fait que le candidat socialiste choisît de commencer son discours en rappelant les multiples citations de Jacques Chirac critiques à l'adresse du septennat giscardien : au « vous n'avez pas le monopole du cœur » de 1974 répond en 1981 le cinglant « vous êtes l'homme du passif »¹⁴⁴. Or, une explication de cette stratégie miterrandienne pour s'attaquer à son contre-candidat (à propos des querelles au sein de l'ancienne majorité, du bilan économique et social du septennat ou voire de la rencontre avec Brejnev à Varsovie), peut être trouvée dans une intention probable de gagner les voix des gaullistes¹⁴⁵, d'autant plus que Mitterrand choisît de faire ouvertement appel

¹⁴¹ Colonel Passy, dans *Ibidem* ;

¹⁴² Sophie Chatonnay, « Forcé du discours et faiblesse de l'image : la campagne télévisée de Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand en 1981 », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, vol. 4, no. 2, 2005, pp. 108-127, p. 123 ;

¹⁴³ Dominique Labbé, « Moi et l'autre. Le débat Giscard d'Estaing-Mitterrand », *Revue française de science politique*, 31^e année, n°5-6, 1981. pp. 951-981, p. 952 ;

¹⁴⁴ Didier Maus, *Face à face. Le débat télévisé au second tour de l'élection présidentielle (1974-1995)*, op.cit. pp. 75-76 ;

¹⁴⁵ Dominique Labbé, « Moi et l'autre. Le débat Giscard d'Estaing-Mitterrand », *Ibidem*, p. 964 ;

à la mémoire du Général de Gaulle en vue d'appuyer ses propres projets sur son héritage politique. Le candidat Mitterrand a fait référence au père fondateur de la Ve République deux fois pendant le débat, insistant sur son héritage pour justifier sa vision concernant la question économique de la nationalisation des banques. Une première fois :

« Le général de Gaulle avait fait l'essentiel en 1945, il avait regretté en 1947 de ne pas avoir tout fait, eh bien, il m'incombera de le faire à mon tour, et onze, je crois, groupes industriels »¹⁴⁶.

Et une deuxième fois, quand il a insisté de revenir sur la question des nationalisations, avant de répondre sur ses projets en matière d'emploi :

« Nationalisations : je rappellerai que c'est le général de Gaulle qui a nationalisé en 1945 l'essentiel de ce qui est aujourd'hui nationalisable : sociétés nationales, charbonnages, électricité, gaz, Renault, assurances, banques de dépôt »¹⁴⁷.

Même si les questions institutionnelles n'ont pas figuré parmi les sujets de ce second débat télévisé, le thème d'une possible modification de la Constitution surgit par le biais de la question du nucléaire. Mais, tout comme en 1974¹⁴⁸ et malgré son opposition initiale au texte constitutionnel conçu comme l'achèvement de la pensée républicaine du Général de Gaulle, François Mitterrand s'est attaché au respect de la Constitution, insinuant qu'il n'aurait pas l'intention de procéder à une révision s'il était élu :

« C'est une proposition, en effet, que j'ai faite ; seulement, elle se heurte à une grande difficulté, c'est la réforme de la Constitution. Comme tous ces référendums à la Suisse dont vous avez parlé, sur lesquels vous avez bien voulu vous ranger à mon avis, il est certain que ce type de référendum serait très heureux, mais comme la Constitution s'y oppose, avant qu'on ne soit parvenu à modifier la Constitution, nous aurons tellement de choses à faire après le 25 mai que je ne veux pas me consacrer à des travaux de juriste. Je veux entrer dans l'action, m'attacher au chômage et au reste »¹⁴⁹.

D'ailleurs, nous pouvons saisir une attitude gaullienne chez le candidat socialiste également à travers sa position concernant le maintien de la Grande Bretagne dans le Marché commun. Même s'il avait assuré qu'il était favorable au maintien des dix pays alors membres de l'espace européen, François Mitterrand a laissé comprendre qu'il était méfiant à l'égard de la politique menée par la Grande Bretagne :

¹⁴⁶ François Mitterrand, cf. Didier Maus, *Idem* ;

¹⁴⁷ François Mitterrand, *Idem* ;

¹⁴⁸ A travers ses arguments, François Mitterrand avait défendu les principes gaulliens du régime instauré en 1958 : « J'estime qu'il faut revenir à la règle constitutionnelle, qui a été appliquée par le Général de Gaulle pour ses premiers gouvernements... », dans le débat télévisé d'entre deux tours de scrutin de l'élection présidentielle de 1974, *Idem* ; ;

¹⁴⁹ François Mitterrand, *Idem* ;

« Eh bien, je suis favorable au maintien des 10 pays qui se trouvent actuellement dans l'Europe du Marché commun, même si certains de ces pays ne se comportent pas comme je le souhaiterais. Je voudrais simplement que notre diplomatie, surtout face à la Grande-Bretagne, soit plus vigilante »¹⁵⁰.

A l'heure de la conclusion, François Mitterrand s'est concentré sur le thème du changement « pour essayer de rassembler », tout en assumant pourtant l'héritage de l'Histoire ainsi que la mission ultime du chef de l'Etat, celle de veiller à préserver la grandeur de la France :

« Le changement, pour quoi faire ? Pour essayer de rassembler. J'ai eu avec moi d'abord les socialistes. Je vois la gauche se rassembler aujourd'hui dans un puissant mouvement populaire. Je voudrais que cela aille plus loin et que la France se sente à l'aise avec elle-même. La grandeur de la France, croire en elle-même ! La France est quelque chose de fort qui doit être respecté. Je ne condamne pas tout ce qui a été fait, c'est l'histoire de la France et j'en hériterai, mais je voudrais pousser plus loin, peut-être réformer, corriger, et ce qui me permettra de réformer et de corriger, c'est de parvenir à établir dans un pays comme la France un peu plus d'égalité, qu'on apprenne à vivre ensemble dans une société développée et harmonieuse. C'est tout ce que je veux faire »¹⁵¹.

Le dernier jour de la campagne électorale, les deux candidats eurent l'opportunité de s'adresser pour une dernière fois aux Français à la télévision. Dans son allocution du 8 mai 1981, le candidat socialiste s'est positionné pour une dernière fois en défenseur d'un héritage gaulliste allergique aux « manœuvres électorales », prônant le respect de la fonction présidentielle et insistant sur le grand rôle rassembleur du Président :

« Je sais que déferle sur la métropole et l'outre-mer une vague de calomnies, nous nous trouvons devant des manœuvres électorales que je vous laisse le soin de qualifier. Je méprise ces méthodes... Mon concurrent a le droit de le critiquer, il n'a pas le droit moral et politique de le déformer. Il serait déplorable que la campagne électorale s'achève autrement que dans la dignité. Le Président de la République de demain sera à l'évidence l'un des deux candidats d'aujourd'hui. Nous avons l'un et l'autre la même obligation, assurer l'avenir de la France dans l'unité des Français...Élu Président de la République, je serai l'homme de la réconciliation, s'il le faut, du rassemblement, du dialogue »¹⁵².

Finalement, malgré l'effort du président sortant d'endosser l'habit du gaullisme et d'obtenir ainsi les votes des électeurs gaullistes qui s'étaient portés vers Jacques Chirac au premier tour¹⁵³, Valéry Giscard d'Estaing - resté dans la mémoire historique de cette campagne

¹⁵⁰ *Idem* ;

¹⁵¹ François Mitterrand, *Idem* ;

¹⁵² Didier Maus, *Face à face. Le débat télévisé au second tour de l'élection présidentielle (1974-1995)*, *Ibidem*, p. 150 ;

¹⁵³ Dans un entretien avec Michel Barnier, député RPR, Valéry Giscard d'Estaing déclara : « : « Où est le Gaullisme ? Eh bien, d'abord – excusez cette formule – il est dans ma tête, parce que quand on est président de la République, on est par la force des choses le successeur du général de Gaulle », cf. Sophie Chatonnay, « Force du discours et faiblesse de l'image : la campagne télévisée de Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand en 1981 », *Ibidem*, p. 119 ;

électorale comme « l'homme du passif »¹⁵⁴ - n'a pas réussi à s'assurer un deuxième mandat. François Mitterrand s'est installé finalement au Palais de l'Élysée comme premier président de l'alternance sous la Ve République.

Après trois candidatures successives et un premier mandat présidentiel, François Mitterrand s'est porté pour une quatrième fois candidat à l'élection présidentielle en 1988, étant à la fois le troisième président sortant à se représenter. Chose inédite pour cette quatrième campagne électorale, le président sortant a confronté au second tour de scrutin son Premier ministre de cohabitation, le gaulliste Jacques Chirac. De plus, ce fut la première fois qu'un Premier ministre en exercice s'est porté candidat à l'élection présidentielle. Devenu une tradition dans la vie politique française depuis 1974, le débat télévisé a représenté l'arène de confrontation finale où chacun de deux candidats eut une dernière occasion de faire valoir son propre projet présidentiel par rapport au projet de son adversaire. Organisé le 28 avril 1988, le débat télévisé ayant réuni face à face le Président sortant et son Premier ministre en exercice fut divisé en quatre parties : deux parties de 30 minutes chacune portant sur la politique intérieure et les Institutions, respectivement, sur l'Europe et les problèmes économiques et sociaux et deux dernières parties de 20 minutes chacune, dédiées aux problèmes de la société et, enfin, à la politique étrangère et à la défense.

A l'image des débats précédents, ce troisième débat représenta une nouvelle occasion, devenue déjà presque un devoir moral - si nous pouvons en oser l'affirmation - d'évoquer la mémoire du Général de Gaulle et d'en assumer l'héritage afin d'assurer l'électorat d'une continuité scrupuleusement respectée pour ce qui en était de « l'essentiel ». Si l'appel à la mémoire du Général de Gaulle et l'appropriation de l'héritage gaulliste par Jacques Chirac était une tactique parfaitement prévisible, voire naturelle, la revendication explicite d'une continuité de la politique française ayant ses racines dans la conception politique gaullienne serait une attitude assez surprenante pour un homme politique qui s'était toujours déclaré comme le plus fervent opposant au Général et à sa politique. François Mitterrand a ouvertement assumé la continuité, d'abord au moment des discussions sur la dissuasion nucléaire française :

« Voilà, c'est une action dont je ne voudrais pas me flatter... disons que je me suis situé dans la continuité de la politique française et j'aime ce mot lorsqu'il s'agit de la France »¹⁵⁵.

¹⁵⁴ François Mitterrand : « Vous ne voulez pas parler du passé, je le comprends bien naturellement et vous avez tendance un peu à reprendre le refrain d'il y a sept ans : l'homme du passé... C'est quand même ennuyeux que dans l'intervalle vous soyez devenu, vous, l'homme du passif, cela gêne un peu votre démonstration d'aujourd'hui ! », texte du débat disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/817005300.html> ;

Une position provoquant la réaction immédiate de l'héritier « légitime » Chirac, qui en rappela la source d'inspiration gaullienne pour souligner ainsi le paradoxe miterrandien :

« Notre pays a été assuré par la dissuasion nucléaire. Dissuasion nucléaire à laquelle vous êtes aujourd'hui très attaché, M. Mitterrand et je m'en réjouis, mais je voudrais tout de même rappeler qu'elle a été inspirée et mise en œuvre par le général de Gaulle, que nous lui devons à ce titre notre capacité de grande puissance, qu'elle a été combattue par vous »¹⁵⁶.

La rétorque chiraquienne provoqua à son tour la réponse du président sortant, qui « assumait » ouvertement son « attachement » à la continuité totale de la politique extérieure de la France, telle qu'elle avait été initialement construite et imposée par le Général de Gaulle :

« Voyez-vous, monsieur le Premier ministre, je suis très sensible, très attaché à la continuité de la politique extérieure de la France et j'assume cette continuité ; elle s'est appelée de Gaulle, Pompidou, Giscard d'Estaing, elle porte aujourd'hui mon nom. Et est-ce que vous croyez vraiment qu'à 30 ans de distance, je vais bousculer les données de l'équilibre international et les conditions de la sécurité française, c'est-à-dire le fondement de notre défense nationale, sur lesquelles notre armée est organisée pour avoir raison 30 ans plus tard »¹⁵⁷.

Et après la brève intervention chiraquienne - « Et d'ailleurs vous auriez tort... » -, le président sortant poursuivit sa réponse, scellant définitivement la discussion sur la continuité de ce qui représentait des « acquis précieux » pour la France :

« Oui, voyez, j'aurais sûrement tort ! J'aurais sûrement tort ! La continuité de la France doit être assumée par tous ceux qui en ont la charge, en 30 ans il se passe beaucoup de choses et j'en tiens compte. Et je ne veux pas que, d'un gouvernement à l'autre, on passe son temps à défaire ce qui a été fait »¹⁵⁸.

D'ailleurs, au-delà du message politique prônant la continuité de la politique de la France indépendamment du personnage se trouvant à la tête du pays, nous trouvons pertinent d'étudier également le langage miterrandien, tout en soulignant les petites phrases qui renforceraient ce message. D'abord, nous notons l'intention de François Mitterrand d'insister sur son attachement au mot « continuité » - « j'aime ce mot lorsqu'il s'agit de la France ». L'emploi du verbe « aimer », à forte charge émotionnelle, pour exprimer son positionnement dans la continuité révèle, à notre avis, une volonté de souligner que son attachement dépassait le rationnement purement politique ou historique pour trouver ses racines dans le sentiment d'amour qu'il éprouvait lui-même pour la France – ce que nous pouvons comprendre comme

¹⁵⁵ Face à face télévisé entre MM. François Mitterrand et Jacques Chirac, lors de la campagne électorale pour le second tour de l'élection présidentielle, Paris, jeudi 28 avril 1988, texte intégral disponible sur <https://www.vie-publique.fr/discours/138972-face-face-televisé-entre-mm-francois-mitterrand-et-jacques-chirac-lo>

¹⁵⁶ Jacques Chirac, *Idem* ;

¹⁵⁷ François Mitterrand, *Idem* ;

¹⁵⁸ *Idem* ;

une façon de rassurer les électeurs de la profondeur et de la constance de sa position. Motivée par son amour pour la France, la continuité de la politique gaullienne était ainsi certainement assumée et préservée. Il garda ensuite le ton affectif de sa réponse, insistant sur le caractère émotionnel et sentimental qui intervenait au moment des discussions sur ce mot qu'il « aimait » - « je suis très sensible, très attaché à la continuité de la politique extérieure de la France ». De plus, la façon dont le candidat Mitterrand a personnifié cette continuité à laquelle il était si attaché : « elle s'est appelée de Gaulle, Pompidou, Giscard d'Estaing, elle porte aujourd'hui mon nom » - une continuité qui commença avec de Gaulle et qui, transmise de président en président, se maintint encore en 1988 malgré l'alternance intervenue en 1981 - peut être lue à la lumière du processus de patrimonialisation visant la reconnaissance et le devoir de transmettre le bien patrimonial aux générations futures : la politique étrangère de la France, telle qu'elle avait été originellement bâtie et menée par le Général de Gaulle, fut reconnue ensuite comme « acquis précieux » pour la France par tous ses successeurs indépendamment de leur affinité politique, ayant assumé le devoir moral de transmettre ce bien patrimonial aux générations futures – et donc d'en assurer la continuité et pérennité.

Finalement, avec 54% des suffrages exprimés¹⁵⁹, François Mitterrand s'est imposé face à son Premier ministre, accomplissant ainsi la prophétie lancée le 23 juillet 1987, quand il fut interrogé par le politologue Olivier Duhamel sur son éventuelle candidature : « Si je me présente, je serai réélu »¹⁶⁰. Ainsi, si elle fut inventée par et pour le Général de Gaulle, l'élection présidentielle au suffrage universel était indissolublement liée à François Mitterrand¹⁶¹, dont la carrière politique étendue sur un demi-siècle (de 1946 à 1995) le positionne incontestablement aux côtés de Charles de Gaulle comme un des principaux acteurs de l'histoire du second XXe siècle français¹⁶². Candidat « abonné » à l'élection présidentielle - tour à tour finaliste-surprise en 1965, défait de peu en 1974, vainqueur historique en 1981 et, finalement, maître stratège largement réélu en 1988, François Mitterrand représente

¹⁵⁹ Scrutin des 24 avril et 8 mai 1988, données disponibles sur

<https://www.interieur.gouv.fr/Espace-presse/Dossiers-de-presse/Dossier-de-presse-de-l-election-du-President-de-la-Republique-2017/Annexe-n-12-les-resultats-des-elections-presidentielles-de-1965-a-2012> ;

¹⁶⁰ Jean Lacouture, *François Mitterrand, histoire d'un Français : les vertiges du sommet*, t. 2, Éditions du Seuil, 1998, p. 264.

¹⁶¹ Antoine Rensonnet, « Un demi-siècle de batailles électorales », Parcours thématique disponible sur <https://fresques.ina.fr/miterrand/parcours/0003/un-demi-siecle-de-batailles-electorales.html> ;

¹⁶² « Après une riche carrière ministérielle sous la IVe République, il fait figure durant vingt années de principal opposant au pouvoir du général de Gaulle et de ses successeurs de droite, avant d'exercer la fonction suprême de Chef de l'Etat durant deux septennats. », dans Serge Berstein, « Les élections présidentielles », Parcours thématique disponible sur <https://fresques.ina.fr/miterrand/parcours/0010/les-elections-presidentielles.html> ;

l'incarnation parfaite du « scrutin roi » du système politique de la Ve République¹⁶³. Le premier président socialiste de la Ve République quitta l'Élysée le 17 mai 1995 pour passer le pouvoir à son successeur et ancien Premier ministre, le jeune loup gaulliste Jacques Chirac.

5. Jacques Chirac : quatre candidatures pour le retour triomphale du gaullisme à l'Élysée après quatorze ans d'une « suave » alternance ou la victoire du néo-gaullisme chiraquien sur une gauche dénouée de son visage gaullien après le retrait mitterrandien

Ayant déjà eu l'expérience de deux campagnes présidentielles dont la dernière menée jusqu'au deuxième tour de scrutin, Jacques Chirac assumait en 1995 une troisième candidature - une décision qu'il avait annoncée depuis novembre 1994, prenant par surprise l'ensemble de la majorité RPR-UDF. Ainsi, dans un entretien « en exclusivité » pour le journal *La Voix du Nord*, l'ancien Premier ministre de François Mitterrand a annoncé « haut et clair » sa candidature :

« Les Français vont effectivement bientôt élire un nouveau président de la République. Ils ont le droit de savoir qui orientera leur destin et vers quels horizons. L'hypocrisie, qui affecte le débat politique actuel, offense leur civisme et entretient un climat malsain. J'ai donc décidé de clarifier la situation en annonçant dès aujourd'hui que je suis candidat lors de la prochaine élection présidentielle. Personne n'en doutait vraiment, mais je pense que les choses doivent être dites nettement »¹⁶⁴.

Le choix du lieu, à savoir la région du Nord-Pas-de-Calais, pour dévoiler sa décision de s'engager dans la bataille présidentielle n'était pas pourtant pris au hasard : tout en étant conscient qu'il s'agissait d'une « terre de vieille tradition gaulliste et à laquelle le fondateur de la Ve République resta toute sa vie attaché »¹⁶⁵, le jeune loup gaulliste Jacques Chirac - surnommé également le « bulldozer »¹⁶⁶ de Georges Pompidou - entamait ainsi une « évidente recherche du symbole »¹⁶⁷. De plus, la façon dont Chirac choisit de déclarer ouvertement sa

¹⁶³ Serge Berstein, « Les élections présidentielles », *Ibidem* ;

¹⁶⁴ Déclaration de M. Jacques Chirac, président du RPR, maire de Paris et candidat à l'élection présidentielle, dans « La Voix du Nord » et communiqué à l'AFP le 4 novembre 1994 (communiqué publié dans « Le Monde » du 7 novembre), sur l'annonce officielle de sa candidature à l'élection présidentielle 1995 et sur ses propositions en matière de santé, de protection sociale et d'accès aux soins, texte intégral disponible en format PDF sur <https://www.vie-publique.fr/discours/219876-declaration-de-m-jacques-chirac-president-du-rpr-maire-de-paris-et-ca> ;

¹⁶⁵ Marcel Marsal, dans *La Voix du Nord*, le 4 novembre 1994 ;

¹⁶⁶ *Idem*

¹⁶⁷ *Idem* ;

candidature, se privant de toute possibilité de recul, tout en se positionnant en même temps au-dessus des partis, fut interprétée aussi à la lumière de la mémoire du Général de Gaulle¹⁶⁸.

Avant de nous lancer dans l'analyse du discours électoral chiraquien, force est de mentionner qu'il ne varie finalement que peu d'une campagne électorale à l'autre, tout en prenant une forme de pédagogie politique constante et intéressante - notamment si on prend en considération que le candidat Jacques Chirac s'était adressé à des électeurs sur une génération entre 1981 et 2002¹⁶⁹. De plus, le socle mythique de son discours - construit autour des références à la grandeur de la France, au peuple courageux, au progrès et à l'homme providentiel - était d'emblée d'essence gaulliste¹⁷⁰. Ayant l'avantage d'avoir assumé quatre campagnes présidentielles portant ainsi l'expression gaulliste à son « paroxysme d'ambition, de répétition et de distorsion », son discours gaulliste s'est « progressivement mué en rhétorique chiraquienne »¹⁷¹. Mais si Jacques Chirac ne pouvait pas aspirer à l'éloquence du Général de Gaulle, il en a certes compris et utilisé les principes de communication¹⁷². Quand il annonça pour la première fois sa candidature à la présidence de la République le 3 février 1981, dans une déclaration depuis l'Hôtel de Ville de Paris, Jacques Chirac s'est présenté comme étant le seul à avoir la légitimité de réaliser le rassemblement des gaullistes autour de son projet présidentiel, qui visait à « arrêter le processus de dégradation de la France » dont la responsabilité était attribuée « au comportement des responsables de l'État »¹⁷³.

En empruntant un « langage inspiré du Général de Gaulle »¹⁷⁴, avec des mots qui étaient « directement attribués au Général de Gaulle », à l'instar de « dégradation » - le premier mot utilisé par le Général de Gaulle dans sa fameuse déclaration du 13 mai 1958 où il annonça être prêt à assumer les pouvoirs de la République -, le candidat Jacques Chirac a réussi à maîtriser le moyen formel de construire une filiation qui nous indique que l'appropriation de

¹⁶⁸ « De toute façon, dans la réponse sans ambiguïté qu'il a apportée à notre question et qui le prive désormais de toute possibilité de recul, c'est manifestement d'une démarche gaullienne, se situant résolument en dehors et au-dessus des partis, qu'a souhaité s'inspirer Jacques Chirac. », Marcel Marsal, dans *Ibidem* ;

¹⁶⁹ Maurice Satineau, *Mots de conviction. Paroles de séduction. Jacques Chirac candidat à l'élection présidentielle de 1981 à 2002*, Editions à la Carte, Suisse, 2002, p. 31 ;

¹⁷⁰ *Ibidem*, p. 33 ;

¹⁷¹ Annie Collovald, *Jacques Chirac et le gaullisme*, Berlin 1999, p. 34 ;

¹⁷² Le gaullisme est construit « sur le mode enchanté du charisme triomphant », l'héritage est devenu « un acte de routinisation plus ou moins incroyable », cf. Annie Collovald, *Jacques Chirac et le gaullisme*, *op.cit.*, p. 12 ;

¹⁷³ Déclaration de M. Jacques Chirac, président du RPR, annonçant sa candidature à l'élection présidentielle de 1981, Paris le 3 février 1981, texte intégral disponible sur demande sur <https://www.vie-publique.fr/discours/252304-declaration-de-m-jacques-chirac-president-du-rpr-annoncant-sa-candida> ;

¹⁷⁴ Le même langage était aussi valable pour les autres deux candidats gaullistes, Marie-France Garaud et Michel Debré, cf. Patrick Poivre d'Arvor et Noël Copin, *Antenne 2 Le Journal de 20H*, extrait disponible sur <https://www.ina.fr/video/CAB00010802/plateau-patrick-poivre-d-arvor-et-noel-copin-video.html> ;

l'héritage passait, d'abord, par la reproduction de la phraséologie gaulliste¹⁷⁵. Ensuite, à l'occasion de sa deuxième candidature en 1988 Jacques Chirac annonça sa décision dans le même ton gaullien, plaidant pour une France « forte, généreuse qui assure son indépendance et son rang dans le monde », une France qui n'était pas « celle des idéologies », une France « fidèle à son passé et confiante en son avenir de grande puissance »¹⁷⁶.

Arrivé au deuxième tour de scrutin en 1988, Jacques Chirac a confronté le président sortant face à face à l'occasion du débat télévisé traditionnel organisé le 28 avril 1988. Sans plonger dans l'analyse minutieuse du débat final, nous notons le fait que le candidat gaulliste s'était constamment, voire obsessionnellement appuyé sur la mémoire du Général de Gaulle, invoqué dans chaque réponse qui concernait des questions « essentielles » comme étalon de la politique présidentielle à la française. D'abord, dans le domaine de la politique étrangère et de la défense nationale :

« Sur le plan de la politique étrangère où des divergences de vues auraient pu être nuisibles à l'image de marque de notre pays, à nos intérêts... depuis que, dans ce domaine comme dans celui de la défense, le Général de Gaulle a marqué ce que devait être la politique de la France et que cette orientation, après avoir été fortement critiquée par les uns et par les autres, est aujourd'hui considérée comme admise par tous, il était évidemment plus facile, là aussi, de défendre dans cet esprit les intérêts de notre pays »¹⁷⁷.

Ensuite, pour ce qui concernait le régime, l'esprit des Institutions et la place centrale qu'y occupait l'élection présidentielle :

« Ne nous trompons pas de République... l'élection présidentielle - c'est pour cela que le Général de Gaulle avait voulu cette élection au suffrage universel - signifie un dialogue direct entre les électeurs et le candidat. Ce dialogue est engagé, il ne s'agit pas, naturellement, pour moi, de classer les électeurs dans telle ou telle catégorie de droite, de gauche, du centre, etc., je m'adresse aussi, cela va de soi, à tous les électeurs et je respecte, par définition, parce que je suis un démocrate, tous les électeurs d'égale façon. Il n'est pas dans l'esprit de nos institutions, dans une campagne présidentielle, de faire la moindre concession à quelque parti que ce soit et, d'ailleurs, à quel qu'idéologie que ce soit, il faut simplement essayer de comprendre des hommes et des femmes, d'où qu'ils soient »¹⁷⁸.

De Gaulle restait l'exemple à suivre aussi au sujet de la construction européenne :

« L'Europe qui est l'Europe des nations, aujourd'hui... celle d'ailleurs qu'avait envisagée le général de Gaulle, à laquelle j'ai toujours souscrit, cette Europe progresse difficilement. Oh,

¹⁷⁵ Florence Haegel, « Mémoire, héritage, filiation. Dire le gaullisme et se dire gaulliste au RPR », *Ibidem*, p. 878 ;

¹⁷⁶ Déclaration de M. Jacques Chirac, Premier ministre, annonçant sa candidature à l'élection présidentielle de 1988, Paris le 16 janvier 1988, texte intégrale disponible sur demande sur <https://www.vie-publique.fr/discours/254317-declaration-de-m-jacques-chirac-premier-ministre-annoncant-sa-candida> ou vidéo mis à disposition par l'INA sur <https://www.youtube.com/watch?v=wPAsl8rP6DA> ;

¹⁷⁷ Déclaration de M. Jacques Chirac, Premier ministre, annonçant sa candidature à l'élection présidentielle de 1988, Paris le 16 janvier 1988, *Ibidem* ;

¹⁷⁸ Jacques Chirac, *Idem* ;

nous n'avons pas - nous y reviendrons peut-être - entre 81 et 85, donné beaucoup d'impulsion à cette Europe, sauf l'initiative sur l'Europe sociale qui n'a pas eu de suite »¹⁷⁹.

La conclusion chiraquienne a porté la même empreinte gaulliste, centrée sur l'idée gaullienne du rassemblement et de l'homme comme moteur de toute « querelle qui vaille ». Jacques Chirac invoqua ouvertement le nom du Général :

« Je souhaite, quant à moi parce que j'appartiens à une famille qui a toujours souhaité le rassemblement, c'était le but du Général et le seul qui y soit largement parvenu - je souhaite par l'ouverture, le dialogue et la tolérance, rassembler, rassembler naturellement ma famille naturelle, qu'il s'agisse des centristes, des libéraux ou des gaullistes, mais bien au-delà ! toutes celles et tous ceux qui ont une même idée des choses... Vous voyez, c'est probablement notre différence et elle est un peu idéologique aussi. Moi, je crois en l'homme, je crois que l'homme est un être unique. Je crois qu'à ce titre il a un droit essentiel à la dignité, on doit le respecter. Et je crois, de surcroît, qu'il est capable du meilleur, parfois du pire, mais du meilleur, capable de se dépasser et notamment au profit de son pays... Vous savez, le général de Gaulle se caractérisait par deux ambitions, il parlait souvent de la grandeur de la France, notre patrie, qui exige le respect de son identité, qui exige que l'on ait une grande ambition pour elle et qu'on la serve. Et il disait ensuite ou en même temps qu'il n'est pas d'autre querelle qui vaille que celle de l'homme, marquant que nous sommes tous au service de l'homme, c'est-à-dire au service de la solidarité, de la fraternité, de la chaleur humaine. Eh bien, c'est cela mon projet, c'est cela mon débat, c'est pour cela que je me battraï »¹⁸⁰.

Ainsi, dès 1981 en passant par 1988, le discours électoral chiraquien se poursuivit en 1995, reprenant la même pédagogie qui renvoyait à l'exemple gaullien comme modèle d'inspiration de son projet présidentiel. Le 16 mars 1995, dans le cadre de la campagne pour l'élection présidentielle, Jacques Chirac participa à un meeting pour exposer les quatre engagements de son projet présidentiel visant à « replacer l'homme au cœur de nos préoccupations économiques et sociales »¹⁸¹. Et, à l'image des discours précédents, le candidat Chirac en établit dès le début le caractère gaulliste, justifiant le choix du lieu, la ville de Strasbourg, à la lumière de la mémoire du Général de Gaulle et de son lieutenant et successeur direct, Georges Pompidou – les deux grands noms figurant au « panthéon » du RPR chiraquien :

« Comme pourrais-je oublier que c'est ici, en 1947, que le Général de Gaulle a appelé les Français à se rassembler ? et que c'est à Strasbourg que Georges Pompidou lançait, en avril

¹⁷⁹ Jacques Chirac, *Idem* ;

¹⁸⁰ Jacques Chirac, *Idem* ;

¹⁸¹ Déclaration de M. Jacques Chirac, député RPR maire de Paris et candidat à l'élection présidentielle 1995, sur son projet présidentiel, Strasbourg le 16 mars 1995, texte intégral disponible en format PDF sur <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/discours/PDF/chirac950316.pdf> ;

1969, son message à la jeunesse, pour l'avenir d'une France moderne dans une Europe renforcée »¹⁸².

Pour la deuxième fois finaliste, Jacques Chirac a confronté au second tour de scrutin le candidat socialiste, également ancien Premier ministre de François Mitterrand, Lionel Jospin. Le débat télévisé (dont on souligna encore une fois la tradition¹⁸³) fut organisé le 2 mai 1995 autour de quatre thèmes principaux : les questions politiques d'actualité - les Institutions, les questions sociales et les choix économiques où le thème de l'emploi tenait « forcément une grande place » -, les problèmes de société - les banlieues, l'exclusion, le logement social ou l'immigration – et le quatrième et dernier sujet qui portait sur les questions européennes et internationales. A titre de remarque préliminaire, force est de mentionner que le Général de Gaulle fut présent dans les réponses des deux candidats, chacun ayant instrumentalisé sa mémoire pour justifier ou défendre son propre projet politique.

Sans susciter aucune surprise, les réponses de Jacques Chirac intégraient la référence gaullienne comme socle et fil conducteur de sa philosophie politique et de son projet présidentiel. De ce fait, à la question de savoir sa conception de la Présidence de la République, Jacques Chirac s'attacha au respect étroit des Institutions « données par le Général de Gaulle », tout en soulignant cependant la nature interprétative du texte constitutionnel :

« Nous avons des institutions très remarquables, de mon point de vue. Elles nous ont été données par le Général de Gaulle, elles ont de la souplesse et de l'efficacité. Mais naturellement les textes sont les textes et la manière de les interpréter peut varier. Et nous avons assisté, au fil des temps, à une dérive monarchique des institutions, c'est-à-dire que de plus en plus le Président de la République, au lieu d'être ce qu'il doit être, c'est-à-dire un arbitre, l'homme qui est le porteur d'une vision de l'avenir, l'homme qui donne l'impulsion aux choses, est devenu une sorte de super Premier Ministre, assumant l'ensemble des responsabilités. A partir de là, les institutions se sont modifiées, et petit à petit le politique a réellement perdu son pouvoir. Cela a été vrai pour le Gouvernement et également pour le Parlement. Alors que faut-il faire ? Je crois qu'il faut d'abord rééquilibrer les institutions et

¹⁸² Déclaration de M. Jacques Chirac, député RPR maire de Paris et candidat à l'élection présidentielle 1995, sur son projet présidentiel, Strasbourg le 16 mars 1995, texte intégral disponible sur <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/discours/PDF/chirac950316.pdf> ;

¹⁸³ « Dernier point : il ne s'agit en aucun cas, vous vous en doutez, d'une interview des deux candidats à la Présidence de la République par les deux modestes journalistes que nous sommes. Il s'agit, et là encore c'est la tradition, d'un débat. », Guillaume Durand, intervenant dans le Débat télévisé et radiodiffusé entre les candidats au deuxième tour de l'élection présidentielle de 1995, MM. Jacques Chirac, député RPR, et Lionel Jospin, membre du bureau national du PS, le 2 mai 1995, sur une comparaison de leurs programmes électoraux concernant les institutions et la vie politique, les réformes économiques, le problème du logement, l'emploi, l'immigration, les questions internationales, texte intégral disponible sur <https://www.vie-publique.fr/discours/148596-debat-televisé-et-radiodiffuse-entre-les-candidats-au-deuxieme-tour-de-1> ;

c'est ce à quoi je m'engage, c'est-à-dire faire en sorte que le Président de la République assume les fonctions de Président qui sont les siennes »¹⁸⁴.

Et si Jacques Chirac admettait l'existence d'une « dérive monarchique des Institutions », qu'il s'engageait à combattre afin d'en « rééquilibrer » l'exercice du pouvoir, son attitude peut être lue à la lumière de son expérience primo-ministérielle, ayant connu des moments de forte tension lorsque le Président de la République s'était servi de la lecture présidentialisée du texte constitutionnel pour intervenir dans la politique gouvernementale. En effet, ce qui déplorait le candidat gaulliste et qu'il dénommait en termes de « dérive monarchique », c'était la tentation du président de la République vers l'hyperprésidence et non ses prérogatives inscrites dans la Constitution, vu qu'il s'opposait, dans le contexte actuel, à une modification constitutionnelle :

« Je dirai simplement une chose pour conclure sur ce problème institutionnel. C'est important, et les Français n'ont pas toujours tout à fait conscience de ce que représente la Constitution, mais c'est l'art et la manière de gouverner. Je crois qu'une modification constitutionnelle aujourd'hui serait dangereuse, et je ne la recommande pas »¹⁸⁵.

D'ailleurs, si apparemment l'attitude critique à l'égard de la pratique présidentielle du pouvoir éloignait Jacques Chirac de l'orthodoxie gaulliste, il ne faisait qu'en prôner un retour à la conception gaullienne originaire du Président « en charge de l'essentiel », un président arbitre entre les Institutions, un président visionnaire, chef des Armées et principal responsable et architecte de la politique étrangère, en opposition à un président « politicien », assumant des tâches gouvernementales. Si on accepte bien la domination présidentielle comme partie constituante de l'esprit de la Ve République, cette domination concerne, dans sa conception gaullienne originaire, la politique comme *politics* ou *polity* et non comme *policies*¹⁸⁶, cette dernière passant à la charge du gouvernement. De ce point de vue, la position chiraquienne s'inscrit certes dans la continuité de l'héritage institutionnel gaulliste.

Si le candidat gaulliste était le premier à invoquer la mémoire du Général de Gaulle, ce fut aussi son adversaire socialiste qui en fit usage à plusieurs reprises. D'abord pour répondre à la question institutionnelle, justifiant sa position quant au vieillissement du système « conçu quand même pour un homme exceptionnel », mais un système « dont il faut garder l'essentiel »¹⁸⁷. Ensuite, pour critiquer « la pensée unique » qui « régnait » dans la période où il

¹⁸⁴ Jacques Chirac, *Idem* ;

¹⁸⁵ *Idem* ;

¹⁸⁶ Jean Leca, « L'état entre politics, policies et polity. ou peut-on sortir du triangle des Bermudes ? », *Gouvernement et action publique*, vol. 1, no. 1, 2012, pp. 59-82 ;

¹⁸⁷ « Moi, j'ai un point de vue différent : je pense qu'il y a un vieillissement de ce système institutionnel, dont il faut garder l'essentiel, bien sûr, j'en suis d'accord, mais qui est un système qui a été conçu dans les années 50, à une toute autre époque du point de vue culturel, du point de vue des modes de commandement, du point de vue de

était « un jeune fonctionnaire au Quai d'Orsay, dans les années 65-70 »¹⁸⁸. Si les premières deux fois, Lionel Jospin a invoqué la mémoire du Général de Gaulle pour se différencier de sa philosophie, la troisième fois qu'il le fit, ce fut pour exprimer son « profond attachement » au service public « à la française », hérité de la conception gaullienne d'après-guerre¹⁸⁹. De même, le candidat socialiste instrumentalisa pour une dernière fois le nom du Général de Gaulle dans le but de récupérer son héritage social, soulignant le maintien en 1958 de la politique gaullienne de nationalisations mise en place en 1945 comme réponse à la critique chiraquienne à l'égard de la nationalisation des banques¹⁹⁰.

Premier à livrer sa conclusion après un débat qu'il catalogua comme « intéressant », Jacques Chirac réitéra son discours prônant le « véritable » chargement qu'il incarnait face au pouvoir socialiste, le changement que les Français - qu'il avait « beaucoup » écoutés - exigeaient après 14 ans de socialisme au sommet de l'Etat¹⁹¹. Mais un changement qui se traduisait par un retour à la continuité interrompue en 1981, un changement comme retrouvaille - si nous pouvons en oser l'analogie :

« Eh bien, moi, je suis pour une toute autre politique, une politique qui prenne en compte les problèmes quotidiens des Français et qui prenne en compte les grandes chances de la France [...] Ces chances, cet esprit de conquête qui nous a marqués longtemps, nous ne le

la société, qui a été conçue dans une période très particulière de l'histoire de France, au moment de la décolonisation et des crises qui s'en sont suivies, et qui a été conçue quand même pour un homme exceptionnel, mais offrant des caractéristiques assez particulières : le Général de Gaulle. », Lionel Jospin dans *Débat télévisé et radiodiffusé entre les candidats au deuxième tour de l'élection présidentielle de 1995*, MM. Jacques Chirac, député RPR, et Lionel Jospin, membre du bureau national du PS, le 2 mai 1995, sur une comparaison de leurs programmes électoraux concernant les institutions et la vie politique, les réformes économiques, le problème du logement, l'emploi, l'immigration, les questions internationales, texte intégral disponible sur <https://www.vie-publique.fr/discours/148596-debat-televisé-et-radiodiffusé-entre-les-candidats-au-deuxieme-tour-de-1> ;

¹⁸⁸ « J'ai été un jeune fonctionnaire au Quai d'Orsay, dans les années 65-70. Je peux vous dire que là régnait ce que vous appelez la pensée unique, c'est-à-dire qu'on avait le droit de ne penser qu'une chose : on n'avait le droit que d'être non pas Gaulliste, parce que si encore cela avait été ça ..., mais de suivre l'opinion du parti dominant de l'époque. », Lionel Jospin dans *Ibidem* ;

¹⁸⁹ « Il y a une conception du Service public à la française que nous avons héritée finalement de l'après-guerre et d'une certaine conception de l'après-guerre où il y avait le Général de Gaulle, c'est vrai, mais aussi autour de lui les Partis de Gauche et, personnellement, j'y suis profondément attaché. », Lionel Jospin dans *Ibidem* ;

¹⁹⁰ « M. Chirac. -... c'est une banque d'Etat. C'est une banque nationalisée

M. Jospin. -... nationalisée par le Général de Gaulle, avec les socialistes, les communistes et le MRP en 1945. Donc, ce n'est pas un problème de système socialiste. Ne confondons pas tout !

M. Chirac. - Non. Mais le maintien des banques nationalisées, ça, c'est un système socialiste, alors qu'elle devait l'être pour une petite période de redressement, et le résultat, on le voit !

Mais, écoutez, ne partons pas sur ce point

M. Jospin. - Le Général de Gaulle n'a pas nationalisé en revenant en 58 ! », dans *Ibidem* ;

¹⁹¹ « C'est un débat intéressant. On aurait voulu qu'il durât beaucoup plus longtemps parce qu'il y a beaucoup de choses que l'on n'a pas évoquées. Je voudrais dire simplement en terminant que, dimanche, la question qui va se poser aux électrices et aux électeurs, à l'ensemble des Français, est en réalité la suivante : voulez-vous ou non un troisième septennat socialiste ? C'est cela la question. Ou voulez-vous, au contraire, un véritable changement ? Eh bien, moi, je connais bien la France, j'ai beaucoup écouté les Français, et je sais que les Français veulent aujourd'hui un vrai changement, et ce vrai changement, je l'ai proposé et j'ai l'intention, si les Français le veulent, de l'assumer réellement. », Jacques Chirac dans *Ibidem* ;

retrouvons pas. Et, moi, ce que je veux, c'est rendre à la France cet esprit de conquête. Autrement dit et pour terminer, je voudrais dire que ce dont nous avons besoin aujourd'hui, c'est de faire confiance aux Français. Il faut faire confiance aux Français, il faut aimer la France, et à ce moment-là nous aurons une France réunie, retrouvée, c'est ce que j'appelle une France pour tous »¹⁹².

Après un débat « calme et posé », ayant l'air d'un « dialogue courtois »¹⁹³, où les multiples échanges d'amabilités venant notamment de la part du candidat socialiste avaient fait profiter à Jacques Chirac, le candidat gaulliste emporta finalement l'élection, avec 52,6% des suffrages exprimés au deuxième tour de scrutin organisé le 7 mai 1995¹⁹⁴. Dans un ton fort gaullien, Jacques Chirac fit sa déclaration le soir de sa victoire, tout en reprenant ce qui fut l'essence de son discours électoral – le retour à une continuité où la France « redeviendrait » elle-même, un retour d'ailleurs clairement prôné par l'usage répétitif du syntagme « de nouveau » :

« Lorsque nous aurons fait reculer ces fléaux, alors la France redeviendra elle-même : terre de liberté, de fraternité, d'égalité des chances, terre de solidarité. De nouveau, naîtra dans notre pays l'espoir de l'ascension sociale ; de nouveau, le progrès sera attendu et l'avenir désiré ; de nouveau, la patrie des droits de l'homme rayonnera dans le monde et, de nouveau, la France sera le moteur de l'Union européenne, gage de paix et de prospérité pour notre continent »¹⁹⁵.

Elu notamment grâce à « l'excellent report » sur son nom des électeurs d'Edouard Balladur et de Philippe de Villiers, à savoir, 84% des électeurs du Premier ministre, représentant en même temps le meilleur taux de report observé au sein de la droite dans toutes les élections présidentielles depuis 1965¹⁹⁶, Jacques Chirac a gagné ainsi le pari rassembleur. Par rapport à son score du second tour de 1988, le maire de Paris réussit à progresser de 11 points chez les ouvriers, 13 points chez les employés, 20 points chez les chômeurs, 14 points chez les personnes d'instruction primaire, 15 points chez les 18-24 ans et 11 points chez les 25-34 ans, ayant obtenu aussi la majorité des voix chez les 18-24 ans, avec 55 % des voix contre 45 % à Lionel Jospin, et chez les salariés du secteurs privés, avec 52% des voix à savoir, plus de 12%

¹⁹² Jacques Chirac, *Idem* ;

¹⁹³ France Soir, « Présidentielle : 1995, Chirac-Jospin ou le non-débat », dossier disponible sur <http://archive.francesoir.fr/actualite/politique/debat-presidentielle-1995-chirac-jospin-ou-le-non-debat-218337.html> ;

¹⁹⁴ Scrutin des 23 avril et 7 mai 1995, résultats officiels disponible sur <https://www.interieur.gouv.fr/Espace-presse/Dossiers-de-presse/Dossier-de-presse-de-l-election-du-President-de-la-Republique-2017/Annexe-n-12-les-resultats-des-elections-presidentielles-de-1965-a-2012> ;

¹⁹⁵ Déclaration Jacques Chirac du 7 mai 1995, vidéo et transcription disponibles sur <https://www.ina.fr/video/CAB95028900> ;

¹⁹⁶ Jérôme Jaffré, « Chapitre 9. La victoire de Jacques Chirac et la transformation des clivages politiques », dans Pascal Perrineau (éd.), *Le vote de crise. L'élection présidentielle de 1995*, Presses de Sciences Po, 1995, pp. 157-178, p. 171 ;

par rapport à leurs suffrages de 1988¹⁹⁷. Après 14 ans de présidence socialiste, le gaullisme - métamorphosé certes en chiraquisme, mais dont l'essence restait totalement gardée - redevient le moteur de la politique menée à la tête de l'Etat.

Le premier mandat de Jacques Chirac est resté dans la mémoire sociale notamment pour ses cinq dernières années correspondant à la troisième période de cohabitation, mais aussi grâce à la réforme constitutionnelle de 2000 écourtant le mandat présidentiel à cinq ans. Dans ce contexte, en 2002 le président sortant confronta de nouveau, parmi les 16 candidats qualifiés¹⁹⁸, son Premier ministre et ancien finaliste de 1995, Lionel Jospin, dont la confrontation finale était d'emblée envisagée. Outre le record de candidatures, l'élection présidentielle de 2002 a représenté un choc dans la vie politique française : ce fut pour la première fois dans l'histoire de la Ve République que le candidat de l'extrême droite Jean-Marie le Pen arriva jusqu'au second tour de scrutin et pour la deuxième fois que la gauche en manqua de représentant.

En tant que président sortant d'une cohabitation, le discours électoral de Jacques Chirac s'est construit autour de la critique de son gouvernement socialiste¹⁹⁹, tout en étant resté constant sur le thème du changement et de son ambition pour assurer « la grandeur » de la France. Dans la présentation de son programme présidentiel intitulé « Mon engagement pour la France », le président sortant plaça « la grandeur » de la France, notion à forte résonance gaullienne, dans « le cœur » de son projet politique :

« Je crois en la France. Une France sûre, ouverte, généreuse, une France du respect. La France n'a jamais été aussi grande, belle, aussi digne d'être aimée, qu'à chacun de ces moments, nombreux dans la riche Histoire de notre Nation, où les Français se sont senti un destin commun, auquel tous pouvaient participer : c'est cette vision d'une France dont la grandeur est d'autant mieux assurée qu'elle fait vivre la solidarité entre tous ses enfants, qui constitue le cœur du projet que je veux proposer aux Français »²⁰⁰.

De même, le candidat Jacques Chirac poursuivit dans son appel au rassemblement de tous les Français pour « donner vie » à son projet présidentiel et changer de politique après « cinq ans de gouvernement socialiste ». Au lendemain du premier tour de scrutin, Chirac s'est rendu à

¹⁹⁷ Jérôme Jaffré, « Chapitre 9. La victoire de Jacques Chirac et la transformation des clivages politiques », *Ibidem*, p. 170 ;

¹⁹⁸ Un record de candidatures pour cette huitième élection présidentielle de la Ve République ;

¹⁹⁹ « Comme vous, je ne suis pas satisfait de la situation de la France après cinq ans d'un gouvernement de gauche », Jacques Chirac dans Programme de M. Jacques Chirac, Président de la République et candidat à l'élection présidentielle 2002, intitulé : "Mon engagement pour la France", mars 2002, texte intégral disponible sur <https://www.vie-publique.fr/discours/128397-programme-de-m-jacques-chirac-president-de-la-republique-et-candidat> ;

²⁰⁰ Programme de M. Jacques Chirac, Président de la République et candidat à l'élection présidentielle 2002, intitulé : "Mon engagement pour la France", mars 2002, texte intégral disponible sur <https://www.vie-publique.fr/discours/128397-programme-de-m-jacques-chirac-president-de-la-republique-et-candidat> ;

Lille, cette « cité chargée d'histoire », pour s'exprimer sur la nécessité de la mobilisation des électeurs dès le premier tour²⁰¹. Face à la gravité de la situation de voir le candidat de l'extrême droite qualifié au deuxième tour de l'élection présidentielle, Jacques Chirac insista sur le besoin d'une « cohésion nationale » pour le « même idéal démocratique », appelant les Français à « se rassembler pour défendre les Droits de l'Homme, pour garantir la cohésion de la Nation, pour affirmer l'unité de la République, pour restaurer l'autorité de l'Etat. »²⁰². Et si le candidat gaulliste n'y avait pas fait explicitement référence à la mémoire du Général de Gaulle, le ton grave et la rhétorique dramatique²⁰³, enrichie d'un vocabulaire spécifique, situa son discours dans la continuité du leg gaulliste.

D'ailleurs, force est de mentionner que le thème du rassemblement autour du projet présidentiel fut mobilisé par le candidat Chirac aussi d'une perspective partisane. Deux jours après le premier tour du scrutin, Jacques Chirac a annoncé la création de l'Union pour la majorité présidentielle. Imaginé dès 2001, son projet d'union de la droite prit en 2002 la forme d'un véritable parti politique, destiné à soutenir sa candidature pour le second tour du scrutin et à bâtir ensuite sa propre majorité présidentielle pour les élections législatives organisées - après

²⁰¹ « Vous savez que c'est ensemble, en étant solidaires, que l'on peut donner vie à des projets, personnels, professionnels, collectifs. Nous sommes justement au temps des projets. Au temps des choix qui précèdent l'action et les décisions. Au temps de l'ambition pour la France [...] Ce soir, je viens donc à vous avec une ambition forte et claire, et nous irons sans détour à l'essentiel. Nous sortons de cinq ans de gouvernement socialiste : voulez-vous continuer sur la même voie ou changer de politique ? Votre vote est essentiel, parce que le travail à accomplir pour notre nation, les réformes à mener, le mouvement à lancer, exigent l'élan, exigent la force, exigent l'union. Chers Amis, dès dimanche prochain, je vous invite à vous rassembler, à vous mobiliser. Si, comme moi, avec moi, vous voulez une autre politique, alors vous devez en prendre les moyens, vous devez m'en donner les moyens. Unir vos forces, vos énergies. Tendre vos volontés. Ne pas vous laisser détacher de l'objectif. Convaincre autour de vous [...] Je vous invite à vous rassembler. » Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République et candidat à l'élection présidentielle 2002, sur la nécessité d'une mobilisation des électeurs dès le premier tour, la politique du gouvernement de M. Jospin et les propositions de M. Chirac, notamment en matière de sécurité, de sécurité sociale, d'éducation et d'insertion professionnelle des jeunes, Lille le 18 avril 2002, texte intégrale disponible sur <https://www.vie-publique.fr/discours/128330-declaration-de-m-jacques-chirac-president-de-la-republique-et-candidat> ;

²⁰² Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République et candidat à l'élection présidentielle 2002, au soir du premier tour de l'élection présidentielle, Paris le 21 avril 2002, texte intégral disponible sur <https://www.vie-publique.fr/discours/128057-declaration-de-m-jacques-chirac-president-de-la-republique-et-candidat> ;

²⁰³ « Ce soir, je veux m'exprimer devant vous, avec gravité. Avec force et détermination. Aujourd'hui ce qui est en cause, c'est notre cohésion nationale, ce sont les valeurs de la République auxquelles tous les Français sont profondément attachés. Aujourd'hui ce qui est en cause, c'est l'idée même que nous nous faisons de l'homme, de ses droits, de sa dignité. C'est l'idée que nous nous faisons de la France, de son rôle et de sa place en Europe et dans le monde. », Jacques Chirac dans *Ibidem* ;

l'instauration du quinquennat et l'inversement du calendrier électoral - immédiatement après l'élection présidentielle²⁰⁴.

Chose aussi inédite pour cette huitième campagne présidentielle, le président sortant refusa de débattre à la télévision avec Jean-Marie Le Pen : malgré les sondages ayant révélé que 69% des Français y seraient favorables²⁰⁵, pour la première fois depuis 1974, les électeurs n'auraient pas l'occasion de voir se confronter les présidentiables finalistes dans le cadre du traditionnel débat télévisé. En empruntant de nouveau le dramatisme rhétorique gaullien, le 23 avril 2002 à Rennes, le président sortant Chirac expliqua son refus :

« La France est confrontée à une situation grave. Ce qui est en cause, c'est son âme, c'est sa cohésion, c'est son rôle dans l'Europe et dans le monde [...] autant je m'oppose avec détermination à ceux qui ne partagent pas l'exigence républicaine et les valeurs de la démocratie. Je m'oppose avec détermination à ceux qui ne respectent pas les valeurs humanistes et la vocation universelle de la France. Je m'oppose avec détermination à ceux qui brandissent la menace de la rue, qui agitent les spectres de la force brute, de l'irrationnel et du mépris. La République ne transige pas quand il en va de l'essentiel, quand il en va de l'esprit et du cœur de notre pays. La République ne transige pas quand l'âme même du peuple français est en question. Ce combat est le combat de toute ma vie. C'est un combat moral. Je ne peux pas accepter la banalisation de l'intolérance et de la haine. Face à l'intolérance et à la haine, il n'y a pas de transaction possible, pas de compromission possible, pas de débat possible. Il faut avoir le courage de ses convictions, la constance de ses engagements. Pas plus que je n'ai accepté dans le passé d'alliance avec le Front National, quel qu'en soit le prix politique, je n'accepterai demain de débat avec son représentant »²⁰⁶.

Il en profita aussi pour réitérer son appel au rassemblement de tous les Français, qui « par-delà les vieux clivages, les vieilles habitudes, partageaient les mêmes valeurs » républicaines, de tous les Français « attachés au respect de l'alternance démocratique » :

« Nous devons nous rassembler pour défendre notre bien commun, la démocratie, dans le respect des convictions de chacun, des sensibilités de chacun, des engagements de chacun. Nous devons nous rassembler et nous devons aussi agir pour que reculent les causes même de la peur et de la violence, pour balayer le terreau sur lequel prospère l'intolérance [...] Le temps de l'action est arrivé. C'est le temps du rassemblement, rassemblement pour défendre

²⁰⁴ Nous avons développé le moment de la création de l'UMP dans la section portant sur le gaullisme comme fédérateur et patrimoine de la droite française (2^e Partie, 1^e Titre, 2^e Chapitre) et dans la section portant sur le parti de filiation gaulliste (1^e Partie, 2^e Titre, 2^e Chapitre) ;

²⁰⁵ Malgré toutes ces prises de position, 69% des Français se sont déclarés pour que ce débat ait lieu, selon un sondage CSA pour Le Parisien, effectué par téléphone le 23 avril. 26% ne le souhaitent pas et 5% ne se prononcent pas, cf. « Chirac-Le Pen : le duel télévisé n'aura pas lieu », dossier disponible sur http://www1.rfi.fr/actu/fr/articles/028/article_14277.asp ;

²⁰⁶ Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République et candidat à l'élection présidentielle 2002, sur son refus de débat télévisé avec le président du Front national et sur son programme gouvernemental, Rennes le 23 avril 2002, texte intégral disponible sur <https://www.vie-publique.fr/discours/128343-declaration-de-m-jacques-chirac-president-de-la-republique-et-candidat> ;

une certaine idée de l'homme, une certaine idée du débat politique, une certaine idée de la démocratie et de la République. Une certaine idée de la France [...] Ensemble, nous devons nous engager pour la République, pour la France, pour l'Europe, pour une France forte et solidaire dans une Europe puissante. [...] Je veux rassembler la Nation. Pour moi, la France est une, et tous ses enfants concourent à son identité, à sa richesse, à sa force [...] il n'y a qu'une communauté française, qu'une nation solidaire, avec sa terre, sa langue, sa culture, ses valeurs, et qui partage un même destin. Je veux m'adresser à toute la France [...] Je veux rassembler pour agir »²⁰⁷.

Soutenu par les candidats éliminés au premier tour et par la quasi-totalité de la classe politique²⁰⁸ afin de faire barrage au candidat extrémiste, Jacques Chirac est réélu président de la République avec 82,2% des suffrages²⁰⁹ - le meilleur score jamais obtenu par un candidat à l'élection présidentielle au suffrage universel direct. L'élection présidentielle de 2002 reste ainsi dans la mémoire sociale synonyme du « tremblement de terre », du « séisme » causé par la qualification étonnante de Jean-Marie Le Pen, faisant en même temps de Jacques Chirac, réélu à une majorité éclatante, « le titulaire d'un record difficile à battre »²¹⁰. Néanmoins, cette huitième élection présidentielle sous la Ve République fut également caractérisée comme « ambiguë » du point de vue de l'évolution du régime qui, selon l'ancien sénateur et universitaire Hugues Portelli, dépendrait alors de la majorité désignée à la suite des élections législatives²¹¹. L'UMP chiraquien confirma ensuite son pouvoir rassembleur ainsi que sa vocation de « parti présidentiel », ayant marqué une écrasante victoire aux élections législatives du juin 2002 avec un score de 47,26% des suffrages exprimés, un résultat qui assurait au président, à travers les 309 sièges obtenus, une majorité présidentielle absolue : le président Chirac aurait désormais tous les moyens de « donner vie » à son projet politique pour les cinq prochains ans qui correspondaient alors au nouveau mandat présidentiel.

²⁰⁷ Jacques Chirac, *Idem* ;

²⁰⁸ « La gauche orpheline se résigne à « avaler la couleuvre Chirac » », *Libération*, le 3 mai 2002, article disponible sur <https://www.liberation.fr/evenement/2002/05/03/la-gauche-orpheline-se-resigne-a-avaler-la-couleuvre-chirac-402243> ;

²⁰⁹ Scrutin des 21 avril et 5 mai 2002, résultats disponibles sur <https://www.interieur.gouv.fr/Espace-presse/Dossiers-de-presse/Dossier-de-presse-de-l-election-du-President-de-la-Republique-2017/Annexe-n-12-les-resultats-des-elections-presidentielles-de-1965-a-2012> ;

²¹⁰ Retour sur l'élection présidentielle de 2002, dossier disponible sur <https://www.vie-publique.fr/eclairage/21964-retour-sur-lelection-presidentielle-de-2002> ;

²¹¹ « Au soir du second tour, la large victoire de Jacques Chirac ne peut masquer l'ambiguïté de l'élection présidentielle. Celle-ci ne permet pas de donner de signal politique clair en faveur d'un des camps en présence. C'est donc des élections législatives et de leur capacité à désigner une majorité, favorable ou non au président, que dépend désormais l'évolution du régime. », dans *Idem* ;

Le deuxième mandat chiraquien s'est terminé en 2007 et malgré les rumeurs²¹², le président sortant décida de ne pas se représenter :

« Mes chers compatriotes, Au terme du mandat que vous m'avez confié, le moment sera venu pour moi de vous servir autrement. Je ne solliciterai pas vos suffrages pour un nouveau mandat »²¹³.

Quarante ans au service de son pays, Jacques Chirac est devenu un des principaux acteurs de la France, un « homme aux fortes convictions, qui, en vrai politique, aimait commander, décider, ordonner »²¹⁴ et qui a su évoluer sur de nombreuses questions pratiquant le pragmatisme qui exigeait, au-dessus de tout système d'idées, la prise en compte des circonstances et des réalités de l'époque – un des principes constitutifs de la philosophie gaulliste. Patriote dévoué à l'image de ses maîtres, de Gaulle et Pompidou, ce fut avec grande émotion qu'il s'est adressé pour la dernière fois aux Français, dans son intervention télévisée du 15 mai 2007, la veille de la passation de pouvoirs au nouveau Président de la République, Nicolas Sarkozy :

« Ce soir, je veux vous dire le très grand honneur que j'ai eu à vous servir. Je veux vous dire la force du lien qui, du plus profond de mon cœur, m'unit à chacune et à chacun d'entre vous. Ce lien, c'est celui du respect, c'est celui de l'admiration, c'est celui de l'affection pour vous, pour le peuple de France et je veux vous dire à quel point j'ai confiance en vous, à quel point j'ai confiance en la France [...] La France, notre nation, mes chers compatriotes, nous devons toujours en être profondément fiers »²¹⁵.

²¹² Jacques Chirac aurait "l'intention de se représenter" à l'élection présidentielle de 2007, a affirmé mardi 6 septembre le conseiller politique de l'UMP, Patrick Devedjian, ajoutant que le président ne lui semblait pas "décidé à prendre sa retraite", cf. « 2007 : Devedjian voit Chirac candidat », *l'Obs*, le 7 septembre 2005, article disponible sur

<https://www.nouvelobs.com/politique/20050906.OBS8461/2007-devedjian-voit-chirac-candidat.html> ;

²¹³ Jacques Chirac, *Déclaration du chef de l'Etat communiqué par l'Elysée*, dimanche 11 mars, texte intégral disponible sur

https://www.lemonde.fr/societe/article/2007/03/11/l-integralite-de-l-allocation-de-jacques-chirac_881707_3224.html ;

²¹⁴ Jean-Louis Debré, *Le monde selon Chirac : Convictions, réflexions, traits d'humour et portraits*, Tallandier, 2015, extrait disponible sur

<https://books.google.fr/books?id=CLpSCwAAOBAJ&printsec=frontcover&hl=fr#v=onepage&q&f=false> ;

²¹⁵ Jacques Chirac, *Dernier discours*, le 15 mai 2007, vidéo disponible sur

<https://www.dailymotion.com/video/x1zo4j> et transcription intégrale disponible sur

https://www.lemonde.fr/societe/article/2007/05/15/l-integralite-de-l-allocation-de-jacques-chirac_910551_3224.html

Section B. « Changer pour garder » ou « le passage de relais » à une nouvelle génération de présidentiables : les campagnes présidentielles de 2007 et 2012

« Ralenti dans leur marche au pouvoir suprême par des personnalités à la longévité politique remarquable »²¹⁶, l'élection présidentielle de 2007 a représenté le moment d'un « passage de relais »²¹⁷, où de nouveaux « jeunes loups » se firent remarquer à travers leurs ambitions de faire de la politique autrement : Nicolas Sarkozy en héritier gaulliste, Ségolène Royal pour les socialistes, François Bayrou au nom du giscardisme, Marie-George Buffet du côté des communistes et, enfin, l'écologiste José Bové, une des figures du mouvement altermondialiste, tous nés entre 1951 et 1955.

1. Nicolas Sarkozy : décomplexer la droite pour décomplexer le gaullisme ou le pari sarkozien de « l'hyper-action » présidentielle pour revitaliser la politique

Le passage du chiraquisme au sarkozysme au sein de l'UMP ayant été déjà entamé depuis que Nicolas Sarkozy en est devenu le leader en 2004²¹⁸, l'annonce de sa candidature pour succéder à Jacques Chirac à la présidence de l'Etat apparaissait alors la suite normale de ses ambitions politiques, à l'exemple de tous ses prédécesseurs - un exemple qui était à la fois l'expression d'un héritage déjà entré dans le patrimoine du mouvement gaulliste, dont le leader reste l'incarnation de la figure présidentielle par excellence. Dans ce contexte Nicolas Sarkozy annonça sa candidature dès l'automne de 2006 dans un entretien accordé à plusieurs journaux de la presse quotidienne régionale et départementale, repris le 29 novembre par *Libération*. A la question de savoir s'il serait candidat à l'élection présidentielle de 2007, Sarkozy choisit de répondre de façon claire et tranchante : « Ma réponse est oui »²¹⁹, tout en restant pourtant

²¹⁶ François Mitterrand né en 1916, Valéry Giscard d'Estaing en 1926, Jacques Chirac en 1932, cf. Vie publique, « Élection présidentielle 2007 : ses spécificités », dossier disponible sur <https://www.vie-publique.fr/eclairage/23916-election-presidentielle-2007-ses-specificites> ;

²¹⁷ Vie publique, *Ibidem* ;

²¹⁸ Revoir notre Section sur le Parti de filiation gaulliste, sous-section portant sur « le passage du chiraquisme au sarkozysme, une nouvel -isme toujours gaulliste » ;

²¹⁹ Nicolas Sarkozy : « Ma réponse est oui », *Libération*, le 29 octobre 2006, article disponible sur https://www.liberation.fr/france/2006/11/29/nicolas-sarkozy-ma-reponse-est-oui_5565 ;

prudent quant au soutien de sa « famille politique »²²⁰. Et s'il s'était toujours présenté comme celui qui voulait « rompre avec une façon de faire de la politique », Nicolas Sarkozy se positionna dès le premier jour en défenseur de l'héritage politique assumé par son mouvement partisan²²¹ - ce qui, selon lui, ne contredisait guère la « rupture tranquille » qu'il proposait, parce que « rompre, ce n'est pas la crise »²²².

Force est de souligner que le discours électoral de Nicolas Sarkozy fut amplement analysé et interprété, compte tenu de sa grande richesse tant en matière thématique que du point de vue de la linguistique textuelle. Ce fut notamment Damon Mayaffre, chercheur spécialiste de l'analyse du discours, travaillant sur le discours présidentiel sous la Ve République²²³, qui dans son ouvrage « *Nicolas Sarkozy. Mesure et démesure du discours, 2007-2012* » paru en 2012 (pour la première édition) aux Editions de Sciences Po²²⁴ s'est attaché à expliquer le « rôle essentiel du discours dans l'édifice politique sarkozyste »²²⁵, un discours :

« constitué à la fois de volontarisme politique et de conservation sociale, de changement et d'immobilisme, de progrès et de réaction, d'interventionnisme et de laisser-faire, d'activisme et d'inertie »²²⁶.

Argumentant dans le sillage de Pierre Bourdieu qui a souligné, dans son ouvrage *Ce que parler veut dire*²²⁷, paru en 1980, le potentiel actantiel du discours à côté de son aspect descriptif classique, et, tout en tenant compte du statut de président « omnipotent d'une Ve République devenue présidentielle », Damon Mayaffre insiste sur la performance et la performativité du

²²⁰ « Q : Avez-vous fixé un terme à votre présence au gouvernement ?

R : Il est trop tôt pour répondre parce que ma famille politique n'a pas encore décidé de me soutenir. En tout état de cause, je ne serai plus ministre au moment de l'élection : en cela je serai le premier à m'imposer cette règle contraignante. », dans *Ibidem* ;

²²¹ De plus, il était également le défenseur de l'héritage laissé par son prédécesseur, toujours en nom de la fidélité à « son histoire » : « Q : Quelle rupture incarnez-vous par rapport à Jacques Chirac ? R : On peut être fidèle à son histoire, fier de son bilan et proposer pour les cinq années à venir un autre chemin. Je souhaite un président responsable et des contre-pouvoirs plus forts. Imaginer l'avenir et l'incarner c'est désormais ma mission. », *Ibidem* ;

²²² « Q : Votre programme sera-t-il UMP ? R : Lionel Jospin avait dit, en 2002, que son programme n'était pas socialiste. L'électorat socialiste l'a « compris ». Il n'a pas voté pour lui. Qu'on ne compte pas sur moi pour tenir un discours qui ne soit pas fidèle aux valeurs de la droite et du centre. J'aime mon pays, je crois aux vertus du travail, du mérite, de la récompense et de l'effort. Mais je ne suis pas un conservateur car je crois au mouvement. L'ordre n'est acceptable que s'il est en mouvement [...] Il n'y a de fatalité que pour ceux qui renoncent. Je n'en serai jamais. Q : Le mot rupture fait-il encore partie du vocabulaire de Nicolas Sarkozy ? R : Oui car je veux rompre avec une façon de faire de la politique. Rompre, ce n'est pas la crise [...] Je veux incarner le mouvement. Dans un monde qui bouge si vite qui peut penser que l'on peut demeurer immobile. Je veux une rupture tranquille [...] »

²²³ Damon Mayaffre, *Le discours présidentiel sous la Ve République Chirac, Mitterrand, Giscard, Pompidou, de Gaulle*, Paris, P. de Sciences Po (Références), février 2012 ;

²²⁴ Damon Mayaffre, *Nicolas Sarkozy. Mesure et démesure du discours (2007-2012)*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013, extraits disponibles sur

<https://books.google.fr/books?id=nCRIzyO4nS8C&printsec=frontcover&hl=fr#v=onepage&q&f=false>

²²⁵ Damon Mayaffre, « Introduction », dans *Ibidem* ;

²²⁶ *Idem* ;

²²⁷ Pierre Bourdieu, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 2014 ;

discours sarkozien : « le discours de Sarkozy est tout entier acte de langage action ou, encore, au sens étymologique, actualité ; et l'actualité de la présidence est pour l'essentiel discours »²²⁸. Et si le discours présidentiel devait être considéré en lui-même, pour lui-même, comme « un acte politique de gouvernance », l'essentiel de l'action politique de Sarkozy peut être confondu à juste titre avec son discours²²⁹. D'ailleurs, Damon Mayaffre complète ses recherches sur le discours sarkozien à travers la publication d'une série d'articles portant sur les différents aspects thématiques et linguistiques que l'auteur considère comme spécifiques²³⁰.

En outre, le sociologue Jean-Pierre Le Goff souligne le caractère largement atypique du discours sarkozien au sein de la droite, à travers ses aspects « bonapartistes » et « populistes », doublés par un certain « flirt » avec des idées du Front national²³¹, mais aussi grâce à la personnalité du personnage dont les traits (énergie, pragmatisme, culture du résultat) renvoyaient à une « figure importante de la modernité, celle du manager dynamique et performant »²³². La personnalité de Nicolas Sarkozy est la clé pour comprendre son discours aussi pour l'écrivain-chercheur Christian Salmon, qu'y identifia un gaullisme lyrique comprenant l'identification collective à un destin présidentiel, mais aussi des références à des grandes figures de la gauche, ainsi qu'un goût prononcé pour un récit qui serait, d'ailleurs, le reflet d'une évolution plus globale dans le domaine de la communication politique en France²³³.

Du point de vue de l'idéologie, le politologue Jacques Derville situe le candidat Sarkozy dans la ligne de la doctrine gaulliste, un héritage auquel il proclamait régulièrement sa fidélité à travers la mobilisation des thèmes à forte résonance gaullienne - comme la grandeur de la France, l'unité dans un Etat fort, la volonté d'un rassemblement au-delà du clivage classique gauche-droite -, et d'une conception historique de la nation en quête de mettre fin aux divisions et de valoriser le rassemblement²³⁴. De plus, Angeliki Monnier, chercheuse en sciences de l'information et de la communication s'intéressant à la construction symbolique de l'identité

²²⁸ Damon Mayaffre, *Ibidem* ;

²²⁹ *Idem* ;

²³⁰ Damon Mayaffre, *Vocabulaire et discours électoral de Sarkozy : entre modernité et pétainisme*, La Pensée, 2007, pp.65-80, disponible sur <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00551355/> ; Damon Mayaffre, « Sarkozysme et populisme. Approche logométrique du discours de Nicolas Sarkozy (2007-2012) », *Mots. Les langages du politique*, 103 | 2013, mis en ligne le 16 décembre 2015, disponible sur <http://journals.openedition.org/mots/21489>

²³¹ Jean-Pierre Le Goff, *La France morcelée*, Paris, Gallimard, 2008, p. 61 ;

²³² Jean-Pierre Le Goff, *Idem* ;

²³³ Christian Salmon, *Storytelling : une machine à fabriquer des histoires et formater les esprits*, La Découverte, Paris, 2007 ;

²³⁴ Jacques Derville, « Du RPF au RPR et à l'UMP : la banalisation d'un parti de droite », dans Pierre Bréchon (dir.), *Les partis politiques français*, Paris, La Documentation française, 2005, p. 45-71 ;

nationale dans le discours de Nicolas Sarkozy²³⁵, en souligne l'importance des notions de *terre* et *d'histoire*, qui montrent une vision unitaire et historique de la France dans le sillage de la doctrine gaulliste, une conception plutôt « droitière » de la nation qui convergeait vers une acception ethno-symbolique et, par conséquent, ethnocentrée de l'identité nationale, admettant certes une certaine ouverture et diversité, mais restant toutefois « solidement ancrée dans le passé »²³⁶. A titre d'exemple montrant que, dans le discours du candidat Sarkozy, la France était une continuité, une « synthèse réussite » entre l'Ancien Régime et la République, nous rappelons son allocution du 5 avril 2007, prononcée à Lyon dans le cadre de la campagne présidentielle :

« Je veux dire à tous les Français que nous sommes les héritiers d'une seule et même histoire dont nous devons être fiers. [...] La vérité de cette campagne est qu'il n'y a qu'une histoire en France et non pas deux, parce qu'il n'y a pas deux France mais une seule France. La gauche qui proclame que l'Ancien Régime n'est pas la France, que les croisades ne sont pas la France, que la chrétienté n'est pas la France, que la droite n'est pas la France. Cette gauche, je l'accuse de communautarisme historique. Parce que justement, c'est la France. [...] Le France est une synthèse. Les rois ont rêvé de cette unité. C'est la République qui l'a réalisée. Ceux qui ne comprennent pas que la France est une synthèse ne comprennent pas l'histoire et la destinée de notre pays »²³⁷.

Assumant intrinsèquement la conception de la nation défendue par l'historien français Ernest Renan²³⁸ comme « volonté de vivre ensemble », Nicolas Sarkozy s'exprima dans le cadre de l'entretien accordé à France 2 le 30 novembre 2006 sur sa « certaine idée de la France » :

« Qu'est-ce que la France ? Pour moi c'est une volonté, ce n'est pas un hasard. C'est la volonté de gens différents de vivre ensemble et de partager des valeurs communes. Pourquoi n'avons-nous plus l'envie de vivre ensemble ? Ma réponse : c'est parce qu'il y a un certain nombre de nos concitoyens qui pensent que rien n'est possible pour eux. Alors que tout est possible pour les autres »²³⁹.

²³⁵ Angeliki Koukoutsaki-Monnier, « La construction symbolique de l'identité nationale française dans les discours de la campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy », *Communication, Information médias théories pratiques*, Vol. 28/1 | 2010, p. 11-39, p. 16 ;

²³⁶ Angeliki Koukoutsaki-Monnier, *Ibidem*, p. 25 ;

²³⁷ Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, président de l'UMP et candidat à l'élection présidentielle de 2007, sur l'identité nationale, l'intégration, notamment par l'école, le respect de la loi et la réhabilitation de la notion de travail, à Lyon le 5 avril 2007, texte intégral disponible sur

<https://www.vie-publique.fr/discours/166416-declaration-de-m-nicolas-sarkozy-president-de-lump-et-candidat-lel> ;

²³⁸ « Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une, constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs ; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis. », Ernest Renan « Qu'est-ce qu'une nation ? », Conférence, extrait disponible sur

<https://www.gouvernement.fr/partage/9007-conference-d-ernest-renan-a-la-sorbonne-quest-ce-qu-une-nation> ;

²³⁹ Interview de M. Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire et président de l'UMP, à France 2 le 30 novembre 2006, sur sa candidature à l'élection présidentielle de 2007 et les grands thèmes

Et si les historiens ont montré que les usages sarkoziens de l'Histoire servaient une stratégie spécifique dévoilant, à travers l'appropriation des figures emblématiques du passé ou de ce que Maurice Halbwachs appelait les « objets privilégiés » de la mémoire, l'intention de construire le scénario du « mythe national » glorieux, consensuel et, finalement, apolitique²⁴⁰, ces constants renforcent *à priori* notre analyse cherchant à saisir dans le discours sarkozien l'instrumentalisation de la mémoire du Général de Gaulle et du gaullisme de sorte que l'héritage en soit compris en termes de patrimoine national. En effet, force est de mentionner que l'appropriation de l'héritage gaulliste par le « jeune loup » Nicolas Sarkozy fut déjà étudiée par Stephen Lequet, maître de conférences à Sciences Po Paris, qui en souligne précisément l'usage ou plutôt le retour à l'usage de la symbolique et de la référence gaullienne au moment de la campagne présidentielle de 2007²⁴¹.

Si la pré-campagne électorale sarkozienne s'est inscrite sous les auspices du gaullisme dès l'été 2006 - avec la publication d'une tribune menée à rendre hommage à la mémoire du Général de Gaulle et à l'héritage qu'il a laissé à la France au moment de la commémoration du soixante-sixième anniversaire de l'Appel du 18 Juin²⁴² -, Nicolas Sarkozy instrumentaliserait la carte gaulliste sous toutes ses formes : de façon symbolique, à travers des déplacements, suivis de prises de paroles dans des lieux à grande charge mémorielle ou à travers l'appel au soutien de diverses personnalités gaullistes, mais aussi du point de vue du langage et de l'attitude assumée dans ses discours, dont le vocabulaire, la rhétorique et la thématique seraient fortement compatibles avec la parole gaullienne²⁴³.

Sans reprendre la lecture des discours que nous avons déjà commentés dans notre analyse sur le passage du chiraquisme au sarkozysme²⁴⁴, où nous avons constaté que la référence explicite à la mémoire du Général de Gaulle et au gaullisme comme fil conducteur de sa politique était devenue une constante chez le nouveau président de l'UMP, il est intéressant

de sa campagne électorale notamment la sécurité et la justice, le pouvoir d'achat, l'emploi, l'immigration et l'éducation, texte intégral disponible sur <https://www.vie-publique.fr/discours/164399-interview-de-m-nicolas-sarkozy-ministre-de-linterieur-et-de-lamenage> ;

²⁴⁰ Laurence de Cock et al. (dir.), *Comment Nicolas Sarkozy écrit l'histoire de France*, Marseille, Agone. 2008 ;

²⁴¹ Stephen Lequet, « Nicolas Sarkozy et le Gaullisme », *French Politics, Culture & Society*, Vol. 28, No. 1 (Spring 2010), pp. 92-105 ;

²⁴² Nous avons analysé les propos tenus par Nicolas Sarkozy à cette occasion dans notre section portant sur les commémorations comme moments d'exaltation du gaullisme héroïque ;

²⁴³ Stephen Lequet, « Nicolas Sarkozy et le Gaullisme », *Ibidem*, p. 93-95 ;

²⁴⁴ Nous rappelons toutefois son discours à l'occasion de son déplacement à Colombey-les-Deux-Eglises du 16 avril 2007 et son déplacement et discours au plateau de Glières du 4 mai 2007 dont l'analyse figure dans notre Section sur le Parti de filiation gaulliste, sous-section portant sur « le passage du chiraquisme au sarkozysme, un nouvel -isme toujours gaulliste » ;

d'en souligner ici davantage son attitude et sa posture à la lumière d'une mémoire gaulliste forgée autour du mythe rassembleur transcendant les clivages et conférant au Président la mission d'incarner la France et son histoire – un mythe d'ailleurs associé à la fonction présidentielle depuis « l'institutionnalisation du charisme gaullien dans le poste présidentiel »²⁴⁵. Ainsi, dans son entretien accordé pour *Le Figaro* le 2 septembre 2006, Nicolas Sarkozy a défendu son ambition d'ouverture politique²⁴⁶, cataloguée par ses opposants de « zigzag » politique, au nom du projet présidentiel de rassemblement « au-dessus de ses racines » doctrinaires :

« La vérité, c'est que si on veut gagner la présidentielle, il faut rassembler 50 % des électeurs, plus une voix. Pour rassembler, il faut se hisser au-dessus de ses racines et élargir sa famille politique. Je n'appartiens à aucun clan, je ne suis pas un idéologue, et je revendique le droit au débat [...] Dans tout ceci, il n'y a aucun zigzag. Au contraire, il y a une forte cohérence. Je veux la rupture avec des comportements, des méthodes et des politiques qui font qu'un Français sur deux ne vote plus et que 25 % de ceux qui votent le font pour des extrêmes »²⁴⁷.

De plus, demandé sur sa vision de la fonction présidentielle et sur l'éventuelle probabilité de l'avènement d'une VIème République, le candidat Sarkozy a admis le besoin d'un changement institutionnel dans le sens d'un encadrement plus poussé des pouvoirs présidentielles²⁴⁸, mais a réfuté toute idée visant un changement total de régime. Ce qu'il ambitionna au fond, ce n'était pas de rompre avec la coutume instaurée par le Général de Gaulle et étroitement respectée par ses successeurs²⁴⁹, mais seulement « d'encadrer les pouvoirs du président de la République »,

²⁴⁵ Annie Collovald, *Jacques Chirac et le gaullisme*, Paris, 1999, p. 121 ;

²⁴⁶ « Q - Pourriez-vous faire appel à des personnalités qui ne sont pas forcément de votre famille ? R - Pourquoi pas ? Il y a un certain nombre de gens de gauche qui ont déjà appelé à ma candidature, et qui me soutiennent. A partir du moment où l'on se met d'accord sur un programme de gouvernement, qui est un programme de rupture, il y a certainement à gauche des gens désolés de voir que le projet du parti socialiste, se réduit au SMIC à 1500 euros, à la renationalisation d'EDF, et la remise en cause de la réforme des retraites. », Interview de M. Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire et président de l'UMP, dans "Le Figaro" du 2 septembre 2006, sur le débat politique avant les élections présidentielles de 2007 et sur son projet présidentiel, texte intégral disponible sur <https://www.vie-publique.fr/discours/163135-interview-de-m-nicolas-sarkozy-ministre-de-linterieur-et-de-lamenage> ;

²⁴⁷ Interview de M. Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire et président de l'UMP, dans "Le Figaro" du 2 septembre 2006, *Ibidem* ;

²⁴⁸ « Q - Faut-il un nouveau statut au président de la République ?

R - Il faut certainement des changements. Je souhaite que le président de la République puisse s'exprimer devant le parlement. Je souhaite que les pouvoirs du président de la République soient davantage encadrés, notamment les pouvoirs de nomination, car le fait du prince n'est pas souhaitable. Je souhaite enfin qu'on arrête de considérer la politique étrangère de la France et la politique de défense comme des domaines réservés. », dans *Ibidem* ;

²⁴⁹ « Le débat sur la VIème République n'a pas beaucoup de sens. Quand je dis que le pouvoir est dans les mains du président de la République, je ne fais que décrire la réalité. Il doit donc être responsable. Qui peut imaginer que Michel Debré faisait sa propre politique lorsqu'il était le premier ministre du général de Gaulle ? Qui peut penser que ce n'était pas Pompidou qui dirigeait, et n'a-t-il pas renvoyé Chaban justement parce qu'il y avait un problème ? Comme Jacques Chirac est parti parce que Giscard, président, voulait - en toute logique de la Vème République - réaffirmer son pouvoir. Qui peut penser que Raffarin conduisait autre chose que la politique de Jacques Chirac ? Et

car lui « semblait qu'il faut davantage de démocratie ». Et lorsqu'il fut attentionné à propos de son désir de supprimer « le domaine réservé », qui était « quand même une idée née sous de Gaulle », le dernier héritier gaulliste a habilement sorti l'argument irréfutable du caractère pragmatique du gaullisme et de son extraordinaire adaptation au contexte historique :

« Le temps a passé. Il n'est pas sûr que le général de Gaulle, en 2006, ferait exactement ce qu'il organisa en 1962 »²⁵⁰.

Le même discours rassembleur est repris devant les adhérents de l'UMP dans la lettre que Nicolas Sarkozy leur adressa le 1^{er} décembre 2006 pour les informer de sa candidature et de ses propositions en vue de l'élection présidentielle de 2007. Si ce qui « était en jeu dans l'élection présidentielle » était, aux yeux du candidat gaulliste, « la vérité d'un homme et la clarté de son projet, sa capacité à s'adresser à tous les Français et à incarner à un moment donné le destin de la nation », Nicolas Sarkozy tint aussi à insister sur le besoin de rassembler sa propre famille politique et en avoir le soutien²⁵¹, se positionnant ainsi dans la continuité de l'héritage du gaullisme comme patrimoine et fédérateur de la droite française, mais aussi comme le leader incontestable de son mouvement politique :

« Mais qui peut prétendre rassembler les Français s'il n'est d'abord capable de rassembler sa famille politique ? Conformément aux statuts de notre mouvement, le 14 janvier vous choisirez celui d'entre nous que vous jugerez le mieux à même de faire triompher les valeurs qui nous unissent. Cette procédure nous l'avons décidée ensemble pour éviter la division qui condamnerait nos idées à la défaite. Notre diversité est notre richesse. Mais

en va-t-il autrement pour Dominique de Villepin ? Arrêtons de nous masquer derrière les apparences. Le premier ministre ne conduit pas la politique de la nation, il la coordonne. La politique de la nation est assumée par celui qui est élu au suffrage universel. On élit un homme pour cinq ans. Ce n'est pas pour qu'il s'abrite derrière le premier ministre qu'il nomme ! Le chef de la majorité présidentielle, c'est le président de la République. Le chef de la majorité, ce n'est pas celui qui est nommé : c'est celui qui est élu. En revanche, je souhaite que l'on encadre les pouvoirs du président de la République, car il me semble qu'il faut davantage de démocratie. », dans *Ibidem* ;

²⁵⁰ Interview de M. Nicolas Sarkozy, *Idem* ;

²⁵¹ « Si nous ne rassemblons pas la France, personne ne le fera à notre place. Ni les extrêmes qui se nourrissent du désespoir mais n'ont rien à proposer. Ni la gauche qui ne cesse de dévaloriser le travail et qui depuis si longtemps n'a plus rien à dire aux travailleurs. Si vous me faites l'honneur de votre confiance, c'est fort de notre unité et dans la fidélité à nos valeurs que je m'adresserai à tous les Français. Je le ferai avec sincérité et avec clarté. Je veux bâtir un nouveau pacte républicain fondé sur la confiance et sur le respect. Je veux construire une Nation qui vous protège, une République qui vous unit, une Europe qui permettra à la France de compter encore sur la scène du monde. Je vous propose un Etat qui agisse et un Président qui fixe un cap et en assure la responsabilité politique. Je vous propose de rompre avec une façon de faire de la politique qui depuis trop longtemps donne le sentiment que plus rien n'est possible. Je vous propose une politique qui ait pour objectif que tout redevienne possible [...] Si vous le voulez, ensemble nous retrouverons la fierté d'être Français qui nous permettra une fois de plus d'étonner le monde. », dans Lettre de M. Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire et président de l'UMP, adressée aux adhérents de l'UMP en décembre 2006, sur sa candidature à l'élection présidentielle de 2007 et sur ses propositions, texte intégral disponible sur <https://www.vie-publique.fr/discours/164490-lettre-de-m-nicolas-sarkozy-ministre-de-linterieur-et-de-lamenagemen> ;

c'est notre unité qui est notre force. Je veux rassembler notre famille politique dans le respect des histoires et des convictions de chacun »²⁵².

En outre, toujours du point de vue de la posture présidentielle qu'il ambitionnait incarner en tant que dernier héritier du Général de Gaulle, nous notons chez Nicolas Sarkozy une attitude semblable à celle de Georges Pompidou, qui, sans s'éloigner de l'orthodoxie gaulliste, a tenu à souligner la différence de personnalité entre lui et son maître. De ce fait, demandé sur « la rupture tranquille » qu'il ambitionnerait incarner par rapport à la vieille façon de faire de la politique - dans l'entretien qu'il accorda à *France 5* le 10 décembre 2006 - Nicolas Sarkozy refusa de critiquer la politique de son prédécesseur. Il s'efforça même de le justifier tout en soulignant pourtant qu'ils étaient deux personnages différents :

« Que Jacques Chirac défende l'action qu'il a conduite, mais c'est tout à fait normal ! Qui peut lui en faire le reproche ? Mais nous ne sommes pas les mêmes. On peut dire ça sans être agressif à l'endroit de qui que ce soit. Quelle est l'analyse que je fais de tout ça ? Parce qu'il y a une explication. Les querelles d'ego n'ont aucun sens »²⁵³.

De plus, si Nicolas Sarkozy en prônait la rupture, c'était notamment par rapport à la vision fataliste qui caractérisait, selon lui, l'atmosphère politique en France :

« Mais, qu'est-ce qu'il faut changer ? Cela fait trop longtemps, me semble-t-il, que, du fait de la mondialisation, tant de Français se disent : à quoi bon voter, puisque de toute façon les responsables politiques n'y peuvent rien ? La fatalité s'est abattue sur le débat des idées [...] la fatalité, ça n'existe que pour ceux qui ont décidé de ne pas lutter, de ne pas combattre, de ne pas porter une alternative. Et qu'est-ce qu'on peut me reprocher ? Je veux tirer les conséquences d'un échec - un Français sur deux qui ne vote pas -, pour faire et pour porter les conditions d'un nouveau débat démocratique. Je crois aux idées »²⁵⁴.

Au moment où Nicolas Sarkozy a défini sa volonté de faire de la politique en termes de *vocation*²⁵⁵ - puisqu'il l'avait « toujours voulu » comme si c'était « un appel plus profond » que lui, comme s'il savait que ce serait « son chemin » à lui²⁵⁶ -, le journaliste Serge Moati réagit en

²⁵² Lettre de M. Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire et président de l'UMP, adressée aux adhérents de l'UMP en décembre 2006, *Ibidem*;

²⁵³ Interview de M. Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire et président de l'UMP, à France 5 le 10 décembre 2006, sur sa personnalité, ses propositions de candidat à l'élection présidentielle de 2007, le pouvoir d'achat et la précarité, et le projet de loi sur la prévention de la délinquance, les magistrats et l'application des peines, texte intégral disponible sur <https://www.vie-publique.fr/discours/164730-interview-de-m-nicolas-sarkozy-ministre-de-linterieur-et-de-lamenage> ;

²⁵⁴ Interview de M. Nicolas Sarkozy, *Idem*;

²⁵⁵ « Parce que, très jeune, j'ai eu le privilège de ne pas avoir à m'interroger sur ce que je voulais que soit mon avenir. Mais c'est un privilège fantastique, d'avoir 16 ans, 17 ans, 18 ans, et de savoir ce qu'on veut faire. Ce n'est pas donné à tout le monde. Peut-être que vous-même, déjà à cette époque-là, vous vouliez être journaliste, vous vouliez faire quelque chose d'utile de votre vie, vous vouliez vivre une aventure collective passionnante ? Eh bien, moi, c'est une vocation. », Nicolas Sarkozy, dans *Ibidem* ;

²⁵⁶ « Je n'ai pas choisi de faire de la politique, j'ai toujours voulu faire de la politique, c'est un appel plus profond que moi, c'était mon chemin. » Nicolas Sarkozy, citation de son ouvrage *Témoignage* reprise par Serge Moati dans

lui demandant alors sur l'influence qu'aurait eue sur sa personnalité son grand-père maternel, Benedict Mallah, qui fut « un Juif, grec, un médecin étranger arrivé en France entre 1912 et 1917, et viscéralement gaulliste »²⁵⁷. Une question qui suscita en lui un « souvenir merveilleux », avouant le grand amour qu'il lui portait, ainsi que le rôle important que son grand-père avait eu dans la formation de sa personnalité, ayant été celui qui l'avait « élevé »²⁵⁸.

La dernière « petite question » sur sa pratique future de la démocratie le cas où il serait élu président de la République a visé sa position relative à la pratique du référendum sur les grandes questions et à la coutume imposée par le Général de Gaulle, mais « oubliée » ensuite par ses successeurs : celle de conditionner le mandat présidentiel au résultat du référendum²⁵⁹. Ce fut une nouvelle opportunité pour Nicolas Sarkozy de défendre la primauté du pragmatisme dans la politique gaullienne et l'adaptabilité du gaullisme au contexte historique. Sans se positionnant catégoriquement contre la pratique du référendum, Nicolas Sarkozy instrumentalisa la mémoire du Général de Gaulle, qui « a créé le référendum pour aérer le septennat », afin d'en justifier l'inutilité à partir du moment où l'instauration du quinquennat et l'inversement du calendrier électoral ont « profondément changé le fonctionnement de nos institutions »²⁶⁰. Pour Nicolas Sarkozy, la pratique gaullienne du référendum serait juste une politique de circonstances, une pratique nécessaire pour confirmer la confiance et le lien entre le Président et le peuple, compte tenu de la longueur du mandat présidentiel et non un principe définitoire du gaullisme en tant que « système de bonne gouvernance » à la française.

Investi officiellement candidat de l'UMP à l'élection présidentielle le 14 janvier 2007, Nicolas Sarkozy choisit d'exprimer les sentiments qu'il éprouvait face à cette nouvelle « très

Interview de M. Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire et président de l'UMP, à France 5 le 10 décembre 2006, *Ibidem* ;

²⁵⁷ « Serge Moati - J'aimerais tellement ! Alors cette phrase sur votre vocation, qui résonne, moi, pour moi, quasi religieusement, mais enfin... parlez-moi de votre grand-père maternel, Benedict ? Alors Benedict, Benedict Mallah, c'est un Juif, grec, un médecin étranger arrivé en France entre 1912 et 1917, et viscéralement gaulliste, hein ? Alors, juif, gaulliste, la foi, l'engagement. Qu'est-ce qu'il vous reste ? Qu'est-ce qu'il vous reste, de sa ferveur, à Benedict, que vous avez tant aimé, votre grand-père ? », dans *Ibidem* ;

²⁵⁸ « Il me reste un souvenir merveilleux. C'est un homme que j'aimais beaucoup, qui a beaucoup compté pour moi. J'ai vécu avec lui, il m'a élevé. », Nicolas Sarkozy, dans *Ibidem* ;

²⁵⁹ « Dernière petite question sur votre pratique future de la démocratie si vous êtes élu ; est-ce que vous pratiquez le référendum sur les grandes questions pour trancher... faire trancher par les Français les grandes questions et si jamais vous étiez battu à un référendum, est-ce que vous trouveriez logique de vous en aller ? », Sylvie Pierre-Brossolette, dans *Ibidem* ;

²⁶⁰ « D'abord je considère que le quinquennat a profondément changé le fonctionnement de nos institutions. Le Général de Gaulle a créé le référendum pour aérer le septennat. A partir du moment où on aura voté en mai pour le président de la République, en juin pour les députés puis viendront les municipales, les cantonales, les régionales, je ne vois pas l'utilité de provoquer un référendum. », Nicolas Sarkozy, dans *Ibidem* ;

grande responsabilité »²⁶¹ le soir même de son investiture, dans un entretien accordé à TF1. S'il avouait d'emblée qu'il avait « bien conscience » de la « charge très lourde » que l'attendait, le candidat Sarkozy s'est montré confiant et rassurant grâce à la « famille unie » et « rassemblée » derrière lui²⁶². Les paroles sarkoziennes sur la « famille unie » ont suscité la question sur le « passage rapide » de Dominique Villepin à la cérémonie de son investiture²⁶³, ainsi que celle sur l'absence de message de la part de Jacques Chirac. Demandé s'il attendait, en outre, un « soutien explicite » de la part de son prédécesseur, Nicolas Sarkozy rétorqua, assumant dans un style très gaullien, la solitude de celui « en charge de l'essentiel » tout comme le devoir de « rassembler tout le monde »²⁶⁴. Cet entretien organisé le soir de son investiture officielle a représenté également une première occasion pour Nicolas Sarkozy de s'exprimer sur son projet présidentiel, comptant désormais sur le statut de candidat légitime de l'UMP. S'il était entré en pré-campagne électorale depuis plusieurs mois, ayant déjà dévoilé ses propos en tant que présidentiable, Nicolas Sarkozy reprit alors son discours sur le besoin d'une nouvelle façon de faire de la politique dans une France qu'il ambitionnait transformer en une République « irréprochable », où l'Etat serait « respecté » et « respectable »²⁶⁵.

²⁶¹ Claire Chazal : « Qu'est-ce que vous ressentez ce soir ? » et Nicolas Sarkozy « Beaucoup d'émotion. Un sentiment d'une très grande responsabilité. Je n'ai pas le droit de décevoir, je n'ai pas le droit de mentir, je n'ai pas le droit d'échouer. Beaucoup d'humilité. Il y a des dizaines de milliers de gens qui étaient là, des millions de Français qui font confiance, qui espèrent... », dans Interview de M. Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, président de l'UMP et candidat à l'élection présidentielle 2007, à TF1 le 14 janvier 2007, sur son investiture à l'élection présidentielle de 2007, la sécurité, le travail et la construction européenne, texte intégral disponible sur <https://www.vie-publique.fr/discours/164960-interview-de-m-nicolas-sarkozy-ministre-de-linterieur-et-de-lamenage> ;

²⁶² « c'est une charge très lourde et j'ai bien conscience de ce qui m'attend, du chemin qui a été parcouru, de la chance que j'ai d'avoir une famille unie derrière moi, rassemblée, je ferai face. », Nicolas Sarkozy, dans Ibidem ;

²⁶³ Lors du congrès d'investiture qui se tient le 14 janvier 2007 au Parc des Expositions de la porte de Versailles, il est ainsi désigné candidat de l'UMP par 98,1% des suffrages, 69% des quelque 234 000 adhérents de l'UMP ayant participé au vote, cf. L'investiture de Nicolas Sarkozy comme candidat de l'UMP à l'élection présidentielle, dossier disponible sur <https://enseignants.lumni.fr/fiche-media/0000001088/l-investiture-de-nicolas-sarkozy-comme-candidat-de-l-ump-a-l-election-presidentielle.html#clairage> ;

²⁶⁴ « Non, vous savez je suis en âge et je postule à des responsabilités ; si on n'est pas capable de les affronter et de les assumer seul, il vaut mieux faire autre chose. Jacques Chirac se prononcera quand il aura décidé de le faire, je respecte sa décision. Je ne l'attends pas, je la respecte. S'il le fait, le moment où il le fera, ce sera bien. Je n'ai pas de commentaire à faire. Dominique de Villepin a eu des hésitations. Il avait lui aussi des ambitions, je comprends. Je comprends ses états d'âme et ses hésitations. J'ai reçu d'ailleurs un certain nombre de ses arguments, il n'a pas tort et mon devoir, c'est de rassembler tout le monde, c'est ça qui copte. Si on n'est pas capable de rassembler sa famille, on ne peut pas rassembler un pays. Or la France a besoin de tout le monde et dans cette épreuve qui m'attend, dans cette élection qui se prépare et qui se profile, j'aurai moi-même besoin de tout le monde », *Idem*.

²⁶⁵ « Je veux une République irréprochable ! Par exemple sur les nominations, je prends des engagements. Si l'Etat veut être respecté, il doit être respectable. Il faut nommer les gens en fonction de leurs compétences... », Nicolas Sarkozy, dans Interview de M. Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, président de l'UMP et candidat à l'élection présidentielle 2007, à TF1 le 14 janvier 2007, sur son investiture à l'élection présidentielle de 2007, la sécurité, le travail et la construction européenne, texte intégral disponible sur <https://www.vie-publique.fr/discours/164960-interview-de-m-nicolas-sarkozy-ministre-de-linterieur-et-de-lamenage> ;

Son ambition était d'autant plus authentique qu'il « porterait en soi », telle une vocation, ce « savoir-faire » pour la France²⁶⁶. Et, pour donner au discours un ton plus dramatique encore, dans le bon style oratoire du Général, Nicolas Sarkozy instrumentalisa son âge et les « épreuves » qu'il eut à « surmonter » en tant qu'homme politique, afin de donner un plus de légitimité à ce qu'il avait d'autres fois appelé « sa vocation », tout en prenant soin à souligner la véridicité de ses paroles : parce que, s'il avait voulu « garder pour soi » les difficultés et les échecs de sa vie politique, il devait maintenant « apparaître en vérité » devant les Français, l'élection présidentielle étant précisément, à ses yeux, « une épreuve de vérité »²⁶⁷. Au fond, l'essence du projet présidentiel du candidat Sarkozy peut se définir en termes du refus de la fatalité - la toute première pierre de l'édifice du gaullisme, né en 1940 avec l'Appel du 18 Juin - une définition synthétisée très bien dans cette réponse intervenue en réaction aux critiques du Parti socialiste quant à son refus de faire le bilan de son mandat gouvernemental²⁶⁸ :

« Mais ce qui m'intéresse, c'est quoi ? C'est de dire aux Français que tout peut devenir possible, qu'il y a une solution aux problèmes de la France, qu'on n'est pas condamné à la fatalité »²⁶⁹.

Ayant obtenu le meilleur score d'un candidat de droite depuis 1974, Nicolas Sarkozy emporta le 22 avril 2007 le premier tour de l'élection présidentielle, devançant nettement son adversaire socialiste Ségolène Royal (avec 31,2% des suffrages contre 25,9%²⁷⁰) et confirmant ainsi sa position dominante dans les sondages depuis son entrée officielle en campagne en janvier 2007²⁷¹. Devenu le principal événement politique et médiatique de l'entre-deux-tours depuis 1974, le débat télévisé est organisé et diffusé le 2 mai 2007 simultanément sur *TF1* et *France 2*, soit quatre jours avant le vote décisif du 6 mai. Force est de mentionner que le débat

²⁶⁶ « Et puis je vois ce qu'il faut faire pour la France, je le ressens, je le porte en moi. », Nicolas Sarkozy, *Ibidem* ;

²⁶⁷ « J'ai bientôt 52 ans, j'ai connu des difficultés, des échecs, des épreuves, je les ai surmontés, j'ai voulu pendant longtemps dissimuler tout cela, le garder pour moi mais l'élection présidentielle, c'est une épreuve de vérité et je veux apparaître en vérité. », Nicolas Sarkozy, dans *Ibidem* ;

²⁶⁸ « Claire Chazal : Dominique Strauss-Kahn dit que vous êtes dans l'évitement, que vous n'avez pas parlé de votre bilan au fond. Ca fait cinq ans à peu près ou presque...Nicolas Sarkozy : Franchement, pourquoi voulez-vous que j'en parle, les socialistes en parlent tellement ?! Là où la délinquance avait augmenté à leur époque de 14%, elle a diminué de près de 10%. Mais ce qui m'intéresse, c'est quoi ? ... », dans Interview de M. Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, président de l'UMP et candidat à l'élection présidentielle 2007, à TF1 le 14 janvier 2007, sur son investiture à l'élection présidentielle de 2007, la sécurité, le travail et la construction européenne, texte intégral disponible sur <https://www.vie-publique.fr/discours/164960-interview-de-m-nicolas-sarkozy-ministre-de-linterieur-et-de-lamenage> ;

²⁶⁹ Nicolas Sarkozy, *Idem* ;

²⁷⁰ Scrutin du 22 avril, données disponibles sur

<https://www.interieur.gouv.fr/Espace-presse/Dossiers-de-presse/Dossier-de-presse-de-l-election-du-President-de-la-Republique-2017/Annexe-n-12-les-resultats-des-elections-presidentielles-de-1965-a-2012> ;

²⁷¹ Christophe Gracieux, *Eclairage*, dans « Débat entre Ségolène Royal et Nicolas Sarkozy pour la présidentielle de 2007 », dossier disponible sur

<https://enseignants.lumni.fr/fiche-media/00000001248/debat-entre-segolene-royal-et-nicolas-sarkozy-pour-la-presidentielle-de-2007.html> ;

fut organisé autour d'une liste de sept sujets de campagne²⁷² connus en avance par les candidats, qui avaient pris le temps de bien préparer leurs discours. De plus, Nicolas Sarkozy se serait même laissé conseiller par l'ex-socialiste Éric Besson, grand connaisseur du programme économique du PS ayant rallié le camp des sarkozystes avant l'élection présidentielle²⁷³. En outre, le débat télévisé était vu comme le dernier événement susceptible d'inverser la tendance favorable à Nicolas Sarkozy dans les sondages, raison pour laquelle les deux candidats auraient adopté des stratégies conformes à leurs situations respectives : si Sarkozy, qui souhaitait à tout prix conserver sa position dominante, s'est montré calme et serein, Ségolène Royal, ayant absolument besoin de renverser la tendance, est apparue offensive, voire agressive à certains moments²⁷⁴.

Sans susciter aucune surprise, la première question a naturellement porté sur l'exercice du pouvoir présidentiel. Demandés sur le « style » qu'ils ambitionnaient donner à « cette présidence » « accélérée » par le quinquennat, Nicolas Sarkozy reprit son argumentation sur la nécessité de cesser de « faire de la politique comme avant » et, tout en adoptant le principe gaullien de la parole dans l'action, il s'est engagé à transformer ses paroles en résultats :

« On ne peut plus faire de la politique comme avant. Moi, j'essaierai, si les Français me font confiance, d'être un Président de la République qui s'engagera sur des résultats. Il ne s'agit plus de dire, plus de proclamer des droits virtuels, il faut promettre aux Français des droits qui deviendront réels, des résultats. Je voudrais être un Président de la République qui prend ses responsabilités. Je ne m'abriterai pas derrière des tabous, des excuses ou des

²⁷² Groupés à leur tour en quatre grands chapitres de durée égale : la conception du pouvoir et les institutions, les problèmes économiques et sociaux, les problèmes dits de société, type éducation, famille, recherche, culture, environnement et les relations internationales avec l'Europe comprise, cf. Arlette Chabot, pour France 2, dans Débat télévisé entre Mme Ségolène Royal, député PS, et M. Nicolas Sarkozy, président de l'UMP, candidats à l'élection présidentielle de 2007, sur TF1 et France 2 le 2 mai 2007, sur la conception du pouvoir et la réforme de l'Etat, la sécurité, la politique économique et sociale, la politique budgétaire et fiscale, l'énergie nucléaire, l'accueil des enfants handicapés à l'école, la construction européenne, la politique étrangère et l'immigration, texte intégral disponible sur <https://www.vie-publique.fr/discours/166574-debat-televisé-entre-mme-segolene-royal-depute-ps-et-m-nicolas-sarkoz> ;

²⁷³ Christophe Gracieux, *Eclairage*, dans « Débat entre Ségolène Royal et Nicolas Sarkozy pour la présidentielle de 2007 », *Ibidem* ;

²⁷⁴ Avouant être "très en colère", Ségolène Royal avait déclenché un vif incident au sujet de la scolarisation des enfants handicapés, accusant son adversaire d'« immoralité politique ». En retour, Nicolas Sarkozy, restant sur la défensive, lui demanda de se « calmer » : Ségolène Royal : « Je suis très en colère. Les parents et les familles... » Nicolas Sarkozy : « Calmez-vous et ne me montrez pas du doigt avec cet index pointé ! » Ségolène Royal : « Non, je ne me calmerais pas ! » Nicolas Sarkozy : « Pour être Président de la République, il faut être calme », dans Débat télévisé entre Mme Ségolène Royal, député PS, et M. Nicolas Sarkozy, président de l'UMP, candidats à l'élection présidentielle de 2007, sur TF1 et France 2 le 2 mai 2007, sur la conception du pouvoir et la réforme de l'Etat, la sécurité, la politique économique et sociale, la politique budgétaire et fiscale, l'énergie nucléaire, l'accueil des enfants handicapés à l'école, la construction européenne, la politique étrangère et l'immigration, texte intégral disponible sur <https://www.vie-publique.fr/discours/166574-debat-televisé-entre-mme-segolene-royal-depute-ps-et-m-nicolas-sarkoz> ;

paravents. Je vais m'engager sur un certain nombre de sujets. Je prendrai des engagements, je tiendrai parole et je demanderai à être jugé là-dessus »²⁷⁵.

Et s'il promettait, en tant que futur président, être très actif à la scène politique française, Nicolas Sarkozy « voulait » en même temps une République « irréprochable » où « seule la compétence [devait] compter » et où « l'opposition [aurait] son droit de veto »²⁷⁶. Outre la limitation des « grandes dominations », qui étaient alors « dans le pouvoir du Président de la République », le candidat Sarkozy en prôna aussi la limitation du nombre de mandats successifs « parce que l'énergie que l'on met à durer, on ne la met pas à faire ». Or, le « Président de la République moderne » serait élu à ses yeux « pour faire, pour agir, pour changer, pour obtenir des résultats »²⁷⁷.

Force est de mentionner que les sujets relatifs à l'économie et à la fiscalité ont constitué le noyau dur de ce débat, les deux candidats s'étant lancés dans de longues discussions sur leurs divergences de perspective en matière de politiques économiques, jusqu'à ce que Nicolas Sarkozy finisse par en admettre la stérilité de ces échanges « idéologiques »²⁷⁸ sur un sujet qui ne se définit plus, dans le contexte actuel, en termes d'idéologie mais d'efficacité :

« La question de la fiscalité, ce n'est plus une question gauche, droite, ce n'est pas une question de socialisme ou de libéralisme, c'est une question d'efficacité dans le monde ouvert qui est le nôtre »²⁷⁹.

D'ailleurs, l'ouverture que Nicolas Sarkozy assumait n'était pas pourtant absolue : au moment de parler de l'Europe et, implicitement (vu le contexte) de l'adhésion de la Turquie à l'Union

²⁷⁵ Débat télévisé entre Mme Ségolène Royal, député PS, et M. Nicolas Sarkozy, président de l'UMP, candidats à l'élection présidentielle de 2007, sur TF1 et France 2 le 2 mai 2007, sur la conception du pouvoir et la réforme de l'Etat, la sécurité, la politique économique et sociale, la politique budgétaire et fiscale, l'énergie nucléaire, l'accueil des enfants handicapés à l'école, la construction européenne, la politique étrangère et l'immigration, texte intégral disponible sur <https://www.vie-publique.fr/discours/166574-debat-televisé-entre-mme-segolene-royal-deputé-ps-et-m-nicolas-sarkoz> ;

²⁷⁶ « Je voudrais aussi une République irréprochable. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire une République où les nominations seront le fait de la compétence et non pas de la connivence. Je vais proposer un changement très important au conseil des ministres, qui ne s'est jamais produit dans la République française, que toutes les grandes dominations qui sont aujourd'hui dans le pouvoir du Président de la République, soient ratifiées par un vote à la majorité qualifiée des commissions compétentes du Parlement, ce qui veut dire que l'opposition aura son droit de veto. Les nominations, me semble-t-il, doivent être hors de tout soupçon. Seule la compétence doit compter. », Nicolas Sarkozy, dans *Ibidem* ;

²⁷⁷ « Enfin, je voudrais être un Président de la république qui limitera le nombre de mandats successifs. On ne peut pas être candidat et Président de la République plus de deux mandats successifs. Pourquoi ? Parce que l'énergie que l'on met à durer, on ne la met pas à faire. Moi, la passion de ma vie porte un nom, c'est l'action. Je veux faire. Si les Français nous choisissent, que ce soit madame Royal ou moi, ils nous choisiront pour faire, pour agir, pour changer, pour obtenir des résultats. C'est ma vision du Président de la République moderne. », Nicolas Sarkozy, dans *Ibidem* ;

²⁷⁸ « Arlette Chabot : Une question vous était posée tout à l'heure par madame Royal sur les baisses d'impôts et la faisabilité de ce que vous proposez ; Nicolas Sarkozy : La question des baisses d'impôts, je n'en fais pas un problème idéologique. », dans *Ibidem* ;

²⁷⁹ Nicolas Sarkozy, *Idem* ;

Européenne, il a très catégoriquement exprimé son opposition, invoquant comme raison tout simplement la position géographique de la Turquie, insistant que ce n'était pas « une question de démocratie », non plus de « musulman ou d'islam », mais tout simplement que :

« la Turquie, c'est l'Asie mineure, ce n'est pas l'Europe. Il faut dire clairement à ce grand peuple qu'est la Turquie qu'ils ont vocation à être le cœur de l'union de la Méditerranée, mais pas le cœur de l'Union européenne [...] Quand bien même c'est un pays laïc, il est en Asie mineure. Je n'expliquerai pas aux écoliers français que les frontières de l'Europe sont avec l'Irak et la Syrie »²⁸⁰.

Mais il est allé encore plus loin dans son argumentation contre l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne, soutenant que les problèmes politiques que cela engendrerait allaient « tuer » l'Europe dans un moment où il s'agissait d'un renforcement qui aboutisse à la « réalisation de l'Europe politique » dont il se déclarait partisan. En même temps, Nicolas Sarkozy ne refusait pas aux Turcs leur association à l'Europe, se montrant même favorable à « un marché commun avec eux », mais il tint à insister sur les frontières « européennes » de l'Union - une position qui nous rappelle à la vision gaullienne de l'Europe « de l'Atlantique à l'Oural »²⁸¹.

En outre, toujours à propos de « l'ouverture », nous pouvons saisir chez Nicolas Sarkozy une vision qui convergeait en matière de l'immigration avec les idées de ses prédécesseurs, Jacques Chirac et encore, Charles de Gaulle : ainsi, dès propos gaulliens de 1959 concluant sur cette petite phrase restée dans la mémoire historique - « Mon village ne s'appellerait plus Colombey-les-Deux-Églises, mais Colombey-les-Deux-Mosquées »²⁸² -, en

²⁸⁰ *Idem* ;

²⁸¹ « Quand on aura fait du Kurdistan un problème européen, on n'aura pas fait avancer les choses. Je ne pense pas que la stabilité du monde sera renforcée en tuant l'Europe. Les adversaires de l'Europe politique sont pour l'élargissement sans fin de l'Europe, parce que l'élargissement sans fin de l'Europe empêche la réalisation de l'Europe politique. Je suis pour l'Europe politique. Je préfère qu'on dise aux Turcs, vous allez être associés à l'Europe, on va faire un marché commun avec vous, mais vous ne serez pas membres de l'Union européenne pour une raison très simple, parce que vous êtes en Asie mineure. », Nicolas Sarkozy, dans *Ibidem* ;

²⁸² « C'est très bien qu'il y ait des Français jaunes, des Français noirs, des Français bruns. Ils montrent que la France est ouverte à toutes les races et qu'elle a une vocation universelle. Mais à condition qu'ils restent une petite minorité. Sinon, la France ne serait plus la France. Nous sommes quand même avant tout un peuple européen de race blanche, de culture grecque et latine et de religion chrétienne. Qu'on ne se raconte pas d'histoires ! Les musulmans, vous êtes allés les voir ? Vous les avez regardés, avec leurs turbans et leurs djellabas ? Vous voyez bien que ce ne sont pas des Français ! Ceux qui prônent l'intégration ont une cervelle de colibri, même s'ils sont très savants (il doit penser à Soustelle). Essayez d'intégrer de l'huile et du vinaigre. Agitez la bouteille. Au bout d'un moment, ils se sépareront de nouveau. Les Arabes sont des Arabes, les Français sont des Français. Vous croyez que le corps français peut absorber dix millions de musulmans, qui demain seront vingt millions et après-demain quarante ? Si nous faisons l'intégration, si tous les Arabes et Berbères d'Algérie étaient considérés comme Français, comment les empêcherait-on de venir s'installer en métropole, alors que le niveau de vie y est tellement plus élevé ? Mon village ne s'appellerait plus Colombey-les-Deux-Églises, mais Colombey-les-Deux-Mosquées ! », Charles de Gaulle, propos recueilli par Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Editions de Fallois et Fayard, 1994, p. 52 ;

passant par le célèbre discours chiraquien de 1991 sur « le bruit et l'odeur »²⁸³, cette conception attentivement encadrée, voire pour certains même bouleversante, de l'immigration et de la question de l'intégration de l'autrui dans la nation française fut intrinsèquement assumée en 2007 par Nicolas Sarkozy. Si, aux yeux du candidat gaulliste, la France devait « rester un pays ouvert, généreux...accueillant aux réfugiés politiques », cette politique « généreuse » de l'immigration ne saurait pas se faire sans une réglementation sérieuse puisque « la France ne peut pas accueillir toute la misère du monde »²⁸⁴ - cette petite phrase sarkozienne converge parfaitement avec celles prononcées par ses prédécesseurs, tant du point de vue du message politique que du langage utilisé pour dramatiser la situation, choquer l'opinion publique et rester ainsi fortement enracinée dans le mental collectif²⁸⁵, tout en étant associée au même temps à la continuité d'un héritage politique associé à son tour avec une « certaine » idée de l'identité française.

Sujet devenu classique du débat final, la question des Institutions suscita encore de la polémique. Si la candidate socialiste se positionna catégoriquement pour l'avènement d'une VIème République²⁸⁶, Nicolas Sarkozy s'attacha indiscutablement au strict respect des

²⁸³ « Notre problème, ce n'est pas les étrangers, c'est qu'il y a overdose. C'est peut-être vrai qu'il n'y a pas plus d'étrangers qu'avant la guerre, mais ce n'est pas les mêmes et ça fait une différence. Il est certain que d'avoir des Espagnols, des Polonais et des Portugais travaillant chez nous, ça pose moins de problèmes que d'avoir des musulmans et des Noirs [...] Comment voulez-vous que le travailleur français qui habite à la Goutte-d'or où je me promenais avec Alain Juppé il y a trois ou quatre jours, qui travaille avec sa femme et qui, ensemble, gagnent environ 15 000 francs, et qui voit sur le palier à côté de son HLM, entassée, une famille avec un père de famille, trois ou quatre épouses, et une vingtaine de gosses, et qui gagne 50 000 francs de prestations sociales, sans naturellement travailler ! Si vous ajoutez à cela le bruit et l'odeur, eh bien le travailleur français sur le palier, il devient fou. Il devient fou. C'est comme ça. Et il faut le comprendre, si vous y étiez, vous auriez la même réaction. Et ce n'est pas être raciste que de dire cela... », Jacques Chirac, *Discours du 19 juin 1991* à Orléans, cité par Carole Desbarats, « Le bruit et l'odeur », *Esprit*, 2018/9 (Septembre), p. 55-66 ;

²⁸⁴ « La France doit rester un pays ouvert, généreux, doit rester un pays accueillant aux réfugiés politiques, notamment aux femmes. Je pense aux infirmières bulgares, aux Tchétchènes, à tous ceux qui sont martyrisés dans le monde. Mais la France ne peut pas accueillir toute la misère du monde. La France, pour préserver son pacte social, la France qui est le pays qui a les allocations sociales les plus généreuses d'Europe ne peut pas accueillir tout le monde. Nous avons le droit de choisir de qui est le bienvenu sur notre territoire et de qui n'y est pas souhaité. Ceux qui n'ont pas de papiers seront reconduits dans leur pays. », Nicolas Sarkozy, dans *Débat télévisé* entre Mme Ségolène Royal, député PS, et M. Nicolas Sarkozy, président de l'UMP, candidats à l'élection présidentielle de 2007, sur TF1 et France 2 le 2 mai 2007, *Ibidem* ;

²⁸⁵ Voir dans ce sens la dernière enquête menée par l'IFOP révélant que, pour la majorité des Français, les enjeux prioritaires concernent la lutte contre l'immigration clandestine (53%) et le coût de l'immigration (52%). Ces deux dimensions devançant -l'intégration des personnes étrangères (41%) ou l'accueil des migrants (36%). De plus, deux tiers des Français considèrent que l'immigration a un effet négatif en matière de sécurité, voire, pour 53%, qu'elle maximise le risque terroriste, cf. IFOP, « Immigration : le regard des Français », dossier disponible sur <https://www.ifop.com/publication/le-regard-des-francais-sur-limmigration/> ;

²⁸⁶ « Je ferai donc une réforme profonde des institutions, une nouvelle République, qui s'appellera sans doute la VIe République, le Parlement en débattrà, les Français également, par un référendum. », Ségolène Royal, dans *Débat télévisé* entre Mme Ségolène Royal, député PS, et M. Nicolas Sarkozy, président de l'UMP, candidats à l'élection présidentielle de 2007, sur TF1 et France 2 le 2 mai 2007, *Ibidem* ;

Institutions de la Ve République²⁸⁷, les seules à avoir, enfin, apporté de la stabilité au régime républicain français. De plus, pour le candidat gaulliste, la promesse d'une VIème République ne serait que « le retour à la Quatrième » et aux « manœuvres politiciennes » des partis politiques à un moment où le suffrage universel direct intervint sur la logique de l'élection présidentielle - définie à partir de 1962 comme la rencontre d'un homme et d'un peuple ou, pour en emprunter les paroles sarkoziennes : « le rapport d'un candidat, d'une candidate avec le peuple français »²⁸⁸. Néanmoins, et pourtant dans une logique gaulliste assumant l'adaptation du texte constitutionnel au contexte de l'époque, Nicolas Sarkozy ne cacherait pas ses intentions d'apporter « quelques changements » aux règles constitutionnelles – des changements, d'ailleurs, assumés et affirmés dans chaque prise de parole pendant sa campagne électorale²⁸⁹.

Un autre sujet relatif à l'exercice du pouvoir que Nicolas Sarkozy instrumentalisa pour se différencier de son adversaire socialiste porta sur la majorité du gouvernement. En dépit de son appartenance idéologique à ce qu'il appelait « la droite décomplexée », le candidat Sarkozy ambitionnait élargir son projet politique²⁹⁰ pour « incarner le candidat du mouvement par rapport à l'immobilisme ». Promettant « un gouvernement très ouvert de rassemblement », tout en étant guidé par la vision très gaullienne du Président de la République comme « l'homme de la nation » et non « l'homme d'un parti », un homme qui « [devait] s'adresser à tous les Français », Nicolas Sarkozy se présenta à la fin de cette campagne présidentielle, comme le présidentiable qui aurait le mieux compris ce que l'esprit de la Ve République exigeait de celui

²⁸⁷ « Je considère qu'il ne faut pas changer les institutions de la République. Je n'ai jamais vu une réunion où, dans la rue, quelqu'un m'arrêtait pour dire : vite, il faut changer les institutions de la République. », Nicolas Sarkozy, dans *Ibidem* ;

²⁸⁸ « Je considère qu'il ne faut pas changer les institutions de la République. Je n'ai jamais vu une réunion où, dans la rue, quelqu'un m'arrêtait pour dire : vite, il faut changer les institutions de la République. Ceux qui promettent la VIe République, c'est le retour à la quatrième. On l'a vu dans la tragi-comédie du vrai/faux débat entre Mme Royal et M. Bayrou. La logique de l'élection présidentielle est le rapport d'un candidat, d'une candidate avec le peuple français. Les parties politiques n'essaient pas de récupérer sur le tapis vert par des manœuvres politiciennes ce qu'ils n'ont pas eu devant les électeurs. La Ve République nous a apporté la stabilité. Elle a donné à chaque Français le droit de voter. C'est quand même curieux de demander le changement de République au moment où la démocratie française est de retour avec 85 % de participation au premier tour de l'élection présidentielle, ce qui est un signe de dynamisme de nos institutions. », Nicolas Sarkozy, dans *Ibidem* ;

²⁸⁹ « Je suis opposé à ce changement. Il y a quelques changements que je veux faire. J'ai parlé des nominations. Je souhaite que le Président de la République puisse s'expliquer devant le Parlement. Je souhaite que le Parlement ait davantage de pouvoir. Je souhaite un véritable statut de l'opposition, notamment avec la présidence de la commission des Finances. Je souhaite qu'on donne davantage de pouvoir au Parlement pour contrôler le gouvernement. Mais, en grâce, n'ajoutons pas la crise institutionnelle, l'instabilité institutionnelle à toutes les crises », Nicolas Sarkozy, *Idem* ;

²⁹⁰ « J'ai un projet politique que je n'ai pas changé entre le premier et le deuxième tour. Je l'ai élargi. Naturellement, je gouvernerai avec les gens de l'UMP. Dans la majorité, nos amis de l'UDF ont toute leur place. J'observe d'ailleurs avec beaucoup de plaisir que la quasi-totalité des parlementaires et des élus de l'UDF m'ont rejoint. », *Idem* ;

qui ambitionnait arriver au sommet de l'Etat²⁹¹. Et dans le bon style rhétorique du Général, il conclut le débat de la même façon qu'il l'avait commencé, prônant l'action au détriment de la fatalité, le « retour » de la « vraie politique », celle de la parole traduite dans l'action, une action « passionnée » au service de la France, ce pays qui lui « a tout donné » et qu'il voulait « tout lui rendre ». Pour Nicolas Sarkozy, comme pour le Général dans son temps, l'engagement pour l'Elysée n'était pas une décision prise « à la légère », c'était « un choix de vie », « un don de soi », « une véritable ascèse », un « rendez-vous » pour lequel il s'était « préparé » afin qu'il puisse, le moment venu, tenir « scrupuleusement [sa] promesse et [sa] parole »²⁹².

Finalement, la stratégie électorale adoptée par Nicolas Sarkozy, qui, sans passer d'alliance avec le Front national, réussirait à capter une grande partie de l'électorat traditionnel de l'extrême droite - ayant fortement mobilisé dans son discours des thèmes relatifs à la sécurité et à l'immigration -, tout en ayant pris soin de garder les électeurs centristes et ceux de la droite modérée attachés aux valeurs de tolérance et d'humanisme, s'est avérée gagnante²⁹³ : le candidat de la droite décomplexée mais rassembleuse emporta l'élection avec 53,1% des suffrages²⁹⁴. D'ailleurs, pour le journaliste politique Alain Duhamel, la victoire de Nicolas Sarkozy serait le fruit d'une campagne électorale « à l'américaine, hyper-professionnelle, rassembleuse, avec une énergie en fusion perpétuelle et un charisme qui soulevait les foules et

²⁹¹ « Il y a des hommes et des femmes de gauche qui croit à la gauche parce qu'il croit au mouvement. Aujourd'hui, je veux incarner le candidat du mouvement par rapport à l'immobilisme, pardon Madame. Je ferai un gouvernement très ouvert de rassemblement. Pourquoi ? Parce que le Président de la République n'est pas l'homme d'un parti, mais l'homme de la nation. Le Président de la République prend la nation en charge. Il doit s'adresser à tous les Français et il doit dire à tous les Français qu'ils comptent, que dans la nouvelle majorité présidentielle, ils auront leur place. », *Idem* ;

²⁹² « Si on doit résumer les choses, qu'est-ce qui est important pour moi ? Je l'ai dit en commençant, je vais finir par cela. Je crois à l'action. Je crois qu'il est très important de dire à nos compatriotes que la fatalité n'existe pas. Ce mot n'existe pas dans mon vocabulaire. Cela fait trop longtemps que la politique est impuissante. Je souhaite que la politique soit de retour, la vraie politique, le débat ; on s'engage, on fait des promesses et on les tient. Je veux agir. Je veux passionnément agir au service de mon pays. Au fond, la France m'a tout donné. Il est venu le temps pour moi, à 52 ans, de tout lui rendre. Je veux faire en France les changements que d'autres ont fait dans d'autres pays pour que la France reste fidèle à son identité [...] Je veux dire, mes chers compatriotes, que c'est possible. Tout ce que j'ai dit, je le ferai. Je tiendrai scrupuleusement ma promesse et ma parole. Je ne me suis pas engagé à la légère dans cette campagne présidentielle. C'est un choix de vie, c'est un don de soi, c'est une véritable ascèse. Je me suis préparé pour ce rendez-vous. Si les Français me font confiance, je ne les décevrai pas, je ne les trahirai pas, je ne leur mentirai pas. », Nicolas Sarkozy, *Idem*

²⁹³ Voir dans ce sens CEVIPOF, « Baromètre Politique Français (2006-2007) CEVIPOF-Ministère de l'Intérieur », enquêtes disponibles sur <http://www.cevipof.com/bpf/barometre/bar0.htm> et pour l'analyse de la stratégie sarkozienne, Étienne Schweisguth, « Le trompe-l'œil de la droitisation », *Revue française de science politique*, Vol. 57, No. 3/4 (juin-août 2007), pp. 393-410 ;

²⁹⁴ Scrutin des 22 avril et 6 mai 2007, données disponibles sur <https://www.interieur.gouv.fr/Espace-presse/Dossiers-de-presse/Dossier-de-presse-de-l-election-du-President-de-la-Republique-2017/Annexe-n-12-les-resultats-des-elections-presidentielles-de-1965-a-2012> ;

impressionnait les téléspectateurs », une campagne qui serait, à ses yeux, « la plus réussie de la Ve République depuis celle de Valéry Giscard d'Estaing en 1974 »²⁹⁵.

Convaincu de posséder ce « charisme de la fonction » grâce à ses qualités personnelles d'énergie, de capacité de décision, de force de conviction et notamment d'action²⁹⁶, Nicolas Sarkozy aborda la campagne présidentielle qui s'est ouverte après son quinquennat avec la fierté et la confiance qu'il n'aurait plus d'effort à faire pour remporter un deuxième mandat. Une attitude qui nous ferait revivre l'atmosphère électorale de 1965, quand le Général de Gaulle refusa de se lancer dans une campagne électorale au sens propre du terme, ayant suivi précisément la même logique de confiance en ce qu'il n'avait plus rien à démontrer ou à expliquer et que ses actions passées pourraient d'emblée lui servir comme arguments suffisants.

Néanmoins, ce qui fit la force du candidat de 2007 aurait bientôt se métamorphoser dans la faiblesse du président-sortant : en 2012 la « quotidianisation » du charisme personnel, pour reprendre l'approche wébérienne²⁹⁷, dans le cas d'un Nicolas Sarkozy, président omniprésent, omnipotent et passionnellement en action, aurait dégradé l'image du Président comme « arbitre », une vision rapidement effacée au profit de celle d'un président « joueur ». Outre son style personnel qui a donné, d'ailleurs, aux Français l'impression d'une action prioritairement en faveur des milieux économiquement favorisés, le contexte politique ne lui a non plus été favorable : la déception quant à la baisse du pouvoir d'achat aurait compté dans la défaite de la majorité aux élections municipales et cantonales de mars 2008²⁹⁸, tout comme la crise économique et financière mondiale qui a éclaté en septembre 2008 et la réforme contestée des retraites à l'automne 2010, qui ont certainement fait replonger le pouvoir dans une impopularité croissante (provoquant les défaites électorales aux élections régionales de mars 2010²⁹⁹ et aux celles cantonales de mars 2011³⁰⁰ ainsi qu'une nouvelle victoire de la gauche aux élections sénatoriales de septembre 2011, ayant comme conséquence l'arrivée du PS à la présidence du Sénat pour la première fois sous la Ve République³⁰¹).

²⁹⁵ Alain Duhamel, « De Jacques Chirac à Nicolas Sarkozy. Une étape décisive », *Commentaire*, 2018/3 Numéro 163, pages 532 à 542, p. 540 ;

²⁹⁶ Jean-Claude Monod, « Le président et ses incarnations », *Esprit*, No. 385 (6), Juin 2012, pp. 119-123, p. 122 ;

²⁹⁷ Max Weber, « La transformation du charisme et le charisme de fonction », *Revue française de science politique*, 2013/3 Vol.63 | pages 463 à 486 ;

²⁹⁸ Pierre Martin, « Les élections de mars 2008 », *Commentaire*, n° 122, été 2008, p. 471-484 ;

²⁹⁹ Pierre Martin, « Les élections régionales des 14 et 21 mars », *Commentaire*, n° 130, été 2010, p. 459-468 ;

³⁰⁰ Pierre Martin, « Les enseignements des élections cantonales », *Commentaire*, n° 134, été 2011, p. 453-462 ;

³⁰¹ Pierre Martin, « L'élection présidentielle des 22 avril et 6 mai 2012 », *Commentaire*, 2012/2, no 138, pp. 415-426 p. 421 ;

Dans ce contexte, dès son entrée progressive en campagne en 2012³⁰², Nicolas Sarkozy fit usage d'une rhétorique populiste pour se faire réélire jusqu'à ce qu'il lui arrive, dans un geste à forte résonance gaullienne, à instrumentaliser la symbolique de « l'appel au peuple »³⁰³ - une rhétorique vue, dans l'apanage de la droite, comme une intention de renouer avec les accents bonapartistes du RPF, tout en se revendiquant désormais moins des institutions ou des élites, que directement du peuple³⁰⁴. C'est dans ce sillage de l'idée gaullienne d'un lien direct entre le président et le peuple que le président sortant décida d'inscrire sa déclaration du 15 avril 2012 portant sur son programme pour la France³⁰⁵. Mais le sur-usage systématique de l'anaphore dans l'appel sarkozien au peuple - procédé auquel il devait d'ailleurs une grande part de l'efficacité de son verbe³⁰⁶ - n'aurait pas le même effet de conviction, ni le même pouvoir rassembleur qu'il a eus en 2007, le président sortant devenant en 2012 « le candidat de la division »³⁰⁷. Et, même s'il resta très dominant dans le vote des personnes âgées³⁰⁸, son pouvoir de tout capter s'est vu fortement heurté face au « candidat normal » du PS, François Hollande³⁰⁹. Nicolas Sarkozy devient ainsi le second Président de la Ve République sortant vaincu après Valéry Giscard d'Estaing en 1981, le Général de Gaulle restant le seul à avoir réussi sa réélection dans des conditions où le président sortant portait toute la responsabilité des politiques menées³¹⁰.

³⁰² Avec l'entretien télévisé du 29 janvier, l'interview dans Le Figaro Magazine du 11 février et la déclaration officielle de candidature le 15 février au 20 h de TF1 ;

³⁰³ Voir aussi la « Lettre de Nicolas Sarkozy au peuple de France » (avril 2012) qui rappellerait la "lettre à tous les Français" qu'avait écrite François Mitterrand lors de la campagne de 1988, cf. La lettre de Sarkozy "au peuple français" : une copie de Mitterrand 1988 ?, article disponible sur https://www.francetvinfo.fr/politique/la-lettre-de-sarkozy-au-peuple-francais-une-copie-de-mitterrand-1988_265169.html ;

³⁰⁴ Damon Mayaffre, « Sarkozysme et populisme. Approche logométrique du discours de Nicolas Sarkozy (2007-2012) », *Mots. Les langages du politique* 103 | 2013, mis en ligne le 16 décembre 2015, consulté le 01 février 2017, sur <http://mots.revues.org/21489>, p. 86 ;

³⁰⁵ Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, candidat à l'élection présidentielle, sur son programme pour la France, à Paris le 15 avril 2012, texte intégral disponible sur <https://www.vie-publique.fr/discours/184892-declaration-de-m-nicolas-sarkozy-candidat-lelection-presidentielle>

³⁰⁶ Damon Mayaffre, « L'anaphore rhétorique. Figure des figures du discours électoral de Nicolas Sarkozy » *Pratiques*, 165-166 | 2015, Édition électronique sur <http://journals.openedition.org/pratiques/2418>, p. 2 ;

³⁰⁷ Selon les paroles de François Bayrou ;

³⁰⁸ Pierre Martin, « L'élection présidentielle des 22 avril et 6 mai 2012 », *Ibidem*, p. 421 ;

³⁰⁹ « il est difficile de ne pas voir aussi dans l'issue électorale de cette lutte toujours hyper-personnalisée le résultat de l'affrontement entre deux « styles » politiques au sens fort - entre l'« hyperprésident » et le « candidat normal », cf. Jean-Claude Monod, « Le président et ses incarnations », *Ibidem*, p. 119 ;

³¹⁰ Pierre Martin, « L'élection présidentielle des 22 avril et 6 mai 2012 », *Ibidem*, p. 425 ;

2. François Hollande : le mirage d'un présidentiable « normal » dans une fonction exceptionnelle

L'élection présidentielle de 2012 - la neuvième au suffrage universel direct de la Ve République - voit s'affronter les dix candidats ayant obtenu les 500 parrainages d'élus nécessaires, dont le président sortant Nicolas Sarkozy³¹¹. Les socialistes, qui ont vu la candidature de leur grand favori, Dominique Strauss-Kahn, ancien ministre et directeur du FMI, compromise³¹², désignèrent finalement comme candidat François Hollande, député et président du conseil général de la Corrèze, ancien premier secrétaire du PS de 1997 à 2008, soutenu aussi par le Parti radical de gauche (PRG) et Robert Hue (ancien secrétaire général du Parti communiste), après la victoire enregistrée aux élections primaires des 9 et 16 octobre 2011³¹³. En effet, François Hollande aurait « préparé » son entrée en campagne présidentielle depuis quelques ans, en ayant renoncé en 2008 à la fonction de Secrétaire du PS - ce qui l'aurait éloigné des jeux partisans pour être « libre » de porter les propositions qu'il considérerait « justes et vraies » au moment de la prochaine élection présidentielle. Il l'a d'ailleurs avoué dans son ouvrage *Droit d'inventaire* paru en 2009³¹⁴.

François Hollande entra véritablement en campagne électorale au moment de son premier meeting organisé au Bourget le 22 janvier 2012 : devant plus de dix mille militants socialistes, ce fut la première grande occasion pour le candidat de s'exprimer sur sa vision et sur son projet présidentiel pour la France³¹⁵. S'il ambitionnait avant tout « incarner le

³¹¹ Nathalie Arthaud (LO), Philippe Poutou, (NPA), Jean-Luc Mélenchon (FG), Eva Joly (EELV), François Hollande (PS) pour la gauche, François Bayrou (MoDem) au centre, Nicolas Sarkozy (UMP) et Nicolas Dupont-Aignan (DLR) pour la droite, Marine Le Pen (FN) pour l'extrême droite et Jacques Cheminade (Solidarité et Progrès), déjà candidat en 1995 (0,3 %), Dominique de Villepin et Corine Lepage ont échoué à réunir les 500 parrainages, cf. Pierre Martin, « L'élection présidentielle des 22 avril et 6 mai 2012 », *Ibidem*, p. 419 ;

³¹² A cause du scandale de l'affaire du SOFITEL de New York du 15 mai 2011 qui mènerait à son arrestation pour des accusations de tentative de viol d'une femme de chambre newyorkaise, cf. le dossier de presse disponible sur <https://www.mediapart.fr/journal/france/dossier/notre-dossier-laffaire-dsk> ;

³¹³ François Hollande est arrivé en tête au premier tour avec 39,2 % contre 30,4 % à Martine Aubry, 17,2 % à Arnaud Montebourg, 6,9 % à Ségolène Royal, 5,6 % à Manuel Valls et 0,6 % à Jean-Michel Baylet avec 2 665 013 votants. Au second tour, il l'a emporté avec 56,6 % contre 43,4 % à Martine Aubry avec 2 860 157 votants, cf. Pierre Martin, « L'élection présidentielle des 22 avril et 6 mai 2012 », *Ibidem*, p. 416 ;

³¹⁴ « Aujourd'hui, je suis libre. Je n'ai de comptes à rendre à personne. Je me détermine en fonction de ce que je crois juste et vrai. Je n'ai plus à faire de synthèse, de compromis de préséance. Je sais ce que représente une élection présidentielle, et notamment la prochaine [...]. Je vois les difficultés de l'entreprise et ce qui nous attend d'ici là : porter les propositions les plus adaptées à la période, avoir le courage de dire franchement l'effort à faire pour redresser la France, convaincre nos citoyens les plus dubitatifs et les plus résignés. Nul n'y parviendra seul. Mais, là où je suis, je m'y prépare », François Hollande, *Droit d'inventaires, entretiens avec Pierre Favier*, Éd. du Seuil, 2009, cité par Denis Jeambar, « Explication de vote pour François Hollande », *Le Débat*, 2012/1 n° 168 | pages 4 à 9 ;

³¹⁵ « Nous sommes ici, mes chers amis, pour changer le destin de notre pays. Je suis prêt à assumer cette responsabilité et donc à vous dire quelle est ma conception de la présidence de la République, et ce qui justifie que

changement » et « faire gagner la gauche »³¹⁶ - des propos qui supposaient déjà la rupture par rapport à un passé dominé par la droite depuis près de 20 ans -, François Hollande se positionna, à l'image de tous ses prédécesseurs, en rassembleur de toute la nation - suivant l'idée gaullienne devenue la principale caractéristique de l'élection présidentielle définie comme la rencontre entre un homme et le peuple dépassant « l'affrontement partisan » :

« Chacune, chacun, ici, plus loin, en métropole, en Outre-mer a son histoire, ses racines, son parcours, ses préférences, sa singularité. Mais nous appartenons à la même Nation, avec ses valeurs, ses principes, sa culture, sa langue, ses institutions et nous aspirons donc au même avenir. L'enjeu de cette campagne qui commence, n'allez pas le chercher dans un affrontement partisan. L'enjeu de cette campagne va bien au-delà de nous, de la Gauche. L'enjeu de cette campagne, à trois mois du premier tour, c'est la France. C'est la France, toujours »³¹⁷.

Si le discours du candidat socialiste s'éloignait sur le fond du discours de son prédécesseur, prônant la rupture par rapport à l'hyperprésidence sarkozienne qu'il définissait « en un seul mot » comme « dégradation »³¹⁸ et, plus généralement, par rapport à l'exceptionnalité de la fonction présidentielle et le besoin de démocratiser les Institutions³¹⁹ – une attitude d'ailleurs normale et prévisible pour un candidat dont la famille politique était l'adversaire traditionnel de la droite et implicitement de la doctrine gaulliste – son discours promouvait en même temps une conception présidentielle pleinement compatible et en

je me présente aujourd'hui. Quelle est la plus grande mission que de présider la République française ? », François Hollande, Meeting au Bourget, le 22 janvier 2012, texte intégral du discours disponible sur <https://www.nouvelobs.com/election-presidentielle-2012/sources-brutes/20120122.OBS9488/1-integralite-du-discours-de-francois-hollande-au-bourget.html> (consulté le 15 novembre 2018) ;

³¹⁶ « J'ai conscience de la tâche qui est la mienne : incarner le changement, faire gagner la Gauche et redonner confiance à la France. », François Hollande, *Ibidem* ;

³¹⁷ Et plus loin dans le discours, à travers ses critiques de la droite il se positionnait dans la logique gaullienne du rejet des manœuvres partisans : « Moi, je ne laisserai pas faire, je ne laisserai pas les ouvriers, les employés, aller vers une famille politique qui n'a jamais rien fait pour servir les intérêts de ces classes-là. Je ne laisserai pas un parti caricaturer les problèmes sans jamais apporter la moindre solution crédible. Je ne laisserai pas une formation politique se présenter comme la voix du peuple alors qu'elle veut simplement se servir de lui », François Hollande, *Idem* ;

³¹⁸ « Commencé dans la virevolte, ce quinquennat finit dans la tourmente. Plombé par des cadeaux fiscaux destinés aux plus fortunés, il s'achève par des hausses de prélèvements imposées à tous les Français. Inauguré par une promesse de retour au plein emploi, il se termine par un chômage record. Et que dire des déficits, de la dette, de la désindustrialisation, de la démolition des services publics, notamment de l'école ? Un seul mot résume cette présidence : la dégradation. Tout s'est dégradé. Je ne parle pas d'une note. Je ne parle même pas des comptes publics. Je parle des conditions de vie, des comportements, tout simplement de la situation du pays », *Idem* ;

³¹⁹ « Présider la République, c'est refuser que tout procède d'un seul homme, d'un seul raisonnement, d'un seul parti, qui risque d'ailleurs de devenir un clan. Présider la République, c'est élargir les droits du Parlement. C'est reconnaître les collectivités locales dans leur liberté. C'est engager un nouvel acte de la décentralisation. C'est promouvoir les partenaires sociaux. C'est reconnaître leur rôle dans la Constitution. C'est faire participer les citoyens aux grands débats qui les concernent, et le premier sera l'avenir de l'énergie en France. » ou « A l'injustice dans les choix, l'incohérence des décisions se sont ajoutés l'accaparement du pouvoir et la connivence avec les puissants, avec ce paradoxe ultime que la volonté d'omnipotence débouche sur un aveu d'impuissance. Voilà pourquoi le changement n'est pas seulement celui d'un président, d'un gouvernement ou d'une majorité. Il faut aller bien plus loin : c'est un changement de politique, de perspective, de dimension qu'il faut offrir à notre pays le 22 avril et le 6 mai », *Idem* ;

continuité avec l'idée gaullienne d'un Président qui soit un véritable « tête » de la République. De plus, afin de bien souligner son message, le candidat Hollande n'hésita pas de se rapprocher du discours sarkozien quant au recours successif à l'anaphore comme figure de style et outil rhétorique dominant dans son propre discours – un artifice qui, comme dans le cas du président sortant, a amplement contribué à la construction de son image de candidat à la « providentielle »³²⁰. De ce fait, dès son premier discours, François Hollande livra - à travers cet emploi insistant de l'anaphore - sa conception de ce qui signifiait « présider la République », une vision qui se situa en essence dans la continuité de l'histoire de la France et implicitement de l'héritage gaulliste prônant la primauté de l'intérêt national dans la conduite des affaires publiques pour préserver la grandeur et la valeur mondiale de la France :

« Présider la République, c'est se dévouer à l'intérêt général, dont toute décision doit procéder. C'est éprouver la France par sa raison et dans son cœur. C'est prolonger l'histoire de notre pays, qui vient de loin, avant la République, avec la République, et qui a souvent, si souvent éclairé l'histoire du monde. C'est se situer à cette hauteur. C'est s'en montrer digne, partout, en tout lieu et dans tous les actes qu'exige la fonction présidentielle »³²¹.

Et s'il se distançait de la conception gaullienne quant aux pouvoirs exceptionnels du président de la République, voulant « élargir les droits du Parlement », François Hollande assumait pourtant l'exceptionnalité de son statut :

« Présider la République, c'est rassembler, c'est réconcilier, c'est unir, sans jamais rien perdre de la direction à suivre... Présider la République, c'est porter les valeurs de la France dans le monde... C'est ne jamais transiger avec les fondements du génie français, qui sont l'esprit de liberté, la défense des droits de l'homme, l'attachement à la diversité culturelle et à la francophonie, la belle langue de France parlée par d'autres que des Français »³²².

« Rassembler », « réconcilier », « unir », « porter les valeurs de la France dans le monde », rester ferme sur ce qui faisait le « génie français » - autant d'expressions qui nous permettent de saisir les traces d'une conception gaullienne du chef de l'Etat qui, même si elle était marquée chez le candidat Hollande par son appartenance idéologique au socialisme, elle gardait le noyau dur de l'héritage gaulliste. Un héritage devenu une sorte de « dogme » présidentiel à partir du moment où la gauche l'accepta et l'assuma comme partie constituante du patrimoine politique français³²³. De plus, pour Hollande comme pour de Gaulle, « présider la République, c'est

³²⁰ Nous avons utilisé l'expression « providentielle » pour se référer à l'élection présidentielle afin d'en souligner l'exceptionnalité dans le cas français ;

³²¹ François Hollande, *Idem* ;

³²² *Idem* ;

³²³ Stéphane Renault, *De Gaulle, un destin face à l'Histoire*, Editions Express Roularta, Paris, 2011 (première partie « Entretien avec Max Gallo et Benjamin Stora », chapitre « Du mythe à la réalité » ;

savoir aussi prendre des décisions difficiles » et « écouter » ceux qui « souffrent »³²⁴- et tout cela parce qu'au fond :

« Présider la République enfin, c'est donner le meilleur de soi-même, sans jamais attendre en retour récompense ni même reconnaissance. C'est être ambitieux pour son pays et humble pour soi-même. C'est se donner pleinement, entièrement à la cause que l'on a choisie, la seule cause qui vaille : servir la France »³²⁵.

- voilà tout un paragraphe qui peut être lu sans réserve aucune dans une clé de compréhension convergeant avec l'héritage gaulliste sur un de ses piliers essentiels : la conception du chef de l'Etat dans l'esprit de la Ve République – une vision originellement gaullienne qui, tout en passant par les lectures successives et personnelles des héritiers au trône s'est certes corrigée, amendée, voire modérée, sans pour autant s'en heurter à son signifié le plus profond³²⁶.

En outre, ce premier discours électoral du candidat socialiste suivait la même rhétorique gaullienne allant de la présentation du contexte historique général pour une vision d'ensemble, avec un fort ancrage dans les références à l'Histoire comme cadre et argument métapolitique³²⁷, visant à introduire par la suite une énonciation centrée sur l'*ethos* qui, à travers le *pathos*, recherchait à persuader le locuteur - dans ce cas précis l'électorat - des vertus qui qualifiaient le candidat-orateur pour accéder à la fonction suprême de l'Etat. Le passage suivant en marque cette passation entre le *logos* et l'*éthos* :

« Présider la République, c'est à cette fonction que je me suis préparé. J'en sais la grandeur, la dureté. Je veux le faire en étant digne de votre confiance et en restant fidèle à moi-même. Tout dans ma vie m'a préparé à cette échéance : mes engagements, mes responsabilités, mes réussites, mes épreuves. J'ai toujours suivi la ligne que je m'étais fixée »³²⁸.

Assumant la « grandeur » de la plus haute fonction républicaine mais « fidèle » à lui-même, François Hollande se déclara « préparé » à l'occuper si les Français le considéraient « digne » de leur confiance – une affirmation qui nous rappelle les paroles gaulliennes d'un certain 13 mai 1958 lorsque le Général s'est déclaré « prêt à assumer les pouvoirs de la République »³²⁹.

³²⁴ « Mais Présider la République, c'est savoir aussi prendre des décisions difficiles, pas simplement à la suite d'un drame. Je pense à nos morts en Afghanistan, auxquels je veux rendre hommage ici, avec émotion, avec dignité, avec respect, comme aux blessés qui souffrent dans leur chair. Je pense à leurs familles dans la peine. Je les ai écoutées. » - un passage dont la dernière phrase nous rappellerait le célèbre « je vous ai compris » gaullien de 1958 pour se rapporter aux « blessés » de la guerre qui secouait la France et l'Algérie depuis quatre ans ;

³²⁵ *Idem* ;

³²⁶ Au sens saussurien du terme : Ferdinand de Saussure, *Signe - Signifiant – Signifié : Cours de linguistique générale*, Ed. Payot, 1964, pp. 98-101, fragment disponible sur <http://www.ac-grenoble.fr/PhiloSophie/logphil/notions/langage/convers/textes/saussure/signe.htm> ;

³²⁷ Ce que nous pourrions définir en termes de *logos* ;

³²⁸ François Hollande, *Idem* ;

³²⁹ Charles de Gaulle, Discours du 4 juin 1958 au Forum d'Alger, fiche média disponible sur

Et même si le candidat socialiste s'en revendiquait et prônait les valeurs de la gauche, il se définissait aussi comme « un optimiste de la volonté », insistant sur son ambition de rassembler « sur l'essentiel »³³⁰ et mettant en avant, toujours dans un ton gaullien, sa profonde connaissance de la France et de son peuple³³¹.

La rhétorique gaullienne se poursuit dans cette première prise de parole du candidat François Hollande qui, « avant d'évoquer » son projet présidentiel, tint à « confier » aux Français sa perception concernant son « adversaire », employant un langage grave qui renvoyait au dramatisme gaullien de l'Appel du 18 juin 1940³³² :

« Mais avant d'évoquer mon projet, je vais vous confier une chose. Dans cette bataille qui s'engage, je vais vous dire qui est mon adversaire, mon véritable adversaire. Il n'a pas de nom, pas de visage, pas de parti, il ne présentera jamais sa candidature, il ne sera donc pas élu, et pourtant il gouverne. Cet adversaire, c'est le monde de la finance. Sous nos yeux, en vingt ans, la finance a pris le contrôle de l'économie, de la société et même de nos vies. Désormais, il est possible en une fraction de seconde de déplacer des sommes d'argent vertigineuses, de menacer des Etats »³³³.

Et si son projet pour la France était naturellement marqué par la doctrine socialiste, avec des propositions qui s'éloignaient des politiques prônées par la droite au pouvoir, le candidat Hollande assumait l'héritage gaulliste en matière de l'Europe, tout comme l'ambition qu'il fit sienne d'en prendre le leadership et de faire valoir la voix de la France :

<https://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaule00011/discours-du-4-juin-1958-au-forum-d-alger.html> ;

³³⁰ « Je suis un optimiste de la volonté. Je crois que le meilleur est possible, qu'un peuple réuni autour d'un projet commun construit sa propre histoire. Je suis convaincu que les Français attendent aujourd'hui une direction forte, un rassemblement sur l'essentiel, et surtout de la part de celui qui doit les conduire, une considération, un apaisement, un respect, une confiance. », François Hollande, *Idem* ;

³³¹ « Je connais bien notre pays, je l'ai parcouru, sillonné tant de fois, sans jamais me lasser de le découvrir. Je connais ses villes qui changent, qui créent, qui entreprennent, ses espaces façonnés par le travail patient de nos agriculteurs, son espace maritime travaillé par les pêcheurs, ses lieux de production où l'intelligence des salariés se conjugue avec la compétence des ingénieurs. Je n'ignore rien non plus de nos villages où le silence s'est fait et où la vie s'est retirée, je n'ignore rien de ces quartiers de relégation où se mêlent la colère, le désespoir et malgré tout le talent et la volonté de réussir. C'est cette France que je veux avec vous servir. », François Hollande, *Idem* ;

³³² « Les chefs qui, depuis de nombreuses années, sont à la tête des armées françaises, ont formé un gouvernement. Ce gouvernement, alléguant la défaite de nos armées, s'est mis en rapport avec l'ennemi pour cesser le combat. Certes, nous avons été, nous sommes submergés par la force mécanique, terrestre et aérienne de l'ennemi. Infiniment plus que leur nombre, ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui nous font reculer [...] Croyez-moi, moi qui vous parle en connaissance de cause et vous dis que rien n'est perdu pour la France. Les mêmes moyens qui nous ont vaincus peuvent faire venir un jour la victoire. Car la France n'est pas seule ! Elle n'est pas seule ! Elle n'est pas seule ! Elle a un vaste Empire derrière elle. Elle peut faire bloc avec l'Empire britannique qui tient la mer et continue la lutte. Elle peut, comme l'Angleterre, utiliser sans limites l'immense industrie des Etats-Unis. Cette guerre n'est pas limitée au territoire de notre malheureux pays. Cette guerre n'est pas tranchée par la bataille de France. Cette guerre est une guerre mondiale. Toutes les fautes, tous les retards, toutes les souffrances n'empêchent pas qu'il y a, dans l'univers, tous les moyens pour écraser un jour nos ennemis. », Charles de Gaulle, L'Appel du 18 Juin, texte disponible sur

<http://www.cher.gouv.fr/content/download/12058/81263/file/Appel+du+18+juin+1940.+de+Gaulle.pdf> ;

³³³ François Hollande, *Ibidem* ;

« Les destins de l'Europe et de la France sont liés, la grandeur de la France ne peut pas être séparée de la force de l'Europe... C'est pourquoi je proposerai à nos partenaires un pacte de responsabilité, de gouvernance et de croissance. Je renégocierai le traité européen issu de l'accord du 9 décembre pour lui apporter la dimension qui lui manque, c'est-à-dire la coordination des politiques économiques, des projets industriels, la relance de grands travaux dans le domaine de l'énergie et puis les instruments pour dominer la spéculation, un fonds européen qui puisse avoir les moyens d'agir sur les marchés avec l'intervention de la Banque centrale européenne qui devrait être, finalement, au service de la lutte contre la spéculation »³³⁴.

De plus, en se présentant comme « un Européen de cœur »³³⁵, François Hollande défendait, dans le respect étroit de l'idée gaullienne, la coopération franco-allemande comme moteur de l'Europe :

« C'est la vocation de la France que de la construire avec l'Allemagne et avec les pays qui voudront nous accompagner [...] Aucun des grands défis de l'Europe ne peut se résoudre sans le pacte d'amitié, dans l'égalité, que Français et Allemands ont noué au lendemain de la guerre. Je proposerai donc à nos amis allemands une nouvelle relation de vérité et d'égalité »³³⁶.

Proposant ensuite le redressement financier, économique et industriel de la France face à la menace des « marchés » et de « la mondialisation »³³⁷, François Hollande ambitionnait incarner, à l'image de ses prédécesseurs, le changement au nom de l'égalité, mais un changement qui s'inscrit toujours dans la continuité des acquis précieux hérités de l'Histoire, dont ceux laissés par le gouvernement du Général de Gaulle en 1945³³⁸. Mais au-delà du changement qu'il évoqua, l'enjeu central de cette élection présidentielle était, aux yeux du candidat socialiste, de « redonner la confiance à la jeunesse »³³⁹ à point d'en faire le but central

³³⁴ *Idem* ;

³³⁵ « L'Europe a bien des défauts, je les connais. Mais en même temps elle est notre bien commun. Défendons-la, elle en a besoin, elle le mérite ! Ce qui manque à l'Europe, c'est du mouvement – et c'est un Européen de cœur qui le dit – mais pas dans n'importe quelle Europe : le mouvement vers une Europe de croissance, vers une Europe de solidarité, vers une Europe de protection. » ? François Hollande, *Idem* ;

³³⁶ François Hollande, *Idem* ;

³³⁷ « Ce qui est en cause n'est plus la souveraineté d'hier, quand notre territoire était menacé. Ce qui est en cause, c'est la souveraineté de la République face aux marchés et à la mondialisation. Voilà pourquoi je veux redresser la France, la redresser financièrement, la redresser économiquement, la redresser industriellement. », *Idem*

³³⁸ « Ce redressement, mes amis, est indispensable. Mais il ne sera possible que dans la justice. Chaque nation a une âme. L'âme de la France, c'est l'égalité. C'est pour l'égalité que la France a fait sa révolution et a aboli les privilèges dans la nuit du 4 août 1789. C'est pour l'égalité que le peuple s'est soulevé en juin 1848. C'est pour l'égalité que la IIIe République a instauré l'école obligatoire et l'impôt citoyen sur le revenu. C'est pour l'égalité que le Front populaire a œuvré en 1936. C'est pour l'égalité que le gouvernement du général de Gaulle a institué la sécurité sociale en 1945. C'est pour l'égalité que François Mitterrand a été élu en 1981. C'est pour l'égalité que nous avons fait, avec Lionel Jospin, la couverture maladie universelle et l'allocation personnelle à l'autonomie. C'est pour l'égalité que nous aurons aussi à combattre et à proposer aux Français le changement. » ;

³³⁹ « J'ai beaucoup réfléchi, depuis plusieurs mois même, à ce que pouvait être l'enjeu de l'élection présidentielle, au-delà de la crise, du redressement à accomplir, de la justice à réaliser. J'en suis arrivé à cette conclusion simple : c'est pour la jeunesse de notre pays que je veux présider la France. Je veux redonner confiance à la jeunesse ! », *Idem* ;

de son projet présidentiel et même le « seul objectif » sur lequel il voulait que les Français lui fassent le jugement au cas où ils décideraient de l'élire comme Président : pour François Hollande, cet « engagement » bien réfléchi, dont la réussite serait « la plus des fiertés », devrait « mobiliser toute la Nation »³⁴⁰, la jeunesse représentant non pas « une catégorie », mais « l'espoir retrouvé dans l'avenir, la fierté dans la réussite » de toute une société³⁴¹.

Finalement, invoquant de manière romantique ce qu'il appelait « le rêve français », qu'il voulait « de nouveau ré-enchanter »³⁴², François Hollande finit son premier discours électoral par faire appel au peuple afin de l'aider à « retrouver le récit républicain »³⁴³ qui a fait la France depuis la Révolution française et qui « s'est poursuivi avec les républiques » dans un seul grand et toujours le même but de « faire avancer la France »³⁴⁴ : parce que « la France, la France n'est pas un problème. La France est la solution ! » - une conception qui converge sans réserve avec cette « certaine idée » gaullienne de la France³⁴⁵. Ses dernières paroles suivaient, elles aussi, la rhétorique de « l'appel au peuple », rappelant de nouveau au dramatisme de l'Appel gaullien :

« Voilà le choix, chers amis, voilà le choix qui vous attend. Toujours le même, toujours celui, depuis que la démocratie existe, entre la peur et l'espoir, entre la résignation et le sursaut, entre l'agitation et le changement. Eh bien le changement, le changement, c'est maintenant ! Le redressement, c'est maintenant ! La justice, c'est maintenant ! L'espoir, c'est maintenant ! La République c'est maintenant ! Mobilisons-nous,

³⁴⁰ « Et moi, moi qui suis devant vous candidat à l'élection présidentielle, si je reçois le mandat du pays d'être le prochain président, je ne veux être jugé que sur un seul objectif : est-ce qu'au terme du mandat qui me sera, si les Français le veulent, confié, est-ce que les jeunes vivront mieux en 2017 qu'en 2012 ? Je demande à être évalué sur ce seul engagement, sur cette seule vérité, sur cette seule promesse ! Changer leur vie serait pour moi la plus grande des fiertés. Ce n'est pas un engagement à la légère que je prends. C'est pour mobiliser toute la Nation par rapport à cet enjeu. », François Hollande, *Idem* ;

³⁴¹ « C'est cela, le projet : faire tout pour que la jeunesse réussisse, non pas pour elle-même, non pas parce qu'elle serait une catégorie, non pas parce que je voudrais la flatter, mais parce que c'est ce qui permet à ceux qui sont parents, grands-parents, de retrouver eux-mêmes espoir dans l'avenir, fierté dans la réussite, de se dire « mais qu'allons-nous laisser, laisser après nous, quelle société voulons-nous transmettre à nos enfants, à nos petits-enfants ? », *Idem* ;

³⁴² « Chers amis, j'ai parlé du Rêve français. Oui, le beau rêve, le rêve que tout au long des siècles, depuis la Révolution française, les citoyens ont caressé, ont porté. Ce rêve de vivre mieux, ce rêve de laisser un monde meilleur, ce rêve du progrès, ce rêve de pouvoir franchir à chaque fois les étapes de l'humanité, ce rêve ne nous appartient pas qu'en propre, mais il se trouve que c'est nous, la France, qui avons inventé la République... C'est ce rêve-là que j'ai voulu de nouveau ré-enchanter », *Idem* ;

³⁴³ « Je vous appelle à retrouver le récit républicain, celui qui nous a fait avancer pendant des décennies, le récit de la Révolution française, de ces hommes, de ces femmes aussi, qui ont voulu avancer dans une histoire inconnue qui s'ouvrait sous leurs yeux, qui était l'histoire de l'égalité humaine. », *Idem* ;

³⁴⁴ « Oui, ce récit républicain qui s'est poursuivi avec les républiques, avec la IIIe République, avec, aussi, la Libération, le Conseil national de la résistance, ce rêve, ce récit républicain que mai 68 a aussi, d'une certaine façon, fait ressurgir ! Et puis, mai 1981 et tant d'autres étapes. C'est cela, le récit de la République. Il n'appartient pas qu'à la Gauche. Tous ceux qui se sont succédé pendant des décennies à la tête du pays ont porté le récit républicain. A chaque fois, et quels que fussent les reproches que nos prédécesseurs aient pu leur adresser, c'était, finalement, leur ambition aussi, faire avancer la France. Alors le rêve, surtout, portons-le ! »

³⁴⁵ « S'il advient que la médiocrité marque, pourtant, ses faits et gestes, j'en éprouve la sensation d'une absurde anomalie, imputable aux fautes des Français, non au génie de la patrie. », Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre* ;

rassemblons-nous et dans trois mois, dans trois mois, nous ferons gagner la Gauche, avancer la France et nous réussirons le changement ! Le changement, j'y suis prêt ! »³⁴⁶.

Si depuis l'avènement de la Ve République et l'élection de son président au suffrage universel direct, le meeting organisé au moment de la campagne présidentielle est devenu l'instrument « œuvrant à la fabrication de la figure du chef d'Etat »³⁴⁷, ce premier discours prononcé par François Hollande au Bourget fut compris comme le moment de sa sortie « de la coquille » et sa première victoire oratoire destinée à séduire le public. Ce furent notamment les deux journaux d'orientation gauchère, à savoir, *Le Monde* et *Libération*, qui avaient souligné la façon dont « le pudique François Hollande a trouvé les mots pour aller à la rencontre du pays, de marier récit personnel et récit national »³⁴⁸. Dans ce sens-là, le commentaire du journaliste Nicolas Demorand de *Libération* venait à livrer le verdict – en dépit des doutes qu'il aurait pu susciter aux yeux des Français, le 22 janvier 2012 au Bourget François Hollande a convaincu sur son « allure » présidentielle :

« Le discours du Bourget aura dissipé les perplexités, légitimes ou savamment entretenues, qui persistaient autour de François Hollande. À commencer par la principale : l'étoffe présidentielle du candidat socialiste [...]. Sur ce point : mission accomplie. [...] Tout comme sur le plan idéologique : Hollande a parlé nettement plus à gauche, ce propos visant moins à jouer au révolutionnaire de meeting qu'à agir au nom des principes fondateurs de la République que sont l'égalité et la justice. Au passage, il a également récupéré sans état d'âme le concept de nation et le thème de l'insécurité, toujours problématiques pour sa famille politique »³⁴⁹.

En outre, cette première prise de parole du candidat socialiste était d'autant plus importante qu'elle constitua la référence en matière de sa vision politique et de son projet présidentiel pour la France. D'ailleurs, force est de mentionner que François Hollande invoquait son premier discours explicitement lorsqu'il s'agissait d'exposer ses engagements présidentiels. De plus, pour articuler ses engagements, François Hollande présenta quelques jours après son programme électoral intitulé « Le changement c'est maintenant - Mes 60 engagements pour la France »³⁵⁰. De façon plus articulée, il y reprit les propos énoncés au

³⁴⁶ François Hollande, *Idem* ;

³⁴⁷ Claire Sécaïl, « Les meetings de la présidentielle 2012. Un dispositif technique et stratégique pour faire campagne », *Politiques de communication*, 2016/2 N° 7, pages 79 à 109, p. 79 ;

³⁴⁸ *Le Monde*, 24 janvier (David Revault D'Allonnes) ;

³⁴⁹ *Libération*, le 23 janvier 2012, article disponible sur https://www.liberation.fr/france/2012/01/23/mission_790365 ;

³⁵⁰ Programme électoral de M. François Hollande, député PS et candidat à l'élection présidentielle 2012, intitulé "Le changement c'est maintenant - Mes 60 engagements pour la France", texte intégral disponible sur <https://vie-publique.fr/discours/184662-programme-electoral-de-m-francois-hollande-depute-ps-et-candidat-le> ;

Bourget, tout en ayant insisté sur sa volonté de permettre un « vrai changement » dans le seul but de « redonner confiance aux Français et faire redémarrer le progrès »³⁵¹.

Si le projet présidentiel de François Hollande était doctrinairement éloigné du gaullisme jugé à droite, ses méthodes convergeaient avec la raison gaullienne qui a fait la Ve République : rendre l'Etat impartial, faire respecter la morale publique et porter haut les valeurs de la France dans le monde³⁵². Et malgré l'image du présidentiable « normal » qu'il avait ouvertement assumée pour marquer encore son opposition par rapport à l'hyperprésidence sarkozienne³⁵³, François Hollande n'a pas nié l'exceptionnalité de la fonction³⁵⁴ – une des preuves indubitables de l'appropriation intrinsèque de l'héritage qui a imposé une véritable « tête » à la République française - un « acquis précieux » devenu aujourd'hui partie intégrante des valeurs communes et actuelles de la nation française. Une nation dont la personnalité collective a toujours éprouvé le besoin de ce que Patrick Gueniffey nomme « la figure royale du pouvoir incarné »³⁵⁵. En effet et paradoxalement vu l'étiquette du « président normal » qu'il insistait à incarner, François Hollande a repris, tout au long de ses discours de campagne électorale, l'idée - à forte résonance gaullienne - de l'exceptionnalité et de la grandeur de l'institution présidentielle en France, ainsi que du grand rôle rassembleur de son titulaire. Il le fit le 24 mars 2012 à l'occasion du discours prononcé à Ajaccio³⁵⁶, où même s'il affirma vouloir rassembler « d'abord » la gauche³⁵⁷, François Hollande souligna pourtant le rôle rassembleur du chef de l'Etat, qui exigeait du candidat « d'avoir une élévation d'esprit, une conception haute

³⁵¹ « Mon devoir est de permettre le changement. Un vrai changement. Je suis candidat à l'élection présidentielle pour redonner confiance aux Français et faire redémarrer le progrès », *Idem* ;

³⁵² « Je veux redonner confiance dans l'avenir et retrouver la promesse républicaine, et d'abord pour notre jeunesse. En permettant à chaque génération de vivre mieux que la précédente. En rendant l'État impartial et en faisant respecter la morale publique. En portant haut les valeurs de la France dans le monde. » ;

³⁵³ « Si, d'un côté, l'axe choisi par F. Hollande rompait avec un certain imaginaire d'exceptionnalité associé à la Ve République depuis sa fondation gaullienne, de l'autre, il se doublait de l'idée d'un certain « retour à la normale » après une parenthèse sarkozyste marquée par une transgression des attentes liées à la fonction présidentielle. Par le premier trait, il s'inscrivait subliminalement dans la contestation des excès de pouvoir personnel que la gauche n'a cessé d'imputer à la Ve République présidentialisiste », cf. Jean-Claude Monod, « Le président et ses incarnations », *Ibidem*, p. 120 ;

³⁵⁴ « Je me suis préparé à cette mission tout au long d'une vie dévouée au bien public. J'en connais la grandeur et la dureté. Je mesure l'ardeur qu'elle exige, autant que les sacrifices qu'elle impose. Oui, je suis prêt à conduire notre nation, à redresser la France et à rassembler les Français. » ;

³⁵⁵ Patrice Gueniffey, *Napoléon et de Gaulle. Deux héros français*, Editions Perrin, Paris, 2017, p. 12 ;

³⁵⁶ Déclaration de M. François Hollande, député PS et candidat à l'élection présidentielle de 2012, sur sa vision du rôle de l'Etat, d'un président de la République et sur ses priorités pour la Corse, Ajaccio le 24 mars 2012, texte intégral disponible sur

<https://vie-publique.fr/discours/184726-declaration-de-m-francois-hollande-depute-ps-et-candidat-lelection> ;

³⁵⁷ « Je suis ici pour délivrer un message de rassemblement. D'abord le rassemblement de la Gauche, des Socialistes, des Radicaux de Gauche, de toutes les personnalités progressistes qui m'accompagnent aujourd'hui : Simon Renucci, Paul Giacobbi, et puis aussi mon ami, le maire de Bastia, Monsieur Zuccarelli qui m'accueillera aussi ici, demain, dans cette ville et tous les amis qui veulent que la Corse soit comme la France, changée demain. », François Hollande, *Idem* ;

de son devoir, un comportement à chaque fois exemplaire, de rendre la justice indépendante, de faire fonctionner l'Etat avec l'esprit justement qui s'attache à la dignité de la fonction et donc à l'impartialité de l'Etat »³⁵⁸. Un discours qu'il poursuivit le 3 avril à Blois, reprenant dans un langage encore plus gaullien sa conception du rôle du chef de l'Etat :

« Le rôle d'un chef, ce n'est pas d'être chef de tout, c'est d'être chef d'Etat. Être chef de l'Etat, ce n'est pas être chef de la majorité, il y a un premier ministre, qui ne peut pas être un collaborateur. Ce n'est pas être chef de parti. Ce n'est pas être chef de clan ou de caste. Être chef de l'Etat, c'est être capable de fixer la direction, de donner un sens à l'action publique, de respecter les pouvoirs, de faire que la justice puisse être indépendante, de donner l'exemple, d'assurer une moralisation de la vie politique, oui, elle est nécessaire »³⁵⁹.

Et, revenant sur sa *prédestination* - que nous pouvons d'ailleurs associer à la « vocation » sarkozienne - pour occuper cette fonction comme l'aboutissement du « combat de toute sa vie »³⁶⁰.

Le même jour à Tours³⁶¹, François Hollande prononça un autre discours, où il présenta de nouveau sa vision et son projet pour la France en antithèse avec la droite et notamment avec l'hyperprésidence sarkozienne - une rhétorique qu'il gardait jusqu'à la fin de la campagne électorale. Dans son allocution du 5 avril 2012 à Narbonne³⁶² le candidat socialiste est allé jusqu'à revoir le discours sur son adversaire – « le monde des finances » - qui devint alors « la

³⁵⁸ « Je sais aussi que l'Etat doit jouer tout son rôle et que c'est à l'Etat de donner justement une vision au pays. C'est à celui qui incarne l'Etat, le chef de l'Etat, d'être lui-même conscient de sa responsabilité, capable de donner à chacune et à chacun le chemin qui sera celui du pays pour les prochaines années, de respecter, de considérer chaque citoyen à l'égal de l'autre. Le rôle du chef de l'Etat ce n'est pas de diviser. C'est de rassembler, ce qui suppose d'avoir une élévation d'esprit, une conception haute de son devoir, un comportement à chaque fois exemplaire, de rendre la justice indépendante, de faire fonctionner l'Etat avec l'esprit justement qui s'attache à la dignité de la fonction et donc à l'impartialité de l'Etat. », François Hollande, *Idem* ;

³⁵⁹ Déclaration de M. François Hollande, député PS et candidat à l'élection présidentielle, sur la nécessité de rassembler la gauche dès le premier tour, sur la fonction de président de la République et sur ses priorités gouvernementales, Blois le 3 avril 2012, texte intégral disponible sur

<https://vie-publique.fr/discours/184784-declaration-de-m-francois-hollande-depute-ps-et-candidat-lelection> ;

³⁶⁰ « Le combat que je mène en votre nom est le combat de toute ma vie. Jamais il n'est possible de confier une mission aussi élevée à un responsable public que de défendre ses idées dans une campagne présidentielle. J'ai dirigé dix dans le Parti socialiste. J'ai eu à mener des campagnes européennes, régionales, municipales, départementales. Je suis aujourd'hui votre candidat pour l'élection présidentielle. Je sais l'attente que vous portez sur moi, la mission qui doit être la mienne, le devoir de victoire que je me suis assigné. J'irai jusqu'au bout. »

³⁶¹ Déclaration de M. François Hollande, député PS et candidat à l'élection présidentielle 2012, sur la fonction de président de la République, sur ses priorités gouvernementales et les valeurs de la gauche, Tours le 3 avril 2012, texte intégral disponible sur

<https://vie-publique.fr/discours/184785-declaration-de-m-francois-hollande-depute-ps-et-candidat-lelection> ;

³⁶² Déclaration de M. François Hollande, député PS et candidat à l'élection présidentielle 2012, sur le rôle du président de la République, ses priorités gouvernementales s'il est élu, sur le bilan de Nicolas Sarkozy, Narbonne le 5 avril 2012, texte intégral disponible sur

<https://vie-publique.fr/discours/184871-declaration-de-m-francois-hollande-depute-ps-et-candidat-lelection> ;

droite » et plus précisément encore Nicolas Sarkozy³⁶³. Le candidat socialiste reprit ici encore une fois sa conception du chef de l'Etat qui, contrairement à l'image du président sortant, ne serait pas « chef de tout », ni le « chef de la majorité » ou « de parti », mais un chef qui soit « capable, sans rien renier de son identité, de rassembler les Français » - tout en se présentant comme « le candidat de l'alternance, le candidat du changement, le candidat de la République nouvelle qui doit se prononcer demain pour un autre avenir ! ».

Ensuite, dans l'entretien qu'il accorda le 10 avril 2012 à *L'Express*, en s'inspirant du langage de son maître François Mitterrand – très présent d'ailleurs comme référence dans ses prises de parole³⁶⁴ - François Hollande qualifia le mandat sarkozien de « coups d'éclat permanent » arrivé à « l'épuisement », tout en insistant sur sa volonté d'incarner un « tout autre » président³⁶⁵, un président dont « la qualité principale » soit la confiance qu'il inspirerait à son peuple³⁶⁶. Mais malgré sa critique acerbe à l'adresse du mandat sarkozien, à la question de savoir s'il détestait Nicolas Sarkozy, François Hollande infirma tout sentiment de répulsion envers son adversaire – une attitude qu'il justifia en concordance avec les conseils d'un Mitterrand ou d'un Chirac, mais que nous pouvons lire aussi au nom d'un certain héritage gaullien exigeant le respect de la fonction et de l'Institution présidentielle, indépendamment de l'homme qui pourrait l'incarner³⁶⁷.

³⁶³ « Quand je dis nos adversaires, je n'en ai qu'un : la Droite, Nicolas Sarkozy. ». François Hollande poursuivit sa critique à propos du mandat sarkozien et de la droite aussi dans son discours du 6 avril 2012, prononcé à Creil, cf. Discours de M. François Hollande, député PS et candidat à l'élection présidentielle 2012, sur sa campagne électorale et sa volonté de changement de politique, Creil le 6 avril 2012, texte intégral disponible sur <https://vie-publique.fr/discours/184872-discours-de-m-francois-hollande-depute-ps-et-candidat-lelection-pre> ;

³⁶⁴ D'ailleurs, le candidat qui avait mis en avant sa « normalité » endossa bientôt le style et jusqu'aux gestes du seul président de gauche de la Ve République, qui fut souvent comparé à un « monarque républicain », cf. Jean-Claude Monod, « Le président et ses incarnations », *Ibidem*, p. 120 ;

³⁶⁵ « J'avais parlé, au début du quinquennat, de coups d'éclat permanent, on en voit bien l'épuisement. Mon rapport aux Français serait tout autre. Moins d'annonces et de proclamations. Plus d'actions et d'évaluations de leur efficacité. Président, je rendrai compte tous les six mois devant les Français, et le gouvernement le fera aussi devant le Parlement. », cf. Interview de M. François Hollande, député PS et candidat à l'élection présidentielle 2012, dans "l'Express" le 10 avril 2012 sur la fonction et les qualités d'un président de la République, et sur ses priorités gouvernementales en cas de victoire à l'élection présidentielle, texte intégral disponible sur <https://vie-publique.fr/discours/184912-interview-de-m-francois-hollande-depute-ps-et-candidat-lelection-p> ;

³⁶⁶ « L'indifférence aux humeurs, aux attaques, aux contingences, sûrement. La qualité principale d'un président, c'est de pouvoir appeler à une mobilisation nationale pour une grande cause et d'être jugé suffisamment sincère et crédible pour permettre cette adhésion. Ça s'appelle la confiance. », François Hollande, dans *Ibidem* ;

³⁶⁷ « Non. La détestation est une perte de temps. Nous avons commencé l'entretien avec une parole de François Mitterrand. Une grande qualité, pour mener campagne, c'est l'indifférence aux attaques. Ce conseil, deux hommes qui ont réussi à devenir présidents [Mitterrand et Chirac] me l'ont confié. » ;

Enfin, s'il est resté constant dans son propos de rassembler d'abord la gauche, dans la déclaration qu'il fit le 23 avril 2012³⁶⁸, le lendemain du premier tour de scrutin³⁶⁹, François Hollande ambitionna être finalement « le candidat du rassemblement le plus large » au moment le plus attendu de la campagne présidentielle, à savoir le jour du grand débat qui l'opposerait au président sortant, représentant de la droite, alors son « seul » adversaire, Nicolas Sarkozy :

« Eh bien oui, il y aura donc un grand rendez-vous. Et d'ici là, j'ai le devoir de rassembler. Rassembler d'abord la Gauche qui s'est dès dimanche soir placée clairement derrière ma candidature. Je veux remercier Jean-Luc Mélenchon, qui a fait un bon résultat, saluer Eva Joly et les écologistes qui ont permis, là aussi sans baragouiner, sans négocier, le soutien à ma candidature. Et puis d'autres qui nous rejoignent. Tant mieux ! Je dois être le candidat du rassemblement le plus large. Je suis socialiste, je suis de gauche, et en même temps je dois comprendre tous les messages qui ont été adressés par le peuple français au premier tour, les colères, les frustrations, les doutes. Je suis comme vous »³⁷⁰.

Ainsi, celui qui s'est présenté tout au long de la campagne électorale comme le candidat « normal » ambitionnant devenir un « président normal »³⁷¹ confronterait face à face l'hyperprésident sortant Nicolas Sarkozy à l'occasion du débat télévisé – « tradition de la République très attendue »³⁷² - organisé et diffusé le 2 mai 2012 simultanément sur *TF1* et *France 2*³⁷³. Articulé *a priori* autour de quatre grands thèmes - les sujets économiques et sociaux, les questions de société, le style de présidence qu'ils voulaient incarner et les dossiers internationaux³⁷⁴ -, il se doit de mentionner que les questions économiques, notamment celles

³⁶⁸ Comme il l'avait soutenu à plusieurs occasions pendant la campagne électorale, comme par exemple : « J'aurai à rassembler la gauche, toute la gauche et même au-delà pour gagner l'élection présidentielle, mais il n'y a pas de négociation de partis entre les deux tours d'une élection aussi majeure et avec un choix qui est un choix, un moment d'une personne, d'une politique et d'une majorité. », de l'Interview de M. François Hollande, député PS et candidat à l'élection présidentielle 2012, à "France 2" le 12 avril 2012, sur le bilan économique de Nicolas Sarkozy, et la nécessité de rassembler la gauche pour le 2ème tour de l'élection présidentielle, texte intégral disponible sur

<https://vie-publique.fr/discours/184918-interview-de-m-francois-hollande-depute-ps-et-candidat-lelection-pr> ;

³⁶⁹ Avec 28,6 % des suffrages, le candidat socialiste arrive en tête, devançant un Président sortant pour la première fois sous la Ve République. En progrès de 2,7 points sur Ségolène Royal en 2007, il obtient le second meilleur résultat pour un candidat socialiste depuis 1981, derrière les 34,1 % obtenus en 1988 par François Mitterrand, alors Président sortant, cf. Pierre Martin, « L'élection présidentielle des 22 avril et 6 mai 2012 », *Ibidem*, p. 419 ;

³⁷⁰ Déclaration de M. François Hollande, député PS et candidat à l'élection présidentielle 2012, sur sa volonté de rassembler pour le deuxième tour de l'élection présidentielle et la réaffirmation de son attachement à la moralisation de la vie politique, Lorient le 23 avril 2012, texte intégral disponible sur

<https://vie-publique.fr/discours/184997-declaration-de-m-francois-hollande-depute-ps-et-candidat-lelection> ;

³⁷¹ « J'avais dit : je veux être un candidat normal. Certains avaient souri. Je dis si, je veux être un président normal. Ça nous changera ! », François Hollande, Discours du 23 avril 2012, cf. *Ibidem* ;

³⁷² David Pujadas, dans Débat télévisé entre MM. Nicolas Sarkozy, président de la République et François Hollande, député PS, candidats à l'élection présidentielle 2012, le 2 mai 2012, sur les projets et propositions des deux candidats et sur le bilan du président sortant, texte intégral disponible sur

<https://vie-publique.fr/discours/184977-debat-televisé-entre-mm-nicolas-sarkozy-president-de-la-republique-et> ;

³⁷³ Le duel fut également diffusé en direct sur des chaînes d'info (BFM-TV, i-Télé, LCI et France 24) et des radios (RTL, RMC, Europe 1, France Inter, France Info et RFI) ;

³⁷⁴ David Pujadas : « Nous avons décidé d'abord d'aborder les thèmes économiques : la croissance, l'emploi, le pouvoir d'achat, les comptes publics, c'est-à-dire le déficit, la dette, les impôts. Ensuite nous parlerons de

relatives au bilan du président sortant, ont occupé la majorité du temps de débat³⁷⁵. Avant d'entrer « dans le vif du débat », les candidats furent demandés en guise d'introduction sur leur « état d'esprit »³⁷⁶, occasion pour le candidat socialiste d'aborder *ex abrupto* un des thèmes annoncés : sa conception du chef de l'Etat³⁷⁷. Trois attributs étaient considérés par François Hollande comme définitoires pour l'idéal-type présidentiel qu'il ambitionnait incarner - si les Français lui accordaient la confiance, il serait ainsi à la fois : « président de la justice »³⁷⁸, « président du redressement »³⁷⁹ et « président du rassemblement »³⁸⁰. Sensible au mot « rassemblement » - très cher et en même temps très lié à l'héritage gaulliste - Nicolas Sarkozy a vivement réagi aux paroles du candidat socialiste, mais seulement sur cet aspect-là, en critiquant l'hypocrisie et lui faisant la pédagogie de ce « très beau mot »³⁸¹. En réponse, François Hollande rétorqua :

« Mais je veux revenir sur le rassemblement, parce que je pense, comme vous, que c'est une notion essentielle pour notre pays... Je suis de gauche, je l'assume. Vous êtes de droite, vous pouvez l'assumer ou pas. Mais au-delà de ce qu'est notre appartenance

quelques-uns des grands sujets qui ont été souvent débattus durant cette campagne, du logement à l'éducation en passant par l'immigration. Nous évoquerons ensuite des sujets plus politiques et notamment les règles de la vie démocratique. Et puis nous évoquerons les sujets internationaux. », dans Débat télévisé entre MM. Nicolas Sarkozy, président de la République et François Hollande, député PS, candidats à l'élection présidentielle 2012, le 2 mai 2012, sur les projets et propositions des deux candidats et sur le bilan du président sortant, texte intégral disponible sur

<https://vie-publique.fr/discours/184977-debat-televisé-entre-mm-nicolas-sarkozy-president-de-la-republique-et> ;

³⁷⁵ David Pujadas : « Un mot très rapide. Il est 22 heures 30. Nous n'avons pas parlé d'autre chose que d'économie. », dans *Ibidem* ;

³⁷⁶ « Alors effectivement, avant d'entrer dans le vif du débat, une première question sur votre état d'esprit à l'un et à l'autre. Nous sommes à un moment très important de cette campagne. Qu'est-ce que vous attendez de ce débat ? Comment est-ce que vous l'abordez et surtout, comment est-ce que vous vous sentez à quatre jours du scrutin ? », Laurence Ferrari, dans *Ibidem* ;

³⁷⁷ « Dimanche, les Français vont choisir leur prochain président de la République. Et donc je dois dire ce soir quel président je serai si les Français m'accordent leur confiance. », François Hollande, dans *Ibidem* ;

³⁷⁸ « Je serai le président de la justice, parce que nous traversons une crise grave, dure, qui frappe notamment les plus modestes, les plus travailleurs, ceux qui sont les plus exposés. Et donc je veux que la justice soit au cœur de toutes les décisions publiques... Et donc ce sera la justice fiscale, la justice sociale, la justice territoriale qui inspireront mon action. », *Idem* ;

³⁷⁹ « Je serai aussi le président du redressement. La France a décroché. Le chômage est à un niveau historique. La compétitivité s'est dégradée. Et donc je veux être le président qui redressera la production, l'emploi, la croissance. », François Hollande, *Idem* ;

³⁸⁰ « Ce sera un effort très long qui appellera la mobilisation de tous, de tous les acteurs. Et c'est pourquoi je veux être aussi le président du rassemblement. Pendant trop d'années, les Français ont été opposés systématiquement les uns par rapport aux autres, divisés, et donc je veux les réunir. Car je considère que c'est de toutes les forces de la France dont nous avons besoin. Et c'est ainsi que reviendra la confiance. », *Idem* ;

³⁸¹ « Juste un mot, sur le rassemblement. Le rassemblement c'est un très beau mot, c'est une très belle idée. Mais il faut y mettre des faits. Le rassemblement, c'est quand on parle au peuple de France, à tous les Français. Je ne suis pas l'homme d'un parti. Je ne parle pas à la Gauche. Hier, je me suis adressé à tous les Français, pas simplement aux syndicalistes, qui ont parfaitement un rôle à jouer. Le rassemblement c'est de parler à tous, y compris qui n'ont pas vos idées. Parce que lorsqu'on est président de la République, on est président bien sûr de ceux qui ont voté pour vous, mais on l'est aussi de ceux qui n'ont pas voté pour vous. C'est peut-être ce qui fait notre différence. Au peuple de France dans son ensemble. », Nicolas Sarkozy, *Idem* ;

politique, nous avons le sens, je dois avoir le sens de la réunion, de la réconciliation des Français »³⁸².

Mot entré dans le vocabulaire politique français avec le RPF gaullien³⁸³, le « rassemblement » était ainsi assumé dans le mental collectif de l'ensemble de la classe politique comme la première des qualités exigées du chef de l'Etat : la capacité de rassembler autour de son projet présidentiel – une qualité d'autant plus importante dans une Ve République où le projet du présidentiable devient après son élection la principale source d'inspiration dans la conduite des affaires publiques. De ce point de vue, les propos du candidat socialiste et, notamment, son ambition de rassembler « au-delà de son appartenance politique » se sont parfaitement situés dans la continuité de cette « certaine idée » du chef de l'Etat, père et guide de la nation, capable de s'élever tel un demiurge au-dessus de la classe politique partisane et, par-là, profane.

En outre le début de ce débat fut marqué aussi par une série de répliques concernant les attaques personnelles subies par le président sortant de la part des « amis » de François Hollande³⁸⁴, un vif échange qui attarda les discussions sur le premier sujet établi, à savoir les questions économiques et fiscales. L'aspect économique a naturellement confronté les deux candidats dont les propositions portaient l'empreinte de leurs sensibilités idéologiques. Si nous retenons de François Hollande notamment la notion de « contrat de génération »³⁸⁵, la remarque qu'il avait fait pour marquer la différence par rapport aux propos lancés par le président sortant fit ressurgir le mythe d'une droite alliée aux riches³⁸⁶ – une idée que le Général de Gaulle avait réussi à mettre en sourdine – si nous admettons que le gaullisme représente bien « une des droites » françaises³⁸⁷ - par sa décision d'assumer les dépenses personnelles pendant son séjour à l'Elysée. De ce fait nous pouvons voir dans les paroles du candidat socialiste une position qui dépasse le clivage droite-gauche réduit à « pro-riche versus pro-pauvre », pour s'inscrire plutôt

³⁸² François Hollande, *Idem* ;

³⁸³ A revoir dans ce sens la définition du dictionnaire que nous avons rappelée dans la section portant sur la représentation partisane du gaullisme, dans Première partie/Premier Titre/Deuxième chapitre ;

³⁸⁴ Dont nous retenons notamment : Nicolas Sarkozy « Quand il y a eu un propos désagréable à l'égard de quelqu'un qui vous est cher, je l'ai condamné à la télévision. Quand on m'a comparé à Franco, à Pétain, à Laval et pourquoi pas Hitler ? et vous n'avez pas dit un mot. » ; François Hollande : « Monsieur Sarkozy, vous aurez du mal à passer pour une victime [...] Vos amis, vos propres amis, m'ont comparé à je ne sais quel bestiaire. J'ai eu droit à tous les animaux des zoos. J'ai eu droit à toutes les comparaisons les moins flatteuses. J'ai été attaqué sur tout sujet. Et vous pensez que j'ai imaginé que c'était vous qui inspiriez ces propos ? Vous avez évoqué, même, le procès stalinien. Comme si Staline avait grand-chose à voir avec mon propos ! Donc moi, je condamne tous les excès. », *Idem* ;

³⁸⁵ « Et puis j'ai une mesure, mais elle ne peut être la solution mais elle est l'idée la plus nouvelle qui est venue dans cette campagne : le contrat de génération. », François Hollande, dans *Ibidem* ;

³⁸⁶ « Eh bien voilà une différence entre vous et moi : moi je protège les enfants de la République, vous, vous protégez les plus privilégiés. C'est votre droit. », *Idem* ;

³⁸⁷ René Remond, *Les Droites en France, op. cit.* ;

dans une volonté de moralisation de la vie politique – principe à résonance très gaullienne même si généralement moins instrumentalisé dans le discours à droite.

Gardant le registre économique, ce fut la question de la zone euro qui suscita encore des contradictions entre les deux candidats. François Hollande s'attacha à critiquer vivement la politique d'austérité de la zone euro - mise en place depuis les trois dernières années - proposant en échange un plan en quatre points afin de relancer la croissance européenne³⁸⁸ et la renégociation du traité européen pour y intégrer « une dimension de croissance »³⁸⁹. La réaction sarkozienne aux propos énoncés par le candidat socialiste - l'ayant accusé de mal connaître l'Europe³⁹⁰, invoquant la mémoire des grands penseurs du projet européen dont le Général de Gaulle en dernier ressort³⁹¹ - nous indique que leur héritage doit encore peser comme exemple à suivre dans la gestion du « savoir-vivre » ensemble en tant qu'Européens. Néanmoins si François Hollande ambitionnait « donner une autre orientation de l'Europe », il assumait le leadership européen de la France qui, avec l'Allemagne, continueraient à être le moteur de l'Europe³⁹². La position du candidat socialiste en matière d'Europe, assumant le rôle central qu'y occupait la France, tout en ambitionnant d'incarner le leadership et imposer - s'il était élu président - sa « volonté d'en changer l'orientation », était ainsi parfaitement respectueuse de l'idée gaullienne d'une Europe où la voix de la France - portée par son Président - en guiderait la direction³⁹³.

³⁸⁸ « Premier point, que nous puissions créer, enfin, ces euro-bounds, cette capacité d'emprunt qui serait donnée à l'Union européenne pour qu'elle finance des projets d'infrastructures, des projets d'économies d'énergie, des projets industriels. Deuxième point, mobiliser la Banque européenne d'investissement, augmenter son capital et faire en sorte que nous puissions financer l'innovation, la recherche et un certain nombre de projets que poursuivent nos collectivités locales. Troisième point, mobiliser les fonds structurels qui sont aujourd'hui inutilisés. Et quatrième point, créer une taxe sur les transactions financières d'un certain niveau, et qui puisse permettre d'avoir une ressource supplémentaire. », François Hollande, *Idem* ;

³⁸⁹ « Et donc, ce que j'ai demandé, c'est qu'il y ait une renégociation du traité pour que nous puissions intégrer une dimension de croissance [...] je prends l'engagement de venir au lendemain de l'élection présidentielle porter ce plan de renégociation et obtenir ce soutien à la croissance indispensable et pour nos économies, et pour réduire le chômage, et pour la maîtrise de la dette. », François Hollande, *Idem* ;

³⁹⁰ « Juste un mot. D'abord, Monsieur Hollande connaît mal l'Europe ! », Nicolas Sarkozy, *Idem* ;

³⁹¹ « Il y a des compromis à faire, parce que l'Europe c'est justement cela. L'Europe de Delors, l'Europe de Monnet, l'Europe de de Gaulle, c'est l'Europe où l'on sait se comprendre et s'entendre. », Nicolas Sarkozy, *Idem* ;

³⁹² « Et si aujourd'hui notre élection présidentielle est à ce point regardée par l'ensemble des opinions publiques et, au-delà des opinions publiques, par les gouvernements, c'est parce qu'il y a un enjeu qui nous dépasse, qui n'est pas simplement de savoir ce que nous voulons faire en France : c'est de savoir qui va être le prochain président de la République et s'il va avoir la volonté de changer l'orientation de l'Europe, s'il va avoir la capacité de faire bouger l'Allemagne, s'il va avoir l'ampleur nécessaire pour mettre en place un plan de relance à l'échelle de l'Europe. », François Hollande, *Idem* ;

³⁹³ « Quand le général de Gaulle a fait la politique de la chaise vide, pour la politique agricole commune, il a obtenu satisfaction. », une remarque de Nicolas Sarkozy qui, à force de vouloir critiquer les propos de François Hollande, il lui donnerait de la force à ses ambitions, en tant que futur président de la France, de persévérer dans sa volonté d'imposer son projet européen.

Les thèmes de l'immigration et, implicitement, de la laïcité ont constitué un autre aspect qui opposa François Hollande à Nicolas Sarkozy. Le candidat socialiste s'est montré de nouveau très critique par rapport au bilan du président sortant qui, en tant que responsable de l'immigration depuis dix ans, à savoir, depuis son poste comme ministre de l'Intérieur, n'aurait pas réussi ni à freiner le nombre de personnes rentrant sur le territoire ni à en balancer les chiffres en faveur d'une immigration « choisie » ou économique³⁹⁴. Même si le candidat socialiste souhaitait la limitation de l'immigration économique³⁹⁵, proposant de possibles mesures concrètes pour le calcul du nombre de personnes que la France pourrait en admettre, il s'est montré plus tolérant à l'égard de l'immigration familiale, tout en déplorant en même temps les difficultés bureaucratiques rencontrées par les demandeurs d'asile et les étudiants étrangers. De plus, contrairement au président sortant, ferme sur ses positions contre l'immigration, François Hollande s'est montré favorable au droit de vote pour les immigrés non-membres de la Communauté européenne aux élections municipales, soulignant d'ailleurs l'incohérence de la position sarkozienne³⁹⁶. Pourtant, si ses propos en matière de l'immigration s'alignaient sur ses sensibilités idéologiques, François Hollande eut le mérite de faire sien un des principes à forte résonance gaullienne : l'appel final au référendum pour que ce soit le peuple français qui ait le dernier mot sur cette question qui supposerait une révision constitutionnelle³⁹⁷. Lié à l'immigration et au droit de vote des étrangers, le problème de la

³⁹⁴ « Nicolas Sarkozy est donc en responsabilité de l'immigration depuis dix ans : ministre de l'Intérieur, puis président République. Le nombre de personnes rentrant sur notre territoire en situation légale est de 200 000 par an. 200 000 par an. C'était 150 000 sous le gouvernement de Lionel Jospin. Donc vous avez accepté pendant dix ans que rentrent sur nos territoires, pour des raisons légales, 200 000 immigrés supplémentaires. En 2007, quand vous vous êtes présenté au suffrage des Français, vous avez dit « sur les 200 000, je voudrais qu'il y en ait la moitié qui soit de l'immigration choisie, l'immigration économique ». Et puis en définitive, ce chiffre n'a pas pu être atteint et l'immigration économique est tombée à 30 000 au lieu des 100 000 attendus. », François Hollande, *Idem* ;

³⁹⁵ « Immigration économique : je pense qu'aujourd'hui, il faut la limiter. Nous sommes en situation de chômage, de croissance faible. Il y a des métiers qui pouvaient être tendus. Je pense qu'aujourd'hui, nous n'avons pas à avoir plus d'immigration économique. », François Hollande, *Idem* ;

³⁹⁶ « Sur le droit de vote, c'est une position que je défends depuis des années, uniquement pour les élections municipales et par rapport à des étrangers en situation régulière sur le territoire et installés depuis plus de 5 ans. Monsieur Sarkozy, vous étiez favorable à cette position, vous l'aviez écrit en 2001, rappelé en 2005, confirmé en 2008. Vous disiez que vous étiez intellectuellement favorable à cette introduction du droit de vote des étrangers pour les élections municipales mais que vous n'aviez pas la majorité. Vous avez parfaitement le droit de changer. Moi je ne change pas. Je considère donc que ces personnes qui sont sur notre territoire depuis longtemps, qui paient des impôts locaux, doivent pouvoir participer au scrutin municipal. », *Idem* ;

³⁹⁷ « Il y a à peu près 50 pays dans le monde, beaucoup sont en Europe, qui appliquent le droit de vote des étrangers pour les élections municipales. Pour faire passer cette réforme, il nous faudra avoir une majorité des trois cinquièmes. C'est une révision de la Constitution. Je soumettrai donc cette proposition au Parlement. S'il y a une majorité des trois cinquièmes, eh bien, ça voudra dire qu'une partie de la Droite et du Centre et vous avez beaucoup de vos amis, enfin un certain nombre qui y sont favorables la réforme passera. S'il n'y a pas de majorité, eh bien ce sera au peuple français et seulement au peuple français de pouvoir en décider. », François Hollande, *Idem* ;

laïcité est discuté à la lumière de la menace des « revendications communautaires », le cas où les étrangers musulmans deviendraient des électeurs aux municipales.

Accusé ensuite par Nicolas Sarkozy de « vouloir casser la filière nucléaire »³⁹⁸ qui représentait la preuve du pouvoir national et de la grandeur de la France à l'échelle internationale, héritée de la grande politique du Général de Gaulle et « objet d'un consensus » national³⁹⁹, François Hollande s'en défendit⁴⁰⁰, ayant insisté sur son intention de voir plus loin vers l'avenir de la France⁴⁰¹. Contrairement aux accusations faites par le président sortant, le candidat socialiste n'a guère proposé de rompre avec l'atout nucléaire de la France, mais de l'adapter aux exigences de l'époque, qui imposeraient de nouvelles sources de production de l'électricité, renouvelables et plus respectueuses de l'environnement. Compris de cette manière, les propos de François Hollande en matière d'énergie nucléaire - qui promettait toutefois de « garder le nucléaire comme source principale de production de l'électricité » - ne se sont pas éloignés du patrimoine gaulliste, dont un de ses grands principes réside dans la capacité de s'adapter au contexte historique et aux circonstances de l'époque avec l'unique but de préserver l'intérêt national de la France. Et en 2012 l'intérêt national du pays était, aux yeux du candidat socialiste, moins de s'attacher obstinément à garder intact le vieil arsenal nucléaire⁴⁰² que de franchir le pas vers les nouvelles technologies qui seraient dominantes dans l'avenir, afin que la France s'impose comme visionnaire et exemple à suivre sur la scène politique internationale⁴⁰³.

³⁹⁸ « Je pense d'ailleurs qu'il est totalement irresponsable, dans la situation où 63 milliards de notre déficit pèsent sur le coût de l'énergie qui est de plus en plus cher, de vouloir casser la filière nucléaire. », Nicolas Sarkozy, *Idem* ;

³⁹⁹ « Le nucléaire, depuis le Général De Gaulle, François Mitterrand, Valéry Giscard d'Estaing, Jacques Chirac, fait l'objet d'un consensus. C'est un atout français. », Nicolas Sarkozy, *Idem* ;

⁴⁰⁰ « Je ne fermerai qu'une seule centrale sur le prochain quinquennat. Ne me faites pas ce procès. », François Hollande, dans *Idem* ;

⁴⁰¹ « J'ai donc considéré que nous devons avoir un objectif de long terme, c'est-à-dire garder le nucléaire comme source principale de production de l'électricité mais réduire sa part à mesure que les énergies renouvelables allaient être stimulées et relevées : 50 % de production d'électricité de source nucléaire à l'horizon 2025. Nous sommes à 75 %. Je ferai donc l'effort pour que les énergies renouvelables soient considérablement développées », François Hollande, *Idem* ;

⁴⁰² « Moi, je ne suis candidat que pour les cinq prochaines années : une seule centrale fermera, Fessenheim [...] Une centrale : c'est la plus vieille de France. Elle se trouve en plus sur une zone sismique, à côté du canal d'Alsace. Tout autour, les mobilisations sont très fortes pour sa fermeture. », *Idem* ;

⁴⁰³ « Nous sommes obligés de faire des travaux sur les vieilles centrales. Et à mesure qu'elles sont prolongées, il faut faire des investissements. Et donc le choix qui va se faire pour les prochaines années, et qui engagera toute la collectivité nationale, c'est est-ce que nous faisons des travaux sur les vieilles centrales pour les prolonger ou est-ce que nous investissons davantage pour les énergies renouvelables ? [...] Ma décision c'est de fermer la plus vieille centrale et de continuer la plus moderne. C'est ce qui est quand même la meilleure des situations pour exporter des nouvelles centrales. Celles qui ont un saut technologique [...] J'ai une grande confiance pour l'industrie nucléaire mais elle doit être portée sur les réacteurs de nouvelle génération et pas sur les vieilles centrales. », François Hollande, *Idem* ;

Restée dans la mémoire sociale comme un des moments forts de ce débat, la question de la présidentialité suscita la réponse surprise du candidat socialiste, qui - à travers l'emploi de l'anaphore - enchaîna une quinzaine de phrases commençant par le syntagme « Moi président... »⁴⁰⁴, dont chacune visa à souligner son opposition par rapport à la présidence de Nicolas Sarkozy⁴⁰⁵. Et s'il y avait « évoqué une présidence normale », François Hollande en reconnaissait l'exceptionnalité de la fonction en France, ainsi que son devoir de s'élever « à la hauteur » des exigences de l'époque et d'être simultanément « capable » de comprendre les besoins de son peuple :

« J'avais évoqué une présidence normale. Rien n'est normal quand on est Président de la République puisque les conditions sont exceptionnelles. Le monde traverse une crise majeure, en tout cas l'Europe. Il y a des conflits dans le monde, sur la planète, l'enjeu de l'environnement, du réchauffement climatique. Bien sûr que le Président doit être à la hauteur de ces sujets-là mais il doit aussi être proche du peuple, être capable de le comprendre »⁴⁰⁶.

Mais, si l'anaphore du candidat socialiste n'avait pas suscité la réaction du président sortant, ce dernier passage a provoqué l'ironie de Nicolas Sarkozy. Pour soutenir « l'anormalité » de la fonction présidentielle en France, le président sortant donna l'exemple de tous ses prédécesseurs, qui n'étaient pas, selon lui, « à proprement parler des hommes normaux », tout en s'attaquant à la « normalité » prônée par François Hollande, une normalité qui ne serait pas « à la hauteur des enjeux »⁴⁰⁷.

A l'heure des conclusions, François Hollande se montra satisfait du déroulement du débat qu'il jugeait « utile » parce qu'il avait montré « des différences sur les politiques économiques, sociales, fiscales », tout en décrivant le bilan du président sortant comme

⁴⁰⁴ « Moi, Président de la République, je ne serai pas chef de la majorité. Je ne recevrai pas les parlementaires de la majorité à l'Élysée. Moi, Président de la République, je ne traiterai pas mon premier ministre de collaborateur. Moi, Président de la République, je ne participerai pas à des collectes de fonds pour mon propre parti, dans un hôtel parisien. Moi, Président de la République, je ferai fonctionner la justice de manière indépendante. Je ne nommerai pas les membres du parquet, alors que l'avis du Conseil Supérieur de la Magistrature n'a pas été dans ce sens. Moi, Président de la République, je n'aurai pas la prétention de nommer les Directeurs des chaînes de télévision publiques. Je laisserai cela à des instances indépendantes. Moi, Président de la République, je ferai en sorte que mon comportement soit à chaque instant exemplaire. [...] Moi, Président de la République, j'essaierai d'avoir de la hauteur de vue pour fixer les grandes orientations, les grandes impulsions. En même temps, je ne m'occuperai pas de tout et j'aurai toujours le souci de la proximité avec les Français. », François Hollande, *Idem*

⁴⁰⁵ Un enchaînement d'autant plus percutant que Nicolas Sarkozy a permis à son adversaire de le prononcer sans l'interrompre une seule fois ;

⁴⁰⁶ François Hollande, *Idem* ;

⁴⁰⁷ « Monsieur Hollande, vous avez parlé sans doute pour être désagréable à mon endroit d'un Président normal. Je vais vous dire : la fonction de Président de la République n'est pas une fonction normale. La situation que nous connaissons n'est pas une situation normale. Votre normalité n'est pas à la hauteur des enjeux. Pour postuler cette fonction-là, je ne pense pas que le Général de Gaulle, François Mitterrand, Valéry Giscard d'Estaing, Jacques Chirac, Georges Pompidou, étaient à proprement parler des hommes normaux. », Nicolas Sarkozy, *Idem* ;

« particulièrement lourd », renvoyant en même temps aux affirmations de Nicolas Sarkozy de 2007 où il aurait déclaré vouloir être jugé sur son bilan. Toujours par opposition, le candidat socialiste reprit son discours sur le changement qu'il incarnait dans tous les aspects⁴⁰⁸. Mais ce changement qui paraissait total chez François Hollande, ne se traduisait pas par une tabula rasa mais en termes de redressement :

« Changer, ça veut dire faire du redressement de notre pays la grande cause. Redressement productif, redressement industriel, redressement économique, redressement moral »⁴⁰⁹.

Changer, redresser mais surtout « rassembler » – c'était dans le sillage de ce mot éminemment gaullien que François Hollande décida de finir sa conclusion :

« Et enfin, je veux rassembler. Rassembler non pas simplement les Socialistes ou la Gauche, comme vous l'avez dit, rassembler tous ceux qui sont attachés aux valeurs de la République, qui veulent que la France rayonne partout dans le monde, qui veulent que la France soit fière d'elle-même, qui veulent que les jeunes français puissent porter un idéal. Je n'écarte personne. Je ne repousse personne. Je ne stigmatise aucune force qui existe. Nous aurons besoin de toutes les forces de la France »⁴¹⁰.

Décrit comme « électrique » par les médias⁴¹¹ le débat final a suscité des réactions fortes positives au sein du Parti socialiste : Martine Aubry, sa rivale à la primaire PS, a trouvé « excellente » la prestation hollandienne, se montrant totalement convaincue de l'allure présidentielle de François Hollande⁴¹². De même Ségolène Royal, finaliste à l'élection présidentielle de 2007, a considéré que le candidat socialiste avait « dominé avec force » le débat, en soulignant « l'authenticité » et la « vérité »⁴¹³. En outre, professeur universitaire de linguistique, Jean Véronis interpréta la campagne électorale de François Hollande sous les auspices d'une inspiration mitterrandienne, avec des « phrases courtes, incisives », un ton « ironique et agressif, mais toujours avec un enrobage de courtoisie », en contraste avec un Nicolas Sarkozy « nerveux et tendu », « d'une agressivité dure et directe ». Son impression

⁴⁰⁸ « Moi je veux changer. Changer de politique, changer de méthode, changer de conception de la République, changer aussi de démarche par rapport à l'ensemble de la société française. Je veux aussi qu'il y ait sur le plan européen un changement d'orientation. », François Hollande, *Idem* ;

⁴⁰⁹ François Hollande, *Idem* ;

⁴¹⁰ *Idem* ;

⁴¹¹ « Débat électrique entre Sarkozy et Hollande », *Le Figaro*, le 3 mai 2012, article disponible sur <https://www.lefigaro.fr/presidentielle-2012/2012/05/02/01039-20120502LIVWWW00566-en-direct-le-debat-hollande-sarkozy.php> consulté le 15 octobre 2018 ;

⁴¹² « François Hollande, sur tous les sujets, a été à la hauteur de ce qu'on attend d'un président de la République française [...] Je pense réellement que ce débat montre ce que sera sa présidence, c'est-à-dire un cap clair, des valeurs de la France retrouvées, des réponses précises, des priorités claires : une vraie présidence », Martine Aubry, citée dans *Le Figaro*, le 3 mai 2012, *Idem* ;

⁴¹³ « Des millions de Français ont pu juger par eux-mêmes ces moments de vérité. François a dominé ce débat avec force, et surtout avec authenticité et vérité », Ségolène Royal, citée dans *Le Figaro*, le 3 mai 2012, *Idem*

finale : « François Hollande déjà dans les habits de président, Nicolas Sarkozy dans ceux du candidat-challenger »⁴¹⁴. De même, dans son article sur le *Président et ses incarnations*, le philosophe Jean-Claude Monod en donne d'ailleurs son sentiment :

« Aux figures de ce que Platon appelait *la pleonexia*, c'est-à-dire le fait de vouloir toujours davantage et sans fin, s'opposa soudain comme un heureux contre-modèle celle d'un candidat sobre, à l'image provinciale, non dénuée d'une certaine « ringardise » rassurante et sérieuse, en cohérence avec un discours mesuré sur la nécessité de réduire les déficits et la dette sans renoncer à une relance de la croissance, capable de séduire ce qu'il fallait de centristes tout en marquant sa volonté de s'attaquer à la finance internationale »⁴¹⁵.

François Hollande emporta le second tour de l'élection présidentielle avec 51,64% des suffrages exprimés⁴¹⁶, ayant dépassé le score obtenu en 2007 par Ségolène Royal (46,9%) grâce au bon report des électors de gauche du premier tour, ainsi que d'une minorité significative des électeurs de François Bayrou et de Marine Le Pen⁴¹⁷. L'hyperprésidence sarkozienne finit en 2012 avec l'avènement de la deuxième alternance de gauche survenue dans la Ve République, une alternance qui semblait une réédition affaiblie de celle de 1981 : à l'image de son maître Mitterrand, le nouveau président socialiste François Hollande ambitionna incarner une « France fraternelle » où la fraternité serait comprise comme « le sentiment d'être ensemble, frères de destin »⁴¹⁸. Avec l'élection de François Hollande, nous indique Pierre Martin, ce fut une nouvelle période qui s'est ouverte dans l'histoire politique de la France et de la gauche, dont la réussite ou l'échec résidaient dans sa capacité à stabiliser un nouvel ordre électoral et la nature de celui-ci⁴¹⁹. Finalement la victoire électorale de François Hollande ne représentait que le début de son obligation, en tant que nouveau président élu, de s'élever au-dessus de soi-même, de se défaire définitivement de ses habits de chef de parti pour démontrer qu'il est capable d'endosser ceux de chef d'Etat⁴²⁰.

⁴¹⁴ Jean Véronis, cité dans *Le Figaro*, le 3 mai 2012, *Idem* ;

⁴¹⁵ Jean-Claude Monod, « Le président et ses incarnations », *Ibidem*, p. 120 ;

⁴¹⁶ Résultats de l'élection présidentielle 2012, données disponibles sur [https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Les-resultats/Presidentielles/elecresult_PR2012/\(path\)/PR2012/FE.html](https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Les-resultats/Presidentielles/elecresult_PR2012/(path)/PR2012/FE.html)

⁴¹⁷ D'après l'enquête IPSOS réalisée du 3 au 5 mai sur 3 123 personnes pour France Télévisions et Le Monde, 29 % des électeurs de François Bayrou auraient choisi François Hollande contre 41 % Nicolas Sarkozy et 30 % d'abstentions et de blancs et nuls ; pour ceux de Marine Le Pen les proportions seraient de 14 %, 51 % et 35 %, et pour ceux de Jean-Luc Mélenchon de 81 %, 6 % et 13 %, cité par Pierre Martin, « L'élection présidentielle des 22 avril et 6 mai 2012 », *Ibidem*, p. 423 ;

⁴¹⁸ Voir l'entretien avec François Hollande, « Une France fraternelle », in *Le Débat*, n° 191, septembre-octobre 2016, p. 3-15, disponible sur <https://www.cairn.info/revue-le-debat-2016-4-page-3.htm> ; ;

⁴¹⁹ Pierre Martin, « L'élection présidentielle des 22 avril et 6 mai 2012 », *Ibidem*, p. 425 ;

⁴²⁰ Denis Jeambar, « Explication de vote pour François Hollande », *Ibidem*, p. 8 ;

Section C. L'avènement de « l'obsession gaulliste » : la campagne présidentielle de 2017

La campagne électorale pour l'élection présidentielle de 2017 se différencie des campagnes électorales précédentes grâce à deux facteurs d'une importance accrue pour notre approche. Il s'agit, d'un côté, de l'organisation de la primaire de la droite et du centre - qui a représenté à la fois une première pour la droite politique française et une opportunité pour les candidats de relancer la mémoire du gaullisme et du Général de Gaulle⁴²¹. De l'autre côté, comme le note aussi le journaliste Éric Brunet dans son livre *L'obsession gaulliste*⁴²², cette campagne est inédite précisément grâce au fait que la mémoire du Général de Gaulle y était plus que jamais instrumentalisée. Nous avons l'impression que les candidats à l'élection présidentielle de 2017, plus que mener une lutte pour Elysée, se sont tous battus pour le titre du plus gaulliste. En partant de l'idée selon laquelle les campagnes électorales en général et, notamment, les campagnes présidentielles représentent « des instants où les mots, seuls, se substituent aux armes, et la polémique au pôle mos ; où vaincre, c'est convaincre, et agir discourir ; où le logos est la realia⁴²³ », nous allons développer et argumenter le caractère gaulliste de cette dernière campagne tout en prenant en discussion l'omniprésence des références explicites au « gaullisme » dans les discours de principaux candidats. En outre, nous allons compléter l'analyse de discours avec l'analyse de contenu mass-média, en citant les principaux périodiques dont les articles abondent sur le thème de l'omniprésence du gaullisme dans les discours électoraux de 2017.

D'ailleurs, l'étude des discours des candidats à l'élection présidentielle de 2017, présenté par Damon Mayaffre dans l'ouvrage collectif dirigé par Pascal Perrineau, portant sur les dernières élections présidentielles et législatives, analyse déjà l'empreinte des paroles des présidentiables sur les enjeux du pays, éclairant une situation politique sans précédent sous la Ve République :

⁴²¹ Tout comme nous l'avons amplement développé dans la Section « Le gaullisme comme fédérateur et patrimoine de la droite française », du Chapitre suivant portant sur « Le consensus sur le gaullisme comme porteur des valeurs françaises communes et actuelles » ;

⁴²² Éric Brunet, *L'obsession gaulliste*, Albin Michel, 2016, 275 pages ;

⁴²³ Meetings, tribuns, tribunes, plateaux de télévision ou Pnyx, temps de parole CSA ou clepsydre, programme et propagande, tracts, textes, tweets, interviews : en campagne, la politique est logocratie, cf. Paul Bacot et al. (dir.), « Discours présidentiels. Discours de présidentielles », *Mots. Les langages du politique*, 112, 2016, cité par Damon Mayaffre, « Les mots des candidats, de « allons » à « vertu » », dans Pascal Perrineau (dir.) *Le vote disruptif. Les élections présidentielle et législatives de 2017*, Paris, Presses Sciences Po, pp. 129-152, p. 129 ;

« défaites systématiques des sortants, disqualification des partis traditionnels de gouvernement de gauche comme de droite, élection surprise d'un homme de 39 ans sans véritable passé politique, construction très rapide d'une majorité parlementaire inexpérimentée, renouvellement de grande ampleur du personnel parlementaire, abstention massive conjuguée aux votes blancs ou nuls records dans des proportions alarmantes surtout si l'on considère le second tour des législatives, vote protestataire et qualification de la candidate d'extrême droite au second tour comme avant elle son père en 2002, etc. »⁴²⁴.

Mais si cette dernière campagne présidentielle fut cataloguée comme « la plus disruptive »⁴²⁵ de la série de dix élections présidentielles à suffrage universel direct organisées sous la Ve République, elle serait pourtant révélatrice d'un certain facteur témoignant de la continuité ou plus précisément, d'un « retour » à la continuité : la résurrection du gaullisme, à la fois comme élément de l'identité nationale française et comme « doctrine » ouvertement assumée par tous les candidats qui le considéraient, 47 ans après la disparition du Général de Gaulle, toujours porteuse des valeurs françaises communes et surtout actuelles.

1. L'omniprésence des références au gaullisme dans le discours électoral

Si les renvois des candidats de droite au gaullisme furent souvent employés de façon légitime - au moins au niveau déclaratif -, le nom du Général de Gaulle est présent en 2017 dans le discours de tous les candidats, indépendamment de leur appartenance politique. Cette obsession gaulliste, comme l'appelle Éric Brunet, fut saisie aussi par les médias français. A titre d'exemple, dans son article « Présidentielle : alors que revoilà le général de Gaulle... », *Le Parisien* a recueilli des déclarations des candidats qui ont fait référence au Général de Gaulle ou au gaullisme, ayant souligné en même temps l'abondance de ces références « obsessionnelles » : « le nom du général de Gaulle est sur toutes les lèvres. A droite, comme à gauche, le président de la Ve République inspire les candidats à la présidentielle »⁴²⁶. Néanmoins, cette omniprésence du gaullisme dans le discours des candidats fut regrettée par certaines personnalités politiques, à l'instar de Bernard Accoyer, ancien président de l'Assemblée nationale (entre 2007 et 2012) et député de Haute-Savoie depuis 1993, qui a déclaré sur *France Info* à propos de cette instrumentalisation de la mémoire du Général de Gaulle, qu'il considérait « déplacée » :

⁴²⁴ Damon Mayaffre, « Les mots des candidats, de « allons » à « vertu » », dans *Ibidem*, p. 129 ;

⁴²⁵ Pascal Perrineau (dir.) *Le vote disruptif. Les élections présidentielle et législatives de 2017*, op.cit. ;

⁴²⁶ *Le Parisien*, 3 avril 2017, article disponible sur

<http://www.leparisien.fr/elections/presidentielle/presidentielle-alors-que-revoila-le-general-de-gaulle-03-04-2017-6819753.php>

« On ne peut pas mettre le général de Gaulle à toutes les sauces...Je suis très heureux que l'on reconnaisse ainsi les qualités données par le général de Gaulle à notre pays. Mais je crois que l'instrumentalisation est tout à fait déplacée »⁴²⁷.

Comme nous l'avons mentionné déjà, Éric Brunet a noté cette tendance à faire revivre le gaullisme 47 ans après la mort du Général dans son livre paru en novembre 2016. L'auteur, qui a publié son livre avant que la campagne électorale proprement dite commence, s'inquiète du phénomène surgi sur la scène politique française :

« Le gaullisme est devenu un passe-partout, un sésame qui permet à n'importe quel politique de tenir en respect les critiques. La référence à de Gaulle assure au député de gauche un brevet de réalisme (il se dira alors « gaulliste social ») et elle tempère l'image trop réactionnaire de l'élu de droite. Une figure de l'extrême droite veut adoucir son profil ? Elle revendiquera sa de Gaulle attitude. Un ténor de l'extrême gauche veut gommer son image d'idéologue dogmatique ? Il clamera sa fidélité aux valeurs du gaullisme. Au fil des années, ces nouveaux adorateurs de la croix de Lorraine ont institué un véritable fétichisme gaulliste. Et gare à ceux qui contreviennent au culte du Général »⁴²⁸.

Ainsi, E. Brunet comprend le gaullisme assumé par tous comme un instrument pour tempérer les propos politiques les plus extrémistes. En effet, en invoquant le gaullisme comme moteur de leurs actions, les candidats ont trouvé la solution pour se mettre à l'abri des attaques des adversaires politiques. De plus, le gaullisme leur servait comme instrument de légitimation devant les électeurs français, qui selon l'auteur, seraient tous des gaullistes : « Si j'étais taquin, je vous dirais qu'il n'y a que ça en France : 66 millions de gaullistes, du Parti de gauche au FN ! »⁴²⁹.

La « gaullomania » ou la « degaullâtrie »⁴³⁰ touche aussi les journalistes et les intellectuels, accaparant toute la vie politique française. Cette gaullomania est allée tellement loin que des hommes politiques comme Nicolas Dupont-Aignan a inventé un discours du Général de Gaulle lorsqu'il fut questionné sur BFMTV par Jean-Jacques Bourdin :

« Mais je vais vous dire : relisez un discours du Général De Gaulle à Convent Garden en 42. Vous savez ce que disait le général De Gaulle ? Vous pouvez le retrouver sur Internet. Il [le Général De Gaulle] disait, « c'est curieux il n'y a pas d'ambassadeur à mes côtés, il n'y a pas de préfet, il n'y a pas de grand chef d'entreprise, etc, il n'y a que les humbles, les

⁴²⁷ France TV Info, article disponible sur http://www.francetvinfo.fr/politique/les-republicains/presidentielle-il-ne-faut-pas-mettre-le-general-de-gaulle-a-toutes-les-sauces-dit-bernard-accoyer_2098165.html, consulté le 30 mars 2017 ;

⁴²⁸ Éric Brunet, *L'obsession gaulliste*, op.cit., p. 9 ;

⁴²⁹ Eric Brunet, dans un entretien pour *Le Point* : http://www.lepoint.fr/chroniques/eric-brunet-deboulonne-la-statue-du-general-de-gaulle-10-11-2016-2082129_2.php#, consulté le 20 avril 2017 ;

⁴³⁰ Eric Brunet, *L'obsession gaulliste*, Ibidem, p. 18 ;

petits, les sans-grades, les marins de l'Île de Sein, des jeunes ». Et bien c'est exactement pareil pour moi ! »⁴³¹

L'invention de cette citation utilisée par Dupont-Aignan comme justification pour son isolement politique est d'autant plus dérangeante qu'elle venait de la part du candidat qui se positionnait en vrai gaulliste, le seul gaulliste restant dans la campagne électorale. Cette situation démontre pourtant que l'image du Général de Gaulle est devenue une icône, le gaullisme représentant, pour citer toujours E. Brunet, « une religion », mais dans le sens radical du terme, puisque cette « religion gaulliste »⁴³² se serait transformée dans « l'opium du peuple français et le bromure de l'imagination politique »⁴³³.

Olivier Duhamel, juriste et politologue français, s'est exprimé lui aussi, dans un entretien pour *Europe1*, sur les références au Général de Gaulle qui, à son avis, sont restées plutôt dans le discours, le théorique. Sa réponse à la question « Pourquoi aujourd'hui, 47 ans après sa mort, beaucoup, jusqu'au président de la République, continuent à faire référence au général De Gaulle ? » venait à trouver l'explication dans la nostalgie française d'une figure présidentielle forte - une explication qui renforce, d'ailleurs, notre approche principale qui inscrit cette instrumentalisation obsessionnelle du gaullisme dans le processus de la patrimonialisation du gaullisme :

« Tout le monde estime devoir y faire référence car c'est la plus forte figure présidentielle de notre histoire. Il y a le sentiment diffus depuis 15-20 ans qu'il y a un affaissement de la figure présidentielle, donc ces références sont surtout le fait des "présidentialistes" »⁴³⁴.

En outre, l'article paru le 2 novembre 2016 dans *L'Express* présente à son tour une vision critique quant au refrain gaulliste présent dans le discours électoral de cette dernière campagne présidentielle :

« Si tout le monde est gaulliste, plus personne ne l'est, et le général devient une référence obligée, quelque part entre Victor Hugo et l'abbé Pierre. Las ! Les partis peuvent bien s'arroger des morceaux du képi, personne n'en a récupéré les étoiles. Cette usurpation est intellectuellement révoltante et politiquement inquiétante. Le gaullisme n'est pas un oxymore ni un fourre-tout programmatique. Quand André Malraux affirme que "tout le monde a été, est ou sera gaulliste", il ne suggère aucun arrosage idéologique, ni aucun opportunisme électoral, il exhorte les citoyens à se rassembler autour des mêmes valeurs. Le

⁴³¹ *BFM TV*, article disponible sur <http://www.bfmtv.com/mediaplayer/video/nicolas-dupont-aignan-face-a-jean-jacques-bourdin-en-direct-829321.html>, consulté le 15 juin 2017 ;

⁴³² Gaetano Quagliariello, *La religion gaulliste*, Librairie Académique Perrin, 2006 ;

⁴³³ Éric Brunet, *L'obsession gaulliste*, *Ibidem*, p. 14 ;

⁴³⁴ *Europe 1*, article disponible [en ligne] sur <http://www.europe1.fr/politique/plus-personne-nest-legitime-pour-se-reclamer-du-gaullisme-2771267> ;

gaullisme autoproclamé des présidentiables est un gaullisme de dispersion, d'aspersion, quand celui des origines cherchait la communion »⁴³⁵.

Ainsi, dans son article « Nos ancêtres les gaullistes », dont fait partie la citation ci-dessus mentionnée, Christophe Barbier, ancien élève de l'École normale supérieure, journaliste politique et directeur de la rédaction de *L'Express*⁴³⁶, déplora l'usurpation générale du gaullisme, ce qui le transformait, à son avis, en quelque chose vide de sens – si tout le monde était gaulliste, plus personne ne l'était. De plus, C. Barbier tint à clarifier l'affirmation gaullienne qu'il associait à André Malraux, selon laquelle tout le monde avait été, était ou serait gaulliste. A son avis, à travers ce syntagme, A. Malraux n'eut pas l'intention de transformer le gaullisme en opportunisme électoral, mais de mettre en avant la capacité du gaullisme de rassembler des gens de toute croyance politique autour de ses propres valeurs – une caractéristique indispensable dans le processus de patrimonialisation, tel que nous l'avons pu prouver dans nos chapitres antérieurs.

2. Le premier tour de scrutin : la conversion des antigauillistes traditionnels au gaullisme

Ce furent, donc, onze candidats qui ont réussi à remplir les conditions nécessaires pour se porter candidats à cette dernière élection présidentielle : Nicolas Dupont-Aignan (Débout la France), Marine Le Pen (Le Front National), Emmanuel Macron (En Marche, indépendant), Benoît Hamon (Parti Socialiste), Nathalie Arthaud (Lutte ouvrière), Philippe Poutou (Nouveau Parti Anticapitaliste), Jacques Cheminade (Solidarité et progrès), Jean Lassalle (indépendant, vice-président du MoDEM), Jean-Luc Mélenchon (La France insoumise), François Asselineau (Union populaire républicaine) et François Fillon (Les Républicains). Comme nous l'avons annoncé, le premier tour de scrutin nous intéresse particulièrement grâce à la présence ostentatoire des références au gaullisme et à la mémoire du Général de Gaulle, que nous pouvons trouver dans le discours de presque tous les candidats.

Si le gaullisme constitue bien le patrimoine de la droite française et le pilier de son unification⁴³⁷, nous voulons montrer que l'appropriation du gaullisme par les autres candidats - même dénouée de son sens le plus profond - vient à renforcer notre approche selon laquelle

⁴³⁵ *L'Express*, article disponible sur http://www.lexpress.fr/actualite/politique/elections/nos-ancetres-les-gaullistes_1846387.html ;

⁴³⁶ *L'Express*, article disponible sur <https://communaute.lexpress.fr/journaliste/christophe-barbier>, consulté le 15 mai 2017 ;

⁴³⁷ Approche développée dans le chapitre suivant, portant sur le consensus politique autour du gaullisme, et plus précisément, dans la première section qui traite du gaullisme comme fédérateur et patrimoine de la droite française ;

l'abondance des références au gaullisme dans le discours électoral contribue au processus de patrimonialisation, faisant du gaullisme un élément de l'identité nationale française. Comme le note Vincent Michelon, dans son article pour *lci.fr*, sept sur les onze candidats ont invoqué de façon directe la mémoire du Général de Gaulle : Marine le Pen, Nicolas Dupont-Aignan, Jean-Luc Mélenchon, François Fillon, Emmanuel Macron, François Asselineau et Jacques Cheminade⁴³⁸. Sans nous lancer dans une analyse exhaustive du discours électoral, nous allons insister notamment sur les positions « gaullistes » des candidats dont les convictions politiques sont affiliées aux doctrines partisanes traditionnellement opposées à la pensée gaullienne.

Parmi les candidats aux élections présidentielles de 2017, on retrouve de nouveau Marine le Pen, fille de Jean-Marie le Pen et présidente du Front National. Si le « nouveau discours frontiste »⁴³⁹ reposait sur deux lexiques, à savoir, un lexique patriote et un lexique social, cette « double matrice discursive » est considérée classique au sein de l'extrême droite. Malgré le fait d'avoir été l'adversaire traditionnel du gaullisme à travers les positions extrémistes de son fondateur, Jean-Marie le Pen, le Front National est revenu sur sa position idéologique en 2008 quand Florian Philippot, son vice-président a déclaré que « Le Front National est un parti gaulliste »⁴⁴⁰. Loin d'être une déclaration hasardeuse, la revendication de la doctrine gaulliste par le Front National est renforcée par Marine le Pen, qui, le 1^{er} mai 2011, à l'occasion de son premier discours en tant que présidente du parti, a déclaré qu'elle s'inspirait du Général de Gaulle : « Je m'inspire de ceux qui ont osé, ces grands destins républicains, de Victor Schoelcher à Charles de Gaulle »⁴⁴¹.

Plus tard, le 5 février 2017 à Lyon, le jour de l'annonce officielle de sa candidature à l'élection présidentielle, Marine le Pen reprit son discours gaulliste citant ouvertement le Général de Gaulle :

« Face au grand péril, le salut n'est que dans la grandeur, écrivait le général de Gaulle dans ses Mémoires de guerre. Il n'y a rien pour nous de plus beau que la France, Il n'y a rien

⁴³⁸ *LCI*, article disponible sur

<http://www.lci.fr/elections/videos-presidentielle-2017-de-gaulle-president-comment-7-des-11-candidats-se-reapproprient-le-general-fillon-melenchon-macron-dupont-aignan-cheminade-hamon-le-pen-2044676.html> ;

⁴³⁹ Cécile Alduy et Stéphane Wahnich, *Marine Le Pen prise aux mots. Décryptage du nouveau discours frontiste*, Paris, Seuil, 2015 ;

⁴⁴⁰ Conformément à l'entretien consulté le 10 août 2014, publié sur

<http://video.lefigaro.fr/figaro/video/philippot-le-fn-est-un-parti-gaulliste/2922360924001/> ;

⁴⁴¹ *France TV Info*, article disponible sur

http://www.francetvinfo.fr/replay-radio/histoires-d-info/histoires-d-info-et-le-front-national-devint-gaulliste_2043381.html consulté le 18 février 2017 ;

pour nous de plus grand que la France, Il n'y a rien pour nous de plus utile au monde que la France »⁴⁴².

En reprenant la conception gaullienne de la France, Marine le Pen s'est approprié l'héritage gaulliste comme gage de l'ouverture du Front National depuis qu'elle en a pris la présidence, en contraste avec les idées extrémistes de son père.

Le discours gaulliste de la candidate de l'extrême droite est repéré aussi par les médias français. Luc Lenoir écrit pour *Le Figaro* un article intitulé « Quand Marine Le Pen se revendique héritière de De Gaulle et Pompidou en matière d'économie »⁴⁴³, où il dévoila l'affirmation de Marine le Pen rappelant la conception gaullienne sur l'intervention de l'Etat : « L'État-stratège c'est la vision de De Gaulle, c'est la vision de Pompidou ». De son côté, Jean-Louis Tiar a écrit pour le blog du *Monde* à propos du discours inaugural de Marine Le Pen du 26 février 2017 que la présidente du FN « usurpe l'héritage du gaullisme »⁴⁴⁴. Marine le Pen y avait fait référence à de Gaulle à plusieurs reprises :

« Dans l'avant-propos du fil de l'épée, ouvrage où Charles de Gaulle livrait sa conception du chef, est citée cette phrase de Shakespeare : « être grand c'est soutenir une grande querelle [...] Le Général de Gaulle ne disait-il pas « en France, sans l'Etat, ça merdoie »⁴⁴⁵.

Le fait que Marine le Pen a choisi d'invoquer le Général de Gaulle dans son discours inaugural témoigne de son obstination à convaincre l'électorat que la doctrine du Front National pourrait s'identifier aux valeurs promues par le plus grand Français du XXe siècle ou, au moins, que le parti d'extrême droite reconnaissait la valeur patrimoniale du gaullisme comme exemple de bon gouvernement, spécifique de l'esprit et de la culture politique française.

De l'autre côté de l'échiquier politique français, Jean-Luc Mélenchon, candidat à gauche, voire à l'extrême gauche, se fit remarquer dans cette campagne électorale comme « le meilleur tribun du panel »⁴⁴⁶. Ce fut, d'ailleurs, Henri Guaino, conseiller spécial de Nicolas Sarkozy et rédacteur de ses principaux discours de campagne de 2007, qui a reconnu la valeur du verbe mélenchonien :

⁴⁴² *Idem* ;

⁴⁴³ *Le Figaro*, le 8 mars 2017, article consulté le 20 mars 2017 disponible sur <http://www.lefigaro.fr/economie/le-scan-eco/le-vrai-du-faux/2017/03/08/29003-20170308ARTFIG00327-quand-marine-le-pen-se-revendique-heritiere-de-de-gaulle-et-pompidou-en-matiere-d-economie.php> ;

⁴⁴⁴ *Le Monde*, le 28 février 2017, article disponible sur <http://mediateur.blog.lemonde.fr/2017/02/28/politique-marine-le-pen-usurpe-lheritage-du-gaullisme/>, consulté le 15 mars 2017 ;

⁴⁴⁵ Discours de Marine Le Pen à Nantes (26/02/2017), disponible [en ligne] sur <http://www.frontnational.com/videos/discours-de-marine-le-pen-a-nantes-26022017/>, consulté le 15 mars 2017 ;

⁴⁴⁶ Par exemple, *20 Minutes* titre : « Mais où diable Mélenchon a-t-il appris à être un orateur de génie ? » (25 mars 2017). Lire aussi *Minute* du 12 avril 2017 ou *Le Figaro* en ligne du 23 avril 2017, cf. Damon Mayaffre, Chapitre 7 « Les mots des candidats, de « allons » à « vertu » », dans *Ibidem*, p. 131 ;

« Mélenchon, indépendamment de ce qu'on peut penser de ses choix idéologiques, fait précisément de la politique en donnant une place importante à la réflexion, à la pensée. Il ne fait aucune concession sur le terrain de la langue, ni sur celui de l'exigence intellectuelle que nous impose le profond malaise auquel la politique est confrontée »⁴⁴⁷.

Si le verbe mélenchonien pouvait déjà s'inscrire dans la continuité d'un legs gaulliste selon lequel « parler, c'était agir », le candidat de la France insoumise assumait ouvertement le gaullisme, notamment dans le domaine des relations internationales :

« Le général de Gaulle s'est entendu avec Staline et également avec Mao, par conséquent le moment venu je trouverais bien un moyen de m'entendre avec monsieur Poutine »⁴⁴⁸.

De même, J.-L. Mélenchon a choisi de justifier ses idées concernant les relations avec les Etats Unis et la Russie à la lumière de l'exemple gaullien. Il a même affirmé que sa vision était « plus proche d'un de Gaulle ou d'un Mitterrand »⁴⁴⁹, ce qui dévoilait son intention de se positionner comme un mitterrando-gaulliste, conservant ainsi la cohérence de sa doctrine de gauche. En effet, outre sa position de non-alignement par rapport aux deux Grandes puissances, le candidat Mélenchon ambitionna de ressembler au Général de Gaulle notamment par sa posture, comme l'observe aussi Thomas Guénolé, politologue et enseignant à Sciences Po :

« Mais cela va plus loin. Observez ses discours lors des meetings, et l'intonation de sa voix. Il a littéralement copié l'élocution du général de Gaulle. Vous y trouverez peut-être une raison pour laquelle une partie des Français lui voient une stature présidentielle »⁴⁵⁰.

Toujours à gauche, nous retrouvons un autre candidat qui s'est rapporté à de Gaulle : Jacques Cheminade, candidat du parti Solidarité et Progrès, présent pour la troisième fois aux élections présidentielles après avoir recueilli 0,28% des voix à la présidentielle de 1995, et 0,25% à celle de 2012⁴⁵¹. Dans le cadre de l'émission de Jean-Jacques Bourdin sur RMC, J. Cheminade s'est présenté comme étant « de gauche comme Jaurès et de droite comme de Gaulle » : « Je me sens gaulliste de gauche »⁴⁵².

⁴⁴⁷ *Atlantico*, 9 avril 2017, cité par Damon Mayaffre, *Ibidem*, p. 131

⁴⁴⁸ *Libération*, article disponible sur

<http://www.liberation.fr/elections-presidentielle-legislatives-2017/2017/04/19/de-gaulle-la-recuperation-generale-1557059>, consulté le 25 avril 2017 ;

⁴⁴⁹ Jean-Luc Mélenchon, Déclaration vidéo disponible sur

<http://www.lci.fr/elections/videos-presidentielle-2017-de-gaulle-president-comment-7-des-11-candidats-se-reapproprient-le-general-fillon-melenchon-macron-dupont-aignan-cheminade-hamon-le-pen-2044676.html> ;

⁴⁵⁰ Thomas Guénolé, dans *lci.fr*, *Ibidem* ;

⁴⁵¹ *Le Figaro*, 18 mars 2017, article disponible [en ligne] sur

<http://www.lefigaro.fr/elections/presidentielles/2017/03/18/35003-20170318ARTFIG00052-presidentielle-qui-sont-les-11-candidats-sur-la-ligne-de-depart.php> consulté le 25 avril 2017 ;

⁴⁵² Jacques Cheminade, présentation disponible sur le site officiel de campagne électorale :

<http://jacquescheminade.fr/Cheminade-chez-Bourdin-pourquoi-je-suis-un-gaulliste-de-gauche> consulté le 25 avril 2017 ;

En se positionnant au-dessus du clivage gauche-droite, François Asselineau, candidat aux élections présidentielles investi par l'Union Populaire Républicaine, dont il était le fondateur, a comparé ses ambitions à celles du Général de Gaulle pendant la guerre : « Je veux susciter la même chose contre l'occupation financière que De Gaulle le 18 juin 1940 »⁴⁵³. De plus, surnommé par ses partisans « le deuxième De Gaulle », François Asselineau reprit à plusieurs fois de petites phrases gaulliennes comme : « un patriote aime son pays [quand] un nationaliste déteste le pays des autres » ou « le vrai sujet de l'élection présidentielle, c'est l'indépendance de la France »⁴⁵⁴.

Critiquant cette appropriation obsessionnelle du gaullisme, Emmanuel Macron, fondateur et candidat du mouvement En Marche, n'hésita pas pourtant à se rapporter à Charles de Gaulle à l'occasion de son meeting organisé à Paris le 16 avril 2017, afin de justifier sa volonté de se positionner au-delà du clivage gauche-droite : « Comme De Gaulle, je choisis le meilleur de la gauche, le meilleur de la droite, et même le meilleur du centre »⁴⁵⁵. En outre, le candidat Macron assumait également l'héritage gaullien de l'ambiguïté dans le discours concernant la polémique de la colonisation, ayant emprunté au Général une de ses petites phrases les plus célèbres : « Je vous ai compris »⁴⁵⁶. Pour le politologue Stéphane Rozès, la formule qu'Emmanuel Macron a utilisée était maladroite : selon lui, même si cette petite phrase s'inscrivait en conformité avec sa « volonté de rassembler, de ne pas diviser et de dépasser le clivage gauche/droite [...], Ce n'est pas très habile de reprendre les propos du général de Gaulle »⁴⁵⁷.

D'ailleurs, pour répondre aux attaques de François Fillon, qui s'est référé à Emmanuel Macron sous le nom d'Emmanuel Hollande sur son compte Twitter, le porte-parole du candidat

⁴⁵³ François Asselineau lors d'une réunion publique, diffusée sur Public Sénat, disponible sur <https://www.publicsenat.fr/article/politique/cheminade-je-veux-susciter-la-meme-chose-que-de-gaulle-le-18-juin-1940-58679> consulté le 25 avril 2017 ;

⁴⁵⁴ *LCI*, article consulté le 25 avril 2017 disponible sur <http://www.lci.fr/elections/videos-presidentielle-2017-de-gaulle-president-comment-7-des-11-candidats-se-reapproprient-le-general-fillon-melenchon-macron-dupont-aignan-cheminade-hamon-le-pen-2044676.html> ;

⁴⁵⁵ *Libération*, le 17 avril 2017, article consulté le 25 avril 2017 disponible sur <http://www.liberation.fr/elections-presidentielle-legislatives-2017/2017/04/17/macron-a-bercy-comme-de-gaulle-je-choisis-le-meilleur-de-la-gauche-le-meilleur-de-la-droite-et-meme-1563330> ;

⁴⁵⁶ « Ma responsabilité, c'est de casser ces blocages. (...) Donc je le dis aujourd'hui, à chacun et chacune dans vos conditions, dans vos histoires, dans vos traumatismes, parce que je veux être président, je vous ai compris et je vous aime », Emmanuel Macron, vidéo disponible sur <http://www.lefigaro.fr/elections/presidentielles/2017/02/18/35003-20170218ARTFIG00146-je-vous-ai-compris-macron-repond-a-la-polemique-sur-la-colonisation.php> ;

⁴⁵⁷ Stéphane Rozès, *France TV info*, article disponible sur http://www.francetvinfo.fr/politique/emmanuel-macron/colonisation-l-utilisation-du-je-vous-ai-compris-du-general-de-gaulle-par-emmanuel-macron-n-est-pas-tres-habile_2065637.html, consulté le 3 mars 2017 ;

En Marche, Benjamin Griveaux a comparé E. Macron à de Gaulle, en publiant une vidéo d'un discours du Général⁴⁵⁸ accompagnée d'un message : « J-21. Alors François Fillon, Emmanuel de Gaulle ou Charles Macron ? »⁴⁵⁹. A travers cette publication B. Griveaux instrumentalisa l'atout principal du candidat Fillon - le gaullisme -, non forcément pour ironiser, mais plutôt pour le récupérer en faveur du candidat d'En Marche. Après tout, si Emmanuel Macron incarnait un projet qui s'articulait autour de plusieurs héritages politiques et idéologiques, l'appropriation du leg gaulliste fut dévoilée, d'emblée, par son choix de se positionner en « homme providentiel ». Assumant la « rencontre d'un homme et d'un peuple » comme principe de l'élection présidentielle, mais aussi l'idée d'une présidence forte et d'une « verticalité du pouvoir politique »⁴⁶⁰, tout en critiquant une République prise « dans les rets des jeux d'appareils » et « dans des clivages d'un autre temps »⁴⁶¹, Emmanuel Macron se réclame ainsi d'une monarchie républicaine présidentielle, attaché aux fondamentaux gaulliens de la Ve République, révélateurs de son « esprit »⁴⁶².

De plus, l'imaginaire gaullien a été ressuscité par le candidat En Marche aussi par sa position regardant l'épuisement du système partisan, insistant sur l'obsolescence du clivage gauche/droite, pour appeler, en échange, à l'unité et au rassemblement de tous les « progressistes »⁴⁶³. En effet, Emmanuel Macron s'est réclamé à plusieurs reprises du « progressisme », mot, d'ailleurs, remarquable dans ses discours puisqu'exclusif du candidat⁴⁶⁴ :

« Ce progressisme que nous avons refondé et que nous sommes en train de refonder à quatre objectifs simples : l'efficacité d'abord, un rassemblement cohérent ensuite, un renouvellement profond et une moralisation sans précédent enfin de notre vie politique »⁴⁶⁵.

Mais il s'agit d'un progressisme défini par des moyens gaulliens – efficacité, rassemblement, renouvellement et, dernièrement, une « moralisation sans précédent » de la vie politique.

⁴⁵⁸ Charles de Gaulle en 1965, lors de l'entre-deux-tours : « A droite, on me dit 'vous faites une politique de gauche'. A gauche du reste, on dit 'De Gaulle est là pour la droite'. Le fait que les partisans de droite et les partisans de gauche me déclarent que j'appartiens à l'autre côté, prouve précisément que maintenant, comme toujours, je ne suis pas d'un côté, je ne suis pas de l'autre, je suis pour la France »

⁴⁵⁹ Benjamin Griveaux, déclaration disponible [en ligne] sur https://twitter.com/BGriveaux?ref_src=twsrc%5Etfw&ref_url=http%3A%2F%2Fwww.bfmtv.com%2Fpolitique%2Faccuse-d-etre-emmanuel-hollande-macron-repond-a-fillon-et-invoque-le-general-de-gaulle-1134460.html ;

⁴⁶⁰ Syntagme déjà évoquée dans une interview le 20 mars 2015, vidéo disponible [en ligne] sur www.dailymotion.com/video/x2k3dd4 ;

⁴⁶¹ Emmanuel Macron, *Révolution*, Paris, XO Éditions, 2017, p. 43.

⁴⁶² Philippe Raynaud, *L'Esprit de la Cinquième République*, Paris, Éditions Perrin, 2017 ;

⁴⁶³ Sylvie Strudel, « Chapitre 11 : Emmanuel Macron : un oxymore politique ? », dans Pascal Perrineau, *Le vote disruptif*, Presses de Sciences Po | « Chroniques électorales » 2017 | pages 205 à 220, p. 210-211 ;

⁴⁶⁴ Damon Mayaffre, « Les mots des candidats, de « allons » à « vertu » », dans Pascal Perrineau, *Ibidem*, p. 143 ;

⁴⁶⁵ Conférence de presse, le 28 mars 2017 ;

La capacité de rassemblement d'Emmanuel Macron fut d'abord vérifiée dans la vague de ralliement de la première heure du printemps 2016, quand plusieurs élus lui ont exprimé leur appui : Richard Ferrand (député socialiste du Finistère), Gérard Collomb (sénateur-maire socialiste de Lyon), François Patriat (sénateur socialiste de la Côte-d'Or), Christophe Castaner (député-maire socialiste de Forcalquier) – suivis en automne par les chiraquiens Renaud Dutreuil, Anne-Marie Idrac, Jean Arthuis, Dominique Perben, et, en janvier-février, par Jean-Paul Delevoye (ancien ministre chiraquien et ancien médiateur de la République, futur président de la commission d'investiture d'En marche), François Bayrou (président du MoDem), François de Rugy (candidat écologiste à la primaire de gauche), Corinne Lepage et Jean-Marie Cavada (qui avaient participé à la « Primaire des Français » pour trouver un candidat citoyen)⁴⁶⁶. A ces premiers ralliés s'ajouta « la grande vague de mars », représentée par les adhésions de Bertrand Delanoë (ancien maire socialiste de Paris), Patrick Braouezec (ancien député-maire communiste de Saint-Denis), Robert Hue (ancien secrétaire général du parti communiste), Bernard Poignant (conseiller à l'Élysée) et Jean-Yves Le Drian (ministre de la Défense)⁴⁶⁷. A la fin, la grande capacité rassembleuse du candidat En Marche, allant de la gauche à la droite, en passant par le centre, s'explique à travers le fait que ses discours « cultivaient la dynamique plus qu'ils ne travaillaient les thématiques » : le discours électoral macronien porta davantage sur les *méthodes* de la politique et de l'action, que sur un *programme* politique établi, exaltant « plus le leader que l'idée, et l'adhérent ou le militant plus que le monde »⁴⁶⁸ - des aspects qui pourraient décrire une certaine manière gaulliste de faire de la politique, le gaullisme étant souvent décrit et compris comme « une méthode plutôt qu'une idéologie »⁴⁶⁹.

⁴⁶⁶ Sylvie Strudel, « Chapitre 11 : Emmanuel Macron : un oxymore politique ? » dans Pascal Perrineau, *Ibidem*, p. 210-211 ;

⁴⁶⁷ *Idem* ;

⁴⁶⁸ Damon Mayaffre, « Les mots des candidats, de « allons » à « vertu » », dans *Ibidem*, p. 141 ;

⁴⁶⁹ Une définition que nous avons développée dans le chapitre suivant, portant sur le consensus autour du gaullisme, et plus précisément, dans sa deuxième section traitant de la conciliation des lectures sur le gaullisme ;

3. « Penelopegate » ou le fiasco de François Fillon : une atteinte à l'héritage moral du gaullisme, lourdement taxée

Le gaullisme est resté le leitmotiv de la campagne électorale de 2017 aussi comme instrument visant à critiquer les actions des candidats déclarés gaullistes de tradition. Ce fut le cas de François Fillon, vainqueur de la primaire à droite et candidat du parti de filiation gaulliste, *Les Républicains*. D'abord, en rivalité avec Nicolas Sarkozy au sein de son propre parti, François Fillon a déclaré pour disqualifier son concurrent impliqué dans des scandales de corruption : « Qui imagine le général de Gaulle mis en examen ? »⁴⁷⁰. Par la force de l'ironie, le grand favori de la course pour l'Élysée s'est vu lui-même impliqué dans une affaire de corruption concernant l'emploi d'assistante parlementaire, présumé fictif, de son épouse Penelope Fillon. Révélée par *Le Canard enchaîné* le 24 janvier 2017⁴⁷¹, l'affaire, nommée de façon suggestive « Penelopegate », finit par la mise en examen du candidat Fillon deux mois plus tard. Pourtant, dès le début de l'affaire, François Fillon s'est acharné à nier toute accusation, ayant déclaré le 26 janvier au journal télévisé de *TF1* :

« Il n'y a qu'une seule chose qui m'empêcherait d'être candidat c'est si mon honneur était atteint, si j'étais mis en examen »⁴⁷².

Ensuite, contraint de convoquer les journalistes pour justifier la rémunération de sa femme et de ses enfants, dans le but de clôturer d'emblée cet épisode nuisant à son image, François Fillon reprit plus clairement encore sa position, à l'occasion de sa conférence de presse du 6 février 2017 :

« J'ai dit que mis en examen, je ne serai(s) pas candidat à l'élection présidentielle [...] Je pense être le seul candidat à l'élection présidentielle [...] à avoir pris un tel engagement. [...] (La situation actuelle) ...ne change rien à l'engagement que j'ai pris »⁴⁷³.

Toutefois, s'il a nié les accusations et a maintenu sa candidature, il finit par assumer son erreur et présenter des excuses aux Français : « C'était une erreur. Je le regrette profondément. Et je présente mes excuses aux Français »⁴⁷⁴. Et un mois après, à l'occasion d'une grande

⁴⁷⁰ François Fillon, discours dans la Sarthe, 28/08/2016 ;

⁴⁷¹ « Penelope Fillon a touché 600_000 euros en 8 ans : l'épouse au foyer a rempli le bas de laine sans se fatiguer, grâce à des emplois très aidés », *Le Canard enchaîné*, le 24 janvier 2017 ;

⁴⁷² François Fillon, Interview télévisée du 26 janvier 2017, vidéo reprise par *Le Monde*, le 1^{er} mars 2017, disponible [en ligne] sur

https://www.lemonde.fr/affaire-penelope-fillon/video/2017/03/01/quand-francois-fillon-affirmait-qu-il-se-retirerait-en-cas-de-mise-en-examen_5087585_5070021.html ;

⁴⁷³ François Fillon, Conférence de presse du 6 février 2017, vidéo disponible sur <https://www.youtube.com/watch?v=XOt7Snghuo4> ;

⁴⁷⁴ François Fillon, *Idem* ;

manifestation de soutien organisée par ses partisans à Paris au Trocadéro le 6 mars 2017, il précisa à la tribune :

« Je vous dois des excuses, dont celles de devoir défendre mon honneur et celui de mon épouse, alors que l'essentiel est, pour vous comme pour moi, de défendre notre pays. [...]. J'ai commis la première erreur, je vous l'ai dit, en demandant à mon épouse de travailler pour moi parce qu'elle connaissait le terrain, parce que c'était commode. Je n'aurais pas dû le faire. Et j'ai commis la seconde en hésitant sur la manière d'en parler, de vous en parler, d'en parler aux Français »⁴⁷⁵.

Au lieu d'atténuer la situation, la stratégie défensive de François Fillon - qui niait les accusations en même temps que présentait des excuses -, laisse apparaître un discours incohérent : loin de réparer son image, le candidat de la droite est apparu contradictoire et insincère dans sa demande de pardon⁴⁷⁶. De plus, en s'excusant, François Fillon n'a fait que confirmer, malgré lui, l'existence d'une faute qu'il s'obstinait à contester et qui, en dépit de ses excuses - en contradiction avec son déni -, n'ont pas débouché sur la réparation de son image⁴⁷⁷.

En outre, le « Penelopegate » a suscité des réactions aussi de la part d'autres présidentiables, qui ont saisi l'occasion de déconstruire l'identification du candidat de droite avec le gaullisme. Après avoir attaqué Nicolas Sarkozy pendant la primaire à droite ayant ridiculisé son appropriation de l'héritage gaulliste - « Qui imagine le général de Gaulle mis en examen ? »⁴⁷⁸ -, François Fillon s'est vu ironisé à son tour par ses adversaires, qui ont repris sa propre rhétorique pour l'attaquer. Un des premiers à se prêter à l'ironie fut l'ancien Premier ministre, Manuel Valls qui a déclaré à propos de l'emploi de Penelope Fillon :

« François Fillon a misé lors de sa campagne sur la vertu, la vérité et la transparence. Imaginez le général de Gaulle employer tante Yvonne à l'Elysée. Au-delà de la boutade, c'est un enjeu majeur. Il faut des règles. Nous en avons fait adopter beaucoup. Il faut gagner en transparence, mais là c'est à François Fillon de s'exprimer »⁴⁷⁹.

⁴⁷⁵ François Fillon, Meeting de Paris, Trocadéro, le 6 mars 2017, cité par *Le Figaro*, article disponible sur <https://www.lefigaro.fr/elections/presidentielles/2017/03/05/35003-20170305ARTFIG00121-devant-ses-soutiens-fillon-reconnait-des-erreurs-mais-reste-offensif.php> ;

⁴⁷⁶ Magali Guaresi et Damon Mayaffre, « L'impossible réparation : l'image brisée de François Fillon durant la campagne présidentielle française 2017 », *Langage et société*, 2018/2 N° 164 | pages 39 à 56, p. 43 ;

⁴⁷⁷ *Ibidem*, p. 44 ;

⁴⁷⁸ Déclaration disponible sur <https://www.publicsenat.fr/lcp/politique/fillon-attaque-sarkozy-qui-imagine-general-gaulle-mis-examen-1464149>, consulté le 3 mars 2017 ;

⁴⁷⁹ Vidéo disponible sur <http://www.dailymotion.com/video/x59ob2n>, consulté le 6 mars 2017 ;

Yannick Jadot, militant écologiste et homme politique, a partagé la même idée sur son compte Twitter : « Est-ce que l'on pourrait imaginer madame de Gaulle occupant un emploi fictif payé par le contribuable ? »⁴⁸⁰.

Malgré les critiques, François Fillon suivit sa stratégie jusqu'à ce qu'il soit arrivé à imiter littéralement le Général de Gaulle, intention saisie à l'occasion d'un meeting public au Trocadéro, le 1^{er} mars 2017. Si nous faisons une analyse de la posture et des paroles utilisées par F. Fillon, nous arrivons à la conclusion que le candidat a copié presque mot à mot un des discours que le Général avait prononcé dans le contexte des manifestations de mai 1968⁴⁸¹ :

« Je ne céderai pas, je ne me rendrai pas, je ne me retirerai pas. C'est au peuple français que j'en appelle désormais, à ceux qui me suivent comme à ceux qui me combattent : seul le suffrage universel peut décider de qui sera le président de la République. J'irai jusqu'au bout parce que c'est la démocratie qui est défiée »⁴⁸².

Par conséquent, pendant les trois mois qui s'en sont suivis après l'éclatement de l'affaire, François Fillon fit appel à toutes les stratégies rhétoriques possibles afin de réparer son image : le déni, puis la dilution des responsabilités, la minimisation de l'offense et de ses conséquences pour son image, l'action corrective et le *mea culpa*⁴⁸³. De plus, de coupable, François Fillon s'est positionné en victime des médias, de la justice ou voire du cabinet noir de François Hollande : l'accusé devenu accusateur a essayé la contre-attaque comme dernière arme pour restaurer son image⁴⁸⁴. Néanmoins, en « salissant les autres, loin de se laver de tout soupçon, Fillon se salissait lui-même », puisque cette stratégie « attacking the accuser »⁴⁸⁵ s'est avérée inutile et même contre-productive. En outre, étant donné que pendant les campagnes électorales l'action politique se résume à parler, voire à parler-vrai⁴⁸⁶, ce furent précisément l'insincérité et l'incohérence de ses paroles⁴⁸⁷ qui ont finalement brisé l'image du candidat jusqu'alors favori

⁴⁸⁰ Déclaration disponible sur le compte Twitter du candidat Yannick Jadot <https://twitter.com/yjadot/status/824155015480803328>, consulté le 7 mars 2017 ;

⁴⁸¹ Le discours du Général de Gaulle est disponible sur <http://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaulle00366/allocution-radiodiffusee-du-30-mai-1968.html>, consulté le 10 mars 2017 ;

⁴⁸² François Fillon, Meeting à Trocadéro, le 1^{er} mars 2017, vidéo disponible sur <http://www.rtl.fr/actu/politique/francois-fillon-je-ne-me-retirerai-pas-7787477760>, consulté le 10 mars 2017 ;

⁴⁸³ Magali Guaresi et Damon Mayaffre, « L'impossible réparation : l'image brisée de François Fillon durant la campagne présidentielle française 2017 », *Ibidem*, p. 40 ;

⁴⁸⁴ *Idem* ;

⁴⁸⁵ *Ibidem*, p. 47 ;

⁴⁸⁶ *Ibidem*, p. 54 ;

⁴⁸⁷ La parole de Fillon est vue comme un anti-acte de langage ou un contre-performatif d'une certaine manière qui défaisait ce qu'il prétendait construire ou restaurer cf. *Ibidem* ;

pour accéder à l'Elysée, puisque « chaque mot prononcé avait pour conséquence d'aggraver le mal et chaque discours concourait au discrédit »⁴⁸⁸.

Ainsi, en dépit de ses efforts et du fait qu'avant le Penelopegate, il fut considéré le candidat favori pour remporter l'élection présidentielle, le gaullisme purement discursif s'est avéré insuffisant pour le candidat du parti gaulliste : François Fillon est classé en troisième position après le premier tour du scrutin, avec 20,01 % des suffrages exprimés⁴⁸⁹. Le gaullisme est resté dans la mémoire sociale comme la vision incarnée par le Général de Gaulle, l'homme d'une moralité irréprochable, le président ayant payé lui-même les factures personnelles de l'Elysée. « L'homme », avant « le politicien », de Gaulle s'est imposé comme exemple de la figure présidentielle incarnant le mieux les spécificités et les attentes des Français. De ce fait, plus qu'une défaite historique de la droite qui ne réussit pas à accéder au deuxième tour, il s'agit, d'abord, d'une défaite personnelle du candidat LR, qui en portait toute la responsabilité selon certains responsables politiques engagés de ses côtés : « ce n'est pas la droite et le centre qui ont perdu, mais François Fillon »⁴⁹⁰. Ainsi, si François Fillon pouvait faire sien le mérite d'avoir réussi à rassembler autour de son projet les trois droites, selon la typologie de René Rémond, « en combinant l'autorité d'une droite bonapartiste, la liberté d'une droite orléaniste et le conservatisme culturel d'une droite légitimiste », il n'a pas pu éviter la mobilisation du vote contre sa personne du moment où il n'incarnerait plus les valeurs de probité et d'intégrité⁴⁹¹, des principes à forte résonance gaullienne.

4. Le second tour de scrutin : le gaulliste vaincu, vive le gaullisme !

Pour la deuxième fois depuis l'élection présidentielle de 1974, le candidat investi par le parti héritier gaulliste ne parvint pas à accéder au second tour de scrutin : les deux finalistes furent donc Marine le Pen (21.30 % des suffrages exprimés) et Emmanuel Macron (24.01 % des suffrages exprimés)⁴⁹². Si les deux présidentiables n'étaient pas de gaullistes de tradition, le gaullisme ne sortirait pas pourtant du débat électoral : le fervent gaulliste du premier tour,

⁴⁸⁸ *Idem* ;

⁴⁸⁹ Après Emmanuel Macron (24.01 %) et Marine le Pen (21.30 %), résultats disponibles sur <https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Election-presidentielle-2017/Election-presidentielle-2017-resultats-globaux-du-premier-tour>, consulté le 25 avril 2017 ;

⁴⁹⁰ Déclaration d'Éric Woerth le 24 avril 2017, entretien radiophonique, Europe 1, cité par Martial Foucault et Flora Chanvril, « Chapitre 12 : Le vote François Fillon, autopsie d'un naufrage », dans Pascal Perrineau, *op. cit.*, p. 235 ;

⁴⁹¹ Martial Foucault et Flora Chanvril, *Ibidem*, p. 236 ;

⁴⁹² Décision n° 2017-169 PDR du 26 avril 2017, disponible sur www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2017/2017169pdr.htm,

Nicolas Dupont-Aignan s'est rallié à la candidate du Front National au nom de l'idée d'un rassemblement de la droite contre le péril incarné par Emmanuel Macron⁴⁹³. En outre, il a tenu à s'expliquer à propos de l'extrémisme du Front National, qu'il avait longtemps critiqué : « Je ne rejoins en rien l'extrême droite. Je suis gaulliste », mettant, ainsi, en avant son attachement aux idées gaullistes. Plus encore, il insista sur son gaullisme à l'occasion d'un meeting commun avec Marine Le Pen - « Je suis gaulliste, humaniste, républicain » -, mais aussi dans l'émission de Jean-Jacques Bourdin sur RMC, où il s'est attaché au thème fortement gaullien du rassemblement : « De Gaulle a rassemblé tous les patriotes quand il est allé à Londres, je veux faire de même »⁴⁹⁴.

Malgré les arguments, l'opinion publique a vivement réagi à l'alliance entre Marine Le Pen et Nicolas Dupont-Aignan, ayant accusé ce dernier de trahir la mémoire du gaullisme. Une des réactions à retenir fut celle du petit-fils du Général, Yves de Gaulle ayant déploré ceux qui « cachent leurs petites médiocrités sous l'étendard du gaullisme », qui ne fut « ni un parti, encore moins un front »⁴⁹⁵. Dans son texte adressé à l'AFP, « Ça suffit ! Rappel aux gaullistes et aux autres », Yves de Gaulle tint un discours sur les valeurs gaullistes, en opposition avec les usurpations de l'extrême droite, sans donner des noms précis. De plus, selon lui, l'appropriation de la mémoire du gaullisme par l'extrême droite représentait une insulte à l'adresse du Général de Gaulle :

« On insulte sa mémoire comme son héritage en le rabaissant au niveau de soi-disant disciples qui ont commis toutes les erreurs, accepté toutes les compromissions pourvu qu'elles les servent et qui cachent leurs petites médiocrités sous l'étendard du gaullisme... Et que dire de ceux qui l'ont toujours combattu, déchu de sa nationalité, condamné à mort pendant la guerre, cherché à le tuer plusieurs fois au début de la Ve République, vilipendé sa politique d'émancipation des peuples, de renouveau de la patrie, de la grandeur d'un État juste et conquérant ! Leur haine est toujours présente. Leurs disciples sont toujours là, qui n'ont pas changé. Ils sont la régression, la négation et l'exclusion »⁴⁹⁶.

En outre, l'ancien président du Conseil constitutionnel, Jean-Louis Debré a qualifié cette alliance en termes d'« escroquerie morale » :

⁴⁹³ « Je soutiendrai Marine Le Pen, je ferai campagne avec elle... Je pense que la France est à la croisée des chemins, qu'on a vécu cinq ans terribles avec François Hollande et qu'Emmanuel Macron est un relent puissance 10 », Nicolas Dupont-Aignan, Déclaration vidéo disponible sur http://www.francetvinfo.fr/politique/marine-le-pen/presidentielle-je-soutiendrai-marine-le-pen-je-ferai-campagne-avec-elle-annonce-nicolas-dupont-aignan-sur-france-2_2166706.html ;

⁴⁹⁴ Nicolas Dupont-Aignan, déclaration disponible sur http://www.lexpress.fr/actualite/politique/elections/de-gaulle-un-heritage-dispute-par-tous_1904406.html, consulté le 6 mai 2017 ;

⁴⁹⁵ Yves de Gaulle, texte disponible sur https://www.challenges.fr/election-presidentielle-2017/le-petit-fils-de-gaulle-charge-nicolas-dupont-aignan-et-marine-le-pen_470730 ;

⁴⁹⁶ *Idem* ;

« Vous ne pouvez pas aller rallier le camp de ceux qui n'ont eu de cesse de combattre De Gaulle, combattre le gaullisme. Ce n'est pas possible, c'est une escroquerie morale »⁴⁹⁷.

De même, la députée républicaine, Nathalie Kosciusko-Morizet a critiqué Nicolas Dupont-Aignan pour son ralliement à la candidate frontiste, l'ayant accusé de « salir l'uniforme du général » et d'être « prétendument gaulliste, mais en réalité pétainiste »⁴⁹⁸. Nous mentionnons aussi la déclaration du secrétaire général LR, Bernard Accoyer, qui a catalogué Nicolas Dupont-Aignan d'hypocrite, l'ayant considéré en même temps coupable de l'échec du gaullisme, incarné de façon légitime par François Fillon :

« Nicolas Dupont-Aignan a prétendu porter, pendant la campagne présidentielle, au nom des idées gaullistes, une candidature alternative, à celle de François Fillon, contribuant ainsi à écarter notre candidat et notre famille politique du second tour. Aujourd'hui, avec son ralliement à Madame Le Pen, les masques tombent »⁴⁹⁹.

De plus, le républicain a considéré la position de Dupont-Aignan comme un geste de trahison aux valeurs gaullistes : « Nicolas Dupont-Aignan montre son vrai visage, celui de la trahison » par son ralliement à « ceux qui ont toujours combattu le gaullisme ». D'autres hommes politiques, comme le centriste François Bayrou⁵⁰⁰, l'ancien premier-ministre Manuel Valls⁵⁰¹ ou le président du Sénat et du comité politique de LR, Gérard Larcher⁵⁰², se sont tous accordés pour considérer le geste du prétendu gaulliste comme une trahison honteuse.

Outre les réactions privées, les mass-médias ont pris position par rapport à l'alliance à droite. De son côté, *Le Monde* fit sortir un article intitulé « L'« immense honte » du ralliement

⁴⁹⁷Jean-Louis Debré, déclaration disponible sur

<http://www.bfmtv.com/politique/marine-le-pen-et-nicolas-dupont-aignan-peuvent-ils-se-reclamer-du-gaullisme-1153982.html>, consulté le 2 mai 2017 ;

⁴⁹⁸ Bernard Accoyer, déclaration vidéo disponible sur http://www.lexpress.fr/actualite/politique/elections/de-gaulle-un-heritage-dispute-par-tous_1904406.html, consulté le 10 mai 2017 ;

⁴⁹⁹ François Bayrou, déclaration disponible sur <http://www.francesoir.fr/actualites-elections/dupont-aignan-montre-son-vrai-visage-celui-de-la-trahison-selon-accoyer>, consulté le 10 mai 2017 ;

⁵⁰⁰ « Dupont-Aignan : qu'on ose se dire gaulliste en faisant un tel choix, immense honte ! », déclaration faite sur son compte Twitter :

https://twitter.com/bayrou/status/858023211744854016?ref_src=twsrc%5Etfw&ref_url=http%3A%2F%2Fwww.lemonde.fr%2Felection-presidentielle-2017%2Farticle%2F2017%2F04%2F29%2FI-immense-honte-du-ralliement-de-nicolas-dupont-aignan-a-marine-le-pen_5120033_4854003.html ;

⁵⁰¹ « Après la trahison de Dupont Aignan, les ambiguïtés de Mélenchon, le ni ni de certains, Il faut se réveiller ! L'heure est à la mobilisation », Manuel Valls sur Twitter :

https://twitter.com/manuelvalls/status/858277076046163968?ref_src=twsrc%5Etfw&ref_url=http%3A%2F%2Fwww.lemonde.fr%2Felection-presidentielle-2017%2Farticle%2F2017%2F04%2F29%2FI-immense-honte-du-ralliement-de-nicolas-dupont-aignan-a-marine-le-pen_5120033_4854003.html ;

⁵⁰² « Non @dupontaignan , vous ne pouvez faire référence au gaullisme pour rejoindre @MLP_officiel ! C'est une imposture », Gérard Larcher sur Twitter :

https://twitter.com/gerard_larcher/status/858215869113040896?ref_src=twsrc%5Etfw&ref_url=http%3A%2F%2Fwww.lemonde.fr%2Felection-presidentielle-2017%2Farticle%2F2017%2F04%2F29%2FI-immense-honte-du-ralliement-de-nicolas-dupont-aignan-a-marine-le-pen_5120033_4854003.html ;

de Nicolas Dupont-Aignan à Marine Le Pen »⁵⁰³, où sont reprises les réactions « virulentes » de la classe politique, insistant sur le vocabulaire employé pour qualifier la décision du candidat Dupont-Aignan : « Immense honte », « trahison », « collabo ». Pour *Le Point*, plus important que les réactions politiques, ce fut la position prise par la famille du Général : son article intitulé « Nicolas Dupont-Aignan fâche les descendants de De Gaulle »⁵⁰⁴ reprit le texte du petit-fils du Général de Gaulle. Cette position fut confirmée aussi par l'historien Jean-Noël Jeanneney, qui a déclaré pour *Le Monde* : « Ce qu'incarne le FN perpétue tout ce contre quoi de Gaulle a élevé sa stature »⁵⁰⁵. Dans le même article du *Monde*, Nicolas Dupont-Aignan fut comparé à Georges Pompidou, Jacques Chirac ou encore Edouard Balladur, dont les actions se seraient parfois éloignées de la pensée gaulliste.

De l'autre côté, il y a aussi des voix - même si beaucoup moins nombreuses que les accusations adressées au couple Dupont-Aignan-Le Pen - qui ont parlé à leur faveur, comme celle d'un éditorialiste du *New York Times*. Selon celui-ci :

« Le politicien que Le Pen a le plus clairement tenté d'imiter n'est pas son père ou le maréchal Pétain mais Charles de Gaulle - de Gaulle, qui s'est fortement opposé à l'intégration politique européenne, qui a garanti son indépendance à l'Algérie parce qu'il doutait que la France puisse assimiler des millions d'immigrants musulmans, (de Gaulle) dont la vision du monde « la France d'abord » énervait les autres dirigeants occidentaux [...] Même les propos les plus controversés de la campagne de Le Pen, le fait qu'elle nie la complicité de la France dans la déportation des juifs français, étaient profondément gaullistes : il s'agissait d'insister que la vraie France fût celle du gouvernement de De Gaulle en exil, pas celle de Pétain »⁵⁰⁶.

L'article de *New York Times* nous intéresse grâce aux réactions dans les mass-médias français, qui ont accusé l'auteur du texte paru dans le journal américain de ne pas réellement connaître le contexte politique français. Ce fut le cas de l'article publié sur *slate.fr*⁵⁰⁷, qui a critiqué le journaliste conservateur américain en citant aussi d'autres réactions, comme celle du journaliste du *Financial Times*, Simon Kuper sur Twitter : « Mon dieu, le @nytimes a un très bon

⁵⁰³ *Le Monde*, 29 avril 2017, article disponible sur http://www.lemonde.fr/election-presidentielle-2017/article/2017/04/29/1-immense-honte-du-ralliement-de-nicolas-dupont-aignan-a-marine-le-pen_5120033_4854003.html, consulté le 5 mai 2017 ;

⁵⁰⁴ *Le Point*, 2 mai 2017, article disponible sur http://www.lepoint.fr/presidentielle/nicolas-dupont-aignan-fache-les-descendants-de-de-gaulle-02-05-2017-2124085_3121.php#xtor=CS3-190, consulté le 6 mai 2017 ;

⁵⁰⁵ Jean-Noël Jeanneney, dans *Le Monde*, 30 avril 2017, article disponible sur http://www.lemonde.fr/idees/article/2017/04/30/ce-qu-incarne-le-fn-perpetue-exactement-tout-ce-contre-quoi-de-gaulle-a-eleve-sa-stature_5120197_3232.html, consulté le 5 mai 2017 ;

⁵⁰⁶ Ross Douthat, « Is There a Case for Le Pen? », *New York Times*, 29 avril 2017, article disponible sur <https://www.nytimes.com/2017/04/29/opinion/sunday/is-there-a-case-for-le-pen.html> ;

⁵⁰⁷ *Slate.fr*, article disponible sur <http://www.slate.fr/story/144834/editorialiste-marine-le-pen-de-gaulle>, consulté le 10 mai 2017 ;

correspondant à Paris, Adam Nossiter, alors pourquoi laisser Douthat écrire des fantasmes ignorants sur Le Pen »⁵⁰⁸. Ou encore celle de l'historien Justin Vaïsse :

« Le Pen moins horrible que Trump et pas d'extrême droite, juste un fan de De Gaulle. Ross Douthat, s'il te plaît fais ton travail »⁵⁰⁹.

Si le gaullisme est arrivé jusqu'au second tour de scrutin, devenant l'icône de cette campagne électorale, ses promoteurs explicites - François Fillon et Nicolas Dupont-Aignan - ont finalement eu des difficultés pour être reconnus comme dépositaires et promoteurs légitimes de l'héritage gaulliste.

5. En guise de conclusion : la victoire d'Emmanuel Macron, finalement le « plus » gaullien parmi les gaullistes ?

Chose inédite pour cette dernière campagne électorale, force est de rappeler encore que les candidats des partis traditionnels n'ont pas réussi à se qualifier au second tour de scrutin. Ce furent, donc, Emmanuel Macron et Marine le Pen qui se sont confrontés dans le cadre du traditionnel débat final, organisé le 3 mai 2017 autour des thèmes comme l'économie, le terrorisme, l'éducation et l'Europe. Tout d'abord, une première remarque s'impose : si le candidat *En Marche* s'est limité à répondre aux questions posées par les modérateurs, Marine le Pen s'est lancée dans une série d'attaques personnelles à l'adresse de son adversaire, ancien ministre de l'Economie. En effet, Emmanuel Macron a habilement saisi et souligné cette stratégie :

« Madame Le Pen, ce qui est extraordinaire c'est que votre stratégie, et c'est normal ça fait des décennies que ça dure, votre stratégie c'est seulement de dire beaucoup de mensonges et de dire tout ce qui ne va pas dans le pays mais vous ne proposez rien [...] Ce qui est extraordinaire c'est que vous ne répondez jamais aux questions, vous parlez toujours du passé et des autres. Mais c'est très bien, les Français comprendront que vous n'avez rien à proposer. Mais c'est formidable, moi je vous écoute parler de tout et de rien »⁵¹⁰.

Si ce dernier débat se différencie des précédents par ce que le discours d'un des candidats s'est construit quasi exclusivement sur des attaques personnelles et sur la critique de

⁵⁰⁸ Simon Kuper, déclaration disponible sur Twitter :

https://twitter.com/KuperSimon/status/858685722072678400?ref_src=twsrc%5Etfw&ref_url=http%3A%2F%2Fww.slate.fr%2Fstory%2F144834%2Feditorialiste-marine-le-pen-de-gaulle ;

⁵⁰⁹ Justin Vaïsse, déclaration disponible sur Twitter :

https://twitter.com/JustinVaïsse/status/858721415448731649?ref_src=twsrc%5Etfw&ref_url=http%3A%2F%2Fww.slate.fr%2Fstory%2F144834%2Feditorialiste-marine-le-pen-de-gaulle ;

⁵¹⁰ Emmanuel Macron, dans Débat télévisé entre M. Emmanuel Macron, et Mme Marine le Pen, candidats à l'élection présidentielle 2017, le 3 mai 2017, sur les projets et propositions des deux candidats, texte disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/173001416.html> ;

l'ancien gouvernement - déformant ainsi son déroulement habituel -, il comporte pourtant une ressemblance : la référence à la figure patrimoniale du Général de Gaulle. Ce fut d'abord la candidate du FN qui a invoqué de Gaulle pour défendre sa position sur la question de la rafle du Vel d'Hiv :

« Moi je considère que la France était à Londres. J'ai cette opinion qu'avait le Général de Gaulle, qu'avait M. Mitterrand, qu'a encore aujourd'hui M. Chevènement »⁵¹¹.

La réplique d'Emmanuel Macron fut magistrale - « Laissez le Général de Gaulle tranquille », insinuant que la candidate de l'extrême droite n'était pas digne de prononcer son nom pour assumer l'héritage d'un homme que son parti avait toujours combattu. La riposte du candidat *En Marche* ne peut pas s'interpréter dans le sens d'une réfutation de la mémoire du Général de Gaulle, puisqu'il a lui-même fait appel à l'exemple gaullien pour défendre sa vision sur l'Europe et sur la coopération franco-allemande comme moteur de la reconstruction européenne : « Il y a eu des dirigeants visionnaires, le Général de Gaulle et le Chancelier Adenauer, ils ont su travailler ensemble, ils l'ont fait le « avec » ». Ensuite, demandé sur la politique étrangère et notamment sur les relations avec les Etats Unis de Donald Trump et la Russie de Vladimir Poutine, Emmanuel Macron est resté catégorique sur l'appropriation de l'héritage gaulliste :

« Moi, la ligne que je veux avoir pour la France c'est une ligne que je qualifierais de gaullo-mitterrandienne. C'est l'indépendance de la France, c'est pour ça que je veux une France forte, qui fasse ses réformes, qui soit crédible et qui soit forte en Europe »⁵¹².

De son côté, malgré la rétorque macronienne citée antérieurement, Marine Le Pen invoqua, elle aussi, la vision du Général de Gaulle à propos de la politique que la France devrait mener sur la scène internationale :

« la France sera respectée si elle est la France. Si elle redevient véritablement la France avec cette voix particulière qu'elle avait dans le monde. Parce que le monde attend la France et la France a perdu cette voix particulière parce qu'elle s'est soumise à l'Allemagne, elle s'est soumise à la politique américaine. Elle doit donc retrouver son indépendance. Ce que je suis désolé de vous le rappeler mais le Général de Gaulle avait imposé à multiples reprises, l'indépendance de la voix de la France dans le monde »⁵¹³.

Le débat télévisé de l'entre-deux tours s'achève avec la victoire nette du candidat *En Marche*, Marine Le Pen ayant fait une mauvaise impression, immédiatement taxée par les

⁵¹¹ Marine Le Pen, *Idem* ;

⁵¹² Emmanuel Macron, *Idem* ;

⁵¹³ Marine Le Pen, *Idem* ;

médias français⁵¹⁴ et définie dans un seul mot comme « absence » : absence de stature présidentielle, absence de capacité argumentative, absence de professionnalisme⁵¹⁵. Et si traditionnellement le débat d'entre-deux-tours ne changeait rien en termes d'intention de vote, ce dernier débat eut comme effet une amplification électorale et une légitimation symbolique : Emmanuel Macron est devenu président de la République le soir même de ce débat⁵¹⁶. « Seul présidentiable en scène »⁵¹⁷, Emmanuel Macron remporte l'élection présidentielle avec 66,10% des suffrages⁵¹⁸, une victoire éclatante notamment parce qu'il l'emporte dans toutes les catégories d'âge, dans toutes les catégories socioprofessionnelles (seule exception des ouvriers où il est à peu près à égalité avec Marine Le Pen) et dans tous les départements, à l'exception seulement de deux d'entre eux⁵¹⁹. En outre, le 23 avril, il a capté : 45,7 % de l'électorat hollandais de 2012, 24,6 % de celui d'Eva Joly, mais aussi 11,1 % de celui de Jean-Luc Mélenchon, 39,8 % de celui de François Bayrou et encore 16,6 % de celui de Nicolas Sarkozy ainsi que 3,5 % de l'électorat de Marine Le Pen⁵²⁰. De ce point de vue, le second tour s'inscrit certainement dans l'esprit de la Ve République tel que son fondateur l'avait imposé, la capacité fédératrice de l'élection présidentielle ayant fonctionné à son plein⁵²¹.

En outre, le rassemblement qu'il défendait – ce vieux mythe français du « gouvernement des meilleurs » capables de transcender le clivage gauche-droite⁵²² - ainsi que l'idée du renouvellement qu'il ambitionnait incarner sont compris à la lumière de la rupture avec « le système ». En effet, il se doit de rappeler aussi que dans l'histoire des dix élections présidentielles au suffrage universel direct de la Ve République, celle de 2017 se définit comme

⁵¹⁴ *Le Monde*, « Macron-Le Pen, ou l'impossible débat avec l'extrême droite », 4 mai 2017, article disponible sur https://www.lemonde.fr/election-presidentielle-2017/article/2017/05/04/macron-le-pen-un-debat-impossible_5121883_4854003.html ;

Le Figaro, « Débat : Macron tient le choc et s'impose face à Le Pen », 4 mai 2017, disponible sur <https://www.lefigaro.fr/elections/presidentielles/2017/05/04/35003-20170504ARTFIG00007-debat-macron-tient-le-choc-et-s-impose-face-a-le-pen.php> ;

⁵¹⁵ Gilles Finchelstein et Marcel Gauchet, « Une étrange victoire. Gilles Finchelstein, Marcel Gauchet: un échange », *Le Débat*, 2017/4 n° 196, pages 4 à 28, p. 18 ;

⁵¹⁶ Gilles Finchelstein et Marcel Gauchet, *Ibidem*, p. 19 ;

⁵¹⁷ « Macron vs Le Pen, un débat présidentiel unique dans l'histoire de la Ve République (au pire sens du terme), *Huffington Post*, 3 mai 2017, article disponible sur https://www.huffingtonpost.fr/2017/05/03/macron-vs-le-pen-un-debat-presidentiel-unique-dans-l-histoire-d-a_22068245/ ;

⁵¹⁸ Décision n° 2017-171 PDR du 10 mai 2017, Proclamation des résultats de l'élection du Président de la République, dossier disponible sur <https://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2017/2017171PDR.htm> ;

⁵¹⁹ Gilles Finchelstein et Marcel Gauchet, *Ibidem*, p. 19 ;

⁵²⁰ Sylvie Strudel, « Emmanuel Macron : un oxymore politique ? », dans Pascal Perrineau, *Le vote disruptif*, Presses de Sciences Po, 2017, p. 212 ;

⁵²¹ Sylvie Strudel, « Emmanuel Macron : un oxymore politique ? », dans *Ibidem*, p. 212 ;

⁵²² Gilles Finchelstein et Marcel Gauchet, « Une étrange victoire Gilles Finchelstein. Marcel Gauchet: un échange », *Ibidem*, p. 14 ;

la plus disruptive, renvoyant aux notions de rupture, de fracture et d'éclatement⁵²³. Dans une tribune parue dans *Libération* en mai 2017, l'inventeur du concept, Jean-Marie Dru⁵²⁴, prenant l'exemple de la victoire d'Emmanuel Macron, a présenté celui-ci comme appliquant la disruption « pour éviter d'avoir à choisir entre une voie ou l'autre et en trouver une médiane »⁵²⁵. Comprise comme « processus positif de destruction créatrice », cette stratégie de la rupture, doublée par les comportements et attitudes des électeurs, a profondément bouleversé le système politique et ses « fondamentaux »⁵²⁶.

Si cette dernière élection présidentielle fut « un pur produit de ce même système institutionnel », elle a représenté, en même temps, « une revanche » de la Constitution de la Ve République sur l'ensemble du personnel politique à son service⁵²⁷. De plus, si le système de partis avait pris sa revanche sur l'esprit gaullien des institutions, Emmanuel Macron incarnait précisément la revanche de l'esprit gaullien des institutions sur le système des partis. Selon Gilles Finchelstein, ancien « plume » de Pierre Mauroy et conseiller dans le gouvernement de Lionel Jospin, et Marcel Gauchet, philosophe et historien français, directeur d'études émérite à l'École des hautes études en sciences sociales, Emmanuel Macron « aura été la plus parfaite incarnation de l'esprit de la Ve République : la rencontre d'un homme et d'un peuple, sans médiation »⁵²⁸.

Finalement, Emmanuel Macron réussit à emporter l'élection présidentielle grâce à sa capacité « presque naturelle » d'incarner une certaine conception de la fonction présidentielle à travers son style classique – gravité du ton, lenteur du débit et du pas, primat de l'autorité, du régalien et du mémoriel – un style qui correspond à la manière dont les Français se représentent le président de la République⁵²⁹, mais un style qui est en même temps taillé à la mesure de la Constitution de la Ve République et en parfaite harmonie avec l'idée gaullienne du chef de l'Etat. De ce fait, tout en essayant de redéfinir le rôle du Président de la République après le mandat d'un François Hollande criant à la normalisation de la fonction présidentielle, Emmanuel Macron a opéré, en effet, un *retour* à la conception gaullienne des Institutions ou, tout simplement comme nous l'avons lancé dès le début, *un retour à la continuité*. C'est dans

⁵²³ Pascal Perrineau, *Le vote disruptif*, *op.cit.*, p. 15 ;

⁵²⁴ Jean-Marie Dru, *Disruption : Overturning Conventions and Shaking Up the Marketplace*, traduit en français en 1997 et récemment républié sous le titre *New : 15 approches disruptives de l'innovation*, Montreuil, Pearson, 2016 ;

⁵²⁵ Jean-Marie Dru, « De l'art de la disruption », *Libération*, 17 mai 2017 ;

⁵²⁶ Pascal Perrineau, *Ibidem*, p. 16 ;

⁵²⁷ *Ibidem*, p. 5

⁵²⁸ *Idem* ;

⁵²⁹ Gilles Finchelstein et Marcel Gauchet, *op.cit.*, p. 25 ;

ce sens-là que nous pouvons lire son grand discours du congrès de Versailles, ainsi que la déclaration de politique générale de son Premier ministre prononcée au lendemain, les deux formant ce couple Président-Premier- « collaborateur » que le Général de Gaulle avait imaginé au moment de la rédaction de la Constitution :

« À l'un le sens, à l'autre les outils. À l'un le pourquoi, à l'autre le comment. À l'un l'international, l'Europe et les institutions, à l'autre l'économie, l'éducation et le social. La référence, de ce point de vue, se trouve plutôt du côté du général de Gaulle, c'est-à-dire d'un président « en charge de l'essentiel » »⁵³⁰.

Emmanuel Macron s'impose ainsi à la tête de l'Etat, endossant l'habit du gaullisme à travers son style et sa politique centrée sur la grandeur de la France et sur son rôle dans le monde et notamment en Europe. Reste pourtant à vérifier si cette posture très gaullienne sera comprise et acceptée par les Français, compte tenu de la « spécificité » qui les caractérisent et qui se définit en même temps en termes d'une certaine allergie aux idées réformatrices⁵³¹. De ce fait, le défi majeur d'Emmanuel Macron en tant que nouveau président sera celui de savoir jouer cette carte gaullienne d'une manière à ce que les Français s'y reconnaissent et approuvent les méthodes de sa politique, puisque l'essence même de la culture politique du peuple français réside dans cette petite phrase gaullienne datant de 1938 : « Le désir du privilège et le goût de l'égalité, passions dominantes et contradictoires des Français de toute époque »⁵³².

⁵³⁰ *Idem* ;

⁵³¹ Une position confirmée d'ailleurs en mai 1968 à la suite de la décision gaullienne de poursuivre la réforme administrative visant le Sénat et les régions.

⁵³² Charles de Gaulle, *La France et son armée*, Paris, 1938 ;

Chapitre 2. Le consensus sur le gaullisme, porteur de valeurs françaises communes et actuelles

Introduction

L'instrumentalisation électorale du gaullisme comme partie intégrante de l'identité nationale française - restée une constante dans l'histoire des élections présidentielles de la Ve République jusqu'à ce qu'elle soit devenue une véritable obsession en 2017 - témoigne après tout d'un autre facteur qui intervient dans le processus de patrimonialisation : l'avènement graduel d'un consensus autour du gaullisme comme porteur des valeurs françaises communes et actuelles. L'hypothèse que nous avançons ici porte, donc, sur l'existence d'un consensus qui évolue sur deux plans : doctrinaire et sémantique. Si nous admettons que l'instrumentalisation politique de la mémoire du gaullisme se doit en grande partie à la flexibilité doctrinaire de la philosophie gaullienne, les principes politiques défendus par le Général de Gaulle convergent finalement avec les valeurs les plus profondes de la droite française. Tout en reconnaissant que le gaullisme s'y prête mal à l'analyse qui répond à la question s'il est de droite⁵³³, René Remond, l'historien considéré « la conscience éternelle des droites françaises »⁵³⁴, consacre un chapitre entier au gaullisme dans son ouvrage de référence, *Les droites en France*, démontrant que la doctrine gaulliste s'inscrit dans la tradition la plus ancienne de la droite, ayant opéré sur le vieux tronc une greffe analogue à celle de la pensée maurrassienne qui régénéra jadis le royalisme déclinant⁵³⁵. Néanmoins, si le gaullisme « supposé » de droite ne devait pas être confondu avec la droite orléaniste, il se présente pourtant comme le dernier avatar de la longue chaîne qui reliait le nationalisme des ligues au bonapartisme, par le relais du boulangisme⁵³⁶. A titre de comparaison, l'auteur nous indique que, pour de Gaulle comme pour Boulanger, le salut passait par la révision de la Constitution. De même, les mots d'ordre des boulangistes en 1887 pourraient s'associer aussi aux ceux des gaullistes de 1947 : dissolution, constituante, révision. De plus, les deux ont adopté les mêmes méthodes : vastes rassemblements, démonstrations de

⁵³³ René Remond, Chapitre « Le gaullismes et les droites », dans *Les Droites en France*, op.cit., p. 1 ;

⁵³⁴ « René Rémond, conscience éternelle des droites françaises », *Le Figaro*, le 3 septembre 2018, article disponible sur

<https://www.lefigaro.fr/vox/histoire/2018/09/03/31005-20180903ARTFIG00158-rene-remond-conscience-eternelle-des-droites-francaises.php> ;

⁵³⁵ René Remond, *Ibidem*, p. 4 ;

⁵³⁶ *Idem* ;

foules, auditorios enthousiastes etc. En outre, René Remond compare le gaullisme aussi avec bonapartisme, les deux courants ayant fait de l'indépendance nationale un impératif de leur action et un objectif de leur politique. Les deux ont aussi mené une politique étrangère analogue en ce qui concernait leur regard vers les Etats du Tiers-monde, mais différente quant à la conception du colonialisme. Quant à la politique intérieure, tant le bonapartisme que le gaullisme étaient hostiles à tout ce qui divisait la nation et partisans de tout ce qui la rassemblait. Enfin, les deux regardaient l'Etat comme garant de l'unité nationale – preuve du double héritage de la centralisation monarchique et du jacobinisme : la passion centralisatrice et l'attachement à la souveraineté de l'Etat⁵³⁷.

En même temps, tout comme nous l'avons annoncé plus haut, le consensus apparaît aussi du point de vue de la conceptualisation du gaullisme : des définitions les plus simples aux explications les plus complexes, les principes qui composent l'univers du gaullisme seront finalement unanimement compris comme « acquis précieux » pour la France. La deuxième section du chapitre se propose donc de mettre en avant la conciliation de diverses lectures du gaullisme - des significations qu'il acquiert au sein de sa famille politique aux définitions données par celui qui est resté dans la mémoire sociale comme l'adversaire absolu du Général de Gaulle, François Mitterrand – afin de montrer l'évolution sémantique du gaullisme comme patrimoine commun de tous les Français. D'ailleurs, force est de souligner que ce fut en juin 1940 que les mots « gaullisme » et « gaulliste » ont été utilisés pour la première fois, non par les partisans du général de Gaulle mais par ses adversaires. Sous le vocable « gaullistes » furent alors désignés par le régime de Vichy les Français ayant rejoint de Gaulle à Londres et ceux qui, en métropole, écoutaient la BBC et poursuivaient le combat contre l'occupant nazi. Aux yeux des hommes de Vichy, pendant toute la période guerrière, être gaulliste signifiait tout simplement être dans le camp des terroristes. Très vite cependant, le mot « gaulliste » serait graduellement prononcé par les hommes de la France libre même si, selon Jacques Soustelle, « de Gaulle fronçait le sourcil quand d'aventure on l'employait devant lui »⁵³⁸.

Et si le gaullisme s'est défini originellement à la lumière de l'action résistante du Général de Gaulle pendant la guerre, l'avènement de la Ve République et l'évolution politique du gaullisme coïncident avec l'apparition sur la scène politique française de plusieurs nuances du gaullisme. De ce fait, selon les affinités doctrinaires des compagnons - devenus barons sous

⁵³⁷ René Remond, *Ibidem*, p. 4 ;

⁵³⁸ Jacques Soustelle, *Vingt-huit ans de gaullisme*, Paris, La Table Ronde, 1968, p. 12.

la Ve République – et, plus tard, des jeunes loups gaullistes, nous avons identifié trois grandes acceptions du gaullisme : le gaullisme de gauche, le néo-gaullisme et le gaullisme orthodoxe. Malgré leurs différentes sensibilités, les gaullistes parviennent à une définition consensuelle du gaullisme compris par tous à minima comme « une certaine idée » *française* de la France, de l'Etat et de l'Histoire. Finalement, l'évolution conceptuelle du gaullisme chez François Mitterrand – du « coup d'Etat permanent » aux « acquis précieux » pour la France – reste certainement la dernière preuve qui scelle le consensus ou, pour reprendre les mots de Pierre Nora, la « cultururation nationale »⁵³⁹ du gaullisme comme porteur de valeurs communes de tous les Français.

⁵³⁹ Pierre Nora, *Le mythe gaullien, du phénomène historique à l'icône planétaire*, , intervention dans l'émission proposée par Anne Jouffroy sur Canal Académie, enregistrement audio disponible [en ligne] sur <https://www.canalacademie.com/ida6312-Pierre-Nora-Le-mythe-gaullien-du-phenomene-historique-a-liconeplanetaire.html> ;

Section A. Le gaullisme : fédérateur et patrimoine de la droite française

Force est de mentionner que pendant 190 ans après la Révolution, le terme « droite » eut de fortes résonances négatives dans le contexte français, à savoir, celles de la réaction la plus violente, de l'antirépublicanisme et d'une opposition fermée à tout progrès⁵⁴⁰. Et si Charles de Gaulle a vécu la première moitié de sa vie d'adulte dans un milieu marqué à droite, il avait des convictions parfois opposées, comme l'absence de sympathie envers la richesse ou la politique mise en place à la Libération - les programmes de nationalisations, l'ordonnance sur les prix et l'encadrement du crédit. De plus, en 1940 la droite, dans sa grande majorité, a choisi de ne pas entendre l'Appel du 18 juin, ce qui aurait déterminé le Général de Gaulle à dire à son compagnon André Malraux que :

« La droite a cessé d'avoir une idéologie quand elle a cessé d'avoir partie liée avec la nation, et quand l'héritage de Rome qu'elle partageait avec l'armée, avec l'Eglise, avec l'Etat, a été repris par les communistes – qui n'étaient pas l'Eglise (évidemment), qui étaient certainement l'Armée, et qui voulaient être l'Etat »⁵⁴¹.

Le gaullisme se présente donc comme une idéologie de rassemblement par sa doctrine et son programme, ayant récusé la distinction gauche-droite - le Général de Gaulle étant considéré comme « un homme du juste milieu »⁵⁴². Néanmoins, « par force ou par choix » le gaullisme entretient des rapports avec les droites soit pour favoriser leur remontée, soit pour entraver leur développement, en occupant l'espace où celles-ci pouvaient se déployer⁵⁴³. Selon Michel Winock, à partir de 1945 on peut parler d'hégémonie gaulliste vue à travers une psychologie de droite dont le tempérament autoritaire pourrait être la base⁵⁴⁴. Si la droite d'après-guerre - représentée notamment par le MRP de Maurice Schumann - s'était distancée progressivement de la vision gaulliste après la démission du Général en 1946⁵⁴⁵, au moment de son retour au pouvoir en 1958, le mouvement chrétien-démocrate s'est positionné comme « le parti le plus gaulliste, du moins pendant la période de mai à décembre 1958 »⁵⁴⁶. D'ailleurs, à la

⁵⁴⁰ André Knapp, *Le gaullisme après de Gaulle*, *op.cit.* p. 796 ;

⁵⁴¹ André Malraux, *Les Chênes qu'on abat...*, Gallimard, Paris, 1971, p. 166 ;

⁵⁴² René Remond, chapitre « Le gaullismes et les droites », dans *op.cit.*, pp. 3-4 ;

⁵⁴³ René Remond, *Ibidem*, p. 4 ;

⁵⁴⁴ Michel Winock, *La Droite*, Plon, 2008, p. 199 ;

⁵⁴⁵ Le MRP a refusé de suivre le Général de Gaulle dans le rejet du second projet de constitution, et a interdit à ses membres de rejoindre le RPF, « le parti des fidèles », après sa création en 1947 ;

⁵⁴⁶ Michèle Marchi, « Le Mouvement républicain populaire et les élections législatives de novembre 1958 », dans Bernard Lachaise (dir.), *Les Elections législatives de novembre 1958, une rupture ?*, Bordeaux, PUB, 2011, p. 76 ;

différence de ses militants, l'électorat du MRP était toujours resté gaulliste⁵⁴⁷. En outre, le RPF créé par le Général de Gaulle en 1947 fut considéré comme un premier rassemblement de la droite, tout comme François Mitterrand l'écrivit dans ses *Mémoires interrompus* :

« Après son départ, de mauvais gré, en 1946, il [Charles de Gaulle] lança en 1947 cette curieuse aventure du RPF. J'en ai fait l'expérience à l'échelon de la Nièvre. Certains leaders locaux du RPF m'avaient alors fait des avances. Cela n'a pas duré. Il suffisait de voir quels en étaient les adhérents. Ils appartenaient tous à la pire des droites : la droite petite, la droite rancunière, la droite détestable. Le mouvement était calqué sur le modèle des ligues d'avant-guerre. Malgré son fondateur, il attira des notables pétainistes. La droite passait par-dessus ses querelles sans oublier vraiment les origines de la discorde. Mais le réflexe conservateur débordait tous les autres »⁵⁴⁸.

De plus, même avant la publication de ses *Mémoires* en 1996, François Mitterrand s'était déjà prononcé sur le gaullisme comme partie intégrante de la droite française, dans son ouvrage paru en 1980, *Ici et maintenant* :

« La Droite a des intérêts, peu d'idées, et les idées de ses intérêts. Elle se divise, comme en botanique, en grandes espèces : Droite populaire et Droite classique, plus quelques variétés. Comme le bonapartisme, le gaullisme assure la fonction intermittente de la droite populaire. Le giscardisme, lui, s'inscrit dans une tradition qui n'a guère connu d'éclipses depuis bientôt deux siècles »⁵⁴⁹.

Ensuite, sous la Ve République, la droite gaulliste - représentée notamment par le parti de gouvernement, l'UNR - s'est imposée sous la magistrature du Général de Gaulle, puis de son lieutenant, Georges Pompidou. Conformément à Michel Winock, ce fut à partir de l'emprise pompidolienne sur le leadership partisan que le gaullisme s'est « droitisé » - tendance repérable notamment dans la base ouvrière du gaullisme, qui est passée de 42% en 1965 à 33% en 1969, pour ne pas dépasser le 10% en 1981 sous Jacques Chirac⁵⁵⁰. D'ailleurs, dans les années 1960 le gaullisme attira 2/3 des votes de droite, ce qui a représenté un record historique dans l'histoire de la droite en France⁵⁵¹.

⁵⁴⁷ Pierre Letamendia, *Le Mouvement républicain populaire. Histoire d'un grand parti français*, Paris, Beauchesne, 1995, p. 134 ;

⁵⁴⁸ François Mitterrand, *Mémoires interrompus*, éd. Éditions Odile Jacob, 1996, p. 173 ;

⁵⁴⁹ François Mitterrand, *Ici et maintenant : Conversations avec Guy Claisse*, éd. Fayard, 1980, p. 36 ;

⁵⁵⁰ Michel Winock, *La Droite*, *op.cit.*, p. 171 ;

⁵⁵¹ André Knapp, *Le gaullisme après de Gaulle*, *op.cit.*, p 287 ;

1. La lente droitisation du gaullisme (1967-1981)

La droitisation du gaullisme commença ainsi en 1967, quand Georges Pompidou prit la tête du mouvement gaulliste après les assises nationales de Lille et décida de rompre avec les gaullistes de gauche (attitude illustrée dans son refus de nommer Louis Vallon, gaulliste de gauche, au gouvernement). D'ailleurs, Louis Vallon se fit exclure de l'UDR en 1969 après la publication de son *Anti-de Gaulle*⁵⁵². En outre, la tendance droitière avait toujours été imputée au mouvement gaulliste dès la période de l'UNR. Léo Hamon, par exemple, refusa la proposition de rejoindre l'UNR parce qu'il le jugeait à droite :

« J'ai estimé ne pouvoir le suivre (Chaban) dans un ensemble que la présence de Jacques Soustelle et Léon Delbecq marquait fortement à droite, comme la suite le prouva »⁵⁵³.

Mais ce serait une année plus tard, à l'occasion des événements de mai 1968 que le gaullisme allait définitivement glisser à droite. Dans le contexte d'une réorganisation politique et des transformations sociologiques du recrutement, les gaullistes de gauche furent marginalisés. Ayant comme seule ressource l'accès au Général de Gaulle - un atout qui a perdu de sa vigueur après la succession de George Pompidou à la tête de l'UDR -, les gaullistes de gauche pesaient peu au Parlement, étant en même temps ceux qui détenaient le moins de mandats locaux, à la différence des gaullistes pompidoliens, plus jeunes et de plus en plus influents⁵⁵⁴. D'autre part, le glissement à droite du gaullisme peut être associé également au fait que les CDR (les Comités de défense de la République) - créés par les gaullistes historiques Jacques Foccart, Pierre Lefranc et Charles Pasqua après mai 1968 - ont reçu parmi ses rangs des anciens partisans de l'OAS⁵⁵⁵, organisation paramilitaire d'extrême droite pour le maintien de l'Algérie française.

En outre, la victoire écrasante de l'UDR aux élections de 1968 - la première fois dans l'histoire qu'une formation a atteint à elle seule la majorité absolue des sièges - a représenté la marque du succès du gaullisme comme fédérateur de la droite : pour la première fois dans son histoire le gaullisme a rassemblé toute la droite⁵⁵⁶. En effet, ce fut l'unité des droites qui a assuré la victoire de 1968, tandis que leur discorde⁵⁵⁷ a provoqué la défaite de 1969.

⁵⁵² André Knapp, *op.cit.*, p. 799 ;

⁵⁵³ Leo Hamon, *Vivre ses choix*, Paris, R. Laffont, 1991, p. 390-391 ;

⁵⁵⁴ Brigitte Gaiti, « La décision à l'épreuve du charisme. Le général de Gaulle entre mai 1968 et avril 1969 », *Politix*, 2008/2 (n° 82), p. 39-67 ;

⁵⁵⁵ André Knapp, *Ibidem*, p. 49 ;

⁵⁵⁶ René Remond, *op.cit.*, p. 4 ;

⁵⁵⁷ Notamment la discorde entre la droite gaulliste et la droite libérale de Valéry Giscard d'Estaing, qui a fait campagne pour le « non » au référendum proposé par le Général de Gaulle en 1969 ;

Néanmoins, le départ du Général eut comme conséquence indirecte le renforcement de la droite non-gaulliste au sein de la coalition gouvernementale⁵⁵⁸. Dans ce contexte, la candidature du gaullisme se situa en 1969 indiscutablement à droite⁵⁵⁹ et en 1974, pour le second tour de l'élection présidentielle, la totalité des gaullistes et des droites se sont regroupés derrière le chef des Républicains Indépendants, Valéry Giscard d'Estaing, qui est apparu alors comme le fédérateur de la droite. Il s'agissait, ainsi, en 1974 d'une droite rassemblée⁵⁶⁰, opposée à une gauche unie, et ce qui portait le nom de gaullisme se trouvait désormais enclavé dans le camp de la droite⁵⁶¹. De plus, en 1974 ce fut Chirac qui a pris la tête d'une dissidence contre Chaban-Delmas⁵⁶² - le candidat gaulliste qui se réclamait d'un gaullisme social plutôt à gauche -, ayant apporté son concours à la victoire de la droite des Indépendants. La période entre 1972 et 1974 fut, donc, la période de la lente dérive de l'UDR « dans les eaux de la droite conservatrice »⁵⁶³, une dérive « plus subie que choisie », liée au positionnement des autres forces politiques, plutôt qu'à un choix délibéré de l'UDR⁵⁶⁴.

Valéry Giscard d'Estaing, champion d'une droite libérale, alliée des gaullistes⁵⁶⁵ refusa pourtant la distinction gauche-droite, ayant ambitionné incarner « le centre »⁵⁶⁶ rassembleur – une vision qui s'inscrit dans la logique gaulliste opposée au clivage classique. Sa victoire à l'élection présidentielle de 1974 aurait pu prévoir la fin du gaullisme, vue comme la revanche de la droite libérale organisée au sein de l'UDF - créée en février 1978 et présentée comme une formation centriste regroupant tous ceux qui soutenaient le projet présidentiel. Le Centre démocrate de Jean Lecanuet - fondé en 1966⁵⁶⁷ et devenu ensuite Centre des Démocrates Sociaux (CDS) - est également entré dans l'UDF. Néanmoins, cette droite incarnée par le président libéral fut parfaitement respectueuse des institutions du régime gaulliste⁵⁶⁸, ce qui représente une des preuves indubitables que le gaullisme a survécu la mort de son fondateur et de son héritier direct, tout en restant « la première force politique de la droite française » avant

⁵⁵⁸ André Knapp, *op.cit.*, p. 42 ;

⁵⁵⁹ Valéry Giscard d'Estaing a soutenu la candidature de Pompidou en 1969, cf. André Knapp, *Ibidem*, p. 42 ;

⁵⁶⁰ UDR, RI et CDR (Chirac en fut confié avec les négociations) en 1972 contre le programme commun de la gauche signé en juin 1972

⁵⁶¹ René Remond, *op.cit.*, p. 4

⁵⁶² Jacques Chirac fut le seul membre du Comité central à s'opposer à la candidature de Chaban-Delmas, cf. André Knapp, *Ibidem*, p. 78 ;

⁵⁶³ Jérôme Pozzi, *Les mouvements gaullistes*, *op.cit.*, p. 270 ;

⁵⁶⁴ Jérôme Pozzi, *Ibidem*, p. 318 ;

⁵⁶⁵ Michel Winock, *op.cit.*, p. 162 ;

⁵⁶⁶ *Idem* ;

⁵⁶⁷ Après l'échec de son fondateur, Jean Lecanuet, alors président du MRP chrétien-démocrate, à l'élection présidentielle de 1965, une candidature qui avait, pourtant, réussi à mettre le Général de Gaulle en ballotage, Lecanuet ayant obtenu près de 16% des suffrages ;

⁵⁶⁸ Michel Winock, *Ibidem*, p. 164 ;

son retour à l'Élysée en 1995⁵⁶⁹. La droite libérale giscardienne fut finalement balayée par le disciple de Georges Pompidou, Jacques Chirac : l'UDF giscardienne finit dominée par le RPR chiraquien.

Créé en 1976 dans le but de réorganiser et métamorphoser le mouvement gaulliste, le RPR chiraquien se situa, pourtant, à la gauche de l'Union pour la Démocratie Française de Valéry Giscard d'Estaing, sa création ayant comme but aussi de renouer avec un gaullisme populaire et social. De fait, quelques mois avant la naissance du RPR, le jeune loup gaulliste Chirac déclara :

« Rien ne serait pire que la tentation de nous placer à droite. Il est clair que le mouvement gaulliste ne peut pas dans l'avenir être classé à droite. Pour cela, il y a d'autres mouvements politiques parfaitement adaptés. Mais il ne suffit pas de l'affirmer par des applaudissements. Il faudra l'affirmer par des actes »⁵⁷⁰.

Ou encore à Egletons, quand le nouveau leader de la majorité gaulliste s'est approprié l'héritage social du gaullisme :

« Le grand rassemblement auquel je vous convie devra allier la défense des valeurs essentielles du gaullisme aux aspirations d'un véritable travaillisme français »⁵⁷¹.

La série des déclarations chiraquiennes ayant réfuté le positionnement du RPR à droite continua au cours de l'année 1977, à l'instar de celle prononcée à Metz :

« Nous refusons tout autant le programme démagogique de la gauche socialo-communiste que les solutions de la droite conservatrice, orthodoxe, classique, avec laquelle nous sommes pour l'instant associés dans la majorité »⁵⁷².

Ou de celles reprises par les médias, insistant sur l'appropriation de la social-démocratie par le parti de Jacques Chirac :

« Il y a en France une sensibilité social-démocrate. C'est au RPR que vous la trouverez »⁵⁷³.

« Le créneau social-démocrate est occupé sociologiquement par le RPR. L'inspiration social-démocrate est proche du projet gaulliste »⁵⁷⁴.

De plus, l'idée chiraquienne selon laquelle le RPR portait en lui une « tradition de la gauche nationale et républicaine »⁵⁷⁵ fut reprise et défendue aussi par d'autres « barons » de la droite,

⁵⁶⁹ Michel Winock, *op.cit.*, p. 169 ;

⁵⁷⁰ Jacques Chirac, Déclaration citée dans *Le Monde*, le 1^{er} juillet 1975, disponible [en ligne] sur <http://www.gaullisme.net/gaullisme-droite-gauche.html> ;

⁵⁷¹ Jacques Chirac, Discours d'Egletons, le 3 octobre 1976, texte disponible [en ligne] sur <http://www.jacqueschirac-asso.fr/fr/wp-content/uploads/2009/06/Discours-dEgletons.pdf> ;

⁵⁷² Jacques Chirac, Discours de Metz, le 20 octobre 1977, citation disponible [en ligne] sur <https://www.gaullisme.net/gaullisme-droite-gauche.html> ;

⁵⁷³ Jacques Chirac, Déclaration citée dans *Le Monde*, le 28 octobre 1977, citation disponible [en ligne] sur *Ibidem* ;

⁵⁷⁴ Jacques Chirac, Déclaration citée dans *Le Quotidien de Paris*, le 18 novembre 1977, *Idem* ;

comme l'indique la déclaration de Raymond Barre, alors Premier ministre, à propos de la majorité présidentielle - « Nous ne devons pas laisser le monopole du mot « socialiste » à d'autres »⁵⁷⁶ - ou l'affirmation de René Monory, sénateur UDF, pour qui « le centre-gauche, c'était l'UDF »⁵⁷⁷.

Cependant, l'étiquette de droite - ou plutôt l'accusation du glissement à droite - resta le refrain préféré des opposants pour s'attaquer au RPR chiraquien, tel que nous pouvons saisir toujours dans les écrits de François Mitterrand :

« Le parti de Jacques Chirac [le RPR] n'a pas perdu de temps pour commettre un premier abus : celui des mots. Rassemblement, il divise la droite sans entraîner la gauche. Nouveau, ses dirigeants sont au pouvoir depuis bientôt vingt ans. Gaulliste, il séduit les groupuscules fascistes, s'appuie sur Robert Hersant, réveille Tixier-Vignacourt. Et quand il appelle à la République, la vieille Action française, royaliste, applaudit. Entrer dans le détail de son « manifeste » réserve le même étonnement. On y apprend que M. Chirac veut abolir les privilèges de l'argent (cher M. Dassault ! tristes plus-values !), qu'il entend combattre la bureaucratie (éternité de Joseph Prudhomme !), qu'il invite les Français à participer davantage aux affaires qui les concernent (participation, Plan, région, décentralisation ne fournissent à la droite que l'alibi du dirigisme). Pauvre langage usé, fripé, décoloré, qui sert encore, qui sert toujours. Trouvera-t-il des foules pour s'en bercer une fois de plus ? Assurément. Mais pour combien de temps et pour quels lendemains »⁵⁷⁸ ?

2. Le gaullisme : la réaction de la droite face à la victoire socialiste

Ce fut d'abord l'expérience socialiste de 1981 qui eut comme conséquence un retour progressif de la droite sur l'arène politique⁵⁷⁹, d'autant plus que le président socialiste était devenu le plus impopulaire des présidents de la République⁵⁸⁰. Après le 10 mai 1981 on assista aussi à l'émergence des clubs politiques de droite, comme le *Club de l'Horloge*, qui existait déjà dès 1974⁵⁸¹, ou le *Club 89*, fondé en 1981 par Alain Juppé, Michel Aurillac et Nicole Catala (membres RPR)⁵⁸² comme sorte de sous-traitant du RPR. De plus, le gaulliste orthodoxe Charles Pasqua, toujours en réaction à la victoire de la gauche, créa son propre mouvement,

⁵⁷⁵ Jacques Chirac, mars 1978, cité par André Knapp, *Le gaullisme après de Gaulle, op.cit.*, p. 801 ;

⁵⁷⁶ André Knapp, *Ibidem*, p. 808 ;

⁵⁷⁷ *Idem* ;

⁵⁷⁸ François Mitterrand, *L'Abeille et l'Architecte*, éd. Flammarion, 1978, p. 240-241 ;

⁵⁷⁹ 49,9% des suffrages aux élections cantonales de 1982 (contre 49,6% pour la gauche) ; 50,9% au premier tour des élections municipales de 1983 (contre 48,5 pour la gauche) ; 57, 5% aux élections européennes de 1984 (contre 39% pour la gauche), cf. André Knapp, *Ibidem*, p. 127 ;

⁵⁸⁰ André Knapp, *Idem* ;

⁵⁸¹ Devenu en 2015 le « Carrefour de l'Horloge », cf. <http://www.clubdelhorloge.fr/>, consulté le 15 juin 2018 ;

⁵⁸² André Knapp, *op.cit.*, p 380 ;

Solidarité et défense des libertés, surnommé « Mouvement Pasqua »⁵⁸³, tout en soutenant que : « Être à droite n'est plus un handicap »⁵⁸⁴. Edouard Balladur, quant à lui, créa *l'Association pour le libéralisme populaire*, financée par le RPR, et Jacques Foccart, un des gaullistes historiques, fonda son *Développement et Solidarité*⁵⁸⁵. Bruno Mégret, membre du RPR, lança en 1982 ses *Comités d'action républicaine*, avant d'adhérer au Front national en 1987⁵⁸⁶. En effet, à la victoire de la gauche s'ajoute également l'émergence du parti d'extrême droite, le Front national de Jean-Marie le Pen, comme facteur du glissement catégorique à droite du parti gaulliste. De ce fait, la majorité RPR-UDF décida en 1983 d'incorporer quatre membres du FN sur sa liste pour les élections municipales, une décision saluée par Jacques Chirac qui, selon ses affirmations, n'aurait pas du tout été « gêné de voter pour la liste RPR-FN au second tour » car « cela n'a[vait] aucune espèce d'importance d'avoir quatre pèlerins FN à Dreux comparé aux quatre ministres communistes au conseil des ministres »⁵⁸⁷.

De plus, si le néo-gaullisme chiraquien était certainement tombé à droite après 1981, le gaullisme orthodoxe, représenté notamment par Charles Pasqua, aurait également incliné la balance en faveur d'une droitisisation du crédo gaulliste. Le baron Pasqua s'est déclaré favorable à une alliance avec l'extrême droite pour le second tour de l'élection présidentielle de 1988 dans un entretien publié dans *Valeurs actuelles* : « le FN se réclame des mêmes préoccupations, des mêmes valeurs que la majorité »⁵⁸⁸. Dans le même temps, de 1986 à 1993, les programmes électoraux de la majorité à droite témoignaient d'un souci particulier pour les intérêts et préoccupations des électeurs frontistes, notamment en ce qui concernait le thème de l'immigration. Ayant comme intention de capter l'électorat de l'extrême droite, le RPR gaulliste a joué la carte d'une attitude pragmatique mais ferme, ayant soutenu en 1998 « une expulsion sans mansuétude » des immigrés en situation irrégulière, parce que « le seuil de tolérance [a été] depuis longtemps franchi ». Le mouvement gaulliste s'attaqua également à « la

⁵⁸³ André Knapp, *Ibidem*, p. 377 ;

⁵⁸⁴ Cité par André Knapp, *Ibidem*, p. 801 ;

⁵⁸⁵ *Ibidem*, p. 385 ;

⁵⁸⁶ *Idem* ;

⁵⁸⁷ Déclaration de Jacques Chirac, rapportée dans une note de la Fondation Terra Nova et reprise par Marika Mathieu, *La Droite forte : Année zéro . Enquête sur les courants d'une droite sans chef*, La Martinière, 2013, fragment disponible sur

https://books.google.fr/books?id=HPZH17QuqmYC&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false ;

⁵⁸⁸ Marika Mathieu, *Idem* ;

polygamie » et ambitionna « reconsidérer certains aspects de notre système de solidarité sociale » et réformer le code de la nationalité⁵⁸⁹.

En outre, si en 1978, 30% des cadres du RPR se sont positionnés au centre-gauche, 52% au centre, 17% au centre-droit et seulement 1% à droite, en 1984 ce seraient 2% seulement des cadres du RPR qui se sont encore situés au centre-gauche, tandis que 26% se sont positionnés au centre, 63% au centre-droit et 9% à droite⁵⁹⁰. Du côté des sympathisants RPR, 45% d'entre eux ont approuvé en 1984 les idées de Jean Marie Le Pen sur l'immigration, contre 32% des partisans UDF et 28% des Français⁵⁹¹ - et cela malgré le fait que rien n'était plus éloigné de la philosophie fixiste et réactionnaire de l'extrême droite traditionaliste que le modernisme de la pensée gaulliste⁵⁹². De ce fait, en avril 1985 le RPR et le UDF ont signé une « convention libérale » pour « gouverner ensemble sans FN » et en 1986, les deux partis ont créé une plateforme commune⁵⁹³. Malgré tout, dans un sondage de 1990, 32% des sympathisants du FN se disaient « gaullistes », en deuxième position juste après les électeurs du RPR⁵⁹⁴. De plus, toujours dans un sondage paru en 1990, de Gaulle était davantage considéré comme un homme de droite par les sympathisants du RPR que par ceux de l'UDF, voire par l'ensemble des Français⁵⁹⁵. D'ailleurs, en ce qui concerna les électeurs, la plupart des électeurs gaullistes étaient ou furent des gens de droite, nationalistes et autoritaires : en 1976, l'électorat UDR était un électorat de la « droite sociale et autoritaire », qui « n'a pas totalement oublié le gaullisme »⁵⁹⁶. L'appropriation du gaullisme resta, en effet, le principal argument qui a permis au RPR d'affirmer son identité face au Front national et de se défendre face aux accusations de conciliation⁵⁹⁷.

⁵⁸⁹ Florence Haegel, « Chapitre 13 : Les droites en France et en Europe », dans Pascal Perrineau (éd.), *La politique en France et en Europe*, Presses de Sciences Po, 2007, pp. 363-390, p. 387 ;

⁵⁹⁰ Pierre Bréchon, Jacques Derville et Patrick Lecomte, *Les cadres du RPR*, Paris, Economica, 1987, pp. 102, 140, 144, 155-164 ;

⁵⁹¹ Andrew Knapp, *op.cit.*, p. 144 ;

⁵⁹² René Remond, *op.cit.*, p. 4

⁵⁹³ André Knapp, *Ibidem*, p. 155 ;

⁵⁹⁴ Seulement 55 % des personnes interrogées se présentant comme proches du RPR, se disent gaullistes, 6 % refusent l'adjectif et 29 % jugent la classification dépassée, cf. Institut Charles de Gaulle, *De Gaulle en son siècle, Sondages et enquêtes d'opinion*, Paris, 1992, p. 227 ;

⁵⁹⁵ *Ibidem*, pp. 194-195 ;

⁵⁹⁶ *La Croix*, 9 septembre 1976 ;

⁵⁹⁷ Florence Haegel, « Mémoire, héritage, filiation. Dire le gaullisme et se dire gaulliste au RPR », *Revue française de science politique*, 40^e année, n°6, 1990, pp. 864-879, p. 867 ;

Malgré l'opposition de certains gaullistes orthodoxes à cette « dérive droitière » du RPR⁵⁹⁸ - opposition justifiée notamment par le souci de « ne pas continuer à devenir un parti comme les autres » et de « résister à tous les risques de dérive partisane »⁵⁹⁹, le parti chiraquien devint pendant le mandat de François Mitterrand ce qu'il avait refusé être dans les années 70 : un parti de la droite libérale, européenne et atlantiste⁶⁰⁰. D'ailleurs, Bernard Pons l'avait ouvertement reconnu, ayant soutenu à propos du RPR : « On est gaulliste, on est de droite ». De plus, conformément à SOFRES, en 1988 63% des personnes estimaient qu'on ne pouvait pas être à gauche et voter Jacques Chirac, tandis qu'une proportion comparable déclarait que l'on pouvait être à droite et voter François Mitterrand⁶⁰¹. Le maintien à droite du gaullisme s'explique pourtant à travers le fait que le gaullisme était devenu une organisation, un véritable parti, « une machine » dont « l'architecte » était Jacques Chirac⁶⁰². Le RPR resta le premier parti de droite – de la droite gaulliste, « qui ne se voulait pas de droite », ayant devancé la droite giscardienne et libérale, « qui ne se voulait pas de droite mais du centre »⁶⁰³, tout en se présentant comme le parti le mieux organisé de la droite française, voire son seul parti organisé⁶⁰⁴.

3. La création de l'UMP ou l'attestation du gaullisme comme fédérateur de la droite

La division de la droite entre Jacques Chirac et Edouard Balladur à l'occasion de l'élection présidentielle de 1995 et les nombreuses tensions internes des années 1990 au sein du RPR⁶⁰⁵ ont de nouveau imposé le besoin de réformer le mouvement gaulliste, en vue de la création d'un grand parti unique de la droite parlementaire. Imaginé dès 2001 par Jacques Chirac, le projet de l'union de la droite s'est présenté, d'abord, comme une association regroupant « de chiraquiens venus de toutes les familles de la droite »⁶⁰⁶ créée en avril 2001

⁵⁹⁸ Philippe Seguin, *Le Monde*, février 1984 : « une dérive tout à fait regrettable du gaullisme vers la droite, ce qui n'est pas du tout l'essence du gaullisme » ;

⁵⁹⁹ Dossier des Assises nationales du RPR en 1990. Service de documentation du RPR, dans Bernard Lachaise, « Le RPR et le Gaullisme. Les infortunes d'une fidélité », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, No. 44, Numéro spécial: *La culture politique. En France depuis de Gaulle* (Oct. - Déc., 1994), pp. 25-30, p. 26 ;

⁶⁰⁰ André Knapp, *op.cit.*, p. 803 ;

⁶⁰¹ SOFRES, *L'état de l'opinion, op. cit.*, 1988, P. 128-129 ;

⁶⁰² Michel Winock, *La Droite, op.cit.*, p. 170 ;

⁶⁰³ Michel Winock, *Ibidem*, p. 164 ;

⁶⁰⁴ André Knapp, *Ibidem*, p. 353 ;

⁶⁰⁵ Entre « balladuriens » et « chiraquiens », entre « pro-européens » et « souverainistes », entre partisans et adversaires d'une alliance électorale avec le Front national, cf. Florence Haegel, Frédéric Sawicki. « Résistible et chaotique, la présidentialisation de l'UMP et du PS », dans Yves Déloye, Alexandre Dézé et Sophie Maurer, *Institutions, élections, opinion*, Presses de Sciences Po, 2014, pp.20-39 ;

⁶⁰⁶ « La droite décrète l'union », *Le Parisien*, le 18 décembre 2001 ;

sous le nom de l'Union en mouvement⁶⁰⁷ et transformée en parti politique destiné à soutenir Jacques Chirac pour le second tour de l'élection présidentielle de 2002, sous l'appellation, encore provisoire, d'Union pour la majorité présidentielle (UMP). Ainsi, l'UMP fut créée le 23 avril 2002 par Jacques Chirac et son dauphin Alain Juppé à la suite du premier tour de l'élection présidentielle et en vue des législatives de la même année, afin d'« unir les forces politiques de toutes les droites »⁶⁰⁸. Le 17 novembre 2002, à l'occasion du congrès fondateur tenu au Bourget, l'UMP choisit de conserver son sigle mais changea de nom pour devenir officiellement l'Union pour un mouvement populaire, relevant à la fois d'une refondation et d'une fusion asymétrique⁶⁰⁹. Alain Juppé fut alors élu premier président de l'UMP, ce qui lui a permis d'entretenir le combat interne entre chiraquiens et sarkozystes à savoir, ceux qui adhéraient à la politique prônée par le plus jeune loup Nicolas Sarkozy.

Présent au congrès fondateur, le président Jacques Chirac s'exprima sur le rôle que l'UMP s'est donné en tant que « fédération des valeurs » :

« L'Union pour un Mouvement Populaire est prête, avec vous tous et grâce à vous tous, à jouer pleinement le rôle qui doit être le sien : fédérer les convictions, les talents, les dynamismes au service des valeurs humanistes qui donnent sens à notre combat. Rassembler le plus grand nombre autour d'un projet de solidarité, de liberté et de proximité. Aider, avec loyauté, audace et imagination, le Gouvernement que conduit Jean-Pierre Raffarin à remplir son exigeante mission. Devenir l'un des acteurs majeurs de la vie démocratique française et internationale, à l'égal des grands partis qui pèsent de toute leur influence sur la politique menée en Europe, Outre-Atlantique et dans le monde »⁶¹⁰.

De même, le Premier-ministre en fonction, Jean-Pierre Raffarin, également présent au congrès, s'est lui-aussi exprimé à propos de la mission unificatrice de l'UMP, qui, depuis la campagne électorale, est devenue « la droite de mai », dont le « projet » était tout simplement « la France » :

« Vous êtes donc les militants de l'union, ces compagnons de l'union et depuis ce dernier printemps, vous êtes devenus la droite de mai. Nous sommes tous marqués par cet esprit de mai 2002, qui a marqué notre démocratie, qui a marqué notre République.... Cette droite de

⁶⁰⁷ Issue de « Alternance 2002 » - mouvement de soutien à Jacques Chirac qui eut pour ambition de rassembler l'ensemble des forces de droite et du centre - impulsée en 2001 par Alain Juppé, avec l'appui d'une vaste majorité des parlementaires unionistes, ayant pour objectif l'union de la droite, cf. André Knapp, *Idem* ;

⁶⁰⁸ Les partisans de Jacques Chirac annoncent la création de l'Union pour la majorité présidentielle (UMP), cf. *Le Monde*, article disponible [en ligne] sur https://www.lemonde.fr/societe/article/2002/04/24/les-partisans-de-jacques-chirac-annoncent-la-creation-de-l-union-pour-la-majorite-presidentielle-ump_272914_3224.html ;

⁶⁰⁹ Florence Haegel, « L'UMP. Bilan d'une transformation », *Commentaire*, 2013/3, no 143, pp. 555-562, p. 556 ;

⁶¹⁰ Message de M. Jacques Chirac, Président de la République, à l'occasion du congrès fondateur de l'UMP, Paris le 17 novembre 2002, texte disponible [en ligne] sur <https://www.vie-publique.fr/discours/132010-message-de-m-jacques-chirac-president-de-la-republique-loccasion-4> ;

mai a des ambitions importantes pour redonner des chances à chacun, pour rétablir le droit à la sécurité et à la tranquillité, pour faire de la responsabilité et de l'équité les fondements de notre République. Ce grand parti, ce grand mouvement aujourd'hui constitué, il doit porter notre projet. Notre projet, votre projet porte le plus beau de tous les noms, notre projet, c'est la France. C'est de faire en sorte que la France en grand, la France ensemble, assume les défis du XXIème siècle, qu'elle puisse faire face à sa modernisation et qu'elle puisse rendre heureux chacune et chacun des Français »⁶¹¹.

De ce fait, pour ce qui concerna la refondation de la droite au sein du nouveau mouvement rassembleur, nous pouvons noter d'abord les transformations d'ordre symbolique - comme le changement de nom, de logo, la mise en place de nouvelle composante, d'une nouvelle direction ainsi que de nouveaux statuts. De plus, si les organisations de filiation gaulliste se sont toujours rapportées à la devise classique du « retour aux sources du gaullisme », en 2002 ce repère serait écarté au profit des références à l'eupéanisation et à la modernisation⁶¹². Néanmoins, la principale transformation que l'UMP transcrit dans ses nouveaux statuts en 2002 porta notamment sur l'organisation du pluralisme par la création d'un droit de tendances au sein du mouvement, concrétisé finalement par la mise en place d'un statut d'association fondée sur des négociations privées, ayant débouché sur des accords particuliers et révisables⁶¹³. Lue à la lumière de la mémoire du gaullisme partisan, forgée autour d'un RPF ayant toléré la double appartenance, cette initiative s'inscrit dans la continuité du legs gaulliste, tout en prenant pourtant une dimension plus restreinte : si le RPF gaullien ambitionnait rassembler des hommes venant de tout milieu politique, sauf les communistes, l'UMP chiraquien aspirait réunir dans un grand mouvement, tous les hommes, groupes, associations ou partis se réclamant de la droite française – heurtée dans sa globalité ou plutôt, repensée et adaptée aux réalités de l'époque, l'idée gaullienne du rassemblement au-delà des partis semble constituer encore en 2002 une de grandes ambitions des successeurs du Général de Gaulle.

Dans le même temps, tandis que le gaullisme gaullien se présenta comme fédérateur de l'ensemble de la classe politique française, le gaullisme chiraquien - héritier du pompidolisme et précurseur du sarkozysme -, en passant par toutes les transformations imposées par le contexte historique, les circonstances et les diverses personnalités des « barons », se présente

⁶¹¹ Déclaration de M. Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre, sur le congrès fondateur de l'UMP (Union pour un mouvement populaire) et la ligne politique de la majorité gouvernementale, Le Bourget le 17 novembre 2002, texte disponible sur <https://www.vie-publique.fr/discours/133155-declaration-de-m-jean-pierre-raffarin-premier-ministre-sur-le-congres> ;

⁶¹² Le rapprochement des droites sur la question européenne a constitué une des principales conditions de leur unification partisane, tandis que le thème de la modernisation, plutôt symbolique, était une sorte de figure imposée de la droite partisane, cf. Florence Haegel, « L'UMP. Bilan d'une transformation », *Ibidem*, p. 556 ;

⁶¹³ Florence Haegel, « Chapitre 13 : Les droites en France et en Europe », dans Pascal Perrineau (éd.), *La politique en France et en Europe*, Presses de Sciences Po, 2007, pp. 363-390, p. 368 ;

alors comme fédérateur de la droite française. Déjà en 1970, Jean Charlot en osa l'affirmation, dans son ouvrage *Le phénomène gaulliste* :

« Il est clair, depuis 1968-1969, que le gaullisme est bien le fédérateur de la droite... Certains, qui rêvaient d'un rassemblement allant des ouvriers aux cadres supérieurs, regretteront que le gaullisme n'ait finalement réussi à rassembler que la droite »⁶¹⁴.

D'ailleurs, pour Jean-François Sirinelli, historien français et professeur émérite des universités, la constitution de l'UMP représente un « inédit », en ce qu'elle était déjà une tentative d'union organique des droites françaises. Dans un entretien pour *Le Figaro*, l'historien affirma que « l'UMP n'est pas un RPR ripoliné, mais une structure bien plus ample et plus complexe »⁶¹⁵.

La refondation de la droite au sein de l'UMP s'est traduite aussi par son unification : le RPR, la Démocratie libérale, jusqu'alors partie composante de l'UDF, et l'Écologie bleue sont dissous à l'intérieur de l'UMP, tout comme le CNI, le Parti radical et d'autres groupes ou individus représentant « la myriade de sensibilités et de réseaux constitutifs des droites françaises »⁶¹⁶. Seule exception, une partie des « centristes » rassemblés autour de François Bayrou, qui souhaitait maintenir l'UDF giscardienne en tant que force politique indépendante. En effet, si seuls le RPR, DL et le CNI ont adhéré en tant que formation à l'UMP, l'ensemble des barons du RPF, de même que les « millionistes » – à l'exception de quelques cas individuels –, furent directement intégrés dans la formation commune⁶¹⁷. En outre, conformément aux pratiques des organisations de filiation gaulliste, l'UMP rechercha et célébra la mobilisation militante, ayant revendiqué environ 280000 adhérents à la suite d'une ample campagne d'adhésion organisée pour consolider l'autorité de Nicolas Sarkozy⁶¹⁸, qui en devint le deuxième président en 2004 après la démission d'Alain Juppé.

L'élection de Nicolas Sarkozy à la tête de l'UMP a entraîné un grand chantier de modernisation au sein du mouvement, le nouveau président n'ayant qu'un seul grand objectif : se préparer pour succéder à Jacques Chirac à la présidence de la République. Dans ce nouveau contexte, le mouvement a mis en sourdine, dans un premier temps, les références au gaullisme

⁶¹⁴ Jean Charlot, *Le phénomène gaulliste*, *op.cit.*, p. 43 ;

⁶¹⁵ Interview pour *Le Figaro*, 16-17 novembre 2002 ;

⁶¹⁶ Florence Haegel, « L'UMP. Bilan d'une transformation », *Ibidem*, p. 556 ;

⁶¹⁷ Florence Haegel, « Faire l'Union. La refondation des partis de droite après les élections de 2002 », *Revue française de science politique*, 2002/5, vol. 52, pp. 561-576, p. 572 ;

⁶¹⁸ Florence Haegel, « Chapitre 13 : Les droites en France et en Europe », dans Pascal Perrineau (éd.), *La politique en France et en Europe*, *op.cit.*, p. 369 ;

pour présenter Sarkozy comme le candidat de la « droite républicaine »⁶¹⁹ - et cela malgré le mythe du « rassemblement » qui interdit aux fidèles du Général de se dire de droite⁶²⁰. Néanmoins, à l'approche de l'élection présidentielle de 2007, Nicolas Sarkozy repensa sa stratégie de campagne. Il a recherché à réinscrire son discours dans la continuité de l'héritage gaulliste, d'autant plus qu'il s'est confronté au cours de la campagne électorale de 2007 avec d'autres candidats ayant fait usage de la référence au gaullisme pour montrer leur vocation à incarner le pouvoir d'Etat⁶²¹. Ce fut dans ce sens-là qu'il a participé à la commémoration du 66^e anniversaire de l'Appel du 18 Juin, ayant publié une tribune censée rendre hommage au legs gaullien et rassurer en même temps l'électeur français qu'il s'en inscrivit dans la continuité, bien qu'il ambitionnât pourtant l'adapter aux circonstances⁶²². Pour Nicolas Sarkozy, le gaullisme, c'était « l'art, par la rupture, de concilier la tradition et la révolution », « le réformisme qui éternise la France et non l'immobilisme », « l'action » rassembleuse et non « la résignation » diviseuse⁶²³ - une définition visant à justifier son ambition réformatrice et modernisatrice à la lumière de l'action gaullienne puisque :

« De la décolonisation à la sortie de l'OTAN, de la rénovation de nos institutions à la modernisation de nos outils industriel et militaire, Charles de Gaulle fut l'homme des transformations nationales et non l'homme des rafistolages »⁶²⁴.

Nicolas Sarkozy assumait aussi l'héritage gaulliste du rassemblement politique au-delà des idéologies désuètes et passagères et contre tout glissement vers les extrêmes :

« Du gaullisme je tire une autre conviction : celle du rassemblement nécessaire des Français. Les vieilles idéologies sont mortes et les vieux clivages sautent les uns après les autres. Autorité et liberté, solidarité et compétitivité, fermeté et générosité : en chacun d'entre-nous ces valeurs cohabitent et cherchent une synthèse politique moderne. Dans cet esprit, l'électeur du Front national comme l'électeur du parti communiste n'appartiennent à personne ! Rien ne pourra m'interdire d'aller les écouter et les convaincre de nous rejoindre »⁶²⁵.

⁶¹⁹ Distinction entre « droite libérale », plus ouverte à l'évolution des mentalités et une « droite républicaine », attachée à préserver les spécificités nationales, cf. Michel Winock, *La Droite, op.cit.*, p. 207 ;

⁶²⁰ Michel Winock, *Ibidem*, p. 186 ;

⁶²¹ Stephen Lequet, « Nicolas Sarkozy et le Gaullisme », *French Politics, Culture & Society*, Vol. 28, No. 1, Spring 2010, pp. 92-105, p. 93 ;

⁶²² « Je tire du gaullisme quelques convictions fortes que je veux adapter à notre temps. », Nicolas Sarkozy, propos tenus dans le *Journal du Dimanche*, le 18 juin 2006, texte disponible sur <https://www.uni.asso.fr/spip.php?article575> ;

⁶²³ « Le gaullisme, c'est l'art, par la rupture, de concilier la tradition et la révolution. C'est le réformisme qui éternise la France et non l'immobilisme. C'est l'action qui nous élève collectivement et non la résignation qui nous divise. », dans *Ibidem* ;

⁶²⁴ Nicolas Sarkozy, propos tenus dans le *Journal du Dimanche*, le 18 juin 2006, *Ibidem* ;

⁶²⁵ Nicolas Sarkozy, *Idem* ;

Néanmoins, le leader de l'UMP ne pouvait pas nier son positionnement à droite. S'il le reconnut ouvertement, il en a immédiatement atténué l'importance au profit de l'appropriation de l'idée gaullienne du rassemblement et de l'action « pour la France » :

« Je suis de droite, mais je ne divise pas le peuple français. Je suis pour la France et je veux que notre projet suscite un espoir chez tous ceux qui sont disposés à tenter autre chose afin que l'épanouissement et la réussite de chacun redeviennent des rêves accessibles »⁶²⁶.

Ainsi, c'est dans ce contexte que nous comprenons la rupture prônée par Nicolas Sarkozy après son accession à l'Élysée à l'égard de la droitisation du mouvement gaulliste, qui a offert des postes importants à plusieurs personnalités à gauche comme Bernard Kouchner aux Affaires étrangères, Martin Hirsch, en tant que haut-commissaire aux Solidarités actives ou Éric Besson comme secrétaire d'État⁶²⁷. Cette ouverture confirma sa volonté de rassemblement, qui n'était pas étrangère à la philosophie gaulliste, adversaire des partis politiques qui divisent la nation. La droite républicaine s'est ainsi ouverte à tous les héros, à tous les talents, à tous les Français⁶²⁸.

Finalement, la recomposition des droites au sein de l'UMP aurait engendré l'avènement d'une droite « décomplexée », libérée du complexe qui « depuis 1944, faisait des conservateurs des hommes de droite honteux » et qui fut alimenté précisément par la volonté gaulliste de transcender les clivages historiques⁶²⁹. De ce fait, l'UMP s'ouvra aussi au dialogue avec les électeurs frontistes, Nicolas Sarkozy ayant réussi à capter l'audience d'une bonne partie de l'électorat lepéniste à travers l'appropriation de thèmes jusqu'alors identitaires du Front national, comme la sécurité, l'identité nationale, l'immigration ou la compatibilité de l'islam avec les valeurs républicaines⁶³⁰. Et si le gaullisme gaullien s'attacha à l'idée que la droite était vraiment porteuse des intérêts de tous - tout en ayant contribué par cela à l'affaiblissement de l'identité de la droite -, le gaullisme sarkozien ou le sarkozysme eut le mérite d'avoir réunifié la droite après « la fracture gaulliste » :

« l'apport essentiel du sarkozysme, c'est la réunification de la droite après la fracture gaulliste. Le Général de Gaulle a, incontestablement, au moment de Vichy et au moment de la guerre d'Algérie, introduit une fracture très profonde à droite. Pendant toute une période, il y avait soit la droite extrême qui était ouvertement hostile, soit une droite plus classique et plus conservatrice, mais qui était plutôt réservée. Déjà, avec la création de l'UMP, mais

⁶²⁶ *Idem* ;

⁶²⁷ Michel Winock, *op.cit.*, p. 193 ;

⁶²⁸ *Ibidem*, p. 194 ;

⁶²⁹ Mathieu Marika, *La Droite forte : Année zéro. Enquête sur les courants d'une droite sans chef*, *op.cit.* ;

⁶³⁰ *Idem* ;

encore plus, avec le sarkozysme, toutes les fractures de la droite se sont vues réunifiées »⁶³¹.

En effet, ce fut Nicolas Sarkozy qui a ouvertement revendiqué la droitisation du mouvement, dans le sens d'une droite « décomplexée » avant l'élection présidentielle de 2007 :

« Je me suis beaucoup mobilisé pour décomplexer la droite française. Longtemps, elle a paru comme tétanisée par la gauche qui n'aimait rien tant que se poser en donneuse de leçon. Et c'est ainsi que la droite, condamnée au silence complice, finit par perdre une large partie de son identité. (...) Au lieu de se définir par ce qu'elle était, elle se définissait à la longue par ce qu'elle n'était pas ou plus. Ni de droite, ni de gauche, ni du centre. Au final, cela donnait un mélange complexe qui cumulait tous les inconvénients : trop à droite pour la gauche, pas assez pour la droite. Trop souple sur ses valeurs traditionnelles, trop rigides à propos des idées modernes. Cette stratégie suicidaire explique en partie la persistance du phénomène Front national »⁶³².

4. De l'UMP aux Républicains : la réformation de la droite ou le retour « aux sources » du gaullisme comme fondement idéologique

Malgré les succès électoraux de l'UMP et les efforts du président Sarkozy d'endosser l'habit présidentiel en même temps que l'héritage gaulliste tout au long de son premier mandat⁶³³, il n'obtint pas sa réélection en 2012. La même année, l'UMP entra pour la première fois dans l'opposition, ayant obtenu seulement 194 sièges après les élections législatives, contre 313 en 2007 et 358 - une majorité absolue - en 2002⁶³⁴. Après deux ans de batailles internes pour la présidence du mouvement, toujours dirigée par intérim, Nicolas Sarkozy s'est de nouveau imposé en tant que président en novembre 2014 avec l'ambition de faire renaître l'UMP – une ambition réformatrice devenue dorénavant l'ultime fétiche des successeurs prétendus du Général de Gaulle dans leur quête d'imposer leur leadership au sein du mouvement gaulliste. Tout comme il l'avait annoncé au moment de sa candidature, Nicolas Sarkozy procéda, d'abord, au changement de nom : le mouvement héritier du gaullisme et fédérateur de la droite s'appela dorénavant *Les Républicains*⁶³⁵. Sur le nouveau site du parti,

⁶³¹ Emmanuel Terray, *Penser à droite*, Paris, Editions Galilée, 2012, cité par Marika Mathieu, *La Droite forte : Année zéro. Enquête sur les courants d'une droite sans chef*, op.cit. ;

⁶³² Nicolas Sarkozy, *Témoignage*, Paris, Editions XO, 2006, p. 17 ;

⁶³³ Stephen Lequet, « Nicolas Sarkozy et le Gaullisme », *Ibidem*. Revoir également notre premier Volume et notamment les sections portant sur l'héritage présidentiel et le parti de filiation gaulliste ;

⁶³⁴ Résultats des élections législatives, dossier disponible [en ligne] sur

[https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Les-resultats/Legislatives/elecresult_legislatives_2002/\(path\)/legislatives_2002/index.html](https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Les-resultats/Legislatives/elecresult_legislatives_2002/(path)/legislatives_2002/index.html) ;

⁶³⁵ Le nouveau nom fut, d'ailleurs, critiqué par les partis concurrents pour les éventuelles ressemblances, mêmes fortuites, avec le Parti républicain américain et le parti allemand Les Républicains ou encore pour l'appropriation

republicains.fr, et sur Twitter, Nicolas Sarkozy lança, dans la frénésie de la victoire, son « appel à tous les Républicains de France ». S’inspirant de l’image de l’appel gaullien, « l’appel » sarkozien fut diffusé dans un cadre tricolore, surmonté du sigle du nouveau parti - un R stylisé, lui aussi tricolore -, imitant aussi le style et la rhétorique dramatique rappelant le moment du 18 juin 1940. Sarkozy définit ainsi le nouveau parti :

« Républicains, ce n'est pas seulement le nouveau nom d'un parti. C'est le cri de ralliement de toutes celles et de tous ceux qui souffrent de voir la République reculer tous les jours et qui veulent opposer à ce recul un refus déterminé »⁶³⁶.

Si nous pouvons saisir entre les lignes de « l’appel » l’intention sarkozienne du retour à la mythique gaullienne comme source d’inspiration du nouveau parti, cette tendance est clairement exprimée sur le site officiel : la rubrique intitulée « Notre histoire » reprend toute l’histoire du mouvement gaulliste dès son naissance en 1947 jusqu’au présent⁶³⁷. De plus, la façon dont on a choisi de présenter la naissance du RPF en 1947 comme « la naissance de la droite moderne » atteste la reconnaissance du gaullisme comme fédérateur de la droite : si le gaullisme représentait en 1947 la naissance de la droite moderne, l’ensemble de la droite, réunie alors au sein du mouvement gaulliste nouvellement appelé *Les Républicains*, reconnaît maintenant le gaullisme comme partie de son identité et vecteur de son unité idéologique.

5. La primaire de la droite et du centre pour « le plus » gaulliste des héritiers gaullistes : l’ultime preuve du gaullisme comme fédérateur et patrimoine de la droite française

La primaire de la droite et du centre fut organisée pour la première fois en 2016 par Les Républicains (LR), le Parti chrétien-démocrate (PCD) et le Centre national des indépendants et paysans (CNIP), afin de faire élire un candidat commun de la droite et du centre à l’élection présidentielle française de 2017. Tout comme le stipule la Charte de la primaire⁶³⁸, la primaire à droite fut ouverte à tous les citoyens qui partageaient les valeurs de la droite et du centre. Pour y voter, un citoyen devait être inscrit sur les listes électorales ou avoir dix-huit ans à la

potentielle de la valeur « République », revendiquée également par d’autres partis, cf. *Médiapart*, le 16 avril 2015, article disponible [en ligne] sur

<https://www.mediapart.fr/journal/france/160415/les-republicains-le-cout-du-caprice-semantic-de-sarkozy> ;

⁶³⁶ Nicolas Sarkozy, « Appel à tous les Républicains de France », texte disponible [en ligne] sur

<http://www.leparisien.fr/politique/les-republicains-les-militants-ump-ont-approuve-le-nouveau-nom-a-83-28-29-05-2015-4815149.php> ;

⁶³⁷ Les Républicains, *Notre histoire*, dossier disponible sur le site officiel

<https://www.republicains.fr/republicains/notre-histoire> ;

⁶³⁸ Charte de la primaire, dossier PDF disponible [en ligne] sur

http://www.primaire2016.org/frontend/pdf/Charte_de_la_primaire_V170516.pdf ;

date de l'élection présidentielle et remplir deux conditions : adhérer à la Charte de l'alternance⁶³⁹ et renverser une contribution de deux euros par tour de scrutin. Le caractère « ouvert » de la primaire à droite incluant aussi des sympathisants non adhérents au parti fut une véritable première⁶⁴⁰. Mais si la primaire de la droite et du centre fut organisée pour la première fois en 2016, l'idée ne serait pas pourtant nouvelle : ce fut d'abord Charles Pasqua qui le proposa en 1989, pour devenir ensuite un projet élaboré par un groupe appelé *L'Association des primaires à la française*, puis une charte adoptée (en juin 1991) par les instances de l'UPF (Union pour la France) - structure de coordination de l'UDF et du RPR⁶⁴¹ -, en vue de l'élection présidentielle de 1995⁶⁴². En effet, l'idée de la primaire à droite fut défendue par ses promoteurs comme « le moyen de prolonger l'action institutionnelle du général de Gaulle, qui, en 1962, avait voulu élargir l'assise populaire de l'institution présidentielle »⁶⁴³. Dans ce sens-là, nous rappelons l'intervention de Charles Pasqua au Conseil national du RPR du 13 avril 1991 :

« Les plus anciens se souviennent des affiches apposées sur nos murs et qui disaient : "C'est vous qui choisirez le président de la République." Notre démarche n'est pas d'une autre nature : nous disons aux électeurs de l'opposition : ce sera désormais vous qui choisirez le candidat commun de l'opposition, dès le premier tour de l'élection présidentielle »⁶⁴⁴.

Finalement abandonné, le projet de l'organisation d'une primaire pour élire le candidat commun de la droite en vue des élections présidentielles fut repris dans le contexte de la rivalité présidentielle entre Jacques Chirac et Edouard Balladur, qui a scindé la droite en 1995. Néanmoins, l'idée fut de nouveau marginalisée au profit du projet ayant visé la création d'une structure partisane commune qui réunisse toutes les tendances de la droite - l'UMP -, menée à assurer la sélection d'un candidat commun aux futures élections présidentielles.

⁶³⁹ « Je partage les valeurs républicaines de la droite et du centre et je m'engage pour l'alternance afin de réussir le redressement de la France », Charte de la primaire, *Ibidem*, p. 3 ;

⁶⁴⁰ En effet, si le recours au vote des adhérents s'est diffusé au sein de l'UMP, l'ouverture aux sympathisants est une pratique récente. Par exemple, en mars 2009, l'UMP avait désigné ses chefs de file pour les élections régionales de 2010 à l'issue de primaires dites « fermées », réservées aux seuls adhérents ; en juin 2013, elle s'est lancée dans l'organisation, cette fois, de « primaires ouvertes » pour sélectionner son candidat à la Mairie de Paris. L'élection de Nathalie Kosciusko-Morizet comme candidate UMP a été largement emportée (elle recueille 58,3% des voix au premier tour), cf. Florence Haegel, « L'UMP : un dixième anniversaire sous tensions (2002-2012) », dans Pascal Delwit, *Les partis politiques en France, Bruxelles*, Editions de l'Université de Bruxelles, 2014, p. 153 ;

⁶⁴¹ Florence Haegel, « L'UMP m: un dixième anniversaire sous tensions (2002-2012) », dans *Ibidem*, p. 151 ; ou Florence Haegel, « La primaire à l'UMP : genèse et enjeux », *Pouvoirs*, 2015/3, N° 154, pp. 89-98, p. 90 ;

⁶⁴² Relancée par Edouard Balladur en 1993, alors qu'il était Premier ministre, l'idée de la primaire serait abandonnée à cause du refus de Jacques Chirac de s'y prêter, cf. François Ernenwein, « L'illusion des primaires », *Études*, 2016/11, Novembre, pp. 31-40, p. 33 ;

⁶⁴³ Florence Haegel, « La primaire à l'UMP : genèse et enjeux », *Ibidem*, p. 90 ;

⁶⁴⁴ Texte de l'intervention de Charles Pasqua au conseil national du RPR le 13 avril 1991, cité par *Idem* ;

En outre, si l'idée de la primaire était née à droite de l'échiquier politique, ce fut pourtant la gauche qui s'en empara comme modèle à suivre pour désigner son présidentiable. Le PS y avait déjà recouru deux fois : en 2006, quand il a organisé une primaire fermée, avec la seule participation de ses adhérents, et en 2011, avec une primaire ouverte aussi aux sympathisants⁶⁴⁵. Critiqué en 2011 par Jean-François Copé, alors secrétaire général de l'UMP, qui y voyait une « machine à s'autodétruire »⁶⁴⁶, l'instrument de la primaire serait finalement accepté par la plupart des dirigeants de l'UMP à la suite du succès rapporté par les socialistes⁶⁴⁷. Ainsi, ayant emprunté le dispositif expérimenté déjà par le PS, l'UMP décida d'organiser la primaire à droite, vue comme une solution - notamment après la crise interne provoquée par la rivalité entre François Fillon et Jean-François Copé pendant l'hiver 2012 -, mais aussi comme un moyen trouvé par François Fillon et Alain Juppé pour s'imposer face à Nicolas Sarkozy, toujours ferme sur son opposition⁶⁴⁸.

La charte d'organisation de la primaire, adoptée le 7 avril 2015, engendra une modification du fonctionnement de la droite, ayant renforcé, d'une part, sa soumission aux objectifs électoraux et ayant engagé, d'autre part, l'UMP - devenu LR - dans un pluralisme compétitif et régulé⁶⁴⁹. De ce fait, quant aux candidats à la primaire « de la droite et du centre », ils devaient être soutenus par 250 élus, dont 20 parlementaires⁶⁵⁰ et 2500 adhérents⁶⁵¹, afin de pouvoir y participer. Ce furent sept candidats qui ont réussi à réunir le nombre de parrainages nécessaires : Nicolas Sarkozy, ancien président de la République, François Fillon, Premier-ministre de Nicolas Sarkozy, Alain Juppé, maire de Bordeaux, Nathalie Kosciusko-Morizet, porte-parole de la campagne de Nicolas Sarkozy à l'élection présidentielle de 2012, Jean-François Copé, maire de Meaux et député de la sixième circonscription de Seine-et-Marne, Bruno Le Maire, député de l'Eure, et Jean-Frédéric Poisson, député de la 10e circonscription des Yvelines. En outre, une fois adoptée, si la primaire ouverte a placé la question de l'élection présidentielle au cœur du fonctionnement partisan, ayant engagé davantage le parti dans une

⁶⁴⁵ Florence Haegel, « La primaire à l'UMP : genèse et enjeux », *Ibidem*, p. 92 ;

⁶⁴⁶ Déclaration à Europe 1, 26 avril 2011, citée par Florence Haegel dans *Idem* ;

⁶⁴⁷ Rémi Lefebvre, « La conversion incertaine de l'UMP aux primaires. Effets de mimétisme, logiques endogènes et incertitudes statutaires », dans Dominique Andolfatto et Alexandra Goujon (dir.), *Partis et démocratie*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2015 ;

⁶⁴⁸ Florence Haegel, « La primaire à l'UMP : genèse et enjeux », *Ibidem*, p. 93 ;

⁶⁴⁹ *Ibidem*, p. 98 ;

⁶⁵⁰ Répartis sur au moins 30 départements sans que plus d'un dixième ne soit issus d'un même département, conformément à la charte ;

⁶⁵¹ Répartis sur au moins 15 fédérations départementales, sans que plus d'un dixième ne soit issus d'une même fédération, conformément à la charte ;

forme de mobilisation permanente - supposant l'intégration des électeurs dans sa stratégie⁶⁵² -, elle agit aussi sur la reconceptualisation de la notion de sympathisants : auparavant définis comme ceux qui se déclaraient proches d'un parti dans les enquêtes, ils étaient dorénavant compris comme ceux qui voteraient dans cette procédure, ce qui engendra aussi une revalorisation des sondages portant sur l'intention de vote⁶⁵³.

Dix jours avant le scrutin, François Fillon était à 22 %, derrière Alain Juppé (36 %) et Nicolas Sarkozy (29 %)⁶⁵⁴, les trois principaux candidats se positionnant plutôt en héritiers du gaullisme qu'en représentants d'une droite pure et dure. Dans ce contexte, nous nous proposons d'analyser les discours soutenus par les candidats à la primaire, en insistant sur les propos de ces trois premiers favoris, afin d'y souligner la présence des références au gaullisme comme patrimoine de la droite française. La primaire « de la droite et du centre » pourrait bien être surnommée « la primaire du gaullisme », vu que ses candidats paraissaient plutôt concurrencer pour le titre du plus gaulliste des héritiers gaullistes⁶⁵⁵. D'ailleurs, si tous les candidats à la primaire se sont réclamés du gaullisme, Henri Guaino, gaulliste revendiqué et député LR des Yvelines, aurait justifié sa candidature précisément au nom du gaullisme puisque, selon lui, il manquait « sur l'échiquier politique cette famille qui s'appelait le gaullisme »⁶⁵⁶. En outre, la petite phrase de François Fillon à propos de la candidature de Nicolas Sarkozy à la primaire allait en fixer d'emblée le caractère gaulliste, puisque on n'imaginait pas « le Général de Gaulle mis en examen ». Jean-François Copé, quant à lui, défendit son grand projet de quinze ordonnances pour réformer la France, en le situant dans le respect de « la méthode » gaullienne :

« Les ordonnances, c'est la méthode de gouvernement à laquelle le général de Gaulle recourt lorsqu'il arrive au pouvoir en juin 1958 »⁶⁵⁷.

Force est de mentionner que la primaire fut organisée autour des quatre débats télévisés, dont trois avant le premier tour de scrutin et le dernier entre les deux candidats ayant accédé au second tour - raison pour laquelle notre analyse se concentrera notamment sur les discours

⁶⁵² Florence Haegel, « La primaire à l'UMP : genèse et enjeux », *Ibidem*, p. 93 ;

⁶⁵³ *Ibidem*, p. 94 ;

⁶⁵⁴ Brice Teinturier, « L'inédite (et dernière ?) primaire de la droite et du centre », dans Pascal Perrineau, *Le vote disruptif*, *op.cit.*, p.31 ;

⁶⁵⁵ « Primaire de la droite : quel est le candidat le plus gaulliste ? », *Le Figaro*, 29 août 2016, article disponible sur <https://www.lefigaro.fr/vox/politique/2016/08/29/31001-20160829ARTFIG00115-primaires-de-la-droite-quel-est-le-candidat-le-plus-gaulliste.php> ;

⁶⁵⁶ Henri Guaino, cité dans « A droite, les candidats à la primaire se disputent l'héritage gaulliste », *Les Echos*, 13 juin 2016, article disponible [en ligne] sur <https://www.lesechos.fr/2016/06/a-droite-les-candidats-a-la-primaire-se-disputent-lheritage-gaulliste-208786> ;

⁶⁵⁷ Jean-François Copé, cité dans « Primaire de la droite : la guerre de Gaulle », *L'Opinion*, 14 septembre 2016, article disponible sur <https://www.lopinion.fr/editio/politique/primaire-droite-guerre-gaulle-110038> ;

énoncés à ces occasions. De plus, les trois débats télévisés qui ont eu lieu les 13 octobre (*TF1, RTL, Le Figaro*), 3 novembre (*BFM-TV, I télé*) et 17 novembre (*France Télévisions, Europe 1* et la presse quotidienne régionale) ont joué un rôle central : d'abord parce qu'ils ont été relativement bien suivis et très largement commentés⁶⁵⁸ et ensuite parce qu'ils allaient agir décisivement sur les intentions de vote⁶⁵⁹.

a) Premier débat : le gaullisme, la « recette infallible » pour présider la France

Le premier débat fut organisé par *TF1, RTL* et *Le Figaro* le 13 octobre 2016, autour des thèmes comme l'économie, la sécurité et l'identité. Imposée comme règle générale, chaque candidat eut le même temps de parole : une minute pour chaque intervention et trente secondes pour répliquer. Généralement centré sur des sujets portant sur des questions précises de politique interne, avec une prépondérance des questions économiques et sociales, ce premier débat n'a pas pourtant manqué de références à la figure paternelle du Général de Gaulle. Le premier des candidats à s'en revendiquer fut Jean-François Copé, dans sa réponse à la toute première question « Pourquoi devenir Président ? ». Tout en défendant la droite « décomplexée » et prônant la rupture que Nicolas Sarkozy n'avait pas réussi à faire, le candidat Copé invoqua l'héritage gaullien du « gouvernement par ordonnances » comme méthode de gouverner, une solution qui représentait, selon lui, une « recette infallible » :

« Pour ça, j'ai une recette infallible : gouverner par ordonnance, comme l'avait fait de Gaulle en 1958, pas de référendum, des ordonnances...l'idée est simple : restaurer l'autorité, libérer le travail, développer le numérique et, troisièmement, lutter contre le communautarisme...réarmer la France sur le plan sécuritaire, économique, patriotique »⁶⁶⁰.

Sans mentionner de façon explicite l'exemple gaullien, Alain Juppé, un des principaux favoris de la primaire, s'est aussi positionné dans la continuité du legs gaulliste, glorifiant la

⁶⁵⁸ « 5,6 millions de téléspectateurs le 13 octobre, soit 26,3 % de part d'audience contre 20,3 % en moyenne mensuelle sur novembre ; 2,9 millions le 3 novembre, soit 12,2 % de part d'audience contre 2,3 % en moyenne mensuelle ; 5,1 millions le 17 novembre, soit 23,1 % de part d'audience contre 12,3 % en moyenne mensuelle » cf. Brice Teinturier, « Chapitre 1 - L'inédite (et dernière ?) primaire de la droite et du centre », dans Pascal Perrineau, *Le vote disruptif*, op.cit., p. 34 ;

⁶⁵⁹ « Début octobre, François Fillon est encore à seulement 12 % d'intentions de vote. Après les deux premiers débats et sa participation à « L'Émission politique », il décolle et passe à 22 %, progressant notamment chez les sympathisants LR certains d'aller voter au détriment d'Alain Juppé et de Nicolas Sarkozy. Le 18 novembre, au lendemain du troisième et dernier débat d'avant premier tour, il est en tête avec 30 %, dépassant Alain Juppé chez les sympathisants LR. Il peut également clairement remercier Nicolas Sarkozy, dont les critiques adressées à Juppé ont libéré un espace qui n'a pas profité à leur auteur mais à François Fillon lui-même » cf. *Ibidem*, p. 35 ;

⁶⁶⁰ Jean-François Copé, dans *1er Débat Primaire de la droite et du centre*, vidéo intégrale disponible sur https://www.youtube.com/watch?v=ecTxajCl4-w&ab_channel=PublicS%C3%A9nat ;

conception gaullienne du chef de l'Etat en charge de « l'essentiel »⁶⁶¹ et assumant la restauration de l'autorité de l'Etat et de la dignité de la fonction présidentielle :

« Je veux d'abord, restaurer l'autorité de l'Etat et la dignité de la fonction présidentielle qui est aujourd'hui gravement atteinte. Je veux un Etat fort, qui protège efficacement contre le terrorisme, contre l'insécurité, contre l'immigration illégale »⁶⁶².

De plus, afin de justifier *à priori* sa réponse, Alain Juppé prit comme argument - à résonance très gaullienne - l'idée selon laquelle l'élection présidentielle était « la rencontre d'un homme et d'un peuple », affirmant que : « depuis deux ans je suis allé à la rencontre de mes compatriotes »⁶⁶³.

De même, tout en prônant l'alternance « forte »⁶⁶⁴, l'ancien président, Nicolas Sarkozy s'inscrivait, lui-aussi, dans la logique gaulliste cherchant à rétablir la grandeur de la France, envisageant l'alternance plutôt comme un retour à la continuité, puisque c'était « le seul moyen pour que la France *redevienne* la grande nation qu'elle l'est ». Quant à son ancien Premier ministre, François Fillon, devenu son adversaire dans la course présidentielle, qui considérait que la France était « en faillite », il s'est positionné en opposition avec les autres candidats, à travers un discours rejetant les réformes et l'alternance, tout en proposant pourtant « une transformation économique et sociale profonde ». Mais une transformation fondée sur l'héritage « moral » du gaullisme, qui exige une figure présidentielle digne et honnête :

« Pour réagir, moi, je ne propose pas de réformes, je ne propose pas une alternance, je ne propose pas un retour en arrière...je propose une transformation économique et sociale profonde...pour être dans dix ans la première puissance européenne...pour y parvenir on va avoir besoin de courage et de vérité...je veux être le président du courage, le président de la vérité et le président de l'action et le président de l'honnêteté pour que les Français retrouvent la fierté dans leur dirigeant »⁶⁶⁵.

Après une première section de questions portant sur des sujets économiques et sociaux, tels que la baisse des charges sociales, la modification de la durée du temps de travail, la réduction des emplois publics ou la réforme des retraites - des sujets qui n'avaient que légèrement différencié les positionnements des candidats -, dans la deuxième partie du débat ce furent les thèmes comme sécurité, lutte antiterroriste et laïcité qui en prirent le devant. Cette deuxième partie débuta pourtant avec la résurgence d'une question qui avait initialement été

⁶⁶¹ « voilà pourquoi, pour « l'essentiel » », Alain Juppé, dans *1er Débat Primaire de la droite et du centre*, *Ibidem* ;

⁶⁶² *Idem* ;

⁶⁶³ *Idem* ;

⁶⁶⁴ « j'en tire la conclusion que l'alternance doit être forte, énergique, immédiate, concrète ! », Nicolas Sarkozy, dans *Idem* ;

⁶⁶⁵ *Idem* ;

adressée de façon ironique à l'ancien président Sarkozy, mais qui est devenue un des thèmes chauds de ce premier débat, mettant ainsi le Général de Gaulle au cœur de la discussion : « Qui imagine de Gaulle mis en examen ? ». Si Nicolas Sarkozy s'est précipité à rétorquer qu'il n'avait « jamais été condamné », François Copé, quant à lui, se vanta du fait qu'il n'aurait même pas été candidat s'il avait été mis en examen. Pour Nathalie Kosciusko-Morizet, seule femme en lice et l'ex-porte-parole de Nicolas Sarkozy au moment de la campagne présidentielle de 2012, le sujet représentait « une question de décence par rapport à la fonction qu'on occupe et vis-à-vis de l'institution qu'on représente », assumant elle-aussi l'héritage moral du gaullisme, incarné dans une figure présidentielle irréprochable et incorruptible.

De ce fait, si généralement ce premier débat de la primaire a porté sur des sujets assez précis, traitant plutôt des questions ponctuelles et non de grandes directions suivant l'imaginaire gaullien de la fonction présidentielle, les candidats se sont tous positionnés, à travers leurs discours, en défenseurs de cet héritage. L'appropriation discursive du patrimoine gaulliste fut à ce point défensive qu'au moment où François Copé prit la parole pour conclure et réaffirmer son ambition de gouverner par ordonnance – en opposition à la pratique du référendum –, Nicolas Sarkozy, critiqué au cours de son mandat présidentiel pour avoir « oublié » le gaullisme, n'a pas hésité à attirer l'attention à son adversaire en lui rétorquant que le référendum représentait « la base du gaullisme » - ayant recherché, ainsi, discréditer le discours gaulliste de son adversaire.

b) Deuxième débat : le gaullisme, « une politique qui marche »

Le deuxième débat de la primaire fut organisé par les chaînes d'information en continu, *iTélé* et *BFM*, *RMC* et *Dailymotion* le 3 novembre 2016. Il s'est déroulé en trois parties - séparées par quelques minutes de publicités - au cours desquelles les candidats furent interrogés sur leur ligne politique et l'exercice du pouvoir, le terrorisme et les questions internationales, la délinquance et, enfin, l'éducation. A la différence du premier débat, les candidats ont vu leur temps de rétorquer doublé, ayant disposé alors d'une minute entière pour répondre aux propos lancés par leurs adversaires. La première partie du débat s'est concentrée autour de deux thèmes principaux : l'immigration et l'exercice du pouvoir. Si le sujet de l'immigration n'avait pas suscité de divergences, tous les candidats s'étant mis d'accord sur le fait que le droit d'asile faisait partie de l'identité et de l'histoire de la France comme grande nation protectrice des

droits de l'Homme⁶⁶⁶, la question de l'exercice du pouvoir et du rôle présidentiel a donné à chacun l'occasion de s'exprimer sur leur propre vision. De plus, force est de mentionner qu'ils furent provoqués par les modérateurs d'y répondre en tenant compte du fait que la plupart d'entre eux avaient fait partie du gouvernement sous le mandat présidentiel de Nicolas Sarkozy, devenu alors leur adversaire.

De ce fait, à la question de savoir quelle idée se faisaient-ils d'un président, chacun à son tour s'est lancé pendant une minute à brosser son portrait du Président, ayant convergé sur le besoin de restaurer l'autorité et la dignité de la fonction présidentielle, notamment après l'expérience du mandat présidentiel de François Hollande et son essai échoué de se présenter comme un président « normal ». Pour le premier à répondre, Bruno Le Maire, la principale qualité du Président et le mot-clé de son portrait était « l'honnêteté », ayant plaidé pour :

« un président de la République honnête, honnête d'abord vis-à-vis de son électorat, qui respecte les valeurs, les convictions, les idées de ceux qui ont voté pour lui...honnête vis-à-vis de son projet...et un président honnête aussi par rapport au sens de son engagement, honnête vis-à-vis du sens de cette candidature »⁶⁶⁷.

Alain Juppé et François Fillon, deux des principaux candidats, se sont accordés pour prôner « le retour » à la dignité de la fonction, perdue sous la présidence précédente, mais tellement nécessaire pour que le Président redevienne la clé de voûte des Institutions, celui qui en fixe les grandes orientations, tout en étant capable de maintenir l'unité de la nation dans l'étroit respect de la Constitution et de l'esprit gaullois de la République. D'abord, Alain Juppé, qui a catégoriquement exprimé son ambition :

« que la fonction présidentielle retrouve sa dignité perdue. Et pour cela il faut que le président donne les grandes orientations, qu'il soit rassembleur, le président est le président de tous les Français de lorsqu'il est élu et qu'il fasse fonctionner les Institutions ; notre Constitution marche bien, c'est une bonne constitution »⁶⁶⁸.

Et François Fillon, qui a construit toute son allocution en antithèse avec la faible présidence de François Hollande. Pour lui, le respect de la Constitution et des Institutions s'inscrivait dans l'identité même de la République française, gage de sa grandeur et de sa supériorité par rapport aux autres républiques cataloguées de « bananières » :

⁶⁶⁶ Nathalie Kosciusko-Morizet : « le droit d'asile fait partie de notre identité, ça fait partie de notre histoire ; il faut faire la différence entre réfugié et immigrant économique » ; Nicolas Sarkozy, d'accord avec Nathalie sur le fait que le droit d'asile faisait partie de l'identité française ; François Fillon : « le droit d'asile est aussi ancien que la chrétienté, il doit être respecté », tout en plaidant pour le renforcement des frontières européennes, dans *Le débat de la primaire de la droite et du centre (1/3)*, vidéo disponible sur <https://www.bfmtv.com/mediaplayer/video/le-debat-de-la-primaire-de-la-droite-et-du-centre-13-882019.html> ;

⁶⁶⁷ Bruno Le Maire, dans *Le débat de la primaire de la droite et du centre (1/3)*, *Idem* ;

⁶⁶⁸ Alain Juppé, dans *Ibidem* ;

« la présidence que je veux exercer c'est d'abord une présidence digne, François Hollande a abaissé la fonction présidentielle, il l'a abaissée en intervenant à tort et à travers, il l'a abaissée en étant incapable de faire des choix, il l'a abaissée gravement récemment en confiant des secrets de France à des journalistes, ce qui de mon point de vue le disqualifie ; donc je serais, déjà, le contraire de ce président-là, je veux ensuite être un président intransigeant avec le respect de la parole donnée aux Français, je veux être un président respectueux des Institutions parce que ce qui fait la différence entre une république bananière et la République française, c'est notre Constitution et son respect ; et, enfin, je veux être un président intraitable sur la souveraineté nationale »⁶⁶⁹.

Quant à Jean-François Copé, il s'est maintenu ferme sur sa méthode « gaullienne »⁶⁷⁰ du gouvernement par ordonnances vu la situation « tellement grave » où se trouvait la France après la présidence « versatile » de François Hollande :

« je pense que la situation est tellement grave que la France ne peut plus avoir un président versatile et c'est tout le sens du projet que je propose, moi, j'assume qu'il faut gouverner par ordonnance pour aller vite...j'assume qu'il ne faut pas gouverner par référendum parce qu'en réalité c'est une machine à perdre...j'assume qu'il faut un gouvernement de choc avec des ministres de droite et centristes »⁶⁷¹.

Plus dramatique encore, Jean-Frédéric Poisson considéra que la seule solution pour que le Président redevienne le « chef de l'Etat en France » serait la mise en cause de la construction européenne au profit de la souveraineté nationale, s'accordant en même temps avec les autres candidats sur le rôle présidentiel :

« il me semble que la condition nécessaire que le chef de l'Etat redevienne le chef de l'Etat en France c'est de remettre en cause la construction européenne quand elle nous prive de notre souveraineté et de notre capacité à prendre comme nous le voulons les décisions que nous voulons...il n'y a pas de vrais chefs d'Etat dans une Europe qui prive la France de ses initiatives...le quinquennat a affaibli la fonction présidentielle...il me semble que le chef de l'Etat est celui qui fixe le cap, le cadre et le rythme, le reste dépend de son gouvernement »⁶⁷².

Finalement, Nicolas Sarkozy - le seul des candidats à avoir expérimenté l'exercice du pouvoir à l'Elysée - exprima son idée du Président, tout en ayant souligné que c'était une fonction à laquelle on ne pouvait se préparer qu'en la connaissant. Il reprit en même temps l'idée partagée par tous, selon laquelle le président devait retrouver son rôle de souverain :

« j'étais président de la République, j'en connais la lourdeur, je sais la solitude quand il faut prendre des décisions terribles...président de la République, c'est une fonction à laquelle on ne peut pas se préparer, on s'y prépare en la connaissant...le président est le chef, le leader, celui qui impulse son énergie, celui qui prend des décisions et celui qui en

⁶⁶⁹ François Fillon, *Idem* ;

⁶⁷⁰ « Mon idée, je m'inspire de ce qui a fait le Général de Gaulle en 58... », Jean-François Copé, dans *Idem* ;

⁶⁷¹ Jean-François Copé, dans *Idem* ;

⁶⁷² Jean-Frédéric Poisson, dans *Le débat de la primaire de la droite et du centre (1/3)*, vidéo disponible sur <https://www.bfmtv.com/mediaplayer/video/le-debat-de-la-primaire-de-la-droite-et-du-centre-13-882019.html> ;

ramène de l'autorité dans notre pays...je veux être le président de la décision contre le président de l'impuissance, je veux être le président qui ramène de l'autorité dans notre pays qui en a tant besoin... pour moi le président de la République ne doit pas être celui qui fait la concertation en permanence, la participation en permanence...un président c'est quelqu'un qui a des convictions, qui assume des décisions et qui impose une politique nécessaire pour la France y compris quand c'est difficile »⁶⁷³.

En outre, à une seule exception près, Nathalie Kosciusko-Morizet, qui ambitionnait modifier la Constitution pour donner la parole aux citoyens à travers une « chambre citoyenne » entre deux élections majeures, tous les autres candidats se sont mis d'accord sur le fait qu'il faudrait être « très prudent » avec les Institutions et qu'indépendamment du futur président, la façon de gouverner ne devrait pas passer par une réforme institutionnelle⁶⁷⁴.

Si le nom du Général de Gaulle n'était pas mentionné explicitement dans les réponses des candidats, le portrait ou la vision que chacun d'entre eux s'est faite de la fonction présidentielle s'inscrit nettement dans la conception gaullienne du chef de l'Etat : le souverain suprême, la clé de voûte des Institutions, celui qui prend les décisions « essentielles », qui en donne la direction de la politique à suivre, celui qui incarne l'autorité dans la dignité et, finalement, celui qui veille au respect de la Constitution, telle que le Général de Gaulle l'a imaginée pour la France. De ce point de vue, sans même l'assumer ouvertement, tous les candidats de la primaire se sont tour à tour positionnés plutôt en successeurs du Général de Gaulle qu'en aspirants au fauteuil présidentiel pur et dur.

De plus, cette impression est confirmée, voire renforcée, dans la deuxième partie du débat où on assistait de nouveau à un consensus unanime, qui passa par le rétablissement de l'autorité étatique comme réponse à la question de la lutte antiterroriste et de la sécurité nationale. Si le discours des candidats s'est légèrement distingué quant aux méthodes et aux moyens d'action⁶⁷⁵, la conclusion resta commune : il fallait renforcer la sécurité et l'autorité de

⁶⁷³ Nicolas Sarkozy, dans *Idem* ;

⁶⁷⁴ La discussion fut engendrée par la question d'un mandat présidentiel unique, une idée approuvée par les candidats à condition qu'elle soit une décision personnelle et non une disposition inscrite dans la Constitution, puisque, selon Bruno Le Maire, « avoir un président de la République stable c'est une garantie de puissance pour la nation française », François Fillon « il faut être très prudent avec les Institutions...moi, je choisis de ne pas toucher aux Institutions », Alain Juppé ou Nicolas Sarkozy, les deux exprimant leur accord avec l'idée de Fillon

⁶⁷⁵ Nicolas Sarkozy prônait le droit de défense légitime des agents en leur donnant le droit à tirer au moment où le délinquant sort son arme et non pas au moment où ce dernier commence à tirer, ainsi que la suppression de l'excuse de minorité ; François Fillon, d'accord avec Sarkozy sur l'inutilité d'augmenter le nombre, mais les moyens d'action des forces d'ordre, tout en prônant le retrait de la nationalité française pour les djihadistes ; Alain Juppé soutenait qu'il fallait renforcer les effectifs des policiers et simplifier les procédures bureaucratiques, ainsi que durcir un certain nombre de peines et créer une police pénitencier ; Jean-François Copé plaidait pour la nécessité de repenser l'appareil sécuritaire, tout en créant une justice spécialisée pour la lutte contre le terrorisme ; Nathalie Kosciusko-Morizet soutenait qu'il fallait donner à la justice les moyens pour s'attaquer aux forces

l'Etat à travers une augmentation des droits des agents de force de l'ordre, afin qu'ils acquièrent les moyens d'agir plus efficacement. En outre, moins développée certes car issue du contexte de la lutte contre le terrorisme, mais toujours porteuse d'un consensus dévoilant l'appropriation intrinsèque du *leg gaulliste* par la droite, la question des relations de la France avec les pays arabes et, notamment, avec les pays du Golfe a trouvé sa réponse commune convergeant avec la « certaine idée » gaullienne de la France comme grande nation, dont le rôle et la mission à l'échelle internationale consistaient à se positionner en tant qu'arbitre mondial et à entretenir le dialogue avec tous les pays, au-delà des divergences idéologiques, visant toujours l'intérêt national.

La troisième et dernière partie du débat s'est déroulée autour de deux thèmes : d'abord, la question de l'alliance ou la collaboration électorale avec le centre et l'extrême droite et, dernier sujet, la question de l'éducation nationale, qui fit l'unanimité autour de la nécessité d'accroître l'autonomie des établissements scolaires, tout en renforçant l'autorité des cadres enseignants⁶⁷⁶ et revalorisant l'apprentissage. Particulièrement intéressante par rapport à notre approche sur le gaullisme comme fédérateur et patrimoine de la droite française, la question de savoir si les candidats seraient ouverts à un élargissement de la majorité vers le centre ou vers une éventuelle alliance avec l'extrême droite contre le PS au second tour de l'élection présidentielle, a représenté, à notre avis, un des arguments décisifs pour sceller le caractère gaulliste de cette première primaire de la droite et du centre. D'abord, en ce qui concerna la possibilité d'élargir la majorité à travers une alliance avec le MoDem de François Bayrou, étant donné que ce dernier avait refusé de participer à la primaire, les candidats se sont vus partagés entre l'idée gaulliste du rassemblement et l'intransigeance gaullienne quant aux « petits arrangements électoraux ». D'une part, Alain Juppé et Bruno Le Maire se sont positionnés pour une alliance avec le centre au nom d'un projet rassembleur⁶⁷⁷, ayant chacun soutenu la nécessité de se rassembler pour vaincre la gauche et les extrêmes et revenir, ainsi, au pouvoir après l'échec de 2012. Le plus dramatique d'entre eux, Alain Juppé, qui entre-temps s'est assuré l'appui politique de François Bayrou⁶⁷⁸, osa même affirmer que le rejet d'une

terroristes en mettant hors la loi le salafisme, tout en augmentant le budget de l'armée ; et, finalement Jean-Frédéric Poisson qui voulait la mise en place d'un service national comprenant le service militaire obligatoire ;

⁶⁷⁶ « l'autorité c'est la clé d'un système scolaire qui marche », Bruno Le Maire ;

⁶⁷⁷ Alain Juppé : « je suis pour une alliance avec le MoDem » et Bruno Le Maire : « ma droite est une droite qui sait où elle habite et qui peut tendre la main au centre », dans *Le débat de la primaire de la droite et du centre* (3/3), vidéo disponible sur

<https://www.bfmtv.com/mediaplayer/video/le-debat-de-la-primaire-de-la-droite-et-du-centre-33-882049.html> ;

⁶⁷⁸ S'il avait affirmé n'avoir rien promis à François Bayrou, Alain Juppé n'aurait pas pourtant nié qu'il accepterait son soutien politique ;

collaboration avec le MoDem serait « une attitude tout à fait suicidaire » pour la droite française. Quant à Nicolas Sarkozy, s'il s'est montré ouvert vers une alliance avec le centre, il resta critique à l'adresse du MoDem de François Bayrou, qu'il considérait opportuniste :

« je suis pour une alliance avec le centre ; je suis tout à fait pour un projet qui rassemble la droite et le centre, mais un centre qui est avec nous matin, midi et soir, pas un centre qui n'est avec nous que quand il a besoin de nos voix pour être élu à Pau »⁶⁷⁹.

De l'autre côté, Jean-François Copé trouva « aberrant » le fait que François Bayrou soit devenu « le centre » des discussions, tandis que François Fillon s'est montré encore plus intransigeant sur « l'affaire Bayrou », qui signifierait à son avis « le retour à la République des partis, le retour aux petits arrangements électoraux »⁶⁸⁰. Pour répondre à la question des alliances et des collaborations, l'ancien Premier ministre de Nicolas Sarkozy fit explicitement référence au gaullisme, « une politique qui marche » et qui se définit à la lumière d'une relation directe entre le Président et le peuple, au-dessus du système de partis :

« moi je veux passer un contrat non pas avec François Bayrou et avec le centre, mais avec les Français ; et une fois que les Français m'auraient fait confiance sur ce contrat, ni François Bayrou, ni personne d'autre ne pourra y redire ; et je vous dis, c'est une politique qui marche, ça s'appelle juste le gaullisme »⁶⁸¹.

Quant à une éventuelle alliance avec l'extrême droite ou la possibilité de voter pour Marine Le Pen contre le candidat du PS au second tour de l'élection présidentielle, tous les candidats se sont opposés de façon véhémente à un tel scénario, Bruno Le Maire ayant même refusé de répondre à la question, invoquant l'impossibilité d'imaginer une telle situation où il devrait choisir entre le PS et le FN. Adeptes d'une droite décomplexée et forte, Nicolas Sarkozy préféra, pourtant, une grande coalition entre la droite et la gauche, capable de faire exploser l'extrême droite, mais jamais une alliance qui pourrait déboucher sur l'installation de Marine Le Pen à l'Elysée :

« J'ai toujours été opposé au front républicain et je le reste, toujours ; je pense que les grandes coalitions, que le mélange de la gauche et de la droite face à l'extrême droite crée les conditions de l'explosion de l'extrême droite...je n'accepterai jamais que madame Le Pen s'installe dans le fauteuil du président de la République »⁶⁸².

De même, François Fillon s'acharna à assurer qu'il ne voterait jamais pour le Front national ou pour Marine Le Pen, ayant soutenu en même temps qu'il ne voterait non plus pour François Hollande si ce dernier était le candidat du PS :

⁶⁷⁹ Nicolas Sarkozy, dans *Le débat de la primaire de la droite et du centre (3/3)*, *Ibidem* ;

⁶⁸⁰ François Fillon, *Ibidem* ;

⁶⁸¹ François Fillon, *Idem* ;

⁶⁸² Nicolas Sarkozy, *Idem* ;

« Je ne voterai jamais pour le Front national, je ne voterai jamais pour madame Le Pen qui conduirait notre pays à la catastrophe. Mais je ne voterai non plus pour François Hollande parce qu'il est disqualifié »⁶⁸³.

La stratégie de « ni, ni » fut adoptée aussi par Jean-François Copé, tandis qu'Alain Juppé insista sur la nécessité d'un rassemblement comprenant le centre, comme « la meilleure façon d'éviter ce qui est un choix impossible ». Plus animé que le premier, notamment à cause du fait qu'on a multiplié les attaques contre Nicolas Sarkozy, ce deuxième débat n'a pas pourtant dévoilé de grandes différences doctrinaires entre les candidats. De même, Alain Juppé réussit à se maintenir favori aux yeux des téléspectateurs, qui l'ont trouvé, de nouveau, comme le plus convaincant du débat de la primaire à droite (34%), devançant Nicolas Sarkozy (24%) et François Fillon (15%)⁶⁸⁴.

c) Troisième débat : : « restaurer l'autorité de l'Etat » et « renouer » avec la grandeur de la France

Les candidats de la primaire de la droite et du centre se sont retrouvés à sept pour la dernière fois avant le premier tour de scrutin le 17 novembre 2016, à l'occasion du troisième débat diffusé cette fois-ci sur *France 2* et *Europe 1*. Autour des thèmes comme l'Europe, l'éducation, la jeunesse, la laïcité ou encore la protection sociale, les candidats ont disposé d'une minute et trente secondes pour répondre aux questions des journalistes et trente secondes pour en donner la réplique. Tout d'abord, ce fut la question de l'élection de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis et ses conséquences pour la France qui ouvrit le débat. Premier à répondre, François Fillon s'est exprimé sur le caractère complexe des relations franco-américaines, tout en voyant dans l'élection du nouveau président américain une opportunité pour les Européens de s'imposer afin de « mettre en place une relation transatlantique qui soit plus équilibrée » :

« Si nous sommes alliés, il se trouve que nous avons beaucoup de contentions avec les Etats Unis et cela ne date pas de monsieur Trump... le moment est venu de dire stop et de convaincre les Européens de mettre en place une relation transatlantique qui soit plus équilibrée »⁶⁸⁵.

⁶⁸³ François Fillon, *Ibidem*

⁶⁸⁴ Selon une étude d'Elabe, cité par BFM TV, article disponible sur <https://www.bfmtv.com/politique/debat-de-la-primaire-a-droite-alain-juppe-juge-le-plus-convaincant-1055496.html> ;

⁶⁸⁵ François Fillon, dans Le 3^e débat de la primaire de la droite et du centre, le 17 novembre 2016, replay disponible [en ligne] sur <https://www.europe1.fr/politique/suivez-en-direct-sur-europe-1-le-dernier-debat-de-la-primaire-de-la-droite-et-centre-2903405> ou sur https://www.youtube.com/watch?v=0cKeMu0bin4&ab_channel=BFMTV ;

De même, si Alain Juppé a soutenu la nécessité du dialogue avec les Etats-Unis, il s’aligna sur la position de François Fillon quant à l’opportunité ouverte aux Européens pour défendre leurs propres intérêts⁶⁸⁶, notamment à travers une « politique commerciale offensive » qui lutte contre le réchauffement climatique indépendamment de la position des Etats-Unis. Nathalie Kosciusko-Morizet a elle-aussi défendu la collaboration avec le nouveau président américain, tout en ayant souligné la différence entre « travailler avec » et « lui ressembler »⁶⁸⁷, tandis que Bruno Le Maire présenta l’élection de Trump comme « un signe que le renouvellement était impératif », un renouvellement qui, en France, prendrait son propre visage.

D’accord avec Alain Juppé qu’il ne fallait pas « être naïfs avec les Etats-Unis », l’ancien président, Nicolas Sarkozy envisagea, pour sa part, deux conséquences géostratégiques « absolument majeures » de l’élection de Donald Trump : une agressivité accrue dans la gestion des dossiers politiques américains et un leadership qui allait replier l’Amérique sur elle-même⁶⁸⁸. Ayant proposé comme solution le « buy european act » - une forme de protectionnisme à l’européenne qu’il avait déjà défendu en 2012 -, tout en ayant prôné la réaffirmation du leadership français sur la scène internationale, l’ancien président français s’est positionné en héritier et continuateur de la vision gaullienne au sujet d’une politique étrangère française qui vise le maintien de la grandeur de la France et de son rôle d’arbitre mondial. Une France qui devrait s’imposer au sein d’une Europe renforcée comme grande puissance capable de contrebalancer le leadership américain. En effet, cette attitude sceptique – une position adoptée par presque tous les candidats⁶⁸⁹ - au regard des Etats-Unis à la suite de l’élection de Donald Trump - qui s’était présenté comme un président ambitionnant redonner la grandeur à son pays -, ne représente, à notre avis, qu’un argument supplémentaire attestant l’appropriation intrinsèque de la politique gaullienne de grandeur, ramenée notamment à la relation de la France avec les Etats-Unis, une politique souvent cataloguée comme « anti-américaine ». Ce

⁶⁸⁶ « il ne faut pas être naïfs avec les Etats-Unis, il faut défendre nos intérêts », Alain Juppé dans *Ibidem* ;

⁶⁸⁷ Nathalie Kosciusko-Morizet : « Il va falloir travailler avec lui, ça ne nous oblige pas à lui ressembler. »

⁶⁸⁸ « La première c’est que la première puissance du monde (économique, militaire, monétaire) va défendre ses intérêts avec d’avantage d’agressivité...on doit en tirer des conséquences. On ne peut pas être naïfs. On ne peut pas laisser massacrer littéralement notre industrie, notre agriculture, notre ruralité. Ce n’est pas possible. Je propose donc immédiatement que l’Europe se réunisse pour adopter un « buy european act » ...je souhaite que tous les marchés publics européens en prennent l’engagement que quel que soit la nationalité d’entreprise, ça soit fabriqué en France. Et une deuxième conséquence géostratégique c’est que le leadership de l’Amérique va un peu rétracter l’Amérique sur elle-même. Cela nous laisse donc une possibilité fantastique pour nous, la France et pour nous, les Européens de réaffirmer un leadership sur des questions essentielles...je pense que ces cinq années qui viennent peuvent marquer le retour de la France et le retour de l’Europe sur la scène internationale et l’Amérique ne sera pas là pour nous faire de l’ombre », Nicolas Sarkozy ;

⁶⁸⁹ Jean-Frédéric Poisson, candidat du Parti démocrate-chrétien, fut le seul candidat à avoir soutenu Donald Trump, considérant que son élection était « une opportunité formidable » pour la France ;

fut, d'ailleurs, dans la même logique gaulliste que François Fillon répondit à l'égard d'autres questions diplomatiques, comme la lutte contre Daech, ayant soutenu la nécessité d'une coalition avec la Russie avant que le pays de Vladimir Poutine n'arrive à une entente avec les Etats-Unis qui échappe à la France et la heurte ainsi dans son rôle d'arbitre mondial :

« Il faut une coalition avec les Russes, bien sûr, et je trouverais fort de café qu'après l'attitude contre-productive que nous avons eue avec la Russie, les Etats-Unis et la Russie se réconcilient par-dessus nos têtes »⁶⁹⁰.

De plus, l'argument de l'intériorisation de l'héritage gaulliste par la droite française en matière de politique étrangère est renforcé lors de ce dernier débat au moment des discussions autour de l'Europe et de la question environnementale. De ce fait, Jean-François Copé appuya la proposition de Nicolas Sarkozy réclamant une taxe carbone aux frontières de l'Europe contre les produits américains dans l'hypothèse où Washington mettrait en place les propos de Trump quant à l'abandon de ses engagements climatiques. La seule à assumer ouvertement des propositions sur l'environnement, Nathalie Kosciusko-Morizet eut un échange des répliques avec Nicolas Sarkozy, relatives à ses éventuelles « propos climatosceptiques ». Elle a pourtant approuvé la proposition sarkozienne de taxer les Etats-Unis :

« Pouvoir imposer des droits de douane sur des pays qui ne mènent pas de politique environnementale, pourquoi pas. Mais il faut être irréprochable, et ne pas prononcer de propos climatosceptiques »⁶⁹¹.

Déplorant le fait que la discussion sur un thème si important comme l'Europe est déviée sur des questions climatiques⁶⁹², François Fillon finit par s'y résigner et soutenir la position de Nicolas Sarkozy, qui proposait une « politique claire de réduction des gaz à effet de serre », tout en faisant l'éloge du pouvoir nucléaire français :

« Le nucléaire est un avantage compétitif pour l'économie française. Il faut moderniser le parc, ne pas fermer la centrale de Fessenheim, tant que l'Autorité de sûreté nucléaire ne le demande pas »⁶⁹³.

De son côté, Alain Juppé ne se montra pas très optimiste par rapport à l'Europe et à son avenir, ayant plaidé pour le maintien de l'unité au sein de l'Union comme contre-pied aux

⁶⁹⁰ François Fillon, *Le 3^e débat de la primaire de la droite et du centre*, le 17 novembre 2016, *Ibidem* ;

⁶⁹¹ Réplique à laquelle Sarkozy a rétorqué de immédiate :

« La France n'a aucune leçon à recevoir, car elle a une filière nucléaire qui fait notre honneur, qui permet à la France de produire peu de gaz à effet de serre. Quand je pense que les Allemands ont rouvert leurs centrales à charbon qui envoient leurs particules jusqu'à Paris ! », *Idem* ;

⁶⁹² « Je sens qu'on va zapper la question européenne », déplora François Fillon - « C'est bien de ne pas zapper la question climatique », lui répondit Nathalie Kosciusko-Morizet, dans *Idem* ;

⁶⁹³ François Fillon, *Idem* ;

« grands empires qui se reconstituent aujourd'hui » - une attitude qui s'inscrit aussi pleinement dans l'héritage diplomatique gaulliste :

« L'Europe est menacée de dislocation aujourd'hui, parce qu'elle n'est pas comprise, et parce qu'elle n'est plus aimée. Séparés, nous risquons de devenir les Etats vassaux des grands empires qui se reconstituent aujourd'hui, la Russie, la Chine, les Etats-Unis »⁶⁹⁴.

En outre, sur la question de l'élargissement de l'Union européenne vers la Turquie, les candidats se sont tous mis d'accord sur l'impossibilité d'englober le régime autoritaire d'Erdogan dans une Europe défenseuse acerbe de la démocratie⁶⁹⁵, tel qu'Alain Juppé a clairement exprimé :

« La Turquie n'a pas sa place dans l'Union européenne, d'autant plus depuis l'évolution de son régime politique... Qui ne va pas dans le sens que nous souhaitons d'un point de vue démocratique »⁶⁹⁶.

De plus, le candidat Juppé proposa « un congrès des consciences européennes » afin de discuter, en revanche, sur la façon de se « donner des frontières » et réfléchir sur ce qu'ont « en commun » les Européens avant d'en envisager un nouvel élargissement⁶⁹⁷.

Quant à la question soulevée par Bruno Le Maire, considérant qu'il fallait soumettre aux Français un « nouveau traité européen » pour réparer « l'erreur » commise en 2007, quand on avait adopté le traité européen malgré le « non » au référendum de 2005, celle-ci suscita la méfiance, voire le rejet immédiat des autres candidats, dont François Fillon - qui prôna, en échange, un « tabula rasa »⁶⁹⁸ - ou Jean-François Copé, - qui soutint qu'une telle approche conduirait certainement à « un nouveau Brexit »⁶⁹⁹. Finalement, le seul candidat à se positionner contre l'Europe, Jean-Frédéric Poisson justifia sa position constante contre les traités européens⁷⁰⁰ au nom de la souveraineté nationale : « On ne peut pas laisser les pays décider de leur avenir dans un cadre qui les contraint » - ce qui pourrait, à la limite, être

⁶⁹⁴ Alain Juppé, *Idem* ;

⁶⁹⁵ Bruno Le Maire et Jean-Frédéric Poisson se sont aussi prononcés catégoriquement contre l'entrée de la Turquie dans l'UE, ayant soutenu qu'il « [fallait] arrêter de céder au chantage du président turc », *Idem* ;

⁶⁹⁶ Alain Juppé, *Idem* ;

⁶⁹⁷ « Il faut lui donner des frontières, donc pas de nouvel élargissement (...) Il faut consolider la zone euro en harmonisant la fiscalité et puis il faut se poser la question fondamentale : qu'avons-nous en commun ? », Alain Juppé, *Le 3^e débat de la primaire de la droite et du centre*, le 17 novembre 2016, *Idem* ;

⁶⁹⁸ « Négocier un traité à 27 aujourd'hui, c'est négocier un traité qui aura des inconvénients pour chaque peuple, et le peuple français le rejettera. Il faut partir de la zone euro, et mettre à sa tête un vrai gouvernement. Les chefs d'Etat et de gouvernement, tout simplement. »

⁶⁹⁹ « Si on s'embarque dans une approche de faire un nouveau traité et faire un référendum derrière, on est certains d'avoir un nouveau Brexit » ;

⁷⁰⁰ Il avait rappelé qu'il a « constamment voté contre les traités européens » ;

interprété aussi à la lumière d'un héritage gaulliste qui met au-dessus de tout acte politique l'intérêt et l'indépendance nationale.

Outre les questions diplomatiques et de politique étrangère, ce dernier débat fit ressurgir les sujets discutés lors des débats précédents, comme l'éducation, la jeunesse ou la protection sociales - des thèmes moins concluants pour notre analyse et qui n'avaient pas non plus suscité la polémique auprès des candidats. Néanmoins, au moment des conclusions, chacun a mis en avant ses propres qualités, qui le recommandaient pour la fonction présidentielle et qui le différenciaient en même temps de ses concurrents. Premier à s'exprimer, Jean-Frédéric Poisson a misé sur son « casier politique » vierge, en contraste avec les autres candidats :

« L'ensemble des concurrents autour de moi a déjà eu l'occasion de prendre des responsabilités (...) Leurs engagements n'ont pas été tenus. Je veux être le candidat qui tiendra ses engagements. Je vous en fais la promesse »⁷⁰¹.

Alain Juppé a repris sa stratégie suivant l'idée gaullienne selon laquelle l'élection présidentielle était « la rencontre d'un homme et d'un peuple », ayant toutefois insisté sur le besoin de restaurer l'autorité de l'Etat – une idée toujours très gaullienne et qui fit, d'ailleurs, l'unanimité à droite :

« Je suis allé à votre rencontre, j'ai entendu vos inquiétudes, vos souffrances et votre colère. Pour que la France en forme entraîne la France qui peine, je veux restaurer l'autorité d'un État fort. Les propositions sont claires, elles sont sur la table. Si vous me faites confiance, j'agirai vite, d'abord avec des ordonnances, et ensuite fermement. Pour réussir, il faudra aussi se rassembler. Il faudra que notre diversité se conjugue à un vrai sentiment d'unité »⁷⁰².

S'il adopta comme mot-clé de son programme « l'audace », en se présentant comme le candidat du « renouvellement », Bruno Le Maire comprenait cette audace à la lumière d'une conception parfaitement respectueuse de l'héritage gaulliste, soucieuse de l'identité française et du rôle de la France dans le monde, passant toujours par la restauration de l'autorité de l'Etat :

« Dans la situation où est la France aujourd'hui, la meilleure solution, c'est l'audace. L'audace de transformer enfin notre classe politique, mettre fin au monopole syndical, restaurer l'autorité de l'État, transformer en profondeur notre école, l'audace de réaffirmer notre culture contre un islam politique, réaffirmer ce que nous sommes comme Français, avec notre histoire, notre langue, réaffirmer le rôle de la France en Europe et qui doit être un garant d'indépendance vis-à-vis des autres pays Je compte sur vous pour faire gagner cette audace »⁷⁰³.

⁷⁰¹ Jean-Frédéric Poisson, *Idem* ;

⁷⁰² Alain Juppé, *Le 3^e débat de la primaire de la droite et du centre*, le 17 novembre 2016, *Idem* ;

⁷⁰³ Bruno Le Maire, *Idem* ;

Adeptes d'une droite forte et décomplexée, Jean-François Copé ambitionna bâtir sa France aussi « décomplexée », mais une France qui finisse avec « le côté versatile » et qui vise inlassablement le maintien de sa grandeur :

« J'ai nourri mon projet autour d'une idée simple qu'il faut rebâtir un commandement dans notre pays, en finir avec le côté versatile et une certaine forme d'inconstance qui a présidé ses dernières années. La France décomplexée, c'est avoir une vision. Il faut que la France renoue avec sa grandeur (...) Passons ensemble un nouveau pont d'Arcole »⁷⁰⁴.

Ayant misé sur son expérience en tant qu'ancien président de la République, familier donc avec difficultés imposées par la plus haute fonction de l'Etat, Nicolas Sarkozy osa se présenter, pourtant, comme l'incarnation d'un « nouveau départ » :

« Le monde qui s'annonce ne fera aucun cadeau à la France. J'ai connu la difficulté de diriger la France durant la crise sans précédent de 2008. 2017 peut être un nouveau départ pour la France. Je veux incarner ce nouveau départ. Cette France a besoin d'énergie, j'ai cette énergie. Cette France a besoin d'expérience, j'ai cette expérience (...) Je veux une France qui se retrouve, une France qui se sente protégée, je veux la protéger (...) C'est à vous de faire votre choix, j'ai confiance en votre choix »⁷⁰⁵.

Catalogué comme « gaulliste social », l'ancien Premier ministre de Nicolas Sarkozy, François Fillon reprît dans sa conclusion son ambition d'incarner l'héritage « moral » du gaullisme, en se présentant comme le candidat ayant « toujours dit la vérité aux Français », en opposition avec les médias « qui avaient tout arrangé » d'avant :

« J'ai toujours dit la vérité aux Français. Mon programme n'est pas facile mais c'est le seul qui permettra à la France de se relever, de redonner espoir à la jeunesse. Nous sommes un peuple fier et nous n'aimons pas qu'on nous dicte nos choix. Dimanche prochain, n'ayez pas peur de contredire les sondages et les médias qui avaient tout arrangé à votre place. Ne faites pas de calcul, ne votez pas pour un candidat pour en éliminer un autre. C'est le seul choix qui est digne de la France »⁷⁰⁶.

Dernière à livrer sa conclusion, Nathalie Kosciusko-Morizet fit de sa position marginale parmi les autres candidats de la droite et du centre une opportunité pour les Français d'exprimer, à travers leur vote, le désir d'une « nouvelle France » que la candidate ambitionna représenter :

« Tous mes concurrents proclament qu'ils vont gagner. Pour ma part, je sais que ce ne sera pas le cas. Mais alors, pourquoi voter pour moi ? Voter pour moi, c'est dire que les solutions d'hier sont mortes, voter pour moi, c'est choisir des solutions nouvelles et refuser de donner toutes les clés au politique (...) Au second tour, il sera temps d'éliminer, au premier tour, choisissez vos idées, Choisissez la nouvelle France »⁷⁰⁷.

⁷⁰⁴ Jean-François Copé, *Idem* ;

⁷⁰⁵ Nicolas Sarkozy, *Idem* ;

⁷⁰⁶ François Fillon, *Idem* ;

⁷⁰⁷ Nathalie Kosciusko-Morizet, *Idem* ;

Contrairement aux débats précédents, qui s'étaient achevés avec la « victoire » d'Alain Juppé - jugé à chaque fois le plus convaincant par les téléspectateurs -, ce dernier débat à sept fit bénéficiaire de façon surprenante à François Fillon : il fut trouvé « le plus convaincant » par les 33% des téléspectateurs qui avaient regardé le débat, un score qui s'éleva à 39% auprès des sympathisants de la droite et du centre⁷⁰⁸. De plus, après ce dernier débat, 25% des téléspectateurs interrogés auraient estimé que François Fillon ferait « le meilleur président de la République » - un progrès de 7 points par rapport aux sondages précédant le débat, mais toujours derrière Alain Juppé, qui garda sa position de favori, avec 40% des réponses favorables. Néanmoins, François Fillon resta « le grand vainqueur », ayant été le seul à avoir progressé au terme de cet ultime débat, tandis que Nicolas Sarkozy a stagné à 19% et Alain Juppé perdit deux points⁷⁰⁹. La position gagnante de François Fillon fut ensuite confirmée le soir du 20 novembre 2016, quand il réussit à déjouer tous les sondages et les prédictions⁷¹⁰ : il est arrivé en première position avec 44,1% des suffrages, loin devant Alain Juppé, qui obtint 28,6%, et Nicolas Sarkozy, qui rata finalement le second tour, n'ayant pas obtenu que 20,7% des suffrages exprimés⁷¹¹.

d) Le débat final : pour une République « irréprochable » et pour une France, « puissance d'influence mondiale »

Trois jours avant le scrutin décisif, François Fillon et Alain Juppé se sont rencontrés face à face pour le grand débat final de la primaire, diffusé sur *France 2* le 24 novembre 2016. Surnommé « la guerre des droites » ou « la bataille de la droite »⁷¹², ce débat final eut comme principal objectif de souligner les sensibles différences entre les projets politiques de deux candidats, dont le passé et la trajectoire politique convergeaient au sein de la même grande

⁷⁰⁸ L'ancien Premier-ministre devancerait nettement Nicolas Sarkozy et Alain Juppé, respectivement jugés « les plus convainquants » par 26% et 25% des sympathisants de la droite et du centre, selon un sondage Elabe réalisé pour BFMTV et cité sur https://www.francetvinfo.fr/politique/les-republicains/primaire-de-la-droite/primaire-a-droite-francois-fillon-grand-vainqueur-du-dernier-debat-televisé-selon-deux-sondages_1926671.html ;

⁷⁰⁹ Selon une enquête Elabe, citée par *Franceinfo*, article disponible [en ligne] sur https://www.francetvinfo.fr/politique/les-republicains/primaire-de-la-droite/primaire-a-droite-francois-fillon-grand-vainqueur-du-dernier-debat-televisé-selon-deux-sondages_1926671.html ;

⁷¹⁰ Entre janvier 2016 - date de la première intention de vote de l'enquête CEVIPOF réalisée par IPSOS-Sopra Steria en partenariat avec *Le Monde* - et le résultat final de novembre 2016, ce fut, donc, un remaniement absolu qui s'est opéré : François Fillon fut alors crédité à 9 %, loin derrière Alain Juppé (44 %), Nicolas Sarkozy (32 %) et à l'égalité avec Bruno Le Maire (9 %), cf. Brice Teinturier, « Chapitre 1 - L'inédite (et dernière ?) primaire de la droite et du centre », dans Pascal Perrineau (dir.), *Le vote disruptif, op.cit.*, p. 39 ;

⁷¹¹ *Idem* ;

⁷¹² « C'est la guerre des droites qui se joue ce soir », commentaire sur France 2, disponible sur *Replay intégral. Débat de la primaire : François Fillon - Alain Juppé (France 2)*, vidéo disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=grL1u6D8GZw&t=17s> ;

famille politique. Dans ce sens-là, Franz Olivier Giesbert, éditorialiste *Le Point*, reprit la petite phrase employée en 1969 par le candidat communiste Jacques Duclos à propos des candidatures de Georges Pompidou et Alain Poher, pour se référer aux deux finales en termes de « blanc bonnet et bonnet blanc »⁷¹³. En effet, si les deux candidats incarnaient chacun des sensibilités différentes au sein de la droite française, ce fut pourtant sur le grand socle du gaullisme qu'ils avaient construit et développé leur vision politique : Alain Juppé, quant à lui, assumait sa posture de dauphin de Jacques Chirac, l'icône du néo-gaullisme, tandis que François Fillon, pour sa part, se vanta d'être le pupille de Philippe Séguin, grande figure du gaullisme social.

Ayant tous les deux des projets politiques « très libéraux », avec des programmes économiques « très semblables », dont la seule « vraie » différence serait « l'intensité du réformisme »⁷¹⁴, le point principal de confrontation entre Alain Juppé - « ancien favori, maintenant un outsider » - et François Fillon fut de savoir si leurs projets pourraient être « vraiment réalisables politiquement »⁷¹⁵. De ce fait, pendant une heure et quarante minutes, avec une minute et trente secondes pour répondre aux questions, les deux concurrents se sont efforcés, chacun pour sa part, de se présenter devant les téléspectateurs comme le mieux placé pour emporter l'élection présidentielle, tout en s'étant accordés sur le fait que ce deuxième tour de la primaire ne devait pas être un combat qui divise la droite. En effet, force est de souligner que tous les candidats de la primaire s'étaient solennellement engagés à en soutenir le vainqueur - François Fillon le rappela au début de la confrontation :

« ce débat ne doit pas être celui de la division, parce que quel que soit le choix de dimanche, c'est ensemble que nous allons mettre en œuvre le projet que les Français vont choisir »⁷¹⁶.

A l'image des rendez-vous précédents, la première partie de ce dernier et grand débat se concentra autour de la question de l'exercice du pouvoir. La réponse de François Fillon reprit en grandes lignes son projet « extrêmement précis » pour la France, un projet qu'il envisageait mettre en œuvre avec une équipe gouvernementale restreinte de 15 ministres qui s'engagent dans une série de réformes pendant les trois premiers mois du quinquennat, période qu'il voulait « clore » par référendum sur des questions fondamentales⁷¹⁷. En revanche, Alain Juppé

⁷¹³ *Idem* ;

⁷¹⁴ *Idem* ;

⁷¹⁵ *Idem* ;

⁷¹⁶ François Fillon, *Débat de la primaire : François Fillon - Alain Juppé (France 2)*, *Ibidem* ;

⁷¹⁷ François Fillon : « notre pays est au bord de la révolte...j'ai voulu bâtir un projet extrêmement précis, j'aurais pu choisir de dire des choses aimables, de faire des promesses qui auraient été très générales, mais je pense que la

opta pour une réponse centrée notamment sur l'image et les qualités qui le recommandaient comme président, étant donné que sa façon d'imaginer le gouvernement coïncidait généralement avec celle de son concurrent :

« Je voudrais d'abord être un président qui préside, c'est-à-dire qui restore la dignité de la fonction, elle est aujourd'hui abîmée, on le voit bien ; qui rassemble les Français et après un président qui défend dans le monde l'image et les intérêts de la France...et pour cela il faudra une équipe : je choisirai un Premier ministre loyal d'abord, ce sera la principale qualité, compétant également bien-sûr et un premier ministre qui dans nos Institution c'est le chef de l'équipe gouvernementale et doit assurer sa cohérence et sa harmonie...c'est également le chef de la majorité parlementaire qui doit être en dialogue permanent avec elle...des ministres, c'est très important...15 ministres maximum et surtout des ministres durables qui ne changent pas tous les ans et demi...des ministres qui soient de vrais managers de leur administration...un parlement qui légifère un peu moins et mieux et avec bien-sûr un contrôle accru sur la politique gouvernementale.... il faut que l'Etat soit fort dans les fonctions qui n'appartiennent que lui, ses fonction régaliennes »⁷¹⁸.

La réponse d'Alain Juppé est particulièrement intéressante pour notre argumentation générale parce qu'elle s'inscrit pleinement dans la conception gaullienne des Institutions, renvoyant implicitement, à notre avis, au célèbre discours que le Général de Gaulle a prononcé à Bayeux en 1946 et qui est resté dans la mémoire historique comme le premier « brouillon » de la Constitution de la Vème République. Tout comme Charles de Gaulle à Bayeux, Alain Juppé prôna le renforcement du pouvoir exécutif face au législatif à travers un président fort, digne, rassembleur et, surtout, un président qui s'appuie sur son Premier « collaborateur » à savoir, un Premier ministre « fidèle », afin de faire fonctionner le bicéphalisme français mis en place en 1958. Seule grande différence : de Gaulle avait prôné de nouvelles Institutions et une nouvelle République, tandis qu'Alain Juppé s'est attaché fermement au respect, voire au retour à l'esprit des Institutions actuelles.

Après un court échange de répliques quant aux réformes que les deux candidats ambitionnèrent faire s'ils gagnaient l'élection présidentielle, un échange qui les différençia du point de vue de l'intensité de leur réformisme, mais aussi pour ce qui concerna leur méthode - Alain Juppé préférant les ordonnances aux référendums proposés par François Fillon -, ce fut la

seule façon de tenir ses promesses est justement d'avoir un projet extrêmement précis, ensuite, j'ai travaillé une méthode, j'ai indiqué que ce projet je voulais le mettre en œuvre avec une équipe de 15 ministres, je voulais qu'il soit particulièrement compétent avec une autorité personnelle et j'ai indiqué les réformes que je voulais faire dans les trois premiers mois du quinquennat...j'ai même indiqué que je voulais clore cette première période de réformes du quinquennat par référendum sur deux questions fondamentales. Ma conviction est que si nous ne sommes pas capables de faire bouger les choses dans les trois premiers mois du quinquennat, compte tenu du passé, les Français se décourageront et se détourneront de la politique et le risque de voir les extrémistes gagner sera de plus en plus important », *Idem* ;

⁷¹⁸ Alain Juppé, *Idem* ;

question de la moralité en politique qui a clôturé la première partie du débat – une question sensible vu qu’Alain Juppé avait été condamné dans l’affaire des emplois fictifs à la mairie de Paris. Sans tarder sur des éventuels commentaires ou remarques supplémentaires, les deux candidats se sont limités à livrer brièvement leurs réponses, en s’étant accordés, « évidemment », sur l’idée d’une République « irréprochable »⁷¹⁹, partie de l’héritage moral du gaullisme.

La deuxième partie du débat - centrée sur des questions posées par des internautes – a été le moment où le nom du Général de Gaulle et la mémoire du gaullisme furent de nouveau invoqués. De ce fait, à la question de savoir s’ils avaient déjà manifesté dans leur jeunesse, les deux candidats avouèrent l’avoir fait à trois reprises, y compris au moment des événements de mai 1968. Tant Alain Juppé que François Fillon auraient été contraints, en raison de leur statut, de se trouver « sur les barricades » aux manifestations contre la politique gouvernementale. Nous pouvons percevoir le regret ou, au moins, l’effort de justifier son acte dans la réponse de François Fillon :

« j’ai dû manifester une deuxième fois au moment mai 1968 de manière assez folklorique...j’avais 14 ans, donc c’était avec des élèves, plutôt du côté de ceux qui ne voulaient pas travailler »⁷²⁰.

De son côté, Alain Juppé réussit à minimaliser, voire annuler son geste, ayant invoqué sa participation ultérieure à « la grande manifestation au soutien du Général de Gaulle » du 30 mai :

« Une fois en 1968, je n’étais pas très enthousiaste sur les barricades, je me suis laissé emporter par une manifestation qui est portée par Sciences Po pour aller jusqu’au Ministère de l’Education nationale...le 30 mai, en revanche, j’étais sur les Champs-Élysées pour la grande manifestation au soutien du Général de Gaulle »⁷²¹.

Ensuite, à l’image des débats précédents, les thèmes comme l’économie, le travail, la fiscalité ou la famille prirent le devant des discussions, mais ils n’ont pas suscité de fortes divergences entre les deux concurrents. Ce fut, en revanche, la question de la vision de la France dans le monde qui a marqué une différence évidente d’opinions : si, pour François

⁷¹⁹ François Fillon : « pour moi c’est une question fondamentale, je pense que on ne peut pas diriger la France si on n’est pas irréprochable...c’est une évidence...on est des hommes politiques, on n’est pas des citoyens comme les autres...les hommes politiques, ils ont comme responsabilité de montrer le chemin, de faire prendre des décisions difficiles... » ; Alain Juppé : « la réponse est évidemment positive, mais quand on pose cette question, je comprends bien ce qu’on a en tête. J’ai été condamné. J’ai assumé. J’ai payé...pour l’avenir j’appliquerai exactement les mêmes règles...ce qui me paraît important c’est de faire appliquer les règles qui existent, les lois qui existent », *Idem* ;

⁷²⁰ François Fillon, *Idem* ;

⁷²¹ Alain Juppé, *Idem* ;

Fillon, la France n'était pas une nation multiculturelle - raison pour laquelle il prôna l'intégration, voire l'assimilation des étrangers au nom de « l'identité » française, soucieuse d'en conserver « l'héritage culturel »⁷²² -, Alain Juppé a misé, au contraire, sur l'ouverture et la diversité comme forces unificatrices aux côtés des valeurs républicaines qui, ensemble, constituaient ce « bien commun » qui définit l'identité de la France :

« pour moi, l'identité de la France c'est d'abord sa diversité parce que nous ne sommes pas tous pareil...c'est une richesse, c'est une force cette diversité de la France à la condition que cela n'aboutisse pas au communautarisme, c'est-à-dire, à l'enfermement de chaque groupe dans ses propres lois ou dans ses propres modes de vie...et que ça conduise au contraire à une unité renforcée de la nation... c'est une histoire, c'est une culture aussi, c'est une langue...moi, je suis très attaché à la bonne connaissance de la langue française qui est en train de s'appauvrir considérablement...les valeurs de la République qui sont immortalisées dans notre devise...la laïcité qui fait partie de ce bien commun des Français et, enfin, l'égalité entre les femmes et les hommes...voilà ce qui fait le bien commun qui doit unir la nation »⁷²³.

A travers leurs visions différentes - mais pas opposées - de la France dans le contexte de la mondialisation, les deux représentants de la droite se sont néanmoins accordés sur la primauté de l'héritage culturel français, qui passait notamment par le respect des valeurs républicaines et qui devait maintenir l'unité de la nation.

Compte tenu qu'il s'agissait du domaine « réservé », le sujet de la politique étrangère a représenté l'occasion pour que les deux candidats assument le poids de l'héritage gaulliste exigeant que la France s'affirme comme grande puissance sur la scène internationale et joue son rôle d'arbitre entre les Etats Unies et la Russie, tout en agissant toujours dans son propre intérêt national. Selon Alain Juppé, la voix de la France « est devenue inaudible » et afin de « reconquérir » sa liberté de choix, la France devrait « d'abord redevenir ce qu'elle a été longtemps, ce qu'elle a les moyens de redevenir, c'est-à-dire, une puissance d'influence mondiale »⁷²⁴. Tout en privilégiant d'emblée la relation avec l'Allemagne, Alain Juppé s'est positionné contre un choix pur et brut entre les Etats-Unis et la Russie - et cela au nom de

⁷²² « pour ma part, je veux que les étrangers qui viennent s'installer dans notre pays s'intègrent, s'assimilent, qu'ils respectent l'héritage culturel qui est le nôtre parce que c'est une revendication extrêmement forte qui monte du plus profond au fond de l'âme française qui conserve nos valeurs, nos repères, une forme d'identité qui naturellement doit évoluer et qui évolue dans un monde qui est un monde ouvert, mais qui ne doit pas disparaître... », François Fillon, *Idem* ;

⁷²³ Alain Juppé, *Idem* ;

⁷²⁴ « il faut que la France soit elle-même et qu'elle reconquière sa liberté de choix... ni l'un ni l'autre ou les deux à la fois...mais en tout cas la France d'abord doit redevenir ce qu'elle a été longtemps, ce qu'elle a les moyens de redevenir, c'est-à-dire, une puissance d'influence mondiale...la voix de la France est devenue inaudible, je veux renforcer cette voix de la France, je veux rétablir notre puissance économique, notre crédibilité vis-à-vis de nos partenaires, en particulier vis-à-vis de l'Allemagne...et à partir de là, et bien, nous sommes libres de nos choix », Alain Juppé, *Idem* ;

l'intérêt national : si la France avait « une relation ancienne » avec les Etats-Unis à travers leur alliance au sein de l'OTAN, il faudrait néanmoins que la France défende à son tour ses propres intérêts « en particulier en matière commerciale »⁷²⁵ et, en même temps, il serait « hors de question de s'antagoniser avec la Russie ». Alain Juppé a envisagé même un « accord de sécurité paneuropéenne » avec le pays dirigé par Vladimir Poutine⁷²⁶.

Après avoir répondu aux insinuations de son concurrent concernant une éventuelle sympathie entre lui-même et Vladimir Poutine⁷²⁷, François Fillon se positionna à son tour pour une politique étrangère ayant comme but ultime la défense de l'intérêt national. Pour ce faire, l'ancien Premier ministre de Nicolas Sarkozy ne proposa pas de changer les alliances, mais tout simplement de chercher - « sans demander l'accord des Américains » - un rapprochement avec la Russie afin de retisser un lien pour « l'amarrer à l'Europe ». Parce que, selon lui, « le vrai danger pour l'Europe » ne serait plus militaire mais économique, le cas où la Russie se tournait vers le continent asiatique comme conséquence de la politique « absurde » menée « depuis quatre ans » par François Hollande⁷²⁸. Sensiblement plus russophile et moins américanophile qu'Alain Juppé, notamment à travers sa petite phrase soulignant la nécessité de « s'asseoir autour d'une table avec les Russes sans d'ailleurs demander l'accord des Américains », François Fillon inscrivit son discours dans l'étroit respect de l'attitude gaullienne intransigeante quant à l'indépendance de la France et de ses choix en matière internationale par rapport à la politique menée par les autres grandes puissances.

⁷²⁵ « nous avons avec les Etats Unis une relation ancienne...ce sont nos alliés au sein de l'OTAN, mais ils défendent farouchement leurs intérêts propres et je l'ai toujours vu, dans tous les domaines...il faut que nous sachions, nous aussi, défendre nos propres intérêts, en particulier en matière commerciale », Alain Juppé, *Idem* ;

⁷²⁶ « la Russie est un voisin, partenaire, hors de question de s'antagoniser avec la Russie, nous avons été peut-être maladroits dans le cas de l'OTAN...il faut donc aller vers un accord de sécurité paneuropéenne avec la Russie mais il faut savoir dire quelques vérités de base à la Russie », Alain Juppé, *Idem* ;

⁷²⁷ Vladimir Poutine aurait affirmé que son candidat préféré était François Fillon, affirmation que ce dernier expliqua à travers leur relation de l'époque où les deux avaient occupé la fonction de Premier ministre : « il se trouve que nous avons travaillé ensemble, j'ai été Premier ministre pendant cinq ans et il a été Premier ministre pendant cinq ans », François Fillon, *Idem* ;

⁷²⁸ « ce qui compte dans la politique étrangère que je veux conduire ce sera que la France défend ses intérêts et les intérêts de la France ce n'est évidemment pas de changer d'alliances...nous sommes les alliés des Etats Unis, nous partageons avec les Etats Unis des valeurs fondamentales que nous ne partageons pas avec les Russes et nous avons une alliance de sécurité avec les Etats Unis, on va pas la remettre en cause...en revanche, je considère que la politique qui est conduite depuis quatre ans maintenant par François Hollande à l'égard de la Russie est absurde et qu'elle conduit la Russie, qu'elle pousse la Russie à se durcir, à s'isoler, à actionner les réflexes nationalistes or il se trouve que la Russie est le plus grand pays du monde, que c'est un pays qui est bourré d'arme nucléaire et qui est donc un pays dangereux si on le traite comme nous l'avons traité depuis cinq ans...donc ce que je demande simplement c'est qu'on s'assoit autour d'une table avec les Russes sans d'ailleurs demander l'accord des Américains et qu'avec eux, on essaie de retisser un lien qui soit un lien sinon de confiance mais en tout cas un lien qui permette d'amarrer la Russie à l'Europe. Le vrai danger pour l'Europe ce n'est pas la Russie, le vrai danger pour l'Europe, il est économique et il s'appelle le continent asiatique, ce n'est pas un danger militaire mais c'est un danger en termes de domination de l'économie mondiale...est-ce qu'il est intelligent de pousser la Russie vers l'Asie ? je pense que cette politique a échoué et qu'il faut donc le reconnaître. », François Fillon, *Idem* ;

Le dernier grand sujet du débat porta sur la question de la politique des alliances et notamment d'une éventuelle gouvernance avec l'extrême droite, un thème déjà discuté à l'occasion des débats précédents. Tant Alain Juppé que François Fillon sont restés fermes sur leurs positions réfutant toute liaison ou collaboration avec les extrêmes. De plus, si Alain Juppé avait posé en grand rassembleur, il limita son rassemblement à la droite et au centre, l'échiquier où il pourrait trouver des adhérents à son projet. En même temps, il réfuta toute ouverture vers les gens de gauche, parce qu'il ne voulait pas répéter l'erreur commise en 2007⁷²⁹. S'accordant avec Alain Juppé sur la collaboration avec des gens qui croient dans son projet politique, tout comme sur l'impératif d'éliminer les extrêmes de la vie politique, François Fillon s'est montré pourtant plus flexible, ambitionnant ouvrir la vie politique française, « aujourd'hui trop fermée », aux gens « venus de l'extérieur »⁷³⁰.

Quant à la question de savoir pourquoi feraient-ils de meilleurs candidats face à Marine Le Pen au second tour de l'élection présidentielle, les deux candidats de la droite ont invoqué l'incompatibilité entre l'idéologie du FN et leur propre projet politique, soulignant le danger de la vision lepéniste sur l'avenir de la démocratie française. En effet, selon François Fillon, l'arrivée même de Marine Le Pen au second tour de l'élection présidentielle serait « le signe d'une démocratie malade », « d'une crise profonde »⁷³¹. Dans le même registre discursif, Alain Juppé s'est vanté aussi d'avoir - « tout au long » de sa vie - combattu le Front national, invoquant comme principale raison son idéologie incompatible avec sa vision gaulliste de la France :

⁷²⁹ « moi je veux rassembler largement, nous n'avons jamais gagné d'élections quand nous n'avons pas rassemblé la droite et le centre...moi je veux être élu sur un projet et je travaillerai avec ceux qui soutiendront ce projet...je ne ferai pas ce qu'il a été fait en 2007, faire entrer au gouvernement des ministres socialistes », Alain Juppé, *Idem* ;

⁷³⁰ « la question fondamentale c'est le projet pour redresser le pays, ce que je vous ai dit plusieurs fois c'est que je présente un projet que je considère qu'il est par sa dimension et par sa densité le seul qui permet vraiment un redressement et je vais pas commencer à négocier ce projet avec je ne sais qui parce que cela voudrait dire amender et cela voudrait dire mettre en œuvre un projet auquel au fond je ne crois plus...ce que je veux moi, c'est deux choses : la première c'est de réduire la part des extrémistes dans notre pays...et la deuxième chose que je veux faire est d'ouvrir le gouvernement et la majorité à des gens venus de l'extérieur ...pour ouvrir la vie politique française qui est aujourd'hui trop fermée », François Fillon, *Idem* ;

⁷³¹ « j'ai toujours combattu le Front national, Madame Le Pen m'attaque depuis trois jours avec une extrême violence, peut-être parce qu'elle a compris qu'elle risquait d'avoir un adversaire qui pourrait la battre ; je ne suis pas de ceux qui pensent qu'elle sera forcément au second tour, qui considèrent que c'est une fatalité...et je pense qu'il faut empêcher Madame Le Pen d'être au second tour de l'élection présidentielle parce que c'est le signe d'une démocratie qui est malade, c'est le signe d'une crise profonde et cette crise, elle est profonde parce que je pense qu'on n'a pas suffisamment écouté les Français qui réclamaient plus d'autorité, qui réclamaient plus de liberté aussi, qui réclamaient d'être mieux considérés, qui réclamaient qu'on respecte leur valeurs, qu'on mondialise pas notre identité et culture et donc c'est la raison pour laquelle je défends le projet qui est le mien et je suis convaincu qu'avec ce projet-là on peut gagner quel que soit le concurrent du deuxième tour », François Fillon, *Idem* ;

« Je me suis battu tout au long de ma vie politique contre le Front national parce que son idéologie, quelques soient les efforts que Madame Le Pen ait fait pour la dédramatiser, est incompatible avec la vision qu'un gaulliste se fait de la France et parce qu'ensuite son projet nous amènerait tout droit dans le mur »⁷³².

De plus, demandé sur la représentativité du FN et sur la possibilité d'introduire le scrutin proportionnel, Alain Juppé fit de nouveau appel au gaullisme et à la mémoire du Général de Gaulle pour justifier son opposition en concordance avec l'héritage constitutionnel gaullien :

« Je ne suis pas favorable à un scrutin proportionnel en France parce que c'est l'instabilité assurée. Nous avons une bonne Constitution, la constitution de la Ve République, voulue par le Général de Gaulle fonctionne bien et je pense qu'il faut la respecter, nous avons une espèce de manie en France, chaque fois qu'il y a un problème, de changer la Constitution...et voilà, le scrutin majoritaire pour moi, fait partie de cet édifice constitutionnel qu'il faut respecter »⁷³³.

Enfin, au moment des conclusions, les deux finalistes de la primaire ont misé à l'unisson sur le caractère à la fois réconciliateur et rassembleur de leurs projets, ayant adopté la même attitude gaullienne quant au rôle primordial de la fonction présidentielle : celui qui impose au Président de se situer au-dessus des querelles partisans et des idéologiques, pour garder l'unité de la nation et préserver la grandeur de la France. Et si Alain Juppé en souligna notamment sa méthode gaullienne d'aller « à la rencontre des Français et des Françaises » pour construire avec eux son projet présidentiel afin qu'il puisse être le président de « tous les Français », ouvrant à la fois « les voies d'avenir pour une France reconciliée et apaisée »⁷³⁴, François Fillon a mis en avant sa solitude du début de campagne - une solitude qui rappelait à la condition du Général de Gaulle au moment de sa décision du 18 juin 1940, mais une solitude qui s'effacerait – dans les deux cas - au fur et à mesure que les Français adhéraient à leurs projets. De plus, même le langage dramatique que François Fillon utilisa pour livrer sa conclusion s'inscrit dans une parfaite harmonie avec la rhétorique gaullienne :

⁷³² Alain Juppé, *Idem* ;

⁷³³ Alain Juppé, *Idem* ;

⁷³⁴ Alain Juppé se déclarait fier « d'avoir été si systématiquement à la rencontre des Français et des Françaises, j'ai construit mon programme avec eux. Dans mes livres, le premier chapitre c'est toujours « parole donnée aux enseignants, parole donnée aux magistrats, parole donnée aux policiers ». quand j'ai eu ce désir permanent d'écouter d'abord les Françaises et les Français pour construire mon projet et j'ai voulu en réalité deux France : il y a une France qui réussit, une France conquérante, qui est à l'aise avec la mondialisation, une France qui est confiante dans l'avenir et puis une France qui souffre, une France qui a le sentiment d'être abandonnée, de décrocher...voilà...il fallait réconcilier ces France pour faire un pays. », tout en concluant que « La France aura besoin d'un président de la République solide, un président d'abord qui est décidé à faire des réformes, des réformes courageuses, des réformes rapides, des réformes crédibles et des réformes sans brutalité parce que je suis convaincu qu'il faut convaincre les Français que ces réformes seront pour eux positives. La réforme, ce n'est pas la pénitence, c'est l'espérance. Un président de la République qui...soit un président de tous les Français, qui rassemble, qui est attentif à chacun et notamment à ceux qui peinent le plus. Et puis, un président de la République qui ouvre les voies d'avenir pour une France reconciliée et apaisée, vous savez qu'elle a toujours été et qu'elle est encore aujourd'hui mon rêve pour la France, celle d'une France heureuse et fière de son identité », dans *Idem* ;

« Il y a trois ans que j'ai commencé ma campagne, j'étais seul. J'ai sillonné la France, j'ai rencontré de milliers de Français qui m'ont confié leurs doutes, leur colère, parfois leur désespoir, parfois aussi leurs espoirs et leurs réussites. C'est avec eux que j'ai bâti ce projet. Il y a plus de 7 mille Français qui directement ont participé à l'élaboration du projet que je présent aujourd'hui. C'est un projet précis, c'est un projet puissant, c'est un projet de transformation de notre pays, dans le respect des valeurs qui sont les nôtres... Oui, il y a trois ans, j'étais seul et aujourd'hui nous sommes des millions. Je sens une vague qui se lève et je pense que cette vague peut être une force magnifique pour donner à la France le progrès et la fierté qu'elle mérite. Alors, dimanche, j'invite tous les Français qui voudront participer à cette primaire à être les acteurs de cette force qui avance »⁷³⁵.

e) La victoire de François Fillon : le pari rassembleur de la droite et du centre ou l'incarnation d'une droite « prisonnière » de l'héritage gaulliste

A l'issue du dernier débat - « à la fois tendu mais sans coup d'éclat »⁷³⁶ -, suivi pourtant par plus de huit millions de téléspectateurs et 33,8 % de part d'audience, ce fut François Fillon qui s'imposa face à Alain Juppé, considéré finalement - à cause de sa constante dénonciation de « la brutalité » du projet de son adversaire - « un pâle réformateur »⁷³⁷. Ayant remporté nettement la primaire de la droite et du centre avec 66,5% des suffrages exprimés⁷³⁸, François Fillon est élu le candidat officiel de la droite à l'élection présidentielle de 2017, étant, en même temps, le principal favori pour l'emporter⁷³⁹. Supposé être le candidat commun de la droite et du centre, François Fillon ne réussit pas pourtant à en rassembler toutes les sensibilités. L'ancien collaborateur de Nicolas Sarkozy, Henri Guaino exprima sa résistance, tout en espérant à réunir les conditions nécessaires pour qu'il soit lui-même candidat d'une autre droite, « celle du gaullisme, de la générosité, de la nation unie par l'humanité » :

« Le programme de François Fillon, je le combattrai avec toute mon énergie, jusqu'au bout... Avec un programme pareil, les classes populaires et les classes moyennes ne vont pas aller pour cette droite-là... Ce n'est pas ma droite. C'est une droite qui n'a aucune générosité, aucune humanité »⁷⁴⁰.

⁷³⁵ François Fillon, *Idem* ;

⁷³⁶ Brice Teinturier, « L'inédite (et dernière ?) primaire de la droite et du centre », dans Pascal Perrineau, *Le vote disruptif*, *op.cit.*, p. 39 ;

⁷³⁷ *Idem* ;

⁷³⁸ Résultats de la primaire de la droite et du centre disponibles [en ligne] sur *Europe 1*

<https://www.europe1.fr/politique/primaire-de-la-droite-suivez-les-resultats-du-second-tour-en-integralite-2912612>

;

⁷³⁹ Selon une enquête Odoxa pour *France 2*, François Fillon recueillerait 32% des voix au premier tour, contre 22% pour Marine Le Pen. Au second tour, il battrait la présidente du Front national (71% contre 29%), sondage cité par *Franceinfo*, disponible [en ligne] sur

https://www.francetvinfo.fr/politique/les-republicains/primaire-de-la-droite/presidentielle-fillon-donne-en-tete-du-premier-tour-face-a-le-pen-selon-un-sondage-odoxa-pour-france-televvisions_1942115.html ;

⁷⁴⁰ Henri Guaino, cité par *Europe 1*, article disponible [en ligne] sur

Quant à François Bayrou, le président de MoDem ayant soutenu Alain Juppé, celui-ci accepta ce résultat qui ne laissait pas de place aux ambiguïtés, tout en ayant exprimé sa réticence par rapport aux « nombreuses questions » que le programme de François Fillon poserait aux citoyens, des questions qui devraient « trouver la réponse » dans les semaines qui s'en suivaient. Néanmoins, il a reconnu que « le projet qui a été annoncé par François Fillon a été au point de rencontre de la droite » et que « le rassemblement demeure la condition même de l'alternance en 2017 »⁷⁴¹. De son côté, à travers les paroles de son président Jean-Christophe Lagarde, l'UDI exprima son souhait d'engager des discussions avec le candidat de la droite :

« Je l'avais dit avant le premier tour, avec Nicolas Sarkozy nous avons des incompatibilités, avec François Fillon, nous n'avons que des différences...Je proposerai dès mardi aux instances de l'UDI d'engager avec François Fillon une discussion pour élaborer un projet législatif commun »⁷⁴².

Et cela malgré la division engendrée par la victoire de François Fillon au sein de l'UDI, vu que l'ancien ministre, alors parlementaire, Yves Jégo avait appelé à voter pour Alain Juppé après avoir soutenu Bruno Le Maire au premier tour, tout en ayant critiqué durement le projet filloniste⁷⁴³.

Après tout, même si l'exercice de la primaire n'était pas spécifique de la droite, étant donné sa marquante culture du leader, elle a su très bien s'y adapter et en faire un instrument unificateur dans le contexte où elle manquait d'un leadership évident. Dans ce sens-là, Anne Levade, présidente de la Haute Autorité de la primaire, s'en est félicitée du succès sur *Franceinfo* :

« La primaire n'était pas programmée pour la droite de manière évidente parce qu'il y avait davantage une habitude de culture de leader que dans le cadre d'un parti de gauche. En même temps, c'est une affaire de conjoncture, de contexte, le moment s'y prêtait »⁷⁴⁴.

<https://www.europe1.fr/politique/primaire-de-la-droite-guaino-je-combattrai-le-programme-de-fillon-avec-tout-mon-energie-2912795> ;

⁷⁴¹ François Bayrou, cité par *Le Figaro*, article disponible [en ligne] sur

<https://www.lefigaro.fr/elections/presidentielles/primaires-droite/2016/11/27/35004-20161127ARTFIG00219-critiquant-le-programme-de-fillon-bayrou-laisse-planer-le-doute-sur-ses-intentions.php> ;

⁷⁴² Jean-Christophe Lagarde, cité par *Europe 1*, article disponible [en ligne] sur

<https://www.europe1.fr/politique/jean-christophe-lagarde-fillon-temperait-les-ardeurs-de-sarkozy-2913065> ;

⁷⁴³ « Face à la puissance de l'ultra droite souverainiste et réactionnaire, il est urgent d'offrir aux Français une véritable alternative humaniste, européenne et laïque fondée sur un socle économique, social et politique clair, capable de rassembler tous les centres, la droite modérée et plus largement les déçus de la gauche », Yves Jégo, cité par *Le Figaro*, article disponible [en ligne] sur

<https://www.lefigaro.fr/elections/presidentielles/primaires-droite/2016/11/27/35004-20161127ARTFIG00229-la-victoire-de-francois-fillon-divise-le-centre-droit.php> ;

⁷⁴⁴ Anne Levade, citée par *Franceinfo*, article disponible [en ligne] sur

https://www.francetvinfo.fr/politique/les-republicains/primaire-de-la-droite/direct-primaire-de-la-droite-resultats-reactions-suivez-l-edition-speciale-de-franceinfo-apres-le-second-tour_1933539.html ;

Finalement, si cette « inédite et première » primaire de la droite et du centre a représenté, comme nous l'avons amplement montré, l'occasion pour que les présidentiables de la droite se disputent l'héritage politique et moral du gaullisme, ce serait, selon Éric Brunet, à cause du fait que la droite française ne réussit toujours pas à faire « son job », à savoir, celui de réformer et de rompre avec « la mythologie française » de 1944, devenue désuète à une époque où toutes les puissances européennes ont pris le chemin de la réforme libérale. Selon Éric Brunet, la droite française ne réussit pas à se positionner vraiment à droite et à entreprendre des réformes libérales à cause du fait qu'elle reste « prisonnière » du système mis en place après-guerre par le Général de Gaulle, tandis que la gauche se contenterait de regarder le spectacle et de se réclamer à son tour, d'un gaullisme social. L'auteur est allé encore plus loin dans sa critique de l'ancrage du gaullisme dans la culture politique française, en le définissant en termes d'une « religion » et, pire encore, comme « l'opium du peuple français et le bromure de l'imagination politique »⁷⁴⁵.

Dans le contexte d'une droite française qui aurait du mal à s'actualiser, le journaliste saisit l'opportunité d'Emmanuel Macron de se faire remarquer en tant que candidat à l'élection présidentielle, les Français le considérant, d'après un sondage de 2016, comme « la personnalité politique incarnant le mieux les idées libérales »⁷⁴⁶. Selon l'auteur, c'était la droite qui a laissé un « boulevard » à Emmanuel Macron dont il a su tirer les bénéfices, en se présentant comme un libéral de gauche : « J'assume être libéral. Je rappelle que, historiquement, le libéralisme est une valeur de gauche, de défense de l'égalité des droits »⁷⁴⁷ - tout en récupérant aussi l'héritage gaulliste : « Comme De Gaulle, je choisis le meilleur de la gauche, le meilleur de la droite, et même le meilleur du centre »⁷⁴⁸. La victoire d'Emmanuel Macron confirme *a posteriori* l'idée d'Éric Brunet selon laquelle cette « génération de blairistes » dont fait partie le jeune président français serait en train d'émerger et d'ubériser la droite, sans pourtant trahir la gauche - tout en préservant et vénérant « les acquis précieux » que le gaullisme a légués à la France.

⁷⁴⁵ Éric Brunet, *L'obsession gaulliste. Alain, François, Nicolas, Marine et les autres...*, Editions Albin Michel, 2016, p. 12 ;

⁷⁴⁶ *Ibidem*, p. 241 ;

⁷⁴⁷ *Ibidem*, p. 253 ;

⁷⁴⁸ Emmanuel Macron, *Discours à Bercy*, commentaire disponible [en ligne] sur <https://www.liberation.fr/politiques/2017/04/17/macron-a-bercy-comme-de-gaulle-je-choisis-le-meilleur-de-la-gauche-le-meilleur-de-la-droite-et-meme-1563330> ;

Section B. La conciliation des lectures politiques du gaullisme

1. La définition gaullienne du gaullisme

Avant tout, force est de souligner ici que de Gaulle lui-même a très rarement employé les mots « gaullisme » et « gaulliste ». La première définition gaullienne du gaullisme fut recueillie par Philippe Barrès dans son ouvrage biographique sur le Général de Gaulle, paru initialement aux Etats-Unis en 1941 et réédité en 1944 chez Plon :

« Il y a des gens qui croient m'attaquer en parlant du gaullisme. Ce que je veux, c'est l'union des Français pour chasser les Allemands de France et les empêcher d'y revenir. Si c'est ça le gaullisme, va pour le gaullisme »⁷⁴⁹.

En outre, nous retrouvons l'emploi du mot « gaullisme » par le Général de Gaulle à trois reprises dans ses *Mémoires de guerre*. D'abord, pour désigner « l'essentiel » de ses discours prononcés à Londres, repris et publié dans la presse et à la radio anglophones :

« Mon discours, traduit à l'avance, était distribué dès que je l'avais prononcé. La presse et la radio de Grande-Bretagne et des Etats-Unis chargeaient d'en publier l'essentiel. Quant à l'objectivité, j'ose dire qu'elle me semblait relative dans les journaux américains qui montaient en épingle telle ou telles phrases extrapolées...Les organes anglais, eux, sans ménager souvent leurs critiques, ne déformaient guère le texte. Il faut ajouter que la presse d'Amérique latine, par amitié pour la France, estime pour « le gaullisme » et, peut-être, désir de faire compensation à l'attitude des Etats-Unis, ne manquait pas de mettre en bonne place mes propres déclarations »⁷⁵⁰.

Ensuite, pour faire le portrait de Jean Moulin, « cet homme, jeune encore...péri de la même pâte que les meilleurs de ses compagnons » :

« Rempli, jusqu'aux bords de l'âme, de la passion de la France, convaincu que le « gaullisme » devrait être, non seulement l'instrument du combat, mais encore le moteur de toute une rénovation, pénétré du sentiment que l'Etat s'incorporait à la France libre, il aspirait aux grandes entreprises »⁷⁵¹.

Et, enfin, pour caractériser ceux qui étaient prêts « à se placer sous ses ordres » à Londres, dont Brossolette :

« Brossolette nous rejoignait ensuite, prodigue d'idées, s'élevant aux plus hauts plans de la pensée politique, mesurant dans ses profondeurs l'abîme où haletait la France et

⁷⁴⁹ Charles de Gaulle, cf. Philippe Barrès, *Charles de Gaulle*, Plon, 1944, p. 222-223, cité par Bernard Lachaise, *Du général de Gaulle à Jacques Chirac - Le gaullisme et les Français*, Canopé - CRDP de Bordeaux, 2006, p.15 ;

⁷⁵⁰ Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre, L'Appel*, op.cit., p. 214 ;

⁷⁵¹ *Ibidem*, p. 233 ;

n'attendant le relèvement que du « gaullisme » qu'il bâtissait en doctrine. Il allait largement inspirer notre action à l'intérieur »⁷⁵².

Né le 18 juin 1940, le gaullisme a représenté, pour le Général de Gaulle, le message de combat qu'il avait transmis à travers ses discours nourris d'une immense « passion de la France » et d'une « doctrine » bâtie pour inspirer son action à l'intérieur. Il s'agissait donc d'abord du gaullisme de guerre ou résistant, mais un gaullisme qui devait dépasser sa condition initiale et devenir, après la Libération, « le moteur de toute une rénovation ». Ce fut dans cette logique que le Général de Gaulle avait construit son « combat » contre la IV^e République après sa démission en janvier 1946 et jusqu'à la mise en sommeil du RPF, qui était alors la représentation politique du gaullisme d'opposition⁷⁵³. Néanmoins, Charles de Gaulle refusa explicitement de définir le gaullisme en termes d'une « doctrine » :

« Je ne veux pas de présentation doctrinale du gaullisme, en tout cas pas pour l'instant... Elle aurait, nécessairement, la rigidité d'une religion... Si la France, un jour, me rappelle, je conduirai, temporairement, les affaires de la France en m'appuyant sur les réalités du moment. Ce monde évolue vite... Les faits que nous constatons aujourd'hui, sont-ils ceux qui nous seraient imposés demain ?... Le danger d'une doctrine, lorsqu'on est soi-même plongé dans l'action, est qu'elle s'exprime comme des promesses électorales : elle nous lie à des engagements souvent de détail ; à des échéances, la plupart du temps imprévisibles ; à des cheminements, toujours inconnus. Il ne faut être prisonnier de rien si l'on veut avancer dans la forêt épaisse des réalités mouvantes. Napoléon a improvisé ses plus belles victoires »⁷⁵⁴.

Après son retour au pouvoir en 1958, le « gaullisme » devint avec la naissance de la Ve République ce que de Gaulle avait imaginé : « le moteur » de la rénovation de la France, bâtie sur un Etat fort, capable de « grandes entreprises » à l'intérieur et de préserver l'indépendance et la grandeur du pays à l'échelle internationale. Mais cela ne signifiait pas que le Général de Gaulle a théorisé le « gaullisme » pour l'enfermer dans une doctrine politiquement encadrée sur l'échelle classique droite-gauche. Tout comme il l'avait écrit le 16 juillet 1959 à Jean-Claude Servan-Schreiber, connu comme gaulliste de gauche, Charles de Gaulle n'a jamais « fait état du gaullisme » :

⁷⁵² *Ibidem*, p. 237 ;

⁷⁵³ A revoir son discours du 10 mars 1952 sur le RPF: « Le Rassemblement du Peuple Français a été fondé par moi-même. Il est dirigé, par moi-même, avec les compagnons qualifiés qui m'entourent comme le mouvement du peuple français pour son salut. Il n'est pas, comme d'autres partis le sont, une entreprise parlementaire au premier chef. Ce n'est pas du tout son caractère. Le Rassemblement du Peuple Français est dans le peuple lui-même, avant tout et essentiellement...Remarquez que ce grand mouvement dépasse de loin les limites de ce qui est électoral. Il entre plus ou moins dans l'esprit de tout le monde, même de ceux qui votent contre lui. C'est ce qui se passait déjà, pendant la guerre, ce qu'on appelait le « gaullisme », comme cela se passe aujourd'hui. Chaque Français fut, est ou sera « gaulliste » ;

⁷⁵⁴ Guy Sabatier et Philippe Ragueneau, *Le dictionnaire du gaullisme*, Paris, Albin Michel, 1994, p. 192 ;

« Je n'ai jamais, vous le savez, fait état du "gaullisme". Mais il ne me serait pas possible d'agir à la tête de l'État sans le concours des hommes qui jugent que c'est nécessaire [...]. Soutenir cette action, cela ne comporte pas qu'on soit de droite ou de gauche ; ni qu'on appartienne à tel ou tel parti et cela n'appelle pas d'encouragements spécifiquement adressés aux uns ou aux autres »⁷⁵⁵.

Défini simplement comme « son » action à la tête de l'Etat, le gaullisme ne s'inscrit pas dans le clivage politique classique droite-gauche, ni dans un programme spécifique de parti. De Gaulle reprit cette idée en 1965 à l'occasion d'un entretien avec Michel Droit, où il expliqua sa politique au nom de la France :

« La France, c'est tout à la fois, c'est tous les Français. C'est pas la gauche, la France ! C'est pas la droite, la France ! Naturellement, les Français comme de tout temps, ressentent en eux des courants. ...Prétendre faire la France avec une fraction, c'est une erreur grave, et prétendre représenter la France au nom d'une fraction, cela c'est une erreur nationale impardonnable. Vous me dites : à droite, on dit que je fais une politique de gauche au-dehors ; à gauche, du reste vous le savez bien, on dit : de Gaulle, il est là pour la droite, pour les monopoles, pour je ne sais quoi. Le fait que les partisans de droite et les partisans de gauche déclarent que j'appartiens à l'autre côté, prouve précisément ce que je vous dis, c'est-à-dire que, maintenant comme toujours, je ne suis pas d'un côté, je ne suis pas de l'autre, je suis pour la France »⁷⁵⁶.

Le gaullisme, ce n'était, après tout, que « la forme contemporaine de l'élan » national vers la conquête ou la reconquête de ces valeurs françaises qui répondaient à la « vocation humaine » de la France. C'était ainsi que le Général de Gaulle définit pour une dernière fois le gaullisme, à l'occasion de sa conférence de presse diffusée le 11 septembre 1968 :

« Entreprise de rénovation de la France qui a le service de la France pour raison d'être, pour loi et pour ressort... Cette entreprise, si on l'appelle « gaullisme » depuis 1940, n'est que la forme contemporaine de l'élan de notre pays, une fois de plus ranimé, vers un degré de rayonnement, de puissance et d'influence répondant à sa vocation humaine au milieu de l'Humanité »⁷⁵⁷.

Comme nous l'avons montré dans les chapitres antérieurs, ce fut précisément cette élasticité doctrinaire, renforcée par la fermeté de la parole - devenue action chez de Gaulle, qui a permis à la mémoire historique d'agir sur le gaullisme de manière qu'il puisse être validé aujourd'hui comme pratique de bonne gouvernance par l'ensemble des acteurs de la vie politique française.

⁷⁵⁵ Charles de Gaulle, *Lettres, notes et carnets. Juin 1958-novembre 1970*, éd. par Philippe de Gaulle, préf. de Jean-Luc Barré, Paris, Robert Laffont, 2010, p. 158 ;

⁷⁵⁶ Charles de Gaulle, *Entretien avec Michel Droit, troisième Partie*, fiche média disponible sur <https://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaule00112/entretien-avec-michel-droit-troisieme-partie.html> ;

⁷⁵⁷ Charles de Gaulle, *Conférence de presse du 11 septembre 1968*, fiche média disponible sur <https://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaule00145/conference-de-presse-du-11-septembre-1968.html> ;

2. Les *nuances* du gaullisme politique : marque de son adaptabilité aux exigences des Français et à l'évolution du contexte historique

Si le Général de Gaulle avait réussi à rassembler des hommes de toutes origines politiques autour de sa « certaine idée de la France », ce fut parce que le gaullisme était du point de vue doctrinaire et idéologique assez flou, son seul grand crédo étant d'agir au nom de l'intérêt national et pour la grandeur de la France. Dans le même temps, cette élasticité doctrinaire, cette définition gaullienne du gaullisme comme « élan national » vers la puissance et la grandeur de la France, fut instrumentalisée par les acteurs politiques dès le retour du Général de Gaulle au pouvoir. A partir de 1958 le gaullisme politique acquiert désormais une dimension plurielle : il ne s'agissait plus d'un seul gaullisme, unanimement défini comme refus de la défaite et combat pour la France, mais *des* gaullismes ou au moins de plusieurs *nuances* du gaullisme.

En outre, le gaullisme relevant du compagnonnage⁷⁵⁸, ce fut d'abord « l'armée de compagnons » l'ayant soutenu qui n'a pas manqué d'y apporter de différentes sensibilités. Pour souligner ces nuances venues notamment d'une affinité affichée pour un certain thème de l'univers gaulliste, les compagnons ajoutèrent des épithètes, donnant ainsi au gaullisme une acception plurielle. Sans nous lancer dans la répétition d'un débat saturé sur les divers gaullismes qui se sont formés dans la Ve République⁷⁵⁹, nous nous limitons à rappeler ici brièvement ces « gaullismes » qui se distinguent du courant dominant « rassembleur » et qui perdurent encore dans la mémoire politique. S'il y avait « autant des gaullismes que de milieux qui lui étaient perméables »⁷⁶⁰, nous en distinguons dans notre analyse les trois courants principaux qui « transcendent les clivages de partis et les rivalités de personnes »⁷⁶¹ : le *gaullisme de gauche* ou social, le *néo-gaullisme* ou le gaullisme libéral et, en réaction à tous ces nuances, le *gaullisme orthodoxe*, ambitionnant rester fidèle à la pensée politique du Général de Gaulle.

⁷⁵⁸ Bernard Lachaise, « Contestataires et compagnons : les formes de l'engagement gaulliste », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 60, no 1, 1998, p. 71–81 ;

⁷⁵⁹ A titre d'exemple, nous rappelons : Serge Berstein (éd.), *De Gaulle et les élites*, Paris, La Découverte, « Hors collection Sciences Humaines », 2008 ou Jérôme Pozzi, *Les Mouvements gaullistes. Partis, associations et réseaux (1958-1976)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011 ;

⁷⁶⁰ Gaullisme d'affaire, gaullisme jacobin, gaullisme technocratique et mendésiste, gaullisme activiste, etc. cf. Jean-Christian Petitfils, *Le gaullisme*, Presses universitaires de France, 1977, p. 101 ;

⁷⁶¹ Jean-Christian Petitfils, *Le gaullisme*, *Idem* ;

a) Le gaullisme de gauche ou le pari de la « troisième voie »

Fervents défenseurs du thème gaullien de la « participation » comme « troisième voie entre le capitalisme et le communisme »⁷⁶², on distingue au sein du mouvement gaulliste des compagnons qui, à travers de nombreux discours, textes et prises de position, ont construit une doctrine originale et cohérente du gaullisme à gauche⁷⁶³. Les principaux théoriciens du gaullisme de gauche furent Louis Vallon et René Capitant, ce dernier ayant été, en même temps, un des principaux contributeurs à la rédaction de la Constitution de 1958. Engagé dans la Résistance dès 1941, le compagnon Capitant eut le grand mérite d'avoir fondé le mouvement *Combat*, destiné à organiser la résistance en Afrique du Nord⁷⁶⁴ et à rassembler tous les « partis patriotes » sans distinction d'idéologie politique. D'ailleurs, ses écrits dans la revue homonyme avaient déjà dévoilé ses préférences pour les gens de gauche :

« Nombreux parmi nos amis sont les "sans parti", les isolés, mais nombreux aussi les militants communistes, socialistes, radicaux ou modérés. Il n'y a là aucune contradiction, mais seulement un signe que le programme de "Combat" - c'est-à-dire le programme du "Gaullisme" - constitue une sorte de dénominateur commun des partis patriotes »⁷⁶⁵.

Sans avoir jamais caché ses affinités pour la théorie marxiste dont il reprit les concepts de « plus-value » et d'« aliénation »⁷⁶⁶, René Capitant a contribué, après la Libération, à l'édification d'un gaullisme politique à gauche à travers ses mandats électifs : d'abord, au sein de l'Assemblée nationale constituante, en juin 1946, et, ensuite, en novembre 1946, dans la première Assemblée nationale de la IV^e République. D'ailleurs, force est de souligner qu'il s'était présenté aux élections sur la « Liste du rassemblement des gauches républicaines, Union gaulliste », puis sur la « Liste du rassemblement républicain gaulliste », toujours à gauche. A l'Assemblée nationale, il s'est inscrit au groupe de l'Union démocratique et socialiste de la Résistance (U.D.S.R.). En 1947, René Capitant est devenu le premier président du groupe

⁷⁶² Discours prononcé par le Général de Gaulle le 25 novembre 1941 à l'université d'Oxford où il évoque l'« association du capital et du travail » sans plus de précisions. Par la suite, le 2 mars 1945, le 7 avril 1947, lors de la fondation du Rassemblement du peuple français (RPF) et surtout le 4 janvier 1948 à Saint-Étienne, le général De Gaulle développa son propos. L'association capital-travail, c'est en premier lieu une « rémunération proportionnée au rendement global de l'entreprise », cf. Yves Billard, « Les gaullistes de gauche », dans Jean-Jacques Becker (éd.), *Histoire des gauches en France*, La Découverte, Paris, 2005, p. 190 ;

⁷⁶³ Yves Billard, « Les gaullistes de gauche », *Idem* ;

⁷⁶⁴ Archives nationales, *Fonds René Capitant*, Guide (645AP/1-645AP/42), Notice biographique, p. 3, texte disponible [en ligne] sur

https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/pdfIR.action?irId=FRAN_IR_003571 ;

⁷⁶⁵ *Combat*, N° 69, 31 juillet 1943 : « Notre mouvement. Réponses à certaines questions », cf. Jean-Pierre Morelou, « Le gaullisme de guerre de René Capitant », *Revue d'histoire des facultés de droit et de la science juridique*, n° 16 – 1995, pp. 9-172, p. 65, article PDF disponible [en ligne] sur

https://univ-droit.fr/docs/recherche/rhfd/pdf/016-1995/16-1995_p009-172.pdf ;

⁷⁶⁶ Yves Billard, *Ibidem*, p. 191 ;

d'Action démocratique et sociale, qui était l'émanation parlementaire du RPF⁷⁶⁷. Deux ans après la mise en sommeil du RPF, René Capitant participa à la fondation de l'Union démocratique du Travail, créée par son collègue Louis Vallon, lui aussi ancien résistant socialiste devenu gaulliste :

« Grâce à (Charles de Gaulle), l'histoire reprend pour les Français le visage de l'espoir [...] Je deviens donc gaulliste. Depuis ma jeunesse, j'étais socialiste, je le reste aussi [...] Je rejoins de Gaulle en juillet 1942, fidèle à la fois à mon pays et à moi-même »⁷⁶⁸.

Comme l'affirme l'historien Yves Billard, les gaullistes de gauche étaient, avant tout, des gaullistes « des plus fervents et des plus convaincus »⁷⁶⁹, tous ceux de la première génération ayant eu un passé dans la Résistance, dans la France libre ou dans la fondation du RPF. Outre les deux principaux théoriciens que nous avons déjà mentionnés, nous retrouvons parmi les gaullistes de gauche aussi : Philippe Dechartre, Gilbert Grandval, Léo Hamon, Jean de Lipkowski, Yvon Morandat, Edmond Michelet (venu du MRP), Manuel Bridier (du Parti communiste), Jean-Claude Broustra (de l'UDSR) ou Paul Alduy (de la SFIO) - le RPF ayant représenté le noyau au sein duquel le courant gaulliste de gauche prit naissance sous la forme d'une minorité organisée⁷⁷⁰. Dans la période de la « traversée du désert » du Général de Gaulle, les gaullistes de gauche se sont regroupés dans des clubs ou des groupes « dissidents » - à l'exemple de six députés « républicains populaires indépendants », parmi lesquels Louis Terrenoire et Edmond Michelet⁷⁷¹. Dans le même temps, ce fut aussi pendant cette période-là que Jacques Chaban-Delmas, le compagnon « radical-socialiste » du Général, devint le fondateur-dirigeant d'un « nouveau »⁷⁷² parti gaulliste, le *Centre national des républicains sociaux*, afin de combattre le « système » de l'intérieur⁷⁷³.

Après le retour du Général de Gaulle au pouvoir en 1958, le compagnon Chaban-Delmas fut un des fondateurs de l'UNR, mouvement destiné à soutenir la politique présidentielle du père de la Ve République. De plus, il devint par la suite le premier président de la nouvelle Assemblée nationale en 1958, poste qu'il garda pendant les premiers quatre

⁷⁶⁷ La documentation française, « René, Marie, Alphonse, Charles Capitant », *Biographie extraite du Dictionnaire des parlementaires français de 1940 à 1958*, disponible sur

[http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/\(num_dept\)/1426](http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/(num_dept)/1426) ;

⁷⁶⁸ Louis Vallon, *L'histoire s'avance masquée*, Paris, R. Julliard, 1957, cité par Assemblée nationale, « Louis Vallon, Biographie de la IVe République », dossier disponible sur

[https://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/\(num_dept\)/7208](https://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/(num_dept)/7208) ;

⁷⁶⁹ Yves Billard, « Les gaullistes de gauche », dans Jean-Jacques Becker (éd.), *Histoire des gauches en France*, *Idem* ;

⁷⁷⁰ Yves Billard, « Les gaullistes de gauche », *op.cit.*, p. 191 ;

⁷⁷¹ *Ibidem*, p. 192 ;

⁷⁷² Bernard Lachaise (éd.), *Jacques Chaban-Delmas en politique*, Presses Universitaires de France, 2007, p. 55 ;

⁷⁷³ *Ibidem*, p. 60 ;

législatures sans interruption⁷⁷⁴. De même, si René Capitant fut élu député de Paris en 1958 sous l'étiquette de Union démocratique du Travail, il en facilita ensuite la fusion avec l'UNR en 1963⁷⁷⁵, ayant inscrit le gaullisme de gauche dans les structures du pouvoir à partir du moment où les deux mouvements ont présenté une liste commune aux élections de 1962, ayant permis ainsi à quinze députés de l'UDT d'accéder au Palais-Bourbon⁷⁷⁶.

L'absorption de l'UDT par la machine gaulliste de l'UNR a marqué l'effacement progressif du gaullisme de gauche dans les structures politiques et doctrinaires du gaullisme majoritaire. De plus, l'arrivée de Georges Pompidou à la tête de l'UNR-UDT, qui s'est imposé comme le véritable leader du mouvement gaulliste après les Assises nationales de Lille boycottées par les gaullistes de gauche en 1967⁷⁷⁷, a altéré encore leur situation au sein de la majorité. Compte tenu du fait que les gaullistes de gauche n'ont pas reconnu Georges Pompidou comme leur leader, le gaullisme de gauche a connu une grave crise d'identité après la démission, puis la mort du Général de Gaulle. L'exclusion de Louis Vallon de l'UDR, la démission de l'écrivain David Rousset⁷⁷⁸, ancien résistant et déporté, et le rejet du projet de la « Nouvelle société » du Premier-ministre Chaban-Delmas, ont poussé les gaullistes de gauche vers la marginalisation, voire la dissidence⁷⁷⁹. Et cela, malgré les déclarations de Chaban-Delmas qui, après le lancement du parti socialiste en 1971, a affirmé à propos de l'UDR : « du socialisme, nous en faisons tous les jours »⁷⁸⁰, ou encore les affirmations du jeune loup Jacques Chirac qui, à l'occasion des Assises nationales de Nice de 1975, a critiqué la tentation d'un

⁷⁷⁴ Premier ministre du 20 juin 1969 au 5 juillet 1972, sous la présidence de Georges Pompidou, il retrouve le « perchoir » de 1978 à 1981 et de 1986 à 1988 cf. Les Présidents de l'Assemblée nationale depuis 1958, « Jacques Chaban-Delmas », biographie disponible sur http://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/histoire/la-ve-republique/les-presidents-de-l-assemblee-nationale-depuis-1958#node_6501 ;

⁷⁷⁵ Après les Assises nationale UNR organisées à Lille entre 22 et 24 novembre 1963 ;

⁷⁷⁶ Yves Billard, « Les gaullistes de gauche », *Ibidem.*, p. 193 ;

⁷⁷⁷ André Knapp, *Le gaullisme après de Gaulle, op.cit.*, p. 799 ;

⁷⁷⁸ En avril 1968, le Général de Gaulle aurait dit à David Rousset à propos du capitalisme : « Il faut condamner le capitalisme, la société capitaliste, il faut la condamner expressément. Il faut condamner le communisme totalitaire. Il faut trouver une voie nouvelle, la participation..., je suis coupé des Français. Je cherche des hommes de bonne volonté qui comprennent le sens de cette bataille. Et je n'en trouve pas. Je suis seul, Rousset, seul [...] La gauche, Rousset, elle se réclamera de moi lorsque je serai mort. », cf. Philippe Alexandre, *Le Duel : de Gaulle-Pompidou*, Paris, Grasset, 1970, p. 216 ;

⁷⁷⁹ Ainsi, dans les années qui suivirent la disparition du Général de Gaulle, le paysage du gaullisme de gauche prit le visage de tout un réseau d'organisations, parmi lesquelles on cite : le Front du progrès de Jacques Dauer, le Mouvement social pour la participation de Léo Hamon, l'Union de la gauche Ve de Philippe Dechartre, le Comité de liaison, d'étude et d'action républicaines de Bernard Chenot ou le club Nouvelle Frontière (d'après la revue du même nom) qui a fonctionné de 1968 à 1985, cf. Yves Billard, « Les gaullistes de gauche », *Ibidem*, p. 195 ;

⁷⁸⁰ Jacques Chaban-Delmas, cité dans *Le Monde*, 29 juin 1971, cf. « Le gaullisme est-il de droite ? », dossier disponible [en ligne] sur <https://www.gaullisme.net/gaullisme-droite-gauche.html> ;

glissement à droite⁷⁸¹, pour parler en 1976 - après avoir fondé le RPR, parti jugé à droite -, d'un « travaillisme à la française »⁷⁸². Dans le même temps, nous assistons dans les années 70-80 à un changement de génération : les gaullistes historiques de gauche disparus (Edmond Michelet, René Capitant, Louis Vallon), une nouvelle génération leur succède, réunie autour de Jean Charbonnel dans sa *Fédération des républicains de progrès*, lancée à la fin de 1976 en réponse au RPR chiraquien. Avec une position claire et une doctrine originale, le mouvement dirigé par Jean Charbonnel fut comparable à l'époque d'or de l'UDT et son fondateur fut considéré « la nouvelle figure de proue du gaullisme de gauche »⁷⁸³. Néanmoins, en ayant rejoint lui-même le RPR en janvier 1980⁷⁸⁴, Jean Charbonnel a condamné définitivement le gaullisme de gauche à la marginalisation, ayant entraîné les gaullistes de gauche dans une nouvelle époque de tensions et de scissions multiples.

Ainsi, s'il existait au sein du RPR une aile gauche incarnée par des hommes comme Chaban-Delmas, Philippe Séguin, Yves Guéna, Alain Terrenoire ou François Fillon, le gaullisme de gauche n'existerait plus sous une forme organisée dans les années 1990⁷⁸⁵. En effet, le ralliement de la gauche « classique » aux institutions de la Ve République, scellant l'institutionnalisation du gaullisme comme régime politique conforme à l'esprit et aux mœurs des Français, ainsi que l'affaiblissement du camp marxiste ont finalement contribué à l'anéantissement du gaullisme de gauche. Sans disparaître pourtant définitivement de l'univers idéologique du gaullisme, le syntagme « de gauche » fut remplacé par l'épithète « social » pour souligner la dimension gauchiste des idées gaullistes. On parle ainsi d'un gaullisme social, héritier des idées chabanistes et porteur des idées de son nouveau leader, Philippe Séguin - d'où l'appellation synonyme « séguinistes », souvent employée pour faire ressortir la dimension sociale au sein du mouvement gaulliste. Dès l'introduction de son œuvre biographique, intitulé simplement *Philippe Séguin*, Arnaud Teyssier fait le portrait de ce « porteur d'une nostalgie

⁷⁸¹ « Rien ne serait pire que la tentation de nous placer à droite. Il est clair que le mouvement gaulliste ne peut pas dans l'avenir être classé à droite », Jacques Chirac, cf. *Le Monde*, 1^{er} juillet, 1975, cf. Laurent de Boissieu, « Les héritiers du gaullisme n'auront plus de parti », article disponible sur <https://www.gaullisme.net/gaullisme-ump.htm>

⁷⁸² « Le Grand Rassemblement auquel je vous convie, qui devra allier la défense des valeurs essentielles du Gaullisme aux aspirations d'un véritable travaillisme français, et qui permettra à la majorité de se renforcer pour continuer son œuvre », Jacques Chirac, Discours d'Egletons, octobre 1976, texte disponible sur <http://www.jacqueschirac-asso.fr/fr/wp-content/uploads/2009/06/Discours-dEgletons.pdf> ;

⁷⁸³ Yves Billard, « Les gaullistes de gauche », *op. cit.*, p. 195 ;

⁷⁸⁴ *Idem* ;

⁷⁸⁵ S'il y avait des hommes de sensibilité gauchiste au Rassemblement pour la France de Charles Pasqua ou au Mouvement des citoyens de Jean-Pierre Chevènement - le parti le plus proche de leurs idées -, les héritiers du gaullisme de gauche n'y seraient qu'une minorité inorganisée, cf. Yves Billard, *Idem* ; ;

d'un autre âge » le présentant comme « la personnification la plus parfaite du gaullisme après de Gaule » :

« On ne saurait dire vraiment qu'il y ait, sur le plan strictement politique, une énigme ou un mystère « Séguin ». Cette figure hors normes de la scène politique française fut sans doute la personnification la plus parfaite du gaullisme après de Gaulle, et sa carrière, son existence tout entière nous aide à comprendre la substance même du mouvement historique qui s'est incarné dans l'homme du 18 juin, devenu ensuite le fondateur de la Ve République »⁷⁸⁶.

De plus, Arnaud Teyssier continue la description de son personnage, soulignant que Philippe Séguin était « infiniment plus qu'un gaulliste de gauche ou, même un gaulliste social », il était gaulliste « de manière plus profonde, plus viscérale ». Et la citation que l'auteur choisit de placer tout au début de son introduction, montrant ainsi que la « certaine idée » de la France de Philippe Séguin entre en complète harmonie avec cette « certaine idée » gaullienne de la France, vient à renforcer l'approche générale sur le gaullisme séguiniste comme la compréhension la plus profonde et authentique du gaullisme originaire :

« J'aime, je vénère la France. Je lui appartiens, comme elle est une part de moi-même. J'ai toujours éprouvé une même répulsion à l'égard es raisonnables qui voulaient la réduire à des statistiques, comme des factions qui prétendaient l'accaparer pour mieux la soustraire à son génie. J'accepte en héritage et j'assume son histoire faite de bruit et de fureur, alternance d'élan et d'abandons, mais construction progressive et cohérente de valeurs qui ne sont que d'elle et qui peuvent valoir pour chacun. L'ayant découverte et apprise loin e son sol, je n'ai jamais pula réduire à un territoire ou à une race. Elle est pour moi un principe »⁷⁸⁷.

b) Le néo-gaullisme : du gaullisme d'après-guerre au gaullisme d'après de Gaulle

Si c'est une évidence que le mot « gaullisme » a survécu à la période de celui qui lui a donné son nom, il est parfois accompagné du préfixe « néo », afin de distinguer l'époque du règne gaullien de celle de *l'après de Gaulle*. Mais en effet, la formule « néo-gaullisme » est très antérieure à la disparition politique et physique du Général de Gaulle. On parlait déjà du « néo-gaullisme » dans les années d'après la Libération, pour désigner le passage de l'action résistante à l'action politique du Général de Gaulle. En décembre 1947 deux articles parus dans la revue *Esprit*⁷⁸⁸ se sont préoccupés précisément d'en fournir une interprétation. Dans

⁷⁸⁶ Arnaud Teyssier, *Philippe Séguin*, Perrin, Paris, 2017, p. 4 ;

⁷⁸⁷ *Idem* ;

⁷⁸⁸ « Revue mensuelle indépendante fondée en 1932 par Emmanuel Mounier, *Esprit* est une revue d'idées engagée dans son temps. Elle s'efforce d'illustrer une approche généraliste de notre présent, entre la culture médiatique et les études savantes. Généraliste et soucieuse de l'intérêt général, elle se consacre à décrypter les évolutions de la

« Conjoncture politique du néo-gaullisme », François Goguel présenta, ainsi, le succès électoral écrasant du RPF aux élections municipales comme « la cristallisation du néo-gaullisme »⁷⁸⁹. Néanmoins, l'analyse de Goguel a représenté, en effet, une critique à l'adresse du « néo-gaullisme », soupçonné de « glisser » vers le fascisme :

« On a cependant beaucoup de raisons de craindre que le néo-gaullisme ne soit autre chose, et que la logique interne de son évolution, partant d'éléments qui ne sont que partiellement fascistes, doivent cependant le conduire à se transformer en un véritable fascisme »⁷⁹⁰.

Le deuxième article, intitulé « Bonapartisme, boulangisme et néo-gaullisme », signé par Pierre Debray, s'est positionné dans une approche comparative, argumentant sur l'existence « des concordances trop rigoureuses pour être fortuites » entre le néo-bonapartisme de Louis-Napoléon, le boulangisme et le gaullisme. Selon l'écrivain français, les trois courants de pensée se sont présentés, avant tout, comme un rassemblement « destiné à faire éclater les cadres, devenus trop rigides, des partis »⁷⁹¹ - trois visions dont les programmes politiques coïncidèrent aussi⁷⁹². De plus, inventée par Napoléon 1^{er}, ce fut la *mystification*⁷⁹³ qui a permis aux trois personnages-fondateurs de devenir des figures emblématiques de l'Histoire de la France, voire des éléments d'identité et d'unité nationale, incarnant tour à tour « l'homme providentiel », dont la « seule présence » était vouée à renverser une situation critique⁷⁹⁴. Néanmoins, tout comme François Goguel, ce fut la question du devenir fasciste du gaullisme qu'inquiéta Pierre Debray,

politique, de la société et de culture, en France et dans le monde. », cf. « Esprit, Une revue dans l'histoire 1932-2017 », dossier disponible sur <https://esprit.presse.fr/historique> ;

⁷⁸⁹ François Goguel, « Conjoncture politique du néo-gaullisme », *Esprit*, Nouvelle série, No. 140 (12), décembre 1947, pp. 880-888, p. 887 ;

⁷⁹⁰ *Ibidem*, p. 885 ;

⁷⁹¹ « Le mouvement gaulliste se présente avant tout comme un « rassemblement » destiné à faire éclater les cadres, devenus trop rigides, des partis. En vérité, il ne saurait être autre chose qu'un rassemblement puisqu'il groupe des éléments notoirement hétérogènes. De même les « comités de protestation nationale » de Boulanger, qui, eux aussi, prétendaient se placer au-dessus des partis, allaient des blanquistes aux monarchistes. Quant à Louis-Napoléon, il fut porté à la présidence de la République par le fameux Comité de la rue de Poitiers où se retrouvaient des anticléricaux comme Victor Hugo, des catholiques comme Montalembert, des orléanistes, de rares légitimistes dissidents, le trop habile M. Thiers, bien d'autres encore. », Pierre Debray, « Bonapartisme, boulangisme et néo-gaullisme », *Esprit*, Nouvelle série, No. 140 (12), décembre 1947, pp. 889-897, p. 889 ;

⁷⁹² « La coïncidence des programmes est, elle aussi, des plus suggestives. La critique des partis, le mépris des parlementaires, la révision de la Constitution, l'appel au peuple, le rétablissement de la paix sociale par l'intégration des masses ouvrières dans la communauté nationale et l'écrasement des « meneurs », une politique extérieure de prestige, tels sont les principaux points que de Gaulle développe dans ses discours comme les ont développés avant lui Louis-Napoléon », Pierre Debray, *Ibidem*, p. 890 ;

⁷⁹³ « Le bonapartisme se sert, avant tout, pour mystifier les masses républicaines, des souvenirs ou des promesses d'une politique extérieure progressiste, au moins en apparence. Pour de nombreux Français, de Gaulle demeure le promoteur et le chef de la résistance, reconnu comme tel par les communistes eux-mêmes, le libérateur de la Patrie qui a rétabli la République et sauvé la liberté. Bien que sans passé personnel, Louis-Napoléon bénéficiait de la gloire de son oncle, gloire d'origine révolutionnaire. Quant à Boulanger il était pour les radicaux, demeurés fidèles aux traditions jacobines, le « général Revanche » alors, que les conservateurs, qu'ils soient monarchistes ou républicains, craignaient une guerre qui risquerait d'entraîner une nouvelle « Commune » », cf. *Ibidem*, p. 891 ;

⁷⁹⁴ *Ibidem*, p. 893 ;

d'autant « qu'en France, comme dans tout le monde occidental, les conditions de possibilité d'un fascisme se trouvent en ce moment réunies »⁷⁹⁵ :

« Que le gaullisme soit un néo-bonapartisme n'exclut nullement qu'il puisse être, ou devenir, un néo-fascisme. Certes, en soi, le bonapartisme n'est pas un fascisme... Certes le fascisme de type mussolinien ou hitlérien a été vaincu, mais il n'était, en définitive, qu'une forme épisodique d'un phénomène d'une tout autre ampleur, qui nous menacera tant que demeureront réunies ses conditions de possibilité. De ce point de vue, loin de devoir nous rassurer, le caractère bonapartiste du mouvement gaulliste doit nous imposer un surcroît de vigilance, puisque les superstructures des fascismes classiques ont toujours été empruntées à des traditions nationales »⁷⁹⁶.

Dix années plus tard, l'hebdomadaire de Michel Debré, *Le Courrier de la colère*, critique de la IV^e République, publia un article intitulé « Néo-gaullisme » dans le tout premier numéro, publié le 23 novembre 1957. Il y définit le néo-gaullisme en termes d'un renouvellement, d'une renaissance de « l'ancienne équipe » du gaullisme de guerre. Le « néo-gaullisme » était, aux yeux du compagnon Michel Debré, la transformation ou plutôt l'évolution politique de l'action résistante née en 1940 :

« Il ne peut s'agir de rappeler une ancienne équipe, d'ailleurs dispersée, dont les membres ont plus ou moins bien tourné, et c'est pourquoi nous avons intitulé cet article « néo-gaullisme ». Il s'agit de confier en 1957 au général de Gaulle la restauration de l'État et la conservation de l'Empire qu'il est SEUL capable d'assurer AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD »⁷⁹⁷.

L'expression « néogaulliste » fut reprise avec un sens péjoratif au début des années 1960⁷⁹⁸. Les premiers à en faire usage de cette manière furent l'ancien compagnon et résistant, Jacques Soustelle, ainsi que les partisans de l'Algérie française, afin de désigner la politique algérienne menée par le Général de Gaulle. Néanmoins, après la perte de l'Elysée, puis de Matignon par les gaullistes (en 1974, respectivement, en 1976) et, notamment, après la création du RPR chiraquien, le mot « néo-gaullisme » ressurgit pour « concurrencer, voire parfois remplacer, le mot « gaullisme » y compris chez certains gaullistes »⁷⁹⁹. Sans avoir la même rigueur doctrinaire, parce qu'ils insistaient sur le pragmatisme gaullien - l'essentiel étant, pour eux, de rester fidèles aux grands principes nationaux du gaullisme -, les néo-gaullistes, connus aussi comme gaullistes libéraux, trouvèrent leur crédo original dans le « pompidolisme »,

⁷⁹⁵ Pierre Debray, *op.cit.*, p. 895 ;

⁷⁹⁶ *Ibidem*, pp. 894-896 ;

⁷⁹⁷ Michel Debré, *Le Courrier de la colère*, le 23 novembre 1957, cité par Bernard Lachaise, *Du général de Gaulle à Jacques Chirac - Le gaullisme et les Français*, Canopé - CRDP de Bordeaux, 2006, p.18 ;

⁷⁹⁸ Bernard Lachaise, *Du général de Gaulle à Jacques Chirac - Le gaullisme et les Français*, *Idem* ;

⁷⁹⁹ *Ibidem*, p. 19 ;

considéré un système pragmatique incarnant la synthèse du gaullisme et du libéralisme⁸⁰⁰. D'ailleurs, l'historien René Rémond inclut le néo-gaullisme chiraquien dans la nouvelle édition de son ouvrage *Les droites en France*, parue en 1982 : « le néo-gaullisme qu'incarne le chiraquisme est un gaullisme rétréci »⁸⁰¹.

Dans le même temps, l'usage fréquent du syntagme « néo-gaullisme », notamment par le journal de gauche *Le Monde*, aurait irrité les vieux compagnons, défenseurs de l'existence d'un seul gaullisme⁸⁰². De ce fait, si depuis sa naissance, le RPR s'est qualifié de « gaulliste » « sans préfixe, ni épithète »⁸⁰³, Jacques Chirac finit par s'imposer comme l'architecte d'un « néo-gaullisme » dépositaire des idées gaullistes originaires, mais qui s'en distançait à travers sa volonté de se démarquer de la politique menée par la gauche unie autour de son « programme commun » dès 1971 et par son alliance avec la droite libérale et centriste en vue de la reconquête du pouvoir après 1981. Parmi les grands noms du RPR, on retrouve une bonne partie des barons du gaullisme, à l'exemple de Michel Debré, Olivier Guichard, Charles Pasqua, Alain Peyrefitte, Alexandre Sanguinetti, Edouard Balladur ou Yves Guéna⁸⁰⁴.

Néanmoins, avec le RPR créé à partir des ruines de l'UDR⁸⁰⁵, le néo-gaullisme prit la forme d'un mouvement conservateur assez classique, héritier des deux principes fondamentaux de l'identité gaulliste à savoir, la défense de l'identité nationale et d'un Etat fort, capable de faire respecter la cohésion de la nation⁸⁰⁶. De ce fait, après avoir démissionné de son poste de Premier ministre à la suite des divergences qu'il avait eues avec le président libéral Valéry Giscard d'Estaing, Jacques Chirac prit distance par rapport à la politique gouvernementale pour revenir aux « valeurs essentielles du gaullisme »⁸⁰⁷ et, tout comme de Gaulle en 1947, pour rassembler « tous les Français sans exclusive, aucune, pour que se constitue le vaste

⁸⁰⁰ Jérôme Pozzi, *Les mouvements gaullistes : Partis, associations et réseaux (1958-1976)*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2011, pp. 293-315, ouvrage disponible sur <http://books.openedition.org/pur/111587> ;

⁸⁰¹ René Rémond, *Les droites en France*, Paris, Aubier, 1982, p. 341 ;

⁸⁰² « Quand J. Chirac estime en 1990 que « bâtir un gaullisme moderne, telle est notre vraie responsabilité », Charles Pasqua lui réplique : « Nous ne pensons pas qu'il y ait un gaullisme moderne et un gaullisme archaïque. Nous pensons qu'il y a un gaullisme tout court » », cf. Bernard Lachaise, « Le RPR et le gaullisme. Les infortunes d'une fidélité », *Vingtième Siècle revue d'histoire*, n°44, octobre-décembre 1994, collection *La culture politique en France depuis De Gaulle*, pp. 25-30, p. 25 ;

⁸⁰³ *Idem* ;

⁸⁰⁴ André Knapp, *Le gaullisme après de Gaulle, op.cit.*, pp. 107-112 ;

⁸⁰⁵ Serge Berstein, *Histoire du gaullisme, op.cit.*, p. 424 ;

⁸⁰⁶ Serge Berstein, *Ibidem*, p. 422 ;

⁸⁰⁷ « Le Grand Rassemblement auquel je vous convie, qui devra allier la défense des valeurs essentielles du Gaullisme aux aspirations d'un véritable travaillisme français, et qui permettra à la majorité de se renforcer pour continuer son œuvre, vous allez devoir en délibérer lors des Assises Nationales Extraordinaires que notre Secrétaire Général, Yves Guéna, réunira à ma demande avant la fin de l'année », Jacques Chirac, *Discours d'Egletons*, le 3 octobre 1976, texte PDF disponible [en ligne] sur <http://www.jacqueschirac-asso.fr/fr/wp-content/uploads/2009/06/Discours-dEgletons.pdf> ;

mouvement populaire que la France a toujours su tirer de ses profondeurs lorsque le destin paraît hésiter »⁸⁰⁸. De même, si le discours politique chiraquien a varié en fonction des circonstances, ce fut au nom de l'héritage pragmatique du Général de Gaulle :

« Je rappelle que personne, dans l'histoire de notre République, n'a plus que le Général de Gaulle, transformé notre société. Je continuerai, pour ma part, et à ma place, dans cette voie »⁸⁰⁹.

De ce fait, si avec l'Appel de Cochin, le gaullisme chiraquien avait glissé vers un nationalisme anti-européen en 1978 – ayant accusé « le parti de l'étranger » et rejeté la construction européenne⁸¹⁰-, dans les années 1986-1988, Jacques Chirac a misé sur une politique jugée très libérale, son discours ayant souvent été comparé avec le discours néo-libéral de Ronald Reagan ou Margaret Thatcher⁸¹¹. Plus tard, dans les années 1990, le néo-gaullisme revint vers le centre avec Edouard Balladur comme Premier ministre de la seconde cohabitation (1993), voire vers la gauche, avec un Jacques Chirac qui, dans l'année électorale 1995, fit campagne sur des thèmes de gauche, comme la « fracture sociale ». De plus, en 1995 le néo-gaullisme ou « la droite gaulliste »⁸¹² s'est vue divisée entre deux candidats, Balladur et Chirac, ce dernier ayant gagné le premier tour de l'élection présidentielle, pour arriver ensuite à la tête de l'Etat et imposer le néo-gaullisme comme nouvelle pratique présidentielle de pouvoir pour les prochaines douze années.

c) Le gaullisme orthodoxe : au nom de la fidélité au Général de Gaulle

Le néo-gaullisme chiraquien, avec ses racines dans le pompidolisme, n'est pas parvenu à rassembler la famille politique gaulliste dans son unanimité. Jugé trop à droite ou libéral par rapport au gaullisme gaullien, le néo-gaullisme incarné par Georges Pompidou et réinterprété par Jacques Chirac a suscité une forte réaction contestataire, qui en prôna le retour aux sources. Au nom d'un gaullisme « orthodoxe », l'aile droite du RPR chiraquien, représentée d'abord par Charles Pasqua, ancien résistant et compagnon, grand baron du gaullisme, s'est positionnée dans la fidélité étroite à la pensée politique du Général de Gaulle. Parmi les défenseurs de ce courant « intégriste » du gaullisme, nous retrouvons trois anciens Premiers ministres : Michel

⁸⁰⁸ Jacques Chirac, *Discours d'Egletons*, le 3 octobre 1976, texte disponible [en ligne] sur <http://www.jacqueschirac-asso.fr/fr/wp-content/uploads/2009/06/Discours-dEgletons.pdf> ;

⁸⁰⁹ *Idem* ;

⁸¹⁰ Jean-François Tanguy, « Le discours « chiraquien » sur l'histoire », dans Claire Andrieu (éd.), *Politiques du passé : Usages politiques du passé dans la France contemporaine*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2006, pp. 133-145, chapitre disponible [en ligne] sur <http://books.openedition.org/pup/5896> ;

⁸¹¹ François Denord, « La conversion au néo-libéralisme. Droite et libéralisme économique dans les années 1980 », *Mouvements*, vol. no35, no. 5, 2004, pp. 17-23 ;

⁸¹² Michel Winock, *La droite, op.cit.*, p. 179 ;

Debré - grand homme d'Etat, proche du Général de Gaulle et un des auteurs de la Constitution gaullienne -, Maurice Couve de Murville - qui fut pendant dix ans ministre des Affaires étrangères du Général de Gaulle - et Pierre Messmer, ancien ministre de la Défense nationale et un des promoteurs fervents de la force de dissuasion nucléaire. De plus, d'autres grandes figures du gaullisme - Alexandre Sanguinetti, Philippe de Gaulle, Jacques Godfrain ou Pierre Lefranc - ont intégré le courant orthodoxe, qui s'est défini, avant tout, par une forte passion pour l'Etat, par une forte opposition à l'idée d'une intégration européenne - rejetant toute construction unitaire et même fédéraliste de l'Europe⁸¹³.

Plus gaulliens que gaullistes, les « orthodoxes » se sont positionnés dans la fidélité à la personne de Charles de Gaulle plutôt qu'au gaullisme, étant donné que le Général n'avait pas laissé « une orthodoxie » inscrite dans un corps de doctrine fournissant des réponses ou des solutions encadrées pour faire face aux problèmes de la France⁸¹⁴. Le gaullisme gaullien s'est construit, avant tout, comme un pragmatisme qui, même s'il s'était donné des principes solides – le rôle de l'Etat, l'indépendance nationale ou le primat de l'intérêt national dans les affaires étrangères – sa doctrine, libérée de tout encadrement idéologique, s'est caractérisée notamment par une excellente adaptation aux circonstances dictées par le contexte historique. C'est en prenant en considération cette dimension pragmatique du gaullisme - qui s'est imposée dans la mémoire historique - que nous pouvons comprendre l'effacement progressif de l'influence de ces gaullistes orthodoxes sur la scène politique française, trop attachés à la figure paternaliste du Général de Gaulle et intransigeants sur les déviations contextuelles du gaullisme originaire et notamment sur son glissement inévitable à droite⁸¹⁵.

⁸¹³ Jean-Christian Petitfils, *Le gaullisme, op.cit.*, p. 94 ;

⁸¹⁴ Jean Foyer, *Préface*, dans Jean-Charles Brisard et Géraud Durant, *Charles Pasqua : une force peu tranquille*, Jacques Grancher, Paris, 1994, p. 10, extrait consultable sur Gallica : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k33288196/f20.image> ;

⁸¹⁵ Voir l'échec du RPF de Charles Pasqua aux élections législatives de 2002, qui n'a pas obtenu que 0,3% des suffrages et s'est finalement apparenté au groupe UMP, le successeur du RPR chiraquien ;

3. « Le gaullisme » selon les gaullistes, compagnons et barons

Si les compagnons du Général de Gaulle ont tous adhéré au gaullisme des années de guerre, après 1958, les gaullistes se sont aventurés à définir et expliquer le devenir politique de cette « certaine idée » de la France. Des définitions les plus simples aux explications plus complexes, le gaullisme est compris par les compagnons, d'abord, à partir de leur propre expérience aux côtés du Général de Gaulle. Ensuite, chacun pour sa part, les compagnons ont transmis leur vision gaulliste aux futures générations d'hommes politiques qui, en l'assumant, sont devenus ces « barons » qui veillent aujourd'hui à la préservation du legs gaullien comme « acquis précieux » pour la France. D'ailleurs, après la mort du Général de Gaulle, certains gaullistes historiques n'hésitèrent plus à utiliser le mot « gaullisme », soit dans des associations, soit dans des publications⁸¹⁶. Mais qu'est-ce que le gaullisme pour les gaullistes ?

a) Une certaine idée de la France et de l'Histoire

Compris comme « un mouvement de pensée et d'action au service d'une « certaine idée de la France » »⁸¹⁷, la « pensée motrice » du gaullisme figure « noir sur blanc »⁸¹⁸ dans le premier passage de ses *Mémoires de guerre*. L'idée de la célèbre citation gaullienne du début des *Mémoires de guerre*, passage à forte résonance mémorielle, fut souvent reprise comme la définition ultime du gaullisme. Ce fut de cette manière que Georges Pompidou a défini le gaullisme à l'occasion du premier moment ayant posé la question de « l'après de Gaulle », à savoir, les Assises nationales UNR de Lille, organisées en novembre 1967 :

« Car le gaullisme, ne l'oublions pas et la personne la mieux autorisée pour en parler l'a dit en ces termes célèbres : le gaullisme c'est d'abord une certaine idée de la France non pas passagère mais éternelle »⁸¹⁹.

Et s'il était « éternel », c'était parce qu'aux yeux de Pompidou, « l'histoire du gaullisme se confond avec l'histoire des succès de la France »⁸²⁰.

⁸¹⁶ À titre d'exemples, nous citons les associations : « Présence et action du gaullisme », née en 1969, dirigée par Hubert Germain puis par Pierre Messmer ou « Carrefour du gaullisme », née en 1979, dirigée par Roland Nungesser ; et les ouvrages : Guy Sabatier et Philippe Ragueneau, *Le dictionnaire du gaullisme*, Paris, Albin Michel, 1994 ou Jean Charbonnel, *Le gaullisme en questions*, Paris, PUF, 2002 ;

⁸¹⁷ Jean Charlot, *De Gaulle en son siècle*, op.cit., p. 420 ;

⁸¹⁸ Jacques Bloch Morhange, *Le Gaullisme*, op.cit., p. 14 ;

⁸¹⁹ Georges Pompidou, *Discours du 26 novembre 1967*, dans Institut Georges Pompidou Édition Emilia Robin, *Discours de Georges Pompidou. Discours de 1967*, 2017, p. 162, PDF disponible sur https://www.georges-pompidou.org/sites/default/files/discours_pompidou_1967.pdf ;

⁸²⁰ Georges Pompidou, *Discours au Palais des Sports* (31 janvier 1967), *Ibidem*, p. 18 ;

Cette définition d'une « certaine idée de la France », qui se confond avec l'histoire même de la France, fut récupérée donc par les gaullistes fidèles pour se rapporter au gaullisme. Pour Charles Pasqua, un des barons du gaullisme ayant eu un parcours politique entièrement dédié à la préservation et à la transmission du legs gaullien, le gaullisme est « à la fois un moment particulier et marquant de notre histoire et une attitude politique qui peut surgir à toutes les époques ». De plus, le baron Pasqua approfondit sa définition du gaullisme, en ajoutant une autre marque de son univers conceptuel – la volonté :

« Son principe de base c'est la primauté de la volonté, c'est la volonté qui génère la pensée et l'action, c'est la volonté qui agit sur le cours de l'histoire. Cette volonté est mise au service du progrès et de la Nation, point de rencontre entre la volonté d'un homme et la volonté d'un peuple... Sans volonté, les peuples subissent l'histoire »⁸²¹.

Le gaullisme est, donc, pour Charles Pasqua, l'expression du volontarisme comme pouvoir d'agir sur le cours de l'Histoire, ce qui se définit en même temps comme refus de soumission ou de résignation face à l'événement qui suscite l'histoire, matérialisé dans un combat passionnel pour la France :

« le combat pour la souveraineté et l'indépendance nationales, le combat pour faire entendre la voix originale de la France dans le concert des Nations. Depuis ma jeunesse, dans la Résistance, c'est ma conviction profonde et elle ne me quittera jamais. Je n'ai pas de mérite, j'ai la passion de la France et je crois en elle, c'est un point que j'ai en commun avec le peuple et qui me différencie de la classe politicienne »⁸²².

De même, le président gaulliste Jacques Chirac a défini le gaullisme en 1994 comme « un volontarisme enraciné dans l'amour de la patrie »⁸²³. Plus tard, ce fut presque dans les mêmes termes que le président Nicolas Sarkozy, qui appartenait au néo-gaullisme dont l'artisan fut Chirac⁸²⁴, a défini à son tour le gaullisme, à l'occasion de l'inauguration de l'Historial Charles de Gaulles aux Invalides : « Le gaullisme c'est le mot par lequel nous désignons dans notre histoire la volonté humaine, lorsqu'elle est fermement opposée au renoncement »⁸²⁵.

⁸²¹ Charles Pasqua, cité par « Trois visions du gaullisme pour une présidentielle : Charles Pasqua, Patrick Devedjian, Jean-Pierre Chevènement », *La Croix*, 14 novembre 2001, article disponible [en ligne] sur <http://www.gaullisme.net/archive/2001/11/14/trois-visions-du-gaullisme-pour-une-presidentielle.html> ;

⁸²² Charles Pasqua, dans *Idem* ;

⁸²³ Jacques Chirac, *La France pour tous*, Groupe Robert Laffont, 2014, [première publication en 1994, chez Nil Editions], extraits disponibles sur <https://books.google.fr/books?id=puX5AgAAQBAJ&pg=PT12&lpg=PT12&dq=Jacques+CHIRAC,+La+France+pour+tous,+le+gaullisme+volontarisme+enracin%C3%A9&source=bl&ots=wTutkTAdTy&sig=ACfU3UIBweL1WfWGPTUIRyuU9P1KgIEEcw&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKEwjnoYLmoYnjAhWNERQKHS-bBKsQ6AEwB3oECAkOAO#v=onepage&q=Jacques%20CHIRAC%2C%20La%20France%20pour%20tous%2C%20le%20gaullisme%20volontarisme%20enracin%C3%A9&f=false> ;

⁸²⁴ Michel Winock, *La droite, op.cit.*, p. 185 ;

⁸²⁵ Pour l'analyse détaillée de son discours, consulter notre section portant sur les lieux de mémoire comme lieux de patrimonialisation ;

b) Une certaine conception de l'Etat et des Institutions républicaines françaises

Parce que l'évidence nous indique que le Général de Gaulle a restauré l'Etat et accentué son rôle en France⁸²⁶, le gaullisme fut souvent associé à la vision gaullienne de l'Etat et des Institutions. Présentée dès son discours de Bayeux, cette conception gaullienne d'un Etat fort, légitime et démocratique, garant de la stabilité du régime et de l'indépendance nationale, reposant sur l'intérêt et le sentiment de la nation⁸²⁷, fut naturellement assumée à la définition même du gaullisme. Dans l'entretien que George Pompidou avait accordé à Pierre Viansson-Ponté en 1967, il a clairement tranché l'identification du gaullisme au maintien de l'Etat et des Institutions de la Ve République :

« à partir du moment où ils se présentent contre les candidats investis par la Ve République, à partir de ce moment-là, ils tournent le dos à la Ve République. Ils tournent le dos au gaullisme et par voie de conséquence à de Gaulle »⁸²⁸.

Albin Chalandon, compagnon du RPF et plusieurs fois titulaire dans des postes gouvernementales, ainsi que Yves Guéna, résistant de la première heure, avec une longue carrière politique au service du gaullisme, se sont accordés avec Georges Pompidou pour définir le gaullisme par le « maintien des institutions de la Ve République »⁸²⁹.

Plus générales, mais toujours dans le même sens, les définitions des trois autres barons couronnent la compréhension du gaullisme à la lumière d'une « certaine idée de l'Etat ». Pour le gaulliste historique Pierre Messmer, le gaullisme représentait « l'autorité de l'Etat et indépendance nationale »⁸³⁰. Franck Borotra, porte-parole du RPR entre 1986 et 1988 et plusieurs fois titulaire de divers mandats électifs⁸³¹, définit à minima le gaullisme comme « sens de l'Etat »⁸³². Dernièrement, ce fut François Fillon, le principal candidat gaulliste à l'élection présidentielle de 2017, qui a livré sa définition du gaullisme comme « une conception de l'Etat »⁸³³. Enfin, nous revenons à Charles Pasqua, qui a très bien saisi la dimension patrimoniale du gaullisme à travers « la synthèse » que le Général de Gaulle avait réussi à transcrire dans la Constitution de la Ve République, ayant concilié à la fois l'héritage

⁸²⁶ François Boursier, « De Gaulle et l'affirmation de l'Etat », dans *L'Etat dans nos têtes*, Chronique sociale, Lyon, 1981, extrait disponible [en ligne] sur https://www.google.fr/books/edition/L_%C3%89tat_dans_nos_t%C3%AAtes/ibBYDwAAQBAJ?hl=fr&gbpv=1

⁸²⁷ Charles de Gaulle, *Discours de Bayeux*, 16 juin 1946, dans Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre et Mémoires d'espoir*, op.cit., p. 865 ;

⁸²⁸ Georges Pompidou, *Entretien avec Pierre Viansson-Ponté* (20 janvier 1967), cf. Institut Georges Pompidou *Discours de Georges Pompidou. Discours de 1967*, Édition Emilia Robin, 2017, p. 9

⁸²⁹ André Knapp, *Le gaullisme après de Gaulle*, op.cit., p. 732 ;

⁸³⁰ André Knapp, *Ibidem*, p. 738 ;

⁸³¹ Franck Borotra, Biographie disponible sur http://www2.assemblee-nationale.fr/deputes/fiche/OMC_PA589 ;

⁸³² Franck Borotra, cité par André Knapp, *Ibidem*, pp. 734-735 ;

⁸³³ François Fillon, cité par *Idem* ;

monarchique et les idées issues de la Révolution française. Pour C. Pasqua, le gaullisme est : « La synthèse entre l'ancien et le nouveau régime : de Gaulle était un monarque, mais héritier de la Révolution »⁸³⁴.

c) Un pragmatisme « de haut étage »

Ni religion, ni idéologie, mais une conception réfléchie et pragmatique de l'action⁸³⁵, le gaullisme est souvent synonyme du pragmatisme en politique, notamment quand les critiques relatives au respect de l'orthodoxie gaulliste sont adressées aux héritiers assumés. Tour à tour, les gaullistes ont fait du pragmatisme le leitmotiv de l'univers conceptuel du gaullisme. Dans un article paru en 1983, *Le Monde* en cita l'interprétation chiraquienne :

« Le gaullisme est une pensée pragmatique, non doctrinale. Elle a changé quand le monde a changé »⁸³⁶.

Jacques Chirac a ensuite nuancé sa définition, ayant affirmé que le gaullisme était « un pragmatisme, mais de haut étage »⁸³⁷. Le dauphin de Jacques Chirac et successeur de Jacques Chaban-Delmas à la mairie de Bordeaux, Alain Juppé a fait du pragmatisme l'essence même du gaullisme à l'occasion du colloque intitulé « *Le Gaullisme aujourd'hui* », organisé le 27 avril 1985 par le Club Nouvelle Frontière. Ainsi, pour Alain Juppé le gaullisme était « avant tout un pragmatisme »⁸³⁸.

Reprenant la conception chiraquienne d'un gaullisme opposé à l'encadrement idéologique ou doctrinaire, Olivier Guichard, le père fondateur de DAKAR⁸³⁹, a réduit le gaullisme à « quelques idées simples »⁸⁴⁰. Le pragmatisme resta, ainsi, le mot d'ordre pour définir le gaullisme chez les barons, dont nous nous limitons à citer encore l'ancien Premier ministre, Edouard Balladur qui, dans son ouvrage paru en 1994, a décrit le gaullisme en termes

⁸³⁴ Charles Pasqua, cité par André Knapp, *Ibidem*, p. 733 ;

⁸³⁵ Jean-Marie Dedeyan (vice-président de la Fondation Charles de Gaulle), *Le gaullisme aujourd'hui*, 5 novembre 2017, article disponible [en ligne] sur le site de la Fondation Charles de Gaulle, <http://www.charles-de-gaulle.org/blog/2017/11/05/gaullisme-aujourd'hui-jean-marie-dedeyan/> ;

⁸³⁶ « M. Chirac a plaidé pour une plus grande solidarité atlantique », *Le Monde*, 15 janvier 1983, article disponible [pour les abonnés] dans « Les Archives numérisées » du *Monde*, sur https://www.lemonde.fr/archives/article/1983/01/15/m-chirac-a-plaide-pour-une-plus-grande-solidarite-atlantique_2839506_1819218.html ;

⁸³⁷ « Chirac, une incertaine idée de la France », *L'Express*, 8 février 1996, article disponible sur https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/chirac-une-incertaine-idee-de-la-france_1372297.html ;

⁸³⁸ Alain Juppé, colloque du Club Nouvelle Frontière, "Le Gaullisme aujourd'hui", 27 avril 1985 ;

⁸³⁹ La lettre de la délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale, La DATAR, 50 ans (1963-2013), dossier disponible sur http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/IMG/pdf/datar_11b_bd.pdf ;

⁸⁴⁰ « Le gaullisme n'a pas d'idéologie, ni de doctrine, juste quelques idées simples », entretien du 26 mars 1991, cité par André Knapp, *Le gaullisme après de Gaulle, op.cit.*, p. 726

d'« un pragmatisme » qui « se tenait loin des idéologies et des systèmes »⁸⁴¹ ou, finalement, Bernard Pons, ancien résistant, proche de Georges Pompidou et fidèle de Jacques Chirac⁸⁴², pour qui :

« le gaullisme, ce n'est sûrement pas une doctrine, mais plutôt un comportement politique pragmatique, inspiré par certaines valeurs ; le gaullisme est un humanisme, car l'homme est pour lui la seule finalité de l'action politique »⁸⁴³.

d) Une méthode plutôt qu'une idéologie

Alain Peyrefitte, homme d'Etat, diplomate et écrivain français, ministre du Général de Gaulle ainsi que de ses successeurs - Georges Pompidou et Valéry Giscard d'Estaing -, définit à minima le gaullisme comme étant « toute politique qui conserve la France indépendante et respectée ». Néanmoins, si le but de cette politique était assez général, ses moyens ont été inventés par de Gaulle et validés, ensuite, par la nation française. Alain Peyrefitte les identifie : il s'agit, d'abord, des moyens *institutionnels* - la Ve République, fondée sur des Institutions nouvelles imaginées en concordance avec la vision gaullienne et en conformité avec les valeurs héritées du constitutionnalisme français - ; puis, des moyens *militaires* - le consensus formé autour du principe de la dissuasion nucléaire ; il s'agit, ensuite, des moyens *monétaires* - la politique menée pour assurer, contre vents et marées, une monnaie forte - ; il s'agit, enfin et notamment, des moyens *diplomatiques* – la politique étrangère menée par le Général de Gaulle afin de faire imposer la France à l'échelle internationale dans le contexte d'une Guerre froide qui divisait le monde dans deux grands blocs dominés par les Etats Unis et l'URSS⁸⁴⁴.

Jean Charbonnel, agrégé d'histoire, diplômé de l'ENA et plusieurs fois appelé à des postes ministériels, s'est exprimé sur le gaullisme à l'occasion d'un entretien réalisé en 2012 par Anne Dulphy et Christine Manigand, les deux professeurs d'histoire rattachés au Centre

⁸⁴¹ Edouard Balladur, *Dictionnaire de la réforme*, Paris, Fayard, 1994, p. 143 ;

⁸⁴² Bernard Pons, Liste des mandats nationaux et des fonctions ministérielles détenues, disponible [en ligne] sur https://www.assemblee-nationale.fr/11/tribun/fiches_id/2448.asp#P28_762 ;

⁸⁴³ Bernard Pons, cité par André Knapp, *Le gaullisme après de Gaulle*, op.cit., p. 732 ;

⁸⁴⁴ « La politique étrangère voulue par le général de Gaulle a été maintenue. Or ses principes, s'ils sont clairs, ne sont pas simplistes. Ils ont permis à la France d'appuyer la construction de l'Europe sur les réalités de la réconciliation franco-allemande et non sur les chimères de l'intégration supranationale ; d'être la première en Occident à reconnaître la Chine populaire ; de rappeler inlassablement qu'aucune solution viable ne se ferait jour au Proche-Orient tant que ne seraient pas simultanément pris en compte le droit d'Israël à l'existence et les droits nationaux du peuple palestinien ; de travailler sans relâche pour une détente sans abandons ; d'être le seul pays européen à rester présent en Afrique sans baisser les bras devant les tentatives étrangères de subversion ; de soutenir une francophonie vivante ; et de renouer, par-dessus deux siècles d'oubli, avec un Québec qui cherche à préserver son identité et à retrouver ses racines. », Alain Peyrefitte, « Du Général de Gaulle à Valéry Giscard d'Estaing », *La Nouvelle Revue des Deux Mondes*, (janvier 1981), pp. 3-7, p. 5-7 ;

d'histoire de Sciences Po. L'entretien eut lieu dans le contexte de l'apparition du dernier ouvrage de l'ancien fidèle du Général, *Pour l'honneur du gaullisme. Contre-enquête sur un héritage*⁸⁴⁵, qui se présente, alors, comme un livre-témoignage :

« j'estime que j'ai un témoignage à donner, d'abord un témoignage d'histoire car je suis un des derniers survivants de l'époque gaullienne, avec Yves Guéna, Edgard Pisani et Maurice Herzog ; Pierre Lefranc vient de mourir, Jean Foyer nous a quittés il n'y a pas longtemps. Donc, on n'est plus très nombreux, et j'estime qu'il y a encore des choses à dire et à mettre au point. C'est aussi un témoignage moral, d'où le mot d'honneur, car je soutiens que tout un courant de pensée et d'action, qui a été un élément de l'histoire de France, qui a démarré avec les compagnons de la Libération, ne peut être réduit au gaullisme dit immobilier ni aux comportements de M. Pasqua »⁸⁴⁶.

Le gaullisme est, selon « un des derniers survivants de l'époque gaullienne », « tout un courant de pensée et action [...] élément de l'histoire de France ». A la question précise sur sa conception du gaullisme, qu'il a défini dans son livre comme « un système de pensée, de volonté et d'action », l'auteur-témoin répond :

« Oui, et là je cite le Général, qui a, d'ailleurs, très peu défini le gaullisme. Il ne me l'a jamais dit explicitement, mais il avait sans doute l'impression qu'une définition précise l'aurait lié. Au fond, il écrivait une histoire, et on était pour ou contre ; il n'aimait pas être prisonnier, même de ses amis [...] En disant, en septembre 1968, que le gaullisme était « un système de pensée, de volonté et d'action », de Gaulle, à mon avis, a moins jugé le fond que la méthode. Si vous me demandez ce qu'est personnellement le gaullisme pour moi, j'ai passé ma vie à le chercher, à essayer d'approfondir ma pensée sur lui. Et ce livre que j'ai écrit comme un témoignage est le résultat de mes réflexions »⁸⁴⁷.

En s'inscrivant dans la même approche que celle d'Alain Peyrefitte, Jean Charbonnel souligne, lui-aussi, la primauté de la méthode gaullienne sur le fond de la politique. Si la politique gaullienne peut se définir généralement comme « une pratique qui visait à tenir la France indépendante et imposante parmi les Grandes puissances », les méthodes choisies par le Général de Gaulle pour mettre en place son œuvre politique sont celles qui donnent une note spécifique au gaullisme en tant que système de pensée et d'action, métamorphosé - au cours du siècle - en style de gouverner les affaires publiques françaises, validé et reconfirmé par l'ensemble de la nation comme partie intégrante du roman historique national français.

La méthode, plutôt que l'idéologie gaullienne, avait été analysée dès 1961 par Robert Aron, historien, journaliste, ancien combattant et académicien français, membre des premières

⁸⁴⁵ Jean Charbonnel, *Pour l'honneur du gaullisme. Contre-enquête sur un héritage*, Paris, Riveneuve éditions, 2011 ;

⁸⁴⁶ Anne Dulphy et Christine Manigand, « Entretien avec Jean Charbonnel », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 17, mai-août 2012 ;

⁸⁴⁷ Jean Charbonnel, dans *Idem* ;

équipes administratives de Charles de Gaulle⁸⁴⁸. Selon lui, le premier point de cette méthode a consisté dans le fait de savoir jouer toujours pour le temps, pour la durabilité, sans jamais se précipiter, attendant toujours que les événements arrivent à leur maturité, afin que « la réunion fondamentale et bienfaisante du présent et de l'histoire puisse s'accomplir »⁸⁴⁹. Pour Robert Aron, il y a une phrase dans les *Mémoires* du Général de Gaulle qui contient toutes les forces motrices de la méthode politique gaullienne :

« Dans les entreprises humaines, il arrive parfois qu'en vertu d'un effort de longue haleine, on obtient soudainement un élan unique des éléments divers »⁸⁵⁰.

A son avis, cette phrase indique que, dans la conception gaullienne de l'action politique - qui était à la fois la conception de son propre rôle dans l'Histoire -, Charles de Gaulle a distingué deux types de moments dans le temps : un moment de l'efficacité - « on obtient soudainement un élan unique » -, c'est-à-dire le moment où toutes les préparations faites, toutes les circonstances et les personnes recherchées se rassemblent soudainement, convergent, coagulent pour produire le résultat désiré. Mais avant d'arriver à ce moment-là - ce qui représente le moment de la réussite, le moment où la crise s'éclaircit -, il y avait des périodes mortes, à savoir, décrites par le syntagme « effort de longue haleine ». Ces périodes de l'effort de longue haleine n'étaient certainement pas pour Charles de Gaulle des périodes de passivité, mais des temps de manœuvre, ce qui a impliqué nécessairement une direction moins franche que celle adoptée au temps de l'accomplissement⁸⁵¹.

Robert Aron conclut sur sa conviction qu'on peut identifier trois facteurs essentiels, trois forces motivationnelles, dans la tactique ou la méthode gaullienne. La première est la vigueur, la force, l'intransigeance, la brutalité - des éléments qui se manifestent souvent dans des querelles, des disputes et des oppositions violentes. Le second facteur, opposé au premier, c'est la flexibilité, qui se traduit, en revanche, dans une certaine astuce. Enfin, la troisième de ces forces est l'élévation, à savoir, la capacité de « monter au sommet », afin de surmonter un problème qui apparaît difficile à résoudre sur le plan purement exécutif – et le « sommet » est compris par Robert Aron comme « un niveau plus élevé », où le Général de Gaulle se sentait

⁸⁴⁸ Robert Aron, Biographie disponible [en ligne] sur le site de l'Académie française : <https://www.academie-francaise.fr/les-immortels/robert-aron>

⁸⁴⁹ Robert Aron, « The Political Methods of General de Gaulle », *International Affairs (Royal Institute of International Affairs 1944-)*, Vol. 37, No.1, Jan., 1961, pp. 19-28, p. 23 ;

⁸⁵⁰ Charles de Gaulle, cité par Robert Aron, *Idem* ;

⁸⁵¹ *Idem* ;

« complètement à l'aise », parce qu'il n'avait pas besoin de prendre en compte les réactions des autres⁸⁵².

4. En guise de conclusion : le gaullisme, du « Coup d'Etat permanent » aux « acquis précieux pour la France » et l'attestation unanime de la valeur patrimoniale du gaullisme

Si le gaullisme était inévitablement tombé à droite - raison pour laquelle il fut d'abord interprété, expliqué et défini à la lumière des valeurs promues par la droite française -, ce fut aussi la gauche antigauilliste qui s'est lancée dans sa conceptualisation, pour arriver finalement à le ranger parmi les grands « acquis » de et pour la France. D'ailleurs, Charles de Gaulle en avait de nouveau fait preuve de prophétie quand il a avoué à David Rousset, gaulliste de gauche, en avril 1968, qu'il « fa[llait] condamner le capitalisme » même si « la gauche, elle, se réclamera[it] de moi lorsque je serai mort. Pas avant »⁸⁵³. De ce fait, en guise de conclusion sur la conciliation des lectures du gaullisme, nous nous proposons d'analyser les propos énoncés par celui qui est resté dans la mémoire sociale comme le plus fervent opposant du Général de Gaulle : le premier président socialiste de la Ve République, François Mitterrand. La conception mitterrandienne du gaullisme est dévoilée, d'abord, dans son ouvrage – devenu célèbre –, *Le coup d'Etat permanent*, publié en 1964, à savoir, quelques mois avant le premier tour de la première élection présidentielle à suffrage universel direct où le candidat socialiste réussit la performance de mettre le Général de Gaulle en ballottage⁸⁵⁴. Dans son livre, François Mitterrand construit son approche autour de l'idée selon laquelle le régime instauré par le Général de Gaulle en 1958 était une véritable « dictature » :

« J'appelle le régime gaulliste dictature parce que, tout compte fait, c'est à cela qu'il ressemble le plus, parce que c'est vers un renforcement continu du pouvoir personnel qu'inéluctablement, il tend, parce qu'il ne dépend plus de lui de changer de cap. Je veux bien que cette dictature s'instaure en dépit de De Gaulle. Je veux bien, par complaisance, appeler ce dictateur d'un nom plus aimable : consul, podestat, roi sans couronne, sans chrême et sans ancêtres »⁸⁵⁵.

⁸⁵² *Ibidem*, p. 24 ;

⁸⁵³ Charles de Gaulle, cité par Lucette Le Van-Lemesle, « La participation dans l'entreprise : de la théorie à la pratique », dans Robert Vandebussche (éd.), *La politique sociale du général de Gaulle*, Lille, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 1990, pp. 187-208, chapitre disponible [en ligne] sur <http://books.openedition.org/irhis/1092> ;

⁸⁵⁴ François Mitterrand, *Le Coup d'État permanent*, préface de Jean-Michel Guieu et Georges Saunier aux éditions Les Belles Lettres en 2010, publiée par La Lettre de l'Institut François Mitterrand no 33-34, texte disponible [en ligne] sur <https://www.mitterrand.org/le-coup-d-etat-permanent-465.html> ;

⁸⁵⁵ François Mitterrand, *Le Coup d'État permanent*, Union générale d'éditions, Paris, 1965, p. 74-75 ;

Définissant le gaullisme en termes d'une « conception romantique d'une société politique à la merci de l'humeur d'un seul homme », qui appartenait, d'ailleurs, « plus au XIXe siècle qu'au XXe » et s'inspirait « davantage des prestiges du passé que des promesses de l'avenir », François Mitterrand insiste à positionner Charles de Gaulle en dictateur :

« Mais le général de Gaulle conçoit, médite, décide, hors des précédents et des jurisprudences, étranger au dialogue. [...] Qui s'en plaindra ? Que lui importent les quelques milliers de lecteurs d'un livre comme celui-ci, les clubs protestataires, les cellules dispersées de l'opposition ? Que lui importe un Parlement dont la majorité abdique ses devoirs ? Que lui importent les engagements pris avant lui par les dirigeants de son pays, avec nos associés et avec nos alliés ? Que lui importent les raisons de vivre et d'espérer d'une coexistence pacifique courageusement admise par les responsables soviétiques ? Que lui importent les routes sur lesquelles d'autres que lui ont déjà mis leurs pas ? La politique extérieure de la France n'appartient plus à la Nation mais à un seul homme, et pis, à un homme seul. On dit que c'est la marque du gaullisme. Pourquoi pas ? Le gaullisme, après tout, n'est peut-être qu'un poujadisme aux dimensions de l'univers »⁸⁵⁶.

« Poujadisme aux dimensions de l'univers » - cette troisième forme de définir le gaullisme vient à renforcer la connotation négative que François Mitterrand attribuait au gaullisme. Il est, d'abord, une dictature - une conception romantique d'un pouvoir incarné, concentré aux mains d'un « seul homme » - mais, « après tout », il n'est qu'un *poujadisme* – un terme employé de façon péjorative, qui renvoyait à tout ce qui était « négatif », « contre », « anti », « passé et dépassé »⁸⁵⁷. Le partisan du « poujadisme » est défini comme étant celui qui « choisit, milite pour une attitude « archaïque », « réactionnaire », plus proche de « l'instinct », du « réflexe » que d'une prise de position « doctrinale », « réfléchie » »⁸⁵⁸. Sans nous lancer dans l'analyse sémantique et historique du mot « poujadisme » et de ses possibles rapports avec le gaullisme, nous retenons seulement le message que François Mitterrand a voulu transmettre à travers son analogie : il a, ainsi, cherché à banaliser la valeur du gaullisme, à le heurter dans son originalité et dans son universalité – message que nous avons compris à la lumière de l'emploi de la négation – « le gaullisme n'est qu'un poujadisme » - donc, rien d'autre qu'une tendance réactionnaire ou, tout simplement, une « attitude revendicatrice à courte vue »⁸⁵⁹.

En outre, si François Mitterrand était alors le principal opposant au régime mis en place par la Constitution de 1958, il s'est positionné, malgré lui, en défenseur du régime gaulliste, ayant accusé le Général de Gaulle d'interpréter « abusivement » le texte constitutionnel :

⁸⁵⁶ François Mitterrand, *Ibidem*, pp. 103-104 ;

⁸⁵⁷ Annie Collovald, « Histoire d'un mot de passe : le poujadisme. Contribution à une analyse des « ismes » », *Genèses*, 3, 1991, coll. « La construction du syndicalisme », pp. 97-119, p. 98 ;

⁸⁵⁸ Annie Collovald, *Ibidem*, p. 97 ;

⁸⁵⁹ Définition du « poujadisme » dans le Dictionnaire du Nouveau Petit Larousse, citée par Annie Collovald, *Idem* ;

« Le “secteur réservé” viole la Constitution. En interprétant abusivement l'article 15, qui fait de lui le “chef des armées” et l'article 52, qui l'autorise à négocier et à ratifier les traités, de Gaulle a fait passer sous sa seule autorité la Défense nationale et les Affaires étrangères »⁸⁶⁰.

D'ailleurs, quatre ans plus tard, dans son ouvrage de mémoire *Ma Part de vérité. De la rupture à l'unité*, paru en 1969, François Mitterrand a reproché au Général de Gaulle sa position concernant la IV^e République qui, selon son ancien ministre, s'est « dotée d'institutions politiques à la mesure de ses obligations » :

« Entendez-moi bien. Ministre de cette République, j'ai toujours défendu la part féconde de son héritage. Les historiens rendent déjà justice à son œuvre de restauration économique, effectuée dans les pires circonstances. Chef du R.P.F., le général de Gaulle s'est comporté à son égard avec une extrême démagogie, aveuglé qu'il était par l'ambition de récupérer un pouvoir imprudemment abandonné. [...] Il n'empêche que la IV^e République ne s'était pas dotée d'institutions politiques à la mesure de ses obligations »⁸⁶¹.

Néanmoins, derrière la critique du comportement gaullien à l'égard de la IV^e République, nous pouvons saisir un tout autre reproche : celui d'avoir « imprudemment » abandonné le pouvoir en 1946. Si François Mitterrand est resté dans la mémoire sociale comme l'homme politique incarnant l'opposition au gaullisme d'Etat, son reproche peut paraître paradoxal – en 1958, Charles de Gaulle était un dictateur, mais en 1946, quand il a volontairement quitté le pouvoir à un moment où il aurait pu profiter de la légitimité tirée de son action pendant la guerre, le Général de Gaulle avait été « imprudent ». Pourtant, sans la démission du Général de 1946, nul ne pourrait soutenir que la IV^e République - le régime défendu par François Mitterrand - aurait même existé. De ce fait, accuser de Gaulle d'avoir instauré la dictature en 1958, tout en lui reprochant en même temps l'abandon du pouvoir en 1946, représente une contradiction en soi - ce qui, à notre avis, vient à affaiblir d'emblée l'approche mitterrandienne sur le gaullisme comme « coup d'Etat permanent ».

Enfin, l'ancien président socialiste finit par définir le gaullisme sous l'angle de la mythologie dépassant la politique :

« S'attaquer au gaullisme sur le plan de ses actes ne suffit pas car plus qu'une politique le gaullisme est une mythologie. [...] Elle [l'opinion publique] préfère encore le mythe du père (de Gaulle se charge de tout), le mythe du bonheur (de Gaulle conjure les sorts), le mythe du prestige (le monde jalouse la France qui possède de Gaulle), le mythe de la

⁸⁶⁰ François Mitterrand, *Ibidem*, p. 140 ;

⁸⁶¹ François Mitterrand, *Ma Part de vérité. De la rupture à l'unité*, éd. Fayard, 1969, p. 36 ;

prospérité (grâce à de Gaulle nous serons bientôt cent millions, le franc vaincra le dollar) à la froide réalité d'un bilan »⁸⁶².

Tout en ayant voulu « dénigrer » le gaullisme, François Mitterrand ne fit que contribuer, par le biais de ces mots, précisément à l'édification du mythe gaullien centré sur la personnalité du Général de Gaulle et sur sa capacité, renforcée par son charisme, d'incarner la France, avec le plein consentement des Français, représentant ici « l'opinion publique ».

Le départ définitif du Général de Gaulle en 1969, puis sa mort en 1970, n'ont pas engendré la disparition du gaullisme. Aux yeux de François Mitterrand, ce fut la mort de Georges Pompidou qui en marqua la fin :

« Dernier en date des paradoxes français, le gaullisme meurt, non de la mort du général de Gaulle, mais de la septicémie qui, au soir ce mardi 2 avril 1974, a terrassé Georges Pompidou. Ce n'est pas la moindre ironie du sort. Vue de près, la politique de Pompidou démentait la raison d'être du gaullisme. Vue de loin, elle apparaîtra comme son ultime projection »⁸⁶³.

Trente ans après la publication du *Coup d'Etat permanent*, on publie *post-mortem*, en 1996, ses *Mémoires interrompus*, ouvrage écrit en collaboration avec le journaliste Georges-Marc Benamou où François Mitterrand s'est lancé de nouveau dans l'analyse du gaullisme et de la personnalité du Général de Gaulle. A la différence de l'approche présentée en 1965, nous pouvons saisir un changement de vision allant vers un consensus sur l'héritage gaulliste. De ce fait, si en 1965 François Mitterrand considérait de Gaulle comme dictateur, dans ses *Mémoires interrompus*, il finit par témoigner de la « profonde admiration » qu'il éprouvait pour le chef de la France libre, qui représentait, pour lui, « le modèle de la fermeté politique » :

« J'éprouvais une profonde admiration pour le caractère, le courage, l'intelligence du chef de la France libre même si je contestais ses méthodes avant de combattre sa politique. Il traversait une période difficile, et sa ténacité pour échapper à l'emprise de Churchill et de Roosevelt et préserver les droits de la France reste pour moi le modèle de la fermeté politique. C'est à ce moment-là qu'il fut le plus grand »⁸⁶⁴.

De plus, même s'il est resté ferme sur sa critique de l'incarnation du pouvoir par le Général de Gaulle, François Mitterrand retravailla ses épithètes. Alors qu'en 1965, de Gaulle a été un dictateur, en 1996 il est décrit comme « autoritaire », « un modèle peu courant », mais apparemment très apprécié par son plus fervent opposant. François Mitterrand poursuivit dans son éloge des vertus gaulliennes :

⁸⁶² *Ibidem*, p. 240 ;

⁸⁶³ François Mitterrand, *La Paille et le Grain*, éd. Flammarion, 1975, p. 281 ;

⁸⁶⁴ François Mitterrand, chap. 4 « Première rencontre avec de Gaulle », dans *Mémoires interrompus*, , éd. Éditions Odile Jacob, 1996, p. 132 ;

« Sympathique ou antipathique, en ce qui concerne de Gaulle il n'est pas possible de trancher. Il me surprenait. J'appréciais qu'il fût d'un modèle peu courant. Autoritaire, il savait aussi se montrer diplomate et courtois. Sa maîtrise, sa force d'âme m'attiraient. Mais il considérait la France comme sa chose et cela me rebutait. Son identification au pouvoir était telle qu'il ne restait plus d'espace pour le réveil de la démocratie, réveil dont il était comptable. Il supportait mal que ses avis fussent discutés. Nul n'était moins fait que lui pour la période qui commençait, qui était son œuvre »⁸⁶⁵.

Plus qu'un portrait admiratif, ce passage représente, à notre avis, une des attestations irréfutables de la conciliation des lectures sur le gaullisme qui, à travers une mémoire sociale dynamique, évolue vers le consensus sur sa valeur, non seulement du point de vue de l'Histoire, mais aussi comme élément d'identité et d'unité nationale – puisque « nul n'était moins fait que lui pour la période qui commençait, qui était son œuvre ».

Ecrits en collaboration avec le journaliste Georges-Marc Benamou, les *Mémoires interrompus* contiennent une série des questions sous la forme d'un entretien. Parmi ces questions, nous retenons celle dont la réponse est restée dans la mémoire historique grâce à la petite phrase décrivant le legs gaullien comme « acquis précieux pour la France ». Ainsi, à la question de savoir que garderait-il du gaullisme, François Mitterrand rétorqua :

« Ce que la nature des choses et le verdict de l'Histoire me conduisent à garder comme des *acquis précieux pour la France*. Son rôle pendant la guerre, cette idée que rien n'est jamais perdu, le 18 juin et la suite appartiennent à l'histoire... Sa prescience diplomatique, militaire et nucléaire... Les institutions - qu'on les approuve ou pas -, et donc la fondation d'un nouveau régime. Ce sont là des actes majeurs »⁸⁶⁶.

Du « coup d'Etat permanent » aux « acquis précieux pour la France », le gaullisme évolue aux yeux de l'homme d'Etat socialiste, pour sceller ainsi le consensus qui le définit comme « porteur des valeurs françaises communes et actuelles », une acception unanimement acceptée et intégrée dans la mémoire historique française. L'idée de la construction du consensus autour du gaullisme et de la figure du Général de Gaulle, vue comme une sorte de « nationalisation » du patrimoine gaulliste⁸⁶⁷ - matérialisée au moment où la gauche a décidé de considérer la Ve République et la politique gaullienne de grandeur comme un « fait acquis » -, est défendue dès 2011 par un des historiens officiels de l'histoire de France, Benjamin Stora :

⁸⁶⁵ François Mitterrand, chap. 5 « La Libération », *Ibidem*, p. 153 ;

⁸⁶⁶ François Mitterrand, *Mémoires interrompus*, *Idem* ;

⁸⁶⁷ « Il y a incontestablement une réintégration dans l'ensemble des partis politiques français, de droite comme de gauche, d'une sorte de patrimoine commun du gaullisme, que ce soit la Libération ou la fondation de la Ve République. On observe une « nationalisation » de la figure du général de Gaulle. » dans Stéphane Renault, *De Gaulle, un destin face à l'Histoire*, Editions Express Roularta, Paris, 2011 (première partie « Entretien avec Max Gallo et Benjamin Stora », chapitre « Du mythe à la réalité » ;

« De mon point de vue, c'est lorsque la gauche revient au pouvoir, en 1988, en 1989, 1990, qu'il y a cette possibilité de construction réelle du consensus autour de sa figure. Avec l'adoption des institutions de la Ve République, l'héritage gaulliste devient partagé par tous. Il y a un second aspect : celui de la politique étrangère du général de Gaulle sur la question de l'indépendance nationale et du refus de s'aligner sur un des deux blocs. A mon sens, cette démarche a été reprise à l'époque par la gauche, mais sans l'assumer publiquement. On l'a vu dans les années 1982-1983 : le discours de Cancun, la volonté de chercher des voix intermédiaires, diplomatiques entre l'Est et l'Ouest, le refus de l'alignement complet sur la politique américaine, étaient, sans le dire, une façon de réintégrer cet héritage [...] La gauche, dans le fond, considère comme une sorte de fait acquis le patrimoine du gaullisme. C'est quelque chose qui rentre dans les mœurs politiques ordinaires... la gauche institutionnelle intègre complètement ce patrimoine, et même, ne cesse de s'en revendiquer »⁸⁶⁸.

Enfin, la question du consensus sur le gaullisme comme patrimoine politique de la France fut élevée aussi par Nicolas Tenzer, spécialiste de philosophie politique et président du Centre d'étude et de réflexion pour l'action politique (CERAP). Dans son ouvrage, pourtant critique à l'adresse de la politique gaullienne, *La face cachée du gaullisme*, l'auteur avoue :

« Plusieurs m'ont demandé de modérer mes critiques éventuelles contre de Gaulle, car il était le seul point de repère qui restait dans le patrimoine politique de la France. Il incarnait en même temps l'honnêteté et le désintéressement personnels, l'absence de compromission avec ceux qui avaient incarné l'indignité nationale, l'affirmation sincère de l'intérêt général et du bien commun, quelque critique qu'on puisse porter sur sa conception, et, ce qui est le plus singulier, une vision organisée du monde et de la France. C'était aussi un homme qui sut assumer la charge du pouvoir longtemps sans se compromettre ; enfin, il avait pu diffuser une doctrine dépassant un seul camp... Le problème est pourtant de s'en émanciper et de trouver une stratégie historique qui ne soit ni le retour au gaullisme - posture qui se trouverait déconnectée de l'action -, ni l'annulation pure et simple de ce qu'il portait de permanent : l'affirmation de l'Etat, la responsabilité de chaque homme de gouvernement devant l'histoire autant que devant le peuple, la combinaison d'une analyse lucide des réalités et de la capacité d'action, la certitude que la politique doit porter une ambition partagée, la conviction, enfin, que nul Etat ne progresse s'il repose sur la préservation des situations acquises et ne remet pas en cause ses fausses valeurs et ses élites usurpatrices »⁸⁶⁹.

Ainsi, malgré la complexité qui caractérise l'univers conceptuel du gaullisme, l'évolution vers une lecture politique consensuelle qui en souligne les « acquis précieux pour la France » nous démontre que le gaullisme affirme des valeurs qui restent toujours fondamentales et actuelles pour la France, des principes qui réussissent à rassembler la nation française pour lui donner ce sentiment d'unité et de continuité avec le passé historique. De ce point de vue, le consensus

⁸⁶⁸ Stéphane Renault, « Entretien avec Max Gallo et Benjamin Stora », chapitre « Du mythe à la réalité », dans *De Gaulle, un destin face à l'Histoire*, Editions Express Roularta, Paris, 2011 ;

⁸⁶⁹ Nicolas Tenzer, *La face cachée du gaullisme*, Paris, Hachette, 1998 ;

autour du gaullisme représente, à notre avis, une des étapes fondamentales du processus de patrimonialisation : le gaullisme peut être compris désormais, du point de vue de la mémoire politique, comme patrimoine culturel immatériel français, réunissant tous les éléments définitoires inscrits dans la Convention UNESCO de 2003.

Titre II : De la production des « savoirs » sur le gaullisme à la glorification de la mémoire gaullienne

Introduction

« La figure du Général semble immortelle... elle inspire une forme de nostalgie ou de regret même à ceux qui l'ont combattu, même aux jeunes générations qui ne l'ont pas connu... Il y a autour de son image quelque chose de sacré... Malraux avait raison quand on parle de De Gaulle, Dieu n'est jamais bien loin »⁸⁷⁰.

Datant de 2006, cette citation que nous avons choisie pour ouvrir le dernier titre de notre étude appartient à Bernard Stora, le réalisateur du téléfilm *Le Grand Charles*, doublement récompensé au Festival international de programmes audiovisuels documentaires de Biarritz (FIPA) en 2006⁸⁷¹. Ces mots, appartenant à un Français qui n'avait pas connu d'autre de Gaulle que le président de la République⁸⁷² et qui, par sa carrière artistique, se défend de toute connotation politique, nous paraissent d'autant plus évocatoires qu'ils viennent, 36 ans après la disparition définitive du Général de Gaulle, à confirmer le sentiment éprouvé en 1970 par un autre Français - Romain Gary -, qui, depuis juin 1940, s'est « efforcé de rester fidèle » à son identité de « gaulliste inconditionnel »⁸⁷³ :

« En cette heure de deuil [...] dans ce pays, il n'est pas un champ, un fleuve ou une ruelle de village qui ne déborde de l'absence d'un seul homme, et que le chagrin ajouté à une sorte d'incrédibilité assez frappante se lit autour de lui sur le visage de chaque Français [...] L'homme n'est plus là, mais ce qui demeure et qui mènera la vie dure aux médiocres, aux menteurs, aux truqueurs, aux accapareurs du pouvoir et aux cyniques, c'est un précédent. Pour la première fois de toute son histoire moderne, le peuple français a un point de référence. Et c'est pourquoi il se pourrait bien que sa disparition marque le pays beaucoup plus profondément que tout ce qu'il aura pu accomplir en tant que chef d'Etat. Il

⁸⁷⁰ Bernard Stora, réalisateur du *Grand Charles*, téléfilm en deux parties, diffusé en 2006, sur le site officiel du film. Cette citation est extraite d'une entrevue avec le réalisateur, que l'on trouvera, avec de nombreuses autres informations, sur le site du diffuseur, à l'adresse le-grand-charles.france2.fr, cf. Catherine Saouter, « Chapitre 6. Un monument appelé de Gaulle », dans Marc Chevrier, Isabelle Gusse, *La France depuis de Gaulle : La Ve République en perspective*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2010, pp. 143-165, chapitre disponible [en ligne] sur <http://books.openedition.org/pum/8382> ;

⁸⁷¹ FIPA d'or meilleur interprète masculin pour Bernard FARCY FIPA d'argent pour la meilleure série Biarritz 2006, cf. Bernard Stora, fiche filmographique disponible sur la Plateforme des agences artistiques, <http://www.agencesartistiques.com/Fiche-Artiste/1872-bernard-stora.html> ;

⁸⁷² Bernard Stora est né en 1942 ;

⁸⁷³ Romain Gary, « Gaulliste inconditionnel », *Le Monde*, 23-24 juin 1969, p. 6, cité dans Romain Gary, *Ode à l'homme qui fut la France*, Gallimard, Paris, 2000, Postface « Le gaullisme de Gary », p. 108 ;

se pourrait bien qu'à sa mort de Gaulle exerce plus de pouvoir en France qu'il n'en a jamais exercé de son vivant »⁸⁷⁴.

Ecrits le matin du 10 novembre 1970⁸⁷⁵ - au lendemain de la mort du Général et, donc, sous le coup d'une « étrange ivresse », d'un « sentiment tranquille et rassurant d'une paix absolue » -, les mots de Romain Gary s'avèrent une prophétie que Bernard Stora confirme en 2006 : mort le 9 novembre 1970 dans l'intimité de sa maison à Colombey-les-Deux-Eglises, Charles de Gaulle devint le même jour immortel, sa mémoire étant désormais sacralisée jusqu'à la divinisation, partout et par tous en France.

De même, en 2018, les historiens spécialistes du gaullisme parviennent au consensus autour du personnage gaullien, qui « politiquement vaincu a gagné la partie en termes de mémoire »⁸⁷⁶, de sorte qu'aujourd'hui, pour ceux chargés d'enseigner l'Histoire, « enseigner de Gaulle, c'est enseigner la France »⁸⁷⁷. De ce fait, en sortant du politique pour entrer dans l'Histoire, le gaullisme constitue désormais un « lieu de mémoire qui participe de l'identité culturelle collective française » : dépolitisé, le gaullisme est entré dans le patrimoine⁸⁷⁸. En même temps, le consensus historiographique rend compte de ce que Paul Ricoeur appelle « l'idéologisation de la mémoire », qu'il définit comme le résultat du « travail de configuration narrative » adoptant diverses « stratégies d'oubli », dont l'usage confirme le caractère « inéluctablement sélectif » du récit⁸⁷⁹.

En outre, cette idéologisation de la mémoire est responsable aussi de l'avènement du *récit canonique*, qui, tout en comportant par nécessité une dimension sélective, représente « le maniement de l'histoire autorisée, imposée, célébrée, commémorée », à savoir sa transformation en histoire « officielle ». La mémoire sociale se révèle, ainsi, comme « une organisation de l'oubli »⁸⁸⁰ - compris par Paul Ricoeur en termes d'*amnésie*, « légitimement évoquée », non comme « devoir de taire le mal, mais de le dire sur un mode apaisé, sans colère »⁸⁸¹, parce qu'au fond, « plus que tout, il est utile de réaffirmer l'unité nationale par une liturgie de langage, prolongée par le cérémonial des hymnes et des

⁸⁷⁴ Romain Gary, *Ode à l'homme qui fut la France*, *Ibidem*, pp. 13-14 ;

⁸⁷⁵ Le texte fut publié le 20 novembre 1970 en anglais sous le titre « Ode to the man who was France », dans *Life Magazine*, vol. 69, no 21, p. 42-43 ;

⁸⁷⁶ Laurent Douzou, « De Gaulle : la mémoire combattante à l'épreuve de l'histoire », dans Tristan Lecoq, *Enseigner de Gaulle*, Editions Canopé, 2008, p. 152 ;

⁸⁷⁷ Tristan Lecoq, « Avant-propos », dans Tristan Lecoq, *Enseigner de Gaulle*, *Ibidem*, p. 7 ;

⁸⁷⁸ François Audigier, « De Gaulle, l'héritage et les héritiers », dans *Ibidem*, p. 164 ;

⁸⁷⁹ Paul Ricoeur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Editions du Seuil, Paris, 2000, pp. 579-588 ;

⁸⁸⁰ Paul Ricoeur, citant Henry Russo, *Le syndrome de Vichy, de 1944 à nos jours*, dans *Ibidem*, p. 584 ;

⁸⁸¹ Paul Ricoeur, *Ibidem*, pp. 588-589 ;

célébrations publiques »⁸⁸². Définie comme « savoir légitime qui permet de donner aux objets immatériels leur statut de patrimoine »⁸⁸³, la mémoire sociale ou historique joue, en même temps, le rôle primordial dans le processus de patrimonialisation. Dans ce contexte, nous nous proposons d'articuler notre dernier titre autour d'une analyse qui met en évidence l'avènement du récit canonique et qui rend compte de la place occupée par le Général de Gaulle et son œuvre dans l'imaginaire national français, tel qu'il s'incarne dans ce que Pierre Nora appelle « lieux de mémoire » :

« Un lieu de mémoire dans tous les sens du mot va de l'objet le plus matériel et concret, éventuellement géographiquement situé, à l'objet le plus abstrait et intellectuellement construit »⁸⁸⁴.

Selon Pierre Nora, la notion est donc abstraite, totalement symbolique et vouée à déchiffrer la dimension remémorée des objets, qui peuvent être intangibles - comme les mots-clés, les formules ou les devises. Dans *La nouvelle histoire*, Pierre Nora en donne une définition plus complexe :

« Il s'agirait de partir des lieux, au sens précis du terme, où une société quelle qu'elle soit nation, famille, ethnie, parti, consigne volontairement ses souvenirs ou les retrouve comme une partie nécessaire de sa personnalité : lieux topographiques, comme les archives, les bibliothèques et les musées ; lieux monumentaux, comme les cimetières ou les architectures ; lieux symboliques, comme les commémorations, les pèlerinages, les anniversaires ou les emblèmes ; lieux fonctionnels, comme les manuels, les autobiographies ou les associations : ces mémoriaux ont leur histoire. Mais faire cette histoire amène vite à renverser le sens du mot pour en appeler de la mémoire des lieux aux vrais lieux de mémoire : Etats, milieux sociaux et politiques, communautés d'expériences historiques ou de générations amenées à constituer leurs archives en fonction des usages différents de la mémoire »⁸⁸⁵.

Tout en tenant compte de l'approche de Pierre Nora, nous nous intéressons ici à la construction et au développement de la mémoire nationale du gaullisme, telle qu'elle est officiellement entretenue au niveau de l'Etat et au sein des grands lieux gaulliens de mémoire. Déclinée en deux chapitres, notre étude s'impose à aborder la question de la patrimonialisation du gaullisme à la lumière du récit mémoriel reconnu et validé par l'Etat. Pour ce faire, nous allons suivre le processus d'institutionnalisation de cette mémoire nationale patrimoniale ou, pour reprendre les mots de Paul Ricoeur, l'enracinement et le développement du *récit*

⁸⁸² *Idem* ;

⁸⁸³ Jean Davallon, « Mémoire et patrimoine : pour une approche des régimes de patrimonialisation » dans Cécile Tardy et Vera Dodebei (éd.), *Mémoire et nouveaux patrimoines*, Marseille, OpenEdition Press, 2015, p. 39 ; chapitre disponible [en ligne] sur <http://books.openedition.org/oepp/444> ;

⁸⁸⁴ Pierre Nora, « Entre mémoire et histoire : la polémique des Lieux », dans Pierre Nora, *Les lieux de mémoire, Tome 1 : La République*, Paris, Gallimard, pp. XVII ;

⁸⁸⁵ Pierre Nora, « La mémoire collective », dans Jacques Le Goff (dir.) *La Nouvelle Histoire*, Retz, 1978, p. 401 ;

canonique, à travers la mission historique de la Fondation Charles de Gaulle, reconnue d'utilité publique et financée par l'Etat français, mais aussi à travers la façon dont les lieux de mémoire retenus - Colombey-les-Deux-Eglises et Invalides - viennent à compléter, voire à renforcer ce récit mémoriel, qui aboutit à la sacralisation du patrimoine gaulliste. Finalement, représentant des expressions fortement dramatisées⁸⁸⁶ impliquant des gestes, cries, applaudissements et symboles, les multiples commémorations - annuelles, cinquantenaires et centenaires -, tout comme le récit commémoratif officiel qui en découle, viennent à sceller définitivement notre approche sur la patrimonialisation du gaullisme à la lumière d'une mémoire nationale exaltant jusqu'à la glorification ces « acquis précieux » que le Général de Gaulle a légués à la France.

⁸⁸⁶ Gérard Namer, *Batailles pour la mémoire. La commémoration en France de 1945 à nos jours*, Paris, Papyrus, 1983 ;

Chapitre 1. L'officialisation du récit « canonique »

Introduction

« Une des personnalités principales, voire la première dans le panthéon français »⁸⁸⁷, Charles de Gaulle est à la fois « l'archétype du héros positif » et l'incarnation de « l'idéal du politique », étant le personnage historique préféré des Français dans les sondages depuis les années 1980⁸⁸⁸. L'homme providentiel du 18 juin 1940, père fondateur de la Ve République et éducateur politique par excellence, le Général de Gaulle est devenu aujourd'hui « la figure incontournable de l'imaginaire politique français contemporaine »⁸⁸⁹. De plus, réconciliant « le pouvoir personnel et le régime parlementaire, l'administration civile et la force militaire, la République et la nation, l'ordre et le mouvement »⁸⁹⁰, la légende gaullienne transcende, ainsi, les grands clivages qui ont divisé l'imaginaire national depuis la Révolution et permet au Général de Gaulle « d'entrer en mythologie »⁸⁹¹. Ou, comme le note l'historien Sudir Hazareesingh, Charles de Gaulle « cumule en sa personne les grandes formes d'exemplarité : libérateur de la patrie, père fondateur de la République, éducateur civique, protecteur de la nation - avec, en prime, de par son éviction peu cérémonieuse du pouvoir en avril 1969, une touche de martyr, composante obligatoire de la légende dans ce pays toujours profondément imprégné d'imaginaire catholique »⁸⁹². Un mythe qui s'est forgé du vivant même de Charles de Gaulle, « un personnage qui a imposé sa présence dans les esprits de ses contemporains puis dans la mémoire des générations nouvelles par une puissante originalité, quelques dates, quelques signes, quelques hauts lieux, quelques fortes paroles »⁸⁹³.

Dans ce contexte, notre chapitre s'impose d'étudier la manière dont la mémoire du Général de Gaulle est officiellement construite, entretenue et représentée sous la Ve République post-gaullienne. Si le « mythe du mythe » gaullien est « fabriqué » par le Général

⁸⁸⁷ Chantal Morelle, *De Gaulle. La passion de la France*, Armand Colin, Paris, 2015, p. 10 ;

⁸⁸⁸ Sudir Hazareesingh, « De Gaulle : construction et limites d'un mythe », dans Tristan Lecoq (dir.), *Enseigner de Gaulle*, Editions Canopé, Paris, 2018, p. 153 ;

⁸⁸⁹ Sudir Hazareesingh, « De Gaulle : construction et limites d'un mythe », dans *Idem* ;

⁸⁹⁰ Sudir Hazareesingh, *Ibidem*, p. 157 ;

⁸⁹¹ Cherchant à expliquer « comment un personnage historique entre en mythologie », Maurice Agulhon propose « une théorie de l'entrée en légende », fondée sur trois conditions nécessaires et indispensables : « 1- jouer un rôle historique majeur dans une guerre nationale ; 2- être doté d'une psychologie et d'un caractère hors du commun, être doté de la qualité de l'extraordinaire ; 3- susciter des admirations discutées, contradictoires, mais unanimes », dans Maurice Agulhon, *De Gaulle. Histoire, symbole, mythe*, Plon, Paris, 2000, p. 110 ;

⁸⁹² Sudir Hazareesingh, *Le Mythe gaullien*, Gallimard, Paris, 2010, p. 14 ;

⁸⁹³ Maurice Agulhon, *De Gaulle. Histoire, symbole, mythe*, *Idem* ;

de Gaulle, d'abord, à travers son récit historique d'une France unanimement résistante⁸⁹⁴, ce fut notamment après son départ définitif de la vie politique française en 1969 qu'il a ouvertement exprimé son souhait de faire perpétuer son exemple comme « source d'ardeurs nouvelles », ayant décidé de créer un centre de documentation et de recherches fondé sur une partie de ses archives. Il a conçu ce centre en termes d'Institut, qui se voulait une association privée conforme aux dispositions de la loi de 1901⁸⁹⁵ - formule juridique qui assurait, ainsi, l'indépendance à l'égard des partis. Après avoir arrêté lui-même la liste des fondateurs en avril 1970, l'Institut Charles de Gaulle est créé le 20 février 1971. De ce fait, la première section de notre chapitre suit l'évolution de l'Institut comme gardien de la mémoire historique du Général de Gaulle : dès son inauguration comme centre documentaire par un petit groupe de compagnons historiques et jusqu'à son devenir officiel en tant qu'« institution nationale de référence vouée à l'œuvre, l'action et la mémoire de Charles de Gaulle »⁸⁹⁶. Si la reconnaissance de l'Institut - devenu ultérieurement Fondation Charles de Gaulle - comme institution d'utilité publique financée par l'Etat en légitime le récit historique, son action incessante au service de la mémoire du Général de Gaulle couronne son statut d'unique dépositaire de la mémoire nationale du gaullisme, reconnu officiellement comme partie intégrante du roman historique national français.

De plus, si la Fondation Charles de Gaulle joue le rôle central dans le processus de patrimonialisation en tant que porteur du récit mémoriel national validé par l'Etat, la mémoire patrimoniale du gaullisme est vivement entretenue également au sein de grands lieux de mémoire consacrés au « plus illustre des Français ». De ce fait, dans la deuxième section du chapitre, nous prenons en compte les principaux moments historiques autours desquels se sont définis les lieux gaulliens de mémoire : la mort du Général de Gaulle - qui a transformé Colombey, le Mont Valérien et la Boisserie en « véritable foyer du culte mémoriel »⁸⁹⁷ -, l'inauguration du Mémorial et de l'Historial Charles de Gaulle et leurs expositions, l'édification des statues du Général en France, mais aussi le moment de la profanation de sa tombe en 2017 - événement qui réveilla une forte sentiment d'indignation nationale. Ainsi, nous nous intéressons à la façon dont les lieux de mémoire du gaullisme contribuent à l'exaltation du

⁸⁹⁴ Laurent Douzou, « Le mythe du mythe de la Résistance », dans Marie-Françoise Attard-Maraninchi (dir.), *Engagements. Culture politique, guerres, mémoires, mondes du travail, XVIe-XXIe siècle*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 2016, pp. 235-245 ;

⁸⁹⁵ Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, disponible sur <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006069570> ;

⁸⁹⁶ Tristan Lecoq (dir.), *Enseigner de Gaulle*, Editions Canopé, Paris, 2018, p. 171 ;

⁸⁹⁷ Pierre Nora, *op.cit.*, p. 368 ;

mythe gaullien et à l'enracinement d'une mémoire positive et unanime concernant l'œuvre et l'héritage gaulliste.

D'ailleurs, on note que la mémoire de Charles de Gaulle, à la différence de celle d'autres personnalités politiques contemporaines, reste fortement imprégnée dans le mental collectif grâce, notamment, à son œuvre institutionnel qui donna naissance à la Ve République - un régime taillé à la mesure du Général de Gaulle et qui, après son départ, fut accepté et préservé par l'ensemble de décideurs politiques. De ce point de vue, nous pouvons parler du Général de Gaulle en usant la métaphore des « deux corps du roi », puisque même si le président de la République est mort, la Ve République - sa république -, créée par lui et pour lui, continue jusqu'aujourd'hui⁸⁹⁸. Quelques jours après son départ définitif du pouvoir, après l'échec du référendum d'avril 1969, Charles de Gaulle affirma à l'un de ses collaborateurs :

« C'est vrai, les Français ne veulent plus de De Gaulle. Mais le mythe, vous allez voir la croissance du mythe... Dans trente ans d'ici ! »⁸⁹⁹.

En jouant pour la dernière fois le prophète, le Général de Gaulle prévoit l'universalisation de son mythe, qui allait s'achever à la fin du siècle, notamment par son inclusion dans le panthéon imaginaire de la gauche française⁹⁰⁰.

⁸⁹⁸ « Sa Constitution, son œuvre historique principale, qui semblait n'être que la fabrication d'institutions sur mesure pour lui-même, est reconnue et respectée par la droite et la gauche confondues. Elle est la matrice de notre Constitution nationale actuelle. », Pierre Nora, *Le mythe gaullien, du phénomène historique à l'icône planétaire*, intervention dans l'émission d'Anne Jouffroy sur *Canal Académie*, enregistrement audio disponible [en ligne] sur <https://www.canalacademie.com/ida6312-Pierre-Nora-Le-mythe-gaullien-du-phenomene-historique-a-l-icone-planetaire.html>

⁸⁹⁹ Charles de Gaulle, Conversation avec Jean de Lipkowski, avril 1969, cf. Jean Lacouture, *De Gaulle, op.cit.*, p. 755 ;

⁹⁰⁰ Voir Maurice Agulhon, *De Gaulle. Histoire, symbole, mythe*, Paris, Plon, 2000 ;

Section A. L’Institut Charles de Gaulle : gardien légitime de la mémoire du gaullisme

La création de l’Institut Charles de Gaulle au souhait explicite du Général, dans le but de faire perpétuer son exemple en tant que modèle de « bonne gouvernance » après son départ définitif, témoigne, d’emblée, de son intention de rester présent dans la vie publique française, tout en se tenant au dehors de la scène politique. De plus, la formule juridique qu’il avait choisie pour l’Institut - afin qu’aucun parti politique ne puisse s’y associer - confirme cette intention de bâtir « son héritage » sur un socle autre que celui de la politique « politichienne »⁹⁰¹.

1. Les compagnons engagés et l’évolution de l’Institut comme acteur reconnu dans le processus de patrimonialisation

Si la grande partie de « l’armée » de compagnons s’est engagée dans la préservation et la transmission de l’héritage politique du gaullisme, force est de souligner ici l’implication de ces gaullistes historiques qui ont choisi le chemin mémoriel pour défendre et perpétuer les valeurs promues par le Général de Gaulle comme spécifiques de la France et de la nation française. Depuis sa création, l’Institut, puis la Fondation, a été successivement présidé par André Malraux (1971-1976), Gaston Palewski (1976-1984), puis Geoffroy Chodron de Courcel (1984-1991), Pierre Messmer (1992-1995, président de l’Institut, puis de la Fondation entre 1995 et 1998)⁹⁰², Jean Simon (1995-1997), Jean Foyer (1997-1998), Michel Debray (1998-1999), Yves Guéna (2000-2006), Pierre Lefranc (intérim : 2006-2007), Pierre Mazeaud (2007-2010) et Jacques Godfrain (2010-2018). En outre, Pierre Lefranc, en tant que Secrétaire Général et vice-Président depuis 1984, a dirigé l’Institut jusqu’en 1992⁹⁰³. De plus, ce fut lui qui, à l’occasion de l’année du « Centenaire de Gaulle » (1990-1991), obtint du Premier

⁹⁰¹ Pour répondre la formule gaullienne à propos des « politiciens » français, employée ;

⁹⁰² Frédéric Turpin, *Pierre Messmer: Le dernier gaulliste*, Place des éditeurs, 2020, extraits disponibles [en ligne] : https://books.google.fr/books?id=tYLWDwAAQBAJ&printsec=frontcover&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q=fondation&f=false ;

⁹⁰³ Fondation Charles de Gaulle, *Historique de la Fondation*, dossier disponible [en ligne] sur <http://www.charles-de-gaulle.org/la-fondation/historique/> ;

ministre Michel Rocard une donation, afin de créer la Fondation reconnue d'utilité publique en 1992 (qui a fusionné en 2005 avec l'Institut). D'ailleurs, Jacques Foccart s'y impliqua, lui-aussi, comme membre du premier Conseil d'administration et en demeura l'administrateur jusqu'au moment où la maladie, dans les années 1990, l'a obligé à abandonner ses activités⁹⁰⁴.

En dépit de leur statut de compagnons proches du Général de Gaulle et de leur fidélité irréprochable, les barons ne sont pas intervenus de façon subjective dans la mission historique et culturelle de l'Institut - à savoir, celle de préserver et transmettre un discours érudit sur le gaullisme, délimitant son champ de réflexion à la période proprement gaullienne, tout en se tenant au dehors de l'actualité politique. A travers l'organisation de colloques et de publications, l'Institut Charles de Gaulle se présente à ce jour comme le grand ordonnateur du culte mémoriel gaulliste. Le bilan de ses accomplissements depuis 1971⁹⁰⁵, la richesse de sa bibliothèque, l'ampleur de ses projets pédagogiques et des recherches académiques, le concours de ses historiens engagés, tout comme la grande cérémonie commémorative organisée à l'occasion du centenaire de la naissance de Charles de Gaulle en 1990 confirment aussi bien son souci de neutralité que sa volonté de fixer les « Tables de la loi » sur toutes les questions concernant l'histoire et, notamment, la mémoire du Général de Gaulle et de son œuvre pour la France.

De plus, après avoir contribué au financement du grand colloque organisé à l'occasion du centenaire de la naissance du Général de Gaulle, les pouvoirs publics décidèrent aussi de soutenir l'Institut Charles de Gaulle. Comme nous l'avons déjà rappelé, la décision s'est concrétisée deux ans plus tard, quand Pierre Lefranc négocia auprès du gouvernement de Michel Rocard l'attribution d'une dotation de l'Etat permettant l'établissement de la « Fondation Charles de Gaulle », créée au sein de l'Institut en septembre 1991 et reconnue d'utilité publique par décret du 22 septembre 1992⁹⁰⁶. Dans ce sens-là, force est de souligner qu'afin d'être reconnue d'utilité publique, une institution doit remplir des conditions précises, parmi lesquelles : être d'intérêt général et avoir une influence et un rayonnement dépassant le cadre local⁹⁰⁷. De ce fait, presque vingt-deux ans après sa création, « le centre de documentation et de recherche sur le gaullisme » imaginé par le Général lui-même est confirmé

⁹⁰⁴ Frédéric Turpin, *Jacques Foccart. Dans l'ombre du pouvoir: Dans l'ombre du pouvoir, op.cit., Idem ;*

⁹⁰⁵ Bilan publié dans la revue *Espoir*, no 54, mars 1986 ;

⁹⁰⁶ Décret du 22 septembre 1992 portant reconnaissance d'une fondation comme établissement d'utilité publique, texte disponible [en ligne] sur

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000724372> ;

⁹⁰⁷ Association reconnue d'utilité publique (ARUP), *Conditions*, dossier disponible [en ligne] sur

<https://www.associations.gouv.fr/reconnaissance-d-utilite-publique.html> ;

en tant qu'institution d'intérêt général dont l'influence dépasse dorénavant le cadre local ou privé, devenant officiellement l'organisme chargé d'entretenir et de perpétuer, à travers ses activités, la mémoire historique du gaullisme.

La mission assignée à la Fondation Charles de Gaulle suit celle que le Général avait confiée à l'Institut Charles de Gaulle à sa création 1971 :

« servir la mémoire du général de Gaulle, faire connaître, tant en France qu'à l'étranger, l'exemple qu'il a donné et les enseignements qu'il a laissés par ses actions et par ses écrits pour la défense des valeurs qui sont le patrimoine commun des Français »⁹⁰⁸.

En outre, l'action de la Fondation se situe aussi dans une « perspective mémorielle », notamment en ce qui concerne la mémoire combattante de l'Homme du 18 juin, du chef des Français libres et du fondateur de la Ve République. De ce point de vue, sa participation aux grandes commémorations gaulliennes, son implication dans des manifestations en France et à l'étranger et son attachement à conserver et à ouvrir au public les « lieux de mémoire » gaulliens⁹⁰⁹, sont autant d'arguments qui nous permettent de mettre en avant son rôle majeur dans le processus de patrimonialisation du gaullisme.

D'ailleurs, l'intervention de la Fondation dans la patrimonialisation du gaullisme est d'autant plus évidente qu'elle inscrit ses objectifs dans une perspective de l'avenir, tout en visant en même temps son institutionnalisation. De ce fait, outre son discours sur l'histoire et la mémoire, la Fondation Charles de Gaulle adhère à la possibilité d'associer le nom du Général de Gaulle aux préoccupations les plus contemporaines - à travers la mise en avant de l'actualité des valeurs gaulliennes, non seulement dans un cadre national, mais aussi « dans les pays qu'il a marqués de son empreinte »⁹¹⁰. Dans ce sens-là, la Fondation Charles de Gaulle s'engage à réunir ses partenaires institutionnels et privés autour des projets porteurs, « afin de garantir sa pérennité en lui assurant les moyens de ses actions » parce que son activité mobilisatrice, « c'est, en définitive, être au service de la France »⁹¹¹. De plus, force est de souligner que la Fondation a su être à la hauteur des « circonstances », en s'ouvrant aux nouveaux modes de communication et à l'utilisation de nouvelles technologies, afin que son message touche un public « toujours plus large ». Elle s'est donné les moyens d'assumer une « politique ambitieuse », notamment grâce à son implication dans la modernisation des « lieux gaulliens »,

⁹⁰⁸ Fondation Charles de Gaulle, *Historique de la Fondation*, dossier disponible [en ligne] sur <http://www.charles-de-gaulle.org/la-fondation/historique/> ;

⁹⁰⁹ Fondation Charles de Gaulle, *Historique de la Fondation*, dans *Ibidem* ;

⁹¹⁰ *Idem* ;

⁹¹¹ *Idem* ;

avec des « équipements muséographiques les plus contemporains » à Lille, Paris ou Colombey-les-Deux-Eglises. Finalement, la Fondation Charles de Gaulle s'est dotée également d'un site Internet très bien construit et documenté, qui facilite l'accès universel à la connaissance historique, tout en représentant également une source précieuse tant pour la pédagogie que pour la recherche scientifique sur un des hommes qui « avaient fait la France ». En effet, grâce à ses efforts d'amélioration sans cesse, la Fondation Charles de Gaulle réussit à imposer son espace web comme « le site de référence sur le Général de Gaulle et l'histoire contemporaine ».

2. La Bibliothèque de la Fondation : lieu de savoir et milieu de mémoire

Transformé en « lieu de mémoire du gaullisme »⁹¹² après la mort du Général de Gaulle, l'ancien siège du RPF, devenu Institut, puis Fondation à vocation scientifique et mémorielle, convertit sa grande salle du rez-de-chaussée⁹¹³ en bibliothèque menée à faciliter la recherche scientifique sur la personnalité, l'œuvre et l'héritage du Général de Gaulle. Si elle n'est pas la plus ancienne, ni la plus riche des bibliothèques de recherches sur l'histoire en France, la bibliothèque de la Fondation Charles de Gaulle se présente comme « la première bibliothèque institutionnelle consacrée à un acteur de l'Histoire dont la place et la marque dominant trois décennies du XXe siècle »⁹¹⁴. Ce fut, d'ailleurs, l'historien du gaullisme et proche collaborateur de la Fondation, Bernard Lachaise, qui, dans son article intitulé *La Fondation Charles de Gaulle, berceau de l'histoire du Général et du gaullisme ?*, plonge dans l'histoire de la bibliothèque et confirme, ainsi, sa mission comme « point de départ de l'historiographie de Charles de Gaulle et du gaullisme »⁹¹⁵.

⁹¹² Bernard Lachaise, « La bibliothèque de la Fondation Charles de Gaulle, berceau de l'histoire du Général et du gaullisme ? », *Les Études Sociales*, vol. 166, no. 2, 2017, pp. 89-107, article disponible sous conditions sur <https://www.cairn.info/revue-les-etudes-sociales-2017-2-page-89.htm> ;

⁹¹³ A savoir, l'espace qui fut entre 1947 et 1955, la salle de réunion des dirigeants du mouvement gaulliste, le Rassemblement du Peuple Français, fondé et présidé par le général de Gaulle, dans un immeuble de trois étages où étaient installées les instances nationales du parti, cf. Bernard Lachaise, « La bibliothèque de la Fondation Charles de Gaulle, berceau de l'histoire du Général et du gaullisme ? », *Ibidem*, p. 91 ;

⁹¹⁴ Bernard Lachaise, « La bibliothèque de la Fondation Charles de Gaulle, berceau de l'histoire du Général et du gaullisme ? », *Ibidem*, p. 89 ;

⁹¹⁵ Pour ce faire, force est de souligner que l'auteur s'est appuyé sur trois types de sources : les archives (Fondation Charles de Gaulle ; papiers Pierre Lefranc aux Archives nationales), des témoignages oraux ou écrits, le plus souvent inédits, ainsi que des articles publiés dans la publication *Espoir* qui est la Revue de la Fondation Charles de Gaulle, dont nous rappelons ici : Raymonde Bokanowski, « Connaissez-vous la bibliothèque de l'Institut Charles de Gaulle ? », *Espoir. Revue de l'Institut Charles de Gaulle*, n° 22, 1978 ; David Valence, « De l'Institut à la Fondation Charles de Gaulle : quarante ans de politique scientifique », *Espoir. Revue de la Fondation Charles de Gaulle*, n° 164, printemps 2011, p. 31-36 ; David Valence, « Papiers privés de personnalités conservés à la Fondation », *Espoir. Revue de la Fondation Charles de Gaulle*, n° 165, été 2011, p. 14-30 ou l'article de Bernard Lachaise, « Pierre Lefranc et la recherche historique », *Espoir. Revue de la Fondation Charles de Gaulle*, N° 185, décembre 2016, p. 56-63 ;

Dans ce contexte, tout en suivant l'approche fournie par Bernard Lachaise – qui se présente, d'ailleurs, comme la plus récente étude sur le rôle de la Fondation et, plus précisément, de sa bibliothèque -, nous poussons notre analyse vers le rôle de la bibliothèque comme « berceau » de la *mémoire patrimoniale* du gaullisme. Si la bibliothèque de la Fondation Charles de Gaulle « a servi de berceau à l'écriture de l'histoire du Général et du gaullisme », constituant bien « un laboratoire qui contribue à un processus de production de savoirs »⁹¹⁶, l'analyse de son fonctionnement et du récit historique qu'elle fournit, nous permet d'en souligner la contribution au processus de canonisation de la mémoire historique du gaullisme. En effet, comme l'indique Bernard Lachaise, la bibliothèque est présentée comme « un des outils majeurs » pour la réalisation des objectifs de l'Institut :

« être un lieu de travail où se trouveront réunis et classés les éléments d'une riche documentation. Un centre de travail, une bibliothèque de consultation et de prêt, une phonothèque y sont d'ores et déjà ouverts au public et plus particulièrement aux chercheurs et à tous ceux qui, en France ou dans le monde, s'intéressent aux conceptions politiques et humaines qui furent celles de l'Homme du 18 juin »⁹¹⁷.

Le poids de la bibliothèque de la Fondation dans le processus de patrimonialisation du gaullisme peut être observé, ainsi, au niveau de sa double vocation, à la fois comme *lieu* de documentation et *milieu* de mémoire. L'abondance des fonds disponibles - qui font de la bibliothèque « le berceau de l'histoire du Général de Gaulle et du gaullisme » -, ainsi que la sociabilité qu'elle engendre – rassemblant des chercheurs, des militants et des fidèles gaullistes de différentes générations autour d'un intérêt historique commun -, nous permettent de nous interroger sur son rôle fondamental comme catalyseur de la mission historique de la Fondation, qui reste celle de « servir la mémoire du Général de Gaulle ».

La portée mémorielle des fonds disponibles au sein de la bibliothèque est comprise, d'abord, à la lumière de leur provenance et de leur accessibilité. Avant tout, force est de mentionner que la bibliothèque offre aux lecteurs et, en particulier aux chercheurs, la possibilité de consulter une vaste bibliographie sur l'histoire du Général de Gaulle et de la France dans la seconde moitié du XXe siècle, ainsi qu'un très important fonds d'archives⁹¹⁸ – ce qui atteste

⁹¹⁶ Bernard Lachaise, « La bibliothèque de la Fondation Charles de Gaulle, berceau de l'histoire du Général et du gaullisme ? », *Ibidem*, p. 106 ;

⁹¹⁷ *Espoir. Revue de l'Institut Charles de Gaulle*, no 1, septembre 1972, p. 5, cité par Bernard Lachaise, *Idem* ;

⁹¹⁸ Le plus gros fonds reste toujours les archives du RPF, qui sont, d'ailleurs, aussi les premières exploitées. On y ajoute les archives des Républicains sociaux (les plus réduites), ainsi que d'autres archives déposées au fil des années, dont les fonds des personnalités gaullistes comme Félix Eboué (28 cartons), Louis Terrenoire (7 cartons), Maurice Schuman (171 cartons) ou du mouvement de jeunesse gaulliste, l'UJP (90 cartons), sans compter les dossiers de voyage du président de Gaulle sous la V e République. D'ailleurs, force est de souligner aussi qu'aucun des autres instituts dédiés à un homme politique de la France contemporaine ne dispose d'un tel fonds

d'emblée la scientificité et la qualité des travaux de recherche effectués. En même temps, si elle n'a pas été fondée sur le don d'un fonds de livres ou de brochures⁹¹⁹, la bibliothèque dispose tout de suite de trois moyens d'acquisition de ses livres : le service de presse, le don et l'achat (mais dans une moindre mesure)⁹²⁰. De plus, outre les dons des universitaires, la bibliothèque est approvisionnée aussi par des particuliers - anciens militants ou fidèles gaullistes -, qui répondent souvent aux appels à donation lancés par l'Institut⁹²¹. Si le service de presse, le don des universitaires et l'achat comme moyens d'approvisionnement sont censés suivre une certaine rigueur historique, les livres provenus des particuliers et, notamment, des militants ou fidèles gaullistes, pourraient incliner la balance en faveur d'un récit patrimonial portant sur la mémoire du Général de Gaulle et du gaullisme. D'ailleurs, bien qu'ancien, l'étude statistique menée en 1986 par Patrick Lapalu et reprise par Bernard Lachaise dans son article fit état précis du contenu de la bibliothèque⁹²², mais nous n'y trouvons pas d'inventaire concernant le nombre des volumes déposés à l'Institut, afin d'en apprécier la contribution de dons⁹²³. Néanmoins, le fait que les dons paraissent être le moyen prédominant d'alimentation de la bibliothèque⁹²⁴ et

d'archives. cf. Bernard Lachaise, « La bibliothèque de la Fondation Charles de Gaulle, berceau de l'histoire du Général et du gaullisme ? », *Ibidem*, pp. 96-101 ;

⁹¹⁹ Une partie seulement des 2112 ouvrages de la bibliothèque personnelle du Général de Gaulle à Colombey-Les-Deux-Églises - celle qui fut conservée « dans une pièce-remise du rez-de-chaussée » - a été « ramenée rue de Solférino après le décès du Général » et « il semble bien que le Général ait fait un choix rapide et sommaire entre les ouvrages qu'il voulait avoir sous la main et ceux qui étaient déposés loin de son regard, même s'il les avait feuilletés et avait le plus souvent répondu à leurs auteurs. Il ne s'agit donc pas d'un « second rayon » mais plus ou moins d'un second choix et dans une certaine mesure presque d'un cimetière de livres », cf. Alain Larcen, *De Gaulle inventaire. La culture, l'esprit, la foi*, Paris, Bartillat, 2003, Annexe 1 : « la bibliothèque du Général », p. 800, cité par Bernard Lachaise, *Idem* ;

⁹²⁰ Bernard Lachaise, « La bibliothèque de la Fondation Charles de Gaulle, berceau de l'histoire du Général et du gaullisme ? », dans *Ibidem* ;

⁹²¹ « Soucieux de compléter sa bibliothèque, l'Institut sera particulièrement reconnaissant à toute personne d'une donation d'un ou plusieurs ouvrages consacrés au général de Gaulle dont les références sont citées ci-dessous (listes de 21 titres de A à F et 26 titres de M à W) », Appel lancé en 1984, cf. *Espoir. Revue de l'Institut Charles de Gaulle*, no 44. Septembre 1983 et no 46. Mars 1984, cité par Bernard Lachaise, *Idem* ;

⁹²² Le fonds est en grande majorité en langue française (91%) mais il compte aussi les œuvres du général de Gaulle traduites dans de nombreuses langues. Aux livres s'ajoutent 104 thèses ou mémoires ainsi que « trois mètres linéaires de dossiers contenant les documents tels que brochures, articles, coupures de presse, conférences etc. et quelques collections de périodiques dont les plus demandés sont : *Espoir*, *Études gaulliennes*, *Revue de la Fondation nationale de sciences politiques*, *Revue des Deux Mondes*, *Historia* ». Patrick Lapalu précise : « 28,5% des textes sont consacrés uniquement au général de Gaulle (...) et le reste sur son temps (entre-deux-guerres, Deuxième Guerre mondiale, IV^e République, Ve République) », cf. Archives de la Fondation Charles de Gaulle, Dossier bibliothèque « La bibliothèque de l'Institut Charles de Gaulle » (Patrick Lapalu), 13 février 1986, cf. Bernard Lachaise, *Idem* ;

⁹²³ On ne trouve pas d'estimation du nombre de volumes déposés à l'Institut et rien dans les archives de Pierre Lefranc et de la Fondation n'évoque cette contribution aux fonds de la bibliothèque, cf. AN. Papiers Pierre Lefranc. 569 AP 161. Note. Décembre 1972 et Alain Larcen, *De Gaulle inventaire. La culture, l'esprit, la foi*, Paris, Bartillat, 2003, Annexe 1 : « la bibliothèque du Général », p. 800, cités par Bernard Lachaise, *Idem* ;

⁹²⁴ Dans ce sens-là, Michel Cazenave évalue les achats du début à un quart des entrées et, dix ans plus tard, en 1983, le bibliothécaire aurait sollicité un effort ayant proposé à Pierre Lefranc un projet de création d'un budget de la bibliothèque en raison du fait qu'il lui manquait un « nombre important de livres », indispensable pour préserver l'intérêt de la bibliothèque, un intérêt qui résidait notamment « dans sa richesse en documents de toutes formes sur

vu qu'ils proviennent aussi des particuliers attachés à la personne du Général de Gaulle, nous pouvons supposer, à juste titre, que le récit historique qu'ils fournissent s'inscrit naturellement dans une perspective mémorielle patrimonialisante.

En outre, force est de souligner qu'en dehors des moyens mentionnés, les fonds de la bibliothèque s'enrichissent à partir de 1972, avec la création de la revue de la Fondation Charles de Gaulle, *Espoir*, qui s'est imposé comme ambition - dès le début - « d'offrir à ses lecteurs – les spécialistes comme le grand public – des articles de référence sur la personnalité et l'œuvre du général de Gaulle et d'éclairer une partie importante de l'histoire de la France au XXe siècle »⁹²⁵. De même, étant donné que la force de la vision du Général de Gaulle reste « tellement présente encore », la revue de la Fondation s'est donnée pour objectif aussi de proposer « des réflexions utiles » pour faciliter la compréhension des diverses questions portant sur la France contemporaine et sur sa place dans le monde. L'importance de la revue comme instrument mémoriel au sein de la bibliothèque est d'autant plus significative qu'elle a privilégié au départ le recueil et la publication des témoignages des collaborateurs et des personnalités proches de Charles de Gaulle, tout en publiant aussi de nombreux textes inédits du Général et d'autres grands écrivains⁹²⁶ : tout un travail qui fait de la revue « une source incontournable pour toutes recherches concernant le général de Gaulle »⁹²⁷. De plus, au fur et à mesure que la Fondation a développé ses relations avec les milieux universitaires, la revue s'est ouverte aussi aux chercheurs - ce qui lui permet aujourd'hui de construire ses thématiques et ses dossiers sur une architecture plus complexe et structurée en analyses, témoignages et documents.

La nouvelle ligne éditoriale mise en œuvre depuis ces dernières années insiste notamment sur les questions contemporaines, ayant comme « fil conducteur » la mise en avant de la « modernité du message gaullien dans les débats d'aujourd'hui sans céder à la nostalgie incantatoire ni à la facilité de l'anachronisme »⁹²⁸. Enfin, la diversité et la qualité des personnalités qui acceptent de contribuer à la revue *Espoir* – universitaires, intellectuels, responsables politiques, hauts fonctionnaires ou officiers – sont, certes, des indices qui

le général de Gaulle et le gaullisme », cf. Archives de la Fondation Charles de Gaulle. Dossier bibliothèque. Note de Patrick Lapalu à Pierre Lefranc, cité par Bernard Lachaise, dans *Ibidem* ;

⁹²⁵ *Espoir*, Revue de la Fondation Charles de Gaulle, présentation disponible sur <http://www.charles-de-gaulle.org/les-activites/grand-public/revue-espoir/> ;

⁹²⁶ Parmi ces écrivains nous retenons les noms d'André Malraux, Miguel Angel Asturias, Stanislas Fumet ou Eugène Ionesco, cf. *Espoir*, Revue de la Fondation Charles de Gaulle, présentation disponible [en ligne] sur <http://www.charles-de-gaulle.org/les-activites/grand-public/revue-espoir/> ;

⁹²⁷ *Idem* ;

⁹²⁸ *Espoir*, Revue de la Fondation Charles de Gaulle, dans *Ibidem* ;

montrent « combien la pensée et l'action du général de Gaulle reste une source d'inspiration et d'« ardeurs nouvelles » pour les hommes du XXI^e siècle »⁹²⁹. Mais elles sont aussi la preuve que le gaullisme continue à rassembler une large communauté française autour d'une « certaine idée de la France », devenue synonyme d'identité et de continuité avec ce passé historique de grandeur sans lequel « la France ne peut pas être la France ».

En même temps, il se tient de mentionner que les fonds de la bibliothèque se sont constamment et largement enrichis depuis sa création en 1971⁹³⁰, au point de compter aujourd'hui sur « un catalogue de plus de 30 000 notices de livres, brochures, articles, actes de colloques et travaux universitaires sur le général de Gaulle, le gaullisme et la France contemporaine »⁹³¹. L'ensemble de ces fonds sont facilement accessibles, tant pour les chercheurs, mais aussi pour un public plus large, qui peut consulter les ouvrages et les archives sur place (le service de prêt d'ouvrage ne fut cependant disponible que jusqu'à la fin des années 1990)⁹³². De plus, dès 1997 il serait annoncé que « l'informatisation dans une forme multimédia, actuellement en cours, offrira[it], dans un proche avenir, une extension des services proposés »⁹³³. L'accessibilité des fonds de la bibliothèque à tout public désireux de s'informer sur l'histoire du Général de Gaulle et du gaullisme témoigne non seulement d'une transmission à grande échelle d'un savoir historique complexe et pertinent, mais aussi d'une volonté de monopoliser l'emprise sur la préservation d'une mémoire historique qui s'incarne dans le processus de patrimonialisation.

Outre les fonds disponibles au sein de la bibliothèque de la Fondation - qui en font « le berceau de l'histoire du Général de Gaulle et du gaullisme » -, celle-ci se présente aussi comme un véritable *milieu de mémoire* : si le fonctionnement de la bibliothèque a évolué à partir des années 1980 vers une professionnalisation du personnel engagé, la mobilisation des militants gaullistes de diverses générations et des enseignants détachés en charge du service d'étude et de

⁹²⁹ *Espoir*, Revue de la Fondation Charles de Gaulle, présentation disponible sur <http://www.charles-de-gaulle.org/les-activites/grand-public/revue-espoir/> ;

⁹³⁰ Des 500 ouvrages initiaux, l'inventaire est passé à « près de 2 000 » en 1978, à 2 563 en 1986 selon le premier document précis établi par Patrick Lapalu, à 4 000 en 1990, « près de 5 000 » depuis 2007, cf. Bernard Lachaise, « La bibliothèque de la Fondation Charles de Gaulle, berceau de l'histoire du Général et du gaullisme », *Ibidem*, p. 99 ;

⁹³¹ Bernard Lachaise, *Idem* ;

⁹³² Bernard Lachaise, *Ibidem*, pp. 90-95 ;

⁹³³ Archives de la Fondation Charles de Gaulle. Dossier bibliothèque et témoignage de Catherine Trouiller ; fascicule de présentation de la Fondation et de l'Institut Charles de Gaulle, citées par Bernard Lachaise, « La bibliothèque de la Fondation Charles de Gaulle, berceau de l'histoire du Général et du gaullisme ? », cf. Bernard Lachaise, *Ibidem*, p. 95 ;

recherche⁹³⁴ a donné lieu à de nombreuses rencontres scientifiques, ayant entraîné de riches échanges d'idées, de témoignages et de débats, tout en ayant servi occasionnellement aussi de cadre à des manifestations mémorielles. Parmi les chercheurs de la bibliothèque qui eurent l'opportunité de rencontrer de grandes figures du gaullisme et d'en recueillir les témoignages pour leurs travaux de recherche, nous retrouvons Stanley Hoffmann ou Nicolas Wahl - deux historiens américains pionniers dans les études portant sur la France du Général de Gaulle dans l'espace outre-Atlantique -, mais aussi des historiens français reconnus, à l'exemple de Jean Charlot, Odile Rudelle, Maurice Vaïsse, Jean-Paul Cointet, François-Georges Dreyfus ou Henri Lerner, tout comme d'anciens doctorants des années 1970-1990, qui ont débuté leur carrière académique au sein de bibliothèque de la Fondation : Patrick Guiol, Michel Boivin (1970), David Bellamy, Bernard Lachaise (1980) ou François Audigier (1990)⁹³⁵. D'autres noms, comme Chantal Morelle, Frédérique Neau-Dufour, Philippe Oulmont, David Valence ou Frédéric Fogacci, figurent parmi les chercheurs détachés au sein de la bibliothèque⁹³⁶.

D'ailleurs, la bibliothèque réunit et met en dialogue des amateurs comme des professionnels, des étudiants débutants et des professeurs confirmés, ainsi que d'anciens militants et des chercheurs s'intéressant à leurs activités politiques de jeunesse, tout en continuant – près d'un demi-siècle après son inauguration – à servir de « point de rencontre entre générations d'historiens du gaullisme »⁹³⁷. Et si Bernard Lachaise en donne comme dernier exemple le cas d'une doctorante ayant préparé sa thèse sur le gaulliste Louis Terrenoire à l'automne 2016⁹³⁸, nous voudrions confirmer ce rôle de la bibliothèque comme point de rencontre intergénérationnel à travers notre propre expérience de jeune chercheuse. Pendant notre séjour de recherche à la bibliothèque de la Fondation en 2018, nous avons eu la grande opportunité de rencontrer Jacques Godfrain, alors président de la Fondation, membre successif du parti de filiation gaulliste (UNR, UDR, RPR, UMP) et un des fondateurs de l'Union des jeunes pour le progrès⁹³⁹. Intrigué devant le fait qu'une jeune chercheuse d'origine roumaine s'intéressait au Général de Gaulle et au gaullisme, Jacques Godfrain s'est montré très captivé

⁹³⁴ Bernard Lachaise, « La bibliothèque de la Fondation Charles de Gaulle, berceau de l'histoire du Général et du gaullisme ? », *Ibidem*, p. 93 ;

⁹³⁵ Bernard Lachaise, *Ibidem*, p. 103 ;

⁹³⁶ *Ibidem*, p. 104 ;

⁹³⁷ *Ibidem*, pp. 102-104 ;

⁹³⁸ Il s'agit, d'ailleurs, de Hélène Boivin, fille de Michel Boivin, un des pionniers dans la fréquentation du 5 rue de Solférino, cf. Bernard Lachaise, *Ibidem*, p. 104 ;

⁹³⁹ François Audigier, « L'étude des mouvements politiques de jeunes : cadre historiographique et enjeux épistémologiques. Le cas des cadets gaullistes », *Histoire@Politique*, vol. 4, no. 1, 2008, pp. 19-30, article disponible sur <https://www.cairn.info/revue-histoire-politique-2008-1-page-19.htm> ;

par notre sujet de thèse, ce qui a entraîné une discussion passionnante au bout de laquelle il conclut : « voilà, vous avez bien compris ce qu'était le gaullisme ! Et vous n'êtes même pas Française ! »⁹⁴⁰ - une remarque qui restera à jamais gravée dans notre cœur comme le plus beau compliment qu'un jeune chercheur puisse recevoir, représentant, en même temps, pour nous, une première garantie de la pertinence théorique de notre approche du gaullisme comme patrimoine culturel immatériel français. D'ailleurs, toujours au sein de la bibliothèque, nous avons aussi rencontré Hugues Lavoix, membre de l'Association du souvenir des Cadets de la France Libre, qui, après un riche échange d'idées et de souvenirs, s'est engagé à nous fournir la liste complète des ouvrages disponibles à la bibliothèque – information précieuse qu'il nous a communiqué ultérieurement par courrier électronique⁹⁴¹.

D'ailleurs, force est de souligner que la bibliothèque est le lieu de réunion pour le service *Études et Recherches* et pour l'administration de la Fondation⁹⁴², mais aussi l'endroit où s'organisent de nombreuses manifestations scientifiques ouvertes au public - conférences, séminaires ou cycles de formation⁹⁴³. Lieu de travail et de réunions scientifiques, la bibliothèque sert également – même si occasionnellement – de cadre à des manifestations mémorielles. Bernard Lachaise en donne trois exemples pour illustrer l'usage de la bibliothèque comme espace commémoratif : le moment émouvant de la mort d'André Malraux - le premier président de l'Institut -, intervenue le 23 novembre 1976⁹⁴⁴, l'hommage exceptionnel rendu à Pierre Lefranc - un des fondateurs de l'Institut et le président d'honneur de la Fondation - au moment de sa disparition le 11 janvier 2012 ou, encore, la manifestation

⁹⁴⁰ Jacques Godfrain, octobre 2018, reproduction de mémoire ;

⁹⁴¹ Dans la liste fournie par Monsieur Hugues Lavoix, nous avons compté plus de 6000 ouvrages sur le Général de Gaulle, le gaullisme ou l'histoire contemporaine de la France ;

⁹⁴² Cette utilisation est prévue dans une note de 1977 : « il peut être fait usage de la bibliothèque comme lieu de réunion en dehors des heures de permanence » et Michel Cazenave confirme dans son témoignage récent : « Je me souviens que, pour rédiger le Dictionnaire commenté de l'œuvre du général de Gaulle (édité par les Éditions Plon en 1975), nous nous sommes tous réunis dans la bibliothèque. Ce qui obligeait à savoir à l'avance, qui viendrait et à quelle heure, de manière à n'avoir personne à mettre à la porte », cf. AN. Papiers Pierre Lefranc 569 AP 189. Note sur la bibliothèque (3 janvier 1977) et témoignage écrit de Michel Cazenave à l'auteur (mars 2017), cité par Bernard Lachaise, « La bibliothèque de la Fondation Charles de Gaulle, berceau de l'histoire du Général et du gaullisme ? », *Ibidem*, p. 102 ;

⁹⁴³ A titre d'exemple nous rappelons ici les séminaires comme : « les gaullistes au temps du général de Gaulle et de Georges Pompidou », entre 2009 et 2011, dans le cadre du projet ANR Gaulhore ; « les racines des institutions de la Ve République » en 2015, organisé par David Bellamy & Université d'Amiens & Jean-Félix de Bujadoux ; « De Gaulle et les décideurs français dans les années 1930 » à l'automne 2016, en partenariat avec les universités de Paris III, Paris-Sorbonne et l'IEP de Rennes, cf. Bernard Lachaise, « La bibliothèque de la Fondation Charles de Gaulle, berceau de l'histoire du Général et du gaullisme ? », dans *Ibidem*, p. 105 ;

⁹⁴⁴ Tout comme l'exprime Pierre Lefranc : « Rien ne pouvait frapper plus durement notre Maison que la disparition d'André Malraux. Il était par excellence « le Compagnon » de la grande entreprise commencée en 1940 et poursuivie jusqu'en 1969 (...). Depuis 1969, Malraux n'avait accepté aucune charge si ce n'est celle de président de l'Institut Charles de Gaulle où le Général souhaitait le voir », cf. *Espoir. Revue de l'Institut Charles de Gaulle*, no 17. Décembre 1976, cité par Bernard Lachaise, *Idem* ;

du 26 mars 2014, organisée à l'occasion du 50^e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre la France et la Chine - en présence du président de la République populaire, Xi Ping, et du président de la Fondation, Jacques Godfrain, qui ont prononcé leurs discours commémoratifs devant nombreuses autres personnalités⁹⁴⁵.

3. Les colloques et la mise en scène des valeurs patrimoniales du gaullisme

Si elle met à la disposition des chercheurs et des étudiants une riche bibliothèque spécialisée pour encourager la recherche dans le domaine des études gaulliennes, la Fondation s'impose aussi comme mission d'exposer et discuter les résultats de ces travaux, organisant régulièrement des séminaires et de grands colloques. Fruit des travaux collectifs, l'organisation des colloques s'inscrit dans une perspective mémorielle, tant par l'importance que les événements accordent aux témoignages des gaullistes historiques ou des anciens combattants, mais aussi parce qu'ils se présentent comme une véritable parade des valeurs patrimoniales du gaullisme. De plus, la publication ultérieure des travaux présentés aux colloques - sous forme d'ouvrages collectifs - en confirme l'authenticité historique, tout en témoignant de l'ambition de la Fondation de s'imposer comme l'ordonnateur par excellence de la mémoire du Général de Gaulle, ainsi que de sa volonté d'en pérenniser le récit patrimonial.

Les colloques organisés par l'Institut, puis par la Fondation Charles de Gaulle depuis sa création, sont tellement nombreux qu'ils constituent en soi une riche source pour la documentation historique, pouvant être retenus aussi comme sujet particulier de recherche⁹⁴⁶. Sachant que notre étude ne nous permet pas d'en faire une analyse exhaustive, nous limitons notre approche sur le rôle des colloques dans la patrimonialisation de la mémoire historique du Général de Gaulle en prenant en discussion trois moments : le grand colloque prévu pour le centenaire de sa naissance en 1990, *De Gaulle en son siècle*, le colloque organisé en 2010 à l'occasion du 70^e anniversaire de l'Appel du 18 juin 1940, *Les 18 juin. Combats et commémorations* - entièrement dédié à l'étude de l'Appel lancé par le général de Gaulle le 18 juin 1940 et à sa place dans la mémoire nationale⁹⁴⁷ - et le dernier colloque organisé par la Fondation à l'occasion du 60^e anniversaire de la Ve République, en septembre 2018, intitulé

⁹⁴⁵ Bernard Lachaise, *Ibidem*, p. 106 ;

⁹⁴⁶ Force est de souligner que les colloques de la Fondation ne font pas encore l'objet d'une recherche scientifique en soi, nous n'ayant pas trouvé de travaux qui recensent ou analysent l'ensemble de ces colloques ;

⁹⁴⁷ Fondation de la Résistance, « Les 18 juin. Combats et commémorations », présentation disponible sur https://www.fondationresistance.org/pages/rech_doc/les-juin-combats-commemorations_cr_lecture77.htm

*Les compromis implicites de la Ve République*⁹⁴⁸. Le choix que nous avons opéré s'explique ainsi par plusieurs raisons. Avant tout, force est de souligner que s'il ne fut pas le premier colloque organisé au sein de l'Institut⁹⁴⁹, le colloque international *De Gaulle en son siècle* a été pourtant le premier grand événement ayant contribué de façon scientifique à l'enracinement du mythe gaullien forgé autour du Général de Gaulle comme « le plus illustre des Français ». Vingt ans plus tard, ce mythe gaullien est toujours préservé, voire renforcé par l'organisation du colloque *Les 18 juin. Combats et commémorations*, dont le récit se présente comme catalyseur du mythe de la Résistance entière incarnée par le Général de Gaulle à travers son Appel du 18 juin 1940 – qui reste, d'ailleurs, l'acte fondateur du gaullisme et le moment qui marque en même temps l'entrée du Général de Gaulle dans une « carrière sans précédent ». En 2018, c'est l'institutionnalisation du gaullisme sous la Ve République qui constitue le sujet du dernier colloque : visant à souligner l'aboutissement du régime constitutionnel gaullien comme « synthèse des traditions politiques et institutionnelles » françaises, le récit qui en découle se présente donc comme un dernier argument en faveur du devenir patrimonial de la philosophie gaullienne. Enfin, les trois colloques que nous avons choisis ont tous en commun le fait d'avoir été organisés dans des moments de grandes commémorations dédiées à la mémoire du Général de Gaulle : le centenaire de sa naissance, le 70^e anniversaire de l'Appel du 18 juin et le 60^e anniversaire de la Ve République. De ce fait, les trois colloques dépassent le cadre historiographique pour s'inscrire aussi dans une perspective mémorielle et commémorative, ce qui explique davantage l'hypothèse du récit patrimonialisant qui en découle.

⁹⁴⁸ Fondation Charles de Gaulle, « Les compromis implicites de la Ve République », compte rendu disponible sur <http://www.charles-de-gaulle.org/wp-content/uploads/2018/10/Compte-rendu-du-colloque-Ve-Republique.pdf> ;

⁹⁴⁹ A titre d'exemple nous rappelons l'organisation en février 1981 du colloque « De Gaulle et l'Indochine 1940-46 », qui avait réuni 35 acteurs, témoins et historiens dont les interventions furent ensuite publiées dans un ouvrage collectif : « La qualité exceptionnelle des témoignages, la densité du débat font de ce recueil d'"histoire orale", où la vérité se dégage de la confrontation directe des sources, un instrument essentiel pour la connaissance des origines de la crise vietnamienne », cf. *Le Monde diplomatique*, « De Gaulle et l'Indochine, 1940-46 », présentation de l'ouvrage disponible sur <https://www.monde-diplomatique.fr/1983/02/A/37200> ; De même, en novembre 1988, l'Institut Charles de Gaulle organisa un colloque intitulé « De Gaulle et ses premiers ministres », ayant eu pour objet « de recueillir, de critiquer et de provoquer des témoignages qui permettent de mieux comprendre comment s'est établi l'équilibre des compétences entre le président de la République et le Premier ministre », cf. François Goguel, « Introduction », dans Institut Charles de Gaulle (dir.), *De Gaulle et ses premiers ministres*, Coll. Espoir, Plon, Paris, 1990, p. 13 ; D'autres colloques organisés : « De Gaulle et le service de l'Etat » (1977), « André Malraux - Charles de Gaulle » (1986), des colloques sur l'entourage en 1979, sur les approches de la philosophie politique en 1983, sur la défense en 1986, Brazzaville en 1988 ou sur la droite en 1990, cf. Serge Berstein, Pierre Birnbaum, et Jean-Pierre Rioux. « Avant-propos », dans Serge Berstein (éd.), *De Gaulle et les élites*, La Découverte, 2008, pp. 5-9 ;

a) « De Gaulle en son siècle » ou le début du « procès de canonisation du grand homme »

Caractérisé comme « un procès de canonisation du grand homme »⁹⁵⁰, le colloque *De Gaulle en son siècle* - organisé par l'Institut Charles de Gaulle et déroulé à l'UNESCO entre 19 et 24 novembre 1990 - représente le premier projet mémoriel d'ampleur, ayant réussi à réunir un nombre impressionnant de 497 communications diverses et plus de 600 participants. Au cours des séances plénières, les historiens comme François Bédarida et Pierre Nora - traitant de « de Gaulle historien », respectivement de « l'historien devant de Gaulle » -, « furent passionnants en restant concis »⁹⁵¹. La liste des personnalités du milieu académique est complétée par des politologues - Odile Rudelle et René Rémond -, ainsi que par des journalistes et intellectuels, comme Jean Lacouture et Jean-Marie Domenach. Leurs travaux, sous l'égide de l'Institut, ont cherché à « apprécier, cent ans après (sa) naissance, cinquante ans après son entrée dans l'histoire, vingt ans après sa mort, le souvenir que ses contemporains gardent de lui, l'image que s'en font les générations plus jeunes, la marque laissée par ses écrits, ses actions et sa personnalité tout entière sur l'histoire nationale et universelle »⁹⁵² - une ambition qui témoigne, d'emblée, d'une perspective mémorielle patrimonialisante.

L'approche unanimement positive sur l'œuvre et le personnage gaullien - ayant négligé les sujets jugés problématiques comme l'aventure du RPF⁹⁵³, invoquée dans une seule présentation d'un historien soviétique, ou le moment du 13 mai 1958, qui n'a engendré que de faibles débats⁹⁵⁴ -, peut être comprise ainsi comme un premier indice de la façon dont le récit historique intervient dans la construction et la transmission de la mémoire du gaullisme. Néanmoins, force est de constater que ces études ont montré des avancées importantes sur les points essentiels de l'héritage gaulliste - les relations franco-américaines, la politique algérienne, le moment Mai 68, l'œuvre économique et sociale de la Ve République -, mais aussi et notamment, sur l'image du Général de Gaulle, sur sa philosophie politique et son sens de l'Histoire⁹⁵⁵. En effet, si le récit historique s'inscrit bien dans une vision patrimoniale, il

⁹⁵⁰ Le 18 novembre, tout a commencé par une messe à Notre Dame, où Monseigneur Badre, évêque de Bayeux et ancien des Forces Françaises Libres, a prononcé une homélie juste et fine sur les rapports de Charles de Gaulle, homme privé et chef d'Etat, avec la religion catholique, et mis en lumière et la foi solide de celui-là, et la fidélité de celui-ci à la stricte séparation de l'Eglise et de l'Etat, cf. Stanley Hoffmann, « De Gaulle en son siècle », *French Politics and Society*, Vol. 9, No. 1, Winter 1991, pp. 112-115, p. 112 ;

⁹⁵¹ Stanley Hoffmann, « De Gaulle en son siècle », *Ibidem*, p. 113 ;

⁹⁵² Jean-Pierre Rioux, « De Gaulle en son siècle », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°30, avril-juin 1991, pp. 108-110, p. 108 ;

⁹⁵³ La période du gaullisme partisan fit l'objet d'un colloque distinct, organisé en 1999 et intitulé « De Gaulle et le RPF » ;

⁹⁵⁴ Jean-Pierre Rioux, « De Gaulle en son siècle », *Ibidem*, p. 109 ;

⁹⁵⁵ Jean-Pierre Rioux, « De Gaulle en son siècle », *Ibidem*, p. 109 ;

témoigne également de l'intention du colloque de fixer les grandes lignes identitaires du gaullisme : l'homme, le régime et la politique de grandeur.

Outre les présentations issues de la recherche historique, le colloque a donné lieu aussi à des interventions émouvantes venues d'Afrique, du Proche-Orient, de pays de l'Est ou de l'Amérique du Sud⁹⁵⁶. Tout en ayant confirmé la « souveraineté en mémoire » dont de Gaulle jouissait en France et à l'étranger, ces témoignages ont contribué en même temps à entretenir la mythologie gaullienne naissante et à réveiller le sentiment de nostalgie. Comme le témoigne Stanley Hoffmann, politologue français :

« Pour qui a passé une bonne partie de son existence à vivre cette période de l'histoire de France, à étudier l'action de ces hommes, et à en interviewer beaucoup, le colloque avait un côté "this is your life" nostalgique »⁹⁵⁷.

Jean-Pierre Rioux, quant à lui, observa :

« on s'apercevra qu'on a fait pendant cette semaine de novembre à Paris un tour d'horizon assez fascinant de l'état des sentiments du monde entier à l'égard de De Gaulle « vingt ans après », et pratiquement sur tous les chapitres de son action et tous les registres de sa pensée »⁹⁵⁸.

Finalement, ce premier colloque d'envergure ayant fait le « tour d'horizon » de la mémoire du Général de Gaulle et des « acquis précieux » que son action avait légués à la France, tout comme les sept volumes qui en résultent - publiés sous le titre « De Gaulle en son siècle : actes des Journées internationales tenues à l'Unesco, Paris, 19-24 novembre 1990 » - viennent à confirmer le positionnement de l'Institut en tant qu'ordonnateur du récit historique et mémoriel sur celui dont l'héritage est devenu patrimoine commun de tous les Français.

⁹⁵⁶ « On entendit un appel bouleversant de l'ancien président du Liban, Charles Hérou, un message du roi de Jordanie lu par son frère le prince Hassan, un autre du roi de Maroc, une allocution de Shimon Pérès (qui ne prit sa place à la tribune qu'après le départ des Arabes), un exposé de l'ancien Président de la République fédérale allemande Carstens, et une causerie, éblouissante, dans un français impeccable, de l'ambassadeur polyglotte des Etats-Unis à Bonn, Vernon Walters, qui un jour interpréta (dans les deux sens du mot) de Gaulle devant Eisenhower. Abba Eban était là, ainsi que l'ancien ambassadeur de Tunisie Masmoudi », selon le témoignage de Stanley Hoffmann, cf. Stanley Hoffmann, « De Gaulle en son siècle », *Ibidem*, p. 114 ;

⁹⁵⁷ Stanley Hoffmann, *Ibidem*, p. 113 ;

⁹⁵⁸ Jean Pierre Rioux, « De Gaulle en son siècle », *Ibidem*, p. 109 ;

b) « Les 18 juin. Combats et commémorations » : une nouvelle réunion pour « saluer l’homme et l’événement au niveau qui convient – c’est-à-dire le plus élevé »

Tout en rappelant la production scientifique et l’exposition constante des valeurs patrimoniales du gaullisme au 5 rue de Solférino⁹⁵⁹, nous poursuivons notre étude sur le rôle des colloques dans le processus de patrimonialisation en prenant en discussion le colloque organisé à l’occasion du 70^e anniversaire de l’Appel du 18 juin 1940. Entièrement dédié à l’étude de l’appel gaullien, dans le but de s’interroger sur sa place dans la mémoire nationale, le colloque *Les 18 juin. Combats et commémorations* s’inscrit dans le prolongement de l’article pionnier de Nicole Racine écrit en 1990 et publié dans l’ouvrage collectif issu précisément du grand colloque, *De Gaulle en son siècle*⁹⁶⁰. Le colloque a donné lieu à dix-sept communications structurées en quatre grandes parties⁹⁶¹ et à une table ronde autour de la thématique « L’Appel, entre histoire et mémoire, présent et avenir ». Il a réuni à cette occasion de grands noms de chercheurs dont Maurice Vaisse, Sudhir Hazareesingh, Serge Berstein, Philippe Oulmont, (membres du comité scientifique de la Fondation), Julian Jackson (auteur de la dernière biographie sur le Général de Gaulle), Alain Larcen (président du conseil scientifique de la Fondation Charles de Gaulle) ou Pierre Nora, qui participa à la table ronde avec Pierre Mazeaud, Pierre Lefranc, Alexandre Duval-Stalla, Anthony Arciero et Elsa Pincet⁹⁶².

Tenu à l’Assemblée nationale le 22 et 23 juin 2010, l’allocution d’ouverture du colloque fut prononcée par le président de l’Assemblée, Bernard Accoyer, qui fixa, d’emblée, le cadre commémoratif de la réunion : « nous nous sommes réunis aujourd’hui pour saluer la mémoire du Général »⁹⁶³. S’il a tenu - dès sa première phrase - à assurer les participants qu’il ne voulait pas leur faire de la pédagogie⁹⁶⁴, Bernard Accoyer, député du parti de filiation gaulliste depuis 1993, a cédé pourtant à la tentation de définir le gaullisme comme :

⁹⁵⁹ Nous rappelons ici les colloques déroulés depuis 1990 portant sur les médias (en 1994), le rétablissement de la légalité républicaine à la Libération (en 1994), les médecins et la médecine (en 1995), le RPF (en 1997), la jeunesse (en 2005) et les élites (en 2007), cf. Serge Berstein, Pierre Birnbaum, et Jean-Pierre Rioux. « Avant-propos », dans Serge Berstein (éd.), *De Gaulle et les élites, op.cit.*, pp. 5-9 ;

⁹⁶⁰ Nicole Racine, « Mémoire du 18 juin 1940 » dans Institut Charles de Gaulle, *De Gaulle en son siècle*, tome 1 : « Dans la mémoire des hommes et des peuples », Paris, Plon, 1991, p. 549-564 ;

⁹⁶¹ « Les 18 juin de guerre », « Les 18 juin depuis la guerre », « Le 18 juin et sa commémoration » et « Le 18 juin et les Français » ;

⁹⁶² Programme du colloque « Les 18 juin, combats et commémorations », disponible [en ligne] sur https://www.fondationresistance.org/pages/rech_doc/les-juin-combats-commemorations_colloque23.htm ;

⁹⁶³ Bernard Accoyer, Allocution d’ouverture du Colloque « Les 18 juin, combats et commémorations », le 22 juin 2010, texte intégral disponible sur <http://www.assemblee-nationale.fr/13/dpr/dpr0072.asp> ;

⁹⁶⁴ « Je ne l’apprendrai à personne ici, Charles de Gaulle, dans sa jeunesse, a hésité entre la tentation littéraire et la carrière des armes. », Bernard Accoyer, Allocution d’ouverture du colloque « Les 18 juin, combats et commémorations », le 22 juin 2010, dans *Ibidem* ;

« le refus catégorique de la dictature et à plus forte raison « d'entamer une carrière de dictateur », mais aussi le souci de procurer à la démocratie la vitalité, l'efficacité, la solidité nécessaires à sa survie »⁹⁶⁵.

Pour le président de l'Assemblée nationale, l'action du Général de Gaulle s'est construite sur deux « pistes » : « le rassemblement et les institutions ». En faisant usage de la mémoire mythique de l'appel gaullien - reflété « dans le célèbre affiche » adressé « à tous les Français » -, Bernard Accoyer a donné déjà une vocation patrimoniale au gaullisme : il représentait, à ses yeux, « l'enfant de la République » et « l'héritier des soldats de l'an II et du suffrage universel »⁹⁶⁶. Et parce que « le rassemblement des Français ne peut être qu'éphémère et sentimental s'il n'est pas conforté par des institutions, garantes d'efficacité et de pérennité », le Général de Gaulle - « incarn[ant] cette République, « qui n'a jamais cessé d'être » contre le régime de Vichy « nul et non avvenu » » -, a créé la Ve République – « notre Ve République » - qui trouva ses racines, aux yeux de Bernard Accoyer, précisément dans l'Appel du 18 juin⁹⁶⁷. En effet, force est de rappeler ici que ce fut le Général de Gaulle lui-même qui, dans ses *Mémoires de guerre*, a décrit le moment de l'Appel du 18 juin comme le début d'une « carrière sans précédent »⁹⁶⁸.

Bernard Accoyer finit son discours par renforcer encore le récit patrimonial, assumant le legs du Général de Gaulle, non comme « un héritage figé, un bien immuable et clos », mais comme une « volonté de modernisation », un « esprit critique et souvent caustique » et une « intelligence brillante qui a tant fait bouger les lignes »⁹⁶⁹. Enfin, le président de l'Assemblée nationale conclut par faire l'éloge de « l'ambitieux programme de ce colloque » et de « la qualité des intervenants » - preuve que la Fondation Charles de Gaulle se maintient ferme sur sa

⁹⁶⁵ Bernard Accoyer, Allocution d'ouverture du colloque « Les 18 juin, combats et commémorations », le 22 juin 2010, dans *Idem* ;

⁹⁶⁶ Bernard Accoyer, dans *Idem* ;

⁹⁶⁷ « Notre Ve République, en somme, se trouve déjà en germe dans l'appel du 18 juin, puis dans l'affiche par laquelle de Gaulle fustige « des gouvernants de rencontre » et se fixe pour but une France qui « retrouvera sa liberté et sa grandeur ». », Bernard Accoyer, dans *Idem* ;

⁹⁶⁸ « À 49 ans, j'entrais dans l'aventure comme un homme que le destin jetait hors de toutes les séries. Pourtant, tout en faisant mes premiers pas dans cette carrière sans précédent, j'avais le devoir de vérifier qu'aucune autorité plus qualifiée que la mienne ne voudrait s'offrir à remettre la France et l'empire dans la lutte », Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre*, *op.cit.* ;

⁹⁶⁹ « Le legs du général de Gaulle, dont nous sommes tous ici dépositaires, a ceci de paradoxal qu'il ne constitue pas un héritage figé, un bien immuable et clos. Ainsi, réviser la Constitution comme nous l'avons fait en 2008 n'est pas trahir de Gaulle, c'est faire vivre sa volonté de modernisation. De même, commémorer le 18 juin ne signifie nullement rendre un culte formel au Général, mais nous oblige à nous montrer dignes de son esprit critique et souvent caustique, de cette intelligence brillante qui a tant fait bouger les lignes. », cf. Bernard Accoyer, Allocution d'ouverture du colloque « Les 18 juin, combats et commémorations », le 22 juin 2010, texte intégral disponible sur <http://www.assemblee-nationale.fr/13/dpr/dpr0072.asp> ;

mission historique qui reste celle de « saluer l'homme et l'événement au niveau qui convient – c'est-à-dire le plus élevé. »⁹⁷⁰.

Ainsi, dans le contexte commémoratif du 70^e anniversaire de l'Appel 18 juin 1940, les dix-sept communications du colloque en ont revu le sens et la portée, à la lumière du contexte de son élaboration, de son contenu et des usages qui en ont été faits dès la période guerrière. Si depuis 1990 - année du centenaire de la naissance du Général de Gaulle, du 50^e anniversaire de l'Appel et du 20^e anniversaire de sa mort -, la commémoration du 18 Juin est devenue un événement d'ampleur nationale⁹⁷¹, la date du 18 juin a acquis en 2006 le statut de « journée nationale commémorative » en honneur des « Français civils et militaires qui ont refusé la défaite et incarné l'esprit de Résistance » - une initiative vue comme « une mesure de sauvegarde contre la montée de l'oubli »⁹⁷². Sans insister ici sur la question commémorative de l'appel gaullien⁹⁷³, force est de souligner qu'après le départ du Général, la cérémonie a réussi progressivement sa « nationalisation », la dernière étape ayant été franchie sous la présidence de François Mitterrand⁹⁷⁴. De ce fait, l'anniversaire du 18 juin 1940 est compris dans plusieurs communications du colloque comme vecteur du « mythe résistancialiste » ou de la « mythologie gaullienne de la Résistance »⁹⁷⁵.

Dans sa communication consacrée à la période de la guerre, Guy Kvivopissko a montré la manière dont la référence à l'Appel avait, entre 1943-1944, débordé de sa date-anniversaire, ayant contribué de ce fait au devenir du Général de Gaulle en tant que « l'Homme du 18 juin »⁹⁷⁶. En outre, la présentation de Pierre Laborie (EHESS) - qui porta sur l'Appel dans la dimension légendaire de la Résistance - analysa la façon dont l'appel a prédéterminé sa réutilisation dans un récit légendaire. Bien que typique de la Résistance en général, ce récit légendaire serait une des conditions même de son développement, ayant contribué à son

⁹⁷⁰ « L'ambitieux programme de ce colloque, tout comme la qualité des intervenants, me prouvent assez que la Fondation Charles de Gaulle a su, une fois de plus, saluer l'homme et l'événement au niveau qui convient – c'est-à-dire le plus élevé. », Bernard Accoyer, dans *Ibidem* ;

⁹⁷¹ Fondation Charles de Gaulle, *Mémoire(s) de la Seconde Guerre mondiale*, dossier thématique disponible sur <http://www.charles-de-gaulle.org/lhomme/dossiers-thematiques/memoires-de-seconde-guerre-mondiale/> ;

⁹⁷² Bruno Leroux, *Compte rendu*, Philippe Oulmont (dir.), *Les 18 juin. Combats et commémorations*, Bruxelles, Edition André Versaille, 2011, 362 pages, texte intégral disponible sur

https://www.fondationresistance.org/pages/rech_doc/les-juin-combats-commemorations_cr_lecture77.htm ;

⁹⁷³ Nous développons notre analyse de la commémoration de l'Appel du 18 juin dans le chapitre suivant, intitulé « La célébration incessante des valeurs patrimoniales du gaullisme » ;

⁹⁷⁴ Bruno Leroux, *Compte rendu*, dans *Ibidem* ;

⁹⁷⁵ En effet, la parole gaullienne semblerait avoir véhiculé non pas le mythe des « Français tous résistants », mais d'une « France d'esprit résistant », notion non seulement plus restrictive mais aussi beaucoup plus ambiguë étant donné la distinction entre la France et les Français, souvent opérée par le Général, cf. Bruno Leroux, *Ibidem* ;

⁹⁷⁶ *Idem* ;

identité d'engagement au risque de la mort. Selon Pierre Laborie, l'Appel gaullien possédait cinq traits fondamentaux : l'oralité du récit et de sa transmission, le dépassement de la vie banale et l'entrée dans le sublime, le refus de la fatalité (par la projection dans un futur chargé d'une espérance collective), l'exceptionnalité de la situation (un quasi-inconnu osant la transgression) et de la médiation (un message connu indirectement le plus souvent)⁹⁷⁷.

A l'image du grand colloque organisé en 1990, le récit global issu de ces communications, ayant négligé certaines questions qui auraient pu interroger le mythe gaullien de la Résistance⁹⁷⁸, s'inscrit dans une perspective mémorielle patrimonialisante, ayant donné l'impression générale que « l'unanimité gaullienne des vingt dernières années valait pour la période 1945-1970 »⁹⁷⁹. Finalement, ayant rassemblé « pour la première fois des chercheurs venus de divers horizons de la discipline historique »⁹⁸⁰ autour d'une date qui était « à la fois histoire et mémoire », le colloque et l'ouvrage qui en résulta ont scellé ainsi le récit historique du 18 juin 1940 comme « date fondatrice pour l'histoire de France ». De plus, si l'histoire de l'événement était déjà écrite, le récit de ses commémorations resterait à aborder :

« À l'heure des « lieux de mémoire », la référence à ce 18 juin-là mérit[ait] d'être étudiée comme un objet historique d'importance, utile pour comprendre à la fois la diffusion de l'onde patriotique et civique du geste originel, et l'histoire de l'après-guerre, puis de l'après-de Gaulle »⁹⁸¹.

Développée dans notre dernier chapitre portant précisément sur les commémorations nationales liées à la mémoire du Général de Gaulle et au gaullisme⁹⁸², force est de souligner ici que la commémoration de l'Appel du 18 juin 1940 suit le récit historique patrimonial. Évoluant d'un recueil intime au Mont-Valérien vers une grande messe nationale en honneur de l'homme

⁹⁷⁷ Pierre Laborie, cité par Bruno Leroux, *Compte rendu, Idem* ;

⁹⁷⁸ Selon Bruno Leroux, la genèse et la subsistance éventuelle du « mythe » ne saurait être attribuée au seul de Gaulle. A titre d'exemple : « l'anniversaire du 18 juin n'est, dès l'origine, nullement la propriété du Général. La première commémoration du 18 juin, à Londres en 1941, est l'initiative des Français libres en l'absence de leur chef (alors au Levant). Comme le signale Jean-François Muracciole, c'est le résistant Pierre Brossolette qui, dès le 18 juin 1943, dans un discours prononcé à Londres, donne à l'anniversaire de l'Appel le sens d'un hommage aux morts (de la France libre et de la Résistance). Le 18 juin 1945, alors que de Gaulle a refusé toute manifestation dédiée à la Résistance, c'est l'Aube, journal du MRP, qui prend l'initiative d'organiser une « veillée de la Résistance » : un gala à l'Opéra au profit des familles des résistants tués et des déportés ». De plus, il aurait manqué une analyse des discours prononcés par les acteurs de ces commémorations locales., cf. *Idem* ;

⁹⁷⁹ L'efficacité sur l'opinion d'un « mythe » porté par un homme constamment (et violemment) contesté comme opposant puis comme chef d'Etat ayant très peu été analysée, cf. Bruno Leroux, *Idem* ;

⁹⁸⁰ Il s'agit des chercheurs venant des champs disciplinaires comme l'ethnologie, la sociologie, l'histoire des associations et des représentations culturelles, voire l'histoire de l'art, cf. Philippe Oulmont (dir.), *Les 18 juin. Combats et commémorations*, Bruxelles, Édition André Versaille, 2011, 362 pages, présentation de l'ouvrage disponible sur https://www.cultura.com/les-18-juin-9782874951527.html?lgw_code=23392-9782874951527 ;

⁹⁸¹ Philippe Oulmont (dir.), *Les 18 juin. Combats et commémorations, op.cit., Idem* ;

⁹⁸² Chapitre « La célébration incessante des valeurs patrimoniales du gaullisme », Section « Les commémorations nationales : moments d'exaltation du gaullisme héroïque », Sous-section « La commémoration de l'Appel du 18 juin : de l'intimité au Mont-Valérien à la grande messe nationale en honneur de l'homme Providentiel » ;

Providentiel, la commémoration de l'appel gaullien entretient, ainsi, non seulement le mythe gaullien de la Résistance, mais aussi le mythe de l'homme providentiel, celui qui, aux moments les plus sombres de l'Histoire, assume le rôle du Sauveur de la nation, se présentant comme le garant de sa continuité historique.

c) « Les compromis implicites de la Ve République » : cet « inconscient gaullien » qui donne sa force à la Ve République en tant que « synthèse [des] traditions politiques et institutionnelles » françaises

Enfin, le troisième exemple que nous prenons en considération pour en illustrer le rôle dans le processus de patrimonialisation est - d'après le recueil des activités disponible sur son site - le dernier colloque organisé par la Fondation Charles de Gaulle, tenu entre les 20 et 21 septembre 2018. Intitulé *Les compromis implicites de la Ve République* et organisé en collaboration avec l'ENA et l'ENS Ulm au moment du 60^e anniversaire de la Ve République, le colloque s'est proposé de « tenter d'entrer dans la « boîte noire » [du] système républicain » français, pour essayer d'en comprendre « la stabilité paradoxale, reconnue et considérée avec intérêt à l'étranger »⁹⁸³. Conceptualisant la notion de « compromis implicite » à la lumière de trois hypothèses « fondamentales » - renvoyant à chaque fois au « schéma gaullien dans son ensemble » -, les participants issus du Conseil scientifique de la Fondation⁹⁸⁴ se sont attachés à définir le régime politique mis en place par le Général de Gaulle en 1958 à la fois comme « synthèse [des] traditions politiques et institutionnelles » françaises et « reformulation dynamique d'un modèle qui excède largement le domaine politique »⁹⁸⁵.

Partant, donc, d'une première hypothèse selon laquelle la Ve République tient une place à part dans l'histoire constitutionnelle française parce que la Constitution était « un texte de réconciliation entre des traditions antagonistes héritées de la Révolution française et du XIX^e siècle français », le compromis de 1958, tout comme les conditions de l'adaptation voulue par le Général de Gaulle, comprendraient ainsi « l'essentiel des débats récurrents de l'histoire institutionnelle » nationale⁹⁸⁶. La deuxième hypothèse repose ensuite sur l'idée que de Gaulle

⁹⁸³ Arnaud Teyssier, Frédéric Fogacci, « Les compromis implicites de la Ve République », *Compte rendu*, texte intégral disponible [en ligne] sur

<http://www.charles-de-gaulle.org/wp-content/uploads/2018/10/Compte-rendu-du-colloque-Ve-Republique.pdf> ;

⁹⁸⁴ Il s'agit d'Arnaud Teyssier, Frédéric Fogacci, Alain Laquièze et Edouard Husson, cf. Arnaud Teyssier, Frédéric Fogacci, « Les compromis implicites de la Ve République », *Compte rendu*, dans *Ibidem* ;

⁹⁸⁵ Arnaud Teyssier, Frédéric Fogacci, « Les compromis implicites de la Ve République », *Compte rendu*, *Idem* ;

⁹⁸⁶ « La profondeur historique qui fonde la vision gaullienne en est donc la clé : elle tente de relier une tradition républicaine d'Assemblée à une tradition exécutive présente également de l'héritage monarchique au modèle impérial, dans notre tradition républicaine », cf. *Idem* ;

avait initié lui-même la dynamique réformatrice de la Ve République dès 1959-1960 - une dynamique qui passait d'abord par les usages et les interprétations qu'il parvint à imposer, mais aussi par un « réformisme constitutionnel plus classique », qui s'est traduit chez de Gaulle dans la pratique référendaire. Un « sens » du réformisme qui avait permis à la Ve République de rester « un organisme vivant et évolutif », tout en restant fidèle à ses principes « de base »⁹⁸⁷. Enfin, la troisième hypothèse avancée par les participants au colloque concerne la relative stabilité que la Ve République assurerait à l'exécutif et qui permettrait, ainsi, le déploiement de compromis durables, mais aussi de la définition d'un « modèle français » d'orientations de long terme, à la lumière d'un « coïncidence entre une constitution administrative ancienne et une constitution politique offrant enfin la stabilité »⁹⁸⁸.

Somme toute, les trois hypothèses ont permis aux discutants de déboucher sur des réflexions finales autour de deux points essentiels : les « bornes » qui définissent la Ve République – autrement dit, son ADN, – et le maintien ou non de son pouvoir réformateur lié à l'exécutif fort. Si on a constaté des évolutions quant au passage d'une logique de révision « interne » au régime à une logique de révision plus circonstanciée⁹⁸⁹, ce constat ne fait que souligner encore la plasticité de la constitution gaullienne, « sa capacité à encaisser et à digérer ces chocs et l'accélération de la volonté révisionniste »⁹⁹⁰. Quant à la question des compromis qui participent à l'équilibre institutionnel, le consensus se construit toujours autour du récit gaullien, exigeant de « gérer l'Etat comme en situation de crise » et de miser sur la dramatisation des enjeux afin d'obtenir de l'administration « des exigences élevées en termes de performance et de fidélité »⁹⁹¹. Permettant la mise en place d'un libéralisme « par l'Etat », qui reste le garant de l'intérêt général, ce compromis justifie, en même temps, la spécificité française qu'est l'implication de l'État dans l'économie⁹⁹². Et si les évolutions mondialistes des

⁹⁸⁷ Arnaud Teyssier, Frédéric Fogacci, « Les compromis implicites de la Ve République », *Idem* ;

⁹⁸⁸ *Idem* ;

⁹⁸⁹ La réforme de 1992, qui intègre les critères de Maastricht à la Constitution, fait ainsi l'objet d'un « intercalage » de la contrainte européenne dans la souveraineté nationale, tandis que le Quinquennat correspond à une volonté d'accélérer le rythme de l'exécutif, face à l'impatience ressentie dans l'opinion. La réforme de 2008, et en particulier la QPC, s'inscrivent dans une volonté de rapprocher les institutions de citoyens, non sans un certain succès, et non sans redonner sens et visibilité à l'action du Conseil constitutionnel., cf. *Idem* ;

⁹⁹⁰ Arnaud Teyssier, Frédéric Fogacci, « Les compromis implicites de la Ve République », *Idem* ;

⁹⁹¹ *Idem* ;

⁹⁹² « Sur ce point, on peut se demander si la Ve est également porteuse d'une philosophie économique. Pour Gilles Saint-Paul, le modèle gaullien s'articule avant tout autour de la reformulation d'un compromis étatiste et interventionniste datant de 1945 (auquel de Gaulle avait consenti), articulé autour de plusieurs principes : le planisme (même si à partir des années 1960, on passe à une planification indicative), le mercantilisme et l'obsession pour la balance commerciale (quand bien même beaucoup d'économistes considèrent celle-ci comme un simple indicateur), le colbertisme (qui consiste dans le cas français à se méfier de la concurrence et des «

années 1980 ont fragilisé le compromis gaullien du modèle social français, « l'implicite gaullien » se trouverait de façon plus directe dans le domaine institutionnel - plus précisément, dans la définition du « domaine réservé » - et dans l'existence d'une « certaine domestication des partis politiques »⁹⁹³.

Finalement, s'il ne s'agissait pas de sous-estimer le poids d'évolutions institutionnelles récentes⁹⁹⁴, le colloque a mis en évidence la préservation de l'esprit gaullien de la Ve République, ayant souligné le fait que, pour le Général de Gaulle, l'adaptation du modèle institutionnel était « un instrument et non une fin en soi », son « talent » ayant consisté à « faire entrer un processus d'adaptation dans le récit historique national et ancestral »⁹⁹⁵. La conclusion finale repose, donc, sur la confirmation que la Ve République était faite d'un compromis « complexe et évolutif » et que la force du Général de Gaulle était « de faire comprendre sa vision aux Français ». De ce fait, l'héritage gaullien définit encore la Ve République, qui permet toujours aux pouvoirs publics et notamment à l'exécutif de tenir et de continuer à agir, même en période de crise ou d'impopularité. Ces constats nous permettent de conclure sur l'apport de ce dernier colloque à l'enracinement du récit patrimonial portant sur l'héritage institutionnel gaullien, d'autant plus que la conclusion générale qui en découle nous indique que « la force de la Ve République repose sans doute sur l'existence d'un « inconscient gaullien » auquel les acteurs politiques et institutionnels, quel que soit leur bord politique, se réfèrent »⁹⁹⁶.

*

Si nous avons choisi ces trois colloques comme exemples pour soutenir notre approche sur l'activité de la Fondation Charles de Gaulle dans l'exposition constante des valeurs patrimoniales du gaullisme, il se tient à rappeler ici que les manifestations à caractère scientifique organisées par ou avec le concours de la Fondation sont tellement nombreux qu'ils pourraient, à eux seuls, faire l'objet d'une thèse à part. Nous tenons pourtant à évoquer

nouveaux venus » sur les marchés, donc à favoriser une politique de « champions nationaux », et enfin le keynésianisme (qui, appliqué de manière inconditionnelle, conduit à l'inflation) », cf. *Idem* ;

⁹⁹³ Arnaud Teyssier, Frédéric Fogacci, « Les compromis implicites de la Ve République », *Idem* ;

⁹⁹⁴ « Le pouvoir du Gouvernement est grignoté à la fois par le quinquennat et par les effets de la réforme de 2008, qui renforce les droits du Parlement. Les commissions administratives indépendantes, le droit de veto en matière de nomination sont autant d'entraves et de limites préoccupantes : on sous-estime souvent la capacité du Général de Gaulle à déléguer au Gouvernement, à lui laisser d'importantes marges de manœuvres, et à réserver finalement l'action présidentielle à des dossiers stratégiques. Le second domaine d'inquiétude concerne le raccourcissement du temps politique : la Ve, et en particulier le septennat, visaient à donner au pouvoir le temps de mettre en œuvre des réformes structurelles. Le passage au quinquennat raccourcit encore le temps politique « utile » ».

⁹⁹⁵ Arnaud Teyssier, Frédéric Fogacci, *Idem* ;

⁹⁹⁶ *Idem* ;

brièvement les séminaires, colloques, conférences et journées d'études répertoriés sur le site de la Fondation depuis 2014, pour confirmer, ainsi, le rôle actif de ces événements dans le processus de patrimonialisation du gaullisme. Comptant pas moins de 15 manifestations scientifiques organisées entre 2014 et 2018, la Fondation Charles de Gaulle couronne son activité historiographique récente au service de la mémoire du Général de Gaulle et de sa philosophie politique abordant aussi des aspects ou des thématiques moins exploitées de l'univers gaullien et gaulliste. D'abord, au travers des colloques comme : *La France et l'Afrique, 70 ans après la conférence de Brazzaville* organisé le 20 septembre 2014, *De Gaulle, les gaullistes et la protection sociale* du 4 mai 2015, *De Gaulle et la gauche*, tenu les 10-11 décembre 2015, *De Gaulle, Coudenhove-Kalergi, les gaullistes et l'Europe* du 28 janvier 2016 ou le colloque *Liberté d'esprit*, organisé le 26 février 2016⁹⁹⁷. On y rajoute des journées d'étude autour des thèmes comme la légalité républicaine, l'évolution du modèle constitutionnel, le séjour du Général de Gaulle dans la ville de Marly-le-Roi ou les réformes territoriales de 1945 à aujourd'hui⁹⁹⁸. Trois séminaires en complètent alors l'activité : *Les racines des institutions de la Ve République*, tenu entre décembre 2014 et avril 2015, *Le gaullisme et la protection sociale : réflexions sur un modèle français*, entre octobre 2015 et mai 2016, et *De Gaulle et la Défense de la France, d'hier à aujourd'hui*, organisé entre novembre 2016 et janvier 2017⁹⁹⁹.

4. Les projets de recherche pédagogiques et les historiens engagés

Berceau de l'histoire du Général de Gaulle et du gaullisme, la bibliothèque de la Fondation est, tout comme nous l'avons déjà souligné, le lieu principal de documentation des chercheurs passionnés par l'œuvre et la personnalité de Charles de Gaulle, dont des historiens qui y avaient débuté leur carrière académique. Ayant grandi intellectuellement au sein de la bibliothèque de la Fondation, des anciens doctorants des années 1970-1990 sont devenu aujourd'hui de grands historiens du gaullisme dont les recherches s'inscrivent parmi les

⁹⁹⁷ Fondation Charles de Gaulle, *Colloques, conférences et journées d'études (depuis 2014)*, recueil disponible sur <http://www.charles-de-gaulle.org/les-activites/recherche-universitaire/seminaires/> ;

⁹⁹⁸ Journées d'études : « Rétablir la légalité républicaine (70ème anniversaire de l'ordonnance du 9 août 1944) » – 27 octobre 2014, « Réviser ou refonder ? Sur la possibilité de faire évoluer un modèle constitutionnel » – 24 septembre 2015, « Charles de Gaulle et Marly-le-Roi » – 23 janvier 2016 et « Les réformes territoriales en France et en Italie de 1945 à aujourd'hui » – 22 septembre 2016, cf. *Colloques, conférences et journées d'études (depuis 2014)*, recueil disponible sur <http://www.charles-de-gaulle.org/les-activites/recherche-universitaire/seminaires/> ;

⁹⁹⁹ Fondation Charles de Gaulle, *Colloques, conférences et journées d'études (depuis 2014)*, *Ibidem* ;

ouvrages de référence de l'histoire de la France gaullienne et gaulliste. De plus, un nombre impressionnant d'historiens confirmés se retrouvent au Conseil scientifique de la Fondation Charles de Gaulle, responsable de la recherche universitaire et des projets pédagogiques¹⁰⁰⁰ - ce qui confère déjà à l'ensemble des activités initiées ou soutenues par la Fondation une valeur historique et académique indéniable. Si leur engagement au service de l'historiographie et de la mémoire du Général de Gaulle dépasse souvent le cadre institutionnel de la Fondation, les activités scientifiques et pédagogiques de ses historiens associés contribuent implicitement à sa mission historique.

De ce fait, nous voulons conclure notre étude sur l'apport de la Fondation Charles de Gaulle dans la construction, la préservation et la transmission du récit canonique portant sur la mémoire du Général de Gaulle et de l'héritage qu'il a laissé à la France, à la lumière de deux projets universitaires d'envergure. Il s'agit d'abord du projet *Gaulhore : les gaullistes, hommes et réseaux*, initié par deux de ces anciens doctorants de la bibliothèque - Bernard Lachaise et François Audigier - et déroulé entre 2007/2008-2011. Si ce premier projet ne fut pas explicitement soutenu par la Fondation Charles de Gaulle, il a été, pourtant, financé par l'Agence nationale de la recherche¹⁰⁰¹, ce qui en atteste la compétitivité, l'excellence et l'intégrité scientifique. En outre, la liaison avec la Fondation et, donc, la pertinence de notre choix s'expliquent, d'abord, précisément par le fait qu'il fut initié par les deux historiens qui avaient « grandi » au sein de la bibliothèque, dont Bernard Lachaise qui fait également partie du Conseil scientifique de la Fondation. Elles s'expliquent aussi par le fait que l'ouvrage qui accompagne le programme de recherche - à savoir, *Les gaullistes. Hommes et réseaux*, paru en 2013 -, est issu à la fois des actes du séminaire organisé à la Fondation Charles de Gaulle, ainsi que du colloque final de ce programme, qui s'est tenu à Bordeaux (du 30 novembre au 2 décembre 2011).

¹⁰⁰⁰ Placé sous la présidence d'Arnaud Teyssier, le Conseil scientifique rassemble 33 membres nommés par le Conseil d'administration de la Fondation Charles de Gaulle dont : Serge Berstein, Maurice Vaïsse, Bernard Lachaise, Alain Laquièze, François Audigier, Jean-Paul Bled, Tristan Lecoq, Didier Maus, Chantal Morelle, David Bellamy, Christian de Boissieu, Roland Hureauux, Sabine Jansen, Gilles Le Béguet, Frédérique Neau-Dufour, Jean-Pierre Rioux, Frédéric Turpin, David Valence ou Olivier Wiewiorka, liste complète disponible [en ligne] sur <https://www.charles-de-gaulle.org/la-fondation/conseil-scientifique/> ;

¹⁰⁰¹ L'Agence nationale de la recherche (ANR) est un établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. L'Agence met en œuvre le financement de la recherche sur projets, pour les opérateurs publics en coopération entre eux ou avec des entreprises., cf. ANR, *L'ANR et la recherche/Missions*, dossier disponible [en ligne] sur <https://anr.fr/fr/lanr-et-la-recherche/missions/> ;

En revanche, le deuxième projet que nous prenons en considération ici porte bien la signature de la Fondation Charles de Gaulle, qui, en collaboration avec Tristan Lecoq, Inspecteur général de l'Éducation nationale, propose dès 2018 d'*Enseigner de Gaulle* - à travers la mise en place d'un site pédagogique entièrement dédié au projet et à travers la publication de l'ouvrage homonyme, *Enseigner de Gaulle*, paru en octobre 2018. De plus, force est de mentionner que ce projet pédagogique se situe en continuité avec le projet *Enseigner la Résistance*, les deux ayant été mis sous l'égide du Réseau Canopé, l'opérateur public du ministère de l'Éducation nationale et acteur de référence dans l'innovation pédagogique¹⁰⁰².

a) Gaulhore (les gaullistes, hommes et réseaux) : le « dictionnaire d'une élite politique » ayant mis son empreinte sur « les redéfinitions successives de l'identité gaulliste »

Ayant comme mission de « constituer un corpus biographique gaulliste de la 2eGM aux années 1970 sans se limiter aux hommes de partis » et d'en « faire une exploitation prosopographique pour dresser un portrait de groupe »¹⁰⁰³, le projet *Gaulhore* initié en 2008 et dirigé par Bernard Lachaise atteint son but final en 2013, avec la publication de l'ouvrage *Les gaullistes. Hommes et réseaux*, qui se présente alors comme « un dictionnaire d'une élite politique : les gaullistes »¹⁰⁰⁴. De plus, le projet a débouché aussi sur la mise en ligne des données issues durant la recherche sur un site réservé, qui « a pour but de transmettre la pensée et la philosophie gaulliste à tous ceux souhaitant s'informer à ce sujet »¹⁰⁰⁵. Si le programme de recherche s'est déroulé conformément aux canons de l'ANR – ayant compris colloques, séminaires mensuels, publications dans des revues scientifique et même d'autres ouvrages collectifs¹⁰⁰⁶ -, le cœur du projet est certes le grand livre de synthèse publié en 2013, sous la

¹⁰⁰² Réseau Canopé, présentation disponible sur <https://www.reseau-canope.fr/> ;

¹⁰⁰³ GAULHORE – « Les gaullistes. Hommes et réseaux », présentation du projet disponible sur https://anr.fr/fr/projets-finances-et-impact/projets-finances/projet/funded/project/anr-07-corp-0023/?tx_anrprojects_funded%5Bcontroller%5D=Funded&cHash=eb83767d4572e1300234b706f9df4830 ;

¹⁰⁰⁴ *Idem* ;

¹⁰⁰⁵ F. Descamps, présentation du site disponible sur <http://www.gaulhore.fr/> ;

¹⁰⁰⁶ A titre d'exemple nous rappelons ici les publications de : Bernard Lachaise (dir.), « Nouveaux regards sur le gaullisme et les gaullistes », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 116, octobre-décembre 2012 ; Yves Denéchère, « Gaullistes, femmes et réseaux », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 17, mai-juillet 2012 ; François Audigier, David Valence, « 1958-1962 : l'avènement d'un pouvoir gaulliste ? », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 12, septembre-décembre 2010 ; David Bellamy (dir.), « Gaullistes au Parlement sous la Ve République », *Parlement(s), Revue d'histoire politique*, hors-série n° 5, 2009. Les ouvrages collectifs publiés dans le cadre du programme ANR Gaulhore : David Bellamy (dir.), *Parlementaires gaullistes de la France du Nord-Ouest, 1958-1981*, Amiens, Encrage, 2013 ; Bernard Lachaise, *Chaban et Bordeaux*, Bordeaux, Confluences, 2011 ; Hubert Bonin, Bernard Lachaise, Christophe-Luc Robin (dir.), *Robert Boulin. Itinéraires d'un gaulliste (Libourne-Paris)*, Bruxelles, Peter Lang, 2011 ou Laurent Jalabert (dir.), *Les gaullistes et les élections législatives dans l'Ouest de la France, 1958-1986*, Rennes, PUR, 2013 ;

triple direction de Bernard Lachaise, François Audigier et Sébastien Laurent. Comptant plus de 600 pages et réunissant les études des « meilleurs spécialistes », l'ouvrage *Les gaullistes. Hommes et réseaux* propose de plonger dans les aspects militants de l'histoire du gaullisme, à travers la mise en lumière de ces gaullistes « trop souvent oubliés », mais qui ont pourtant joué un grand rôle de mobilisation, ayant mis leur empreinte sur « les redéfinitions successives de l'identité gaulliste »¹⁰⁰⁷.

L'ouvrage qui couronne le projet ANR Gaulhore s'inscrit ainsi sous le double signe du renouvellement de l'historiographie du gaullisme et de la diversité dans le temps et dans l'espace du gaullisme - incarné par ses organisations, ses personnalités ou ses ramifications dans la société civile¹⁰⁰⁸. Structuré en six thématiques menées à déchiffrer l'identité de ce phénomène, le livre postule l'existence d'un « gaullisme pluriel », compris comme une famille, une « nébuleuse » constituée aussi bien du grand parti de filiation gaulliste, que de divers organisations, mouvements, satellites formant un véritable réseau d'influence capable de pénétrer dans tous les segments de la société civile. Et si les trois directeurs en reconnaissent dès l'introduction l'impossibilité de l'exhaustivité face à un sujet si complexe¹⁰⁰⁹, la diversité et la richesse thématique, tout comme le grand nombre des historiens impliqués¹⁰¹⁰ font

¹⁰⁰⁷ François Audigier, Bernard Lachaise, Sébastien Laurent (dir.), *Les gaullistes. Hommes et réseaux*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2013, 603 p., *A propos du livre*, présentation disponible sur <https://www.nouveau-monde.net/catalogue/les-gaullistes/> ;

¹⁰⁰⁸ Christine Manigand, « Compte rendu », *Les gaullistes. Hommes et réseaux*, dirigé par François Audigier, Bernard Lachaise, Sébastien Laurent, Paris, Nouveau Monde éditions, 2013, 603 p., texte disponible [en ligne] sur https://www.histoire-politique.fr/index.php?numero=1&rub=comptes-rendus&item=436#_ftn2 ;

¹⁰⁰⁹ François Audigier, Bernard Lachaise, Sébastien Laurent (dir.), *Les gaullistes. Hommes et réseaux*, *op.cit.*, p. 9 ;

¹⁰¹⁰ La première thématique se construit autour des organisations militantes gaullistes, mettant en avant un élément plutôt caractéristique d'un gaullisme d'ordre à travers l'étude de François Audigier sur les Comités de défense de la République créés en 1968 et l'étude de Nassera Mohraz sur le syndicat l'UNI. De plus, Sébastien Savin s'est attaché à montrer les évolutions du quotidien gaulliste *La Nation*, Jérôme Pozzi y analyse le renouvellement générationnel dans le passage de l'UDR au RPR, tout en s'interrogeant sur la rupture ou la captation d'héritage du gaullisme par Jacques Chirac. La deuxième partie, intitulée « Les figures gaullistes (individuelles et collectives) », retrace, ainsi, les portraits de gaullistes qui avaient moins attiré l'attention des historiens : Maurice Schumann (Christian Hocq), Louis Joxe (Chantal Morelle), Jean-Marcel Jeanneney (Éric Kocher-Marboeuf), Louis Jacquinot (étudié par Julie Bour), Gaston Palewski et Roger Frey (Élisabeth Yverneau-Glasser et David Valence) ou Jacques Foccart (étudié par Frédéric Turpin). David Bellamy, Sabrina Tricaud et Floran Vadillo s'intéressent, en revanche, aux portraits de groupes gaullistes, livrant des études passionnantes sur les sénateurs gaullistes, les entourages politiques sur le long terme, respectivement sur le compagnonnage en politique et la spécificité ou non de l'usage de ce concept à la culture gaulliste. La troisième séquence porte sur les réseaux gaullistes dans la société civile : Matthieu Trouvé s'intéresse aux diplomates gaullistes, Jean-Marc Regnault étudie les gouverneurs du Pacifique, Emmanuelle Picard écrit sur les universitaires gaullistes, Christian Delporte sur les journalistes, Pierre Allorant sur les juristes gaullistes, Luc Robène sur les sportifs, tandis que Sébastien Laurent s'intéresse aux acteurs de la « société du renseignement ». Viennent les deux thématiques suivantes qui prennent en compte les espaces du gaullisme : Paris étudié par Philippe Nivet, la Lorraine par Julie Bour, la Bretagne par Jacqueline Sainclivier et enfin le Midi toulousain étudié par Éric Chiaradia. L'évolution du gaullisme entre 1958 et 1981 à la lumière de ses rapports avec ses amis, ses alliés ou ses adversaires est aussi analysée : Gilles Richard en étudie les rapports avec les libéraux dans la longue durée, Muriel Montero s'intéresse aux relations avec les centristes, tandis que Noëlline

indubitablement de cet ouvrage « une référence obligée » pour tout chercheur intéressé par l'histoire du gaullisme. De plus, si le livre « termine une quasi-révolution dans l'historiographie du gaullisme »¹⁰¹¹, le récit général qui en découle, présentant le gaullisme comme un « écosystème, c'est-à-dire un ensemble vivant que les crises ont à chaque fois redéfini »¹⁰¹², en confirme de façon encore plus catégorique le devenir patrimonial – d'autant plus que l'avant-dernier chapitre de l'ouvrage, signé par Jean-Louis Matharan, résonne comme un épilogue : « Tous gaullistes aujourd'hui ».

b) « Enseigner de Gaulle » : un projet scientifique, pédagogique et citoyen qui confirme le devenir du gaullisme comme « lieu de mémoire qui participe de l'identité culturelle collective française »

L'engagement des chercheurs au service de l'historiographie et de la mémoire du gaullisme se poursuit en 2018 avec un dernier projet d'ampleur : *Enseigner de Gaulle*. Initié sous l'autorité de l'Inspection générale, en partenariat avec la Fondation Charles de Gaulle, *Enseigner de Gaulle* se présente à la fois comme œuvre scientifique, pédagogique et citoyenne¹⁰¹³. Visant à « relier une histoire scolaire à une histoire académique »¹⁰¹⁴, le projet a débouché sur l'apparition de l'ouvrage collectif dirigé par Tristan Lecoq, Inspecteur général de l'Éducation nationale (publié chez les Editions du Réseau Canopé), ainsi que sur la mise en place d'un site Internet dédié, conçu par la Fondation Charles de Gaulle comme « espace pédagogique » complémentaire¹⁰¹⁵. De plus, toujours en partenariat avec la Fondation, le Réseau Canopé propose aussi une série de films d'animation en format court, pour comprendre les grandes transformations politiques, économiques et sociales opérées en France entre 1945 et

Castagnez en analyse les rapports avec les socialistes. Enfin, une dernière thématique est dédiée à la question des « gaullistes dans le temps », explorant le phénomène de la mémoire - Tous gaullistes aujourd'hui ? (Jean-Louis Matharan) ou encore la mémoire de Jacques Chaban-Delmas à Bordeaux (Gwénaél Lamarque) – et synthétisant aussi le caractère évolutif du ou des gaullismes – comme de l'antigaullisme – (Mathias Bernard) à travers l'étude de sa culture politique syncrétique (Serge Berstein), des strates générationnelles qui se sont succédé (Jean-François Sirinelli) ou de l'improbable chiraquisation du mouvement gaulliste, entreprise relatée par Annie Collovald), cf. Christine Manigand, « Compte rendu » *Les gaullistes. Hommes et réseaux*, *Idem* ;

¹⁰¹¹ Julien Cahon, « Compte rendu », *Les gaullistes. Hommes et réseaux*, dirigé par François Audigier, Bernard Lachaise, Sébastien Laurent, Paris, Nouveau Monde éditions, 2013, 603 p., texte disponible sur <https://www.nonfiction.fr/article-6804-le-gaullisme-pluriel.htm> ;

¹⁰¹² Julien Cahon, *Ibidem* ;

¹⁰¹³ Tristan Lecoq (dir.), *Enseigner de Gaulle*, Editions Canopé, Paris, 2018, p. 7 ;

¹⁰¹⁴ Tristan Lecoq (dir.), *Idem* ;

¹⁰¹⁵ « Cet espace pédagogique propose une centaine de documents et leurs analyses ainsi que vingt-deux études, construites à partir de ces documents. Ces ressources s'appuient sur l'ouvrage *Enseigner de Gaulle* qui offre une synthèse actualisée de cette page d'histoire », présentation du site disponible sur <http://enseigner.charles-de-gaulle.org/> ;

1970¹⁰¹⁶. A cela s'ajoutent aussi les multiples conférences organisées par la Fondation Charles de Gaulle dans le but de promouvoir l'étude et la transmission du parcours du Général de Gaulle, en tant qu'outils essentiels pour comprendre et enseigner la France du siècle dernier et d'aujourd'hui¹⁰¹⁷.

Plus qu'un travail de documentation, de recherche et d'analyse historique, le projet *Enseigner de Gaulle* témoigne également d'un immense effort de mise à disposition d'une bibliographie actualisée et des ressources pédagogiques articulées librement, accessibles aussi bien pour les chercheurs avisés, que pour tous les « curieux d'histoire »¹⁰¹⁸ désireux d'approfondir l'historiographie contemporaine à la lumière de « l'homme qui fut la France »¹⁰¹⁹. La richesse et la qualité documentaire, l'accessibilité des sources, l'interactivité et l'attractivité du site Internet dédié font, ainsi, du projet « Enseigner de Gaulle » une référence pédagogique essentielle¹⁰²⁰.

Rédigé par un collectif de 15 enseignants et chercheurs spécialistes de Charles de Gaulle, dans leur grande majorité membres du Conseil scientifique de la Fondation¹⁰²¹, l'ouvrage *Enseigner de Gaulle* se décline en cinq grandes thématiques correspondant aux étapes fondamentales du saga gaullienne¹⁰²² - dès ses origines et ses fondements d'avant 1940

¹⁰¹⁶ Réseau Canopé, « Les années de Gaulle », une série de films d'animation, dossier disponible sur <https://www.reseau-canope.fr/notice/les-annees-de-gaulle.html> ;

¹⁰¹⁷ A titre d'exemple nous mentionnons ici la Conférence « Enseigner de Gaulle » soutenue par Tristan Lecoq et Diane Grillière dans le cadre des « Rendez-vous du Mont-Valérien » le 12 juin 2019, présentation disponible sur <https://www.apfg.fr/Conference-Enseigner-de-Gaulle> ;

¹⁰¹⁸ Tristan Lecoq (dir.), *Enseigner de Gaulle, op.cit.*, p. 8 ;

¹⁰¹⁹ Pour reprendre le syntagme de Romain Gary, *Ode à l'homme qui fut la France*, Editions Galimard, Paris, 2000 ;

¹⁰²⁰ « Son approche académique, didactique et pédagogique en fait un outil de référence pour illustrer, à partir de l'exemple du général de Gaulle, les programmes scolaires depuis le CM2 jusqu'à la Terminale », Fondation Charles de Gaulle, *A propos du livre*, présentation disponible [en ligne] sur <https://boutique.charles-de-gaulle.org/produit/enseigner-de-gaulle/> ;

¹⁰²¹ François Audigier, Sylvain Cornil-Frerrot, Laurent Douzou, Frédéric Fogacci, Vincent Giraudier, Sudir Hazareesingh, Bernard Lachaise, Alain Laquière, Tristan Lecoq (directeur de publication de l'ouvrage), Christine Manigand, Frédérique Neau-Dufour, Arnaud Teyssier, Frédéric Turpin, Jean Vavasseur-Desperriers, Christine Vodovar ;

¹⁰²² Les cinq thématiques, composées à leur tour de trois études individuelles, sont : « De Gaulle avant de Gaulle » - portant sur les origines du Général de Gaulle, sa formation et le contexte historique qui avait précédé le moment 1940 ; « De l'Appel du 18 juin à la refondation républicaine (1940-1946) » - traitant du moment juin 1940 aux « malentendus de l'« après-victoire » ; « Le père des institutions de la Ve République » - prenant en compte le chemin gaullien, passant par le gaullisme d'opposition et la « traversée du désert », jusqu'à la naissance de la Ve République et de ses institutions (1946-1962) ; « La république gaullienne (1958-1969) » - examinant la grande entreprise réformatrice du Général de Gaulle, sa politique étrangère et son exercice du pouvoir à l'Elysée ; et finalement, « De Gaulle entre histoire et mémoires » - clôturant le récit historiographique du gaullisme à la lumière de la place du Général de Gaulle dans l'histoire nationale et dans la mémoire collective, de la construction de la mémoire combattante et du mythe gaullien à son héritage et ses héritiers qui en assument à l'unisson « les acquis précieux » pour la France et les Français ;

et jusqu'au moment où le Général de Gaulle est entré dans l'Histoire et dans la mémoire collective, à la fois comme « l'archétype du héros positif » et comme l'incarnation de « l'idéal du politique »¹⁰²³. Si le récit historique qui en découle confirme bien l'hypothèse de départ, selon laquelle « enseigner de Gaulle, c'est enseigner la France »¹⁰²⁴, l'approche mémorielle couronne la définition du gaullisme comme patrimoine culturel immatériel français : « Le gaullisme constitue désormais un lieu de mémoire qui participe de l'identité culturelle collective française »¹⁰²⁵.

La portée mémorielle de cet ouvrage collectif et du projet *Enseigner de Gaulle* dans son ensemble est d'autant plus pertinente pour notre étude qu'il est largement diffusé et soutenu sur l'espace pédagogique interactif mis en place par la Fondation Charles de Gaulle et accessible sans conditions à toute personne intéressée. De ce fait, le site Internet s'appuie ouvertement sur l'ouvrage collectif, proposant une centaine de documents complémentaires et leurs analyses. De plus, outre l'onglet *Thèmes*, qui structure les sources disponibles selon les thématiques traitées dans l'ouvrage homonyme, le site Internet dispose aussi d'un onglet *Niveaux*, qui classe la documentation suivant l'organisation et la structure du système éducatif français, rendant ainsi la dimension pédagogique du projet encore plus évidente¹⁰²⁶. Si l'organisation des sources selon les niveaux scolaires permet une meilleure compréhension du récit historique, elle témoigne, en même temps, de l'intention de professer l'histoire du Général de Gaulle aux jeunes générations dès leur entrée dans le système d'enseignement. Une volonté qui transcende la mission historique de la Fondation Charles de Gaulle, pour intégrer les objectifs nationaux inscrits dans les programmes scolaires du Ministère de l'Éducation nationale.

**

¹⁰²³ Sudir Hazareesingh, « De Gaulle : construction et limites d'un mythe », dans Tristan Lecoq (dir.), *Enseigner de Gaulle, op.cit.*, p. 153 ;

¹⁰²⁴ « Cet ouvrage s'est construit autour de cette hypothèse : comprendre et enseigner De Gaulle, c'est comprendre et enseigner la France, aussi bien pour des consciences civiques en formation que pour des professeurs chargés d'accompagner ce processus, ou même pour des citoyens désireux de trouver ici des éléments de compréhension d'enjeux actuels. », Tristan Lecoq (dir.), *Enseigner de Gaulle, op.cit.*, p. 7 ;

¹⁰²⁵ Tristan Lecoq (dir.), *Ibidem*, p. 164 ;

¹⁰²⁶ L'onglet « Niveaux » structure les ressources disponibles sur l'espace pédagogique selon les sous-sections suivantes : Troisième, CAP, Seconde Générale et Technologique (EMC), Seconde Professionnelle (EMC), Première Générale et Technologique, Première Professionnelle (EMC), Première Spé HGGSP, Terminale Générale et Technologique (EMC), Terminale Générale et Technologique, Terminale Professionnelle, Terminale Spé HGGSP, cf. <http://enseigner.charles-de-gaulle.org/niveaux/#niveaux> ;

Somme toute, la Fondation - voulue par le Général de Gaulle dès 1970 et reconnue d'utilité publique en 1992 - se présente aujourd'hui comme « l'institution nationale de référence vouée à l'œuvre, l'action et la mémoire de Charles de Gaulle »¹⁰²⁷. Organisant sa mission historique au service de la mémoire du Général de Gaulle autour de quatre axes majeurs - la recherche universitaire et la réflexion politique, l'éducation des jeunes, la transmission auprès du grand public et, enfin, le soutien au rayonnement international de la France -, la Fondation Charles de Gaulle parcourt ainsi les étapes principales du processus de patrimonialisation à la lumière de la production des « savoirs » sur le gaullisme : découvrir, étudier, comprendre, célébrer et enseigner de Gaulle, c'est, après tout, contribuer à la préservation et à la transmission d'un héritage qui procure à la nation française ce sentiment d'identité et de continuité historique : « aujourd'hui, devenue figure historique dont le prestige et l'engagement ont dépassé les frontières hexagonales, l'homme du 18 juin constitue un symbole de la France »¹⁰²⁸. Les paroles d'Hervé Gaymard, qui succéda à Jacques Godfrain à la présidence de la Fondation Charles de Gaulle en décembre 2018, en confirment définitivement la vision patrimoniale de l'héritage culturel légué par le fondateur de la Ve République à la France :

« Le général de Gaulle n'était pas un homme d'avant-hier mais d'après-demain. C'est pourquoi trois lignes de force doivent guider l'action de notre Fondation. La mémoire, car elle nourrit notre identité et notre patrimoine. L'avenir, car il faut toujours avoir un projet d'avance pour une France rassemblée. La culture, car elle seule permet aux hommes de vivre libres et debout »¹⁰²⁹.

¹⁰²⁷ Tristan Lecoq (dir.), *Ibidem*, p. 171 ;

¹⁰²⁸ *Ibidem* ;

¹⁰²⁹ Fondation Charles de Gaulle, « Hervé Gaymard élu nouveau président de la Fondation Charles de Gaulle », le 18 décembre 2018, article disponible [en ligne] sur <http://www.charles-de-gaulle.org/blog/2018/12/18/herve-gaymard-elu-nouveau-president-de-la-fondation-charles-de-gaulle/> ;

Section B. Les lieux de mémoire comme lieux de patrimonialisation

1. La mort du Général de Gaulle : le moment 0 de l'édification des lieux de mémoire gaulliens comme lieux de patrimonialisation

Si la légende de l'homme du 18 juin s'est déjà fixée au moment de son retrait définitif à Colombey, le mythe d'une figure nationale patrimoniale - conférant à l'ensemble de la nation française ce fort sentiment de solidarité, réconciliation et unité nationale - trouve ses racines dans l'épisode tragique du 9 novembre 1970, le jour où, dans la tranquillité de sa maison à Colombey, le Général de Gaulle s'éteint à l'âge de 80 ans. Cette disparition provoqua l'un des moments d'émotion collective les plus intenses de l'histoire du XXe siècle en France¹⁰³⁰. Le lendemain de sa mort, le président Georges Pompidou fit sa déclaration :

« Françaises, Français, le général de GAULLE est mort, la France est veuve. En 1940, de GAULLE a sauvé l'honneur, en 1944, il nous a conduits à la Libération et à la victoire, en 1958, il nous a épargnés la guerre civile, il a donné à la France actuelle ses institutions, son indépendance, sa place dans le monde, en cette heure de deuil pour la Patrie, inclinons-nous devant la douleur de Mme de GAULLE, de ses enfants, de ses petits-enfants, mesurons les devoirs que nous impose la reconnaissance, promettons à la France de n'être pas indigne des leçons qui nous ont été dispensées et que, dans l'âme nationale, de GAULLE vive éternellement »¹⁰³¹.

La phrase du début de sa déclaration est restée gravée dans la mémoire sociale : *le général de Gaulle est mort, la France est veuve*. Utilisé pour annoncer la mort d'un roi, d'un responsable¹⁰³², ce syntagme date du XIXe siècle. En 1970 nous ne sommes pas, pourtant, devant la disparition du président en fonction, mais de son prédécesseur - et bien qu'il fût le premier Président de la Ve République, la fait que ce fut le chef de l'Etat en fonction, Georges Pompidou qui en fit l'analogie entre la mort du Général de Gaulle et l'état de veuvage de la France relève de la grandeur du personnage gaullien, qui s'élève au-dessus de ses successeurs comme l'icône du Souverain de la France. Pour le président Pompidou, Charles de Gaulle incarnait, donc, non seulement le Père de la nation, mais l'homme dont la France avait épousé

¹⁰³⁰ Sudhir Hazareesingh, « Mort et transfiguration : la renaissance du mythe gaullien en novembre 1970 », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 2010/1 n° 13, pp. 24 -36, p. 24 ;

¹⁰³¹ Georges Pompidou annonce la mort du Général de Gaulle, vidéo disponible sur le site d'INA, <http://www.ina.fr/video/CAF87002160>, consulté le 15 juin 2016 ;

¹⁰³² « Être veuf de qqn. Être privé de (son responsable). La France était veuve de son roi (Besch. 1845-46). Département veuf de son préfet (Lar. 19e) », Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, entrée disponible [en ligne] sur <http://www.cnrtl.fr/definition/veuve>, consulté le 15 juin 2016 ;

le destin¹⁰³³. Et si on croit aux paroles prêtées au Général, qui aimait dire : « Je n'ai pas eu de prédécesseur, je n'aurai pas de successeur »¹⁰³⁴, alors la petite phrase pompidolienne vient à confirmer en 1970 la prophétie gaullienne, tout en scellant la construction patrimoniale du mythe gaullien et ouvrant, en même temps, le chemin vers la transmission du legs gaullien comme « acquis précieux » pour la France. Et le président Pompidou synthétisa très bien ce que ce « acquis » gaullien apporta de « précieux » à la France : l'honneur sauvé, la démocratie rétablie, la grandeur regagnée.

Outre la réaction du président de la République, la disparition du Général de Gaulle a généré en immédiat plein de réactions dans la rue. Des Français qui l'ont chéri ou des gens qui l'avaient critiqué, voire diabolisé de son vivant, tous avaient éprouvé des sentiments de grande tristesse et même de remords au moment de la tragédie :

« "C'était quelqu'un de bien"
"Il était honnête en tout cas !"
"Il avait ses défauts comme tout le monde mais c'était un homme intègre et qui aimait la France !"
"C'était un très grand Français qui nous a donné un certain prestige que nous n'avions plus. Il a eu une vision d'anticipation sur les résultats de la guerre, j'ai les larmes aux yeux en parlant de ce grand gaillard".
"Si c'est vrai dit-elle, c'est une grande perte !"
"C'est un grand malheur pour la France, je suis pied-noir et pourtant j'ai beaucoup de peine".
"Jamais dans notre histoire, nous n'avons eu un homme aussi énorme et aussi pur".
"Il a été le flambeau en 1940 quand les gens se sont vus sous la botte allemande".
"J'ai été un manifestant en Mai 68 mais maintenant je trouve qu'il aurait mieux valu qu'il reste et je le regrette un peu".
Ça m'a fait une impression et puis mon papa l'aimait beaucoup" »¹⁰³⁵.

Des réactions les plus simples – « C'était quelqu'un de bien », des justifications les plus simplistes – « Ça m'a fait une impression et puis mon papa l'aimait beaucoup » aux paroles les plus profondes – « Jamais dans notre histoire, nous n'avons eu un homme aussi énorme et aussi pur »- et émouvantes –« j'ai les larmes aux yeux en parlant de ce grand gaillard », les Français se sont accordés à l'unisson pour mythifier en 1970 l'image du Père de la Ve République.

¹⁰³³ Évelyne Rauch, André Rauch, « Le corps souverain sous la cinquième République : Les funérailles télévisées du général de Gaulle et de François Mitterrand », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2005/4 no 88, pp. 77-93, p. 79 ;

¹⁰³⁴ Jean-Pierre Rioux, *De Gaulle : Portraits*, Omnibus, 2008, p. 686 ;

¹⁰³⁵ Jean François Delassus, Claude Brovelli, « Réactions dans la rue au décès du général de Gaulle », *Reportage*, Paris, enregistrement vidéo disponible sur <http://www.ina.fr/video/CAF87002172>, consulté le 15 juin 2016 ;

S'appuyant sur les registres de condoléance communaux ouverts à travers la France pendant les jours qui suivirent le décès du Général - conservés à la Fondation Charles de Gaulle à Paris, et jamais utilisés auparavant¹⁰³⁶ -, ce fut l'historien Sudhir Hazareesingh, spécialiste des études mémorielles portant notamment sur la mémoire de Napoléon, de la République et du Général de Gaulle, qui s'est intéressé à la renaissance du mythe gaullien au moment tragique de novembre 1970. Selon lui, ces registres de condoléances, où on avait écrit des commentaires portant sur ce que le Général de Gaulle aurait légué à la France, représentaient « un éclairage fascinant sur les représentations collectives de la figure gaullienne au moment de sa mort », constituant, en même temps, « une source inestimable pour comprendre le culte populaire gaullien à un moment important de son articulation publique, et de son évolution historique entre 1940 et la fin du XXe siècle »¹⁰³⁷. Au moment de sa disparition, le gaullisme fut, ainsi, entièrement associé à la personne du Général de Gaulle.

Ce que l'historien note d'abord, au-delà du nombre impressionnant d'hommages, c'est « l'exceptionnel brassage social du culte gaullien »¹⁰³⁸. Au moment de sa mort, Charles de Gaulle réussit à unifier, dans la solidarité et la tristesse, l'énorme masse de Français - civils et anciens combattants, ouvriers et bourgeois, laïcs et religieux, citadins et ruraux, jeunes et vieux – et cela, à seulement une année distance du moment où ces mêmes Français avaient exprimé leur veto sur le projet gaullien, ayant poussé définitivement le Général de Gaulle au dehors de la vie politique. De plus, s'il y avait, dans cette réaffirmation du culte gaullien, des messages qui témoignaient des fidélités de longue date, il y avait également des témoignages, dévoilant « des recompositions intellectuelles plus récentes », soulignant, par-là, « la capacité du mythe gaullien à se métamorphoser avec le temps, et se renforcer à travers des ralliements nouveaux »¹⁰³⁹. Et cette capacité à se métamorphoser pour se renforcer avec le temps - au point où nous pouvons parler aujourd'hui d'une appropriation unanime de l'héritage gaullien comme « acquis précieux » pour la France - représente, à notre avis, une marque indéniable de la valeur patrimoniale du gaullisme. Parce que, comme tout patrimoine culturel immatériel, le gaullisme est transmis « de génération en génération », est « récréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire »,

¹⁰³⁶ Sudhir Hazareesingh, « Mort et transfiguration : la renaissance du mythe gaullien en novembre 1970 », *Ibidem* ;

¹⁰³⁷ *Ibidem*, p. 25 ;

¹⁰³⁸ *Ibidem*, p. 27 ;

¹⁰³⁹ *Idem* ;

pour continuer à leur procurer « un sentiment d'identité et de continuité »¹⁰⁴⁰. Cette pensée irénique fut, d'ailleurs, formulée par un habitant de Saint-Valéry-en-Caux, qui, à travers son message, a exprimé sa confiance dans le triomphe posthume de l'homme providentiel : « de Gaulle est mort, mais son ombre planera à jamais sur la France »¹⁰⁴¹.

De plus, l'historien insiste sur les nombreux messages de réconciliation, de reconnaissance et d'admiration venus de la part des opposants politiques du Général, en citant un mentonnais de gauche, dont la déclaration fait preuve du consensus unanime sur ce que de Gaulle avait légué de « précieux » à la France :

« Je n'ai jamais été d'accord politiquement avec vous, mais vous avez toujours eu droit à mon admiration ; vous avez refait vivre la France et je vous en remercie »¹⁰⁴².

Il y avait aussi beaucoup de communistes qui étaient venus rendre hommage au Général de Gaulle à l'occasion de sa mort, « en souvenir de la lutte commune contre l'occupant nazi »¹⁰⁴³ ou encore, pour saluer « l'homme politique qui incarna la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes »¹⁰⁴⁴. Évoquant les nationalisations de l'ère de la Libération, le soutien des ouvriers et ses tentatives de promouvoir la « participation », un marseillais affirma même que le Général avait été, en effet, le « premier véritable socialiste »¹⁰⁴⁵. A l'autre extrême de l'échiquier politique, les gens de droite se sont accordés également à faire taire toute rancune devant la disparition de ce grand homme et grand chrétien que fut le Général de Gaulle¹⁰⁴⁶ - tout comme cet ancien vichyste, admirateur du Maréchal, converti depuis au « philogaullisme », qui témoigna : « longtemps je vous ai reproché Pétain... »¹⁰⁴⁷.

En outre, plus qu'un attachement platonique à la figure du Père, on observe qu'un grand nombre de messages étaient des témoignages de ceux qui avaient rencontré le Général de Gaulle, à l'exemple d'une femme qui tint à exprimer ainsi ses condoléances : « de la part d'une jeune fille de Castellane qui a eu l'occasion de l'embrasser »¹⁰⁴⁸ - ce qui relève également que l'intimité entre le public et le Général avait atteint un nouveau niveau d'intériorisation. Dans

¹⁰⁴⁰ Conformément à la définition unesco du patrimoine immatériel culturel, disponible [en ligne] sur <https://ich.unesco.org/fr/convention#art2> ;

¹⁰⁴¹ FCDG, registre AG38 Seine-Maritime (Saint-Valéry-en-Caux), cité par Sudhir Hazareesingh, « Mort et transfiguration : la renaissance du mythe gaullien en novembre 1970 », *Ibidem*, p. 30 ;

¹⁰⁴² FCDG, registre AG3 Alpes-Maritimes (Menton), cité par *Idem* ;

¹⁰⁴³ Inscription de la section du PCF, Les Mées. FCDG, registre AG1 Alpes/Provence (Les Mées), *Ibidem*, p. 31 ;

¹⁰⁴⁴ A l'exemple d'un habitant de Saint-Cannat, qui écrivit : « notre ressentiment s'efface devant le Grand Homme et le grand chrétien qu'il fut », FCDG, registre AG13 Corrèze (Tulle), dans *Idem* ;

¹⁰⁴⁵ FCDG, registre AG6 Bouches-du-Rhône (Marseille), *Idem* ;

¹⁰⁴⁶ FCDG, registre AG8 Bouches-du-Rhône (Saint-Cannat), *Idem* ;

¹⁰⁴⁷ FCDG, registre AG3 Alpes-Maritimes (Menton), *Idem* ;

¹⁰⁴⁸ FCDG registre AG1 Basses-Alpes (Castellane), *Ibidem*, p. 27 ;

les registres disponibles à Marseille et à Aix-en-Provence, il y avait également des messages d'affection et de tendresse, Charles de Gaulle étant regretté « comme un ami ». Certains sont même allés jusqu'à le tutoyer - « tu vivras toujours »¹⁰⁴⁹ - chose inconcevable de son vivant, mais qui témoigne d'une proximité et d'une intimité qu'on peut mener jusqu'à la sacralisation : mort, Charles de Gaulle devient un personnage sacré, divin et immortel, et - comme toute déité - il peut être désormais tutoyé pour en montrer cette proximité. L'historien Hazareesingh souligne, pourtant, que ce rapprochement avait été engagé, d'ailleurs, dès son retour au pouvoir en 1958, Charles de Gaulle incarnant déjà la figure du Père, tout comme celle du Sauveur et du Libérateur de la nation. Incarnation suprême du libérateur et du sauveur, Charles de Gaulle est devenu donc au moment de sa mort « l'emblème de la Nation ». Ce raisonnement - exprimé de manière persistante dans les hommages et ancré dans la mémoire historique - reprenait l'idée selon laquelle, sans l'intervention providentielle du Général, la France aurait été tout simplement rayée de la carte : il était donc « celui qui nous a gardé français »¹⁰⁵⁰, « celui sans qui la France ne serait plus »¹⁰⁵¹; « si nous sommes restés français c'est à vous que nous le devons »¹⁰⁵².

En outre, s'il fut diabolisé pendant la première décennie de la Ve République¹⁰⁵³, au moment de sa mort, le sentiment de remords compléta le tableau funèbre des émotions qui traversaient les Français¹⁰⁵⁴, le nom du Général de Gaulle étant associé de manière collective dans des messages réclamant le « pardon de l'ingratitude des Français »¹⁰⁵⁵. De plus, tout comme pour les messages d'affection, ces remords ont touché toutes les générations et classes sociales, à commencer par le communiste - qui regrettait d'avoir trop longtemps ignoré les mérites historiques du Général (la résistance, la libération, la décolonisation¹⁰⁵⁶) -, l'opposant du régime - qui critiquait l'ordre politique « autoritaire » de la Ve République (« tout me séparait de lui, mais il force le respect aujourd'hui »¹⁰⁵⁷) – et jusqu'au soixante-huitard repentant :

¹⁰⁴⁹ FCDG, registres AG5 et AG6 Bouches-du-Rhône (Aix-en-Provence et Marseille), Sudhir Hazareesingh, « Mort et transfiguration : la renaissance du mythe gaullien en novembre 1970 », *op.cit.*, p. 28 ;

¹⁰⁵⁰ FCDG registre AG6 Bouches-du-Rhône (Marseille), *Ibidem*, p. 32 ;

¹⁰⁵¹ FCDG registre AG137 Seine-Maritime (Rouen), *Idem* ;

¹⁰⁵² FCDG registre AG137 Seine-Maritime (Rouen), *Idem* ;

¹⁰⁵³ Charles de Gaulle fut qualifié de “bonapartiste”, de disciple de Boulanger, ou (pire encore) de “fasciste” ; associé, parfois, à la mémoire de Vichy - François Mitterrand déclara en 1967 : « la droite, la vilaine droite a trouvé dans le Général son grand homme fort, qu'elle a manqué avec Boulanger et Pétain », cité par Claude Estier, *Journal d'un Fédéré*, Paris, Fayard, 1970, p. 129 ;

¹⁰⁵⁴ Sudhir Hazareesingh, *Ibidem*, p. 28 ;

¹⁰⁵⁵ Par exemple, FCDG, registre AG29 Marne (Châlons-sur-Marne), *Idem* ;

¹⁰⁵⁶ FCDG, registre AG137 Seine-Maritime (Rouen), *Idem* ;

¹⁰⁵⁷ FCDG, registre AG1 Aisne (Laon), *Idem* ;

« J'ai fait mai 68 : j'étais con, j'étais un enfant en rébellion contre son père et sa famille, contre le chef de l'État et contre la France. Avec le recul du temps je constate que vous aviez une fois de plus raison ! »¹⁰⁵⁸.

Selon l'historien Sudhir Hazareesingh, ces manifestations de culpabilité collective dévoilent « trois grandes lames de fond mythogéniques »¹⁰⁵⁹ : la recherche de la réconciliation avec la figure du Père¹⁰⁶⁰, l'élévation et le sacre du martyr gaullien¹⁰⁶¹ et, enfin, cette image du Général martyrisé qui était portée (et renforcée) aussi par « une puissante sensibilité religieuse »¹⁰⁶², incarnée dans la modestie du personnage. Son refus testamentaire de toute cérémonie officielle en son honneur (datant de 1952) en atteste, d'emblée, cette simplicité :

« Je veux que mes obsèques aient lieu à Colombey-les-Deux-Eglises. Si je meurs ailleurs, il faudra transporter mon corps chez moi, sans la moindre cérémonie publique. Ma tombe sera celle où repose déjà ma fille Anne et où, un jour, reposera ma femme. Inscription : Charles de Gaulle (1890-....). Rien d'autre.

La cérémonie sera réglée par mon fils, ma fille, mon gendre, ma belle-fille, aidés par mon cabinet, de telle sorte qu'elle soit extrêmement simple. Je ne veux pas d'obsèques nationales. Ni président, ni ministres, ni bureaux d'assemblées, ni corps constitués.

Seules, les Armées françaises pourront participer officiellement, en tant que telles ; mais leur participation devra être de dimension très modeste, sans musiques, ni fanfares, ni sonneries.

Aucun discours ne devra être prononcé, ni à l'Église ni ailleurs. Pas d'oraison funèbre au Parlement. Aucun emplacement réservé pendant la cérémonie, sinon à ma famille, à mes Compagnons membres de l'ordre de la Libération, au Conseil municipal de Colombey. Les hommes et femmes de France et d'autres pays du monde pourront, s'ils le désirent, faire à ma mémoire l'honneur d'accompagner mon corps jusque sa dernière demeure. Mais c'est dans le silence que je souhaite qu'il y soit conduit.

Je déclare refuser d'avance toute distinction, promotion, dignité, citation, décoration, qu'elle soit française ou étrangère. Si l'une quelconque m'était décernée, ce serait en violation de mes dernières volontés »¹⁰⁶³.

¹⁰⁵⁸ FCDG, registre AG37 (Seine-Maritime), Sudhir Hazareesingh, « Mort et transfiguration : la renaissance du mythe gaullien en novembre 1970 », *op.cit.*, p. 28 ;

¹⁰⁵⁹ Le Barde, *Son fabuleux destin*, Paris, J. Grassin, 1970, cité par *Idem* ;

¹⁰⁶⁰ Beaucoup de lettres de condoléances adressées à madame de Gaulle par des femmes mentionnaient d'ailleurs la mort récente de leur époux ou de leur père, qu'elles mettaient en parallèle avec celle du Général ; sa figure totémique symbolisait, en quelque sorte, les idéaux et les malheurs de sa génération : comme le dit cet habitant de Lussac-les-Châteaux (Vienne) « de Gaulle avait comme mon père souffert en 14-18 pour que les hommes ne connaissent plus la guerre », FCDG, registre AG 44 Vienne (Lussac-les-Châteaux), cf. *Ibidem*, p. 29 ;

¹⁰⁶¹ Toutes proportions gardées, le rejet par les Français en avril 1969, suivi par l'exil intérieur et une mort aussi sainte que sublime, jouèrent le même rôle catalyseur pour le mythe gaullien que Sainte-Hélène l'avait fait pour l'Empereur, cf. *Idem* ;

¹⁰⁶² Dans une ode publiée quelques jours après la mort du Général, un fidèle allait jusqu'à évoquer sa « canonisation », ajoutant qu'elle était pleinement justifiée par la perfection de sa vie, ses discours admirables, son souci de justice, et surtout « les persécutions qui se sont abattues sur Lui », cf. Sudhir Hazareesingh, *Idem* ;

¹⁰⁶³ Fondation Charles de Gaulle, « Testament olographe du général de Gaulle, 16 janvier 1952 », texte disponible sur <http://charles-de-gaulle.org/enseigner-de-gaulle/les-funerailles-de-de-gaulle/> ;

Interprété par Évelyne et André Rauch, dans leur article portant sur le corps souverain sous la Ve République à la lumière des funérailles télévisées de Charles de Gaulle et de François Mitterrand, le refus catégorique des funérailles nationales n'était pas un choix orgueilleux ou passionnel. Au contraire, cela représente une preuve de la grandeur de l'homme politique qui, ayant agi en « connaissance des symboles de la dictature », choisit, à travers son refus, « des garanties républicaines »¹⁰⁶⁴. En outre, la dernière volonté du Général de Gaulle fut également interprétée comme une façon de « (re)dire aussi que de Gaulle n'appartenait à aucune institution, parti ou clan, mais à la nation entière – et à l'immortalité »¹⁰⁶⁵.

Malgré les derniers souhaits du Général, une messe de funérailles fut bien organisée à Notre-Dame le matin du 12 novembre, en présence des représentants de la France « officielle », et de plus de 80 chefs d'état étrangers¹⁰⁶⁶, mais en absence du corps du défunt. La véritable cérémonie funèbre se déroula quelques heures plus tard, suivant les dispositions testamentaires, en privé et en toute simplicité à l'église de Colombey, en présence des proches du Général, du conseil municipal du village et des seuls Compagnons de la Libération¹⁰⁶⁷, les figures du gaullisme historique. Tout comme de Gaulle l'avait souhaité, son corps fut inhumé dans le caveau familial où reposait déjà sa fille Anne et sur la pierre tombale fut gravée la brève inscription qu'il avait demandée : « Charles de Gaulle 1890-1970 ».

Selon Pierre Nora, cette séquence symbolique fut un « extraordinaire théâtre de mémoire », représentant en même temps une réplique au débordement affectif de Mai 68 et une preuve de la transcendance de la figure gaullienne¹⁰⁶⁸. Selon l'historien Avner Ben-Amos, ce furent les funérailles de Georges Clemenceau qui auraient servi de modèle à la conception de cette cérémonie. Si, tout comme le Général de Gaulle, G. Clemenceau avait souhaité que ses obsèques se déroulent en Vendée, dans son village natal, le gouvernement Tardieu (1929) organisa toutefois une immense procession populaire sur les Champs-Élysées à Paris en son honneur¹⁰⁶⁹. Ainsi, les obsèques proprement dites se sont déroulées dans l'après-midi du 12

¹⁰⁶⁴ Évelyne et André Rauch, « Le corps souverain sous la cinquième République : Les funérailles télévisées du général de Gaulle et de François Mitterrand », *op.cit.*, p. 79 ;

¹⁰⁶⁵ Michel Cazenave, « Le roi et le héros. Fragment pour une mythanalyse future du général de Gaulle », *Cadmos*, printemps/été, 1982, p. 61 ;

¹⁰⁶⁶ Julien Roux-Champion, *Colombey Novembre 1970*, Paris, Éditions Le Serpenteaire, 1970 (ouvrage richement illustré, détaillant chaque moment du déroulement des cérémonies à Colombey)

¹⁰⁶⁷ Distinction cruciale entre gaullisme "historique" et gaullisme "d'État", selon Sudhir Hazareesingh, « Mort et transfiguration : la renaissance du mythe gaullien en novembre 1970 », *Ibidem*, p. 26 ;

¹⁰⁶⁸ Pierre Nora, « Gaullistes et communistes », dans *Les Lieux de mémoire*, t. III-1, Paris, Gallimard, 1992, pp. 352-353 ;

¹⁰⁶⁹ Avner Ben-Amos, *Funeral, Politics and Memory in Modern France, 1789-1996*, New York, Oxford University, Press, 2000, p. 367 ;

novembre à Colombey. La cérémonie qui s'est tenue à l'église a rendu hommage davantage au personnage historique du Général de Gaulle qu'au Colombeyen qu'il fut à la fin de sa vie :

« Son serviteur Charles de Gaulle à qui il a [été] confié de si lourdes responsabilités »¹⁰⁷⁰.

Outre ces deux cérémonies religieuses, un hommage des compagnons du Général à Paris compléta, dans la soirée, le triangle cérémonial de ce jour de deuil national. Tout comme les deux messes, la cérémonie d'« hommage de Paris, compagnon de la Libération, à Charles de Gaulle » fut diffusée en direct. Toutes les autres émissions de télévision ont été annulées : un jour, trois événements, un seul deuil¹⁰⁷¹. De ce fait, grâce à la télévision, cet événement fut très vite perçu comme mondial, selon les commentaires de la presse française¹⁰⁷² : la *BBC* et *CBS* ont transmis la journée en direct, la télévision allemande a rediffusé les émissions françaises. Le journal *Le Monde* avait même parlé d'une « mondiovision » à laquelle auraient participé « 300 millions de témoins »¹⁰⁷³. Selon les auteurs de l'étude sur le spectacle des funérailles télévisées, Évelyne et André Rauch, il s'agissait bien d'inventer une nouvelle façon de « visualiser » le deuil, tout en en profitant pour exalter l'image de la France dans le monde : « en un mot, à l'heure de l'hégémonie américaine, la télévision cherche à refaire de la France le nombril du monde »¹⁰⁷⁴. Le spectacle télévisé des funérailles du Général, premier du genre sous la Cinquième République, a défini un modèle sur lequel allaient se construire aussi les hommages à François Mitterrand¹⁰⁷⁵. S'agissant du Général de Gaulle, les cérémonies ont représenté un argument de plus en faveur des commentaires de la presse portant sur la recreation d'un consensus, *Le Monde* et *Le Nouvel Observateur* ayant même parlé, au-delà des croyances religieuses ou chrétiennes, d'une « magie retrouvée autour du général de Gaulle ». Ainsi Jean Daniel, du *Nouvel Observateur* commenta :

« Dégradée en décembre 1965, cassée en Mai 68, morte en avril 1969, la magie gaullienne a ressuscité, et d'une fulgurante manière »¹⁰⁷⁶.

¹⁰⁷⁰ Évelyne et André Rauch, *op.cit.*, p. 86 ;

¹⁰⁷¹ *Idem* ;

¹⁰⁷² Les journaux se sont accordés pour dire qu'il s'agissait d'« un événement mondial », d'« un deuil planétaire » *Le Figaro*, 13 novembre 1970 : « Funérailles mondiales pour de Gaulle », cf. la revue de presse établie par Jean-Pierre Rioux, « De Gaulle, l'opinion, la mémoire des Français », dans Institut Charles de Gaulle, *De Gaulle en son siècle*, tome I, *Dans la mémoire des hommes et des peuples*, Paris, Omnibus, 1991, p. 303-318 ;

¹⁰⁷³ Jacques Siclier, *Le Monde*, 14 novembre 1970, article disponible [sous conditions] dans les Archives numérisées du *Monde* sur https://www.lemonde.fr/archives/article/1970/11/14/trois-cents-millions-de-temoins_2655767_1819218.html .

¹⁰⁷⁴ Évelyne et André Rauch, *Ibidem*, p. 83 ;

¹⁰⁷⁵ *Idem* ;

¹⁰⁷⁶ Jean Daniel, *Le Nouvel Observateur*, 16 novembre 1970, cité par Sudhir Hazareesingh, « Mort et transfiguration : la renaissance du mythe gaullien en novembre 1970 », *op.cit.* ;

Comme l'observent très bien les auteurs, la mort du Général contribua à « recréer » une atmosphère de « communion et d'adhésion, à recomposer l'image d'un peuple ». Autour de son corps – absent à Notre-Dame de Paris, mais présent à l'église de Colombey – s'est recomposée, ainsi, la communauté nationale¹⁰⁷⁷. L'imaginaire patriotique fut nourri, selon les auteurs, par la cérémonie à Notre-Dame, qui laissa voir une France qui « se rendait hommage » sous le regard du monde entier, apportant son témoignage tant à l'histoire qu'à l'épopée¹⁰⁷⁸. L'hommage au Général de Gaulle - dans cette « cathédrale de l'histoire de France », « fille aînée de l'Eglise » - devint, paradoxalement, l'illustration de l'imaginaire républicain laïque : l'absence de la famille et du corps du défunt a donné au Souverain une valeur abstraite, mais aussi historique. La double disparition - celle de l'être vivant frappé par la mort, et celle du corps, symbolisant l'individu – a laissé toute la place au personnage d'Etat qui incarnait, alors, le souverain inscrit dans la longue histoire de la nation¹⁰⁷⁹. De ce point de vue, nous pouvons regarder le moment de la mort du Général de Gaulle – grâce à sa mise en scène cérémoniale et aux interprétations qu'on lui a prêtées - comme le moment zéro de l'édification des lieux de mémoire gaulliens comme lieux de patrimonialisation.

2. Le devenir mémoriel du Colombey : la Boiserie, la Croix, la tombe

Le site de Colombey-les-deux-Eglises occupe une place particulière dans la mémoire des Français, étant à la fois l'endroit où le Général de Gaulle avait vécu « dans la simplicité » et le refuge où il trouva la solitude, seule convenable à la grandeur aux yeux de celui « qui avait rencontré l'Histoire »¹⁰⁸⁰. D'abord, ce fut le lieu que le Général de Gaulle avait délibérément choisi pour y résider à partir de 1934¹⁰⁸¹, dans la Boiserie, une vieille maison construite aux environs de 1810, sans eau courante, ni chauffage central. Celle-ci devint, pendant la traversée du désert, l'endroit où la mémoire du gaullisme prenait contour sous la plume gaullienne, Colombey restant dans la mémoire aussi comme le lieu où de Gaulle s'était retiré dans la tranquillité de sa maison pour rédiger ses *Mémoires de guerre*, après son court passage par la politique (entre 1946 et 1953).

¹⁰⁷⁷ Évelyne et André Rauch, *op.cit.*, p. 80 ;

¹⁰⁷⁸ *Ibidem*, p. 88 ;

¹⁰⁷⁹ *Idem* ;

¹⁰⁸⁰ Marc Fosseux, « Les lieux gaulliens », dans Fondation Charles de Gaulle, *Dans les pas de Charles de Gaulle*, *op.cit.*, p. 31 ;

¹⁰⁸¹ Il a souhaité s'installer à Colombey d'abord pour sa fille Anne, trisomique, qui nécessitait de la tranquillité et de la nature. De plus, le village constituait le lieu géographique situé entre la capitale et les garnisons de l'Est où de Gaulle allait servir au 507^e régiment de chars, cf. Jean-Paul Ollivier, « Colombey », dans Fondation Charles de Gaulle, *Dans les pas de Charles de Gaulle*, *op.cit.*, p. 40 ;

En outre, La Boisserie acquiert une deuxième dimension mémorielle : elle devient le témoin inédit de l'attachement du Général de Gaulle à la réconciliation franco-allemande et à la construction européenne, lorsqu'en septembre 1958 il décida d'y accueillir le chancelier allemand Konrad Adenauer, qui fut, d'ailleurs, le seul chef de l'Etat jamais invité dans l'intimité de sa maison à Colombey. La Boisserie est, enfin, l'endroit que le Général retrouva après l'échec du référendum et son départ définitif du pouvoir en avril 1969. Complètement déconnecté de la vie politique, Charles de Gaulle s'y consacra à la rédaction du deuxième tome de son œuvre mémoriel, la mort l'empêchant, pourtant, de finir ses *Mémoires d'espoir*.

Toujours propriété privée de la famille de Gaulle, la Boisserie fut rendue accessible au public à partir de 1980. Néanmoins, vu que la maison est encore fréquentée par les descendants du Général de Gaulle, qu'y vont souvent se reposer¹⁰⁸², les visiteurs n'accèdent qu'à la partie de la maison située au rez-de-chaussée, à savoir, le vestibule d'entrée, la salle à manger, le salon, ainsi que la bibliothèque donnant vue sur le bureau de Charles de Gaulle dans la célèbre tour. En passant d'une pièce à l'autre, les visiteurs découvriront l'atmosphère sereine dans laquelle Charles de Gaulle aimait se retirer, mais également les cadeaux qu'on lui avait offerts à titre personnel tout au long de sa carrière.

Inaugurée par le président Georges Pompidou le 18 juin 1972, la Croix de Lorraine apporta un nouveau poids mémoriel au village de Colombey, qui devint, depuis, un véritable lieu de pèlerinage du gaullisme. La Croix fut, d'abord, le symbole de la France Libre dans sa lutte contre la croix gammée. Après la Libération, elle est devenue l'emblème du Général de Gaulle et des mouvements gaullistes. Représentant - sur le plan moral comme sur le plan concret - « un axe d'élévation, une aspiration vers le haut, un souffle profond de grandeur »¹⁰⁸³, le monument de la Croix de Lorraine, érigé sur la colline la plus haute de Colombey, représente en même temps la matérialisation d'un souhait gaullien datant dès 1954. En effet, les paroles du Général de Gaulle confiées à un journaliste à ce propos restent gravées dans la mémoire historique : « Voyez cette colline. C'est le point le plus élevé. On y édifiera une Croix de Lorraine quand je serai mort »¹⁰⁸⁴.

¹⁰⁸² Conformément aux témoignages que nous avons recueillis pendant notre propre visite à Colombey (témoignage de la dame responsable de la billetterie à la Boisserie) ;

¹⁰⁸³ Bruno Lavillatte, « La Croix de Lorraine de Colombey », dans Fondation Charles de Gaulle, *Dans les pas de Charles de Gaulle, op.cit.*, p. 48 ;

¹⁰⁸⁴ Cité par Bruno Lavillatte, dans *Idem* ;

Si la volonté du Général fut entièrement respectée, Madame de Gaulle ayant veillé personnellement au choix du monument et au bon achèvement des travaux¹⁰⁸⁵, le Général de Gaulle se serait trompé, pour une fois, sur sa prophétie, rapportée par André Malraux : « Personne n’y viendra, sauf les lapins pour y faire de la Résistance »¹⁰⁸⁶. La première année de son édification, ce furent 400000 personnes qui étaient venues s’incliner devant le monument et depuis, chaque année, plus de 100000 visiteurs se donnent la chance de regarder « haut » jusqu’au sommet de la Croix, prouvant ainsi, à leur manière à eux, qu’une certaine idée de la France est « toujours à l’œuvre, toujours vivante »¹⁰⁸⁷.

a) L’inauguration de la Croix de Lorraine, « symbole de la France Libre, de la Libération, de la résurrection nationale, de la grandeur retrouvée »

La première et seule manifestation officielle¹⁰⁸⁸ qui s’est tenue aux pieds de la Croix de Lorraine à Colombey fut celle organisée à l’occasion du 32^e anniversaire de l’Appel du 18 juin, date choisie pour marquer l’inauguration du monument¹⁰⁸⁹. Ainsi le 18 juin 1972, en présence des gens qui ont toujours accompagné le Général de Gaulle - dont sa famille¹⁰⁹⁰ et certains de ses compagnons, à l’exemple de Gaston Palewski, André Malraux, mais aussi Jacques Chaban-Delmas et Michel Debré, qui accompagnèrent le président de la République Georges Pompidou -, la cérémonie s’est déroulée dans la plus grande simplicité, ayant toutefois réuni un nombre impressionnant de 40 à 50 mille personnes¹⁰⁹¹. Georges Pompidou, qui fut aussi président d’honneur du Comité du Mémorial¹⁰⁹², prononça son discours « hommage de la nation au Général de Gaulle »¹⁰⁹³. En reprenant la « prédiction faite il y a 18 ans » par le Général de

¹⁰⁸⁵ Bruno Lavillatte, *op.cit.*, p. 46 ;

¹⁰⁸⁶ Cité par Bruno Lavillatte, *Ibidem*, p. 48 ;

¹⁰⁸⁷ *Idem* ;

¹⁰⁸⁸ « Plus jamais, elle ne donnera lieu à une nouvelle manifestation officielle, même après la disparition de ceux qui l’ont voulue ou construite », Léon Zitrone, de l’ORTF, « Mémorial Général de Gaulle », transmission de la cérémonie, vidéo disponible sur <https://www.ina.fr/video/CAF94058951/memorial-general-de-gaulle-video.html>

¹⁰⁸⁹ Finalement, ce fut Yvonne de Gaulle qui fixa au 18 juin 1972 la date de l’inauguration de la croix de Lorraine : elle souhaitait « une brève cérémonie patriotique. Le 9 novembre étant réservé au souvenir religieux. », cf. Dossier de presse, *La Fondation du patrimoine lance une souscription nationale pour la restauration de la Croix de Lorraine*, La construction de la Croix de Lorraine, 2003, p. 10, document téléchargeable sur <http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Mecenat/Articles-a-la-une/Souscription-nationale-pour-la-restauration-de-la-croix-de-Lorraine> ;

¹⁰⁹⁰ Madame de Gaulle, accompagnée par son fils, l’amiral Philippe de Gaulle et le petit-fils du Général, Charles de Gaulle – première véritable apparition publique après la mort du Général, cf. Léon Zitrone, *Ibidem* ;

¹⁰⁹¹ Léon Zitrone, de l’ORTF, « Mémorial général de Gaulle », transmission de la cérémonie, *Idem* ;

¹⁰⁹² A son inauguration, on appelait la Croix de Lorraine en termes de Mémorial. Du Comité du Mémorial faisaient partie également les compagnons, gaullistes historiques, Gaston Palewski et André Malraux ;

¹⁰⁹³ Léon Zitrone, *Idem* ;

Gaulle, le président Pompidou tint à souligner dès le début de son discours que son accomplissement représentait l'œuvre de « millions de Français et même d'étrangers » :

« Voyez cette colline. C'est la plus élevée. On y édifiera une croix de Lorraine quand je serai mort et de partout on pourra la voir. » Cette prédiction faite il y a 18 ans, au détour d'un entretien, la voici aujourd'hui réalisée par la volonté et le concours de millions de Français et même d'étrangers qui ont contribué à l'érection de ce monument »¹⁰⁹⁴.

Cette affirmation impose, à notre avis, une attention particulière. Si nous savons que la Croix de Lorraine fut érigée grâce à une souscription nationale et internationale à laquelle répondirent plusieurs millions de Français et 63 pays étrangers¹⁰⁹⁵ - ce qui témoigne déjà de « la continuation du sentiment collectif »¹⁰⁹⁶ -, l'exaltation de cet effort commun dès les premières lignes du discours pompidolien confirme la valeur patrimoniale du legs gaullien. De plus, si l'effort financier était collectif, ce fut le Comité national du Mémorial du Général de Gaulle - constitué d'une trentaine de barons du gaullisme¹⁰⁹⁷ dès le 21 mars 1971 - qui s'était donné comme mission première celle d'élever sur la colline « une grande croix de Lorraine qui rappellera à jamais le souvenir de celui qui a redonné à la France son honneur et son indépendance »¹⁰⁹⁸. Le fait que le président Pompidou choisit d'attribuer tous les mérites au concours collectif - sans assumer personnellement le projet, d'autant plus qu'il fut le président d'honneur du comité responsable et que ce même comité était composé des gaullistes historiques -, renforçait l'universalisation du mythe gaullien. Si en 1970, sous le choc de sa disparition, tous les Français se sont accordés pour l'hommager, deux ans plus tard, ces mêmes « millions » de Français allaient confirmer leur sentiment à l'égard du legs gaullien, en apportant leur soutien concret à l'édification de cette Croix, « symbole de la France Libre, de la Libération, de la résurrection nationale, de la grandeur retrouvée »¹⁰⁹⁹. Et ce sentiment commun - qui avait ressuscité dans les cœurs de tous les Français au moment de la mort du Général de

¹⁰⁹⁴ Georges Pompidou, Discours prononcé le dimanche 18 juin 1972 lors de l'inauguration du Mémorial de Colombey, texte disponible sur

<http://www.georges-pompidou.fr/georges-pompidou/portail-archives/discours-prononce-dimanche-18-juin-1972-lors-linauguration-du>

et vidéo disponible sur <https://www.ina.fr/video/CAF94058951/memorial-general-de-gaulle-video.html> ;

¹⁰⁹⁵ Bruno Lavillatte, *op.cit.*, p. 49 ;

¹⁰⁹⁶ Dossier de presse, La Fondation du patrimoine lance une souscription nationale pour la restauration de la Croix de Lorraine, La construction de la Croix de Lorraine, 2003, p. 9, document téléchargeable sur

<http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Mecenat/Articles-a-la-une/Souscription-nationale-pour-la-restauration-de-la-croix-de-Lorraine> ;

¹⁰⁹⁷ Parmi lesquels nous rappelons ici Geoffroy de Courcel, Gaston Palewski, Pierre Lefranc ou encore André Malraux, Dossier de presse, La Fondation du patrimoine lance une souscription nationale pour la restauration de la Croix de Lorraine, *Ibidem*, p. 10 ;

¹⁰⁹⁸ *Idem* ;

¹⁰⁹⁹ Georges Pompidou, Discours prononcé le dimanche 18 juin 1972 lors de l'inauguration du Mémorial de Colombey, *Ibidem* ;

Gaule et qui s'est vu matérialisé à Colombey en 1972 -, c'est le sentiment d'unité, d'identité et de continuité qui confère à l'œuvre gaullienne sa valeur patrimoniale.

Le président Pompidou poursuit son discours élogieux à l'adresse de celui qui, « grâce à une action politique obstinée vis-à-vis de tous, y compris des alliés », avait « incarné la survie de leur honneur » pour prendre « en charge la nation » et commencer la « longue croisade » pour mener la France vers le progrès « à une vitesse vertigineuse ». Après avoir brièvement mentionné les grands moments de la République gaullienne, dès la naissance des Institutions nouvelles et jusqu'à son départ définitif, « dans la grandeur », Georges Pompidou conclut son discours dans une note fortement affective, en s'adressant directement au Général :

« Mon Général, vous le savez, la mort est un commencement. Votre légende commence à peine à prendre son vol et déjà l'ombre de ses ailes recouvre la France, et vers elle et vers vous monte et montera chaque jour davantage la gratitude nationale. Pour nous qui portons devant l'Histoire le terrible poids d'être ceux qui, après Charles de Gaulle, ont assumé la responsabilité du pays, nous faisons, devant cette croix de Lorraine et sur votre tombeau, serment d'être fidèles à la leçon que nous avons reçue de vous : tout pour que vive la France »¹¹⁰⁰.

Sans besoin d'explication, ces dernières paroles en résument l'essentiel : la « gratitude nationale », doublée par le serment solennel que la France allait rester fidèle à la « leçon » gaullienne, pour mener une politique digne de sa grandeur, ouvrent le chemin vers un regard patrimonial sur l'œuvre du Général de Gaulle, communément appelé « gaullisme ».

b) Colombey-les-Deux-Eglises : terre de sépulture, terre de pèlerinage

En outre, Colombey-les-Deux-Eglises se construit comme lieu de mémoire aussi par l'importance qu'il acquiert comme terre de sépulture du Général de Gaulle. Dès le lendemain de ses obsèques, nombreuses personnalités françaises et étrangères¹¹⁰¹ sont allées se recueillir sur sa tombe à Colombey-les-Deux-Eglises et, dans les mois qui s'en sont suivies, elle fit l'objet d'un véritable pèlerinage¹¹⁰². Ensuite, à l'occasion du 10^e anniversaire de la mort du Général de Gaulle, les membres du RPR - députés et sénateurs - ont organisé un pèlerinage à

¹¹⁰⁰ *Idem* ;

¹¹⁰¹ INA, « Sur la tombe du général de Gaulle à Colombey-les-Deux-Eglises », le 13 novembre 1970, vidéo disponible [en ligne] sur <https://www.ina.fr/video/CAF90045934/sur-la-tombe-du-general-de-gaulle-a-colombey-les-deux-eglises-video.html> ;

¹¹⁰² Le maire d'alors Monsieur Raullet parlait de 30 000 à 40 000 personnes par jour, qui en silence, auraient passé par le cimetière, avant de se rendre au pied de la Croix de Lorraine, érigée en 1972, cf. Fondation Charles de Gaulle, « Colombey-les-Deux-Eglises, lieu de pèlerinage et de souvenir », texte disponible [en ligne] sur <http://www.charles-de-gaulle.org/etape-4-colombey-deux-eglises-lieu-de-pelerinage-de-souvenir/> ;

Colombey en présence du leader du mouvement gaulliste, Jacques Chirac¹¹⁰³. Dix ans plus tard, Jacques Chirac s'est retrouvé de nouveau à la tête de la délégation gaulliste recueillie sur la tombe du Général de Gaulle pour le 20^e anniversaire de sa mort. Et, « au grand bonheur du RPR », on y retrouva également des hommes appartenant à des familles politiques différentes. L'explication fournie par un citoyen dont on en avait demandé l'opinion venait à briser le dilemme : « Un gaulliste n'est pas politique. Un gaulliste est gaulliste. Voilà la différence »¹¹⁰⁴. Plus spécifique, mais toujours dans un sens apolitique, ce fut le gaulliste historique, Pierre Messmer, qui s'est prêté à définir le gaullisme à l'occasion du 25^e anniversaire de la mort du Général. Pour le compagnon fidèle, venu se recueillir à Colombey, le gaullisme représentait avant tout, le refus de la fatalité :

« Pour les Français d'aujourd'hui, être gaulliste, c'est s'inspirer des exemples du Général de Gaulle et, par conséquence, refuser ce que l'on croit être inévitable. Le grand mérite du Général de Gaulle a été de montrer dans des moments tragiques qu'on pouvait refuser ce que la plupart des autres acceptaient »¹¹⁰⁵.

En outre, des parlementaires et ministres gaullistes, dont Jacques Toubon (Justice), Michel Barnier (Affaires européennes), Pierre-André Périsso (Logement), Jacques Godfrain (Coopération), Éric Raoult (Intégration) et Hervé Gaymard (Sécurité sociale), accompagnés par le Premier ministre gaulliste Alain Juppé et le président de l'Assemblée nationale Philippe Séguin, se sont également réunis devant la tombe du Général pour ce 25^e anniversaire. Le président de la République, Jacques Chirac avait choisi de se rendre à Colombey une journée à l'avance, afin de passer la nuit dans le village du Général. Il a dîné à la Boiserie avec l'amiral Philippe de Gaulle, sénateur de Paris, et son fils Jean, député de Paris. Après avoir déposé une gerbe tricolore en forme de croix de Lorraine sur la tombe du Général le lendemain à 9 heures, le président Chirac, pour qui « saluer la mémoire du général de Gaulle, c'est refuser le découragement, le conformisme, la résignation », fut chaleureusement accueilli à la sortie du cimetière par 200 personnes. D'ailleurs, tout en évoquant les qualités de son père - « la volonté, la stabilité, la faculté de travail et de réflexion » -, l'amiral Philippe de Gaulle tint à confirmer le gaullisme chiraquien, ayant affirmé que c'était Jacques Chirac qui a « le mieux servi l'éthique du Général »¹¹⁰⁶.

¹¹⁰³ INA, « Pèlerinage Colombey », le 24 novembre 1980, transmis par Antenne 2 Le Journal de 20H, vidéo disponible sur <https://www.ina.fr/video/CAB8001841301/pelerinage-colombey-video.html> ;

¹¹⁰⁴ *Idem* ;

¹¹⁰⁵ INA, « Pierre Messmer à Colombey », le 9 novembre 1995, vidéo disponible sur <https://www.ina.fr/video/CAB95062041/colombey-duplex-mesmer-video.html> ;

¹¹⁰⁶ « Hommage de Chirac dans les draps du Général Pour le 25^e anniversaire de la mort de de Gaulle, le chef de l'Etat a tenu à passer la nuit à Colombey », *Libération*, le 10 novembre 1995, article disponible sur

« Terre de pèlerinage du gaullisme »¹¹⁰⁷ ou « capitale du gaullisme »¹¹⁰⁸, Colombey-les-Deux-Eglises est visité chaque année par plus de cent mille personnes - de simples touristes aux plus notables hommes politiques français. Comme l'observa Mathieu Geagea :

« Tous les présidents de la République, exception faite de François Mitterrand, sont venus au moins une fois à Colombey-les-Deux-Eglises »¹¹⁰⁹.

S'il s'agissait d'un geste naturel pour les présidents qui se sont positionnés explicitement en héritiers politiques du Général de Gaulle¹¹¹⁰, la visite à Colombey du président socialiste François Hollande, en juin 2016, « a définitivement rangé de Gaulle dans le registre de l'histoire glorieuse et consensuelle »¹¹¹¹. Perçue comme l'attestation du consensus qui s'est construit autour de la personne et de l'action du Général de Gaulle, l'hommage que le président socialiste lui rendit devant sa tombe suscita pourtant de vives réactions à droite. Pour le maire les Républicains de Tourcoing (Nord), Gérald Darmanin, la visite de François Hollande n'avait rien d'étonnant, puisque la mémoire du Général de Gaulle, « c'est désormais l'héritage le plus partagé au monde ». Néanmoins, il s'est donné l'occasion d'ironiser le président :

« C'est désormais l'héritage le plus partagé au monde (...) Et si M. Hollande peut voir devant la tombe du Général un peu de grandeur, je pense qu'il n'aura pas fait le voyage pour rien »¹¹¹².

Guillaume Larrivé, porte-parole LR, a, quant à lui, commenté :

« A la fin de son règne, le président PS François Hollande espère donner l'illusion d'un début de commencement de gaullisme en se rendant sur la tombe du général De Gaulle »¹¹¹³.

Nicolas Dupont-Aignan, président de Debout la France et ancien membre du dernier grand parti gaulliste, RPR, s'est montré assez critique à l'égard du geste présidentiel. Pour lui, François Hollande « n'a jamais été gaulliste », sa visite à Colombey étant, ainsi, « une provocation »¹¹¹⁴.

<https://www.liberation.fr/france-archive/1995/11/10/hommage-de-chirac-dans-les-draps-du-general-pour-le-25e-anniversaire-de-la-mort-de-de-gaulle-le-chef-150924> ;

¹¹⁰⁷ « Colombey. Terre de pèlerinage du gaullisme », *Le Télégramme*, 4 octobre 2018, article disponible [sous conditions] sur

<https://www.letelegramme.fr/france/colombey-terre-de-pelerinage-du-gaullisme-04-10-2018-12096844.php> ;

¹¹⁰⁸ « Colombey, capitale du gaullisme », *La Croix*, 3 octobre 2018, article disponible sur

<https://www.la-croix.com/France/Politique/Colombey-capitale-gaullisme-2018-10-03-1300973386> ;

¹¹⁰⁹ « Colombey. Terre de pèlerinage du gaullisme », *Ibidem* ;

¹¹¹⁰ A titre d'exemple, Nicolas Sarkozy est allé à Colombey chaque année ;

¹¹¹¹ « François Hollande a rendu hommage au général de Gaulle », *Le Figaro*, le 13 juin 2016, article disponible [en ligne] sur

<http://www.lefigaro.fr/politique/2016/06/13/01002-20160613ARTFIG00300-l-hommage-de-francois-hollande-a-charles-de-gaulle.php> ;

¹¹¹² Gérald Darmanin, cf. « Hollande à Colombey, une première pour un président socialiste », *France 3*, le 13 juin 2016, article disponible sur

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/haute-marne/colombey-les-deux-eglises/hollande-colombey-une-premiere-pour-un-president-socialiste-1022681.html> ;

¹¹¹³ Guillaume Larrivé, cité par *France 3*, le 13 juin 2016 ;

A l'extrême droite, le numéro deux du FN, Florian Philippot dénonça dans un communiqué de presse le déplacement du président à Colombey comme « une pathétique opération de communication ! »¹¹¹⁵. Et s'il admettait que « chacun était libre de se rendre à Colombey-les-Deux-Églises », il affirmait que l'hommage au Général de Gaulle devait supposer « un minimum d'engagement en faveur des grands combats portés par le fondateur de la Vème République », ce qui, selon le frontiste, n'avait pas été assumé sous la troisième présidence socialiste :

« À l'heure où François Hollande refuse de fermer la porte des négociations sur le TAFTA et s'obstine à faire adopter une loi Travail exigée par la Commission européenne, ce déplacement du président de la République à Colombey ressemble davantage à un pied de nez irrespectueux au Général qu'à un hommage sincère »¹¹¹⁶.

Si la plupart des gens à droite se sont accordés à critiquer le président socialiste pour vouloir « se faire l'héritier du Général »¹¹¹⁷, le député LR Luc Châtel n'y voyait pas la discorde. Pour lui,

« le Général de Gaulle appartient à tous les Français, il appartient à la France et en même temps il appartient à aucun responsable politique. Moi, j'entends beaucoup les uns et autres s'en réclamer. Je crois que le Général de Gaulle fait partie de notre histoire, de ce qu'est la France, la grandeur de la France et c'est ça qu'il faut retenir »¹¹¹⁸.

Ce fut dans le même sens que l'entourage de François Hollande aurait justifié la pertinence de la visite présidentielle à Colombey :

¹¹¹⁴ « François Hollande n'a jamais été gaulliste mais n'a jamais eu l'outrecuidance de se recueillir sur la tombe du général de Gaulle. François Hollande se livre à une petite manœuvre assez pitoyable. C'est une provocation. », Nicolas Dupont-Aignan, cf. « Réaction - Nicolas Dupont-Aignan dénonce une "manœuvre assez pitoyable" et une "provocation" de la part du chef de l'État, qui se rend à Colombey-les-Deux-Églises », *RTL*, le 13 juin 2016, texte et enregistrement audio disponible (en ligne) sur <https://www.rtl.fr/actu/politique/francois-hollande-critique-pour-son-hommage-sur-la-tombe-du-general-de-gaulle-a-colombey-les-deux-eglises-7783639462> ;

¹¹¹⁵ Florian Philippot, Communiqué de presse du 14 juin 2016, disponible [en ligne] sur <http://www.frontnational.com/2016/06/deplacement-de-francois-hollande-a-colombey-une-pathetique-operation-de-communication/?fbclid=IwAR1FmmZakHDSktUP93rwwjkgdgZ1-Z2SUJdAwPXLyfmJYjGi2WwcFzRccC0>, consulté le 15 juin 2016 ;

¹¹¹⁶ *Idem* ;

¹¹¹⁷ « A Colombey, François Hollande veut se faire l'héritier du général », *Europe 1*, le 13 juin 2016, article disponible [en ligne] sur <https://www.europe1.fr/politique/a-colombey-francois-hollande-veut-se-faire-lheritier-du-general-2770744> ;

¹¹¹⁸ Luc Châtel, « Hollande à Colombey, une première pour un président socialiste », *France 3*, le 13 juin 2016, article disponible sur <https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/haute-marne/colombey-les-deux-eglises/hollande-colombey-une-premiere-pour-un-president-socialiste-1022681.html> ;

« Le général de Gaulle appartient à tous les Français, il appartient à notre Histoire et il est normal de rendre hommage à un homme qui a contribué à faire de notre pays ce qu'il est aujourd'hui »¹¹¹⁹.

De ce fait, si elle a suscité la polémique, cette première visite d'un président socialiste à Colombey apporterait une contribution importante à l'universalisation du gaullisme comme « acquis précieux » pour la France.

L'année électorale 2017 - la dernière grande occasion que nous prenons en considération pour le pèlerinage à Colombey - est, en même temps, la période où la revendication de l'héritage gaulliste atteint son apogée. Après que le mythe gaullien avait, une fois de plus, rassemblé - au moins dans les discours - tous les présidentiables pendant la campagne électorale, le 47^e anniversaire de la mort du Général a engendré un véritable « embouteillage »¹¹²⁰ à la tombe du Général. Parmi les « poids lourds »¹¹²¹ de la politique, on retrouva les noms de Bernard Accoyer, le patron des *Républicains*, Florian Philippot, l'ancien numéro deux du FN, désormais président de son propre mouvement *Les Patriotes*, Nicolas Dupont-Aignan, le président de *Debout la France*¹¹²², les deux candidats à la tête des *Républicains*, Laurent Wauquiez et Maël de Calan, tout comme la secrétaire d'Etat aux Anciens combattants, Geneviève Darrieussecq, en tant que représentante du gouvernement. La maire socialiste de Paris, Anne Hidalgo, ainsi que des figures de l'extrême droite - comme le président du SIEL (Souveraineté, Identités Et Libertés) Karim Ouchikh et le théoricien Renaud Camus - annoncèrent également leur présence à Colombey¹¹²³.

A la veille de ce 47^e anniversaire, qui annonçait un véritable rassemblement politique, le petit fils du Général de Gaulle, Yves de Gaulle a été l'invité de « L'interview J-1 » sur *France Info*, pour parler de son grand-père, du gaullisme et des pièges qui se trouvaient alors derrière « l'obsession gaulliste » de 2017. S'il n'a pas envisagé d'être présent à la commémoration annuelle de Colombey, le « cirque habituel » autour de la mémoire de son grand-père ne le

¹¹¹⁹ « Hommage à De Gaulle : Hollande à Colombey, une première pour un président socialiste », *Les Echos*, le 13 juin 2016, article disponible sur <https://www.lesechos.fr/2016/06/hommage-a-de-gaulle-hollande-a-colombey-une-premiere-pour-un-president-socialiste-208800> ;

¹¹²⁰ « Tous gaullistes ! Le billet politique », *France Culture*, le 9 novembre 2017, article et enregistrement audio disponible [en ligne] sur <https://www.franceculture.fr/emissions/le-billet-politique/le-billet-politique-jeudi-9-novembre-2017> ;

¹¹²¹ *Idem* ;

¹¹²² Florian Philippot et Nicolas Dupont d'Aignan s'inscrivent parmi les visiteurs « habituels » de la tombe du Général de Gaulle ;

¹¹²³ « Hommage au Général de Gaulle : embouteillage politique à Colombey-les-Deux-Eglises », *Le Figaro*, le 9 novembre 2017, article disponible sur <http://www.lefigaro.fr/politique/le-scan/2017/11/09/25001-20171109ARTFIG00109-hommage-au-general-de-gaulle-embouteillage-politique-a-colombey-les-deux-eglises.php> ;

dérangeait pourtant pas. Bien au contraire, vu que dans l’histoire des années 1960, « il n’y avait pas eu d’homme politique plus critiqué que le Général de Gaulle », Yves de Gaulle trouvait de bon augure le fait que le Général de Gaulle soit devenu « œcuménique »¹¹²⁴.

c) La tombe du Général de Gaulle vandalisée : le patrimoine brisé

Le 27 mai 2017, à quelques semaines distance de la frénésie gaulliste qui a caractérisé la campagne électorale de la dernière élection présidentielle, la tombe du Général de Gaulle fut vandalisée. Frédéric Nahon, procureur de Chaumont, annonça l’incident :

« La tombe, filmée en permanence, a été dégradée à 17 h 14 par un individu seul qui est monté dessus et a donné deux grands coups de pied sur le socle de la croix de la tombe, provoquant la chute de celle-ci. Mais le socle de la tombe est resté intact »¹¹²⁵.

Le moment de la profanation de la tombée du Général de Gaulle, lieu de commémoration et d’hommage à la mémoire du Général de Gaulle, surgie après l’élection présidentielle de 2017, nous fournit des indices supplémentaires en faveur de la patrimonialisation du gaullisme. Si la prémédité ou le mobile politique de cet acte de vandalisme furent infirmés, les réactions des mass-médias et des acteurs politiques nous démontrent que la figure du Général de Gaulle et l’héritage qu’il a laissé à la France sous le nom de gaullisme relèvent du patrimoine français. D’abord, la Présidence de la République a présenté sa position dans un communiqué de presse officiel :

« C’est avec émotion que le Président de la République a appris l’acte de vandalisme perpétré contre la tombe du général de Gaulle à Colombey-les-Deux-Églises. La mémoire et la figure du général de Gaulle sont chères à tous les Français. C’est pourquoi le Président de la République s’est assuré auprès de la préfète de la prompte réparation de la sépulture. Toutes les actions requises en réponse à cet acte seront conduites dans les meilleurs délais. Le Président de la République adresse à la famille du général de Gaulle ses sincères pensées »¹¹²⁶.

Tout en invoquant une mémoire unanimement positive - puisque « la mémoire et la figure du général de Gaulle sont chères à tous les Français » - pour s’engager personnellement à assurer

¹¹²⁴ Yves de Gaulle, l’invité de *L’interview J-1*, mercredi sur *Franceinfo*, compte-rendu et enregistrement de l’entretien disponibles [en ligne] sur

https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/l-interview-J-1/47e-anniversaire-de-la-mort-de-charles-de-gaulle-le-general-de-gaulle-n-a-pas-de-successeur-affirme-son-petit-fils_2435585.html ;

¹¹²⁵ Frédéric Nahon, procureur de Chaumont, déclaration pour à l’Agence France-Presse (AFP), selon l’article de *Le Monde* « La tombe du général de Gaulle vandalisée », texte disponible sur http://www.lemonde.fr/societe/article/2017/05/27/la-tombe-du-general-de-gaulle-vandalisee_5134905_3224.html#ByCpUcEcTkBZ1erM.99, consulté le 27 mai 2017 ;

¹¹²⁶ Présidence de la République, *Communiqué de presse*, texte disponible sur <http://www.elysee.fr/communiqués-de-presse/article/vandalisme-de-la-tombe-du-general-de-gaulle/>, consulté le 28 mai 2017 ;

« la prompt réparation de la sépulture » et en faire, ainsi, une affaire d'intérêt national, le président français lui reconnaît, d'emblée, la valeur patrimoniale. De même, ayant qualifié la dégradation de la tombe comme « acte contre la France », le Premier ministre Edouard Philippe a confirmé la position officielle de l'Etat : « Un acte de vandalisme commis sur la tombe du général De Gaulle, c'est un acte contre la France »¹¹²⁷.

Les membres du Gouvernement ont tout de suite renforcé la position officielle, ayant publié des messages émouvants sur leur compte Tweeter - qui resta, d'ailleurs, le moyen médiatique privilégié pour s'exprimer en immédiat : le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin s'est déclaré heurté dans son patriotisme : « Honte à ceux qui ont profané la tombe du général de Gaulle. Mon cœur de patriote est blessé » ; le porte-parole du gouvernement, Christophe Castaner écrivit : « Insondable bêtise, incompréhensible violence pour la République, que la profanation de la tombe du général de Gaulle. #ColombeyLesDeuxEglises » ; la ministre des Armées, Sylvie Goulard déplora le manque de respect : « Tombe du général de Gaulle vandalisée, geste honteux. En cette journée nationale de la Résistance, mémoire et respect pour les combattants. » ; Bruno Le Maire, candidat à la primaire présidentielle des *Républicains* et alors ministre de l'Economie, relia l'incident à une tentative d'atteinte à la mémoire du Général : « Ils ont vandalisé la tombe de #deGaulle, ils n'ont pas atteint sa mémoire. "Le rêve d'un homme fait partie de la mémoire de tous" ». Au niveau parlementaire, Gérard Larcher, le président du Sénat, a caractérisé le geste d'acte de profanation à l'histoire de la France : « La tombe du Général De Gaulle vandalisée en cette journée nationale de la Résistance. Honte aux profanateurs qui salissent notre histoire ».

Le flux des réactions en immédiat mais à l'unisson éclata au niveau politique : Nicolas Sarkozy, l'ancien président français, et François Fillon, le candidat gaulliste de la dernière élection présidentielle, ont publié sur Tweeter des réactions jumelles : « Honte à ceux qui, en profanant la tombe du Général De Gaulle en cette journée de la #Résistance, insultent la France et ses valeurs » (Sarkozy) et « Profonde indignation devant la profanation de la tombe du Général de Gaulle qui insulte la France et la mémoire de la Résistance » (Fillon). Nicolas Dupont-Aignan, candidat déclaré gaulliste en 2017 mais qui avait soutenu officiellement Marine Le Pen au second tour de l'élection présidentielle, glorifia, en revanche, la mémoire du gaullisme résistant et la figure gaullienne du Libérateur de la nation : « La tombe du Général

¹¹²⁷ Edouard Philippe, cité par *BFMTV*, le 28 mai 2017, article disponible [en ligne] sur <https://www.bfmtv.com/politique/tombe-du-general-de-gaulle-degradee-philippe-denonce-un-acte-contre-la-france-1173859.html> ;

De Gaulle profanée le jour de la #Résistance N'oublions jamais que la France lui doit sa liberté. Quelle honte ! ». En outre, les principales figures du Front National, Marine le Pen et Florian Philippot, ont également exprimé leur indignation. Pour Philippot, l'acte représentait une infamie contre le plus grand Français du XXe, honorant lui aussi la figure du Sauveur et la politique de grandeur du père de la République : « Quelle infamie ! Pensées pour le plus grand Français du XXe siècle. Celui qui a sauvé notre pays et bâti son avenir ». De son côté, Marine le Pen a condamné avec véhémence le fait : « Vandaliser la tombe du Général de Gaulle est un acte éminemment condamnable et totalement méprisable ».

De plus, il y a eu aussi des dirigeants politiques qui n'ont pas choisi la voie de l'Internet pour exprimer leur indignation, à l'exemple du maire de Colombey-les-Deux-Eglises, Pascal Babouot. Pour celui-ci, l'incident n'avait pas « *a priori* » de caractère politique, vu que le suspect avait essayé de commettre d'autres infractions aussi. Néanmoins, il tint à souligner la singularité de ce genre d'incident, jamais arrivé depuis la mort du Général :

« A priori, il n'y a pas de caractère politique, c'est apparemment quelqu'un de bizarre qui est venu voler des drapeaux chez un marchand, quelques bonbons chez un autre. Je pense que c'est plus quelqu'un d'un peu dérangé qui a réalisé malheureusement ce méfait qui est grave, mais on n'est pas sûr de la profanation, on est sûr de la dégradation...C'est la première fois qu'on a ce genre d'incident depuis 1970. C'est un incident grave, un événement qu'il faut traiter, mais il ne faut pas non plus surexposer cette affaire »¹¹²⁸.

Du côté médiatique, une remarque préliminaire s'impose : tous les journaux français ont choisi le même titre principal pour leur premier article sur l'évènement : *La tombe du général de Gaulle vandalisée*¹¹²⁹. S'ils n'ont pas plongé dans des interprétations, s'étant résumés à relater l'incident et à citer les réactions politiques, la rapidité de leur réaction¹¹³⁰ témoigna de l'importance de l'incident aux yeux de l'opinion publique française. La rédaction du *Figaro*, le principal journal de droite, un des journaux traditionnellement au service du gaullisme et du Général de Gaulle, a réagi le soir même de l'incident. Modifiant sensiblement le titre commun, *La croix de la tombe du général de Gaulle vandalisée*¹¹³¹, l'article - révisé le lendemain de son apparition - relata les faits et les réactions des hommes politiques, ainsi que la déclaration

¹¹²⁸ Pascal Babouot, maire de Colombey-les-Deux-Eglises, déclaration faite sur *France Info*, http://www.francetvinfo.fr/faits-divers/tombe-du-general-de-gaulle-degradee-il-n-y-a-pas-de-caractere-politique-a-priori-selon-le-maire-de-colombey_2209732.html, consulté le 28 mai 2017 ;

¹¹²⁹ A consulter les articles publiés par *Le Figaro*, *Le Monde*, *France Info*, *Euronews*, *Europe1*, *Huffington Post*, *LCI* ou même *Paris Match* ;

¹¹³⁰ Les médias ont fait sortir leur premier article en ligne le soir même de l'incident ;

¹¹³¹ *Le Figaro*, le 27 mai 2017, article disponible [en ligne] sur <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2017/05/27/01016-20170527ARTFIG00183-la-tombe-du-general-de-gaulle-vandalisee.php> ;

officielle du procureur. Si ce dernier avait mis en doute le caractère politique du mobile du délit, *Le Figaro* souligna que, conformément à la déclaration du procureur, le suspect « n'a pas commis d'autres dégradations avant de quitter le cimetière », insinuant par-là au moins une atteinte à la mémoire personnelle du Général de Gaulle. Et cela, d'autant plus que l'incident a surgi le jour commémoratif de la Résistance, journée indissociable de la mémoire de celui qui avait incarné le refus et la dignité retrouvée de la France pendant la Deuxième guerre mondiale.

En revanche *Le Monde*, journal à gauche, s'il s'est résumé également à reprendre le discours sur l'événement, il reviendrait le lendemain avec des précisions liées à l'enquête¹¹³², sans offrir cependant de nouvelles supplémentaires par rapport aux autres journaux. De plus, il y avait également des articles qui ont repris dans leur titre les déclarations politiques, afin de nuancer leur position et exalter le sentiment national. Parmi ceux-ci, nous remarquons l'article paru sur le site de *Franceinfo*, « Tombe du général de Gaulle dégradée : il n'y a "pas de caractère politique a priori", selon le maire de Colombey »¹¹³³, qui en souligna, ainsi, le manque de caractère politique. En outre, l'article paru sur le site de *Europe1*, « La tombe du général de Gaulle vandalisée : « un acte contre la France » pour le Premier ministre »¹¹³⁴, ainsi que l'article paru sur le site de *BFMTV*, « Tombe du général de Gaulle dégradée : Philippe dénonce "un acte contre la France" »¹¹³⁵ - reprenant la déclaration du Premier ministre dans leur titre et citant aussi les autres déclarations politiques – ont contribué aussi à la dramatisation de l'incident. En outre, même *Paris Match*, connu comme journal grand public, a voulu donner un souffle touchant à l'incident, avec son article « La tombe du général de Gaulle vandalisée lors de la Journée de la Résistance »¹¹³⁶ dont le sous-titre imitait les titres des articles ci-dessus : « « Un acte contre la France » pour le Premier ministre Edouard Philippe ».

¹¹³² *Le Monde*, le 28 mai 2017, article disponible [en ligne] sur http://www.lemonde.fr/societe/article/2017/05/28/tombe-du-general-de-gaulle-vandalisee-deux-personnes-recherchees_5135006_3224.html ;

¹¹³³ *France TV Info*, le 27 mai 2017, article disponible sur http://www.francetvinfo.fr/faits-divers/tombe-du-general-de-gaulle-degradee-il-n-y-a-pas-de-caractere-politique-a-priori-selon-le-maire-de-colombey_2209732.html ;

¹¹³⁴ *Europe1*, le 28 mai 2017, article disponible sur <http://www.europe1.fr/societe/la-tombe-du-general-de-gaulle-vandalisee-un-acte-contre-la-france-pour-le-premier-ministre-3343427> ;

¹¹³⁵ *BFMTV*, le 28 mai 2017, article disponible sur <http://www.bfmtv.com/politique/tombe-du-general-de-gaulle-degradee-philippe-denonce-un-acte-contre-la-france-1173859.html> ;

¹¹³⁶ *Paris Match*, le 28 mai 2017, article disponible sur <http://www.parismatch.com/Actu/Politique/La-tombe-du-general-de-Gaulle-vandalisee-lors-de-la-Journee-de-la-Resistance-1271030#> ;

L'un des articles dont le récit dévoila aussi les déclarations les plus détaillées des procureurs fut celui paru sur *LCI*, un jour après l'incident¹¹³⁷. S'intitulant simplement « Tombe du général de Gaulle vandalisée : « il a craché dessus » avant de faire tomber la croix », l'article s'inscrivit dans la rubrique « fait divers ». A la différence de la plupart des articles parus dans les médias, celui-ci offrait au lecteur une description détaillée de l'enquête menée contre les deux suspects¹¹³⁸. Même si l'article ne fit pas une analyse du fait, il a fait référence à la Journée nationale de la Résistance, ayant situé ainsi l'acte dans un contexte politique valable. Néanmoins, étant donné que toutes les pistes des procureurs indiquaient qu'il s'agissait d'un individu au moins « bizarre » qui, avant de vandaliser la tombe du Général, avait essayé également de voler un drapeau français¹¹³⁹, on ne pouvait pas trancher sur la nature politique de l'incident.

Finalement, l'enquête s'est achevée quelques jours plus tard avec la condamnation à un an d'emprisonnement avec sursis et avec mise à l'épreuve pendant deux ans du suspect par le Tribunal de Grande Instance de Chaumont. Ainsi, compte-tenu des circonstances atténuantes à savoir, son état d'ébriété, le manque de préméditation et ses regrets, le suspect devait :

« Réparer le préjudice aux parties civiles - la famille de Gaulle et la mairie - soit environ 8.000 euros de dommages et intérêts, se soigner par rapport à l'alcool, accomplir un stage de citoyenneté », en ayant à la fois « l'interdiction de comparaître à Colombey-les-Deux-Églises pendant deux ans »¹¹⁴⁰.

La dégradation de la tombe du Général de Gaulle suscita ainsi en immédiat et à l'unisson, une réaction semblable au sentiment généré en 1970. Moins dramatique certes, l'incident fut le prétexte pour qu'on retrouve le consensus et la solidarité nationale, confirmant nouvellement la capacité du gaullisme de susciter le sentiment d'identité et d'unité nationale qui lui confère sa valeur patrimoniale.

¹¹³⁷ « TOMBE DU GÉNÉRAL DE GAULLE VANDALISÉE : "IL A CRACHÉ DESSUS" AVANT DE FAIRE TOMBER LA CROIX », *LCI*, le 28 mai 2017, article disponible [en ligne] sur <http://www.lci.fr/faits-divers/tombe-du-general-de-gaulle-vandalisee-il-a-crache-dessus-avant-de-faire-tomber-la-croix-2053450.html>, consulté le 28 mai 2017 ;

¹¹³⁸ L'agresseur a été surpris par les caméras de vidéosurveillance, mais les procureurs ont soutenu qu'il y aurait eu quelqu'un qui l'attendait dans une voiture.

¹¹³⁹ Déclaration du procureur, reprise par *LCI*, le 28 mai 2017, *Idem* ;

¹¹⁴⁰ Déclaration du procureur de Chaumont, Frédéric Nahon, reprise par *Le Parisien*, le 2 juin 2017, article disponible sur : <http://www.leparisien.fr/faits-divers/tombe-du-general-de-gaulle-vandalisee-l-auteur-condamne-a-un-an-avec-sursis-02-06-2017-7012062.php>, consulté le 2 juin 2017 ;

3. Les lieux muséographiques comme lieux de la mémoire patrimoniale

En tenant compte du fait que la mémoire s'enracine dans le concret, dans les espaces, les gestes, les images et les objets, Pierre Nora parlait des « hauts lieux de la mémoire gaulliste », comme le Mont Valérien¹¹⁴¹ et Colombey - dont La Boisserie -, « véritable foyer du culte mémoriel »¹¹⁴². Les lieux de la mémoire muséographique, imposant une clôture et une propriété, sont ce que Marc Guillaume appelle des lieux de « la mémoire hétérologique »¹¹⁴³. Ils représentent, selon l'auteur, une manière de présenter le sens de l'histoire de façon univoque, propre et injonctive, étant en même temps la réflexion de la mémoire officielle d'Etat, celle qu'on fait travailler à l'école - une mémoire que Marc Guillaume définit comme « patrimoniale », opposée à une « mémoire symbolique », plus floue, résultat de la culture du quotidien¹¹⁴⁴. C'est à partir de cette approche sur les lieux muséographiques comme lieux de la mémoire patrimoniale que nous prenons en discussion les principaux lieux de mémoire gaulliens, érigés à Colombey-les-Deux-Eglises et à Paris.

a) Colombey muséographié : l'inauguration du Mémorial Charles de Gaulle

Situé au pied de la Croix de Lorraine faisant figure de son socle, le Mémorial Charles de Gaulle, « vient clôturer un parcours de la mémoire unique à Colombey autour du Général de Gaulle »¹¹⁴⁵. Construit dans un écrin de verdure, le Mémorial se présente comme un endroit qui complète « un parcours de mémoire dédié au plus illustre des Français »¹¹⁴⁶ - syntagme qui dévoile, d'emblée, le consensus unanime autour de la mémoire patrimoniale du Général : Charles de Gaulle reste dans la mémoire sociale « le plus illustre des Français », surclassant

¹¹⁴¹ Dans ses *Mémoires de guerre*, le Général de Gaulle écrit à propos du Mont Valérien : « Le 11 novembre, je présidai la cérémonie de l'Etoile. Quinze cercueils, amenés de tous les champs de bataille, étaient rangés autour de l'Inconnu, comme si ces combattants venaient lui rendre compte de leur propre sacrifice avant d'être transférés dans une casemate du mont Valérien. Au pied de l'Arc, prononçant quelques mots, j'en appelai à l'unité et à la fraternité « pour guérir la France blessée. Marchons, disais-je, sur la même route, du même pas, chantant la même chanson ! Levons vers l'avenir les regards d'un grand peuple rassemblé » ! Sur le pourtour de la place, la foule était aussi chaleureuse que jamais », Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre*, Gallimard, 2000, p. 858 ;

¹¹⁴² Pierre Nora, *op.cit.*, p. 368 ;

¹¹⁴³ Marc Guillaume, *La politique du patrimoine*, Ed. Galilée, 1980, p. 100 ;

¹¹⁴⁴ Marc Guillaume, *Idem* ;

¹¹⁴⁵ Céline Toti, « Visite au Mémorial Charles de Gaulle à Colombey-les-Deux-Églises, Mémorial et Croix de Lorraine, un parcours unique de mémoire », Reportage d'Anne Jouffroy, *Canal Académie*, enregistrement disponible [en ligne] sur

<https://www.canalacademie.com/ida5904-Visite-au-Memorial-Charles-de-Gaulle-a-Colombey-les-Deux-Eglises.html> ;

¹¹⁴⁶ Mémorial Charles de Gaulle, « Genèse du projet », dossier disponible [en ligne] sur <http://www.memorial-charlesdegaulle.fr/articles-1/28-52-genese-projet/>, consulté le 20 octobre 2015 ;

Jeanne d'Arc, Napoléon ou Clémenceau. Dans un espace de 1600 mètres carrés, le Mémorial retrace toute la vie du Général de Gaulle, évoquant l'homme privé, l'officier, le stratège, le théoricien et le personnage historique - du 18 Juin 1940 à son décès, le 9 novembre 1970. S'il se veut une inclusion dans la vie intime du Général de Gaulle, privilégiant l'homme plus que le personnage historique¹¹⁴⁷, le Mémorial devient - dès son inauguration - un lieu de « la mémoire hétérologique » du gaullisme.

La première pierre du Mémorial fut posée le jour du 36^e anniversaire de la mort du Général (le 9 novembre 2006), en présence de plusieurs personnalités politiques françaises et étrangères¹¹⁴⁸, dont le président de la République, Jacques Chirac, qui prononça un discours « hommage de la nation » à Charles de Gaulle - allocution « nationale, rassembleuse et d'apparence apaisante »¹¹⁴⁹. Mais une allocution qui visait à exalter le mythe gaullien et à renforcer, ainsi, la valeur patrimoniale du « message moral et politique » du legs gaullien :

« Plus le temps passe, plus la figure du Général de GAULLE grandit. Il domine notre histoire. Il a incarné la France dans ce qu'elle a de meilleur. Son message moral et politique -et en cela surtout il est unique- nous offre la plupart des clés de notre avenir »¹¹⁵⁰.

S'il voulait « évoquer d'abord l'homme », « un combattant, un visionnaire, un héros parmi les plus grands de l'histoire », le président Chirac construit son discours autour de ces moments qui firent de l'homme un personnage confondu avec l'histoire de la France. D'abord, l'Appel :

« Quel courage, quelle grandeur il lui faut, après une nuit qu'on imagine sans sommeil, écrivant, raturant, réécrivant, pesant chacun de ses mots, pour lancer l'Appel du 18 juin ! Seul encore, il porte la continuité et les valeurs de la France, abandonnée par ses élites. Il incarne déjà l'espoir d'un peuple jeté sur les routes et bouleversé par la défaite »¹¹⁵¹.

Pour le président de la République, Charles de Gaulle a incarné en 1940 « la continuité et les valeurs de la France » et « l'espoir d'un peuple ». Et si le mythe gaullien du Résistant et du Sauveur - incarnant la dignité, la continuité et les valeurs françaises - représente déjà une de plus fortes références historiques qui confère à la nation française ce sentiment d'unité, de

¹¹⁴⁷ On y trouve trois séquences pour la période 1890-1940 : « Colombey-les-Deux-Églises : paysage gaullien », « un militaire à Colombey-les-Deux-Églises », « la guerre au travers des « mémoires » », ainsi que trois séquences pour la seconde période 1946-1970 : « la traversée du désert », « les années de Gaulle », « Colombey, terre gaullienne ».

¹¹⁴⁸ A titre d'exemple, nous mentionnons ici les ambassadeurs de Chine et des États-Unis, Yves Guéna, le président de la Fondation Charles de Gaulle, l'amiral Philippe de Gaulle, le Premier ministre, la ministre de la Défense, ainsi que les présidents du Sénat, de l'Assemblée nationale et du Conseil constitutionnel, cf. Jean-Pierre Rioux, « Colombey-les-deux-mémoires », *Esprit*, 2007/1 Janvier, pp. 162-164 ;

¹¹⁴⁹ Jean-Pierre Rioux, « Colombey-les-deux-mémoires », *Ibidem*, p. 163 ;

¹¹⁵⁰ Déclaration de Jacques Chirac, Président de la République, *sur le Général de Gaulle et son œuvre*, à Colombey-les-Deux-Eglises, le 9 novembre 2006, texte disponible [en ligne] sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/067003999.html> ;

¹¹⁵¹ Déclaration de Jacques Chirac, Président de la République, *Idem* ;

continuité et d'identité, les paroles présidentielles accordaient à la légende le poids d'une vérité historique.

Le mythe de l'homme providentiel, résistant et libérateur de la France fut renforcé en 1958, lorsque le Sauveur est « rappelé » pour sortir le pays du blocage politique et institutionnel causé par une classe politique incapable de réformer les institutions et de gérer la crise algérienne. Et en 2006, les paroles chiraquiennes le confirmaient encore - « par deux fois, de Gaulle aura sauvé la France et la République » :

« Mesurons aussi que bien peu d'hommes ont eu deux fois rendez-vous avec l'histoire. En 1946, voyant que la classe politique se refusait à la réforme des institutions qui s'impose, il n'hésite pas à se retirer. Mais, pendant ces années de solitude, il ne désarme pas. Il écrit ses Mémoires, non pas à sa gloire, mais comme un message de volonté et d'action adressé à tous les Français. Surtout, il refuse de voir le pays s'enfoncer dans le désordre institutionnel, la nation se déchirer dans des convulsions de la guerre d'Algérie. Il ne se dérobera pas quand, en 1958, il faudra restaurer l'autorité de l'État pour remettre la France en marche. Par deux fois, de GAULLE aura sauvé la France et la République »¹¹⁵².

Après cette introduction *ex abrupto* qui confirmait le récit officiel construit autour du mythe gaullien du Sauveur « suprême », le président Chirac poursuivit avec l'exposition des « haut faits gaullistes »¹¹⁵³ qui donnaient au message politique gaullien sa valeur patrimoniale. D'abord, à la Libération :

« Pour lui, l'exigence première de l'action politique, c'est la cohésion nationale. À la Libération, il fait entrer la France dans la modernité en accordant le droit de vote aux femmes. Il met en place la Sécurité sociale pour faire disparaître l'angoisse que la maladie, l'accident, la vieillesse, le chômage faisaient peser sur les Français. Cette protection collective fait partie, maintenant, grâce à lui, de notre identité nationale »¹¹⁵⁴.

Et, ensuite, en tant que Père des Institutions :

« Il sait aussi que l'effondrement de l'État est au cœur du drame de 1940 et des journées de Mai 1958. Il faut à la France des institutions fortes et stables. Tout émane du peuple : le Président de la République doit être élu au suffrage universel. C'est la clé de voûte des institutions de la Cinquième République. Elle a donné à la France ce qui lui manquait depuis des décennies : une exceptionnelle solidité institutionnelle, une remarquable capacité d'adaptation. Depuis 1958, notre Constitution nous a permis de surmonter toutes les crises, d'affronter toutes les situations politiques »¹¹⁵⁵.

¹¹⁵² Déclaration de Jacques Chirac, Président de la République, *Idem* ;

¹¹⁵³ Jean-Pierre Rioux, « Colombey-les-deux-mémoires », *op.cit.*, p. 163 ;

¹¹⁵⁴ Déclaration de Jacques Chirac, Président de la République, *Idem* ;

¹¹⁵⁵ *Idem* ;

Grâce à sa profonde connaissance de la France, de son histoire et de la culture politique des Français – autrement dit, de tout ce qui fait « son identité »¹¹⁵⁶ -, Charles de Gaulle a réussi à « concilier » les spécificités historiques et culturelles françaises, parfois contradictoires, ayant rassemblé la nation entière autour de son action politique : le gaullisme devient ainsi partie de « l'identité nationale », un legs précieux dont le message offre « la plupart des clés de l'avenir ».

Dans la seconde partie de son discours, Jacques Chirac a honoré l'héritage politique que le Général de Gaulle avait laissé à la France, tout en profitant de l'occasion pour souligner son statut d'héritier légitime du Général de Gaulle – transformant, ainsi, son discours-hommage en discours politique. Jacques Chirac a situé toute son action politique en tant que président de la République dans la continuité de l'œuvre gaulliste : le respect de la Constitution¹¹⁵⁷, la compétitivité au niveau mondial¹¹⁵⁸, l'indépendance nationale et le statut de grande puissance¹¹⁵⁹, la mission de la France dans le monde et son rôle d'arbitre¹¹⁶⁰ et, enfin, la

¹¹⁵⁶ « La France est forte quand elle est fidèle à son identité, quand elle se fixe les ambitions les plus élevées. Pour le Général de Gaulle, ce n'est pas une conviction abstraite, c'est une conviction qui s'inscrit dans une vision de la France et du monde, une vision d'une profonde lucidité. Il connaît la France, son aspiration à la grandeur, mais aussi sa tentation permanente de la division et de l'affrontement. », cf. *Idem* ;

¹¹⁵⁷ « À ceux qui aujourd'hui, par ignorance ou par calcul, voudraient ébranler cet édifice, je dis : mesurez toute l'irresponsabilité qu'il y aurait à brader ce qu'il y a de plus solide dans nos institutions. Jamais la Constitution de la Cinquième République ne fut un obstacle à la modernisation de la France : depuis 1958, c'est elle qui la rend possible, face aux conservatismes et face aux extrémismes », Déclaration de Jacques Chirac, Président de la République, *Idem* ;

¹¹⁵⁸ « Le Général de GAULLE sait aussi qu'à tout moment, en France, de nouvelles Lignes Maginot peuvent s'édifier. Il a voulu que la France prenne résolument la voie du progrès. Après avoir sorti le pays de l'impasse algérienne, il sait que la France doit se porter aux avant-postes du monde nouveau. À l'ère industrielle, elle doit être industrielle. À l'ère de la compétition, elle doit être compétitive. À l'ère de la science, elle doit être à la pointe de la recherche. Plus que jamais, cette ambition qui fut la sienne et dont nous avons hérité, est une exigence pour la France. Face aux évolutions du monde, face à une compétition exacerbée entre les nations, c'est dans cet esprit que j'ai souhaité que la France se donne une politique de recherche et d'innovation, une politique industrielle à la hauteur des défis qui doivent être relevés. », *Idem* ;

¹¹⁵⁹ « Et puis, le Général de GAULLE nous a laissé ce message, comme un repère fondamental : la France se doit de s'affirmer face aux bouleversements du monde. La France a une singularité. La France a un message : face à ce que nous appelons aujourd'hui la mondialisation, elle doit porter haut les valeurs universelles sur lesquelles elle s'est construite. Pour cela, elle doit avoir les moyens de sa propre sécurité et de son indépendance : c'est tout le sens du choix qu'a fait le Général de Gaulle de la dissuasion nucléaire. C'est dans cet esprit que j'ai placée cette dissuasion nucléaire avec la professionnalisation de nos armées, au cœur de la modernisation permanente de notre politique de défense. », *Idem* ;

¹¹⁶⁰ « Le Général de GAULLE, c'est aussi le refus d'un univers dominé par la confrontation des blocs. L'écho puissant de sa voix, à Moscou, à Phnom Penh, à Mexico, résonne dans nos mémoires. C'est dans le prolongement de cette conception que j'ai voulu construire la réponse de la France à la mondialisation : la recherche d'une gouvernance mondiale fondée sur des valeurs partagées, au premier rang desquelles le caractère sacré de la dignité humaine, qui ne saurait tolérer aucune exception ; le respect des peuples, indépendants et souverains ; le refus de l'usage unilatéral de la force dans un monde qui doit être régi par le droit et par la solidarité ; la diversité conçue comme une richesse ; le refus du choc des civilisations et la nécessité du dialogue des cultures. », *Idem* ;

réconciliation et l'amitié franco-allemande comme moteur de la construction européenne¹¹⁶¹ - valeurs qui font partie de l'identité de la France :

« C'est avec une profonde émotion que je rends l'hommage de la nation au Général de GAULLE [...] Son message nous éclaire, son message nous engage. Toujours, nous devons aller de l'avant. Oui, la France est grande quand elle affirme son identité et qu'elle est rassemblée ! Oui, la France se doit d'être au premier rang des évolutions du monde ! Oui, la France est animée d'une exigence particulière : faire rayonner, chez elle comme partout ailleurs, les valeurs qui sont les siennes, des valeurs qui sont celles d'un monde de progrès, de justice et de paix »¹¹⁶².

Deux ans plus tard, le Mémorial Charles de Gaulle est officiellement inauguré par le président Nicolas Sarkozy en présence de la chancelière allemande Angela Merkel, pour marquer la commémoration cinquantenaire de la rencontre entre De Gaulle et Adenauer¹¹⁶³. Dans le même style chiraquien, le président Sarkozy prononça un discours qui fit l'éloge du Général de Gaulle et de son œuvre, vouée à la postérité :

« C'est un honneur pour moi d'inaugurer aujourd'hui, à vos côtés, Madame la Chancelière, ce Mémorial Charles de Gaulle qui perpétuera pour les générations futures la mémoire de celui qui fut aux heures les plus sombres de notre histoire l'incarnation de la résistance française. Mais il ne s'agit pas seulement de se souvenir. Il s'agit aussi et avant tout de faire comprendre en quoi le gaullisme reste vivant et pourquoi il doit continuer à l'être »¹¹⁶⁴.

Parce que, si « le gaullisme est une histoire qui a commencé avec le général de Gaulle et qui s'est achevée avec lui », cette histoire continue à avoir une « signification profonde » pour les Français, qui « doivent tant, à l'homme du 18 juin, au fondateur de la Ve République ». Nicolas Sarkozy fit appel à sa propre mémoire pour confirmer l'universalisation du gaullisme, invoquant le souvenir de la mort du Général et donnant, ainsi, au discours une dimension testimoniale :

« Je me souviens du jour où il mourut. J'avais 15 ans. Beaucoup de Français, même parmi ceux qui l'avaient combattu, se sentirent orphelins. C'est avec ce souvenir à jamais gravé

¹¹⁶¹ « Le Général de GAULLE, c'est aussi le refus d'un univers dominé par la confrontation des blocs. L'écho puissant de sa voix, à Moscou, à Phnom Penh, à Mexico, résonne dans nos mémoires. C'est dans le prolongement de cette conception que j'ai voulu construire la réponse de la France à la mondialisation : la recherche d'une gouvernance mondiale fondée sur des valeurs partagées, au premier rang desquelles le caractère sacré de la dignité humaine, qui ne saurait tolérer aucune exception ; le respect des peuples, indépendants et souverains ; le refus de l'usage unilatéral de la force dans un monde qui doit être régi par le droit et par la solidarité ; la diversité conçue comme une richesse ; le refus du choc des civilisations et la nécessité du dialogue des cultures. », *Idem* ;

¹¹⁶² Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République, à Colombey-les-Deux-Eglises, *Idem* ;

¹¹⁶³ Nous rappelons ici que cette rencontre eut lieu, cas unique pour une visite d'un homme d'Etat, à la Boisserie, dans l'intimité de sa maison.

¹¹⁶⁴ Allocution de Nicolas Sarkozy, Le Président de la République, Inauguration du Mémorial Charles de Gaulle, Colombey-les-Deux-Eglises, le 11 octobre 2008, texte disponible [en ligne] sur :

http://www.memorial-charlesdegaulle.fr/UserFiles_degaulle/file/Discours%20de%20N_%20Sarkozy.pdf, consulté le 11 mai 2016 ;

dans ma mémoire, que je veux rendre hommage aujourd'hui, au nom de tous les Français qui lui doivent tant, à l'homme du 18 juin, au fondateur de la Ve République »¹¹⁶⁵.

Compte tenu du le contexte particulier et de la présence de la chancelière allemande, Nicolas Sarkozy commença son hommage en évoquant, d'abord, la rencontre entre de Gaulle et Adenauer, « l'un des événements les plus importants » pour les « deux peuples et pour l'Europe toute entière »¹¹⁶⁶. Tout en exaltant le mythe de la réconciliation franco-allemande réalisée grâce à « la grandeur de ces deux hommes » qui furent les « seuls capables » de l'accomplir, le président Sarkozy en attribuait le grand mérite à la vision du Général de Gaulle :

« C'était voir grand. C'était voir juste. C'était voir loin. C'était vaincre le préjugé. C'était bâtir la politique sur des réalités, non sur des chimères, des nostalgies ou des rancœurs. C'était agir en fonction de l'avenir et non en fonction du passé. C'était opposer la volonté politique à la fatalité, comme en juin 40 avec la France libre, comme en 1944 quand il avait fallu imposer le rétablissement d'une souveraineté française, comme en juin de cette année 1958 quand il avait fallu conjurer le risque de la guerre civile et restaurer l'autorité de l'Etat »¹¹⁶⁷.

Et cette vision de grandeur, cet « état d'esprit », cette « façon d'être », tout cela représentait, aux yeux du président gaulliste, la définition même du gaullisme. Et si le gaullisme ne fut pas ni « une religion » ni « une doctrine », cet état d'esprit est, en définitive, une « leçon »¹¹⁶⁸ toujours valable :

« Ce fut cela le gaullisme, non pas une religion, non pas une doctrine, mais un état d'esprit, et une façon d'être. Il n'y a pas de catéchisme du gaullisme et nul ne sait ce que le général de Gaulle dirait ou ferait aujourd'hui. Mais il y a une exemplarité du gaullisme. Il y a une leçon du gaullisme qui s'adresse encore à nous »¹¹⁶⁹.

Tout comme son prédécesseur, qui avait souligné la valeur du « message » gaullien dans les aspects qui composaient l'identité de la France, le président Sarkozy glorifia la « leçon » du gaullisme sur toutes ses formes qui touchent à la culture et à l'identité politique de la France : intellectuelle¹¹⁷⁰, morale¹¹⁷¹, politique¹¹⁷², de caractère¹¹⁷³ et, enfin, de

¹¹⁶⁵ Allocution de Nicolas Sarkozy, Le Président de la République, *Idem* ;

¹¹⁶⁶ « Il y a cinquante ans, à quelques semaines près, le général de Gaulle accueillait ici, à Colombey, le Chancelier Konrad Adenauer. Il avait tenu à le recevoir chez lui pour bien marquer que la relation qu'il entendait nouer entre la France et l'Allemagne n'était pas de l'ordre de la diplomatie mais de l'ordre de l'amitié la plus sincère, la plus profonde, la plus humaine. Ce jour-là, à travers le geste inouï de ces deux hommes d'Etat, deux peuples qui s'étaient combattus jusqu'à l'extrême limite de leurs forces décidaient, sans rien oublier des drames du passé, de regarder ensemble vers l'avenir en se faisant confiance et en se respectant », *Idem* ;

¹¹⁶⁷ Allocution de Nicolas Sarkozy, Le Président de la République, *Idem* ;

¹¹⁶⁸ Nous observons qu'à la différence de son prédécesseur, qui s'est référé au gaullisme en termes de « message », le président Sarkozy choisit le terme « leçon » pour énoncer la valeur patrimoniale du gaullisme ;

¹¹⁶⁹ Allocution de Nicolas Sarkozy, Le Président de la République, *Idem* ;

¹¹⁷⁰ « Cette leçon est une leçon intellectuelle, celle de la raison plus forte que le sentiment, celle du pragmatisme plus fort que l'idéologie. », *Idem* ;

¹¹⁷¹ « Cette leçon est une leçon morale, celle de la responsabilité, celle du désintéressement, celle du courage. »

patriotisme¹¹⁷⁴ et de démocratie¹¹⁷⁵. La valeur patrimoniale du gaullisme réside, pour le président Sarkozy, dans la qualité exceptionnelle de l'homme qui a osé le refus de la fatalité et a gardé l'obstination d'agir toujours dans l'intérêt national, malgré les oppositions¹¹⁷⁶. A la différence de son prédécesseur, Nicolas Sarkozy donna une nuance personnelle à ses paroles vers la fin du discours, énonçant sa propre définition du gaullisme :

« Pour moi, le gaullisme, c'est le mot par lequel nous désignons dans notre histoire la volonté humaine fermement opposée au renoncement. Le gaullisme, c'est l'esprit de rupture. Le général de Gaulle n'a cessé toute sa vie de rompre avec les habitudes, les routines, les conventions, les pesanteurs de toutes sortes. Il a rompu avec son milieu, avec les partis, avec la tradition institutionnelle, avec l'ancien esprit colonial, avec l'ancienne France, avec l'ancienne politique économique. Il a rompu avec tout ce qui empêchait d'inventer l'avenir. Le gaullisme, ce fut à un moment donné de notre histoire le nom de cette force mystérieuse qui éternellement pousse dans l'épreuve tant de Français à se dépasser au nom de l'idée qu'ils se font de la France, de sa liberté et de sa grandeur. Le gaullisme, ce fut l'effort demandé à tous pour que la France pût retrouver son rang parmi les nations »¹¹⁷⁷.

« Volonté humaine fermement opposée au renoncement », « esprit de rupture » et « effort demandé à tous » pour la grandeur de la France, le gaullisme est, selon les paroles sarkoziennes, porteur des valeurs communes spécifiques de l'histoire et de la culture française. Même si Nicolas Sarkozy donna sa propre vision du gaullisme, nous tenons à souligner qu'il le définit par des mots-clés unanimement acceptés comme propres au vocabulaire gaulliste : volonté, refus, résistance. En outre, ce grand éloge que le président gaulliste fit à la mémoire du Général de Gaulle peut être compris en termes d'une confirmation de sa propre adhésion au

¹¹⁷²« Cette leçon est une leçon politique, celle du sens de l'Etat, celle de la volonté politique opposée au renoncement, celle de l'action qui change le cours de l'histoire », *Idem* ;

¹¹⁷³ « Cette leçon est une leçon de caractère, celle du sang froid face à la crise, celle de la lucidité dans la débâcle, celle de l'espérance quand tout semble perdu », *Idem* ;

¹¹⁷⁴ « Cette leçon est une leçon de patriotisme. Le général de Gaulle plaça la France au-dessus de tout. Il disait : « La France ce n'est pas la gauche, la France ce n'est pas la droite, la France c'est tous les Français ». Toute sa vie il se battit pour sa souveraineté, pour sa dignité, pour sa grandeur. Mais pour lui, le patriotisme c'était l'amour de sa patrie et le nationalisme c'était la haine des autres. », *Idem* ;

¹¹⁷⁵ « Cette leçon est aussi une leçon de Démocratie. Le général de Gaulle sauva trois fois la République et la Démocratie. Mais il n'a jamais voulu refaire la France sans les Français ni a fortiori contre eux. A chaque fois que le pouvoir lui échut dans des circonstances qui furent souvent d'une exceptionnelle gravité, il n'accepta de l'exercer qu'avec la confiance du peuple. Il ne fut jamais aussi grand que lorsque par deux fois le peuple ayant refusé d'approuver son action, il renonça de lui-même au pouvoir. », *Idem* ;

¹¹⁷⁶ « Cet homme qui dominait les tempêtes, fut aussi grand dans la paix que dans la guerre. Il fut grand parce qu'il n'a jamais cessé de regarder vers l'avenir. Il eut contre lui tous les conservatismes, tous les immobilismes. Parce qu'il fut un réformateur. Parce qu'il était convaincu que gouverner, c'était agir, parce qu'il était convaincu qu'il fallait adapter le pays aux réalités du monde, parce qu'il voulait que la France se donnât toujours les moyens de relever les défis. Parce qu'il voulait que la France se mît en situation de faire l'histoire au lieu de la subir [...] Tout aurait dû le pousser à être conservateur. Il fut le contraire. Il ne cessa toute sa vie d'incarner le mouvement. », Nicolas Sarkozy, *Idem* ;

¹¹⁷⁷ *Idem* ;

gaullisme comme fil conducteur de sa politique présidentielle - d'autant que son discours fut prononcé au début de son mandat.

b) Le Mémorial Charles de Gaulle et l'exposition du patrimoine gaulliste

Dès son inauguration en 2008, le Mémorial étale une exposition permanente qui offre une image complète du personnage gaullien, en le présentant dans son rôle d'écrivain, de chef de la France Libre, de père de famille, d'homme politique - illustrant aussi l'héritage du Général de Gaulle, comme les critiques et les caricatures qu'il a pu inspirer¹¹⁷⁸. La présentation du parcours gaullien fut complétée depuis 2008 par de diverses expositions temporaires dédiées à la mémoire de Charles de Gaulle et vouées à exalter la valeur patrimoniale du legs gaullien. La première d'entre elles, intitulée « Référents d'Hommes », fut une exposition de sculptures, organisée du 1^{er} mai au 30 septembre 2009 par Michel Boussard. La pièce maîtresse de cette exposition a été une sculpture en acier d'un de Gaulle de 2.07 mètres, créée spécialement pour l'événement. La sculpture montrait le Général de Gaulle, vêtu en civil, portant un manteau long, appuyé dans un bâton et regardant les paysages qu'il avait tellement appréciés. Le choix délibéré de présenter de Gaulle en personnage privé - sans mettre en valeur son rôle historique¹¹⁷⁹ - confère, à notre avis, une valeur atemporelle et universelle à la mémoire gaullienne, dépassant les deux grands discours mémoriels - d'un de Gaulle résistant et président fondateur de la Ve République. Dans le même temps, dès son inauguration et jusqu'au 5 octobre 2009, le Mémorial a présenté une exposition temporaire – « De Gaulle-Adenauer, une réconciliation franco-allemande » -, ayant abordé notamment la rencontre du 14 septembre 1958 comme le moment zéro de la réconciliation franco-allemande et du début d'une relation d'amitié sans précédent dans l'histoire de deux pays¹¹⁸⁰.

Entre 18 novembre et 30 décembre 2010, une nouvelle exposition fut organisée dans le but d'exalter la mémoire de la Résistance, incarnée par l'appel gaullien du 18 juin 1940. Intitulée « La déportation dans les camps nazis », l'exposition a présenté la vie quotidienne

¹¹⁷⁸ Mémorial Charles de Gaulle, dossier disponible [en ligne] sur <http://www.memorial-charlesdegaulle.fr/articles-1/28-53-exposition-permanente/>, consulté le 20 octobre 2015 ;

¹¹⁷⁹ « Boussard a choisi délibérément d'élever la verticalité du personnage privé comme le connaissaient les autochtones qui croisaient le Général au cours de ses balades », dans De Gaulle « en marchant » au Mémorial dès aujourd'hui, 24 avril 2009, cité par *L'Est-éclair*, article disponible [en ligne] sur <http://www.lest-eclair.fr/article/sorties-loisirs/de-gaulle-%C2%AB-en-marchant-%C2%BB-au-memorial-des-aujourd'hui>, consulté le 20 octobre 2015 ;

¹¹⁸⁰ Exposition temporaire "De Gaulle-Adenauer"- Mémorial Charles de Gaulle, Communiqué du Secrétariat Général de l'UGF (Union Gaulliste de France), texte disponible [en ligne] sur <http://www.union-gaulliste-de-france.org/article-28019239.html> ;

dans le camp de concentration situé en Alsace. Le témoignage de Madame Yvette Lundi, résistante déportée, illustré dans l'exposition, confirma la portée mythique du moment déclencheur de la Résistance française :

« Ce qui m'a donné la force d'agir, c'est d'apprendre qu'un officier français avait lancé à la radio de Londres un message d'espoir et d'espérance »¹¹⁸¹.

En outre, cette exposition venait à compléter l'exposition « Ici Londres... Dans les coulisses de la BBC », proposée le 18 juin 2010 pour commémorer le 70 anniversaire de l'Appel gaullien. Représentant une « reconstitution fidèle du siège du studio du 4e étage de Bush House, siège de la BBC en 1940 »¹¹⁸² d'où le Général de Gaulle avait lancé l'appel à la Résistance, cette exposition a contribué, ainsi, au renforcement du mythe gaullien et à l'universalisation de la mémoire de la Résistance, incarnée par le Général de Gaulle.

Toujours autour de l'Homme de 18 juin 1940, une troisième exposition fut organisée entre les 18 juin et 30 décembre 2012 pour célébrer le 40ème anniversaire de la Croix de Lorraine. Intitulée de manière suggestive « Un symbole pour l'Histoire, 40e anniversaire de la Croix de Lorraine », cette exposition présenta l'histoire d'un symbole vieux de 2000 ans, associé, dans la mémoire des Français, au Général de Gaulle comme « symbole du gaullisme politique »¹¹⁸³. Outre les expositions, le Mémorial propose de divers projets, comme par exemple, un « Projet Artistique Globalisé » - qui suppose la découverte du parcours de la mémoire gaullienne à Colombey, suivie d'une exposition finale des photographies des élèves¹¹⁸⁴. De plus, il y a aussi « Le Concours National de la Résistance et de la Déportation », qui s'impose comme but de faire perpétuer chez les jeunes français l'histoire de la Résistance et de la déportation afin d'en tirer des leçons¹¹⁸⁵.

¹¹⁸¹ Yvette Lundi, dans Mémorial Charles de Gaulle, citation disponible [en ligne] sur <http://www.memorial-charlesdegaulle.fr/articles-2/41-90-premier-rendez-vous/>, consulté le 20 octobre 2015 ;

¹¹⁸² Mémorial Charles de Gaulle, article disponible [en ligne] sur <http://www.memorial-charlesdegaulle.fr/articles-2/41-18-londres/>, 20 octobre 2015 ;

¹¹⁸³ Mémorial Charles de Gaulle, « 40^{ème} anniversaire de la Croix de Lorraine », article disponible [en ligne] sur <http://www.memorial-charlesdegaulle.fr/articles-2/41-182-40eme-anniversaire-croix-lorraine/>, consulté le 20 octobre 2015 ;

¹¹⁸⁴ Mémorial Charles de Gaulle, Projet artistique « Des mémoires, des regards », dossier disponible sur <http://www.memorial-charlesdegaulle.fr/articles-3/31-50-pag-secondaire-memoires-regards/>, consulté le 20 octobre 2015 ;

¹¹⁸⁵ Pour plus d'informations concernant les projets pédagogiques du Mémorial, voir : Centre National de Documentation Pédagogique (CNDP), « Mémorial Charles de Gaulle. Un lieu de mémoire et d'histoire », dossier disponible [en ligne] sur <http://www.cndp.fr/crdp-reims/index.php?id=950> ou Mémorial Charles de Gaulle, « Brochure pédagogique », texte PDF disponible [en ligne] sur http://www.memorial-charlesdegaulle.fr/UserFiles_degaulle/file/brochure%20pedagogique.pdf ;

c) Charles de Gaulle aux Invalides : l'initiative chiraquienne et la continuité sarkozienne de l'exaltation de la mémoire patrimoniale du gaullisme

L'année 2008 représente un moment important pour la mémoire du gaullisme. Outre le Mémorial inauguré en septembre à Colombey-les-Deux-Églises, on avait déjà ouvert, quelques mois auparavant, un lieu consacré à la mémoire du Général de Gaulle au sein de l'Hôtel national des Invalides à Paris. Dénommé « Historial Charles de Gaulle », cet endroit n'est ni mémorial, ni musée au sens traditionnel du terme, mais un projet architectural ambitieux, un espace audiovisuel qui retrace l'itinéraire de Charles de Gaulle. L'Historial est organisé autour de trois « alcôves de la connaissance » : l'Homme du 18 juin, le Libérateur et le Président de la République. A la différence du Mémorial, celui-ci représente un espace pédagogique qui, à travers la technologie, est nourri essentiellement par une réflexion sur la transmission de la connaissance historique¹¹⁸⁶. Partant de l'idée selon laquelle un lieu de mémoire a pour vocation de lier passé disparu et présent vivant, l'Historial se veut un espace frontière où « l'histoire et l'idée de l'avenir se mêlent »¹¹⁸⁷. De plus, l'Historial diffère du Mémorial aussi par le fait qu'il présente au public les trois moments autour desquels s'est construite la mémoire du Général de Gaulle d'une façon équilibrée, permettant ainsi aux visiteurs d'avoir une image exhaustive de la complexité du personnage et de la place qu'il acquiert dans l'imaginaire national français.

L'Historial fut inauguré le 22 février 2008, en présence de plus de 4000 personnes au premier rang, dont l'ancien président de la République, Jacques Chirac - qui fut en même temps l'initiateur du projet -, l'amiral Philippe de Gaulle ou Jean-Louis Debré, président du Conseil constitutionnel et fils du compagnon historique, Michel Debré. Outre les personnalités politiques, la cour des Invalides a réuni pour cette grande inauguration un nombre de 1500 d'élèves de troisième et de Terminal (classes où le Général de Gaulle figurait au programme d'histoire), ainsi que des élèves officiers, sous-officiers et des jeunes de l'Établissement public d'insertion de la Défense¹¹⁸⁸. Devant cet immense public, le président Nicolas Sarkozy prononça le discours inaugural, hommage au Général de Gaulle et plaidoirie pour le gaullisme

¹¹⁸⁶ Fondation Charles de Gaulle, « Historial Charles de Gaulle », *Dossier de présentation*, p. 4, disponible sur http://www.charles-de-gaulle.org/media/historial/dossier_presentation.pdf, consulté le 10 novembre 2015 ;

¹¹⁸⁷ *Ibidem*, p. 6 ;

¹¹⁸⁸ Fondation Charles de Gaulle, « L'inauguration de l'Historial Charles de Gaulle », *Espoir*, Numéro hors-série, mars 2008, p. 2 ;

comme valeur commune et toujours actuelle, même pour les « 28 millions de Français qui sont nés après la mort du Général de Gaulle »¹¹⁸⁹.

Dès le début de son allocution, le président Sarkozy tint à souligner que la décision de bâtir un lieu de mémoire en hommage au Général de Gaulle appartenait à l'ancien président français, Jacques Chirac, qu'il tint à « remercier solennellement et publiquement ». Ce geste, nous pouvons le comprendre comme une intention de marquer la continuité idéologique et politique entre les deux présidents gaullistes. Après une courte introduction désignant le dernier Compagnon de la Libération d'une manière métaphorique, le président français commença sa plaidoirie pour le gaullisme, en le définissant :

« Certes le gaullisme n'a jamais été une idéologie, le gaullisme n'a jamais été une religion. Le général de Gaulle s'y est toujours opposé. Il ne voulait pas que sa pensée fût enfermée dans la rigidité d'une doctrine. A l'un de ses compagnons il confiait en 1953 : « Il ne faut être prisonnier de rien si l'on veut avancer dans la forêt épaisse des réalités mouvantes ». Mais cet homme qui voulait que la politique se fit à partir des réalités et des circonstances disait aussi : « Si j'entends marcher librement, je ne marche pas pour autant au hasard ». Que cette phrase puisse inspirer chacun de nous »¹¹⁹⁰.

Si la définition sarkozienne du gaullisme reprit le discours commun sur le gaullisme opposé à l'idéologie et aux rigidités d'une doctrine, nous remarquons, pourtant, son choix pour la négation : « le gaullisme n'a jamais été » ; « il ne voulait pas » ; « il ne faut pas ». L'emploi du négatif est censé avoir un impact plus important sur l'auditoire, composé ici, dans une grande partie, des élèves de lycée qui n'étaient pas en mesure de confronter le récit présidentiel avec leurs propres expériences vécues. Mais la définition du gaullisme opposé à tout encadrement était déjà un théorème accepté à l'unanimité, et les nouvelles générations devraient ainsi, selon les paroles présidentielles, retenir du gaullisme précisément son pragmatisme : le gaullisme, c'est l'action de circonstance suivant les « réalités mouvantes », tout en restant ferme sur ses principes d'agir dans l'intérêt national, principes issus et nourris de cette « certaine idée de la France ». Ces mêmes principes, que le Général de Gaulle n'abandonnât jamais, représentaient, aux yeux du président Sarkozy, le fil rouge d'une action libérée, mais qui n'était pas pour autant hasardeuse.

¹¹⁸⁹ Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur le Général de Gaulle et le gaullisme, à Paris le 22 février 2008, texte intégral disponible [en ligne] sur <https://www.vie-publique.fr/discours/169831-declaration-de-m-nicolas-sarkozy-president-de-la-republique-sur-le-ga> ;

¹¹⁹⁰ Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur le Général de Gaulle et le gaullisme, à Paris le 22 février 2008, *Idem* ;

Après avoir rappelé d'emblée le caractère non-doctrinaire du gaullisme, Nicolas Sarkozy a continué son allocution, tout en renforçant le discours officiel sur la mythification de la mémoire du Général de Gaulle et de son action pour la France. Le président Sarkozy poursuit son exposé, définissant le gaullisme comme une « force mystérieuse » :

« Le gaullisme, ce fut d'abord cette force, cette force mystérieuse qui poussa tant de Français à rejoindre le général de Gaulle, simplement – mais c'est tellement ce simplement, parce qu'il incarnait quelque chose que la France avait perdu et que le Général était le seul à pouvoir leur rendre. Et les Français sentaient confusément que la France avait perdu son honneur. Cette force mystérieuse ce ne fut pas seulement celle du patriotisme. Cette force ce ne fut jamais celle du nationalisme. Pour comprendre, il faut aller chercher plus loin, plus profond »¹¹⁹¹.

Cette allégorie gaullisme – force « mystérieuse » à laquelle le président fit appel pour expliquer et synthétiser dans un seul mot toute la complexité de la pensée et de l'action gaullienne, contribuait à notre avis à l'exaltation du mythe gaullien construit autour de la figure providentielle du Général de Gaulle - « le seul » capable de rendre à la France et aux Français « l'honneur » perdue. Et cela parce que le gaullisme était le fruit d'une profonde connaissance de la France, de son histoire et de son peuple, une vision qui dépassait les limites du patriotisme, mais qui n'était jamais tombée dans les pièges du nationalisme¹¹⁹². Le gaullisme, poursuit le président Sarkozy :

« c'était la force du « non » dans l'histoire...La force de « ce non du maquisard obscur collé à la terre pour sa première nuit de mort et qui suffit, disait Malraux, à faire de ce pauvre gars, le compagnon de Jeanne d'Arc et d'Antigone ». C'est cela le gaullisme, cette force mystérieuse qui est capable de transformer un anonyme parmi les plus humbles de nos compatriotes en un héros. Le gaullisme, c'est le refus de la fatalité. Le gaullisme c'est le mot par lequel nous désignons dans notre histoire la volonté humaine, lorsqu'elle est fermement opposée au renoncement »¹¹⁹³.

La définition sarkozienne du gaullisme comme « refus de la fatalité » et, ensuite, la définition de ce refus comme « la force mystérieuse » capable de transformer l'anonyme en héros national, - exaltant le mythe du Résistant et du Sauveur de la nation -, reconfirma, ainsi, le discours mémoriel officiel sur le gaullisme comme « acquis précieux » pour la France. De plus, nous remarquons un autre mot-clé, gaullien par excellence, que le président a employé pour définir le gaullisme : la volonté. Le gaullisme était l'action selon les circonstances, c'était une force « mystérieuse », mais, après tout, le gaullisme, c'était « la volonté humaine » opposée à la

¹¹⁹¹ Nicolas Sarkozy, *Idem* ;

¹¹⁹² A noter que de Gaulle fait une différence catégorique entre patriotisme et nationalisme : « Le patriotisme, c'est aimer son pays. Le nationalisme, c'est détester celui des autres. » dans *Lettres, notes et carnets* (1951), distinction mentionnée aussi par le président Sarkozy, *Idem* ;

¹¹⁹³ Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur le Général de Gaulle et le gaullisme, à Paris le 22 février 2008, *Idem* ;

fatalité. Il y a eu chez de Gaulle la volonté de ne pas céder, de combattre jusqu'à la victoire, qu'elle soit une victoire guerrière ou politique, une volonté propre aux hommes qui ont vécu la guerre¹¹⁹⁴. Mais, tout comme le souligna son successeur à l'Elysée, le gaullisme, ce n'était pas simplement et seulement « le gaullisme de guerre »¹¹⁹⁵. Fortement attaché à l'Histoire, le Général de Gaulle n'a pas limité son action à l'épisode guerrier, ce qui l'aurait classé dans la mémoire nationale « quelque part entre Carnot et Clemenceau ». Le gaullisme a continué après la Libération comme « refus du conservatisme »¹¹⁹⁶ - et le président Sarkozy fit appel à sa propre mémoire pour confirmer la véracité de ses arguments et donner une valeur testimoniale au discours, notamment pour ce qui concernait les moments les plus tendus des mandats gaulliens, comme la gestion du problème algérien¹¹⁹⁷ ou la crise étudiante de mai 1968¹¹⁹⁸.

Après avoir brièvement repris et honoré l'histoire de l'action du Général de Gaulle à la « tête » de la République, Nicolas Sarkozy a invoqué de nouveau sa propre mémoire pour soutenir l'universalisation de la mémoire du gaullisme comme « acquis précieux pour la France », témoignant sur les sentiments qu'il a éprouvés au moment tragique de la disparition du grand homme :

« Je me souviens du jour où il est mort, du proviseur qui, dans notre établissement, passait de classe en classe pour annoncer la nouvelle. Je me souviens de l'émotion qui saisit le pays tout entier et qui semblait même étreindre la plupart de ceux qui avaient combattu le Général. Un grand vide s'était brusquement creusé, au bord duquel chacun se tenait silencieux. Je me souviens des obsèques, de la foule qui se recueillait, cette foule dans laquelle se trouvaient beaucoup de ceux qui en 1968 l'avaient attaqué, et qui un an plus tard avaient voté « non » pour qu'il s'en aille. Mais cette foule était bouleversée, parce qu'elle

¹¹⁹⁴ « Il en a fallu de la volonté pour que la France combattante devienne une réalité. Et que nos amis Américains, et que nos amis Anglais, et que tous nos alliés apprennent à compter avec la France. Il en a fallu de la volonté pour que, dans un pays comme le nôtre, la résistance soit unifiée et qu'au jour de la victoire la France fut présente. Il en a fallu de la volonté pour éviter en 1944 la guerre civile, il en a fallu de la volonté pour imposer, -oui, pour imposer- à nos alliés le rétablissement d'une souveraineté française et empêcher que Strasbourg à peine libérée soit évacuée et livrée à la vengeance de l'occupant. », Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, *Idem* ;

¹¹⁹⁵ « Mais le gaullisme ce n'est pas simplement le gaullisme de la guerre, ce n'est pas seulement le gaullisme de la résistance, ce n'est pas seulement le gaullisme de la France libre. Le gaullisme, il ne s'arrête pas avec la Libération. Il continue. », *Idem* ;

¹¹⁹⁶ « Le Général de Gaulle n'est pas une vision nostalgique de l'Histoire. Et parce qu'il sait que rien ne recommence jamais à zéro, de Gaulle, c'est d'abord le refus du conservatisme. Le Général de Gaulle n'est pas un conservateur. Il n'est pas comme Vichy enfermé dans la nostalgie du passé...En voulant restaurer l'Etat dans son autorité, dans sa dignité, dans son prestige, le Général de Gaulle dresse contre lui tout au long de sa vie tous les conservatismes, tous les corporatismes, tous les clientélismes. », *Idem* ;

¹¹⁹⁷ « La France est déchirée par la Guerre d'Algérie. Je me souviens très bien, tout jeune enfant, qu'on ne pouvait, chez soi, avoir quelques amis à dîner sans que les passions s'exacerbent. Le Général entreprend d'y mettre fin. », dans *Idem* ;

¹¹⁹⁸ « En 1968, les mêmes, qui prétendaient défendre la République et la démocratie, rien que cela, mais qui ne pouvaient pas supporter d'avoir perdu les élections, 1968, et ils jouent la carte de l'insurrection populaire. On se souvient de la révolte de cette jeunesse qui a tout, qui ne sait pas encore ce qu'est le chômage, notamment le chômage des jeunes, et qui monte sur les barricades pour réclamer le droit d'aimer sans contrainte et de jouir sans entrave. » dans *Idem* ;

sentait bien qu'une page immense de l'histoire de notre pays était en train de se tourner. J'avais 22 ans, Amiral, lorsque je me suis rendu pour la première fois à Colombey. J'y suis retourné bien souvent depuis »¹¹⁹⁹.

Le témoignage présidentiel, tout en confirmant la version historique de la dramatisation du moment 1970 - Charles de Gaulle étant devenu, après sa mort, « le plus illustre des Français » - , renforça l'idée d'un consensus national autour du legs gaullien comme « acquis précieux » pour la France. Et son témoignage avait d'autant plus de valeur qu'il est intervenu au moment précis de l'inauguration du premier « lieu de mémoire » parisien en honneur au Libérateur et au Père de la République. De plus, ce fut le même président Sarkozy qui a indirectement souligné la valeur patrimoniale du gaullisme à travers la « signification » qu'il lui donna en tant qu'exemple pour les générations qui s'en sont suivies – la transmission intergénérationnelle étant une des conditions nécessaires pour qu'un objet immatériel devienne patrimoine national :

« Si le gaullisme est une histoire, enfin, c'est parce qu'il a une signification [...] Mais la signification, c'est que de Gaulle nous parle d'une idée de l'Homme et d'une idée de la nation qui a une valeur, et peut-être une valeur plus grande encore qu'elle n'en a jamais eu tant la crise identitaire que traverse notre pays est profonde. Je veux dire que pour notre génération c'était facile de rentrer dans la politique parce que l'on avait l'exemple de ceux qui étaient les compagnons du Général de Gaulle »¹²⁰⁰.

Et ces compagnons du Général de Gaulle, auxquels le président Nicolas Sarkozy tint à exprimer son estime¹²⁰¹, furent précisément les gardiens les plus fidèles au gaullisme comme valeur commune et spécifique de l'esprit et de la culture politique française :

« Ils ont donné aux jeunes de notre époque et ils m'ont donné à moi, l'enfant d'immigré, la fierté d'être Français. Ils nous ont donné le goût de la grandeur. Alors, maintenir vivant le souvenir du gaullisme, c'est notre devoir et je voudrais que chacun comprenne que s'il est là aujourd'hui, c'est parce que de Gaulle a entraîné des jeunes qui avaient à peine leur âge, qu'il les a entraînés pour les sortir de leur quotidien, donner un sens à leur vie, les faire participer à une épopée au service de la liberté. Il leur a appris à aimer la France et n'a jamais voulu faire l'apologie du nationalisme. Il disait : « Le patriotisme c'est l'amour de la patrie, le nationalisme c'est la haine des autres ». Cet exemple doit vivre parce que l'exemple, cela sert »¹²⁰².

Nicolas Sarkozy conclut son allocution affirmant que la cérémonie d'ouverture de l'Historial comme lieu de mémoire du gaullisme n'était pas, en fait, une cérémonie du souvenir, mais de

¹¹⁹⁹ Nicolas Sarkozy, *Idem* ;

¹²⁰⁰ Nicolas Sarkozy, *Idem* ;

¹²⁰¹ « Je pense à Maurice Schumann, à Pierre Messmer, à Jacques Chaban-Delmas. Et je veux dire également mon affection et mon estime à Yves Guéna, à Maurice Druon, à Robert Galley. Je voudrais pouvoir les citer tous. », Nicolas Sarkozy, *Idem* ;

¹²⁰² *Idem* ;

l'avenir¹²⁰³ - affirmation que nous pouvons lire à la fois comme l'attestation de l'actualité du gaullisme en tant que style et pratique de bonne gouvernance et comme une justification *a priori* de la future politique présidentielle¹²⁰⁴, d'autant que le président se trouvait en 2008 tout au début de son mandat.

d) L'exposition du patrimoine gaulliste aux Invalides

Inauguré le 22 février 2008 par le président de la République, l'Historial fit rentrer Charles de Gaulle aux Invalides, aux côtés de Louis XIV et de Napoléon, complétant ainsi le triangle qui marque la continuité de la France¹²⁰⁵. De plus, la création de l'Historial fut intégrée dans un programme ambitieux de modernisation du Musée de l'Armée, déroulé sur la période 2003-2009¹²⁰⁶. En s'appuyant sur une muséographie renouvelée, le projet eut pour ambition de rendre le musée accessible au plus grand nombre de personnes désireuses d'apprendre l'histoire de l'armée de terre permanente de la France, depuis sa création en 1445 jusqu'à nos jours. Pour le faire, le programme du Musée de l'Armée s'est appuyé sur les « trois figures nationales emblématiques » des trois grandes périodes de l'histoire de l'armée française, intitulée successivement « royale, impériale et de la République ». Ces figures dont le musée exalte « l'héritage historique et patrimonial »¹²⁰⁷ sont naturellement Louis XIV, le fondateur du site des Invalides, Napoléon 1^{er}, qui y repose, et, à partir de 2008, le Général Charles de Gaulle. Si ce dernier était déjà évoqué au sein du département des Deux Guerres mondiales, dans la période consacrée à 1939-1945 – ayant restreint ainsi son histoire au rôle joué pendant la guerre -, le projet de l'Historial a donné une dimension nouvelle à l'idée initiale d'un « espace Charles de Gaulle » : celui-ci illustre l'ensemble du parcours gaullien, du chef des Français libres au fondateur et président de la Ve République. L'Historial Charles de Gaulle, en complément du département des « Deux Guerres mondiales » et en liaison évidente avec le musée de l'Ordre de la Libération, intègre un projet voué à affirmer clairement la vocation mémorielle de l'Hôtel

¹²⁰³ « Un pays libre et un pays fort, cela se mérite. C'est pourquoi cette cérémonie d'aujourd'hui, cher Pierre Mazeaud, ce n'est pas la cérémonie du souvenir, c'est la cérémonie de l'avenir. », *Idem* ;

¹²⁰⁴ Nous rappelons ici que le mandat du président Nicolas Sarkozy fut caractérisé comme « présidentialiste », étant critiqué pour ses excès d'initiative politique ;

¹²⁰⁵ Antoine Dupont-Fauville, « De Gaulle aux Invalides », *Espoir*, Numéro hors-série, mars 2008, p. 12 ;

¹²⁰⁶ Il s'agit du projet ATHENA (Armes, Techniques, Histoire, Emblématique, Nation Armée) qui eut pour ambition, en transformant un musée d'objets en musée d'histoire, d'en faire le premier dans sa catégorie, tant par l'ampleur de la période traitée, du XIII^{ème} au XX^{ème} siècle, que par l'importance des collections présentées, cf. Robert Bresse, « Passer d'un musée d'objets à un musée d'histoire », *Espoir*, Numéro hors-série, mars 2008, p. 14 ;

¹²⁰⁷ Robert Bresse, « Passer d'un musée d'objets à un musée d'histoire », *Ibidem*, p. 15 ;

national des Invalides, appelé à devenir « une véritable cité de l'Histoire de notre nation, du Moyen-Age à la période contemporaine »¹²⁰⁸.

La simple présence, donc, du Général de Gaulle aux Invalides en tant que troisième et dernière grande figure de l'Histoire de France constitue déjà une première marque symbolique de patrimonialisation : incarné par la figure du Général de Gaulle, le gaullisme prend sa place patrimoniale dans l'histoire de la France, assurant l'identité et la continuité de l'Etat et de la nation française. L'Historial Charles de Gaulle n'est pas, pourtant, un musée au sens traditionnel du terme, compte tenu du fait qu'on n'y trouve aucun objet matériel ayant appartenu au Général. Il s'agit, en revanche, d'un espace multimédia où seuls l'image et le son témoignent du parcours du grand homme et du legs qu'il a laissé à la France. Comme l'affirma Sharon Elbaz, le Commissaire de l'Historial Charles de Gaulle et directeur adjoint de la Fondation :

« Monument audiovisuel, l'Historial Charles de Gaulle s'appuie donc sur un patrimoine visuel et sonore exceptionnel. Aux Invalides, il sera le seul « Grand homme » à pouvoir être vu, entendu et peut-être compris par les visiteurs...Aucun objet ne devant structurer la scénographie, il leurs (aux architectes) restait à spatialiser un discours historique et à donner corps à un contenu immatériel »¹²⁰⁹.

Ainsi, l'originalité du projet consiste précisément dans la patrimonialisation de l'immatériel, l'Historial se construisant comme un lieu « muséographique » où la mémoire du gaullisme acquiert sa valeur patrimoniale à travers l'exposition d'un récit historique¹²¹⁰ qui complète et confirme en même temps le discours unanimement accepté sur le bilan positif de l'héritage du Général de Gaulle. De plus, l'exposition permanente, retraçant l'ensemble de l'itinéraire gaullien et partagée en deux espaces - l'anneau de l'histoire et les trois « alcôves de la connaissance » -, offre au visiteur une expérience inédite, lui permettant de construire son propre chemin vers la connaissance historique. Entre la salle multi-écrans et les espaces d'exposition permanente, le visiteur rencontre huit vidéoprojecteurs diffusant sur l'anneau de verre les images emblématiques de la période 1890-1970, qui le font plonger dans ce XXe siècle que le Général de Gaulle marqua à jamais de son empreinte. Ensuite, le visiteur entre dans le propos de l'Historial, en visionnant le film « Charles de Gaulle », une biographie qui est

¹²⁰⁸ Robert Bresse, *Idem* ;

¹²⁰⁹ Sharon Elbaz, « Transmettre et décrypter », *Espoir*, Numéro hors-série, mars 2008, p. 16 ;

¹²¹⁰ Les visiteurs désireux de s'informer sur des aspects plus complexes de l'action du Général de Gaulle peuvent accéder les bornes « Questions d'Histoire », leur permettant d'interroger de divers historiens, spécialistes du gaullisme et de l'histoire de la France. De plus, un conseil scientifique mixte, réunissant témoins et historiens de la Fondation Charles de Gaulle et du Musée de l'Armée, a construit un discours historique centré sur le personnage public, officiel, sans hagiographie ni parti pris historiographique, cf. Sharon Elbaz, *Ibidem*, p. 17 ;

à la fois l'introduction et le cœur de la visite¹²¹¹. Après cette « première rencontre » avec de Gaulle, les trois « alcôves de la connaissance »¹²¹² se construisent comme lieu d'approfondissement, où les 400 documents issus de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) et les 20 heures de commentaires diffusés dans l'audioguide offrent au visiteur une vision authentique de ce que le Général de Gaulle signifie dans l'histoire de la France.

e) « Vive le dessin libre », Charles de Gaulle en caricature : « la liberté du crayon » comme « le meilleur hommage que ces dessinateurs pouvaient lui rendre »

Apparu pour la première fois au XVII^e siècle, le terme « caricature » provient du latin *caricare*, qui signifie *charger*. Utilisé à l'origine sans aucune connotation comique, le concept définit des images déformées qui invitaient, alors, à une réflexion sur la laideur opposée à la beauté parfaite¹²¹³. En 1681, le peintre Filippo Baldinucci proposa une des premières définitions de la caricature :

« La caricature correspond chez les peintres et les sculpteurs à une méthode consistant à faire le portrait le plus ressemblant possible, mais aussi, à augmenter et à accentuer exagérément les défauts des traits qu'ils copient. Ainsi, le portrait dans son ensemble est parfaitement conforme au modèle, alors que les traits qui le composent sont modifiés »¹²¹⁴.

Avec sa silhouette célèbre à partir de 1944, sa personnalité tranchée et sa personnification du pouvoir sous la Ve République, Charles de Gaulle fut abondamment caricaturé¹²¹⁵. Tout en restant dans la logique mémorielle, l'Historial Charles de Gaulle a organisé en 2012 une exposition de caricatures menée à refléter l'image gaullienne après une quarantaine d'années de la disparition de Charles de Gaulle. Intitulée de façon suggestive *Vive le dessin libre* en allusion à la célèbre petite phrase du Général « Vive le Québec libre », cette exposition présente une série de 62 dessins choisis parmi un millier de caricatures du *Canard Enchaîné*, de *L'Express* ou du *Figaro*, qui racontent 30 ans de la vie publique du Général de

¹²¹¹ Historial Charles de Gaulle, « Visite guidée, La coupole inversée, écrin du film multi-écrans », *Espoir*, Numéro hors-série, mars 2008, pp. 22-23 ;

¹²¹² La premier alcôve (1890-1942) est un espace monochrome bleu de France ; la seconde (1942-1946) est un espace vert et gris comme la guerre et dans la troisième alcôve (1958-1969), on a différencié les diverses étapes en bleu blanc rouge pour la République gaullienne, gris mat pour la politique étrangère, et, dernièrement, en plastique blanc pour les années soixante et rouge pour mai 1968. Il y en a également deux espaces intermédiaires 1946-1958 et 1969-1970, illustrant les périodes où le général de Gaulle n'est pas au pouvoir, sont traité en noir, cf. Historial Charles de Gaulle, « Visite guidée, Les alcôves de la connaissance », *Ibidem*, pp. 26-27 ;

¹²¹³ Bertrand Tillier, *A la charge ! La caricature en France de 1789 à 2000*, Les Editions de l'amateur, Paris, 2005, p. 15 ;

¹²¹⁴ Filippo Baldinucci, *Dictionnaire des termes artistiques*, cité par Bertrand Tillier, *A la charge ! La caricature en France de 1789 à 2000*, *op.cit.*, p. 15 ;

¹²¹⁵ Vincent Giraudier, Carine Lachevre, « Vive le dessin libre », *Espoir*, no 170, automne 2012, p. 4 ;

Gaulle. Dans ce sens-là, Jacques Godfrain, président de la Fondation Charles de Gaulle, affirma :

« La caricature est le mariage de la main qui exécute et du talent qui est l'esprit. Donc, l'esprit c'est quand même le journaliste et la main, c'est donc, ce qui met en œuvre la pensée [...] la liberté du crayon des caricaturistes était peut-être pm »¹²¹⁶.

Force est de souligner ici que les caricatures n'ont pas été réalisées spécialement pour l'exposition, mais ce sont des dessins faits du vivant du Général de Gaulle, à la suite de divers événements qui ont marqué son existence : la guerre d'Algérie, les relations franco-allemandes, l'Europe, les élections de 1965, mai 68. Organisée autour de vingt-trois thématiques - chacune comportant un dessin principal, des dessins secondaires et un appareil scientifique en anglais et en français¹²¹⁷ -, l'exposition représente un moment important pour l'exaltation de la mémoire du gaullisme, d'autant que les caricatures étaient destinées à souligner les aspects critiquables de la politique gaullienne à l'époque. De plus, vus comme une manière divertissante de revivre les grands moments de l'histoire gaullienne¹²¹⁸, ces dessins - qui parlent un langage accessible à tous - représentent une source mémorielle importante dans la mesure où ceux-ci viennent à exalter le mythe gaullien sous toutes ses formes encore fortement enracinées dans la mémoire historique comme dignes de la grandeur et de la mission historique de la France.

Tout d'abord, l'affiche - signée du dessinateur satirique Plantu - envisage de Gaulle dans son uniforme militaire, les mains enlevées, avec un crayon dans la main droite, criant : « Vive le dessin libre !! »¹²¹⁹. A ses côtés, une petite souris qui le regarde et qui peut être assimilée à l'image du peuple français, voire du monde entier en position de simple spectateur devant les actions du grand homme. En outre, nous pouvons lire l'affiche comme un métissage de deux mémoires dominantes : d'une part, l'uniforme militaire symbolise l'homme du 18 juin 1940, le résistant et le libérateur de la patrie ; et d'autre part, la petite phrase « Vive le dessin libre », qui renvoyait à la phrase célebrissime de 1967 - « Vive le Québec libre » -, dévoile le président français, l'homme d'Etat fort, qui prit dans ses mains le destin de la France après 1958¹²²⁰.

¹²¹⁶ Jacques Godfrain, *Charles de Gaulle en caricatures*, entretien vidéo disponible [en ligne] sur http://www.courleuxsansfrontieres.com/Jacques-Godfrain-Charles-De-Gaulle-en-caricatures-Vive-le-dessin-Libre-exposition-Hotel-national-des-Invalides-avec-la_a479.html, consulté le 16 novembre 2015 ;

¹²¹⁷ Vincent Giraudier, Carine Lachevre, « Vive le dessin libre », *Espoir*, no 170, automne 2012, p. 4 ;

¹²¹⁸ Marc Fossex, « Charles de Gaulle en caricatures, Exposition Cour d'Honneur des Invalides », *Avant-propos, Espoir*, no 170, automne 2012, p. 2 ;

¹²¹⁹ Image présente aussi sur la couverture du numéro 170 de la Revue de la Fondation Charles de Gaulle, *Espoir*, no 170, automne 2012

¹²²⁰ Voir Annexe 4. : « Vive le dessin libre ! » ;

Tout en suivant la chronologie des événements et les thématiques de l'exposition, nous allons montrer - à travers l'analyse d'une sélection de dessins exposés¹²²¹ - la façon dont, même caricaturé, le gaullisme est parvenu à incarner les valeurs patrimoniales de la France. Après le dessin de la Ligue française antibritannique¹²²², réalisé en 1940 pour illustrer les critiques à l'adresse du Général de Gaulle pendant la guerre - en le présentant comme « fourrier des Juifs »¹²²³ -, le mythe du Libérateur fut exalté dans la deuxième thématique de l'exposition intitulée *Le Libérateur*, qui comprit deux caricatures, dont le dessin de Jean Effel paru le 30 décembre 1944 dans *France Soir* en hommage à de Gaulle libérateur¹²²⁴. Le dessin présentait le Général de Gaulle dans sa posture du vainqueur rentrant dans Paris, ainsi que la France, représentée par la Tour Eiffel, avec une tête de femme qui courait vers lui pour l'embrasser. Cette femme - qui était la France et qui exclamait « Mon grand ! » - confirme l'image d'une « ode à l'homme qui fut la France »¹²²⁵. La deuxième caricature illustrant le mythe du Sauveur fut celle de Roland Moisan, publiée dans le *Canard enchaîné* le 3 juillet 1964. Sous le titre *Quinze siècles de libération, un seul libérateur*, l'auteur ironisa le monopole gaullien de la Libération¹²²⁶. Il montra Charles de Gaulle monté sur un cheval devant l'Arc de Triomphe sur les Champs-Élysées, entouré par des gens en clones du Général. Néanmoins, au-delà du ton ironique, la déclaration de l'auteur du dessin dévoila une intention de rendre hommage à l'action déterminante du Général de Gaulle :

« Faut-il rappeler que des libérateurs, il n'y en a qu'un. Le voici descendant les Champs-Élysées. De gauche à droite : de Gaulle - Lamartine, de Gaulle - sainte Geneviève, de Gaulle - de Gaulle, de Gaulle - Etienne Marcel, de Gaulle - Gavroche, de Gaulle - sans culotte, de Gaulle - taxi de la Marne »¹²²⁷.

Le retour au pouvoir du Général de Gaulle et le mythe du Père fondateur de la Ve République a représenté l'objet de la deuxième thématique de l'exposition. Sous le titre *L'annonce faite à Paris*, le dessin de Pol Ferjac, publié dans *Le Canard enchaîné* le 3

¹²²¹ La grande partie de dessins retenus, ainsi que bien d'autres caricatures dévoilées dans le cadre de l'exposition, sont également présentés dans le numéro 170 de la Revue de la Fondation Charles de Gaulle, *Espoir*, no 170, automne 2012 ;

¹²²² Partie de la première thématique intitulée « Face à Vichy et aux nazis », l'image montrait le Général de Gaulle entouré par cinq hommes, visage caché, derrière un micro, faisant allusion à ses apparitions à la BBC, avec un grand titre en rouge : « Le Général micro, fourrier des Juifs », auquel s'ajoutait, toujours en rouge, mais plus petit, « Le vrai visage de la « France libre » », cf. Vincent Giraudier, Carine Lachevre, « Vive le dessin libre », *Ibidem*, p. 5 ;

¹²²³ Voir Annexe 5. : « Le Général Micro, fourrier des Juifs » ;

¹²²⁴ Voir Annexe 6. : « Mon grand ! »

¹²²⁵ Appellation inspirée du livre de Romain Gary, *Ode à l'homme qui fut la France et autres textes*, Gallimard, Paris, 2010 ;

¹²²⁶ Voir Annexe 7. : « Quinze siècles de libération, un seul libérateur » ;

¹²²⁷ Roland Moisan, *Le Canard enchaîné*, le 3 juillet 1964, cité par Vincent Giraudier, Carine Lachevre, *Ibidem*, p. 8 ;

septembre 1958, montra de Gaulle en tant que président, assis sur un socle illustrant la République Française. Il tient dans ses mains une enfante symbolisant la Vème République, faite à son image. A ses pieds, se trouve la classe politique de la IVe République incapable de gérer l'affaire algérienne, les militaires d'Alger et les partisans de l'Algérie françaises, tous ces éléments qui avaient contribué à la fabrication du mythe du Sauveur rappelé au pouvoir pour sauver à nouveau la France¹²²⁸.

La série de la thématique du retour au pouvoir continua avec la caricature signée toujours par Jean Effel, parue dans *l'Express* le 19 septembre 1958. Celle-ci est une représentation fidèle du sentiment éprouvé par les antigauillistes lorsque le Général a pris le pouvoir en 1958 : il s'agit du « mariage » entre de Gaulle et la Marianne, devant le général Massu, un des insurgés de mai 1958, qui tient une arme dirigée vers Marianne. Sous l'image de la jeune femme représentant la France et Charles de Gaulle, il y a la question suivante : « Acceptez-vous de prendre pour mari et légitime époux... ? » et, en haut, les réponses possibles « Oui ou Non ? »¹²²⁹. A travers l'arme de Massu, insinuant que Marianne était obligée à marier de Gaulle, l'artiste illustra le moment du 13 mai 1958, lorsque, selon les antigauillistes, le Général prit le pouvoir à travers un coup d'Etat. Néanmoins, cette version fut atténuée par l'image d'un de Gaulle vêtu en costume de mariage et non en uniforme militaire. De plus, l'image du mariage entre de Gaulle et la République, si elle fut critiquée pendant son vivant, au moment de sa disparition en 1970, ce fut le président Georges Pompidou qui, à travers sa déclaration, officialisa le discours mémorial portant sur le grand homme dont la France avait épousé le destin. Jean Effel poursuivit sa série caricaturale avec un dessin apparu en mai 1958, toujours dans *l'Express* et qui fut aussi repris dans le cadre de l'exposition. Il montre le moment où le Général de Gaulle affirme être prêt à assumer le pouvoir, devant la Marianne qui le regarde effrayée¹²³⁰. De plus, la Marianne tient dans ses mains les photos des trois hommes qui ont « trahi » la République, à savoir, Napoléon Ier, Napoléon III - les deux qui ont aboli le régime républicain à la faveur de l'Empire - et Pétain, qui a fondé un régime autoritaire à Vichy. Ce sont des photos arrachées des tableaux présents sur le mur. A leur place, le dessinateur a mis des photos de Marianne datées de l'année de sa « naissance » et de sa « mort », en fonction des « tueurs » ci-dessus mentionnés¹²³¹.

¹²²⁸ Voir Annexe 8. : « L'annonce faite à Paris » ;

¹²²⁹ Voir Annexe 9. : « Oui ou non ? » ;

¹²³⁰ Voir Annexe 10. : « L'assumoir » ;

¹²³¹ Image présentée aussi dans Vincent Giraudier, Carine Lachevre, « Vive le dessin libre », *Ibidem*, p. 11 ;

Parmi les caricatures qui se voulaient alors critiques à l'adresse du Général de Gaulle présentées dans le cadre de l'exposition, il y avait aussi l'affiche socialiste appelant à voter « non » au référendum de 1958 sur la Constitution de la Ve République. Sous la forme d'une bande-dessinée formée de quatre dessins accompagnés par des textes explicatifs, l'affiche montre le parcours gaullien dès son arrivée au pouvoir jusqu'au moment d'après le possible « oui » à la Constitution¹²³². Le premier dessin affiche l'arrivée au pouvoir, montrant de Gaulle dans les bras des généraux qui l'ont aidé, accompagné du texte : « De Gaulle a été porté au pouvoir par la sédition préparée par ses amis, encouragée et relancée par ses appels des 15 et 19 Mai, et avec laquelle il a fait chanter le Parlement ». Toujours en uniforme militaire, le deuxième dessin étale de Gaulle dans sa posture d'empereur, assis sur une chaise royale, ayant en haut trois petites têtes gaulliennes, entouré par des ministres. Sur le mur, en arrière, on aperçoit son portrait. Le texte de ce deuxième dessin vient à expliquer le caractère « trop » gaullien de la Constitution : « La Constitution est faite pour de Gaulle. Ses ministres seront ses doublures (Art. 6-8-23). L'Assemblée ne pourra rien contre lui ». Ensuite, sur le troisième dessin, il y a de Gaulle sans uniforme, laissant tomber dans une urne des gouttes provenant d'une bouteille dont l'étiquette stipule « dissolution ». Cette image fut accompagnée par le texte suivant : « Il pourra lui imposer des lois par de nouveaux plébiscites et la dissoudre à son gré (Art. 11 et 12) ». Enfin, dans le dernier tableau, de Gaulle revient en uniforme sur un cheval en dirigeant les soldats qui courent à ses côtés. Sous le dessin, le texte : « Il pourra s'arroger tout le pouvoir en déclarant « les institutions en danger » : imitant Charles X, renouvelant Napoléon III (Art. 16) ». Donc, cette affiche socialiste synthétisa, en quatre images, tous les arguments de l'opposition¹²³³. Néanmoins, ces arguments eurent comme effet pervers précisément celui d'exalter - dans l'imaginaire des Français - le mythe du Sauveur et d'un bras fort à la tête de la République : la Constitution fut approuvée par presque 83% des suffrages¹²³⁴.

En outre, l'exposition présenta aussi des caricatures portant sur la politique étrangère de la France, telle qu'elle fut imaginée par le Général de Gaulle comme appartenant au « domaine

¹²³² Voir Annexe 11. « Affiche socialiste » ;

¹²³³ Nous tenons à mentionner que l'affiche gaulliste fut plus simple que celle de l'opposition. Il s'agissait d'une femme libérée de chaînes, représentant la France, dont l'ombre était la silhouette de De Gaulle. Cette image fut entourée par des textes incitant à voter « oui » à la Constitution : « Oui à la Constitution », « Oui à la France et à la Communauté », « Oui à l'essor social et économique » et « Oui à la République libérée du système ». Voir Annexe 12. « Oui à la Constitution » ;

¹²³⁴ Assemblée nationale, *Le suffrage universel*, dossier disponible sur http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/suffrage_universel/constitution-referendum-1958.asp, consulté le 17 novembre 2015 ;

réservé » du Président, véritable chef de l'Etat et premier responsable du maintien de sa grandeur à l'échelle internationale. Parmi ces caricatures, il y avait celle du caricaturiste néerlandais d'origine berlinoise, Fritz Behrendt, dénommée *Écoutez-moi Messieurs !*. Réalisée en 1963, le dessin montre Charles de Gaulle assis à la table, convoquant devant lui le Premier ministre britannique, Harold Macmillan, l'ancien président des États-Unis, Dwight D. Eisenhower, le chancelier fédéral, Konrad Adenauer, et le leader soviétique, Nikita Khrouchtchev, tous illustrés avec des tailles beaucoup plus petites par rapport à celle du Général¹²³⁵. Sur un mur, il y a une carte du monde où la France, surdimensionnée, occupe une position géographique centrale et, sur un autre mur, les portraits du Général de Gaulle en Jeanne d'Arc, Napoléon et Louis XIV, soulignant « l'égo démesuré du président français, qui voudrait jouer le premier rôle dans l'histoire de l'Europe »¹²³⁶.

Une autre caricature portant sur la politique étrangère du Général de Gaulle fut celle d'Abu publiée le 20 janvier 1963 dans le journal du dimanche britannique *The Observer*. Celle-ci exposait la vision gaullienne de l'Europe : de Gaulle apparaissait arrosant une petite plante dont la fleur était en effet son visage en miniature, accompagné du syntagme « The European ideal »¹²³⁷. Ce dessin, suggérant que l'Europe devait se construire et grandir à son image et que c'était lui-même qui devait la modeler, vient à souligner le mythe de la construction européenne à la lumière de la réconciliation franco-allemande, exaltée par les deux leaders nationaux, de Gaulle et Adenauer. Portant toujours sur la politique gaullienne à l'égard de l'Europe, le dessinateur Tim réalisa une caricature pour *l'Express* en décembre 1967. L'artiste présente Charles de Gaulle maigre, affaibli et blessé dans les bras d'un Churchill solide, avec sa poitrine sur laquelle il est marqué l'année 1940, qui le sorte de l'eau¹²³⁸. Cette caricature se propose ainsi d'ironiser la position du Général, qui s'est opposé en 1967 à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, alors que Churchill, il l'avait accueilli à Londres en 1940.

En outre, l'exposition comprit aussi des dessins présentant de Gaulle en roi, faisant allusion à Louis XIV, avec lequel il fut souvent associé, tout en alimentant en même temps le

¹²³⁵ Voir Annexe 13. « Écoutez-moi Messieurs ! » ;

¹²³⁶ Caricature de Behrendt sur de Gaulle et la politique étrangère de la France, présentation disponible sur http://www.cvce.eu/obj/caricature_de_behrendt_sur_de_gaulle_et_la_politique_etrangere_de_la_france_1963-fr-fee95441-6a22-4e9c-978b-09b53a8f0e6d.html, consulté le 17 novembre 2015 ;

¹²³⁷ Voir Annexe 14. « The European ideal » ;

¹²³⁸ Voir Annexe 15. « Churchill » ;

mythe de la figure royale du pouvoir incarné¹²³⁹. A la fin, le dessin le plus fameux de Jacques Faizant, paru dans *Le Figaro* le 11 novembre 1970, montrant Marianne pleurant sur un chêne déraciné, vient à exprimer parfaitement le profond malaise national qui subit la France au moment de la mort du Général de Gaulle¹²⁴⁰. S'il a été souvent caricaturé de son vivant pour faire l'objet d'une critique directe, après 1970 Charles de Gaulle est représenté dans des dessins, toujours en comparaison avec un autre personnage public, pour mettre en lumière sa figure patriarcale dans l'imaginaire collectif¹²⁴¹, fait inenvisageable dans les dessins de presse de la période où il était encore présent sur la scène politique française¹²⁴².

*

L'année 2012 fut pourtant une année exceptionnelle du point de vue des expositions organisées avec le concours de la Fondation Charles de Gaulle. Outre l'exposition *De Gaulle en caricature*, visible dans la galerie Est de la cour d'honneur des Invalides jusqu'au 18 octobre 2012, nous tenons à rappeler ici d'autres expositions qui ont contribué à maintenir vivante la mémoire patrimoniale du Général de Gaulle, plus de cinquante années après sa disparition : les expositions pour le 50^e anniversaire de la réconciliation franco-allemande à Reims, Paris (aussi au sein du musée de l'Armée), Ludwigsburg, Bonn et Montbéliard ; les expositions itinérantes *De Gaulle, 1890-1970*, organisés dans 19 villes françaises depuis le début de l'année ; l'exposition sur les résistances en Europe, organisée à la Maison natale de Lille, en collaboration avec l'Institut Anne Franck d'Amsterdam, ainsi que l'exposition sur les 40 ans de la Croix de Lorraine au Mémorial de Colombey¹²⁴³.

¹²³⁹ Voir Annexe 16. « Le monarque » ;

¹²⁴⁰ Voir Annexe 17. « La mort » ;

¹²⁴¹ Comme par exemple le dessin de Sabine Nourrit de 1996 pour ironiser le poids de l'héritage difficile à assumer par les successeurs de de Gaulle : de Gaulle est montré immense et entouré par ses successeurs qui regardaient le livre de la Constitution et auxquels de Gaulle disait : « Les enfants ! Je vous ai donné de quoi vous amuser...Maintenant, débrouillez-vous sans moi ! », image présente dans Vincent Giraudier et Carine Lachevre, « Vive le dessin libre », *Ibidem*, p. 43 ;

¹²⁴² Vincent Giraudier et Carine Lachevre, *Ibidem*, p. 43 ;

¹²⁴³ *Idem*;

4. En guise de conclusion : les statues du Général de Gaulle, lieux de mémoire complémentaires et « signe visible de la place éminente de Charles de Gaulle dans [la] mémoire nationale »

Les lieux de mémoire muséographiques sont souvent privilégiés comme lieux de la connaissance « mémorielle ». Néanmoins, les musées ou les mémoriaux sont des endroits bien délimités de l'espace public, où la présence des visiteurs suppose, avant tout, un choix délibéré, étant, en même temps, l'expression d'une intention précise d'apprendre. Il y en a, pourtant, des lieux de mémoire qu'on croise par hasard, qui permettent la reconnaissance et nourrissent la mémoire des spectateurs de façon inconsciente et irréfléchie¹²⁴⁴. Moins évidente que le musée, l'image sculptée, dont la réception relève de l'expérience collective, peut être considérée comme participante active à l'efficacité du lieu de mémoire. Supposant notamment une étude des œuvres dans leur contexte spatio-temporel, tout en considérant également les données sociologiques dans leur contexte historique¹²⁴⁵, l'idée de la sculpture comme lieu de mémoire s'inscrit dans une histoire de la culture visuelle présentée dans un cadre politique. C'est dans ce sens-là que nous prenons en considération une sélection des statues du Général de Gaulle comme lieux de mémoire complémentaires, scellant ainsi le processus de patrimonialisation de la mémoire du gaullisme à la lumière du récit suggéré au sein des lieux de mémoire gaulliens.

Inaugurée le 9 novembre 2000 en présence du président Jacques Chirac, la première statue du Général de Gaulle que nous avons choisi de présenter est l'œuvre de Jean Cardot, située sur l'avenue des Champs-Élysées à Paris¹²⁴⁶. Celle-ci incarne un de Gaulle mature, vêtu en uniforme, incarnant le gaullisme résistant né en 1940. Sur son socle, des formules appartenant au Général de Gaulle sont inscrites : du côté de l'Étoile, un extrait tiré de ses *Mémoires de guerre* : « Il y a un pacte vingt fois séculaire entre la grandeur de la France et la liberté du monde ». Du côté de la Concorde, figure le « Paris outragé, Paris brisé, Paris martyrisé, mais Paris libéré... », que le Général prononça à l'Hôtel de Ville le 26 août 1944¹²⁴⁷. En effet, la statue de Charles de Gaulle - incarnant à la fois le mythe du Résistant et du Libérateur - fut le choix délibéré de l'artiste. Tout en se rappelant avoir eu des conversations

¹²⁴⁴ François Queyrel, « Sculptures grecques et lieux de mémoire : nouvelles orientations de la recherche », *Perspective* [En ligne], 1 | 2012, mis en ligne le 30 décembre 2013, consulté le 30 avril 2019, texte disponible sur <http://journals.openedition.org/perspective/544> ;

¹²⁴⁵ *Idem* ;

¹²⁴⁶ Voir Annexe 18. « Charles de Gaulle sur les Champs-Élysées » ;

¹²⁴⁷ Sylvain Cornil, « La statue du général de Gaulle aux Champs Élysées », le 2 décembre 2008, texte disponible sur <http://www.france-libre.net/statue-general-de-gaulle/> ;

avec Charles de Gaulle, à l'occasion d'un entretien sur la genèse de ses œuvres, installées à proximité du Grand Palais à Paris¹²⁴⁸, Jean Cardot témoigna :

« un jour, d'une façon très simple, j'ai réfléchi, j'avais des photos dans mon atelier et je me suis mis à la place de de Gaulle, descendant les Champs-Élysées, le 25 août 1945 et libérant Paris »¹²⁴⁹.

Ainsi, le jour commémoratif de la mort du Général de Gaulle, date « chargée de symbolisme », l'inauguration fut marquée par une grandiose cérémonie en présence du Président de la République, accompagné par le maire de Paris et le général Jean Simon, grand Chancelier de l'Ordre de la Libération et Président de l'Association des Français libres. Héritier assumé du Général de Gaulle, ce fut le président Chirac qui en prononça le discours d'inauguration devant un public composé par de plus hautes autorités civiles et militaires, tout comme par de nombreux anciens des Forces Françaises Libres et Combattantes¹²⁵⁰. De son discours, naturellement élogieux à l'adresse du Général de Gaulle et de son œuvre pour la France, nous retenons l'introduction, qui en confirme, *ex abrupto*, la valeur patrimoniale :

« Le Général de Gaulle a incarné la France. Pour tous les Français, c'est désormais une évidence, un sujet de fierté, un ferment d'unité. Charles de Gaulle appartient en effet à cette lignée de femmes et d'hommes si rares qui sont les lumières jamais éteintes de notre imaginaire collectif, de notre identité, de notre orgueil national. Bien sûr, nous sommes les enfants de nos parcours individuels, des événements de notre temps, des évolutions de nos sociétés, mais nous portons aussi en nous la mémoire des combats, des refus de ceux qui ont fait notre histoire, c'est-à-dire la mémoire de leurs rêves. C'est elle qui donne force et sens à notre ambition pour la France d'aujourd'hui »¹²⁵¹.

Pour le président de la République, de même que pour « tous les Français », le Général de Gaulle est entré dans le « panthéon » français : sa personnalité, sa « certaine idée de la France » et son action dans l'intérêt national représentent « un sujet de fierté », « un ferment d'unité » et, surtout, la « lumière jamais éteinte » de l'imaginaire collectif, de l'identité et de l'orgueil national. Autrement dit, la mémoire du Général de Gaulle, à travers sa « force » et le sens qu'elle donne à l'ambition nationale pour la France d'aujourd'hui, rend possible la

¹²⁴⁸ Nous tenons à mentionner ici que la statue de Churchill est également l'œuvre du sculpteur Jean Cardot ;

¹²⁴⁹ Jean Cardot, Entretien accordé pour l'émission proposée par Marianne Durand-Lacaze, sur Churchill et de Gaulle, ses deux sculptures pour « des géants de l'Histoire », *Les émissions du canal de l'Académie*, rubrique « Carrefour des Arts, Sculpture », enregistrement audio disponible sur <https://www.canalacademie.com/ida5134-Churchill-De-Gaulle-par-Jean-Cardot-de-l-Academie-des-beaux-arts.html> ;

¹²⁵⁰ Sylvain Cornil, « La statue du général de Gaulle aux Champs Élysées », 2 décembre 2008, texte disponible sur <http://www.france-libre.net/statue-general-de-gaulle/> ;

¹²⁵¹ Jacques Chirac, Allocution du Président de la République, sur l'œuvre du Général de Gaulle, son idéologie, son message et son héritage à travers les institutions et l'action politique de la France, Paris, le 9 novembre 2000, texte intégral disponible [en ligne] sur <https://www.vie-publique.fr/discours/148050-allocution-de-m-jacques-chirac-president-de-la-republique-sur-loeuvr> ;

patrimonialisation de cette « certaine idée » de la France : le gaullisme est devenu aujourd’hui patrimoine culturel immatériel cher à « tous les Français ». Premier monument public rappelant le souvenir du Général de Gaulle, la statue :

« Elle est un hommage aux derniers combattants de la France libre. Elle est une réponse à la légitime curiosité des Français qui n'ont pas directement connu ces années. Elle est le signe visible de la place éminente de Charles de Gaulle dans notre mémoire nationale et dans notre vie politique »¹²⁵².

Depuis son inauguration, la statue du Général de Gaulle de Paris est devenue un véritable lieu de mémoire. Chaque année, le 18 juin – jour anniversaire de l’appel gaullien - et le 9 novembre – jour de sa mort -, la Fondation de la France Libre organise au pied de la statue des cérémonies avec dépôt de gerbes, tout en présence d’une « foule dense et recueillie »¹²⁵³.

Après Paris, Nantes fut la deuxième ville à héberger une statue du Général de Gaulle. Réalisée par la sculptrice statuaire Françoise Boudier, la statue de 2.20 mètres a été dévoilée le 18 juin 2010, journée commémorative du 70e anniversaire de l’Appel du 18 juin 1940¹²⁵⁴. Malgré le contexte commémoratif, il est intéressant de noter le fait que la sculptrice a choisi d’illustrer Charles de Gaulle vêtu en civil, ce que nous pouvons considérer comme un faisceau d’indices révélateur d’une intention d’universalisation de la mémoire gaullienne, qui dépasse le contexte héroïque ou guerrier. Enfin, la dernière statue que nous avons choisi de prendre en compte ici est en même temps une des plus récentes statues du Général, dévoilée le 9 novembre 2013 à Calais¹²⁵⁵. Il s’agit d’une statue tout à fait inédite, puisque Charles de Gaulle apparaît à côté de son épouse, Yvonne :

« Cette fois on n’avait pas de de Gaulle une image conventionnelle, il fallait le représenter en couple, il y a une dimension au-delà du personnage politique. Il le dit d’ailleurs : Sans Yvonne, rien n’aurait pu se faire »¹²⁵⁶.

La sculptrice, Elisabeth Cibot s’est inspirée des photos d’Yvonne de Gaulle, mais aussi des images prises à l’occasion de la visite officielle du Général de Gaulle à Calais en 1959, optant, elle-aussi, de l’habiller en civil. Force est de mentionner qu’il s’agit de la première statue de Charles de Gaulle accompagné de sa femme. De plus, la statue est aussi la première représentation du Général en tant que personne privée, à savoir, comme époux et non comme

¹²⁵² Jacques Chirac, *Idem* ;

¹²⁵³ Sylvain Cornil, *Idem* ;

¹²⁵⁴ Voir Annexe 19. « Charles de Gaulle à Nantes » ;

¹²⁵⁵ Voir Annexe 20. « Charles et Yvonne de Gaulle à Calais » ;

¹²⁵⁶ Elisabeth Cibot, citée dans *La voix du Nord*, « Le couple de Gaulle immortalisé dans la grandeur, l’amour et le bronze », article disponible [en ligne] sur

<https://www.lavoixdunord.fr/archive/recup/region/le-couple-de-gaulle-immortalise-dans-la-grandeur-jna33b48581n1151156> ;

militaire ou président. De ce fait, nous remarquons l'essai de l'artiste de sortir de la double mémoire dominante – le Résistant et le Président -, en lui donnant une dimension universelle et surtout apolitique. Et si Charles de Gaulle s'est comporté de manière exemplaire dans son rôle politique, il fut également un exemple dans sa vie privée : la statue érigée à Calais, la ville natale de son épouse, vient à compléter cette image patrimoniale.

Chapitre 2. La célébration incessante des valeurs patrimoniales du gaullisme

Introduction

Née en 1969 en France¹²⁵⁷, la pratique commémorative contemporaine est institutionnalisée en 1974 quand Maurice Druon, alors ministre des Affaires culturelles, décida de créer les Célébrations nationales en tant que « structure » dotée des moyens humains et des matériels nécessaires¹²⁵⁸. Devenues en 2011 « Commémorations nationales », elles dépassent les frontières mémorielles, sans avoir pour autant l'exclusivité de la mémoire : si les douze « journées nationales » commémoratives correspondent à la mémoire patriotique et combattante, elles relèvent pourtant du ministère chargé des affaires militaires. En outre, si l'idée même de la nation trouve en France son fondement sur une mémoire partagée, le fait d'avoir réuni sous une autorité ministérielle un ensemble d'experts en comité, ayant comme travail de réfléchir à ce qui faisait le caractère national du peuple français et de proposer, ainsi, ce qu'on jugeait « digne » d'être inscrit dans la mémoire de la nation¹²⁵⁹, apparaît comme une étape naturelle dans le développement des célébrations nationales comme moments d'exaltation du patrimoine qui a fait la France.

Engagées dans une nouvelle étape de leur existence depuis 2011, les Commémorations nationales ont pour vocation d'exalter la mémoire de la société et de sa civilisation, à savoir, ce qu'il était autrefois désigné en termes de « mémoire savante »¹²⁶⁰. Les sujets commémorés illustrent la richesse et la diversité de l'héritage national, dépassant l'attachement aux hommes et aux événements, pour s'intéresser également aux œuvres. De plus, les commémorations nationales se sont ouvertes, à partir de 2005, aussi à des événements européens et ont comme vocation de faire connaître le patrimoine de la France au monde entier. Tout comme l'indiqua Renaud Donnedieu de Vabres, alors ministre de la Culture et de la Communication, dans son *Avant-propos* au recueil des Commémorations nationales de 2005 :

¹²⁵⁷ Philippe-Georges Richard, « Les commémorations nationales : une mission du ministère de la Culture et de la Communication », *La Gazette des archives*, n°236, 2014-4. Commémorer. pp. 17-27, p. 17 ;

¹²⁵⁸ Philippe-Georges Richard, *Ibidem*, p. 18 ;

¹²⁵⁹ Danièle Sallenave, « Commémoration : mémoire collective, mémoire individuelle », *La Gazette des archives*, n°236, 2014-4. Commémorer. pp. 11-13, p. 11 ;

¹²⁶⁰ Sandrine Heiser, « Trente ans de « commémorations » nationales (1986-2015) », *La Gazette des archives*, n°236, 2014-4, pp. 31-49, p. 31 ;

« Qu'il s'agisse de célébrer le souvenir d'épreuves ou de joies immenses, de personnalités éminemment actuelles ou étrangement lointaines, les célébrations nationales seront en 2005 notre vade mecum. Car en plus de contribuer à notre géographie intime, ces dates forment la substance de notre communauté aux frontières sans cesse repoussées. Je suis heureux de voir fleurir, au fil de ces pages, des noms, des lieux, des événements non plus strictement français mais délibérément européens. Parmi les nombreuses missions confiées au ministère de la culture et de la communication, je suis particulièrement attaché à la diffusion de la connaissance de ce patrimoine commun que représente la mémoire de la France »¹²⁶¹.

D'ailleurs, sur les 1186 événements culturels organisés entre 1999 et 2015 dans le cadre des Commémorations nationales¹²⁶², près d'un quart concernait les Institutions et la vie politique, tandis que la rubrique économie et société, créée en 2009, en recueillait, quant à elle, environ 5%¹²⁶³. Force est de souligner ainsi que, s'il y a un large spectre thématique évoqué, les périodes historiques choisies montrent une évidente préférence pour les XIX^e et XX^e siècles, compte tenu du fait que, depuis 1986, ce furent seulement trente-sept célébrations retenues jusqu'à l'an mille. De plus, la période contemporaine concerne 67 % des commémorations nationales contre 25 % pour l'époque moderne, tandis que l'Antiquité et le Moyen Âge se partagent de façon inéquitable les 8 % restants¹²⁶⁴.

Quant à la célébration du gaullisme, il, d'abord, les trois grandes commémorations annuelles, à savoir, la commémoration du 18 juin à Mont Valérien¹²⁶⁵, la journée nationale de la Résistance le 27 mai¹²⁶⁶ et la Libération de Paris le 25 août¹²⁶⁷ - que nous prenons en

¹²⁶¹ Renaud Donnedieu de Vabres, Ministre de la culture et de la communication, « Recueil des Commémorations nationales 2005 », *Avant-propos*, texte intégral disponible sur <https://francearchives.fr/fr/commemo/recueil-2005/> ;

¹²⁶² Les événements culturels organisés dans le cadre des Commémorations nationales, tout comme les recueils de la période 1999-2015, sont accessibles en ligne sur le site des Archives de France : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/action-culturelle/celebrations-nationales/>

¹²⁶³ « Sur les 1 186 événements de la période 1999-2015, les commémorations artistiques (320) et littéraires (316) sont majoritaires : près d'un quart des dates retenues concerne les institutions et la vie politique (283), alors que les sciences et techniques représentent 17 % des anniversaires. Créée à partir de l'année 2009, la rubrique économie et société rassemble quant à elle seulement 5 % des commémorations », cf. Sandrine Heiser, « Trente ans de « commémorations » nationales (1986-2015) », *Ibidem*, p. 34 ;

¹²⁶⁴ Sandrine Heiser, *Ibidem*, p. 39 ;

¹²⁶⁵ Décret no 2006-313 du 10 mars 2006 instituant le 18 juin de chaque année une Journée nationale commémorative de l'appel historique du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi, texte disponible sur

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000814885>

¹²⁶⁶ La journée nationale de la Résistance, célébrée le 27 mai, est officiellement introduite à partir de 2013 par la Loi no 2013-642 du 19 juillet 2013 relative à l'instauration du 27 mai comme journée nationale de la Résistance, texte disponible sur

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027730576&dateTexte=20190211>

¹²⁶⁷ La célébration annuelle de la Libération de Paris correspond à un usage et non à un texte législatif, mais l'ampleur des événements commémoratifs organisés l'inscrit certainement parmi les grandes commémorations nationales annuelles. La Libération de Paris serait, en outre, célébrée chaque année par le Sénat, cf.

https://www.senat.fr/evenement/60eme_liberation/liberation_paris.html ;

considération dans la première section de ce dernier chapitre. A ces trois grandes célébrations nationales s'ajoutent, ensuite, treize autres commémorations cinquantenaires destinées à honorer l'action gaullienne au sommet de l'Etat¹²⁶⁸. De plus, scellant l'idée selon laquelle la pensée profonde et l'action du Général de Gaulle ne constituent pas tout le gaullisme¹²⁶⁹, les commémorations en honneur à l'héritage gaulliste seront complétées par l'exaltation de la mémoire de sept hommes appartenant à « l'armée » des compagnons les plus proches du Général de Gaulle, à l'occasion de l'anniversaire du centenaire de leur naissance¹²⁷⁰. Célébrés pour leur dévouement à la France, leur action s'inscrit dans la fidélité aux valeurs promues par le gaullisme, les compagnons restant dans la mémoire historique comme cette « armée » d'inconditionnels, toujours présente aux côtés du Général de Gaulle dans son aventure « sans précédent » au service d'une « certaine idée de la France ». De plus, tout comme nous l'avons souligné dans les deux sections du Premier tome de notre étude traitant de l'apport des compagnons à l'édifice patrimonial du gaullisme, leur action ne se limita pas seulement à la période gaullienne : les compagnons, devenus sous la Ve République des « barons » du gaullisme, ont continué leur œuvre au service de la France et dans la continuité du legs gaulliste jusqu'au moment de leur mort, indépendamment des changements intervenus après le départ définitif du Général de Gaulle du pouvoir en 1969. De ce fait, la deuxième section du chapitre porte sur ces commémorations cinquantenaires et centenaires qui complètent le récit commémoratif développé autour de ces trois grandes commémorations annuelles dédiées à exalter le sentiment de fierté nationale à la lumière de l'action héroïque du Général de Gaulle.

En même temps, si ces journées ne font pas toujours l'objet de grandes messes commémoratives donnant lieu à des prises de parole présidentielles, le discours officiel sur le commémoré peut être observé dans les présentations figurant sur le site des Archives nationales, dans la rubrique « Comprendre : des outils pour l'histoire », où sont recensés les anniversaires à célébrer dans une liste dressée au nom du Ministère de la culture par la Mission aux Commémorations nationales et validée par le Haut comité des Commémorations

¹²⁶⁸ Les commémorations cinquantenaires retenues : Charles de Gaulle, Mémoires de guerre, 1954 (2004), Constitution de la Ve République 1958, Naissance de la République, Rencontre de Gaulle-Adenauer 1958 (2008), Ministère des Affaires culturelles 1959 (2009) Indépendance de l'Afrique francophone 1960 (2010), L'autodétermination de l'Algérie 1961 (2011), Fin de la guerre d'Algérie 1962 (2012), L'élection du Président au suffrage universel 1962 (2012), Création de DATAR 1963 (2013), Traité de l'Elysée 1963 (2013), France-Chine 1964 (2014), Mai 1968 (2018) ;

¹²⁶⁹ René Remond, *Les Droites en France*, chapitre « Le gaullisme et les droites », *op.cit.*, p. 2 ;

¹²⁷⁰ Les commémorations centenaires des gaullistes : Edmond Michelet (1999), André Malraux (2001), Georges Pompidou (2011), Maurice Schumann (2011), Michel Debré (2012), Jacques Chaban-Delmas (2015), Pierre Messmer (2016) ;

nationales¹²⁷¹. De ce fait, dans la mesure où les narrations inscrites sur le site des Archives viennent à conforter le récit historique et mémoriel sur l'œuvre et l'action politique du « plus illustre des Français », celles-ci représentent les derniers indices qui attestent l'achèvement du processus de patrimonialisation du gaullisme à la lumière de sa célébration. De plus, les textes présents sur le site des Archives furent souvent accompagnés d'événements ou de discours commémoratifs, complétant le récit historique officiel et renforçant dans l'imaginaire national l'idée du Général de Gaulle comme « le plus illustre des Français » et du gaullisme comme « acquis précieux » pour la France.

Sachant en même temps que toute commémoration suppose également une certaine réécriture de l'histoire¹²⁷², notre analyse de ces commémorations identifiées traite, ainsi, particulièrement du discours sur le commémoré : il s'agit d'un côté, de la manière dont l'Etat présente l'événement sur les sites officiels dédiés aux commémorations nationales et, de l'autre côté, de la façon dont les responsables politiques et, notamment, le Président de la République choisissent d'y participer et d'incarner, à travers leurs discours, cette certaine « réécriture de l'histoire » officielle qui aboutit finalement à reconnaître le devenir patrimonial du gaullisme comme ensemble de valeurs toujours communes, actuelles et définitives du caractère national du peuple français. D'ailleurs, la « grammaire mémorielle » fixée par le Général de Gaulle pour se rapporter au récit historique national est assumée par l'ensemble de ses successeurs, survivant tant à la « petite alternance » de 1974, qu'à la « grande alternance » de 1981¹²⁷³ et confirmant, en même temps, l'hypothèse d'un pouvoir central qui est plus « suiveur » qu'ordonnateur de mémoire¹²⁷⁴.

¹²⁷¹ Le Haut comité des Commémorations nationales fut institué par arrêté du 23 septembre 1998 et conseille le ministre de la Culture dans la définition des objectifs et des orientations de la politique des célébrations nationales, cf. Les Archives Nationales, « Comprendre/Commémorer », section disponible sur <https://francearchives.fr/fr/section/44276>

¹²⁷² Gérard Namer, *Batailles pour la mémoire. La commémoration en France de 1945 à nos jours*, op.cit. ;

¹²⁷³ Gilles Vergnon, « Au nom de la France : Les discours des chefs d'État sur la Résistance intérieure (1958-2007) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2011/4 n° 112 | pages 139 à 152 ;

¹²⁷⁴ Claire Andrieu, « Le pouvoir central en France et ses usages du passé, de 1970 à nos jours », in Claire Andrieu, Marie-Claire Lavabre et Danielle Tartakowsky (dir.), op. cit., p. 15-26, citée par Gilles Vergnon, « Au nom de la France : Les discours des chefs d'État sur la Résistance intérieure (1958-2007) », *Ibidem*, p. 152 ;

Section A. Les commémorations nationales : moments d'exaltation du gaullisme héroïque

1. La commémoration de l'Appel du 18 juin : de l'intimité au Mont-Valérien à la grande messe nationale en honneur de l'homme Providentiel

Acte fondateur du gaullisme, l'Appel du 18 juin 1940 fut déclaré « patrimoine documentaire » de la Mémoire du monde en tant qu'une « des plus fortes expressions de l'histoire de la radio »¹²⁷⁵, après son inscription en 2005, à la proposition conjointe de la France et de la Grande-Bretagne¹²⁷⁶, dans le « Registre de la Mémoire du monde » de l'UNESCO, lui reconnaissant ainsi « son intérêt international et sa valeur universelle exceptionnelle »¹²⁷⁷. De plus, l'événement auquel se rapportent les quatre documents déposés dans le dossier de l'Appel¹²⁷⁸ eut une portée considérable sur le sort de la Deuxième guerre mondiale, non seulement pour la France, mais aussi pour toutes les puissances engagées¹²⁷⁹. D'ailleurs, dès le 19 juin 1940, le Général de Gaulle en osa sa première prophétie quant à la patrimonialisation de son héritage. Au moment de remettre le manuscrit authentique de l'appel du 18 juin à son épouse, le Général de Gaulle lui aurait dit : « Conservez précieusement ces manuscrits. Si je réussis, ils feront partie du patrimoine de nos enfants »¹²⁸⁰.

¹²⁷⁵ UNESCO, « Communication et information - Mémoire du monde - Registre - Liste complète des inscriptions - L'appel du 18 juin 1940 », documentation disponible sur

<http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/memory-of-the-world/register/full-list-of-registered-heritage/registered-heritage-page-8/the-appeal-of-18-june-1940/> ;

¹²⁷⁶ La proposition est soumise conjointement par l'Institut National de l'Audiovisuel (INA) et la British Broadcasting Corporation (BBC), cf. UNESCO, « Registre Mémoire du Monde, L'Appel du 18 juin 1940 », REF N° 2004-24, p. 1, texte PDF disponible sur

http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/mow/nomination_forms/france_and_uk_app_eal_18_june_1940_fr.pdf

¹²⁷⁷ « Le Registre Mémoire du Monde comprend le patrimoine documentaire qui a été recommandé par le Comité consultatif international et approuvé par le Directeur général de l'UNESCO, comme répondant aux critères de sélection en ce qui concerne son intérêt international et sa valeur universelle exceptionnelle. », cf. UNESCO, « Communication et information - Mémoire du monde - Registre », documentation disponible sur

<http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/memory-of-the-world/register/> ;

¹²⁷⁸ Il comporte quatre documents considérés comme les témoignages clés de l'événement : le manuscrit du texte de l'Appel radiodiffusé du 18 juin, l'enregistrement radiophonique de l'Appel du 22 juin, le manuscrit de l'affiche du 3 août et l'affiche elle-même, cf. UNESCO, « Communication et information - Mémoire du monde - Registre - Liste complète des inscriptions - L'appel du 18 juin 1940 », *Ibidem* ;

¹²⁷⁹ UNESCO, *Registre Mémoire du Monde*, « L'Appel du 18 juin 1940 », REF N° 2004-24, p.6 ;

¹²⁸⁰ L'authenticité est attestée par une mention manuscrite et autographe du général de Gaulle en marge du verso du 2e feuillet « Manuscrit authentique de mon appel du 18 juin 1940. C. de Gaulle » ainsi que par une carte de visite manuscrite de Madame de Gaulle, recto-verso : « Manuscrit de l'appel du 18 juin (qui est à la B. de F. à Chaumont). Ce manuscrit m'a été remis par le Général, à Londres, le 19 juin 1940. Il m'a dit 'Conservez

Dans l’imaginaire national français, la date du 18 juin reste le symbole de l’esprit résistant et de la « vraie » France qui s’est élevée contre la fatalité de la guerre pour poursuivre sa destinée « éminemment exceptionnelle ». Le 18 juin entre ainsi dans l’Histoire de France comme un des moments définitifs et définitoires du XXe siècle français : ce fut la date où la France - incarnée littéralement par le seul Général de Gaulle - s’acharna à réécrire l’histoire de la guerre. Occupée en 1940, la France est sortie victorieuse d’une guerre recommencée et animée par et grâce à l’Appel du 18 juin. Depuis la première cérémonie officielle organisée le 18 juin 1945 en présence du Général de Gaulle, la date de 18 juin fut retenue comme journée annuelle de commémoration des soldats résistants morts pour la France. D’ailleurs, ce fut dès le moment de la Libération de Paris que le Général de Gaulle a envisagé de célébrer la Résistance française, ayant proposé comme lieu de mémoire le site du Mont-Valérien, ancien lieu de fusillades utilisé par les Allemands¹²⁸¹.

Force est de souligner que le Général de Gaulle n’a pas voulu faire de la commémoration du 18 juin un rite grandiose. Entre 1959 et 1969 il s’est rendu seul chaque année au Mont Valérien pour commémorer, dans le silence, les résistants morts pour la France, ces déplacements n’ayant pas abouti sur une prise de parole officielle. En effet, en 1965 le Général de Gaulle aurait dit à Jacques Foccart à propos de la commémoration organisée à Mont Valérien : « Ce mont Valérien, ce n’est plus la peine de le faire, ça dégringole. Ils vont de moins en moins venir, c’est quand je serai mort qu’ils reviendront »¹²⁸² - la deuxième prophétie qui renforcerait encore le mythe gaullien de la Résistance. De fait, pendant la période gaullienne, la mythologie de la Résistance sous la Ve République fut marquée notamment par l’édification du mémorial au Mont Valérien – un grand édifice conçu et finalisé en 1960 par l’architecte - colonel Félix Brunau¹²⁸³, qui avait déjà travaillé avec le Général de Gaulle

précieusement ces manuscrits. Si je réussis, ils feront partie du patrimoine de nos enfants’. Le Général écrivait alors avec un porteplume, mais par la suite, à ma demande, il a authentifié le manuscrit en écrivant avec son porteplume réservoir. », cf. UNESCO, *Registre Mémoire du Monde*, « L’Appel du 18 juin 1940 », *Idem* ;

¹²⁸¹ « Le Mont Valérien était utilisé par les Allemands pendant la guerre pour fusiller des otages et des résistants, a été transformé dès 1945 en lieu de mémoire. », cf. Olivier Wieworka, historien spécialiste de la Seconde Guerre mondiale, dans *Europe 1*, « Visite au Mont Valérien le 18 juin : un passage obligé pour tous les présidents », le 18 juin 2017, entretien disponible sur <https://www.europe1.fr/societe/visite-au-mont-valerien-le-18-juin-un-passage-oblige-pour-tous-les-presidents-3364061#:~:text=Des%20c%C3%A9%20brations%20d%C3%A8s%201945.,%22%2C%20pr%C3%A9cise%20l'historien>.

¹²⁸² Charles de Gaulle, propos recueillis par Sudhir Hazareesingh, dans Jean-Noël Jeanneney, *Le récit national : Une querelle française*, Fayard, 2017, extrait disponible [en ligne] sur https://books.google.fr/books?id=Rc4-DgAAQBAJ&printsec=frontcover&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false ;

¹²⁸³ La charge symbolique fut d’autant plus impressionnante que l’architecte fut né un 18 juin, cf. Sudhir Hazareesingh, dans Jean-Noël Jeanneney, *Le récit national : Une querelle française*, *Idem* ; ;

pendant la IV^e République. De plus, le mémorial était également l'expression de la volonté des gaullistes de concentrer sur eux, de façon quasi hégémonique, toute la mémoire de la Résistance¹²⁸⁴. Le 18 juin 1960 marqua, ainsi, l'inauguration du Mémorial de la France Combattante au Mont Valérien et l'émission du timbre « Appel du 18 juin 1940 ». Mais le choix majeur de cette année resterait, cependant, le refus du Général de Gaulle de donner cours à la proposition de son ministre des Anciens Combattants et faire du 18 juin une fête nationale à l'exemple des fêtes du 11 novembre ou du 14 juillet¹²⁸⁵. Toutefois, le Mémorial de la France combattante reste le lieu de la cérémonie annuelle qui commémore l'appel du Général de Gaulle, une commémoration organisée sous l'égide de la Chancellerie de l'Ordre de la Libération en présence du Président de la République et des membres du gouvernement.

Depuis 2006, la célébration du gaullisme résistant à Mont-Valérien le 18 juin fait partie des journées nationales annuelles de commémoration¹²⁸⁶. En outre, pour son cinquantième anniversaire en 1990, une plaque commémorative reproduisant l'affiche de l'Appel a été apposée dans toutes les mairies de France¹²⁸⁷. D'ailleurs, pour souligner l'importance du moment, ainsi que la profonde empreinte personnelle du Général de Gaulle, Maurice Schumann, un de ses premiers compagnons, présent en 1969 à la commémoration du 18 juin au Mont Valérien qui se tint en absence du Général, alors en visite en Irlande, déclara :

« J'ai éprouvé la sensation physique de ce que peut être l'immortalité d'un mortel. Le Général de Gaulle était aussi présent qu'un homme peut l'être, alors qu'il était absent. Cette présence nous étreignait et nous paralysait tous »¹²⁸⁸.

L'importance historique et, surtout, mémorielle de l'Appel du 18 juin peut être saisie, d'abord, à travers les nombreux moyens institutionnels chargés d'en exposer la version patrimoniale, voire mythique, sur de divers sites Internet officiels, ainsi qu'à la lumière de la présentation continue du 18 juin comme journée nationale incarnant à la fois la naissance de la Résistance française et du gaullisme comme acte politique pour la France. Pour ne citer que les

¹²⁸⁴ Sudhir Hazareesingh, dans *Ibidem* ;

¹²⁸⁵ *Idem* ;

¹²⁸⁶ « Le déroulement de la cérémonie est immuable : les invités et les représentants des autorités arrivent et prennent place. Le Président de la République passe les troupes en revue, avant d'être accueilli par le Chancelier. Ce dernier procède alors au ravivage de la Flamme à l'aide d'un flambeau provenant de l'Arc de Triomphe. Puis, après une minute de silence, est diffusé le texte de l'appel du 18 juin. Ensuite, le Président de la République, accompagné du Chancelier, pénètre dans la crypte où il se recueille et signe le Livre d'or. A sa sortie, le Président salue avant de prendre congé », cf. Musée de l'Ordre de la Libération, « La cérémonie commémorative de l'Appel du 18 juin », article disponible [en ligne] sur

<https://www.ordredelaliberation.fr/fr/la-ceremonie-commemorative-de-lappel-du-18-juin> ;

¹²⁸⁷ UNESCO, *Registre Mémoire du Monde*, « L'Appel du 18 juin 1940 », REF N° 2004-24, p. 5, dans *Ibidem* ;

¹²⁸⁸ Maurice Schumann, cité par Sudhir Hazareesingh, dans Jean-Noël Jeanneney, *Le récit national : Une querelle française*, *Idem* ;

plus connus, nous nous limitons à mentionner, en premier, le site du Secrétariat général pour l'administration du Ministère des Armées, édité et administré par la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA), intitulé « chemins de mémoire »¹²⁸⁹. Celui-ci confirme, dans ses articles portant sur la mémoire de la Résistance, le récit historique qui fait du Mont Valérien « Haut lieu de la mémoire nationale »¹²⁹⁰ et du moment 18 juin 1940 « journée nationale commémorative de l'appel historique du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi »¹²⁹¹, officialisant, ainsi, une mémoire patrimoniale fondée finalement sur la mythologie gaullienne de l'Appel du 18 Juin 1940.

De plus, nous retrouvons la même version historique du moment 18 juin 1940 sur le site officiel du Ministère des Armées, dans la thématique « Mémoire et culture », avec un article dédié à la commémoration de l'Appel gaullien¹²⁹². D'ailleurs, le site « Histoire et mémoires des deux guerres mondiales », créé en 2000 par Jean-Pierre Husson, professeur émérite rattaché au réseau CANOPE - Le réseau de création et d'accompagnement pédagogiques, placée sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale¹²⁹³ -, vient à compléter la version historique officielle, tout en mettant à la disposition des utilisateurs un très large spectre de ressources documentaires¹²⁹⁴, ainsi qu'un dossier thématique autour de la signification nationale du 18 juin 1940¹²⁹⁵.

Outre les sites gouvernementaux, il y a naturellement le site officiel du Mont-Valérien, entièrement dédié à l'histoire et à la mémoire du 18 juin 1940 et, par extension, de la Résistance française pendant la Deuxième guerre mondiale, disposant même d'un « Espace

¹²⁸⁹ Secrétariat général pour l'administration du Ministère des Armées, site officiel disponible sur <https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/mentions-legales> ;

¹²⁹⁰ « Le Mont-Valérien, Haut lieu de la mémoire nationale », article disponible sur <https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/le-mont-valerien-haut-lieu-de-la-memoire-nationale> ou « Le Mont-Valérien, lieu d'histoire, lieu de mémoire », article disponible sur <https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/le-mont-valerien-lieu-dhistoire-lieu-de-memoire> ;

¹²⁹¹ « Décret du 19 mars 2006 instituant le 18 juin », article disponible sur <https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/decret-du-19-mars-2006-instituant-le-18-juin> ;

¹²⁹² « 18 juin : commémoration de l'Appel du 18 juin 1940 », dans Actualités/Mémoire et culture, disponible sur <https://www.defense.gouv.fr/actualites/memoire-et-culture/18-juin-commemoration-de-l-appel-du-18-juin-1940> ;

¹²⁹³ Le réseau de création et d'accompagnement pédagogiques (CANOPE), documentation disponible sur <https://www.reseau-canope.fr/qui-sommes-nous.html> ;

¹²⁹⁴ « Histoire et mémoires des deux guerres mondiales », article disponible sur <http://www.cndp.fr/crdp-reims/memoire/default.htm> ;

¹²⁹⁵ « 18 Juin : Journée nationale commémorative de l'appel historique du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi », Dossier mis en ligne par Jean-Pierre Husson, disponible sur http://www.cndp.fr/crdp-reims/memoire/commemorations/18_juin.htm ;

enseignants » qui comprend divers dossiers thématiques¹²⁹⁶. Chargé chaque année de l'organisation de la cérémonie nationale commémorant l'appel historique du Général de Gaulle, l'Ordre de la Libération dispose, lui-aussi, sur le site du Musée dédié, d'un espace consacré à l'exaltation de la mémoire et du mythe du gaullisme naissant¹²⁹⁷, ajoutant une pierre de plus à l'édifice commémoratif officiel¹²⁹⁸. De plus, fondée en 1992 à Paris, la Fondation de la Résistance assume la responsabilité de « maintenir et transmettre aux générations à venir l'esprit de la Résistance, symbolisé par l'appel du Général de Gaulle, le 18 juin 1940, et contribuer ainsi à la formation civique des jeunes »¹²⁹⁹. En tant qu'institution apolitique, ouverte à toutes personnes ou associations désireuses de collaborer à la mise en œuvre de ses principales actions, la Fondation de la Résistance s'engage dans « la commémoration des hauts faits de la Résistance en France et hors de France », « la diffusion la plus large de l'histoire de la Résistance, par tous moyens propres à illustrer les valeurs qu'elle défendait » et notamment :

« l'information de l'opinion publique chaque fois que l'esprit et la mémoire de la Résistance seront l'objet de tentatives de falsification ou de détournement, car la Fondation entend veiller en permanence au respect de l'éthique de la Résistance et des intérêts moraux de ses combattants, ainsi que des victimes de crimes contre l'humanité »¹³⁰⁰.

« Haut lieu de la mémoire nationale », le Mont-Valérien devient, après la disparition du Général de Gaulle, un « passage obligé » pour tous ses successeurs¹³⁰¹. Présent en 1971 à Mont-Valérien¹³⁰², Georges Pompidou marqua, en 1972, une nouvelle cérémonie du 18 juin 1940, à savoir, celle du « pèlerinage » à Colombey-les-Deux-Eglises, datant de l'inauguration de l'immense Croix de Lorraine. Sans reprendre son discours commémoratif - que nous avons déjà analysé dans le contexte du devenir mémoriel de Colombey -, nous nous limitons ici à en

¹²⁹⁶ Mont Valérien > Préparer sa visite > Espace Enseignants > Dossiers thématiques sur le Mont-Valérien > La cérémonie du 18 Juin, documentation disponible sur <http://www.mont-valerien.fr/informations-pratiques-et-pedagogie/espace-enseignants/dossiers-thematiques/> ;

¹²⁹⁷ La cérémonie commémorative de l'Appel du 18 juin, documentation disponible sur <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/la-ceremonie-commemorative-de-lappel-du-18-juin> ;

¹²⁹⁸ Enrichi également par l'attention portée par la Fondation de la France Libre sur le site officiel, dont on cite l'article dédié aux « Mémoires de l'appel du 18 juin 1940 », qui reprend la chronologie du 18 juin de 1945 à 2006, article disponible sur <http://www.france-libre.net/memoires-appel/> ;

¹²⁹⁹ Statuts et Fondateurs de la Fondation de la Résistance, dossier disponible sur https://www.fondationresistance.org/pages/la_fondation/statuts.htm ;

¹³⁰⁰ Statuts et Fondateurs de la Fondation de la Résistance, dossier disponible sur https://www.fondationresistance.org/pages/la_fondation/statuts.htm ;

¹³⁰¹ « Le Mont Valérien, à Suresnes, passage obligé des présidents de la République », *Le Parisien*, le 18 juin 2017, article disponible sur <https://www.leparisien.fr/hauts-de-seine-92/suresnes-92150/suresnes-le-mont-valerien-passage-oblige-des-presidents-de-la-republique-18-06-2017-7061661.php> ;

¹³⁰² « M. Pompidou au Mont-Valérien le 18 juin », *Le Monde*, le 14 juin 1971, article réservé aux abonnés, disponible sur https://www.lemonde.fr/archives/article/1971/06/14/m-pompidou-au-mont-valerien-le-18-juin_2463395_1819218.html ;

souligner le passage retenu sur les commémorations présidentielles, disponible sur le site pédagogique dédié au rôle présidentiel dans la Ve République. Pour en conclure sur l'importance de la commémoration du 18 juin, le site cite la dernière phrase du discours pompidolien :

« Pour nous qui portons devant l'histoire le terrible poids d'être ceux qui, après Charles de Gaulle, ont assumé la responsabilité du pays, nous faisons, devant cette croix de Lorraine et sur votre tombeau, serment d'être fidèles à la leçon que nous avons reçue de vous : tout pour que vive la France ! »¹³⁰³.

D'ailleurs, à l'occasion de la dernière commémoration de l'Appel sous sa présidence en 1973, Georges Pompidou s'est retourné à Mont-Valérien pour entrer, pour la première fois, aux côtés du chancelier de l'ordre de la Libération, alors M. Hettier de Boislambert, dans la crypte où reposaient les restes des seize Français, symbole de la Résistance¹³⁰⁴.

Vivement critiqué par les gaullistes pour son absence au Mont-Valérien le 18 juin 1975¹³⁰⁵, alors en visite officielle en Pologne¹³⁰⁶, Valéry Giscard d'Estaing eut, en fin de son mandat, l'opportunité d'exalter la mémoire gaullienne à l'occasion de la Commémoration du 40^e anniversaire de l'Appel du Général de Gaulle en 1980. Avant de se déplacer au Mont-Valérien pour rendre le traditionnel « hommage du Président de la République » à la symbolique de l'Appel gaullien, le président Giscard d'Estaing fut invité à clôturer la manifestation universitaire commémorative de l'Université de la Sorbonne. Si le Président se positionna dans le strict respect de la coutume gaullienne instaurée à Mont-Valérien, ayant

¹³⁰³ Georges Pompidou, cité dans « La commémoration », dossier disponible sur *PrésinScope*, site éducatif concernant le rôle présidentiel en France, placé sous l'administration de *France Tv Education* et l'INA, <http://www.presidenscope.fr/pages/commemoration> ;

¹³⁰⁴ « Monsieur Pompidou se rendra dans la crypte du Mont-Valérien », *Le Monde*, le 15 juin 1973, article disponible (pour les abonnés) sur https://www.lemonde.fr/archives/article/1973/06/15/m-pompidou-se-rendra-dans-la-crypte-du-mont-valerien_2551794_1819218.html ;

¹³⁰⁵ Jean-Louis Debré, *Le monde selon Chirac : Convictions, réflexions, traits d'humour et portraits*, Tallandier, 2015, extrait disponible sur <https://books.google.fr/books?id=CLpSCwAAQBAJ&pg=PT16&lpg=PT16&dq=Val%C3%A9ry+Giscard+d%27Estaing+%C3%A0+Mont+Val%C3%A9rien&source=bl&ots=rdrdY4A1P3&sig=ACfU3U3TZmF3I4NaG9eEuqQpyyEftTZT6g&hl=en&sa=X&ved=2ahUKewi1guSinPXpAhXHxIUKHWkADDkQ6AEwCHoECCAQAQ#v=onepage&q=Val%C3%A9ry%20Giscard%20d'Estaing%20%C3%A0%20Mont%20Val%C3%A9rien&f=false> ;

¹³⁰⁶ En visite officielle à Auschwitz, Valéry Giscard d'Estaing ne manqua pas, pourtant, d'exalter la mémoire du Général de Gaulle et de son Appel historique du 18 juin, ayant déclaré : « Il y a aujourd'hui trente-cinq ans, jour pour jour un homme s'en doutait cependant et plutôt que de céder à un envahisseur dont il avait décelé les mobiles inhumains, le général de Gaulle lançait son appel historique à la résistance de la France, qui était aussi la résistance de tous les hommes épris de liberté. La sombre histoire d'Auschwitz commence à quelques jours près, le 14 juin 1940, quand arrivèrent les sept cent vingt-huit polonais du premier convoi, bientôt suivi par d'autres. », dans « Allocution de M. Valéry Giscard d'Estaing prononcée à l'occasion de la cérémonie d'Auschwitz Camp de Birkenau », le 18 juin 1975, texte intégral du discours disponible sur <https://www.elysee.fr/valery-giscard-d-estaing/1975/06/18/allocution-de-m-valery-giscard-estaing-prononcee-a-l-occasion-de-la-ceremonie-dauschwitz-camp-de-birkenau-18-juin-1975> ;

exprimé son choix d'une commémoration « dans la forme simple et recueillie qu'avait choisie le Général de Gaulle »¹³⁰⁷, le français Valéry Giscard d'Estaing choisit, pour son discours prononcé à la Sorbonne - un endroit qu'il qualifia de « haut lieu de l'intelligence française » -, de faire appel à sa propre mémoire pour livrer le témoignage d'un « jeune garçon de quatorze ans qui se [souvenait] d'avoir entendu lui-même la voix du Général de Gaulle lançant son premier appel »¹³⁰⁸.

Ce que nous considérons particulièrement intéressante pour notre approche sur le rôle de la mémoire nationale dans la patrimonialisation du gaullisme, c'est l'argumentation que Valéry Giscard d'Estaing livra à l'égard de son choix discursif. Sans banaliser pourtant le travail historique sur le moment du 18 juin 1940, d'autant plus qu'il se trouvait dans un milieu académique, le président Giscard d'Estaing souligna l'importance de la mémoire de ceux qui avaient vécu l'événement dans la reproduction la plus fidèle de la « réalité du moment » :

« Il est facile d'éclairer la portée d'un acte historique par la connaissance a posteriori des événements qui l'ont suivi. Il me paraît plus intéressant de rechercher la signification d'un tel acte sur le moment même, tel qu'il a été perçu par ceux qui l'ont entendu, c'est-à-dire les foyers des familles françaises auxquels il était destiné, tel qu'il se situait dans la confusion des esprits et des choses, tel qu'il venait introduire dans la réalité du moment une dimension qui n'y figurait pas. Voici ce témoignage. Enfonçons-nous dans nos mémoires. Laissons de côté ce que nous avons appris depuis. Essayons de nous retrouver dans ce tumulte du printemps de 1940, un printemps chaud et ensoleillé, aux lourdes récoltes, où la France s'était disloquée, et où elle se retrouvait sans autorités politiques et administratives, sans armée, sans croyance collective autre que celle d'in vraisemblables explications, dispersée dans les villages au hasard des fuites ou des parentés, secrètement honteuse, et cependant étonnée d'être vivante, dans le poudroiement ensoleillé du printemps, comme si le décor national et social s'était effondré à grand fracas, et qu'il ne restait plus que les hommes, la terre et la saison »¹³⁰⁹.

Ce passage marque le début d'un discours centré uniquement sur l'appel à la mémoire personnelle du président Giscard, témoin vivant du moment gaullien du 18 juin 1940. Tout en accentuant, à travers son témoignage à forte résonance émotionnelle, le poids de la mémoire dans la reproduction d'un événement historique, voire dans la réécriture de son Histoire - car il faudrait « laisser de côté ce que nous [en] avons appris depuis » et « nous retrouver dans ce tumulte du printemps de 1940 » -, le président Valéry Giscard d'Estaing contribua, finalement, à la confirmation du mythe gaullien de l'Appel du 18 juin comme le moment fondateur de la

¹³⁰⁷ « L'hommage du Président de la République, je le rendrai tout à l'heure au Mont Valérien, dans la forme simple et recueillie qu'avait choisie le Général de GAULLE », Valéry Giscard d'Estaing, *Allocution prononcée à l'occasion de la Commémoration du 40^e anniversaire de l'Appel du général de Gaulle*, Paris, Grand Amphithéâtre de la Sorbonne, le mercredi, 18 juin 1980, texte intégral du discours disponible sur <https://www.elysee.fr/front/pdf/elysee-module-4819-fr.pdf> ;

¹³⁰⁸ Valéry Giscard d'Estaing, *Allocution prononcée à l'occasion de la Commémoration du 40^e anniversaire de l'Appel du général de Gaulle*, Paris, Grand Amphithéâtre de la Sorbonne, le mercredi, 18 juin 1980, texte intégral du discours disponible sur <https://www.elysee.fr/front/pdf/elysee-module-4819-fr.pdf> ;

¹³⁰⁹ Valéry Giscard d'Estaing, dans *Idem* ;

Résistance française pendant la guerre. Le passage racontant le moment d'un certain après-midi du 18 juin 1940, où toute sa famille s'était réunie pour entendre « une déclaration du Général de Gaulle », dont le nom « évoquait » déjà « certaines impressions »¹³¹⁰, renforça - à l'aide d'une rhétorique dramatisante invoquant « le miracle de l'ouïe » lui permettant de retrouver, quarante ans après, « la même sensation jeune, surprenante, première » - le récit mythique construit autour du 18 juin¹³¹¹. De plus, en invoquant les émotions que sa famille a éprouvées, le discours-témoignage du président Giscard d'Estaing illustra également l'élan national que l'Appel gaullien avait réveillé dans l'esprit du peuple français, tout comme les sentiments d'espoir et de légitimité que le Général de Gaulle a suscités immédiatement dans l'opinion publique :

« - Nous avons pressenti que le cours des événements avait changé. Les jours suivants, notamment le 22 juin, nous avons écouté d'autres appels émis de Londres, comme si l'autorité - on dira plus tard la légitimité - de la France, s'y était déplacée [...] Mais en chacun de nous la rayure noire qui était venue barrer l'image de la France, au point que nous n'osions plus la regarder, s'était, ce jour-là, effacée »¹³¹².

Mais le témoignage du président Valéry Giscard d'Estaing ne se limita pas seulement au moment du 18 juin 1940. Ministre des Finances pendant la Ve République gaullienne, il livra ses souvenirs tirés des heures d'entretiens hebdomadaires que le Général de Gaulle lui avait accordées en tant que son ministre, achevées « chaque fois sur d'autres considérations que l'examen des perspectives budgétaires ou monétaires ». De ce fait, en 1965, pendant une de ces heures d'entretien avec le président de Gaulle, Valéry Giscard d'Estaing témoigna l'avoir demandé sur ce qu'il souhaitait que l'Histoire retienne de son œuvre pour la France¹³¹³. Le Général de Gaulle lui aurait « fixé de son regard appuyé » et répondu :

¹³¹⁰ « Un après-midi, le 18 juin `1940`, l'oncle est venu nous chercher : "Venez ! Il va y avoir quelque chose d'important. On annonce une déclaration du Général de GAULLE". - Le nom évoquait certaines impressions. Quand il avait été nommé sous-secrétaire d'Etat, les journaux avaient parlé de lui comme d'un homme clairvoyant et décidé, qui avait prévu l'efficacité des attaques de chars de combat, et mis vainement en garde le commandement. Ses photos avaient surpris par sa haute taille, ses hanches larges dans les culottes de cheval, son air distant. On citait les titres de ses livres présents dans les bibliothèques : "Le Fil de l'épée" et "Vers l'armée de métier" [...] », Valéry Giscard d'Estaing, dans *Idem* ;

¹³¹¹ « "Françaises, Français " Le miracle de l'ouïe fait que quarante ans après, je retrouve la même sensation jeune, surprenante, première. Nous sommes assis en demi-cercle autour du poste de radio. La voix est voilée par la distance. Elle arrive cependant vigoureuse, avec de fortes inflexions. Je me souviens si bien du texte, que j'ai toujours su qu'il n'était pas identique à celui qui a été publié plus tard, comme vient de nous l'expliquer M. Geoffroy de COURCE », Valéry Giscard d'Estaing, dans *Idem* ;

¹³¹² Valéry Giscard d'Estaing, dans *Idem* ;

¹³¹³ « En 1965, pendant l'heure d'entretien que le Général de Gaulle accordait chaque semaine à son ministre des Finances, et qui s'achevait chaque fois sur d'autres considérations que l'examen des perspectives budgétaires ou monétaires, je me suis permis de lui demander : « Mon Général, vous conduisez actuellement une action politique évidemment différente de la lutte pour la Libération. Lorsque vous pensez à ce que l'histoire retiendra de ce que vous faites, quelle est la période que vous souhaitez qu'elle retienne. Je veux dire quelle est celle que vous préférez

« - "Evidemment, la période de la guerre. Il n'y a aucun doute. Sachez-le : c'est la seule période qui compte pour moi. Ce qu'il y avait à faire alors en valait la peine" »¹³¹⁴.

Ce deuxième témoignage, qui reprit *ad litteram* et de mémoire la réponse catégorique du Général de Gaulle, suivi par la lecture qui lui en fit le président Giscard d'Estaing, soulignant « l'expression de sa préférence profonde pour le moment où il incarnait le destin français, et où sa voix, sans Gouvernement, sans administration, sans armée, suffisait à faire d'un peuple qui s'était abandonné et qui était à l'abandon, un peuple en qui montait, lentement et douloureusement, la certitude de la victoire »¹³¹⁵, représente l'argument le plus édifiant pour sceller l'importance historique de la période gaullienne guerrière comme fondement de la renaissance de l'esprit patriote français. Finalement, ce discours-témoignage du président libéral Valéry Giscard d'Estaing, prononcé juste avant de se rendre à la commémoration officielle au Mont-Valérien, sacralisant jusqu'à la mythification la mémoire historique de ce premier moment gaullien, renforça, ainsi, la signification profonde que le moment du 18 juin 1940 conserve dans la mémoire nationale.

Elu président en 1981, marquant ainsi la première alternance sous la Ve République, le plus fervent opposant du Général de Gaulle, François Mitterrand ne manqua pas pourtant la traditionnelle commémoration annuelle au Mont-Valérien. Elu en mai, le président socialiste s'est rendu le 18 juin 1981 au Mont-Valérien pour participer, avec le Général d'armée Jean Simon, alors chancelier de l'ordre de la Libération, à la cérémonie organisée devant le Mémorial de la France combattante¹³¹⁶. De même, l'année prochaine, en 1982, la commémoration traditionnelle au Mont-Valérien s'est tenue en présence du président Mitterrand, accompagné par le Premier ministre, certains membres du gouvernement et des plus hautes autorités civiles et militaires, ainsi que des représentants des milieux d'anciens combattants et du maire de Paris¹³¹⁷. Un grand tournant dans la pratique commémorative du 18

qu'elle retienne ?". - Le Général de Gaulle m'a fixé de son regard appuyé, et m'a répondu : - "Evidemment, la période de la guerre. », *Idem* ;

¹³¹⁴ Valéry Giscard d'Estaing, dans *Idem* ;

¹³¹⁵ Valéry Giscard d'Estaing, *Allocution prononcée à l'occasion de la Commémoration du 40^e anniversaire de l'Appel du général de Gaulle*, Paris, Grand Amphithéâtre de la Sorbonne, le mercredi, 18 juin 1980, texte intégral du discours disponible sur <https://www.elysee.fr/front/pdf/elysee-module-4819-fr.pdf> ;

¹³¹⁶ « L'anniversaire du 18 juin M. Mitterrand au Mont-Valérien », *Le Monde*, 10 juin 1981, article réservé aux abonnés, disponible sur

https://www.lemonde.fr/archives/article/1981/06/10/1-anniversaire-du-18-juin-m-mitterrand-au-mont-valerien_3043658_1819218.html ;

¹³¹⁷ En outre, la commémoration du 18 juin serait marquée, en 1982 aussi par d'autres événements comme la messe portes ouvertes en l'église Saint-Louis des Invalides, la cérémonie à l'Arc de triomphe, le dépôt de gerbes au monument de la France libre, suivi du déjeuner offert par M. Jacques Chirac à l'Hôtel de Ville de Paris aux compagnons de la Libération et, finalement, la cérémonie à l'arc de triomphe de l'Étoile, sous la présidence de M.

juin a représenté l'année 1990 ayant marqué le 50^e anniversaire de l'Appel historique du Général de Gaulle, qui est restée dans la mémoire historique comme le moment où François Mitterrand a inauguré la plaque de l'Appel du 18 juin 1940 à côté de l'Arc de Triomphe à Paris¹³¹⁸.

D'ailleurs, malgré son positionnement constant contre l'exercice gaullien du pouvoir à l'Elysée, le président socialiste François Mitterrand aligna son discours au récit historique faisant du 18 juin et du Mont-Valérien le symbole universel de la Résistance française, renforçant, ainsi, le mythe de la Résistance unique incarnée par le Général de Gaulle. Dans son ouvrage intitulé *Nous entrerons dans la carrière. De la Résistance à l'exercice du pouvoir* paru en 1994, l'historien Olivier Wieviorka¹³¹⁹ publia une série d'entretiens avec de diverses personnalités ayant vécu la Résistance, dont le président François Mitterrand. Demandé sur la question des monuments mémoriaux en France et sur sa position concernant l'édification d'un lieu de mémoire dédié à la Résistance intérieure¹³²⁰, le président Mitterrand avoua ne pas y avoir pensé, parce que le Mont-Valérien représentait, à ses yeux, le symbole de la Résistance française tout court. Cette conception mitterrandienne de la Résistance est confirmée au moment où l'historien caractérisa le Mont-Valérien comme « lieu de mémoire gaulliste », ayant affirmé en même temps que « la Résistance intérieure n'[avait] pas son lieu de mémoire » :

« C'est vrai. Mais personne ne l'a jamais représentée, cette résistance intérieure. Elle a été toute de suite décimée. Elle a d'abord été décimée par les Allemands dans le combat. Ensuite, elle a été tenue à l'écart après la Libération ou bien absorbée »¹³²¹.

Jean Laurain, alors ministre des anciens combattants, cf. *Le Monde*, le 18 juin 1982, article réservé aux abonnés, disponible sur

https://www.lemonde.fr/archives/article/1982/06/18/m-francois-mitterrand-se-rendra-au-mont-valerien_2904766_1819218.html ;

¹³¹⁸ En outre, l'année 1990 marquerait aussi la célébration de manière nette et claire de l'Appel du 18 juin par les communistes comme un grand moment de l'histoire de la Résistance, cf. Sudhir Hazareesingh, dans Jean-Noël Jeanneney, *Le récit national : Une querelle française, op.cit.* ;

¹³¹⁹ Auteur d'une série d'ouvrages portant sur l'histoire et la mémoire de la Deuxième guerre mondiale dont *Une certaine idée de la Résistance* (Seuil, 1998 - rééd. 2010), *Histoire du Débarquement en Normandie, Des origines à la libération de Paris* (Seuil, 2006, rééd. 2014), *La Mémoire désunie : Le souvenir politique des années sombres, de la Libération à nos jours*, (Seuil, 2010), *Les mythes de la Seconde Guerre mondiale*, (sous la direction de Jean Lopez et Olivier Wieviorka, Perrin, 2015), *Les lieux de l'histoire de France* (Perrin, 2017), *Une histoire de la Résistance en Europe occidentale* (Perrin, 2017) ;

¹³²⁰ « O.W. : Je pense que la Résistance intérieure ne dispose pas d'un lieu de mémoire comparable par exemple à la crypte des déportés » ; Mitterrand : Au Mont-Valérien, vous trouvez quand même nombre de déportés et de résistants de l'intérieur. », cf. Olivier Wieviorka, *Nous entrerons dans la carrière. De la Résistance : De la Résistance à l'exercice du pouvoir*, Le Seuil, Paris, 1994, fragment disponible sur

https://books.google.fr/books?id=kuULCwAAQBAJ&pg=PT316&dq=Fran%C3%A7ois+Mitterrand+au+Mont+Val%C3%A9rien&hl=en&sa=X&ved=0ahUKewii_6aHq_zpAhUs5eAKHTBmAMoQ6AEIMzAB#v=onepage&q=Fran%C3%A7ois%20Mitterrand%20au%20Mont%20Val%C3%A9rien&f=false ;

¹³²¹ François Mitterrand, dans Olivier Wieviorka, *Nous entrerons dans la carrière. De la Résistance : De la Résistance à l'exercice du pouvoir, Ibidem* ;

S'il admettait que la Résistance intérieure n'avait pas eu son propre lieu de mémoire, d'abord, parce qu'elle n'avait été incarnée par personne pour être « représentée » et, ensuite, parce qu'elle fut « décimée », « tenue à l'écart » ou « absorbée » après la Libération, le président Mitterrand renforça, ainsi, le mythe gaullien de la Résistance nationale incarnée par le seul Général de Gaulle et devenue, ensuite, synonyme du gaullisme de guerre : tout Français résistant était gaulliste pendant la guerre – voilà l'idée la plus profonde que le président Mitterrand aurait dévoilée dans ses réponses portant sur la mémoire historique de la Résistance française, une idée qui, d'ailleurs, vient à confirmer la première définition gaullienne du gaullisme comme « l'union des Français pour chasser les Allemands de France et les empêcher d'y revenir »¹³²².

En outre, demandé finalement sur l'exceptionnalité de la commémoration du 18 juin en 1990, malgré ses rapports personnels tendus avec le Général de Gaulle, François Mitterrand affirma qu'il ne se sentait pas du tout embarrassé par le fait de célébrer le 18 juin, tout en soulignant l'avoir, d'ailleurs, fait chaque année pendant sa présidence :

« Je le fais chaque année [...] Cela s'est fait de la même façon. On en a en plus apposé une plaque sur le sol de l'Arc du Triomphe. Cet anniversaire était particulier. Mais chaque année, je vais au Mont-Valérien. Une cérémonie brève qui fait partie des obligations rituelles, et émouvantes. Je crois cela utile »¹³²³.

Donc, pour le président socialiste, la cérémonie « brève » au Mont-Valérien dépassait le caractère purement gaullien du moment 18 juin pour s'inscrire dans les « obligations rituelles et émouvantes » de la nation, une obligation qu'il, en tant que Président de la République incarnant la France, a étroitement respectée et assumée chaque année. De plus, en lui ayant reconnu l'utilité, le président François Mitterrand reconnaissait en même temps la légitimité du devenir patrimonial de l'objet commémoré, à savoir, l'appel historique du Général de Gaulle ayant réveillé l'esprit résistant français et mené la « vraie » France vers la victoire.

Les années Chirac furent naturellement marquées d'une revitalisation de l'héritage et de la mémoire du Général de Gaulle¹³²⁴. S'il ne manqua pas le discret recueil annuel traditionnel

¹³²² Charles de Gaulle à Philippe Barrès : « Il y a des gens qui croient m'attaquer en parlant du gaullisme. Ce que je veux, c'est l'union des Français pour chasser les Allemands de France et les empêcher d'y revenir. Si c'est ça le gaullisme, va pour le gaullisme », cf. Philippe Barrès, *Charles de Gaulle*, Plon, 1944, p. 222-223 ;

¹³²³ Olivier Wieviorka, *Nous entrerons dans la carrière. De la Résistance : De la Résistance à l'exercice du pouvoir*, *Idem* ;

¹³²⁴ Force est de rappeler que le président Jacques Chirac fut celui qui avait initié le projet de l'Historial Charles de Gaulle aux Invalides, ainsi que celui qui a déclaré le 18 juin en 2006, « journée nationale commémorative » – une proposition qu'il avait déjà faite à l'occasion du 50^e anniversaire de l'Appel, cf. Aurélie Luneau, *L'Appel du 18 juin*, Flammarion, Paris, 2020, fragment disponible sur

au Mont-Valérien, le président Jacques Chirac tint parfois à compléter la commémoration de l'appel gaullien par des prises de parole visées à exalter la mémoire du Général de Gaulle, tout en intensifiant le mythe gaullien de la Résistance française. Le 18 juin 1996, avant de se rendre à la cérémonie militaire au Mont-Valérien, où il eut « l'honneur » de remettre la fourragère de l'Ordre de la Libération aux chefs de ces unités ou de ces bâtiments, Jacques Chirac organisa au Palais de l'Élysée une réception en l'honneur des Compagnons de la Libération. Le président prit la parole devant les compagnons de la Libération, avant de leur remettre des décorations comme « preuve concrète et symbolique de la profonde et sincère gratitude que la France [leur] port[ait], et de son affectueux respect »¹³²⁵. Tout en reconnaissant la difficulté, pour ceux qui n'avaient pas vécu le moment de l'appel du 18 juin 1940, de comprendre « ce que de tels mots avaient alors d'incroyable » dans le contexte fatidique de la guerre, Jacques Chirac a construit son discours autour du récit mythique qui fit du Général de Gaulle l'homme providentiel pour la France, qui, « pour sauver un pays défait et rétablir la République », décida « de s'affranchir de toutes les règles, de toutes les disciplines et de tous les usages ; de choisir l'arrachement, l'exil, l'incompréhension, la méfiance ; de s'élever au-dessus des lois pour obéir à celles non écrites de la conscience »¹³²⁶. De plus, s'il admettait la version historique concernant la faible réception en direct de l'appel gaullien du 18 juin 1940, le président Chirac le fit justement pour en intensifier le mythe gaullien d'un inconnu devenu la France :

« Peu, c'est vrai, l'entendirent ce soir-là, mais il s'était déjà inscrit parmi les grands événements : répété sur les ondes, repris par quelques journaux, diffusé par des tracts et colporté de bouche à oreille, il était en marche et rien ni personne désormais ne pourrait contrôler son retentissement. Certes, nul ne connaissait ce général français qui parlait à la BBC et qui exhortait : "Soldats de France, où que vous soyez, debout !", mais cette voix, qui allait vite devenir familière, avait fait se lever dans un pays désemparé un espoir fou, merveilleux, irrésistible [...] Qui peut rejoindre cet officier solitaire qui, "devant le vide

<https://books.google.fr/books?id=wHPeDwAAQBAJ&pg=PT152&dq=18+juin&hl=en&sa=X&ved=0ahUKEwiVxOgoobqAhXL6eAKHZO3AIsQ6AEIKDAA#v=onepage&q=chirac&f=false> ;

¹³²⁵ « « Et ce sont ces hommes, ces femmes, ces villes et ces unités que je salue en vous accueillant aujourd'hui dans ces lieux, où l'Homme du 18 juin, l'homme du Destin, comme devait l'appeler Winston Churchill, a laissé une marque si profonde [...] Messieurs les Compagnons de la Libération, j'ai voulu vous donner une preuve concrète et symbolique de la profonde et sincère gratitude que la France vous porte, et de son affectueux respect. C'est pourquoi j'ai décidé qu'une promotion spéciale de l'Ordre National de la Légion d'Honneur serait créée à votre intention et que les unités héritières des dix-huit unités combattantes faites Compagnons par le Général de Gaulle recevraient une fourragère au cordon vert et noir portant la croix de la Libération. Je vais procéder dans un instant à la remise de ces décorations et j'aurai ce soir, au cours de la cérémonie militaire qui se déroulera au Mont Valérien, l'honneur de remettre la fourragère de l'Ordre de la Libération aux chefs de ces unités ou de ces bâtiments. », Jacques Chirac, *Discours du Président de la République : Réception en l'honneur des Compagnons de la Libération*, Palais de l'Élysée, le mardi 18 juin 1996, texte intégral disponible sur

http://www.jacqueschirac-asso.fr/archives-elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais/interventions/discours_et_declarations/1996/juin/fi003658.html

¹³²⁶ Jacques Chirac, *Discours du Président de la République : Réception en l'honneur des Compagnons de la Libération*, Palais de l'Élysée, *Idem* ;

effrayant du renoncement général", a décidé "en ce moment, le pire de son histoire, d'assumer la France..."? »¹³²⁷

En outre, Jacques Chirac inscrivit son discours dans le récit qui définit le gaullisme, « d'abord », en termes d'un « compagnonnage » : si le 18 juin 1940, le Général de Gaulle était un « officier solitaire » ayant décidé « d'assumer la France », sa décision fut approuvée par « une armée de compagnons » qui, parfois sans même avoir entendu son appel à la radio, l'ont rejoint à Londres dans la Résistance pour poursuivre le combat. Ainsi, dans la dernière partie du discours, le président Chirac tint à « marquer la gratitude et le respect de la France » à l'égard de ces compagnons résistants et gaullistes de la première heure, tout en leur reconnaissant l'apport essentiel à la réécriture de l'histoire de la Deuxième guerre mondiale¹³²⁸. Pour le président Chirac, l'engagement, le courage, l'héroïsme de ces compagnons gaullistes qui ont lutté jusqu'à la victoire représentaient l'incarnation de cette France dont la grandeur est « toujours liée à l'effort, à l'unité, à la justice et à la liberté » - des valeurs héritées de l'Histoire et auxquelles la France resterait toujours fidèle¹³²⁹. Finalement, la grande contribution des compagnons gaullistes à l'histoire fut le fait d'avoir résisté au démantèlement identitaire de la France, qui aurait signifié l'abandon total de la guerre et la résignation devant l'occupation allemande : « avec ce magnifique élan d'espérance », les compagnons ont, ainsi, transmis « l'héritage d'un acharnement séculaire, celui de tous ceux qui ont "port(é) la France" »¹³³⁰.

L'inauguration de l'aile *Général de Gaulle, Deuxième Guerre mondiale, France libre et France combattante* du Musée de l'Armée au sein de l'Hôtel des Invalides à Paris le 18 juin 2000 a représenté une opportunité supplémentaire pour que le président Chirac s'exprime et exalte avec « plaisir et surtout émotion »¹³³¹ la mémoire du Général de Gaulle. « A la fois une

¹³²⁷ Jacques Chirac, *Idem* ;

¹³²⁸ « J'ai tenu à le faire pour vous marquer la gratitude et le respect de la France, car vous avez écrit, avec vos compagnons disparus, le plus beau geste accompli dans l'une des périodes les plus incertaines de notre histoire. », Jacques Chirac, *Idem* ;

¹³²⁹ « J'ai tenu à le faire pour vous exprimer notre fidélité, car votre engagement, votre courage, votre héroïsme nous rappellent que la grandeur de la France est toujours liée à l'effort, à l'unité, à la justice et à la liberté. », Jacques Chirac, *Idem* ;

¹³³⁰ « J'ai tenu à le faire pour vous dire notre affection, car vous nous avez transmis, avec ce magnifique élan d'espérance, l'héritage d'un acharnement séculaire, celui de tous ceux qui ont "port(é) la France", comme l'écrivait Jean Cayrol, dans le camp de Mauthausen, "... au-delà de la mort..., ... au-delà de la peur..., ... à l'ombre du Vieil Arbre "où l'ange va lustrer la guerre et ses deux ailes..." », Jacques Chirac, *Idem* ;

¹³³¹ « Permettez-moi de vous dire le plaisir et surtout l'émotion que j'ai à célébrer avec vous, dans ces lieux, le soixantième anniversaire de l'appel lancé à Londres le 18 juin 1940 par le général de Gaulle. », Jacques Chirac, Allocution du Président de la République, à l'occasion de l'inauguration de l'aile "Général de Gaulle, Deuxième Guerre mondiale, France libre et France combattante" du musée de l'Armée, Hôtel des Invalides, Paris, le dimanche 18 juin 2000, texte intégral disponible sur

http://www.jacqueschirac-asso.fr/archives-elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais/interventions/discours_et_declarations/2000/juin/fi002609.html ;

inauguration et un salut »¹³³², cette cérémonie marqua également la fin de l'activité de l'Association des Français libres, présidée alors par le Chancelier de l'Ordre de la Libération. Mais pour le président Chirac, cette décision - motivée par le fait que « les Français libres ne voulaient pas "donner d'eux une image dégradée par les outrages du temps" » - était d'autant plus importante qu'elle « placerait » ces Français libres « sous le signe du souvenir » laissant, ainsi, « un témoignage de [leur] engagement et de [leur] action »¹³³³. Tout en insistant sur l'importance de ce « monument élevé au souvenir des combattants de la Seconde Guerre mondiale », qui était « un instrument pédagogique, racontant et expliquant la guerre, toute la guerre, à l'ensemble des Français et bien sûr, en particulier à ceux des plus jeunes générations », Jacques Chirac inscrivit la mémoire des résistants gaullistes dans le récit historique officiel, d'autant plus que ceux-là auraient été « parmi les premiers à comprendre l'urgence de préserver le souvenir de cette époque, à mesure que ses témoins directs s'éloignaient »¹³³⁴. En même temps, tout en lui reconnaissant le rôle de transmettre le souvenir de la guerre aux générations plus jeunes des Français - faisant ainsi des souvenirs intimes des combattants, un patrimoine digne d'une transmission intergénérationnelle, le président Chirac confirma, en outre, le statut du monument comme lieu de la mémoire patrimoniale du gaullisme résistant – d'autant plus qu'il en assumait la création comme le « devoir de Président de la République » d'assurer « la continuité du passé politique et militaire » de la France et, plus précisément, de cette certaine idée gaullienne de la France, puisque « le Général de Gaulle [y] était si attaché »¹³³⁵.

¹³³² « La cérémonie d'aujourd'hui est à la fois une inauguration et un salut. Une inauguration d'abord, avec ce musée du général de Gaulle, de la Deuxième Guerre mondiale, de la France libre et de la France combattante, que j'ai pris la décision de créer avec vous, il y a quatre ans, Monsieur le Chancelier de l'Ordre de la Libération. », Jacques Chirac, *Idem* ;

¹³³³ « Mais aussi un hommage et un salut, puisque l'association des Français libres, que vous présidez, a fixé cette date pour mettre un terme à son activité. Vous avez placé ce départ sous le signe de l'humour et de l'élégance en annonçant que les Français libres ne voulaient pas "donner d'eux une image dégradée par les outrages du temps". Je vous remercie d'avoir compris l'importance qu'il y avait à le placer aussi sous le signe du souvenir, en laissant un témoignage de votre engagement et de votre action. De nombreux Français vont ainsi pouvoir découvrir les enjeux militaires de cette période qui s'est ouverte en 1940, période pleine d'ombre et de lumière, à la fois proche et mal connue. L'appel du général de Gaulle reste vivant. Le 18 juin a déjà pris toute sa place dans l'histoire de la France. Ce musée contribuera à sa mémoire. », Jacques Chirac, *Idem* ;

¹³³⁴ « Monument élevé au souvenir des combattants de la Seconde Guerre mondiale, ce musée est un instrument pédagogique, racontant et expliquant la guerre, toute la guerre, à l'ensemble des Français, et bien sûr, en particulier à ceux des plus jeunes générations [...] Vous avez été parmi les premiers à comprendre l'urgence de préserver le souvenir de cette époque, à mesure que ses témoins directs s'éloignaient. », Jacques Chirac, *Idem* ;

¹³³⁵ « Il était de mon devoir de Président de la République et chef des armées, de faire en sorte que cette période trouve toute sa place ici, aux Invalides, dans la continuité de notre passé politique et militaire, cette trame à laquelle le général de Gaulle était si attaché, tant il était conscient que la France est une dans son destin comme dans son histoire. », Jacques Chirac, *Idem* ;

Finalement, le discours chiraquien conclut sur l'actualité du message gaullien transmis le 18 juin 1940, qui resta « avant tout un appel à la responsabilité », porteur de « la leçon de courage et de détermination que les Français Libres et les combattants de la Seconde Guerre mondiale ont léguée » au peuple français afin qu'il continue « à faire vivre ses valeurs »¹³³⁶. Si sa conclusion vient à confirmer le devenir patrimonial de l'héritage gaulliste, force est de mentionner ici un autre passage du discours que nous retenons comme édificateur. Prononcé dans la première partie du discours reprenant le récit mythique sur « le miracle » réussi par les Français libres et leur chef, miracle défini en termes de « la renaissance française »¹³³⁷, le passage suivant n'a besoin d'aucune explication supplémentaire, son message est clair et catégorique. Nous l'avons délibérément laissé à la fin de notre analyse de ce discours chiraquien pour en souligner la majesté du message transmis – Charles de Gaulle reste « l'homme de la plus large synthèse française » et le gaullisme acquiert, par conséquent, le statut de patrimoine culturel immatériel français :

« Le général de Gaulle n'a pas seulement représenté, à lui seul, notre pays à l'un des moments les plus difficiles de son histoire. Il a aussi incarné toutes ses aspirations ; il est l'homme de la plus large synthèse française. Homme de culture, attaché à nos traditions et à notre patrimoine »¹³³⁸.

Présent chaque année de ses mandats au Mont-Valérien pour marquer et souligner l'importance historique nationale et internationale de l'Appel du 18 juin¹³³⁹, le président Chirac

¹³³⁶ « Au-delà de la connaissance précise qu'il apporte de la Seconde Guerre mondiale et de la France combattante, ce musée fait retentir dans toute sa plénitude l'appel du 18 juin. Soixante ans après, nous restons fidèles à cet appel, c'est-à-dire au souci d'affirmer l'autonomie de notre destin dans le monde. Le message du 18 juin est avant tout un appel à la responsabilité. Quelle que soit la complexité des enjeux contemporains, il dépend de chaque individu, de chaque peuple, de chaque pays de continuer à faire vivre ses valeurs. C'est la leçon de courage et de détermination que les Français Libres et les combattants de la Seconde Guerre mondiale nous ont léguée, qu'ils en soient remerciés. », Jacques Chirac, *Idem* ;

¹³³⁷ « La résistance héroïque, que les troupes du général Koenig ont opposée aux forces du maréchal Rommel, a été, pour le monde entier, le signe de la renaissance française. Ce miracle est à porter au crédit des Français libres et de leur chef. Il est dû au souci constant qu'a eu le général de Gaulle de réunir les énergies françaises et de leur donner, dès le début de la guerre, un contenu politique, qui ne pouvait être que l'indépendance de la France et la libération du territoire. Il faut saluer les Français qui l'ont suivi et qui ont combattu sur des fronts éloignés, "à tous les bons endroits", disait le général de Gaulle, "c'est-à-dire aux plus méritoires", soucieux d'effacer l'échec de la campagne de France par un regain de courage et d'héroïsme. », Jacques Chirac, *Ibidem* ;

¹³³⁸ Jacques Chirac, *Allocution du Président de la République*, à l'occasion de l'inauguration de l'aile "Général de Gaulle, Deuxième Guerre mondiale, France libre et France combattante" du Musée de l'Armée, Hôtel des Invalides, Paris, le dimanche 18 juin 2000, texte intégral disponible sur

http://www.jacqueschirac-asso.fr/archives-elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais/interventions/discours_et_declarations/2000/juin/fi002609.html ;

¹³³⁹ En 2004, il allait même faire l'effort de revenir, à la veille du 18 juin, de Bruxelles où il participait au sommet de l'UE élargie, spécialement pour se rendre le lendemain à la cérémonie commémorative du Mont-Valérien – il était reparti immédiatement après la commémoration vers la capitale belge pour la suite de la réunion européenne, cf. « Il y a 64 ans, l'appel du 18 juin », *L'Obs*, le 19 juin 2004, article disponible sur

<https://www.nouvelobs.com/culture/20040618.OBS1299/il-y-a-64-ans-l-appel-du-18-juin.html> ;

décida d'institutionnaliser¹³⁴⁰ le devenir patrimonial du moment fondateur du gaullisme, ayant décrété en 2006 le 18 juin « Journée nationale commémorative de l'appel historique du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi »¹³⁴¹. Signé et publié le 10 mars 2006 au Journal Officiel n° 67, le Décret « nationaliserait » la commémoration de l'appel gaullien : outre la traditionnelle cérémonie au Mont-Valérien, la mémoire du gaullisme résistant est célébrée désormais « aux niveaux national et départemental », y compris Outre-Mer¹³⁴².

Succédant à Jacques Chirac en 2007, le président Nicolas Sarkozy internationaliserait la célébration du 18 juin en 2010, en portant la commémoration dans la ville où l'appel fut lancé, pour célébrer ainsi conjointement le geste gaullien et l'amitié franco-britannique. Après une mise en scène commémorative, rigoureusement organisée pour exalter l'importance historique de l'appel gaullien du 18 juin 1940 à l'occasion de son 70^e anniversaire¹³⁴³, Nicolas Sarkozy compléta son déplacement à Londres d'une prise de parole devant les nombreux anciens combattants logés à l'Hôpital royal de Chelsea, en présence de David Cameron, le Premier ministre britannique de l'époque. Associant l'Hôpital Royal de Chelsea aux Invalides du point de vue de leur importance nationale, le président français catalogua son discours, d'abord, comme l'expression du « salut fraternel et [de] la reconnaissance éternelle » que le peuple

¹³⁴⁰ Jean-Pierre Husson, « Une commémoration célébrée depuis la Libération et institutionnalisée en 2006 », dans « 18 Juin : Journée nationale commémorative de l'appel historique du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi », dossier disponible en ligne sur http://www.cndp.fr/crdp-reims/memoire/commemorations/18_juin.htm#decret_2006 ;

¹³⁴¹ Jean-Pierre Husson, « 18 Juin : Journée nationale commémorative de l'appel historique du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi », *Idem* ;

¹³⁴² Article 2 : Chaque année, des cérémonies officielles sont organisées aux niveaux national et départemental.

Une cérémonie symbolique est organisée au mont Valérien par l'ordre de la Libération en liaison avec les autorités officielles. Une cérémonie a lieu dans chaque département, à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, à Saint-Pierre-et-Miquelon, dans les îles Wallis et Futuna et dans les communes, dont l'organisation est laissée à l'initiative du représentant de l'Etat., cf. Décret n°2006-313 du 10 mars 2006 instituant le 18 juin de chaque année une Journée nationale commémorative de l'appel historique du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi, version initiale disponible sur

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000814885&categorieLien=id>

et la version en vigueur, consolidée le 20 juin 2020 disponible sur :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000814885&dateTexte=20200620> ;

¹³⁴³ « La geste gaullienne et l'amitié franco-britannique sont célébrées de concert, dans la cour rectangulaire de l'hôpital militaire de Chelsea en présence de la délégation française, comprenant 700 vétérans et 300 tommies. Après une visite du siège historique de la BBC, le président français dépose des gerbes de fleurs au pied des statues du général de Gaulle et du roi George VI, aux côtés du Prince Charles, avant de rejoindre le Premier ministre britannique David Cameron à l'Hôpital royal de Chelsea », Aurélie Luneau, *L'Appel du 18 juin*, *op.cit.* ;

français éprouvait pour l'effort et la participation du peuple anglais dans la reconquête de « sa liberté » et « son honneur »¹³⁴⁴.

Tout en exaltant la fidélité de la Grande-Bretagne vis-à-vis de « la seule vraie France », incarnée par « un seul homme » qui « avait choisi de devenir un proscrit pour incarner le respect de la parole donnée », Nicolas Sarkozy reconnaissait au pays anglais le grand mérite d'avoir permis que « la résistance française pût tout simplement exister »¹³⁴⁵. Mais si le « seul peuple libre qui sur la terre continuait de résister de toutes ses forces au nazisme »¹³⁴⁶ représentait la première pierre sur laquelle reposa la légitimité du Général de Gaulle, « les mots simples et graves » de l'Appel gaullien sont entrés dans l'Histoire nationale surtout « parce qu'ils étaient la réponse que cherchaient tous ceux qui voulaient se battre « sous le drapeau et sous l'uniforme français » »¹³⁴⁷. De plus, s'il admettait qu'il y aurait eu des résistants même sans le 18 juin gaullien, le président Sarkozy reprit le mythe du Sauveur incarné par la personne du Général de Gaulle sans lequel « il n'y aurait pas eu la France parmi les vainqueurs le jour de la capitulation allemande », « lavée du déshonneur de la collaboration »¹³⁴⁸. L'exaltation jusqu'à la mystification de la mémoire gaullienne fut exprimée dans le discours sarkozien aussi au moment où le président français glorifia le caractère visionnaire et prophétique du Général

¹³⁴⁴ « à l'une des heures les plus tragiques de notre histoire commune, dans cet Hôpital Royal de Chelsea qui est pour l'Angleterre ce que les Invalides sont pour la France, permettez-moi de vous adresser le salut fraternel et la reconnaissance éternelle du peuple français qui se souvient de ce que vous avez accompli pour sa liberté et pour son honneur », Nicolas Sarkozy, *Déclaration du Président de la République*, en hommage à l'Angleterre qui accueillit en juin 1940 les combattants de la France libre, à Londres le 18 juin 2010, texte intégral disponible sur <https://www.vie-publique.fr/discours/179293-declaration-de-m-nicolas-sarkozy-president-de-la-republique-en-hommag> ;

¹³⁴⁵ « En offrant au général de Gaulle l'hospitalité de son foyer, l'Angleterre ne s'est pas seulement comportée en fidèle alliée vis-à-vis de celui qui avait choisi de devenir un proscrit pour incarner le respect de la parole donnée. Car la France avait donné sa parole que dans cette guerre elle ne se séparerait jamais de l'Angleterre, que jamais elle ne cesserait de combattre à ses côtés. En accueillant chez elle le général de Gaulle, en lui offrant le micro de la BBC, en reconnaissant sa légitimité et celle de la France Libre, l'Angleterre a signifié que pour elle, la seule vraie France - ne fut-elle représentée que par un seul homme - ne pouvait être que celle qui ne l'avait pas trahie, celle qui voulait continuer de se battre, celle qui n'acceptait pas la défaite. En reconnaissant au général de Gaulle le droit de parler et d'agir au nom de la France, l'Angleterre a rendu à la France le plus bel hommage qu'elle ait jamais reçu parce que cela voulait dire qu'à ses yeux elle ne pouvait se confondre qu'avec la conception la plus élevée de l'honneur [...] Elle permit aussi que la résistance française pût tout simplement exister », Nicolas Sarkozy, *Idem* ;

¹³⁴⁶ « Car l'Appel du 18 juin n'aurait pu être lancé nulle part ailleurs qu'au sein du seul peuple libre qui sur la terre continuait de résister de toutes ses forces au nazisme. », Nicolas Sarkozy, *Idem* ;

¹³⁴⁷ « Une voix s'éleva pour dire à tous les Français qui ne voulaient pas se résigner à la défaite qu'ils allaient pouvoir continuer à se battre sous le drapeau et sous l'uniforme français. Les mots simples et graves du 18 juin sont depuis entrés dans notre Histoire, non parce que beaucoup de Français les entendirent lorsqu'ils furent prononcés, mais parce qu'ils étaient la réponse que cherchaient tous ceux qui voulaient se battre et qui ne savaient pas avec qui, qui ne savaient pas où aller, ni comment. », Nicolas Sarkozy, *Idem* ;

¹³⁴⁸ « Sans le 18 juin, il y aurait quand même eu des résistants. Mais il n'y aurait pas eu la France Libre. Il n'y aurait pas eu le Conseil National de la Résistance. Il n'y aurait pas eu la France parmi les vainqueurs le jour de la capitulation allemande. Il n'y aurait pas eu la France lavée du déshonneur de la collaboration. », Nicolas Sarkozy, *Idem* ;

de Gaulle, qui, le 18 juin « parl[ait] pour l'avenir et il anticip[ait] déjà sur tout ce qui [allait] se passer à la Libération et après »¹³⁴⁹ : le Général de Gaulle fut, finalement, celui qui « savait que si la France sortait de la guerre elle sortirait aussi de l'Histoire parce que l'Histoire s'écrirait sans elle ».

S'il commença dans la solitude, le Général de Gaulle n'était plus seul après 18 juin 1940, son appel ayant trouvé ses échos et les nombreux Français qui l'ont rejoint à Londres dans la Résistance certifiaient, aux yeux du président Sarkozy, la légitimité du leadership gaullien : cette « petite phalange de volontaires », qui « n'avait pas d'autre force » que « le sentiment d'être dépositaire de tout ce que la France, avec ses valeurs, sa langue, sa culture, son histoire pouvait incarner aux yeux du monde » fut portée par la conviction « d'avoir trouvé un chef qui allait la mener sur les chemins de « l'honneur, du bon sens et de l'intérêt supérieur de la patrie » jusqu'à la victoire finale » - sentiment « fortifié » et « soutenu », reconnu de nouveau Nicolas Sarkozy, « par la chaleur, la gentillesse, la générosité que le peuple britannique leur témoignait »¹³⁵⁰. « Ces soldats improvisés » se sont rassemblés autour de la figure du Général de Gaulle, qui apparaissait, aux yeux du président français, l'égal de Churchill, en tant que rassembleur suprême de la nation autour d'un idéal commun :

« Quels qu'avaient pu être avant la guerre leurs opinions politiques, leurs engagements, leur religion, ils se battirent tous au fond pour la même idée de la liberté, la même idée de l'homme, la même idée de la civilisation [...] Ces soldats improvisés que rien au départ ne prédisposait à se battre ensemble pour la même cause, et que le général de Gaulle rassembla comme Churchill rassembla le peuple britannique »¹³⁵¹.

Nicolas Sarkozy conclut son discours en hommage à l'Angleterre et à l'amitié franco-anglaise sur le message indirect que le moment 18 juin 1940 aurait transmis à l'Europe, à savoir, le devoir de préserver l'unité européenne, qui était « la condition de la survie de sa civilisation » :

« En commémorant aujourd'hui le 70ème anniversaire du 18 juin 1940 la Nation britannique et la Nation française se souviennent que leur unité a toujours été la condition

¹³⁴⁹ « Le 18 juin, le général de Gaulle parle pour l'avenir et il anticipe déjà sur tout ce qui va se passer à la Libération et après. », Nicolas Sarkozy, *Idem* ;

¹³⁵⁰ « La petite phalange de volontaires qui commença ici cette aventure glorieuse et tragique, démunie de tout moyen matériel, n'avait d'autre force que la force spirituelle qu'elle puisait en elle dans le sentiment d'être dépositaire de tout ce que la France, avec ses valeurs, sa langue, sa culture, son histoire pouvait incarner aux yeux du monde. Et « ils voulaient pouvoir aimer la France tout en aimant la justice ». Ce sentiment était fortifié, soutenu par la chaleur, la gentillesse, la générosité que le peuple britannique leur témoignait. Il était porté par la conviction que chacun avait d'avoir trouvé un chef qui allait le mener sur les chemins de « l'honneur, du bon sens et de l'intérêt supérieur de la patrie » jusqu'à la victoire finale. Cette force spirituelle fut plus grande que la force matérielle qui leur manquait. Elle compensa la faiblesse du nombre. De ces « clochards épiques » comme disait Malraux, elle fit des vainqueurs. », Nicolas Sarkozy, dans *Idem* ;

¹³⁵¹ Nicolas Sarkozy, *Idem* ;

de leur survie. Tous les peuples d'Europe doivent se souvenir aussi qu'en juin 1940 la civilisation européenne a failli périr à jamais, que l'unité de l'Europe est la condition de la survie de sa civilisation et que, par conséquent, chacun doit faire tout ce qu'il peut pour la préserver »¹³⁵².

Finalement, ce ne serait que par cette « prise de conscience » de la préservation du devoir européen d'unité et par une « volonté commune » devant la fatalité du destin, illustrée en 1940 par le « non » « fermement opposé à la barbarie des hommes et des femmes de bonne volonté », que les générations futures pourraient rendre « le plus bel hommage » à l'effort guerrier franco-anglais et contribuer définitivement à la construction de l'Europe¹³⁵³.

La deuxième alternance de la Ve République intervenue en 2012, au moment de l'élection de François Hollande, allait « normaliser » aussi l'exaltation de la mémoire du 18 juin 1940, le président socialiste se conformant, à son tour, au strict respect de la « traditionnelle » cérémonie au Mont-Valérien, tout en s'étant abstenu aussi de tout discours commémoratif relatif à la signification historique du 18 juin 1940. Dès son élection en 2012, François Hollande a tenu, cependant, à être présent au Mont-Valérien pour la 72^e commémoration du 18 juin 1940, avant de s'envoler pour le sommet des pays du G20, organisé au Mexique. S'il est arrivé peu avant 8h30 devant le mémorial de la France combattante pour un recueil bref dans la crypte, une deuxième cérémonie fut prévue le même jour à partir de 11h, en présence du Premier ministre, alors Jean-Marc Ayrault¹³⁵⁴. De même, pour le 75^e anniversaire de l'Appel gaullien, François Hollande a présidé, comme chaque année, la cérémonie d'hommage au Mont-Valérien, accompagné de la maire de Paris, Anne Hidalgo, et du Colonel Fred Moore, délégué national du Conseil national des communes *Compagnon de la Libération*¹³⁵⁵. Même si le président socialiste n'a pas prononcé de discours commémoratif, l'exaltation de la mémoire du gaullisme héroïque fut marquée par de nombreuses autres commémorations organisées sur l'ensemble du territoire français.

¹³⁵² *Idem* ;

¹³⁵³ « Ce n'est que par cette prise de conscience et par cette volonté commune que le « non » fermement opposé en juin 1940 à la barbarie par des hommes et des femmes de bonne volonté prend tout son sens. Et c'est le plus bel hommage au fond que nous puissions leur rendre. », Nicolas Sarkozy, *Idem* ;

¹³⁵⁴ « Hollande commémore l'appel du 18 juin avant de s'envoler pour le Mexique », *Le Point*, le 18 juin 2012, article disponible [en ligne] sur https://www.lepoint.fr/societe/hollande-commemore-l-appel-du-18-juin-avant-de-s-envoler-pour-le-mexique-18-06-2012-1474804_23.php ;

¹³⁵⁵ « Appel du 18 juin : il y a 75 ans, le général de Gaulle prononçait son célèbre discours », *RTL*, 18 juin 2015, article disponible sur <https://www.rtl.fr/actu/debats-societe/appel-du-18-juin-il-y-a-75-ans-le-general-de-gaulle-prononcait-son-celebre-discours-7778785388> ;

La dernière année de son mandat, le président « normal » n'a pas résisté finalement à la tentation d'exalter la mémoire du Général de Gaulle. Quelques jours avant la commémoration traditionnelle de l'Appel gaullien, François Hollande marqua une première pour un président socialiste en fonction : le 13 juin 2016 le président socialiste s'est rendu à Colombey-les-Deux-Eglises pour se recueillir devant la tombe du Général. Il a également accepté l'invitation de la famille de Gaulle de visiter La Boisserie, la demeure familiale du Général. Cette première journée d'une « semaine très gaulliste »¹³⁵⁶ de François Hollande s'est achevée sur un dernier déplacement officiel au Mémorial Charles de Gaulle - socle de la gigantesque Croix de Lorraine, premier lieu de mémoire gaullien érigé en 1972 sur une des plus hautes collines de Colombey, tout un symbole de la grandeur du personnage. De plus, force est de souligner que la visite présidentielle à Colombey-les-Deux-Eglises a donné lieu à la première prise de parole du président Hollande relative à la symbolique du gaullisme résistant, une allocution prononcée au Mémorial Charles de Gaulle. Bien que bref, son discours n'a pas manqué de grands mots pour illustrer le devenir mémoriel de Colombey-les-Deux-Eglises, ce « lieu d'Histoire » et « de mémoire » qui symbolise « l'unité nationale autour de la personnalité du Général de Gaulle, chef de la France Libre et qui a présidé la France »¹³⁵⁷. Pour donner une note plus personnelle à l'hommage qu'il voulait rendre au Général de Gaulle, le président socialiste rappela la volonté qui était sienne de visiter « aussi » La Boisserie, le lieu intime du Général - « là où il avait écrit ses mémoires et là où il a connu son dernier souffle puisqu'il est mort dans cette maison » - et d'exprimer en personne à la famille de Gaulle la reconnaissance que la France éprouvait pour l'action gaullienne « qui aujourd'hui [était] dans l'Histoire »¹³⁵⁸.

A l'instar de tous ses prédécesseurs, François Hollande livra sa lecture du gaullisme, défini selon lui par « cette vision qu'il [le Général] avait quand il écrivait ses mémoires, cette France qui est là, qui sera toujours là » et, surtout, comme « l'esprit qui était le sien » à savoir, celui qui ne supposait pas « simplement » de conserver la France, mais de « la faire vivre »

¹³⁵⁶ « Hollande sur les traces du général de Gaulle », *Le Figaro*, le 10 juin 2016, article disponible sur <https://www.lefigaro.fr/politique/le-scan/coulisses/2016/06/10/25006-20160610ARTFIG00210-hollande-sur-les-traces-du-general-de-gaulle.php> ;

¹³⁵⁷ François Hollande, *Déclaration du Président de la République*, sur le Général De Gaulle, l'attentat terroriste à Orlando aux Etats-Unis et sur la prison de Clairvaux, à Colombey-Les-Deux-Eglises, le 13 Juin 2016, texte intégral disponible sur <https://www.elysee.fr/francois-hollande/2016/06/13/declaration-de-m-francois-hollande-president-de-la-republique-sur-le-general-de-gaulle-lattentat-terroriste-a-orlando-aux-etats-unis-et-sur-la-prison-de-clairvaux-a-colombey-les-deux-eglises-le-13-juin-2016> ;

¹³⁵⁸ « Aujourd'hui, je voulais aussi visiter La Boisserie, là où il avait écrit ses mémoires et là où il a connu son dernier souffle puisqu'il est mort dans cette maison et je voulais aussi avec sa famille lui dire toute la reconnaissance que nous avons pour l'action qui a été la sienne pour notre pays et qui aujourd'hui est dans l'Histoire. », François Hollande, *Ibidem* ;

dans « l'esprit d'humanisme », cet esprit qui avait redonné à chacun « l'espoir »¹³⁵⁹. Pour le président Hollande, « l'Espoir », ce n'était pas seulement le titre des dernières *Mémoires* du Général de Gaulle, c'était, en effet, le mot que « la France [devait] toujours avoir dans son cœur » : l'espoir, doublé d'un « attachement profond à la liberté », représentaient aux yeux du président socialiste les grands « acquis » que l'action gaullienne a légués à la France¹³⁶⁰.

Dans le contexte de l'attentat terroriste intervenu à Orlando aux Etats-Unis - que le président considérait comme une attaque au « monde entier dès lors que ce monde porte la liberté au plus haut »¹³⁶¹ -, François Hollande conclut son discours en affirmant clairement « le message » qui s'imposait « dans ce lieu d'Histoire et de mémoire » où le Général de Gaulle a écrit et a fait l'Histoire :

« Il faut savoir que nous ne laisserons rien passer, rien passer en termes d'actes ou de propos homophobes, rien passer en termes de mise en cause de ce que nous sommes et c'est aussi ce message-là que je devais prononcer dans ce lieu d'Histoire et de mémoire là où le Général de Gaulle a voulu écrire l'Histoire en même temps qu'il la faisait »¹³⁶².

En outre, après sa visite surprenante à Colombey, le chef de l'Etat s'est rendu le 17 juin à l'exposition « Un président chez le roi - De Gaulle à Trianon », organisée au Grand Trianon de Versailles. Le 76^e anniversaire de l'Appel du 18 juin fut, ainsi, la dernière occasion pour le président socialiste de présider la cérémonie devant le fort du Mont-Valérien, écoutant, seul devant l'immense croix de Lorraine, une lecture de l'appel lancé depuis Londres par le Général de Gaulle le 18 juin 1940¹³⁶³.

Elu président en 2017, Emmanuel Macron, ancien ministre de l'Economie et ancien conseiller du président Hollande, ayant été considéré comme « l'hémisphère droit de

¹³⁵⁹ « Mais il y a aussi cette vision qu'il avait quand il écrivait ses mémoires, cette France qui est là, qui sera toujours là, et aussi l'esprit qui était le sien, c'est que l'on n'est pas là pour conserver simplement la France, on est là pour la faire vivre et avec l'esprit d'humanisme. C'est autour de l'homme qu'il voulait que cette croix de Lorraine puisse être dressée pour que chacun puisse avoir l'espoir. », François Hollande, *Idem* ;

¹³⁶⁰ « L'Espoir, c'était le titre de ses mémoires, l'espoir, c'est ce que la France doit toujours avoir en son cœur. Et aussi un attachement profond à la liberté puisqu'il avait fondé la France Libre, c'est qu'il était avec tous ceux qui étaient entrés dans ce combat, les résistants, et la France Libre, avoir cette valeur pour emblème. C'était la raison pour laquelle il luttait, il avait lutté contre la barbarie nazie. », François Hollande, *Idem* ;

¹³⁶¹ « Et il y a là ce que les terroristes avaient déjà voulu faire à Paris le sinistre mois de janvier 2015 et ce qu'ils ont refait au mois de novembre, attaquer ce qui peut apparaître comme les symboles de la liberté. Lorsqu'un lieu qui est celui que l'on connaît à Orlando, c'est vraiment aussi la liberté qui est en cause. Si bien que j'ai exprimé il y a quelques heures mon soutien et ma solidarité au peuple américain et à Barack OBAMA et ce que j'ai voulu dire, c'est que ce n'était pas l'Amérique qui était frappée seulement, c'était le monde entier dès lors que ce monde porte la liberté au plus haut. », François Hollande, *Idem* ;

¹³⁶² François Hollande, *Idem* ;

¹³⁶³ « Ultime commémoration de l'appel du 18 juin pour Hollande », *Le Point*, le 18 juin 2016, article disponible sur https://www.lepoint.fr/politique/ultime-commemoration-de-l-appel-du-18-juin-pour-francois-hollande-18-06-2016-2047760_20.php# ;

l'Elysée »¹³⁶⁴, imposa sa vision sur le besoin de « retrouver le sens du symbole » dans la vie politique contemporaine¹³⁶⁵, accordant à la pratique commémorative une importance particulière. Dès sa première cérémonie du 18 juin au Mont-Valérien en 2017, qui représentait pour lui « l'hommage à la France combattante »¹³⁶⁶, le président Macron a tenu non seulement à en suivre rigoureusement le protocole immuable¹³⁶⁷, mais aussi à confirmer cette importance qu'il accordait aux questions mémorielles, en continuité avec son discours du 10 juin 2017 à Oradour-sur-Glane¹³⁶⁸.

La commémoration du 78^e anniversaire du 18 juin 1940 au Mont-Valérien dépasse le cadre solennel et grave du protocole commémoratif : si le président Macron n'a pas prononcé de discours, il est passé un long moment échangeant avec les 700 jeunes, collégiens et lycéens conviés au Mont-Valérien pour assister à la cérémonie. Le moment des échanges entre Emmanuel Macron et les jeunes nous intéresse de façon particulière grâce à la réaction ferme du Président au moment où un des collégiens choisit de l'interpeller d'une manière jugée trop

¹³⁶⁴ « Emmanuel Macron, l'hémisphère droit de l'Elysée », *Le Monde*, le 8 janvier 2014, republié le 26 août 2014 à l'occasion de la nominalisation de Macron au poste ministériel, article disponible sur https://www.lemonde.fr/politique/article/2014/01/08/emmanuel-macron-l-hemisphere-droit-de-l-elysee_4344542_823448.html ;

¹³⁶⁵ Emmanuel Macron, *Entretien dans "Der Spiegel"* du 14 octobre 2017, sur la fonction de président de la République, la construction européenne, la politique gouvernementale et sur ses goûts artistiques, disponible sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/177001943.html> ;

¹³⁶⁶ Emmanuel Macron, « 18 juin. Hommage à la France combattante », publication *Twitter* avec une courte vidéo, reprises par *BFMTV* dans « Emmanuel Macron commémore l'Appel du 18 juin au Mont Valérien », *BFMTV*, le 18 juin 2017, article disponible sur https://www.bfmtv.com/politique/emmanuel-macron-commemore-l-appel-du-18-juin-au-mont-valerien_AN-201706180026.html ;

¹³⁶⁷ « Arrivé à 11H00 au Mémorial de la France combattante avec la ministre des Armées Sylvie Goulard, le chef de l'État a reçu les honneurs militaires avant de passer en revue les troupes. Puis, seul devant l'immense Croix de Lorraine érigée contre le mur d'enceinte du fort, le président, chef des armées, a assisté à la lecture du texte de l'appel du 18 juin 1940, avant que résonne la Sonnerie aux Morts. Après une minute de silence rompue par la Marseillaise et le chant des Partisans, et après avoir ranimé la flamme du souvenir, Emmanuel Macron s'est recueilli dans la crypte funéraire du Mémorial, où reposent 16 combattants de la France libre, un caveau étant réservé pour le dernier des Compagnons de la Libération, dont seulement onze sont encore en vie. Il a ensuite salué les Compagnons de la Libération et les Médailleurs de la Résistance, ainsi que les porte-drapeaux des Anciens Combattants. », cf. « Macron commémore l'appel du 18 juin au Mont Valérien », *AFP*, le 18 juin 2017, article disponible sur <https://www.publicsenat.fr/article/politique/macron-commemore-l-appel-du-18-juin-au-mont-valerien-74639> ;

¹³⁶⁸ « Ce qui se transmet risque de s'affadir, sans cesse nous devons raviver la flamme et lui redonner sens. C'est pourquoi j'ai voulu que vous soyez présents ici, présents au côté des enfants d'Oradour et de Limoges, vous, certaines d'enfants des écoles de France, pour que la mémoire soit transmise dans sa substance par la vision des ruines, des tombes, des noms [...] Se souvenir ce n'est pas seulement se rendre dans des lieux de pèlerinage indiqués par les professeurs ou les guides touristiques. C'est vouloir comprendre pourquoi nous sommes là. C'est saisir ce qui nous lie et qui nous unit. C'est revivre ce que nous avons affronté, surmonté, vaincu pour être ce que nous sommes : une nation. », Emmanuel Macron, *Allocution à Oradour-sur-Glane*, le 10 juin 2017, texte intégral disponible sur <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2017/06/10/discours-du-president-de-la-republique-hommage-a-oradour-sur-glane> ;

familière, voire impertinente, compte tenu de la sobriété du moment commémoratif¹³⁶⁹. Si la réaction du président fut amplement discutée, voire critiquée, notamment pour avoir donné de leçon « contestable » de « philosophie politique »¹³⁷⁰ à la suite de la discussion qu'il a eue avec le collégien en cause, Emmanuel Macron tint à présenter la version complète de la discussion, afin de montrer que l'incident n'a pas « empêché d'avoir une conversation détenue ». Néanmoins, il est resté ferme sur sa position concernant la pertinence de sa réaction au Mont-Valérien. Pour le président Macron : « Le respect, c'est le minimum dans la République, surtout un 18 juin, surtout en présence des compagnons de la Libération »¹³⁷¹ - réplique qui reconferme, notamment par la répétition du mot « surtout », l'importance cruciale que le moment 18 juin 1940 acquiert dans l'imaginaire national français.

2. La journée nationale de la Résistance (27 mai) : des recueils intimes à la commémoration nationale institutionnalisée pour célébrer la « renaissance » française

Si la célébration nationale de l'Appel historique du Général de Gaulle à la résistance et à la poursuite du combat contre l'ennemi fut généralement assimilée à la commémoration de l'ensemble de la Résistance française, le président socialiste François Hollande décida en 2013 de décréter la « Journée nationale de la Résistance »¹³⁷². Conformément au texte législatif, cette journée, « ni fériée, ni chômée » est fixée le 27 mai, « jour anniversaire de la création du Conseil national de la Résistance »¹³⁷³. De plus, la loi stipule également le déroulement de la commémoration, invitant les établissements d'enseignement du second degré à organiser des « actions éducatives visant à assurer la transmission des valeurs de la Résistance et de celles

¹³⁶⁹ Le collégien : « Ça va Manu ? » et la réponse du Président Macron : « Non, non, non. Tu es là, dans une cérémonie officielle, tu te comportes comme il faut. Donc tu peux faire l'imbécile, mais aujourd'hui c'est la Marseillaise et le chant des Partisans, tu m'appelles « monsieur le président de la République » ou « monsieur » », cf. *France Culture*, Emission « Le billet politique », le 19 juin 2018, échange disponible sur <https://www.franceculture.fr/emissions/le-billet-politique/le-billet-politique-du-mardi-19-juin-2018> ;

¹³⁷⁰ La phrase d'Emmanuel Macron ayant suscité la critique : « Fais les choses dans le bon ordre. Le jour où tu veux faire la révolution, tu apprends d'abord à avoir un diplôme et à te nourrir toi-même. D'accord ? A ce moment-là t'iras donner des leçons aux autres. », citée dans « Un président peut-il dire ça ? », *Idem* ;

¹³⁷¹ Emmanuel Macron sur *Twitter*, publication et vidéo intégrale de la discussion, disponibles sur <https://twitter.com/EmmanuelMacron/status/1008770776391127042> ;

¹³⁷² LOI n° 2013-642 du 19 juillet 2013 relative à l'instauration du 27 mai comme journée nationale de la Résistance, texte disponible sur <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027730576&dateTexte=&categorieLien=id>

¹³⁷³ Article 2 : Cette journée, ni fériée, ni chômée, est fixée au 27 mai, jour anniversaire de la création du Conseil national de la Résistance, LOI n° 2013-642 du 19 juillet 2013 relative à l'instauration du 27 mai comme journée nationale de la Résistance, texte disponible sur <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027730576&dateTexte=&categorieLien=id>

portées par le programme du Conseil national de la Résistance »¹³⁷⁴. Si le texte législatif atteste déjà le devenir patrimonial des valeurs portées par le programme du Conseil national de la Résistance - indiquant la nécessité d'en assurer la transmission aux jeunes générations -, la journée nationale de la Résistance représente, en effet, une occasion supplémentaire pour glorifier l'action du Général de Gaulle au service de la France : le Conseil national de la Résistance présidé par le représentant du Général, Jean Moulin, fut le résultat de la volonté de Charles de Gaulle d'unifier les divers mouvements de résistance constitués spontanément après son Appel du 18 juin 1940¹³⁷⁵. La première réunion du Conseil s'est tenue le 27 mai 1943 à Paris, ayant marqué, ainsi, la naissance de la Résistance française et, surtout, l'institutionnalisation des résistants qui eurent désormais un cadre officiel et un seul chef pour organiser et s'organiser dans la poursuite du combat. L'importance de cette première réunion du 27 mai 1943 fut saisie par Robert Chambeiron, chargé de son organisation :

« Rue Dufour, la Résistance réalise son unité et, dès sa création, le CNR se range derrière de Gaulle. Ce qui met fin aux dernières illusions relatives au prétendu double jeu de Pétain. Le CNR n'est l'instrument ni de la droite ni de la gauche. Par sa composition même, il est le reflet de la France en lutte dans sa diversité. Les conséquences sont considérables : en métropole, avant le 27 mai, il y avait des résistances ; après, il y a la Résistance. [...] La création du CNR consacre l'unité de combat des deux branches de la Résistance : celle de l'intérieur et celle de l'extérieur [...] Après le 27 mai, les Américains ne peuvent plus douter de la légitimité de De Gaulle. La France devient un pays allié à part entière et, à ce titre, sera présente lors de la capitulation des armées nazies, le 8 mai 1945. D'autre part, les Alliés doivent abandonner leur projet d'administrer eux-mêmes la France au fur et à mesure de sa libération. Et, parce qu'il y a eu le CNR et de Gaulle, la France sera, lors de la création de l'Organisation des Nations unies, l'une des cinq grandes puissances à occuper un siège permanent au sein du Conseil de sécurité »¹³⁷⁶.

Ainsi, le 27 mai représente, selon le témoignage de l'ancien secrétaire adjoint du CNR, le moment de l'unification de toutes les résistances françaises¹³⁷⁷ derrière un seul chef, le

¹³⁷⁴ Article 3 : Dans le cadre de cette journée anniversaire, les établissements d'enseignement du second degré sont invités à organiser des actions éducatives visant à assurer la transmission des valeurs de la Résistance et de celles portées par le programme du Conseil national de la Résistance, *Idem* ;²

¹³⁷⁵ « Monsieur M. reprendra contact avec les trois mouvements par l'intermédiaire de « Libération nationale ». Monsieur M. rendra compte de son voyage à ces mouvements et leur exposera l'idée du Général de Gaulle, c'est-à-dire, la division à maintenir aux échelons élevés entre l'organisation proprement politique et l'organisation militaire. », Charles de Gaulle, Ordre de mission de Jean Moulin signé du général de Gaulle, le 4/5 novembre 1941, cf. Archives nationales, cote 674AP/2, cité par Daniel Cordier dans Jean Moulin, *L'inconnu du Panthéon*, tome 3 : *De Gaulle, capitale de la Résistance. Novembre 1940-décembre 1941*, Paris, Jean Claude Lattès, 1993, p. 1262-1263, texte repris sur <https://www.reseau-canope.fr/enseigner-la-resistance/D242> ;

¹³⁷⁶ « 27 mai 1943- 27 mai 2003.48, Rue Dufour, un tournant capital », *L'Humanité*, le 27 mai 2003, Témoignage de Robert Chambeiron, un des organisateurs de la réunion du 27 mai 1943, article disponible sur <https://www.humanite.fr/node/285542> ;

¹³⁷⁷ Les mouvements résistants de l'intérieur : Ceux de la Libération, représentés par Coquoin, Ceux de la Résistance, représentés par Jacques Lecompte-Boinet, Front National avec Pierre Villon, Libération Nord, représentée par Brunschwig, O.C.M. avec Maxime Blocq-Mascart, Combat dirigé par Claude Bourdet, Franc-

Général de Gaulle, légitimé à incarner « la France en lutte dans sa diversité ». De plus, ce fut également le moment déterminant de la réorganisation stratégique des Alliés, qui, après la création du CNR, ont fini par reconnaître la France représentée par Charles de Gaulle comme un « pays allié à part entière », tout en lui ayant reconnu, en même temps, l'indépendance et la souveraineté après sa libération. En conséquence, le 27 mai 1943 devait trouver sa place parmi les grandes journées nationales françaises, comme le moment qui a permis à la France de dépasser l'instant émotionnel de l'Appel gaullien, pour s'organiser dans l'unité et bâtir une stratégie nationale dans un cadre institutionnel reconnu sur le plan international, afin de préserver son identité et tenir son rang pour s'élever à la hauteur de son Histoire. Le 27 mai fut, enfin, le jour où la France - incarnée légitimement par le Général de Gaulle, tant sur le plan national qu'à l'échelle internationale -, s'est officiellement et institutionnellement recréée sur les ruines indestructibles de tout ce qui faisait la spécificité de sa nation : la fierté nationale qui reposait sur ses longs siècles de grandeur, l'esprit de la résistance hérité de la Révolution, la diversité dans l'unité des subtilités idéologiques¹³⁷⁸ fermement opposées au nazisme et à l'antisémitisme – attachées, donc, aux valeurs républicaines françaises de la liberté, de l'égalité et de la fraternité - et, notamment, ce besoin acharné caractéristique du peuple français d'une figure providentielle incarnée dans la personne d'un homme exceptionnel qui ose assumer le pouvoir sans pourtant en abuser¹³⁷⁹ et qui, notamment dans des moments de crise, confère à la nation le sentiment de sécurité et la confiance que le Souverain était, en même temps, le Sauveur du pays face à la « fatalité du destin ». D'ailleurs, la journée nationale de la Résistance est présentée sur le site du Ministère de l'Éducation nationale comme « l'occasion d'une réflexion sur les valeurs de la Résistance et celles portées par le programme du Conseil national de la Résistance, comme : le courage, la défense de la République et le souci constant de la justice, de la solidarité, de la tolérance et du respect d'autrui »¹³⁸⁰.

Le 27 mai était déjà commémoré avant 2013 par les associations d'anciens combattants, la Fondation de la Résistance et le Mémorial Jean-Moulin de Salon-de-Provence. D'ailleurs,

Tireur avec Antoine Avinin et Libération Sud, représentée par Pascal Copeau (suppléant : Pierre Hervé), cf. Le Conseil National de la Résistance (liste des membres), information disponible sur le site des archives du Gouvernement Juppé, http://archives.gouvernement.fr/juppe_version1/HIST/HISTGVT2.HTM ;

¹³⁷⁸ Parti Communiste, Parti Socialiste, Radicaux Socialistes, Démocrates Populaires, Alliance Démocratique, Fédération Républicaine, cf. Le Conseil National de la Résistance (liste des membres), information disponible sur le site des archives du Gouvernement Juppé,

http://archives.gouvernement.fr/juppe_version1/HIST/HISTGVT2.HTM ;

¹³⁷⁹ Patrick Gueniffey, *Napoléon et de Gaulle. Deux héros français, op.cit.* ;

¹³⁸⁰ Ministère de l'Éducation nationale, « La journée nationale de la Résistance », présentation disponible sur <https://www.education.gouv.fr/la-journee-nationale-de-la-resistance-8267> ;

force est de souligner également qu'à l'occasion du 20ème anniversaire de la Libération de la France en 1964, André Malraux, alors Ministre des Affaires culturelles, décida de transférer les cendres de Jean Moulin au Panthéon exprimant, ainsi, l'hommage de la Nation à « ce résistant de la première heure, mort sous la torture sans avoir parlé, symbole de la France libre »¹³⁸¹, tout en renforçant le mythe d'une France résistante unie autour du Général de Gaulle¹³⁸². Le discours qu'André Malraux prononça à cette occasion reste « gravé dans les mémoires comme son plus beau discours »¹³⁸³. Adressée au seul Général de Gaulle, présent à la cérémonie d'hommage et « volant la vedette au héros », cette prise de parole d'André Malraux laisserait se profiler une « équation simple : Jean Moulin = Résistance = De Gaulle = France »¹³⁸⁴.

Tout en nous intéressant particulièrement à la célébration du 27 mai après son institutionnalisation comme Journée nationale en 2013, nous tenons à présenter brièvement deux des commémorations récentes qui se sont présentées comme de forts moments d'exaltation de la mémoire du gaullisme résistant incarné par le programme du CNR : les 65^e et 70^e anniversaires de la première réunion du CNR du 27 mai 1943. Pour la 65^e anniversaire, la Fondation de la Résistance, en partenariat avec l'Institut d'études politiques de Lyon - avec la participation du Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation et de l'École normale supérieure lettres et sciences humaines -, ont organisé le colloque *Faire l'histoire de la Résistance*, tenu à Lyon les 18 et 19 mars 2008. Ayant eu comme objet « d'interroger quarante

¹³⁸¹ Transfert des cendres de Jean Moulin au Panthéon, dossier disponible sur <https://www.gouvernement.fr/partage/10796-19-decembre-1964-transfert-des-cendres-de-jean-moulin-au-pantheon> ;

¹³⁸² Le transfert des cendres de Jean Moulin au Panthéon, *Journal de 20 heures*, le 19 décembre 1964, Eclairage, dossier disponible sur <https://enseignants.lumni.fr/fiche-media/00000000559/le-transfert-des-cendres-de-jean-moulin-au-pantheon.html#eclairage> ;

¹³⁸³ Transfert des cendres de Jean Moulin au Panthéon, dossier disponible sur *Ibidem* ;

¹³⁸⁴ « Certes, les résistants étaient des combattants fidèles aux alliés mais ils voulaient cesser d'être des Français résistants et devenir la Résistance française. C'est pourquoi Jean Moulin est allé à Londres, pas seulement parce que s'y trouvaient des combattants français qui eussent pu naître qu'une légion, pas seulement parce qu'une partie de l'Empire avait rallié la France libre. S'ils venaient demander au Général de Gaulle de l'argent et des armes, ils venaient aussi lui demander, je cite : « Une approbation morale des liaisons fréquentes, rapides et sûres avec lui ». Le Général assumait le non du premier jour, le maintien du combat quel qu'en fut le lieu, quelle qu'en fut la forme [...] Le Général de Gaulle seul pouvait appeler les mouvements de résistance à l'union entre eux et avec tous les autres combats car c'était à travers lui seul que la France livrait un seul combat [...] Voir dans l'unité de la Résistance le moyen capital du combat pour l'unité de la Nation, c'était peut-être affirmer ce qu'on a depuis appelé le Gaullisme. C'était certainement proclamer la survie de la France [...] Et pendant que De Gaulle lui donnait l'accolade, une larme lourde de reconnaissance, de fierté, de farouche volonté, coulait doucement le long de la joue pâle de notre camarade Moulin [...] Comme Leclerc entra aux Invalides avec son cortège d'exaltation dans le soleil d'Afrique. Entre ici Jean Moulin, avec ton terrible cortège [...] Aujourd'hui, jeunesse, puisses-tu penser à cet homme comme tu aurais approché tes mains de sa pauvre face informe du dernier jour, de ses lèvres qui n'avaient pas parlé. Ce jour-là, elle était le visage de la France. », André Malraux, *Discours du 19 décembre 1964*, texte intégral et vidéo disponibles sur <https://enseignants.lumni.fr/fiche-media/00000000559/le-transfert-des-cendres-de-jean-moulin-au-pantheon.html#transcription> ;

ans d'une histoire en devenir en diversifiant les échelles- du local à l'international -et en conjuguant des approches, des expériences et des générations différentes », le colloque s'est proposé « d'explorer les voies empruntées et les moyens mis en œuvre, de la Libération jusqu'au début des années 1980, pour faire l'histoire de la Résistance française »¹³⁸⁵. Tout en ayant souligné le rôle pionnier du Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale dans l'écriture de l'histoire de la Résistance française, le colloque a révélé en même temps les nombreuses difficultés que l'historiographie eut à affronter. Outre la question du statut et de l'accès aux Archives ou les difficultés posées par les enjeux et les luttes politiques et idéologiques, les historiens se sont vus confrontés à la relation qu'ils entretenaient avec les acteurs, dont les témoignages étaient indispensables, mais qui nécessitaient, toutefois, d'être soumis à la critique historique¹³⁸⁶.

En outre, pour marquer ce 65^e anniversaire de la création du CNR, le 23 mai 2008 fut organisé à l'Assemblée nationale le colloque intitulé *Mémoire et Espoirs de la Résistance* (MER). Centré notamment sur l'appel au témoignage, le colloque fut introduit par l'administrateur de MER, Michel Ambault, qui avait 9 ans en 1943 et qui est venu présenter une série de journaux de l'époque dans le but d'esquisser « l'atmosphère dans laquelle se déroulait la renaissance de la République dans les « catacombes » »¹³⁸⁷. Les intervenants devant l'Assemblée nationale se sont tous accordés pour honorer le rôle du Général de Gaulle dans l'organisation de la Résistance française. Après le témoignage « émouvant » de Daniel Cordier, proche collaborateur de Jean Moulin¹³⁸⁸, Christine Levisse-Touzé, directrice du Mémorial maréchal Leclerc de Hauteclocque Musée Jean Moulin, est intervenue devant les lycéens présents à l'Assemblée pour leur rappeler le poids du ralliement - autour du Général de Gaulle - des toutes les forces opposées au régime de Vichy¹³⁸⁹ dans la fortification du leadership gaullien face au général Giraud et aux Alliés, ayant évité ainsi « les ferments de guerre civile »

¹³⁸⁵ Laurent Douzou, « Le colloque « Faire l'histoire de la Résistance », *La Lettre de la Fondation de la Résistance* n° 54 - septembre 2008, pp. 4-8, article disponible sur <https://www.fondationresistance.org/documents/lettre/LettreResistance054.pdf>

¹³⁸⁶ Laurent Douzou, « Le colloque « Faire l'histoire de la Résistance », *La Lettre de la Fondation de la Résistance* n° 54 - septembre 2008, p. 6 ;

¹³⁸⁷ Fondation de la Résistance, « Mémoire et Espoirs de la Résistance (MER) », *La Lettre de la Fondation de la Résistance* n° 54 - septembre 2008, p. 10, article disponible sur <https://www.fondationresistance.org/documents/lettre/LettreResistance054.pdf>

¹³⁸⁸ « J'étais dans la rue du Four chargé d'assurer la sécurité de la réunion. Ce n'est que plus tard en lisant le rapport que Jean Moulin adressait au général de Gaulle, que j'ai appris l'importance de cette séance. », Daniel Cordier, cité dans « Mémoire et Espoirs de la Résistance (MER) », *La Lettre de la Fondation de la Résistance* n° 54 - septembre 2008, *Ibidem* ;

¹³⁸⁹ A savoir, des mouvements de Résistance, des anciens partis politiques et des deux centrales syndicales, cf. *Idem* ;

et assuré « la prise en main de l'administration du pays par le Gouvernement provisoire de la République française » après le débarquement de juin 1944. De plus, Christine Levisse-Touzé insista sur « le rôle essentiel » du programme élaboré le 27 mai 1943 dans « l'histoire du pays et sa reconstruction au lendemain de la guerre »¹³⁹⁰. Ce rôle fut confirmé, ensuite, par Bernard Accoyer, président de l'Assemblée nationale, dans son allocution de bienvenue aux lycéens :

« Ce n'est pas seulement une page de manuel d'Histoire ou un sujet du Bac ; au cours de cette réunion fut esquissée ce que devait être la société juste et pacifique qui allait suivre l'écroulement du nazisme »¹³⁹¹.

Enfin, Francis Gutmann, grand diplomate français, alors ambassadeur de France en Espagne, projeta son intervention vers l'avenir, ayant souligné l'actualité du message transmis en 1943 et confirmé, ainsi, le devenir patrimonial du gaullisme héroïque :

« Résister ce n'est pas seulement dire non, c'est se prendre en main pour chercher à tracer sa route... L'avenir n'est pas tant ce qui arrivera, mais d'abord ce que nous voulons qu'il soit »¹³⁹².

Et, tout en citant le Général de Gaulle, il finit pour rappeler :

« La France délivrée ne voudra pas reprendre la route de l'abîme, ni demeurer sur celle de l'esclavage [...] Elle a choisi un chemin nouveau »¹³⁹³.

Si le décret institutionnalisant la journée nationale de la Résistance fut publié en 2013, après la date anniversaire du CNR, la célébration du 70^e anniversaire a été, toutefois, sujet d'une importante commémoration nationale, visée à rappeler à tous les Français le moment de « l'unification essentielle de la Résistance française derrière le général de Gaulle et les difficultés auxquelles se heurta Jean Moulin, grand commis de cet état clandestin, pour y parvenir »¹³⁹⁴. D'abord, le 27 mai 2013, une cérémonie présidée par le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, fut organisée à Paris, en présence du ministre délégué auprès du Ministre de la Défense, chargé des Anciens combattants, Kader Arif, du maire de Paris, Bertrand Delanoë, du secrétaire de Jean Moulin en 1942-43, Daniel Cordier, d'élus, d'autorités civiles et militaires, ainsi que de représentants de fondations et d'associations¹³⁹⁵.

¹³⁹⁰ Christine Levisse-Touzé, dans *Idem* ;

¹³⁹¹ Bernard Accoyer, cité dans « Mémoire et Espoirs de la Résistance (MER) », *La Lettre de la Fondation de la Résistance* n° 54 - septembre 2008, *Idem* ;

¹³⁹² Francis Gutmann, cité dans *La Lettre de la Fondation de la Résistance* n° 54 - septembre 2008, p. 10, article disponible sur <https://www.fondationresistance.org/documents/lettre/LettreResistance054.pdf> ;

¹³⁹³ Francis Gutmann, *Idem* ;

¹³⁹⁴ Jacques Vistel, « Le mot du Président », *La Lettre de la Fondation de la Résistance* n° 73 - juin 2013, p. 3, numéro thématique dédié au CNR, disponible sur <https://www.fondationresistance.org/documents/lettre/LettreResistance073.pdf>

¹³⁹⁵ « 27 mai : soixante-dixième anniversaire du Conseil national de la Résistance », dossier disponible sur

En outre, la Fondation de la Résistance - présidant déjà depuis neuf ans, chaque 27 mai, « la traditionnelle cérémonie de ravivage de la flamme sous l'Arc de Triomphe » - marqua ce 70^e anniversaire par une série d'activités commémoratives, dont la publication du numéro thématique de sa revue, « Le Conseil National de la Résistance », dédié à célébrer la mémoire de la journée de 27 mai 1943 comme la naissance officielle de la Résistance française, tout en accordant une attention particulière à l'historiographie « plurielle » développée autour de la signification nationale du CNR¹³⁹⁶. De plus, le président de la Fondation, Jacques Vistel mit en avant la « reconnaissance officielle » que la République apportait à ce « moment fort dans le processus d'unification politique de la Résistance française », avec la publication de la loi relative à l'instauration du 27 mai comme journée nationale de la Résistance, qui permet désormais d'organiser à tous les niveaux d'établissements d'enseignement « des actions pédagogiques autour de la Résistance et des valeurs qu'elle incarne »¹³⁹⁷. De plus, dans le prolongement de ce numéro thématique, une exposition virtuelle consacrée au CNR fut disponible sur le site du Musée de la Résistance en ligne, permettant d'accéder à des archives parfois très peu connues, recueillies grâce au travail des équipes départementales ayant élaboré les CD-ROM de la collection « Histoire en mémoire 1939-1945 »¹³⁹⁸.

Outre la Fondation de la Résistance, les commémorations de la première réunion du CNR furent marquées chaque année par le Mémorial Jean Moulin, inauguré en septembre 1969 et considéré comme « le plus beau de tous les monuments érigés à la mémoire du courageux Préfet de Chartres »¹³⁹⁹. Son poids dans la pratique mémorielle est d'autant plus important qu'il bénéficiait d'une « caution morale sans précédent », étant donné que le Général de Gaulle avait accepté la présidence d'Honneur du Comité et lui avait accordé son Haut Patronage¹⁴⁰⁰. En plus de la traditionnelle cérémonie solennelle organisée chaque année par la Ville de Salon-de-

<https://www.defense.gouv.fr/memoire/a-la-une/27-mai-soixante-dixieme-anniversaire-du-conseil-national-de-la-resistance> ;

¹³⁹⁶ Claire Andrieu, Bruno Leroux, « Le Conseil national de la Résistance, une historiographie plurielle », *La Lettre de la Fondation de la Résistance* n° 73 - juin 2013, pp. V-VIII, article disponible sur

<https://www.fondationresistance.org/documents/lettre/LettreResistance073.pdf> ;

¹³⁹⁷ Jacques Vistel, « Le mot du Président », *La Lettre de la Fondation de la Résistance* n° 73 - juin 2013, p. 3, numéro thématique dédié au CNR, *Idem* ;

¹³⁹⁸ « Le Conseil National de la Résistance », exposition mise en ligne le 27 mai 2013, disponible sur <http://www.museedelaresistanceenligne.org/expo.php?expo=73> ;

¹³⁹⁹ Mémorial Jean-Moulin à Salon-de-Provence, *Historique-Origine du Mémorial*, dossier disponible sur <https://www.memorialjeanmoulin.fr/articles.php?lng=fr&pg=58> ;

¹⁴⁰⁰ Mémorial Jean-Moulin à Salon-de-Provence, *Historique-Origine du Mémorial*, *Idem* ;

Provence et le Comité régional du Mémorial Jean-Moulin¹⁴⁰¹, pour ce 70^e anniversaire, le Mémorial Jean Moulin a préparé une série d'activités, dont le colloque du 28 mai 2013, tenu à l'Espace Charles-Trenet de Salon-de-Provence¹⁴⁰² et l'exposition *Jean Moulin Résistant et Artiste provençal*, organisée à St-Andiol (du 27 mai au 27 août 2013) dans le cadre de Marseille-Provence 2013 - Capitale européenne de la culture - St-Andiol, commune d'origine de la famille de Jean Moulin¹⁴⁰³. Tout en mettant en lumière « l'homme exceptionnel que fut Jean-Moulin », le message transmis dans le cadre des commémorations au sein du Mémorial confirme et renforce la signification officielle de la journée du 27 mai 1943 comme le moment fondateur de la « Résistance française » :

« Il y a 70 ans, une nouvelle page de l'histoire de France s'écrivait. Dans le droit fil de l'appel lancé le 18 juin 1940 par le général De Gaulle, et sous son autorité, Jean Moulin créait le Conseil national de la Résistance. Rassemblant les principaux mouvements de la Résistance, les partis démocratiques et deux syndicats, il permit, le 27 mai 1943, que les résistances deviennent La Résistance française »¹⁴⁰⁴.

La première commémoration officialisée de la Journée nationale de la Résistance eut lieu le 27 mai 2014, ayant représenté « l'occasion d'une réflexion sur les valeurs de la Résistance et celles portées par le programme du CNR, comme le courage, la défense de la République, le souci constant de la justice, de la solidarité, de la tolérance et du respect d'autrui »¹⁴⁰⁵. Dans le cadre de cette première journée nationale, Kader Arif, secrétaire d'État auprès du ministre de la Défense chargé des Anciens combattants et de la Mémoire, a participé à plusieurs événements : l'inauguration du village de la Résistance - avec Anne Hidalgo, maire de Paris, à l'hôtel de ville de Paris -, la cérémonie exceptionnelle de ravivage de la flamme à l'Arc de Triomphe - en présence de collégiens -, le dévoilement d'une statue en hommage aux Compagnons de la Libération - avec Claude Bartolone, président de l'Assemblée nationale à Paris -, la visite au musée Jean-Moulin de Paris - avec Benoît Hamon, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche -, échanges et débats avec des élèves de seconde du lycée Buffon (Paris) et de grandes figures de la Résistance et, enfin,

¹⁴⁰¹ « Depuis 44 ans, ici même, le 27 mai et cette première réunion du CNR sont commémorés chaque année. », François-René Cristiani-Fassin, président du Comité régional du Mémorial Jean-Moulin, *Allocution intégrale* disponible sur <https://www.memorialjeanmoulin.fr/articles.php?lng=fr&pg=440> ;

¹⁴⁰² Mémorial Jean-Moulin, « Colloque du 28 mai 2013 », présentation disponible sur <https://www.memorialjeanmoulin.fr/articles.php?lng=fr&pg=383> ;

¹⁴⁰³ « Jean Moulin Résistant et Artiste provençal », Exposition à St-Andiol du 27 mai au 27 août 2013, affiche informative disponible sur <https://www.memorialjeanmoulin.fr/articles.php?lng=fr&pg=389> ;

¹⁴⁰⁴ Message de Kader Arif, Ministre délégué auprès du Ministre de la défense, chargé des anciens combattants, texte intégral disponible sur <https://www.memorialjeanmoulin.fr/articles.php?lng=fr&pg=440> ;

¹⁴⁰⁵ Ministère de la Défense, « 27 mai : journée nationale de la Résistance », dossier disponible sur <https://www.defense.gouv.fr/actualites/memoire-et-culture/27-mai-journee-nationale-de-la-resistance> ;

l'inauguration d'une plaque en hommage aux sénatrices résistantes - avec Jean-Pierre Bel, président du Sénat dans le 6^e arrondissement à Paris¹⁴⁰⁶. D'ailleurs, d'autres commémorations, conférences, colloques ou journées d'étude furent organisées partout sur le territoire français, conformément aux réglementations du texte législatif du 9 juillet 2013.

L'année 2015 marqua un tournant important dans la commémoration de la Résistance française : le 21 février 2015¹⁴⁰⁷, au moment de la cérémonie d'hommage à la Résistance tenue au Mont-Valérien, le président de la République - seul en mesure de décréter qui panthéoniser - annonça la panthéonisation, en mai 2015, de quatre figures de la Résistance, deux femmes et deux hommes¹⁴⁰⁸. Il s'agit de la fondatrice d'ATD-Quart Monde, Geneviève de Gaulle-Anthonioz, nièce du Général de Gaulle et déportée à Ravensbrück, de l'ethnologue Germaine Tillion, du journaliste Pierre Brossolette, torturé par la Gestapo, et de Jean Zay, ministre de l'Éducation nationale sous le Front populaire, assassiné par la Milice en 1944¹⁴⁰⁹. Le 27 mai 2015, à l'occasion du 72^e anniversaire de la Journée nationale de la Résistance, les quatre figures incarnant, selon les mots du président de la République, « l'esprit de la Résistance, l'esprit de résistance », sont entrés dans le « monument » de la « mémoire nationale », représentant en même temps ce que la France avait du « meilleur d'elle-même »¹⁴¹⁰. Le discours-hommage du président François Hollande s'inscrit dans le récit national de la Résistance unie autour d'un même combat pour la France, dépassant les singularités des hommes qui la composaient :

« Ces deux femmes, ces deux hommes, chacun si singulier, ont été gouvernés par les mêmes forces, animés par les mêmes passions, soulevés par le même idéal, unis les uns, les autres par le même dépassement, indissociablement soudés par le même amour, l'amour de

¹⁴⁰⁶ *Idem* ;

¹⁴⁰⁷ La date de 21 février n'était pas choisie par hasard : Le 21 février 1944, soixante-dix ans auparavant, trois élèves du lycée Anatole Le Braz à Saint-Brieuc avaient été exécutés pour faits de résistance aux côtés des membres du groupe Manouchian sur le Mont-Valérien, cf. « François Hollande annonce l'entrée au Panthéon de quatre résistants », *Eclairage*, disponible sur le site de Lumni (la nouvelle offre de l'audiovisuel public au service de l'éducation pour les élèves, les enseignants et les éducateurs et qui regroupe tous les acteurs de l'audiovisuel public)

<https://enseignants.lumni.fr/fiche-media/00000001714/francois-hollande-annonce-l-entree-au-pantheon-de-quatre-resistants.html#eclairage> ;

¹⁴⁰⁸ D'ailleurs, dès le mois d'août 2013, François Hollande aurait chargé le président du Centre des monuments nationaux, Philippe Bélaval, de réfléchir à la place du "Panthéon dans la promotion des principes de la République", cf. « François Hollande annonce l'entrée au Panthéon de quatre résistants », *Idem* ;

¹⁴⁰⁹ *Idem* ;

¹⁴¹⁰ « Aujourd'hui, la France a rendez-vous avec le meilleur d'elle-même. Ils sont quatre à entrer aujourd'hui dans le monument de notre mémoire nationale. », François Hollande, Déclaration du Président de la République, en hommage aux quatre anciens résistants, Pierre Brossolette, Geneviève de Gaulle-Anthonioz, Germaine Tillion et Jean Zay, à Paris le 27 mai 2015, texte intégral disponible sur

<https://www.elysee.fr/francois-hollande/2015/05/27/declaration-de-m-francois-hollande-president-de-la-republique-en-hommage-aux-quatre-anciens-resistants-pierre-brossolette-genevieve-de-gaulle-anthonioz-germaine-tillion-et-jean-zay-a-paris-le-27-mai-2015> ;

leur patrie. Quatre grandes Françaises et Français qui incarnent l'esprit de la Résistance, l'esprit de résistance. Face à l'humiliation, à l'Occupation, à la soumission, ils ont apporté la même réponse : ils ont dit non tout de suite, fermement, calmement »¹⁴¹¹.

Mais, s'il leur reconnut le grand mérite d'incarner la Résistance, François Hollande tint à rappeler que la Résistance - dans son ensemble - avait eu « tant de visages », dont les « communistes, gaullistes, socialistes, radicaux et même royalistes »¹⁴¹². Néanmoins, le président socialiste s'attacha à reconfirmer l'unité des résistants - Français comme étrangers - autour d'un idéal unique « qui les transcendait » pour aboutir, finalement, à « être tous compagnons de la même Libération »¹⁴¹³.

D'ailleurs, force est de mentionner que François Hollande n'a pas fait référence explicite à l'action rassembleuse du Général de Gaulle dans son discours, se limitant notamment à exalter la mémoire de ces quatre résistants qui, désormais panthéonisés, « dessinent le visage de l'identité nationale française »¹⁴¹⁴. Pourtant, au moment de rendre hommage au courage de Geneviève de Gaulle-Anthonioz, le président exclama :

« Elle a pensé tant de fois sa fin prochaine. Arrêtée en 1943, face à la Gestapo, elle ne dissimule rien de son identité. DE GAULLE ? Elle s'en réclame. DE GAULLE, elle clame qu'elle porte ce nom. Elle le proclame. DE GAULLE comme une invocation, DE GAULLE comme une provocation, DE GAULLE comme une vocation »¹⁴¹⁵.

En saluant le courage, la détermination de cette femme, nièce du Général de Gaulle, qui avait assumé son identité de Française résistante, une identité dévoilée par le nom qu'elle portait et qu'elle acclamait « comme une vocation », le président Hollande a reconnu le rôle du Général comme symbole de la Résistance unifiée sous les ordres d'un seul homme dont le nom se confondait - dans l'esprit de l'ennemi - avec celui de la « vraie » France, la France résistante. De plus, si le président Hollande n'a pas ouvertement évoqué l'héritage du Général de Gaulle, l'organisation de la commémoration de la journée nationale de la Résistance autour de la panthéonisation de ces quatre résistants - inscrits, ainsi, dans la longue durée de la nation et de

¹⁴¹¹ François Hollande, Déclaration du Président de la République, en hommage aux quatre anciens résistants, Pierre Brossolette, Geneviève de Gaulle-Anthonioz, Germaine Tillion et Jean Zay, *Ibidem* ;

¹⁴¹² François Hollande, *Idem* ;

¹⁴¹³ « Deux hommes, deux femmes, qui incarnent la Résistance. Pas toute la Résistance, la Résistance a tant de visages : des glorieux, des anonymes, ces soutiers de la gloire, ces soldats de l'ombre qui ont patiemment construit leurs réseaux. Ces partisans pour qui la défense de la patrie s'ajoutait à l'idéal qui les transcendait. Il y avait des Français, il y avait des étrangers qui étaient venus donner leur sang au sol qui les avait accueillis. La Résistance a tant de martyrs : des fusillés, des déportés, des torturés. Communistes, gaullistes, socialistes, radicaux et même royalistes. Ce qu'ils étaient hier, ils ne se le demandaient plus. Ce qu'ils voulaient être, c'est être tous compagnons de la même Libération. », François Hollande, Déclaration du Président de la République, dans *Ibidem* ;

¹⁴¹⁴ « Découvrez les grandes personnalités inhumées dans la crypte, qui dessinent le visage de notre identité nationale. », *Connaître le Panthéon*, présentation disponible sur <http://www.paris-pantheon.fr/> ;

¹⁴¹⁵ François Hollande, Déclaration du Président de la République, dans *Ibidem* ;

l'Etat -, témoigne de la continuité d'une « grammaire mémorielle » originellement fixée par le Général de Gaulle, pour qui commémorer la Résistance revenait à honorer des combattants et des soldats défenseurs de la France¹⁴¹⁶.

François Hollande conclut son discours sur l'importance de l'Histoire dans la construction identitaire du pays, vue à la lumière d'une « mémoire partagée », qui, au-delà « d'un héritage à célébrer » ou d'un « patrimoine à entretenir », transmet un message qui se traduit dans « l'éminente responsabilité d'être à la hauteur, à la hauteur du passé, à la hauteur des défis d'aujourd'hui et de demain »¹⁴¹⁷. L'histoire n'était pas, selon François Hollande, « une nostalgie », mais bien « l'avenir » - un avenir que les générations présentes auraient à construire¹⁴¹⁸, en suivant l'exemple de ces quatre résistants, non pas pour « répéter » ou « reproduire » leurs actes, mais pour « poursuivre » et « inventer », dans cet esprit inextinguible de la Résistance, une République rassembleuse, « avec toujours, toujours le refus de la fatalité » :

« Il nous appartient de les suivre, non pas de répéter ou de reproduire les circonstances ont changé mais de poursuivre et d'inventer. La République n'est pas figée. Ce n'est pas un corset dont il faudrait régulièrement recoudre les boutons. La République, c'est un mouvement, c'est une construction, c'est une passion, une passion généreuse, une passion rationnelle, une passion rassembleuse, avec toujours, toujours le refus de la fatalité. Ne pas plier, ne pas se replier, espérer et lutter. Tel est l'esprit inextinguible, inépuisable de la Résistance, de l'esprit de résistance »¹⁴¹⁹.

Fraîchement élu le 14 mai 2017, Emmanuel Macron marqua le 74^e anniversaire de la création du CNR à travers un message officiel qui fut transmis, publié et lu le 27 mai 2017 dans toutes les régions du pays. Le président Macron a exprimé la reconnaissance et l'hommage national à ces hommes réunis le 27 mai 1943, qui « portaient chevillées au corps deux vertus essentielles dont la force aujourd'hui encore résonne en nous : le courage et l'espérance »¹⁴²⁰. En « bravant les risques inouïs de la clandestinité pour faire pièce à l'occupant nazi » sous la présidence de Jean Moulin, « par mandat exprès du général de Gaulle », ces hommes ont fait preuve d'un courage « aussi intellectuel et politique », ayant dépassé les subtilités idéologiques

¹⁴¹⁶ Gilles Vergnon, « Au nom de la France : Les discours des chefs d'État sur la Résistance intérieure (1958-2007) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2011/4 n° 112, pp. 139 à 152, p. 144 ;

¹⁴¹⁷ « L'histoire, la nôtre, l'histoire de France, nous élève. Elle nous unit quand elle devient mémoire partagée. L'histoire, elle nous montre la grandeur des femmes et des hommes qui l'ont faite. Elle nous montre aussi ce que sont nos forces et ce que peuvent être nos faiblesses. L'histoire, elle nous donne bien plus qu'un héritage à célébrer, bien davantage qu'un patrimoine à entretenir. L'histoire nous transmet l'éminente responsabilité d'être à la hauteur, à la hauteur du passé, à la hauteur des défis d'aujourd'hui et de demain. », François Hollande, *Ibidem* ;

¹⁴¹⁸ « En sachant que l'histoire n'est pas une nostalgie, l'histoire, elle est ce que nous en ferons. L'histoire, elle est notre avenir. La France vient de loin. La France porte au loin. La France doit voir loin. », *Idem* ;

¹⁴¹⁹ François Hollande, *Idem* ;

¹⁴²⁰ Emmanuel Macron, *Message du Président de la République pour la Journée nationale de la Résistance*, le 27 mai 2017, texte intégral disponible sur

<http://www.rhone.gouv.fr/content/download/27969/160163/file/MessagePR2705.pdf> ;

qui les opposaient, dans le seul but de « construire la France des lendemains victorieux [...] une nation plus grande et plus belle »¹⁴²¹. Pour le président Macron, tout comme pour ses prédécesseurs avant lui, le 27 mai 1943 ne représentait pas « seulement un moment-charnière de la résistance à l'ennemi », mais « l'acte de naissance » du « pacte » fondateur de la « réconciliation française », de la « prospérité retrouvée » et, finalement, de la République « reconquise »¹⁴²² - confirmant et renforçant encore le mythe de la Résistance française unie sous les ordres du Général de Gaulle, mais aussi la légitimité du CNR dans la reconquête républicaine et dans l'organisation du pays après la Libération.

Finalement, la conclusion du texte présidentiel reprit l'idée consensuelle de l'actualité du message transmis ce 27 mai 1943 qui, « aujourd'hui encore », « guide et conduit » l'action du pays¹⁴²³. Pour le président Macron, « hier comme aujourd'hui », l'esprit de ces résistants qui, « au péril de leur vie, façonnèrent la France qu'ils rêvaient pour leurs enfants », donnant « l'exemple durable de ce que l'on peut accomplir lorsque l'on se met au service des plus hauts intérêts du pays », ne devait point « cesser d'animer »¹⁴²⁴ la nation. Le 27 mai retrouve, ainsi, toute sa place dans le « panthéon » français comme le moment fondateur d'une République qui « en droit, n'a jamais cessé d'exister », ayant assuré la continuité historique du pays et de la nation française.

¹⁴²¹ « Leur courage fut aussi intellectuel et politique. Car ils surent laisser de côté ce qui les opposait pour construire la France des lendemains victorieux. Toute leur espérance était là : la France à la fin vaincrait. Et ils ne se seraient pas battus seulement pour chasser l'occupant, mais pour construire une nation plus grande et plus belle. », Emmanuel Macron, Message du Président de la République pour la Journée nationale de la Résistance, le 27 mai 2017, *Ibidem* ;

¹⁴²² « Aussi le 27 mai 1943 ne fut-il pas seulement un moment-charnière de la résistance à l'ennemi, mais l'acte de naissance de ce pacte qui, pendant des décennies, devait fonder la réconciliation française, la prospérité retrouvée, la République reconquise. », Emmanuel Macron, dans *Ibidem* ;

¹⁴²³ « C'est cela qu'en ce jour je souhaitais saluer avec solennité et gratitude. Car c'est cela qui, aujourd'hui encore, nous guide et conduit notre action », Emmanuel Macron, *Idem* ;

¹⁴²⁴ « Cet esprit ne doit point cesser de nous animer. Hier comme aujourd'hui, lorsque notre pays doute de lui-même, il nous faut contempler une fois encore l'exemple de ceux qui, au péril de leur vie, façonnèrent la France qu'ils rêvaient pour leurs enfants. Ces hommes et ces femmes nous ont offert l'exemple durable de ce que l'on peut accomplir lorsque l'on se met au service des plus hauts intérêts du pays. », Emmanuel Macron, *Idem* ;

3. Célébrer la Libération de Paris (25 août 1944) : une coutume entrée dans la pratique commémorative nationale officielle

Répondant à un usage et non à un texte législatif ou réglementaire, la Libération de Paris et, plus particulièrement, les combats qui se sont déroulés dans le Jardin du Luxembourg sont célébrés le 25 août de chaque année par le Sénat, chargé des événements commémoratifs organisés à cette occasion au Jardin du Luxembourg¹⁴²⁵. De plus, si elle n'est pas institutionnalisée comme journée nationale commémorative, la date de 25 août 1944 donne lieu à une série des commémorations partout dans le territoire français, dont l'ampleur peut facilement concurrencer celle des autres composantes de la mémoire de la Deuxième guerre mondiale - comme la Résistance, les déportations ou les débarquements alliés¹⁴²⁶. Afin d'illustrer le récit de la Libération de Paris¹⁴²⁷, nous retenons pour notre analyse trois des commémorations nationales du moment 25 août 1944 - les 50^{ème}, 60^{ème} et 70^{ème} anniversaires, choix motivé tant par l'abondance des événements organisés à ces occasions, que par le fait que ces trois moments correspondent aux mandats présidentiels suivant la « grande alternance » intervenue en 1981.

Déroulée sur deux semaines, la commémoration du 50^{ème} anniversaire de la Libération de Paris - en août 1994 - a donné lieu à de nombreuses cérémonies officielles, inaugurations et spectacles balancés entre « solennité, émotion et divertissement »¹⁴²⁸. Les cérémonies sont ouvertes le 19 août par le président de la République et son hommage à la Préfecture de police

¹⁴²⁵ « Le Sénat et le 60^{ème} Anniversaire de la Libération », dossier disponible sur https://www.senat.fr/evenement/60eme_liberation/liberation_paris.html ;

¹⁴²⁶ Denis Fleurdorge, *Lorsque le Président paraît. Pratiques et rituels de la République*, chapitre *Les commémorations périodique*, Paris, Editions Imago, 2012, fragment disponible sur https://books.google.fr/books?id=gtvdDQAAQBAJ&pg=PT57&lpg=PT57&dq=lib%C3%A9ration+de+paris+comm%C3%A9moration+25+ao%C3%BBt+1994&source=bl&ots=XDeXiLBkCf&sig=ACfU3UI_EzfNjsgIp33XZxTBIqNd4rO22Q&hl=en&sa=X&ved=2ahUKEwiXhpOGmcDqAhWqxIUkHOnZBAU4ChDoATAGegQICBAB#v=onepage&q=lib%C3%A9ration%20de%20paris%20comm%C3%A9moration%2025%20ao%C3%BBt%201994&f=false ;

¹⁴²⁷ La Libération de Paris est associée, dans la mémoire historique, au célèbre discours prononcé par le Général de Gaulle depuis l'Hôtel de ville de Paris, « « Paris ! Paris outragé ! Paris brisé ! Paris martyrisé ! mais Paris libéré ! ... », et à sa descente des Champs-Élysées « sous les acclamations d'une foule de Parisiens désormais libres », Fondation Charles de Gaulle, *Dossier thématique : « la libération du territoire »*, Document : descente des Champs-Élysées, 26 août 1944, disponible sur <http://www.charles-de-gaulle.org/lhomme/dossiers-thematiques/la-liberation-du-territoire/descente-champs-elysees-26-aout-1944/#:~:text=Document%203A%20descente%20des%20Champs%20DElys%C3%A9s%2C%2026%20ao%C3%BBt%201944&text=Le%20g%C3%A9n%C3%A9ral%20de%20Gaulle%20le,mais%20Paris%20lib%C3%A9r%C3%A9%20!%20E2%80%A6%20C2%BB> ;

¹⁴²⁸ « Etalées sur deux semaines. Les manifestations commémoratives de la libération de Paris », *Le Monde*, le 23 août 1994, article disponible pour les abonnés sur https://www.lemonde.fr/archives/article/1994/08/23/etalees-sur-deux-semaines-les-manifestations-commemoratives-de-la-liberation-de-paris_3818494_1819218.html ;

de Paris. Le 25 août François Mitterrand a présidé une remise de décorations sur la place du 18 Juin 1940 devant la gare Montparnasse, avant d'assister au spectacle « Paris libéré » à l'Hôtel de Ville¹⁴²⁹, où l'attendaient Jacques Chirac, alors Maire de Paris, Edouard Balladur, son Premier ministre, ainsi que le ministre de la Défense, François Léotard, et celui des Anciens combattants, Philippe Mestre¹⁴³⁰. La cérémonie organisée sur le parvis de l'Hôtel de Ville fut l'occasion pour le président Mitterrand d'exalter la solidarité, l'unité nationale et la volonté de vaincre, qui représentaient à ses yeux les facteurs ayant rendu possible la Libération de Paris. En faisant appel à sa propre mémoire, le discours que François Mitterrand prononça pour marquer ce 50^{ème} anniversaire s'inscrit dans le récit historique officiel, renforçant le mythe de la Libération de Paris comme « l'un de ces moments privilégiés où soudain tout bascule, après un grand malheur, dans la joie et dans l'espérance, quand naît ou renaît cette mystérieuse et forte alliance qui nous a fait ce que nous sommes, en dépit, au-delà de tout »¹⁴³¹. De plus, si la soirée du 25 août 1944 a laissé dans la mémoire de ceux qui l'ont vécue une marque « jamais altérée », la Libération de Paris, « cet événement singulier, unique », prit sa place dans l'imaginaire national comme un des moments de grandeur de l'histoire de France et cela, grâce à l'exemple de détermination et d'unité de ces combattants, auxquels la nation devait la liberté, l'honneur et la fierté¹⁴³².

¹⁴²⁹ Denis Fleurdirge, *Lorsque le Président paraît. Pratiques et rituels de la République*, chapitre *Les commémorations périodique*, *op.cit.*, fragment disponible sur *Ibidem* ;

¹⁴³⁰ Ce serait également l'occasion saisie par le président Mitterrand d'interférer dans le duel qui se tenait à droite entre les deux « amis de trente ans », Jacques Chirac montrant, d'emblée, une certaine proximité avec le chef de l'Etat, cf. « Récit. 25 août 1994 : le jour où Jacques Chirac devint le candidat favori de François Mitterrand », *France TV Info*, dossier disponible sur

https://www.francetvinfo.fr/politique/jacques-chirac/recit-25-aout-1994-le-jour-ou-jacques-chirac-devint-le-candidat-favori-de-francois-mitterrand_2697638.html ;

¹⁴³¹ « Je m'en souviens comme l'un de ces moments privilégiés où soudain tout bascule, après un grand malheur, dans la joie et dans l'espérance, quand naît ou renaît cette mystérieuse et forte alliance qui nous a fait ce que nous sommes, en dépit, au-delà de tout : nous, la France, à travers les siècles, dont nous avons, dont vous avez la charge et la fierté d'être les continuateurs ! Oui, je me souviens, c'était après l'orage, une douce soirée d'été qui a laissé dans la mémoire de ceux qui l'ont vécue une marque que ni les années passées, ni les peines, ni les tours et détours de la vie n'ont jamais altérée. », François Mitterrand, *Allocution du Président de la République*, sur la solidarité, l'unité nationale et la volonté de vaincre, facteurs de la Libération de Paris, Paris, le 25 août 1994, texte intégral disponible sur

<https://www.elysee.fr/francois-mitterrand/1994/08/25/allocution-de-m-francois-mitterrand-president-de-la-republique-sur-la-solidarite-lunite-nationale-et-la-volonte-de-vaincre-facteurs-de-la-liberation-de-paris-paris-le-25-aout-1994> ;

¹⁴³² « Avec le recul du temps, l'événement n'a rien perdu de sa grandeur, ni de sa signification. Grandeur d'une libération, chargée de symboles, auxquels nul chez l'ennemi pas plus que chez les alliés ne pouvait rester insensible ! Grandeur dans l'acceptation du sacrifice, comme dans le refus de la servitude. Mais cet événement singulier, unique, a également une signification universelle. Vous avez eu raison de le souligner, monsieur le maire, les hommes à qui nous rendons hommage ce soir nous ont laissé un message et donné un exemple : l'exemple de leur détermination et, quand il l'a fallu, de leur unité, qui ont balayé tous les obstacles et sans lesquels rien n'aurait pu s'accomplir [...] Mesdames et messieurs, c'est à ces combattants que nous dédions notre rassemblement de ce soir et ces combattants à qui nous devons notre liberté, comme cela vient d'être dit, notre

En outre, si le président Mitterrand s'est limité à évoquer brièvement le Général de Gaulle, parmi les autres artisans de la Libération - comme le colonel Rol-Tanguy, le général Leclerc, le capitaine Dronne ou les représentants du gouvernement provisoire, le délégué général Alexandre Parodi et le délégué militaire national, Jacques Chaban-Delmas -, ses paroles testimoniales renforçaient le mythe du Général de Gaulle, Sauveur et Libérateur du pays, reconnu et acclamé par le peuple rassemblé :

« Arrivé à Paris le 25, le général de Gaulle président du gouvernement provisoire de la République, rencontra aussitôt, au PC du général Leclerc, gare Montparnasse, les vainqueurs de la bataille de Paris. Après s'être installé rue Saint-Dominique, dans le bureau qu'il occupait en 1940, il se rendit au début de la soirée à la préfecture de police, puis à l'Hôtel de ville où nous l'accueillîmes. Il reçut là du peuple rassemblé l'accueil préfigurant le triomphe qui lui sera fait le lendemain sur les Champs-Élysées »¹⁴³³.

La continuité du récit historique est finalement renforcée par le président Mitterrand, qui conclut son discours en exprimant la reconnaissance de la Nation à

« ceux qui ont su se retrouver pour faire notre histoire, celle qui est la nôtre, celle d'aujourd'hui, et qui ont offert le 25 août 1944 au monde entier le spectacle de Paris libéré »¹⁴³⁴,

tout en soutenant, en même temps, le devoir de protéger leur héritage, parce qu'il fait savoir préserver ce qui unit le peuple quand il s'agit de la patrie¹⁴³⁵. Malgré sa permanente opposition au gaullisme d'Etat, le président socialiste n'est guère intervenu dans le récit historique construit autour du mythe gaullien de la Résistance et de la Libération du pays en tant que produits exclusifs des résistants et des combattants rassemblés sous les ordres du Général de Gaulle.

D'ailleurs, le 50^{ème} anniversaire de la Libération de Paris fut marqué également par l'inauguration du Musée à Montparnasse - sous les noms de Mémorial du général Leclerc de Hautesclocque et de la Libération de Paris et Musée Jean Moulin - destiné à mettre en parallèle « l'action et le parcours du général Leclerc et de Jean Moulin sur la toile de l'Histoire de la France pendant la Seconde Guerre mondiale, la Résistance de juin 1940 à la Libération en 1944 »¹⁴³⁶. Partie de l'établissement public Paris Musées depuis 2013, le Musée de la

honneur et notre fierté. Il est bien, il est juste que nous leur rendions en ce lieu l'hommage qui leur est dû. », François Mitterrand, dans *Ibidem* ;

¹⁴³³ François Mitterrand, *Idem* ;

¹⁴³⁴ *Idem* ;

¹⁴³⁵ « - Ah, sachons préserver ce qui doit nous unir quand il s'agit de la Patrie ! - Vive la République ! - Vive la France ! », François Mitterrand, *Idem* ;

¹⁴³⁶ Musée de la Libération, « L'Histoire du Musée », dossier disponible sur <https://www.museeliberation-leclerc-moulin.paris.fr/le-musee/lhistoire-du-musee> ;

Libération de Paris – musée du général Leclerc – musée Jean Moulin s’est donné pour mission de présenter, « au fil d’un parcours ponctué de rencontres et de face à face avec plus de 300 objets, documents originaux, photographies, vidéos d’archives ou de témoignages qui évoquent la résistance, les combats, la répression, la clandestinité et la liberté retrouvée », ceux qui « ont fait l’Histoire » et « susciter la réflexion sur les enjeux de ces combats dont l’écho résonne singulièrement aujourd’hui »¹⁴³⁷.

En 2004, la commémoration du 60^{ème} anniversaire de la Libération de Paris fut l’occasion pour le président Jacques Chirac, l’architecte du néo-gaullisme, de glorifier l’héritage qu’il assumait comme fondement de son action à la tête de l’Etat depuis son élection en 1995. Outre les multiples événements commémoratifs organisés afin de rendre hommage à l’ensemble de combattants ayant contribué à la libération de la capitale¹⁴³⁸, Jacques Chirac présida le 25 août 1995 une cérémonie d’hommage à la 2^{ème} Division Blindée, avant de décorer trois anciens de la 2^{ème} Division Blindée et trois militaires d’active. En fin de journée, Jacques Chirac dévoila une plaque commémorative à la Préfecture de police, puis il s’est rendu sur le parvis de l’Hôtel de ville pour présider la traditionnelle cérémonie d’hommage à la 2^{ème} Division Blindée et aux Résistants¹⁴³⁹. Tout en exaltant le souvenir de « cette journée qui a forgé l’histoire » de la France¹⁴⁴⁰ où, le 25 août 1944, depuis l’Hôtel de ville, le Général de Gaulle « saluait la France qui rentr[ait] à Paris, chez elle »¹⁴⁴¹, le président Chirac souligna le

¹⁴³⁷ Sylvie Zaidman (directrice du musée), « Ils ont fait l’Histoire, nous vous la racontons » : « Nous espérons susciter la réflexion sur les enjeux de ces combats dont l’écho résonne singulièrement aujourd’hui », dossier disponible sur <https://www.museeliberation-leclerc-moulin.paris.fr/le-musee/lhistoire-du-musee> ;

¹⁴³⁸ Des cérémonies du souvenir, hommages et prises d’armes auront lieu en divers points de la capitale : le 25 août 2004, en soirée, la mairie de Paris organise un bal populaire place de la Bastille, précédé d’un spectacle costumé créé par Jérôme Savary ; un autre bal est organisé par le Sénat dans le jardin du Luxembourg ; le 26 août à 21 h 30, eut lieu la projection du film Paris brûle-t-il ? sur le parvis de l’Hôtel de Ville ; Exposition jusqu’au 10 avril 2005 au mémorial Leclerc, musée Jean-Moulin : « Paris insurgé, Paris libéré » ; un parcours mémoire comprenant 60 colonnes regroupées sur 22 sites et exposées dans les 20 arrondissements parisiens pour faire découvrir in situ les étapes de la libération de Paris, cf. « La libération de Paris », Manifestations et cérémonies, *Libération*, recueil disponible sur

https://www.liberation.fr/cahier-special/2004/08/25/la-liberation-de-paris_490265 ;

D’ailleurs l’ensemble des événements commémoratifs organisés à cette occasion par le Sénat sont présentés sur le site officiel sous le titre « « PARIS LIBERE, LA LIBERTE RETROUVEE », Commémoration des combats, animation musicale, bal populaire 25 août 2004 », dossier disponible sur

https://www.senat.fr/evenement/60eme_liberation/liberation_paris.html ;

¹⁴³⁹ « Cérémonies du 60^{ème} anniversaire de la Libération de Paris », dossier disponible sur

[http://www.jacqueschirac-asso.fr/archives-](http://www.jacqueschirac-asso.fr/archives-elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais/actualites/a_1_elysee/2004/aout/60eme_anniversaire_de_la_liberation_de_paris.22163.html)

[elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais/actualites/a_1_elysee/2004/aout/60eme_anniversaire_de_la_liberation_de_paris.22163.html](http://www.jacqueschirac-asso.fr/archives-elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais/actualites/a_1_elysee/2004/aout/60eme_anniversaire_de_la_liberation_de_paris.22163.html) ;

¹⁴⁴⁰ « Peuple de France, souvenons-nous de cette journée qui a forgé notre histoire. », Jacques Chirac, *Ibidem* ;

¹⁴⁴¹ « Ici, il y a soixante ans, le général de GAULLE saluait la Libération de Paris : Il saluait la France qui rentre à Paris, chez elle, "éclairée par l’immense leçon mais plus certaine que jamais de ses devoirs et de ses droits". », Jacques Chirac, *Ibidem* ;

devoir de garder vivant dans la mémoire collective, « le sacrifice de celles et ceux qui ont donné leur vie pour libérer Paris [...] pour que la France redevienne elle-même » :

« N'oublions jamais le sacrifice de celles et ceux qui ont donné leur vie pour libérer Paris. N'oublions jamais qu'ils l'ont fait pour que la France redevienne elle-même, forte de ses valeurs d'égalité, de justice, de liberté, des valeurs qui fondent notre Nation. N'oublions jamais que c'est nous maintenant qui avons le devoir de porter et de défendre ces valeurs »¹⁴⁴².

De plus, à l'image de ses prédécesseurs, Jacques Chirac s'est lancé dans un récit mené à renforcer le mythe de la Libération de Paris – associé, dans la mémoire sociale, à « la haute silhouette d'un homme qu'une foule vibrante d'allégresse porte des Champs-Élysées jusqu'à Notre-Dame » et qui représentait, aux yeux des Parisiens, « celui qui avait incarné la voix de la France et de l'espérance dans la nuit de l'occupation »¹⁴⁴³. Reprenant le syntagme gaullien « Paris libéré » en anaphore, afin de donner à son discours un ton encore plus dramatique, le président Chirac poursuit son éloge au Général de Gaulle, qui, « avec sa ténacité habituelle », a réussi non seulement à libérer Paris, « symbole de notre Histoire, de notre unité, de notre indépendance » par « les forces de la Nation »¹⁴⁴⁴, mais aussi à imposer, partout dans le territoire français, « l'ordre républicain, épargnant ainsi [au] pays l'humiliation d'une administration extérieure »¹⁴⁴⁵. Pour le président Chirac, la Libération de Paris, plus qu'une « étape essentielle vers la capitulation du régime nazi », représentait la France « debout », « restaurée dans son honneur, dans ses valeurs et dans ses droits »¹⁴⁴⁶, une France victorieuse, qui reconnut « son libérateur » comme « le chef légitime de la République » :

« Ces journées marquent la victoire de tout un peuple. La victoire de toute la France, victoire sur ses déchirements, sur ses luttes intestines, sur ses renoncements. La victoire de la France sur elle-même, d'une France enfin rassemblée, qui a vaincu ses divisions pour

¹⁴⁴² Jacques Chirac, *Idem* ;

¹⁴⁴³ « Paris libéré ! et déjà se dessine dans nos mémoires la haute silhouette d'un homme qu'une foule vibrante d'allégresse porte des Champs-Élysées jusqu'à Notre-Dame. Ce jour-là, les Parisiennes et les Parisiens venaient à la rencontre du général de GAULLE. Ils allaient enfin découvrir le visage de celui qui avait incarné la voix de la France et de l'espérance dans la nuit de l'occupation. Ils vivaient avec lui ce jour tant attendu : Paris libre. Paris intact, grâce au concours de tous, résistants, soldats français, combattants alliés, mais aussi grâce à l'engagement total du peuple de Paris. », Jacques Chirac, Discours du Président de la République, à l'occasion du 60^{ème} anniversaire de la libération de Paris en 1944, Paris le 25 août 2004, texte intégral disponible sur <https://www.elysee.fr/jacques-chirac/2004/08/25/discours-de-m-jacques-chirac-president-de-la-republique-a-l-occasion-du-60eme-anniversaire-de-la-liberation-de-paris-en-1944-paris-le-25-aout-2004> ;

¹⁴⁴⁴ « Pour le général de GAULLE, qui a délégué Jacques CHABAN-DELMAS, ce grand résistant, auprès des forces insurgées, il faut que la capitale de la France, symbole de notre Histoire, de notre unité, de notre indépendance, soit libérée par les forces de la Nation. Avec sa ténacité habituelle, le chef de la France libre obtient des alliés que la première unité combattante à entrer dans Paris soit une unité française. », Jacques Chirac, *Ibidem* ;

¹⁴⁴⁵ « La France où, partout, sous l'autorité du général de GAULLE, va s'imposer l'ordre républicain, épargnant ainsi à notre pays l'humiliation d'une administration extérieure. », Jacques Chirac, *Idem* ;

¹⁴⁴⁶ « La Libération de Paris, c'est une étape essentielle vers la capitulation du régime nazi. Mais c'est aussi la France debout. La France restaurée dans son honneur, dans ses valeurs et dans ses droits. », Jacques Chirac, *Idem* ;

s'unir fraternellement autour de ses valeurs et d'une ambition nouvelle pour la Nation. Une ambition incarnée par un homme que le peuple français acclame comme son libérateur, qu'elle reconnaît comme le chef légitime de la République »¹⁴⁴⁷.

Et, tout en soulignant l'importance mémorielle du moment de la Libération de Paris, cette « nouvelle extraordinaire, étourdissante » qui allait « bouleverser la France et redonner espoir au monde » où « chacun sent[it] que tout a changé »¹⁴⁴⁸ - une importance lue à la lumière des paroles gaulliennes qui, soixante ans après, « claquent avec la même force » dans l'esprit des Français - Jacques Chirac conclut son discours en faisant « appel » au peuple pour « défendre, partout et toujours [...] l'idéal de liberté, d'égalité et de fraternité » pour lequel se sont sacrifiés les artisans de la Libération, ces valeurs qui représentaient, pour reprendre les paroles présidentielles : « notre héritage commun. Notre message. Notre fierté. Le grand combat de la France »¹⁴⁴⁹.

L'exaltation chiraquienne du souvenir de la Libération de Paris pour ce 60^{ème} anniversaire a continué le lendemain, à l'occasion de l'inauguration de l'esplanade Jacques Chaban-Delmas, avec un deuxième discours commémoratif en honneur à la mémoire d'un homme « cher à la France et aux Français [...] un grand patriote, présent dans nos cœurs, présent aussi dans notre histoire »¹⁴⁵⁰. Tout en glorifiant les valeurs que ce compagnon résistant de la première heure a incarné « au nom d'un amour passionné de la France »¹⁴⁵¹, le président Chirac tint à souligner, d'abord, le grand rôle de Jacques Chaban-Delmas dans la Libération de

¹⁴⁴⁷ Jacques Chirac, *Idem*;

¹⁴⁴⁸ « Paris libéré ! En ce mois d'août 1944, la nouvelle, extraordinaire, étourdissante, va bouleverser la France et redonner espoir au monde. En ces heures exaltantes, chacun sent que tout a changé. Paris est de retour au cœur du monde libre et désormais plus rien n'est pareil. Paris libéré ! Soixante ans ont passé, mais les mots claquent avec la même force, réveillant les images folles d'une ville en liesse, d'une foule toute au bonheur de la liberté retrouvée [...] », Jacques Chirac, *Idem* ;

¹⁴⁴⁹ « Aujourd'hui, rassemblés dans le souvenir de la Libération de Paris, j'appelle nos compatriotes, et notamment les plus jeunes d'entre eux, à être fidèles à cet idéal de liberté, d'égalité et de fraternité pour lequel vous vous êtes battus et sacrifiés [...] Je les appelle à défendre, partout et toujours, nos valeurs. Elles sont notre héritage commun. Notre message. Notre fierté. Le grand combat de la France. », Jacques Chirac, *Idem* ;

¹⁴⁵⁰ « Je suis bien sûr heureux d'être avec vous aujourd'hui, réunis autour de la mémoire d'un homme cher à la France et aux Français. Avec Micheline CHABAN-DELMAS, avec sa famille, ses enfants, ses petits-enfants, avec ses amis, avec vous tous, je veux saluer un grand patriote, présent dans nos cœurs, présent aussi dans notre histoire. », Jacques Chirac, *Discours du Président de la République*, à l'occasion de l'inauguration de l'esplanade Jacques Chaban-Delmas, texte intégral disponible sur

http://www.jacqueschirac-asso.fr/archives-elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais/interventions/discours_et_declarations/2004/aout/fi001407.html ;

¹⁴⁵¹ « Jacques Chaban était un homme d'engagement et d'honneur. Engagement au service d'un idéal de liberté, au nom d'un amour passionné de la France Enfant, sa mère lui disait déjà : "Rappelle-toi que ta mère, c'est la France, et qu'il te faudra la servir". A vingt-neuf ans, il est le plus jeune général de l'armée française depuis l'Empire ; puis il devient député à trente et un ans, maire de Bordeaux à trente-deux ans, ministre, président de l'Assemblée nationale, Premier ministre : et à chacune de ses fonctions, Jacques CHABAN-DELMAS s'est donné sans compter pour la France. Sa vie nous le rappelle à tous aujourd'hui : l'engagement, c'est aller au bout de ses convictions ; et c'est assumer tous les risques. », Jacques Chirac, dans *Ibidem* ;

Paris en tant que délégué militaire, puis gouverneur¹⁴⁵² - honoré ce jour du 26 août 2004 par la ville de Paris, qui inscrivit « au centre effectivement de l'une de ses plus belles avenues ce double nom, celui de l'homme : Delmas ; celui du héros : Chaban, afin que sa flamme continue à briller »¹⁴⁵³.

En outre, Jacques Chaban-Delmas ne fut pas seulement un héros de la Résistance, nous indiqua le président Chirac. Il fut « un homme de fidélité, un homme d'idéal et de sang-froid », ayant agi « avec élégance, éthique et conviction » une décennie plus tard dans la Ve République et, enfin, ayant su « dépasser en permanence les clivages et les idéologies partisans », pour rester totalement engagé « au service de la France et des Français »¹⁴⁵⁴. Sa « vie d'action » - fondée « sur l'amour de la France, sur l'humanisme, sur le goût du partage et de l'échange » - représentait, aux yeux de Jacques Chirac, un message « d'exigence et de rassemblement », un message « vivant », qui était « plus que jamais d'actualité » et que la France et les Français devrait porter en toute fidélité¹⁴⁵⁵ - une conclusion qui venait à sceller la vision chiraquienne de la Résistance et de la Libération à la lumière du mythe du gaullisme rassembleur, dont le message aurait dépassé le moment guerrier pour s'inscrire à jamais dans le registre commémoratif national comme le moment de la « renaissance française » dans les valeurs qui ont fait la spécificité de la culture politique des Français et qui guideraient toujours la conduite de la nation.

¹⁴⁵² « Avec Bordeaux, bien sûr, sa ville tant aimée, le destin de Jacques CHABAN-DELMAS est indissociable de celui de Paris. Paris qui se libère, il y a soixante ans, de l'occupation allemande ; Paris où CHABAN, comme l'écrivit le général de GAULLE, "se tenait au centre de tout" : organisation des parachutages, financement des opérations, affectation des armes, supervision des dispositifs de sabotage et des combats dans la capitale. », Jacques Chirac, *Idem* ;

¹⁴⁵³ « Aujourd'hui, ce Paris dont il fut délégué militaire puis gouverneur, Paris pour lequel il se battit, et ceci à maintes reprises, au péril de sa vie, où il exerça successivement les plus hautes responsabilités d'Etat, Paris lui rend hommage. Paris qui inscrit ici au centre effectivement de l'une de ses plus belles avenues ce double nom, celui de l'homme : DELMAS ; celui du héros : CHABAN, afin que sa flamme continue à briller. », Jacques Chirac, *Idem* ;

¹⁴⁵⁴ « Jacques CHABAN-DELMAS était un homme de fidélité, un homme d'idéal et de sang-froid qui agit avec élégance, éthique et conviction [...] Jacques CHABAN-DELMAS a su dépasser en permanence les clivages et les idéologies partisans : que ce soit à la Présidence de l'Assemblée nationale, qu'il exerça pendant seize ans, admiré et reconnu de tous, portant haut l'image d'un débat parlementaire essentiel, aujourd'hui comme hier d'ailleurs, à la France. Que ce soit aussi, et bien sûr, comme Premier ministre, sachant fédérer toutes énergies : côte à côte sous son autorité, grands résistants, gaullistes, jeunes libéraux, réformateurs, conservateurs, tous pour le service de la France. », Jacques Chirac, *Idem* ;

¹⁴⁵⁵ « Et s'il faut dire aujourd'hui à quel point le message de Jacques CHABAN-DELMAS est vivant, c'est bien à travers cette élégance, mais aussi dans cette vision et cet engagement total au service de la France et des Français ; c'est bien ce goût du partage : partage d'expérience, partage d'amitié ; c'est bien cette passion de l'unité, cette formidable alchimie qui demande tant de dévouement et de désintéressement. Car la France, pour lui, n'est elle-même que rassemblée face à l'avenir [...] Jacques CHABAN-DELMAS a tracé un cap. Sa vie d'action, il l'a fondée sur l'amour de la France, sur l'humanisme, sur le goût du partage et de l'échange. C'est sur cette ligne de crête, fort de son énergie et de sa volonté, que CHABAN a situé son combat. Ce combat est plus que jamais d'actualité. Sachons le conduire en étant fidèles à son message d'exigence et de rassemblement ! », Jacques Chirac, *Idem* ;

Dix années plus tard, le 70^{ème} anniversaire de la Libération de Paris fut célébré par le deuxième président socialiste de la Ve République, François Hollande. Vue comme un moyen de remonter dans l'opinion publique après la crise économique et la hausse du chômage, la « séquence mémorielle » de la fête parisienne a représenté pour le président Hollande, un véritable « enjeu national »¹⁴⁵⁶. Ayant oscillé entre « classicisme et innovations », ce 70^{ème} anniversaire fut marqué par la traditionnelle cérémonie du 25 août, suivie du célèbre bal populaire, organisé sur le parvis de l'Hôtel de Ville après le spectacle des projections des archives filmées sur la façade de l'édifice. De plus, « certains outils commémoratifs » - comme les rites d'hommages aux anciens combattants et aux résistants, l'inauguration de plaques commémoratives dans les rues parisiennes et, finalement, la fête clôturant la journée¹⁴⁵⁷ - ont contribué à intégrer la commémoration de la Libération de Paris dans un processus de « délivrance nationale », ainsi que dans un contexte européen et international¹⁴⁵⁸, tout en ayant entretenu le mythe d'une libération franco-française, qui fut possible grâce au génie rassembleur du Général de Gaulle¹⁴⁵⁹.

A l'instar de tous ses prédécesseurs, le président Hollande prononça son discours commémoratif dans le cadre de la cérémonie de l'Hôtel de Ville, en présence de plusieurs ministres et parlementaires, du président du Sénat, de la maire de Paris, du maire honoraire de Paris, ainsi que du délégué général de l'Ordre de la Libération. Ayant associé *ex abrupto* le moment de la Libération de Paris au célèbre discours gaullien « Paris libéré »¹⁴⁶⁰, François Hollande inscrivit, d'emblée, son allocution dans la continuité du récit national officiel portant sur la mémoire des événements déroulés durant la libération du pays. De ce fait, si « ces journées pendant lesquelles la Liberté a de nouveau guidé le peuple de Paris » ont représenté « une délivrance pour la Nation » et « le signal de la victoire »¹⁴⁶¹, l'importance mémorielle du

¹⁴⁵⁶ Fabrice d'Almeida, « La très politique question de la commémoration de la libération de Paris », article disponible sur https://www.huffingtonpost.fr/fabrice-d-almeida/anniversaire-liberation-paris_b_5698818.html ;

¹⁴⁵⁷ « Libération de Paris : commémorations et festivités », article disponible sur <https://www.defense.gouv.fr/actualites/articles/liberation-de-paris-commemorations-et-festivites> ;

¹⁴⁵⁸ Depuis les années 2000, la Libération de Paris est replacée dans un contexte plus européen et international, cf. Fabrice d'Almeida, « La très politique question de la commémoration de la libération de Paris », *Ibidem* ;

¹⁴⁵⁹ Fabrice d'Almeida, *Idem* ;

¹⁴⁶⁰ « Il y a 70 ans, ici même, à l'Hôtel de Ville, le général de GAULLE annonçait que la France était rentrée chez elle. Ce soir, nous nous souvenons de ces journées pendant lesquelles la Liberté a de nouveau guidé le peuple de Paris. », François Hollande, *Déclaration du Président de la République*, en hommage aux combattants de la libération de Paris, le 25 août 2014, texte intégral disponible sur <https://www.elysee.fr/francois-hollande/2014/08/25/declaration-de-m-francois-hollande-president-de-la-republique-en-hommage-aux-combattants-de-la-liberation-de-paris-le-25-aout-2014> ;

¹⁴⁶¹ « Pour la France, Paris libérée, c'était le signal de la victoire. Paris libérée par elle-même, Paris libérée par son peuple avec le concours des armées de France. », François Hollande, *Ibidem* ;

moment de la Libération de Paris dépassait le cadre national, ayant été en même temps « un espoir pour le monde entier » :

« C'était une délivrance pour la Nation, mais ce fut aussi un espoir pour le monde entier. En effet, à l'annonce de la libération de Paris, les cloches de la cathédrale Saint-Paul à Londres résonnèrent, pour la première fois, depuis 1940. A l'annonce de la libération de Paris, on dansa à Rome, à Buenos Aires, à la Havane. En Australie, en Nouvelle Zélande, les drapeaux furent déployés comme pour une fête nationale »¹⁴⁶².

En outre, si le président Hollande a reconnu le mérite de tous les artisans de la Libération, confirmant en même temps le mythe d'une France entièrement résistante¹⁴⁶³, il s'est attaché également à associer la Libération de Paris - ce moment de la « fierté » d'une nation « décidée à retrouver sa grandeur » - à la descente victorieuse du Général de Gaulle des Champs-Élysées, ce qui renforcerait aussi le mythe du Général incarnant, dans la mémoire nationale, le Libérateur du pays tout entier :

« Le lendemain, sur les Champs-Élysées, un million de Parisiens, au moins, accueillent en liesse le général de Gaulle, et acclament les soldats de la 2^{ème} DB. Paris libérée par elle-même, c'était la fierté, la fierté reconquise d'un peuple, d'une ville, d'une nation décidée à retrouver sa grandeur. Paris libérée, c'était la victoire de la France, de toute la France »¹⁴⁶⁴.

D'ailleurs, François Hollande a placé le moment de la Libération de Paris dans la continuité de moments charnières de l'Histoire de France, confirmant ainsi son devenir patrimonial :

« En érigeant ces barricades, les Parisiens appelaient à leur secours les insurgés magnifiques des temps anciens. Ceux de 1789 quand Paris faisait la Révolution. Ceux de 1830 quand la Restauration était renversée. Ceux de 1848 quand la République renaissait. Ceux de 1870 quand la Commune prétendait inventer un monde nouveau [...] Mesdames et Messieurs, notre rang parmi les nations, le rang de la France, en Europe comme dans le monde, nous le devons à notre histoire, à ces Résistants qui se sont battus, à ces soldats qui sont venus nous libérer »¹⁴⁶⁵.

¹⁴⁶² François Hollande, *Idem* ;

¹⁴⁶³ « C'est grâce à eux, à tous ceux-là, que Paris a pu rester la capitale de la liberté, la ville des droits de l'Homme et la cité de l'esprit [...] A tous ceux qui, dans ces pays, sont engagés dans la construction de la démocratie, comme à tous ceux qui, chez nous en Europe, se désespèrent des difficultés du moment, nous devons évoquer l'exemple de la France de l'été 1944. La France de l'été 1944, c'est un pays en ruine qui a trouvé la force en lui-même de se redresser. La France de 1944, ce sont des Françaises, des Français, de toutes origines, de toutes croyances, de gauche, de droite, civils et militaires, jeunes et moins jeunes, qui se sont fédérés au nom de la République [...] A tous les moments de notre histoire, les Français se sont mobilisés. C'est grâce à eux si notre pays reste une puissance influente et respectée. C'est grâce à eux que nous sommes aujourd'hui capables d'utiliser toutes nos différences, toutes nos richesses, tous nos talents, pour créer, pour innover, pour produire, pour inventer. », François Hollande, *Idem* ;

¹⁴⁶⁴ François Hollande, *Idem* ;

¹⁴⁶⁵ François Hollande, *Idem* ;

François Hollande conclut son discours assumant, à l'image de tous ses prédécesseurs, l'héritage des valeurs issues de la Résistance¹⁴⁶⁶, tout comme le devoir de « poursuivre le combat pour que cette promesse de la Résistance continue d'être tenue aujourd'hui, parce que c'était la promesse de jours meilleurs »¹⁴⁶⁷.

Si 2014 a été une année particulière du point de vue de l'histoire commémorative du Paris libéré, s'inscrivant dans la volonté du président Hollande de célébrer conjointement le centenaire du début de la Première Guerre mondiale et le 70ème anniversaire de la Libération de la France, force est de souligner que le « folklore » provoqué chaque année par la commémoration de cette date historique a pris, au fil des ans, de plus en plus d'ampleur¹⁴⁶⁸, attestant son rang parmi les moments historiques de grandeur qui composent l'univers identitaire de la nation française. Tout comme nous l'avons montré au travers des différentes allocutions présidentielles prononcées à l'occasion des commémorations décennales, « Paris libéré » fut considéré symbole de la Libération nationale dans son ensemble. De plus, un des historiens spécialistes de la période, Gilles Vergnon mit en avant le fait que les discours présidentiels commémoratifs ont fait de Paris « ville-compagnon de la Libération, mais surtout capitale du pays », ce qui a permis « d'aborder à la fois la Résistance intérieure (l'insurrection parisienne), la France libre (la 2e DB) et la libération de la France tout entière qu'elle résume ou anticipe »¹⁴⁶⁹, confirmant finalement la nécessité de s'arrêter sur une date permettant « de fêter la Libération de la France et par la même occasion, d'exalter l'identité nationale »¹⁴⁷⁰.

Vue, ainsi, comme une occasion d'exalter l'identité nationale, la commémoration de la Libération de Paris - qui s'inscrit dans la continuité du récit mythique national faisant du Général de Gaulle le Sauveur et le Libérateur du pays - représente une marque indéniable du devenir patrimonial du gaullisme défini comme action héroïque au service de la France. Enfin, tout comme le note l'historien Fabrice d'Almeida, la commémoration de la Libération de Paris relève également d'un certain attachement au récit historique gaullien donnant à la Libération

¹⁴⁶⁶ « La France de 1944 fêtait le bonheur d'avoir retrouvé sa souveraineté. Mais ce n'était pas un bonheur égoïste, c'était le bonheur d'une nation rassemblée et ouverte. C'était le bonheur d'un peuple uni qui croyait de nouveau en son destin, en sa parole, en son avenir. C'était le bonheur qui donne confiance. La France de l'été 44, c'est une France qui se retrouve derrière un programme, celui du Conseil national de la Résistance. Nous en sommes les héritiers. », François Hollande, *Idem* ;

¹⁴⁶⁷ François Hollande, *Idem* ;

¹⁴⁶⁸ Fabrice d'Almeida, « La très politique question de la commémoration de la libération de Paris », *Ibidem* ;

¹⁴⁶⁹ Gilles Vergnon, « Au nom de la France » Les discours des chefs d'État sur la Résistance intérieure (1958-2007) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2011/4 n° 112, p. 139-152 ;

¹⁴⁷⁰ Fabrice d'Almeida, *Ibidem* ;

de la ville un caractère exclusivement français¹⁴⁷¹ et en faisant, par la suite, une « fête franco-française », menée à rehausser le sentiment de fierté nationale¹⁴⁷².

¹⁴⁷¹ Le 25 août 1944, à l'occasion de son célèbre discours à l'Hôtel de ville, le Général Charles de Gaulle avait en effet célébré Paris « libéré par lui-même, libéré par son peuple avec le concours des armées de la France, avec l'appui et le concours de la France tout entière, de la France qui se bat, de la seule France, de la vraie France, de la France éternelle » ;

¹⁴⁷² Fabrice d'Almeida, *Idem* ;

Section B. Les commémorations cinquantenaires et centenaires : des ornements pour couronner la sacralisation du culte gaulliste

1. Les commémorations cinquantenaires du gaullisme

Outre les commémorations nationales, organisées chaque année pour exalter la mémoire du gaullisme héroïque, plus d'une dizaine de commémorations cinquantenaires s'ajoutent au « monument de Gaulle » pour célébrer les « acquis précieux » que le Général a légués à la France en tant que père et président de la Ve République – à l'exception notable de la célébration du 50^{ème} anniversaire de l'apparition du premier volume des *Mémoires de guerre* du Général de Gaulle, en 2004. Les autres commémorations cinquantenaires que nous prenons en considération pour notre analyse sont les suivantes : la Constitution de la Ve République, la Naissance de la République et la Rencontre de Gaulle-Adenauer en 2008, la célébration du Ministère des Affaires culturelles en 2009, l'Indépendance de l'Afrique francophone 1960 (2010), L'autodétermination de l'Algérie 1961 (2011), la Fin de la guerre d'Algérie 1962 (2012), L'élection du Président au suffrage universel 1962 (2012), la Création de DATAR 1963 (2013), le Traité de l'Elysée 1963 (2013), les relations diplomatiques France-Chine 1964 (2014) et, enfin, la commémoration des événements de Mai 1968 en 2018.

a) Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre*, 1954 (2004)

La première commémoration que nous avons recensée date ainsi de 2004 et concerne la célébration du 50^{ème} anniversaire de l'apparition du premier volume des *Mémoires de guerre* du Général de Gaulle, intitulé *L'Appel* et publié le 22 octobre 1954 chez Plon. Ecrit pendant son « amère traversée du désert », *L'Appel*, remettant le Général au premier plan de l'histoire, fait l'objet, nous indique Jean-Louis Crémieux-Brilhac¹⁴⁷³, d'une « unanimité littéraire dans l'admiration », ainsi que d'un « retentissement national »¹⁴⁷⁴. Outre sa valeur comme « grande

¹⁴⁷³ Secrétaire du Comité de propagande de la France libre, 1942-1944, et ancien conseiller d'État, auteur du texte commémoratif du site des Archives nationales, « Recueil des Commémorations nationales 2004 », disponible sur <https://francearchives.fr/fr/commemo/recueil-2004/39074> ;

¹⁴⁷⁴ « L'Appel, loin de toute contestation politique, le remettait au premier plan. Retentissement national. Unanimité littéraire dans l'admiration. Cent mille exemplaires vendus en un mois et bientôt une diffusion mondiale : quatre ans plus tard, l'ouvrage était publié dans tous les pays non communistes d'Europe sauf la Grèce,

œuvre littéraire », les trois volumes qui composent les *Mémoires de guerre* comblent, selon le récit disponible sur le site, « un vide historique » révélant « le déroulement de la plus grande aventure collective française du siècle », tout comme « la lutte acharnée menée par un rebelle hors du commun pour faire remonter la France de l'abîme et l'imposer comme puissance victorieuse »¹⁴⁷⁵. Et si l'œuvre historique du Général de Gaulle était également politique - les *Mémoires de guerre* étant considérés comme une étape sur la voie de son retour au pouvoir en 1958 -, cela n'interviendrait pas ni sur l'authenticité historique de ces écrits, ni sur le message transmis, puisque :

« La réécriture de l'histoire par un de ses acteurs n'en diminue pas, pour l'essentiel, la véracité. Elle joignait à la chronique un message implicite : non seulement le maître d'énergie a entendu rappeler aux Français ce qu'ils lui devaient, mais il a souhaité les rassembler autour de la meilleure image d'eux-mêmes et les inciter à un avenir digne d'une grande nation »¹⁴⁷⁶.

D'ailleurs, force est de mentionner que les *Mémoires de guerre* sont entrés en 2000 dans la collection « La Pléiade », confirmant ainsi le statut d'écrivain du Général de Gaulle. La présentation qui lui est faite sur le site de la Pléiade atteste sans doute la grande valeur que l'œuvre gaullienne a acquise, devenu dorénavant un « classique » dont l'auteur était probablement « le dernier grand écrivain de la France » :

« Pour la première fois depuis César et ses Commentaires, un homme a fait l'Histoire, l'a écrite, et dans l'une et l'autre entreprises a atteint les sommets. On sait que le destin de Charles de Gaulle fut exceptionnel. Mais rien n'aurait été possible si l'écrivain de Gaulle n'avait pas eu l'extraordinaire maîtrise des idées et des mots dont témoignent ses *Mémoires de guerre* et ses *Mémoires d'espoir*, ici réunis en un seul volume (et enrichis de passages inédits tirés des manuscrits autographes). En écrivant ces livres, le Général a apporté sa pierre à l'édification de sa propre statue. Trente ans après sa mort, la statue reçoit les hommages de tous, et les *Mémoires*, devenus classiques, peuvent se lire comme on lit les épopées de héros lointains. Ici et là, la donnée est simple : un homme est seul face au destin dont il triomphe, provisoirement. Thème inusable. Encore fallait-il l'orchestrer : sans Homère, pas d'Ulysse. De Gaulle fut à la fois le poète et le héros, l'auteur et l'acteur - non pas le dernier grand écrivain français, mais peut-être le dernier grand écrivain de la France »¹⁴⁷⁷.

De plus, en 2010 l'œuvre gaullienne est introduit dans le programme du Baccalauréat littéraire : le troisième tome des *Mémoires de guerre* - intitulé *Le Salut, 1944-1946* - fut choisi pour le

ainsi qu'en U.R.S.S., aux États-Unis, en Amérique latine, à Beyrouth, en Israël et à Hong Kong. », Jean-Louis Crémieux-Brilhac, « Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre* », texte intégral disponible sur *Ibidem* ;

¹⁴⁷⁵ Jean-Louis Crémieux-Brilhac, « Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre* », *Ibidem* ;

¹⁴⁷⁶ Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *Idem* ;

¹⁴⁷⁷ Collection La Pléiade, « Catalogue / Bibliothèque de la Pléiade / Charles de Gaulle, *Mémoires* », présentation disponible sur

<http://www.la-pleiade.fr/Catalogue/GALLIMARD/Bibliotheque-de-la-Pleiade/Memoires#> ;

domaine *Littérature et débats d'idées - Littérature et histoire*, aux côtés de *L'Odyssée* d'Homère (pour le domaine Grands modèles littéraires - Modèles antiques), de *Tous les matins du monde* de Pascal Quignard (pour le domaine Langage verbal et images - Littérature et cinéma) et de *Fin de partie* de Samuel Beckett (pour le domaine Littérature contemporaine – Œuvres contemporaines françaises ou de langue française)¹⁴⁷⁸. Si l'introduction des *Mémoires* gaulliens au Baccalauréat littéraire avait suscité une certaine polémique, initiée par le Syndicat national des enseignements du second degré¹⁴⁷⁹, la qualité d'écrivain du Général de Gaulle fut amplement défendue par de diverses personnalités du monde académique, dont par exemple Jean-Luc Barré, écrivain et historien français, éditeur de *Charles de Gaulle en Pléiade*, qui réagit dans un entretien pour *l'Express* :

« Charles de Gaulle est sans doute le dernier grand écrivain de la France, dans la tradition de Barrès ou Péguy. Peut-être est-ce cela, justement, qui gêne aujourd'hui... J'ai eu l'occasion d'étudier de très près ses manuscrits : pour chaque chapitre, il existe six ou sept versions, sans cesse retravaillées, mot à mot, jusqu'aux épreuves, qui faisaient encore l'objet de corrections. A mon sens, l'entrée du Général dans la collection de la Pléiade, en 2000, l'a définitivement consacré comme écrivain »¹⁴⁸⁰.

D'autres écrivains reconnus ont également pris position en faveur du maintien des *Mémoires* gaulliens au Baccalauréat, l'académicien Max Gallo ayant déclaré :

« Le général de Gaulle fait partie des plus grands mémorialistes de notre histoire au même titre que le cardinal de Retz ou Saint-Simon (...) Vouloir suspecter une intention politique derrière ce choix est indigne »¹⁴⁸¹.

¹⁴⁷⁸ Ministère de l'éducation nationale, « Bulletin officiel n° 2 du 14 janvier 2010 », programme du Baccalauréat disponible [en ligne] sur

<http://www.education.gouv.fr/cid50190/mene0931164n.html>, consulté le 10 novembre 2015 ;

¹⁴⁷⁹ L'apparition de l'œuvre du Général de Gaulle dans le programme du BAC littéraire détermine les professeurs du Syndicat national SNES, jugé à gauche, d'écrire une pétition où ils dénoncent durement la décision prise par le Ministère : « Proposer de Gaulle aux élèves est tout bonnement une négation de notre discipline. Nul ne songe à discuter l'importance historique de l'écrit de de Gaulle : la valeur du témoignage est à proportion de celle du témoin. Mais enfin, de quoi parlons-nous ? De littérature ou d'histoire ? Nous sommes professeurs de lettres. Avons-nous les moyens, est-ce notre métier, de discuter une source historique ? D'en dégager le souffle de propagande mobilisateur de conscience nationale ? Car il s'agit bien de cela : aucun thuriféraire du général ne songerait à comparer l'écriture des Mémoires de guerre au style et à la portée de tout autre mémorialiste si l'on veut rester dans ce genre littéraire. Placer de Gaulle au panthéon des Lettres, lui qui a refusé le Panthéon tout court ? Allons donc. Ce choix pose un autre problème : on pourrait le soupçonner de flatter la couleur politique du pouvoir en place. À la prochaine alternance, devons-nous enseigner L'Armée nouvelle de Jean Jaurès, ou l'essai sur le mariage de Léon Blum ? Nous transmettons des valeurs républicaines ; pas des opinions politiques. », texte intégral de la pétition disponible sur

<http://www.ipetitions.com/petition/lettresvolees/>, consulté le 15 novembre 2015 ;

¹⁴⁸⁰ Jean-Luc Barré, pour *L'Express*, article consulté le 15 novembre 2015, disponible sur

http://www.lexpress.fr/culture/livre/de-gaulle-est-le-dernier-grand-ecrivain-de-la-france_894864.html ;

¹⁴⁸¹ Max Gallo, cité par *La Dépêche.fr*, le 3 juin 2010, article disponible sur

<http://www.ladepeche.fr/article/2010/06/03/847778-de-gaulle-au-bac-litteraire-les-ecrivains-defendent-le-general.html>, consulté le 15 novembre 2015 ;

De même, Pierre Assouline, romancier et biographe français, a comparé l'œuvre gaullien aux *Mémoires* de Churchill pour en montrer la valeur littéraire :

« De Gaulle est un écrivain. Et l'un des plus grands. C'est un monument. Personne n'a protesté quand Churchill a reçu le Nobel de littérature en 1953. Et pourtant il a écrit ses *Mémoires* avec un atelier de 50 nègres ! Cette polémique, c'est bien français. Les gens confondent littérature et fiction et pour beaucoup il n'y a d'écrivain que le romancier. C'est ce que j'appellerais la tyrannie du roman »¹⁴⁸².

Et, finalement, Bernard Pivot, l'un des défenseurs de la littérature le plus connu des Français, estima aussi que :

« Les *Mémoires* sont tout à fait dignes de figurer au bac littéraire. Je ne vois pas matière à scandale. Les *Mémoires* relèvent évidemment de la littérature, par leur style très particulier, flamboyant, grand siècle, avec des mots recherchés. Des imitateurs ont d'ailleurs raillé ce style bien à lui »¹⁴⁸³.

Après tout, compte tenu du contexte commémoratif de l'année 2010, à savoir la célébration du 70^{ème} anniversaire de l'Appel du 18 juin - et l'ampleur des événements organisés à cette occasion-là -, le renouvellement de la bibliographie pour le Baccalauréat peut être compris en tant qu'outil mémoriel mené à revitaliser la mémoire du Général de Gaulle dans l'esprit des générations plus jeunes. Plus encore, l'introduction de l'œuvre gaullien aussi dans le programme scolaire littéraire (il est déjà étudié en Histoire dès l'école primaire) représente, en même temps, la marque d'une intention de dépolitiser l'image et l'héritage du Général, ce qui renforce encore son devenir patrimonial. En effet, plonger dans l'écriture gaullienne serait, pour les jeunes générations, dépasser le récit historiographique et revenir aux sources primaires de la pensée politique gaullienne, c'est-à-dire, découvrir la France et son histoire à la lumière de la mémoire individuelle de Charles de Gaulle, la toute première pierre du monument de Gaulle.

b) L'année commémorative 2008 : Naissance de la République, Constitution de la Ve République, Rencontre de Gaulle-Adenauer

Tout comme nous l'avons observé dans la section portant sur les lieux de mémoire, l'année 2008 témoigna d'une exaltation particulière de la mémoire du Général de Gaulle, avec l'inauguration des deux musées dédiés au personnage et à son œuvre pour la France, l'un à Colombey-les-Deux-Eglises et l'autre au sein de l'Hôtel des Invalides à Paris. Outre ces deux grands événements évocatoires, nous avons recensé trois commémorations cinquantenaires

¹⁴⁸² Pierre Assouline, cité par *La Dépêche.fr*, le 3 juin 2010, article disponible sur *Ibidem* ;

¹⁴⁸³ Bernard Pivot, cité par *Idem* ;

organisées pour célébrer trois des premières actions gaulliennes d'après le retour au pouvoir en 1958. La première de ces commémorations concerna la naissance de la Ve République, dont le processus avait débuté en mai 1958 en Algérie. Présenté sur le site des Archives à la lumière des « journées de mai » 1958 et de la guerre d'Algérie par l'historien Benjamin Stora, qui s'attacha à illustrer les détails ayant précédé la proclamation définitive de la Ve République - avec l'approbation de la Constitution en septembre et l'élection du Général de Gaulle comme son premier président en décembre 1958 - la narration qui en est faite vient à confirmer le récit historique officiel portant sur la seule solution envisagée pour mettre fin à l'instabilité institutionnelle et à l'incapacité de la IVe République de gérer le problème algérien : faire appel au « plus illustre des Français », celui qui avait déjà sauvé la France de la honte en 1940 et qui apparaissait, alors, comme « la seule personnalité capable d'être acceptée par la France métropolitaine et de rétablir l'ordre »¹⁴⁸⁴.

La célébration du 50^{ème} anniversaire de la naissance de la Ve République fut enrichie par la commémoration du cinquantenaire de la Constitution, entrée en vigueur le 4 octobre 1958, après avoir été approuvée par le référendum du 28 septembre 1958 à une majorité « énorme ». Le récit disponible dans la rubrique des commémorations nationales recueillies en 2008 sur le site des Archives reprend de manière synthétisée les principales dispositions du texte constitutionnel, tout en soulignant l'empreinte gaullienne quant aux pouvoirs exceptionnels reconnus au Président de la République, parce que « ces dispositions avaient été voulues par le général de Gaulle lui-même »¹⁴⁸⁵. De plus, le 50^{ème} anniversaire de la Constitution de la Ve République a donné lieu à une séance solennelle, suivie d'un colloque tenu le 4 et 7 octobre 2008 à l'Académie des Sciences morales et politiques au sein de l'Institut de France¹⁴⁸⁶. Président de la République depuis 2007, Nicolas Sarkozy eut l'opportunité de s'exprimer pour la première fois devant l'Académie des sciences morales et politiques, en

¹⁴⁸⁴ Claude Paillat, dans son *Dossier secret de la guerre d'Algérie*, rapporte ce type de discussions : « Peut-on parler aux musulmans de l'intégration et la leur promettre ? Pour eux il n'y a qu'une seule façon de procéder, c'est de reprendre le slogan des élus de la période pré-nationaliste : à égalité de devoirs, égalité de droits. » dit le capitaine Sirvent. « Vous pouvez y aller, réplique le général Petit, le but est de ramener le général de Gaulle au pouvoir. C'est la seule personnalité capable d'être acceptée par la France métropolitaine et de rétablir l'ordre. », cité par Benjamin Stora, « Naissance de la Ve République », dossier disponible sur <https://francearchives.fr/fr/commemo/recueil-2008/39668> ;

¹⁴⁸⁵ Jean Foyer, « Constitution de la Ve République », dossier disponible sur <https://francearchives.fr/fr/commemo/recueil-2008/39662> ;

¹⁴⁸⁶ Le colloque fut organisé en partenariat avec la Fondation Charles de Gaulle et l'Association française des docteurs en droit, cf. Académie des Sciences morales et politiques, « Cinquantième anniversaire de la Constitution de la Ve République », dossier disponible sur <https://academiesciencesmoralesetpolitiques.fr/2008/10/04/cinquantieme-anniversaire-de-la-constitution-de-la-ve-republique/> ;

présence de près de 400 invités dont l'ancien président Jacques Chirac, l'ancien Premier ministre Jean-Pierre-Raffarin, la ministre de la Justice et Garde des Sceaux, Rachida Dati, la ministre de la Culture et de la Communication Christine Albanel, des membres du Conseil Constitutionnel et du gouvernement, ainsi que de nombreux ambassadeurs et parlementaires¹⁴⁸⁷.

Conçu comme un discours d'hommage à l'Académie et à ses membres « célèbres », « vivants ou disparus », le président Sarkozy s'est lancé dans une longue allocution sur l'exceptionnalité de l'année 2008 pour les Institutions, vu son projet de révision qui serait « le plus important depuis 1962, sinon depuis 1958, si l'on en juge par le nombre d'articles concernés »¹⁴⁸⁸. Commémorer le 50^{ème} anniversaire de la Constitution n'était pas « dissociable de la célébration du retour au pouvoir du Général de Gaulle »¹⁴⁸⁹, la Constitution complétant aux yeux du président Sarkozy :

« l'idée supérieure que de Gaulle avait de la France, son engagement total à la servir, sa conception exigeante de l'État et de l'action publique, son volontarisme politique, son souci constant de la modernisation du pays »¹⁴⁹⁰.

Pourtant, « la ligne directrice [...] évidente, diaphane » de toute l'action gaullienne était « la grandeur de la France », comprise comme « la puissance de l'État au service de la modernisation du pays et du refus de la fatalité »¹⁴⁹¹. De ce fait, et tout en s'appuyant sur les mots de Michel Debré - « connaisseur particulièrement éclairé de la Constitution de 1958 » -,

¹⁴⁸⁷ Marianne Durand-Lacaze, « Célébration du cinquantième de la Constitution de la Ve République », émission et texte disponibles sur <https://www.canalacademie.com/ida3544-Celebration-du-cinquantieme-de-la-Constitution-de-la-Ve-Republique.html> ;

¹⁴⁸⁸ « À double titre, 2008 est une année exceptionnelle pour nos institutions : à la célébration du cinquantième anniversaire de la Cinquième République s'ajoute en effet la plus importante de ses révisions depuis 1962, sinon depuis 1958, si l'on en juge par le nombre d'articles concernés. », Nicolas Sarkozy, *Allocution du Président de la République*, consultable dans le Recueil des textes des communications et allocutions publié par l'Institut de France et l'Académie des Sciences morales et politiques, Palais de l'Institut, Paris, 2008, pp. 19-33, disponible en format PDF sur <https://academiesciencesmoraletpolitiques.fr/wp-content/uploads/2019/03/constit-complet.pdf>

¹⁴⁸⁹ « Il ne vous surprendra pas que j'aborde cet exercice par sa dimension politique. Commémorer le cinquantième anniversaire de la Constitution n'est pas dissociable de la célébration du retour au pouvoir du Général de Gaulle et des circonstances de celui-ci : d'abord, parce qu'avant d'en être le fondateur, le général de Gaulle avait conceptualisé cette nouvelle Constitution dans son fameux discours de Bayeux ; ensuite, parce qu'il était évidemment exclu, à ses yeux, de s'engager de nouveau au plus haut niveau de l'action publique sans avoir préalablement réuni les moyens constitutionnels de conduire la nation là où il pensait devoir la conduire. », Nicolas Sarkozy, *Idem* ;

¹⁴⁹⁰ Nicolas Sarkozy, *Idem* ;

¹⁴⁹¹ « La Constitution de 1958, l'idée supérieure que de Gaulle avait de la France, son engagement total à la servir, sa conception exigeante de l'État et de l'action publique, son volontarisme politique, son souci constant de la modernisation du pays, à la Libération d'abord – avec le vote des femmes ou la sécurité sociale – sous la Cinquième République ensuite – avec la décolonisation, le nouveau franc, la dissuasion nucléaire, la réconciliation franco-allemande, la participation – tout cela en vérité ne fait qu'un. La ligne directrice est évidente, diaphane, c'est la grandeur de la France, et pour cela c'est la puissance de l'État au service de la modernisation du pays et du refus de la fatalité. », Nicolas Sarkozy, *Idem* ;

pour qui le legs fondamental de la pensée constitutionnelle du Général de Gaulle consista dans cette « aptitude à décider »¹⁴⁹², Nicolas Sarkozy définit « la vraie fidélité à la Constitution de la Cinquième République et à la pensée de son fondateur » en termes d'action¹⁴⁹³, introduisant, ainsi, sa plaidoirie en faveur de son projet de révision. Tout en invoquant l'exemple gaullien et le discours de Bayeux qui reprit les propos du Sage Solon, le président Sarkozy assumait son projet dans la continuité de l'héritage constitutionnel gaulliste, puisque « dans ce monde où tout change, il eût été coupable et contraire à la pensée du général de Gaulle de ne pas s'interroger sur l'adéquation de nos institutions aux transformations du monde »¹⁴⁹⁴. Désirant « ardemment participer aux « combats » que menaient les grandes figures du gaullisme », Nicolas Sarkozy présenta sa réforme constitutionnelle comme source d'un élan nouveau de « s'engager dans la politique », visant à dynamiser la vie politique française au travers des débats, des confrontations et du « vrai dialogue » que son projet engendrerait entre le Gouvernement et le Parlement, ce dernier ayant désormais les moyens de contrôler l'action gouvernementale et d'en évaluer les politiques publiques¹⁴⁹⁵.

Finalement, la révision de la Constitution ne poserait pas la question d'un changement de République, la Ve République restant intacte dans ses principes essentiels¹⁴⁹⁶. De plus, le

¹⁴⁹² « Et Michel Debré, connaisseur particulièrement éclairé de la Constitution de 1958, de préciser plus tard, à la Sorbonne en 1984 : « L'essentiel, c'est qu'il y ait, dans le monde d'aujourd'hui, à la tête de la France, une aptitude à décider. Là est le legs fondamental de la pensée constitutionnelle du Général de Gaulle. » », Nicolas Sarkozy, *Ibidem* ;

¹⁴⁹³ « C'est pourquoi, au-delà du texte lui-même et de ses principes fondateurs, la vraie fidélité à la Constitution de la Cinquième République et à la pensée de son fondateur, comme à celle de ceux qui l'accompagnèrent dans cette magnifique entreprise, Michel Debré, André Malraux, René Cassin, Georges Pompidou et tant d'autres, c'est l'action. », Nicolas Sarkozy, *Idem* ;

¹⁴⁹⁴ « Comment notre Constitution, aussi parfaite fût-elle en 1958, aurait-elle pu rester insensible à ces mouvements de fond qui ont traversé nos démocraties, nos sociétés, nos économies depuis cinquante ans ? Dans ce monde où tout change, il eût été coupable et contraire à la pensée du général de Gaulle de ne pas s'interroger sur l'adéquation de nos institutions aux transformations du monde. De Gaulle lui-même le rappelait dans son discours de Bayeux, reprenant à son compte les propos du Sage Solon : « Quelle est la meilleure Constitution ? [...] Dites-moi d'abord pour quel peuple et à quelle époque ? [...] D'ailleurs, à peine était-elle adoptée que de Gaulle lui-même procéda aux réformes de la Constitution de 1958 que les circonstances commandaient à ses yeux. », Nicolas Sarkozy, *Idem* ;

¹⁴⁹⁵ « Comme moi-même je désirais ardemment participer aux « combats » que menaient les grandes figures du gaullisme, je crois que cette réforme donnera de nouveau envie de s'engager dans la politique, parce qu'il y aura des débats, parce qu'il y aura des confrontations, parce qu'il y aura un vrai dialogue entre le parlement et le gouvernement, parce que le parlement aura le temps de faire des lois de meilleure qualité, parce qu'il aura les moyens de contrôler l'action du gouvernement et d'évaluer les politiques publiques. », Nicolas Sarkozy, *Idem* ;

¹⁴⁹⁶ « Elle est un régime unique, original, qui repose sur quelques principes essentiels : un président de la République élu au suffrage universel direct, c'est toujours le cas ; un exécutif à deux têtes, dont l'une coordonne l'action du gouvernement, mais seconde clairement l'autre, c'est toujours le cas ; un gouvernement responsable devant le parlement, il l'est encore ; la stabilité gouvernementale, si déterminante pour les auteurs de la Constitution de 1958, je ne vois rien qui puisse l'affaiblir ; la faculté pour le président d'en appeler directement au peuple en cas de blocage des institutions, c'est l'objet du référendum et du droit de dissolution, auxquels nous n'avons rien changé ; le partage entre la loi et le règlement est conforté puisque les présidents de chaque assemblée auront eux aussi désormais le pouvoir de le faire respecter ; la maîtrise gouvernementale des lois financières, c'est

renforcement du pouvoir législatif, dotant le régime d'un « parlement qui en soit un », ayant « un pouvoir plus équilibré, plus mesuré, plus responsable, plus adulte », dans une organisation où « toutes les institutions soutiennent la volonté politique et renforcent l'autorité de l'État », n'était pas « incompatible » mais « complémentaire » de l'esprit du régime mis en place en 1958¹⁴⁹⁷. Tranchante, la conclusion sarkozienne s'inscrit ouvertement dans la logique du changement dans la continuité, assumant implicitement le pragmatisme et la volonté d'action, deux des principes fondateurs et directeurs du gaullisme :

« Pour rester la Cinquième République, la Cinquième République devait changer. Elle devait se moderniser, comme elle s'était modernisée déjà en 1962, en 1974, en 1995, en 2000. Elle devait regarder l'avenir plutôt que de rester tournée vers le passé »¹⁴⁹⁸.

La troisième et dernière commémoration de 2008 concerna le 50^{ème} anniversaire de la rencontre entre le Général de Gaulle et le chancelier allemand, Konrad Adenauer, tenue dans le cadre familial et privé de La Boisserie. Présentée de manière détaillée, cette première rencontre - où il fut décidé d'établir « dans tous les domaines des rapports directs et préférentiels » et de « rester désormais en contact personnel étroit »¹⁴⁹⁹ - est restée dans la mémoire historique comme l'événement fondateur du mythe de la réconciliation franco-allemande comme moteur de la construction européenne. De plus, la célébration du cinquantenaire de cette première rencontre a été aussi l'occasion de renforcer le mythe gaullien de l'homme providentiel : « face à l'histoire, seul, en France, Charles de Gaulle pouvait réaliser cela », nous indique Simonne Servais, la rédactrice du texte commémoratif disponible sur le site des Archives nationales. Concluant sur la pérennité des acquis hérités de cette première rencontre, Simonne Servais en certifia le devenir patrimonial en tant que « faits capitaux, modèles et symboles d'une réussite diplomatique absolue »¹⁵⁰⁰.

toujours le cas ; une justice indépendante et un Conseil constitutionnel chargé de veiller à la prééminence de la Constitution, c'est plus que jamais la réalité », Nicolas Sarkozy, *Idem* ;

¹⁴⁹⁷ « Ce régime fondamentalement caractérisé par un exécutif fort se dote désormais d'un parlement également fort, « un parlement qui en soit un » comme disait le général de Gaulle à Épinal en 1946. Ce n'est pas incompatible. C'est au contraire complémentaire. C'est l'assurance d'un pouvoir plus équilibré, plus mesuré, plus responsable, plus adulte, dans une société plus diverse et plus complexe. C'est une organisation où toutes les institutions soutiennent la volonté politique et renforcent l'autorité de l'État », Nicolas Sarkozy, *Idem* ;

¹⁴⁹⁸ Nicolas Sarkozy, *Idem* ;

¹⁴⁹⁹ Simonne Servais, « Rencontre avec le général de Gaulle et le chancelier Adenauer », dossier disponible sur <https://francearchives.fr/fr/commemo/recueil-2008/39661> ;

¹⁵⁰⁰ « A un demi-siècle de cette rencontre, la réconciliation et le partenariat privilégié des deux pays demeurent en Europe des faits capitaux, modèles et symboles d'une réussite diplomatique absolue. », Simonne Servais, *Ibidem* ;

c) Les commémorations cinquantennaires, annuelles entre 2009 et 2014 : de la célébration du Ministère des Affaires culturelles en 2009 à la commémoration de la politique gaullienne « du domaine réservé » (entre 2010-2014)

D'ailleurs, l'année 2008 marque le début de la série des commémorations cinquantennaires du gaullisme qui se sont poursuivies chaque année jusqu'en 2014. En 2009, ce fut l'anniversaire de la création du Ministère des Affaires culturelles (fondé en 1959) qui fit l'objet d'un geste commémoratif. Nommé par le Général de Gaulle premier Ministre des Affaires culturelles, André Malraux établit la « feuille de route » du nouveau ministère, dont la mission était de « rendre accessible au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité et favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit qui l'enrichissent » - une vocation qui est restée d'une « ardente actualité »¹⁵⁰¹. Si en cinquante ans, la France s'est dotée d'un « réseau d'équipements culturels sans équivalent dans le monde », le ministre de la Culture est, en même temps, « le fer de lance de l'« exception culturelle » », devenue ultérieurement « diversité culturelle » ayant comme rôle principal de défendre la spécificité des biens culturels et de la logique de la création face à la logique du marché¹⁵⁰². « Unique au monde »¹⁵⁰³, le ministère de la Culture a été bouleversé en ces cinquante ans par les nouveaux défis culturels, qui lui ont imposé de « conjuguer les politiques culturelles au futur ». Néanmoins, le Ministère poursuit sa vocation toujours dans la continuité des « missions fondatrices que Malraux a définies en 1959 »¹⁵⁰⁴.

Le cinquantenaire anniversaire de la création du Ministère des Affaires culturelles se différencie des autres célébrations. dont l'objet commémoré portait souvent sur des personnalités disparues ou des événements inscrits dans le passé. Et cela, grâce à son caractère actif, « tourné vers l'avenir » : ce fut également à cette occasion que le ministre en place a annoncé « une réforme profonde, sans précédent, de cette prestigieuse institution »¹⁵⁰⁵.

¹⁵⁰¹ Christine Albanel, « Création du ministère des Affaires culturelles ; André Malraux ministre », dossier disponible sur

<https://francearchives.fr/fr/commemo/recueil-2009/38697> ;

¹⁵⁰² Christine Albanel, « Création du ministère des Affaires culturelles ; André Malraux ministre », *Ibidem* ;

¹⁵⁰³ « Bâtitteur, régulateur, le ministère de la Culture est une institution à part, unique au monde par son importance et l'ampleur de ses interventions. Les artistes, les écrivains, les professionnels de la culture et les Français y sont viscéralement attachés. », Christine Albanel, *Idem* ;

¹⁵⁰⁴ Christine Albanel, *Idem* ;

¹⁵⁰⁵ « Le cinquantenaire du ministère de la Culture est un anniversaire actif, tourné vers l'avenir, puisqu'il coïncide avec une réforme profonde, sans précédent, de cette prestigieuse institution [...] Le ministère fêtera donc ses cinquante ans en faisant peau neuve, avec la création de trois grandes directions générales (patrimoine de France, création et diffusion, médias et économie culturelle), d'un secrétariat général renforcé, et d'une fonction d'inspection rénovée. Il fêtera ses cinquante ans avec l'arrivée historique de la direction du développement des médias, qui lui est officiellement rattachée. Il fêtera ses cinquante ans, enfin, avec des directions régionales des

Pourtant, si le Ministère des Affaires culturelles a fêté son cinquantenaire « en faisant peau neuve », ce fut « en réaffirmant son autonomie, l'importance de son rôle et des missions que lui avait confiées Malraux » - confirmant, ainsi, la valeur patrimoniale de l'héritage que ce compagnon gaulliste de la première heure a légué à la culture française.

En 2010, l'Afrique francophone célébra le 50^{ème} anniversaire de l'indépendance des quatorze territoires de sous administration française, qui mit fin à un empire colonial « inscrit sur les cartes depuis la fin du XIXe siècle »¹⁵⁰⁶. L'historien Jean-Pierre Chrétien, directeur de recherche émérite au CNRS, présente de manière synthétisée sur le site des Archives les événements qui ont précédé le grand tournant de 1960, tout en soulignant que l'opinion publique métropolitaine n'imaginait pas « encore » la fin de l'Empire. Dans ce contexte, l'arrivée du Général de Gaulle au pouvoir en 1958 est présentée comme le moment qui « fait craquer définitivement le formalisme juridique du système colonial »¹⁵⁰⁷. De ce fait, la décolonisation de l'Afrique francophone est lue et comprise à la lumière du génie du Général de Gaulle, qui fut conscient du « mouvement général vers l'émancipation »¹⁵⁰⁸ et qui, tout en ayant proposé une solution « souple » de « Communauté », avait laissé ouverte l'option de l'indépendance. Et ce fut parce qu'en effet, Charles de Gaulle voyait « sans doute », nous indique Jean-Pierre Chrétien, sa solution comme une phase de transition « permettant de porter au pouvoir des dirigeants modérés »¹⁵⁰⁹. Finalement, si en 1961 la Communauté était déjà une « notion dépassée », ce fut de nouveau grâce à l'esprit gaullien - qui a su préserver le secrétariat des Affaires africaines et malgaches, géré à l'Élysée par Jacques Foccart et le Fonds d'aide et de coopération, créé dès 1959 -, qu'on pourrait, cependant, parler d'une « certaine continuité dans la rupture »¹⁵¹⁰.

D'ailleurs, outre le récit historique, nous pouvons trouver sur le site des Archives aussi le programme des manifestations organisées dans plusieurs régions du pays, dont un nombre considérable de colloques, tables rondes et conférences ayant réuni des chercheurs de différents domaines d'étude comme l'histoire, la science politique, la sociologie, le droit, voire la géographie ou les langues, dans le but de « de faire un état des lieux » du processus de

affaires culturelles qui comptent désormais parmi les huit grandes directions régionales de l'État. », Christine Albanel, *Idem* ;

¹⁵⁰⁶ Jean-Pierre Chrétien, « Indépendances de l'Afrique francophone », dossier disponible sur <https://francearchives.fr/fr/commemo/recueil-2010/38959>

¹⁵⁰⁷ Jean-Pierre Chrétien, *Idem* ;

¹⁵⁰⁸ Jean-Pierre Chrétien donne même une citation du Général pour soutenir son affirmation : « « les colonies, c'est fini », aurait-il dit », cf. *Idem* ;

¹⁵⁰⁹ Jean-Pierre Chrétien, *Idem* ;

¹⁵¹⁰ *Idem* ;

décolonisation et des indépendances en Afrique francophone¹⁵¹¹. Si les manifestations scientifiques ont généralement concerné les aspects les plus débattus ou problématiques du processus de la décolonisation - comme les relations post-coloniales ou la question du récit historique et de la mémoire sociale de deux côtés de la Méditerranée -, la Fondation Charles de Gaulle a organisé un colloque dédié au rôle du Général de Gaulle dans la décolonisation, qui s'est tenu au site de l'UNESCO à Paris (7 - 8 octobre 2010). De plus, les communications présentées¹⁵¹² au sein du colloque furent ultérieurement publiées dans un livre sous la direction de Maurice Vaïsse, intitulé *De Gaulle et la décolonisation de l'Afrique subsaharienne*¹⁵¹³. Pourtant, dans *l'Avant-propos* Maurice Vaïsse reconnaît que l'objet du colloque à savoir, l'étude des rapports entre Charles de Gaulle et la décolonisation de l'Afrique francophone subsaharienne, fut déjà amplement débattu¹⁵¹⁴, les actes de ce dernier colloque ne constituant pas forcément « une nouvelle étape dans l'historiographie de cette période et des rapports entre de Gaulle et l'Afrique »¹⁵¹⁵.

A la commémoration de l'indépendance de l'Afrique francophone subsaharienne s'ajoute en 2011, la célébration du cinquantenaire de l'autodétermination de l'Algérie proclamée en 1961 et, en 2012, le 50^{ème} anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, intervenue

¹⁵¹¹ A titre d'exemple nous rappelons le colloque scientifique « Afrique, 50 ans d'indépendance : bilan et perspectives », organisé par l'Université Paris Ouest Nanterre (Paris X) le 3 et 4 juin 2010, qui s'est proposé de faire un état de lieux et qui s'est présenté comme pluridisciplinaire (histoire, science politique, droit, géographie, Lettres et Langues, défense, sociologie, économie...) ; le Colloque international sur la décolonisation (dans le cadre du Colloque International "Afrique en Perspectives") : Les Indépendances : 50 ans après ?, organisé du 15 au 16 juillet 2010 par L'ASEAF (Association des Stagiaires et Etudiants Africains en France), en collaboration avec les ambassades africaines et plusieurs collectivités publiques, qui s'est interrogé sur les processus de décolonisation et des indépendances ; ou le Colloque international : Vivre les indépendances africaines au tournant des années 60, organisé le 2 et 4 décembre 2010 par l'Université Paris Diderot-Paris 7 - groupe Afrique Océan Indien (AOI) du Laboratoire SEDET cf. France Archives, *Programme des manifestations*, disponible sur <https://francearchives.fr/fr/commemo/recueil-2010/38959> ;

¹⁵¹² Parmi ces communications : Marc Michel, « De Gaulle, l'Afrique et les Africains depuis Brazzaville », Catherine Coquery-Vidrovitch, « La politique africaine de la France au sud du Sahara. De la conférence de Brazzaville à la communauté », Didier Maus, La mise en œuvre institutionnelle de la communauté », Pascal Geneste, « Jacques Foccart ou la politique africaine de la France gaullienne », Pierre-Michel Durand, « De Gaulle et les Américains en Afrique subsaharienne » ;

¹⁵¹³ Philippe Oulmont, Maurice Vaïsse (dir.), *De Gaulle et la décolonisation de l'Afrique sub-saharienne*, Karthala, octobre 2014, 252 p ;

¹⁵¹⁴ Maurice Vaïsse donne plusieurs exemples d'autres colloques organisés par la Fondation Charles de Gaulle, en collaboration avec d'autres Institutions académiques, dont le colloque « Brazzaville janvier-février 1944 : Aux sources de la décolonisation » organisé en 1988, où les participants ont débattu sur la question de savoir si la conférence de Brazzaville avait-elle « jeté les bases de la décolonisation », dans *Avant-propos*, *De Gaulle et la décolonisation de l'Afrique sub-saharienne*, Karthala, octobre 2014 ;

¹⁵¹⁵ « A l'aune de ce constat, c'est peu dire que les actes de ce présent colloque constituent une nouvelle étape dans l'historiographie de cette période et des rapports entre de Gaulle et l'Algérie », Maurice Vaïsse, *Avant-propos*, *De Gaulle et la décolonisation de l'Afrique sub-saharienne*, Karthala, octobre 2014, fragment disponible sur https://books.google.fr/books?id=7tUjBQAAQBAJ&printsec=frontcover&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false ;

après la signature des Accords d'Evian en mars 1962. Célébrés séparément, les deux événements vont de pair : l'autodétermination de l'Algérie a représenté le pas décisif vers son indépendance. Raphaëlle Branche, maîtresse de conférences à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, est l'autrice du récit historique présenté sur le site des Archives, qui a comme fil rouge le discours gaullien du 16 septembre 1959, moment annonciateur du premier référendum de la Ve République invitant les Français à se prononcer sur « les réorientations de la politique algérienne de la France »¹⁵¹⁶. L'acteur central de la nouvelle politique algérienne était naturellement le Général de Gaulle qui, après avoir indiqué les trois voies à proposer aux Algériens quant à leurs futurs rapports avec la Métropole¹⁵¹⁷, a choisi la voie référendaire pour consulter les Français – y compris les habitants d'Algérie, citoyens français à part entière depuis la fin de 1958 - sur la question de l'autodétermination de l'Algérie en janvier 1961. Les résultats globaux du référendum¹⁵¹⁸ ont conforté le Général de Gaulle dans la poursuite des nouvelles négociations avec le Gouvernement provisoire de la République Algérienne (GPRA) ayant ouvert, ainsi, le chemin vers son indépendance définitive en 1962.

Le cinquantenaire de la fin de la guerre en Algérie, conséquence des Accords d'Evian signés le 18 mars 1962, fut commémoré tout au long de l'année 2012 au travers de multiples manifestations¹⁵¹⁹, mais aussi de dizaines d'ouvrages parus sur le sujet¹⁵²⁰. La série

¹⁵¹⁶ Raphaëlle Branche, « Approbation par les Français de l'autodétermination en Algérie », dossier disponible sur <https://francearchives.fr/fr/commemo/recueil-2011/39837> ;

¹⁵¹⁷ « À cette date [16 septembre 1959], le président de la République avait annoncé qu'il consulterait les Algériens par référendum sur les trois options possibles. Des trois voies alors proposées (« la sécession », « la francisation » ou « l'association »), il avait clairement indiqué sa préférence pour une association, définie comme le « gouvernement des Algériens par les Algériens, appuyé sur l'aide de la France et en union étroite avec elle ». », Raphaëlle Branche, « Approbation par les Français de l'autodétermination en Algérie », *Ibidem* ;

¹⁵¹⁸ « 69 % des votants en Algérie et 75 % en métropole approuvent le « projet de loi sur l'autodétermination des populations algériennes ». », Raphaëlle Branche, *Idem* ;

¹⁵¹⁹ Dont le Concert « Amitié Algérie-France », organisé par l'Orchestre Symphonique Algérie-France, sous la direction musicale du Chef d'orchestre Amine Kouider, « Artiste de l'Unesco pour la paix », le programme de rendez-vous « France-Algérie : un destin commun », destiné à mettre en lumière une "communauté de destin" construite par les migrations à partir de la prise en compte des deux sociétés, algérienne et française, en sollicitant des chercheurs, universitaires, artistes ou journalistes français et algériens, l'Exposition « Algérie 1830-1962 avec Jacques Fernandez », retraçant l'histoire d'une famille de Pieds Noirs en Algérie depuis le début de la colonisation jusqu'à l'indépendance, l'Exposition « Histoires interactives », organisé par le Centre Culturel Algérien ou l'Exposition « la Guerre d'Algérie, 1er novembre 1954 – 19 mars 1962 », organisée par la fédération sarthoise des Anciens combattants Algérie-Tunisie-Maroc, permettant avec l'appui de 35 panneaux explicatifs intégrant photos, coupures de presse, témoignages, de mieux comprendre ce conflit du XXème siècle : de son origine à son issue, cf. France Archives, « Programme des manifestations », dossier disponible sur <https://francearchives.fr/fr/commemo/recueil-2012/39115> ;

¹⁵²⁰ A titre d'exemple : Maurice Vaïsse, *De Gaulle et l'Algérie : 1943-1969*, Armand Colin, Paris, 2012 ; Benjamin Stora, *Algérie 1954 : Une chute au ralenti*, De l'Aube, Paris, 2012 ; Guy Pervillé, *Les accords d'Evian (1962) : Succès ou échec de la réconciliation franco-algérienne (1954-2012)*, Armand Colin, 2012 ; Pierre Nora, Jacques Derrida, *Les Français d'Algérie*, Editions Christian Bourgois, Paris, 2012 ; Pierre Montagnon, *La guerre d'Algérie: Genèse et engrenage d'une tragédie*, Pygmalion, 2012 ou Jacques Duquesne, *Le mal d'Algérie*, Place des éditeurs, 2012 (les deux derniers étant des ouvrages-témoignage) ;

d'événements commémoratifs fut ouverte par le Forum des images, qui a proposé pendant dix jours, du 24 janvier au 2 février 2012, des projections de « fictions et documentaires, films militants, archives militaires et images amateurs, produits depuis cinq décennies sur la guerre d'Algérie »¹⁵²¹ pour interroger « la place qu'elles occupent dans la construction d'une vision collective historique et favoriser, par-delà les passions, la confrontation des regards »¹⁵²². Longtemps appelée simplement « la question algérienne » ou « les événements d'Algérie », la guerre d'Algérie est reconnue comme telle en vertu de la loi no 99-882 du 18 octobre 1999 relative à la substitution, à l'expression « aux opérations effectuées en Afrique du Nord », de l'expression « à la guerre d'Algérie ou aux combats en Tunisie et au Maroc »¹⁵²³. « Cette question de mots et de temps pour les dire » était, pour le Forum des images, « révélatrice d'un rapport complexe à ce passé sensible autour duquel les mémoires s'affrontent toujours »¹⁵²⁴. Néanmoins, il tint à souligner que « ces dernières années ont vu se briser peu à peu silences et tabous, et se manifester de part et d'autre le besoin de témoigner, de transmettre et contribuer à l'écriture d'un passé trop longtemps refoulé »¹⁵²⁵.

Si les manifestations commémoratives organisées par les divers acteurs de la société civile envisageaient une certaine réécriture de l'histoire, ayant mis en avant la nécessité d'aborder des thèmes relatifs à la période guerrière qui sont restés longtemps dans le silence, le texte commémoratif disponible sur le site des Archives reprend le récit historique officiel, présentant la fin de la guerre d'Algérie à la lumière des efforts entrepris par la France dans l'organisation du futur Etat algérien indépendant. Malgré les repressions de l'Organisation armée secrète (OAS) suivant les accords d'Evian, ceux-ci furent approuvés par référendum en Métropole, le 8 avril 1962, avec une écrasante majorité de 90,6% des suffrages exprimés et en

¹⁵²¹ « La guerre d'Algérie, images et représentations », dossier disponible sur <https://www.forumdesimages.fr/les-programmes/la-guerre-dalgerie-images-et-representations> ;

¹⁵²² *Idem* ;

¹⁵²³ « Art. L. 1er bis. - La République française reconnaît, dans des conditions de stricte égalité avec les combattants des conflits antérieurs, les services rendus par les personnes qui ont participé sous son autorité à la guerre d'Algérie ou aux combats en Tunisie et au Maroc entre le 1er janvier 1952 et le 2 juillet 1962. », LOI no 99-882 du 18 octobre 1999 relative à la substitution, à l'expression « aux opérations effectuées en Afrique du Nord », de l'expression « à la guerre d'Algérie ou aux combats en Tunisie et au Maroc », texte intégral disponible sur <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000578132&categorieLien=id> ;

¹⁵²⁴ « Célébrée de l'autre côté de la mer comme révolution fondatrice, guerre d'indépendance, de libération nationale, cette guerre sans nom, sans front, ni héros, sans date consensuelle de commémoration, a laissé dans notre pays des traces d'autant plus profondes que le "drame algérien", comme on disait encore, est aussi un affrontement franco-français, dont tous les acteurs, des appelés aux officiers, des pieds-noirs aux harkis, se sentent les victimes, et les générations suivantes les héritières. », cf. Forum des images, « La guerre d'Algérie, images et représentations », dossier disponible sur <https://www.forumdesimages.fr/les-programmes/la-guerre-dalgerie-images-et-representations> ;

¹⁵²⁵ Forum des images, « La guerre d'Algérie, images et représentations », *Ibidem* ;

Algérie, le 1^{er} juillet 1962, avec 99,72% des suffrages exprimés¹⁵²⁶, ayant marqué ainsi la fin des hostilités entre le FLN et la France, qui reconnut l'indépendance de l'Algérie le 3 juillet 1962. Néanmoins, comme l'indique l'historien Guy Pervillé sur le site des Archives, tandis que les accords d'Evian furent immédiatement appliqués par le gouvernement français, le Conseil national de la Révolution algérienne (CNRA) les avait qualifiés de « plateforme néo-colonialiste », ayant déclenché une véritable lutte pour le pouvoir en Algérie et une « période d'anarchie » caractérisée par de violences meurtrières contre des Français d'Algérie et d'anciens harkis. Finalement, si l'historien admet le caractère utopique des accords d'Evian - qui ont échoué à « ramener une vraie paix en Algérie » -, il les reconnaît comme la « solution du bon sens » voulue par le gouvernement français. De plus, Guy Pervillé conclut sur le rôle central du Général de Gaulle dans la poursuite des relations franco-algériennes, qui a réussi à maintenir « aussi longtemps que possible ce qui restait de la politique de coopération pour éviter la faillite de l'indépendance algérienne, en espérant que la France finirait par en bénéficier un jour »¹⁵²⁷.

Outre la commémoration du cinquantenaire de la fin de la guerre d'Algérie, l'année 2012 fut marquée par le 50^e anniversaire de l'élection du Président au suffrage universel direct, décidée par le Général de Gaulle et approuvée par référendum du 28 octobre 1962 avec 62% des suffrages exprimés¹⁵²⁸. La loi relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel fut promulguée le 6 novembre 1962¹⁵²⁹ et la première élection présidentielle, organisée en 1965, confirma finalement le Général de Gaulle à la tête de l'Etat pour un deuxième mandat d'une durée de sept ans. Célébré sous le mandat du président socialiste François Hollande, le 50^e anniversaire de l'élection du Président au suffrage universel direct est marqué sur le site des Archives de façon inédite puisque le texte commémoratif est signé par l'ancien président Jacques Chirac, qui, loin de répéter un récit purement historique, choisit de

¹⁵²⁶ Guy Pervillé, « Fin de la guerre d'Algérie 1962 », dossier disponible sur <https://francearchives.fr/fr/commemo/recueil-2012/39115>

¹⁵²⁷ « Les accords d'Evian, voulus par le gouvernement français comme la « solution du bon sens », se révélèrent donc une utopie, qui échoua à ramener une vraie paix en Algérie. Le « rapatriement » des Français d'Algérie, et celui de « Français musulmans » (que le général de Gaulle ne considérait pas comme de vrais Français) s'imposèrent comme des nécessités. De Gaulle maintint aussi longtemps que possible ce qui restait de la politique de coopération pour éviter la faillite de l'indépendance algérienne, en espérant que la France finirait par en bénéficier un jour. », Guy Pervillé, dans *Ibidem* ;

¹⁵²⁸ Gouvernement français, « Adoption par référendum de l'élection du Président de la République au suffrage universel direct », dossier disponible sur <https://www.gouvernement.fr/partage/8744-28-octobre-1962-adoption-par-referendum-de-l-election-du-president-de-la-republique-au-suffrage> ;

¹⁵²⁹ Loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel, dossier disponible sur <https://www.conseil-constitutionnel.fr/les-revisions-constitutionnelles/loi-n-62-1292-du-6-novembre-1962> ;

livrer son témoignage basé sur sa mémoire puisqu'il était « âgé de trente ans à l'époque », mais aussi sur son « expérience de candidat et d'élu »¹⁵³⁰. D'ailleurs, le fait de donner la parole à l'ancien président gaulliste pour s'exprimer sur la signification du choix opéré par le Général de Gaulle en 1962 représente déjà un premier indice annonciateur d'un récit situé dans l'exaltation de la mémoire du gaullisme d'Etat.²

En tant que « gaulliste de cœur », Jacques Chirac a « naturellement » voté oui en 1962 au référendum, ayant approuvé la décision gaullienne « d'aller au bout de la logique des institutions de la Ve République » et de « donner au chef de l'État, grâce à l'élection directe par le peuple, l'assise la plus indiscutable pour lui permettre de remplir ses missions tant à l'intérieur que dans les relations internationales »¹⁵³¹. Plus tard, grâce à son expérience de candidat et d'élu, nous indique Jacques Chirac sur le site, il a pu confirmer que le « véritable socle » de la République française résidait précisément dans la vision gaullienne de l'élection présidentielle comme le lieu du « dialogue direct entre chaque candidat et le peuple », qui donnerait ensuite à l'élu « l'assurance d'une légitimité et d'un élan qui lui permettent d'agir au nom de la France et d'entraîner les Français »¹⁵³². De plus, selon l'ancien président gaulliste, l'élection du président au suffrage universel direct a représenté l'étape définitive de la modernisation de la démocratie française¹⁵³³. Et si depuis 1962 la constitution « a évolué » afin d'intégrer les divers amendements intervenus pour « s'adapter à l'évolution de la société française », la règle de l'élection du Président de la République au suffrage universel directe constitue, « observe » Jacques Chirac, « un point fixe permanent et indiscuté, celui autour duquel tout s'ordonne »¹⁵³⁴. Finalement, en se situant dans la continuité de la vision pragmatique gaullienne¹⁵³⁵, l'ancien président Chirac rejeta l'idée de l'évolution du régime vers

¹⁵³⁰ Jacques Chirac, « Référendum sur l'élection du Président de la République au suffrage universel », dossier disponible sur <https://francearchives.fr/fr/commemo/recueil-2012/39116> ;

¹⁵³¹ Jacques Chirac, *Ibidem* ;

¹⁵³² Jacques Chirac, *Idem* ;

¹⁵³³ « C'est par là que notre démocratie s'est véritablement et définitivement modernisée en offrant à notre pays toute sa place parmi les nations où le rôle des exécutifs avait partout été réaffirmé au XXe siècle. », Jacques Chirac, *Idem* ;

¹⁵³⁴ « Depuis 1962 notre constitution a évolué pour intégrer des amendements sur le fonctionnement du Parlement, sur la décentralisation, sur des droits nouveaux aux citoyens, sur la place de l'Europe dans notre ordre juridique [...] J'ai moi-même proposé au référendum et fait adopter, en 2000, le passage du septennat au quinquennat. Mais j'ai observé qu'au-delà de quelques cercles de juristes et de responsables politiques à l'audience limitée, la règle de l'élection du Président de la République au suffrage universel direct constitue un point fixe permanent et indiscuté, celui autour duquel tout s'ordonne. Somme toute, si la constitution de la Ve République a pu s'adapter depuis 50 ans à l'évolution de la société française c'est bien parce qu'elle est ancrée d'abord dans cette règle. », Jacques Chirac, *Idem* ;

¹⁵³⁵ « Pragmatique, le général de Gaulle s'était bien gardé, en 1958 comme en 1962, de se référer à la classification systématique des régimes politiques telle qu'on l'enseigne dans les manuels de droit constitutionnel. », Jacques Chirac, *Idem* ;

le présidentielisme - envisageable dès 1962, mais revitalisée notamment après l'adoption du quinquennat – une position qu'il défendait en invoquant l'attachement des Français « à la définition et à l'équilibre des pouvoirs exécutif et législatif tels que la constitution les détermine aujourd'hui ». « Ratifié à plusieurs reprises par les Français », le régime de la Ve République garde « aujourd'hui, et pour longtemps », aux yeux de Jacques Chirac, « toute sa valeur et son actualité »¹⁵³⁶, confirmant, ainsi, le devenir patrimonial de la vision constitutionnelle gaullienne.

Si la réconciliation franco-allemande fut déjà célébrée en 2008 à la lumière de la première rencontre entre le Général de Gaulle et le chancelier Konrad Adenauer, l'année 2013 marque le 50^e anniversaire du Traité « d'amitié » de l'Élysée, signé le 22 janvier 1963. Malgré le fait que, sur le court terme, le traité fut « quasiment un enfant mort-né » - Paris et Bonn ne partageant pas toujours de positions communes en matière de politique étrangère ou de défense - les auteurs du récit disponible sur le site des Archives¹⁵³⁷ nous indiquent pourtant que le traité de l'Élysée s'est imposé comme un « lieu de mémoire franco-allemand » bien avant la célébration de son cinquantenaire. Le « tournant commémoriel » s'est situé en 1983/84, avec le 20^e anniversaire du Traité et la rencontre du 22 septembre 1984 entre le président Mitterrand et le chancelier allemand Helmut Kohl¹⁵³⁸. D'ailleurs, force est de souligner que le 22 janvier est officiellement devenu depuis 2003 « journée franco-allemande », le traité « d'amitié » étant considéré « l'élément central dans la construction du « mythe de la réconciliation » »¹⁵³⁹. Ayant acquis la dimension symbolique d'un lieu de mémoire¹⁵⁴⁰, la cérémonie du quarantième anniversaire en 2003 fut « l'occasion de lier passé, présent et avenir », renforçant en même temps la solidarité franco-allemande dans le contexte de la guerre en Irak. Pour le 50^e anniversaire, les auteurs du récit commémoratif ont choisi de mettre en avant « la volonté des

¹⁵³⁶ Jacques Chirac, *Idem* ;

¹⁵³⁷ Corine Defrance (directrice de recherche au CNRS, UMR IRICE, Paris) et Ulrich Pfeil, 'professeur de civilisation allemande à l'université de Lorraine, Metz), « Signature du traité « d'amitié » de l'Élysée », dossier disponible sur <https://francearchives.fr/fr/commemo/recueil-2013/39410> ;

¹⁵³⁸ Le vingtième anniversaire du traité serait marqué par le discours du président François Mitterrand au Bundestag pour appuyer la politique de défense et de sécurité du chancelier Helmut Kohl, tandis que la rencontre du 22 septembre 1984 serait restée dans la mémoire comme le moment où Kohl et Mitterrand se tinrent la main devant l'ossuaire de Douaumont, prenant le passé douloureux à bras-le-corps, cf. Corine Defrance, Ulrich Pfeil, « Signature du traité « d'amitié » de l'Élysée », *Idem* ;

¹⁵³⁹ Corine Defrance, Ulrich Pfeil, *Idem* ;

¹⁵⁴⁰ Si la journée du 22 janvier 2003, à Versailles, liait la date du traité, les discours d'hommage aux architectes de la « réconciliation » franco-allemande et la mémoire du passé qui a jadis divisé (double traumatisme de Versailles en 1871 et 1919 dans les mémoires française et allemande, souligné par le président Jacques Chirac), il reviendrait au chancelier Gerhard Schröder de mettre en lumière Versailles comme lieu d'une mémoire positive et l'expression de valeurs à préserver pour l'avenir en se référant à la Déclaration des droits de l'homme de 1789, cf. Corine Defrance, Ulrich Pfeil, *Idem* ;

deux peuples de « sceller la réconciliation » » à travers l'action visionnaire du Général de Gaulle et du chancelier allemand Adenauer qui, en proposant la signature d'un « véritable traité », ont assuré la collaboration de leurs successeurs.

L'année 2013 trouva l'occasion d'honorer l'action gaullienne au service de l'Etat aussi à travers la commémoration du cinquantenaire de la création de la DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale), établie par le décret signé le 14 février 1963 par le Général de Gaulle. S'étant initialement imposé comme rôle « d'organisateur et de modernisateur » du territoire face aux défis socio-économiques d'après-guerre¹⁵⁴¹, ce service du Premier ministre à vocation interministérielle poursuit son activité sans cesse depuis sa création, évoluant avec l'objectif de renforcer l'attractivité et la cohésion des territoires¹⁵⁴² - évolution traduite dans son nouvel acronyme, qui signifie désormais « Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale »¹⁵⁴³. D'ailleurs, le récit disponible sur le site des Archives nous signale également l'organisation de l'exposition *La France de 2040* (du 24 janvier au 1^{er} mars 2013), co-produite par la DATAR et le magazine *Acteurs Publics* et issue du programme de prospective de la DATAR, dans le but de présenter de nouvelles perspectives du territoire national, tout en soulignant l'adaptabilité des politiques publiques d'aménagement aux enjeux et défis actuels identifiés¹⁵⁴⁴. Enfin, 50 ans après sa création, la DATAR - voulue et créée par le Général de Gaulle - « reste force de propositions pour aider les territoires à construire leur avenir »¹⁵⁴⁵, s'inscrivant dans la continuité de l'héritage patrimonial du gaullisme au service du territoire français.

La célébration de l'action gaullienne dans l'intérêt national de la France se poursuit en 2014 avec la commémoration du 50^e anniversaire de l'établissement des relations

¹⁵⁴¹ « Le développement du monde rural et le renforcement du maillage urbain sont favorisés tandis que les infrastructures de transport sont développées. L'État joue un rôle d'organisateur et de modernisateur. C'est l'époque de la création des métropoles d'équilibre, des villes nouvelles et des Parcs naturels régionaux, mais aussi du démarrage des politiques de développement de la montagne et du littoral. », Emmanuel Berthier, « Création de la DATAR », dossier disponible sur <https://francearchives.fr/fr/commemo/recueil-2013/39409> ;

¹⁵⁴² « Dans les années 1970 et 1980, la crise économique induite par le double choc pétrolier amène la DATAR à œuvrer pour la reconversion des sites industriels [...] La décennie suivante est marquée, quant à elle, par l'arrivée de nouveaux acteurs : les collectivités territoriales, suite à la décentralisation, et l'Union européenne via la politique de cohésion. Les interventions de la DATAR vont dès lors se conduire dans un cadre largement partenarial [...] Les années 2000 voient, sous l'impulsion de l'adoption de la Charte de l'environnement, émerger la question du développement durable au sein des politiques publiques. L'action de la DATAR s'oriente alors en ce sens, avec un double objectif complémentaire : celui de renforcer l'attractivité et la cohésion des territoires. », Emmanuel Berthier, *Idem* ;

¹⁵⁴³ Emmanuel Berthier, *Idem* ;

¹⁵⁴⁴ France Archives, « Programme des manifestations », recueil disponible sur <https://francearchives.fr/fr/commemo/recueil-2013/39409> ;

¹⁵⁴⁵ Emmanuel Berthier, « Création de la DATAR », dans *Ibidem* ;

diplomatiques entre la France et la Chine, décidé de commun accord entre les gouvernements de deux pays le 27 janvier 1964¹⁵⁴⁶. La reconnaissance de la Chine populaire s'est inscrite, après la mise en place des accords d'Evian, dans la politique d'indépendance nationale poursuivie par le Général de Gaulle – une initiative isolée, qualifiée de « geste historique » malgré les critiques des alliés atlantiques de la France¹⁵⁴⁷. En justifiant les raisons « sur la base de l'effectivité du gouvernement de Pékin », Françoise Mengin, directrice de recherche à Sciences Po et autrice du récit disponible sur le site des Archives, cite le Général de Gaulle, qui a expliqué la décision lors de sa conférence de presse du 31 janvier 1964¹⁵⁴⁸. Cette décision éminemment gaullienne, qui a entraîné la « normalisation » des relations franco-chinoise, tout en ayant contribué à la sortie de la Chine de son isolement international, nourrit, selon le récit commémoratif, le mythe gaullien d'une relation privilégiée entre la France et la Chine, d'autant plus que « d'innombrables » déclarations auraient affirmé à tort que la France fut le premier pays occidental à reconnaître la Chine populaire¹⁵⁴⁹. Ce mythe fut implicitement entretenu dans la période post-gaullienne, pour arriver à être explicitement admis en 1994 dans le communiqué conjoint du 12 janvier, ayant affirmé que le gouvernement français « avait reconnu *ab initio* la souveraineté de la République populaire de Chine sur Taiwan »¹⁵⁵⁰. Finalement, même si la coopération franco-chinoise s'est réellement développée à peine après le lancement des réformes en Chine à la fin des années 1970, l'épisode de 1964 portant l'empreinte du Général de Gaulle demeure cinquante ans après, « un référent symbolique fort »¹⁵⁵¹.

¹⁵⁴⁶ « Le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République populaire de Chine ont décidé d'un commun accord d'établir des relations diplomatiques. Ils sont convenus à cet effet de désigner des ambassadeurs dans un délai de trois mois », Communiqué officiel cité par Françoise Mengin, « Etablissement de relations diplomatiques entre la France et la Chine », dossier disponible sur <https://francearchives.fr/fr/commemo/recueil-2014/39242> ;

¹⁵⁴⁷ Françoise Mengin, « Etablissement de relations diplomatiques entre la France et la Chine », *Idem* ;

¹⁵⁴⁸ « Pour autant, c'est bien sur la base de l'effectivité du gouvernement de Pékin que le Général a décidé de nouer des relations diplomatiques comme il s'en est expliqué lors de la conférence de presse du 31 janvier 1964 : « Du fait que depuis quinze ans, la Chine presque tout entière est rassemblée sous un gouvernement qui lui applique sa loi et, qu'au dehors, elle se manifeste comme une puissance souveraine et indépendante, la France se trouvait disposée à nouer avec Pékin des relations régulières. (...) Le poids de l'évidence et celui de la raison grandissant jour après jour, la République française a jugé, pour sa part, le moment venu de placer ses rapports avec la République populaire de Chine sur un plan normal, autrement dit diplomatique. » », Françoise Mengin, *Idem* ;

¹⁵⁴⁹ « Innombrables sont également les déclarations affirmant que la France a été le premier pays occidental à reconnaître la Chine populaire, alors que la primauté de cette initiative revient à d'autres. Enfin, le geste historique du général de Gaulle aurait nourri une relation privilégiée entre la France et la Chine. », cf. Françoise Mengin, *Idem* ;

¹⁵⁵⁰ Françoise Mengin, *Idem* ;

¹⁵⁵¹ Françoise Mengin, *Idem* ;

d) Mai 1968 : une commémoration sensible

La dernière des commémorations que nous avons recensées concerne le 50^e anniversaire des événements de mai 1968. Présentés sur le site des Archives en antithèse avec le récit fourni par Pierre Viansson-Ponté dans son éditorial *La France s'ennuie*, publié dans *Le Monde* le 15 mars 1968¹⁵⁵², les événements de mai 1968 furent le résultat de deux décennies antérieures marquées de nombreux épisodes ayant culminé avec « l'irritation provoquée par la politique du gaullisme générant de multiples conflits sociaux depuis la grève des mineurs en 1963 »¹⁵⁵³. Initiées le 22 mars 1968 par des étudiants « en majorité membres de groupes anarchistes, trotskistes et maoïstes », les manifestations furent suivies par les syndicats ouvriers qui, en grève générale depuis le 13 mai, sont arrivés à compter sept millions de grévistes le 22 mai 1968. Malgré son ampleur, le mouvement fut finalement neutralisé par les autorités, menant ensuite à la dissolution de l'Assemblée nationale le 30 mai et à la reconfirmation du pouvoir gaulliste, qui obtint la majorité à l'issue des élections législatives organisées fin juin.

Décrits par l'historien Patrick Talbot comme un « moment intense, une fête démocratique, sauvage et joyeuse » ayant réussi à associer « dans sa dynamique des gens de tous âges et de toutes conditions »¹⁵⁵⁴, les événements de mai 1968 sont lus rétrospectivement à la lumière de deux « types d'opinions » : il s'agit, pour certains, d'un « chienlit » mené à porter atteinte aux « valeurs » figées dans un ordre souverain », tandis que d'autres y voient « une « pulsion générationnelle », plus avide de liberté dans la sphère culturelle que d'égalité »¹⁵⁵⁵. De toute façon, 50 ans après ce moment de fin de mandat gaullien, les événements de mai 1968 trouvent le consensus symbolique en s'insérant « dans une lignée d'insurrections qui, depuis la Révolution française, s'échelonnent tout au long des XIX^e et XX^e siècles », ayant en même

¹⁵⁵² Pierre Viansson-Ponté y opposait « les malheurs de la planète à la préoccupation d'étudiants français revendiquant l'accès des filles aux chambres des garçons dans les cités universitaires de Nanterre et d'Antony », cf. Patrick Talbot, « Mai 68 », dossier disponible sur <https://francearchives.fr/fr/commemo/recueil-2018/82611719> ;

¹⁵⁵³ Approuver la vision de Pierre Viansson-Ponté ce serait, « oublier beaucoup d'événements majeurs des deux décennies antérieures et les traces que, derrière eux, ils avaient laissées : d'abord la décolonisation avec le retrait du Vietnam en 1954, l'année des indépendances africaines en 1960 et une guerre de huit années en Algérie mal conclue en 1962 ; ensuite l'irritation provoquée par la politique du gaullisme générant de multiples conflits sociaux, depuis la grève des mineurs en 1963, déclenchant une solidarité générale, jusqu'à de nombreuses usines et entreprises de province où, comme à Redon, des affrontements parfois très violents eurent lieu avec les forces de l'ordre », cf. Patrick Talbot, « Mai 68 », *Idem* ;

¹⁵⁵⁴ Patrick Talbot, *Idem* ;

¹⁵⁵⁵ Patrick Talbot, *Idem* ;

temps « le mérite non négligeable » d'avoir rassemblé des Français de sensibilités politiques ou sociales différentes dans une « lutte commune à la recherche d'un monde meilleur »¹⁵⁵⁶.

2. Les commémorations centenaires des gaullistes historiques

Les dernières « ornements » qui contribuent au monument de Gaulle et qui complètent la série des commémorations nationales en honneur au patrimoine gaulliste s'illustrent dans l'exaltation de la mémoire de sept de plus proches gaullistes historiques appartenant à cette « armée de compagnons » qui ont accompagné le Général de Gaulle tout au long de sa « carrière sans précédent » : Edmond Michelet (1999), André Malraux (2001), Georges Pompidou (2011), Maurice Schumann (2011), Michel Debré (2012), Jacques Chaban-Delmas (2015) et Pierre Messmer (2016).

Le premier compagnon dont la mémoire est honorée dans le recueil des Commémorations nationales disponible sur le site des Archives nationales est Edmond Michelet, né le 8 octobre 1899 à Paris et mort juste un mois avant la disparition du Général de Gaulle, le 9 octobre 1970. La célébration du centenaire de sa naissance en 1999 est marquée sur le site des Archives par le récit de Jacques Lagabrielle, président des « Compagnons de la fraternité Edmond Michelet ». Avec une « très riche et chaleureuse personnalité », Edmond Michelet est décrit, cent ans après sa naissance, comme un homme d'une « insatiable curiosité intellectuelle » et d'une « vitalité exceptionnelle »¹⁵⁵⁷. De plus, avec « sa foi militante » et « son jugement lucide », le compagnon Michelet fut parmi les résistants de la première heure, « son premier acte de résistance » datant du 17 juin 1940, soit avant même le lancement de l'Appel du 18 juin à la radio¹⁵⁵⁸. Son action « sans relâche » dans la Résistance est synthétisée dans le récit de Jacques Lagabrielle, qui en conclut avec une citation attribuée à un ancien déporté : « Je suis athée, mais pour nous tous Michelet c'est l'image que nous pouvons nous faire d'un saint »¹⁵⁵⁹. Plus tard, sous la Ve République, Edmond Michelet répondit à l'appel du Général de Gaulle pour entrer dans le gouvernement et passa les vingt-cinq dernières années de sa vie dans l'action politique, ayant été ministre à cinq reprises. Finalement, Edmond Michelet fut

¹⁵⁵⁶ *Idem* ;

¹⁵⁵⁷ Jacques Lagabrielle, « Edmond Michelet », dossier disponible sur <https://francearchives.fr/fr/commemo/recueil-1999/38757> ;

¹⁵⁵⁸ « Son jugement lucide sur l'affrontement inévitable entre les fascismes et la liberté l'ont préparé à son premier acte de résistance : il fait distribuer par ses amis de tous bords dès le 17 juin 1940 dans les boîtes aux lettres ce passage de Péguy : "Celui qui ne se rend pas a raison contre celui qui se rend..." », Jacques Lagabrielle, « Edmond Michelet », *Idem* ;

¹⁵⁵⁹ Jacques Lagabrielle, *Idem* ;

apprécié même par ses adversaires politiques comme un homme « désintéressé, fidèle et juste »¹⁵⁶⁰.

Deux ans après cette première commémoration du compagnonnage gaulliste, la célébration des valeurs patrimoniales du gaullisme se poursuit en 2001 avec l'anniversaire du centenaire d'André Malraux, né le 3 novembre 1901 et mort le 23 novembre 1976. Décrit par le biographe Jean Lacouture¹⁵⁶¹, auteur du récit disponible sur le site des Archives nationales, comme un « rebelle vagabond » et un « gardien dévot du patrimoine »¹⁵⁶², André Malraux est resté vivant dans la mémoire collective surtout à travers ses trois grands combats : contre le colonialisme, contre le nazisme, contre le stalinisme¹⁵⁶³. Le récit commémoratif, qui représente à la fois le témoignage d'un homme « qui naissait à la lecture au moment où Malraux entrait en gloire », insiste notamment sur sa « gloire d'écrivain », convenant qu'en « ce siècle qui s'achève, Malraux n'aura pas eu beaucoup d'égaux »¹⁵⁶⁴. Ecrivain engagé, l'auteur des *Antimémoires* est honoré finalement pour sa « double expérience décisive du combat physique et de l'exercice du pouvoir » ayant pris, ainsi, une part « plus directe, plus pleine qu'aucun autre au formidable halètement de ce temps forcené »¹⁵⁶⁵. Ayant débuté à 19 ans dans une « petite revue d'avant-garde », André Malraux s'est imposé à 32 ans avec son œuvre *La Condition humaine* comme « l'un des grands romanciers de son temps », pour arriver, après son aventure dans la Résistance, à « inventer » avec de Gaulle « le couple inédit du Prince-et-son-Hérait »¹⁵⁶⁶. Ayant déjà été ministre de l'Information dans le gouvernement constitué par le Général de Gaulle immédiatement après la guerre, puis ministre délégué à la Présidence et ministre de la Radio, de la télévision et de la presse au moment du retour de De Gaulle aux affaires en 1958, André Malraux fut nommé en 1959 à la tête du tout nouveau ministère des Affaires culturelles, spécialement créé et taillé à sa mesure. « Passionné des arts et des civilisations », mais ferme dans ses propres affinités de gaulliste de gauche, l'action ministérielle d'André Malraux a posé « les jalons d'une véritable politique culturelle avec pour

¹⁵⁶⁰ Jacques Lagabriele, *Idem* ;

¹⁵⁶¹ Référence pour la gauche et fervent partisan de François Mitterrand, Jean Lacouture finirait par reconnaître l'évolution de ses opinions de jeunesse dans sa biographie de Charles de Gaulle, devenant un de ses plus grands admirateurs, voir Jean-Paul Monferran, *Entretien avec Jean Lacouture*, le 28 octobre 1998, texte disponible sur <https://www.humanite.fr/node/194224> ;

¹⁵⁶² Jean Lacouture, « André Malraux », dossier disponible sur <https://francearchives.fr/fr/commemo/recueil-2001/39170> ;

¹⁵⁶³ Jean Lacouture, « André Malraux », *Ibidem* ;

¹⁵⁶⁴ Jean Lacouture, *Idem* ;

¹⁵⁶⁵ *Idem* ;

¹⁵⁶⁶ *Idem* ;

axes majeurs la mise en valeur du patrimoine, le rayonnement de la culture française dans le monde et la démocratisation de l'accès à la culture »¹⁵⁶⁷.

La célébration du compagnonnage gaulliste connaît une longue pause de dix années avant de ressurgir en 2011 avec les commémorations centenaires de deux de plus proches fidèles du Général de Gaulle : le porte-parole de la France libre, Maurice Schumann, et le dauphin et héritier direct, Georges Pompidou. Né le 10 avril 1911 et mort le 10 février 1998, Maurice Schumann s'est fait connaître aux Français à travers sa voix « grave et vibrante » qui les incitait, depuis les ondes de la BBC, à ne pas se résigner devant l'occupant. Marquée par la Grande guerre, sa « flamme patriotique » l'entraîna dans la Résistance, ayant réussi à s'embarquer pour Londres le 21 juin 1940, immédiatement après avoir entendu « par hasard » l'appel historique du Général de Gaulle¹⁵⁶⁸. Nommé officiellement par de Gaulle son porte-parole à la BBC, Maurice Schumann y parla plus de mille fois, devenant, aux yeux des Français, la « voix de l'espérance » et, pour les premiers Résistants, « la voix du combat »¹⁵⁶⁹. Ayant exprimé son souhait de participer aux opérations de libération du pays, Maurice Schumann a pris part à la campagne de France et à la libération de Paris avec la « mythique division Leclerc » - étant nommé par le Général de Gaulle *Compagnon de la Libération*. Le récit commémoratif signé par l'historienne Christine Rimbaud nous présente « le moment le plus douloureux de sa vie publique », avec un Maurice Schumann, premier président du Mouvement Républicain Populaire, parti d'orientation chrétienne-démocrate, « écartelé entre sa fidélité à de Gaulle et son choix de collaborer à la IV^e République »¹⁵⁷⁰. S'il était entre 1951 à 1954 secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, Maurice Schumann finit par joindre les partisans du retour du Général de Gaulle au pouvoir en 1958, ayant occupé sous la Ve République plusieurs fonctions publiques, dont une longue carrière d'élu du Nord comme député entre 1945-1973 et sénateur depuis 1974 jusqu'en 1998. De plus, en tant que Ministre d'Etat en 1967, chargé de la Recherche scientifique, Maurice Schumann s'est engagé à porter un des « grands desseins gaulliens » à savoir, la bombe à hydrogène française, et couronne ensuite sa carrière ministérielle en 1969 avec son entrée au Quai d'Orsay, ayant assumé les négociations

¹⁵⁶⁷ Danielle Birck, « Il y a trente ans disparaissait Malraux », article sur la commémoration du 30^{ème} anniversaire de la mort de l'écrivain et homme politique, disponible sur http://www1.rfi.fr/actufr/articles/083/article_47675.asp ;

¹⁵⁶⁸ Christiane Rimbaud, « Maurice Schumann », dossier disponible sur <https://francearchives.fr/fr/commemo/recueil-2011/39839> ;

¹⁵⁶⁹ Christiane Rimbaud, *Idem* ;

¹⁵⁷⁰ Christiane Rimbaud, *Idem* ;

de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun¹⁵⁷¹. « Homme de conviction, sage mais entier », « compagnon par excellence » du Général de Gaulle, dont la voix « venait de la conscience d'une nation qu'il aima et servit avec passion », Maurice Schumann est devenu aujourd'hui une « figure tutélaire », restant dans la mémoire historique à travers son existence « aux multiples facettes, mais marquée par une forte cohésion »¹⁵⁷².

Né le 5 juillet 1911 et mort le 2 avril 1974, Georges Pompidou, surnommé le « dauphin » du Général de Gaulle, est, avant tout, le plus longévif Premier-ministre de la Ve République - resté en fonction du 14 avril 1962 au 10 juillet 1968 - et le successeur direct du Général de Gaulle à la présidence de l'Etat, après la démission de ce dernier en avril 1969. L'anniversaire du centenaire de sa naissance en 2011 est marqué sur le site des Archives nationales par un texte portant la signature d'un autre « baron » du gaullisme, Edouard Balladur, lui-aussi ancien Premier ministre (1993-1995), auparavant membre du cabinet de Georges Pompidou (à partir de 1964) et secrétaire général de la Présidence de la République (en 1973 et 1974). Abondant en épithètes hommages à l'adresse de son prédécesseur à Matignon¹⁵⁷³, le récit commémoratif d'Edouard Balladur l'inscrit dans la continuité du legs gaulliste, exaltant la « conviction » de celui pour qui le gaullisme n'était pas une doctrine, mais une « attitude », qui se traduisait à la fois par « l'intransigeance quand l'essentiel [était] en jeu » et par « l'adaptation au réel, aux changements du monde » - les « deux leçons qu'il avait reçues du général de Gaulle »¹⁵⁷⁴. De plus, selon Edouard Balladur, Georges Pompidou « devait au gaullisme sa formation, sa sensibilité politique, son inspiration première où le pessimisme ne

¹⁵⁷¹ Christiane Rimbaud, *Idem* ;

¹⁵⁷² « Sa passion pour le verbe et l'écriture constituait l'autre volet d'une existence aux multiples facettes, mais marquée par une forte cohésion : des années de formation du jeune antimunichois à sa « filiation historique » avec de Gaulle, dont il fut le « compagnon par excellence » ; de ses convictions de démocrate-chrétien à ses missions ministérielles ; de son image d'Européen de la première heure à sa lecture critique du traité de Maastricht ; de sa « véritable vocation », l'écriture, à sa quête spirituelle et philosophique. », *Idem* ;

¹⁵⁷³ « Tout d'abord, les facultés exceptionnelles de l'esprit : intuition, rapidité, mémoire, précision de l'analyse ; goût de ramener les questions à quelques données simples et claires [...] ; aptitude à dégager l'essentiel [...] Les divers aspects de sa personnalité en faisaient un homme complexe, souvent insaisissable, rebelle à toute définition simple [...] il était le contraire d'un sceptique [...] il était d'une sensibilité très vive et d'une grande fidélité ; autoritaire, il avait le goût de la discussion, du contact avec autrui, le besoin d'expliquer [...] prudent et circonspect, il s'impatientait devant la lenteur de l'exécution une fois la décision prise ; ironique et même mordant, il manifestait beaucoup de scrupules dans ses rapports avec les hommes [...] réaliste, il avait le scrupule de ne pas faire naître, par ses promesses ou ses propos, des espoirs qui seraient déçus, et pourtant il demeurerait optimiste ; attaché à la tradition, il était également soucieux du progrès de la France [...] préoccupé par-dessus tout de l'intérêt national [...] il était d'un abord simple, facilement de plain-pied avec son interlocuteur, désireux de rencontrer et de comprendre ; clairvoyant, il a eu des vues prémonitoires [...] », Edouard Balladur, « Georges Pompidou », dossier disponible sur <https://francearchives.fr/fr/commemo/recueil-2011/39747> ;

¹⁵⁷⁴ Edouard Balladur, « Georges Pompidou », *Ibidem* ;

détruit pas l'espoir, ne brise pas la volonté, mais les éclaire et les fortifie »¹⁵⁷⁵, tout en ayant donné en même temps à l'action « sa marque propre »¹⁵⁷⁶. Ainsi, Georges Pompidou a marqué l'histoire de la France grâce à son rôle « capital » dans la transformation profonde qu'avait vécue le pays pendant les douze années où il en fut le Premier ministre, puis le Président de la République.

D'ailleurs, outre le récit officiel disponible dans le recueil des commémorations nationales, le centenaire de la naissance de Georges Pompidou fut célébré dans le cadre de plusieurs manifestations organisées par le Centre Georges Pompidou et par les Archives nationales. De plus, pour marquer le centenaire, l'Association Georges Pompidou a demandé à La Poste qu'un timbre commémoratif « Georges Pompidou » soit lancé le 22 juin à Paris et le 5 juillet 2011 à Montboudif (ville natale de Georges Pompidou), y figurant une photographie de l'ancien président prise lors de sa réunion avec le Premier ministre anglais Edward Heath et le Centre Georges Pompidou en arrière-plan¹⁵⁷⁷. Parmi les manifestations au Centre national d'art et culture Georges Pompidou nous retenons le film réalisé en partenariat avec l'Institut national de l'Audiovisuel, constitué d'un montage de documents d'archives illustrant « les rapports particuliers que le Président entretenait avec l'art, la culture, les artistes » et éclairant « les circonstances qui ont présidé à la fondation du Centre Pompidou »¹⁵⁷⁸. On y ajoute le lancement du stylo Dupont, conçu par Martin Szekely dans le cadre de l'année Pompidou comme « l'objet du centenaire », étant à la fois « un symbole de pouvoir, le stylo avec lequel on signe les actes officiels, les décrets, les lois », mais aussi « le symbole de l'homme de lettres et de culture qu'était le Président Pompidou, normalien, passionné de poésie »¹⁵⁷⁹, ainsi que la projection sur le bâtiment d'une exposition photographique sur Georges Pompidou, à travers un choix d'images « diverses, contemporaines, dynamiques » et de citations visant à éclaircir « la

¹⁵⁷⁵ Edouard Balladur, *Idem* ;

¹⁵⁷⁶ « Sur le plan politique, mettre fin à la « querelle des républiques », élargir la majorité, ce qui fut entrepris dès 1969 et tenté à nouveau en 1973, améliorer l'équilibre entre les pouvoirs grâce à une meilleure collaboration du Gouvernement et du Parlement ; adapter nos institutions à l'évolution des esprits et des besoins par le raccourcissement du mandat présidentiel, où il voyait le moyen de conférer au Président une investiture populaire de même durée et par conséquent, du début à la fin, de même force que celle dont jouit l'Assemblée nationale. », Edouard Balladur, *Idem* ;

¹⁵⁷⁷ Lancement du timbre commémoratif Georges Pompidou, juin 2011, communiqué disponible sur <http://www.georges-pompidou.org/node/133> ;

¹⁵⁷⁸ Alain Seban, directeur du Centre Georges Pompidou, *Conférence de presse du 8 février 2011* présentant les manifestations organisées par le Centre Georges Pompidou, texte disponible sur <http://www.georges-pompidou.org/manifestations/lancement-du-centenaire-georges-pompidou> ;

¹⁵⁷⁹ Alain Seban, *Idem* ;

pensée du Président Pompidou sur la culture, la politique culturelle et la politique en général »¹⁵⁸⁰.

Les Archives nationales ont participé, en partenariat avec l'Association Georges Pompidou, à deux manifestations. D'abord, la présentation le 24 février 2011 du livre sur *Le grand dessein parisien de Georges Pompidou* à l'Hôtel de Soubise - un ouvrage réalisé grâce à la collaboration entre l'Association, des historiens et des archivistes des Archives nationales, ce qui a permis « de percevoir la vision extraordinairement novatrice, et en tout cas la volonté de changer la ville dont Georges Pompidou avait fait preuve »¹⁵⁸¹. Ensuite, le 14 juin 2011 (à la veille de la date anniversaire de l'élection de Georges Pompidou à la présidence de la République), la deuxième manifestation concerna une exposition-dossier ayant présenté « à travers cinquante documents emblématiques l'action de Georges Pompidou, l'homme, sa vie politique », tout en ayant insisté « principalement sur son rôle dans la Ve République et dans la poursuite de l'action du général de Gaulle »¹⁵⁸². Finalement, tout comme l'affirma Edouard Balladur, alors président de l'Association Georges Pompidou, au moment de la conférence de presse organisée le 8 février 2011 pour ouvrir les manifestations du centenaire, ce qu'il fallait retenir de l'homme Georges Pompidou, c'était d'abord son rôle de « principal collaborateur du général de Gaulle dans la mise en place de la Ve République », mais aussi « l'idée d'un pouvoir efficace et d'un pouvoir humain qui n'était pas seulement politique », la France ayant connu sous son mandat « une période heureuse »¹⁵⁸³.

La série des commémorations centennaires se poursuit en 2012, avec l'exaltation de la mémoire d'un des compagnons les plus proches du Général de Gaulle et le principal artisan du texte constitutionnel de 1958, Michel Debré. Né le 15 janvier 1912 et mort le 2 août 1996, Michel Debré est honoré sur le site des Archives nationales au travers du récit commémoratif signé par son fils Jean-Louis Debré, alors président du Conseil Constitutionnel. Si l'histoire de la France a « façonné » son patriotisme, ayant marqué en même temps l'itinéraire des siens, l'engagement politique de Michel Debré est lu par son fils « surtout » à la lumière de sa « passion pour la République », de son expérience dans la Résistance et de sa première

¹⁵⁸⁰ Alain Seban, *Idem*;

¹⁵⁸¹ Isabelle Neuschwander, directrice des Archives nationales, Conférence de presse du 8 février 2011, présentant les manifestations organisées par les Archives nationales, texte disponible sur <http://www.georges-pompidou.org/manifestations/lancement-du-centenaire-georges-pompidou> ;

¹⁵⁸² Isabelle Neuschwander, *Idem* ;

¹⁵⁸³ Edouard Balladur, président de l'Association Georges Pompidou, conférence de presse du 8 février 2011, réponse à la question « Que faut-il retenir de l'homme et du style de présidence de Georges Pompidou ? » disponible sur <http://www.georges-pompidou.org/manifestations/lancement-du-centenaire-georges-pompidou> ;

rencontre avec de Gaulle le 22 août 1944 à Laval¹⁵⁸⁴. « Patriote sans être nationaliste », la France ayant été « la passion de sa vie », Michel Debré « fut toujours attaché au Général de Gaulle », son gaullisme dépassant pourtant, selon son fils, l'allégeance à l'homme que le destin a placé à la tête de la Résistance : « il a toujours vu en de Gaulle l'incarnation de l'idéal républicain qui allie liberté et autorité au service de la grandeur nationale »¹⁵⁸⁵.

Partisan d'un Etat fort¹⁵⁸⁶, Michel Debré est resté dans la mémoire historique notamment comme le principal rédacteur du texte constitutionnel de 1958, taillé à la mesure de la personnalité du Général de Gaulle pour « permettre à l'Etat républicain d'exercer avec continuité et autorité ses pouvoirs pour garantir la démocratie »¹⁵⁸⁷. Fervent critique des philosophes libéraux et des politiques dénonçant le besoin d'Etat¹⁵⁸⁸, Michel Debré a « choisi la politique pour servir la France », tout en étant attaché à l'idée de la réforme, notamment dans le domaine de l'enseignement. Jean-Louis Debré tint à rappeler l'apport substantiel de son père à la démocratisation du recrutement de la haute fonction publique, qui a créé, à la Libération, l'Ecole Nationale d'Administration - et plus tard, en tant que ministre de la Défense en 1969, il a ouvert l'École Polytechnique aux femmes, comme il l'avait fait également pour l'ENA. Toujours dans le domaine de l'éducation, Michel Debré mit fin, par la loi du 23 décembre 1959 qui porte son nom, au conflit opposant les partisans de l'enseignement public à ceux de l'école privée et, de son poste de Premier ministre, il promut une réforme « inédite » des structures agricoles, établissant les collèges et lycées agricoles, soutenant la scolarité à seize ans et contribuant à la mise en place du projet de son père, Robert Debré, concernant les centres hospitalo-universitaires¹⁵⁸⁹. Mais l'action réformatrice du compagnon - devenu baron du gaullisme sous la Ve République - ne s'est pas limitée à l'éducation. De ce fait, Jean-Louis Debré tient à en rappeler également la contribution de son père, comme Garde des sceaux et puis, comme Premier ministre, à la réforme de la justice : « la magistrature reçut un statut unifié, la carte judiciaire fut bouleversée et l'organisation judiciaire refondue, une école pour

¹⁵⁸⁴ Jean-Louis Debré, « Michel Debré », dossier disponible sur <https://francearchives.fr/fr/commemo/recueil-2012/39112> ;

¹⁵⁸⁵ Jean-Louis Debré, *Idem* ;

¹⁵⁸⁶ « Il n'y a pire ennemi de la liberté et des choses humaines les plus sacrées que l'impuissance du commandement social. Il faut donc un État soumis au droit, mais non un État faible, sinon meurt le droit », Michel Debré cité par Jean-Louis Debré, *Idem* ;

¹⁵⁸⁷ Jean-Louis Debré, *Idem* ;

¹⁵⁸⁸ « Comment pouvait-on, à ce point, mésestimer la nécessité de l'État ? Comment était-il possible, à un tel degré, de faire abstraction de l'histoire et des réalités pour bâtir, en rêve, une société abstraite où les droits de l'homme seraient d'autant mieux assurés que le commandement politique de la nation serait plus faible. », Michel Debré cité par *Idem* ;

¹⁵⁸⁹ Jean-Louis Debré, *Idem* ;

les magistrats créée »¹⁵⁹⁰. De plus, en tant que Ministre de l'Economie et des Finances, Michel Debré lança une série de réformes concernant le marché monétaire, la création du marché hypothécaire, la mise en place de la TVA dans le commerce et l'agriculture, l'institution de la BNP, l'accès du Crédit Agricole au marché financier – tant d'initiatives que son fils en conclut affirmant que « peu de domaines ont échappé à sa volonté réformatrice », tout en clôturant son récit commémoratif avec un témoignage sur l'intention de son père, élu le 24 mars 1988 à l'Académie française, d'y poursuivre avec sa détermination de réformer¹⁵⁹¹.

Le centenaire de la naissance de Michel Debré fut marqué aussi par une série de manifestations visées à renforcer le récit commémoratif officiel, dont nous retenons notamment l'exposition organisée le 15 janvier 2012 par l'Association des Amis de Michel Debré, dans la salle des mariages de l'hôtel de ville d'Amboise ; l'émission du lundi *La marche de l'histoire*, « *Michel Debré, Premier ministre* », diffusée le 14 mai 2012 sur *France Inter* ; ou la publication de l'ouvrage *Hommage à Michel Debré et à la promotion France-combattante*, dans Cahiers pour une histoire de l'ENA, ayant réuni, sur la direction du Comité d'Histoire de l'École nationale d'Administration, des textes inédits comportant des témoignages sur « la singularité de cet homme politique figure éminente de la Ve République », ainsi que des extraits d'ouvrages et d'articles rédigés par des élèves de la première promotion France-Combattante pendant la guerre ou à la Libération¹⁵⁹².

D'ailleurs, le 15 janvier 2012, le président Nicolas Sarkozy s'est rendu à Amboise, la ville que Michel Debré avait gérée en tant que maire pendant plus de 22 ans, pour prononcer son discours d'hommage en nom de la Nation à celui qui fut « d'abord » un « grand serviteur de l'Etat »¹⁵⁹³. A l'image du récit commémoratif signé par Jean-Louis Debré, le discours présidentiel ne manqua pas de grands mots pour se référer à Michel Debré¹⁵⁹⁴. Dans un long discours qui reprit en détail le parcours de ce compagnon gaulliste au service de l'Etat, dont

¹⁵⁹⁰ Jean-Louis Debré, *Idem* ;

¹⁵⁹¹ « Lorsqu'il est élu le 24 mars 1988 à l'Académie française, je lui ai demandé s'il avait l'intention de la réformer, il m'a répondu en souriant : « Pourquoi pas ? » », Jean-Louis Debré, *Idem* ;

¹⁵⁹² « Hommage à Michel Debré et à la promotion France-combattante, présentation de l'ouvrage disponible sur <https://www.vie-publique.fr/catalogue/22604-hommage-michel-debre-et-la-promotion-france-combattante> ;

¹⁵⁹³ Nicolas Sarkozy, *Discours du Président de la République en hommage à Michel Debré*, Amboise, le 15 janvier 2012, texte intégral disponible sur <https://www.elysee.fr/nicolas-sarkozy/2012/01/15/discours-de-m-nicolas-sarkozy-president-de-la-republique-en-hommage-a-michel-debre-a-amboise-indre-et-loire-le-15-janvier-2012> ;

¹⁵⁹⁴ « Nous ne célébrons aujourd'hui pas seulement l'homme de convictions qui mena avec tant de sincérité, d'énergie, de courage, d'obstination les combats qui lui paraissaient justes. Nous ne célébrons pas seulement l'homme politique qui occupa tant de postes de responsabilité. C'est aussi, c'est d'abord au grand serviteur de l'État que la Nation rend aujourd'hui un hommage solennel. », Nicolas Sarkozy, *Ibidem* ;

« la France allait occuper toutes [les] pensées » et qui, « comme le général de Gaulle il ne pouvait l'imaginer sans la grandeur », le président Nicolas Sarkozy plaça, d'emblée, Michel Debré parmi « les grands serviteurs de l'Etat » qui, ayant choisi de « servir une cause plus grande qu'eux-mêmes » et « de faire toujours passer l'intérêt national avant leur intérêt personnel », c'étaient eux qui « ont fait la France, sa grandeur, sa force, sa liberté »¹⁵⁹⁵.

De plus, si nous avons pu apprendre du récit officiel sur l'incessante action réformatrice de Michel Debré, le président Sarkozy tint à présenter d'une manière encore plus approfondie « l'œuvre réformatrice incomparable à laquelle ce réformateur dans l'âme allait se consacrer sans relâche durant tout le temps où il exercerait des responsabilités publiques » : si pendant la IV^e République, « l'obsession » de Michel Debré avait été de réformer l'Etat abaissé par le régime des partis afin que « la République soit capable d'assumer la France », « la grande année de sa vie » fut, selon les mots présidentiels, « cette année 1958 où le Général de Gaulle revint au pouvoir », puisqu'à partir de ce moment-là, « il occupa tous les postes, toutes les fonctions, toutes les responsabilités, des plus humbles aux plus éminentes ». Et « l'empreinte » qu'il a posée sur tout ce qu'il avait accompli était si « profonde » qu'il était, aux yeux de Nicolas Sarkozy, « l'un des plus grands réformateurs de notre histoire »¹⁵⁹⁶.

Décrit comme gaulliste de la première heure, le Général de Gaulle incarnant la continuité historique de la résistance nationale dans les moments les plus désespérés¹⁵⁹⁷, l'adhésion de Michel Debré à cette « certaine idée » gaullienne de la France fut telle qu'il « ne voyait personne d'autre que le Général de Gaulle pour éviter que la France manquât son rendez-vous avec l'Histoire »¹⁵⁹⁸. Et si dans sa vie politique il eut « une blessure, celle d'Algérie », ayant voulu qu'elle « restât associée à la France », « cela n'entama en rien sa fidélité » au gaullisme, tint à rappeler le président Sarkozy tout en reprenant mot-à-mot les paroles de ce gaulliste historique, pour sceller définitivement son « attachement indéfectible » aux valeurs incarnées par le Général de Gaulle :

« Il dira « Ce n'est pas l'Algérie qui a fait mon « gaullisme » et ce n'est pas l'évolution de la guerre d'Algérie qui l'a défait. Gaulliste de raison je le suis devenu en 1941 en voyant

¹⁵⁹⁵ Nicolas Sarkozy, *Idem* ;

¹⁵⁹⁶ *Idem* ;

¹⁵⁹⁷ « Enfant, il avait déjà choisi ses héros préférés parmi les personnages de l'Histoire qui avaient incarné la résistance nationale dans les moments les plus désespérés : Jeanne d'Arc, Carnot, Gambetta, Clémenceau... Comment dès lors aurait-il pu ne pas devenir gaulliste quand le général de Gaulle, à son tour, allait incarner ce que Malraux appelait : « la force du non dans l'Histoire » ? », *Idem* ;

¹⁵⁹⁸ Nicolas Sarkozy, *Idem* ;

l'état de la France sous la IV^e République, je le suis demeuré. Le cœur a transformé une conversion raisonnable en un attachement indéfectible »¹⁵⁹⁹.

Enfin, le discours présidentiel dépasse le registre purement commémoratif, le président Nicolas Sarkozy s'étant positionné dans la continuité des valeurs promues par Michel Debré : si dans les « temps troublés » de 1958, Michel Debré « fit alors le seul choix possible, celui de la vérité et du courage », Nicolas Sarkozy s'est engagé, « pour [sa] part » - dans le contexte de la crise que traversait la France depuis 2008 et vu l'approche du sommet sur la crise auquel il devait participer le 18 janvier 2012 - de « dire la vérité aux Français sur la gravité de la crise » et de « faire preuve de courage » pour l'affronter et reformer le pays¹⁶⁰⁰. Ainsi, si les paroles sarkoziennes se présentent avant tout comme un éloge adressé à la mémoire de Michel Debré, l'essence du message présidentiel se construit, pourtant, autour de l'appropriation de l'héritage gaulliste - incarné ici par l'œuvre « incomparable » de ce compagnon historique dont la fidélité au Général de Gaulle et au gaullisme comme moteur de toute action visant à maintenir la grandeur de l'Etat français, le situe dans l'Histoire parmi les grands serviteurs qui ont fait la France¹⁶⁰¹.

Avec une carrière d'une « longévité exceptionnelle »¹⁶⁰², dont « l'ensemble du parcours a été placé sous le signe du gaullisme », Jacques Chaban-Delmas (né le 7 mars 1915 et mort le 10 novembre 2000) fut le sixième du « petit groupe des « barons » de la Ve République gaullienne et post-gaullienne »¹⁶⁰³ dont la mémoire fut mise à l'honneur à l'occasion du centenaire de sa naissance, célébré en 2015. Signé par Gilles Le Béguec, le texte commémoratif consigné dans le recueil de commémorations nationales disponible sur le site des Archives nationales s'inscrit dans la continuité du récit historique officiel portant sur les

¹⁵⁹⁹ Nicolas Sarkozy, *Idem* ;

¹⁶⁰⁰ « En 1958, le franc était attaqué, le déficit budgétaire paraissait insoutenable. Il fallait rétablir la confiance. Michel DEBRÉ fit alors le seul choix possible, celui de la vérité et du courage. Permettez-moi ici une confidence. J'ai souvent réfléchi depuis que nous sommes dans la bourrasque de la crise. Je ne trouve pas d'autre guide à l'action, dans ces temps troublés, que ces deux mots : vérité et courage. Depuis 2008, j'ai choisi de dire la vérité aux Français sur la gravité de la crise [...] C'est une épreuve. En tant que telle il faut l'affronter. Il faut résister, se battre. Il faut faire preuve de courage [...] Pour ma part, à l'occasion du sommet sur la crise, je dirai la vérité aux partenaires sociaux le 18 janvier. Je parlerai aux Français à la fin du mois. Je leur dirai que comme en 1958, la crise peut être surmontée, pourvu que nous ayons la volonté collective et le courage de réformer notre pays [...] Croyez-moi, comme en 1958, elle [la France] saura se relever de cette crise. », *Idem* ;

¹⁶⁰¹ « Michel Debré, grand serviteur de l'État, trop peu honoré, la France aujourd'hui se souvient qu'elle te doit beaucoup et elle te dit merci d'avoir tant fait pour elle. Vive la République que tu as si bien servie Vive la France que tu as si bien aimée », *Idem* ;

¹⁶⁰² Il fut député de Gironde pendant 51 ans (de 1946 à 1997), maire de Bordeaux pendant 48 ans (de 1947 à 1995), ainsi que ministre à trois reprises sous la IV^e République, président de l'Assemblée nationale à trois reprises, (de 1958 à 1969, de 1978 à 1981 et de 1986 à 1988), et Premier ministre de Georges Pompidou de 1969 à 1972, cf. Gilles Le Béguec, « Jacques Chaban-Delmas », dossier disponible sur <https://francearchives.fr/fr/commemo/recueil-2015/38855> ;

¹⁶⁰³ Gilles Le Béguec, *Idem* ;

acquis précieux que « l'armée de compagnons » a légués à la France grâce à leur fidélité inconditionnelle et perpétuelle au gaullisme. Résistant de la première heure, ayant obtenu le titre « envié » de Compagnon de la Libération, ainsi que la considération « teintée d'une sorte d'amitié » du Général de Gaulle, Jacques Chaban-Delmas a « demeuré fidèle à un engagement de cœur et de raison », ayant « longtemps » joué un rôle « de premier plan » au sein des mouvements politiques gaullistes, tout en ayant toujours privilégié sa fidélité au Général de Gaulle sur son étiquette radicale¹⁶⁰⁴. De plus, malgré l'échec enregistré à l'élection présidentielle de 1974 qui a affaibli son influence partisane, « une certaine sensibilité « chabaniste » [aurait] continué à exister au sein de la nébuleuse gaulliste »¹⁶⁰⁵.

Jacques Chaban-Delmas est resté dans la mémoire historique comme l'incarnation du gaullisme social, avec une ligne politique « qualifiée par lui-même d'« évolutionniste » », notamment grâce à son projet ambitieux, mais « imparfaitement abouti » de la « Nouvelle Société » des années 1969-1972. Il est en même temps le détenteur du record absolu de longévité comme maire d'une métropole régionale, « imprimant la marque de ses choix et de leur réalisation à la fidèle ville de Bordeaux » pendant 48 ans (de 1947 à 1995). En outre, Jacques Chaban-Delmas enregistra une longévité remarquable aussi comme député de Gironde, restant en fonction pendant 47 ans (entre 1946 et 1997), ce qui lui a valu le très connu surnom de « duc d'Aquitaine ». De ce fait, force est de mentionner l'hommage que l'Association bordelaise des Amis de Jacques Chaban-Delmas a rendu à l'ancien maire de Bordeaux organisant, en partenariat avec le Café Historique et sous la direction de Bernard Lachaise, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Bordeaux Montaigne, le colloque intitulé *Les trois vies de Chaban : le résistant, le maire, l'homme d'État* - un événement ayant mis face à face des historiens spécialistes de cette période avec de grands témoins comme des anciens premiers ministres, députés, maires, présidents de collectivités et collaborateurs de l'entourage de Jacques Chaban-Delmas¹⁶⁰⁶.

¹⁶⁰⁴ « L'ensemble du parcours a été placé sous le signe du gaullisme. Élu député en 1946 sous l'étiquette radicale, le jeune Compagnon de la Libération a rejoint le RPF en 1947, c'est-à-dire dès la naissance du mouvement constitué à l'appel du général de Gaulle. Demeuré fidèle à un engagement de cœur et de raison, il a longtemps joué un rôle de premier plan au sein des groupements politiques d'inspiration gaulliste, spécialement lors de l'épisode du Centre national des républicains sociaux (dont il a été le président de 1955 à 1958), de la création, en 1958, de l'Union pour la nouvelle République (UNR), et du pilotage des différentes formations soutenant l'action du Général, par le truchement en particulier de la petite équipe dite des « barons ». », Gilles Le Béguec, *Idem* ;

¹⁶⁰⁵ Gilles Le Béguec, *Idem* ;

¹⁶⁰⁶ Lancement du livre « Les trois vies de Chaban » par Bernard Lachaise, dossier disponible sur <http://www.musee-aquitaine-bordeaux.fr/fr/evenement/lancement-du-livre-les-trois-vies-de-chaban-par-bernard-lachaise> ;

Ayant occupé à six reprises le « perchoir » du Palais Bourbon, la mémoire de Jacques Chaban-Delmas est indissociablement liée à l'histoire de l'Assemblée nationale. Pour en célébrer le centenaire, l'Assemblée organisa une exposition temporaire retraçant la vie et l'œuvre de Jacques Chaban-Delmas¹⁶⁰⁷. L'inauguration de l'exposition au sein de l'hôtel de Lassay fut marquée par le discours d'hommage de l'Assemblée nationale prononcé par son président le 10 mars 2015. Sans nous lancer dans une analyse minutieuse de ce discours, qui n'aboutirait que sur la répétition du récit mémoriel officiel faisant de Chaban « l'homme de la plus belle des gloires de la France »¹⁶⁰⁸, incarnant « l'humanisme français », celui « des Lumières, du refus des fatalités et de l'amour des enthousiasmes »¹⁶⁰⁹, nous tenons néanmoins à en évoquer le passage qui confirme définitivement la place éminente qu'occupe ce compagnon gaulliste dans l'Histoire nationale parmi les grands hommes qui se confondent avec la France :

« Jacques Chaban-Delmas était un honneur pour la politique française car la France et son Histoire en lui se résumaient : le sens de l'État de Colbert, le sourire de Voltaire, la tolérance de Montesquieu, la haine de la misère de Rousseau, l'ardeur de Clemenceau, la souplesse de Mitterrand et l'intransigeance de De Gaulle »¹⁶¹⁰.

La célébration du compagnonnage gaulliste s'achève en 2016 avec le 100^e anniversaire de la naissance de Pierre Messmer (né le 20 mars 1916 et mort le 29 août 2007). Le texte commémoratif signé par Éric Peuchot, maître de conférences des Facultés de droit et membre-fondateur du Fonds de dotation Pierre Messmer, est structuré, à la différence des récits mémoriels précédemment analysés, en deux parties menées à souligner les deux grandes vertus qui rendent Pierre Messmer « remarquable entre tous » : sa fidélité au Général de Gaulle et son « ardeur » au service de la France¹⁶¹¹. Engagé dans la Résistance dès le 17 juin 1940, Pierre Messmer fut l'homme que le Général de Gaulle choisit en 1960 comme Ministre des Armées grâce à sa loyauté et son courage « à toute épreuve », pour « l'aider à sortir du borbier algérien » et préserver en même temps l'autorité de l'État à un moment où une partie de l'armée s'est vue « tirillée entre obéissance à la République et respect des serments prêtés au

¹⁶⁰⁷ Brochure sur l'exposition « Jacques Chaban-Delmas » à l'Assemblée nationale, PDF disponible sur http://www2.assemblee-nationale.fr/static/evenements/Chaban/brochure_chaban.pdf ;

¹⁶⁰⁸ Discours d'hommage de l'Assemblée nationale pour le centenaire de la naissance de Jacques Chaban-Delmas, le 10 mars 2015, texte intégral disponible sur <http://presidence-14.assemblee-nationale.fr/le-president/discours/hommage-de-l-assemblee-nationale-pour-le-centenaire-de-la-naissance-de-jacques-chaban-delmas> ;

¹⁶⁰⁹ Discours d'hommage de l'Assemblée nationale pour le centenaire de la naissance de Jacques Chaban-Delmas, le 10 mars 2015, dans *Ibidem* ;

¹⁶¹⁰ *Idem* ;

¹⁶¹¹ Éric Peuchot, « Pierre Messmer », dossier disponible sur <https://francearchives.fr/fr/commemo/recueil-2016/38885> ;

creux des bivouacs »¹⁶¹². Diplômé de l'École nationale de France d'outre-mer, Pierre Messmer se remarqua, dans les premières années de sa carrière au service de la France, au travers des hautes fonctions qu'il occupa dans de divers territoires d'Outre-Mer¹⁶¹³, ayant eu comme but d'y poursuivre au développement économique, mais notamment au progrès de l'enseignement et de l'apprentissage du français, parce qu'à ses yeux, « la France ne [pouvait] rester un grand pays que si sa langue est parlée hors de ses frontières »¹⁶¹⁴.

En tant que ministre des Armées sous la Ve République, Pierre Messmer est resté dans la mémoire historique comme « l'homme de la force de frappe », celui qui a mis en œuvre l'œuvre de grandeur militaire voulue par le Général de Gaulle, accompagnant aussi la réorganisation et la modernisation de l'armée après le retrait de la France du commandement intégré de l'OTAN. S'il quitta le Ministère des Armées immédiatement après la démission du Général de Gaulle en 1969, Pierre Messmer a répondu à l'appel du président Pompidou d'entrer en 1971 dans le gouvernement comme Ministre d'État, ministre des Départements et Territoires d'Outre-mer, poste qu'il occupa jusqu'à sa nomination comme Premier ministre le 5 juillet 1972. La confiance que lui accorda George Pompidou a permis à ce gaulliste historique de bras de fer de poursuivre dans son action modernisatrice au service de la France¹⁶¹⁵. Si Pierre Messmer s'est fait connaître notamment grâce à son action au niveau national, Éric Peuchot tint à invoquer aussi son engagement « au service de la Lorraine, de sa ville de Sarrebourg », dont il fut le maire pendant 18 ans (entre 1971 et 1989), tout comme son expérience d'académicien, ayant contribué « avec un même sens de la confraternité et un désintéressement exemplaire [...] au rayonnement des Académies et de l'Institut de France »¹⁶¹⁶.

*

¹⁶¹² Éric Peuchot, *Idem* ;

¹⁶¹³ Directeur de cabinet du haut-commissaire de la République en Indochine, il dit tout haut que l'Indochine sera pour la IV^e République ce que le Mexique a été pour le Second Empire. Administrateur du Cercle de l'Adrar (2), gouverneur de la Mauritanie puis de la Côte-d'Ivoire, haut-commissaire de la République du Cameroun, haut-commissaire en Afrique-Équatoriale française et enfin haut-commissaire en Afrique-Occidentale française, cf. Éric Peuchot, *Idem* ;

¹⁶¹⁴ Éric Peuchot, *Idem* ;

¹⁶¹⁵ « Il prend la décision de lancer la construction de seize centrales nucléaires pour assurer l'indépendance énergétique du pays, après le choc pétrolier de 1973. Il poursuit la politique de modernisation des exploitations rurales pour faire de la France une puissance agricole. Il soutient la recherche scientifique et la création d'industries de pointe. Il inaugure le boulevard périphérique de Paris, l'aéroport de Roissy – Charles-de-Gaulle, lance le programme du TGV Paris-Lyon, décide de la production des premiers Airbus, du Concorde, signe l'accord de création de l'Agence spatiale européenne, du lanceur Ariane. On lui doit encore l'institution du médiateur, le renforcement de la sécurité routière, la loi Royer de protection du commerce rural et de centre-ville. », Éric Peuchot, *Idem* ;

¹⁶¹⁶ Éric Peuchot, *Idem* ;

Enfin, l'hommage de la Nation à ces hommes qui ont vécu dans la fidélité au Général de Gaulle pour servir la France de façon inconditionnelle, représente le couronnement du gaullisme en tant que patrimoine immatériel culturel des tous les Français pour qui la grandeur et l'intérêt national restent les piliers indestructibles sur lesquels se fondent l'histoire et l'identité nationale de la France. Ainsi, « figure consensuelle, transgénérationnelle », le Général de Gaulle appartient désormais au « patrimoine historique commun »¹⁶¹⁷ de tous les Français, ayant réussi ce qui avait été probablement son ambition la plus profonde : dépasser les clivages et les subtilités idéologiques de la société française pour réaliser la plus belle *synthèse* des valeurs propres au génie de la France et au caractère national des Français.

¹⁶¹⁷ Aurélie Luneau, *L'Appel du 18 juin*, Flammarion, Paris, 2020, extrait disponible sur <https://books.google.fr/books?id=wHPeDwAAQBAJ&printsec=frontcover#v=onepage&q=patrimoine&f=false> ;

Conclusion Tome 2

« Le personnage gaullien s'est sacralisé, icônifié et, en même temps, d'une certaine façon, dépersonnalisé, parce ce qu'il s'est à ce point confondu avec la mémoire collective des Français, il est tellement assis dans l'histoire collective des Français, qu'en a été totalement métamorphosé »¹⁶¹⁸.

Outre la construction et la transmission du patrimoine gaulliste, les deniers grands éléments qui contribuent au processus de patrimonialisation du gaullisme sont, tout comme nous venons de le montrer, la métamorphose et la sacralisation de l'héritage gaulliste. « Récréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire »¹⁶¹⁹, le patrimoine se présente donc comme une ressource utilisée en tant que ferment social voué à reconstruire des territoires, à renforcer des identités et à conforter des particularismes¹⁶²⁰. De ce fait, dans un premier Titre, nous avons suivi la manière dont les usages politiques du gaullisme sont intervenus dans le processus de patrimonialisation. Ayant, d'abord, comme fil rouge de notre analyse le discours politique du candidat vainqueur dans le cadre des campagnes électorales pour l'élection du Président de la République, nous avons fait valoir le rôle de l'élection présidentielle comme véritable lieu de mémoire et de patrimonialisation : indépendamment de leur passé politique, de leurs sensibilités doctrinaires ou de leurs propres intérêts partisans, tous les présidentiables se sont constamment positionnés en successeurs directs du Général de Gaulle, ayant endossé le legs présidentiel gaulliste comme la « recette infaillible » pour présider la France.

Les usages politiques nous ont permis, ensuite, de faire apparaître le consensus qui s'est établi autour du gaullisme, tant d'un point de vue doctrinaire que d'une perspective purement sémantique. De ce fait, l'analyse de la « récréation permanente » ou des interprétations successives du gaullisme au sein du parti de filiation gaulliste nous a confirmé son devenir doctrinaire comme patrimoine idéologique de la droite française : identifié par René Rémond en tant que « dernier avatar » de la droite bonapartiste, la doctrine gaulliste parvint – par sa

¹⁶¹⁸ Pierre Nora, « Le mythe gaullien, du phénomène historique à l'icône planétaire », intervention dans l'émission proposée par Anne Jouffroy sur Canal Académie, enregistrement audio disponible [en ligne] sur <https://www.canalacademie.com/ida6312-Pierre-Nora-Le-mythe-gaullien-du-phenomene-historique-a-l-iconeplanetaire.html> ;

¹⁶¹⁹ Convention UNESCO de 2003, texte disponible [en ligne] sur <https://ich.unesco.org/fr/convention#art2> ;

¹⁶²⁰ Jean Davallon, « Mémoire et patrimoine : pour une approche des régimes de patrimonialisation », dans Tardy, Cécile, et Vera Dodebei (dir.), *Mémoire et nouveaux patrimoines*, Marseille, OpenEdition Press, 2015, disponible [en ligne] sur <http://books.openedition.org/oep/444> ;

capacité de rassemblement et par sa fluidité dogmatique – à résoudre le problème identitaire de la droite française, qui assume désormais le gaullisme comme partie intégrante de son ADN idéologique. Enfin, sur le plan sémantique, le consensus politique est apparu à la lumière de la conciliation des lectures du gaullisme : des définitions des gaullistes déclarés et jusqu’aux dits et écrits de celui qui est resté dans la mémoire historique comme le plus fervent opposant à la pratique gaullienne du pouvoir, le gaullisme est unanimement accepté aujourd’hui comme « acquis précieux » pour la France – le ralliement posthume de la gauche au Général de Gaulle représentant, ainsi, le pas décisif pour la « culturation nationale de son image »¹⁶²¹.

En même temps, la culturation nationale de l’image gaullienne entretient un rapport étroit avec les deux dernières étapes que nous avons identifiées dans le processus de patrimonialisation : la production des « savoirs » ayant débouché sur l’avènement du « récit canonique » et, enfin, la reconnaissance ou la confirmation du statut patrimonial en utilisant ces savoirs - étape qui coïncide avec l’édification des lieux de mémoire gaulliennes et, en dernier, avec la célébration incessante des valeurs patrimoniales du gaullisme. Si, tout comme nous l’avons souligné dès l’Introduction générale, l’élaboration des savoirs sur le gaullisme n’a pratiquement jamais cessé de progresser, nous avons pu confirmer ici que le grand responsable du « processus de canonisation » du personnage gaullien est, en définitive, l’Institut Charles de Gaulle. Convoquant les meilleurs spécialistes en matière des études gaulliennes, engagés constamment tant dans la recherche universitaire, comme dans les autres directions de l’action de la Fondation¹⁶²², l’Institut créé au souhait explicite du Général de Gaulle reste le gardien légitime de la mémoire gaullienne en tant qu’« institution nationale de référence vouée à l’œuvre, l’action et la mémoire de Charles de Gaulle »¹⁶²³. L’apparition du dernier ouvrage collectif sous l’égide de la Fondation et sous la direction de l’Inspection générale de l’Education nationale, vient à en fixer les « Tables de la loi » : *Enseigner de Gaulle*, « c’est comprendre et enseigner la France »¹⁶²⁴ et le gaullisme est désormais « la dernière grande religion laïque nationale »¹⁶²⁵.

¹⁶²¹ Pierre, Nora, *Idem* ;

¹⁶²² Pour remplir la mission qui lui a été dévolue par le général de Gaulle lui-même et que l’exemple de ce dernier soit « source d’ardeur nouvelles », la Fondation Charles de Gaulle organise son action selon quatre directions, inchangées depuis 1971 : l’action vers les jeunes, la recherche universitaire, les événements publics et les activités à l’international., cf. Fondation Charles de Gaulle, « Les activités », dossier disponible [en ligne] sur <https://www.charles-de-gaulle.org/les-activites/> ;

¹⁶²³ Tristan Lecoq (dir.), *Enseigner de Gaulle*, Editions Canopé, Paris, 2018, p. 171 ;

¹⁶²⁴ Tristan Lecoq (dir.), *Enseigner de Gaulle*, *op.cit.*, p. 8 ;

¹⁶²⁵ Sudir Hazareesingh, « De Gaulle : construction et limites d’un mythe », dans *Ibidem*, p. 155 ;

Et s'il est devenu aujourd'hui un « lieu de mémoire qui participe de l'identité culturelle collective française »¹⁶²⁶, le gaullisme s'incarne dans plusieurs lieux de mémoire, conçus comme véritables lieux de patrimonialisation. Parmi eux, nous avons identifié Paris et Colombey-les-Deux-Eglises – avec leurs lieux muséographiques –, révélateurs d'un discours qui participe à la pérennisation du récit canonique présentant de Gaulle comme « la principale personne de l'histoire de France, bien avant Louis XIV, bien avant Napoléon, bien avant Henri IV »¹⁶²⁷. Le « monument – de Gaulle » est *embelli* et constamment entretenu grâce aux multiples commémorations nationales que nous avons recensées, dont le récit converge finalement vers une conviction « unanime, maintenant compréhensible »¹⁶²⁸ :

« Charles de Gaulle est un monument-monarque, désormais même doté de ses deux corps, protecteur tutélaire de la pérennité du *fait français* »¹⁶²⁹.

¹⁶²⁶ François Audigier, « De Gaulle, l'héritage et les héritiers », dans Tristan Lecoq, *Ibidem*, p. 164 ;

¹⁶²⁷ Chantal Morelle, « De Gaulle - La passion de la France. La construction du mythe... », *Présentation du livre*, disponible [en ligne] <https://www.armand-colin.com/de-gaulle-la-passion-de-la-france> ;

¹⁶²⁸ Catherine Saouter, « Un monument appelé de Gaulle », dans Marc Chevrier et Isabelle Gusse, *La France depuis de Gaulle : La Ve République en perspective*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2010, pp. 143-165, texte intégral disponible sur <http://books.openedition.org/pum/8382> ;

¹⁶²⁹ Catherine Saouter, *Idem* ;

CONCLUSION GENERALE

Compris finalement comme « ensemble d'idées et de valeurs réunies sous un style particulier de gouverner, reconnu, perpétué, chéri et recréé en permanence par la société française comme pratique de bonne gouvernance, conforme à l'imaginaire politique et à la personnalité collective de la nation française », le grand mot-clé qui s'abrite derrière cette signification que nous donnons au gaullisme à la suite de nos recherches doctorales est, en définitive, celui de *patrimoine*. En outre, tout en ayant envisagé le patrimoine sous l'angle relationnel, à partir de sa construction, transmission, métamorphose et sacralisation, avec les principales notions associées - l'héritage, le témoignage, la conservation, l'institutionnalisation, les usages, les commémorations, la sélection ou l'oubli - nous avons montré à quel point la *mémoire sociale* occupe la place primordiale dans le processus de patrimonialisation du gaullisme. Cette mémoire sociale, triplement attribuée - selon Paul Ricoeur - à soi, aux proches et aux autres - et « érigée en critère d'identité », prend forme dans une grande variété des réalités historiques.

Selon Marie Claire Lavabre, qui se situe dans le sillage des recherches de Pierre Nora et Paul Ricoeur - dont les réflexions nous ont accompagnée tout au long de notre argumentation - ces réalités historiques s'incarnent, tout comme nous l'avons exposé dès l'Introduction, dans des objets tellement divers comme : « souvenirs de l'expérience vécue, commémorations, archives et musées, mobilisations politiques de l'histoire ou « invention de la tradition », monuments et historiographies, conflits d'interprétation, mais aussi oublis, symptômes, traces incorporées du passé, occultations et falsifications de l'histoire »¹⁶³⁰. De ce fait, dans le cas d'étude du gaullisme, nous avons identifié plusieurs versants de la mémoire qui, ensemble, forment cette mémoire *sociale* patrimonialisante, confortant les réalités historiques de la société française : la mémoire *individuelle* du Général de Gaulle - qui se présente comme un véritable discours sur l'Histoire nationale -, la mémoire de *ses proches* compagnons historiques - témoins fiables du passé héroïque -, la mémoire *institutionnelle et électorale* de la Ve République - telle qu'elle apparaît au niveau de la lecture et de la pratique constitutionnelle au sommet de l'Etat, ainsi que dans le cadre de la campagne électorale pour l'élection du Président

¹⁶³⁰ Marie-Claire Lavabre, « Usages et mésusages de la notion de mémoire », *Critique internationale*, No. 7, avril 2000, pp. 48-57, p. 48 ;

de la République -, la mémoire *doctrinaire* ou idéologique – incarnée dans le discours de la droite française et dans les dits des gaullistes fidèles -, la mémoire *des autres* – illustrée au travers de la parole mitterrandienne - et, enfin, la mémoire *nationale* entretenue par l'Etat comme « vérité historique », forgée finalement autour du postulat selon lequel étudier, commémorer et enseigner de Gaulle, c'est étudier, célébrer et enseigner la France : le gaullisme constituant bien désormais « un lieu de mémoire qui participe de l'identité culturelle collective française »¹⁶³¹, en tant que *patrimoine culturel immatériel* de la France.

En même temps, la mémoire sociale du gaullisme s'est constituée autour de grandes dates de l'histoire gaullienne : l'Appel du 18 juin 1940, la naissance du RPF en 1947, la « traversée du désert », le retour au pouvoir et l'avènement de la Ve République - avec ses deux dates fondatrices (1958 et 1962) -, les deux mandats gaulliens à la tête de l'Etat ayant fixé les grandes lignes de la politique nationale de grandeur digne de la France et, enfin, le jour de sa mort en 1970, vécu comme un des moments d'émotion collective les plus intenses de l'histoire du XXe siècle en France¹⁶³². De ce fait, nous avons structuré notre thèse en suivant, tout d'abord, la chronologie de ces événements, leur réception et leur authentification par la société française, et, ensuite, la préservation, la transmission, la transformation et la célébration constantes des « acquis précieux » que le Général de Gaulle a légués à la France et qui sont devenus aujourd'hui patrimoine culturel immatériel de tous les Français. Cette organisation de l'argumentation qui, tout en reprenant les principales étapes du processus de patrimonialisation d'une perspective sociologique-relationnelle, s'est fondée sur l'approche politique du gaullisme - défini à la fois comme « doctrine politico-constitutionnelle, mouvement politique et régime »¹⁶³³ -, nous a permis de situer notre recherche dans le domaine de la Science politique, tout en assumant sa dimension interdisciplinaire comme apport personnel, original et utile dans l'étude du phénomène gaulliste.

Avant tout, force est de souligner encore que l'accès libre en version numérique des archives de la présidence du Général de Gaulle a largement facilité la transparence de notre

¹⁶³¹ Sudhir Hazareesingh, « De Gaulle : construction et limites d'un mythe », dans *Ibidem*, p. 155 ;

¹⁶³² Sudhir Hazareesingh, « Mort et transfiguration : la renaissance du mythe gaullien en novembre 1970 », *Le Harmattan | Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 2010/1 n° 13 | pages 24 à 36, p. 24 ;

¹⁶³³ Norberto Bobbio, Nicola Matteucci et Gianfranco Pasquino (ed.), [Carmen C. Varriale, Gaetano Lo Monaco, João Ferreira, Luís Guerreiro Pinto Cacais e Renzo Dini (trad.)], *Dicionário de política*, vol. 1, Editora Universidade de Brasília, 11a edição, Brasília, 1998, p. 538, texte disponible [en ligne] sur https://www.academia.edu/32618751/dicionario_de_politica_BOBBIO_Norberto_MATTEUCCI_Nicola_PASQUINO_Gianfranco_pdf ;

recherche et la rectitude méthodologique de notre analyse du discours¹⁶³⁴ : d'une part, nous avons pu consulter les discours gaulliens dans toutes leurs versions manuscrites, annotées et durement travaillées, ce qui nous a confirmé l'authenticité du récit mémoriel gaullien¹⁶³⁵, et d'autre part, la lecture et l'analyse de tous ces discours gaulliens – des moins connus aux plus célèbres – nous a permis de confirmer la concordance entre la parole et l'action du Général de Gaulle comme fondement de la construction identitaire du patrimoine gaullien : assumant l'idée d'un chef de l'Etat fort, père de la nation et « tête » de la France, incarnant le refus face à la fatalité, capable, enfin, de préserver et de défendre la grandeur française dans le monde, le Général de Gaulle se présente aujourd'hui comme « une figure qui appartient véritablement au patrimoine national »¹⁶³⁶.

De plus, sa « certaine idée » de la France, matérialisée et institutionnalisée par la Constitution de 1958, a doté le pays des plus stables Institutions jamais connues dans son histoire républicaine. Tout comme nous l'avons amplement démontré, la Constitution gaullienne n'est pas le résultat d'une vision purement personnelle, mais d'une synthèse constitutionnelle conforme à l'Histoire, aux mœurs des Français et à la culture politique nationale qui, au-delà du républicanisme et de la démocratie, s'est enracinée dans une conception « romantique » de l'Etat providentiel et d'un chef de l'Etat, « père » et guide de la nation, seul responsable du destin national, chargé par l'Histoire de la mission suprême de préserver et défendre la grandeur de la France – et cette synthèse est, après tout, le fruit d'un appel à la mémoire de ses deux principaux collaborateurs, qui ont réussi à extraire de l'Histoire nationale, la vision constitutionnelle la plus conforme à la culture politique des Français – assurant ainsi l'efficacité et la pérennité du régime mis en place en 1958.

¹⁶³⁴ Le même constant reste valable aussi pour les autres textes retenus, et cela grâce aux multiples plateformes officielles qui donnent accès aux discours politiques et institutionnels français, dont nous rappelons ici : la Collection des discours publics disponible sur le site de la Direction de l'information légale et administrative (DILA), qui rassemble plus de 130 000 textes rendus, émanant des principaux acteurs de la vie politique ; la Documentation française, aussi marque de la DILA, centralisant près de 400 ouvrages et périodiques pour ses partenaires ; le site de l'Institut national de l'audiovisuel, entreprise publique culturelle de l'audiovisuel chargée de la sauvegarde, de la valorisation et de la transmission du patrimoine audiovisuel français ; les sites gouvernementaux ou les espaces-Internet des différentes institutions chargées d'entretenir et de perpétuer la mémoire du Général de Gaulle.

¹⁶³⁵ « Mes allocutions à la nation étant prononcées « ex cathedra » et destinées à toutes sortes d'analyses et d'exégèses, je les écris avec soin, quitte à fournir ensuite le grand effort nécessaire pour ne dire devant les caméras que ce que j'ai d'avance préparé... », Charles de Gaulle, *Mémoire d'espoir, Le Renouveau*, Tome 1, Paris, Plon, 1970, pp. 301 à 306 ;

¹⁶³⁶ Chantal Morelle, « De Gaulle - La passion de la France. La construction du mythe... », *Présentation du livre*, enregistrement vidéo disponible [en ligne] <https://www.armand-colin.com/de-gaulle-la-passion-de-la-france> ;

En outre, comme nous l'avons démontré dans la section traitant de la politique gaullienne de grandeur, Charles de Gaulle a su très habilement faire appel à la mémoire historique pour y soustraire les moments d'exaltation et d'orgueil national, tout en s'appuyant sur la légitimité qu'il a, lui-même, reçue de l'Histoire, pour bâtir, une fois le régime réformé, une *méthode* politique capable de maintenir une continuité avec cette Histoire nationale de grandeur, définie par : une doctrine idéologiquement souple, fondée sur le primat de l'intérêt national, visant à maintenir la France parmi les grandes puissances en conformité avec son rôle historique d'arbitre mondial, dépassant le cadre fermé des idéologies « passagères », adaptée aux circonstances – et tout cela au nom de la grandeur de la France, devenue ambition ultime de tous les Français. Après tout, l'analyse fine des discours gaulliens nous a permis de faire valoir l'idée selon laquelle le mythe gaullien représente « la forme la plus achevée du mythe politique national », ayant incorporé « l'idéal jacobin de l'intérêt général, le volontarisme et le refus de la fatalité du communisme, la synthèse véritable de la « monarchie républicaine » que tenta en vain d'incarner le bonapartisme »¹⁶³⁷.

Désigner un objet immatériel comme patrimoine, cela implique aussi le partage et la reconnaissance des valeurs communes entre les individus dans une société, le processus patrimonial ne pouvant pas réussir sans une adhésion publique. Représenté du point de vue partisan, d'abord par le mouvement politique que le Général lui-même avait fondé, le gaullisme a gagné la massive adhésion de la nation française, ayant été reconnu et acclamé comme alternative véridique à l'instabilité politique de la IV^e République et, plus tard, dans les années de gouvernement, comme seule « doctrine » d'Etat capable de défendre et de maintenir la grandeur nationale de la France. Mais, tout comme nous l'avons démontré, cette adhésion massive des Français au gaullisme comme valeur commune reconnue n'aurait pas eu un tel succès sans l'apport des compagnons - à la fois témoins du passé héroïque et ordonnateurs du gaullisme politique - qui, à travers leur action, mais surtout, grâce au témoignage qu'ils ont laissé par écrit, ont indubitablement contribué à la construction identitaire du gaullisme comme « la chance que la France attendait pour continuer son Histoire »¹⁶³⁸.

Ensuite, tout en ayant envisagé le processus patrimonial d'une perspective relationnelle, nous nous sommes intéressée à la question de la préservation et de la transmission du gaullisme après la disparition du Général de Gaulle du paysage politique français. Critiquée sous de

¹⁶³⁷ Sudir Hazareesingh, « De Gaulle : construction et limites d'un mythe », dans Tristan Lecoq (dir.), *Enseigner de Gaulle*, Editions Canopé, Paris, 2018, p. 157 ;

¹⁶³⁸ Michel Debré, *Sur le gaullisme, op. cit.*, p. 13 ;

Gaule, la Constitution de 1958 comporte une lecture consensuelle sans précédent sur la nature et le fonctionnement du régime après son départ définitif en 1969 : la pratique constitutionnelle adoptée par ses successeurs confirme le devenir patrimonial de l'esprit gaullien de la Ve République française, renforcé encore par la stabilité et l'efficacité dont les Institutions ont fait preuve pendant des situations hors du commun, à l'instar des périodes de cohabitation. En outre, après la disparition du Général de Gaulle, tous les présidents de la Vème République ont assumé l'héritage extrinsèque ou intrinsèque du gaullisme comme style présidentiel digne du Souverain incarnant la France. Ainsi, nous avons montré à quel point les successeurs du Général de Gaulle à la présidence de la République ont tous défendu la conception gaullienne de l'Etat et du chef de l'Etat, conception qui trouve ses racines dans l'Histoire et sur laquelle repose encore le régime actuel de la France. De plus, tous les présidents depuis de Gaulle ont assumé des ambitions politiques de grandeur sur le plan international, même si leurs moyens ont été parfois différents ou subjectivement interprétés par rapport aux ceux prônés originellement par le Père. En définitif, la domination présidentielle reste la règle non-écrite caractéristique du système constitutionnel mis en place en 1958 (renforcé en 1962) : elle est ouvertement assumée par tous les Présidents depuis 1969 comme « l'esprit de la Ve République », respectée et légitimée en vertu de l'héritage attaché à la fonction présidentielle, « telle qu'ils l'ont reçue du fondateur de la Ve République et telle qu'elle a été exercée *habituellement* depuis »¹⁶³⁹.

De même, après le retrait définitif du Général de Gaulle de la politique en 1969, le gaullisme continue d'exister aussi du point de vue de la représentation partisane. Le parti gaulliste, par sa capacité de se « réinventer partiellement pour mieux s'adapter à des contextes évolutifs »¹⁶⁴⁰, a bien survécu à la figure tutélaire du Général de Gaulle, tout en s'étant longtemps maintenu en position de premier parti de France. De plus, la perpétuation du gaullisme sur la scène politique française s'est également reflétée dans la continuité des compagnons historiques dans la vie politique régionale et nationale après le retrait gaullien : attachés aux valeurs promues par le Général de Gaulle, les compagnons - devenus des barons du gaullisme sous la Ve République – ont soigneusement gardé leurs fonctions politiques, ayant constamment accumulé ou alterné des responsabilités tant au niveau national, comme sur le plan régional. L'archéologie de la baronnie gaulliste sous la Ve République post-gaullienne nous a permis finalement de confirmer la pérennisation et la transmission de l'héritage

¹⁶³⁹ Pierre Avril, « De la domination présidentielle sous la Ve République », dans *op.cit.* ;

¹⁶⁴⁰ François Audigier, « De Gaulle, l'héritage et les héritiers », dans *Ibidem*, p. 160 ;

politique du gaullisme comme seul système de pensée et d'action capable d'assurer la continuité de la France.

Si le patrimoine culturel immatériel est « transmis de génération en génération », il est également et nécessairement « récréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire »¹⁶⁴¹. De ce fait, dans la seconde grande partie de notre thèse, nous avons abordé les dernières étapes du processus de patrimonialisation, à savoir, les usages ou l'instrumentalisation du gaullisme, la production des « savoirs » sur le gaullisme, la sacralisation du personnage gaullien et, enfin, la célébration constante de l'héritage gaulliste. Dans ce sens-là, nous avons prolongé notre analyse sur l'institutionnalisation du gaullisme à la lumière de l'instrumentalisation électorale de la mémoire du gaullisme présidentiel. L'analyse du discours politique des présidentiables vainqueurs dans le cadre des élections présidentielles sous la Ve République nous a permis de faire ressortir une certaine mémoire *électorale*, qui suppose l'attachement intrinsèque au legs présidentiel gaulliste et aux règles imposées par le Général de Gaulle au moment de la toute première campagne électorale pour l'élection du Président au suffrage universel direct, organisée en 1965. De ce fait, nous avons souligné que l'enjeu majeur de la campagne présidentielle n'est pas seulement celui de remporter la victoire électorale. L'élection présidentielle acquiert ainsi une dimension patrimoniale dans la mesure où les candidats se positionnent tous en successeurs explicites du Général de Gaulle : après tout, devenir Président de la République depuis 1969, c'est occuper la place de Charles de Gaulle¹⁶⁴².

Dans le même temps, la « récréation permanente » du gaullisme a donné lieu, tout comme nous l'avons montré ensuite, à l'avènement d'un consensus politique autour du gaullisme comme porteur de valeurs françaises communes et actuelles. D'abord, le parti de filiation gaulliste, de l'UDR au RPR et, plus tard l'UMP et LR, à travers la représentation ou plutôt la constante *réinterprétation* du legs gaullien, parvint aussi à résoudre le problème d'identité de la droite politique française, fédérée désormais autour de la doctrine gaulliste. Identifié par l'historien René Rémond comme une des droites françaises, le gaullisme est devenu, grâce à son pouvoir rassembleur issu de sa souplesse idéologique, l'instrument

¹⁶⁴¹ Convention UNESCO de 2003, texte disponible [en ligne] sur <https://ich.unesco.org/fr/convention#art2> ;

¹⁶⁴² « Tous les sept ans, maintenant, tous les cinq ans, les Français choisissent un président dont on n'attend pas seulement qu'il dirige le gouvernement et garantisse l'unité nationale, mais qu'à l'exemple du fondateur de la Ve République il endosse en même temps l'habit du sauveur. « Candidats à la providentielle », titrait un magazine en 2012. L'expression n'est pas seulement drôle, elle est *juste* », Patrice Gueniffey, *Napoléon et de Gaulle. Deux héros français*, Editions Perrin, Paris, 2017, pp. 13-14 ;

salvateur que la droite politique française avait saisi pour s'en sortir de l'acception négative acquise au cours de l'Histoire, pour s'imposer ensuite dans la Ve République comme première doctrine en France, mais aussi pour s'organiser et organiser son programme pendant les deux épisodes d'alternance socialiste au sommet de l'Etat, pour se réformer durant les années néogaullistes et, tout récemment, pour se rassembler à l'occasion de la première primaire organisée en 2016 au sein de la droite et du centre pour la désignation du candidat commun à l'élection présidentielle de 2017 – autant de raisons pour lesquelles nous pouvons regarder aujourd'hui le gaullisme comme *patrimoine idéologique* de la droite française.

En outre le consensus politique a été observé aussi au niveau sémantique. De ce fait, dans la continuité de notre analyse sur le poids de la mémoire *doctrinaire* des fidèles dans le processus de « fabrication » du patrimoine gaulliste, nous avons suivi l'évolution conceptuelle du gaullisme au prisme des diverses épithètes ou interprétations imaginées par les gaullistes déclarés, qui, en dépit de leurs propres sensibilités idéologiques, se sont accordés pour définir finalement le gaullisme comme méthode, plutôt qu'idéologie, mais une méthode *française*, forgée autour d'une certaine idée de la France, ancrée dans l'Histoire et bâtie sur une certaine conception de l'Etat et des Institutions. En guise de conclusion sur la conciliation des lectures du gaullisme, nous avons fait appel à la mémoire *des autres*, telle qu'elle s'est incarnée dans les dits et écrits de François Mitterrand, premier Président de l'alternance et l'homme politique qui est resté dans la mémoire historique comme l'adversaire absolu du Général de Gaulle : du « coup d'Etat permanent » aux « acquis précieux pour la France », le discours mitterrandien évolue pour sceller ainsi la nationalisation de l'héritage gaulliste.

En définitive, si la mémoire sociale occupe la place principale dans le processus de patrimonialisation de l'objet immatériel, cette mémoire *patrimoniale* - stockée, écrite, travaillée et documentée - intervient décisivement dans la production des « savoirs » sur le gaullisme, engendrant ce que Paul Ricoeur appelle un récit « canonique », validé et entretenu par l'Etat comme « vérité historique », partie intégrante du roman national français. Tout comme nous l'avons souligné dès l'Introduction, l'élaboration des savoirs sur le gaullisme se trouve au cœur du processus patrimonial et cela notamment grâce à l'activité incessante de la Fondation Charles de Gaulle, qui se présente comme « l'institution nationale de référence vouée à l'œuvre, l'action et la mémoire de Charles de Gaulle »¹⁶⁴³, mais qui s'avère en même temps un

¹⁶⁴³ Tristan Lecoq (dir.), *Enseigner de Gaulle*, Editions Canopé, Paris, 2018, p. 171 ;

colossal « instrument de propagande »¹⁶⁴⁴, ayant contribué de façon définitive au devenir patrimonial du gaullisme comme « lieu de mémoire qui participe de l'identité culturelle collective française »¹⁶⁴⁵. La mémoire nationale patrimoniale ou le « récit canonique » apparaît, en dernier ressort, dans ce que Pierre Nora définit en termes de « lieux de mémoire », à savoir ces réalités historiques où « la mémoire s'est électivement incarnée et qui, par la volonté des hommes ou le travail des siècles, en sont restés comme ses plus éclatants symboles : fêtes, emblèmes, monuments et commémorations, mais aussi éloges, archives, dictionnaires et musées »¹⁶⁴⁶.

De ce fait, la dernière étape que nous avons identifiée dans le processus de patrimonialisation et qui couronne en même temps notre approche sur le devenir patrimonial du gaullisme implique, ainsi, la sacralisation du personnage gaullien et la célébration incessante de l'héritage gaulliste, deux opérations que nous avons étudiées, d'abord, à la lumière du discours dévoilé au sein des principaux lieux de mémoire consacrés au « plus illustre des Français », à Colombey-les-Deux-Eglises et à Paris. Tout en ayant concentré notre analyse autour des moments historiques qui sont intervenus dans la conception des lieux de mémoire gaulliens comme lieux de patrimonialisation¹⁶⁴⁷, nous avons confirmé leur contribution considérable à l'enracinement et à la pérennisation du récit canonique qui fait du Général de Gaulle « la principale personne de l'histoire de France, bien avant Louis XIV, bien avant Napoléon, bien avant Henri IV »¹⁶⁴⁸ et du gaullisme « la dernière grande religion laïque nationale »¹⁶⁴⁹. Considérées comme des expressions fortement dramatisées¹⁶⁵⁰, inhérentes à tout objet patrimonial¹⁶⁵¹, les commémorations nationales en honneur à la mémoire du Général de Gaulle,

¹⁶⁴⁴ Pierre Nora, *Le mythe gaullien, du phénomène historique à l'icône planétaire*, intervention dans l'émission proposée par Anne Jouffroy sur Canal Académie, enregistrement audio disponible sur <https://www.canalacademie.com/ida6312-Pierre-Nora-Le-mythe-gaullien-du-phenomene-historique-a-l-iconeplanetaire.html> ;

¹⁶⁴⁵ François Audigier, « De Gaulle, l'héritage et les héritiers », dans Tristan Lecoq, *Ibidem*, p. 164 ;

¹⁶⁴⁶ Pierre Nora, *Les Lieux de mémoire*, tome I, *La République*, Gallimard, 1984, 720 p ;

¹⁶⁴⁷ Nous avons plongé dans l'analyse du récit mémorial illustré au moment de la mort du Général de Gaulle, qui transforme Colombey-les-Deux-Eglises, le Mont Valérien et la Boissière en « véritable foyer du culte mémoriel », à l'occasion de l'inauguration du Mémorial Charles de Gaulle à Colombey et de l'Historial Charles de Gaulle au sein de l'Hôtel des Invalides à Paris en 2008, au travers de leurs expositions permanentes et temporaires, l'édification des statues du Général, mais aussi au moment de la profanation de la tombe du Général de Gaulle en 2017, incident qui a suscité une fort sentiment d'indignation nationale.

¹⁶⁴⁸ Chantal Morelle, « De Gaulle - La passion de la France. La construction du mythe... », *Présentation du livre*, disponible [en ligne] <https://www.armand-colin.com/de-gaulle-la-passion-de-la-france> ;

¹⁶⁴⁹ Sudir Hazareesingh, « De Gaulle : construction et limites d'un mythe », dans *Ibidem*, p. 155 ;

¹⁶⁵⁰ Gérard Namer, *Batailles pour la mémoire. La commémoration en France de 1945 à nos jours*, Paris, Papyrus, 1983 ;

¹⁶⁵¹ Jean Davallon, « Mémoire et patrimoine : pour une approche des régimes de patrimonialisation », dans Tardy, Cécile, et Vera Dodebei (dir.), *Mémoire et nouveaux patrimoines*, Marseille, OpenEdition Press, 2015, disponible [en ligne] sur <http://books.openedition.org/oepr/444> ;

de ses plus proches compagnons historiques et des « acquis précieux » que le gaullisme a légués à la France en matière de politique nationale de grandeur, se présentent finalement comme des « ornements » ajoutés au « monument appelé de Gaulle »¹⁶⁵², scellant définitivement « le processus de canonisation du grand homme »¹⁶⁵³ : l'action du Général de Gaulle au service de nation française et au nom d'une *certaine idée* de la France, assurant la continuité de l'Histoire nationale de grandeur et confortant les particularités françaises - synthétisée sous le nom de *gaullisme* - mérite décidément d'être inscrite aujourd'hui sur la liste Unesco du patrimoine culturel immatériel de la France, dans la rubrique « pratiques sociales, rituels et événements festifs »¹⁶⁵⁴.

A. Dernières réflexions sur le devenir patrimonial du gaullisme et nouvelles perspectives d'analyse dans le domaine des études gaulliennes

Si nous avons délimité notre thèse du point de vue temporel à la période située entre le 18 juin 1940 et le 18 juin 2018, il nous apparaît nécessaire d'envisager ici, en fin de notre travail, quelques dernières réflexions sur le devenir patrimonial du gaullisme. Ayant ses origines dans le passé, le gaullisme jouit d'une réelle continuité - physique et symbolique - vers le présent, ce qui le situe déjà dans la vision traditionnelle du patrimoine, reprenant l'idée d'une filiation ou d'un héritage du passé. En même temps, dans le sillage de Jean Davallon, dont l'approche sur le régime de patrimonialisation se situe au cœur de notre argumentation, à cette première compréhension du patrimoine s'ajoute une deuxième vision, dont l'origine se trouve dans le présent : « Transmission à partir du passé et construction à partir du présent », les deux visions du patrimoine viennent à nous offrir la clé d'un regard nouveau et définitif sur le gaullisme - une approche qui sorte du paradigme purement politique pour lui conférer une dimension culturelle - comme partie intégrante de l'identité nationale française.

¹⁶⁵² Catherine Saouter, « Un monument appelé de Gaulle », dans Marc Chevrier et Isabelle Gusse, *La France depuis de Gaulle : La Ve République en perspective*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2010, pp. 143-165, texte intégral disponible sur <http://books.openedition.org/pum/8382> ;

¹⁶⁵³ Stanley Hoffmann, « De Gaulle en son siècle », *French Politics and Society*, Vol. 9, No. 1 (Winter 1991), pp. 112-115, p. 112 ;

¹⁶⁵⁴ Nous reprenons ici la définition unescienne des « pratiques sociales, rituels et événements festifs » comme « des activités coutumières qui structurent la vie des communautés et des groupes, et auxquelles un grand nombre des membres de celles-ci sont attachés et y participent. Elles sont étroitement liées à la vision du monde qu'a une communauté et à sa perception de son histoire et de sa mémoire », cf. Unesco, « Pratiques sociales, rituels et événements festifs », dossier disponible [en ligne] sur <https://ich.unesco.org/fr/pratiques-sociales-rituels-et-00055>

Plus d'un demi-siècle depuis son moment fondateur, le 18 juin 1940, le gaullisme reste toujours un réservoir inépuisable d'arguments et de débats politiques, dont le but n'est plus nécessairement celui de l'expliquer ou l'interpréter, mais de le mettre au service du présent. Dans ce sens-là, nous voulons mentionner d'abord, comme dernier argument et piste de futures analyses en matière de pratique constitutionnelle, l'exemple du président Emmanuel Macron - grandi politiquement au sein de la gauche française - et de son Premier-ministre Edouard Philippe - alors membre du parti gaulliste Les Républicains -, qui ne peut pas être vraiment compris en termes de cohabitation, mais plutôt comme le « type idéal » d'imaginaire constitutionnel gaullien : un Président rassembleur, capable de collaborer avec un Premier ministre d'une « nuance » politique différente, mais dont la collaboration totale n'en diffère en rien de la relation Président-« Premier collaborateur » que Charles de Gaulle avait imposée comme *tradition* constitutionnelle conforme à l'esprit de Ve République. Le même constant reste valable aussi après le remplacement d'Edouard Philippe par son collègue gaulliste, Jean Castex qui, dès son installation comme Premier-ministre le 3 juillet 2020, a ouvertement et constamment assumé la coutume de la domination présidentielle dans le strict respect de l'esprit gaullien de la Ve République.

De même, tout en admettant la difficulté de trancher sur l'histoire du temps présent, nous osons ici une brève mise en parallèle entre le premier et le dernier Président – le plus âgé et le plus jeune chef de la Ve République : le Père de la République, Charles de Gaulle et son plus jeune héritier, Emmanuel Macron. Dans le sillage d'Olivier Duhamel, selon qui « Macron n'est plus le continuateur des successeurs du Général. Il devient celui qui retourne vers le fondateur »¹⁶⁵⁵, nous voulons souligner deux grands aspects qui font apparaître les similitudes entre les deux destins présidentiels et qui pourraient constituer de nouvelles perspectives prolongeant notre approche sur la patrimonialisation du gaullisme présidentiel. Avant tout, force est de mentionner qu'il existe déjà une riche bibliographie sur le « moment Macron », son ascension au pouvoir, son mandat présidentiel ou sur des ressemblances et des différences entre la gestion macronienne des affaires publiques et les grandes lignes que le Général de Gaulle a établies en matière de politique nationale de grandeur¹⁶⁵⁶. Le retour macronien aux sources

¹⁶⁵⁵ Olivier Duhamel, « Macron ou l'illusion de la république gaullienne », *Pouvoirs*, vol. 166, no. 3, 2018, pp. 5-12, texte disponible [en ligne] sur <https://doi.org/10.3917/pouv.166.0005> ;

¹⁶⁵⁶ Outre l'étude collective de l'Institut français des relations internationales (Thomas Gomart et Mark Hecker (dir.), *Macron, an I : Quelle politique étrangère ?*, Institut français des relations internationales, avril 2018) ou l'article du politologue Olivier Duhamel (*Ibidem*)- que nous avons consultés pour notre courte analyse de la politique étrangère macronienne -, nous tenons à rappeler ici d'autres travaux publiés sur le sujet, dont notamment celui de l'historien Jean-Noël Jeanneney, *Le Moment Macron*, paru chez les Editions du Seuil en 2017, qui fait une

historiques gaulliennes peut être saisi tant sur le plan purement politique - les deux ayant démissionné du gouvernement – de Gaulle en 1946 et Macron en 2016 - pour créer leur propre mouvement politique rassembleur, vecteur de leur arrivée ultérieure au pouvoir présidentiel, étant en même temps les seuls présidents de la Ve République qui n’avaient jamais été d’élus locaux ou régionaux -, mais aussi au niveau symbolique ou mythologique – les deux endossant avec grandiloquence la posture du Sauveur de la France : tout comme Charles de Gaulle, qui a lancé en 1940 son Appel à la Résistance pour rassembler tous les Français et sauver la France de l’occupant nazi, Emmanuel Macron réussit en 2017 son pari rassembleur et « sauve » la France de l’ascension de l’extrême droite au pouvoir. Et cela dans un contexte politique interne de crise comparable par le choc qui a pu représenter la défaite de deux grands partis – les gaullistes et les socialistes -, qui ont dominé la scène politique de la Ve République et qui, en 2017, se sont vus pour la première fois exclus du tour décisif de la compétition présidentielle, laissant ainsi aux Français le choix entre l’extrémisme incarné par Marine Le Pen et l’espoir d’un « nouveau Sauveur », rassembleur au-delà des clivages politiques « désuètes », capable de remettre la France dans le concert de grandes nations. Et cela, après l’expérience illusoire d’un Président « normal », dont la normalité est restée, dans la mémoire des Français, synonyme de médiocrité. Enfin, la posture du Sauveur - reprise par Charles de Gaulle en 1958 pour résoudre le grand chagrin de la France post-guerrière (la question algérienne) -, serait toujours avidement assumée par Emmanuel Macron depuis mars 2020 - dans le contexte de la crise sanitaire mondiale -, le président appelant régulièrement les Français à se rassembler derrière son action pour « tenir » ensemble contre cet ennemi « invisible » qui a entraîné le monde dans une « guerre mondiale d’un nouveau genre ».

En outre, dans notre dernier chapitre portant sur la célébration du patrimoine gaulliste, nous avons brièvement abordé la question de l’entrée du Général de Gaulle dans le panthéon

parallèle explicite entre le retour du Général de Gaulle au pouvoir en 1958 et l’arrivée d’Emmanuel Macron à la tête de la République en 2017, qualifiant LREM de « toute neuve UNR ». Nous mentionnons aussi : Philippe Raynaud, *Emmanuel Macron : une révolution bien tempérée*, Desclée De Brouwer, 2018 ; Jean-Pierre Rioux, *L’Événement Macron. Un abécédaire historique*, Odile Jacob, 2017 ; Nicolas Prissette, *Emmanuel Macron : en marche vers l’Élysée*, Plon, 2016 ; Paul Baringou, *Emmanuel 1^{er} : Macron président, roi autoproclamé*, Éditions du Petit pavé, 2018 ; Guillaume Larrivé, *Le coup d’État Macron : le prince contre la Nation*, Éditions de l’Observatoire, 2018 ou Jean-Marc Daniel, *Macron : la valse folle de Jupiter*, l’Archipel, 2018. D’ailleurs, le Catalogue général de la Bibliothèque nationale de France recense (en 2021) un nombre de 328 d’entrées bibliographiques pour « Emmanuel Macron »

(<https://catalogue.bnf.fr/rechercher.do?motRecherche=emmanuel+macron&critereRecherche=0&depart=0&facetteModifiee=ok>)

et 26 notices bibliographiques pour « macronisme »

(<https://catalogue.bnf.fr/rechercher.do?motRecherche=macronisme&critereRecherche=0&depart=0&facetteModifiee=ok>) ;

littéraire français - avec l'introduction des *Mémoires de guerres* dans la collection « La Pléiade » en 2000 et dans le programme du Baccalauréat littéraire en 2010. Nous y avons souligné la dimension mémorielle au prisme du récit commémoratif forgé au moment du 50^{ème} anniversaire de la publication du premier volume des *Mémoires de guerre* en 2004, mais aussi dans le contexte du 70^{ème} anniversaire de l'Appel du 18 Juin 1940, moment qui coïncide avec l'introduction des *Mémoires* gaulliennes dans la bibliographie pour le Baccalauréat littéraire en 2010. Si le récit commémoratif qui en découle s'inscrit dans le processus de patrimonialisation, la consécration du Général de Gaulle comme écrivain témoigne aussi d'une certaine tendance de dépolitisation du personnage gaullien, ce qui renforce encore son devenir patrimonial. Tout comme le soutient l'écrivain et le journaliste français, Claude Lanzmann :

« Qui lit de Gaulle sans œillères et préjugés se convainc qu'il mérite pleinement d'appartenir à la littérature française — comme Winston Churchill à l'anglaise — et d'être enseigné en tant qu'écrivain. Ce n'est pas là, comme on tend à le faire croire, une simple question de belle langue et de style, c'est infiniment plus radical : la littérature, ou si l'on préfère l'écriture, a toujours été le deuxième fer au feu de l'existence du Général, il tenait en permanence et consubstantiellement son retrait, son retirement de la vie politique à la fois comme une menace et un désir authentique de solitude intellectuelle, qui lui permettrait de consacrer son temps au commentaire de son action [...] il se retire sans un mot en Irlande, dans les pluies et les vents du Connemara, puis à La Boisserie. Là, reclus, il écrit. Il dresse sa statue, il écrit pour l'Histoire. Pour la Littérature aussi »¹⁶⁵⁷.

Dans ce sens-là, l'historien Sudir Hazareesingh commente à propos de l'entrée des *Mémoires de guerre* dans la « prestigieuse » collection de la Pléiade, en confirmant le devenir patrimonial du message gaullien :

« Les Mémoires de guerre sont devenues *l'incarnation littéraire du surmoi français* – l'ouvrage est entré dans la prestigieuse collection de la Pléiade, et figure en position notable dans les « mémoires d'Etat » recensés par Pierre Nora dans ses Lieux de Mémoire ; et ce n'est pas un hasard qu'Emmanuel Macron ait choisi de placer un exemplaire de cet ouvrage-talisman à ses côtés sur sa photo officielle en 2017 »¹⁶⁵⁸.

D'ailleurs, si nous nous sommes intéressée à la patrimonialisation du gaullisme en France, il se tient de mentionner que la mémoire patrimoniale du Général de Gaulle et de son œuvre pour la France transcende bien les frontières françaises. L'internationalisation de la mémoire du Général de Gaulle - bien que négligée, tant dans notre thèse, comme au sein des études gaulliennes en général - représente, à notre avis, un argument supplémentaire et précieux pour justifier le devenir patrimonial du gaullisme. De ce fait, nous voulons rappeler ici une partie des lieux de mémoire gaulliens que nous avons pu facilement identifier à l'étranger et qui

¹⁶⁵⁷ Claude Lanzmann, « 1970, un soir de novembre, en Méditerranée », *Les Temps Modernes*, vol. 661, no. 5, 2010, pp. 1-2.

¹⁶⁵⁸ Sudir Hazareesingh, « De Gaulle : construction et limites d'un mythe », dans *Ibidem*, p. 158 ;

peuvent inspirer de nouvelles perspectives d'analyse dans l'étude du gaullisme. Dans le contexte commémoratif du 76^{ème} anniversaire de l'Appel du 18 juin en 2016, la Fondation Charles de Gaulle, en collaboration avec L'Ambassade de France au Liban, L'École Supérieure des Affaires (ESA)¹⁶⁵⁹ et l'Association Charles de Gaulle de Liban¹⁶⁶⁰, a signé à Beyrouth une convention de partenariat pour la création d'un Institut Charles de Gaulle¹⁶⁶¹. Tout en s'appuyant sur son héritage afin de « faire connaître l'œuvre du général de Gaulle au Moyen-Orient » et « fonder un nouvel espace de dialogue entre les cultures de l'Orient et de l'Occident », l'Institut Charles de Gaulle de Liban poursuit quatre grands objectifs qui, ensemble, contribuent à l'internationalisation du processus de patrimonialisation du gaullisme :

« Sensibiliser le grand public et l'environnement scolaire à la mémoire du général de Gaulle, en insistant sur son passage au Liban ainsi que sur sa pensée et sa posture à l'égard du monde arabe ; Faciliter le débat autour de la politique étrangère du général de Gaulle dans la région et sur ses répercussions actuelles ; Former les cadres et dirigeants de la région au style de décideur incarné par de Gaulle ; Fédérer une communauté d'affaires et d'experts du leadership et de la coopération internationale au Liban »¹⁶⁶².

Outre l'Institut Charles de Gaulle au Liban, la mémoire gaullienne s'incarne à l'étranger notamment à travers les statues que divers pays ont décidé d'ériger en honneur à la grandeur du personnage. Si nous avons commenté dans notre thèse les statues présentes sur le territoire français, force est de souligner ici que la plus ancienne des statues incarnant le Général de Gaulle fut inaugurée à Londres, le 23 juin 1993, par la Reine Elizabeth II. Réalisée par la sculptrice Angela Conner, la statue en bronze, de taille réelle, montre un Charles de Gaulle intraitable dans son uniforme de général de Brigade, avec une palme curieusement soulevée, renvoyant à l'idée d'oraison. Placée au dehors du Bureau de Carlton Gardens, l'endroit d'où le Général de Gaulle a dirigé la Résistance française, la statue érigée à Londres fait apparaître le Résistant et le Libérateur du pays, le gaullisme étant ainsi compris, dans l'acception anglaise, à la lumière de l'action gaullienne et de la Résistance française pendant la guerre¹⁶⁶³.

Après Londres, ce fut au Québec qu'une autre statue du Général de Gaulle est inaugurée pour commémorer le 30^{ème} anniversaire de son mémorable voyage québécois. Dévoilé en

¹⁶⁵⁹ L'ESA fut créée il y a 20 ans suite à un accord entre les gouvernements français et libanais et qui a pour mission de former les futurs dirigeants du Liban et de la région, cf. L'Institut Charles de Gaulle – Liban, présentation disponible sur <http://www.charles-de-gaulle.org/les-lieux-gaulliens/linstitut-du-liban/> ;

¹⁶⁶⁰ L'Association Charles de Gaulle est une fondation de droit libanais nouvellement créée, œuvrant pour la Sauvegarde du patrimoine de Charles de Gaulle au Liban, cf. *Ibidem* ;

¹⁶⁶¹ L'Institut Charles de Gaulle – Liban, *Ibidem* ;

¹⁶⁶² *Idem* ;

¹⁶⁶³ Musée de la Résistance en ligne, « La statue du Général de Gaulle à Londres », présentation disponible sur le site du *Musée de la Résistance en ligne*

<http://museedelaresistanceenligne.org/media5834-Statue-du-gA> ;

costume et cravate par le sculpteur Fabien Pagé, le Québec célèbre ainsi le président de Gaulle, celui qui a osé d'exclamer en 1967 « Vive le Québec libre » - une formule qui est restée dans la mémoire sociale comme une de ces petites phrases gaulliennes qui dévoilent la forte personnalité du Général. Sur son socle, on peut lire l'épithète : « Charles de Gaulle (1890-1970) Président de la République française de 1958 à 1969 », accompagnée d'une citation gaullienne prononcée à Québec le 23 juillet 1967 : « On assiste ici à l'avènement d'un peuple qui dans tous les domaines veut disposer de lui-même et prendre en main ses destinées ». Charles de Gaulle, Québec, le 23 juillet 1967 »¹⁶⁶⁴.

D'ailleurs, nous avons pu retrouver des statues du Général de Gaulle aussi dans les pays de l'Europe de l'Est, dont la Roumanie, la Pologne et la Russie – ce qui témoigne, avant tout, d'une reconnaissance unanime de l'effort que le Général de Gaulle a entrepris - au nom de la France - pour l'intégration des pays de l'Est au sein de la grande famille européenne, suivant l'idée gaullienne d'une Europe « de l'Atlantique à l'Oural ». A la différence de la statue érigée en Roumanie, qui emprunte le modèle d'un de Gaulle costumé et cravaté, les statues en Pologne et en Russie suivent le modèle britannique, dévoilant le Général de Gaulle en uniforme militaire. Inaugurée à l'occasion du Sommet de la Francophonie tenu à Bucarest en 2006, la présence de la statue en Roumanie s'explique, d'abord, au prisme de l'appartenance roumaine à l'Organisation Internationale de la Francophonie. De plus, il s'agit aussi d'un hommage apporté au président français, Charles de Gaulle ayant visité le pays pendant le régime Ceausescu en 1968. En Pologne, la statue réalisée par Jean Cardot et inaugurée en 2005 symbolise une autre histoire. Ayant été résident à Varsovie dans les années 1920 pendant presque deux ans, Charles de Gaulle y est perçu comme un héros : grâce à son rôle dans la bataille de Varsovie de 1920, il a reçu la plus haute distinction militaire du pays, la *Virtuti Militari*¹⁶⁶⁵. En Russie, le monument est situé dans la place homonyme à Moscou, devant l'hôtel « Cosmos ». Son inauguration a eu lieu le 9 mai 2005, le jour de la commémoration du 60e anniversaire de la Victoire remportée à la suite de la « Grande guerre patriotique ». La statue incarne le dirigeant français, huit mètres de haut, monté sur un piédestal classique de dix mètres en granit poli. Le sculpteur a décidé de le montrer tel comme il l'avait vu pendant une rencontre personnelle dans les années 1960, lorsque le Général était président de la France : vêtu d'uniforme militaire pour mettre l'accent

¹⁶⁶⁴ Monument Charles de Gaulle à Québec, fiche informative disponible [en ligne] sur le site du Répertoire du patrimoine culturel du Québec

<https://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/detail.do?methode=consulter&id=215446&type=bien> ;

¹⁶⁶⁵ Inauguration de la statue du général Charles de Gaulle à Varsovie (le 15 mai 2005), présentation disponible [en ligne] sur <https://pl.ambafrance.org/Troisieme-Sommet-du-Conseil-de-> ;

sur son rôle héroïque en tant que chef de file de la coalition anti-Hitler pendant la Deuxième guerre mondiale¹⁶⁶⁶.

Moins étudiée certes, la question de l'internationalisation du récit canonique sur l'héritage du Général de Gaulle mérite d'être abordée comme nouvelle piste de recherche dans le champ des études gaulliennes, tant d'une perspective patrimoniale, prolongeant notre approche sur la patrimonialisation du gaullisme, mais aussi du point de vue historique et politique, notamment dans le contexte des tensions actuelles regardant le phénomène « Black Lives Matter ». Né en 2012 aux Etats-Unis en tant que mouvement antiraciste dénonçant les injustices policières faites aux citoyens d'origine afro-américaine¹⁶⁶⁷, *Black lives matter* devient rapidement un idéal qui motive, mobilise et justifie les actions de tout mouvement dont les activistes luttent contre les violences raciales et sociales. Et si depuis sa création, le mouvement concernait notamment les injustices survenues sur le sol américain, l'éclatement de l'affaire George Floyd en mai 2020 déclencherait une vague d'indignation qui, grâce aux réseaux sociaux, dépasserait largement le territoire des Etats-Unis¹⁶⁶⁸. De ce fait, dans le sillage de *Black Lives Matter*, de nombreuses statues incarnant des personnalités historiques au passé colonialiste ou racial ont été déboulonnées ou vandalisées partout dans le monde¹⁶⁶⁹. Si en Europe les premiers pays touchés furent la Belgique et le Royaume-Uni, le déboulonnage des monuments atteindrait également la France et, à notre consternation, aussi la figure tutélaire du Général de Gaulle.

Dans son article, intitulé de façon suggestive « Statues vandalisées: ces activistes qui veulent «purifier» l'Histoire de France », *Le Figaro* dresse la liste de ces personnages historiques dont les monuments furent vandalisés : « Colbert, De Gaulle, Louis XIV, Christophe Colomb, Gallieni, Voltaire... et même Jacques Cœur »¹⁶⁷⁰. Bien que le président Emmanuel Macron ait catégoriquement réagi, affirmant « très clairement » que « la République n'effacera aucune trace », « elle ne déboulonnera pas de statue » et « en aucun cas », elle ne

¹⁶⁶⁶ La Place Charles de Gaulle à Moscou, dossier disponible [en ligne] sur http://www.jacqueschirac-asso.fr/archives-elysee.fr/elysee/elysee/ressources_documentaires/europe_non-ue/russie/la_place_charles_de_gaulle_a_moscou.29723.html ;

¹⁶⁶⁷ Christopher J. Lebron, *The Making of Black Lives Matter: A Brief History of an Idea*, Oxford University Press, 2017 ;

¹⁶⁶⁸ Christopher Stout, Nadia E. Brown, Ray Block Jr. (ed.), *The Politics of Protest. Readings on the Black Lives Matter Movement*, Taylor & Francis, 2020 ;

¹⁶⁶⁹ Jacqueline Lalouette, *Les statues de la discorde*, Edition Humensis, Paris, 2021 ;

¹⁶⁷⁰ *Le Figaro*, 26 juin 2020, article disponible sous conditions [en ligne] sur <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/ces-militants-qui-attaquent-aveuglement-l-histoire-de-france-20200626> ;

« nier[a] ce que nous sommes »¹⁶⁷¹, la dégradation de ces statues et notamment pour ce qui nous concerne ici, des bustes et des statues du Général de Gaulle – « le plus illustre des Français » - doit mettre en garde les historiens contre cette « nouvelle inquisition intellectuelle », à savoir le récit anachronique assumé par les manifestants pour justifier leur dénonciation du roman national « écrit par les vainqueurs ». Dans une tribune pour *FigaroVox*, l'historien Loris Chavanette voit dans ces actes de vandalisme « l'expression de pulsions destructrices » et « le ressentiment personnel » de certaines « minorités activistes, politisées » qui instrumentalisent l'Histoire « moins pour la comprendre que pour la combattre ». Pourtant, nous indique l'historien, « l'histoire ne saurait être un chaudron où chaque susceptibilité viendrait se fondre pour nous servir une soupe tiède »¹⁶⁷².

B. Considérations théoriques finales : l'interdisciplinarité comme méthode fonctionnelle de recherche pour étudier le gaullisme et l'adaptation des concepts nomades de l'étude du patrimoine au domaine de la Science politique

Quand un sujet de recherche atteint une telle complexité comme dans le cas du gaullisme - même s'il s'agit d'un fait politique ou, plutôt, *surtout* s'il s'agit d'un fait politique -, l'interdisciplinarité apparaît comme une nouvelle perspective d'analyse pour les politologues et les historiens intéressés par la légende du Général de Gaulle comme « le plus illustre des Français » et du gaullisme comme phénomène politique propre à la nation française. Et si, tout comme nous l'avons souligné dès l'Introduction, l'approche interdisciplinaire en tant que telle est une démarche amplement utilisée au sein des sciences sociales, l'appel aux concepts fondateurs du domaine des études patrimoniales pour prolonger l'analyse du politique semble encore absent de l'état de l'art de la Science politique.

La notion de patrimoine culturel immatériel – et le régime de patrimonialisation qui lui est propre¹⁶⁷³ - s'invite comme concept explicatif en Science politique pour au moins deux

¹⁶⁷¹ « Je vous le dis très clairement ce soir mes chers compatriotes, la République n'effacera aucune trace ni aucun nom de son Histoire. La République ne déboulonnera pas de statue. Nous devons plutôt lucidement regarder ensemble toute notre Histoire, toutes nos mémoires, notre rapport à l'Afrique en particulier, pour bâtir un présent et un avenir possible, d'une rive l'autre de la Méditerranée avec une volonté de vérité et en aucun cas de revisiter ou de nier ce que nous sommes », Emmanuel Macron, *Adresse aux Français*, le 14 juin 2020, texte disponible sur <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/06/14/adresse-aux-francais-14-juin-2020> ;

¹⁶⁷² Loris Chavanette, *FigaroVox*, 11 juillet 2020, article disponible [en ligne] sur <https://www.lefigaro.fr/vox/histoire/loris-chavanette-nous-historiens-ne-prenons-pas-a-la-legere-les-degradations-de-statues-20200710> ;

¹⁶⁷³ Cécile Tardy et Vera Dodebei (dir.), *Mémoire et nouveaux patrimoines*, *op.cit.* ;

grandes raisons. D'un côté, la patrimonialisation de l'immatériel est indissociable de la notion de *mémoire*, concept familier et largement adopté en Science politique pour l'étude des phénomènes historiques ou politiques, ce qui constitue déjà un premier argument pour l'emprunt des concepts *voyageurs* du domaine du patrimoine, à savoir ces « théories en miniature » qui s'avèrent utiles notamment dans la compréhension des phénomènes politiques dont la complexité rend parfois difficile l'écriture historique de *la juste mémoire*. En outre, l'acception immatérielle du patrimoine - définie et encadrée officiellement par le texte unesco de 2003 - fait l'objet de vives controverses au sein des spécialistes des études patrimoniales, qui, historiquement fondées sur un « régime d'objet », rencontrent alors des difficultés pour « concevoir » la dimension immatérielle et « l'intégrer » dans son état de l'art¹⁶⁷⁴. Tout comme nous l'avons mentionné dès l'Introduction, « les métamorphoses patrimoniales des pratiques saisies par l'effet Unesco » représentent, dans le sillage des anthropologues, une opportunité nouvelle pour les chercheurs d'horizons différents qui étudient les concepts de culture, d'identité ou de tradition – ces notions définitoires du patrimoine culturel immatériel - et qui, « de retour sur leur terrain, y retrouvent des versions patrimoniales des pratiques culturelles qu'ils avaient auparavant étudiées »¹⁶⁷⁵.

De plus, la dimension participative suggérée par la Convention Unesco, impliquant « la volonté de considérer les expressions culturelles non comme des objets mais comme des processus complexes et « de les penser en termes de temps et d'usage »¹⁶⁷⁶, convainc les anthropologues de la pertinence d'une lecture *politique* du texte onusien. Parce que, si la rigueur scientifique oblige le savant à tenir à une analyse indépendante de ce qui fait patrimoine, la question reste à la fin « entièrement dépendante des traditions nationales en matière de politique culturelle comme de politique du temps »¹⁶⁷⁷. De ce fait, les scientifiques peuvent également se servir de la Convention comme d'un « moyen pour s'inscrire dans le champ du politique et affirmer leur rôle face aux praticiens et à d'autres professions culturelles »¹⁶⁷⁸. En même temps, si le scientifique tient le rôle de l'expert, c'est le politique qui assume la position de l'acteur, « chargé de réguler et d'agir »¹⁶⁷⁹.

¹⁶⁷⁴ Chiara Bortolotto (éd.), *Le patrimoine culturel immatériel : Enjeux d'une nouvelle catégorie*, op.cit. ;

¹⁶⁷⁵ Chiara Bortolotto, *Ibidem* ;

¹⁶⁷⁶ Jean-Louis Torantore, « Du patrimoine ethnologique au patrimoine culturel immatériel : suivre la voie politique de l'immatérialité culturelle », dans Chiara Bortolotto, *Ibidem* ;

¹⁶⁷⁷ Jean-Louis Torantore, *Ibidem* ;

¹⁶⁷⁸ *Idem* ;

¹⁶⁷⁹ Sylvie Grenet et Christian Hottin, « Un livre politique », dans Chiara Bortolotto, *Ibidem* ;

Néanmoins, tandis que l'anthropologue identifie dans l'acception immatérielle une *politisation du patrimoine*, le texte unescien peut susciter chez le politologue une réflexion en miroir autour de ce qui apparaît comme une toute nouvelle problématique de recherche : la *patrimonialisation du politique*, à savoir de l'objet politique immatériel. Le concept de patrimoine culturel immatériel peut s'avérer d'autant plus intéressant pour le politologue que la Convention Unesco procure une liste de domaines « plutôt inclusive » des formes de patrimoine, ce qui permet aux Etats de proposer et d'utiliser un autre système de domaines. En effet, « il existe déjà des variations importantes », nous indique l'Unesco sur son site Internet, certains pays signataires de la Convention ayant réparti différemment leurs manifestations du patrimoine culturel immatériel dans des « sous-domaines » comme les « jeux et sports traditionnels », les « traditions culinaires », l'« élevage », les « pèlerinages » ou même les « lieux de mémoire »¹⁶⁸⁰. Dans ce contexte, le politologue pourrait plonger encore plus résolument dans l'approche patrimoniale pour tenter la conceptualisation d'un « sous-domaine » qui soit propre au patrimoine culturel immatériel du politique, comprenant par politique les objets de recherche du politologue, à l'instar des idéologies, des régimes, d'organisation partisane, des clivages, des principes ou des valeurs qui motivent et mobilisent la sphère politique¹⁶⁸¹.

Ayant comme point de départ notre thèse sur la patrimonialisation du gaullisme dans le discours français, il nous semble pertinent de vérifier si la Convention Unesco de 2003 peut tenir comme clé de lecture pour la compréhension d'autres phénomènes politiques complexes, que les politologues peuvent identifier au sein des communautés nationales comme « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire » leur procurant « un sentiment d'identité et de continuité » avec le passé historique¹⁶⁸². En fin de compte, la notion de *patrimoine culturel immatériel* nous apparaît, en tant que jeune politologue, plus évocatoire/spécifique que le concept de *culture politique* pour comprendre, analyser ou étudier la personnalité collective des nations ou l'identité nationale d'un peuple : il nous permet de repérer l'ADN d'une nation, à savoir, ce qui fait et justifie sa propre existence.

*

¹⁶⁸⁰ Unesco, *Domaines du patrimoine immatériel selon la Convention de 2003*, dossier disponible [en ligne] sur <https://ich.unesco.org/fr/domaines-du-patrimoine-immateriel-00052> ;

¹⁶⁸¹ Dans ce sens-là, nous pouvons regarder, par exemple, la monarchie constitutionnelle comme un patrimoine culturel immatériel de la Grande Bretagne, étant la forme d'organisation de l'Etat reconnue comme spécifique du caractère national et des mœurs du peuple britannique.

¹⁶⁸² Serait-il possible que la patrimonialisation du politique – à l'instar de la notion de « lieux de mémoire » - soit-elle plutôt une autre *spécificité française* ? Nous aimerions réfléchir à cette hypothèse après l'achèvement de notre parcours doctoral.

Enfin, assumant la complexité et la grandeur du Gaullisme comme sujet de recherche en Sciences sociales, il serait hasardeux d'en prétendre l'exhaustivité. Ayant concentré notre étude autour des réflexions qui ont débouché sur l'affirmation du devenir patrimonial du gaullisme comme « style et pratique de gouverner les affaires publiques propre au génie de la France et à la personnalité collective des Français », tout en proposant une nouvelle problématique au sein des sciences politiques qui examine la possible question de la patrimonialisation de l'objet politique immatériel, semble satisfaire le but que nous nous sommes imposée dès le début de notre recherche. Après tout, les critiques ou les interrogations que notre thèse pourrait inspirer ne feront qu'enrichir encore notre compréhension du gaullisme et de la valeur qu'il acquiert dans l'imaginaire national français, ainsi que l'appétit d'en trouver de nouvelles perspectives de recherche, *la thèse ne représentant que le début de la carrière d'un chercheur*¹⁶⁸³.

¹⁶⁸³ Je tiens ici à remercier de nouveau et très chaleureusement mon directeur de thèse, le professeur Philippe Claret (la dernière phrase *en italique* lui appartient), pour avoir toujours su trouver les mots pour me motiver, me reconforter ou me freiner dans mes idées, de sorte que je puisse mettre un point final à ce long et passionnant parcours doctoral, ma « traversée du désert » à moi.

En guise d'épilogue :

Tout Français est aujourd'hui *gaullien de cœur* et *gaulliste de raison* !

Annexes

I. Le guide du questionnaire

conçu pour l'enquête du public auprès de l'Historial Charles de Gaulle

Annexe 1. : « Le questionnaire en français »

Etude du public sur la perception du gaullisme par les visiteurs de l'Historial Charles de Gaulle

1. Est-ce la première fois que vous venez...
 - a. à l'Historial ? oui non
 - b. au musée de l'Armée ? oui non

2. Quel était l'objet de votre visite aujourd'hui ?
 - a. L'Historial précisément
 - b. Le musée de l'Armée en général
 - c. Le site des Invalides
 - d. Autre (exposition temporaire, etc.) _____

3. Qu'est-ce qui vous a incité à venir à l'Historial ?
 - a. _____

4. Combien de temps votre visite de l'Historial a-t-elle duré ?
 - a. 30 minutes ou moins
 - b. 30-60 minutes
 - c. plus d'une heure

5. Recommandez-vous la visite de l'Historial ? oui non
 - a. A qui ? _____
 - b. Pourquoi ? _____

6. Avez-vous visité les lieux mémoriaux consacrés à de Gaulle, à savoir le mémorial de Colombey-les-Deux-Eglises ou sa maison natale de Lille ?
 - a. oui, les deux
 - b. oui, seulement un. Lequel : _____
 - c. non. Pourquoi ? _____

7. Selon vous, quel est le rôle de ce type d'établissement ?
 - a. _____

8. Sur Charles de Gaulle, estimiez-vous avoir, avant votre visite:
 - a. des connaissances approfondies
 - b. de bonnes connaissances
 - c. des notions
 - d. aucune connaissance

9. Suite à votre visite, estimez-vous avoir
- a. beaucoup appris sur de Gaulle sur l'Histoire de France
 - b. appris des choses sur de Gaulle sur l'Histoire de France
 - c. rien appris sur de Gaulle sur l'Histoire de France
10. Trouvez-vous le contenu proposé aux visiteurs
- a. adapté à tous les publics
 - b. adapté au public averti
 - c. adapté à un public ayant déjà beaucoup de connaissances sur le sujet
11. Qu'est-ce qui vous a le plus intéressé :
- a. le contenu sur Charles de Gaulle
 - b. le contenu sur le contexte historique
 - c. les informations sur la Ve République
12. Avant votre visite, quelle image de de Gaulle vous venait à l'esprit?
- a. de Gaulle résistant
 - b. de Gaulle libérateur
 - c. de Gaulle président
 - d. aucune
13. Et après votre visite ?
- a. de Gaulle résistant
 - b. de Gaulle libérateur
 - c. de Gaulle président
 - d. aucune
14. Qu'est-ce qui vous a le plus marqué au cours de votre visite
- a. concernant de Gaulle _____
 - b. concernant l'Historial _____
15. Quels sont les dispositifs dont les contenus vous ont le plus intéressé ?
- a. _____
16. Connaissez-vous de Gaulle en tant qu'écrivain ? Avez-vous lu ses écrits ou en avez-vous entendu parler?
- a. oui. Précisez les ouvrages que vous connaissez : _____
 - b. non
17. Après votre visite de l'Historial, quel est son discours qui vous a le plus marqué ?
- a. _____
18. A votre avis, qu'est-ce que le gaullisme ?
- a. une idéologie
 - b. un mouvement politique
 - c. la résistance française pendant la guerre
 - d. de Gaulle lui-même
 - e. autre. Précisez _____
19. D'après vous, le gaullisme existe-t-il encore aujourd'hui ?
- a. oui. Précisez _____
 - b. non
 - c. je ne sais pas

A propos de vous : Etes-vous : Homme Femme

Age : Moins de 18 ans 18-25 ans 26-35 ans
 36-45 ans 46-55 ans 56-65 ans plus de 65 ans

Lieu de résidence : Ville (code postal) : _____ Pays : _____

Catégorie professionnelle :

- Lycéen
- Etudiant (précisez quelle discipline, quelle année : _____)
- Enseignant (précisez quelle discipline, quelle année : _____)
- Fonction publique
- Employé, ouvrier
- Cadre moyen, agent de maîtrise, artisan
- Cadre supérieur, profession libérale
- Retraité
- Actuellement sans profession
- Autre (précisez) _____

Annexe 2. : « Le questionnaire en anglais »

Survey about the Charles de Gaulle Historial visitors' perception of Gaullism

1. Is it your first visit...
 - a. At the Historial? yes no
 - b. At the Museum of the Army? yes no

2. What has been the purpose of your visit today?
 - a. the Historial itself
 - b. the Museum of the Army in general
 - c. the site of the Invalides
 - d. other. Specify _____

3. What has encouraged you to come to the Historial?
 - a. _____

4. How much time have you spent inside?
 - a. 30 minutes or less
 - b. 30-60 minutes
 - c. more than an hour

5. Would you recommend the visit of the Historial? yes no
 - a. To whom? _____
 - b. Why? _____

6. Did you visit the memorial sites dedicated to de Gaulle, as the Memorial in Colombey-les-Deux-Eglise or his birthplace in Lille?
 - a. yes, both of them
 - b. yes, only one. Which one? _____
 - c. no. Why? _____

7. In your opinion, what would be the role of this type of place?
 - a. _____

8. Concerning Charles de Gaulle, do you think you have had, before your visit:
 - a. strong knowledge
 - b. good knowledge
 - c. basic information
 - d. no knowledge at all

9. After your visit, do you think you have
 - a. learnt a lot about de Gaulle about French history
 - b. learnt something about de Gaulle about French history
 - c. learnt nothing about de Gaulle about French history

10. Do you find the content proposed to the visitors...
 - a. adapted to all public
 - b. adapted to an informed public
 - c. adapted to a public who already has strong knowledge about the subject

11. What has interested you the most :
- a. the content about Charles de Gaulle
 - b. the content about the historical context
 - c. the information about the Fifth Republic
12. Before your visit, what image of Charles de Gaulle have you had in mind?
- a. de Gaulle resistant
 - b. de Gaulle liberator
 - c. de Gaulle president
 - d. none
13. And after your visit?
- a. de Gaulle resistant
 - b. de Gaulle liberator
 - c. de Gaulle president
 - d. none
14. What has stunned you the most during your visit?
- a. regarding de Gaulle _____
 - b. regarding the Historical _____
15. What are the devices whose content have interested you the most?
- a. _____
16. Do you know de Gaulle as a writer? Did you read or hear about his writings?
- a. yes. Which one? _____
 - b. no
17. What is the speech of Charles de Gaulle which had the biggest impact on you, after your visit?
- a. _____
18. In your opinion, what Gaullism means?
- a. an ideology
 - b. a political movement
 - c. the French resistance during the war
 - d. de Gaulle himself
 - e. other. Specify : _____
19. In your opinion, does the Gaullism still exist nowadays?
- a. yes. Specify _____
 - b. no
 - c. I do not know

About you: Are you man woman

Age: less than 18 years old 18-25 years old 26-35 years old
 36-45 years old 46-55 years old 56-65 years old more than 65 years old

Place of residence: City: _____ Country : _____

Professional status:

- high school student
- student (specify which discipline, which year of study) _____
- teacher (specify which discipline, which year of study) _____
- public function
- employee, worker
- middle-grade manager, supervisor, artisan
- senior manager, liberal profession
- retired
- unemployed for the moment
- other (specify) _____

Annexe 3. : « Le questionnaire en espagnol »

Estudio de público sobre la percepción del gaullismo por los visitantes del Historial Charles de Gaulle

1. Es la primera vez que usted viene...
 - a. Al Historial sí no
 - b. Al museo del Ejército sí no

2. ¿Cuál ha sido el propósito de su visita de hoy?
 - a. el Historial precisamente
 - b. el museo del Ejército en lo general
 - c. el sitio de los Invalides
 - d. otro. Especifíquelo _____

3. ¿Qué ha hecho que usted venga al Historial?
 - a. _____

4. ¿Cuánto tiempo ha pasado usted adentro?
 - a. 30 minutos o menos
 - b. 30-60 minutos
 - c. más de una hora

5. ¿Aconsejaría usted la visita del Historial? Sí no
 - a. ¿A quién? _____
 - a. ¿Por qué? _____

6. ¿Ha visitado usted los lugares memoriales dedicados a de Gaulle, es decir el memorial de Colombey-les-Deux-Eglises o su casa natal de Lille?
 - a. sí, los dos
 - b. sí, solamente uno de ellos. ¿El cual? _____
 - c. no. ¿Por qué? _____

7. Según usted, ¿cuál sería el papel de este tipo de lugar?
 - a. _____

8. Sobre Charles de Gaulle, opina usted tener:
 - a. conocimientos minuciosos
 - b. buenos conocimientos
 - c. solamente una idea
 - d. ningún conocimiento

9. Después de su visita, considera usted haber:
 - a. aprendido mucho sobre de Gaulle sobre la historia de Francia
 - b. aprendido algunas cosas sobre de Gaulle sobre la historia de Francia
 - c. aprendido nada sobre de Gaulle sobre la historia de Francia

10. Considera usted el contenido propuesto a los visitantes:
 - a. adaptado a todo tipo de público

- b. adaptado al público avisado
- c. adaptado a un público que ya tiene muchos conocimientos sobre el sujeto

11. ¿Qué le ha interesado más?

- a. el contenido sobre Charles de Gaulle
- b. el contenido sobre el contexto histórico
- c. las informaciones sobre la Quinta Republica

12. Antes de su visita, ¿Cuál es la imagen que le viene en la mente cuando piensa en de Gaulle?

- a. de Gaulle resistente
- b. de Gaulle libertador
- c. de Gaulle presidente
- d. ninguna

13. ¿Y después de su visita?

- a. de Gaulle résistente
- b. de Gaulle libertador
- c. de Gaulle presidente
- d. ninguna

14. ¿Qué le ha marcado más durante su visita?

- a. acerca de De Gaulle _____
- b. acerca del Historial _____

15. ¿Cuáles son los dispositivos cuyo contenido le ha interesado más?

- a. _____

16. ¿Conoce usted de Gaulle como escritor? ¿Ha leído usted o ha escuchado hablar de sus escrituras?

- a. sí. Especifiquen cuáles son las obras que usted conoce _____
- b. no

17. Después de visitar el historial, ¿Cuál es el discurso que le ha marcado más?

- a. _____

18. Según usted, ¿qué es el gaullismo?

- a. una ideología
- b. un movimiento político
- c. la resistencia francesa en tiempo de guerra
- d. de Gaulle el mismo
- e. otra cosa. Especifíquelo

19. En su opinión, ¿el gaullismo existe todavía?

- a. sí. Especifíquelo _____
- b. no
- c. no lo se

Sobre usted: Usted es: hombre mujer

Edad: menos de 18 años 18-25 años 26-35 años
 36-45 años 46-55 años 56-65 años más de 65 años

Lugar de residencia: Ciudad: _____ País _____

Categoría profesional:

- estudiante de secundaria
- estudiante de la universidad (detallen que disciplina, qué año.....)
- profesor (detallen que disciplina, qué año
- función publica
- empleado, trabajador
- capataz, artizan
- mayor, profesión liberal
- retirado
- actualmente sin profesión
- otra cosa (especifiquen):

II. Les caricatures du Général de Gaulle

Tome 2 : Métamorphose et sacralisation du patrimoine gaulliste

Titre II : De la production des « savoirs » sur le gaullisme à la glorification de la mémoire gaullienne

Chapitre 1 : L'officialisation du récit « canonique »

Section B. Les lieux de mémoire comme lieux de patrimonialisation

Sous-section : 3. Les lieux muséographiques comme lieux de la mémoire patrimoniale

Paragraphe : e) « Vive le dessin libre », Charles de Gaulle en caricature : « la liberté du crayon » comme « le meilleur hommage que ces dessinateurs pouvaient lui rendre »

Annexe 4. : « Vive le dessin libre ! »

**Exposition - musée de l'Armée
Du 1^{er} août au 18 octobre 2012**

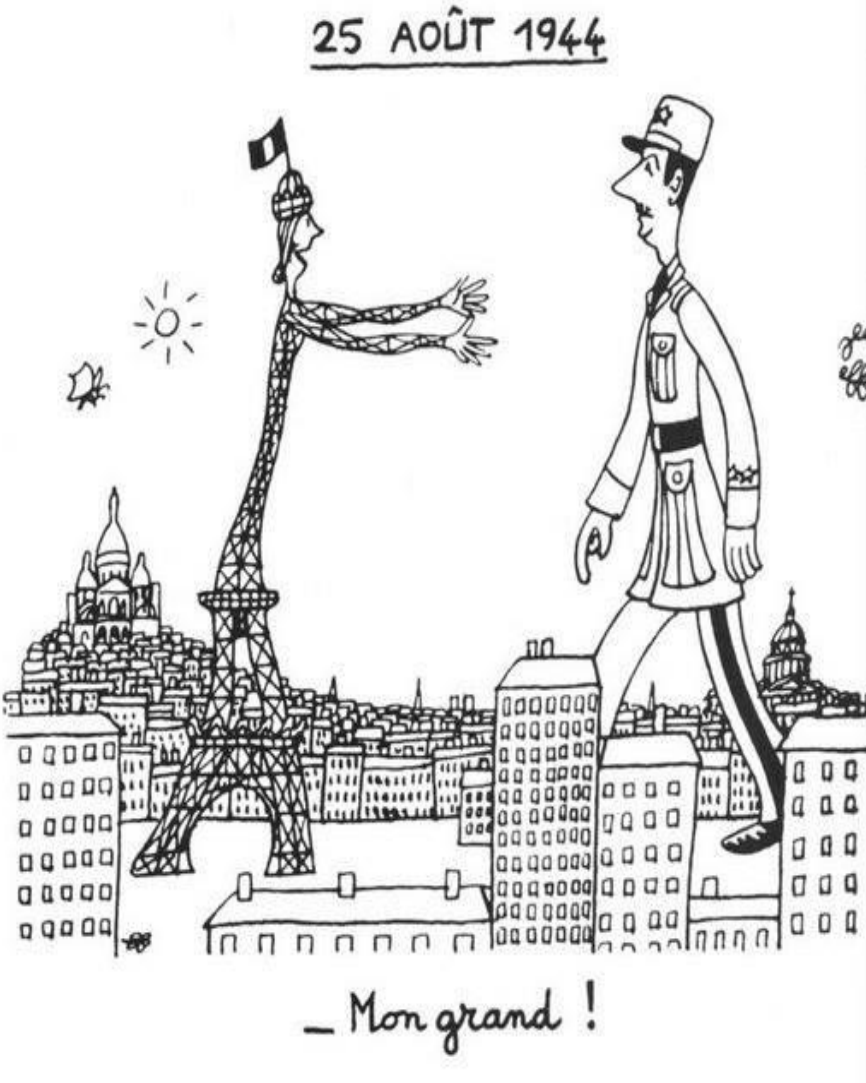


Annexe 5. : « Le Général Micro, fourrier des Juifs »



Ligue française anti-britannique, 1940 © Paris - Musée de l'Armée, Dist. RMN / image musée de l'Armée

Annexe 6. : « Mon grand ! »



Annexe 7. : « Quinze siècles de libération, un seul libérateur »

Quinze siècles de libération, un seul libérateur



Roland Moisan, « 15 siècles de Libération, un seul libérateur » dans Le Canard enchaîné, 3 juillet 1964 © Adagp, Paris 2012/ BnF/ Le Canard enchaîné

Annexe 8. : « L'annonce faite à Paris »



Pol Ferjac, « L'annonce faite à Paris » dans Le Canard enchaîné, 3 septembre 1958
© Anouk Ferjac/ collection BDIC-MHC/ Le Canard enchaîné

Annexe 9. : « Oui ou non ? »

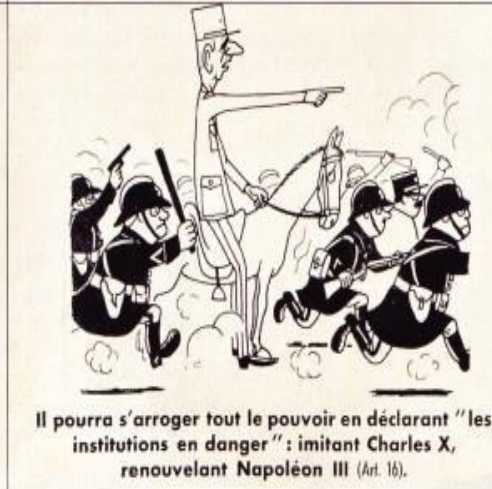
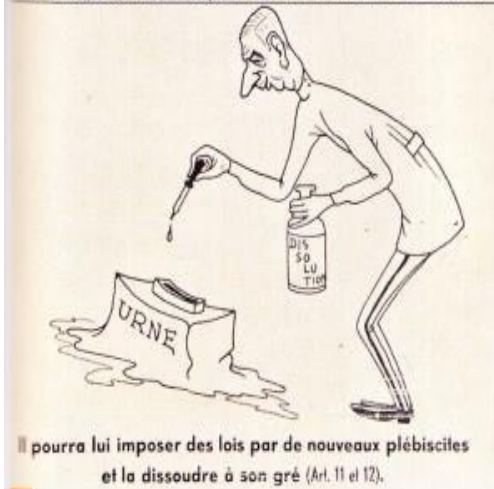


Annexe 10. : « L'assumoir »



Jean Effel, « L'assumoir » dans L'Express, 22 mai 1958 © Adagp, Paris 2012/ collection BDIC-MHC/ L'Express

Annexe 11. : « Affiche socialiste »



Annexe 12. : « Oui à la Constitution »

Document 2 : Affiche en faveur du « oui » au projet de Constitution de 1958



Annexe 13. : « Écoutez-moi Messieurs ! »



»Ecoutez-moi Messieurs!«

1963

Annexe 14. : « The European ideal »



Annexe 15. : « Churchill »



Annexe 16. : « Le monarque »



Annexe 17. : « La mort »



III. Les statues du Général de Gaulle

Tome 2 : Métamorphose et sacralisation du patrimoine gaulliste

Titre II : De la production des « savoirs » sur le gaullisme à la glorification de la mémoire gaullienne

Chapitre 1 : L'officialisation du récit « canonique »

Section B. Les lieux de mémoire comme lieux de patrimonialisation

Sous-section : 4. En guise de conclusion : Les statues du Général de Gaulle, lieux de mémoire complémentaires et « signe visible de la place éminente de Charles de Gaulle dans [la] mémoire nationale »

Conclusion générale

Annexe 18. : « Charles de Gaulle sur les Champs-Élysées »¹⁶⁸⁴



¹⁶⁸⁴ Francine A., Blog *Paris autrement*, photo disponible sur : <http://www.paris-autrement.paris/champs-elysees-paris-statue-du-general-de-gaulle/> ;

Annexe 19. : « Charles de Gaulle à Nantes »¹⁶⁸⁵



¹⁶⁸⁵ Véronique D., *Le blog de Véronique D*, photo disponible sur <http://vdujardin.com/blog/nantes-monument-aux-cinquante-otages-de-gaulle/> ;

Annexe 20. : « Charles et Yvonne de Gaulle à Calais »¹⁶⁸⁶



¹⁶⁸⁶ Laurent Bouvier, CALAIS : Les statues du « Général" et de « Tante Yvonne » inaugurées en 2013, photo disponible sur <http://lophotographe.canalblog.com/archives/2014/06/01/29990306.html> ;

Annexe 21. : « Charles de Gaulle à Londres »¹⁶⁸⁷



¹⁶⁸⁷ Musée de la Résistance en ligne, « Statue du Général de Gaulle à Londres », photo disponible sur <http://museedelaresistanceenligne.org/media.php?media=5834&expo=&sens=verso#fiche-tab> ;

Annexe 22. : « Charles de Gaulle au Québec »¹⁶⁸⁸



¹⁶⁸⁸ Louis-Charles Guillemette, « Plaque du monument de Charles de Gaulle », photo disponible sur <https://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/detail.do?methode=consulter&id=215446&type=bien> ;

Annexe 23. : « Charles de Gaulle à Bucarest »



Photo prise en 2014 (archive personnelle)

Annexe 24. : « Charles de Gaulle à Varsovie »¹⁶⁸⁹



¹⁶⁸⁹ Céline et Jacques Lanciault, « Varsovie : le parc Łazienki et son superbe monument à Frédéric Chopin! », 16 septembre 2016, photo disponible sur <http://www.jacqueslanciault.com/2016/09/16/varsovie-parc-lazienki-superbe-monument-a-frederic-chopin/> ;

Annexe 25. : « Charles de Gaulle à Moscou »¹⁶⁹⁰



¹⁶⁹⁰ Ekaterina Sinelchtchikova, « De Michael Jackson à De Gaulle: ces étrangers qui ont des monuments en Russie », *Russia Beyond*, le 22 février 2018, photo disponible sur <https://fr.rbth.com/histoire/80154-etrangers-monuments-russie> ;

Bibliographie

1. Articles et chapitres d'ouvrages

Sur de Gaulle, le gaullisme et l'histoire de France

AGULHON Maurice, « De Gaulle et l'histoire de France », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 53, janvier-mars 1997, pp. 3-12.

ALIBERT-FABRE Véronique, « La pensée constitutionnelle du général de Gaulle à l'épreuve des circonstances », *Revue française de science politique*, 40^e année, 1990, pp. 699-713.

ANDRIEU Claire, « Le pouvoir central en France et ses usages du passé, de 1970 à nos jours », pp. 15-26, dans ANDRIEU Claire, Marie-Claire LAVABRE et Danielle TARTAKOWSKY (dir.), *Politiques du passé : Usages politiques du passé dans la France contemporaine*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2006.

ANDRIEU Claire, Bruno LEROUX, « Le Conseil national de la Résistance, une historiographie plurielle », *La Lettre de la Fondation de la Résistance*, n° 73 - juin 2013, pp. V-VIII.

ARDANT Philippe, Olivier DUHAMEL, « La dyarchie », *Pouvoirs*, n° 91, septembre 1999, pp. 5-24.

ARON, Robert, « The Political Methods of General de Gaulle », *International Affairs (Royal Institute of International Affairs 1944)*, 37, n° 1, Jan. 1961, pp. 19-28.

AUDIGIER François, « Georges Pompidou et les jeunes gaullistes de l'UJP », pp. 223-238, dans Jean-Paul COINTET (dir.), *Un politique : Georges Pompidou*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001.

AUDIGIER François, « De Gaulle victime puis acteur de la modernisation de la communication politique », *Espoir*, n° 150, mars 2007, pp. 25-51.

AUDIGIER François, « L'étude des mouvements politiques de jeunes : cadre historiographique et enjeux épistémologiques. Le cas des cadets gaullistes », *Histoire@Politique*, vol. 4, no. 1, 2008, pp. 19-30.

AUDIGIER François, « De Gaulle, l'héritage et les héritiers », pp. 159-169, dans Tristan LECOQ, *Enseigner de Gaulle*, Paris, Editions Canopé, 2008.

AUDIGIER François, « Les gaullistes face au discours gaullien sur l'autodétermination de l'Algérie (16 septembre 1959) », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 12, septembre-décembre 2010, disponible en ligne sur <https://www.histoire-politique.fr/index.php?numero=12&rub=dossier&item=113>.

AUDIGIER François, David VALENCE (dir.), « 1958-1962 : l'avènement d'un pouvoir gaulliste ? », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 12, septembre-décembre 2010, dossier disponible [en ligne] sur <https://www.histoire-politique.fr/index.php?numero=12&rub=dossier&item=114>.

AUDIGIER François, Bernard LACHAISE, « Présentation », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 116, avril 2012, pp. 3-8.

AUDIGIER François, « Le gaullisme d'ordre des années 68 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, no 116, vol. 4, 2012, p. 53-68.

AVRIL Pierre, « Les chefs de l'Etat et la notion de majorité présidentielle », *Revue française de science politique*, Vol. 34, No. 4/5, août-octobre 1984, pp. 752-765.

AVRIL Pierre, « De la domination présidentielle sous la Ve République », *Le Débat*, vol. 206, no. 4, 2019, pp. 73-83.

BARNAVI Elie, « Israël et la France : des relations en dents de scie », dans Alain DIECKHOFF (dir.), *L'État d'Israël*, Paris, Fayard, 2008.

BAUER Jean-Louis, « La nation et l'État », dans Jean-Louis BAUER, *Approches de la philosophie politique du général De Gaulle*, Paris, Cujas, 1983.

BELLAMY David, « Historique des groupes parlementaires gaullistes », *Parlement(s), Revue d'histoire politique*, hors-série n° 5, « Gaullistes au Parlement sous la Ve République », 2009, pp. 8-21.

BERSTEIN Serge, « L'historien et la culture politique », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°35, juillet-septembre 1992. pp. 67-77.

BERSTEIN Serge, « De Gaulle, Israël et les Juifs, dossier « La guerre des Six Jours » »
L'Histoire, n° 321, mai 2007, pp. 44-49.

BERSTEIN Serge, Pierre BIRNBAUM, Jean-Pierre RIOUX et Bernard LACHAISE (dir.).
« Qu'est-ce qu'un compagnon ? », dans Serge BERSTEIN (dir.), *De Gaulle et les élites*,
Paris, Fondation Charles de Gaulle, 2008.

BILLARD Yves, « Les gaullistes de gauche », pp. 190-196, dans Jean-Jacques BECKER
Histoire des gauches en France, Paris, La Découverte, 2005.

BLANCHETON Bertrand, BONIN Hubert, « La politique conjoncturelle de Chaban-Delmas
Premier ministre », pp. 201-222, dans Bernard LACHAISE (dir.), *Jacques Chaban-Delmas en
politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2007.

BONIFACE Pascal, « Éditorial », *Revue internationale et stratégique*, vol. 77, no. 1, dossier
« La politique étrangère de Nicolas Sarkozy Rupture ou continuité ? », 2010, pp. 67-70.

CABANIS André, Michel Louis MARTIN, « Chapitre 4. La dimension contestée : la
dissolution de confort », pp. 165-206, dans André CABANIS, Michel Louis MARTIN (dir.),
La dissolution parlementaire à la française, Paris, Presses de Sciences Po, 2001.

CAHON Julien, « Compte rendu : Les gaullistes. Hommes et réseaux, dirigé par François
Audigier, Bernard Lachaise, Sébastien Laurent, Paris, Nouveau Monde éditions, 2013, 603
p. », texte disponible sur

<https://www.nonfiction.fr/article-6804-le-gaullisme-pluriel.htm>

CARRE DE MALBERG Raymond, « Considérations théoriques sur la question de la
combinaison du référendum et du parlementarisme », *Revue du droit public et de la science
politique en France et étranger*, 1931, pp. 225-244.

CASANOVA Jean-Claude, « Un président trop normal ? », *Commentaire*, vol. 157, no. 1,
2017, pp. 105-112.

CAZENAVE Michel, « Le roi et le héros. Fragment pour une mythanalyse future du général
de Gaulle », *Cadmos*, no 19, printemps/été 1982.

CHABAN-DELMAS Jacques, « Pourquoi j'ai écrit "l'Ardeur" », *La Nouvelle Revue des Deux
Mondes*, novembre 1975.

CHARLOT Jean, « Les troisièmes assises nationales de l'U.N.R. », *Revue française de science politique*, 14^e année, n° 1, 1964, pp. 86-94.

CHARLOT Jean, « L'Union pour la nouvelle république : un bilan », *Revue française de science politique* 17, n° 1, février 1967, pp. 78-86.

CHARLOT Jean, « L'après-gaullisme », *Revue française de science politique*, 18^e année, n° 1, 1968, pp. 68-76.

CHARLOT Jean, « Le gaullisme », dans Jean-François SIRINELLI (dir.), *Histoire des droites en France*, tome 1, Politique, Paris, Gallimard, 1992.

CHATONNAY Sophie, « Force du discours et faiblesse de l'image : la campagne télévisée de Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand en 1981 », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, vol. 4, no. 2, 2005, pp. 108-127.

COCATRE-ZILGIEN André, « Les Accords de Paris devant le Parlement français », *Annuaire français de droit international*, volume 1, 1955, pp. 140-150.

COLLOVALD Annie, « Histoire d'un mot de passe : le poujadisme. Contribution à une analyse des « ismes » », *Genèses*, 3, 1991, coll. « La construction du syndicalisme », pp. 97-119.

CONORD Fabien, « Les bastions sénatoriaux sous la Ve République (1959-2008). Essai de définition », pp. 353-364, dans DUBASQUE François, Eric KOCHER-MARBOEUF, (éd.), *Terres d'élections: Les dynamiques de l'ancrage politique (1750-2009)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.

COPPOLANI Antoine, « Albert Cohen, Charles de Gaulle et le Sionisme », *Historical Reflections / Réflexions Historiques*, Vol. 33, n° 3, 2007, pp. 527-538.

CRETANU Andrada, « Charles de Gaulle et le Moyen Orient après 1967. La lecture des événements politiques et leur influence sur la prise de position de De Gaulle en 1967 », *Studia Politica, Romanian Political Science Review*, janvier 2016, pp. 85-120.

CRETANU Andrada, « Compte-rendu : Eric Brunet, L'obsession gaulliste... », *Studia Politica. Romanian Political Science Review*, 2018, vol. 18, no 1, pp. 143-147.

D'ALMEIDA Fabrice, « La très politique question de la commémoration de la libération de Paris », article disponible sur https://www.huffingtonpost.fr/fabrice-d-almeida/anniversaire-liberation-paris_b_5698818.html

DE BOISDEFFRE Pierre, « Gaston Palewski Vu à Travers Les «Mémoires d'action» », *Revue des Deux Mondes*, juin 1988, pp. 182-188.

DE LA SERRE Françoise, « De Gaulle et la candidature britannique aux communautés européennes », *Histoire, économie et société*, n° 13^e année, n°1, La France et la Grande-Bretagne devant les crises internationales, 1994, pp. 131-142.

DE MONTBRIAL Thierry, « Quatorze ans de politique étrangère », *Revue des deux mondes*, mai 1995, pp. 112-124.

DE VILLIERS Michel, « La Vème République et le régime semi-présidentiel », *La Revue administrative*, 29^e Année, n° 174, novembre-décembre 1976, pp. 589-600.

DEBRAY Pierre, « Bonapartisme, boulangisme et néo-gaullisme », *Esprit* (Nouvelle série), n° 140 (12), décembre 1947, pp. 889-897.

DEBRE Michel, « La nouvelle Constitution », *Revue française de science politique*, 9^e année, n° 1, 1959, pp. 7-29.

DEBRE Michel, « Trois leçons du Général de Gaulle », *Revue des Deux Mondes*, septembre 1985, pp. 534-537.

DELANNOI Gil, « Pour un bon usage du référendum », *Esprit*, n° 395(6), Juin 2013, pp. 127-129.

DELORI Mathias, « Le poids de la mémoire sur la politique étrangère. Une exploration des imaginaires historiques des experts des politiques de défense et de sécurité de la France, du Royaume-Uni et de l'Allemagne », *Politique européenne*, n° 34, 2011/2, p. 231-241.

DENECHERE Yves, « Gaullistes, femmes et réseaux », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 17, mai-juillet 2012, numéro disponible [en ligne] sur <https://www.histoire-politique.fr/index.php?numero=17&rub=dossier&item=161>.

DENIS Nicolas, « Les élections législatives de mars 1978 en métropole », *Revue française de science politique*, 28^e année, n°6, 1978, pp. 977-1005.

DENORD François, « La conversion au néo-libéralisme. Droite et libéralisme économique dans les années 1980 », *Mouvements*, vol. no35, no. 5, 2004, pp. 17-23.

DERVILLE Jacques, « Du RPF au RPR et à l'UMP : la banalisation d'un parti de droite », p. 45-71, dans BRECHON Pierre (dir.), *Les partis politiques français*, Paris, La Documentation française, 2005.

DESBARATS Carole, « Le bruit et l'odeur », *Esprit*, vol.9, septembre 2018, p. 55-66.

DOUZOU Laurent, « Le colloque « Faire l'histoire de la Résistance », *La Lettre de la Fondation de la Résistance*, n° 54 - septembre 2008, pp. 4-8.

DOUZOU Laurent, « De Gaulle : la mémoire combattante à l'épreuve de l'histoire », pp. 145-153, dans LECOQ Tristan, *Enseigner de Gaulle*, Paris, Editions Canopé, 2008.

DOUZOU Laurent, « Le mythe du mythe de la Résistance », pp. 235-245, dans ATTARD-MARANINCHI Marie-Françoise (dir.), *Engagements. Culture politique, guerres, mémoires, mondes du travail, XVIe-XXIe siècle*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 2016.

DUBASQUE François, « 1969, Le moment Pompidou ? » dans GUISLIN Jean-Marc (ed.), *1969 en Europe. Année des relèves ou des ruptures ?*, Lille, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 2010.

DUHAMEL Alain, « De Jacques Chirac à Nicolas Sarkozy. Une étape décisive », *Commentaire*, no 163, vol.3, 2018, pp. 532-542.

DUHAMEL Éric, « L'accueil du RPF au printemps 1947 », dans Université de Bordeaux 3 et Fondation Charles de Gaulle (ed.), *De Gaulle et le RPF 1947-1955*, Paris, Armand Colin, 1998.

DUHAMEL Olivier, « De l'alternance à la cohabitation ou l'énigme résolue de la constitution », *Revue française de science politique*, 34^e année, n°4-5, 1984, pp. 1102-1117.

DUHAMEL Olivier, Jean-Luc PARODI, « Profil de l'année politique (septembre 1983-août 1984) », *Pouvoirs*, no 31, 1984, p. 170-171.

DUHAMEL Olivier, Howard MACHIN, « The President, the Parties and Parliament », dans HAYWARD John (ed.), *De Gaulle to Mitterrand: Presidential power en France*, London, Hurst, 1993.

DUHAMEL Olivier, « Macron ou l'illusion de la république gaullienne », *Pouvoirs*, vol. 166, no. 3, 2018, pp. 5-12.

DULPHY Anne, Christine MANIGAND, « Entretien avec Jean Charbonnel », *Histoire@Politique, Politique, culture, société*, n° 17, mai-août 2012, disponible en ligne sur <https://www.histoire-politique.fr/index.php?numero=17&rub=portraits&item=22>.

DUPONT-FAUVILLE Antoine, « De Gaulle aux Invalides », *Espoir*, Numéro hors-série, mars 2008, pp. 12-14.

DUVERGER Maurice, « Les institutions de la Ve République », *Revue française de science politique*, 9^e année, n° 1, 1959, pp. 101-134.

ELBAZ Sharon, « Transmettre et décrypter », *Espoir*, n° hors-série, mars 2008.

FERE Vincent, « Les conséquences des élections présidentielles », *Commentaire*, 2017/1 No 157, pp. 113-122.

FINCHELSTEIN Gilles, Marcel GAUCHET, « Une étrange victoire. Gilles Finchelstein, Marcel Gauchet: un échange », *Le Débat*, n° 196, 2017/4 pp. 4-28.

Fondation Charles de Gaulle, « L'inauguration de l'Historial Charles de Gaulle », *Espoir*, Numéro hors-série, mars 2008, pp. 2-12.

Fondation de la Résistance, « Mémoire et Espoirs de la Résistance (MER) », *La Lettre de la Fondation de la Résistance*, n° 54 - septembre 2008, article disponible sur <https://www.fondationresistance.org/documents/lettre/LettreResistance054.pdf>

FOUCAULT Martial, Flora CHANVRIL, « Chapitre 12 : Le vote François Fillon, autopsie d'un naufrage », dans PERRINEAU Pascal, *Le vote disruptif*, Paris, Presses de Sciences Po 2017.

FOSSEUX Marc, « Charles de Gaulle en caricatures, Exposition Cour d'Honneur des Invalides », Avant-propos, *Espoir*, no 170, automne 2012, pp. 2-3.

FOSSEUX Marc, « Les lieux gaulliens », dans Fondation Charles de Gaulle, *Dans les pas de Charles de Gaulle*, Paris, Editions Artelia, 2017.

GAITI Brigitte, « La décision à l'épreuve du charisme. Le général de Gaulle entre mai 1968 et avril 1969 », *Politix*, n° 82, 2008/2, pp. 39-67.

GALTIER Jacques, « Autour d'un incertain 18 juin », *Autres Temps. Les cahiers du christianisme social*, n° 27, 1990, pp. 65-79.

GAUCHET Marcel, Alain-Gérard SLAMA, « Droite, gauche : la nouvelle donne », *Le Débat*, no 146, 2007, pp. 4-21.

GIRAUDIER Vincent, Carine LACHEVRE, « Vive le dessin libre », *Espoir*, n° 170, automne 2012, pp. 4-49.

GOGUEL François, « Conjoncture politique du néo-gaullisme », *Esprit*, Nouvelle série, n° 140 (12), décembre 1947, pp. 880-888.

GOGUEL François, « L'Élection Présidentielle Française de Décembre 1965 », *Revue française de science politique*, 16^e année, n° 2, Avril 1966, pp. 221-254.

GOGUEL François, « Les élections législatives des 23 et 30 juin 1968 », *Revue française de science politique*, 18^e année, n° 5, 1968, pp. 837-858.

GRIOTTERAY Spectator, Alain GRIOTTERAY, « Premier bilan d'un septennat », *La Nouvelle Revue des Deux Mondes*, novembre 1981, pp. 261-278.

GUARESI Magali, Damon MAYAFFRE, « L'impossible réparation : l'image brisée de François Fillon durant la campagne présidentielle française 2017 », *Langage et société*, no 164, 2018/2, pp. 39-56.

GUÉNA Yves, « Le combattant FFL et de Gaulle », *Espoir*, janvier 1994.

GUIOL Patrick, Eric NEVEU, « Sociologie des adhérents gaullistes », *Pouvoir*, n° 28, 1984, pp. 91-106.

HAEGEL Florence, « Mémoire, héritage, filiation. Dire le gaullisme et se dire gaulliste au RPR », *Revue française de science politique*, 40^e année, n° 6, 1990, pp. 864-879.

HAEGEL Florence, « Faire l'Union. La refondation des partis de droite après les élections de 2002 », *Revue française de science politique*, vol. 52, 2002/5, pp. 561-576.

HAEGEL Florence, « Chapitre 13 : Les droites en France et en Europe », pp. 363-390, dans PERRINEAU Pascal (éd.), *La politique en France et en Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007.

HAEGEL Florence, « L'UMP. Bilan d'une transformation », *Commentaire*, no 143, 2013/3, pp. 555-562.

HAEGEL Florence, « L'UMP : un dixième anniversaire sous tensions (2002-2012) », dans DELWIT Pascal, *Les partis politiques en France*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2014.

HAEGEL Florence, Frédéric SAWICKI. « Résistible et chaotique, la présidentialisation de l'UMP et du PS », pp. 20-39, dans DELOYE Yves, Alexandre DEZE, Sophie MAURER, *Institutions, élections, opinion*, Paris, Presses de Sciences Po, 2014.

HARGROVE Charles, « Valéry Giscard d'Estaing », *Politique étrangère*, n°1 - 1986 - 51^eannée. pp. 115-128.

HAZAREESINGH Sudhir, « Mort et transfiguration : la renaissance du mythe gaullien en novembre 1970 », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, n° 13, 2010/1, pp. 24-36.

HAZAREESINGH Sudir, « De Gaulle : construction et limites d'un mythe », dans Tristan LECOQ (dir.), *Enseigner de Gaulle*, Editions Canopé, Paris, 2018.

HERMEL Abel, « Etude d'un parti politique français : l'UMP », *Pouvoirs*, vol. 4 n° 111, 2004, pp. 147-158.

HESPEL Marie-Louise, « Maurice Schuman et le MRP », dans TELLIER Thibault, Francis DELANNOY et Bruno BÉTHOUART (dir.), *Maurice Schumann*, Lille, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 2009.

Historial Charles de Gaulle, « Visite guidée, La coupole inversée, écran du film multi-écrans », *Espoir*, Numéro hors-série, mars 2008, pp. 20-28.

HOFFMANN Stanley, « De Gaulle en son siècle », *French Politics and Society*, 9e, n° 1, 1991, pp. 112-115.

HUSSON Jean-Pierre, « Une commémoration célébrée depuis la Libération et institutionnalisée en 2006 », dans « 18 Juin : Journée nationale commémorative de l'appel historique du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi », dossier disponible en ligne sur

http://www.cndp.fr/crdp-reims/memoire/commemorations/18_juin.htm#decret_2006

Institut François Mitterrand, « 1981-1988 : Politique internationale », dossier disponible sur

<https://www.mitterrand.org/1981-1988-Politique-internationale.html>

JAFFRE Jérôme, « Chapitre 9. La victoire de Jacques Chirac et la transformation des clivages politiques », pp. 157-178, dans PERRINEAU Pascal (éd.), *Le vote de crise. L'élection présidentielle de 1995*, Paris, Presses de Sciences Po, 1995.

JAUME Lucien, « Le gaullisme et la crise de l'État », *Esprit*, n° No. 272 (2), Février 2001, pp. 41-55.

JEAMBAR Denis, « Explication de vote pour François Hollande », *Le Débat*, n° 168, 2012/1 | pp. 4-9.

KESSELMAN Mark, « Systèmes de pouvoir et cultures politiques au sein des partis politiques français: Les cas du Parti Socialiste et de l'Union des Démocrates pour la Ve République », *Revue française de sociologie*, 13^e année, n° 4, oct.-déc., 1972, pp. 485-515.

KOUKOUTSAKI-MONNIER Angeliki, « La construction symbolique de l'identité nationale française dans les discours de la campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy », *Communication, Information médias théories pratiques*, Vol. 28/1, 2010, p. 11-39.

KUHN Raymond, « Mister Unpopular: François Hollande and the Exercise of Presidential Leadership, 2012–14 », *Modern & Contemporary France*, 22, n° 4, 2014, pp. 435-457.

LACHAISE Bernard, « Le RPR et le gaullisme. Les infortunes d'une fidélité », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 44, octobre-décembre 1994, pp. 25-30.

LACHAISE Bernard, « Le Rassemblement du Peuple Français (RPF) 1947-1955 », *Historiens et Géographes*, n° 357, avril-mai 1997, pp. 323-334.

LACHAISE Bernard, « Contestataires et compagnons : les formes de l'engagement gaulliste », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 60, octobre-décembre 1998, pp. 71-81.

LACHAISE Bernard (dir.), « Nouveaux regards sur le gaullisme et les gaullistes », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 116, octobre-décembre 2012, pp. 3-8.

LACHAISE Bernard, « Pierre Lefranc et la recherche historique », *Espoir. Revue de la Fondation Charles de Gaulle*, N° 185, décembre 2016, p. 56-63.

LACHAISE Bernard, « La bibliothèque de la Fondation Charles de Gaulle, berceau de l'histoire du Général et du gaullisme ? », *Les Études Sociales*, vol. 166, no. 2, 2017, pp. 89-107.

LACHAISE Bernard, « Histoire@ Politique: comptes-rendus: Christian Lequesne et Maurice Vaïsse (dir.), *La politique étrangère de Jacques Chirac*. », texte disponible [en ligne] sur <http://www.histoire-politique.fr/index.php?numero=35&rub=comptes-rendus&item=448>

LALOY Jean, « À Moscou : entre Staline et de Gaulle, décembre 1944 », *Revue des Études Slaves*, Année 54-1-2, 1982, pp.137-152.

LANZMANN Claude, « 1970, un soir de novembre, en Méditerranée », *Les Temps Modernes*, vol. 661, no. 5, 2010, pp. 1-2.

LE GALL Laurent, « Maurice Agulhon, De Gaulle, histoire, symbole, mythe, Paris, Plon, 2000, 165 p. », *Cahiers d'histoire*, 45-1, 2000, mis en ligne le 13 mai 2009, texte disponible [en ligne] sur <https://doi.org/10.4000/ch.82>.

LEQUET Stephen, « Nicolas Sarkozy et le Gaullisme », *French Politics, Culture & Society*, Vol. 28, No. 1, Spring 2010, pp. 92-105.

LAQUIEZE Alain, « Le modèle du régime présidentiel sous la Ve République », *Droits*, vol. 43, no. 1, 2006, pp. 45-60.

LAQUIEZE Alain. « L'élection présidentielle de 2017 annonce-t-elle une mutation de la Ve République ? », *Cités*, vol. 71, no. 3, 2017, pp. 85-94.

LAURENS Henry, « La diplomatie française dans le conflit israélo-arabe (1967-1970) », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 96, 2009/4, pp. 3-11.

LAVILLATTE Bruno, « La Croix de Lorraine de Colombey », dans Fondation Charles de Gaulle, *Dans les pas de Charles de Gaulle*, Paris, Editions Artelia, 2017.

LE BEGUEC Gilles, Frédéric TURPIN, *Georges Pompidou et les institutions de la Ve République*, Peter Lang, 2006.

LECA Jean, « L'état entre politics, policies et polity. ou peut-on sortir du triangle des Bermudes ? », *Gouvernement et action publique*, vol. 1, no. 1, 2012, pp. 59-82.

LEFEBVRE Rémi, « La conversion incertaine de l'UMP aux primaires. Effets de mimétisme, logiques endogènes et incertitudes statutaires », dans ANDOLFATTO Dominique et Alexandra GOUJON (dir.), *Partis et démocratie*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2015.

LEFRANC, Pierre, « La création et les grandes étapes du RPF, Rapport de synthèse », dans Université de Bordeaux II et Fondation Charles de Gaulle (ed.), *De Gaulle et le RPF 1947-1955*, Paris, Armand Colin, 1998

LEFRANC Pierre, « Les apports du RPF au Général de Gaulle », dans Université de Bordeaux II et Fondation Charles de Gaulle (ed.), *De Gaulle et le RPF 1947-1955*, Paris, Armand Colin, 1998.

LEQUESNE Christian, « La politique étrangère de Jacques Chirac ou la France sans surprise », *DGAP-Analyse Frankreich*, no 2, octobre 2007, texte disponible [en ligne] sur https://www.ssoar.info/ssoar/bitstream/handle/document/13137/ssoar-2007-lequesne-la_politique_etrangere_de_jacques.pdf?sequence=1

LEROUX Bruno, « Compte rendu, Philippe Oulmont (dir.), *Les 18 juin. Combats et commémorations*, Bruxelles, Edition André Versaille, 2011, 362 pages », texte intégral disponible sur https://www.fondationresistance.org/pages/rech_doc/les-juin-combats-commemorations_cr_lecture77.htm

LOMBART Laurent, « La politique extérieure du président Jacques Chirac dans un monde américano-centré », *Annuaire Français des Relations Internationales*, no 8, 2007, pp. 378-392

LONCLE François, « François Hollande et la nouvelle donne diplomatique française », *Géoéconomie*, vol. 65, no. 2, 2013, pp. 47-56.

LOVECY Jill, « Comparative Politics and The Fifth French Republic: “La fin de l’exception française” », *European Journal of Political Research*, 21 (4), 1992, p. 385-408.

MANIGAND Christine, « Compte rendu : Les gaullistes. Hommes et réseaux, dirigé par François Audigier, Bernard Lachaise, Sébastien Laurent, Paris, Nouveau Monde éditions, 2013, 603 p. », texte disponible [en ligne] sur https://www.histoire-politique.fr/index.php?numero=1&rub=comptes-rendus&item=436#_ftn2

MARCHI Michèle, « Le Mouvement républicain populaire et les élections législatives de novembre 1958 », dans LACHAISE Bernard (dir.), *Les Elections législatives de novembre 1958, une rupture ?*, Bordeaux, PUB, 2011.

MARTIN Pierre, « Les élections de mars 2008 », *Commentaire*, n° 122, été 2008, p. 471-484.

MARTIN Pierre, « Les élections régionales des 14 et 21 mars », *Commentaire*, n° 130, été 2010, p 459-468.

MARTIN Pierre, « Les enseignements des élections cantonales », *Commentaire*, n° 134, été 2011, p. 453-462.

MARTIN Pierre, « L'élection présidentielle des 22 avril et 6 mai 2012 », *Commentaire*, no 138, 2012/2, pp. 415-426.

MAUS Didier, « De Gaulle et l’écriture de la Constitution », dans EVEN Isabelle, Nicole CHAVE (dir.), *Charles de Gaulle : Archives et histoire*, Pierrefitte-sur-Seine, Publications des Archives nationales, 2016.

MAUS Didier, « Georges Pompidou et la logique de la Ve République », pp. 93-113, dans COINTET Jean-Paul (dir.), *Un politique : Georges Pompidou*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001.

MAYAFFRE Damon, « Vocabulaire et discours électoral de Sarkozy : entre modernité et pétainisme », *La Pensée*, Fondation Gabriel Péri, 2007, pp.65-80.

MAYAFFRE Damon, « Sarkozysme et populisme. Approche logométrique du discours de Nicolas Sarkozy (2007-2012) », *Mots. Les langages du politique*, 103 | 2013, mis en ligne le 16 décembre 2015, disponible sur <http://journals.openedition.org/mots/21489>.

MAYAFFRE Damon, « L'anaphore rhétorique. Figure des figures du discours électoral de Nicolas Sarkozy », *Pratiques*, 2015, pp. 165-166, Édition électronique sur <http://journals.openedition.org/pratiques/2418>.

MAYAFFRE Damon, « Les mots des candidats, de « allons » à « vertu » », pp. 129-152, dans PERRINEAU Pascal (dir.) *Le vote disruptif. Les élections présidentielle et législatives de 2017*, Paris, Presses Sciences Po.

MEUNIER Sophie, « Chapitre 5. La politique étrangère de Nicolas Sarkozy. Rupture de fond ou de style ? », pp. 133-151, dans DE MAILLARD Jacques (éd.), *Politiques publiques 3. Les politiques publiques sous Sarkozy*. Presses de Sciences Po, 2012.

MONOD Jean-Claude, « Le président et ses incarnations », *Esprit*, No. 385, vol. 6, Juin 2012, pp. 119-123.

MORELOU Jean-Pierre, « Le gaullisme de guerre de René Capitant », *Revue d'histoire des facultés de droit et de la science juridique*, n° 16, 1995, pp. 9-172.

NORA Pierre, « Le mythe gaullien, du phénomène historique à l'icône planétaire », intervention dans l'émission proposée par Anne Jouffroy sur *Canal Académie*, enregistrement audio disponible :

<https://www.canalacademie.com/ida6312-Pierre-Nora-Le-mythe-gaullien-du-phenomene-historique-a-l-icone-planetaire.html>.

OLLIVIER Jean-Paul, « Colombey », dans Fondation Charles de Gaulle, *Dans les pas de Charles de Gaulle*, Paris, Editions Artelia, 2017.

PARODI, Jean-Luc, « Quatre années de controverses constitutionnelles », *Revue française de science politique*, 12^e année, n° 4, 1962, pp. 845-876.

PARODI Jean-Luc, « Imprévisible ou inéluctable, l'évolution de la Cinquième République. Éléments constitutifs et combinatoires institutionnelles », *Revue française de science politique*, no 34 (4-5), 1984, p. 628-647.

PERRINEAU Pascal, « Les droites en France à l'horizon de 2017. Fractures, diversités et unité », *Le Débat*, n° 191, vol. 4, 2016, pp. 113-120.

PEYREFITTE Alain, « Du Général de Gaulle à Valéry Giscard d'Estaing », *La Nouvelle Revue des Deux Mondes*, janvier 1981, pp. 3-7.

PIERCE Roy, « De Gaulle and the RPF--A Post-Mortem », *The Journal of Politics*, 16, n° 1, Feb. 1954, pp. 96-119.

POUJADE Robert, Stéphane FRIOUX, « Le premier ministre de l'environnement (1971-1974) L'invention d'un possible », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 113, 2012/1, pp. 51-53.

POUMEYROL Jérôme, « Le RPF dans la mémoire gaulliste », dans Université de Bordeaux II et Fondation Charles de Gaulle (ed.), *De Gaulle et le RPF 1947-1955*, Paris, Armand Colin, 1998.

POZZI Jérôme, « L'appel des 43 et le mouvement gaulliste : manœuvre politique, relève générationnelle et fronde des « godillots » », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, n° 7, 2007/1, pp. 109-120.

POZZI Jérôme, « Le RPR face au traité de Maastricht : divisions, recompositions et réminiscences autour de la dialectique souverainiste », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 24, septembre – décembre 2014, pp. 131-152.

PRATT Julius W, « De Gaulle and the United States: How the Rift Began », *The History Teacher*, Vol. 1, n° 4, May 1968, pp. 5-15.

PÜTZ Christine, « Chapitre 9 - La présidentialisation des partis français », pp. 321-357, dans HAEGEL Florence, *Partis politiques et système partisan en France*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007.

QUERMONNE Jean-Louis, « La présidence de la République et le système de partis », *Pouvoirs*, 41, 1987, p. 93-115.

QUINTON François, « Entretien avec Jean-Claude Casanova (1) : La création de la revue », 10 avril 2008, texte disponible [en ligne] sur

<https://www.nonfiction.fr/article-919-entretien-avec-jean-claude-casanova-1-la-creation-de-la-revue.htm>

RACINE Nicole, « Mémoire du 18 juin 1940 », p. 549-564, dans Institut Charles de Gaulle, *De Gaulle en son siècle, tome 1 : « Dans la mémoire des hommes et des peuples »*, Paris, Plon, 1991.

RACINE Nicole, « Michel Debré, homme de plume, homme de verbe, pamphlétaire », dans BERSTEIN Serge, Pierre MILZA, Jean-François SIRINELLI, (dir.), *Michel Debré-Premier ministre 1959-1962*, Paris, PUF, 2005.

RAUCH André, Évelyne RAUCH, « Le corps souverain sous la cinquième République : Les funérailles télévisées du général de Gaulle et de François Mitterrand », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 88, 2005/4, pp. 77-93.

REMOND René, « L'énigme de l'UNR », *Esprit*, Nouvelle série, n° 314(2), février 1963, pp. 307-319.

RENAN Ernest « Qu'est-ce qu'une nation ? », *Conférence*, extrait disponible sur <https://www.gouvernement.fr/partage/9007-conference-d-ernest-renan-a-la-sorbonne-quest-ce-qu-une-nation>

RENAULT Stéphane, « Entretien avec Max Gallo et Benjamin Stora », chapitre « Du mythe à la réalité », dans Stéphane RENAULT, *De Gaulle, un destin face à l'Histoire*, Editions Express Roularta, Paris, 2011.

RIALS Stéphane, « Pour un anniversaire : La conception du pouvoir de Georges Pompidou », *La Revue administrative*, 37e Année, n° 218, mars avril 1984, pp. 126-132.

RICHAUDEAU François, « De Gaulle : la parole et l'action », *Communication et langages*, n° 12, 1971, pp. 5-20.

RIO Anthony, « Olivier Guichard et le premier acte de son implantation locale en Loire-Atlantique », pp. 151-163, dans JALABERT Laurent, *Gaullistes dans l'Ouest atlantique: Dans les élections législatives de 1958 à 1981*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

RIOUX Jean-Pierre, « De Gaulle en son siècle », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n° 30, avril-juin 1991, pp. 108-110.

RIOUX Jean-Pierre, « Rosoux Valérie-Barbara, La mémoire du général de Gaulle. Culte ou instrument ? », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°62, avril-juin 1999, pp. 182-183.

- RIOUX Jean-Pierre, « Colombey-les-deux-mémoires », *Esprit*, Janvier 2007/1, pp. 162-164.
- RUDELLE Odile, « La guerre d'Algérie ou l'exténuation du modèle républicain », *Histoire&Politique*, février 2013, disponible en ligne sur <https://www.histoire-politique.fr/index.php?numero=1&rub=comptes-rendus&item=401>.
- RUDELLE Odile, « Le général de Gaulle et l'élection directe du président de la République : Etapes d'un processus stratégique », *Revue française de science politique*, Vol. 34, n° 4/5, août-octobre 1984, pp. 687-711.
- RUDELLE Odile, « Brigitte Gaïti, De Gaulle, prophète de la Cinquième République (1946-1962) », *Revue française de science politique*, 48^e année, n°5, 1998, pp. 678-679.
- RUDELLE Odile, « Tenzer Nicolas, La face cachée du gaullisme », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°63, juillet-septembre 1999, pp. 159-160.
- RUDELLE Odile, « Le Général de Gaulle et le retour aux sources du constitutionnalisme républicain », dans Fondation Charles de Gaulle, *De Gaulle et la Libération*, Paris, Éditions Complexe, 2004.
- SADRAN Pierre, « Jacques Chaban-Delmas et « sa » région », p. 395-409, dans LACHAISE Bernard (éd.), *Jacques Chaban-Delmas en politique*, Paris, PUF, 2007.
- SAINT-OUEN François, « Le RPR est-il devenu européen ? », *Revue politique et parlementaire*, 1, 1988, p. 51-54.
- SAOUTER Catherine, « 6. Un monument appelé de Gaulle », dans CHEVRIER Marc et Isabelle GUSSE (dir.), *La France depuis de Gaulle : La Ve République en perspective*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2010, pp. 143-165.
- SAUNIER Georges, « François Mitterrand dans la campagne de 1981 », article disponible sur le site de l'Institut François Mitterrand, <http://www.mitterrand.org/Francois-Mitterrand-dans-la.html>.
- SAUVE Jean-Marc, « Où va l'Etat », Intervention à l'occasion des 80 ans de la Revue Esprit, Table-ronde *Les transformations de l'État, effacement ou montée en puissance ?*, le 8 décembre 2012, texte disponible [en ligne] sur <https://www.conseil-etat.fr/actualites/discours-et-interventions/ou-va-l-etat>

SAUVE Jean-Marc, « Les ressources de la culture politique française », *Esprit*, n° 392(2), Février 2013, pp. 57-68.

SAUVE Jean-Marc, « Quelle déontologie pour les hauts fonctionnaires ? », Intervention à l'Ecole nationale d'administration le 27 mars 2013, texte disponible [en ligne] sur https://www.conseil-etat.fr/actualites/discours-et-interventions/quelle-deontologie-pour-les-hauts-fonctionnaires#_ftnref6

SCHMITT Olivier, « Bilan de la politique étrangère de François Hollande », *Esprit*, 2016, texte disponible [en ligne] sur <https://esprit.presse.fr/actualites/olivier-schmitt/bilan-de-la-politique-etrangere-de-francois-hollande-40150>

SCHUMANN Maurice, « La vérité sur la politique extérieure de Georges Pompidou », *Revue des deux mondes*, mars 1990, pp.105-112.

SCHWEISGUTH Étienne, « Le trompe-l'œil de la droitisation », *Revue française de science politique*, Vol. 57, No. 3/4, juin-août 2007, pp. 393-410.

SECAIL Claire, « Les meetings de la présidentielle 2012. Un dispositif technique et stratégique pour faire campagne », *Politiques de communication*, no 7, 2016/2, pp. 79-109.

SNYDER Douglas J, « Fantastic and absurd utterances': the Vietnam War and misperceptions of anti-Americanism in US French relations, 1966-1967 », *Journal of Transatlantic Studies*, Vol. 10/1, 2012, pp. 84-103.

STRUDEL Sylvie, « Chapitre 11 : Emmanuel Macron : un oxymore politique ? », pp. 205-220, dans PERRINEAU Pascal, *Le vote disruptif*, Paris, Presses de Sciences Po 2017.

TANGUY Jean-François, « Le discours « chiraquien » sur l'histoire », pp. 133-145, dans ANDRIEU Claire (éd.), *Politiques du passé : Usages politiques du passé dans la France contemporaine*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2006.

TEINTURIER Brice, « L'inédite (et dernière ?) primaire de la droite et du centre », dans PERRINEAU Pascal, *Le vote disruptif*, Paris, Presses de Sciences Po, 2017.

TEYSSIER Arnaud, Frédéric FOGACCI, « Les compromis implicites de la Ve République », *Compte rendu*, texte intégral disponible [en ligne] sur

<http://www.charles-de-gaulle.org/wp-content/uploads/2018/10/Compte-rendu-du-colloque-Ve-Republique.pdf>

THIBAUD Paul, « De l'héritage à l'exemple. De Gaulle et les Français », *Esprit*, n° 275 (6), juin 2001, pp. 121-141.

TOTI Céline, « Visite au Mémorial Charles de Gaulle à Colombey-les-Deux-Églises, Mémorial et Croix de Lorraine, un parcours unique de mémoire », Reportage d'Anne Jouffroy, *Canal Académie*, enregistrement disponible [en ligne] sur

<https://www.canalacademie.com/ida5904-Visite-au-Memorial-Charles-de-Gaulle-a-Colombey-les-Deux-Eglises.html>

TROUDE-CHASTENET Patrick, « Jacques Chaban-Delmas et le RPF », dans Université de Bordeaux II, Fondation Charles de Gaulle, *De Gaulle et le RPF 1947-1955*, Paris, Armand Colin, 1998.

TUCKER Robert C, « The Theory of Charismatic Leadership », *Daedalus*, vol. 97:3, 1968, pp. 731-56.

TURPIN Frédéric, « Jacques Foccart et le secrétariat général pour les Affaires africaines et malgaches », *Histoire@Politique*, vol. 8, no. 2, 2009, pp. 85-85.

VAISSE Maurice, « La réconciliation franco-allemande : le dialogue de Gaulle-Adenauer », *Politique étrangère*, n°4, 58^e année, 1993, pp. 963-972.

VAISSE Maurice, « Le général de Gaulle et la défense de l'Europe, 1947-1958 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps Faire et refaire les armées - Penser et repenser les défenses*, n°29, 1992, pp. 5-8.

VALENCE David, « De l'Institut à la Fondation Charles de Gaulle : quarante ans de politique scientifique », *Espoir. Revue de la Fondation Charles de Gaulle*, n° 164, printemps 2011, p. 31-36.

VALENCE David, « Papiers privés de personnalités conservés à la Fondation », *Espoir. Revue de la Fondation Charles de Gaulle*, n° 165, été 2011, p. 14-30.

VERGNON Gilles, « Au nom de la France : Les discours des chefs d'État sur la Résistance intérieure (1958-2007) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 112, 2011/4, pp.139-152.

VEYRAT-MASSON Isabelle, « La télévision au centre de la bataille présidentielle », *La Revue des médias*, le 23 janvier 2017, dossier disponible [en ligne] sur <https://larevuedesmedias.ina.fr/la-television-au-centre-de-la-bataille-presidentielle>.

VISTEL Jacques, « Le mot du Président », *La Lettre de la Fondation de la Résistance*, n° 73 - juin 2013, numéro thématique dédié au CNR, disponible sur <https://www.fondationresistance.org/documents/lettre/LettreResistance073.pdf>.

VOISSET Michèle, « Une formule originale de pouvoirs de crise : l'article 16 », *Pouvoirs*, n°10, septembre 1979, pp. 105-113.

WAHL Nicholas, « Aux origines de la nouvelle Constitution », *Revue française de science politique*, 9^e année, n° 1, 1959, pp. 30- 66.

WILSON Frank, « Gaullism without de Gaulle », *The Western Political Quarterly*, vol. 26, n°3, September 1973, pp. 485-506.

Sur le discours, la politique, la mémoire et le patrimoine

ALMOND Gabriel A., « Comparative political systems », *Journal of Politics*, vol. 18, no 3, 1956, pp. 391-409.

BABELON Jean-Pierre, André CHASTEL, « La notion de patrimoine », *Revue de l'art*, no 49, 1980, pp. 5-32.

BACOT Paul, Chloé GABORIAUX, Christian LE BART, Damon MAYAFFRE, « Discours présidentiels et de présidentielles », *Mots. Les langages du politique*, n° 112, 2016.

BARRY Alpha Ousmane, « Les bases théoriques en analyse du discours », *Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation. Citoyenneté et Démocratie*, publication disponible [en ligne] sur <https://fdocuments.fr/document/les-bases-theoriques-en-analyse-du-discours.html>.

BONNAFOUS Simone, Willems DOMINIQUE, « Etat présent des études sur le discours gaulliste », *Mots*, coll. « Abus de mots dans le discours. Désabusement dans l'analyse du discours », n° 4, mars 1982, pp. 171-180.

BONNAFOUS Simone, Alice KRIEG-PLANQUE, « L'analyse du discours », pp. 223-238, dans OLIVESI Stéphane (éd.), *Sciences de l'information et de la communication*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2014.

BOUTHILLIER Guy, « Jean-Marie Cotteret, René Moreau, Le Vocabulaire du Général de Gaulle, ... », compte-rendu, *Canadian Journal of Political Science*, 3(4), 1970, pp. 677-678.

BRESSE Robert, « Passer d'un musée d'objets à un musée d'histoire », *Espoir*, n° hors-série, mars 2008.

BÜHLERA Ève Anne, Fabienne CAVAILLE, Mélanie GAMBINO, « Le jeune chercheur et l'interdisciplinarité en sciences sociales. Des pratiques remises en question », *Natures Sciences Sociétés*, vol. vol. 14, no. 4, 2006, pp. 392-398.

CHARAUDEAU Patrick, « Dis-moi quel est ton corpus, je te dirai quelle est ta problématique », *revue Corpus* n°8, Nice, 2009, texte disponible [en ligne] sur <http://www.patrick-charaudeau.com/Dis-moi-quel-est-ton-corpus-je-te,103.html>.

CHARAUDEAU Patrick, « Pour une interdisciplinarité « focalisée » dans les sciences humaines et sociales », *Questions de communication*, 17, 2010, pp. 195-222.

CHOMSKY Noam, « Une conception transformationnelle de la syntaxe », *Langages*, 1^e année, « La grammaire générative », n° 4, 1966, pp. 39-80.

COLLIN-PLATINI Muriel, « Une analyse d'un discours politique », *La Linguistique*, 1 (14), 1978, pp. 29-54.

DARBELLAY Frédéric, « Vers une théorie de l'interdisciplinarité? Entre unité et diversité », *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, 7 (1), 2011, pp. 65-87.

DAVALLON Jean, « Comment se fabrique le patrimoine », *Sciences Humaines*, hors-série n° 36, mars-avril-mai 2002, article disponible [en ligne] sur https://www.scienceshumaines.com/comment-se-fabrique-le-patrimoine_fr_12550.html.

DAVALLON Jean, « Mémoire et patrimoine : pour une approche des régimes de patrimonialisation », dans TARDY Cécile et Vera DODEBEI (dir.), *Mémoire et nouveaux patrimoines*, Marseille, OpenEdition Press, 2015.

DESVALLEES André, « Emergence et cheminement du mot patrimoine », *Musées & collections publiques de France*, n° 208, 1995, pp. 6-29.

DUPRONT Alphonse, « L'histoire après Freud », *Revue de l'enseignement supérieur*, 1968, pp. 27-63.

GENSBURGER Sarah, Marie-Claire LAVABRE, « Entre "devoir de mémoire" et "abus de mémoire" : la sociologie de la mémoire comme tierce position », pp.76-95, dans MÜLLER Bertrand, *Histoire, mémoire et épistémologie. A propos de Paul Ricoeur*, Paris, Payot, 2005.

GRENET Sylvie et Christian HOTTIN, « Un livre politique », dans Chiara BORTOLOTTI (Ed.), *Le patrimoine culturel immatériel : Enjeux d'une nouvelle catégorie*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2011.

GUILHAUMOU Jacques, « Le corpus en analyse de discours : perspective historique », *Corpus*, vol. 1, 2002, article disponible [en ligne] sur <http://journals.openedition.org/corpus/8>.

HARRIS Zellig S., Françoise DUBOIS-CHARLIER, « Analyse du discours », *Langages*, 4e année, n° 13, 1969, pp. 8-45.

HEISER Sandrine, « Trente ans de « commémorations » nationales (1986-2015) », *La Gazette des archives*, n°236, 2014-4, pp. 31-49.

HERITIER Stéphane, « Le patrimoine comme chronogénèse. Réflexions sur l'espace et le temps », *Annales de géographie*, n° 689-1, février 2013, pp. 3-23.

HILGERS Mathieu, « Observation participante et comparaison : contribution à un usage interdisciplinaire de l'anthropologie. », *Anthropologie et Sociétés*, volume 37, no 1, 2013, pp. 97–115.

HUBERT Pierre, Dominique LABBE, « La structure du vocabulaire du général de Gaulle », pp. 165-176, dans BOLASCO Sergio, LEBART Ludovic et André SALEM, *Troisième journée internationale d'analyse des données textuelles*, Rome, Centro d'Informazione e stampa Universitaria, 1995.

KIRCHHEIMER Otto, « The transformation of the Western European party systems », dans LA PALOMBARA Joseph, Myron WEINER, *Political parties and political development*, Princeton, Princeton University Press, 1966.

KLEIBER Georges, « Contexte, interprétation et mémoire : approche standard vs approche cognitive », *Langue française Larousse*, n° 103, 1994, pp. 14-15.

LABBE Dominique, « Les métaphores du général de Gaulle », *Mots*, « Acte d'autorité, discours autoritaires », n° 43, juin 1995, pp. 51-61.

LABBE Dominique, Denis MONIERE, « Des mots pour des voix : 132 discours pour devenir président de la République française », *Revue française de science politique*, Vol. 58, No. 3, juin 2008, pp. 433-455.

LABBE Cyril, Dominique LABBE, « 57 ans de communication présidentielle (1958-2015) », p. 38-53, dans ARNOLD Edward, Cyril LABBE, Dominique LABBE, Denis MONIERE, *Parler pour gouverner : Trois études sur le discours présidentiel français*, Grenoble, Laboratoire d'Informatique de Grenoble, 2016.

LAVABRE Marie-Claire, « Usages et mésusages de la notion de mémoire », *Critique internationale*, No. 7, avril 2000, pp. 48-57.

LAVABRE Marie-Claire, « La « mémoire collective » entre sociologie de la mémoire et sociologie des souvenirs », *Hyper Article en Ligne - Sciences de l'Homme et de la Société*, 2016, disponible sur <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01337854/document>.

LAVABRE Marie-Claire, « La mémoire collective comme métaphore », *Mélanges de la Casa de Velázquez*, 50-1, 2020, pp. 275-283.

LE HEGARAT Thibault, « Un historique de la notion de patrimoine », 2015, texte disponible [en ligne] sur <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01232019>.

MAINGUENEAU Dominique, « Que cherchent les analystes du discours ? », *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], 9, 2012, texte disponible sur <http://journals.openedition.org/aad/1354>.

MALDIDIER Denise, « Lecture des discours de de Gaulle par six quotidiens parisiens: 13 mai 1958 », *Langue française*, 9, 1971, p. 34-46.

MALDIDIER Denise, « Le discours politique de la guerre d'Algérie: approche synchronique et diachronique », *Langages*, 23, 1971, pp. 57-86 ;

MAYAFFRE Damon, « Sarkozysme et populisme. Approche logométrique du discours de Nicolas Sarkozy (2007-2012) », *Mots*, n°103, 2013, pp. 73-87

MAYAFFRE Damon, « L'anaphore rhétorique. Figure des figures du discours électoral de Nicolas Sarkozy », *Pratiques. Linguistique, littérature, didactique*, 2015, pp. 165-166.

MAYAFFRE Damon, « Du candidat au président. Panorama logométrique de François Hollande », *Mots. Les langages du politique*, no 112, 2016.

MICOUD André, « La patrimonialisation ou comment dire ce qui nous relie (un point de vue sociologique) », dans Christian BARRERE, Denis BARTHELEMY, Martino NIEDDU (ed.), *Réinventer le patrimoine, de la culture à l'économie une nouvelle pensée du patrimoine?*, Paris, l'Harmattan, 2005.

MOURATIAN Anaïd, « Paul Ricœur et la mémoire des proches: "Moi, les collectifs, les proches" », *Etudes Ricoeuriennes/ Ricoeur Studies*, Vol 10, No 1, 2019, pp. 88-101

NAMER Gérard, « Halbwachs et la mémoire sociale » dans Yves Déloye et Claudine Haroche (Ed.), *Maurice Halbwachs : Espaces, mémoire et psychologie collective*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2004.

NORA Pierre, « La mémoire collective », dans Jacques LE GOFF (dir.), *La Nouvelle Histoire*, Retz, 1978.

PETITIER Paule, « Les Lieux de mémoire, sous la direction de P. Nora », *Romantisme*, n° 63, 1989, pp. 103-110.

PLAS Régine, Nathalie RICHARD, « Les commémorations entre anthropologie des savoirs et histoire au second degré », *Revue d'histoire des sciences humaines*, 36, 2020, pp. 9-41.

QUEYREL, François, « Sculptures grecques et lieux de mémoire : nouvelles orientations de la recherche », *Perspective*, vol.1, 2012, pp. 71-94.

REAGAN Charles, « Réflexions sur l'ouvrage de Paul Ricœur : La Mémoire, l'histoire, l'oubli », *Transversalités*, vol. 106, no. 2, 2008, pp. 165-176.

RESWEBER Jean-Paul, « Les enjeux de l'interdisciplinarité », *Questions de communication*, 19, 2011, pp. 171-200.

RICHARD Philippe-Georges, « Les commémorations nationales : une mission du ministère de la Culture et de la Communication », *La Gazette des archives*, n°236, 2014-4, pp. 17-27.

ROCHAIX Valérie, « Quand le cinétisme culturel provoque une énucléation partielle de la signification lexicale », *Revue de Sémantique et Pragmatique*, 35-36, 2015, pp. 211-226.

ROCHE Jean, « Les appels électoraux du général de Gaulle », dans *Travaux de linguistique et de littérature de Strasbourg*, Paris, Klincksieck, 1972.

SALLENAVE Danièle, « Commémoration : mémoire collective, mémoire individuelle », *La Gazette des archives*, n°236, 2014-4, pp. 11-13.

TETU Jean-François, « L'analyse française de discours », pp. 205-217, dans VIALON Philippe, Ute WEILAND, *Kommunikation Medien Gesellschaft*, Berlin, Avinus Verlag, 2002.

TORNATORE Jean-Louis, « L'esprit de patrimoine », *Terrain. Revue d'ethnologie de l'Europe*, 55, 5 septembre 2010, pp. 106-127.

TORANTORE Jean-Louis, « Du patrimoine ethnologique au patrimoine culturel immatériel : suivre la voie politique de l'immatérialité culturelle », dans BORTOLOTTI Chiara, (Ed.), *Le patrimoine culturel immatériel : Enjeux d'une nouvelle catégorie*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2011.

WEBER Max, « La transformation du charisme et le charisme de fonction », *Revue française de science politique*, Vol.63, 2013/3, pp. 463-486.

2. Ouvrages, thèses, colloques et rapports

Sur de Gaulle, le gaullisme et l'histoire de France

AGULHON Maurice, *De Gaulle. Histoire, symbole, mythe*, Paris, Plon, 2000.

ALDUY Cécile, Stéphane WAHNICH, *Marine Le Pen prise aux mots. Décryptage du nouveau discours frontiste*, Paris, Seuil, 2015.

ALEXANDRE Philippe, *Le Duel : de Gaulle-Pompidou*, Paris, Grasset, 1970.

ANDRIEU Claire, Marie-Claire LAVABRE et Danielle TARTAKOWSKY (dir.), *Politiques du passé : Usages politiques du passé dans la France contemporaine*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2006.

ARON Raymond, *Essais sur la condition juive contemporaine*, Paris, Editions de Tallandier, 2007.

AUDIGIER François, *L'union des jeunes pour le progrès, 1965-1975, une école de formation politique*, Thèse de doctorat en Histoire sous la direction de Gilles Le Béguec, Université de Paris X – Nanterre, 1999.

AUDIGIER François, *Histoire du S.A.C. : La part d'ombre du gaullisme*, Paris, Stock, 2003.

AUDIGIER François, Frédéric SCHWINDT (dir.), *Gaullisme et Gaullistes dans la France de l'Est sous la IV^e République*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.

AUDIGIER François, Bernard LACHAISE et Sébastien LAURENT (dir.), *Les gaullistes. Hommes et réseaux*, Paris, Editions Nouveau monde, 2013.

BALLADUR Edouard, *Dictionnaire de la réforme*, Paris, Fayard, 1994.

BALLADUR Edouard, *Deux ans à Matignon*, Paris, Plon, 1995.

BAR-ZOHAR Michel, *Histoire secrète de la guerre d'Israël*, Paris, Fayard, 1968.

BARDY Gérard, *Charles le Catholique - De Gaulle et l'Église*, Paris, Plon, 2011.

BARDY Gérard, *Dernières heures à Colombey - La mort du général*, Paris, Télémaque, 2020.

BARRES Philippe, *Charles de Gaulle*, Plon, 1944.

BATAILLE Christian, Henri REVOL, *Rapport sur les incidences environnementales et sanitaires des essais nucléaires effectués par la France entre 1960 et 1996 et éléments de comparaison avec les essais des autres puissances nucléaires*, Paris, Assemblée nationale, 2001.

BECKER Jean-Jacques, *Nouvelle Histoire de la France contemporaine : Crises et alternances (1974-2000)*, t. 19, Paris, Seuil, 2002.

BECKER Jean-Jacques (éd.), *Histoire des gauches en France*, Paris, La Découverte, 2005.

- BELLAMY David (dir.), *Parlementaires gaullistes de la France du Nord-Ouest, 1958-1981*, Amiens, Encrage, 2013.
- BEN-AMOS Avner, *Funeral, Politics and Memory in Modern France, 1789-1996*, New York, Oxford University Press, 2000.
- BERNE Jacques, *La Campagne présidentielle de Valéry Giscard d'Estaing en 1974*, Paris, PUF, 1981.
- BERSTEIN Serge, *La France de l'expansion, Vol.1.*, Coll. Points, Seuil, 1989.
- BERSTEIN Serge, Jean-Pierre RIOUX, *La France de l'expansion. Vol. Nouvelle histoire de la France contemporaine*, Paris, Le Seuil, 1995.
- BERSTEIN Serge, *Les cultures politiques en France*, Paris, Le Seuil, 1999.
- BERSTEIN Serge, *Histoire du gaullisme*, Paris, Perrin, 2002.
- BERSTEIN Serge, Pierre BIRNBAUM, Jean-Pierre RIOUX (dir.), *De Gaulle et les élites*, Paris, Editions La Découverte, 2008.
- BERSTEIN Serge, *Nouvelle histoire de la France contemporaine Volume 17 La France de l'expansion Volume 1, La République gaullienne, 1958-1969*, Paris, Perrin, 2019.
- BIARD Michel, Hervé LEUWERS (ed.), *Danton : le mythe et l'histoire*, Paris, Colin Armand, 2016.
- BISTCH Marie-Thérèse, *Histoire de la construction européenne, Georges Pompidou et l'Europe*, Actes du colloque du CNRS, les 25 et 26 novembre 1993, Éditions Complexe, 1995.
- BLOCH-MORHANGE Jacques, *Le Gaullisme*, Plon, Paris, 1963.
- BLOT Jean, *Albert Cohen*, Paris, Balland, 1986.
- BOHLEN Charles, *Witness to History*, New York, Norton, 1973.
- BONIN Hubert, Bernard LACHAISE, Christophe-Luc ROBIN (dir.), *Robert Boulin. Itinéraires d'un gaulliste (Libourne-Paris)*, Bruxelles, Peter Lang, 2011.
- BOURSIER François, *L'Etat dans nos têtes*, Chronique sociale, 1981.

BRECHON Pierre, Jacques DERVILLE et Patrick LECOMTE, *Les cadres du RPR*, Paris, Economica, 1987.

BRECHON Pierre (ed.), *Les cultures politiques des Français*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2000.

BRISARD Jean-Charles, Géraud DURANT, *Charles Pasqua : une force peu tranquille*, Paris, Jacques Grancher, 1994.

BRUNET Éric, *L'obsession gaulliste. Alain, François, Nicolas, Marine et les autres...*, Paris, Albin Michel, 2016.

BURIN DES ROZIERS Etienne, *Retour aux sources*, Paris, Plon, 1986.

CARRE DE MALBERG Raymond, *Contribution à la théorie générale de l'Etat: spécialement d'après les données fournies par le droit constitutionnel français*, Librairie de la Société du Recueil Sirey, 1922.

CHABAN-DELMAS Jacques, *L'Ardeur*, Paris, Stock, 1975.

CHABAN-DELMAS Jacques, *Mémoires pour demain*, Paris, Flammarion, 1997.

CHARBONNEL Jean, *De Gaulle au présent*, Paris, Flammarion, 1990.

CHARBONNEL Jean, *A la gauche du Général*, Paris, Plon, 1996.

CHARBONNEL Jean, *Le gaullisme en questions*, Paris, PUF, 2002.

CHARBONNEL Jean, *Pour l'honneur du gaullisme. Contre-enquête sur un héritage*, Paris, Riveneuve éditions, 2011.

CHARLOT Jean, *L'UNR. Etude du pouvoir au sein d'un parti politique*, Paris, Presses de la Fondation nationales des sciences politiques, 1967.

CHARLOT Jean, *Le phénomène gaulliste*, Paris, Fayard, 1969.

CHIRAC Jacques, *La France pour tous*, Paris, Groupe Robert Laffont, 2014.

CLERC Christine, *De Gaulle – Malraux : Une histoire d'amour*, Paris, Nil éditions, 2008.

COHEN Samy et Marie-Claude SMOUTS (dir.), *La politique extérieure de Valéry Giscard d'Estaing*, Presses De Sciences Po, Paris, 1985.

COINTET Jean-Paul, Bernard LACHAISE, Sabrina TRICAUD (dir.), *Georges Pompidou et les élections (1962-1974)*, PIE-Peter Lang, 2008.

COLLOVALD Annie, *Jacques Chirac et le gaullisme*, Berlin, 1999.

COZIER Michel, *La sécurité bloquée*, Paris, Seuil, 1970.

CRETANU Andrada, *Politica de decolonizare a lui Charles de Gaulle în Algeria: gestionarea problemei algeriene (1958-1962) și relațiile bilaterale post-decolonizare (1962-1969)*, Mémoire de licence disponible [en ligne] sur

https://www.academia.edu/3467527/Politica_de_decolonizare_a_lui_Charles_de_Gaulle_%C3%AEn_Algeria_gestionarea_problemei_algeriene_1958_1962_%C8%99i_rela%C8%9Bile_bilaterale_post_decolonizare_1962_1969

DAUER Jacques, Entretiens avec Stéphane GIOCANTI, Préface de Jean CHARLOT, *Le hussard du Général*, Paris, La table ronde, 1994.

DE BAECQUE Antoine, *Les Godillots : Manifeste pour une histoire marchée*, Paris, Appaloosa LHS Editions, 2017.

DE COCK Laurence (dir.), *Comment Nicolas Sarkozy écrit l'histoire de France*, Marseille, Agone. 2008.

DE GAULLE Charles, *La France et son armée*, Paris, 1938.

DE LA GORCE, Paul-Marie. *Charles de Gaulle, tome 1*. Paris: éditions Nouveau monde, 2013.

DE LA GORCE, Paul-Marie. *Charles de Gaulle, tome 2*. Paris: éditions Nouveau monde, 2013.

DE TOCQUEVILLE Alexis, *De la démocratie en Amérique*, Paris, Gallimard, 1951.

DEBRE Jean-Louis, *Le monde selon Chirac : Convictions, réflexions, traits d'humour et portraits*, Tallandier, 2015.

DEBRE Michel, *Ces princes qui nous gouvernent...Lettre aux dirigeants de la nation*, tome 2, Paris, Plon, 1957.

DEBRE Michel, *Tribune libre Sur le gaullisme*, Paris, Plon, 1967.

- DEBRÉ Michel, *Trois Républiques pour une France, t. II*, Paris, Albin Michel, 1988.
- DEBRE Michel et Emmanuel MONICK (sous le pseudonyme Jacquier-Bruère), *Refaire ta France : l'effort d'une génération*, Paris, 1945.
- DELY Renaud, *La Droite brune. UMP-FN, les secrets d'une liaison fatale*, Paris, Flammarion, 2012.
- DELWIT Pascal, *Les partis politiques en France*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2014.
- DIALLO Thierno, *La politique étrangère de Georges Pompidou*, Paris, LGDJ, 1992.
- DRU Jean-Marie, *Disruption : Overturning Conventions and Shaking Up the Marketplace, traduit en français en 1997 et récemment republié sous le titre New : 15 approches disruptives de l'innovation*, Montreuil, Pearson, 2016.
- DUBASQUE François, Eric KOCHER-MARBOEUF, (éd.), *Terres d'élections: Les dynamiques de l'ancrage politique (1750-2009)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.
- DUHAMEL Alain, *La République giscardienne*, Paris, Grasset, 1980.
- DUVERGER Maurice, *La monarchie républicaine ou comment les démocraties se donnent des rois*, Paris, Editions Robert Laffont, 1974.
- ESTIER Claude, *Journal d'un Fédéré*, Paris, Fayard, 1970.
- FLEURDORGE Denis, *Lorsque le Président paraît. Pratiques et rituels de la République*, Paris, Editions Imago, 2012.
- FOCCART Jacques, *Foccart parle. Entretiens avec Philippe Gaillard*, Paris, Fayard/Jeune Afrique, 1995.
- FOCCART Jacques, *Journal de l'Elysée, tome I, Tous les soirs avec de Gaulle, 1965-1967*, Paris, Fayard, 1997.
- Fondation Charles de Gaulle, Université de Bordeaux II, *De Gaulle et le RPF 1947-1955*, Paris, Armand Colin, 1998.

FOYER Jean, *Sur les chemins du droit avec le Général : mémoires de ma vie politique, 1944-1988*, Paris, Fayard, 2006.

FRANCONIE Grégoire (ed.), *Les grands textes de la droite*, Flammarion, 2017.

GAÏTI Brigitte, *De Gaulle, prophète de la Ve République (1946-1962)*, Paris, Presses de Sciences-Po, 1998.

GARY Romain, *Ode à l'homme qui fut la France*, Paris, Gallimard, 2010.

GAUVIN Gilles, *Michel Debré et l'Île de la Réunion (1959-1967)*, Paris, Editions le Harmattan, 1996.

GAUVIN Gilles, *Michel Debré et l'Île de la Réunion: Une certaine idée de la plus grande France*, Paris, Presses Universitaires du Septentrion, 2020.

GIESBERT Franz-Olivier, *Jacques Chirac*, Paris, Seuil, 1987.

GIESBERT Franz-Olivier, *Le président*, Paris, Seuil, 1990.

GIRARD Patrick, *Chirac, les combats d'une vie*, Paris, Archipel, 2011.

GOGUEL François, *France Under the Fourth Republic*, Cornell University Press, 1952.

GOGUEL François, *Chroniques électorales, trois volumes*, Presses de la FNSP, 1981-1983.

GOMART Thomas, Mark HECKER (dir.), *Macron, an I : Quelle politique étrangère ?*, Paris, Institut français des relations internationales, avril 2018.

GROSSER Alfred, *Affaires extérieures. La politique de la France, 1944-1984*, Paris, Flammarion, 1984.

GUAINO Henri, *De Gaulle au présent*, Edition Le cherche midi, 2015.

GUENA Yves, *Mémoires d'outre Gaulle*, Paris, Flammarion, 2010.

GUENIFFEY Patrice, *Napoléon et de Gaulle. Deux héros français*, Paris, Editions Perrin, 2017.

GUICHARD Jean-Pierre, *L'appel au père : de Clémenceau à de Gaulle*, Lettre du Monde, 1992.

GUICHARD Olivier, *Un chemin tranquille*, Paris, Flammarion, 1975.

- GUICHARD Olivier, *Mon Général*, Paris, Grasset, 1980.
- GUILLAUME-HOFNUNG Michèle, *Le référendum*, Paris, PUF, 1987.
- GUY Claude, *En écoutant de Gaulle. Journal 1946-1949*, Paris, Grasset, 1996.
- HAEGEL Florence, *Partis politiques et système partisan en France*, Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2007.
- HAEGEL Florence, *Les droites en fusion : transformations de l'UMP*, Paris, Presses de Science Po, 2012.
- HAMON Leo, *Vivre ses choix*, Paris, R. Laffont, 1991.
- HASTINGS Michel, *De l'impunité : Tensions, controverses et usages*, Paris, Presses universitaires du Septentrion, 2017.
- HAZAREESINGH Sudhir, *Le Mythe gaullien*, Paris, Gallimard, 2010.
- HOLLANDE François, *Droit d'inventaires, entretiens avec Pierre Favier*, Paris, Éd. du Seuil, 2009.
- HUREAUX Roland, *L'actualité du gaullisme, cinq études sur les idées et l'action du général de Gaulle*, préface de Jean Charbonnel, Paris, Editions François-Xavier de Guibert, 2007.
- Institut Charles de Gaulle (dir.), *De Gaulle et ses premiers ministres*, Coll. Espoir, Plon, Paris, 1990.
- Institut Charles de Gaulle, *De Gaulle en son siècle, Sondages et enquêtes d'opinion*, Paris, 1992.
- JACKSON Julian, *De Gaulle. Une certaine idée de la France*, traduit de l'anglais par Marie-Anne de Béru, Paris, Le Seuil, 2019.
- JALABERT Laurent (dir.), *Les gaullistes et les élections législatives dans l'Ouest de la France, 1958-1986*, Rennes, PUR, 2013.
- JANOT Raymond, Didier MAUS et Olivier PASSELECQ (dir.), *Témoignages sur l'écriture de la Constitution de 1958*, Paris, La Documentation française, « Les cahiers constitutionnels de Paris », I, 1997.
- JANSEN Sabine, *Les sautes d'humour du général de Gaulle*, Paris, Payot, 2018.

- JEANNENEY Jean-Noël, *Le récit national : Une querelle française*, Paris, Fayard, 2017.
- JEANNENEY Jean-Noël, *Le moment Macron*, Paris, Editions Seuil, 2017.
- JULLIAN Camille, *Extraits des historiens français du XIXe siècle*, Paris, Hachette, 1922.
- KNAPP Andrew, *Le gaullisme après de Gaulle*, Seuil, Paris, 1996.
- LACHAISE Bernard (dir.), *Résistance et politique sous la IVe République*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2004.
- LACHAISE Bernard, *Du général de Gaulle à Jacques Chirac - Le gaullisme et les Français*, Canopé - CRDP de Bordeaux, 2006.
- LACHAISE Bernard (dir.), *Jacques Chaban-Delmas en politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2007.
- LACHAISE Bernard, *Chaban et Bordeaux*, Bordeaux, Confluences, 2011.
- LACOUTURE Jean, *De Gaulle, 3 volumes : Le rebelle, Le politique et Le souverain*, Paris, Editions du Seuil, 1984-1986.
- LACOUTURE Jean, *François Mitterrand, histoire d'un Français : les vertiges du sommet, t. 2*, Paris, Éditions du Seuil, 1998.
- LAQUIEZE Alain, *Les origines du régime parlementaire en France (1814-1848)*, Paris, PUF, 2002.
- LAQUIEZE Alain, Xavier BIOY, Thierry RAMBAUD, Frédéric ROUVILLOIS (dir.), *Le Président de la Vème République et les libertés*, Préface de Valéry Giscard d'Estaing, Paris, CNRS éditions, 2017.
- LARCAN Alain, *De Gaulle inventaire. La culture, l'esprit, la foi*, Paris, Bartillat, 2003.
- LARCAN Alain, Marie GEFFRAY, *De Gaulle et Malraux, le discours et l'action. Une éthique de la parole politique*, François-Xavier de Guibert, 2011.
- LARCHER Gérard (dir.), *Le gaullisme, une solution pour demain*, Paris, Éditions Odile Jacob, 2012.
- LE BEGUEC Gilles, Frédéric FOGACCI (éd.), *Olivier Guichard*, Paris, Nouveau Monde Editions, 2018.

LE BIHAN Adrien, *De Gaulle écrivain*, Paris, Pluriel, 2010.

LE GOFF Jean-Pierre, *La France morcelée*, Paris, Gallimard, 2008.

LEBACQZ Albert, *1981 : L'année Mitterrand*, Paris, Editions France-Empire, 1982.

LECOQ Tristan (dir.), *Enseigner de Gaulle*, Paris, Editions Canopé, 2018.

LEFRANC Pierre, *La tentation de Charles de Gaulle*, Paris, Flammarion, 1994.

LEFRANC Pierre, *Gouverner selon de Gaulle*, Paris, Fayard, 2008.

LENGEREAU Éric, *L'Etat et l'architecture, 1958-1981, une politique publique?*, Paris, éd. Picard, 2001.

LETAMENDIA Pierre, *Le Mouvement républicain populaire. Histoire d'un grand parti français*, Paris, Beauchesne, 1995.

LUNEAU Aurélie, *L'Appel du 18 juin*, Paris, Flammarion, 2020.

MACRON Emmanuel, *Révolution*, Paris, XO Éditions, 2017.

MAIER Corinne, *De Gaulle et le gaullisme. Une mythologie d'aujourd'hui*, Paris, Editions Milan, 2003.

MALOUINES Marie-Eve, *Deux hommes pour un fauteuil : Chronique de la cohabitation (1997-2001)*, Paris, Fayard, 2001.

MALRAUX André, *Les Chênes qu'on abat...*, Paris, Gallimard, 1971.

MARJOLIN Robert, *Le Travail d'une vie : mémoires, 1911-1986*, Paris, Robert Laffont, 1986.

MASSOT Jean, *Alternance et cohabitation sous la Ve République*, Paris, La Documentation française, 1997.

MATHIEU Marika, *La Droite forte : Année zéro . Enquête sur les courants d'une droite sans chef*, Paris, La Martinière, 2013.

MAURIAC Claude, *Un autre de Gaulle*, Paris, Editions Hachette, 1971.

MAUS Didier, *Face à face. Le débat télévisé du second tour de l'élection présidentielle (1974-1995). Textes rassemblés*, Paris, Editions Boucher, 2002.

- MESSMER Pierre, *Après tant de batailles : mémoires*, Paris, Albin Michel, 1992.
- MILTON-EDWARDS Beverley, *The Israeli-Palestinian conflict: a people's war*, USA, Routledge, 2009.
- MINC Alain, *La Grande Illusion*, Paris, Grasset, 2014.
- MITTERRAND François, *La Paille et le Grain*, Paris, Flammarion, 1975.
- MITTERRAND François, *Réflexion sur la politique extérieure de la France*, Paris, Fayard, 1986.
- MORELLE Chantal, *Louis Joxe, diplomate dans l'âme*, Bruxelles, A. Versaille, 2010.
- MORELLE Chantal, *De Gaulle. La passion de la France*, Paris, Armand Colin, 2015.
- OBERLE Jean, *Jean Oberlé vous parle !*, La Jeune Parque, 1945.
- OULMONT Philippe (dir.), *Les 18 juin. Combats et commémorations*, Bruxelles, Edition André Versaille, 2011.
- OULMONT Philippe, Maurice VAÏSSE (dir.), *De Gaulle et la décolonisation de l'Afrique sub-saharienne*, Paris, Karthala, 2014.
- PASQUA Charles, *Ce que je sais...*, Paris Editions du Seuil, 2008.
- PERRINEAU Pascal (dir.), *Le vote disruptif. Les élections présidentielle et législatives de 2017*, Paris, Presses Sciences Po, 2017.
- PETITFILS Jean-Christian, *Le gaullisme*, Paris, Presses universitaires de France, 1977.
- PEYREFITTE Alain, *Le mal français*, Paris, Plon, 1976.
- POUJADE Robert, *Avec de Gaulle et Pompidou : mémoires*, Paris, L'Archipel, 2011.
- POZZI Jérôme, *Les Mouvements gaullistes. Partis, associations et réseaux (1958-1976)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011.
- QUAGLIARIELLO Gaetano, *La religion gaulliste*, Librairie Académique Perrin, 2006.
- QUERMONNE Jean-Louis, *Le gouvernement de la France*, Paris, Dalloz, 1983.

RAMNOUX Clémence, *Colloque de l'Institut Charles-de-Gaulle, organisé sur la "Philosophie politique du général de Gaulle" les 25-26 avril 1980*, Paris, Cujas, 1983.

RAYNAUD Philippe, *L'esprit de la Ve République. L'histoire, le régime, le système*, Paris, Perrin, 2017 .

REMOND René, *La Droite en France*, Paris, éditions Aubier, 1954 .

REMOND René, *Les droites en France*, Paris, Aubier, 1982.

RENAN Ernest, *La Réforme intellectuelle et morale*, Paris, Calmann-Lévy, 1871.

RENAULT Stéphane, *De Gaulle, un destin face à l'Histoire*, Paris, Editions Express Roularta, 2011.

RICHARD Gilles, Jacqueline SAINCLIVIER (ed.), *La recomposition des droites : en France à la Libération, 1944-1948*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004.

RICHARD Gilles, *Histoire des droites en France. De 1815 à nos jours*, Perrin, Paris, 2017.

RIO Anthony, « Olivier Guichard et le premier acte de son implantation locale en Loire-Atlantique », pp. 151-163, dans JALABERT Laurent, *Gaullistes dans l'Ouest atlantique: Dans les élections législatives de 1958 à 1981*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

RIO Anthony, *Olivier Guichard, un baron du gaullisme en Loire-Atlantique*, Paris, Editions Rio, 2017.

RIOUX Jean-Pierre, *De Gaulle : Portraits*, Paris, Omnibus, 2008.

ROSOUX Valérie-Barbara, *La mémoire du général de Gaulle. Culte ou instrument ?*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 1998.

ROUANET Pierre, *Pompidou*, Paris, Grasset, 1969.

ROUX-CHAMPION Julien, *Colombey Novembre 1970*, Paris, Éditions Le Serpenteaire, 1970.

RUDELLE Odile (ed.), *Rebâtir la République : la reconstruction juridique et constitutionnelle de la France*, Actes du colloque à Epinal des 27 et 28 septembre 1996, Economica, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 1997.

RUDELLE Odile (ed.), *Actualité de l'École républicaine*, Centre régional de documentation pédagogique de Basse-Normandie, 1998.

ROUANET Pierre, *Pompidou*, Grasset, 1969.

ROUSSEL Éric, *Charles de Gaulle*, Paris, Gallimard, 2002.

ROUX-CHAMPION Julien, *Colombey Novembre 1970*, Paris, Éditions Le Serpenteaire, 1970.

RUDELLE Odile, *La République absolue : aux origines de l'instabilité constitutionnelle de la France républicaine, 1870-1889*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1982, rééd.1986.

RUDELLE Odile, *Mai 58, De Gaulle et la République*, Paris, Plon, coll. Espoir, 1988.

RUDELLE Odile, *De Gaulle pour mémoire*, Paris, Découvertes Gallimard, 1990.

SABATIER Guy, Philippe RAGUENEAU, *Le dictionnaire du gaullisme*, Paris, Albin Michel, 1994.

SAINDERICHIN Pierre, *De Gaulle et Le Monde*, Paris, FeniXX (Le Monde Editions), 1990.

SALMON Christian, *Storytelling : une machine à fabriquer des histoires et formater les esprits*, Paris, La Découverte, 2007.

SARKOZY Nicolas, *Libre*, Paris, Pocket, 2001.

SARKOZY Nicolas, *Témoignage*, Paris, Editions XO, 2006

SATINEAU Maurice, *Mots de conviction. Paroles de séduction. Jacques Chirac candidat à l'élection présidentielle de 1981 à 2002*, Suisse, Editions à la Carte, 2002.

SAUGUES Odile, *Rapport d'information sur le Proche et Moyen-Orient*, Assemblée nationale, 2015, disponible en ligne sur <https://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i2666.asp>.

SEGUIN Philippe, *Itinéraire dans la France d'en bas, d'en haut et d'ailleurs*, Paris, Editions du Seuil, 2003.

SEYDOUX François, *Dans l'intimité franco-allemande*, Paris, Editions Albatros, 1977.

SIRINELLI Jean-François (dir.), *Histoire des droites en France*, Paris, Gallimard, 1992.

SIRINELLI Jean-François, *La France de 1914 à nos jours*, Paris, PUF, 1993.

SIRINELLI Jean-François (dir.), *Dictionnaire de l'Histoire de France*, Paris, Edition Larousse, 2006.

SOUSTELLE Jacques, *L'Espérance trahie*, Paris, L'Alma, 1962.

SOUSTELLE Jacques, *Vingt-huit ans de gaullisme*, Paris, La Table ronde, 1968.

STATIUS Pierre (dir.), *Actualité de l'École républicaine, Actes du colloque d'octobre 1997*, Centre régional de documentation de Basse-Normandie, Instituts universitaires des formations des maîtres de Caen, 1998.

STORA Benjamin, *Histoire de l'Algérie contemporaine : 1830-1988*, Alger, Casbah Editions, 2004 .

STORA Benjamin, *Le Mystère de Gaulle. Son choix pour l'Algérie*, Paris, Robert Laffont, 2009.

SULZBERGER Cyrus Leo, *The test: De Gaulle and Algeria*, New York, Harcourt, M Brace and World, 1962.

TENZER Nicolas, *La face cachée du gaullisme*, Paris, Hachette, 1998.

TERRAY Emmanuel, *Penser à droite*, Paris, Editions Galilée, 2012.

TERRENOIRE Louis, *De Gaulle. 1947-1954. Pourquoi l'échec. Du RPF à la traversée du désert*, Paris, Plon, 1981.

TERTRAIS Hugues, *La piastre et le fusil, le coût de la guerre d'Indochine 1945 – 1954*, Paris, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2002.

TEYSSIER Arnaud, *Philippe Séguin*, Perrin, 2017.

THIBAUDEAU Antoine-Clair (comte), *Histoire générale de Napoléon Bonaparte, de sa vie privée et publique, de sa carrière politique et militaire, de son administration et de son gouvernement, vol. 6*, Ponthieu&Comp., 1828.

TILLIER Bertrand, *A la charge ! La caricature en France de 1789 à 2000*, Paris, Les Editions de l'amateur, 2005.

TOUCHARD Jean, *Le gaullisme (1940-1969)*, Paris, Ed. du Seuil, 1978.

TURPIN Frédéric, *Jacques Foccart, Dans l'ombre du pouvoir*, Paris, CNRS Editions, 2015.

TURPIN Frédéric, *Pierre Messmer, le dernier gaulliste*, Paris, Editions Perrin, 2020.

VAÏSSE Maurice, *La grandeur : politique étrangère du général de Gaulle (1958-1969)*, Paris, Fayard, 1998.

VAISSE Maurice (dir.), *De Gaulle et l'Algérie, 1943-1969*, Paris, Armand Colin, 2012.

VAÏSSE Maurice, Christian LEQUESNE (ed.), *La politique étrangère de Jacques Chirac*, Paris, Riveneuve Editions, 2013.

VAÏSSE Maurice, *Les relations internationales depuis 1945*, Paris, Armand Colin, 16e édition, 2019.

VALANCE George, *VGE - Une vie*, Paris, Flammarion, 2011.

VALLON Louis, *L'histoire s'avance masquée*, Paris, R. Julliard, 1957.

VALLON Louis, *L'Anti de Gaulle*, Paris, Editions de Seuil, 1969.

VIANSSON-PONTE Pierre, *Les gaullistes. Rituel et annuaire*, Paris, Le Seuil, 1963.

VIGNOLLE François, Cyril TOUAUX, *Les Fusibles: Enquête sur ceux qui payent à la place des autres*, Paris, L'artilleur, 2018.

VOISSET Michèle, *L'article 16 de la Constitution du 4 octobre 1958*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence : R. Pichon et R. Durand-Auzias, 1969.

WARLOUZET Laurent, *Le choix de la CEE par la France (1955-1969)*, Paris, IGPDE, 2011.

WIEVIORKA Olivier, *Nous entrerons dans la carrière. De la Résistance : De la Résistance à l'exercice du pouvoir*, Paris, Le Seuil, 1994.

WILLIAMS Philip, *French Politicians and Elections, 1951-1969*, Cambridge, Cambridge University Press, 1970.

WINOCK Michel, *L'agonie de la IVe République : 13 mai 1958*, Paris, Editions Gallimard, 2006.

WINOCK Michel (dir.), *La Droite depuis 1789 : les hommes, les idées, les réseaux*, Vol. « Points Histoire », Paris, Seuil, 1995.

WINOCK Michel, *La Droite*, Paris, Plon, 2008.

WINOCK Michel, *Journal politique, La République Gaullienne*, Paris, Editions Thierry Marchaisse, 2015.

WINOCK Michel, *Charles de Gaulle : un rebelle habité par l'histoire*, Gallimard, 2019.

Sur le discours, la politique, la mémoire et le patrimoine

ADAM Jean-Michel, *Linguistique textuelle, des genres de discours aux textes*, Paris, Nathan, 1999.

AMOUGOU Emmanuel, *La question patrimoniale. De la « patrimonialisation » à l'examen des situations concrètes*, Paris, L'Harmattan, 2004.

ANDRIEUX Jean-Yves, *Patrimoine et histoire*, Paris, Belin, 1997.

ARNOLD Edward, Cyril LABBE, Dominique LABBE & Denis MONIERE, *Parler pour gouverner : Trois études sur le discours présidentiel français*, [Rapport de recherche], Grenoble, Laboratoire d'Informatique de Grenoble, 2016.

AUDRERIE Dominique, *Questions sur le patrimoine*, Bordeaux, Éd Confluences, 2003.

BABELON Jean-Pierre, André CHASTEL, *La notion de patrimoine*, Paris, Liana Levi, 1994.

BADIE Bertrand, *Culture et politique*, Paris, Economica, 1983.

BOBBIO Norberto, Nicola MATTEUCCI et Gianfranco PASQUINO (ed.), *Dicionário de política*, 11e, trad. Gaetano Lo Mònaco, João Ferreira, Luís Guerreiro Pinto Cacaís e Renzo Dini Carmen C. Varriale, vol. 1, Brasília, Editora Universidade de Brasília, 1998.

BORTOLOTTO Chiara (Ed.), *Le patrimoine culturel immatériel : Enjeux d'une nouvelle catégorie*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2011.

BOURDIEU Pierre, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 2014.

CEFAÏ Daniel, *Cultures politiques*, Presses Universitaires de France, PUF, 2001.

CHARAUDEAU Patrick, Dominique MAINGUENEAU, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Le Seuil, 2002.

CHOAY Françoise, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, 1992.

CLARET Philippe, *La personnalité collective des nations. Théories anglo-saxonnes et conceptions françaises du caractère national*, Bruxelles, Bruylant, 1998.

COLLIN-PLATINI Muriel, *Une analyse linguistique des discours de de Gaulle*, Doctorat de 3e cycle, Paris V, 1976.

COTTERET Jean-Marie, René MOREAU, *Recherches sur le vocabulaire du général de Gaulle. Analyse statistique des allocutions radiodiffusées 1958-1965*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1969.

CUESTA BUSTILLO Josefina, *Memoria e Historia*, Marcial Pons, 1998.

DARBELLAY Frédéric, *Interdisciplinarité et transdisciplinarité en analyse des discours. Complexité des textes, intertextualité et transtextualité*, Genève, Slatkine, 2005.

DARBELLAY Frédéric (éd.), *La circulation des savoirs. Interdisciplinarité, concepts nomades, analogies, métaphores*, Berne, P. Lang, 2012.

DAVALLON Jean, *Le don du Patrimoine*, Paris, Hermes Lavoisier, 2006.

DE SAUSSURE Ferdinand, *Signe - Signifiant – Signifié : Cours de linguistique générale*, Paris, Ed. Payot, 1964.

DECLERCQ Gilles, *L'art d'argumenter*, Paris, Ed. Universitaires, 1993.

FOUCAULT Michel, *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969.

FOURCADE Marie-Blanche, *Patrimoine et patrimonialisation : entre le matériel et l'immatériel*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007.

FOUREZ Gérard, Alain MAINGAIN et Barbara DUFOUR (dir.), *Approches didactiques de l'interdisciplinarité*, Bruxelles, De Boeck, 2002.

GIDDENS Anthony, *The third Way: The Renewal of Social Democracy*, Polity Press, Editions Reprint, 1998.

GUILLAUME Marc, *La politique du patrimoine*, Ed. Galilée, 1980.

GUILHAUMOU Jacques, *Langage et idéologies, le discours comme objet de l'histoire*, Paris, Editions ouvrières, 1974.

GUILHAUMOU Jacques, *Discours et archive, expérimentations en analyse du discours*, Liège, Mardaga, 1994.

GUILHAUMOU Jacques, *Discours et événement, l'histoire langagière des concepts*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2006.

HALBWACHS Maurice, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Québec, (document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi, Université du Québec), 1925, disponible en ligne sur http://classiques.uqac.ca/classiques/Halbwachs_maurice/cadres_soc_memoire/cadres_soc_memoire.html.

HALBWACHS Maurice, *La mémoire collective*, Québec, (document produit en version numérique par Mme Lorraine Audy, stagiaire, et Jean-Marie Tremblay, professeur de sociologie, Université du Québec), 1950, disponible en ligne sur http://classiques.uqac.ca/classiques/Halbwachs_maurice/memoire_collective/memoire_collective.html.

HERMAN Thierry, *Au fil des discours. La rhétorique de Charles de Gaulle (1940-1945)*, Limoges, Lambert-Lucas, 2008.

HOTTIN Christian, Claudie VOISENAT, *Le tournant patrimonial : Mutations contemporaines des métiers du patrimoine*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 2016.

HUNTINGTON Samuel P, *L'ordre politique dans les sociétés en mutation*, New Haven, Yale University Press, 1968.

LAURIN Jean, *Le rythme dans les discours du général de Gaulle*, Doctorat d'Université, Université de Strasbourg, 1964.

LAVABRE Marie-Claire, *Le fil rouge. Sociologie de la mémoire communiste*, Paris, Presses de Sciences Po, 1994.

LE HEGARAT Thibault, *Un historique de la notion de patrimoine*, HAL, 2015, disponible en ligne sur <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01232019>.

LEGENDRE Pierre, *L'inestimable objet de la transmission. Étude sur le principe généalogique en Occident*, Paris, Fayard, 1985.

LEVI-STRAUSS Claude, *L'identité. Séminaire interdisciplinaire dirigé par Claude Lévi-Strauss, professeur au Collège de France, 1974-1975*, Paris, Grasset, 1977.

LIMOUZIN Jacques et François ICHER, *Regards sur le patrimoine*, Montpellier, CRDP académie de Montpellier, 2008.

MAYAFFRE Damon, *Le discours présidentiel sous la Ve République Chirac, Mitterrand, Giscard, Pompidou, de Gaulle*, Paris, P. de Sciences Po, 2012.

MAYAFFRE Damon, *Nicolas Sarkozy. Mesure et démesure du discours (2007-2012)*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013.

MICHEL Johann, *Gouverner les mémoires*, Paris, Presses Universitaires de France – PUF, 2010.

NAMER Gérard, *Batailles pour la mémoire. La commémoration en France de 1945 à nos jours*, Paris, Papyrus, 1983.

NAMER Gérard, *Mémoire et société*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1987.

NORA Pierre, *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1992.

OLBRECHTS-TYTECA Lucie, Chaïm PERELMAN, *Le traité de l'argumentation*, Bruxelles, éd. Universitaires, 1958.

PECHEUX Michel, *Analyse automatique du discours*, Paris, Dunod, 1969.

PENEFF Jean, *Le goût de l'observation. Comprendre et pratiquer l'observation participante en sciences sociales*, La Découverte, Paris, 2020.

POULOT Dominique, *Une histoire du patrimoine en Occident, XVIIIe-XXIe siècle. Du monument aux valeurs*, Paris, Presses Universitaires de France, 2006.

PYE Lucian W., Sydney VERBA (eds), *Political culture and political development*, Princeton, Princeton University Press, 1969.

QUINTILIANI Marci Fabii, *De institutione oratoria*, Italie, 1473, disponible [en ligne] sur https://weblibteca.uv.es/cgi/view.pl?source=uv_ms_0692 ;

RICOEUR Paul, *Du texte à l'action*, Vol. 2, Paris, Seuil, 1986.

RICOEUR Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2003.

ROCHE Jean, *Le style des candidats à la présidence de la République, étude quantitative de stylistique*, Toulouse, Privât, 1971.

SIMMEL Georg, *Comment les formes sociales se maintiennent*, dans *Sociologie et épistémologie*, Paris, PUF, 1981.

SIMMEL Georg, *Sociologie, Études sur les formes de la socialisation*, Paris, PUF, 1999.

TARDY Cécile, Vera DODEBEI (ed.), *Mémoire et nouveaux patrimoines*, Marseille, OpenEdition Press, 2015.

VAN DIJK Teun A.(ed.), *Discourse as structure and process*, London, Sage, 1997.

WEBER Max, *Le Savant et le Politique*, Paris, Plon, 1959.

WEBER Max, *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Plon, 1965.

3. Sources primaires

Archives

Archives nationales (AN), « Inventaire d'archives : Allocutions et discours de Charles de Gaulle (1944-1969) », version numérisée disponible sur

https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/IR/FRAN_IR_054957

Archives de Charles de Gaulle, président de la République (1959-1969), Cotes : AG/5(1)/1-AG/5(1)/1090, pour la partie « Elysée » et AG/5(1)/1-AG/5(1)/2806, pour la partie « Solférino », inventaire disponible [en ligne] sur

https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/IR/FRAN_IR_027940

Archives nationales, Fonds René Capitant, Guide (645AP/1-645AP/42), Notice biographique, texte disponible [en ligne] sur

https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/pdfIR.action?irId=FRAN_IR_003571

CAPITANT René, « Discours prononcé par M. René Capitant, professeur de droit à la Faculté de droit et des sciences politiques, sur l'œuvre juridique de Raymond Carré de Malberg », *Annales de l'Université de Strasbourg*, 1936, Strasbourg, 193, disponible sur <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k121032q/f38.image.r=ren%C3%A9%20capitant%20carr%C3%A9%20de%20malberg>

Ministère des Affaires Etrangères, Commission des Archives diplomatiques - Direction des Archives, *Documents diplomatiques français 1967 Tome I (1er janvier – 1er juillet)*, Paris, Peter Lang, 2008.

Ouvrages de mémoire, témoignages

CHABAN-DELMAS Jacques, *Charles de Gaulle*, Paris, Valmer Bibliophilie, 1980.

CHAMBEIRON Robert, « 27 mai 1943- 27 mai 2003.48, Rue Dufour, un tournant capital », *L'Humanité*, le 27 mai 2003, Témoignage de Robert Chambeiron, un des organisateurs de la réunion du 27 mai 1943, article disponible sur <https://www.humanite.fr/node/285542>

DE GAULLE Charles, *Mémoires de guerre. L'appel 1940-1942*, Paris, Librairie Plon, 1954.

DE GAULLE Charles, *Mémoire d'espoir, Le Renouveau, Tome I*, Paris, Plon, 1970.

DE GAULLE Charles, *Lettres, notes et carnets, tome 3 : 1940-1941*, Paris, Plon, 1981.

DE GAULLE Charles, *Lettres, notes et carnets. Juin 1958-novembre 1970*, édité par Philippe DE GAULLE, Vol. préf. de Jean-Luc BARRE, Paris, Robert Laffont, 2010.

DE GAULLE Charles, *Mémoires de guerre. Mémoires d'espoir*, Paris, Plon, 2016.

DEBRE Michel, *Sur le gaullisme*. Paris, Plon, 1967.

DEBRE Michel et Jean-Louis DEBRE, *Le gaullisme*, Paris, Plon, 1978.

MITTERRAND François, *Le Coup d'État permanent*, éd. 10/18, 1965.

MITTERRAND François, *Ma Part de vérité. De la rupture à l'unité*, Fayard, Paris, 1969.

MITTERRAND François, *L'Abeille et l'Architecte*, Paris, éd. Flammarion, 1978.

MITTERRAND François, *Ici et maintenant : Conversations avec Guy Claisse*, Paris, éd. Fayard, 1980.

MITTERRAND François, *Mémoires interrompus, entretiens avec Georges-Marc Benamou*, Paris, Editions Odile Jacob, 1996.

PALEWSKI Gaston, *Mémoires d'action : 1924-1974*, éd. établie, annot. et. en accès libre sur Gallica : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k48152964/f7.image.texteImage> ;

PEYREFITTE Alain, *C'était de Gaulle*, Paris, Editions Gallimard, 2002.

PEYREFITTE Alain, *C'était de Gaulle, tome 2*, Paris, Editions de Fallois, 1997.

SCHUMANN Maurice, *Un certain 18 juin*, Paris, Plon, 1980.

TERRENOIRE Louis, *De Gaulle vivant*, Paris, Plon, 1971.

Constitutions, textes de loi, rapports, programmes

La Constitution de 1946, texte disponible sur le site du Conseil Constitutionnel :

<http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/la-constitution/les-constitutions-de-la-france/constitution-de-1946-ive-republique.5109.html>.

La Constitution de 1958, texte en vigueur disponible sur

<https://www.conseil-constitutionnel.fr/le-bloc-de-constitutionnalite/texte-integral-de-la-constitution-du-4-octobre-1958-en-vigueur>

Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, disponible sur

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006069570>.

Décret du 22 septembre 1992 portant reconnaissance d'une fondation comme établissement d'utilité publique, texte disponible [en ligne] sur

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000724372>

Loi n° 2013-642 du 19 juillet 2013 relative à l'instauration du 27 mai comme journée nationale de la Résistance, texte disponible sur

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027730576&dateTexte=&categorieLien=id>

UNESCO, Registre Mémoire du Monde, « L'Appel du 18 juin 1940 », REF N° 2004-24, p.6, texte PDF disponible sur

http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/mow/nomination_forms/france_and_uk_appeal_18_june_1940_fr.pdf

Convention UNESCO, texte disponible sur

<https://ich.unesco.org/fr/convention#art2>

RPR, *Les Sources du Rassemblement : premiers éléments de réflexion pour une contribution au nécessaire et vital sursaut national*, diffusés par la 31 circonscription de Paris du R.P.R. [Rassemblement pour la République], quartiers Père-Lachaise et Charonne, Paris (37, rue des Orteaux, 75020) : R.P.R., 1980.

4. Sources et ressources Internet

Bases de données (sources et références bibliographiques)

www.archivesdefrance.culture.gouv.fr, le site officiel des Archives de France.

<http://discours.vie-publique.fr>, La Collection des discours publics rassemble plus de 130 000 textes rendus accessibles aux citoyens, émanant des principaux acteurs de la vie politique, Président de la République, Gouvernement.

<https://www.vie-publique.fr>, le site officiel de la vie publique française, une marque de la Direction de l'information légale et administrative (DILA).

www.cnrtl.fr, le site du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales.

www.ecpad.fr, le site officiel de l'Etablissement de Communication et de Production Audiovisuelle de la Défense, sous les auspices du Ministère français de la Défense.

www.ina.fr, le site officiel de l'Institut National de l'Audiovisuel, entreprise publique culturelle de l'audiovisuel chargée de la sauvegarde, de la valorisation et de la transmission de notre patrimoine audiovisuel ; le site où se trouvent les discours utilisés pour la rédaction du Mémoire.

www.legifrance.gouv.fr, le site du Service Public de la Diffusion du Droit français.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/>, le site de la *Documentation française*, une marque de la Direction de l'information légale et administrative (DILA). Reconnue pour son rôle majeur dans l'édition publique française, elle publie près de 400 ouvrages et périodiques pour ses partenaires (plus de 150 administrations et organismes) ou pour son propre compte (une vingtaine de publications).

<https://gallica.bnf.fr>, le site de la bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale de France et de ses partenaires ;

<http://www.jstor.org/>, le site de JSTOR, une bibliothèque digitale qui inclut des articles académiques, des livres et des sources primaires ;

www.persee.fr, le site de *Persée*, un programme de publication électronique de revues scientifiques en sciences humaines et sociales ;

<http://eprints.lse.ac.uk>, le site de la bibliothèque digitale de *London School of Economics and Political Science* ;

<http://mjp.univ-perp.fr>, le site de La Digithèque de matériaux juridiques et politiques ;

<http://www.leboucher.com>, le site des Editions Boucher ;

www.histoire-politique.fr, le site de la revue « Histoire@politique, Politique, culture et société » du Centre d'histoire de Sciences Po ;

<https://esprit.presse.fr>, le site de la revue mensuelle Esprit ;

<http://atilf.atilf.fr>, le site *d'Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française*, unité mixte de recherche née du rapprochement de l'Institut National de la Langue Française (INALF - CNRS) et de LANDISCO (Langue Discours Cognition - Université Nancy 2) ;

<http://www.veronis.fr>, Base de données des discours politiques ;

<http://guy.perville.free.fr>, le site personnel de Guy Pervillé, professeur émérite d'histoire contemporaine à l'Université de Toulouse - Le Mirail (France), qui met à la disposition du public la bibliographie complète et mise à jour de ses travaux de recherche et de ses publications ;

<https://hal.archives-ouvertes.fr/>, le site de l'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, destinée au dépôt et à la diffusion d'articles scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, et de

thèses, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

www.larousse.fr, le site de l'Encyclopédie Larousse ;

<https://www.cvce.eu>, le site de « Digital Research in European Studies ».

<http://books.openedition.org>, site contenant des ouvrages présents dans la bibliographie ;

<https://books.google.fr>, Google books

Sites institutionnels

www.elysee.fr, le site de la Présidence de la République française.

www.gouvernement.fr, le site officiel du Gouvernement français.

www.assemblee-nationale.fr, le site officiel de l'Assemblée Nationale Française.

<https://www.senat.fr>, le site officiel du Sénat français.

<https://www.interieur.gouv.fr>, le site officiel du Ministère de l'Intérieur.

<http://www.culture.gouv.fr>, le site officiel du Ministère de la Culture.

<http://www.cohesion-territoires.gouv.fr>, le site officiel du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

<http://www.education.gouv.fr>, le site officiel du Ministère de l'Education nationale.

www.conseil-constitutionnel.fr, le site du Conseil Constitutionnel Français.

www.diplomatie.gouv.fr, le site officiel de la Diplomatie française.

<http://www.academie-francaise.fr>, le site officiel de l'Académie française.

www.nato.int, le site officiel de l'Organisation du Traité de l'Atlantique du Nord.

<http://www.un.org/fr/>, le site des Nations Unies.

<https://ich.unesco.org>, le site UNESCO.

<https://europa.eu>, le site de l'Union Européenne.

<https://www.wto.org>, le site officiel de l'Organisation Mondiale du Commerce.

<https://www.forumdesimages.fr/>, le site officiel du Forum des images, créé en 1988 pour constituer la mémoire audiovisuelle de Paris.

www.charles-de-gaulle.org, le site de la Fondation Charles de Gaulle.

<http://enseigner.charles-de-gaulle.org>, le site dédié du Projet pédagogique « Enseigner de Gaulle ».

<http://www.memorial-charlesdegaulle.fr>, site officiel du Mémorial Charles de Gaulle à Colombey.

www.gaullisme.net, Centre d'Information sur le Gaullisme.

<https://www.ordredelaliberation.fr>, le site officiel du Musée de l'Ordre de la Libération.

<http://www.france-libre.net>, le site officiel de la Fondation de la France libre.

<https://www.fondationresistance.org>, le site officiel de la Fondation de la Résistance.

<https://georges-pompidou.org>, le site officiel de l'Institut Georges Pompidou.

<https://www.memorialjeanmoulin.fr>, le site officiel du Mémorial Jean-Moulin à Salon-de-Provence.

<http://malraux.org>, Doté résolument d'une orientation littéraire et universitaire, le site propose des informations précises sur Malraux et son œuvre.

<http://www.union-gaulliste-de-france.org>, le site officiel de l'UGF, Association nationale fondée en novembre 2009.

<http://www.jacqueschirac-asso.fr/>, le site de l'Association Avec le président Chirac.

<http://www.mairie-corny-27.fr>, le site officiel de la mairie du village de Corny.

<http://chaire-mcd.uqam.ca/>, site de *La Chaire de recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie*, dédiée à l'étude de la citoyenneté de la démocratie et de la mondialisation, tout en infléchissant l'orientation vers l'analyse du statut de la communauté politique en contexte de mondialisation.

Mass-média

<https://www.franceculture.fr>, le site officiel de la station de radio culturelle nationale publique française du groupe *Radio France*.

<https://www.francetvinfo.fr>, site officiel de la *Radio publique d'information française*.

<https://www.canalacademie.com>, le site de *Canal Académie*, magazine hebdomadaire en ligne d'analyses, de réflexions et de débats, sur l'actualité générale, politique et culturelle.

www.bfmtv.com, le site *BFMTV*.

<https://education.francetv.fr>, le site informatif sur l'Education de *France TV*.

<https://www.europe1.fr>, le site du radio *Europe 1*.

<http://www.lefigaro.fr>, le site du quotidien *Le Figaro*.

www.lemonde.fr, le site Internet du quotidien *Le Monde*.

<https://www.nouvelobs.com>, le site de l'hebdomadaire *L'Obs*.

<https://www.agoravox.fr>, le site officiel du média 100% citoyen et participatif, *Agora Vox*, fondé en 2005 et devenu Fondation d'utilité publique.

<https://www.letelegramme.fr>, le site du quotidien de la Bretagne, *Le Télégramme*.

<https://www.la-croix.com>, le site du journal *La Croix*.

<https://www.liberation.fr>, le site du quotidien français *Libération*.

<https://lexpansion.lexpress.fr>, le site du quotidien *L'Express*.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr>, le site de *France 3*.

<https://www.rtl.fr>, le site du Radio français *RTL*.

<http://www.lci.fr>, le site de la chaîne *LCI*.

<http://www.leparisien.fr>, le site officiel du quotidien régional *Le Parisien*.

<https://www.lesechos.fr>, le site du quotidien français d'information économique et financière, *Les Echos*.

<http://www.lest-eclair.fr>, le site du journal régional *L'Est éclair*.

<https://www.lavoixdunord.fr>, le site du journal régional *La voix du Nord*.

<http://www.ladepeche.fr>, le site du journal régional *La Dépêche*.

<http://www.lepoint.fr>, le site du quotidien *Le Point*.

<http://www.parismatch.com>, le site officiel du magazine « grand public » *Paris Match*.

<http://www.francesoir.fr>, le site du quotidien *France Soir*.

<https://www.challenges.fr>, le site du *Challenges*, magazine hebdomadaire économique français.

<https://www.nytimes.com>, le site du journal américain *New York Times*.

Table des matières

Tome 2

<u>METAMORPHOSE ET SACRALISATION DU PATRIMOINE GAULLISTE</u>	3
Introduction Tome 2	5
TITRE I : LES USAGES POLITIQUES DU GAULLISME COMME ELEMENT DE L'IDENTITE NATIONALE FRANÇAISE	9
Introduction	9
CHAPITRE 1. L'INSTRUMENTALISATION ELECTORALE DU GAULLISME : L'ATTACHEMENT INTRINSEQUE AU LEGS PRESIDENTIEL GAULLISTE	13
Introduction	13
Section A. « Garder pour changer » ou le « changement dans la continuité » : les campagnes présidentielles de 1965 à 2002	16
1. L'élection présidentielle à suffrage universel direct : la campagne présidentielle de 1965 et les règles imposées par le Général de Gaulle	16
2. L'après de Gaulle, de Gaulle présent : la campagne présidentielle pour la succession au Père ou le simple exercice d'une passation « naturelle » du pouvoir à son dauphin et héritier direct, Georges Pompidou	20
3. Valéry Giscard d'Estaing : un libéral converti au gaullisme au nom de la continuité de l'Etat	29
4. François Mitterrand : l'incarnation d'un « certain » gaullisme mitterrandien ou le socialisme à visage gaullien	39
5. Jacques Chirac : quatre candidatures pour le retour triomphale du gaullisme à l'Elysée après quatorze ans d'une « suave » alternance ou la victoire du néo-gaullisme chiraquien sur une gauche dénouée de son visage gaullien après le retrait mitterrandien	51
Section B. « Changer pour garder » ou « le passage de relais » à une nouvelle génération de présidentiables : les campagnes présidentielles de 2007 et 2012	64
1. Nicolas Sarkozy : décomplexer la droite pour décomplexer le gaullisme ou le pari sarkozien de « l'hyper-action » présidentielle pour revitaliser la politique	64
2. François Hollande : le mirage d'un présidentiable « normal » dans une fonction exceptionnelle	83
Section C. L'avènement de « l'obsession gaulliste » : la campagne présidentielle de 2017	103
1. L'omniprésence des références au gaullisme dans le discours électoral	104
2. Le premier tour de scrutin : la conversion des antigaullistes traditionnels au gaullisme	107
3. « Penelopegate » ou le fiasco de François Fillon : une atteinte à l'héritage moral du gaullisme, lourdement taxée	114
4. Le second tour de scrutin : le gaulliste vaincu, vive le gaullisme !	117
5. En guise de conclusion : la victoire d'Emmanuel Macron, finalement le « plus » gaullien parmi les gaullistes ?	121
CHAPITRE 2. LE CONSENSUS SUR LE GAULLISME, PORTEUR DE VALEURS FRANÇAISES COMMUNES ET ACTUELLES	127

Introduction	127
Section A. Le gaullisme : fédérateur et patrimoine de la droite française	130
1. La lente droitisation du gaullisme (1967-1981)	132
2. Le gaullisme : la réaction de la droite face à la victoire socialiste	135
3. La création de l'UMP ou l'attestation du gaullisme comme fédérateur de la droite	138
4. De l'UMP aux Républicains : la réformation de la droite ou le retour « aux sources » du gaullisme comme fondement idéologique	144
5. La primaire de la droite et du centre pour « le plus » gaulliste des héritiers gaullistes : l'ultime preuve du gaullisme comme fédérateur et patrimoine de la droite française	145
a) Premier débat : le gaullisme, la « recette infaillible » pour présider la France	149
b) Deuxième débat : le gaullisme, « une politique qui marche »	151
c) Troisième débat : « restaurer l'autorité de l'Etat » et « renouer » avec la grandeur de la France	157
d) Le débat final : pour une République « irréprochable » et pour une France, « puissance d'influence mondiale »	163
e) La victoire de François Fillon : le pari rassembleur de la droite et du centre ou l'incarnation d'une droite « prisonnière » de l'héritage gaulliste	171
Section B. La conciliation des lectures politiques du gaullisme	174
1. La définition gaullienne du gaullisme	174
2. Les <i>nuances</i> du gaullisme politique : marque de son adaptabilité aux exigences des Français et à l'évolution du contexte historique	177
a) Le gaullisme de gauche ou le pari de la « troisième voie »	178
b) Le néo-gaullisme : du gaullisme <i>d'après-guerre</i> au gaullisme <i>d'après de Gaulle</i>	182
c) Le gaullisme orthodoxe : au nom de la fidélité au Général de Gaulle	186
3. « Le gaullisme » selon les gaullistes, compagnons et barons	188
a) Une certaine idée de la France et de l'Histoire	188
b) Une certaine conception de l'Etat et des Institutions républicaines françaises	190
c) Un pragmatisme « de haut étage »	191
d) Une méthode plutôt qu'une idéologie	192
4. En guise de conclusion : le gaullisme, du « Coup d'Etat permanent » aux « acquis précieux pour la France » et l'attestation unanime de la valeur patrimoniale du gaullisme	195
TITRE II : DE LA PRODUCTION DES « SAVOIRS » SUR LE GAULLISME A LA GLORIFICATION DE LA MEMOIRE GAULLIENNE	203
Introduction	203
CHAPITRE 1. L'OFFICIALISATION DU RECIT « CANONIQUE »	208
Introduction	208
Section A. L'Institut Charles de Gaulle : gardien légitime de la mémoire du gaullism	211
1. Les compagnons engagés et l'évolution de l'Institut comme acteur reconnu dans le processus de patrimonialisation	211
2. La Bibliothèque de la Fondation : lieu de savoir et milieu de mémoire	214
3. Les colloques et la mise en scène des valeurs patrimoniales du gaullisme	221
a) « De Gaulle en son siècle » ou le début du « procès de canonisation du grand homme »	223
b) « Les 18 juin. Combats et commémorations » : une nouvelle réunion pour « saluer l'homme et l'événement au niveau qui convient – c'est-à-dire le plus élevé »	225

c) « Les compromis implicites de la Ve République » : cet « inconscient gaullien » qui donne sa force à la Ve République en tant que « synthèse [des] traditions politiques et institutionnelles » françaises	229
4. Les projets de recherche pédagogiques et les historiens engagés	232
a) Gaulhore (les gaullistes, hommes et réseaux) : le « dictionnaire d'une élite politique » ayant mis son empreinte sur « les redéfinitions successives de l'identité gaulliste »	234
b) « Enseigner de Gaulle » : un projet scientifique, pédagogique et citoyen qui confirme le devenir du gaullisme comme « lieu de mémoire qui participe de l'identité culturelle collective française »	236
Section B. Les lieux de mémoire comme lieux de patrimonialisation	240
1. La mort du Général de Gaulle : le moment 0 de l'édification des lieux de mémoire gaulliens comme lieux de patrimonialisation	240
2. Le devenir mémoriel du Colombey : la Boiserie, la Croix, la tombe	248
a) L'inauguration de la Croix de Lorraine, « symbole de la France Libre, de la Libération, de la résurrection nationale, de la grandeur retrouvée »	250
b) Colombey-les-Deux-Eglises : terre de sépulture, terre de pèlerinage	252
c) La tombe du Général de Gaulle vandalisée : le patrimoine brisé	257
3. Les lieux muséographiques comme lieux de la mémoire patrimoniale	262
a) Colombey muséographié : l'inauguration du Mémorial Charles de Gaulle	262
b) Le Mémorial Charles de Gaulle et l'exposition du patrimoine gaulliste	269
c) Charles de Gaulle aux Invalides : l'initiative chiraquienne et la continuité sarkozienne de l'exaltation de la mémoire patrimoniale du gaullisme	271
d) L'exposition du patrimoine gaulliste aux Invalides	276
e) « Vive le dessin libre », Charles de Gaulle en caricature : « la liberté du crayon » comme « le meilleur hommage que ces dessinateurs pouvaient lui rendre »	278
4. En guise de conclusion : les statues du Général de Gaulle, lieux de mémoire complémentaires et « signe visible de la place éminente de Charles de Gaulle dans [la] mémoire nationale »	285
CHAPITRE 2. LA CELEBRATION INCESSANTE DES VALEURS PATRIMONIALES DU GAULLISME	290
Introduction	290
Section A. Les commémorations nationales : moments d'exaltation du gaullisme héroïque	294
1. La commémoration de l'Appel du 18 juin : de l'intimité au Mont-Valérien à la grande messe nationale en honneur de l'homme Providentiel	294
2. La journée nationale de la Résistance (27 mai) : des recueils intimes à la commémoration nationale institutionnalisée pour célébrer la « renaissance » française	316
3. Célébrer la Libération de Paris (25 août 1944) : une coutume entrée dans la pratique commémorative nationale officielle	328
Section B. Les commémorations cinquantenaires et centenaires : des ornements pour couronner la sacralisation du culte gaulliste	339
1. Les commémorations cinquantenaires du gaullisme	339
a) Charles de Gaulle, <i>Mémoires de guerre</i> , 1954 (2004)	339

b) L'année commémorative 2008 : Naissance de la République, Constitution de la Ve République, Rencontre de Gaulle-Adenauer	342
c) Les commémorations cinquantenaires, annuelles entre 2009 et 2014 : de la célébration du Ministère des Affaires culturelles en 2009 à la commémoration de la politique gaullienne « du domaine réservé » (entre 2010-2014)	347
d) Mai 1968 : une commémoration sensible	357
2. Les commémorations centennaires des gaullistes historiques	358
Conclusion Tome 2	373
CONCLUSION GENERALE	377
A. Dernières réflexions sur le devenir patrimonial du gaullisme et nouvelles perspectives d'analyse dans le domaine des études gaulliennes	385
B. Considérations théoriques finales : l'interdisciplinarité comme méthode fonctionnelle de recherche pour étudier le gaullisme et l'adaptation des concepts nomades de l'étude du patrimoine au domaine de la Science politique	392
Annexes	398
Bibliographie	430
1. Articles et chapitres d'ouvrages	430
2. Ouvrages, thèses, colloques et rapports	454
3. Sources primaires	473
4. Sources et ressources Internet	476
Table des matières Tome 2	482